45

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXX

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

QUATORZIÈME ANNÉE. — 1910

TOME XXX (Juillet-Décembre)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1910

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t.30

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉQUILIBRE NAVAL EN MÉDITERRANÉE

Nous plaçant dans l'hypothèse d'un conflit armé entre les puissances de la Triple Alliance et celles de la Triple Entente, nous faisions ressortir, dans un article précédent [1], l'avantage capital que retirerait la Triple Entente d'opérations navales rondement menées dans le bassin méditerranéen. Nous disions qu'une offensive vigoureuse et immédiate des escadres anglo-françaises combinées, faisant disparaître de la Méditerranée les pavillons autrichien et allemand, aurait peut-être pour effet d'orienter dans le sens désirable les résolutions de l'Italie, et en tout cas, créerait certainement à l'Autriche de grosses difficultés sur ses frontières méridionales. D'où nécessité, pour cette dernière, d'affaiblir ses contingents concentrés en Galicie et en Bukhovine, et du même coup, obligation pour l'Allemagne de laisser sur sa frontière orientale, face à la Russie, des effectifs plus considérables. Si bien que des événements maritimes dans l'Adriatique pourraient avoir une répercussion directe sur les événements militaires du plateau de Lorraine. Nous tirions de tout ceci la conclusion qu'il fallait rompre à notre profit l'équilibre naval en Méditerranée et y employer, par conséquent, la majeure partie, sinon la totalité, de notre flotte de haut bord.

Nous nous proposons aujourd'hui de serrer la question de plus près et d'examiner la situation respective des forces navales susceptibles d'entrer en lutte dans la Méditerranée. Nous bornerons cette étude aux deux marines exclusivement méditerranéennes d'Autriche et d'Italie, à l'escadre anglaise de la Méditerranée et à la marine française. Il est, en effet, trop tôt pour préjuger du rôle éventuel que jouerait la flotte russe de la mer Noire, encore en pleine réfection. Quant aux marines espagnole, grecque et turque, il n'y a pas lieu d'ici longtemps d'en tenir compte. Dans les quatre marines retenues, nous ne

[1] Notre politique navale, *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 février 1910.

comparerons d'ailleurs que les unités de combat de haut bord, spécialisées pour l'emploi du canon, l'arme maîtresse des batailles en haute mer, c'est-à-dire les cuirassés et les croiseurs cuirassés, et nous négligerons les flottilles offensives formées de contre-torpilleurs et de submersibles, spécialisés les uns et les autres pour l'usage de la torpille, et où la France a d'ailleurs, même sans le concours des Anglais, une supériorité écrasante sur les Italiens et les Autrichiens réunis. Enfin, pour se faire une idée exacte de la situation, il ne suffit pas de comparer les quatre marines dans leur état présent, il faut examiner ce qu'elles seront : 1° à la fin de 1911, époque à laquelle à peu près tous les bâtiments actuellement en achèvement ou en essais, et qu'on peut appeler les *précurseurs* des *Dreadnoughts*, entreront en service; 2° en 1915, époque probable de l'achèvement des nouveaux programmes prévus en France, en Italie et en Autriche.

SITUATION ACTUELLE

1° *Autriche.* — Deux escadres composées chacune de 3 cuirassés et d'un croiseur cuirassé, l'une dite active, armée toute l'année, l'autre dite de réserve, à effectifs réduits, sauf pendant les manœuvres.

Les cuirassés sont de deux types :

3 du type *Erzherzog-Karl* (lancés en 1903-1905).
10.600 tonnes; 20 nœuds; 14 canons de 240; 12 canons de 190.

3 du type *Habsburg* (1900-1902).
8.300 tonnes; 20 nœuds; 3 canons de 240; 12 canons de 150.

Les 2 croiseurs cuirassés sont des bâtiments de 7.000 tonnes, filant 21 nœuds, construits l'un en 1898, l'autre en 1903.

Dans la catégorie de réserve non armée figurent 6 vieux cuirassés de 5.000 à 7.000 tonnes, 2 cuirassés garde-côtes datant de 1872 et un vieux croiseur cuirassé de 5.000 tonnes.

Les bases navales sont Pola, Sebenico et Cattaro. Pola seule a une valeur militaire sérieuse. Le magnifique fjord de Cattaro serait un asile fort dangereux pour la flotte autrichienne. Bien défendu sur le front de mer, il l'est fort imparfaitement du côté de la terre, dominé qu'il est par les hauteurs monténégrines du Lovtchen. Les Monténégrins ont une artillerie de siège qui n'est point à dédaigner. A supposer qu'ils ne sachent que médiocrement s'en servir, rien ne serait plus facile que de leur envoyer le personnel nécessaire, et le cas échéant, un matériel complémentaire par Antivari, relié aujourd'hui par un chemin de fer au lac de Scutari.

2° *Italie.* — Deux divisions armées comprenant 6 cuirassés et 6 croiseurs cuirassés.

Cuirassés :

2 du type *Regina-Margherita* (1901).

13.400 tonnes ; 20 nœuds ; 4 canons de 305 ; 4 canons de 203 ; 12 canons de 152.

4 du type *Vittorio-Emmanuele* (1904-1907).

12.600 tonnes ; 22 nœuds ; 2 canons de 305 ; 12 canons de 203.

Croiseurs cuirassés :

Vettor-Pisani (1895).

6.500 tonnes ; 19 nœuds ; 12 canons de 152 ; 6 canons de 120.

3 du type *Garibaldi* (1899-1902).

7.400 tonnes ; 20 nœuds ; 1 canon de 254 ; 2 canons de 203 ; 14 canons de 152.

2 du type *Pisa* (1907).

10.000 tonnes ; 23 nœuds ; 4 canons de 254 ; 8 canons de 190.

Materiel en réserve : 2 bons cuirassés de 10.000 tonnes datant de 1897 et 8 vieux cuirassés sans valeur militaire.

3° *Escadre anglaise de la Méditerranée.* — Sept cuirassés et 4 croiseurs cuirassés :

4 cuirassés du type *Duncan* (1901).

14.000 tonnes ; 18 nœuds ; 4 canons de 305 ; 12 canons de 152.

1 cuirassé du type *Ocean* (1898).

12.900 tonnes ; 18 nœuds ; 4 canons de 305 ; 12 canons de 152.

2 cuirassés du type *Triumph* (1903).

11.800 tonnes ; 19 nœuds ; 4 canons de 254 ; 14 canons de 190.

2 croiseurs cuirassés du type *Bacchante* (1900-1901).

12.000 tonnes ; 22 nœuds ; 2 canons de 234 ; 12 canons de 152.

2 croiseurs cuirassés du type *Lancaster* (1902).

9.800 tonnes ; 24 nœuds ; 14 canons de 152.

L'importance de l'escadre anglaise de la Méditerranée a été assez sensiblement diminuée au moment de la constitution de la formidable *home fleet* (38 cuirassés et 22 croiseurs cuirassés), qui marque le changement de front de la politique navale anglaise, désormais dirigée contre l'Allemagne. Les cuirassés anglais de la Méditerranée n'en constituent pas moins une force imposante. Ils sont du type qui a précédé le type *King Edward VII*, de 16.000 tonnes, lui-même précurseur des *Dreadnoughts*, et ne craignent pas la comparaison avec les bâtiments autrichiens et italiens que nous venons d'énumérer. Quant aux croiseurs, ils sont nettement supérieurs aux unités similaires d'Autriche et d'Italie.

4° *Escadres françaises du temps de paix.*

1re escadre :

6 cuirassés du type *Patrie.*

14.900 tonnes; 19 nœuds; 4 canons de 305; 10 canons de 194.

4 croiseurs cuirassés du type *Gambetta.*

12.500 tonnes; 23 nœuds; 4 canons de 194; 16 canons de 169.

2e escadre :

3 cuirassés du type *Gaulois.*

11.000 tonnes; 18 nœuds; 4 canons de 305; 10 canons de 138.

3 cuirassés du type *Masséna.*

12.000 tonnes; 18 nœuds; 2 canons de 305; 2 canons de 274; 8 canons de 138.

4 croiseurs cuirassés du type *Gloire.*

10.000 tonnes; 21 nœuds; 2 canons de 194; 8 canons de 169; 6 canons de 100.

En récapitulant les tableaux ci-dessus, on voit que les escadres autrichiennes et italiennes, armées en temps de paix et prêtes, par conséquent, à entrer immédiatement en lutte, présentent un total de 12 cuirassés et 8 croiseurs cuirassés, jaugeant 196.800 tonnes et armés de 166 pièces de grosse artillerie et 137 pièces de moyenne artillerie [1].

Supposons-leur opposées l'escadre anglaise de la Méditerranée non renforcée, telle qu'elle est actuellement constituée, et nos deux escadres du temps de paix, nous arriverons, pour les forces anglo-françaises combinées, à un total de 19 cuirassés et 12 croiseurs cuirassés, jaugeant 372.700 tonnes et armés de 192 pièces de grosse artillerie et 286 pièces d'artillerie moyenne [2], forces suffisantes pour prendre la vigoureuse offensive dont nous parlions plus haut, mais dont il serait imprudent de distraire une partie, si nous voulons maîtriser rapidement la Méditerranée.

SITUATION A LA FIN DE 1911

A la fin de 1911, la situation du côté franco-anglais sera améliorée, même si aucune modification n'est apportée à l'escadre anglaise de la Méditerranée, par suite de l'entrée en escadre de nos 6 *Dantons*, dont 4 seront achevés dès cette année, et dont les caractéristiques sont : 18.000 tonnes, 19

[1] Nous dénommons grosse artillerie tous les calibres égaux ou supérieurs à 190 millimètres, et artillerie moyenne les calibres compris entre 100 et 190 millimètres.

[2] Ces chiffres montrent que, proportionnellement à leur tonnage, les bâtiments des Autrichiens et des Italiens sont plus puissamment armés. Leurs cuirassés sont aussi plus rapides (20, 21 et 22 nœuds contre 18 et 19 nœuds). En revanche, leur protection est inférieure à celle des bâtiments anglais et français,

nœuds, 4 canons de 305, 12 canons de 240; et de nos deux croiseurs cuirassés *Edgar-Quinet* et *Waldeck-Rousseau*, de 14.000 tonnes.

1° En *Autriche :*

3 cuirassés du type *Erzherzog-Franz-Ferdinand.*

14.500 tonnes; 20 nœuds; 4 canons de 305; 8 canons de 240; 20 canons de 100.

2° En *Italie :*

2 croiseurs cuirassés type *San-Giorgio.*

9.800 tonnes ; 23 nœuds; 4 canons de 254; 8 canons de 190.

C'est pour nous un accroissement de 136.000 tonnes cuirassées, contre 63.100 aux Autrichiens et Italiens réunis. On peut donc admettre que si la guerre éclatait à cette époque, une force navale française pourrait coopérer dans la Manche ou dans la mer du Nord avec les forces anglaises, sans compromettre notre hégémonie dans la Méditerranée [1]. Mais ce moment favorable sera d'assez courte durée, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte en constatant les résultats que donneront bientôt les nouveaux programmes des marines méditerranéennes.

***

C'est cette année seulement que la France, l'Italie et l'Autriche se décident à entrer dans la voie où les ont précédées l'Angleterre et l'Allemagne en mettant en chantier ces cuirassés monstres de 20 à 23.000 tonnes, qu'on désigne communément sous le nom de *Dreadnoughts*, mais qui sont déjà fort différents du *Dreadnought* primitif, lancé en Angleterre en 1906.

On sait que ce dernier, dont les plans avaient été établis antérieurement à la bataille de Tsoushima et qui, par conséquent, n'a pas été inspiré, comme on le prétend quelquefois, par l'expérience de la guerre russo-japonaise, était dans la pensée de l'amirauté anglaise un bâtiment d'expérience. Le logement sur l'avant, la disparition de l'éperon, les turbines motrices, la suppression absolue de l'artillerie moyenne et l'unification de calibre de la grosse artillerie, étaient autant d'innovations qui révolutionnaient l'architecture navale. Mais le *Dreadnought*, avec ses 17.900 tonnes et ses 10 pièces de 305, n'était pas très sensiblement plus puissant que les deux cui-

[1] A cette époque, l'Angleterre et l'Allemagne seront les seules puissances européennes à avoir des Dreadnoughts en service. L'Angleterre aura 11 *Dreadnought* et 6 *Indomitable*, l'Allemagne, 7 *Nassau* et 3 *Von der Thann*.

rassés qui l'avaient précédé immédiatement dans la flotte anglaise, le *Lord Nelson* et l'*Agamemnon*, de 16.500 tonnes, portant 4 pièces de 305 et 10 de 234. Les essais du *Dreadnought* durèrent longtemps et ne furent pas couronnés d'un plein succès. Il fallut changer les hélices. L'artillerie de petit calibre se révéla médiocre. Enfin les enseignements de la guerre russo-japonaise et l'exemple des nouvelles constructions japonaises vinrent précisément infirmer le principe du *monocalibre* de la grosse artillerie, par lequel les Anglais avaient voulu obvier au phénomène de l'interférence [1]. On admit qu'il fallait de toute nécessité deux espèces de canons, les uns pour détruire le matériel, les autres pour foudroyer le personnel, et c'est ainsi que l'amirauté se trouva amenée en 1907, 1908 et 1909, pour ajouter 20 pièces de 102 aux 10 pièces de 305 et pour conserver la vitesse de 21 à 22 nœuds, à augmenter progressivement les tonnages dans les types *Bellérophon*, *Saint-Vincent*, *Colossus* et *Orion*, arrivant avec ce dernier à 22.500 tonnes. Tels sont les *Dreadnoughts* actuels.

Nous ne signalerons ici que pour mémoire les types de cuirassés rapides, destinés à remplacer le type démodé du croiseur cuirassé (*Indomitable* en Angleterre, *Von der Thann* en Allemagne), de 18 à 19.000 tonnes, filant 25 à 27 nœuds. Seules des marines aussi richement dotées que l'anglaise et l'allemande peuvent s'en donner le luxe. Ces bâtiments ne sauraient, en effet, remplacer les vaisseaux de ligne et devront agir en divisions homogènes, dont le prix ne sera pas inférieur à 200 ou 250 millions. La France, l'Italie et l'Autriche bornent leur ambition aux *Dreadnoughts*.

1° *Autriche :*

Il n'existe pas en Autriche de programme naval à longue échéance. Le budget de 1910 n'a pas encore été soumis aux Délégations, en raison de la situation politique de la monarchie. Tant que ce budget ne sera pas approuvé, c'est celui de 1909 qui doit servir de base aux dépenses, et ce dernier ne prévoyait pas de nouvelles constructions. Toutefois, on sait que le programme qui sera proposé aux Délégations comprendra vraisemblablement 4 cuirassés de 19 à 20.000 tonnes et devra être réalisé en 1915.

2° *Italie :*

Le budget de la marine italienne est consolidé et les crédits extraordinaires pour les constructions neuves accordés en 1909

[1] La vibration de tir d'un calibre passe pour déranger le tir des autres calibres. On reconnaît aujourd'hui que ce phénomène ne se produit que pour des calibres très voisins.

portent à 360 millions les sommes totales à affecter à ce chapitre jusqu'en 1915. Il n'a pas été présenté au Parlement de programme nouveau au sens strict du mot, mais on a longuement discuté sur les mises en chantier, et jusqu'à présent on peut considérer le nouveau programme comme devant comprendre, outre des croiseurs éclaireurs, des submersibles et des torpilleurs, 4 cuirassés, dont 2 (*Dante-Alighieri* et *Conte-di-Cavour*) sont déjà en chantier, et 2 (*Giulio-Cesare* et *Leonardo-da-Vinci*) sont en projet, mais commandés.

Les caractéristiques des deux premiers sont : 20.000 tonnes, 24 nœuds, 12 canons de 305, 18 canons de 120.

Les deux derniers seraient de 22.500 tonnes, 25 nœuds, 16 pièces de 305 et 20 de 120.

3° *France :*

Nous rappelons ici le programme de l'amiral Boué de Lapeyrère, qui comporte la mise en chantier de 6 cuirassés (2 en 1910, 2 en 1911, 2 en 1912), qui devaient être achevés en trois ans, avec les caractéristiques : 23.500 tonnes, 20 à 21 nœuds, 12 canons de 305, 18 canons de 134.

Ainsi donc, en 1915, les Autrichiens et les Italiens réunis aligneront 8 unités nouvelles, tandis que nous n'en aligherons nous-mêmes que 6. Pour qu'à cette époque notre supériorité reste ce qu'elle est aujourd'hui, il conviendra donc de faire état en Méditerranée de nos 6 Dantons, à supposer toujours que l'escadre anglaise de Malte ne soit pas renforcée d'ici là. Et c'est ainsi que se trouve justifiée la double conclusion que nous formulions précédemment :

1° *L'objectif de la flotte française doit être exclusivement méditerranéen;*

2° *Le programme proposé par l'amiral Boué de Lapeyrère est suffisant.*

Mais nous pouvons ajouter, après l'étude que nous venons de faire, que ce programme est *un minimum strictement nécessaire*, si tant est que nous voulions que notre flotte soit en état de jouer un rôle offensif. Y renoncer pour se borner à protéger nos côtes et à convoyer des bâtiments de transport dans la Méditerranée serait bien la plus démoralisante des conceptions!

*
* *

A ceux qui ne cessent de déblatérer avec une exagération bien française sur l'état présent de notre marine et voudraient nous contraindre, « pour reprendre notre rang », à un gigantesque effort maritime, ces lignes paraîtront optimistes. Elles paraîtront imprudentes à ceux qui n'admettent pas que nos

côtes de la Manche et de l'Océan soient laissées sous la sauvegarde de nos batteries de terre, de nos torpilleurs et de nos sous-marins, et sous celle, plus problématique encore, des escadres anglaises. Aux uns et aux autres, nous demanderons :

Avec nos budgets, chaque année plus difficiles à boucler, auxquels nos réformes sociales enlèvent toute élasticité, avec notre population stationnaire qui limite à la fois nos effectifs et nos capacités financières, pouvons-nous avoir la prétention de posséder à la fois une armée et une marine de tout premier ordre?

C'est là une ambition qu'aucune puissance n'a jamais eue dans les temps modernes et qui, aujourd'hui encore, paraîtrait insensée, si l'Allemagne ne la manifestait pas. Est-il prouvé d'ailleurs que l'Allemagne, malgré sa richesse et son exubérance de vie, mènera à bien cette énorme entreprise et que le mot tintamarresque de son empereur, *Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser*, ne se révélera pas dans l'avenir comme une colossale faute de tactique?

Quoi qu'il en soit, quand nous serons engagés dans un duel avec l'Allemagne est-ce, oui ou non, sur terre que se jouera notre existence nationale?

Dans ces conditions, la sagesse ne nous commande-t-elle pas de nous *désintéresser* (le mot n'est pas trop fort) de la flotte allemande pour concentrer tout notre effort sur les corps d'armée allemands? Et dès lors :

Consentir courageusement les grosses dépenses qui sont, à l'heure actuelle, indispensables, si nous voulons mettre au point notre armée de terre (nous en avons donné précédemment un aperçu succinct [1]);

Considérer notre puissance navale comme une force *auxiliaire* que nous ne saurions mieux employer qu'à rompre, si possible, l'équilibre des armées de terre tripliciennes;

En conséquence, assigner à notre flotte un rôle bien déterminé, consistant à porter des coups sérieux à la Triple Alliance dans le bassin méditerranéen.

Mais pour ce faire, nous n'avons besoin que d'observer vis-à-vis de l'Autriche et de l'Italie la politique du *Two powers standard*. Or, cette politique est réalisable. La présente étude nous a même permis de constater qu'elle était d'ores et déjà réalisée jusqu'en 1915. Ce doit être pour nous un réconfort.

JACQUES DOROBANTZ.

---

[1] Voir « Notre politique navale ».

LE MOUVEMENT COMMERCIAL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'OCÉANIE

EN 1909

Pendant plusieurs années, de 1903 à 1906, le mouvement général du commerce des Etablissements français d'Océanie a subi le contrecoup d'un certain nombre d'événements malheureux qui l'ont fâcheusement impressionné. La baisse très sensible de la valeur de la nacre survenue en 1903, la mévente des vanilles en 1904, la suppression des communications régulières interinsulaires à la suite du naufrage de la *Croix-du-Sud* qui était chargée du service, les cyclones de 1903 et 1906, la destruction même de San-Francisco avec qui la colonie est en relations commerciales directes et suivies, ont entretenu pendant trois ans à Tahiti et dans les archipels voisins un état constant de crise économique que l'examen des statistiques officielles caractérise très nettement [1].

Alors qu'en 1902 et en 1903, le commerce général des importations et des exportations s'était élevé à 8.091.000 francs et à 8.585.000 francs (en chiffres ronds) il descendit brusquement à 6.783.000 francs en 1904 et même à 6.090.000 francs en 1905.

A partir de 1906, un mouvement de reprise très sensible a commencé et n'a pas cessé heureusement d'aller depuis en s'accentuant chaque année davantage.

En 1906 le chiffre des importations et des exportations s'est relevé à 6.463.000 francs ; en 1907, il a atteint 6.971.700 francs et a dépassé 7 millions en 1908.

En 1909, les résultats ont été plus satisfaisants encore. Les statistiques officielles, qui viennent d'être publiées dans le numéro du *Journal officiel* de la colonie du 24 mars dernier, attestent un progrès très notable dans le mouvement des échanges pendant l'année qui vient de s'écouler. En 1909, le mouvement général du commerce s'est élevé à 9.664.372 francs, accusant un excédent de 2.651.183 francs sur l'année précédente.

---

[1] Voir sur Tahiti, *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 juin 1906, Pierre Bracconi, la *Colonisation française à Tahiti*, t. XXI, p. 807.

Ces chiffres se répartissent de la manière suivante :

	1908	1909	Différence en plus pour 1909
	Francs	Francs	Francs
Importations.....	3.867.863	4.612.930	745.067
Exportations.....	3.145.326	5.051.442	1.906.116
Totaux.....	7.013.189	9.664.372	2.651.183

Mouvement général du commerce de 1895 à 1909.

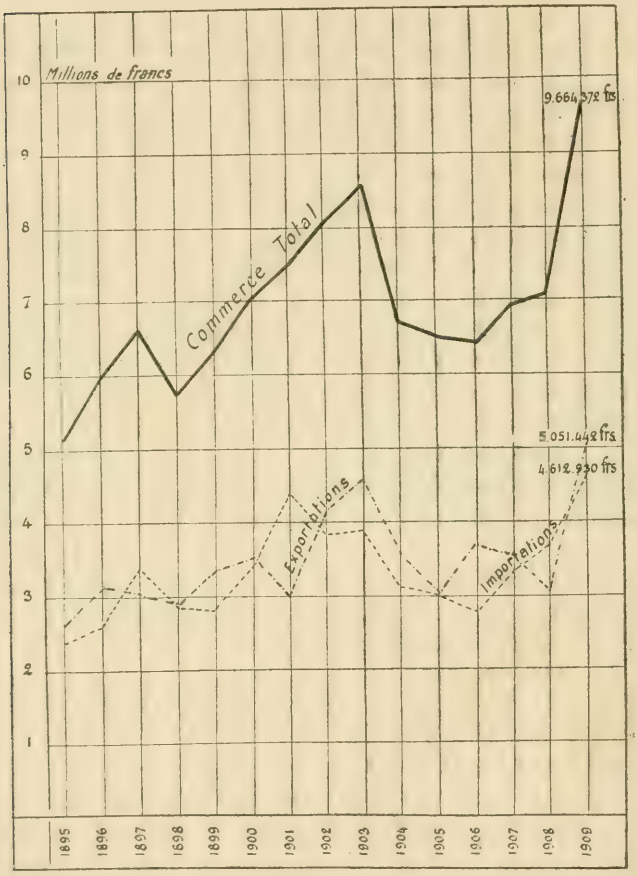

L'accroissement des transactions commerciales particulièrement marqué au chapitre des exportations témoigne d'une manière indiscutable les progrès très réels effectués par la colonie pendant ces deux dernières années. Le graphique ci-dessus, résumant le mouvement commercial des dix dernières années,

permet de constater qu'après une période d'années mauvaises qu'on peut considérer comme close, la colonie paraît être à nouveau entrée résolument dans une voie de plein développement économique.

Les augmentations constatées en 1909 aux importations proviennent en grande partie de l'arrivée de quatre navires venant d'Amérique chargés de bois et de celle d'un voilier français le *Versailles*, arrivé de Dunkerque avec un gros approvisionnement de matériel destiné, pour une large part, à la Compagnie française des Phosphates de l'Océanie pour son exploitation de Makatea. L'excédent des importations, pour l'année 1909, peut d'ailleurs être attribué, dans une large proportion, à cette compagnie qui, indépendamment des apports de matériel, qu'ont nécessité ses constructions à Makatea, a également introduit dans la colonie un stock assez considérable de denrées diverses à l'usage de son personnel.

Le relèvement des exportations s'explique surtout par la hausse subie par la vanille et par des sorties de coprahs beaucoup plus considérables que les années précédentes. Nous reviendrons plus loin sur l'extension prise par la récolte du coprah à Tahiti pendant ces dernières années : indiquons dès maintenant qu'en 1909 on en a exporté 8.542.856 kilogrammes représentant une valeur de 2.786.627 francs, alors qu'en 1908 on en n'a exporté seulement que 4.558.260 kilogrammes représentant une valeur de 1.276.312 francs.

IMPORTATIONS

Au chapitre des importations, les augmentations ont porté principalement sur les articles suivants :

	1908	1909	Différence en plus
	Francs	Francs	Francs
Ferronnerie	2.877	144.491	141.614
Farine de froment	397.499	472.610	75.111
Conserves de viandes en boîtes	144.445	214.402	69.957
Bois bruts	87.146	147.304	60.158
Carrosserie (matériel Decauville)	12.374	62.317	49.943
Vins rouges en fûts	53.639	83.079	29.440
Saumon en boîtes	72.233	95.719	23.486
Fils et cordages	66.096	88.656	22.560
Tabacs à fumer	14.353	35.640	21.287
Autres boissons (que le vin)	63.075	84.637	21.562
Tissus en général	863.952	884.162	20.210
Agrès et apparaux	3.822	18.032	14.210

Dans le chiffre total des importations (4.612.930 francs) :

Les Etats-Unis entrent pour.....	2.092.531	francs
La Nouvelle-Zélande, pour.....	936.716	—
La France, pour.....	796.581	—
L'Angleterre, pour.....	412.465	—
L'Allemagne, pour.....	234.198	—

Le chiffre des importations de chacun de ces pays — sauf l'Angleterre — a été supérieur, en 1909, à celui des années précédentes.

L'augmentation la plus considérable a été réalisée par les *Etats-Unis*, qui ont importé pour 329.099 francs de plus qu'en 1908. Dans l'état actuel des relations économiques établies dans le Pacifique, les Etats-Unis apparaissent comme les principaux fournisseurs de nos Etablissements d'Océanie. Ceux-ci leur achètent surtout des denrées alimentaires et des bois de construction.

La *Nouvelle-Zélande* vient en seconde ligne et importe principalement des animaux de boucherie, du beurre, des conserves de viande, de l'huile de schiste, du ciment et des savons.

La *France* arrive en troisième rang. Sa part d'importation a augmenté, en 1909, de 181.800 francs par rapport à 1908, par suite de l'arrivée du voilier *Versailles*, dont j'ai parlé, et dont le chargement représentait une valeur de 355.000 francs. Les principaux articles français qui sont parvenus, l'année dernière, en plus grande quantité à Tahiti et dans les divers archipels du Pacifique sont des machines pour l'industrie, de la ferronnerie, des wagons Decauville, des vins, des tabacs, des tissus, des conserves alimentaires. Ainsi qu'il a été dit précédemment, les réceptions de matériel français destiné à la Compagnie des Phosphates ont grandement contribué, cette année, à augmenter les importations métropolitaines.

En 1909, l'*Angleterre* accuse un léger fléchissement par rapport à l'année précédente (21.686 francs de moins); mais il importe de noter qu'un certain nombre d'articles provenant d'Angleterre ont été déclarés à la douane par les destinataires comme originaires de la Nouvelle-Zélande.

Les importations de l'*Allemagne* se sont encore développées en 1909 et accusent une plus-value de 64.643 francs. Cette augmentation porte, en particulier, sur les bières, les huiles de lin, les machines pour l'industrie, les peintures, etc.

EXPORTATIONS

Les Etablissements français d'Océanie ont exporté, en 1909, pour 5.051.442 francs de marchandises.

Le tableau suivant indique sur quels articles se répartit principalement ce chiffre d'affaires :

DÉSIGNATION DES PRODUITS	ESPÈCES DES UNITÉS	1908		1909		DIFFÉRENCE EN 1909	
		Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
Coprah	kil.	4.116.473	1.152.612	8.136.729	2.685.121	+4.020.256	+1.532.509
Nacres	kil.	631.994	789.993	587.386	763.602	— 44.608	— 26.391
Vanille	kil.	173.411	693.644	206.855	1.034.275	+ 33.444	+ 340.631
Cocos en coques	nombre	1.248.410	81.153	1.142.210	91.387	— 106.200	+ 10 224
Oranges	nombre	4.157.800	41.578	5.839.700	58.377	+1.681.900	+ 16.819
Biches de mer	kil.	37.115	37.115	9.888	9.888	— 27.228	— 27.227
Fungus	kil.	28.641	28.641	17.046	17.046	— 11.664	— 11.664
Coton en laine	kil.	15.218	30.436	71.900	107.985	+ 56.772	+ 77.549
Cire d'abeilles	kil.	3.313	7.459	3.225	7.256	— 88	— 203
Ananas	nombre	564	56	5.170	517	+ 4.606	+ 461

C'est, en somme, le coprah, la vanille et la nacre qui constituent, pour l'instant, les principaux articles exportés par Tahiti. Il convient d'y ajouter les perles, qui échappent aux statistiques de la douane, mais dont on exporte pour 300.000 francs environ chaque année.

Le *coprah*, formé, comme on sait, par l'amande desséchée du fruit du cocotier, a pris depuis trois ans un développement considérable. C'est actuellement le principal produit d'exportation de l'Océanie française. La culture du cocotier, déjà prospère à Tahiti, à Moorea, aux Touamotou et aux Marquises, grandit aux îles Sous-le-Vent d'année en année. Le jour où tous les archipels seraient reliés entre eux par une ligne intérieure de navigation à vapeur, les prix monteraient et la récolte de coprah triplerait peut-être en peu d'années. Elle grandirait d'autant plus rapidement que la culture du cocotier n'exige pas de soins particuliers Le cocotier demande dix ans pour être en plein rapport, mais il a l'avantage de durer longtemps[1]. Le cocotier devient facilement centenaire et on évalue à 150 le nombre des noix qu'il produit en moyenne chaque année. Dix noix faisant ordinairement un kilo de coprah, chaque pied de cocotier peut, tous frais payés, laisser entre les mains

[1] Les grands ennemis des plantations de cocotiers sont les rats, qui causent aux récoltes des dégâts considérables en perçant les jeunes noix de coco pour en boire ou en manger le contenu. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé de remède vraiment efficace contre ce fléau. L'envoi récent dans la colonie d'un vétérinaire du gouvernement n'a pas été étranger à l'idée de combattre les rats d'une manière scientifique et peut-être avec plus de succès qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

du producteur un produit net de 2 francs par an. C'est un joli revenu et de tout repos.

Le coprah vaut actuellement 60 à 65 francs la tonne et est de plus en plus demandé sur le marché pour la fabrication des huiles et des savons. Un droit de sortie de 10 francs par tonne grève actuellement le coprah à Tahiti. On a parfois vivement critiqué cette taxe. Elle peut pourtant, semble-t-il, être maintenue sans grand inconvénient. Sa suppression n'allégerait le prix de revient du produit que d'un centime par kilogramme et ne profiterait guère qu'aux deux ou trois maisons de commerce étrangères qui achètent et exportent le coprah tahitien. Le produit de cette taxe pourrait être, par contre, très avantageusement restitué tout entier à l'agriculture sous forme de prime aux planteurs.

L'un des graphiques ci-après (p. 23) démontre les fluctuations de la production du coprah à Tahiti. Les années 1903 et 1906 paraissent particulièrement favorables : c'est pourtant une erreur, si paradoxale que cette affirmation puisse paraître. En effet, la surproduction qui les distingue est, en grande partie, la conséquence des cyclônes qui ont ravagé la colonie à ces deux époques. Ces cyclônes ont amené la récolte prématurée des fruits des cocotiers abattus par l'ouragan, et ce sont les années suivantes qui ont subi le contre-coup du désastre.

La production de 1909, qui a atteint 8.548.856 kilogrammes, n'est nullement le résultat d'un événement de ce genre. Il y a accroissement normal du rendement des cultures ; c'est de bon augure pour l'avenir.

Si l'on ne considérait que le chiffre total des exportations de *vanille* de l'année 1909, il y aurait lieu d'être pleinement satisfait du résultat obtenu, qui accuse, par rapport à 1908, une majoration de 33.444 kilogrammes. La dernière récolte (206.855 kilogrammes) représente le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint au cours de ces dix dernières années. C'est presque la moitié de la production mondiale de la vanille, qui s'est élevée à 532.000 kilogrammes en 1908. C'est, par excellence, la culture familiale de l'indigène ; malheureusement, cette vanille est très dépréciée sur le marché, ainsi qu'il est possible de s'en rendre compte par le tableau ci-dessous :

Pays d'origine	Cours du marché français
Vanille du Mexique.....	30 à 40 francs le kilog.
Vanille de la Réunion.....	17 à 19 francs —
Vanille de Madagascar....	15 à 16 francs —
Vanillon de la Guadeloupe.	8 à 9 francs —
Vanille de Tahiti.....	6 à 8 francs —

Cette situation déplorable pour l'agriculture tahitienne est due en grande partie aux procédés des commerçants asiatiques. La vanille ayant une valeur assez élevée, sous un poids relativement faible, forme un excellent moyen de remise à la portée du petit commerçant.

Les Chinois, qui ont monopolisé le commerce de détail à Tahiti, ont été tout naturellement amenés à accaparer cet article. Les premiers essais qu'ils ont tentés en ce sens ayant dépassé leurs espérances, ils ont continué dans cette voie et ont fini ainsi, peu à peu, à s'emparer de la presque totalité de cette branche d'exportation. Se faisant concurrence les uns les autres, ils en sont arrivés à ne plus attendre la maturité des gousses pour les acheter. Les producteurs indigènes, avec leur insouciance ordinaire, se laissent vaincre aisément par l'insistance des petits commerçants chinois de leurs districts et vendent le plus souvent leur récolte verte, bien qu'ils sachent parfaitement qu'en la préparant eux-mêmes et en temps voulu ils en retireraient bien davantage.

Ignorant totalement la meilleure façon de préparer les bonnes espèces commerciales et pressés eux-mêmes de retirer de leurs achats des bénéfices immédiats, les Chinois traitent les gousses de vanille verte d'une manière hâtive et déplorable. Les lots sont étalés en plein soleil, à même la poussière, et subissent des intermittences d'excessive chaleur et même de pluie. La plupart des vanilles expédiées arrivent alors à destination soit trop humides, et par suite moisies, soit trop séchées et parfois même entièrement torréfiées. C'est ainsi qu'en 1907 la plus grande partie de l'énorme quantité de vanille expédiée en Nouvelle-Zélande par les Chinois a été entièrement perdue ; la douane d'Auckland a refusé d'en laisser pénétrer dans le pays des cargaisons entières ; elle les a renvoyées à Papeete, où elles sont revenues dans un état de complète pourriture.

Une autre cause de l'avilissement des cours provient de ce que les Chinois, achetant à bas prix la vanille verte, ne sont pas difficiles sur la dimension des gousses. L'indigène est donc poussé à produire beaucoup, sans tenir compte de la qualité. Pour obtenir des gousses de belle dimension, il faut, on le sait, ne féconder que quelques fleurs et détruire toutes les autres. Les indigènes se gardent bien d'appliquer cette méthode, puisque leurs produits sont achetés au poids par les Chinois. Il leur est indifférent d'avoir quelques belles gousses ; ils préfèrent en avoir un grand nombre de petites et fécondent indifféremment le plus grand nombre de fleurs.

La défiance que marquent les acheteurs étrangers à l'égard de la vanille tahitienne n'a donc rien qui puisse surprendre. Dans les conditions actuelles, la dépréciation des vanilles océaniennes n'aurait pu que s'accentuer, si on n'y avait pas porté remède.

Heureusement, les pouvoirs locaux se sont, depuis deux ans, préoccupés de cette question. Après avoir constaté, par expérience, que des palliatifs étaient insuffisants pour remédier à la situation actuelle, l'administration locale s'est décidée, en effet, à élaborer une série de mesures qui peuvent, de prime abord, sembler porter atteinte à la liberté individuelle des agriculteurs locaux, mais qui, à la réflexion, paraissent les seules susceptibles de relever les cours de la vanille tahitienne sur le marché mondial.

Lorsque, à la fin de 1899, les autorités locales de la Guinée française constatèrent qu'à la suite de malfaçons ou de fraudes, les produits locaux, tels que les gommes, copals, caoutchoucs, amandes de palme, étaient fortement dépréciés aux yeux des acheteurs européens, elles élaborèrent des arrêtés draconiens pour prohiber d'une manière absolue l'importation, la circulation et la vente des produits ne représentant pas une bonne valeur marchande.

L'Administration a donc mis en vigueur, dans nos Etablissesements d'Océanie, un ensemble de mesures qui procèdent des mêmes considérations. Pour obtenir des résultats décisifs, il était indispensable de réglementer la cueillette, la préparation et l'exportation de la vanille. Elle vient de le faire, et on ne peut qu'attendre les plus heureux résultats des trois arrêtés pris le 13 novembre dernier, par le dernier et très distingué gouverneur des Etablissements d'Océanie.

En ce qui concerne le premier point, l'administration locale s'est inspirée de la solution imaginée dans le district de Papara, l'un des plus importants de Tahiti, par les indigènes eux-mêmes. Dans le courant de 1907, en effet, soixante producteurs s'y étaient engagés à ne procéder désormais à la cueillette de la vanille qu'après maturité et sur autorisation d'un conseil spécial nommé par les intéressés eux-mêmes et à ne disposer de la récolte qu'après pesée préalable. Ces dispositions suffirent à prévenir les vols, jadis très fréquents, en raison de la facilité avec laquelle il était possible aux voleurs de se débarrasser des produits de leur larcin auprès des commerçants chinois du district.

Un premier arrêté est venu interdire formellement, dans toute l'étendue des Etablissements français d'Océanie, la cueillette,

le transport, le commerce et la préparation de la vanille dite « verte » récoltée avant maturité.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, on a formé dans chaque district, et à l'instigation du président du Conseil de chacun d'eux, une association de propriétaires indigènes de vanillières qui choisit dans son sein un comité de surveillance de trois membres chargés, sous le contrôle d'un agent désigné par l'administration, d'indiquer aux intéressés le degré de maturité des gousses permettant leur récolte régulière.

En cas de contravention, tout détenteur de vanille cueillie avant maturité est passible d'une amende pouvant atteindre 100 francs et atteignant toujours ce chiffre en cas de récidive. La vanille saisie en fraude est confisquée et détruite. Si le contrevenant est commerçant, la patente dont il est titulaire peut être suspendue par décision administrative. Les agents de la force publique ou les agents des contributions, assermentés, aussi bien que les chefs de districts ont qualité pour contrôler les contraventions commises.

Il devient donc désormais impossible, ou du moins très difficile, aux commerçants chinois de mettre à profit l'apathie naturelle des indigènes pour acheter à vil prix de la vanille verte. Réussiraient-ils même désormais une opération de ce genre, qu'ils n'en pourraient tirer aucun profit en raison des dispositions restrictives des deux autres arrêtés que le gouverneur a pris en même temps que le précédent.

Le second de ces arrêtés a en effet pour objet de remédier à la mauvaise préparation de la vanille une fois récoltée à un état de maturité parfaite.

Dans ce but il est créée dans la colonie une patente de préparateur de vanille qui est accordée par le gouverneur aux personnes munies d'un brevet de capacité délivré par une commission composée de deux membres respectivement élus par les Chambres de Commerce et d'Agriculture, d'un membre désigné par le comité de la Caisse agricole, du Chef du service pharmaceutique de la colonie et d'une personne compétente choisie par les membres ci-dessus énumérés.

La dessication et la préparation de la vanille ne sont plus désormais permises qu'aux seuls titulaires de cette patente. Exceptionnellement, les propriétaires des vanillières conservent la faculté de préparer eux-mêmes les produits de leurs propriétés, mais de celles-ci exclusivement.

Les agents de la force publique ont le pouvoir de prélever dans les établissements des préparateurs patentés des échantillons de vanille pour les soumettre à l'examen de la commission.

Lorsque des produits ainsi recueillis seront reconnus défectueux par cette dernière, il pourra en résulter pour les préparateurs la suspension et même le retrait de leurs brevets.

Le troisième arrêté du 13 novembre 1909 complète la série des mesures précédentes pour le cas improbable, d'ailleurs, où des vanilles auraient pu subir frauduleusement une préparation insuffisante, en permettant de prohiber l'envoi sur les marchés étrangers, de vanilles non reconnues marchandes, et susceptibles de porter préjudice à l'ensemble de la marque tahitienne.

Désormais, toute vanille récoltée dans les établissements français d'Océanie et destinée à l'exportation, devra être soumise à Papeete à une expertise. Les experts chargés d'examiner la vanille les classeront en trois catégories. Dans la première seront placées les vanilles de qualité supérieure ou de bonne qualité marchande, susceptibles de recevoir une estampille officielle. Dans la deuxième, seront classées les vanilles qui, tout en étant marchandes, seront reconnues de qualité inférieure; il leur sera néanmoins accordé un permis d'embarquement, mais elles seront privées de l'estampille officielle et ne recevront pas de certificat d'origine susceptibles de leur faire obtenir l'entrée au demi-tarif dans la métropole. Quant aux vanilles de dernière qualité ou avariées, rangées dans la troisième catégorie, leur exportation sera rigoureusement prohibée, car on estime, avec raison, que leur arrivée sur les marchés étrangers aurait pour effet de discréditer les vanilles d'origine tahitienne.

Une fois qu'elles seront entrées définitivement dans le domaine pratique des choses et qu'elles auront été notifiées aux consulats et aux Chambres de commerce des ports destinataires, il y a tout lieu de penser que ces mesures seront susceptibles de donner avant peu d'excellents résultats. Il est plus que certain que la vanille tahitienne ne tardera pas à perdre le renom fâcheux qu'elle a eu jusqu'à présent sur le marché. La marque « Tahiti » devant à l'avenir être officiellement constituée uniquement par des produits possédant l'estampille du gouvernement local, on ne verra certainement plus désormais comme le cas s'est produit malheureusement très souvent, de la vanille de toute provenance être vendue à bas prix, en cours de traversée, sous le seul prétexte de son origine et même sans avoir été, au préalable, examinée commercialement.

Les statistiques de commerce local accuseront peut-être de ce chef, pendant les deux ou trois premières années, une diminution sensible du nombre des kilogrammes de vanille exportée, mais cette diminution sera amplement compensée et au delà,

par la majoration de la valeur du produit qui passera très probablement de 6 à 8 francs le kilogramme à 12 à 13 francs au minimum.

A ce point de vue la situation d'avenir de notre colonie d'Océanie semble pouvoir être envisagée sous un jour des plus favorables [1].

Exportations des principaux produits de 1903 à 1909.

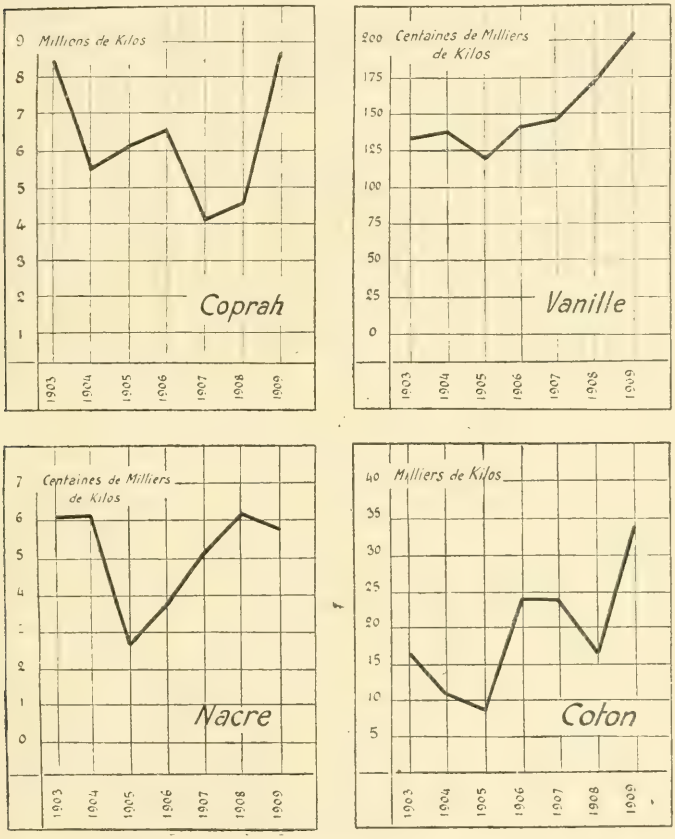

La *nacre* est, à l'heure actuelle, le troisième principal produit d'exportation des archipels français d'Océanie. En 1909, l'exportation des nacres a accusé une diminution de 44 tonnes par rapport à l'année 1908 (587 tonnes au lieu de 631); mais

[1] D'après la nouvelle loi douanière du 29 mars 1910, la vanilliline chimique est taxée d'un droit de 20 % *ad valorem* au tarif général et de 15 % au tarif minimum. Cette réglementation, réclamée depuis longtemps par tous les producteurs de vanille naturelle, ne peut manquer que d'avantager sérieusement toutes nos colonies où la culture de la vanille peut être pratiquée avec succès.

cette différence provient uniquement du fait qu'un stock assez considérable de la campagne 1909, n'a été expédié de Tahiti qu'en janvier 1910.

Depuis deux ou trois ans, la production de la nacre tend à se régulariser, car on a fini par réglementer la question de la plonge. De 1902 à 1905, l'administration locale avait cru devoir autoriser la pêche au moyen de scaphandres, concurremment avec la plonge à nu, mais les résultats atteints ne répondirent pas aux espérances qu'on en attendait : les scaphandriers travaillant dans des fonds inaccessibles aux plongeurs, y recueillirent une forte proportion de nacres piquées à peu près invendables, et se trouvèrent amenés à se maintenir dans des eaux moins profondes, et qu'ils dévastèrent méthodiquement. En 1906, on fut ainsi conduit à interdire l'usage des scaphandres, tant pour éviter le dépeuplement des bancs que pour remédier à la baisse inquiétante du prix des nacres causée par la surproduction des campagnes 1903 et 1904. (En 1905, la nacre ne valait plus sur le marché de Londres que 80 livres la tonne, soit la moitié environ des prix antérieurs).

Actuellement la pêche aux Touamotou et aux Gambiers, les deux principaux archipels producteurs n'a plus lieu, qu'au moyen de plongeurs à nu. Ceux-ci ont d'ailleurs amélioré leur méthode de travail, qui consistait jusqu'ici à nager vers les fonds en s'aidant uniquement d'une valve de nacre : ils ne pouvaient ainsi dépasser 16 à 17 brasses de profondeur et ne distinguaient que difficilement les objets environnants. Désormais, ils utilisent un plomb lourd de plusieurs kilogrammes et portent des lunettes étanches leur permettant de distinguer les nacres par des profondeurs de 20 à 22 brasses. Comme les scaphandriers ne pouvaient guère travailler sans danger à plus de 24 brasses, les plongeurs peuvent opérer sensiblement dans les mêmes fonds sans y commettre les mêmes dégâts.

La production ne dépasse donc plus maintenant les besoins du marché ; il n'est pas douteux que l'exportation des nacres représente désormais un revenu constant et rémunérateur pour le commerce tahitien.

Deux autres produits qui, actuellement, ne rapportent que des sommes insignifiantes, pourront dans un avenir prochain venir accroître dans des proportions intéressantes le commerce des établissements français d'Océanie ; c'est en premier lieu le coton et ensuite les phosphates.

La culture du *coton* fut jadis relativement prospère dans les archipels du Pacifique. En 1884, les établissements d'Océanie

exportèrent plus de 1.300 tonnes de coton. Les industriels reconnaissaient à cette époque une haute valeur aux cotons tahitiens ainsi que le prouve le « prix courant » légal des cotons de la Chambre de commerce du Havre.

SORTES	QUALITÉ MOYENNE (les 50 kilos)			QUALITÉ ORDINAIRE (les 50 kilos)			BONNE QUALITÉ (les 50 kilos)		
	1884	1885	1887	1884	1885	1887	1884	1885	1887
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
New-Orléans	75	71 ½	69	77	74 ½	72	78	75 ½	73
Haïti	67	62	59	70	65	62	»	»	»
Egypte	77	70	83	87	73	86	97	77	89
Bengale	42	»	40	45	52	42	48	54	44
Tahiti	**140**	**105**	**87**	**150**	**115**	**97**	**160**	**125**	**107**

Au moment où les cotons de Tahiti valaient ainsi plus que tous les autres, les agriculteurs locaux dédaignèrent trop, malheureusement, la sélection de leurs graines et l'isolement des bonnes espèces par la destruction complète des mauvaises; ils récoltèrent ainsi peu à peu des balles contenant des types différents qui furent refusés par les industriels et discréditèrent la marque tahitienne.

Progressivement, la culture du coton a presque complètement disparu de Tahiti, pour ne subsister qu'aux Iles-sous-le-Vent ; mais là encore, l'indigène a des méthodes défectueuses de culture, il maintient les plants en place pendant quatre ou cinq ans sans leur donner le moindre soin, alors que la durée de végétation ne devrait pas dépasser deux années.

Jusqu'à présent, le coton récolté dans les archipels de l'Océanie Française a été acheté sur place par une Société allemande et dirigé sur Hambourg. Il y a tout lieu de penser que la situation ne tardera pas à se modifier. La Société cotonnière des Etablissements Français d'Océanie après des études concluantes aux Iles-sous-le-Vent se propose, en effet, d'y créer dans le courant de cette année, un centre de culture de coton américain *Sea Island*. Elle escompte une récolte moyenne minimum de 1.200 kilogrammes de coton brut à l'hectare, soit environ 360 kilogrammes de coton égrené. Elle a également l'intention d'installer dans la colonie une usine modèle d'égrenage et de faire, le cas échéant, des avances aux indigènes pour les amener à consacrer leurs terres à cette culture spéciale.

La reprise de la culture de coton sur des bases rationnelles entraînera la renaissance d'une autre culture, celle du maïs qu'on alternait autrefois avec elle. Il y aura ainsi double bénéfice pour la colonie qui se trouve actuellement dans l'obligation

de faire venir des Etats-Unis le maïs nécessaire à sa consommation.

Etant données les conditions géologiques et climatologiques offertes par les Etablissements Français d'Océanie, aussi bien d'ailleurs que les premiers résultats obtenus, il est permis d'espérer que l'œuvre entreprise par la Société cotonnière sera couronnée d'un plein succès et que le commerce d'exportation de la colonie se ressentira avant peu d'une manière sensible des efforts accomplis dans cette voie et que l'on ne saurait trop encourager.

Les statistiques de 1909 font ressortir pour la première fois une expédition de 70 tonnes de *phosphates* à destination de l'Angleterre. Cet envoi, fait à titre d'échantillon, marque, pour notre colonie d'Océanie, le début d'une exploitation industrielle qui semble devoir lui procurer une ère de prospérité économique telle qu'elle n'en a jamais encore connue.

C'est dans l'archipel des Touamotou et spécialement dans l'île de Makatéa qu'ont été découverts dans le courant de l'année 1897 les gisements en question, dont l'exploitation après avoir été disputée entre plusieurs Sociétés concurrentes va définitivement être assurée par la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie.

L'île de Makatéa est un récif corallien de 7 kilomètres de long sur 3 à 4 de largeur. Son aspect est tout différent de celui des autres iles de l'archipel de Touamotou. Tandis que ces dernières sont en forme d'atolls à lagons intérieurs, et très peu élevées au-dessus du niveau de la mer, Makatéa est un plateau bordé de falaises de 40 à 70 mètres de hauteur. Tout le plateau de Makatéa est couvert d'un amoncellement de blocs calcaires atteignant sur certains points, comme au mont Fallières, 110 mètres d'altitude. C'est sur les bords Nord et Est de l'île que l'on rencontre les gisements de phosphates.

La partie exploitable offre une superficie d'environ 450 hectares et une épaisseur moyenne de 1 m. 45 (variant entre 0 m. 90 et 2 m. 10) à laquelle correspondent par mètre carré 2 tonnes environ de phosphates à l'état sec, soit 20.000 tonnes à l'hectare et plus de *9 millions de tonnes pour la seule île de Makatéa*[1].

Au cours de l'année 1909, la Compagnie Française des Phosphates a fait exécuter les premiers travaux préliminaires nécessaires pour l'exploitation de ces gisements. Un plan incliné

[1] Ces phosphates sont très riches. Leur teneur moyenne est de 80 % de phosphate tricalcique. Le fer et l'albumine n'y sont contenus qu'en très faible proportion.

permettra sous peu d'accéder de la plage au sommet de la falaise qui entoure l'île, une jetée en bois facilitera l'accostage des navires, une voie Decauville de 8 kilomètres de long est en voie de construction ainsi que des installations pour la manutention mécanique des phosphates, leur concassage et leur séchage, leur emmagasinement et leur chargement à bord des navires.

L'exploitation réelle va commencer d'ici peu de temps. Un premier convoi de 25 ouvriers japonais est arrivé dans la colonie en avril dernier pour le montage et la mise en marche des machines nécessaires La Société escompte un rendement minimum de 100.000 tonnes par an. Il n'est pas douteux que d'ici peu l'exploitation des phosphates représentera un élément de trafic très sérieux pour la colonie.

Les produits exportés en 1909 par nos archipels océaniens ont été, pour la plus grande partie, dirigés vers les Etats-Unis, l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande. Le mouvement des exportations considéré par pays de destination a donné, en effet, les résultats suivants :

		Par rapport à 1908
Etats-Unis	2.854.201 francs	+ 1.249.380 francs
Angleterre	687.070 francs	— 77.106 —
Allemagne	594.371 francs	+ 538.423 —
Nouvelle-Zélande	333.925 francs	+ 124.753 —
France	115.371 francs	— 26.535 —
Autres pays	466.504 francs	+ 97.201 —

Ce sont les Etats-Unis qui tiennent la tête dans cette nomenclature, et comme aux importations leur avance sur les autres pays est considérable. En 1909, ils ont reçu 34.096 kilogrammes de nacre, 1.910.486 kilogrammes de coprah et 52.278 kilogrammes de vanille *de plus qu'en* 1908.

Le total des achats faits pour le compte de l'Allemagne s'est accru de 538.423 francs par rapport à l'année précédente ; cette augmentation vient de ce qu'un navire chargé de produits de la colonie, nacres, coprah, coton, cire brute, a été expédié directement pour le pays.

La Nouvelle-Zélande a acheté à Tahiti l'an dernier des quantités d'oranges et de coprahs sensiblement supérieures à celles de 1908, soit 1.626.400 oranges et 561.150 kilogrammes de coprah en plus. La culture des oranges dans l'îlot d'Houakine (Iles-sous-le-Vent) prend depuis quelques années une très remarquable extension : elle trouve en Nouvelle-Zélande un débouché intéressant et rémunérateur.

Par contre, la France a perdu 26.535 francs par suite d'une diminution dans l'expédition des navires. Les principaux produits exportés en 1909 dans la métropole sont les suivants :

		Par rapport à 1908
Nacres	37.276 kilogrammes	— 14.323 kilogrammes
Vanille	13.315	— 3.377
Café	60	— 60
Coton en laine	Néant	— 4.477

Il est possible que le mouvement d'exportation des produits tahitiens vers la France augmente prochainement. La métropole profitant du fonctionnement régulier du nouveau service maritime établi entre Wellington et Papeete qui est venu doubler le service antérieur établi entre Auckland et Papaete, a déjà vu augmenter sensiblement, en 1909, son chiffre d'importations. Le jour où des courants commerciaux s'établiront en sens inverse, les exportations tahitiennes vers la France pourront s'accroître. Rien n'empêche la nacre de venir directement sur le marché français sans passer par Londres. Le coprah peut trouver acheteur à Marseille aussi bien qu'à Liverpool ou à Hambourg. Des services maritimes directs et moins coûteux ne manqueraient pas de développer des habitudes commerciales intéressantes pour la colonie aussi bien que pour la métropole.

Les produits tahitiens peuvent trouver des débouchés aussi rémunérateurs en Europe qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Amérique. La grosse difficulté consiste à les transporter sur les marchés de Londres et de Marseille au moindre prix possible.

Dans cet ordre d'idées, il y a encore beaucoup à faire.

L'ouverture du canal de Panama pourra peut-être d'ici quelques années changer sensiblement les données du problème. Dès à présent des modifications utiles pourraient être apportées aux services existants. Les relations inter-insulaires ne peuvent pas rester telles qu'elles sont actuellement : elles doivent être organisées et donner lieu à des services réguliers.

Le jour où nos divers établissements du Pacifique seront commodément reliés entre eux et avec les grands marchés de l'ancien et du nouveau monde, leur commerce s'accroîtra dans des proportions considérables : le développement économique de Tahiti et des archipels voisins est avant tout une question de développement des moyens de transports.

LIONEL CARY.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE [1]

LES ILES AFRICAINES

ILE DE L'ASCENSION

L'île de l'Ascension, qui n'a guère que 85 kilomètres carrés de surface, est située à 1.400 kilomètres de la côte, à mi-chemin du Brésil et de l'Afrique et à 1.120 kilomètres au Nord-Ouest de Sainte-Hélène. Découverte par le navigateur portugais Jean de Nova, le 20 mai 1501, jour de l'Ascension, elle fut visitée en 1508 par Tristan d'Acunha et définitivement occupée par l'Angleterre en 1815.

D'origine volcanique, cette île est entièrement rocheuse et aride et ne peut suffire à nourrir, avec ses propres ressources, les cent vingt habitants qui l'occupent. A peine 6 hectares sont cultivés et fournissent quelques légumes frais et des fruits pour la garnison. La population consiste en fonctionnaires, officiers et marins, qui y mènent leur famille, et une vingtaine de Kroomen.

Les Anglais ont établi dans cette île, dont le climat est en général sain, un excellent hôpital sur la montagne verte, à une altitude de 990 mètres. Là, les équipages fatigués par une longue traversée ou anémiés par le climat des tropiques viennent trouver un repos salutaire et des soins éclairés. La capitale de l'île, si on peut appeler de ce nom la petite ville qui le porte, est George-Town. L'Ascension est entièrement sous le contrôle et la juridiction des lords commissaires. Récemment on y a construit des fortifications.

Sa richesse principale consiste dans la capture et l'exploitation des grandes tortues de mer, qui viennent chaque année, de janvier à mai, pondre leurs œufs dans les sables du rivage. En 1903, il en fut capturé 200; en 1904, 40; en 1905, 116; en 1906, 127, et en 1907, 106, toutes pesant de 200 à 500 kilogrammes. Une fois capturées ces tortues sont mises dans des bassins et quand il le faut, tuées pour servir de nourriture. On trouve encore dans l'île des lapins, des chèvres sauvages, des perdrix et enfin de grandes quantités d'oiseaux de mer, qui viennent en bande à l'époque de la ponte.

Naturellement, dans ces conditions, le commerce est pour

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, des 16 avril, 1er juillet et 1er août 1908, 1er mars, 16 mai, 1er septembre, 1er octobre, 16 novembre, 1er décembre 1909, 1er février et 16 mars 1910.

ainsi dire nul. Il consiste surtout en objets importés d'Angleterre pour la consommation des fonctionnaires et officiers (vivres, vêtements, médicaments), et en quelques écailles de tortue exportées. Le chiffre de ces transactions s'est élevé en 1906 à 4.581 livres sterling aux importations et 68 livres sterling aux exportations.

L'île de l'Ascension, qui avait autrefois une certaine valeur, puisqu'elle est située sur la route de navigation des Indes, a perdu de son importance depuis l'ouverture du canal de Suez. Jadis, surtout au temps des voiliers, ceux-ci venaient parfois s'y refaire et s'y réparer. Maintenant, même après le développement du Sud-Africain, cette île n'a pu retrouver son importance. Les grands vapeurs y font rarement escale. Elle sert surtout de station télégraphique sous-marine. L' « Eastern Telegraph Company » y a fait aboutir les câbles de Sainte-Hélène, Saint-Vincent et Sierra-Leone. Ainsi elle s'est reliée au reste du monde qui, sans cela, risquerait peut-être de l'oublier.

ILE DE SAINTE-HÉLÈNE (SANTA-HELENA)

L'île de Sainte-Hélène fut découverte comme l'île de l'Ascension par le portugais Jean de Nova qui y aborda en 1502, le jour de la Sainte-Hélène. Prise par les Anglais en 1653, elle est restée en leur possession. Son nom est tristement célèbre dans l'histoire, parce qu'elle servit de prison à Napoléon. Dans la plaine de Longwood, celui qui avait ébranlé tant de trônes, remporté tant de victoires éclatatantes, porté à travers toute l'Europe, dans les plis du drapeau tricolore, les grandes idées nouvelles, vécut les dernières années de sa vie et dormit son dernier sommeil. Au pied du pic de Diane, gardé par son geôlier, devenu fameux grâce à lui, Hudson Lowe, privé de son fils, le roi de Rome, qui se mourait à Vienne, et dans la seule compagnie de quelques amis fidèles, il accomplit sa destinée qui l'avait fait si grand et le précipitait sur ces rochers déserts, sa tâche terminée. La maison où Napoléon mourut, devenue par la suite une ferme, a été acquise et restaurée en 1858, avec le terrain de l'ancien tombeau, et mise sous la garde d'un sous-officier français.

L'île de Sainte-Hélène, d'origine volcanique, est divisée en deux par une chaîne rocheuse. De chaque côté s'étendent des plaines fertiles où l'on cultive des légumes, des céréales, du quinquina. Autrefois l'exportation des pommes de terre était importante, mais un droit prohibitif imposé sur ces légumes par la

colonie du Cap, le principal débouché, a ralenti beaucoup l'extension de cette culture. Sur les sommets, des bois, des pins alternent avec les prairies. Lorsque Darwin la visita, dans l'expédition du Beagle, il signala la euriosité de sa flore, et compta 746 espèces de plantes, dont 52 seulement étaient des espèces indigènes.

La capitale est James-Town, résidence du gouverneur, et station importante de ravitaillement en charbon pour la flotte. Les approvisionnements sont constamment renouvelés et tenus au complet. Avant l'ouverture du canal de Suez, ce port recevait un grand nombre de vaisseaux. On y comptait jusqu'à 12.000 navires qui y faisaient escale. Aujourd'hui ce nombre a bien diminué ; presque seuls les vapeurs anglais y abordent (178.544 tonnes en 1906 sur un total de 179.095). L'Angleterre avait pensé faire de cette île, entourée de rochers à pics et accessible en un seul point, une citadelle imprenable ; ils avaient même construit le fort de Ladderhill. Comme ce point n'offre plus l'importance stratégique qu'il avait jadis, la guerre navale n'ayant guère de raisons de se développer dans ces parages, l'idée a été abandonnée et la garnison retirée.

L'île de Sainte-Hélène est relativement peuplée ; 3.495 habitants en 1908 pour une surface de 117 kilomètres carrés. Cependant, depuis quelques années, un courant d'émigration se dessine soit vers le Sud-Africain, soit vers les Etats-Unis. Dans l'année 1907, 97 habitants ont quitté Sainte-Hélène pour aller s'établir dans les contrées ci-dessus indiquées. L'année précédente on n'avait compté que 86 émigrants, tandis qu'en 1908 la proportion monta à 183 personnes. Les naissances surpassant de beaucoup les décès (118 contre 46 en 1906, 134 contre 34 en 1907), cet état n'est donc pas trop alarmant ; cependant, si l'on n'y prenait garde, l'île serait à la longue dépeuplée. D'autant plus que le gouvernement signale dans son rapport de 1907 que l'excédent de naissances disparaîtra sans doute par suite du départ de la garnison. Le nombre des enfants naturels était en effet considérable (37 sur 116 en 1906).

Le gouvernement a créé quatre écoles où l'instruction est faite à la moderne et dans lesquelles les exercices physiques entrent pour une bonne part. Les effets tentés jusqu'à présent pour dresser des instituteurs indigènes, ont donné de bons résultats. La première année d'examen (1906) sur six candidats présentés à la commission, quatre ont reçu le brevet de 1re classe et trois celui de seconde. En dehors de ces écoles officielles, il existe cinq établissements privés tenus par les membres des sociétés religieuses qui sont installées dans l'île. Trois com-

munautés ont en effet des représentants à Sainte-Hélène : les épiscopaux, les papistes et les catholiques romains. Chaque culte possède des chapelles et une ou deux écoles.

Le départ de la garnison a influé malheureusement sur la prospérité de l'île, dont les finances n'étaient cependant pas brillantes. Les revenus qui se montaient encore à 25.095 livres sterling en 1902 sont tombés à 7.207 livres sterling en 1907. Les recettes des douanes surtout, alimentées par les denrées et livraisons destinées aux soldats, ont diminué de plus de 1.000 livres sterling pendant ces deux dernières années. Il suffit de comparer quelques chiffres pour s'en rendre compte :

Importations	Bière	Beurre	Tabac	Draperies
—	—	—	—	—
		Livres sterling		
1905	2.525	2.544	1.248	6.551
1907	644	1.454	820	3.312

Importations	Farines	Cuirs	Liqueurs	Vins
—	—	—	—	—
		Livres sterling		
1905	3.559	1.451	1.607	1.210
1907	1.930	790	775	515

Il est donc inutile d'insister sur la dépression profonde qui règne sur l'île à l'heure actuelle. Car non seulement la présence de la troupe alimentait le budget, mais encore beaucoup d'habitants travaillaient pour le compte des soldats. Aussi par le fait même les recettes diminuèrent et la misère s'accrut. Si en 1907-1908, le gouvernement n'avait pas voté une subvention de 300 livres sterling pour travaux publics, beaucoup d'ouvriers auraient chômé de longs mois.

Les exportations ne sont pas non plus très brillantes ; elles sont tombées en 1907 à 4.704 livres sterling y compris 2.917 livres sterling d'espèces. Il est vrai qu'elles n'ont jamais été bien considérables, mais l'état actuel des affaires n'est pas fait pour augmenter la valeur des objets exportés.

Afin de réaliser l'équilibre du budget sans trop faire appel au gouvernement métropolitain, des économies très importantes ont été réalisées. Avec une grande indépendance de caractère les fonctionnaires, le gouverneur en tête, ont consenti à des diminutions sensibles de leur traitement (de 10 % à 3 %). C'est ainsi, par exemple, que le gouverneur a renoncé à 200 livres sterling, que l'inspecteur des écoles, tout en exerçant ses fonctions, ne veut plus recevoir aucune rétribution. Les exemples de cette nature sont rarement employés ; ils étaient dignes d'être cités, car ils prouvent dans les fonctionnaires anglais un désintéressement pratique qu'il est rare de

rencontrer à l'heure actuelle. Afin de donner à la colonie un peu de vie, on avait escompté sur l'essor minier, que des découvertes récentes permettaient de considérer sous un aspect satisfaisant. Certains dépôts de manganèse avaient, en effet, été mis à jour. Les ingénieurs envoyés pour examiner leur valeur furent malheureusement unanimes à reconnaître que les espoirs n'étaient pas fondés, et qu'il était impossible de créée r une industrie minière dans l'île. Que faire alors pour sortir de cette situation de jour en jour plus alarmante ? L'exportation de la pomme de terre, tentée encore une fois en 1907, causa plus de 1.000 francs de perte aux marchands de l'île pour trois chargements de bateaux. Les troupeaux étaient trop considérables et il devint impossible de vendre la viande. On fut même obligé de tuer les veaux, pour éviter une surproduction inutile. Le gouverneur fit tenter une expérience de culture du phonnium tenax, plante textile qui a donné d'excellents résultats en Nouvelle-Zélande. Les essais furent encourageants. Un moulin a été construit dans la plaine de Longwood, où se trouve l'eau nécessaire à cette nouvelle industrie, et actuellement quatre tonnes de feuilles sont journellement traitées. De ce côté il y a donc espoir de relèvement, car le sol de l'île convient parfaitement à cette plante. Il faut souhaiter que, par cette industrie, Sainte-Hélène retrouvera un peu de sa splendeur passée. D'autre part, sous l'impulsion de la ligue dentellière d'Angleterre, des ateliers de broderies et d'ouvrages de dames ont été récemment installés. Beaucoup de femmes et de jeunes filles ont appris le métier de dentellière, et ces pauvres gens gagnent ainsi au moins de quoi vivre. Pour faire de la dentelle de Sainte-Hélène une véritable spécialité, on a essayé de faire du fil et des tissus avec des fibres tirées de jeunes plantes de phonnium tenax. Mais il a fallu renoncer à cet essai, les produits obtenus étaient trop imparfaits.

Il est intéressant de constater par ce rapide aperçu combien les Anglais mettent de persévérance et d'intelligente activité pour sauver Sainte-Hélène de la période de décadence où elle est entrée. Ces effets seront-ils couronnés de succès ? Il est impossible de le dire, mais il serait à désirer que tant d'énergie ne fût pas dépensée en pure perte. Ce qui est certain toutefois, c'est que l'île de Sainte-Hélène ne pourra être sauvée que par son travail propre, sa production personnelle. Abandonnée comme port de relâche, depuis que les grandes routes de navigation suivent un autre itinéraire, délaissée comme point fortifié puisque les grandes luttes navales se passent sous d'autres latitudes, il ne lui faut rien attendre de l'extérieur, du moins

pour le moment. Si elle ne veut pas périr, il est nécessaire qu'elle trouve en elle-même de quoi vivre.

ILES DE TRISTAN DA CUNHA [1]

A 2.500 kilomètres Sud-Ouest de Sainte-Hélène et à mi-distance entre le Cap et le Sud de l'Amérique se trouve un petit groupe de quatre îles volcaniques, appelées Tristan da Cunha, découvertes en 1506 par le navigateur portugais de ce nom. Ces trois îles s'appellent Tristan da Cunha, Gough's Coland, Inac cessible et Nightingale Island. Elles sont de plus entourées d'un certain nombre d'îlots rocheux et déserts.

Leur supercicie est d'environ 117 kilomètres carrés au total et leur population s'élève à 75 habitants (36 hommes et 39 femmes en 1903). La plupart des habitants proviennent de marins dont les navires ont échoué sur ces côtes et de femmes émigrées de Sainte-Hélène. Ce petit peuple heureux ne connaît ni loi, ni gouvernement. Son instruction est assurée par un pasteur de l'Eglise anglicane qui est aussi chargé du service religieux. Il se livre à l'agriculture qui réussit très bien, non seulement en ce qui concerne les céréales, mais aussi pour tout ce qui est fruits. Les troupeaux sont considérables pour la population : 600 bœufs ou vaches, 700 moutons, quelques porcs et 100 mulets. Sur les côtes le poisson est très abondant.

En 1817, les Anglais établirent à Tristan da Cunha un port de ravitaillement et une petite garnison, l'un et l'autre furent retirés après la mort, à Sainte-Hélène, de Napoléon Ier. De nos jours un bateau de la flotte britannique visite ces îles une fois par an.

Il est question d'abandonner ces îles et de transporter les habitants dans la colonie du Cap. Si ce projet se réalise, peut-être un jour regretteront-ils les douceurs de la vie calme et tranquille d'autrefois, ces laboureurs heureux qui n'avaient d'autres préoccupations que celles nées de l'existence journalière. Ils connaîtront les luttes que provoquent le contact des lois, des hommes, de la civilisation, et diront sans doute avec regret comme le poète latin : *O nimium fortunatos, si bona norint, agricola.*

ILE MAURICE (MAURITIUS)

L'île Maurice fut découverte, en 1507, par don Pedro Mascareñhas, qui en prit possession au nom du gouvernement por-

---

[1] Les Anglais, dans leurs documents officiels, écrivent Tristan da Cunha ; les Portugais Tristan d'Acunha.

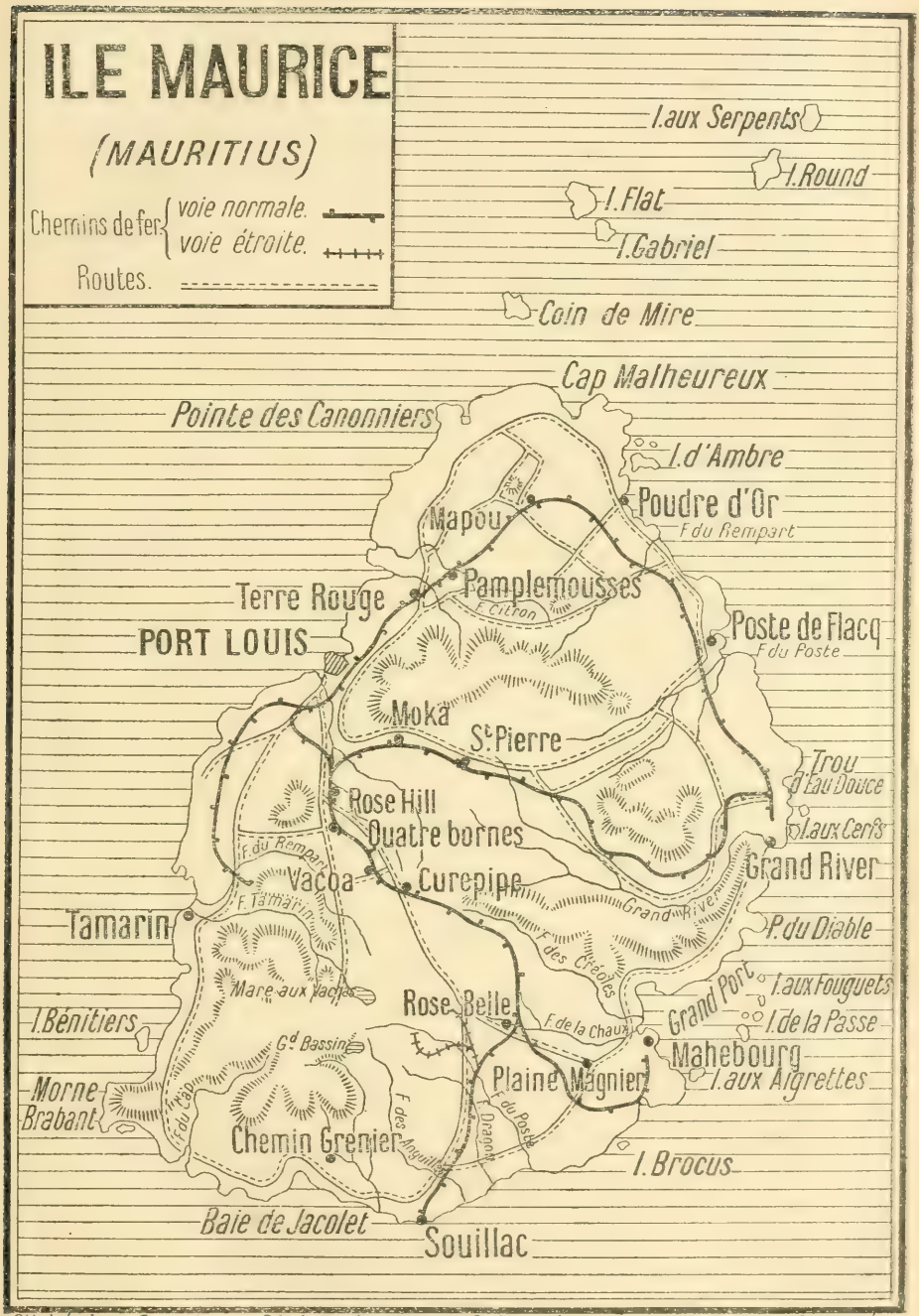

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré.

tugais et l'appela Cerné. Les Portugais n'y fondèrent aucun établissement durable. Aussi les Hollandais, ces grands coloniaux de l'époque, s'en emparèrent-ils en 1598, et lui donnèrent-ils le nom de Maurice, en l'honneur de Maurice de Nassau. Mais leur possession ne fut pas de longue durée et, après un certain nombre d'années, ils l'abandonnèrent. Les Français déjà maîtres de l'île Bourbon, l'occupèrent en 1712, et lui donnèrent le nom d'île de France. En 1722, le roi la céda à la Compagnie des Indes Orientales, qui la garda jusqu'en 1767. Les gouverneurs, parmi lesquels il faut citer Mahé de Labourdonnais, s'efforcèrent de développer les ressources de l'île et d'en faire une des stations les plus importantes de la route des Indes. Pendant quelques années elle fut administrée directement par les services royaux jusqu'aux guerres de l'Empire. A ce moment la prospérité de l'île de France, sa position excellente comme point de relâche et de ravitaillement, attirèrent l'attention des Anglais. En 1810, une armée de 12.000 Anglais sous les ordres du général Abercromby s'empara de cette île importante. Leur prise de possession fut consacrée par les traités de 1814 et 1815, qui garantissaient aux habitants leur religion, leur langue, leurs lois et leurs coutumes. Depuis cette époque, les Anglais ont conservé l'île Maurice, et ont donné une vive impulsion à son essor économique. Ils l'ont outillée avec beaucoup de soins de façon à pouvoir cultiver dans de bonnes conditions les riches denrées que son sol fait naître.

L'île Maurice est soumise, comme les autres colonies de la couronne, aux ordres du roi rendus en conseil. Depuis les décrets du 16 septembre 1896, amendés le 14 août 1901 et le 19 novembre 1904, des institutions en partie représentatives ont été accordées à la colonie.

Le pouvoir exécutif est confié à un gouverneur, assisté d'un conseil exécutif composé : du commandant militaire, du secrétaire colonial, du procureur général, du receveur général, du contrôleur général et de deux membres élus du conseil du gouvernement. Ce dernier, qui détient le Pouvoir législatif comprend, outre le gouverneur, 27 membres dont 10 sont élus, 8 sont membres d'office, et 9 sont nommés par le gouverneur. Les conseillers d'office sont, outre les 5 membres du Conseil exécutif, le receveur des douanes, le directeur du service de l'immigration, et le directeur des Travaux publics. Chacun des 9 districts de la colonie élit un député au conseil du gouvernement, sauf le district de Port-Louis qui en choisit 2. Ce conseil vote le budget et discute les questions que lui soumet le gou-

verneur. Les ordonnances rendues dans l'île ne deviennent exécutoires que lorsqu'elles ont été approuvées par le secrétaire d'Etat métropolitain.

Maurice possède encore une autre assemblée élective ; c'est le conseil municipal de Saint-Louis, composé : d'un maire, d'un adjoint et de 16 conseillers. Les électeurs sont soumis à des conditions d'origine, de cens, d'âge, de fonction. Le conseil est réélu tous les ans par tiers ; le maire et l'adjoint sont choisis tous les ans sur une liste de 6 noms présentés par le conseil municipal.

Quatre villes, Curepipe, Peau Bassin, Rose Hill et Quatre Bornes possèdent chacune pour gérer leurs affaires un bureau de commissaires nommés par le gouverneur.

Pour l'administration, la colonie est divisée en 9 districts : Port-Louis, Pamplemousses, Rivière du Rempart, Flacq, Grand-Port, Savane, Black-River, Plaine Wilhems et Moka. La capitale, siège du gouvernement, est Port-Louis, sur la côte Nord-Ouest, peuplée de 52.740 habitants et défendue par les deux forts de Saint-Georges et Adélaïde. Elle est, avec Mahebourg sur la côte Est le meilleur port de l'île. Port-Louis se compose de trois villes : la ville créole, la ville noire, et la ville hindoue. Elle est une des places maritimes les plus fréquentées de l'océan Indien et presque le seul lieu de refuge pour les vaisseaux si fréquemment assaillis dans ces parages par des cyclones.

Le pouvoir judiciaire est réparti : entre la Cour suprême, la Cour d'amirauté, 10 tribunaux de district et 5 tribunaux spéciaux, ces derniers chargés en particulier des contestations entre patrons et ouvriers. Il est à remarquer que dans cette colonie, d'après les stipulations de l'acte de capitulation de 1810 et des traités de 1814-1815 le Code civil français et la plupart des autres Codes usités en France ont été conservés comme règles juridiques.

La surface de Maurice est de 2.087 kilomètres carrés. Sa population, de 385.408 habitants, est composée en grande partie d'Hindous (263.983), de Créoles, d'Africains et de Chinois. On constate une augmentation constante du premier de ces éléments au détriment des autres. Ce fait provient du morcellement de plus en plus considérable de la grande propriété. Les domaines importants, autrefois propriétés des Blancs et des Créoles, sont vendus au détail, par suite de la diminution des grandes fortunes, et chaque parcelle est rachetée par les Hindous. En l'année 1906 seulement, plus de 1.115.209 roupies ont été dépensées par eux pour acquérir des terres. Dans quel-

ques années, sans doute, devant cet envahissement continuel, il n'existera plus de grandes propriétés à Maurice et il faudra, au moyen d'instructions nouvelles, assurer la coordination de tous les efforts individuels pour ne pas rendre la production plus onéreuse.

Au point de vue religieux, la population se répartit en 206.131 bouddhistes, 113.224 catholiques romains, 41.208 mahométans et 6.644 protestants. Le paupérisme existe à l'île Maurice d'une façon intense et augmente constamment. Aussi le gouvernement a-t-il été en quelque sorte obligé d'instituer un service qui distribue des secours, est chargé de l'assistance médicale gratuite et remplit le rôle d'une véritable institution charitable. Cette façon d'agir semble avoir augmenté encore le paupérisme en enlevant aux individus l'esprit d'indépendance et de confiance en leurs propres forces. Il existe une tendance universelle à considérer le gouvernement comme le seul dispensateur de secours et d'assistance et les appels à sa charité deviennent de plus en plus considérables. Mais, dit le gouverneur dans son dernier rapport, ce ne sont pas ceux qui écrivent en se présentant comme « pères de familles, sans emploi, « dans la plus grande misère » qui sont les plus à plaindre généralement; il y a une quantité de miséreux cachés qui ne demandent rien, pauvres honteux ou fatalistes qui attendent que le pain ou le riz leur soit donné par quelque prêtre compatissant ou mieux encore par l'Etat secourable.

Pour atténuer cette misère croissante, de nombreuses sociétés, créées par les différentes confréries religieuses, ainsi que par des associations particulières (sœurs de Saint-Vincent de Paul, dames de charité) essayent de remédier au mal avec un grand dévouement; mais il n'y a plus de riches à l'île Maurice et, dit le gouverneur, ceux qui donnent ne le font qu'au prix de privations sensibles.

Toutes ces mesures d'assistance, tous ces généreux efforts ne pourront pas, il faut le craindre, détruire les causes du paupérisme. Ce sont des remèdes qui soulagent, mais qui ne guérissent pas. Il y a dans cette situation un signe alarmant : c'est la dépression des forces individuelles qui amènera bientôt la dépression collective. Doit-on l'attribuer au morcellement de la propriété, doit-on l'attribuer à l'affranchissement d'une race vigoureuse qui s'est étiolée sous le ciel des tropiques ? Il ne nous appartient pas de découvrir les causes de ce mal qui, si on n'y prend pas garde, est de nature à porter un coup fatal à l'existence active de la colonie.

L'instruction primaire dans l'île Maurice est libre. Il existe

deux sortes d'écoles : les unes entretenues par le gouvernement (67), les autres fondées par des particuliers et recevant une subvention. Ces dernières appartiennent toutes à des associations religieuses, mais reçoivent indistinctement les enfants des différents cultes. Ainsi, les écoles catholiques romaines, en 1907, contenaient 6.501 catholiques, 31 anglicans, 25 chrétiens d'autres sectes, 411 mahométans et 1.082 hindous. De même, l'école mahométane comptait, comme élèves, cette même année, 16 catholiques, 7 anglicans, 77 mahométans et 64 hindous.

Au point de vue religieux, l'instruction a été réglée par une ordonnance qui prescrit de bannir des programmes toute étude confessionnelle, mais autorise les représentants des différents cultes à faire aux élèves de leur religion des cours à des heures fixées par les directeurs d'écoles. Toute contravention à cette règle peut amener la privation de la subvention. Grâce à ces mesures, les enfants profitent de l'instruction générale, fréquentent volontiers les écoles, sans distinction de confession. Dans cette île où les religions sont si nombreuses, le résultat obtenu est très appréciable.

L'instruction secondaire est donnée au collège royal et dans les deux écoles qui en dépendent. Afin de provoquer l'émulation, on a fondé des bourses de voyage qui permettent aux titulaires d'aller perfectionner leurs études dans une université. De plus, des prix en argent sont alloués aux jeunes gens qui le méritent et qui, de cette façon, paient, en totalité ou en partie, le prix de la pension. Dans peu de colonies anglaises, il est fait plus d'efforts pour développer l'instruction et pour alléger la charge pécuniaire des parents. Le gouvernement, en 1907, a dépensé 578.049 roupies pour ses écoles.

L'île Maurice a connu des jours très prospères, à l'époque où le sucre et les liqueurs dérivant de la canne étaient d'un bon rapport. Maintenant, les finances sont encore en bon état, les budgets se balancent, mais il est indéniable que la lutte est de plus en plus ardente, la concurrence plus vive. Le tableau suivant donne les recettes et les dépenses des cinq derniers exercices :

	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906	1906-1907
	—	—	—	—	—
			Roupies		
Recettes..	9.221.600[1]	9.473.112	10.399.554	11.169.783	10.329.618
Dépenses.	9.575.182	10.664.115	10.563.521	9.915.868	10.174.309

[1] L'unité monétaire est la roupie dont la valeur est à peu près 1 fr. 66 (15 roupies pour une livre sterling).

Les recettes sont alimentées sutout par les douanes, les licences et revenus intérieurs et les chemins de fer. Les dépenses sont nécessitées par l'intérêt de la dette publique, qui dépense 35 millions, les pensions, la police et les forces militaires, les chemins de fer et les travaux publics.

Bien que le rapport du dernier exercice signale une concurrence très vive faite aux produits importés d'Angleterre par ceux d'Allemagne, de Belgique et de France, il est évident que, en ce qui nous concerne, nous pourrions entretenir avec l'île Maurice des relations commerciales bien plus considérables. Nos importations diminuent sur les articles suivants : acide sulfurique, médicaments, effets d'habillement, bière, ameublements, voitures, ciments, chocolat et cacao, cuivre, coton, verreries, fers, cuirs, automobiles, lainages. Tous ces articles, que nous pourrions livrer dans de bonnes conditions à des clients qui nous sont restés, par communauté d'origine, très favorables, sont fournis en partie par l'Allemagne qui, peu à peu, nous supplante sur les marchés. Avec un peu de réclame, de persévérance, des voyageurs de commerce plus nombreux, nous pourrions arriver à reprendre ce débouché, somme toute considérable. Si nous n'y prenons garde, nos relations commerciales iront s'affaiblissant, et nous serons remplacés par des commerçants plus habiles, plus tenaces et plus soucieux de leurs intérêts.

Il ne faut pas s'attendre, sans doute, à ce que l'essor commercial de l'île Maurice s'accroisse beaucoup. La productivité de l'île, d'après les rapports officiels, a atteint son maximum, et comme cette productivité est le facteur le plus important de la richesse, il est indéniable que cette richesse semble avoir atteint également son maximum. L'importation ne peut donc augmenter encore, surtout en ce qui concerne le luxe. Mais néanmoins, sur les 20 millions de roupies que les Mauriciens achètent à l'étranger, la part de la France pourrait être plus considérable.

Les principaux articles d'exportation de l'île Maurice sont le sucre non raffiné (35.626.266 roupies), le rhum (10.647 roupies), la vanille (28.605 roupies), les fibres d'aloès (709.233 roupies), le cacao (98.876 roupies), les mélasses (545.083 roupies). Tous ces chiffres se rapportent à l'exercice 1906-1907. La majorité de ces articles sont expédiés dans les colonies anglaises du Sud de l'Afrique, l'Australie et les Indes.

Maurice étant située sur une des grandes routes commerciales du monde, le nombre des vaisseaux qui y abordent est relativement important, bien qu'en diminution constante : 372 en

1905, contre 512 en 1901, avec un tonnage respectif de 731.470 tonnes contre 782.008. C'est le commerce anglais qui a subi, de ce fait, toute la diminution, puisque le tonnage de ce pavillon est passé de 558.968 tonnes en 1901 à 490.378 tonnes en 1905, tandis que les bâtiments étrangers ont gagné 18.000 tonnes environ.

Les relations à l'intérieur de l'île sont assurées par un réseau routier assez considérable et par 192 kilomètres de voies ferrées, sans compter les lignes de garage et un petit chemin de fer à voie étroite qui dessert les plantations aux environs de Plaine-Magnien. En 1907, les recettes de ces voies ferrées sont montées à 2.212.492 roupies, et les dépenses à 1.795.379 roupies. Le trafic, du reste, est en décroissance, surtout en ce qui concerne le transport des voyageurs. Ce résultat, d'après le dernier rapport, est dû à trois causes principales : l'usage croissant des automobiles et des bicyclettes, les facilités plus grandes d'approvisionnements données aux magasins locaux, enfin l'abaissement de la capacité de dépenses dans toutes les classes de la société. C'est, encore une fois, la diminution de la richesse générale qui produit, en partie, sur les recettes de chemins de fer une réduction très appréciable.

Cette question de l'appauvrissement général revient à chaque instant, du reste, dans le dernier rapport du gouverneur de l'île Maurice. On sent qu'elle est l'objet des préoccupations de l'administration, que les pouvoirs publics sont émus de cette situation qui s'aggrave de jour en jour. La crise est bien réelle ; on la constate dans les dépenses de la justice et des prisons, dans celles des bureaux des pauvres, qui augmentent toutes deux; dans les recettes des chemins de fer, du budget intérieur, qui diminuent; dans le chiffre des importations qui, malgré les bonnes récoltes, ont une tendance à décroître; enfin, dans la main-d'œuvre, qui tend toujours à devenir meilleur marché. On avait pensé à utiliser cette main-d'œuvre pour créer dans l'île de nouvelles industries qui auraient profité d'un travail peu coûteux. Mais il ne faut pas perdre de vue que Maurice est dans l'Océan Indien et que si la main-d'œuvre est bon marché dans l'île, elle l'est encore davantage aux Indes. Si donc on créait des industries nouvelles, il y aurait un courant d'immigration qui se produirait. On pourrait l'enrayer par des mesures politiques, mais Maurice qui vit du riz indien verrait ce marché se fermer et les conditions d'existence devenir encore plus difficiles.

La situation est donc très délicate, elle n'est cependant pas désespérée. La terre fertile produit du sucre en grande quantité

et cette production permet d'assurer l'équilibre des finances. Par une politique sage d'économie, par des lois sociales qui permettraient de grouper les intérêts tout en assurant au travail un salaire plus rémunérateur, il est possible qu'on parvienne à surmonter les difficultés de l'heure présente et à rendre à l'île Maurice son antique splendeur, en partie du moins.

DÉPENDANCES DE L'ILE MAURICE

Ile Rodrigues. — Située à environ 500 kilomètres à l'Est de l'île Maurice, cette île a une surface d'environ 323 kilomètres carrés et est peuplée par 4.231 habitants. La population tend à s'accroître, car cette île est fertile et les côtes abondent en poisson. Malheureusement, elle est de temps en temps ravagée par de terribles cyclones qui détruisent tout sur leur passage.

L'île Rodrigues, qui dépend du gouverneur de Maurice, est administrée par un fonctionnaire auquel sont délégués en partie les pouvoirs du gouverneur central. En dehors de ce représentant de l'autorité, il existe à Rodrigues un médecin, deux prêtres de la religion catholique, et de l'Eglise anglicane, et un petit détachement de police. L'instruction des enfants est donnée dans deux écoles où sont inscrits près de trois cents enfants élèves.

La richesse de l'île consiste en produits agricoles et surtout en poisson salé dont on exporte pour près de 160.000 roupies par an. Le commerce est assez actif et se monte en moyenne à 200.000 roupies aux exportations et à une somme légèrement supérieure aux importations. Le budget de Rodrigues se solde continuellement en déficit. Ses recettes sont d'environ, bon an mal an, 15.000 roupies ; les dépenses se montent au double. Parfois, quand un cyclone a dévasté l'île, le gouverneur de Maurice remet les impôts en totalité ou en partie, c'est-à-dire que les recettes budgétaires sont réduites de plus de moitié. Rodrigues a une grande importance au point de vue des relations télégraphiques mondiales. L' « Eastern Telegraph Company » y a créé une station où aboutissent plusieurs câbles et qui comprend un nombre assez considérable d'employés.

AUTRES ILES

En dehors de l'île Rodrigues, dépendent encore de Maurice les îles Saint-Brandon ou Cargados, formées de grands bancs de sables ; les Trois-Frères ou Eagle-Islands, enfin les îles Chagos. Diego-Garcia, la plus importante de ce dernier groupe,

est peuplée de plus de 500.000 habitants, nègres pour la plupart, venus de Maurice. Elle possède une baie remarquable par son étendue et par l'abri qu'elle offre aux navires.

Ces îles font le commerce d'huile de coco (1.400 hectolitres par an en moyenne) et de poissons secs.

LES ILES SEYCHELLES ET DÉPENDANCES

Les Seychelles, autrefois îles Mahé, furent découvertes par les Portugais, qui les abandonnèrent. Colonisées par les Français au XVIIIe siècle, elles reçurent le nom qu'elles portent en l'honneur de M. de Seychelles, contrôleur général des finances sous Louis XV. Tombées entre les mains des Anglais pendant les guerres de l'empire, elles sont depuis 1814 colonies anglaises. Le groupe des Seychelles proprement dites est composé de 45 îles d'origine coralienne pour la plupart et s'étendant sur 240 kilomètres du Nord au Sud et autant de l'Est à l'Ouest. Les principales sont : Mahé, centre du gouvernement, avec la ville de Victoria, qui fut autrefois bâtie par les Français et s'appelait alors l'Etablissement ; Praslin, Silhouette, La Digue, Curieuse et Félicité. Tous ces noms rappellent bien le peuple qui a su s'implanter dans ces parages et y coloniser pendant de longues années.

Les dépendances comprennent les îles suivantes : les Amirantes, (27 îles divisées en cinq groupes), l'île Bijoutier, Saint-François, Saint-Pierre, l'archipel Comoledo, l'île Astove, les îles Aldabra et Flat. La totalité de la colonie comprend 90 îles et groupes d'îles et une surface d'environ 372 kilomètres carrés.

Les Seychelles dépendaient autrefois directement de l'île Maurice. Depuis 1888, elles étaient dirigées par un commissaire civil nommé par la couronne et placé sous l'autorité du gouverneur de l'île Mauriee, dont il recevait les instructions. Il était assisté de deux conseils exécutif et législatif, mais ne pouvait édicter de règlements qu'après les avoir soumis à l'approbation de son chef hiérarchique. Le conseil exécutif se composait de trois membres pris parmi les fonctionnaires. Le conseil législatif comprenait six membres : trois fonctionnaires et les trois autres désignés parmi les habitants par l'autorité administrative. En 1897, le commissaire reçut les pouvoirs de gouverner, et en 1903 il prit le titre dont il ne remplissait que les fonctions. La colonie devint complètement indépendante de l'île Maurice.

La population qui, en 1901, ne comptait que 19.231 habi-

tants en comprend maintenant plus de 21.500. C'est que dans ce pays les naissances excèdent de beaucoup les décès (32 pour mille au lieu de 14 pour mille). Elle est composée comme à Maurice d'Indiens, de créoles et de nègres et sa répartition est très variable suivant les îles. Certaines de ces dernières, qui ne sont que des récifs de coraux ne sont pas même habitées en temps ordinaire. Mais elles reçoivent des pêcheurs ou des indigènes venant extraire le guano. Beaucoup de créoles sont d'origine française et parlent notre langue ; quant aux autres habitants, à part les fonctionnaires et commerçants anglais, ils emploient une sorte de patois que les efforts faits jusqu'à présent ne sont pas encore arrivés à remplacer.

Et cependant l'instruction est l'objet de tous les soins du gouvernement dans la colonie des Seychelles. En effet, il existe d'abord une école supérieure de l'Etat, l'Ecole Victoria ; le collège Saint-Louis pour les garçons, dirigé par les Frères Maristes et le couvent Saint-Joseph, pour les filles, tenu par les Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny. Ces trois écoles reçoivent près de 350 enfants. Deux bourses d'études, payées par le gouvernement, permettent d'envoyer chaque année pour quatre ans, soit à Maurice, soit en Angleterre, les deux meilleurs élèves. De plus, des expositions à la suite desquelles des récompenses sont décernées, permettent de signaler les meilleurs travaux, les ouvrages les plus remarquables. L'instruction primaire est confiée à 14 écoles congréganistes catholiques romaines et à 4 établissements de l'Eglise Anglicane, auxquelles le Gouvernement donne annuellement 10.000 roupies.

La situation financière des Seychelles n'était pas jusqu'à ces dernières années très brillante. Par suite des mauvaises récoltes, des dépenses d'administration peut-être exagérées, les recettes n'arrivaient pas à satisfaire tous les besoins. Le déficit existait donc, mais depuis 1906 le budget a retrouvé toute son élasticité et l'année 1907 a établi un record qu'il sera peut-être difficile de dépasser. Le tableau suivant fait ressortir nettement cette situation.

Années	Recettes	Dépenses	Importations	Exportations
—	—	—	—	—
		Roupies		
1903	467.668	516.331	1.024.641	968.325
1904	383.096	447.939	905.171	801.894
1905	375.779	393.691	823.452	848.744
1906	419.932	370.971	916.397	807.781
1907	501.293	381.029	1.174.412	2.270.820

A quelles causes faut-il attribuer cette prospérité croissante? La grande ressource des îles était le commerce des noix de

coco et de l'huile provenant de la pulpe de ces fruits. La vanille, il est vrai, entrait pour une bonne part dans les exportations, mais les habitants ne la considéraient que comme un revenu aléatoire destiné à leur fournir l'argent de poche. Enfin le commerce d'écailles de tortues et de poisson salé donnait également lieu à des échanges. Il en résultait que si les récoltes étaient mauvaises ou si les cours, surtout en ce qui concerne la vanille, faiblissaient, il n'existait aucun autre produit capable de parer à ce déficit. Les autorités anglaises, se rendant compte de ce que cette situation avait d'aléatoire, résolurent d'y remédier avec la plus grande énergie. Ils créèrent des savonneries pour utiliser sur place l'huile qui ne pouvait être vendue; ils établirent un courant d'exportations pour le coprah principalement sur Marseille; ils installèrent des distilleries afin d'utiliser l'écorce des arbres à canelle et d'autres plantes à essences qui poussaient en abondance dans les îles; ils favorisèrent la culture de la canne à sucre et la construction d'une distillerie de rhum; ils concédèrent à une société l'exploitation des îles recouvertes de bancs de guanos; ils introduisirent la culture du Para et du Céara pour en tirer du caoutchouc. Bref les Seychelles, au lieu de demeurer un pays de monoculture ou à peu près, devinrent une contrée où se récoltent, comme par enchantement, tous les produits des tropiques. De plus, les usines traitant sur place les matières premières, il en résulte un emploi rémunérateur pour la main-d'œuvre et une exportation plus facile. Sans doute, il ne faut pas s'arrêter à considérer les recettes de l'année 1907 qui fut exceptionnelle par la récolte de la vanille et par les hauts cours atteints par ce produit. Mais la situation est excellente, elle s'améliore constamment, grâce à l'initiative heureuse de ceux qui dirigent les destinées des Seychelles.

Il peut être bon de faire une remarque en terminant. Dans ces îles, autrefois nôtres, où notre souvenir se perpétue, ne fût-ce que par la langue, nos relations commerciales ont été, en 1907, de 936.667 roupies aux exportations et de 168.849 roupies aux importations. Notre part est donc importante; mais ne semble-t-il pas que, puisque nous prenons beaucoup aux Seychelles, il serait logique que nos importations fussent en proportion. Or, là encore, bien des articles pourraient nous être demandés, en particulier le fer manufacturé, que l'Allemagne, toute nouvelle venue dans ces parages, fournit en grande quantité.

Notre Compagnie des Messageries Maritimes reçoit une subvention du gouvernement des Seychelles pour prendre la poste

deux fois par mois, à l'aller et au retour de Madagascar. Peut-être en utilisant mieux le pouvoir que nous donne ce monopole pourrions-nous augmenter nos affaires dans ces régions qui paraissent aptes à la production et à la consommation.

ILE DE SOKOTORA

L'île de Sokotora (Sokotra en anglais) dépend administrativement du territoire d'Aden. Les Anglais désireux de s'assurer ce point d'appui à la sortie de la mer Rouge, sur l'océan Indien, de façon à fortifier leur route des Indes, y établirent une station en 1835 et leur protectorat en 1876, par traité passé avec le Sultan.

Dans cette île montueuse, assez aride et assez vaste, puisque sa surface est de 1.600 kilomètres carrés, végète une population d'environ 12.000 âmes se livrant surtout à l'élevage des troupeaux et à la pêche. Nomades en majorité, conduisant leurs troupeaux où se trouvent des pâturages, les habitants ont un peu l'allure des Arabes du Sud de notre Algérie. D'abord chrétiens, ils ont été convertis à l'islamisme à la fin du XVIIe siècle et le mahométisme est maintenant, à peu d'exception près, l'unique religion.

Les principaux produits de l'île sont les dattes, la gomme, l'aloès, les moutons et les chèvres.

E. DE RENTY,
Capitaine d'infanterie breveté.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La visite du roi et de la reine de Bulgarie.* — Le roi et la reine de Bulgarie sont arrivés à Paris le 23 juin ; reçus officiellement à la gare par le président de la République, les ministres et les corps constitués, ils sont descendus au ministère des Affaires étrangères, devenu palais royal pour la durée de leur séjour à Paris, et sont restés nos hôtes jusqu'au 28 juin, onze heures du matin.

Le soir de leur arrivée, le roi Ferdinand et la reine Eléonore ont assisté à un dîner de gala, offert en leur honneur à l'Elysée par le président de la République. Au dessert, le roi et le président ont prononcé les toasts suivants, qui ont été écoutés debout et après lesquels la musique a joué l'hymne bulgare et la *Marseillaise* .

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

J'éprouve un plaisir particulier à saluer, ce soir, Votre Majesté, au nom de la France et du gouvernement de la République; car, depuis la dernière visite que Votre Majesté a bien voulu faire à notre pays, la Bulgarie a vu s'accomplir un événement mémorable.

En cette circonstance, Votre Majesté a prouvé, une fois de plus, tout ce qu'on peut attendre de sa haute sagesse, de son esprit politique, de son attachement à la paix. Elle a ainsi couronné l'œuvre à laquelle elle a consacré sa vie, la plus belle œuvre qui puisse tenter l'ambition d'un homme, puisqu'elle se résume dans l'affirmation d'une conscience nationale.

Les sentiments connus de Votre Majesté pour la France et les liens qui l'attachent au passé historique de notre pays vous ont toujours ménagé parmi nous un cordial accueil. Votre Majesté en a recueilli aujourd'hui même un nouveau témoignage.

Elle a pu voir tout ce que la France professe d'estime et de sympathie pour la jeune nation qui vous a confié sa destinée et qui, je n'en doute pas, sous votre égide précieuse, continuera de s'élever dans la voie de la justice, du progrès social et du développement pacifique.

J'exprime à S. M. la reine Eléonore, à la digne collaboratrice de votre mission souveraine, le souvenir reconnaissant que nous garderons de sa visite. Je lève mon verre en l'honneur de Vos Majestés. Je bois à leur bonheur, à celui de la famille royale et à la prospérité de la Bulgarie.

TOAST DU ROI DES BULGARES

Monsieur le Président,

Les aimables paroles que vous nous avez adressées nous ont profondément touchés, la reine et moi, et nous vous en remercions de tout cœur.

Nous n'oublierons pas l'accueil empressé que nous avons reçu dans ce beau pays de France, auquel me rattachent tant de souvenirs.

Après Saint-Pétersbourg et Constantinople, c'est à la France que j'ai réservé ma première visite, à la France qui a toujours été le champion désintéressé des plus nobles causes.

Moi et mon peuple nous nous rappelons, en effet, qu'elle a prêté à la jeune Bulgarie, dans des circonstances difficiles, son large appui moral et qu'elle a très heureusement servi, en Orient, les idées de pacification et d'équilibre qui font sa force dans le monde.

L'empressement avec lequel elle a reconnu l'indépendance bulgare a contribué puissamment à nous attirer les sympathies de l'Europe.

La France et la Bulgarie sont du reste unies par les mêmes aspirations vers un même idéal.

Ainsi que la France, la nation bulgare est pénétrée d'un amour profond de la liberté, pour la conquête de laquelle elle a longtemps souffert et combattu.

Elle est une admiratrice passionnée des gloires de la France, de ses luttes séculaires pour le progrès des idées humanitaires, pour le triomphe de la liberté et du droit. Par sa littérature, par ses arts, par les grandes découvertes de ses savants, la France exerce une haute influence dans le monde et elle a généreusement ouvert au peuple bulgare, jeune de culture, le trésor de son expérience et de sa civilisation.

Ce sont ces idées de liberté, de justice et de progrès social que j'ai toujours voulu entretenir chez mon peuple, convaincu que la prospérité d'un pays dépend avant tout de sa culture intellectuelle et politique.

La France saura apprécier les efforts entrepris par la Bulgarie nouvelle pour le développement de son outillage économique et la mise en valeur de ses richesses naturelles, pour la conservation dans la péninsule de l'équilibre politique, pour le maintien de l'esprit de concorde entre les peuples balkaniques. En consolidant les relations économiques entre les deux pays, les liens d'amitié qui les unissent s'affermiront davantage encore.

Je suis ici l'interprète de la nation bulgare, de ses sentiments à l'égard de la République française, et je lève mon verre à la santé du président de la République; je bois à la grandeur et à la prospérité de la France.

On a unanimement apprécié en France la sagesse et l'opportunité de ces paroles du roi Ferdinand. En marquant ainsi son désir de voir s'affermir davantage encore les liens qui unissent la France et la Bulgarie, et en associant la Russie à l'amitié franco-bulgare, le roi a affirmé de la façon la plus formelle la sincérité de ses sentiments pacifiques. Le meilleur et le plus sûr garant du maintien de la paix dans les Balkans est, en effet, la Russie alliée à la France et amie de la Turquie. On l'a bien vu d'ailleurs lors de la crise de 1908. Si la Bulgarie s'était laissée entraîner par les belliqueuses excitations de la politique autrichienne, on n'aurait pu éviter une conflagration balkanique générale avec toutes ses incalculables conséquences. Déjà le parti de la guerre avait pris à Sofia une dangereuse importance, qu'expliquait assez la longue tension militaire de ce vaillant peuple qui, depuis vingt années, sacrifiait tout à la constitution et au perfectionnement de son armée. Mais Ferdinand Ier, avec une habileté consommée et une admirable diplomatie, sut tout

arranger. Dès la première heure, il ouvrit avec Paris, Londres et Saint-Pétersbourg des négociations qui aboutirent, on s'en souvient, le 20 avril 1909, à la signature du protocole turco-bulgare, reconnaissant solennellement l'indépendance de la Bulgarie. Les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre assistaient à cette signature et furent ainsi les premiers à reconnaître et à féliciter officiellement le nouveau roi. En faisant à la Russie sa première visite de souverain, Ferdinand Ier a montré qu'il n'oubliait pas l'importance du service rendu à la cause bulgare, en même temps qu'il témoignait de sa volonté de rester fidèle à la cause de la paix. Son voyage en France a été une nouvelle et éclatante manifestation de ce double sentiment, et le toast du 23 juin l'a précisé avec une force et une éloquence à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage.

— *La mission ottomane en France.* — Un grand banquet, qui n'a pas réuni moins de 800 convives, a été offert le 19 juin au palais d'Orsay par la Ligue franco-ottomane et la Chambre de commerce ottomane de Paris, en l'honneur des membres de la mission ottomane, arrivée en France le 11 juin sous la conduite d'Ismaïl Djenani bey. De nombreux toasts ont été prononcés à ce banquet, notamment par Djenani bey, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et par Naoum pacha, ambassadeur de l'Empire ottoman à Paris.

Voici le texte des allocutions de Djenani bey et de M. Pichon :

TOAST D'ISMAÏL DJENANI BEY

Monsieur le ministre,

Messieurs,

Durant les sombres années que nous avons vécues sous l'ancien régime, période sans nom, qui n'a sa pareille dans l'histoire d'aucun peuple, et à laquelle pourrait s'appliquer justement le passage célèbre de Chateaubriand : « Lorsque, dans le silence de l'abjection, on n'entend plus « retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur ; lorsque tout « tremble devant le tyran et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur « que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance « des peuples » ; durant ces sombres années, dis-je, c'est de France que nous est venue la lumière.

C'est grâce à votre langue admirable, si répandue en Turquie, c'est grâce à votre production intellectuelle universellement appréciée par toutes les classes de notre population, que nous avons pu garder durant cette triste époque la force de vivre et le droit d'espérer.

Et cette vérité, le régime déchu l'avait comprise mieux que tout le monde ; car, plus que la bombe dévastatrice, le livre français fut redouté et poursuivi et l'on assista, Messieurs, à cette chose extraordinaire, l'innovation de la censure rétrospective. Voltaire et Rousseau furent punis d'avoir existé !

Mais on n'emprisonne pas la lumière comme un simple étudiant. Elle éclate, elle éblouit, elle aveugle les tyrans pendant qu'elle éclaire les patriotes.

Par ce qui précède, vous comprendrez, Messieurs, notre dette de reconnaissance vis-à-vis de la France et les sentiments de puissante et inalté-

rable affection qui nous lient à elle, puisque, je me plais à le répéter, c'est de France que nous est venue la lumière.

Les principaux facteurs du rôle capital joué par votre belle langue en Turquie ont été : le lycée de Galata-Séraï, dont beaucoup d'élèves nous entourent ; l'Alliance française, l'Alliance israélite universelle et la Ligue franco-ottomane, dont nous avons l'honneur d'être, ce soir, les hôtes charmés et reconnaissants, cette ligue de création récente, née à l'aurore de notre liberté, mais dont l'action salutaire commence à s'exercer avec une efficacité tous les jours plus grande.

Cette diffusion des idées françaises par la langue française n'aurait pu se faire avec la facilité que vous connaissez, et qui excite tant d'envie, s'il n'y avait entre les deux peuples une affinité vraiment extraordinaire de l'esprit et du cœur !

Nous vous aimons et vous nous aimez, voilà tout le secret de votre succès !

Je crois que nulle occasion n'est plus favorable pour rendre un éclatant hommage de reconnaissance à tous ceux qui, avec un désintéressement admirable et une affection vigilante, travaillent en toute sincérité à la diffusion du français et de l'instruction parmi les Ottomans.

Qu'il me soit permis, ici, de saluer de loin M. Maurice Bompard, ambassadeur de France à Constantinople. Ce diplomate éminent a su acquérir dès son arrivée dans notre pays, une situation et une autorité considérables.

Il est là-bas notre grand ami.

Aidé de M. Auguste Boppe, le distingué conseiller, secondé par toute l'ambassade de la République, il est toujours prêt à nous éclairer de ses conseils et à nous appuyer de ses démarches.

La création de la Société des Amis de Stamboul et de la Bibliothèque française, formées sous les regards sympathiques de ces deux diplomates, donne la formule bien claire des futures institutions franco-ottomanes qui doivent toujours être basées sur la collaboration des deux éléments.

Permettez-moi également, Monsieur le ministre, de vous exprimer notre profonde gratitude pour le concours effectif et on ne peut plus aimable que vous nous donnez pour le placement de nos étudiants, tous les jours plus nombreux. Nous remercions également votre glorieuse Université, véritable *alma mater* des Turcs, dont la sollicitude constante, la complaisance inépuisable nous vont droit au cœur.

Que de raisons, Messieurs, pour aimer la France !

Mais la cause majeure de cet attachement indestructible, je la symbolise, Monsieur le ministre, en une vision... Je vois la France penchée avec sympathie sur la tige constitutionnelle que nous venons de planter à côté de son vigoureux arbre de la liberté... Je vois sur la majestueuse figure de la République la décision inébranlable de garantir cette jeune tige de tous les orages qu'on veut déchaîner autour d'elle pour entraver sa croissance... Je vois enfin la jeune tige ottomane devenir un arbre vigoureux grâce à la sollicitude désintéressée de notre sœur aînée en liberté ! Permettez-moi, Messieurs, de croire que cette vision n'est pas un rêve, mais une solide et franche réalité.

Je bois, Messieurs, à la France généreuse, à la France sublime, qui ne laisse jamais retomber le bras des peuples qui ont levé une fois le flambeau de la liberté.

TOAST DE M. STÉPHEN PICHON

Messieurs,

Rien ne pouvait mieux souligner le caractère de cette fête que la pré-

sence du ministre des Affaires étrangères de France à côté de l'ambassadeur de Turquie.

La Ligue franco-ottomane a voulu réaliser effectivement — et je la remercie de m'avoir convié à y participer sous ses auspices — l'union qui existe dans les sentiments entre les représentants diplomatiques des deux pays au nom desquels elle s'est formée.

Et je me suis d'autant plus volontiers prêté à cette manifestation cordiale et significative qu'elle me fournissait, outre le plaisir de me rencontrer en si bonne compagnie avec Naoum pacha, la satisfaction d'apporter à la délégation ottomane qui a eu l'heureuse pensée de venir en France les vœux et les sympathies du gouvernement.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, les raisons pour lesquelles nous nous félicitons grandement de votre visite. Vous avez eu depuis votre arrivée tant d'occasions de les entendre et vous les avez recueillies de bouches si autorisées qu'elles ne gagneraient rien à être répétées une fois de plus par moi.

Votre voyage ajoute des liens nouveaux à ceux qui unissent la France à la Turquie; vous scellez sur place l'amitié qui règne depuis longtemps entre nos deux pays; vous donnez une forme pratique à la communauté de nos vues. Vous fortifiez, par la liaison de nos intérêts matériels, les excellents rapports que des traditions séculaires ont noués entre nous dans le domaine de la politique; vous demandez à nos méthodes commerciales, économiques, financières, militaires, des indications que vous avez trouvées d'autre part dans notre histoire pour la fondation de votre liberté; vous recherchez dans notre civilisation, qui est celle d'un peuple indépendant, démocrate, égalitaire, pacifique — et, précisément pour cela, soucieux de sa force — ce qui peut et doit s'adapter à votre propre civilisation.

Ces pensées méritent notre approbation, nos encouragements et notre aide. Vous ne trouverez parmi nous que des auxiliaires désireux de s'y associer pratiquement. Nous entendons favoriser et appuyer votre œuvre, sûrs que nous sommes de travailler à la paix de l'Europe en concourant au bien-être et à la prospérité de la Turquie, dont le sort nous apparait comme lié à l'affermissement et au succès de son gouvernement.

Les prophètes de mauvais augure n'ont pas manqué autour du berceau de votre Constitution. Nous ne sommes pas de ceux-là. Nous avons foi dans votre avenir. Nous croyons à l'efficacité de votre bon vouloir; nous ne demandons qu'à contribuer au développement de votre force, nous vous prions de ne voir en nous que des amis loyaux et désintéressés.

Je bois à la Turquie constitutionnelle, au sultan Mohammed V, au peuple et au gouvernement ottomans.

— *Le dîner des explorateurs.* — La Société de Géographie a fêté, le 25 juin, dans un très beau banquet, les membres des missions et expéditions françaises récemment rentrées à Paris, et notamment MM. le colonel Gouraud, le commandant Claudel, le capitaine Dupertuis et les autres officiers de la colonne de l'Adrar; le Dr Charcot et ses collaborateurs; le capitaine Fourn, chef de la mission de délimitation Dahomey-Togo; le commandant d'Ollone et ses collaborateurs; le capitaine Gros, le commandant de Lacoste, MM. Pelliot, Robert de Caix, Louis Gentil, Jacques Bacot, Rallier du Baty, de Margerie. Dr Gustave Martin, chef de la mission d'étude de la maladie du sommeil.

Au dessert, le prince Roland Bonaparte, président de la Société, a souhaité la bienvenue à tous ses hôtes. Le colonel Gouraud a répondu en remerciant la Société de son accueil. Puis M. Etienne a glorifié l'œuvre coloniale de la France et il a particulièrement insisté d'abord sur cette admirable entreprise du colonel Lapérine qui a réussi à établir la jonction entre l'Algérie et le Soudan, puis sur les travaux du général Lyautey dans le Sud-Ouest oranais. L'orateur a rappelé éloquemment ceux qui sont morts pour l'expansion de notre empire colonial, il a terminé par un éloge très chaleureux de l'excellent et si dévoué secrétaire général de la Société de géographie, le baron Hulot. Celui-ci a fort spirituellement remercié.

— *Le mouvement de la population en France en* 1909. — Le *Journal officiel* vient de publier la statistique annuelle du mouvement de la population de la France au cours de l'année 1909. Les chiffres que l'on y voit ne modifient pas la situation constatée depuis déjà bien des années. Notre population, à vrai dire, n'augmente pas, et la balance des naissances et des décès présente, en faveur des naissances, un si petit excédent que nous touchons au point où l'on glisse sur la pente de la dépopulation. Le nombre des naissances a été, en effet, pendant le cours de l'année 1909, supérieur aux décès de 13.424 seulement. Par comparaison avec l'année 1908, cet excédent des naissances est inférieur d'environ 33.400, puisqu'en 1908 il a été de 46.400 environ. Cette différence est due, pour un tiers, à un accroissement du nombre des décès, pour les deux autres tiers à la diminution du nombre des naissances. Si l'on rapproche maintenant ce chiffre de 13.424 naissances, représentant l'excédent des naissances sur les décès en 1909, de la moyenne quinquennale de 1904-1908, qui a été de 29.469, on s'aperçoit que l'excédent de 1909 est inférieur à la moitié de cette moyenne. Nous tendons donc toujours vers la décroissance. En réalité, malgré quelques oscillations, l'accroissement relatif de la population baisse sans aucun doute. Cet accroissement, pour 10.000 habitants, qui était de 18 en moyenne de 1901 à 1905, est descendu à 7 en 1906, puis à 5 en 1907 ; il s'est relevé à 12 en 1908, mais il tombe à 3 en 1909.

Allemagne. — *L'Encyclique « Editæ sæpe » et le gouvernement allemand.* — Le différend que la publication de l'Encyclique *Editæ sæpe* avait fait naître, ainsi que nous l'exposions dans notre dernière chronique[1], entre la Curie romaine et le gouvernement prussien, a été définitivement réglé. On se souvient que, le 8 juin, à la suite d'une première démarche de M. de Mühlberg, l'*Osservatore Romano* était autorisé à déclarer que le Saint-Père n'avait pas eu la plus lointaine intention d'offenser les non catholiques d'Allemagne, ni leurs princes. La Prusse jugea ces explications insuffisantes et fit savoir au Vatican qu'elle ne s'en contenterait pas. Les négociations poursuivies entre

[1] *Questions Dipl. et Col.*, 16 juin 1910, p. 752.

le secrétaire d'Etat et le ministre prussien ont abouti, le 13 juin, à une nouvelle déclaration du Saint-Siège. La note écrite remise par Mgr Merry del Val à M. de Mühlberg reproduisait les termes du premier communiqué, mais elle exprimait, en outre, les regrets du Saint-Père au sujet de l'agitation « qui s'était manifestée parmi les « populations de la Prusse après la publication de l'Encyclique ». De plus, le Pape donnait aux évêques d'Allemagne l'ordre de ne point porter sa lettre à la connaissance des fidèles : l'Encyclique *Editæ sæpe* ne serait pas lue du haut des chaires, le texte n'en serait pas reproduit dans les bulletins diocésains. On ne pouvait prétendre de la Curie des satisfactions plus étendues. Le 14 juin au soir, M. de Mühlberg notifiait verbalement au cardinal secrétaire d'Etat que le gouvernement prussien avait agréé les déclarations du Saint-Siège et qu'à cette occasion le ministre-président présentait au Souverain-Pontife ses sincères remerciements.

Voici la note publiée, à cet effet, par l'*Osservatore Romano* le 15 juin :

Aux représentations faites à la suite de la publication de l'Encyclique *Editæ sæpe*, de la part de la légation prussienne auprès du Saint-Siège par une note du 8 juin, le cardinal secrétaire d'Etat a répondu en date du 13 juin dans les termes suivants :

« Le soussigné cardinal secrétaire d'Etat a l'honneur d'accuser à Son « Excellence le ministre de Prusse réception de son estimée note datée « du 8 juin concernant l'agitation qui s'est manifestée parmi les popula- « tions de la Prusse après la publication de l'Encyclique *Editæ sæpe*.

« Le Saint-Siège estime que l'origine de cette agitation doit être recher- « chée dans le fait que le but vers lequel l'Encyclique était dirigée ne fut « pas dûment compris, et que par conséquent quelques phrases furent « interprétées dans un sens absolument étranger aux intentions du Saint- « Père. Partant, le cardinal qui écrit tient à déclarer que Sa Sainteté apprit « avec un vrai regret la nouvelle de cette agitation, bien éloignée de son « esprit.

« Le Saint-Père, d'ailleurs, ne laissa jamais passer l'occasion de manifes- « ter sa sincère estime et sympathie envers la nation allemande et ses « princes et aussi dans une circonstance très récente, il fut très heureux « de répéter de tels sentiments. »

Le 14 juin, M. le ministre de Prusse, docteur de Mühlberg, notifiait verbalement à l'éminent cardinal secrétaire d'Etat que son gouvernement avait pris connaissance avec satisfaction des déclarations contenues dans la Note qu'il lui remit, ajoutant que M. le chancelier le chargeait de présenter au Saint-Père ses remerciements sincères pour l'attitude tenue dans la présente question et qu'il considérait cette attitude comme une garantie précieuse de la continuation des relations amicales existant entre le Saint-Siège et le gouvernement royal.

Il est donc à peine nécessaire, continue le journal du Vatican, de relever combien est sans fondement l'assertion des journaux qui ont parlé d'un prétendu retrait de l'Encyclique de la part du Saint-Père, puisque l'Encyclique fut promulguée par le Saint-Père dans le monde entier du fait de son insertion dans le bulletin officiel *Acta apostolicæ Sedis*, conformément à la constitution pontificale *Promulgandi* du 29 septembre 1908.

Toutefois, le Saint-Père, vu l'agitation produite par cette publication,

de sa propre initiative et par mesure de prudence, avait pris en temps opportun les dispositions nécessaires afin que l'Encyclique ne fût pas publiée dans les églises et dans les bulletins diocésains d'Allemagne. Cela fut communiqué verbalement à M. le ministre de Prusse le soir du 11 courant.

— *La santé de Guillaume II.* — L'Empereur Guillaume II, à peine remis du furoncle au poignet dont il avait dû être opéré à la fin du mois dernier, a été atteint d'un épanchement à l'articulation du genou, occasionné, semble-t-il, par une promenade à cheval qu'il avait faite après sa guérison. Cette indisposition n'a d'ailleurs pas eu de suites sérieuses, et l'Empereur a pu assister comme d'ordinaire aux régates de Kiel.

Angleterre. — *La situation politique.* — La première séance de la Conférence parlementaire de conciliation, décidée comme nous le faisions prévoir il y a quinze jours pour discuter les bases d'une entente amiable sur la question constitutionnelle, s'est tenue le 17 juin. A la suite de cette réunion, la note suivante a été communiquée à la presse :

Une réunion a eu lieu cet après-midi dans le cabinet du premier ministre, à la Chambre des communes, entre divers membres du gouvernement et quelques-uns des leaders de l'opposition.

Etaient présents : le premier ministre, M. Balfour, lord Crewe, lord Lansdowne, lord Cawdor, M. Lloyd George, M. Birrell et M. Austen Chamberlain.

La discussion porta sur la question constitutionnelle. Aucune condition n'a été posée, tendant à limiter le champ des délibérations qui resteront absolument confidentielles.

On voit que les hautes personnalités appelées à discuter « la question constitutionnelle » sont au nombre de huit, quatre pour chaque parti. Les conservateurs ont, parmi leurs représentants, deux pairs. Les libéraux n'en ont qu'un seul. Il n'y a pas de président, parce qu'il n'y aura pas de vote. La discussion portera exclusivement sur les questions de principe; les détails techniques seront laissés de côté. Chaque parti devra exprimer son point de vue en toute franchise et sous la garantie du secret le plus formel. Les réunions de la Conférence seront nombreuses, car nombreux sont les problèmes à examiner. Toutefois, le sentiment général est qu'elles ne devront pas s'éterniser, car on a grande hâte d'être fixé d'une façon quelconque.

— *La question d'Egypte à la Chambre des communes.* — Le 16 juin, sir Edward Grey a fait à la Chambre des communes une importante communication sur la politique britannique en Egypte. Le ministre anglais des Affaires étrangères a déclaré que le gouvernement se montrerait dorénavant très énergique et que toute idée d'administration représentative en Egypte serait abandonnée tant que la conduite des Egyptiens mettrait en danger la sécurité publique. La discussion s'est ouverte sur une interpellation de M. Baird, député

unioniste de Rugby, ancien collaborateur de lord Cromer, au Caire; M. Baird déclare que, malgré l'humiliation infligée à l'Angleterre par la leçon du président Roosevelt au Guildhall, ses paroles lui paraissaient de nature à amener le gouvernement à modifier sa politique en Egypte, où les étudiants insultent le représentant de l'Angleterre (dénégation de sir Edward Grey) et où le premier ministre Boutros a été assassiné. M. Robertson, député libéral de Tyneside, a alors vivement critiqué la conférence de M. Roosevelt, dont M. Balfour a, au contraire, fait grand éloge. Et M. Balfour a conclu en ces termes :

Les Anglais occupent l'Egypte pour son bien et celui de l'Europe; néanmoins, leur autorité y est sapée. La situation exige une action prompte et décisive, le rétablissement de notre prestige, pour permettre aux fonctionnaires anglais d'accomplir leur mission compromise par le manque d'appréciation des Egyptiens.

C'est à ce moment que sir Edward Grey est intervenu. Il a commencé par faire l'éloge de sir Eldon Gorst « qui a toujours exécuté « admirablement les instructions du gouvernement ». Il a dit ensuite qu'il approuvait pleinement les déclarations de M. Roosevelt, lesquelles lui avaient d'ailleurs été communiquées avant d'être prononcées. Il a alors poursuivi ainsi :

Certainement, la situation de l'Egypte appelle une sérieuse attention. Elle a préoccupé le gouvernement et ses agents; mais les orateurs de l'opposition exagèrent. Le meurtre de Boutros pacha a été un acte isolé.

Le rapport de sir Eldon Gorst établit les responsabilités. Le tribunal a appliqué les règles de la procédure égyptienne qui nécessitent certains délais. Ceux-ci ne sont donc pas imputables aux juges.

Nous étudions actuellement s'il n'y a pas lieu, pour des crimes de cette nature, d'activer la procédure ou de charger l'armée d'occupation de les juger et de les punir.

L'état de l'Egypte s'est amélioré. Les crimes ruraux diminuent et des progrès magnifiques ont été constatés au Soudan.

Il est absolument faux que l'autorité britannique soit sapée en Egypte. Une occupation anormale aboutit à une anomalie gouvernementale. Nous sommes responsables de la politique générale en Egypte; les ministres égyptiens doivent prendre notre avis ; il faut du tact, du bon sens pour faire fonctionner convenablement ce système.

Il est impossible qu'il fonctionne si la presse nationaliste nous attaque au sujet du moindre désaccord réel ou supposé entre les ministres égyptiens et nous. Les agitateurs, peu nombreux, veulent rendre notre occupation impossible en fomentant des désordres à toute occasion, insultant les fonctionnaires égyptiens et anglo-égyptiens. Comment développer ainsi le gouvernement des Egyptiens par des Egyptiens?

Et sir Edward Grey a conclu en ces termes, aux applaudissements répétés de toute la Chambre :

Si tout ce que nous avons fait dans le but d'arriver au gouvernement de l'Egypte par les Egyptiens ne provoque pas un plus grand intérêt chez le peuple pour son propre gouvernement, n'aide pas le peuple à étudier ses propres affaires plus attentivement avec le sens de sa responsabi-

ité, mais augmente, au contraire, l'agitation contre l'occupation anglaise, nous ne pouvons plus continuer dans cette voie.

— *Le nouveau prince de Galles.* — Le roi George V a conféré le titre de prince de Galles à son fils aîné, le duc de Cornouailles, qu célèbre aujourd'hui son seizième anniversaire. Un supplément extraordinaire de la *London Gazette* a annoncé en ces termes la décision royale :

Whitehall, 23 juin 1910.

Par gracieuse décision de Sa Majesté et en vertu de lettres patentes signées du Grand Sceau, Son Altesse Royale le prince Edward-Albert-Christian-George-Andrew-Peter-David, duc de Cornwall et Rothesay, comte de Carrick, baron de Renfrew, lord des Isles et Great Steward d'Ecosse, duc de Saxe et prince de Saxe-Cobourg et Gotha, est nommé prince de Galles et comte de Chester.

Autriche-Hongrie. — *Le discours du Trône au Parlement hongrois.* — Le Parlement hongrois a été ouvert le 25 juin au château de Bude, par l'empereur-roi, qui a prononcé le discours du Trône. Le discours débute ainsi :

Notre cœur paternel et soucieux de l'avenir de nos peuples se remplit de tranquillité quand nous considérons le résultat des dernières élections. Nous y voyons la garantie d'un développement pacifique, d'un essor général de notre chère Hongrie. Le premier désir du gouvernement sera de s'efforcer de rétablir un état de choses légal en matière budgétaire et de proposer des projets de loi en conséquence.

Le discours énumère ensuite les réformes à effectuer dans les diverses branches de l'administration. Il signale comme urgente la nécessité de régler la question de la banque commune. Le gouvernement apportera ses soins à ce que la question des payements en espèces par la banque soit réglée. Le discours continue ainsi :

La tâche la plus urgente et la plus impérieuse est celle de la réforme du droit de suffrage. Le gouvernement proposera un projet de loi ayant pour base le suffrage universel et qui répondra aux besoins du développement démocratique, tout en respectant le caractère national et militaire de l'Etat hongrois.

Le discours ajoute que le développement de la puissance militaire est essentiel et cela dans une mesure et dans un sens tels que la force armée, dont la mission est d'assurer la sécurité à la monarchie, soit en mesure d'être à la hauteur de sa tâche en toutes circonstances. Il faut, en cette occasion, tenir compte des capacités financières du pays. Le discours dit enfin :

C'est avec une sincère satisfaction que, pour conclure, nous signalons ce fait que nos alliances éprouvées subsistent sans dérangement et que nos rapports avec toutes les puissances sont absolument amicaux. L'amour pour la paix qui ne cesse de grandir chez les Etats européens nous remplit de confiance en la continuation des bienfaits de la paix.

Espagne. — *L'ouverture des Cortès espagnoles. Le message de la Couronne.* — L'ouverture solennelle des Cortès espagnoles a eu lieu

en grande pompe, le 15 juin à deux heures, dans la salle des séances de la Chambre des députés, en présence du roi et de la reine-mère et des membres de la famille royale qui se sont rendus au Congrès en carrosses de gala. Après avoir pris place sur le trône installé sur l'estrade de la présidence, le roi a lu le message de la Couronne, long document de plus de quatre pages, dont voici le résumé d'après les dépêches Havas :

Le document constate d'abord que les relations de l'Espagne avec tous les pays continuent à être amicales et cordiales. En ce qui concerne les rapports du royaume avec le Vatican, le message déclare que la haute sollicitude du Souverain Pontife et les sentiments de filiale considération dus à Sa Sainteté font espérer qu'en conservant le respect mutuel de leurs prérogatives, l'heureuse entente qui existe entre les deux pouvoirs ne s'interrompra pas. Puis, le message expose que la visite du roi Manuel à Madrid a mis en évidence une fois de plus les sympathies du peuple espagnol envers le peuple portugais. Le voyage du roi Alphonse à Londres, pour s'associer personnellement au deuil de la famille royale et de la nation britannique, a répondu de même aux regrets causés en Espagne par la mort de l'illustre souverain, Edouard VII. Enfin le message fait ressortir les hommages dont fut l'objet en Argentine l'infante Isabelle et les témoignages de vive affection envers la nation qui fut, dans le passé, la métropole et qui reste toujours la patrie et le foyer commun de la race espagnole.

Le message traite ensuite de la campagne du Rif provoquée par l'absence des moyens de Mouley Hafid pour réprimer les excès des indigènes de Melilla. Il annonce à ce sujet que des négociations se poursuivent avec le Makhzen pour obtenir les réparations dues à l'Espagne et établir dans le Rif un régime de garantie efficace et positive contre de nouveaux outrages et de nouveaux troubles. Dans le reste de l'empire, l'Espagne, unie à la France par les liens d'une loyale collaboration, continue, dans les limites définies par l'accord des puissances, à prêter son concours aux réformes que la situation réclame. L'attention que le gouvernement porte aux territoires coloniaux de l'Afrique trouvera son développement dans des résolutions législatives.

Après ces déclarations qui mettent en évidence le cours tranquille et satisfaisant de la politique espagnole extérieure, il se présente d'autres problèmes d'une grande complexité, représentant de profondes transformations dans la vie de l'Etat et dans la vie sociale, et se rapportant étroitement à l'avenir des forces militaires, au développement de l'enseignement et d'une façon toute particulière à la situation créée par l'excessive multiplication des ordres et des congrégations religieuses.

A ce sujet, le gouvernement s'efforcera de donner satisfaction au désir public de les voir réduites et assujetties, sans porter atteinte à leur indépendance spirituelle, aux règles civiles déterminant l'exercice du droit d'association. Et le message rappelle le récent décret royal tendant à l'application de ces règles, et rend compte que les négociations se poursuivent avec le Saint-Siège pour arriver à un accord sur la suppression des couvents et des maisons religieuses non indispensables aux nécessités des diocèses; il annonce la réforme de la loi du 30 juin 1887 sur les associations.

Le message énumère ensuite les réformes qui seront introduites dans l'administration de la justice et le régime pénitentiaire. Il donne l'assu-

rance que le gouvernement veillera aux intérêts sacrés de l'armée et de la marine,et déclare que le ministre de la Guerre sollicitera la coopération des Chambres pour aboutir, au moyen d'un mouvement général de patriotisme, au service obligatoire et à l'instruction militaire.

De même, la concession rapide des ressources sera demandée pour organiser une armée forte, disposant de tous les services et de tous les perfectionnements modernes indispensables pour pouvoir passer facilement du pied de paix au pied de guerre. De son côté, le ministre de la Marine continuera à renouveler le matériel flottant, à développer l'industrie maritime et à réorganiser les services du département de la Marine.

Les efforts des différents partis et du gouvernement ont tendu à l'établissement d'une politique économique stable. Des événements extraordinaires ont rompu en apparence l'équilibre du dernier budget, mais un projet de loi sera présenté qui rétablira l'équilibre budgétaire. Ce projet constitue une réforme fiscale qui distribuera plus équitablement le poids des impôts d'après les moyens des contribuables. Il propose la transformation des droits successoraux et de la cote personnelle, et s'engage modérément, mais résolument, vers l'application d'un impôt progressif supprimant les exceptions dont bénéficient certaines personnes juridiques. On proposera aussi la modification des droits d'octroi; le gouvernement propose de reconstituer les finances locales sur des bases plus solides et plus justes. Enfin le gouvernement s'attachera spécialement à améliorer ses relations commerciales. Dans ce but, des négociations ont été entamées avec divers pays pour la conclusion de traités de commerce.

Le gouvernement se propose d'étendre le plus possible la décentralisation administrative, d'assurer la liberté et l'indépendance du vote, d'augmenter les services des communications télégraphiques, téléphoniques et postales; le gouvernement présentera des projets de loi à cet effet. Le cabinet suivra de près la question de l'émigration afin de protéger le plus efficacement possible les émigrants dans les pays où ils seront fixés. Le gouvernement présentera aussi des projets ayant un caractère social, notamment sur les questions du contrat de travail, de l'apprentissage, des coopératives, des habitations ouvrières, des caisses d'épargne, des assurances contre le chômage, des retraites ouvrières. Enfin, l'enseignement sera l'objet d'une attention soutenue pour le développer et le mettre à l'abri de tout dogmatisme.

Le ministre des Finances devra se procurer les ressources nécessaires à la renaissance des travaux publics, hydrauliques, forestiers et agricoles; il devra, en instituant une direction générale et l'autonomie des Chambres de commerce, compléter l'œuvre des agences d'expansion commerciale à l'extérieur dont l'organisation est projetée déjà.

La lecture du message a été accueillie très favorablement. M. Canalejas a alors déclaré la session ouverte, au nom du roi.

— *La question religieuse.* — Le différend survenu entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol, à la suite de la politique religieuse inaugurée par le ministère Canalejas, et dont notre collaborateur Angel Marvaud nous exposait la genèse dans notre dernière livraison [1], n'a fait que s'aggraver durant cette quinzaine. Toutefois,

[1] Angel Marvaud : La rentrée des Cortès. La situation politique en Espagne. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juin 1910.

les négociations se poursuivent toujours entre l'Espagne et le Saint-Siège, ce qui permet d'espérer encore la possibilité d'un arrangement.

Portugal. — *La crise ministérielle. Le nouveau ministère.* — Le président du Conseil portugais, M. Beirâo, estimant qu'il ne disposait plus dans le Parlement d'une autorité suffisante pour garder le pouvoir, a remis sa démission au roi Manuel, qui a chargé M. Teixeira de Souza de constituer le nouveau cabinet.

Le nouveau ministère est ainsi constitué :

Présidence du Conseil et Intérieur, M. Teixeira Souza; Justice, M. Manoel Fratel; Finances, M. Anselmo Andrade; Affaires étrangères, M. José Azevedo; Guerre, M. Raposo Bethelho; Marine et Colonies, M. Marnoco Souza; Travaux publics, M. Pereira Santos.

Les ministres ont prêté serment au roi le 27 juin. Les Cortès seront dissoutes. La nouvelle Chambre sera convoquée en août.

Turquie. — *La question crétoise.* — Après de longues et laborieuses négociations, les quatre puissances protectrices se sont mises d'accord sur la rédaction d'une Note collective qui a été remise à la Porte le 26 juin. Dans cette Note, les puissances protectrices notifient la démarche faite par les consuls auprès du Comité exécutif crétois, ainsi que la résolution prise par les puissances d'augmenter le nombre des navires stationnaires en Crète. La Note expose que les puissances ont ainsi prouvé de nouveau l'intention qu'elles ont de sauvegarder les droits de souveraineté du Sultan. Les puissances invitent, en conséquence, le gouvernement ottoman à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à la surexcitation qui règne dans l'empire, parce que cet état des esprits, qui n'a pas du tout été causé par l'attitude de la Grèce, peut provoquer de regrettables incidents. Les puissances déclarent, en outre, que si le gouvernement ottoman croit le moment venu de déterminer d'une façon définitive le régime politique de l'île de Crète, les négociations qui seront entamées à ce sujet ne pourront avoir lieu qu'avec la participation de toutes les puissances signataires du traité de Berlin.

II. — ASIE.

Mandchourie. — *Un accord russo-japonais relatif à la Mandchourie.* La *Contemporary review* fait prévoir un accord russo-japonais relatif à la Mandchourie. C'est une nouvelle confirmation de rumeurs qui courent depuis longtemps à l'encontre des informations tendancieuses lancées périodiquement pour annoncer la prétendue immi-

nence d'un nouveau conflit russo-japonais. Au point où le traité de Portsmouth avait laissé les choses entre la Russie et le Japon, il y avait en effet entre leurs intérêts en Mandchourie beaucoup moins un antagonisme qu'une solidarité qui devait se révéler sans doute peu à peu, à mesure que tomberaient les poussières laissées dans l'atmosphère politique par la dernière guerre. Les Russes ne pouvaient évidemment avoir aucun désir d'essayer de reprendre aux Japonais les positions qui leur avaient été ravies par ces derniers dans la Mandchourie du Sud. Quant aux Japonais, ils avaient autre chose à faire en Extrême-Orient que de poursuivre les Russes dans les positions qu'ils occupent encore dans la Mandchourie du Nord. Le mouvement de la réforme chinoise, avec toutes ses incertitudes, impose à l'empire du Soleil Levant d'autres soucis et lui ouvre peut-être d'autres perspectives que de pousser son expansion vers le Nord de la Mandchourie. Ce côté serait pour lui à la fois celui du moindre profit et de la plus grande résistance, la Russie étant la seule puissance militaire qui puisse tenir tête au Japon en Extrême-Orient. En outre, recommencer la guerre contre elle eût été, pour le gouvernement de Tokyo, ruiner son crédit sur les marchés occidentaux, et on sait qu'à l'heure actuelle il n'a pas de plus grande préoccupation que de se les faire largement ouvrir.

Tel est le fond des choses entre la Russie et le Japon, depuis la paix de Portsmouth. Les tiers se sont chargés de dégager plus vite les éléments latents d'entente qui s'y trouvaient. La Chine a commencé, bien naturellement, des manœuvres politiques pour reprendre pleine souveraineté sur les provinces mandchoues. Les Russes et les Japonais ne se seraient sans doute pas autrement inquiétés de ses efforts, mais la politique américaine est intervenue, avec le but non dissimulé de donner un appui, qu'elle croyait discret, aux revendications chinoises. La proposition Knox a été lancée. En voulant internationaliser les chemins de fer de Mandchourie ou les neutraliser par la construction de la ligne concurrente de Tchin-tchéou à Aïgoun, elle tendait ni plus ni moins qu'à faire renoncer pour quelques millions les Russes et les Japonais aux résultats des énormes sacrifices de sang et d'argent qu'ils ont prodigués en Mandchourie. Elle croyait ou feignait de croire qu'elle les invitait à se libérer d'un embarras, alors qu'elle leur demandait en réalité d'abdiquer des biens chèrement acquis ou défendus.

Dès l'abord, il était clair que la proposition Knox était vouée à un échec. On se demanda même comment la politique des Etats-Unis avait pu ignorer à ce point les éléments profonds de la situation où elle intervenait avec une désinvolture inconsciente qui faisait d'instinct comparer sa démarche à un pas de clerc. En réalité, en opposant solidairement les Russes et les Japonais à cette intervention, en les amenant, à l'heure où les souvenirs de la guerre s'effaçaient peu à peu, à examiner ensemble une proposition qui les visait de la même manière, à faire l'inventaire d'une situation où ces deux puissances devaient se découvrir des intérêts parallèles, on ne pou-

vait manquer de les rapprocher l'une de l'autre et de rendre pire la situation des Chinois que l'on croyait aider. C'est ce qui s'est produit : car nous croyons savoir que la *Contemporary review* n'avance rien d'inexact. La situation respective des Russes et des Japonais, travaillée par la maieutique intempestive de M. Knox, est accouchée de l'accord dont elle était grosse. — ROBERT DE CAIX.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le Conseil supérieur de l'Algérie. Discours du gouverneur général.* — A l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur de l'Algérie, le 17 juin, le gouverneur général, M. Jonnart, a prononcé un important discours qui résume l'œuvre considérable accomplie dans ces dernières années en Algérie.

M. Jonnart a d'abord exposé l'économie du projet de budget de 1911 qui ne s'est pas établi sans difficulté à cause du fléchissement de recettes constaté en 1909 par suite des grèves maritimes, des sécheresses et des invasions de sauterelles, et aussi à cause des dépenses nouvelles incorporées par le Parlement au budget algérien.

Les résultats de la décentralisation financière opérée par la loi du 19 décembre 1900 ont dépassé, dit-il, toutes les espérances. Ils témoignent en faveur de la sagesse des assemblées algériennes, en même temps que de leur esprit d'initiative et de réforme.

Pour les travaux publics, pour les forêts, pour les postes, les télégraphes et téléphones, pour l'instruction publique, les dotations du budget ordinaire ont pu être notablement accrues et, grâce à l'emploi judicieux du fonds réservé et du fonds d'emprunt, la colonisation a pris un admirable essor. La majeure partie des fonds d'emprunt sont destinés à la construction de nouveaux chemins de fer d'intérêt général. L'exécution d'un millier de kilomètres nouveaux va être entreprise incessamment. En même temps, l'exploitation des lignes existantes se trouve très améliorée par l'exécution d'importants travaux complémentaires et la réforme des tarifs. Cette réforme qui était particulièrement laborieuse, est maintenant terminée.

Les responsabilités des administrations algériennes vont s'étendre encore avec le rachat des lignes de Bône à Guelma, que les délégations financières viennent de décider.

Le gouverneur général fait remarquer à ce propos que l'administration des chemins de fer de l'Etat a justifié entièrement la confiance qu'il avait placée en elle, en la chargeant des exploitations des lignes de l'ancienne Compagnie Franco-algérienne en Oranie, et des lignes de l'Est-Algérien. Cette administration s'est attachée à faire bénéficier à la fois le public et son personnel de nouvelles garanties et de nouveaux avantages, que M. Jonnart énumère longuement et qui constituent un effort remarquable.

Après avoir insisté sur les progrès matériels importants qui ont été accomplis, le gouverneur général fait ressortir les progrès intellectuels et moraux dus au nouveau régime.

La décentralisation de l'Université d'Alger a été récemment créée suivant une conception originale qui l'associera plus étroitement au mouvement économique et social de l'Algérie. Des chaires nouvelles vont être instituées et de nouveaux laboratoires installés. Un institut d'anatomie qui sera un véritable modèle, va être incessamment édifié. Les délégations financières n'ont marchandé ni crédit ni encouragement à la nouvelle université. Elle sera vraiment un foyer rayonnant de haute culture française, et un des instruments les plus efficaces de l'influence nationale dans l'Afrique du Nord.

M. Jonnart signale ensuite le développement de l'enseignement secondaire des garçons et des filles, et de l'enseignement primaire supérieur, pour lesquels il a été beaucoup dépensé depuis quelques années ; mais les sacrifices les plus considérables ont été consentis en faveur de l'enseignement primaire des Européens et des indigènes. Dans aucun pays, dans un laps de temps aussi court, un aussi grand nombre de classes nouvelles n'a été construit. Le gouverneur général s'étend notamment sur l'enseignement des écoles musulmanes qu'il dénomme écoles élémentaires de civilisation. Il indique aussi suivant quelles vues pratiques l'enseignement professionnel indigène agricole et industriel s'organise en ce moment :

Il s'agit en effet, dit-il, de ne pas déraciner les enfants de leur milieu, en améliorant leur capacité à un travail rémunérateur. Des idées de mutualité et de solidarité sociales rayonnent maintenant sur tout le territoire ; c'est une vraie floraison : caisses, crédits agricoles, associations coopératives agricoles et sociétés d'assurance mutuelle contre la grêle et la mortalité du bétail. Les indigènes qui, d'abord, s'étaient montrés réfractaires à l'assurance du crédit agricole, commencent à en apprécier les bienfaits.

L'administration a pris l'initiative de quelques institutions originales qui ont l'avantage de mettre en valeur certaines notions auxquelles les populations musulmanes sont depuis longtemps familiarisées.

L'éducation en matière d'hygiène, malheureusement, ne progresse pas aussi rapidement. L'administration s'est activement préoccupée de cette situation. La loi de 1902 sur la protection de la santé publique a été rendue applicable en Algérie, et dans un délai très court la colonie se trouvera plus avancée dans l'application des mesures sanitaires que beaucoup de départements français. Le contrôle technique institué par le gouvernement général réunit tous les éléments d'une statistique sanitaire. Il prépare le dossier sanitaire des communes en procédant à une vaste enquête sur les conditions hygiéniques actuelles des centres. Un nouvel Institut Pasteur se construit à Alger ; il va étendre son rôle et son action sur une partie du continent africain. Il est placé sous le contrôle scientifique de l'Institut Pasteur de Paris. Le savant docteur Calmette a bien voulu se charger de procéder à l'organisation complète de ses services.

En terminant, M. Jonnart rappelle les vicissitudes de notre politique marocaine et saharienne :

Cette politique, dit-il, n'a jamais visé autre chose que la sécurité de l'Algérie. En dix années, le Sahara a été conquis et pacifié ; nos possessions du Nord de l'Afrique sont reliées avec celles de l'Afrique Occidentale. Les caravanes peuvent traverser les immensités désertiques en toute sécurité.

Le mouvement commercial avec le Soudan se développe. Dans les confins marocains, au milieu de difficultés sans nombre, malgré les complications de la situation marocaine et internationale, les nouvelles méthodes inaugurées il y a sept ans par le meilleur de nos collaborateurs, le général Lyautey, ont ramené la sécurité, assuré le respect de nos droits et de notre drapeau de l'autre côté de notre frontière, jusqu'à la rive droite de la Moulouya et du Haut-Guir, et apprivoisé peu à peu les tribus marocaines jusque-là livrées à l'anarchie violente et fermées à la civilisation.

C'est une œuvre prodigieuse, déclare enfin le gouverneur général, et il adresse l'hommage ému de son admiration et de sa reconnaissance à l'armée d'Afrique qui vient d'écrire quelques-unes de ses pages les plus glorieuses.

Maroc. — *Les impressions d'El Mokri sur les résultats de sa mission en France.* — Les représentants de la presse à Tanger ayant demandé à El Mokri quelques impressions sur les résultats de sa mission en France, l'ambassadeur chérifien a fait les déclarations suivantes :

Je reviens enchanté de l'accueil bienveillant réservé à l'envoyé du sultan par le gouvernement de la République et le ministre des Affaires étrangères, dont la politique avisée et conciliatrice apaisa bien des difficultés et permit une solution heureuse des questions traitées. Je tiens, avant tout, à remercier publiquement le gouvernement français des honneurs accordés à mon collaborateur, et moi-même je suis heureux de constater que les réformes promises sont déjà entrées dans la voie de la réalisation.

Quand nous sommes partis pour la France l'année dernière en annonçant le programme des travaux publics, nos paroles furent accueillies avec scepticisme. Aujourd'hui l'entente entre le Makhzen et la commission a permis déjà l'exécution de certaines améliorations dont l'achèvement se poursuit normalement.

Nous avons étudié longuement et minutieusement la question importante du port de Tanger au point de vue financier et technique. Actuellement le projet est prêt; je vais le soumettre au sultan en demandant son approbation. Je pense que le début des travaux aura lieu au commencement de 1911.

— *A la frontière de la Chaouïa.* — L'agitateur Ma El Aïnin, accompagné de son fils et suivi d'une bande de 400 hommes armés, s'est mis en route dans les premiers jours de juin, avec l'intention, assure-t-on, de se rendre à Fez où il serait mandé par le sultan. Le passage de cette troupe dans la région de Tedla ayant provoqué quelque agitation sur les confins de la Chaouïa, un mouvement de colonnes légères a été ordonné par le général Moinier, pour interdire aux marabouts l'accès de la zone d'influence française. Ces colonnes ont été d'abord accueillies avec empressement par les populations, puis elles ont constaté une certaine effervescence à mesure que Ma el Aïnin s'approchait. Cette effervescence se manifestait surtout par les dissensions des tribus. Elle a donné lieu, le 20 juin, sur

la rive droite de l'oum Er-Rbia, à une échauffourée provoquée par quelques agitateurs appartenant à la fraction dite Aït-Reboa. Les agresseurs ont été dispersés sans nous causer aucune perte. La situation dans toute la Chaouïa reste très satisfaisante. Dans les territoires voisins, on envie le sort des habitants de cette région où règne la paix et la prospérité.

Région du Tchad. — *L'affaire de N'Guigmi.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française vient d'adresser au ministre des Colonies des renseignements complémentaires sur l'incident de N'Guigmi que nous signalions il y a quinze jours, renseignements qui mettent une fois de plus en relief la valeur et l'énergie des soldats et des officiers de nos troupes africaines. La section méhariste de la 3e compagnie au complet, sous les ordres du lieutenant Ripert, comprenant le vétérinaire Boiron, le sergent Léger et 63 tirailleurs, occupaient les pâturages du Kanem, à 50 kilomètres au Nord-Est de N'Guigmi. Le campement, de forme rectangulaire, était protégé par une forte zériba à l'intérieur de laquelle étaient construites des tranchées. Toutes les mesures de sécurité avaient été prises, et chaque nuit la surveillance était exercée par deux groupes de sentinelles et des patrouilles qui parcouraient l'extérieur de la zériba dans un rayon de 1 kilomètre. Le 21 mai, vers trois heures du matin, après la rentrée d'une patrouille, une sentinelle signala des ombres en tirant trois coups de feu.

A ce moment une nuée d'Arabes attaqua sur plusieurs faces la zériba en ouvrant un feu violent. Nos tirailleurs balayèrent le camp à la baïonnette, tuant 49 Arabes, et occupèrent leurs postes de combat dans les tranchées. Dès le début de l'action, le vétérinaire Boiron avait été atteint de trois balles et le sergent Léger blessé à la tête. Le campement demeurait entouré d'Arabes. Le lieutenant Ripert décida d'attendre le jour pour continuer le combat. Au lever du soleil, l'action recommença et nos tirailleurs accomplirent des prodiges de valeur. Le sergent Léger, malgré ses blessures, chargea aux côtés du lieutenant Ripert. Après cinq assauts successifs, la zériba fut reprise. Le chef arabe était tué ainsi que ses 5 lieutenants et 120 Arabes. L'ennemi s'enfuit dans toutes les directions laissant entre nos mains son drapeau et 52 fusils, presque tous à tir rapide. Nous avions malheureusement à regretter la perte du vétérinaire Boiron, mort le soir même de ses blessures, et de 9 tirailleurs. Nous avions 20 blessés, dont le sergent Léger, et 19 tirailleurs.

Ces nouvelles, postérieures de dix jours au précédent télégramme envoyé par le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger et transmis par M. Ponty, confirment que les blessures du sergent Léger, d'un caporal et d'un tirailleur indigène sont graves, mais qu'il n'y a pas à enregistrer de nouveaux décès parmi les blessés, que soigne le Dr Fontgrous arrivé sur place le 31 mai.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le retour de M. Roosevelt.* — Le 18 juin, M. Roosevelt, revenant d'Afrique et d'Europe, a débarqué triomphalement à New-York. L'entrée du paquebot *Kaiserin-Augusta-Victoria* dans le port a été saluée par les salves d'artillerie des navires de guerre. Un cortège naval, composé d'une foule d'embarcations pavoisées faisant entendre un bruit assourdissant de sifflets et de sirènes, a accompagné l'ancien président jusqu'à Battery Park où il est descendu à terre. Le juge Gaynor, maire de New-York, plusieurs membres du cabinet, des sénateurs et représentants, des membres du corps diplomatique et des délégations l'attendaient et lui ont souhaité la bienvenue. Puis un cortège militaire et civique, dans lequel figuraient les rough-riders que M. Roosevelt commandait à Cuba, 6.000 vétérans de la guerre hispano-américaine et des cow-boys du Far-West, a défilé et fait escorte à l'ancien chef de l'Etat à travers les rues pavoisées.

— *La loi sur les chemins de fer.* — Le président Taft a signé le bill des chemins de fer adopté par les deux Chambres. La nouvelle loi institue un régime sévère de contrôle de l'Etat sur les chemins de fer. Elle donne à la commission du commerce entre Etats le droit de contrôle sur les tarifs des compagnies, aussi bien de sa propre initiative que sur appel des intéressés. Elle crée un tribunal spécial pour juger les conflits entre les compagnies et les chargeurs. L'article du projet de loi donnant au gouvernement de l'Union le contrôle sur la capitalisation des compagnies de chemins de fer n'a pas été maintenu, mais la loi institue une commission qui étudiera cette question. La disposition du bill relative à la légalisation des accords sur les tarifs a été écartée par la conférence des deux Chambres, mais l'accroissement des pouvoirs conférés à la commission du commerce entre Etats ainsi que la création d'un tribunal spécial suppléeront, espère-t-on, à cette lacune. Les augmentations de tarifs par les compagnies sont suspendues par la nouvelle loi pour plusieurs mois, et pendant ce temps la commission du commerce entre Etats va examiner le bien-fondé de ces augmentations.

— *La limitation des armements.* — Le Sénat des Etats-Unis a définitivement adopté, après la Chambre, la résolution tendant à la nomination d'une commission de cinq Américains éminents, pour négocier avec les puissances la limitation des armements par accord international. M. Taft a confirmé à ses amis que M. Roosevelt sera placé à la tête de cette commission.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suède. — *Le commerce général.* — Les résultats généraux du commerce de la Suède en 1908 se résument ainsi, déduction faite des droits et importations :

	Francs
Importation	845.739.000
Exportation	669.469.000
Total des échanges	1.515.208.000

Comparativement à l'année précédente, le mouvement commercial de 1908 présente, à l'importation, une diminution de 101.600.000 fr. soit 10,73 % et, à l'exportation, une moins-value de 59.200.000 francs, soit 8,13 %. L'ensemble du mouvement commercial accuse, par conséquent, une diminution totale de 160.800.000 francs, ou 9,60 %, sur le chiffre correspondant de l'année 1907.

La moins-value la plus considérable — 62.700.000 francs, ou 13,7 % — de l'importation porte sur les matières brutes destinées à la production industrielle.

Depuis 1861, le commerce extérieur de la Suède s'est développé d'une façon constante ainsi que l'établit le tableau suivant :

Années	Importation	Exportation	Total
		(Francs)	
1861-1865	140.148.000	128.529.000	268.677.000
1866-1870	184.350.000	176.145.000	360.495.000
1871-1875	342.457.000	284.290.000	626.747.000
1876-1880	373.223.000	291.701.000	664.924.000
1881-1885	441.361.000	338.742.000	780.103.000
1886-1890	466.383.000	378.954.000	845.337.000
1891-1895	488.770.000	442.334.000	931.104.000
1896-1900	628.730.000	498.428.000	1.127.158.000
1901-1905	740.821.000	570.064.000	1.310.885.000

Il est à noter que les chiffres relatifs à l'importation ne comprennent pas les articles réimportés en franchise, de même que les chiffres indiquant l'exportation ne se rapportent pas aux articles réexportés.

Par rapport à la population du royaume, les échanges en 1908 représentent, par tête d'habitant, 156 fr. 51 de la valeur des marchandises importées, 123 fr. 89 de la valeur des marchandises exportées et, par conséquent, 280 fr. 40 sur l'ensemble du mouvement commercial.

II. — ASIE.

Japon. — *Le commerce extérieur en* 1909. — Voici, d'après le *Japan Weekly chronicle*, comment le commerce extérieur de 1909 se présente par rapport à celui de 1908 (le yen = 2 fr. 58) :

MOUVEMENT DES MARCHANDISES

	1909 (Milliers de yen)	1908 (Milliers de yen)	Milliers de yen (1909 sur 1908)
Exportations : (Numéraire exclus)....	413.112	378.245	34.867
Importations : (Numéraire exclus)....	394.196	436.257	42.061
Totaux.....	807.308	814.502	7.194

D'où : Excédent { des *exportations* en 1909..... 18.916.000 yen
des *importations* en 1908..... 58.011.000 yen

MOUVEMENT DU NUMÉRAIRE

		(Milliers de yen) 1909	(Milliers de yen) 1908
Exportations	Or.....	6.447	3.653
	Argent.....	137	119
	Total.....	6.584	3.772
Importations	Or.....	78.750	16.900
	Argent.....	836	641
	Total.....	79.586	17.541

Excédent de l'*importation* { en 1908..... 13.771.000 yen
en 1909..... 73.003.000 yen

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION
(*Tonneaux de jauge*).

	1909	1908
Navires japonais.....	9.593.182	8.720.843
Navires étrangers.....	10.201.269	11.494.734
	19.794.451	20.215.577

Parmi les exportations, les deux grands articles, la soie grège et le thé, marquent tous les deux une augmentation, surtout la première (soie grège : 124.200.000 yen, contre 108.600.000 yen en 1908 ; thé : 13.100.000 au lieu de 11.100.000 yen).

La seule exportation en baisse un peu importante est le bois (5.500.000 yen au lieu de 8.500.000). Les autres baisses sont insignifiantes.

A l'importation la diminution qui nous intéresse le plus est celle du riz qui passe de 22.600.000 yen en 1908 à 13.500.000 yen en 1909 (1908 avait déjà marqué une baisse sur 1907).

Le jugement de Salomon.

Kikeriki (Vienne).

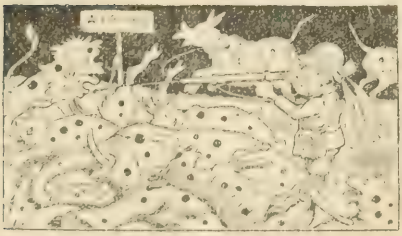

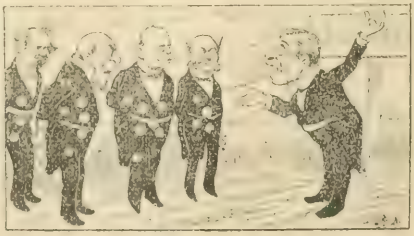

Le Nemrod moderne (Roosevelt), également terrible en Afrique et en Europe.
Kikeriki (Vienne).

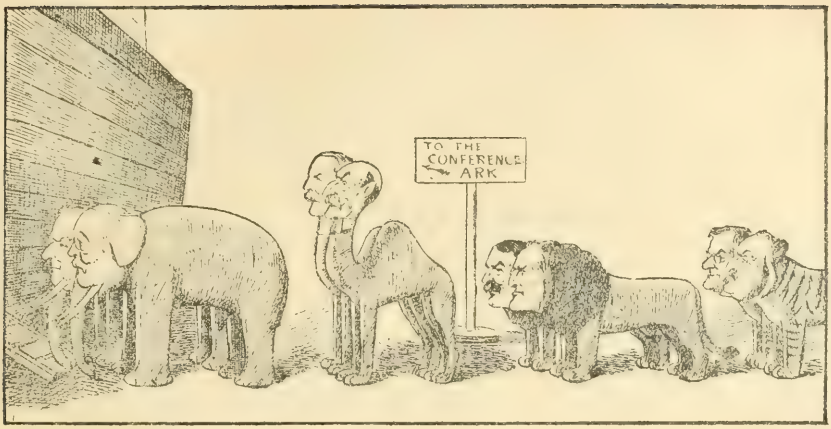

La Conférence de conciliation.
Westminster Gazette (Londres).

Le rocher de Sisyphe.
National Review (Changhaï).

Sage précaution, en vue de l'arrivée à Londres du président Roosevelt.
Punch (Londres).

Roosevelt : « Et maintenant, soyez sages ! » *Pasquino* (Turin).

L'avez-vous vu passer ?!
Brooklyn Eagle (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :
M. Benjamin Dufour, consul des Pays-Bas à Cette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Moreau et Gérard et le *lieut.* Detienne sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Thal et Apparuti et les *lieut.* Coquebert de Touly et Hentschel sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Bordeaux est affecté à la Côte d'Ivoire;

M. le *capit.* Viville est placé au 1er bataill. sénégalais en Mauritanie ;

M. le *capit.* Lauzanne est affecté au territ. du Niger;

M. le *capit.* Voland est placé à l'état-major des troupes de l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Galet-Lalande est désig. pour le 2e bataill. sénégalais à Tombouctou;

M. le *lieut.* Laprun est affecté au 3e bataill. sénégalais à Zinder.

Afrique Equatoriale. — MM. les *lieut.* Leturcq et Pozot sont placés au bataill. du Moyen-Congo;

MM. les *lieut.* Pigeaud et Samalens sont affectés au bataill. du Gabon ;

M. le *lieut.* Duval est placé au bataill. de l'Oubangui-Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* André et Fagot et les *lieut.* Belleaud et Keime sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Cartron et Gérard sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Talon est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *capit.* Collier est désig. pour les travaux de constructions militaires.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Anquetil; les *adjoints* Lamothe et Coanet et l'*attaché de* 1re *cl.* Le Quintrec sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Darné est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Page est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bireaud est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Marzin est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Lailheuye est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Cartron est désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Grognier est nommé direct. du service de santé du groupe des Antilles.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Missions. — MM. les *enseignes de* 1re *cl.* Planchat et Ardon sont désig. pour faire partie d'une mission en Afrique Equatoriale.

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* de Faramond de Lafagole est nommé attaché naval près l'ambassade de Berlin.

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Plancon est désig. pour le *D'Iberville ;*

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Hautefeuille est désig. pour la *Manche.*

Terre-Neuve. — M. le *capit. de frég.* Prouhet est désig. pour le *Surcouf.*

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Jean est désig. pour le *Goéland.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Marius Rieu est nommé administ. adjoint de 3e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Question sociale et le Socialisme en Hongrie, par GABRIEL-LOUIS JARAY. — Un vol. in-8°, avec 5 cartes hors texte, de la *Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*, 7 francs (Félix Alcan, éditeur).

L'auteur de ce volume, qui a publié déjà de nombreuses études de politique étrangère, a étudié les problèmes politiques et sociaux de l'Europe centrale pendant les missions dont il a été chargé en Autriche-Hongrie par le gouvernement français, la Société de Géographie de Paris et le Musée social.

Ce livre est le résultat d'observations prolongées et impartiales sur les classes sociales de Hongrie, sur l'aristocratie, la noblesse, le prolétariat des villes et des campagnes, les paysans magyars ; c'est à la fois une étude psychologique, historique et sociale ; elle explique tous les faits politiques et la crise hongroise de ces dernières années, en exposant le problème fondamental de la vie hongroise contemporaine : la crise sociale latente et la question sociale qui en résulte. Cette thèse nouvelle et originale de l'auteur sera peut-être très discutée, mais les esprits impartiaux d'Autriche et de Hongrie ont admis le bien-fondé et reconnaissent la vérité des observations de l'auteur.

Ajoutons que le livre est d'une lecture facile pour tous et que les documents sur lesquels s'appuie M. Jaray sont réunis en annexes à la fin du volume.

Répertoire des entreprises coloniales, suivi de la liste des négociants-commissionnaires, importateurs-exportateurs traitant avec les colonies françaises. — Un vol. in-8° de 160 pages. Paris, 44, rue de la Chaussée-d'Antin.

Cette publication, d'un caractère vraiment neuf et pratique, répond à un incontestable besoin.

Les entreprises coloniales sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses qu'on ne saurait le supposer ; on en compte plus de cinq cents ayant leur

siège dans la métropole. Or c'est tout au plus si, sous des rubriques variées, les annuaires les plus usuels en mentionnent, et de la manière la plus sommaire, une centaine.

Le *Répertoire* a pour but de suppléer à cette pénurie de renseignements. Il constitue la nomenclature la plus complète des entreprises de toutes sortes — commerciales, industrielles, agricoles, minières, de transport, etc. — françaises et étrangères, ayant des intérêts dans nos possessions d'outre-mer. Il consacre à chacune d'elles une notice détaillée établie uniformément suivant un ordre méthodique et sous une forme qui ne laissent rien à désirer : les recherches sont faciles et rapides.

Le *Répertoire* renferme en outre la nomenclature des lignes de navigation françaises et étrangères qui desservent les colonies, avec l'indication des services qu'elles effectuent, ainsi que la liste des négociants-commissionnaires, importateurs-exportateurs — au nombre d'environ 300 — traitant avec les colonies. Cette dernière liste comprend les indications suivantes : raison sociale et adresse, produits importés ou exportés, colonies d'importation ou d'exportation.

Ce recueil, qui paraît sous le patronage de l'Union Coloniale Française, sera particulièrement apprécié dans les milieux coloniaux. Il ne sera pas moins précieux pour les exportateurs, les industriels de la métropole, les producteurs de tous articles qui recherchent des débouchés aux colonies, mais qui ne savent à qui s'adresser. A tous il est appelé à rendre journellement service.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La crise anglaise, par Philippe Millet. Un vol. in-18 jésus de 290 pages. Arm Colin, Paris, 1910.

Le Bosphore et les Dardanelles ; étude historique sur la question des détroits, par Serge Goriainow, directeur des archives de l'empire russe, avec préface de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un vol. in-8° de 302 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

Notice sur l'armée des Indes anglaises, par le chef de bataillon Maroix, de l'infanterie coloniale. Une brochure in-8° de 104 pages, avec 2 gravures dans le texte. Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Brest-transit, solution suprême de la bataille des ports européens, par Maurice Caradec. Un vol. grand in-8° de 52 pages, avec cartes et vues. Marcel Rivière, Paris, 1910.

France et Italie. Chemins de fer transalpins. Le Mont Blanc. 2e et 3e fascicule du rapport présenté au groupe parlementaire pour l'amélioration des communications directes franco-italiennes, par J. Berge, avocat. 2 vol. in-8° de 56 et 112 pages, avec cartes, et plans. Société d'impression, 21, rue Ganneron, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*juin* 1910). Colonel Gouraud : La pacification de la Mauritanie. — Robert de Caix : Au cœur de l'Atlas.

La Ligue maritime (*juin* 1910). La construction navale en Grande-Bretagne en 1909.

Société de Géographie commerciale de Paris (*juin* 1910). Aug. Chevalier : Les produits du règne végétal de l'Afrique occidentale.

Société de géographie commerciale du Havre (1er *trimestre* 1910). Daniel Lièvre : En Nouvelle-Calédonie.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1910) : L'évolution chinoise.

Revue pour les Français (25 *juin* 1910). Ern. Lémonon : L'Italie contemporaine.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION EN PORTUGAL

L'histoire politique de ces derniers mois. — La dernière crise ministérielle. — Le cabinet Teixeira de Sousa. — La situation économique : le régime des monopoles. — Que réserve l'avenir?

La crise ministérielle que vient de traverser le Portugal a été une nouvelle manifestation du malaise trop réel qui caractérise, depuis plusieurs années, l'histoire politique de cet infortuné petit pays. Jamais pourtant, si l'on met à part les troubles de 1890, la situation n'a été aussi confuse, aussi obscure, et partant, aussi inquiétante qu'à l'heure actuelle. A l'époque même du « franquisme », il était permis de croire que le « dictateur » réussirait à triompher des obstacles semés sur sa route et réaliserait le programme de réformes qu'il semblait avoir à cœur de faire aboutir. Les événements se sont chargés de détruire, dans leur fleur, tant de généreuses illusions et de si brillantes espérances... Du moins, au lendemain de la sanglante tragédie du Terreiro do Paço, pouvait-on penser que les partis dynastiques sauraient faire trève un instant à leurs perpétuelles discussions pour se resserrer autour du trône en péril. Mais, une fois de plus, cet espoir a été cruellement déçu. La vie interne du Portugal, ces trente derniers mois, n'a été qu'une lamentable série de vaines discussions parlementaires et de bruyants scandales, alternant avec d'interminables crises ministérielles.

***

Nous avons déjà fait le récit, dans de précédentes livraisons de cette Revue, de quelques-unes de ces crises [1]. Nous avons indiqué notamment dans quelles circonstances M. Wenceslao de Lima avait accepté, au mois de mai 1909, de constituer un ministère *extrapartidario*, c'est-à-dire formé en dehors des partis. Les trois cabinets qui l'avaient précédé étaient tombés sous les attaques des « régénérateurs » (conservateurs). De fait,

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 février et du 1er juin 1909.

ils obéissaient tous, plus ou moins ostensiblement, à la direction du vieux chef des « progressistes » (libéraux), M. José Luciano de Castro, le vétéran du monde politique portugais, qui, cloué sur un fauteuil par la maladie, n'en continue pas moins à donner le mot d'ordre à ses partisans et ne cesse de se mêler à toutes leurs intrigues. Ni l'amiral Ferreira da Amaral, qui s'était imaginé à tort qu'il pourrait vivre avec un ministère soi-disant de conciliation, ni M. Campos Henriques, qui émit les mêmes prétentions... bien vite déçues, et qui se brouilla, en acceptant la présidence du conseil, avec son propre chef, l'ambitieux et brouillon M. Julio de Vilhena (dont la situation dans le parti régénérateur fut désormais assez compromise), ni enfin le général Sebastiao Telles, qui tenta une nouvelle expérience de ce système, décidément impraticable, et dut y renoncer au bout de trois semaines, aucun chef de gouvernement ne parvint à triompher de l'obstruction menée à la Chambre par le « bloc » d'opposition composé, en dehors du gros du parti régénérateur, des progressistes « dissidents » du groupe d'Alpoim et des républicains.

M. Wenceslao de Lima, qui passe pour un diplomate très habile, caressa l'idée incroyable de plaire à tout le monde. Il avait constitué son cabinet, paraît-il, sous les auspices des dissidents et des régénérateurs. Mais il ne voulut pas pour cela s'aliéner les progressistes et il déclara, en conséquence, à leur chef, qu'il entendait gouverner avec tous les partis. M. Luciano de Castro le prit au mot et lui déclara qu'il inviterait ceux de ses amis qui détenaient des postes de confiance (gouverneurs civils, administrateurs de *concelho*, etc.) à ne pas les quitter. Les « vilhenistes » et les « alpoimistes » comprirent qu'ils étaient joués : ils avaient espéré, en effet, que le gouvernement obtiendrait la dissolution des Cortès et qu'il remplacerait un grand nombre d'autorités progressistes par autant de conservateurs, de façon à assurer à ces derniers le maximum de chances aux prochaines élections. Voyant leurs espérances frustrées, ils déclarèrent une guerre à mort au cabinet Wenceslao de Lima. Celui-ci avait profité de l'accalmie produite par la suspension des Cortès pendant deux mois pour préparer un certain nombre de réformes; mais il fallut bien, en fin de compte, réunir le Parlement, et après un intermède de calme relatif (on était, il est vrai, au cœur de l'été), qui permit de voter le budget, l'obstruction recommença à la rentrée d'automne. Les dissidents profitèrent du premier incident venu, causé par l'évêque de Béja, pour provoquer la démission de celui des leurs, M. Medeiros, qui détenait le portefeuille de la Justice, ce qui entraîna,

peu de temps après, au retour du roi de son voyage en Espagne, en Angleterre et en France, la chute du cabinet tout entier (19 décembre).

***

Le ministère qui lui succéda, présidé par le conseiller Francisco Beirào, était nettement progressiste et composé presque exclusivement de politiques expérimentés appartenant à ce qu'on a appelé la « vieille garde » de ce parti [1]. C'est dire qu'il se heurta, dès le début, à la formidable opposition des régénérateurs et des dissidents, et naturellement aussi des républicains. Les régénérateurs — si désunis fussent-ils — et le groupe d'Alpoim, peu nombreux mais très remuant, avaient également soif du pouvoir et ne pouvaient pardonner aux progressistes de s'y maintenir, étant donné surtout que le mandat de la Chambre actuelle expirait régulièrement en novembre et qu'il importait auparavant de prendre ses dispositions en vue des prochaines élections. Quant aux républicains, ils étaient trop heureux d'éclabousser de quelques nouveaux scandales le régime actuel, pour ne pas profiter de l'état de trouble causé par les querelles intestines des partis dynastiques.

Tous les prétextes furent bons pour mettre en péril le sort du cabinet ; et si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est qu'il ait si longtemps résisté à tant de scandales, exploités sans vergogne contre lui, aux dépens même de la sécurité du régime et de l'honneur du pays.

On eut d'abord l'affaire des sucres de Madère. La concession du monopole des sucres dans cette île avait été accordée à un Anglais, M. Hinton. L'opposition attaqua ce privilège et suscita un violent tumulte, en affirmant que de hauts personnages politiques étaient compromis dans cette affaire. Un journal de Porto affirma que M. Hinton avait prétendu tout haut, devant quelques amis, qu'il se faisait fort d'obtenir la concession en achetant à bon marché quelques personnalités, et à la Chambre, le député républicain Affonso Costa déclara qu'il possédait des lettres très compromettantes d'un officier de la maison du roi, le commandant Serpa. La majorité réclama le dépôt de ces documents et vota (23 avril) la nomination d'une commission d'enquête avec pleins pouvoirs pour examiner l'affaire, sans préjudice de la procédure judiciaire, s'il y avait lieu. L'opposi-

[1] Tous les ministres avaient déjà appartenu à de précédents cabinets. En voici la liste : présidence sans portefeuille, M. Beirào ; Intérieur, M. Dias Costa ; Justice ; M. Arthur Montenegro ; Finances, M. Soares Branco ; Guerre, M. Mathias Nunes ; Marine, M. Joào de Azevedo Coutinho ; Affaires étrangères, M. Eduardo Villaça ; Travaux publics, M. Moreira Junior.

tion comptait par ce scandale forcer le ministère à se retirer ou à dissoudre les Cortès. Mais M. Beirão, sans reculer devant l'enquête parlementaire, se contenta de demander la suspension de la session.

La première tentative faite par le « bloc » avait échoué. Il fut plus heureux à la seconde manche. Peu après la rentrée des Chambres, en effet — en mai dernier — un nouveau scandale éclata. Il était produit par de graves irrégularités dans la comptabilité de la banque du Crédit foncier (*Credito Predial*). Il paraît aujourd'hui avéré que, ces dernières années, les dividendes de cet établissement auraient été exessivement majorés par des comptes fictifs ; 900 contos d'obligations annulées (soit plus de cinq millions de francs) auraient été remises en circulation. Les pertes résultant de ces fâcheuses pratiques depuis quinze ans sont évaluées à près de vingt millions de francs. D'autre part, le chef comptable de la Société aurait détourné plus de 300.000 francs. Le bruit causé par ces tristes découvertes fut énorme. Le *Credito Predial*, fondé en 1864, paraissait une institution bien assise, et ses actions sont aujourd'hui réparties entre nombre de petites bourses. On ne sait encore si cette Société sera obligée d'entrer en liquidation. Il lui suffirait, cependant, pour subsister, de faire appel au payement intégral des actions, qui n'ont été libérées jusqu'ici que du tiers environ[1] ; mais c'est là un moyen, pourtant assez naturel et qui s'imposerait même dans n'importe quel autre pays du monde, auquel les administrateurs portugais ne paraissent pas décidés à recourir.

Cette fois, l'opposition avait atteint son but. Le gouverneur du *Credito Predial* n'était rien moins, en effet, que M. José Luciano de Castro, le tout puissant chef du parti progressiste. Il est bien probable que sa responsabilité dans cette malheureuse affaire ne fut ni moindre ni plus grande que celle de tous les gouverneurs qui l'avaient précédé. Le cas du *Credito Predial* nous offre seulement une nouvelle preuve des abus causés par les politiciens au Portugal. La politique, dans cet infortuné royaume, continue à être intimement liée aux affaires, et celles-ci sont conduites sans direction sérieuse, sans l'observation des règles élémentaires de comptabilité et sans surveillance réelle de la part de ceux qui en sont chargés.

Dans le Conseil des ministres du 7 mai, le ministre de la Justice, M. Montenegro, en présence des attaques dont il était

---

[1] Il n'a été versé effectivement que 1.170 contos, alors que les actions émises représentaient un capital nominal de 3.600 contos.

l'objet, donna sa démission. A son tour, M. de Castro dut renoncer à ses fonctions de gouverneur, et son exemple fut suivi par les autres membres du Conseil d'administration du *Credito Predial*, qui appartenaient comme lui au parti progressiste. Quant au président du Conseil, il se sentit directement atteint par le coup porté à son chef. La crise ministérielle fut suspendue, cependant, quelques jours, par suite de la mort du roi d'Angleterre et du voyage de Dom Manuel à Londres. Mais, au retour du souverain, M. Beirão lui posa la question de confiance; après avoir longuement réfléchi, le jeune roi refusa d'accorder la dissolution des Cortès, et la crise fut ainsi ouverte.

***

Pendant quinze jours, ce ne fut au palais des *Necessidades*, à Lisbonne, qu'un défilé ininterrompu des personnages politiques les plus en vue de tous les partis. Tous, même M. d'Alpoim — le fougueux chef des « dissidents », personnage assez énigmatique et dont l'intelligence avec les républicains est bien faite pour surprendre — furent consultés. Mais aucun de ceux auxquels le souverain confia successivement le soin de former un ministère progressiste ou bien de conciliation, MM. Azevedo de Castillo Branco, Anselmo de Andrade, Wenceslao de Lima, Julio de Vilhena, ne réussit à s'acquitter de cette délicate mission.

La situation paraissait sans issue. La constitution d'un nouveau ministère progressiste devait avoir pour effet certain de surexciter davantage les colères et l'opposition des régénérateurs, qui se plaignent à cors et à cris d'être depuis deux ans continuellement et délibérément écartés du pouvoir. Mais les régénérateurs paraissaient trop divisés pour former un ministère homogène, et même après le coup terrible porté à son chef, le parti progressiste reste sans doute encore aujourd'hui le plus discipliné et le plus fort. D'un autre côté, le roi répugnait visiblement à accorder la dissolution des Cortès, alors qu'il venait de la refuser à M. Beirão.

C'est cependant à cette dernière solution que, à bout de ressources, il se décida. Le nouveau ministère est présidé par le chef en titre des régénérateurs, M. Teixeira de Sousa.

M. Teixeira de Sousa, qui s'est réservé le portefeuille de l'Intérieur, est une des personnalités les plus connues du monde politique portugais. Docteur en médecine, ancien magistrat, ancien journaliste, élu député en 1887, gouverneur civil de Bragance en 1894, nommé pair du royaume en 1901, il fut plusieurs fois ministre dans divers cabinets : Hintze Ribeiro en

1900, avec le portefeuille de la Marine et des Colonies, en 1904 et en 1906 avec celui des Finances. Il passe pour un homme énergique et pour un grand travailleur ; mais ses adversaires lui reprochent de ne pas voir au delà des frontières de son pays et — ce qui semble extraordinaire chez un homme d'Etat portugais — de n'avoir jamais mis les pieds à l'étranger.

Les autres portefeuilles ont été ainsi répartis : les Affaires étrangères au conseiller José de Azevedo Castello Branco, également docteur en médecine, parlementaire et journaliste de renom, très au courant — paraît-il — des questions de politique internationale; la Guerre au général Raposo Botelho; les Finances au conseiller Anselmo de Andrade, qui a déjà rempli ces fonctions dans un précédent cabinet régénérateur et qui est l'auteur d'ouvrages économiques réputés sur le Portugal; les Travaux publics au conseiller José Gonçalvez Pereira dos Santos, ingénieur distingué, chargé du même portefeuille dans le cabinet Hintze Ribeiro de 1900; enfin, la Marine a été confiée à M. Ferreira Marnoco e Sousa, professeur à l'Université de Coimbre, qui jouit de la réputation d'un savant, et qui s'était toujours tenu à l'écart jusqu'ici de la politique active; et la Justice à M. Manuel Fratel, avocat et orateur de talent.

Ce sont tous des amis politiques de M. Teixeira de Sousa. A un ministère progressiste succède donc un cabinet régénérateur. Ceux qui rêvaient d'un retour à l'état de choses antérieur, au « franquisme », peuvent se féliciter : c'est la réapparition du « rotativisme » dans toute sa pureté ! Comme nous le disions déjà dans une précédente étude, l'histoire politique portugaise donne ainsi l'impression d'un continuel recommencement.

Il s'en faut, cependant, que le nouveau président du Conseil commande à tous les régénérateurs. On sait, en effet, qu'à la suite des scissions qui eurent lieu dans ce groupe après la formation du cabinet Campos Henriques, d'abord, puis après la démission de l'ancien chef du parti, M. Julio de Vilhena, en janvier dernier, le parti régénérateur est aujourd'hui divisé en trois tronçons principaux. Je dis « principaux », car il y a, en outre, un certain nombre de personnages politiques, comme MM. Wenceslao de Lima et Antonio Azevedo, qui, tout en appartenant nominalement au parti, ne s'en déclarent pas moins indépendants et agissent en conséquence. Et il paraît fort douteux, dans les circonstances actuelles, que tous ces groupes mettent un terme à leurs dissensions et accordent leur plein concours au ministère.

Quant aux progressistes, il serait bien étrange qu'ils ne mènent pas rudement l'assaut contre M. de Sousa. C'est à leur

tour d'entrer dans l'opposition et il faudrait une bonne dose d'optimisme pour se figurer qu'ils sauront oublier l'obstruction incessante dont ils ont eux-mêmes souffert ces deux années qu'ils sont restés au pouvoir. En revanche, le nouveau cabinet semble compter sur l'appui des dissidents du groupe d'Alpoim et sur une partie de l'ancien parti franquiste.

Le ministère s'est empressé de faire connaître les grandes lignes de son programme, qui est celui-là même que vota l'assemblée du parti régénérateur, lorsque M. de Sousa en prit la direction, le 16 janvier dernier. Jusque-là, et si invraisemblable que cela puisse paraître, ce parti, créé en 1851 sous la direction du maréchal Saldanha, et contrairement aux progressistes qui publièrent leur programme dès qu'ils se constituèrent en groupe indépendant en 1876, les *regeneradores* ne s'étaient pas mis d'accord sur un plan de réformes nettement déterminées. Ils obéissaient seulement à des tendances politiques, qui, dans le cours des temps, tendirent à devenir plus libérales même que celles du soi-disant parti libéral ou progressiste.

Ceci explique que quelques-unes des réformes contenues dans le programme du 16 janvier paraissent tellement avancées que l'on a pu donner, dans certains journaux étrangers, l'épithète de « radical » au nouveau cabinet. Il semble, cependant, que cette appellation doive être réservée plutôt au groupe « progressiste dissident », dont le chef, M. d'Alpoim, s'intitule lui-même le « Canalejas portugais ».

Sans ajouter, du reste, autrement d'importance à ces comparaisons et à ces épithètes, voici quelles sont les principales lignes politiques auxquelles déclare vouloir se conformer M. de Sousa. Réformes politiques : droit pour les Cortès de se réunir, indépendamment de toute convocation, le 2 janvier de chaque année et le jour immédiat suivant l'expiration du delai d'ajournement ; cet ajournement ne pourra, d'ailleurs, être prononcé que lorsque les Chambres auront siégé au moins deux mois, et il ne sera pas possible de les ajourner une seconde fois avant le terme normal de la session législative : ce sont en effet des mesures qui, si elles viennent à être adoptées et mises à exécution, entraîneront une révolution véritable dans la vie et les mœurs politiques portugaises ! Le nouveau ministère se propose aussi d'assurer une plus grande sincérité des élections et une importante représentation des minorités, grâce à des corrections au système de scrutin actuellement en vigueur ; il rendra plus effective la responsabilité ministérielle, inscrite dans la Charte constitutionnelle, mais qui n'est jamais

appliquée en fait ; il mettra fin aux nombreux abus auxquels ont donné lieu, ces dernières années, les lois dites d'exception, contre les anarchistes ; il modifiera la loi de la presse, notamment en renvoyant tous les délits au jury ordinaire ; il procédera à la revision des décrets dictatoriaux de la période franquiste, pour lesquels un « bill d'indemnité » — suivant la mode en vigueur au Portugal — n'a pas encore été obtenu. Enfin de nombreux projets, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer, visent le développement de l'assistance publique, la réforme de l'administration locale dans un esprit de décentralisation, la réorganisation de la magistrature et des services judiciaires, etc... D'autres réformes, également très importantes, concernent les finances publiques [1], la marine de guerre et les colonies.

Un tel programme fait, sans doute, le plus grand honneur au nouveau cabinet ; il est une preuve de la largeur de vues, des tendances élevées et de l'activité dont il compte faire montre au pouvoir. Malheureusement, il n'est pas d'exemple au Portugal qu'un ministère se soit présenté avec un bagage moins considérable, et en présence des maigres résultats obtenus par ses prédécesseurs, on peut douter que M. de Sousa, en dépit de toute la générosité et de toute la sincérité de ses intentions, obtienne plus de succès qu'eux aux affaires.

Quelques journaux français ont paru croire, en apprenant la formation du nouveau cabinet, que ses tendances libérales et même avancées seraient de nature à désarmer jusqu'au parti républicain. Tel n'est pas notre avis, et ce serait ignorer délibérément tout l'acharnement tenace et irréductible, que manifestent à chaque instant les républicains portugais contre le régime actuel, qu'imaginer que la monarchie réussisse, même au prix de concessions importantes faites à leurs idées, à désarmer de tels adversaires. Les républicains portugais (certains d'entre eux me l'ont encore déclaré tout récemment) entendent ne participer à aucune réforme, tant que la question politique — entendez la question de régime — qui prime toutes

[1] Elles visent notamment la conversion de la Dette intérieure sur la base de la réduction du capital nominal en proportion de la valeur effective du titre, le payement de la Dette flottante extérieure, la consolidation de la majeure partie de la Dette flottante intérieure qui est entre les mains de la Banque de Portugal, de la Caisse des dépôts, et la conclusion d'un nouveau contrat avec la Banque de Portugal. On accorderait à celle-ci de nombreux avantages en ce qui concerne le maniement des fonds de l'Etat, l'émission des billets de banque, la création d'agences à Paris, à Londres et au Brésil, en obtenant par contre pour le Trésor une avance considérable sans intérêt, et la réduction du taux d'intérêt sur les anciens emprunts. De plus, on transformerait en monnaies d'or effectives les lingots qui composent aujourd'hui les réserves d'or de la Banque.

les autres, selon eux — ne sera pas résolue. De très réelles et très profondes divergences d'idées et de tendances peuvent régner entre ces hommes, aggravées encore par leurs jalousies et leurs rivalités personnelles ; ils ne s'en montrent pas moins respectueux des décisions prises par leur directoire ; et celui-ci, par une note publiée ces jours derniers dans les journaux de Lisbonne, a affirmé sa résolution de continuer l'opposition contre tous les ministères, quels qu'ils soient, de la monarchie.

Les partis dynastiques auraient intérêt à ne pas perdre de vue cette déclaration. Sauront-ils, enfin, mettre un terme à leurs propres divisions, en face du péril commun qui les menace, en même temps que les institutions actuelles?

Souhaitons-le sans trop l'espérer. Quelques mois s'écouleront, d'ailleurs, avant que nous soyons fixés à cet égard.

Dom Manuel, en effet, a imposé silence, comme nous l'avons vu, à ses préférences personnelles en consentant à signer le décret de dissolution de la Chambre des députés. Les nouvelles élections sont fixées au 28 août et la rentrée des Cortès au 23 septembre.

***

S'il est permis maintenant d'émettre quelques observations générales sur l'histoire intérieure du Portugal depuis la sanglante tragédie du 1er février 1908 — dont le souvenir pèse si lourdement encore sur la vie nationale de ce petit pays — on peut s'étonner qu'en dépit d'une situation politique si confuse et de crises gouvernementales presque continuelles, la tranquillité publique ait été, au fond, si peu troublée. On dirait que la nation, dans son ensemble, ne s'est pour ainsi dire pas aperçue de tous les changements de ministères qui se sont produits à Lisbonne.

A bien des égards, sans doute, cette indifférence nous paraît fâcheuse et blâmable. On doit regretter, notamment, qu'il ne se soit pas produit une poussée d'opinion pour forcer le pouvoir à faire la lumière sur l'assassinat de dom Carlos et du prince héritier. L'honneur et la réputation du pays aux yeux de l'étranger y eussent considérablement gagné. Mais cette enquête, comme on sait, n'a été menée que pour la forme. On pourrait croire qu'il y a eu sur ce point une entente, au moins tacite, entre les divers partis et la Couronne elle-même. En dehors de certains républicains, trop de personnages politiques, appartenant à des partis dynastiques, se sentent vraisemblablement compromis. A certains moments, on croirait le gouvernement décidé à faire aboutir l'instruction, mais c'est jus-

tement alors que l'opposition parlementaire redouble ses attaques contre lui et le renverse. Dès le lendemain du crime, le bruit a circulé à Lisbonne que Buiça et Alfredo Costa, tué avec lui, n'étaient pas les seuls coupables, qu'un certain nombre d'autres conjurés avaient été postés sur le parcours que devait suivre le cortège royal, que cet attentat inqualifiable n'avait pas été l'œuvre de deux fanatiques, mais qu'il répondait à un complot véritable, où étaient entrées des personnalités en vue. La véracité de cette explication s'est trouvée raffermie, ces derniers mois, du fait de l'arrestation au Brésil d'un réfugié portugais, un certain Ramires, qui aurait avoué sa participation au régicide et fourni une liste des conjurés. L'instruction de cette affaire se poursuivait activement, paraît-il, quand le cabinet Beirão est tombé; et ce serait même — s'il faut en croire certaines personnes — une des raisons (comme nous l'avons dit, ce n'est pas la seule) qui a provoqué sa chute. Il convient d'ajouter qu'en dehors de ceux qui sont intéressés directement à ce que le silence continue, nombre de conseillers de la Couronne, et la reine Amélie elle-même, croient, paraît-il, qu'il est plus politique de laisser le temps faire l'oubli sur ces tristes événements.

Ce qui peut surprendre davantage, c'est que les républicains portugais, en dépit de leurs avertissements menaçants et de l'active propagande qu'ils mènent dans tout le pays, ne se soient pas décidés ou n'aient pas réussi à provoquer le moindre soulèvement dans le pays. Le bruit en court parfois à Lisbonne : on annonce des troubles pour la fin de l'année ou pour le mois prochain, mais les jours s'écoulent, les ministères se succèdent, et le pays ne sort pas de son calme imperturbable.

Sans doute, on peut croire les républicains trop sages pour ne rien tenter tant qu'ils n'auront pas à leur disposition l'armée, dont le concours, à l'heure actuelle, ne leur paraît rien moins qu'assuré. Mais il faut dire aussi qu'un mouvement populaire quelconque vraiment sérieux ne se comprendrait au Portugal que s'il répondait à des causes économiques : dans tous les pays du monde — et plus encore au Portugal, où le nombre de ceux qui luttent pour un idéal est naturellement restreint, en raison même de l'ignorance générale — le monde des ateliers et des campagnes ne se décide à prendre les armes que s'il y est poussé par la faim. Or, il est intéressant de remarquer que, ces trente derniers mois, la situation économique du pays s'est plutôt améliorée. Les recettes des douanes sont satisfaisantes et celles des chemins de fer en progression. Le change a considérablement baissé et la dette flottante elle-

même a diminué. Ceci est, avant tout, le résultat de deux années de récoltes exceptionnelles, auxquelles il faut ajouter les envois faits par les colonies et surtout l'amélioration de la situation économique et financière du Brésil, qui a, comme on sait, les effets les plus directs sur celle du Portugal, en raison des rapports demeurés très étroits entre l'Etat lusitanien et son ancienne colonie.

Tout ceci permet de comprendre que l'agitation politique de ces dernières années soit demeurée en quelque sorte très superficielle et ce serait se faire une fausse idée de la vie réelle du Portugal que de la voir à travers tous les agissements et toutes les intrigues de ses politiciens.

***

La situation n'en reste pas moins inquiétante. Toutes ces basses jalousies et ces intrigues mesquines dans lesquelles s'use la vie politique de la nation n'ont d'autre résultat que d'entretenir le scepticisme indolent de la foule, tout en aggravant le malaise général. Aux années de bonne récolte peut succéder la série des vaches maigres, et la prospérité actuelle du Brésil est elle-même soumise à bien des aléas : que la situation économique du Portugal empire, et c'est alors que la crise se produira.

Les conditions que l'on trouve à la base de la vie matérielle du peuple lusitanien sont aussi artificielles et lamentables que celles de son existence politique. Ce malheureux petit pays paraît être la terre bénie des privilèges de tous ordres, et toutes les mesures économiques prises depuis vingt-cinq ans n'ont eu pour but, en réalité, que de créer un régime plus ou moins déguisé de faveur au profit exclusif de quelques oligarchies. C'est ce qu'ont parfaitement montré tous ceux qui ont étudié la situation du Portugal avec attention et impartialité : notamment M. d'Oliveira Bello [1], M. José Relvas [2], et aussi un Français, M. Léon Poinsard, qui, à la suite d'un voyage d'enquête, vient d'écrire sur la condition sociale du peuple lusitanien une série de monographies remarquables [3].

Les tarifs ultraprotectionnistes de 1892 n'ont eu d'autre résultat que d'augmenter, dans des proportions considérables, le coût

---

[1] *Situaçao economica do pais ; vantagens e inconvenientes do proteccionismo en que vivemos* (thèse présentée au Congrès national de Lisbonne de 1909).

[2] *A Questão economica portugueza* (conférence faite au Centre commercial de Porto le 3 mars 1910).

[3] Le *Portugal inconnu : Paysans, marins et mineurs* (Bibliothèque de la Science sociale, 1910).

général de la vie, particulièrement pour les classes nécessiteuses, sans profit appréciable pour l'industrie ni pour l'agriculture nationales. « C'est un principe général économique, « écrit M. Bello, qu'une industrie qui a besoin d'une protection « supérieure à 30 % n'a pas en elle-même les conditions d'exis- « tence... » Or, dans le tarif de 1892, il y a des articles qui arrivent à payer jusqu'à 100 (tissus non spécifiés) et 200 ou 250 % (mobiliers) de leur valeur ! Les rubans et galons paient un droit de 1.200 reis par kilogramme, uniquement parce qu'il existe une fabrique — d'ailleurs très modeste — de ce genre d'articles à Porto ! Et il serait malheureusement trop facile de multiplier ces exemples.

Les objets de première nécessité, le riz, la morue — qui forment la base de l'alimentation du peuple — le thé, le sucre, le pétrole, etc., paient, à leur entrée au Portugal, des droits qui doublent ou triplent leur valeur originaire ; le pétrole, qui coûte un penny le litre à Londres (ce qui correspond environ à 20 reis) paie, au Portugal, un droit d'importation de 67 reis par kilogramme ; le thé, qui ne revient guère à plus de 500 à 800 reis le kilogramme, paie 1 conto de reis de droits d'entrée ; le sucre doit acquitter un impôt de 145 reis par kilogramme !

En ce qui concerne l'agriculture, le protectionnisme excessif n'a eu pour résultat que de rendre plus difficile la division de la grande propriété, des « latifundia » de l'Alemtejo et n'a pas permis d'arriver à la culture intensive, qui résoudrait seule la crise des céréales. Le Portugal, je le rappelle, souffre d'un manque d'équilibre dans sa production : trop de vins et pas assez de céréales. Et par malheur, toutes les mesures étatistes auxquelles on a eu recours pour remédier à cet état de choses n'ont eu d'autre effet que de l'aggraver. C'est ainsi que la fameuse *lei dos cereaes* de 1889, qui a établi un contrôle si sévère et si arbitraire à la fois sur les agriculteurs et sur les minotiers et qui a limité même dans les grandes villes le nombre des boulangeries, n'a guère réussi à arrêter l'importation étrangère en augmentant la production nationale, mais a contribué simplement à hausser artificiellement à 80 0/0 en moyenne le prix du pain sur le marché lusitanien, au seul profit de quelques gros propriétaires fonciers, généralement absentéistes !

Le régime établi pour soutenir les prix de la viande de bœuf en faveur de l'élevage national n'est pas moins arbitraire et désastreux. Les communes ont la faculté de contrôler le débit des viandes, et au besoin d'en fixer le prix par un tarif officiel ; c'est en se basant sur cette faculté qu'on a voulu faire du marché de Lisbonne, le plus grand du royaume, le régulateur des

prix de la viande. On a été ainsi amené à limiter le nombre des boucheries, on a confié l'approvisionnement de la capitale à un unique intermédiaire, on a créé des étaux municipaux, on a établi des droits d'octroi très élevés sur les viandes abattues. Quel a été le résultat de tout ce système ? « Autrefois, les provinces du Nord, qui produisent les meilleurs bœufs, envoyaient à Lisbonne sept à huit mille de ces animaux par an. Aujourd'hui le prix de la viande a été haussé artificiellement, et en même temps l'élevage a été découragé [1] ».

On pourrait trouver d'autres manifestations de cet esprit de monopole dans les avantages accordés par la loi aux sucres coloniaux, dans le tabac, etc. Mais l'exemple le plus curieux des fausses idées économiques, qui dominent encore aujourd'hui au Portugal, nous est fourni par les vins. Le vin, comme on sait, constitue une des principales productions de ce pays et même sa plus importante exportation. La surproduction générale depuis la reconstitution des vignobles, jointe à diverses causes locales, a produit sur le marché lusitanien un avilissement considérable des prix, en même temps qu'une réduction sensible des exportations. Pour remédier à cet état de choses, l'autorité portugaise, par toute une série de décrets, de règlements et de lois, a établi, ces dernières années, un régime vraiment tyrannique : interdiction de la vigne dans tous les terrains d'une altitude inférieure à 50 mètres, sous peine d'amende et de destruction des plants. En même temps, pour développer l'exportation, des privilèges importants ont été assurés à des compagnies vinicoles, telles que la *Cooperativa União dos Viticultores*, qui n'a, d'ailleurs, d'une coopérative que le nom, et dont le but est de régulariser les prix. Mais toutes ces mesures étatistes et autoritaires n'ont pas suffi à enrayer une crise dont les causes sont très complexes. Elles ont seulement établi des privilèges en faveur d'un certain nombre de propriétaires de vignobles. Les petits producteurs, auxquels une société comme l'*União* devait venir en aide, ont été en butte à la concurrence directe de très grands propriétaires. Tout le mal vient, en somme, de la mauvaise organisation de la propriété et de la culture. Et malheureusement les Portugais semblent vouloir persister dans leur erreur, et l'on parlait encore, ces temps-ci, de faire appel à l'Etat pour la constitution d'un monopole, qui serait accordé à une entreprise chargée d'acheter tous les vins du Centre et du Midi et d'approvisionner exclusivement le marché de Lisbonne.

---

[1] Poinsard, *loco citato*.

« Il faut savoir, écrit M. Poinsard, à quel point le Portugal « est dominé par la bureaucratie et les influences politiques, « pour comprendre la persistance dans ces pays d'idées et de « procédés si profondément contraires à l'expérience acquise « en matière économique, et aussi aux besoins de la société « moderne... »

Au lieu de s'épuiser dans de pareils artifices, il conviendrait que l'Etat portugais s'employât à développer, par des mesures appropriées, les forces vives et les richesses naturelles du pays. A vrai dire, nombre d'économistes et d'hommes d'Etat lusitaniens ont déjà exposé, à diverses reprises, de vastes programmes de restauration économique et financière. Il suffit de citer Marianno de Carvalho, animé d'un large esprit de réforme, Oliveira Martins, auteur d'un *Projecto de fomento rural* en 1887, Emygdio Navarro, qui s'est surtout occupé de l'enseignement agricole et industriel, d'autres encore. Tout récemment, un ministre, M. Luiz de Castro, présentait au Parlement une série de projets tendant à réformer la législation après une enquête sérieuse sur les forces économiques du pays, à créer un ministère autonome de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, une caisse économique postale, un Institut de travail national sur le modèle de celui de Madrid, etc. (26 décembre 1908 — 14 mai 1909).

Malheureusement, il en a été de tous ces projets comme de ceux qui les avaient précédés, et l'on peut se montrer également sceptique et inquiet sur le sort qui attend le programme du ministère actuel.

Aussi bien le président du conseil, M. Teixeira de Souza, que le ministre des finances, M. Anselmo d'Andrade, sont animés, comme nous l'avons dit, d'un esprit nettement réformateur. Mais peut-on espérer qu'ils arrivent à triompher de l'égoïsme des partis politiques?

***

Le Portugal — suivant une formule un peu usée, mais bien vraie en l'espèce — semble arrivé à un tournant de son histoire. En dehors de la masse des petits travailleurs, trop ignorants pour comprendre leurs propres besoins, il semble que, dans les classes moyennes, demeurées étrangères à la politique, par là même plus directement atteintes dans leurs intérêts, parce qu'elles ont toujours été sacrifiées aux oligarchies, il se produise depuis peu un mouvement de protestation et qu'on voie comme les premiers linéaments d'un groupement qui, une fois constitué, demandera à se faire

entendre en haut lieu. On peut voir une manifestation de cette tendance dans les Congrès nationaux qui se sont tenus vers la fin de 1909 et en mai 1910, à Lisbonne, et où ont été adoptés un grand nombre de vœux, concernant le problème financier et économique, l'éducation, la défense militaire, les colonies, etc. J'ai eu d'autres preuves de cet état d'esprit et de ce mouvement encore peu manifeste, j'en conviens pendant mon séjour à Lisbonne, le mois dernier. On ne saurait en rien dire encore de précis et de certain. Contentons-nous de remarquer que ce mouvement n'est point, en principe, dirigé contre le régime, mais bien contre l'esprit dominant actuellement dans les sphères politiques portugaises. Sans présumer de son avenir possible, on peut dire qu'il tire son importance de ce qu'il n'a pas en vue la poursuite d'un idéal plus ou moins chimérique, mais qu'il est le fait de gens sérieux, réfléchis, intéressés personnellement au retour à un état de choses normal et durable.

Dans le camp républicain, il se trouve aujourd'hui un grand nombre de mécontents qui, désespérant de voir jamais la monarchie triompher des basses intrigues, dont elle est la première victime, ont proclamé — un peu prématurément peut-être — le divorce entre la nation et ses institutions politiques. Mais beaucoup aussi parmi ces mécontents, considérant la conduite adoptée par l'opposition antidynastique ces dernières années, arrivent à se demander si les républicains ne constituent pas simplement un parti de plus, ayant tous les défauts des autres et imbu du même esprit égoïste, et s'il vaut la peine de courir les risques d'une révolution avec toutes ses conséquences anarchiques possibles pour remplacer simplement aux affaires les politiciens actuels par d'autres n'offrant guère plus de garanties.

Toute la question est là. Souhaitons, dans l'intérêt même de la paix intérieure du Portugal et de son développement économique et intellectuel, la constitution prochaine de ce parti, vraiment *extrapartidario* et exclusivement national. « Le « principal but à atteindre — suivant une expression que « nous empruntons à M. Jean Finot — n'est-il pas de trans- « former le contenu même de la bouteille, plutôt que d'en « changer simplement l'étiquette ? »

ANGEL MARVAUD.

M. DE KIDERLEN-WÆCHTER

La nomination de M. de Kiderlen-Wæchter, ministre d'Allemagne en Roumanie, au poste de secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères, a provoqué quelque surprise et une curiosité assez vive. On ne s'attendait pas à voir placer brusquement à la tête de la chancellerie allemande un diplomate confiné depuis près de dix ans dans un poste de second plan, et d'autre part, en raison même de son stage prolongé dans le royaume danubien, la personnalité de M. de Kiderlen est assez peu connue. Depuis 1901, en effet, il n'a été appelé hors de Roumanie que trois fois, et toujours pour un temps assez court. Il a géré à deux reprises différentes l'ambassade de Constantinople en l'absence du baron Marschall, et il a fait à Berlin l'intérim de M. de Schœn dans des circonstances à vrai dire assez délicates, puisqu'il s'agissait de défendre devant le Reichstag les bureaux de la Wilhelmstrasse dans la sotte affaire du *Daily Telegraph*, et d'en finir avec l'aventure marocaine en essayant de sauver la face. Chaque fois, Bucarest croyait ne plus le revoir ; mais M. de Kiderlen revenait toujours. Ceux qui n'ignoraient point qu'après avoir été fort avant dans la faveur de l'empereur, il avait eu le malheur d'encourir une disgrâce caractérisée, en étaient arrivés à se persuader qu'on n'était point fâché en haut lieu de trouver cet agent quand il y avait quelque besogne ingrate à accomplir, mais qu'on pratiquait envers lui la devise : *Passato il pericolo, gabbato il santo*, et qu'on était bien décidé à le laisser finir sa carrière dans sa petite légation de la *Calea Victoriei*.

La rigueur impériale a enfin fléchi, et voici M. de Kiderlen au pinacle. Il a eu cette rare fortune que son élévation ait été également bien accueillie dans la presse chauvine d'outre-Rhin et dans la presse française. Les pangermanistes, visiblement enchantés du départ de M. de Schœn, qui avait, selon eux, manqué de mordant dans l'affaire Mannesmann, n'ont pas caché leur joie de voir arriver à la Wilhemstrasse un diplomate de l'école bismarckienne. Chez nous, un journaliste a rappelé que ce diplomate, tout bismarckien qu'il était, n'en avait pas moins été pour M. Cambon un interlocuteur plus loyal et plus accommodant que beaucoup d'autres, sachant trouver d'un trait de plume la formule de conciliation. Un autre journaliste a déclaré qu'il n'était pas besoin de causer longtemps avec M. de Kiderlen pour voir combien il était intelligent.

Pour un peu, un troisième aurait ajouté que c'était un ami de la France, suivant la manie qui nous est chère de classer toujours les étrangers dans la catégorie des amis ou des ennemis de la France! En somme, M. de Kiderlen n'a trouvé les épines mêlées aux roses que dans un tout récent article de M. Théodore Wolff, dans le *Berliner Tagblatt*. Ici, on insiste sur la nature complexe du nouveau secrétaire d'Etat. On reconnaît le mérite de sa négociation avec M. Cambon, mais on lui reproche d'avoir donné à la diplomatie allemande un caractère inutilement tapageur pendant le conflit austro-serbe [1]. On fait remarquer charitablement que le « génie fort » est un spécimen regrettable, que trop de gens s'imaginent être des Bismarck parce qu'ils font craquer leurs bottes. On termine par une plaisanterie tudesque, en promettant à M. de Kiderlen de lui pardonner son fameux gilet jaune, qui eut tant de succès à la tribune du Reichstag, si dans l'avenir son art diplomatique ne ressemble pas aux chefs-d'œuvre de son tailleur...

***

Complexe et originale, la physionomie de M. de Kiderlen l'est assurément, surtout pour ceux qui ne veulent pas démordre de la conception du diplomate-type, homme de salon, esclave de l'étiquette, toujours aimable, souvent mystérieux, habile enguirlandeur de phrases, expert à exprimer peu de pensées en beaucoup de mots, pour rendre les premières plus impénétrables. M. de Kiderlen n'est rien de tout cela. Avec sa puissante carrure et sa face léonine, il aurait fait un beau type de burgrave si la Providence l'avait fait naître au temps de Frédéric Barberousse. Dans notre siècle prosaïque, il figure assez bien le colonel de cuirassiers qu'un menaçant embonpoint aurait prématurément contraint à la retraite. Fort dédaigneux de l'élégance, et insuffisamment patient pour endurer les petites gênes que comporte la fréquentation du monde, M. de Kiderlen estime à tort ou à raison qu'un diplomate peut se passer des précieux renseignements qui se recueillent dans les salons, et préfère infiniment aux bals et aux conversations protocolaires les parties de chasse et les libres causeries où, à travers les nuages de fumée bleue, on peut donner cours à son esprit et à sa verve railleuse. M. de Kiderlen est loin d'en être dépourvu, et c'est ce qui lui valut pendant longtemps les bonnes grâces de son souverain. Est-ce quelque intempérance de langage ou une autre raison plus sérieuse qui les lui a fait

[1] Ceci semble une querelle d'Allemand. Au plus fort de la crise austro-serbe, M. de Kiderlen faisait à Sinaïa une cure de repos.

perdre? Il serait assez difficile de le préciser. Dans la petite potinière qu'est la capitale roumaine, beaucoup d'histoires avaient cours, plus authentiques les unes que les autres. Toujours est-il que M. de Kiderlen, qui n'a rien du courtisan, semblait avoir pris gaiement son parti de son exil dans ce paradis des chasseurs qu'est la Roumanie. Les ours des Karpathes, les outardes du Baragan et les oiseaux du Delta danubien le consolaient de l'inconstance des souverains. De retour dans sa légation de Bucarest, M. de Kiderlen n'en ouvrait guère les portes qu'à la colonie allemande et à quelques rares amis. Ce qui ne l'empêchait pas d'être mieux informé des soubresauts de la politique roumaine que beaucoup de ses collègues plus répandus dans la Société. Le fameux soir où la Chambre des députés, affolée par les progrès de la Jacquerie, donna ce rare spectacle des irréconciliables chefs de partis se jetant dans les bras les uns des autres, la silhouette du ministre allemand se détacha seule dans la tribune diplomatique.

De Bucarest on télégraphiait ces jours-ci au *Temps :* « M. de « Kiderlen est attendu ici incessamment pour présenter ses « lettres de rappel. Le roi Carol a déjà envoyé un télégramme « de félicitations au nouveau secrétaire d'Etat. Le corps diplo- « matique et la colonie allemande organisent des banquets et « des manifestations en l'honneur de M. de Kiderlen. » Sous son apparente banalité, cette dépêche définit très bien la situation de M. de Kiderlen à Bucarest. *Persona gratissima* auprès du souverain, apprécié de ses collègues du corps diplomatique (même de ceux qui n'étaient pas de son bord politique) pour la franchise de ses relations, il était l'idole de la colonie allemande. En revanche, il n'est pas exagéré de dire qu'il était détesté des Roumains qui ne songeront pas à donner des banquets en son honneur. Ceci demande un mot d'explication.

La mission politique du représentant de l'Allemagne en Roumanie n'est assurément pas difficile, depuis que nos désastres de 1870 et une série de fautes, qu'il est inutile de rappeler ici, ont fait la partie belle au roi Carol pour réaliser le plus cher de ses vœux, c'est-à-dire pour orienter vers l'Allemagne l'axe de la politique roumaine. On ne saurait trop répéter que tant qu'il vivra, la Roumanie sera menée par son seul souverain. Le régime parlementaire dont elle semble dotée n'est qu'une façade trompeuse, l'action des politiciens ne pouvant se manifester que dans les limites étroites que leur assigne la volonté royale. Or, il est bien évident qu'entre le Hohenzollern de Berlin et celui de Bucarest il ne saurait exister de divergences politiques sérieuses. L'effort du représentant de l'Allemagne doit donc se

porter sur le terrain économique. C'est ce que M. de Kiderlen n'a eu garde de méconnaître. Au moment où il est arrivé dans le pays, c'est-à-dire en 1901, la mainmise de l'Allemagne sur le jeune royaume, au point de vue financier, était déjà complète. Elle avait commencé, à vrai dire, lors du fameux syndicat Stronsberg, constitué à Berlin pour la construction des chemins de fer roumains et dont la faillite, loin de nuire à l'influence germanique, permit, au contraire, aux grandes banques allemandes, et notamment à la Diskonto-Gesellschaft et à la maison Bleichröder, de prendre solidement pied dans la place. Depuis cette époque, les emprunts lancés par les financiers se sont succédé à peu près sans interruption. La plus grande partie de l'or prêté par l'Allemagne lui était d'ailleurs retournée sous forme de concessions de travaux publics et de fournitures de matériel pour les chemins de fer et pour l'armée. C'est pourtant dans ces dix dernières années que le commerce et l'industrie allemands devinrent tout à fait prépondérants en Roumanie, grâce à l'activité infatigable de M. de Kiderlen qui, à défaut d'autres, ne se privait pas d'employer les arguments diplomatiques pour convaincre le ministère des Travaux publics ou celui de la Guerre de l'excellence des fabrications allemandes. Il serait injuste de dire que nos industriels n'ont pas essayé de lutter, mais il vint un moment où le parti pris devint trop manifeste. En fin de mission, M. de Kiderlen est arrivé à ce résultat remarquable que les importations de l'empire allemand en Roumanie dépassent très sensiblement celles de l'Autriche-Hongrie, à qui sa situation de voisine immédiate confère cependant un notable avantage au point de vue des transports. Il est vrai qu'on prétend que les grands seigneurs qui se succèdent à la légation hongroise de Bucarest n'ont pour défendre les intérêts de leurs nationaux ni la même compétence, ni le même zèle que M. de Kiderlen. Il y a deux ans, il s'en est fallu de peu que l'arsenal militaire de Bucarest ne fût donné en location, par un contrat en bonne et due forme, à la maison Krupp. Un sursaut de l'opinion publique força le ministre de la Guerre à abandonner son projet. Mais au moment de partir, M. de Kiderlen réussissait un dernier exploit : une grosse commande de locomotives enlevée de haute lutte, alors qu'elle avait été formellement promise à des constructeurs belges.

Ce ne sont pas tant les succès qu'il a remportés sur le terrain économique qui ont indisposé les Roumains contre M. de Kiderlen, que la manière brutale qui a été presque constamment la sienne. On n'a pas perdu le souvenir à Bucarest d'une scène violente qu'il fit il y a quelques années au président du Conseil

des ministres, et qui faillit fort mal tourner, car cette fois le ministre romain s'était cabré contre les exigences de son interlocuteur. Si l'on ajoute à ces griefs ceux, moins sérieux peut-être, qu'une société brillante et passionnée pour les fêtes faisait à un ministre qui ne lui offrait que les dîners strictement obligatoires, on comprendra le peu de regrets que M. de Kiderlen laissera à Bucarest. Il est probable que les personnages officiels qui lui feront conduite le jour de son départ ne verront pas sans un certain soulagement son train s'ébranler.

***

On voit par ce qui précède que M. de Kiderlen appartient à cette lignée de diplomates casqués qui ne sont pas rares dans les chancelleries allemandes, partisans de la manière forte et rapide, apportant dans les négociations diplomatiques une raideur toute militaire, reconnaissables aussi au mépris instinctif qu'ils ont des faibles. Quand à ces caractéristiques il ne s'ajoute rien, cette lignée produit les Tattenbach. Elle produit les Bismarck quand il s'y joint la volonté inébranlable, la claire vision du moment et du point où il faut frapper, et la conception géniale. A vrai dire, on serait actuellement assez embarrassé pour savoir quelle place intermédiaire entre M. de Tattenbach et le prince de Bismarck il conviendrait d'assigner à M. de Kiderlen. Les résultats de sa mission en Roumanie ont été brillants, mais ils étaient faciles à obtenir, et ils eussent gagné à l'être dans un style plus plaisant. Les avantages qu'il a remportés à Constantinople, dans deux intérims successifs, sont plus convaincants, et ce n'est pas un mince éloge à lui décerner que de dire qu'il a dignement remplacé le baron Marschall dans les derniers temps du régime hamidien. Mais là encore le terrain était merveilleusement préparé. Son meilleur titre est peut-être l'intérim épineux dont il a été chargé à Berlin, et qui impliquait la reconnaissance par ses chefs de sa supériorité, reconnaissance d'autant plus caractéristique qu'elle s'adressait à un disgrâcié. En réalité, c'est maintenant, dans le vaste champ qui s'ouvre à son activité, que M. de Kiderlen pourra faire ses preuves. Un avenir prochain nous dira s'il est vraiment de l'école bismarckienne, comme le prétendent les pangermanistes, ou s'il est, comme semble le craindre M. Wolff, de ceux qui brillent au second rang et s'éclipsent au premier.

JACQUES DOROBANTZ.

LA SITUATION EN PERSE

L'ABDICATION DE MOHAMMED ALI — LE NOUVEAU GOUVERNEMENT
LA PERSE ET LES PUISSANCES [1]

Les journées de juillet 1909 ont abouti à l'abdication de Mohammed Ali. Comme leurs frères de Turquie, les Jeunes-Persans ont fait triompher leur cause et goûté les joies du pouvoir : comme eux aussi ils en subissent aujourd'hui les inconvénients. Après avoir abattu, il faut reconstruire : les matériaux de l'ancien régime ne sont plus appropriés à l'édification du régime nouveau. Et la nation appauvrie par une mauvaise administration de plusieurs années ne pouvait se relever qu'en cherchant de l'aide autour d'elle. Depuis 1907, la Perse a deux protectrices attitrées en même temps que deux créancières habituelles. Il était naturel qu'elles offrent à nouveau leurs bons offices. Mais les conditions qu'elles y ont mises, ainsi que nous le verrons plus loin, ont fait hésiter longtemps le gouvernement nationaliste persan. Ce refus momentané n'a-t-il pas été motivé par l'intervention d'un troisième compétiteur? L'Allemagne, toujours à l'affût de ce qui peut augmenter son influence grandissante en Orient, a revendiqué la part d'intérêts qu'elle désirait se ménager en Perse, et, de ce fait ce pays est devenu le théâtre d'un nouveau différend international. Essayons d'en dégager les origines et les principales manifestations et d'en esquisser la solution entrevue et désirable. Il convient auparavant de passer rapidement en revue les derniers événements de la politique intérieure iranienne qui en sont inséparables.

***

Le règne de Mohammed-Ali n'a été ni long, ni glorieux : pas plus comme despote que comme monarque constitutionnel, le Chah n'a su réussir. Aussitôt après son couronnement, le 19 janvier 1907, il était entré en lutte avec son medjliss. Coups d'Etat et serments à la Constitution ne lui redonnèrent l'autorité nécessaire et la confiance perdue. L'attitude énergique du gouvernement russe au moment de la délivrance de Tabriz, en avril 1909, l'impressionna. Il fit appel à un cabinet d'apparence

[1] La situation en Perse (1er juillet 1909), *Quest. Dipl. et Col.*, t. XVIII.

libérale et ordonna la revision de la loi électorale. C'était trop tard. Les *bakhtiaris* du sardar assad, Hadji Ali Kuli khan, père de Samsam es Soltaneh, chef de la tribu, et les *fidaïs* du cipahdar, Nasr es Saltaneh, membre d'une des plus grandes et des plus riches familles du Nord de la Perse, ancien lieutenant dans les armées royales, s'emparèrent de Téhéran le 13 juillet, montrant que le peuple persan n'avait plus foi dans la sincérité du tardif repentir de son souverain. Sentant tout espoir perdu, le Chah se réfugia à Zergendeh, résidence d'été du ministre de Russie. Fuir ainsi, c'était abdiquer. Le 16 juillet, les représentants du peuple persan, réunis en assemblée extraordinaire au palais du Baharistan, déposèrent Mohammed Ali, et conformément aux articles 36 et 37 de la Constitution, proclamèrent Chah le veli'ahd Soltan Ahmed Mirza. Le jeune monarque n'ayant que onze ans et demi, la régence fut confiée au chef de la tribu kadjare, homme populaire et respecté, Gholam Rezza khan Azed ol Molk.

Les premiers mois du nouveau règne avant l'ouverture du Parlement furent consacrés à l'organisation du gouvernement et au règlement de quelques affaires intérieures : pension du Chah détrôné, procès des chefs de l'ancienne réaction, élection des députés, nomination de gouverneurs et fonctionnaires dévoués à la cause nationaliste. Le 15 novembre, le palais du Baharistan, fermé par la force le 23 juin 1908, rouvrit solennellement ses portes. Devant le nouveau medjliss assemblé, le régent lut le discours du trône qui parlait des réformes à accomplir, demandait aux députés de travailler au bien du pays et exprimait « l'agitation et la tristesse de la population de Perse » causées par la présence des troupes étrangères. Quelques jours auparavant, cette population pouvait cependant en reconnaître l'utilité : grâce à l'arrivée opportune des cosaques russes à Ardébil, la révolte de Rahim khan, chef de bandes qui avait servi au siège de Tabriz, avait été rapidement apaisée. Et ce n'a pas été la seule circonstance qui puisse justifier la présence des quelques troupes qu'après le départ du colonel Liakhof la Russie avait laissées au commandement du général Snarski. Mais le patriotisme ombrageux des Jeunes-Persans s'est ému de cette présence, et cette question de l'occupation russe a déjà amené en février dernier la chute du ministre des Affaires étrangères, Ala es Saltaneh, à la suite d'une interpellation au Parlement du farouche nationaliste Taghi Zadeh, et provoqué d'autre part de fréquents et désagréables conflits.

Le troisième medjliss a cependant les intentions les meil-

leures ; mais jusqu'à présent il n'a pas fait besogne vraiment utile. Cela tient au défaut d'organisation des partis et à leur manque de programme précis. Lorsque le Parlement s'est réuni après la révolution de l'an dernier, il n'existait pas de distinction nettement tranchée entre les groupes politiques. La seule apparente était que certains députés plus « européanisés » que leurs collègues avaient pris à l'Occident ses langues et ses coutumes, tandis que d'autres étaient restés fidèles aux traditions nationales. Cette opposition purement extérieure s'est accusée au cours de la première session. Le groupe « européen », constitué par les représentants des centres importants, bien qu'en minorité au medjliss, a pris une attitude énergique et décidée qui en a imposé de suite à la majorité et au gouvernement. Les élus des provinces forment le second groupe que le premier, revenu d'Europe avec des idées plus avancées, traite de réactionnaire. Ce ne sont là que des mots : il serait préférable que les députés, à quelque opinion qu'ils appartiennent, aient une politique raisonnée et suivie. Cette incohérence et cette nervosité dans les votes provoquent une incertitude de direction dans le gouvernement : à l'anarchie des provinces s'ajoute le chaos parlementaire. Depuis le mois de mars le ministère, aux destinées duquel présidaient les deux chefs du mouvement nationaliste, le sardar assad et le cipahdar, est désorganisé par des crises continuelles. Ce qui a fait dire au correspondant du *Times* à Téhéran « qu'aucun « progrès dans aucune direction n'était possible jusqu'à ce que « soit constitué un cabinet formé d'hommes capable non seu- « lement d'inspirer la confiance au pays, mais encore de tra- « vailler harmonieusement entre eux et avec le medjliss ». Ajoutons qu'indépendamment des attaques dont ils sont l'objet de la part des nationalistes extrémistes du Parlement, les ministres sacrifient difficilement leurs intérêts privés ou leurs différends personnels au bon fonctionnement de la chose publique. Pour que ce bon fonctionnement se produise, pour remplacer les rouages usés ou faussés de la machine gouvernementale, des capitaux sont nécessaires. Les gaspillages de Mouzaffer ed Dine, de son fils et successeur Mohammed Ali et de leurs créatures ont creusé dans le trésor persan un énorme vide. La révolution de juillet l'a encore agrandi. Certes, comme l'écrivait M. Maurice Muret dans la *Gazette de Lauzsanne*, « le problème financier contribua pour une grande part « à toutes les révolutions opérées par les hommes depuis que « les révolutions se produisent et que les hommes existent; « mais les embarras pécuniaires ont tout de même provoqué

PERSE
IRAN et MÉSOPOTAMIE
d'après Eugène Aubin.
Echelle
0 50 100 200 300 400 Kil
Itinéraires de M. E. Aubin 1906-07
MER CASPIENNE
PROVINCE TRANSCASPIENNE
B. Kinderli
Kara Bougaz
Krasnovodsk
Bakou
CAUCASIE
Kars
Alagoz 4000
Erivan
Lac Sevanga
Ararat 5157
ARMÉNIE
Lac de Van
Makou
Nakhitchevan
Araxe
Van
Kassab
Khoi
Lac d'Ourmia
Tauris
Ourmia
AZERBAIDJAN
Mianeh
Ravandouz
Saoudj Boulak
Mossoul
Sainkala
KURDISTAN
Kerkouk
Bidjar
Senneh
MÉSOPOTAMIE
Diala
Hannegine
Samarra
Kermanchah
Mahidecht
Hamadan
Kasvin
Rech
Lahidjan
Mendjil
Amol
Barferouch
Kichlak
TÉHERAN
Semnan
Saveh
Kouck-nousred
L'Haouz-i-Sultan
Koum
DACHT-I-KEVIR (Désert salé)
MASANDERAN
GILAN
Ichikichlar
Mechhedisar
Gourgan
Atrek
Barni
Asterabad
Bostam
Chahroud
Damgan
Koutchan
Sebsevar
Askabad
Merv
Meched
Mourghab
Zoulfikar
Kouchk Poste
KHORASSAN
Khaf
Badjistan
Herat
AF
Environs du LAC D'OURMIA
Kotour
Khoi
Valdian
Kerklar
Marand
Yam
Sofian
Diliman
KURDES CHAKAKES
KURDISTAN
LAC D'OURMIA
TAURIS
Serdaroud
Rahimabad
Dekhargan
Kargabazar
Chichevan
Ourmia
Meragha
Dizadj
Ouchnou
Malekendi
Miandoab
Saoudj Boulak

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré

« la révolution persane plus directement, plus immédiatement « que la révolution française, par exemple. » La question de l'emprunt nécessaire à rétablir l'ordre dans la Perse et à créer les services publics dont elle a besoin est en ce moment la grosse préoccupation du gouvernement et ne laisse pas d'inquiéter les puissances qui ont des intérêts dans ce pays, ou cherchent naturellement à y en acquérir.

***

Au début de cette année la situation financière se présentait ainsi, si nous nous en reportons à un exposé très détaillé du correspondant spécial du *Times* à Téhéran : 6.000.000 de livres sterling de dettes étrangères, plus 1 million pour les emprunts intérieurs et les arrérages d'intérêts. Dans l'autre plateau de la balance, 1.750.000 livres sterling de revenus divers (douanes, revenus sur la terre ou *maliat*, etc.) pouvant arriver à un total de 3 millions de livres sterling. Le gouvernement constitué hâtivement à la suite des journées de juillet 1909 avait dû parer aux mesures les plus urgentes dont nous venons de parler : règlement de la situation de l'ancien Chah, expulsion des éléments réactionnaires, nomination de nouveaux fonctionnaires. Puis était venue la période d'agitation électorale à laquelle avait succédé celle du recueillement religieux du Ramazan. Les Jeunes-Persans voulurent réprimer eux-mêmes, pour se réhabiliter aux yeux des nations et protester contre la présence des troupes étrangères, les actes de brigandage et les révoltes anti-constitutionnelles qui suivirent l'apparition du nouveau régime. Pour cela, il fallait une armée indigène régulière; mais comment l'équiper si on ne trouvait pas les fonds suffisants? Allait-on avoir recours à un emprunt extérieur? L'Angleterre et la Russie étaient prêtes à y souscrire; mais les deux puissances attendaient pour la régularité et la garantie de l'opération qu'un medjliss responsable entrât en pourparlers avec elles. De leur côté les nationalistes, avant de réclamer l'aide financier de l'étranger, préféraient se procurer de l'argent dans leur pays. Une idée de Banque nationale était irréalisable : il y a trois ans une banque semblable avait fait *fiasco* et la confiance des indigènes en avait été fort ébranlée. Engagerait-on les bijoux de la couronne comme on avait fait pour ceux d'Abd el Aziz? Le nationalisme économique de la Perse, naïvement contraire aux pénibles nécessités du développement économique de la nation et à la création de ressources indispensables à la consolidation des éléments de son indépendance, ressemblait à ce que l'on voit dans d'autres

pays orientaux en mal de réformes, comme la Chine et la Turquie. Avant d'aborder toute discussion, le medjliss sanctionna à l'unanimité la décision du cabinet de conclure un emprunt extérieur, mais annonça qu'il subordonnait son approbation définitive à l'examen préalable de ses conditions. Toute tutelle étrangère répugnait à son ardent patriotisme. Les notables et commerçants de Téhéran, mus d'un généreux élan, se concertèrent en vue d'un emprunt « national » dont les intérêts devaient être fournis par des taxes sur le tabac, le sel et l'opium. Toutefois, les légations russe et anglaise reçurent le 13 décembre 1909 une demande d'assistance financière. Le 16 février 1910, elles communiquèrent leur réponse au gouvernement du Chah.

Trois jours plus tard, le conseil des ministres persan discuta les conditions de cet emprunt anglo-russe de 10 millions de francs. Elles furent encore longuement débattues, le 6 mars, à la légation russe à Téhéran par le ministre des Finances et les représentants de la Russie et de l'Angleterre. A la suite de ces pourparlers, ces derniers remirent, le 6 avril, à la Perse une note où se trouvaient exposées les conditions suivantes mises par leur gouvernement à la conclusion de l'emprunt :

1° Le programme des dépenses sera soumis à l'approbation des légations d'Angleterre et de Russie. L'emploi de l'argent sera surveillé par une commission à laquelle présidera le ministre des Finances, et dont quatre Persans et deux Européens au service de la Perse, MM. Bizot et Mornard, feront partie;

2° Selon un plan élaboré par M. Bizot, sept Français seront engagés comme conseillers financiers du gouvernement;

3° Dans leurs zones respectives, l'Angleterre et la Russie auront un droit de préemption pour la construction des chemins de fer;

4° Les Russes auront le monopole de la navigation sur le lac d'Ourmiah;

5° L'organisation de la gendarmerie formée pour la protection des routes commerciales sera confiée à des officiers étrangers à la solde de la Perse;

6° Au rachat du présent emprunt sera en premier lieu affecté tout emprunt anglo-russe ultérieur. Un intérêt de 7 % sera prélevé sur les recettes douanières.

Le 9 avril, le gouvernement persan avisa les légations anglaise et russe qu'il ne pouvait souscrire à ces conditions qui portaient une grave atteinte à l'indépendance de l'antique royaume des Séfévis.

A ce moment, on parlait et on commentait fort à Téhéran et dans les autres capitales d'Europe le voyage fait en Perse par un représentant de la Deutsche Bank, M. Sayed Ruete. Fils

d'un Allemand et d'une femme de grande famille zanzibarite, ce délégué avait des origines analogues à celles de plusieurs autres agents que l'on a devinés comme serviteurs de la très habile politique que poursuit l'Allemagne dans les pays islamiques. On retrouve dans les colonnes de la *Gazette de Voss* du 30 mars dernier un télégramme de Téhéran, faisant ainsi allusion à ce voyage : « La présence ici d'un représentant de la « Deutsche Bank de Berlin et ses études comme ses négociations « avec des autorités persanes ont fait naître de grandes espé- « rances d'après lesquelles le monde financier allemand ne serait « pas éloigné de l'idée de venir en aide à l'Etat persan dans le « besoin où il se trouve, si des garanties adéquates étaient accor- « dées. » Indépendamment de la visite de M. Sayed Ruete, la Perse a reçu ces derniers temps celle de nombreux explorateurs commerciaux. Derrière le monde financier allemand dont parle la *Gazette de Voss*, se cachait le monde politique. Quand les gouvernements anglais et russe eurent fait connaître les conditions de leur prêt d'argent, l'Allemagne en prit ombrage. Au nom du principe de la « porte ouverte », le cabinet de Berlin fit à Londres et à Pétersbourg d'amicales représentations. Au nom également de la liberté commerciale, la presse pangermaniste fit une violente campagne contre les conditions mises à l'emprunt anglo-russe. « De « quel droit, écrivit la *Gazette de Voss*, l'Angleterre et la « Russie pourraient-elles empêcher un emprunt allemand en « Perse s'il était réellement projeté ?... Le fait que la Russie « et la Grande-Bretagne ont convenu de considérer le Nord « et le Sud de la Perse comme leurs sphères respectives d'in- « térêt ne saurait le moins du monde imposer aux tierces « puissances l'obligation de s'abstenir de toute opération com- « merciale dans ces régions. Et même si on laissait passer « cette monstrueuse prétention, la partie centrale de la Perse « reste libre, même d'après l'accord anglo-russe. »

La *National Zeitung* attaqua la clause 3 relative à la construction des chemins de fer, en disant que la Russie et l'Angleterre n'avaient pas le moindre droit de considérer les concessions de chemins de fer faites à d'autres puissances comme un empiètement sur leurs propres intérêts, et que des concessions de ce genre, comme celle d'exploiter des terrains pétrolifères de la Perse occidentale pourraient être obtenues sans la moindre difficulté. L'engagement de sept Français comme conseillers financiers du gouvernement persan fut également vu d'un mauvais œil à la Wilhelmstrasse. Traduisant cette pensée, la *Gazette de Cologne* écrivit : « Les Russes ne veulent que des Français,

« désir du reste inconciliable avec la façon dont l'Allemagne com-
« prend le rôle des puissances en Perse. L'Allemagne reconnaît
« bien la situation des deux pays principalement intéressés, mais
« elle n'est pas en mesure de reconnaître une situation analogue
« à une autre puissance. » Et dans une autre note officieuse, l'organe rhénan fit savoir que « l'Allemagne, en défendant ses intérêts économiques », s'en tenait « aux principes reconnus par les traités » et restait « sur le terrain de l'accord anglo-russe de 1907 ». La presse anglaise et russe riposta à ces attaques. Le *Times* montra qu'il est des limites que l'on peut donner au principe de la porte ouverte : « La porte ouverte,
« comme les Allemands eux-mêmes l'ont prouvé au Chantoung,
« n'implique pas nécessairement un droit général et sans restric-
« tions de construire des chemins de fer. » De leur côté, le *Novoié Vrémia* et la *Rossia* protestèrent des bonnes intentions de leur gouvernement. Ni l'Angleterre, ni la Russie, dirent ces organes officieux, n'ont voulu faire obstacle en Perse aux intérêts commerciaux allemands. Mais les deux Etats, la Russie en particulier, ayant sacrifié dans ce pays des millions de roubles, n'ont-ils pas un droit de prédominance politique ainsi que celui d'exiger que leurs intérêts stratégiques dans les régions avoisinant leurs frontières soient entièrement garantis?

Cependant que s'échangeaient ces propos aigres-doux, les légations anglaise et russe à Téhéran demandèrent au gouvernement persan, au commencement de mai, de répondre à leur note du 6 avril, déclarant que les deux puissances ne s'opposaient pas à ce que la Perse empruntât où bon lui semblait à condition toutefois qu'aucune des recettes déjà hypothéquées à leur profit ne fût donnée en gage et pourvu qu'un accord avec garanties fût conclu avec elles pour le paiement régulier des intérêts et l'amortissement des emprunts consentis dans le passé. Les agents anglo-russes mettaient la Perse en garde contre l'octroi à des étrangers de concessions ayant un intérêt stratégique ou politique quelconque. A la fin du même mois, ils adressèrent au gouvernement de Téhéran une nouvelle note précisant le sens des conditions apportées à l'emprunt. L'Angleterre et la Russie, y était-il dit, ne prétendent à aucun monopole ; tout ce qu'elles désirent c'est que la Perse n'accorde aucune concession dans les zones soumises à leur influence sans avoir auparavant obtenu leur adhésion. Les deux puissances, ajoutait la note, sont disposées, dans des négociations directes avec Berlin, à préciser la mesure des libertés commerciales qu'elles jugeraient compatibles avec leurs intérêts spéciaux.

***

Ces dispositions conciliantes de la diplomatie anglaise et russe ont facilité la reprise des négociations. Aux funérailles d'Edouard VII, les conversations entre sir Edward Grey, le ministre des affaires de France et l'ambassadeur de Perse à Paris en ont hâté le dénouement. La *Gazette de Cologne* annonçait l'autre jour que les discussions entre les cabinets de Londres, Saint-Pétersbourg et Berlin venaient de prendre fin et que les trois chancelleries étaient tombées d'accord. Devant les affirmations répétées de l'Angleterre et de la Russie de sauvegarder la liberté commerciale de tous les Etats en Perse, l'Allemagne s'est déclarée disposée à reconnaître aux deux nations protectrices le droit de conserver la haute main dans toutes les entreprises stratégiques, telles que routes, chemins de fer, télégraphes. De son côté, la Perse, voyant que l'aide financier étranger qu'elle avait un moment espéré à des conditions dont son nationalisme et ses intérêts auraient moins souffert lui fait défaut, et qui d'autre part n'a pu tirer suffisamment de ses ressources intérieures, a été obligée de recourir aux bons offices de ses deux anciennes prêteuses. Le gouvernement persan aurait déjà consenti à régler la question des chemins de fer, objet principal de la discussion lors de la remise de la note du 6 avril. Il se serait engagé à ne pas accorder de concessions nouvelles sans l'approbation de l'Angleterre et de la Russie. Restent à régler un certain nombre de questions secondaires, entre autres celle de la composition du conseil de la Dette où l'Angleterre et la Russie avaient proposé de faire entrer un certain nombre de Français. Espérons que ces points de détail seront bientôt tranchés : c'est le désir de tous ceux qui souhaitent à la Jeune-Perse la grandeur et la prospérité de la Perse d'autrefois.

MARCEL SAUVÉ.

L'ÉDUCATION NOUVELLE EN CHINE

Depuis quelque dix ans, mais depuis quatre ans surtout, un mouvement considérable s'est nettement dessiné dans toute la Chine en faveur des sciences nouvelles, des sciences dites « occidentales ». Les résultats de la guerre russo-japonaise ont encore accentué ce mouvement, lui ont donné tout l'élan dont est capable le vieil empire. Partout s'érigèrent des écoles, des bâtiments neufs en bois, briques ou torchis, construits en hâte, sans plan défini, vagues hangars souvent, humides et obscurs, qui prétendaient reproduire des modèles européens.

A quels mobiles obéissait le fils de Han en paraissant rompre si brusquement avec toutes ses traditions, en acceptant de placer nos sciences arides à côté de la fameuse « ouen tchang », ou composition littéraire ?

Le mobile entrant en première ligne a pour origine, incontestablement, ce qu'on appelle maintenant le « nationalisme chinois », forme mal déguisée de la xénophobie ancienne et... présente, de l'esprit d'ostracisme si marqué ayant toujours caractérisé le fils de Han. Cette manifestation, fréquente maintenant, mais sans trace de grand discernement, aveugle même trop souvent, vient de la croyance invétérée à l'isolement possible de la Chine du reste du monde. Le vieil empire, une fois galvanisé et restauré, pourrait écarter bien loin de ses frontières tous les sujets de ces nations avides, malfaisantes, qui l'assaillent, à l'heure actuelle, pourrait les parquer comme autrefois à Canton, avec défense de circuler à l'intérieur [1].

« Pour atteindre à ces fins, on allait ouvrir des écoles, s'as-
« similer les « secrets » des « diables étrangers », raison de leur
« mystérieuse puissance. On allait, comme les Japonais, ap-
« prendre leurs « formules », leurs tours de main, les combi-
« naisons de leur astuce, non leur science ; car seul le fils de
« Han possède des connaissances dignes de ce nom. Le moment
« était venu de s'engager dans la voie tracée par les Japonais :
« la défaite russe ouvrait de si belles perspectives. Trois ou
« quatre années d'efforts et de patience et l'on saurait tout, on
« surpasserait même ses maîtres. L'étranger, lui, a besoin

[1] Cette défense de laisser l'étranger pénétrer à l'intérieur vient d'être « proposée » au trône par le journal d'un groupe influent de « patriotes. »

« d'une longue période pour comprendre une science, la pos-
« séder à fond, en tirer des résultats pratiques : il ne saurait
« en être de même pour le fils de Han. Lui a d'autres capacités :
« en rien de temps, il acquerra sans peine ce que le Barbare
« blanc assimile si péniblement. Apprenons vite ses quelques
« secrets et nous les écraserons jusqu'à extinction. »

Ainsi raisonnaient tous ceux, en Chine, qui pensent. Pour en douter, il faudrait n'avoir jamais vécu dans ce pays, en contact avec la classe dirigeante, n'avoir ouvert ni yeux ni oreilles ; il faudrait ignorer l'immense orgueil de l'habitant, sa stupéfiante suffisance.

Maintenant, comment expliquer que les ordres venus de Pékin, ordres si lentement exécutés d'habitude, et si mal quand ils le sont, aient été cette fois pris en considération immédiate par les mandarins, avec déploiement d'un zèle véritable ? C'est que la construction d'écoles apparaissait comme le meilleur des prétextes pour lever des contributions officiellement déclarées « volontaires », mais, dans la réalité, « impôt » mal défini, dirigé contre tous ceux qui possèdent. Le notable, le commerçant, le paysan même, qui ne s'empressa pas de verser pour la grande, la moyenne ou la petite école du district, fut voué à la vindicte des yamens et ne manqua point d'expier aussitôt sa désobéissance envers le « Père et Mère » (mandarin). Le décret impérial était une occasion inespérée pour « squeezer » largement, sans le moindre risque, tous ceux quelque peu favorisés de la fortune. Tous les pigeons qu'on cherchait à plumer depuis longtemps le furent copieusement. En même temps on avait l'air de servir les vues du gouvernement central.

Il est inutile d'ajouter que la majeure partie des fonds recueillis n'a jamais été employée à la construction des écoles. On connaît trop ces habitudes si souvent signalées pour qu'il soit nécessaire d'insister.

La création d'écoles a encore été favorisée par une abondante distribution de titres honorifiques, fort prisés d'habitude, et dont bénéficiait tout notable contribuant, d'une façon appréciable, au développement de l'éducation nouvelle. L'appât de ces distinctions provoqua l'ouverture de nombreux établissements scolaires. Seulement, cet effort volontaire prit la forme trop habituelle de certains mouvements en Chine, même de ceux qui paraissent les plus sérieux et les plus riches en possibilités : il s'éteignit de lui-même. Au bout de peu de temps, six mois au plus, il se montra sous son vrai jour : une simple feinte, une occasion choisie par des gens riches pour accaparer un titre flatteur. La générosité affichée ne visait qu'à la satis-

faction d'un égoïsme, de cet individualisme qui caractérise si bien la famille chinoise. La distinction obtenue, les généreux notables s'excusaient vite d'avoir fait, récemment, de mauvaises affaires et de ne pouvoir plus subventionner l'école créée : ils lui coupaient les vivres et elle se fermait d'elle-même. Un élève de première année d'une école, que je connaissais bien, la quitta un jour, brusquement, pour aller... professer dans une préfecture voisine : trois mois après, il se trouvait sur le pavé par fermeture de l'établissement. Les notables, créateurs de l'école, avaient réalisé la petite combinaison que je viens de signaler. Cette duperie devint si générale que des ordres menaçants arrivèrent de Pékin pour enrayer pareille pratique. On y mit plus de formes, mais aucun changement notable ne se manifesta, si ce n'est la disparition rapide d'un grand nombre d'écoles.

Pendant ce temps, que devenaient les écoles officielles, celles bâties et subventionnées par le gouvernement provincial avec le montant des « souscriptions » encaissées par le Trésor? Il est naturel de penser que, pendant la période de construction, les autorités s'empressaient de s'assurer le concours de nombreux professeurs européens ou américains, dont la science et le caractère seraient une garantie de succès pour les nouvelles fondations. N'en croyez rien : on attendit l'achèvement des bâtiments, et on recruta alors au hasard les professeurs qui se présentèrent : beaucoup de Chinois surtout, de jeunes gens qui, partis pour s'instruire au Japon, y avaient passé deux ans, un an plus souvent, voire même quelques mois, et n'hésitaient point à se déclarer capables d'enseigner le « bloc » des sciences occidentales. Les mandarins, n'ayant aucune idée de ces sciences et aucun moyen de contrôler les prétentions de leurs compatriotes, acceptent ces professeurs. Ils poussent même la naïveté et l'orgueil de race jusqu'à considérer l'avis d'un Européen à ce sujet comme une calomnie intéressée. D'anciens boys, comme on le sait, ont enseigné nos langues, français, anglais ou allemand, dans les provinces côtières. Il a fallu les plaisanteries répétées des journaux étrangers, reproduites par quelques feuilles chinoises, pour mettre fin à pareille erreur.

Dans une grande province orientale, comptant plus de 20 millions d'habitants, il y avait en tout comme professeurs, ces trois dernières années, 45 Japonais environ et 5 Européens pour les écoles y compris celles de la capitale. La majeure partie des éducateurs se recrutait parmi les Chinois, même dans les écoles dites « supérieures ». J'ai cherché maintes fois à me

procurer les cours de ces derniers, mais leurs précautions étaient bien prises : mes tentatives restèrent vaines. Je pouvais, cependant, m'en faire une idée d'après la qualité des professeurs et le programme des cours. A l'Université, s'enseignaient des *rudiments* de nos sciences sous la forme suivante : le maître copiait au tableau une page d'un manuel de physique ou de chimie, par exemple, et s'efforçait de l'expliquer. Il s'en tirait si mal, d'habitude, que certains élèves finissaient par s'apercevoir de sa nullité et le dénonçaient aux autres. Tout ce monde, s'il avait la plus petite rancune à satisfaire, s'empressait de demander le renvoi de ce maître. Celui qui le remplaçait ne valait guère mieux : il pouvait toutefois se maintenir six mois, un an et davantage, en sachant flatter ses élèves et leur donner de brillantes notes.

Il existait une certaine école supérieure se classant après l'Université. J'en connaissais deux professeurs, les meilleurs, disait-on en ville. C'étaient deux anciens élèves d'un de mes amis, qu'il n'avait pu garder en raison de leur incapacité à suivre des cours très élémentaires.

Ils enseignaient, avec une parfaite impudence, les sciences physiques et naturelles, jamais à court, racontait-on, débitant de longues leçons, imperturbablement. Il faut avoir été témoin de pareils faits pour y croire. On ne peut se douter de l'aplomb d'un Chinois ayant la plus vague teinture d'une science et réussissant à s'implanter dans une école : il sait à fond sa partie, il le crie très haut ; il enseignera mieux que le spécialiste européen ; il ne craint point cette concurrence. Mais si l'Européen demande un jour à assister à sa leçon, le brillant professeur tombe subitement malade et s'excuse, avec mille grâces, de ce fâcheux contretemps : il se moque de ses compatriotes, mais a peur de nous.

Dans une autre grande école, se trouvait un jeune professeur de mathématiques, revenu du Japon, qui célébrait, lui-même, sa haute culture. Ayant été victime d'une intrigue des étudiants, il demanda au directeur de l'Enseignement une chaire dans un autre établissement. On lui offre une place dans une école où il y avait des professeurs européens, dont l'un, ayant une responsabilité bien nette sur la marche générale des études, crut de son devoir de n'accepter cette collaboration qu'après s'être rendu compte par lui-même de la valeur du jeune savant en mathématiques. Il parla d'un petit examen à lui faire subir et laissa échapper, à dessein, qu'il donnerait des fractions à résoudre, une racine carrée et une équation du premier degré. Ces propos furent tout de suite rapportés au

jeune maître, qui déclina tout de suite l'honneur qu'on voulait lui faire, et s'en alla, ailleurs, duper des élèves[1].

Il me reste à parler des professeurs européens et japonais : eux, ont une capacité suffisante, s'acquittent en conscience de leur tâche. La plupart se donnent même beaucoup de mal, tiennent à honneur d'obtenir des résultats; mais jamais efforts ne furent plus stériles. Pourquoi ? C'est le moment de dire ce que sont les élèves. Je parlerai des étudiants des écoles classées « supérieures » par les autorités chinoises.

Comment sont-ils recrutés? Au hasard des protections, des caprices d'un népotisme outrageusement puissant. L'examen préparatoire, une composition littéraire, n'est qu'une vague formalité masquant tous les abus imaginables. Les élèves, des jeunes gens de 20 à 30 ans, commencent leurs études scientifiques. Mais dès qu'on leur fait savoir que les matières professées ne sont que les formes les plus élémentaires des sciences occidentales, qu'au-dessus de ces rudiments existe un enseignement supérieur qu'ils pourront suivre *plus tard*, ils veulent *tout de suite* passer à cet enseignement. Ne sont-ils pas dans une haute école? En vain essayez-vous de leur faire comprendre que, n'ayant aucune idée de l'arithmétique, encore moins des sciences physiques et naturelles, il est indispensable d'en avoir, au moins, une teinture avant de suivre le programme d'une Université européenne ou japonaise. Rien n'y fait : ou vous êtes taxé d'ignorance, d'incapacité de professer autre chose que des rudiments de sciences, ou vous êtes considéré comme étant de mauvaise foi, escamotant une partie de votre programme ou cherchant le moyen de prolonger le plus possible la durée de votre engagement. Les intrigues commencent, attisées par les instructeurs chinois. Les autorités, qui ont une crainte puérile de la gent écolière, n'osent jamais vous soutenir : elles se mettent au contraire du côté des élèves et d'autant plus volontiers que votre façon d'agir leur est aussi *suspecte* qu'à leurs petits jeunes gens. Quand vous dites à tout ce monde que, pour bien posséder une des sciences occidentales, il faut à un Européen des années, cinq, par exemple, précédées d'une longue préparation, personne ne veut vous croire, ou l'on fait, *in petto*, la réflexion que vous êtes bien les Barbares qu'on pense, désespérément bouchés.

On vous demande encore combien de temps il faut pour apprendre la chimie, le droit, la médecine, et on vous apporte une traduction d'un programme très complet d'une Université

[1] Ces faits constituent la règle plutôt que l'exception.

d'Europe ou d'Amérique. Vous comptez le nombre d'années nécessaires, ajoutant une période d'études *préparatoires* qu'aucun de ces Chinois n'a faite. Elèves et mandarins sourient, ne font aucune objection. Mais le lendemain le directeur des études, simple porte-parole des élèves, vous demande un entretien. « Ne pourrait-on trouver une combinaison pour ré-« duire de *moitié* la période habituelle d'enseignement des « sciences physiques, du droit ou de la médecine? Des profes-« seurs ne pourraient-ils s'engager à enseigner à fond (c'est la « formule consacrée), en deux ou trois ans, ce qu'ils estiment « nécessiter six ou sept années, préparation comprise? Les « autorités récompenseraient les instructeurs de leur peine et « proclameraient très haut leur grande capacité. » Vous vous pincez fortement les lèvres et ce n'est qu'un aimable sourire qui apparaît. Vous vous évertuez, ce jour et les jours suivants, à démontrer que pour obtenir quelque résultat, former de vrais hommes de loi ou de bons praticiens, de bons chimistes, la période fixée par vous est tout juste suffisante, que s'engager dans pareille combinaison équivaudrait à faire œuvre détestable, à compromettre notre réputation et surtout à duper effrontément élèves et mandarins. Ce serait abdiquer toute conscience, encourir pour l'avenir les reproches les plus mérités. Mais tous vos arguments font long feu.

Les élèves se décident tout de même à accepter vos cours, le mandarin ayant déclaré qu'il n'est pas prudent de plaisanter avec l'Européen quand on a un contrat en due forme. On le subira donc, quitte à prendre sa revanche plus tard. Mais on ne lui laissera point de paix. Tous les mois au moins, on lui présentera un nouveau programme de cours arrangé de bien amusante façon souvent, où l'on trouve la charrue généralement placée avant les bœufs. S'il s'agit de mathématiques, on placera l'algèbre, la trigonométrie comme enseignement du premier semestre de la première année; et l'A B C de l'arithmétique, les quatre règles et les fractions comme enseignement du deuxième. S'il s'agit de chimie, on voudra débuter par l'étude des *explosifs*, apprendre tout de suite la fabrication de la dynamite et du fulmi-coton. S'il s'agit de médecine, les débutants réclament l'enseignement de la chirurgie avant celui de l'anatomie, partie négligeable : on arrive ainsi plus vite au bout de son programme, on raccourcit d'autant ses études! Et c'est bien là le but cherché. Le fils de Han est réellement né malin!

Les élèves-pharmaciens entendent apprendre immédiatement à fabriquer les médicaments les plus délicats, sans se soucier

de la chimie et de la complexité de ses méthodes. Et si vous parlez d' « impossibilité », vous êtes, sans plus tarder, considéré avec méfiance, comme un homme qui ne remplit pas les conditions de son contrat, se refuse à livrer ses secrets. Et tous ces enfantillages, ces grotesques exigences se répètent, périodiquement, sans que les autorités et même le Hio Tai [1] songent à intervenir. S'il le fait, une simple menace des élèves fait reculer le haut mandarin : il cède, redoute une affaire, certain de n'être pas soutenu par le gouverneur ou le vice-roi qui a aussi peur que lui des étudiants.

Supposons maintenant que vous soyez sur le pied de paix avec vos élèves, qu'ils aient enfin, pensez vous, reconnu l'impossibilité de vous imposer leurs volontés et acceptent de guerre lasse votre programme, il vous arrivera encore de curieuses surprises.

Vous êtes, par exemple, professeur de droit : vos élèves vous demandent brusquement de faire un cours de minéralogie ou de chimie industrielle. Vous êtes professeur de chimie à l'Université : on vous déclare brusquement un jour que l'étude de la chimie est vraiment fastidieuse, qu'on désirerait une variante, le calcul intégral, la zoologie...; vous seriez si aimable de faire cette petite concession ! Et stupéfaction générale quand vous vous y refusez, dénonciation immédiate près du directeur des études, qui vous entreprend inutilement, se désole de vous trouver inébranlable, rivé à votre programme. — Pourtant, de la chimie et de la physique on avait dit tant de merveilles en Chine : c'était dans ces sciences mêmes que gisait le vrai secret de la puissance des diables étrangers. Tous les étudiants de 25 ans ou bambins des écoles primaires en étaient avides : ils voulaient commencer par cette initiation, apprendre vite les formules de cette chimie spéciale, dite « organique », qui permet de fabriquer de la richesse et ces choses si drôles qu'on appelle des explosifs. Mais quand ces ardents écoliers de toutes catégories ont vu ce qu'était la chimie telle qu'elle s'enseigne, avec ses principes ardus, la complexité de ses combinaisons, cela a été un étonnement, un *dégoût* général. Elle passa de mode, très vite [2], et ce fut la minéralogie ou le droit international qui eurent la préférence. La minéralogie, on devine pourquoi : on allait pouvoir découvrir des trésors; le droit international : on allait si vite apprendre à rouler les Barbares blancs.

---

[1] Grand mandarin directeur des Etudes.

[2] Ce qu'il faut à ces étudiants, c'est ce que nous appelons chimie et physique *amusantes*.

Dans ces conditions, on devine, sans peine, comment fonctionne une école où les professeurs sont chinois. Tirés à hue et à dia, ceux-ci changent constamment de manuel, copient ou font copier au tableau un texte de la science en faveur.

Combien de temps les étudiants restent-ils dans les écoles pour apprendre la série complète des langues occidentales? Trois ans réglementairement, mais c'est l'exception qui reste aussi longtemps. Sur cent qui entrent, dix peut-être savent exactement ce qu'ils veulent et sont décidés à parfaire leurs trois ans ; mais les quatre-vingt-dix autres lettrés viennent là parce que cela les « pose » tout de suite de figurer dans pareil établissement. C'est un titre pour l'avenir, une supériorité acquise sur les lettrés de leur district, supériorité très manifeste le jour où ils y reviendront, même après trois mois seulement de présence dans le fameux établissement. Je dis trois mois, parce que certains se contentent de cette courte expérience. Il arrive aussi, fréquemment, qu'une forte proportion d'élèves (de 20 à 30 % *essaient*, dans la même année, trois ou quatre écoles différentes. Ils passeront, sans sourciller, d'une école de droit dans une école militaire, et d'une école militaire dans une école de médecine; ils n'en sont nullement gênés, toute préparation spéciale leur faisant défaut. C'est la curiosité, plutôt que le vrai désir de s'instruire, qui provoque tous ces mouvements. Ces jeunes gens de vingt ans, de trente ans, s'en vont au hasard d'une fantaisie, d'une suggestion, entrent dans une école, en sortent aussi vite, en quête d'une meilleure. Les parents n'en savent rien. Ce qu'ils savent, c'est que leur fils est déjà un foudre d'érudition, qu'il a déjà pénétré le fin fond de toutes les connaissances de l'Occident (on sait la hâblerie du Chinois) et qu'il ne reste à la capitale ou au chef-lieu de préfecture que pour surveiller les places de mandarin vacantes.

Quand ces élèves en ont assez des différentes écoles ou qu'ils se sont fait renvoyer de partout, ou encore que leur famille se trouve à bout de ressources, ils rentrent dans leur préfecture ou sous-préfecture et réussissent presque toujours à se faire accepter par le mandarin comme professeurs dans l'école officielle. Dans le cas contraire, ils déclarent par voie d'affiche qu'ils en ouvrent une « supérieure » à celle-ci, où toutes les sciences occidentales seront « rapidement » enseignées à fond. Il vient toujours des élèves, d'autant plus que le maître ne parle pas de longues études, mais de brèves leçons regorgeant de substance ; il entre, ainsi, en grand, dans les conceptions de ses compatriotes, le Chinois n'admettant pas d'études de longue durée.

Le vieil empire est, en ce moment, le paradis des professeurs non étrangers. Il suffit d'avoir quitté sa province, d'être allé au Japon ou à Changhaï, d'y avoir séjourné aussi peu de temps qu'on voudra, pour revenir doté de toutes les capacités et du droit de diriger ou d'ouvrir une école. Le jeune maître raconte n'importe quoi et personne n'y voit goutte : aucun contrôle ne peut exister. Le mandarin du lieu, serait-il académicien, connaît sa littérature, dessine admirablement les caractères de son écriture, mais n'a jamais entendu parler des quatre règles, de l'oxygène ou de l'hydrogène, des mammifères ou des dicotylédones. Si un Européen vient à passer et que le mandarin veuille lui montrer fièrement son école de sciences occidentales, le professeur supplie l'ennuyeux passant de ne pas lui faire perdre sa place.

Mais supposez que ce même professeur ait séjourné assez longtemps au Japon pour obtenir un brevet d'études primaires, il aura l'insolence, s'il se sent soutenu par des mandarins influents, de s'offrir pour contrôler l'enseignement supérieur de professeurs européens d'Université et d'expérience difficilement contestable. Et si ces professeurs arguent de leur droit de n'être jugés que par leurs « pairs », c'est-à-dire par des gens ayant les mêmes titres universitaires et une expérience au moins égale, l'inspecteur chinois improvisé, profondément vexé, monte une cabale contre vous et fait savoir partout que vos prétentions ne sont qu'un facile moyen d'échapper à tout contrôle. Et les mandarins, responsables des études, d'applaudir à la perspicacité de leur compatriote. Votre argument que pour juger de la valeur d'une composition littéraire il faut un lettré instruit fait long feu. La comparaison ne saurait s'appliquer aux sciences du Barbare si facilement assimilables. C'est pourquoi tout instructeur sérieux, américain ou européen, qui a d'autres préoccupations que de conserver uniquement une place plus ou moins lucrative, est vite dégoûté et s'en va à la première occasion. Les autorités, d'ailleurs, les tolèrent de moins en moins, les trouvent trop indépendants et même désormais inutiles. Ils ont d'ores et déjà suffisamment de professeurs parmi leurs compatriotes pour n'avoir plus besoin des services de l'étranger. Les écoles militaires ont, depuis un an, commencé à renvoyer tous les instructeurs, des Japonais surtout, et les autres Universités et écoles moyennes suivent cet exemple.

La Chine n'a en rien progressé, scientifiquement, ces dernières années; elle a simplement acquis un stérile *galimatia*.

Ces résultats sont évidemment dus, en partie, à la faiblesse

des gouvernants et à l'ignorance des mandarins directeurs de l'enseignement; mais la cause de la situation présente, de la faillite véritable d'un mouvement qui promettait, réside surtout dans la *mentalité* même du fils de Han, mentalité se révélant dans toute sa force chez les jeunes gens.

Ce qui caractérise, en effet, les étudiants de tout âge, même les vieux de trente-cinq et quarante ans, c'est un esprit d'*indiscipline* marqué, un mépris de tout ce qui est ordonné, méthodique, exprimé ou non par des règlements. Le jeune Chinois, à moins d'y être contraint physiquement, n'entend se plier en rien, veut étudier, s'amuser à sa guise. Il brime ses maîtres, ses surveillants chinois, intrigue sans trève contre ses maîtres européens qui, prétend-il, lui infligent de sanglantes humiliations, se permettent de lui demander devant tous ses camarades s'il a « compris », lui prouvent qu'il n'a rien saisi de l'explication ou lui reprochent aux examens de n'être pas plus avancé que le jour de l'entrée à l'école.

Ce qui caractérise encore l'étudiant, c'est une paresse véritable, et même chez les laborieux une *discontinuité* dans l'effort très frappante. Ces derniers montrent souvent la plus grande bonne volonté, fournissent quelques jours, quelques semaines durant, une somme de travail considérable; puis brusquement s'arrêtent, disparaissent de l'école. Ils sont partis en congé rendre leurs devoirs à leurs ancêtres ou régler de graves questions. Puis ils reviennent, enchantés d'eux-mêmes, n'avouant jamais le vrai mobile de leur fugue : le besoin de ne rien faire, d'aller aux nouvelles; le besoin de bavarder avec les anciennes connaissances douze heures par jour, une semaine durant, en buvant du thé ou en fumant quelques pipes de tabac et d'opium. Ils se remettent ensuite, sans peine, au travail.

Mais ce sont là, comme je l'ai dit, les laborieux. Quant au *vulgum pecus*, il en prend toujours à son aise, assiste au plus petit nombre de cours possible, ne tient pas en place quand il assiste à une leçon, sort quatre à cinq fois en l'espace d'une heure. Il va rôder dans les chambres de ses camarades, y préparer une farce, une surprise pour le retour... et il a vingt ans, peut-être trente ans d'âge! Son professeur européen s'évertue à se mettre à son niveau, à lui faire pénétrer quelque chose dans le cerveau qui ne soit pas un simple emmagasinage; il lui demande à satiété s'il a compris sans jamais recevoir de réponse, si ce n'est un « oui », et recommence quand même son explication.

Vient l'examen : tout ce monde prétend « copier » et menace

de toutes ses vengeances l'audacieux surveillant qui se permettrait de signaler la fraude commise. Le directeur chinois, depuis longtemps fixé sur ce qui se passe, vous a promis un contrôle sévère ; mais il se gardera bien d'intervenir, de soulever la colère du troupeau dont il est le timide berger.

Il est curieux aussi de noter que l'élève chinois, à l'examen, fût-il le dernier des cancres, *n'avouera jamais* son insuffisance, mais proclamera tout de suite celle de son professeur : lui ne saurait être sot et paresseux; c'est l'étranger, pour sauver sa face, qui le considère ainsi.

Une troisième caractéristique de l'étudiant, sa forme d'activité à lui, c'est l'*agitation stérile*, doublée d'un esprit d'intrigue très développé. Il est, sous ce rapport, très « féminin ». Il faut qu'il se mêle de tout, jacasse sur tout, tranche tout. De même qu'il veut diriger ses études, mater ses maîtres, en faire d'humbles servants de ses caprices, il entend aussi jouer un rôle dans toutes les affaires, surtout celles qui ne peuvent en rien le regarder. Il s'efforce de s'immiscer dans les controverses d'intérêt général, dans les procès publics et même dans les querelles privées, s'il y voit la source d'un petit bénéfice. Il veut être maître dans la ville, le village, et quiconque s'insurge contre ses prétentions peut en pâtir sérieusement. On le trouve partout, intriguant, embrouillant, envenimant le moindre désaccord. Il sait que les autorités n'osent toucher à lui.

Il a commencé à l'école avant de déborder sur la rue, la cité. Par ses bavardages, ses petits mensonges, il cherche à opposer ses maîtres l'un à l'autre, ses surveillants de même ; cajole celui-ci, dénonce celui-là. En fait de dénonciation, il va même très loin : j'ai vu quelquefois, dans les rues, des affiches mentionnant tel maître ou tel censeur comme coupable de s'être approprié une partie des fonds de l'école. Cette dernière accusation était généralement vraie, mais vous noterez que si le censeur avait fait les volontés des jeunes gens, accepté les petits marchés proposés par eux, il n'y aurait pas eu de dénonciation : ces « prélèvements » d'argent semblant tout naturels en Chine.

Cet étudiant est, aussi, devenu légendaire, parmi les Européens vivant en Chine, par son intervention continuelle dans les affaires de l'Etat, traçant la voie à suivre pour la rédaction des traités ou de contrats aussi importants que ceux des chemins de fer ou autres grands travaux publics. On sait tous les télégrammes qu'il envoie au trône, ou au waï-ou-pou pour dénoncer les empiètements des étrangers, dévoiler leurs noirs

desseins. Ce qui frappe le plus dans ces télégrammes, c'est l'incohérence des idées et l'incompréhension habituelle de la vraie situation. Souvent, c'est pure puérilité : « Pourquoi les Français au « cœur sauvage » ne doivent-ils pas construire de chemin de fer au Yunnam? Parce que, les wagons leur appartenant, ils y feront monter leurs soldats. Si les wagons nous appartiennent, au contraire, nous pourrons défendre à leurs soldats d'y monter et notre Yunnan ne sera pas volé par eux. »

Et le gouvernement ne dit rien; les vice-rois, gouverneurs et préfets se taisent, car ces étudiants sont des révolutionnaires « latents », ayant de l'influence sur le peuple, ce pauvre peuple si durement tondu par ses mandarins. C'est l'étudiant qui règne actuellement en Chine, constituant une énorme corporation tyrannique : les journaux européens publiés dans l'empire et les feuilles indigènes ne parlent que de lui et de ses exploits, de création et de disparition d'écoles, de grèves d'élèves et de renvoi de maîtres. Toujours la même chose : des intrigues, de petites vengeances en jeu. On cite, par le menu, les gestes de cette mouche bourdonnant autour d'un antique coche qui n'a aucune chance de se désenliser tant que régneront la mentalité actuelle et les méthodes qui en dérivent.

Ce qui aggrave encore les sérieux défauts de l'étudiant chinois, c'est sa légèreté, sa mobilité d'esprit et surtout cet immense orgueil qui lui fait croire que les sciences occidentales ne sont rien auprès de sa littérature, qu'il peut les acquérir en se jouant, en un temps beaucoup plus court que l'étudiant européen, infiniment mieux préparé que lui, cependant, et capable d'un effort cérébral longuement soutenu; entraîné, de plus, à des raisonnements complexes, non habitué à un simple emmagasinage par la mémoire, ainsi que le fils de Han.

La légèreté de caractère de ce dernier, je dirai même sa frivolité, l'éloignent, tout naturellement, des fortes études, des sciences physiques et mathématiques surtout, ou encore des sciences médicales qui lui répugnent par tant de côtés.

Il pourra les apprendre, mais sans les *pénétrer* d'ici longtemps, sans les approfondir et les faire siennes, comme il convient. Quant aux applications de certaines sciences dans l'ordre industriel, il s'imagine qu'elles peuvent être réalisées par lui sans études théoriques : il n'y devine jamais qu'une « recette », un tour de main. Je l'ai vu tenter, sans chimiste, la fabrication de savon, de bougie, de parfums. Il se contentait de l'expérience de quelques contremaîtres, ouvriers japonais, dont il avait « surpris » tous les secrets au bout d'un an et qu'il renvoyait aussitôt. On devine quels produits sortent maintenant de ces

misérables officines. Les écoles d'agriculture, les champs d'essai dont j'ai suivi le développement sont un leurre : pas de professeurs, de spécialistes, pas de plantations nouvelles.

Aussi, pour toutes les écoles créées depuis quatre ans, les résultats ne sont que trop visibles : beaucoup de tapage, de combinaisons cocasses; beaucoup d'argent gaspillé pour des réalisations nulles; rien de sain, en un mot, rien de pratique n'apparaissant jusqu'ici, de quelque côté qu'on se tourne. C'est le désordre dans l'ignorance et la fatuité.

J'ai fait savoir plus haut le nombre ridicule de professeurs européens, américains ou japonais, engagés jusqu'ici : des écoles presque sans instructeurs, pourrait-on dire, car on ne peut considérer comme tels les maîtres indigènes dont j'ai parlé. On sait aussi que les autorités se mettent à renvoyer les professeurs européens : le besoin ne s'en fait plus sentir! Aussi, comment envisager l'avenir? Quoi augurer d'une mentalité vieille de vingt siècles, si fière de sa culture intellectuelle et de ses réalisations? Se peut-il qu'après une si longue cristallisation, il se produise, aussi rapidement que certains le pensent, une évolution sérieuse et profonde? L'expérience de ces dernières années permet-elle de pronostiquer une transformation vraiment féconde? Evidemment non : l'essai fait n'est point pour encourager les gouvernants, les chefs de famille doués de quelque jugement ou du plus simple bon sens. Nos sciences peuvent-elles, dans les conditions présentes, acquérir *quelque relief*, se faire apprécier par des résultats *pratiques* et *palpables*? Non, de toute évidence encore. Elles sont même bien souvent déclarées mensongères, sans valeur; car on ne peut, naturellement, en distinguer les tenants et aboutissants, deviner ce qui peut en surgir d'utile et de fécond. C'est que le fils de Han a eu, un moment, de tels espoirs! Ainsi, au point de vue industriel, il allait tout de suite fabriquer ce que fabrique l'étranger, même ses produits chimiques les plus compliqués; il allait apprendre, en trois ou quatre ans, à organiser des usines véritables, à construire des voies ferrées, des ports, etc... Aussi, quoi d'étonnant que les tentatives faites pour réaliser pareil rêve aient pour résultat de refroidir singulièrement les plus exaltés et de rebuter les tièdes ou les indifférents?

Ce qui s'est passé l'an dernier est bien caractéristique à ce sujet : le nombre des écoles s'est sensiblement réduit et celles qui se sont maintenues dans les grands centres (une ou deux au chef-lieu de préfecture, quatre ou cinq au chef-lieu de la grande province que je connais) ont vu dès 1908, et surtout en

1909, le chiffre de leurs élèves diminuer considérablement, passer, par exemple, de 400 élèves à 250 et 200. D'un autre côté, les résultats moraux étaient tels, de l'avis des pères de famille, que ceux-ci vouaient aux gémonies les nouvelles sciences et s'empressaient de reprendre leurs fils : c'était la base même de la société chinoise, le respect filial dans le culte de la mort qui s'en allait à vau l'eau.

Une aristocratie nouvelle est en train de se fonder, aristocratie d'enfants terribles, tyranniques au dernier chef, prétendant faire table rase de tout, mettre, à la place, leurs *acquisitions* nouvelles (?), et surtout leur petite personnalité. C'est tout simplement le *pouvoir* qu'ils visent : seulement, ils constituent pour leur pays et pour nous une bien faible garantie de tranquillité et de sécurité. Mieux vaudrait, encore, l'antique coche avec quelques pièces de rechange que ce cabriolet fou qui n'a jamais roulé et ne connaîtra longtemps que les fondrières. Devant ce gouvernement branlant qui cherche à se consolider en brisant, comme un danger possible, les rares hommes dont la valeur devient apparente, devant une administration méprisée, la nouvelle génération est vraiment inquiétante.

Mieux eût valu pour la Chine que, restant sous l'impression de crainte de 1900, elle s'abandonnât entièrement aux étrangers et subît jusqu'au bout leur programme de transformation par l'école. C'est un malheur pour elle que, s'étant « ressaisie », elle veuille à tout prix exercer ce qu'elle appelle « tous ses droits », c'est-à-dire diriger des organisations qu'elle ignore, et les plus délicates de toutes : des écoles. Par sa faiblesse envers les élèves, par son affectation de méfiance envers les meilleurs professeurs européens, les mesquines tracasseries dont elle les fatigue, elle éloigne d'elle, de plus en plus, les éducateurs sérieux, que l'intérêt d'une haute tâche avait d'abord séduits.

La Chine, sans doute, se ressaisira un jour, pour de bon ; mais auparavant elle fera, j'en suis convaincu, de « nombreuses écoles ».

★★★

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La mission Audoin.* — Une importante mission d'études dirigée par le lieutenant de vaisseau Audoin, ancien collaborateur du capitaine Tilho, et chargée de préparer la réalisation du programme économique qui doit assurer la prospérité de notre colonie de l'Afrique Occidentale, vient de quitter la France.

On se rappelle, en effet, qu'un décret, en date du 16 janvier dernier, a changé l'appellation de notre colonie du Congo en celle d'Afrique Equatoriale Française; il y a là plus qu'un simple changement de dénomination, et il semble bien que ce nouvel état civil corresponde à une orientation nouvelle des destinées de notre vaste empire équatorial d'Afrique. Entré dans le patrimoine national, grâce surtout à des énergies et à des conceptions individuelles beaucoup plus qu'à la suite d'une politique précise du gouvernement, le Congo n'a été, jusqu'à ces dernières années, qu'une suite de missions d'exploration dont les chefs glorieux, les de Brazza, les Fourneau, les Gentil, etc., ne pouvaient avoir d'autre préoccupation que d'aller *toujours plus loin*, s'efforçant de devancer leurs rivaux étrangers dans la course de l'Europe au partage du continent noir. Dans de telles conditions, un pays aussi vaste et aussi divers (au Nord il confine au Sahara; le Sud est couvert en partie par la forêt vierge équatoriale) manquait forcément de cohésion. Aujourd'hui, il a franchi le premier stade de toute colonie naissante : la période d'exploration, de reconnaissance ; et depuis la prise d'Abécher, il atteint les limites territoriales que lui ont assignées les accords diplomatiques. Devenu dès lors majeur, si l'on peut dire, sous le nom d'Afrique Equatoriale Française, doté de 21 millions sous forme d'un emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1909, il entre résolument dans la période de mise en valeur économique.

Le gouverneur général, M. Martial Merlin, a compris qu'avant de passer à l'exécution des travaux publics destinés à constituer l'outillage économique d'un tel pays (chemin de fer, voies terrestres ou fluviales, ports maritimes ou fluviaux, réseaux télégraphiques terrestres ou sans fil...) il importait, tout d'abord, de faire sur le terrain une étude détaillée et précise de chacune des questions. Les

21 millions provenant de l'emprunt eussent été de beaucoup insuffisants, d'ailleurs, pour mener à terme une tâche aussi considérable; au contraire, utilisés pour des études préliminaires, ils permettront de déterminer avec précision l'importance du nouvel emprunt que devra contracter l'Afrique Equatoriale Française afin de se pourvoir, comme son aînée l'Afrique Occidentale Française, des moyens indispensables à son développement.

Une série de décrets, parus dans les derniers mois, ont déterminé les crédits nécessaires à chacune des missions d'études dont quelques-unes ont déjà rejoint la colonie. Comme nous venons de le dire, la mission hydrographique du Gabon placée sous le commandement du lieutenant de vaisseau Audoin et comprenant les enseignes de vaisseau Bain de la Coquerie, Cablat, Lafargue, Le Terrier, le lieutenant Routy, de l'artillerie coloniale, le sergent Nicolas de l'infanterie coloniale, les matelots Claveranne, Domalain, Jaffré, Guého, Hervé, vient de partir à son tour.

On sait que l'Afrique Equatoriale Française est tributaire, pour ses transports de personnel et de matériel, du chemin de fer belge de Matadi au Stanley-Pool. Il en résulte pour son budget des charges considérables, le prix de transport d'une tonne de marchandises sur ce trajet atteignant 1.000 francs. En outre, cette voie de 0 m. 80 n'a qu'un débit assez limité absorbé entièrement par les transports effectués pour le compte des Belges. Matadi enfin se trouve à deux jours de la mer, et les navires de plus de 6 m. 50 de tirant d'eau ne peuvent pas toujours l'atteindre en raison des bancs de sable qui encombrent le Congo en divers points.

L'Afrique Equatoriale a donc besoin, tout d'abord, pour assurer son indépendance économique, d'un chemin de fer lui appartenant en propre; le tracé étudié en 1906-1907 par la mission Marc Bel, entre Brazzaville et Pointe Noire, et passant par les mines de cuivre de Mindouli, paraît être le plus avantageux. Il représente la distance kilométrique la plus courte entre la mer et Brazzaville, chef-lieu de la colonie et terminus du magnifique réseau fluvial que constituent dans notre colonie le Congo, l'Oubanghi et leurs affluents; sa tête de ligne sur l'Océan serait accessible de jour et de nuit aux plus grands navires. Il semble donc qu'une telle voie ferrée, large de 1 mètre, malgré sa longueur supérieure de 100 kilomètres environ, à celle de la ligne belge, pourrait concurrencer cette dernière, dans de bonnes conditions.

L'étude du tracé définitif de cette voie ferrée entre Brazzaville et la côte a été confiée à une Société française sous le contrôle de l'administration. Ses ingénieurs ont quitté la France le 25 avril dernier. La tête de ligne de ce chemin de fer à la côte reste à déterminer, et la mission confiée au lieutenant de vaisseau Audoin, consiste précisément : 1° à rechercher vers Loango et Pointe-Noire le ou les points qui paraîtront le plus favorable à l'établissement futur d'un port; 2° à faire une étude hydrographique complète de ces points; 3° à établir un avant-projet des travaux de toute nature à effec-

tuer pour outiller complètement le point dont il aura été fait choix.

Le rôle de la mission hydrographique du Gabon comprend des études analogues pour Libreville et Cap Lopez. Il est défini comme suit par le décret du 18 mars 1910.

ARTICLE PREMIER. — Sont autorisés jusqu'à concurrence d'une dépense maximum de 450.000 francs les études et aménagements de ports maritimes en Afrique Equatoriale Française, suivant le programme ci-après :

a) Etudes pour le choix d'un port dans l'estuaire du Gabon et préparation d'un avant-projet de ce port ;

b) Etudes et aménagements du port actuel de Cap Lopez ;

c) Etudes pour le choix d'un port dans les baies de Pointe-Noire ou Pointe-Indienne et préparation d'un projet de ce port.

Les études hydrographiques de la côte du Gabon auront une durée approximative de deux ans.

L'éloge des officiers de cette mission n'est pas à faire.

Rappelons seulement que le lieutenant de vaisseau Audoin fut un des plus précieux collaborateurs du capitaine Tilho, le chef si remarqué de la mission Niger-Tchad.

M. Bain de la Coquerie est un fils du lieutenant de vaisseau qui, après voir participé aux opérations de Francis Garnier au Tonkin, prit le commandement militaire après la mort de celui-ci en 1873.

Les missions qui sont encore à mettre en route sont la mission hydrographique des fleuves, qui partira vers septembre, la mission des postes de télégraphie sans fil, et la mission d'études des câbles télégraphiques de la côte du Gabon avec raccordement vers le cap Lopez.

La mission hydrographique fluviale est confiée à l'ingénieur hydrographe de 1re classe de la marine Roussilhe. Elle comprendra les enseignes de vaisseau Planchat, Debrabant, Baule, Ardon, un officier du génie, des dessinateurs civils et un certain nombre de matelots. Son programme est le suivant :

a) Etudes et premiers aménagements des ports fluviaux de Brazzaville, Bangui. Ouesso, Makoua et N'Djole — dépense maximum 370.000 francs ;

b) Etudes hydrographiques du fleuve Congo dans le Stanley-Pool français, de la Sangha entre Ouesso et Bayanga, de l'Oubanghi entre Zinga et Banbui, et étude des conditions d'amélioration du seuil de Zinga ; dépense maximum : 370.000 francs ;

c) Etudes d'amélioration et nettoyage des rivières de ravitaillement Kemo et Tomi, Koudou et Sembe ; dépense maximum : 60.000 francs.

Le départ de la mission Roussilhe aura lieu vers le mois de septembre.

H. DELMAS.

— *Un accord franco-allemand.* — Une agence télégraphique a publié, ces jours derniers, la nouvelle d'un accord franco-allemand relatif à l'emploi en commun des lignes télégraphiques sous-marines des deux pays. L'une des clauses de cet accord stipulerait que chacune des parties contractantes aura le droit d'utiliser les câbles

appartenant à l'autre partie, toutes les fois que des accidents d'ordre technique ou d'une autre nature troubleront le fonctionnement normal du service. Cet accord d'ordre purement technique a été signé le 25 mars dernier, et est relatif aux câbles de l'Amérique du Sud et des côtes est et ouest de l'Afrique. N'ayant aucune importance politique, cet accord ne fut même pas signalé au moment de sa signature.

— *Un discours de M. Eug. Etienne au banquet du Comité des conseillers du Commerce extérieur.* — Au banquet de clôture de la session du Comité des conseillers du Commerce extérieur, M. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre, a prononcé un discours pour affirmer la prépondérance de la France au Maroc.

La question du Maroc, a-t-il dit, est celle qui doit passionner le plus le grand public. En effet, le Maroc est essentiel à la vie française, parce que l'Algérie et la Tunisie existent.

Ne fallait-il pas dès lors les préserver d'un péril et se garder de les laisser tomber en des mains étrangères? C'est ainsi que vint le moment où nous devions avoir la prépondérance au Maroc. Nous avons vu alors s'ouvrir une ère de paix et régler tous nos comptes avec l'Angleterre, qui nous aida à asseoir notre prépondérance.

M. Etienne a fait alors l'éloge de M. Delcassé, qui, dit-il, a rendu en cette occurrence un éminent service au pays. Puis, après avoir retracé les périls que traversa la France pendant la crise marocaine et rappelé la conférence d'Algésiras, au cours de laquelle le monde fut à la veille d'une conflagration générale, il a défini l'avenir économique du Maroc, qui peut être demain un surcroît de force et de prospérité pour notre pays. Le Maroc est indispensable à la sécurité de la France, il constitue pour elle une source de richesse.

M. Etienne a terminé par un éloquent appel aux négociants et agriculteurs, les engageant à envoyer des missions d'études au Maroc.

Nécrologie. — *Mort du duc d'Alençon.* — Le duc d'Alençon est mort le 29 juin, dans sa résidence anglaise de Wimbledom, succombant à la maladie qui, depuis plusieurs jours, faisait craindre une issue fatale.

Le duc d'Alençon était le second fils du duc de Nemours et le frère du comte d'Eu et de la princesse Ladislas Czartoryski. Le 28 septembre 1868, il avait épousé la princesse Sophie-Charlotte-Auguste de Bavière, sœur de l'impératrice d'Autriche, dont il eut deux enfants, la princesse Louise, mariée au prince Alphonse de Bavière, et le duc de Vendôme, marié à la princesse Henriette de Belgique.

Angleterre. — *La situation politique. Le budget de 1911.* — Le Parlement britannique siégera jusqu'à la fin de juillet, peut-être jusqu'au commencement d'août et se réunira de nouveau, après un simple ajournement, en novembre. Pourquoi? Parce que, pour faire plaisir aux radicaux et aux nationalistes irlandais, la Chambre des

communes en ne votant pas immédiatement le budget aura barre sur le ministère au cas où celui-ci se montrerait trop conciliant à la conférence sur la question constitutionnelle. Au mois de novembre, la conférence aura, probablement, terminé ses travaux et si, ce qui est dans l'ordre des choses possibles, elle n'aboutit pas, la Chambre basse pourra aussitôt reprendre les hostilités contre sa sœur jumelle, la Chambre des lords. M. Asquith a donc, une fois de plus, cédé aux réclamations de deux groupes influents de sa majorité.

Il ne pouvait probablement pas faire autrement ; mais, d'un autre côté, si les radicaux et les Irlandais peuvent imposer leur volonté au premier ministre, ils ne peuvent l'imposer au pays et ils devraient se souvenir que l'avortement de la conférence et de nouvelles hostilités de la part des communes contre les lords entraîneraient des élections générales au commencement de 1911 et que rien ne prouve que ces élections générales seraient favorables au parti libéral. Les radicaux et les Irlandais pourraient bien avoir tort de vouloir aller trop loin dans la voie de l'intransigeance. C'est du moins l'opinion que l'on exprime à Londres ; mais, d'autre part, le Nord de l'Angleterre et l'Ecosse continuent à être très montés contre les lords et à déclarer que le gouvernement ne doit faire aucune concession sur la question des *veto* financier et législatif proprement dit des lords. Il en résulte une situation obscure et délicate qui oblige le gouvernement à une grande prudence. Les opinions paraissent si également partagées en Grande-Bretagne, c'est-à-dire en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, qu'il ne faudrait pas donner au parti irlandais plus de pouvoir qu'il n'en a actuellement, et les élections sont toujours un jeu dangereux.

On ne peut qu'espérer que le sentiment d'apaisement né à la suite du changement de règne se maintiendra, s'accentuera même, et que la Conférence facilitera une solution, par consentement mutuel, sur la question constitutionnelle. Toute autre solution, on ne peut que le répéter, ne pourrait être que provisoire.

Le budget de 1910-1911 est la reproduction du budget de 1909-1910, cause déterminante de la crise actuelle. Les impôts sont maintenus ; on n'y a rien ajouté ni rien retranché, et l'opinion subit, sans les trouver plus acceptables, les innovations de M. Lloyd George. La reprise des affaires, l'activité industrielle, la diminution du nombre des ouvriers sans travail, sont autant d'atouts dans le jeu du ministère et autant d'arguments de moins pour les *tariff reformers* qui, pourtant, ne se tiennent pas pour battus et poursuivent leur propagande.

Le budget de 1910-1911 atteint 4.300 millions de francs, sans compter le déficit de l'an dernier (650 millions environ), et avec ce déficit le total monte presque à 5 milliards, ce qui est formidable et fait prévoir, dans un avenir prochain, pour l'Angleterre, des budgets normaux variant entre 4 milliards et demi et 5 milliards. Pourra-t-on, quand on en sera là, se contenter de l'impôt direct et ne faudra-t-il pas élargir la base de l'impôt et recourir à la réforme fiscale? C'est

là le problème qui ne se pose pas encore, grâce à la période de prospérité dans laquelle on semble être entré; mais quand viendront les vaches maigres, le fardeau deviendra intolérable. Et le côté dangereux du régime actuel est qu'il ne laisse plus de marge pour les éventualités imprévues, l'impôt sur le revenu, jadis si élastique, étant arrivé à un taux qu'il est presque impossible d'augmenter. A cela les libéraux répondent que les nouvelles ressources découvertes par M. Lloyd George iront en donnant d'année en année des résultats plus considérables. C'est possible, et en théorie cela paraît plausible; mais le sera-t-il aussi dans la pratique? C'est ce que les événements démontreront. — P. Villars.

— *La profession de foi du roi d'Angleterre.* — Au lendemain même de la mort du roi Edouard, de nombreuses protestations s'étaient élevées contre la déclaration religieuse qui est imposée à tout nouveau roi d'Angleterre. La religion catholique y est, en effet, qualifiée de « superstitieuse » et d' « idolâtre ». Or les 12 millions de catholiques anglais sont en droit de réclamer contre une tradition aussi offensante pour leur foi. Le cabinet libéral a pris les devants et M. Asquith a soumis aux Communes un nouveau texte que voici :

Je professe, témoigne et déclare solennellement et sincèrement en la présence de Dieu, que je suis un membre fidèle de l'Eglise protestante établie par la loi en Angleterre, et conformément à l'esprit véritable des ordonnances (*enactments*) destinées à assurer la succession protestante au trône de mon royaume, je ferai respecter et maintiendrai ces ordonnances au mieux de mon pouvoir conformément à la loi.

Ce texte a été adopté par la Chambre des communes par 383 voix contre 42. M. Balfour s'était associé, au nom de l'opposition, à M. Asquith. La minorité a été formée par quelques ministres et radicaux intransigeants.

— *Le secrétariat permanent du Foreign office.* — Sir Arthur Nicolson, ambassadeur d'Angleterre à Saint Pétersbourg, remplace sir C. Hardinge, nommé vice-roi de l'Inde, comme secrétaire permanent du Foreign Office. Sir Arthur Nicolson est né en 1849. Entré au Foreign Office en 1870, il fut en 1874 attaché à l'ambassade de Berlin, après avoir été secrétaire particulier de lord Grenville pendant deux ans. Sir Arthur Nicolson eut ensuite une carrière mouvementée, car la variété des capitales dans lesquelles il a représenté l'Angleterre est extrême : Pékin, Constantinople, Athènes, Téhéran, Budapest, Sofia, Tanger, Madrid, Saint-Pétersbourg. Sir Arthur Nicolson est un spécialiste de la question marocaine, qu'il étudia à Tanger et défendit dans le sens français à Algésiras. C'est avec lui que commencèrent également à Algésiras les premières conversations avec les représentants du gouvernement russe, qui devaient aboutir à l'accord anglo-russe sur l'Asie centrale, accord qu'il signa comme ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

Danemark. — *Le nouveau ministère.* — Le gouvernement danois vient de se reconstituer sous la présidence de M. Clans Bernstein, député au Folkething qui a pris les deux portefeuilles de la Défense nationale et de l'Intérieur. Les collaborateurs de M. Clans Bernstein sont le comte Ahlefeld Lauvric, ministre des Affaires étrangères ; M. Anders Nichen, ministre de l'Agriculture ; M. Thomas Larsen, ministre des Travaux publics ; M. Isben Sonderup, directeur de la Banque des hypothèques de Danemark, ministre de l'Intérieur ; M. Bülow, avocat, ministre de la Justice ; M. Mus, négociant, ministre du Commerce.

Espagne. — *La réponse des Cortès au Message de la Couronne.* — Le 4 juillet, les Cortès ont commencé à discuter le projet de réponse suivant au Message de la Couronne.

Le Congrès est animé d'un sincère désir et fonde le même espoir que le gouvernement, de voir maintenir l'entente qui existe entre l'Etat et le Saint-Siège, entente basée sur la haute sollicitude du pape pour les catholiques espagnols et sur la politique de justice proclamée par le gouvernement, politique reposant sur le respect mutuel des deux pouvoirs, tout en revendiquant toujours les prérogatives du pouvoir civil sans oublier toutefois que le régime reconnaît le Concordat et la situation juridique dont jouit l'Eglise en Espagne.

La Chambre formule l'impérieux désir de l'opinion publique de voir remédier à la situation créée par le développement excessif des ordres et congrégations religieuses en les soumettant, sans porter atteinte à leur liberté spirituelle, aux règles établies par le pouvoir public et qui régularisent l'exercice du droit d'association.

Aussi la Chambre désire-t-elle que les négociations engagées avec le Saint-Siège pour la suppression des couvents et maisons religieuses non indispensables aux nécessités des diocèses aboutissent rapidement et heureusement et est-elle disposée à collaborer à la réforme de la loi.

Elle applaudit sans réserves au projet annoncé tendant à éviter le rétablissement des nouvelles congrégations, sans autorisation de l'Etat. Elle félicite le gouvernement d'avoir donné à l'article 11 de la Constitution une interprétation aussi large que le permet son texte, et d'avoir proclamé ainsi le respect absolu de la liberté des croyances et le respect de l'exercice des cultes, principes indiscutés dans la conscience universelle du monde civilisé.

La discussion a pris, de suite, un ton très violent par l'intervention des socialistes et surtout de leur leader, M. Pablo Iglesias. Cependant, grâce à la modération de la majorité, l'ordre n'a pas été gravement troublé.

Dans le pays, l'agitation se poursuit pour la question religieuse. Aux démarches de protestations des Dames catholiques auprès de M. Canalejas, les radicaux ont répondu par une manifestation populaire au cours de laquelle on a vu M. Moret et ses amis défiler bras dessus bras dessous avec les chefs républicains et socialistes les plus notoires. Néanmoins on peut toujours penser qu'un compromis amiable interviendra entre le Vatican et le Saint-Siège.

Grèce. — *Les élections à l'Assemblée nationale.* — D'après le *Messager d'Athènes*, il a été décidé que les élections pour la Chambre revisionniste auront lieu le dimanche 1/14 août. D'après la loi électorale, les élections ne durent qu'un jour et les députés sont élus à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages exprimés, et au scrutin de liste par nome ou département. La Chambre revisionniste sera composée du double des députés de la Boulè. Voici le nombre des députés qui sera élu par chaque nome :

Attique-et-Béotie, 44; Phtiotide-et-Phocide, 22; Etolie-et-Acarnanie, 24; Achaïe-et-Elide, 31; Argolide-et-Corinthe, 14; Messénie, 28; Arcadie, 26; Laconie, 18; Eubée, 18; Cyclades, 26; Kerkyra (Corfou), 16; Céphallénie, 14; Zante, 6; Arta, 6; Larissa, 24; Trikkala, 24; Hydra, 6; Spézia, 4; Néa Psara, 4.

Au total, 368 députés pour lesquels la salle des séances de la Chambre sera trop étroite. Malgré les travaux d'aménagement qui vont être opérés, il est douteux qu'elle puisse jamais loger le nombre de sièges nécessaire. Mais aussi ne vit-on jamais une Chambre au grand complet — et c'est là-dessus que l'on compte, dit le *Messager d'Athènes*.

Serbie. — *Les relations serbo-monténégrines.* — Les relations entre les dynasties et les gouvernements de Serbie et de Montenegro, qui s'étaient améliorées et avaient même été cordiales durant quelques mois à la suite de l'annexion de la Bosnie par l'Autriche et de la crise qui en résulta, n'avaient pas tardé à se refroidir. Elles étaient dans ces derniers temps devenues mauvaises, et les journaux ont eu l'occasion d'enregistrer nombre d'incidents et procédés désagréables échangés de part et d'autre. Il est permis d'espérer que cette situation également fâcheuse pour les deux Etats va bientôt prendre fin. D'ailleurs, le correspondant du *Temps*, à Belgrade, écrit à ce sujet :

Je suis informé de très bonne source que la diplomatie russe s'est entremise activement pour amener une détente et une réconciliation plus qu'apparente entre les deux cours.

Le ministre de Russie à Cettigné s'efforce d'obtenir du prince Nicolas qu'il adresse au roi Pierre une invitation aux fêtes de son jubilé semblable à celle qu'il a envoyée au roi Ferdinand de Bulgarie. Le ministre Hartwig, de son côté, fait à Belgrade des démarches correspondantes pour que l'invitation soit acceptée. Au cas où Pierre Ier ne pourrait ou ne voudrait pas se rendre lui-même à Cettigné, la Russie désire qu'il s'y fasse au moins représenter par le prince héritier Alexandre. On cherche aussi à donner dans une certaine mesure satisfaction au souverain de Montenegro qui considère certains membres du gouvernement serbe comme ses ennemis personnels.

L'intervention de la Russie est accueillie généralement d'une manière favorable dans les milieux politiques serbes.

Turquie. — *La clôture de la session parlementaire. Déclarations du grand vizir sur la situation extérieure.* — Le 28 juin, à l'occasion de

la clôture parlementaire, le grand vizir Hakki pacha a prononcé à la Chambre des députés un important discours, au cours duquel il a longuement exposé la situation extérieure et intérieure.

Tout d'abord, Hakki pacha a constaté qu'il existe une grande amélioration dans la situation politique. Il y a six mois, l'Europe était encore hésitante envers la Turquie. On parlait d'une Confédération balkanique contre la Turquie. Mais les visites des rois de Bulgarie et de Serbie ont rassuré l'opinion publique européenne sur la situation dans les Balkans. Actuellement la situation de la Turquie dans les Balkans s'est améliorée. La Porte négocie avec la Bulgarie en vue d'une convention commerciale. Des négociations sont également engagées pour le règlement des questions de frontières et pour la conclusion d'un traité de commerce turco-serbe. Ces conventions seront soumises à la Chambre au cours de la prochaine session.

S'expliquant ensuite sur la question crétoise, le grand vizir expose les démarches de la Turquie auprès des quatre puissances protectrices depuis un an. Il montre que la Turquie rencontra une attitude amicale chez les puissances. Il croit devoir les remercier. Naguère, les sympathies des puissances allaient à la Grèce; depuis un an, celles-ci ont changé d'attitude : elles prennent des mesures pour sauvegarder les droits de la Turquie. Il se félicite surtout de l'amitié témoignée ouvertement à la Turquie par la France ainsi que par l'Angleterre. Il souligne le discours prononcé à la Consulta de Rome par M. di San Giuliano. Il estime qu'aujourd'hui il n'existe plus de danger d'une violation des droits de la Turquie. Ce succès est dû à la Constitution.

Le grand vizir analyse enfin la dernière note des quatre puissances. Il estime que la participation de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne aux négociations serait avantageuse pour la Turquie, leurs sentiments lui étant favorables. L'opinion publique ottomane doit maintenant se calmer. En terminant le grand vizir rappelle en termes émus la mort du roi Edouard. Il parle du voyage du prince héritier ottoman, voyage dont la Turquie a profité grandement. Puis, parlant de la situation intérieure, il constate que la situation est satisfaisante à Kossovo et dans l'Yémen où l'on a commencé d'appliquer les réformes.

Le Parlement a été ensuite prorogé jusqu'au 13 novembre.

II. — ASIE.

Mandchourie. — *L'accord russo-japonais.* — Voici, d'après le *Times*, le texte de l'accord russo-japonais relatif à la Mandchourie, dont nous faisions prévoir la conclusion imminente dans notre dernière chronique, et qui a été signé à Tokyo, le 4 juillet.

Le gouvernement impérial de la Russie et le Japon, sincèrement attachés aux principes établis par la convention conclue entre eux le 30 juillet 1907 et désireux de développer les effets de cette convention en vue de la consolidation de la paix en Extrême-Orient, sont convenus de compléter ledit arrangement par les dispositions suivantes :

Article premier. — Dans le but de faciliter les communications et de développer le commerce des nations, les deux hautes parties contractantes s'engagent à se prêter mutuellement leur coopération amicale en vue de l'amélioration de leurs lignes de chemins de fer respectives en Mandchourie et du perfectionnement du service des raccordements desdites voies ferrées et à s'abstenir de toute concurrence nuisible à la réalisation de ce but.

Art. 2. — Chacune des hautes parties contractantes s'engage à maintenir et à respecter le *statu quo* en Mandchourie, tel qu'il résulte de tous les traités, conventions et autres arrangements conclus jusqu'à ce jour, soit entre la Russie et le Japon, soit entre ces deux puissances et la Chine.

Des copies des susdits arrangements ont été échangées entre la Russie et le Japon.

Art. 3. — Dans le cas où un événement de nature à menacer le *statu quo* susmentionné viendrait à se produire, les deux hautes parties contractantes entreront chaque fois en communication entre elles afin de s'entendre sur les mesures qu'elles jugeront nécessaires de prendre pour le maintien dudit *statu quo*.

Chine. — *Les affaires de Thang-cha-fou.* — La France, l'Angleterre et le Japon ont décidé d'accepter, comme indemnité pour les dégâts commis à Tchang-cha-fou au détriment de leurs nationaux, la stricte évaluation faite conjointement par les consuls et le gouverneur du Hou-nan. Les trois puissances ne demanderont également que de légers châtiments pour les coupables. La presse indigène et le gouvernement chinois manifestent une vive gratitude de cette modération.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Sur la frontière algéro-marocaine.* — Le 29 juin, un détachement des troupes d'Oudjda est arrivé à Taourirt pour y assurer la sécurité des communications entre ce point et Oudjda. Voici les renseignements fournis à ce sujet de source officielle, et publiés par le *Temps* du 1er juillet :

Il ne s'agit nullement ici ni d'une opération militaire, ni de colonne, mais simplement de l'installation du marché d'Aïoun-Sidi-Mellouk, prévu par les accords avec le Makhzen depuis 1901 et confirmé par les accords récemment conclus. Comme cette installation, dans l'intérêt économique de la région, ne pouvait tarder davantage, en attendant l'organisation des compagnies de police franco-marocaine dont la création est imminente, un détachement des troupes d'Oudjda a été mis à la disposition du commandant déjà désigné de cette police, le lieutenant-colonel Féraud, pour procéder à cette installation et assurer la sécurité des accès de ce marché jusqu'à la Moulouya, en s'installant à Taourirt, centre de communication, au nœud du passage des caravanes et au point le plus favorable pour assurer la surveillance et la police de la zone qui sépare El-Aïoun de la Moulouya. C'est donc là une opération répondant à un objet économique destiné à assurer le développement et la sécurité du trafic dans notre zone d'influence jusqu'à la Moulouya, conformément aux stipulations des accords.

— *Visite de M. Jonnart à l'amalat d'Oudjda.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a quitté Alger le 27 juin pour se rendre à l'amalat d'Oudjda, où il a retrouvé, le 29, le général Lyautey. Le gouverneur général a visité avec le général les postes français chez les Beni-Snassen. Il n'a pas caché son admiration pour les travaux accomplis et les résultats obtenus par les colons algériens établis à Taforalt, Martimprey et Mohamed-ou-Berkane.

Maroc. — *Aux confins de la Chaouïa.* — Voici, d'après le correspondant du *Temps* à Casablanca, le récit des incidents qui marquèrent le passage des colonnes du général Moinier à travers la région de Tedla. On se rappelle que nous signalions ce mouvement de nos troupes dans notre dernière chronique.

Casablanca, 28 juin.

Voici le récit des incidents qui marquèrent le passage des colonnes du général Moinier à travers le Tadla.

La préoccupation du général fut de répondre à l'appel des tribus des confins des Chaouïas qui entretiennent avec nous des relations d'amitié. Elles se trouvaient menacées par Ma el Aïnin, qui, avec plusieurs centaines d'hommes armés et, dit-on une mitrailleuse, dévastait les régions qu'il traversait. Le marabout partit le 10 juin de Merrakech. Il franchissait le 15 le pont de Krazza, sur l'oued Abid.

Deux colonnes de marche partirent le 18 juin de Ben-Ahmed et de Settat, fortes au total de 3.000 hommes.

La colonne Aubert pénétra dans le Tadla sans résistance. Le 18, de petits engagements se produisirent sans perte de notre côté; le 19, aux approches de la kasba Kébira, un engagement assez vif avec pertes sensibles chez les Marocains et chez nous 5 blessés. La colonne Aubert, qui accomplit un raid de 70 kilomètres dans la journée du 20, pénétra dans la kasba Beni-Mellal et le 21 arriva à la kasba des Zidania.

A quelque distance de là, au pont de Krazza, eut lieu, le 23 au matin, une rencontre avec les partisans de Ma el Aïnin, auxquels environ 5.000 Berbères fanatisés par les appels du marabout à la guerre sainte s'étaient joints. La colonne Aubert, qui se rendait à Si-Sliman, continua son chemin en répondant aux attaques qui se produisirent jusqu'à 6 heures du soir. A ce moment eut lieu une charge à la baïonnette par des Sénégalais, auxquels le général Moinier attribue une grande part du succès.

A la fin de la journée, plus de 300 Marocains jonchaient la longue étendue du champ de bataille, que dans la déroute finale les fuyards avaient abandonnés.

De notre côté, nous avions les pertes suivantes : tués, 3 Européens, 2 tirailleurs indigènes, 8 Sénégalais ; total, 13. Blessés, 59, dont 2 officiers, le capitaine Chenin, du service des renseignements (coup de feu à la figure : il n'a reçu que la bourre), le lieutenant Mury (jambe cassée), 10 Européens, 5 indigènes, 2 goumiers, 42 Sénégalais.

De son côté, la colonne Triballet, qui parcourait un pays sans eau, revint à El-Boroudj après avoir atteint Dechra.

Voici, d'autre part, la note officielle publiée par l'agence Havas à la suite de cette affaire :

Contrairement à un télégramme reçu de Casablanca, il n'est pas exact

que le général Moinier doive poursuivre une marche en avant du point où il a été conduit par une opération de police dirigée contre Ma el Aïnin. Le général Moinier a, tout au contraire, reçu du gouvernement l'ordre de regagner la Chaouïa et de se maintenir dans les positions habituelles qu'y occupent ses troupes, maintenant que son opération de police est terminée.

Afrique Occidentale Française. — *Le conseil du gouvernement de l'Afrique Occidentale Française.* — Le conseil du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française vient de clore sa session budgétaire.

Il résulte des communications des gouverneurs, des lieutenants-gouverneurs, etc., que la situation en Afrique Occidentale Française est excellente à tous les points de vue.

La Mauritanie est, sous l'énergique impulsion du gouverneur général, en voie de réorganisation, au milieu de l'apaisement des tribus maraboutiques et guerrières; la pacification se poursuit sans incidents à la Côte d'Ivoire, avec les moyens renforcés mis sur la demande de M. Ponty à la disposition de l'autorité militaire; le chemin de fer circule normalement de la tête de ligne (Abidjean), au terminus (Dimbokro), et la vie économique reprend dans la région desservie.

Les grands travaux publics sont poussés avec activité : 7 millions viennent d'être réalisés pour la continuation du Thies-Kayes. Sur l'emprunt de 1907 (100 millions), les trente derniers millions vont être incessament émis sur la proposition du gouvernement général. Le chemin de fer de la Guinée est sur le point d'arriver à Kouroussa, sur le Niger (480 kilomètres), et il sera prolongé jusqu'à Kankan (73 kilomètres), sans nouvel emprunt, grâce aux économies réalisées et à une subvention du budget général. Le wharf de Cotonou va être amélioré, et la petite voie de Porto-Novo à Sakété va être continuée sur 40 kilomètres. De nouveaux postes de télégraphie sans fil, en dehors de ceux de Port-Etienne et de Rufisque, sont choisis. Le programme antérieurement tracé est donc activement suivi et même réellement élargi.

La campagne commerciale s'annonce sous les plus heureux auspices : les exportations de caoutchouc, d'arachides, de palmistes sont en progrès.

Déjà en 1909, avec 228 millions et demi, le commerce avait marqué une avance de 35 millions sur 1908, et l'année 1908 présentait elle-même une augmentation de 15 millions, soit 50 millions en deux ans.

La ligne budgétaire suit également une courbe ascendante. L'exercice 1909 se clôt par une plus-value de près de 3 millions en recettes sur les prévisions du budget général. Le total des fonds déposés dans les caisses de réserve va passer de 16 millions et demi à plus de 20 millions. Le budget général a été en mesure de supporter les frais des opérations de la Côte d'Ivoire, et l'on prévoit un important prélèvement pour l'amélioration de l'appontement de Cotonou.

L'exercice 1910 laisse espérer des excédents aussi remarquables : ils atteignent déjà plus de 1.300.000 francs.

Madagascar. — *Le mouvement de la population.* — Suivant une statistique publiée au *Journal officiel* de Madagascar du 7 mai 1910, la colonie comptait, en 1909, 2 965.508 habitants, dont 15.118 Européens, 2.944.389 indigènes sujets français, 4.154 indigènes sujets étrangers et 1.847 métis. Les effectifs militaires (guerre et marine), compris dans les chiffres ci-dessus, s'élèvent à 10.770 hommes, dont 2.846 Européens et 7.924 indigènes. La population européenne comprend : 6.671 Français nés en France; 5.166 Français nés dans les colonies; 3.281 étrangers. Elle se décompose comme suit : 8.758 hommes, 3.375 femmes et 2.985 enfants de moins de quinze ans (1.539 garçons, 1.446 filles). Les indigènes sujets français, au nombre de 2.944.389, comprennent 846.215 hommes, 953.273 femmes et 1.144.901 enfants. Les 4.154 indigènes étrangers comprennent 2.583 hommes, 589 femmes et 982 enfants. Enfin les métis, au nombre de 1.847, comprennent 649 hommes, 488 femmes et 710 enfants. La population totale comprend donc 858.205 hommes, 957.725 femmes et 1.149.578 enfants. Voici le chiffre de la population des principales villes de Madagascar : Tananarive, 94.813; Diego-Suarez, 10.377; Tamatave, 8.761; Fianarantsoa, 8.179; Majunga, 7.205.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La récolte mondiale du blé en 1909. — L'Institut international d'agriculture publie les chiffres suivants sur la production du froment dans les principaux pays en 1909, comparée avec ceux de 1908 :

PAYS		1909	1908
	Hectares	Quintaux	Quintaux
Allemagne	1.831.383	37.557.470	37.677.070
Autriche	1.190.651	14.912.276	16.908.861
Belgique	160 000	4.220.000	3.800.000
Danemark	41.000	»	1.157.100
Espagne	3.782.605	39.218.885	32.650.334
France	6.570.500	98.032.700	86.188.150
Grande-Bretagne et Irlande	755.615	17.510.234	14.915.469
Hongrie	3.556.448	34.019.888	65.021.468
Luxembourg	12.141	168.470	155.051
Norvège	5.021	86.021	90.617
Roumanie	1.689.044	16.022.536	15.108.643
Russie	26.426.801	213.425.336	154.632.020
Suède	2.500	1.899.200	1.925.222
Suisse	42.400	971.000	950.000
Canada	3.136.587	45.251.707	30.140.530
Etats-Unis	18.908.798	193.564.975	175.715.150
République Argentine	5.836.550	38.250.000	42.500.860
Chili	580.000	6.400.005	»
Pérou	»	830.000	»
Uruguay	290.000	2.610.000	»
Indes britanniques	10.503 948	68.817.470	55.777.302
Egypte	577.046	»	»
Australie	2.528.711	21.317.100	17.035.240

Sur la superficie des terrains semés de froment, les semailles d'hiver comprennent la superficie suivante : Belgique, 145.000 hectares ; Danemark, 40.000 ; Espagne, 3.800.000 ; Etats-Unis, 13.500.000 ; France, 6.300.000 ; Hongrie, 3.300.000 ; Luxembourg, 11.280 ; Roumanie, 1.900.000 ; Saint-Marin, 2.000 ; Suède, 90.000 ; Suisse, 48.000 ; Tunisie, 350.000 ; Canada, 300.000, et les Indes, 8.900.000 hectares.

II. — EUROPE.

Russie. — *Le commerce extérieur en* 1908 *et en* 1909. — Le *Viestnik finansoff* a publié dans son numéro du 28 mars-10 avril dernier les tableaux du commerce extérieur de la Russie d'Europe pour l'année 1909 en les comparant à ceux de l'année 1908. Nous empruntons au journal russe, en même temps que les résultats globaux qu'il donne, les chiffres qui s'appliquent aux exportations et aux importations principales.

Les exportations se sont élevées en 1909 à 1.366.373.000 roubles

contre 938.769.000 en 1908. Les importations se sont montées à 788.448.000 roubles en 1909 contre 760.434.000 en 1908.

Les exportations se répartissent comme suit :

	1908	1909
	milliers de roubles	
Objets d'alimentation	517.944	900.326
Matières nécessaires à l'industrie	370.719	416.276
Animaux	23.386	25.044
Objets fabriqués	26.720	24.727
Total des exportations	938.769	1.366.373

Les exportations les plus importantes concernent les articles suivants :

Naphte et ses dérivés	29.780	32.595
Lin	58.157	60.785
Graines et tourteaux	57.963	59.430
Beurres et œufs	100.336	110.616
Bois divers	110.971	126.092
Céréales	375.623	748.298

Quant aux importations, elles se subdivisent ainsi :

Objets d'alimentation	126.304	116.810
Matières nécessaires à l'industrie	410.907	411.137
Animaux	1.480	1.553
Objets fabriqués	221.743	2 58.948
Total des importations	760.434	788.448

Les principales importations sont les suivantes :

Laines	29.399	34.764
Machines et pièces de machines	78.440	98.761
Coton brut	111.965	87.605

III. — AFRIQUE.

Colonie du Cap. — *L'exportation des plumes d'autruche.* — Voici, d'après une information du consulat général de France à Capetown, quelle a été l'exportation des plumes d'autruche de la colonie du Cap de 1903 à 1909.

	Valeur en francs
1903	23.625.025
1904	26.474.700
1905	27.029.675
1906	35.324.775
1907	45.490.150
1908	43.629.700
1909	52.452.125

Comme on peut le voir par les chiffres ci-dessus, la valeur des exportations de cet article, par la colonie anglaise, a doublé dans les six dernières années.

Le retour de Roosevelt. — Le peuple américain crie pour avoir son jouet favori (Teddy bear). *Judge* (New-York).

Le budget anglais. — M. Lloyd George (Chantecler) annonce le budget aux conjurés de l'opposition confondus. *Westminster Gazette* (Londres).

John Bull : « Cette fois encore je puis joindre les deux bouts! » *Westminster Gazette* (Londres).

La « Porte ouverte » en Perse. *Simplicissimus* (Munich).

Les Puissances et la Crète. *Ulk* (Berlin).

Le lion : « Mes amis, ne tremblez plus! il a brûlé toutes ses cartouches en Europe. » *Pasquino* (Turin).

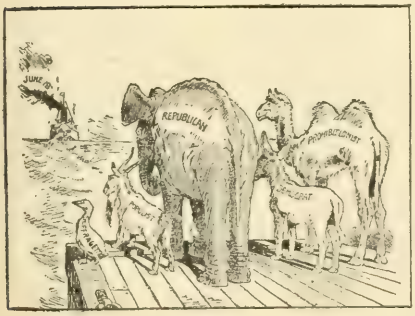

Roosevelt arrive!
Record (Philadelphie)

Roosevelt, à l'oncle Sam : « Allons, mon garçon, viens prendre ta médecine! »
Judge (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
William Follett Rontley, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Bastia ;
Emile Dupuy, vice-consul de Portugal à Melun.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *capit.* de Mas-Latrie est nommé command. de la compag. saharienne du Tidikelt.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Colomb et Mathieu sont désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire ;
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Abraham est désig. pour le chemin de fer du Dahomey.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Matras est désig. pour servir à Tombouctou.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Virolleaud est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Lenfant et le *capit.* Launey sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Féral est désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — M. le *capit.* Robert est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lasserre, Bourdel et Menouillard et le *stagiaire* Quélen sont désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — MM. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Malvos et le *stagiaire* Maire sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint à l'intendance* Many est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* de Fauque de Jonquières est nommé au command. du *Vaucluse ;*
M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Beauvais est désig. pour le *D'Iberville ;*
M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Bernard est désig. pour le *Mousquet.*
Pacifique. — M. le *capit. de frég.* Tiercelin est nommé au command. du *Kersaint.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Le mandat de M. Schneegans, membre titulaire du conseil privé de la Cochinchine, est renouvelé pour une période de quatre années.

Sont nommés élèves dans les sections administratives de l'Ecole coloniale :

Section indo-chinoise.

MM. Colas, Le Strat, Chausson, Pichonnat, Rondy, Morize.

Section africaine.

MM. Lefebvre, Meunier, Gayet, Capelle, Délas, Gauthier, Dou, Montchamp, Brix, Chocarne, Patau, de Volontat, Lerat, You, Dilhac.

Section de l'administration pénitentiaire.

M. Epailly.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Main-d'œuvre à San-Thomé et à l'île du Prince, par FRANCISCO MONTERO. Un fort vol. de 200 pages.

Les lecteurs des *Questions* sont au courant de la violente campagne — soi-disant humanitaire — que les chocolatiers anglais ont récemment menée, au sujet des exactions de tout genre dont les indigènes seraient victimes dans la province de San-Thomé et de l'île du Prince. Nous en avons nous-même parlé ici. C'est pour protester contre l'injustice de ces accusations que M. Montero a écrit l'important et intéressant ouvrage, dont la traduction française est due à un de nos distingués compatriotes, installé à Lisbonne, M. Pompéi. Ce livre contient de très utiles renseignements sur la situation économique des deux îles et sur leurs rapports avec la métropole. De très nombreuses cartes, tableaux, statistiques et reproductions photographiques augmentent encore l'intérêt de ce remarquable travail.

ANGEL MARVAUD.

La Belgique moderne, *terre d'expérience*, par H. CHARRIAUT, chargé de mission par le gouvernement français. Ernest Flammarion, éditeur. Paris.

Dans ce livre d'observations sur l'un des pays du monde où la vie est le plus intense, M. Henri Charriaut s'est placé surtout au point de vue expérimental. Ayant montré par l'antagonisme des Flamands et des Wallons l'impuissance des lois et des constitutions à créer l'uniformité des caractères, des aspirations et plus particulièrement de la langue, parmi les races politiquement accouplées, il a étudié la Belgique dans ses manifestations d'activité et ses initiatives qui peuvent être des exemples ou des enseignements.

La Belgique possède deux grandes richesses morales : l'esprit de liberté et l'esprit d'association. M. Henri Charriaut voit là les deux éléments essentiels de son extraordinaire prospérité. Une conscience « belge » est née du même culte ardent pour le travail dans la liberté et pour l'association qui multiplie et discipline les efforts.

Le Belge est utilitariste et pratique, et M. Henri Charriaut prouve que ces qualités se retrouvent chez les socialistes eux-mêmes. Le socialiste français s'agite, il aime le « chambardement », la thèse catastrophique le séduit : le Belge, lui, ne pense qu'à construire et l'auteur de la *Belgique moderne* représente les coopérations belges comme de grandes institutions commerciales où le mercantilisme inhérent à la race s'affirme triomphalement. Mais entre toutes, la plus haute leçon qui se dégage de la *Belgique*

moderne est celle de la puissance de la volonté réfléchie et de la grandeur que peut atteindre un pays, si étroites que soient ses frontières, lorsque chaque citoyen constitue un foyer d'énergie.

Les questions actuelles de politique étrangère en Asie, par MM. le baron DE COURCEL, P. DESCHANEL, PAUL DOUMER, le général LEBON, VICTOR BÉRARD, R. DE CAIX, M. REVON, JEAN RODES, le Dr ROUIRE. Un vol. in-16 de la *Bibliothèque d'Histoire Contemporaine*. Félix Alcan, éditeur.

Ce livre est la poursuite de l'œuvre, qui a été entreprise pour la première fois à l'Ecole des Sciences politiques, il y a deux ans. La section de diplomatie de la Société des anciens élèves avait organisé une série de cinq réunions d'études sur les « Questions actuelles de politique étrangère en Europe ». Le succès et le retentissement qu'elles ont eus en ont montré l'opportunité. Leurs travaux ont fait l'objet d'un ouvrage dont deux éditions n'ont pas épuisé l'intérêt.

Poursuivant l'exécution de la même pensée, la section de diplomatie a provoqué cette année les études présentées au public dans ce volume. Ainsi se poursuit la publication d'une sorte de Manuel de la politique étrangère contemporaine envisagée au point de vue français. A ce titre, ce livre, complétant l'œuvre des conférences d'où il provient, est indispensable pour la formation d'une opinion publique éclairée dans notre pays.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Mexique et ses mines d'argent, par ALBERT BORDEAUX. Un vol. in-16 de 295 pages, avec une carte et 16 gravures hors texte. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

L'Emigration basque, par PIERRE LHAUDE, S. J. Un vol. in-16 illustré de XXVI-295 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

History of Reconstruction in Louisiana (Through 1868), by JOHN ROSE FICKLEN. Un vol. in-8° de 234 pages de la collection Johns Hopkins University Studies. Baltimore, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*juin* 1910). Un accord russo-japonais. — R. PERRAUD : La flotte ottomane et la défense de l'Empire.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1910). J. AULNEAU : La politique orientale de l'Italie et le maintien de la Triple Alliance.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*july* 1910). V. DINGELSTEDT : Italian emigration. — The international Map of the World.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*luglio* 1910). GUIS. RICHIERI : Nomenclatura italiana delle forme dei fondi oceanici.

Rivista marittima (*giugno* 1910). Ing. CLAUDIO PIUMATTI : Velivoli e dirigibili nella guerra navale.

Revues portugaises.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*abril* 1910). Agricultura em Moçambique.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA

ROUMANIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Des liens séculaires et forts unissent la Roumanie à la France : les Roumains, comme les Français, sont de race latine, issus « de l'amalgame de l'élément romain avec l'élément autochtone » [1] ; leur langue-mère est le latin ; par l'entremise des hospadars phanariotes, l'influence française s'implanta au XVIIIe siècle dans les provinces moldo-valaques ; on y lut et on y goûta nos écrivains ; le contre-coup de notre grande Révolution s'y fit puissamment sentir. La Roumanie doit à la France sa civilisation, sa culture, et jusqu'à sa constitution politique. Que les Roumains ne veuillent donc voir nulle intention malveillante à l'égard de leur noble nation, dans les pages qui vont suivre. Nous aimons la Roumanie ; mais, Français, il ne nous est pas possible de constater sans tristesse, ni amertume, la décadence de notre influence économique, politique, voire intellectuelle dans cette nation sœur.

Au point de vue économique, les importations annuelles de France en Roumanie sont tombées à quelques vingt millions de francs — à peine 4,5 % du total ; les exportations de Roumanie en France atteignent péniblement vingt-huit millions, soit 6,25 %.

Nous ne tenterons pas de dissimuler la part de responsabilité qui nous incombe dans cet état de choses. Une seule compagnie maritime française possède un service régulier entre Marseille et le Danube. Toutes les marchandises du Nord de la France, à destination de la Roumanie, sont embarquées à Anvers ou à Rotterdam. En dehors de l'Orient-Express, train de luxe très coûteux, nos compagnies de chemins de fer n'ont pas

[1] A.-D. Xenopol, *Les Roumains*, in-12, Ch. Delagrave, Paris 1909.

réussi à organiser entre Paris et Bucarest de trains suffisamment commodes et rapides, comportant des voitures de 1re et de 2e classes. Le nombre des représentants français visitant la Roumanie est insignifiant. Nos industriels et nos commerçants ne se décident ni à fabriquer, ni à livrer les produits et les qualités réclamés par le consommateur roumain, ni à accorder les délais de paiement consentis par leurs concurrents autrichiens et allemands [1].

Il n'était que juste de faire ici, tout d'abord, notre *meâ culpâ*. Mais ceci dit, il est impossible de ne pas signaler avec quelle ténacité d'autres, depuis près d'un demi-siècle, ont travaillé à *délatiniser* le peuple roumain, à *défranciser* sa civilisation, à la *germaniser* économiquement et politiquement.

***

Le 19 juillet 1870, le jour même où du haut de la tribune de la Chambre roumaine, le ministre Carp déclarait aux applaudissements de l'assemblée : « Là où flotte le drapeau de la France, « là sont aussi nos intérêts et nos sympathies » — le prince Karl de Roumanie écrivait au roi de Prusse :

« Loin de ma vieille et chère patrie, à un *poste* difficile où « toute expression de mes sentiments m'est interdite, une « force irrésistible me pousse à le faire pour assurer à Votre « Majesté, que je m'associe par le cœur et par la pensée aux « fidèles auxquels il est donné de suivre leur roi bien-aimé « dans les sentiers de la gloire... Mes sentiments seront tou- « jours là où flotte la bannière noire et blanche [2]. »

Celui qui traçait ces lignes, et les devait livrer par la suite à la publicité, était cependant redevable à Napoléon III de sa principauté. Karl Ier ne serait pas aujourd'hui roi de Roumanie si la France du second empire ne l'avait fait prince de Moldo-Valachie, et ne l'avait ainsi désigné aux suffrages des Roumains. Mais un Hohenzollern-Sigmaringen pouvait-il penser différemment? Il ne tenait qu'à Napoléon III de n'aller point chercher un prince prussien et d'une telle souche, simple capitaine de dragons dans un régiment de la garde prussienne.

Karl de Roumanie, prince, puis roi de Roumanie eut toujours

---

[1] Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France. — Année 1909, n° 827 — *Roumanie*, brochure in-8°. Paris. Office national du commerce extérieur.

[2] Notes sur la vie du roi Charles de Roumanie, par un témoin oculaire. Bucarest, 1894, 4 vol.

à un degré éminent — et qui pourrait lui en faire grief? — l'amour de la patrie allemande et le culte de sa maison. Lors de son mariage, il télégraphiait au roi Guillaume : « Bien que « je sois aujourd'hui prince de Roumanie, je suis et je reste « un Hohenzollern. » Il disait vrai, et cette parole nous apparaît aujourd'hui comme le *leit-motiv* de sa vie.

Dès 1868, moins de deux ans après son arrivée à Bucarest, il enregistrait avec joie le déclin de l'influence française : « La « France — écrivait-il — est forcée aujourd'hui de recruter « ses amis parmi ses ennemis, car personne n'est avec elle. « Dans tout l'Orient, on est contre la France... La France a « perdu ici beaucoup de terrain ; et si l'on ne se rappelait pas « le bien qu'elle a fait à la Roumanie, on se détournerait com- « plètement d'elle. *Or, tout ce que la France a perdu, c'est la « Prusse qui l'a gagné.* »

A la nouvelle de la déclaration de guerre franco-allemande, il prophétise avec allégresse : « Dans deux mois, Napoléon est « battu et sa puissance brisée ! » — Au début de 1871, alors qu'il se débat dans les pires difficultés, il note que « seuls, les « succès devant Paris peuvent lui faire oublier pour le moment « sa situation tourmentée », et il écrit à Bismarck : « C'est « avec raison que vous pensez que mes douloureuses épreuves « personnelles disparaissent complètement en présence de la « joie que me cause l'épanouissement de ma chère patrie, à « l'aspect, qui réjouit mon cœur, de la couronne rayonnante qui « ceint le front vénérable de notre roi bien-aimé ! » — Toute sa correspondance d'alors est empreinte d'un lyrisme mystique ; il goûte une sorte de volupté à souffrir pour la grandeur de la patrie allemande.

C'est qu'en effet, s'il a accepté de dépouiller, non sans tristesse, *son cher uniforme* d'officier prussien pour venir occuper à Bucarest un *poste* d'avant-garde, il l'a fait avec le ferme propos : « *de régénérer cette nation latine et d'implanter la « civilisation allemande en Orient* ».

Il n'y a pas travaillé en vain.

***

La prussification de l'armée roumaine fut le premier résultat acquis par ses efforts. Cela s'explique : Karl de Roumanie avait reçu une éducation toute militaire à Dusseldorf, puis à Berlin. Il avait fait en qualité de lieutenant d'artillerie la campagne du Schleswig-Holstein, et venait d'être promu capitaine aux dragons de la garde, lorsque le plébiscite de 1866 l'appela à

Bucarest. Il y arrivait avec des préoccupations d'ordre essentiellement militaire et une mentalité de jeune officier prussien.

L'armée roumaine était alors organisée et équipée à la française : organisation et équipement laissaient, il faut le reconnaître, beaucoup à désirer. En 1869, la mission militaire française était définitivement congédiée et remplacée par des instructeurs allemands, en dépit d'un vote de regrets très significatif émis par la Chambre roumaine. Entre temps, d'importantes commandes de matériel de guerre avaient été passées en Allemagne. Karl, à cette occasion, mentionnait avec fierté les propos recueillis de la bouche de divers officiers roumains : « On dit : les Prussiens nous ont donné tout ce qu'ils avaient de « mieux, tandis que les Français envoyaient leurs rebuts ! »

Du coup, les maisons allemandes acquéraient, pour la fourniture du matériel de guerre roumain, un monopole de fait qu'elles ne devaient plus perdre par la suite. En 1893, l'infanterie fut armée de fusils à tir rapide, système Mannlicher, du calibre de 6^{mm} 5 ; la cavalerie d'une carabine du même modèle et l'artillerie de canons Krupp à tir rapide, du calibre de 75 millimètres. Il n'est pas jusqu'aux bicyclettes utilisées par les troupes roumaines qui ne soient de fabrication allemande ; en 1902, la commission nommée par le ministre de la Guerre a choisi un type présenté par une maison de Francfort-sur-le-Mein.

La *prussification* de l'armée roumaine est, depuis longtemps, un fait accompli ; et lorsqu'en 1904 Karl Ier décida le renouvellement complet du matériel d'artillerie, quarante à cinquante millions de commandes sont venus alimenter les maisons allemandes, et au premier rang, la puissante maison d'Essen.

***

A s'en tenir aux simples apparences, il peut sembler que Karl fut moins heureux dans sa tentative de germanisation des chemins de fer roumains. L'entreprise Strousberg s'est effondrée dans un si retentissant scandale, qu'après trente-neuf années écoulées, le souvenir, quoi qu'on fasse, n'en est pas effacé.

Ironique illogisme des affaires humaines ! L'entreprise Strousberg, véritable et colossale escroquerie, qui, en bonne justice, eût dû sonner le glas de l'influence allemande en Roumanie, a finalement abouti à établir solidement l'hégémonie allemande sur cette nation latine : par la brèche que la faillite Strousberg fit au crédit roumain, les grandes banques allemandes, et en

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré

première ligne la *Diskonto Gesellschaft* et la maison *Bleichröder*, ont pénétré dans la place et ont imposé leur contrôle aux finances roumaines, contrôle que les années écoulées et des emprunts successifs et savamment dosés n'ont fait que rendre plus effectif et plus impérieux.

Il suffira de rappeler brièvement ici, dans ses grandes lignes, cette trop fameuse affaire de chemin de fer. Au début de 1868, un syndicat — à la tête duquel se trouvait un Prussien, le docteur Strousberg — s'était créé à Berlin, en vue d'entreprendre la construction d'un certain nombre de lignes dont Karl rêvait de doter la Roumanie. Le prince Karl-Antoine, son père, lui écrivait à ce propos : « Quant aux chemins de fer, « placés entre les mains de capitalistes prussiens de bon renom, « c'est également une garantie contre des intrigues immo- « rales! »

Tel était également l'avis de Karl : la concession demandée par Strousberg fut accordée, et les obligations des chemins de fer roumains furent lancées sur le marché de Berlin.

Dans cette affaire encore, le prince — en bon Allemand — avait bravé l'opinion roumaine. Celle-ci voyait dans cette concession une sorte de détournement de la richesse nationale et tirait un nouveau grief du fait que la société Strousberg avait son siège à Berlin et n'avait pas même revêtu la forme roumaine. Pour combler la mesure, Strousberg avait exigé que le fonctionnaire placé auprès de lui par l'Etat roumain pour contrôler l'émission des obligations et l'emploi des fonds fût, non un citoyen roumain, mais le Prussien Ambronn, ancien chambellan du prince de Hohenzollern-Sigmaringen. En vain, la Chambre et le ministère lui-même réclamèrent-ils l'éloignement d'Ambronn; le prince s'y opposa formellement en déclarant qu'aussi longtemps qu'Ambronn aurait le contrôle des opérations de la société, non seulement on n'aurait rien à craindre, mais encore « on posséderait la meilleure garantie de la légalité de ces opérations ». En vérité, il était impossible de s'engager personnellement plus à fond et plus imprudemment que ne le fit, dans l'affaire Strousberg, le prince Karl, patronnant officiellement le syndicat berlinois et se portant garant d'Ambronn.

Dans les derniers mois de 1870, le scandale éclatait avec une violence inouïe. A la suite d'une enquête ordonnée par la Chambre roumaine, Vacaresco, commissaire extraordinaire envoyé à Berlin, déposait un premier rapport d'où il résultait que les comptes présentés par l'ingénieur en chef Brand, pour l'évaluation des travaux réellement exécutés par la société et

des fournitures livrées à cette date, excédaient de 7.400.900 fr. les évaluations de l'inspecteur général roumain. Peu après, on constatait que Strousberg, de connivence avec Ambronn, avait spéculé avec les fonds déposés en banque, et qu'il avait substitué aux obligations des chemins de fer roumains et aux espèces provenant de leur négociation régulière des titres sans sécurité, voire sans aucune valeur. Enfin, dans le courant de décembre 1870, la nouvelle éclatait, comme un coup de foudre, que Strousberg déclarait ne vouloir, ni pouvoir payer le coupon échéant le 1er janvier. Avec un beau cynisme, il exigeait impérieusement que le Trésor roumain payât en son lieu et place. Vainement le prince Karl s'indignait, invoquait le texte de l'acte de concession, aux termes duquel l'entrepreneur devait payer l'intérêt du capital de construction durant toute la durée de son exploitation; les souscripteurs bernés répondaient en brandissant leurs titres et leurs feuilles de coupons où la garantie de l'Etat roumain était spécifiée en toutes lettres. Trois années s'étaient écoulées sans que la Roumanie eût protesté; d'ailleurs, l'émission n'avait-elle pas été faite sous le contrôle de cet Ambronn dont le prince s'était porté garant envers et contre tous? Que répondre à de tels arguments?

Peu s'en fallut que le prince Karl ne fût emporté par la tourmente. Le trésor était vide. L'arrêt des transactions commerciales, dû à la prolongation de la guerre franco-allemande, rendait la situation financière encore plus inextricable. La haine que la Roumanie latine éprouvait alors vivace pour la Prusse, et que le scandale Strousberg exaspérait encore, rejaillissait sur le prince. Bismarck, absorbé par de bien autres intérêts, semblait lui-même prêt à abandonner à son mauvais sort son protégé d'hier; obligé de compter avec la masse des souscripteurs berlinois, il réclamait officiellement et en termes comminatoires le paiement du coupon arriéré, et rappelant cruellement à la Roumanie un vasselage abhorré, il n'hésitait pas à s'adresser directement à la Turquie, encore suzeraine nominale, à cette date, des provinces moldo-valaques.

En cette heure décisive, l'intervention de la Diskonto Gesellschaft et de la maison Bleichröder vint juste à temps rétablir une situation qui apparaissait à tous, et à Karl lui-même, quasi désespérée. Elles constituèrent une société filiale, « la Société roumaine par actions de chemins de fer », qui prit la suite de l'affaire Strousberg; les souscripteurs primitifs reçurent en échange de leurs obligations un certain nombre d'actions et de priorités de la société nouvelle. S'il est vrai que, en 1866, Karl fut redevable de sa principauté à Napoléon III, il est juste

de reconnaître qu'en 1871, c'est à la Diskonto et à Bleichröder qu'il dut de ne la point perdre. Leur coup d'audace a réussi aux banques allemandes : elles avaient pris pied en Roumanie ; elles devaient avec le temps s'y implanter toujours plus profondément et réussir finalement à imposer d'une façon indéniable à la Roumanie leur tout-puissant contrôle, économique et financier.

***

La dette publique roumaine atteint aujourd'hui le total, un peu effrayant pour un aussi petit Etat, d'un milliard et demi en chiffres ronds ; le service des arrérages — intérêts et amortissements — grève annuellement le budget d'une somme de 90 millions. Depuis l'avènement de Karl de Hohenzollern, les banques allemandes ne se sont pas livrées, en Roumanie, à moins de trente-sept opérations de crédit ; celles-ci, en y comprenant les différentes opérations de conversion, ont porté sur un chiffre d'environ 2 milliards et demi. En 1880, la Diskonto Gesellschaft et la maison Bleichröder, jugeant le moment favorable, procédèrent à la fructueuse opération du rachat par l'Etat roumain des chemins de fer appartenant à leur Société filiale ; ce rachat s'accompagna, bien entendu, d'une émission y afférente de quelques centaines de millions de rente roumaine. Depuis, les emprunts se sont succédés à jet continu ; dans la seule période de 1888 à 1898, et sans parler des emprunts intérieurs, la Roumanie n'a pas émis moins de neuf emprunts extérieurs. On évalue à 45 millions en moyenne l'or étranger entrant annuellement en Roumanie. Encouragé par les banques allemandes, Karl Ier s'était lancé dans de coûteuses entreprises de travaux publics ; les réorganisations successives de l'armée roumaine absorbèrent pareillement beaucoup de millions. A marcher de ce train, il était inévitable que les budgets ne se soldassent le plus souvent par des déficits.

Le déficit de l'exercice 1894-1895 était de 10,3 millions ; il atteignait 16,6 millions en 1895-1896 ; 6,6 millions en 1896-1897 ; 35,4 millions en 1899-1900, et 27 millions en 1900-1901.

On en était venu à considérer comme une pratique normale de combler ces déficits successifs par de continuels emprunts. Le groupe de la Diskonto et de Bleichröder y trouvait son compte : il n'est guère facile d'évaluer *en millions*, même approximativement, les sommes qui sont entrées dans les caisses des banques allemandes à titre de commissions et de bénéfices d'émissions, du chef des divers emprunts roumains.

A titre d'exemples, on peut indiquer que l'emprunt chemins de fer 4 % au nominal de 274,3 millions ne produisit réellement pour la Roumanie que 233,9 millions; l'emprunt 5 % 1880-1888 au nominal de 436,5 millions, que 395,8 millions; les autres à l'avenant. Même en tenant compte de la différence entre le pair et les cours auxquels les rentes roumaines ont été placées dans le vrai public, on voit qu'il reste une assez jolie marge pour les commissions et les bénéfices des banques émettrices.

Le plus piquant est que la majeure partie de ces millions ne sont entrés dans les caisses du trésor roumain, que pour en ressortir bientôt et reprendre le chemin de l'Allemagne. En effet, il n'est pas contestable qu'ils ont surtout servi à régler les marchés passés par la Roumanie avec les maisons allemandes de matériel de chemin de fer, d'équipement et de matériel de guerre, avec les entreprises de travaux publics, les sociétés métallurgiques allemandes et les fournisseurs allemands des divers ministères roumains.

Il semble vraiment que, de 1880 à 1900, l'Allemagne ait conduit par la main la Roumanie à une crise inévitable. Celle-ci survint en effet : la Roumanie, pays essentiellement agricole, tire ses principales ressources du produit de l'exportation de ses céréales; une récolte extrêmement mauvaise fit fléchir le montant global des exportations de 283 millions en 1898 à 149 millions en 1899. Pour la seconde fois en vingt ans, le Trésor se trouva vide et l'Etat à la veille de la banqueroute.

C'était l'instant attendu des financiers berlinois pour établir souverainement leur hégémonie sur la terre roumaine. Ils déclarèrent tout nouvel emprunt impossible, et pour consentir à venir au secours du gouvernement roumain, ils exigèrent l'obtention de privilèges tels qu'on put alors prononcer le mot cruel, mais à peine injuste, de « liquidation du royaume ».

Moyennant 15,2 millions, la Diskonto Gesellschaft se fit attribuer pour une période de dix années le monopole du papier à cigarettes; moyennant 14,9 millions, l'Etat céda pareillement la portion du capital, détenu par lui, dans la Banque nationale roumaine, la seule qui eût encore échappé au contrôle allemand. Il fut même un moment question d'aliéner le service maritime roumain, et de donner suite à la demande en concession des terrains pétrolifères dépendant du domaine public, formée par la Diskonto et Bleichröder; mais devant le sursaut d'indignation populaire, on dut y renoncer. Cependant le déficit réel, au 30 septembre 1901, atteignait 171,4 millions. Il avait fallu recourir à la mise en circulation

de 175 millions de bons du Trésor 5 %, émis à 475 fr. 75 et remboursables au pair le 31 décembre 1904. Il était clair que la Roumanie était parfaitement incapable de s'acquitter à une aussi courte échéance ; mais cette situation devait fournir, en 1903, aux Banques allemandes, le prétexte d'une nouvelle et fructueuse opération : celle de la conversion de cette dette flottante en rente consolidée 5 % amortissable, *au nominal de* 185 *millions*.

Ce n'est point tout : en 1905, la conversion des emprunts 5 % 1881, 1892, et 1893 — au total 424,6 millions — en rente 4 %, permit de glisser subrepticement un emprunt supplémentaire de 100 millions de rente 4 %. Sur le produit de cette opération 39,2 millions furent consacrés à l'acquisition du nouveau matériel d'artillerie Krupp, et le surplus servit à payer les soultes stipulées en faveur des détenteurs de l'ancien 5 %, et la commission des banques émettrices. En janvier 1909, la Diskonto Gesellschaft et la maison Bleichröder ont lancé sur le marché allemand un nouvel emprunt roumain 4 % au nominal de 70 millions et au taux de 88,9 % à la souscription, et l'on annonce pour 1910 un nouvel emprunt de 128 millions.

On n'a pas l'intention de discuter ici la question de savoir si l'essor économique de la Roumanie et sa stabilité politique justifient suffisamment ou non l'accumulation de ces emprunts; par ce trop bref résumé d'une situation complexe, on a voulu seulement montrer que ses finances sont entièrement sous le contrôle du consortium des grandes banques allemandes, et plus spécialement de la Diskonto Gesellschaft et de la maison Bleichröder. Cela n'est pas discutable.

Au surplus, il n'y a point que les fonds publics roumains qui soient sous la dépendance allemande : les banques d'affaires roumaines sont, à quelques exceptions près, de simples émanations d'établissements allemands ; c'est un consortium allemand qui fonda, en 1886, le Crédit mobilier roumain ; la Banque générale au capital de 10 millions est une émanation de la Diskonto et de Bleichröder ; la banque Marmorosch, Blank et Cie au capital de 10 millions est une filiale de la Bank für Händel und Industrie de Berlin ; la banque Glücklich, Dickin et Cie est commanditée par la Nieder Osterreische E. G. de Vienne.

*
* *

L'hégémonie germanique, en matière de finances roumaines, a eu pour corollaire naturel une écrasante prépondérance sur le terrain économique.

En 1905, la valeur globale des importations étrangères en Roumanie atteignait 337 millions; les produits austro-allemands entraient dans ce total pour 187 millions. En 1906, la valeur des importations austro-allemandes s'est élevée à 261,5 millions — 142,2 pour l'Allemagne et 119,3 pour l'Autriche-Hongrie — tandis que les importations françaises n'étaient que de 19,4 millions. Les importations austro-allemandes en Roumanie représentent plus de 62 % du total, celles de la France les 4,6 % à peine. Si l'Allemagne vend beaucoup à la Roumanie, par contre elle lui achète fort peu : l'excédent des importations allemandes sur les exportations roumaines en Allemagne a atteint 118,4 millions en 1906 : l'Allemagne draine l'or roumain, ou plus exactement l'or prêté par l'Europe à la Roumanie, grâce au complaisant intermédiaire des banques allemandes, qui ont déjà prélevé au passage une honnête commission, avant qu'industriels et commerçants allemands ne récupèrent à leur tour le prix de leurs marchandises majoré du bénéfice normal.

L'Allemagne et l'Autriche occupent le premier rang dans l'importation des tissus de laine et de coton, des produits chimiques, du caoutchouc, du papier, etc. ; elles ont presque le monopole de fait pour l'importation des machines agricoles et industrielles et du matériel de chemin de fer; en 1904, sur 25.000 tonnes de machines importées, près de 20.000 tonnes étaient de provenance austro-allemande.

Le commerce intérieur est lui-même, pour la majeure partie, aux mains d'Allemands et de juifs allemands. Il suffit d'ouvrir un annuaire commercial de la Roumanie pour constater quelle place les Allemands tiennent dans toutes les branches : il existe d'importantes colonies allemandes dans les principales villes, à Bucarest, à Constantza, à Braïla, à Galatz, à Jassy, à Tournon-Severnie, à Trajova ; il y a également depuis longtemps des colonies agricoles allemandes de peuplement dans la Dobroudja.

L'activité et la ténacité des industriels et des commissionnaires germains, les tarifs d'exportation extrêmement réduits consentis par les chemins de fer de l'Europe centrale et les compagnies de navigation sur le Danube, les services directs créés de Hambourg et Berlin sur Bucarest et Constantza par Cracovie, Lemberg et Cernowitz ne suffisent pas à expliquer complètement une telle réussite : elle a sa source dans la législation même du pays et dans les traités de commerce, qui ne tendent à rien moins qu'à l'établissement d'un *Zollverein*, d'une véritable Union douanière, pour le plus grand profit du pangermanisme.

Il y aurait tout un livre à écrire sur l'histoire des conventions commerciales successives conclues par la Roumanie avec l'Autriche et surtout avec l'Allemagne. Dans une brochure anonyme publiée à Bucarest sous le titre *Un péril national! La politique d'asservissement économique des conservateurs*, l'auteur a montré comment, en ces matières, le gouvernement de Karl Ier s'entend à escamoter un vote. Sourd aux protestations des Chambres de commerce roumaines, il impose silence aux feuilles officieuses, et le projet de traité qui va régler pour des années le régime des rapports économiques de la Roumanie avec un puissant Etat voisin est voté en trois séances de nuit, tandis que la meute des parlementaires à tout faire, rendant la tâche impossible aux quelques orateurs de l'opposition, hache leurs discours de continuelles interruptions et couvre leurs voix de cris furieux : « Au vote! au vote! »

On s'explique, dans ces conditions, comment il se fait qu'en dépit d'un protectionnisme théorique — véritable trompe l'œil — la plupart des importations allemandes en Roumanie soient ou exemptes de tous droits de douane, ou frappées de droits très minimes. Les lois votées par le Parlement roumain dans le but de favoriser le développement de la jeune industrie roumaine ont surtout profité jusqu'ici aux importateurs et aux industriels allemands : en vertu de la loi du 21 avril 1887, les matériaux et les machines destinés à l'outillage de la Roumanie entrent en franchise. Il existe, à la vérité, des produits — le sucre, par exemple — qui sont frappés de droits élevés à l'importation; mais ceux-ci, des filiales d'établissements allemands établies en Roumanie les fabriquent sur place.

Autrefois, les étrangers ne pouvaient devenir propriétaires, et les sociétés étrangères ne pouvaient fonctionner sur le territoire roumain qu'à charge de satisfaire à des conditions quasi-prohibitives : leurs filiales devaient obtenir une autorisation préalable du gouvernement; elles devaient déposer un cautionnement considérable; les Chambres de commerce, consultées, devaient donner un avis favorable; la majorité des administrateurs et des membres du conseil de surveillance devaient être roumains; enfin l'autorisation du gouvernement était révocable dans des cas déterminés.

Aujourd'hui, toutes ces entraves ont disparu et d'importantes maisons industrielles étrangères se sont installées en Roumanie : sociétés d'électricité, fabriques de tissus, établissements de constructions métallurgiques et de matériel de chemin de fer, verreries, sucreries, scieries, etc...

La Société roumaine d'entreprises électriques et industrielles

est une émanation de la maison W. Lahmayer et Cie, de Francfort-sur-le-Mein. Elle possède les installations hydro-électriques de Sinaïa et de Campina, sur la Prahova, qui développent une puissance totale de 4 à 5.000 chevaux, fournissent la lumière et la force motrice aux villes et aux villages de la région et mettent en mouvement les sondes de la *Steaua Romana*, l'importante société de pétrole dont nous aurons bientôt à reparler. Lors de l'inauguration de l'usine de Sinaïa, en 1903, le ministre, M. Delavrancea, prononça un véritable panégyrique de l'Allemagne et porta un toast enthousiaste à l'ingénieur de la maison Lahmayer qui avait dirigé les travaux et l'installation des machines et qui réunissait, au dire de l'orateur, « le génie, la volonté de fer et le travail de l'Allemand ». — « Les Rou-« mains, concluait M. Delavrancea, accueillent à bras ouverts « le génie allemand, lui demandant seulement qu'il leur fasse « confiance..... »

La Société générale roumaine d'électricité est une filiale de l'Allgemeine Elektrizitäts Gesellschaft, de Berlin, qui a fourni les machines, la force motrice et la lumière pour les travaux du port de Constantza. Mentionnons également la Societatea Romanea de Electricitate, filiale de la Siemens-Schükert. En 1897, la maison Hélios obtint la concession des tramways électriques de Braïla. La Banque générale roumaine, émanation de la Diskonto et de Bleichröder, a effectué la transformation de la Société des Tramways de Bucarest; elle a créé la Société roumaine pour la fabrication du sucre, qui possède des sucreries et des raffineries, notamment à Maraseshti et à Teleorman, et dont l'outillage a été fourni par une maison allemande de Langerhausen.

La maison Siemering et Brünn-Königsfeld possède une succursale à Bucarest pour la fabrication des locomotives et des wagons. Le matériel roulant des chemins de fer roumains comporte 639 locomotives, 593 tenders, 991 voitures à voyageurs, 7.357 wagons couverts à marchandises et 5.883 wagons plateformes; la plus grande partie est sortie des maisons de constructions allemandes ou de leurs filiales roumaines.

Ces exemples suffiraient à démontrer quelle place occupe l'élément allemand dans le mouvement industriel roumain; et pourtant, nous n'avons pas encore parlé d'une industrie dont l'essor, durant ces dernières années, a été si extraordinaire qu'il a fixé sur la Roumanie l'attention de l'Europe, de l'univers entier : il s'agit de l'industrie du pétrole, dès maintenant accaparée aux trois quarts par la haute banque allemande.

***

La zone pétrolifère s'étend sur tout le territoire de la Moldavie et de la Valachie, mais plus particulièrement dans le district de Prahova, aux environs de Campina, de Boustenari, de Moreni, de Baicoi et de Ploesti. Il y a dix ans, l'exploitation de cette richesse naturelle n'existait encore qu'à l'état embryonnaire : la production ne dépassait pas 200.000 tonnes pour l'année 1899. Elle fut de 384.301 tonnes en 1903. En 1907, elle s'est élevée à 1.129.097 tonnes. Sur cette production, qui représente une valeur globale d'environ 50.800.000 francs, 423.638 tonnes ont été exportées pour une valeur de 32.377.250 francs. Les cours pratiqués à l'exportation sont supérieurs à ceux du marché intérieur.

Dix-neuf réservoirs, d'une capacité de 5.000 mètres cubes chacun, ont été construits à Constantza; des vapeurs-trank remontent le Danube jusqu'à Ratisbonne, où un port spécial du pétrole vient d'être créé, en vue d'y centraliser le commerce pétrolier de l'Allemagne du Sud; 1.756 wagons-citernes circulent sur les chemins de fer roumains.

Ce formidable mouvement est l'œuvre des banques allemandes et bénéficie pour les trois quarts aux sociétés qu'elles ont fondées.

Le groupe de la Deutsche Bank contrôle à lui seul un capital supérieur à 50 millions; il a absorbé la *Steaua Romana* (l'Etoile roumaine), dont le centre d'exploitation est à Boustenari et à Campina, et qui a acquis récemment des terrains à Ratisbonne pour y établir une raffinerie de pétrole en territoire allemand. La Deutsche Bank a constitué, à côté de la Steaua Romana, la *Deutsche Petroleum Produkt A. G.* [1], chargée de l'organisation des transports et de la vente des pétroles — pétroles bruts, pétroles lampants, essences, benzines brutes ou raffinées, vaselines, etc. — en Allemagne et dans divers pays où elle possède des filiales, notamment en Angleterre, en Hollande, en Danemark et en Suisse.

Le groupe de la Diskonto Gesellschaft et de la maison Bleichröder a constitué : 1° la *Concordia Petroleum A. G.*, au capital de 25 millions, pour l'extraction du pétrole brut; 2° la *Rumanische Petroleum Raffinerie A. G. Vega*, au capital de 5 millions, pour le raffinage du pétrole, à Ploesti; 3° le *Credit Petrolifer*, au capital de 6 millions, qui s'occupe du transport et

[1] Aktien Gesellschaft, société par actions.

de l'exportation et possède d'importantes installations à Braïla, sur le Danube; 4° diverses sociétés chargées de l'entreposage et de la vente des pétroles roumains à l'étranger : l'*Allgemeine Petroleum Industrie A. G.*, à Berlin; l'*Internationale Rumeensche Petroleum Maatschappij*, à Amsterdam, et la *Compagnie industrielle des pétroles*, à Paris.

Avec le concours de banques italiennes — elles-mêmes sous le contrôle allemand — la Diskonto et Bleichröder ont également fondé la société *Italo-Romaine*, au capital de 15 millions, qui, de même que la Concordia, se livre à l'extraction du pétrole brut.

La Deutsche Bank, la Schaafhausenscher Bankverein, de concert avec l'International Bohrgesellschaft, de Erkelenz, ont créé la société *Regatul-Roman* (Royaume roumain), au capital de 24 millions.

On n'évalue pas à moins de 100 millions le capital allemand engagé dans les affaires de pétrole roumain; quant au capital global des sociétés pétrolières placées sous le contrôle allemand, il atteint certainement, s'il ne les dépasse pas, 150 millions.

Si l'on ajoute que presque tout le matériel et l'outillage nécessités par l'industrie nouvelle, notamment les machines, les sondes, les réservoirs, les wagons-citernes, ont été fournis par les maisons allemandes ou leurs filiales roumaines, on jugera que les banques berlinoises se sont taillé la part du lion.

Elle ne leur suffit pas cependant, et ce qu'elles ont est peu, comparé à ce qu'elles convoitent.

L'Etat roumain possède en toute propriété plus de 1.600,000 hectares dépendant du domaine public : 6.000 hectares sont reconnus pétrolifères, 60.000 autres le seront très probablement, mais jusqu'à présent ils n'ont pour ainsi dire pas été exploités.

C'est sur ces terrains que les banques allemandes ont jeté leur dévolu, et il est nécessaire de signaler à quels procédés elles ne craignent pas de recourir pour en venir à leurs fins.

Il a été indiqué plus haut que, lors de la crise que traversa la Roumanie en 1899-1900, la Diskonto et Bleichröder avaient cherché à profiter de la situation ; ils avaient demandé la concession de 10.000 hectares de terrains pétrolifères, reconnus ou probables, dépendant du domaine public, ainsi que le droit de construire un *pipe-line* reliant Campina au port de Constantza.

Cette concession ne leur fut pas accordée; mais en 1904, la Deutsche Bank — avec le concours d'un établissement français, son rabatteur ordinaire — reprenait l'affaire pour son compte et soumettait au gouvernement roumain, par l'intermédiaire du Dr Hermann Fialla, un projet de contrat annexé à sa

demande en concession. Le gouvernement, alors présidé par un libéral, M. Dem.-A. Sturdza, qui savait à quel point il importait au crédit de la Roumanie de ménager la haute banque allemande, ne pouvait — on le conçoit aisément — opposer une fin de non recevoir brutale à ces ouvertures. D'autre part, on redoutait alors, à tort ou à raison, que le tout-puissant trust de la Standard Oil ne tentât d'établir son empire sur les gisements de pétrole roumains, et les propositions de la Deutsche Bank avaient l'avantage de former un contrepoids et comme un dérivatif aux visées réelles ou supposées du trust américain. Mais il ne fut jamais dans l'intention de M. Dem. Sturdza — du moins il s'en est défendu avec la plus grande énergie — de concéder les terrains pétrolifères d'Etat soit aux Nord-Américains, soit aux financiers berlinois, et d'aliéner une partie du domaine public et de la richesse nationale au profit de l'étranger.

Le projet de contrat qui lui avait été présenté ne fut jamais rendu définitif. M. Dem. Sturdza l'a affirmé. D'ailleurs l'opinion roumaine secouait — enfin ! — sa torpeur ; le parti libéral, si longtemps inféodé, par haine du tsarisme, à la politique allemande, ouvrait enfin les yeux, et commençait à percevoir la situation humiliante créée à la Roumanie par le pangermanisme envahisseur. Ce réveil national se traduisit par un fait concret : dans les premiers mois de 1905, une société purement roumaine, la Société *Roumania*, était constituée d'enthousiasme au capital de 2 millions, avec des souscripteurs exclusivement roumains, en vue de l'exploitation des gisements pétrolifères du domaine public et M. Dem.-A. Sturdza, lui-même — dont entre temps le ministère venait d'être renversé — en prenait la direction.

Ce fut alors un beau vacarme dans la presse allemande, et les Roumains purent évaluer en l'occurrence la qualité de la bonne foi germanique et le degré de sujétion auquel est tombé leur pays. Avec un beau cynisme, la Deutsche Bank feignit de tenir pour synallagmatique le projet de contrat soumis par elle au ministère Sturdza. Le 5 juin 1905, on pouvait lire dans le *Berliner Tageblatt :*

« Le groupe de la Deutsche Bank a déclaré avoir entre les « mains une convention légalement valable, conclue avec l'an- « cien gouvernement Sturdza et que seul *un sentiment de bien-* « *veillance* envers le gouvernement actuel le fait consentir à « entamer de nouvelles négociations et *à accorder des conces-* « *sions ultérieures*. Cependant si le gouvernement, par suite « des attaques de l'opposition, renonçait à poursuivre les négo-

« ciations, la Deutsche Bank demanderait au gouvernement de « respecter le contrat antérieur qu'il est obligé de maintenir ».

Le *Bukarester Tageblatt* du 7 juin faisait chorus :

« Nous pensons avec une profonde tristesse aux consé- « quences qui résulteront si le gouvernement cède au dernier « moment. Nous pouvons imaginer quelle impression produirait « le fait que maintenant le gouvernement se retirât de cette « affaire. La *Deutsche Bank présenterait la Roumanie sous « les couleurs les plus noires et chercherait en toute occasion « à lui nuire par les puissantes relations dont elle dispose « dans le monde entier*. Ce serait là un coup porté au prestige « du pays et à ses relations si bien établies avec l'étranger, et « particulièrement avec l'Empire allemand, car ces relations « doivent nécessairement être troublées par une éventualité « si malencontreuse. »

A bon entendeur, salut!

Le ministère conservateur Cantacuzène n'osa tenir tête à l'orage. Sous un prétexte politique mesquin — la présence d'un libéral à la tête de la Société *Roumania* — la concession, demandée par celle-ci, lui fut refusée, et pour endormir les susceptibilités roumaines, on fit voter par le Parlement une loi relative aux terrains pétrolifères de la couronne qui, sous couleur d'éviter l'accaparement, contient des restrictions telles qu'elle est tenue pour inapplicable par tout le monde ; mais cette loi a le double avantage, au point de vue allemand, d'abord de sanctionner le principe du droit des étrangers à l'obtention des concessions sur les terrains pétrolifères du domaine public, et aussi de réserver l'avenir jusqu'au jour où les banques allemandes jugeront le moment favorable pour revenir à la charge en vue de l'accaparement de ces terrains.

***

Devant ces faits accumulés, prétendra-t-on qu'il soit exagéré de parler de la *germanisation de la Roumanie?*

A quelque point de vue que l'on se place, politique, militaire, financier, industriel ou commercial, partout l'on voit les Allemands parler et agir en suzerains.

L'agriculture elle-même, cette branche traditionnellement nationale de l'activité roumaine, n'échappe plus à leur emprise. En Moldavie — d'après M. A.-D. Xenopol, l'historien roumain connu et universellement apprécié — les deux tiers des grands propriétaires ont pour fermiers des étrangers et surtout des juifs, qui, la plupart, ne parlent que la langue allemande.

« Certains d'entre eux détiennent des étendues de terres de « 100.000 hectares et plus, et constituent de véritables trusts « agricoles, qu'ils exploitent bien entendu au moyen des bras « des paysans roumains[1]. » Trop souvent ces paysans recevaient des salaires de famine : il ne faut pas chercher ailleurs la cause principale des troubles agraires qui ont ensanglanté naguère la Roumanie, et obligé l'Etat à une tardive intervention.

La vie intellectuelle de la nation roumaine est-elle du moins soustraite au germanisme envahissant? Voici les chiffres d'importations de livres en 1904 : 42.760 kilogrammes de provenance française, 84.216 *de provenance austro-allemande.* Encore que l'appoint littéraire d'un peuple ne puisse s'évaluer au poids, ces chiffres méritent d'être signalés à l'attention de ceux qui s'imaginent que, dans le domaine intellectuel, notre influence est restée aussi prépondérante que durant la première moitié du XIXe siècle. Certes, les Roumains, descendants des colons romains de la Dacie trajane, sont de race latine, ainsi qu'en témoignent leur langue, leur caractère et leurs traditions. Mais s'il est vrai que la haute société parle encore le français, goûte les productions de notre esprit — surtout les légères, romans, journaux, théâtres — il n'est pas permis d'oublier que le seul groupement littéraire qui ait eu en Roumanie une influence durable depuis le milieu du XIXe siècle, celui des *junimistes*, fut nettement germanophile. Les jeunes gens qui se réunirent en 1865 pour fonder la fameuse *Junimia* — jeunesse — de Jassy, avaient fait leurs études dans les Universités allemandes; férus de culture et d'idées germaniques, ils imprimèrent à leur revue *Convorbiri literare*, causeries littéraires, une direction nouvelle, « fille audacieuse de l'esthétique allemand[2] »; contre les tendances junimistes et germanophiles, ni les tendances socialistes du *Contemporanul*, ni les tendances humanitaires de l'éphémère *Literatura si stiinta*, ni même la tentative de renaissance latine du *Literatul* n'ont pu prévaloir.

Le nombre des jeunes Roumains qui délaissent les Universités françaises pour les allemandes, va sans cesse croissant. Un journal rédigé en français, — mais non toujours dans un esprit français — l'*Indépendance Roumaine*, ne déclarait-il pas par la plume de M. N. Iorga : « Il n'y a nul doute pour qui

---

[1] A.-D. Xenopol. *Les Roumains. Histoire. Etat matériel et intellectuel.* In-12, librairie Ch. Delagrave, Paris, 1909.

[2] Th. Cornil. *La Roumanie littéraire d'aujourd'hui.* Brochure in-12. E. Sansot et Cie, Paris, 1909.

« n'est pas Français, que l'influence allemande est meilleure,
« plus saine et plus sérieuse pour un peuple aux débuts de sa
« civilisation que l'influence française. »

*
* *

C'est à un Roumain, M. Christ. D. Staïcovici, secrétaire de la Chambre de commerce de Bucarest, que nous demanderons la conclusion et comme le résumé de cette étude.

Dans le numéro du mois de septembre 1908 de la *Revue commerciale du Levant*, M. Staïcovici, s'exprimait ainsi :

« Ces pays — l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie — ont su,
« grâce au concours financier qu'ils trouvent et à une organi-
« sation méthodique de leur commerce d'exportation, se rendre
« maîtres de nos marchés et profiter toujours des circonstances
« politiques et sociales par lesquelles nous avons passé.

« L'Allemagne surtout, connaissant l'état économique du
« royaume et confiante dans les progrès de toutes sortes que
« nous avons réalisés depuis que nous avons réussi par notre
« intelligence et nos bras à secouer *le joug de l'étranger* —
« M. Staïcovici veut parler du joug turc — a mis à notre dispo-
« sition les capitaux dont nous avons eu besoin. Toute notre
« dette publique, qui au 1er avril de cette année s'élevait à
« un milliard et demi environ, a été contractée envers les
« banques allemandes, et la plus grande partie de notre outil-
« lage a été effectuée avec des capitaux allemands, qui n'ont
« pas hésité, surtout ces dernières années, à se lancer dans
« toutes les directions de notre activité économique. Le com-
« merce roumain est alimenté par des capitaux allemands ;
« une bonne partie de notre industrie lui est également due,
« et naturellement, de plus en plus, les relations d'affaires sont
« devenues plus grandes, plus durables et plus rémunératrices.

« Nous ne devons pas oublier non plus que les liens poli-
« tiques que nous avons avec l'Allemagne contribuent égale-
« ment à la consolidation et au progrès du commerce allemand
« en Roumanie... La langue allemande est connue de tous les
« commerçants étrangers en Roumanie, et c'est ici qu'il y a
« lieu de dire que sur les 115.761 commerçants de notre pays,
« il y a 76.340 Roumains, 25.187 juifs et 14.234 étrangers, *et*
« *que les Roumains, au point de vue de l'importance des*
« *affaires, occupent un rang tout à fait secondaire.* »

Ces lignes sous la plume d'un Roumain autorisé se passent de commentaires.

Il y a quelques mois, l'on annonçait comme imminente

l'adhésion formelle de la Roumanie à la Triplice. On peut tenir pour acquis qu'une convention militaire a été signée, au moins avec l'Autriche. Ce qui est sûr, en tous cas, c'est qu'au cours de l'année 1909 et des premiers mois de 1910, l'Europe a pu enregistrer une série de faits significatifs. En avril 1909, à l'occasion du 70e anniversaire du roi de Roumanie, le kronprinz est venu en personne lui remettre une lettre autographe de Guillaume II, lui conférant le titre de feld-maréchal général allemand. Au mois d'août, l'archiduc héritier François-Ferdinand d'Autriche et son épouse morganatique, la princesse de Hohenberg, étaient reçus solennellement à Sinaïa. Enfin, dans les premiers jours du mois de mai de cette année, on a annoncé les fiançailles prochaines de la nièce du roi de Roumanie avec l'archiduc Charles-François-Joseph, neveu de l'archiduc héritier, et futur héritier lui-même de la couronne d'Autriche. Les liens se resserrent, et de plus en plus la Roumanie gravite dans l'orbite du monde austro-allemand.

RAYMOND PERRAUD.

LA
POLITIQUE EXTÉRIEURE DES PAYS-BAS

La presse française s'occupe rarement des Pays-Bas : à peine trouve-t-on dans les *Débats* ou le *Temps* quelques correspondances qui renseignent vaguement sur la politique extérieure néerlandaise [1]. Celle-ci cependant mérite mieux que les quelques lignes qui lui sont de-ci de-là consacrées.

Actuellement, et depuis longtemps, la Hollande se tient officiellement à l'écart des groupements politiques qui assurent l'équilibre européen. A en croire ses ministres, elle entretient des relations aussi amicales avec la Triple-Alliance qu'avec la Triple-Entente : elle est l'amie de l'une comme de l'autre, amie quelque peu indifférente, qui ne se réjouit ni ne s'attriste des événements qui frappe celle-ci ou celle-là : ils lui sont étrangers. Elle se plaît dans un « splendide isolement ». Les Hollandais sont gens très froids, très flegmatiques : ils ne se soucient pas des affaires des autres et ne veulent pas davantage que ceux-ci s'occupent des leurs. Voilà la thèse officielle que développent à intervalles presque réguliers les ministres néerlanlandais des Affaires étrangères.

Malheureusement, l'Allemagne se soucie fort de la Hollande et s'intéressse de très près à ses affaires. Elle est riche, puissante, veut briller et dominer. Elle sait mieux que toute autre l'art de s'introduire, à force d'amabilité, chez ses voisins, et d'étendre ainsi le cercle de ses relations et de ses amitiés. En Danemark, par exemple, n'est-elle pas parvenue à faire oublier l'annexion du Schleswig, et depuis la mort du vieux roi, Copenhague n'entretient-il pas avec Berlin, qui sans se décourager avait multiplié à son endroit les témoignages d'affection, des rapports cordiaux et suivis ? Ce qu'elle a fait en Danemark, il y a longtemps que l'Allemagne souhaite le réaliser en Hollande. Elle crut qu'auprès de La Haye sa tâche serait aisée, car il n'y avait pas pour séparer les deux gouvernements les sou-

[1] Le ministre des Affaires étrangères est M. van Swinderen, le président du Conseil M. Heemskerk. Le ministère Heemskerk est aux affaires depuis 1908, il a remplacé à cette époque le ministère libéral de Meester. Des élections générales ont eu lieu au mois de juin 1909, qui furent favorables à l'Union des partis de droite catholiques, chrétiens historiques, et antirévolutionnaires, que représente le ministère Heemskerk, lequel est par suite resté au pouvoir. — V. sur les élections de 1909 et la situation politique des Pays-Bas un article de M. Paul Verschave, dans le *Correspondant* du 25 novembre 1909.

venirs tragiques d'un conflit sanglant. Devait-elle même être difficile qu'elle méritait d'être tentée. La Hollande, en effet, dans le cas d'un conflit anglo-allemand ou même franco-allemand, serait appelée à jouer un rôle considérable. Il fallait qu'elle le jouât pour l'Allemagne, et non contre elle. En supposant, en effet, une guerre entre la France et l'Allemagne, les troupes de celle-ci auraient intérêt à ne pas venir se heurter à nos places fortes de l'Est et à emprunter le territoire belge, et sans doute sur une étendue plus ou moins grande le territoire néerlandais [1]. Il serait utile que le gouvernement de La Haye ne fermât pas son territoire aux armées allemandes et qu'il ne protestât pas contre l'envahissement de la Belgique. Au cas d'une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne, la Hollande pourrait encore être pour celle-ci d'un inestimable secours : de Londres à Berlin le plus court chemin passe par La Haye. Il faudrait que les Pays-Bas s'opposassent au débarquement des troupes anglaises, et que, par contre, ils accordassent aux troupes allemandes toutes facilités d'emprunter leur territoire.

Dira-t-on qu'un conflit anglo-allemand ne sera jamais qu'un conflit naval, qu'il est aussi insensé de prévoir un débarquement des Anglais sur le continent qu'une invasion de l'Angleterre par les Allemands? A tort ou à raison, ceux-ci ont cependant, et depuis longtemps, envisagé ces deux hypothèses comme possibles. Notamment, ils ont craint — et des événements récents l'ont prouvé — que les Anglais dans une marche contre Berlin ne se servent du territoire néerlandais.

L'Allemagne avait donc intérêt à cultiver avec la Hollande d'étroites relations d'amitié : la Hollande pourrait, au cas d'un conflit, lui faciliter la victoire. A un autre point de vue encore, l'amitié néerlandaise devait être utile à l'Allemagne. Plus les relations seraient intimes entre les deux gouvernements, et plus sans doute prendraient d'importance leurs rapports économiques. Il n'y a pas que l'Angleterre pour qui la politique se confonde, suivant le mot de Pitt, avec le commerce. L'Allemagne est, elle aussi, constamment guidée par des intérêts économiques. Son désir de rapprochement avec la Hollande a eu pour cause son souci de faire de ce pays l'un de ses meilleurs clients.

---

[1] On a fait justement observer à propos de l'achat par la maison Krupp de terrains à Eindhoven (V. *infra*) que cette place, qui n'est qu'à quelques kilomètres de la frontière belge est dans une situation stratégique importante à la jonction des lignes Dusseldorf-Flessingues et Liège-Utrecht, sur un affluent de la Meuse. « Un « arsenal ou un casernement, écrivait justement le correspondant du *Journal des Dé-* « *bats* le 8 décembre dernier, y serait d'un précieux concours pour une armée alle- « mande qui aurait pour objectif d'envahir le territoire français par la Belgique. »

Il n'a jamais eu pour cause, comme certains cependant l'ont dit, celui de transformer le royaume des Pays-Bas en un Etat de l'Empire. L'Allemagne n'a jamais rêvé pareille chimère : elle sait combien les Hollandais sont patriotes et indépendants, elle sait aussi qu'aujourd'hui il ne suffit pas d'avoir des hommes, des canons et de l'argent pour supprimer de la carte du monde un Etat comme la Hollande. Elle n'ignore pas que le jour où serait planté sur une ville néerlandaise le drapeau allemand, sa « petite voisine » verrait venir à elle, pour lui porter secours, l'Angleterre et la France, qui se sont entendues pour maintenir le *statu quo* territorial actuel de l'Europe. Toutes ces raisons font que Berlin n'a jamais songé à annexer la Hollande : il n'a voulu que lui donner de « chaleureuses accolades », d' « impé- « tueuses étreintes ». Il a pensé que « en la serrant sur son cœur, « il l'empêcherait de penser à un autre, et l'imprégnerait de « l'esprit allemand[1] ». Ainsi germanisée, la Hollande serait une bonne et assidue cliente ; elle serait aussi, en cas de guerre, une amie dévouée.

A quels signes est-il possible de reconnaître l'influence allemande dans les Pays-Bas, et en quelles circonstances s'est-elle manifestée ? Quelques exemples, de natures très diverses, pris au hasard des événements, répondront.

On a fait grand bruit récemment autour d'une lettre que Guillaume II aurait écrite en 1904 à la reine Wilhelmine, pour l'obliger à mettre le pays en état de défense contre l'Angleterre. L'existence de cette lettre a été signalée vers la fin de 1908 par un journal libéral, *Het Vaderland*. Au début de 1909, M. van Heeckeren, ancien ministre des Pays-Bas en Danemark, Suède et Norvège, y fit lui-même allusion en termes discrets dans une note jointe au rapport du budget, note où il était parlé de « mesures qui, il y a peu d'années, auraient pu être périlleuses « pour les intérêts nationaux ».

Dans sa réponse écrite au rapport du budget, M. van Swinderen, ministre des Affaires étrangères, démentit expressément l'existence de la lettre en question. La presse insista cependant, le *Handelsblad* en tête. Quand le budget des Affaires étrangères vint en discussion devant la première Chambre, le 9 février dernier, M. van Heeckeren parla à nouveau de l'intervention étrangère suspecte qui se serait produite en 1904. Il en parla, paraît-il, en termes très nets au cours du huis clos que la Chambre prononça : il affirma que l'empereur d'Alle-

---

[1] V. un article de M. de Koo : l'Allemagne et la Convention de la mer du Nord, dans l'*Amsterdammer* (mai 1908), cité dans le *Temps*, 31 mai 1908.

magne avait écrit à la reine une lettre où il était parlé de l'occupation de la Hollande si certaines mesures relatives à la défense du pays n'étaient pas prises, et il ajouta que lui-même, alors ambassadeur à Stockholm, avait été consulté à ce sujet. En séance publique, il renouvela ces déclarations, sans cependant nommer, pour éviter des complications diplomatiques, le souverain de l'Etat voisin auteur de la lettre.

Le gouvernement persista dans sa première attitude. Le ministre des Affaires étrangères démentit de nouveau à la tribune du Parlement les affirmations de M. van Heeckeren :

Sa Majesté la reine, dit-il, n'a jamais reçu de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne ni une lettre, ni un télégramme, ni quelque autre écrit que ce soit ayant trait à la défense de notre pays, d'une manière générale, ou dans une situation particulière. Jamais la reine n'a eu un entretien à ce sujet avec l'empereur d'Allemagne. Jamais la reine n'a été saisie par une tierce personne qui par ordre de l'empereur lui aurait parlé de cette affaire, ou qui aurait reçu la mission de l'en entretenir, comme M. van Heeckeren l'a supposé.

Avec une grande satisfaction, je peux constater les relations amicales ininterrompues, qui ont toujours existé et que nous entretenons avec le puissant royaume voisin, et à cette occasion le gouvernement tient hautement à affirmer la considération, le respect et la profonde sympathie qu'il ressent pour l'empereur d'Allemagne dont l'affection loyale pour notre pays s'est si souvent montrée d'une manière non équivoque.

Ces déclarations ne mirent pas fin à l'incident. M. van Heeckeren renouvela encore une fois ses affirmations dans une note qu'il adressa au président de la première Chambre, et les précisa. Il dit avoir été mis au courant de la lettre de l'empereur par le Dr Kuyper, alors président du Conseil. Le *Vaderland* donna même les termes par lesquels cette lettre commençait : « *Puisque c'est mon sincère désir*, était-il dit, *d'épargner à* « *Votre Majesté les désagréments d'un ultimatum, j'ai l'hon-* « *neur de la prier...* »

Malgré les dénégations officielles, malgré aussi celles d'une partie de la presse, il est fort probable que la lettre de Guillaume II a bien existé : M. van Heeckeren ne l'a pas imaginée. La version vraie de l'incident semble avoir été donnée par le *Journal d'Arnheim :*

La reine, y pouvait-on lire récemment, a effectivement reçu une lettre de l'empereur d'Allemagne ayant trait à la défense des côtes, dans l'éventualité d'une guerre. Elle en a donné connaissance au président du Conseil d'alors, le Dr Kuyper, sans lui demander le secret, persuadée que le ministre serait assez pénétré de l'importance du message pour n'en pas parler. Le Dr Kuyper n'étant pas tenu au secret a cru devoir faire part du contenu de la lettre à des tiers, notamment à M. van Heeckeren, alors

ministre des Pays-Bas auprès du gouvernement suédois, et en conférer avec eux.

On comprend fort bien qu'aujourd'hui le Dr Kuyper, ennuyé de l'incident et de l'imprudence qu'il a commise, démente dans le *Standaard* les propos de M. van Heeckeren. Le *Nederlander* a du reste affirmé, ce qui semble fort vraisemblable, que le gouvernement n'avait nié à la tribune qu'après avoir consulté le Dr Kuyper et s'être mis d'accord avec lui sur une ligne de conduite commune à adopter. C'est ainsi qu'en tous pays on étouffe les incidents qui peuvent nuire à la tranquillité ministérielle.

La lettre de Guillaume II n'est pas prouvée seulement par les affirmations de M. van Heeckeren : elle est corroborée par ce qui s'est passé en 1904, et les mesures militaires — précisément ce que demandait Guillaume II — qui ont été prises alors clandestinement au Helder et sur divers autres points de la côte néerlandaise. On dit bien que ces mesures de mobilisation avaient pour cause la guerre russo-japonaise, et l'éventualité d'une aide donnée par la France à la Russie pour faire contrepoids à celle que l'Angleterre allait, croyait-on, donner au Japon. La Hollande prévoyait une mêlée générale européenne et voulait être en mesure de protéger son territoire. Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, où cette fable a été écrite, paraît avoir puisé ses renseignements à une bien mauvaise source. Qu'on se rappelle plutôt ce qui se passa en 1904 entre la France et l'Angleterre. Le 8 avril était signée une convention qui mettait fin à la longue inimitié de Londres et de Paris. L'entente cordiale motiva à Berlin un violent ressentiment : elle y fit naître aussi des craintes. N'est-il pas vraisemblable de penser que l'Allemagne a pris alors, entre autres précautions, celle d'obliger la Hollande à des mesures défensives contre le Royaume-Uni ? Elle lui interdisait ainsi d'entrer dans la coalition franco-anglaise.

Plus récemment, en 1908, l'Allemagne obtint encore des Pays-Bas ce qu'elle souhaitait. La convention de la mer du Nord, qui fut signée à Berlin le 23 avril 1908 entre les représentants de l'Allemagne, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède, est beaucoup moins favorable aux intérêts néerlandais qu'elle ne le paraît et qu'on ne le croit d'ordinaire. Certes les puissances contractantes s'engagent à « respecter le *statu quo* territorial actuel « dans les régions limitrophes de la mer du Nord ». Mais cette formule est vague, et on l'a écrite telle volontairement. La Hollande et le Danemark avaient demandé qu'on insérât pour

eux dans la convention une clause formelle de neutralité, une clause garantissant leur neutralité et leur intégrité, les déclarant puissances neutres et par conséquent inviolables si un conflit venait à éclater sur la mer du Nord. L'Allemagne s'y est refusée, prétendant que cette clause était superflue, et que prolonger à son sujet les négociations serait risquer d'en compromettre l'issue. Elle a rappelé aussi qu'elle avait elle-même cédé sur un point, et que tandis qu'elle souhaitait voir joindre la question de la mer du Nord à celle de la Baltique, ces deux questions, comme l'avait demandé la Hollande, feraient l'objet de deux conventions distinctes. Bref, les Pays-Bas se soumirent aux exigences allemandes et signèrent telle qu'on la leur soumit la convention de la mer du Nord. M. van Swinderen, ministre des Affaires étrangères, prit un air « quelque peu tartarinesque » pour annoncer à la Chambre cet événement, et vanta la grande importance du résultat obtenu. Mais l'opinion publique fut moins enthousiaste, et à peine la convention était-elle signée que les critiques fondirent sur elle. M. de Koo, l'un des publicistes les plus avisés de la Hollande, énuméra dans le *Amsterdammer*, l'important périodique hebdomadaire dont il était encore récemment le rédacteur en chef, tous les griefs que motivait l'accord du 23 avril. Il ne releva pas seulement l'obscurité des termes dans lesquels, à la demande de l'Allemagne, il était conçu ; il fit remarquer aussi, et très justement, que l'engagement des puissances de respecter le *statu quo* territorial ne portait que sur les régions limitrophes de la mer du Nord, et qu'ainsi en était exclue toute la frontière orientale des Pays-Bas, avec le Limbourg, le Brabant et les autres territoires si propices aux entreprises allemandes [1].

L'Allemagne, par la convention de 1908, a voulu tranquilliser sa « petite voisine », lui prouver qu'elle n'avait aucune vue sur son territoire. En réalité, elle n'a rien prouvé du tout, ayant évité les termes clairs et les clauses qui eussent pu la gêner. Tout récemment, M. van Heeckeren l'a signalé au Parlement ; mais, comme pour la lettre de Guillaume II — les deux affaires ont été discutées en même temps — le ministre des Affaires étrangères s'est efforcé d'étouffer la question et de clore au plus vite la discussion. Sa réponse a été encore plus vague que l'œuvre, qui est la sienne, qu'il défendait. Il s'est borné à affirmer que « la convention de 1908 n'était ni offensive, ni défen-« sive, qu'elle était simplement la déclaration de six puis-« sances, qui s'étaient entendues pour le maintien du *statu*

[1] V. *Le Temps*, 31 mai 1908, précité.

« *quo* dans la mer du Nord. Elle n'impose à la Hollande, a-t-il « ajouté, aucune obligation militaire; par contre, elle ne la « dispense en aucune façon du devoir de défendre elle-même « ses côtes contre toute violation de neutralité. Elle reste « libre en outre de déclarer tout son territoire neutre si bon « lui semble... » Il eût certainement été préférable que la convention garantît elle-même l'intégrité du territoire néerlandais, et que la Hollande n'ait pas à faire au début d'une guerre une déclaration de neutralité; mais on comprend fort bien pourquoi l'Allemagne, qui peut avoir besoin des Pays-Bas et aurait sans doute à leur demander le libre passage pour ses troupes, s'est opposée dans la convention de la mer du Nord à l'insertion d'un pareil texte.

Si l'Allemagne a pu ainsi imposer ses volontés à la Hollande, si le gouvernement de La Haye s'est laissé prendre à des apparences trompeuses, à des mots vides de sens et dénués de portée pratique, c'est que, quelques mois plus tôt, Guillaume II était venu à Amsterdam et avait déployé devant la Cour toutes ses séductions. Celle-ci n'était pas restée insensible aux cordiales paroles que lui avait adressées le chef des Hohenzollern : pour elle, il s'était fait humble ; devant elle, il s'était déclaré l'obligé de la Hollande, avait parlé d'une dette de reconnaissance à acquitter. C'était plus qu'il n'en fallait pour séduire les cœurs de la maison d'Orange :

Votre Majesté, avait dit Guillaume II à la reine Wilhelmine, peut être assurée que chaque fois que je mets le pied sur le sol néerlandais, je considère avec un cœur reconnaissant le pays dans lequel naguère mes ancêtres ont appris à faire leur devoir pour la patrie. C'est ici que le grand prince électeur ramena son épouse, c'est ici qu'il avait appris à travailler pour son peuple. La noble épouse du prince électeur nous a laissé une image qui survit encore dans le cœur de mon peuple ainsi que dans les cantiques religieux que nous chantons dans nos églises le dimanche. L'esprit colonisateur et la joie au travail de Frédéric-Guillaume Ier ont également pris naissance dans ce pays. C'est pourquoi ma maison doit les remerciements les plus sincères à la maison d'Orange.

Cette dette de reconnaissance, je ne puis la reconnaître qu'en formant des vœux pour que votre pays prospère au milieu des bienfaits de la paix.

Je suis absolument convaincu aussi que la journée d'aujourd'hui affermira les liens qui unissent nos maisons et nos pays.

Guillaume II ne se trompait qu'à demi. Sa visite à Amsterdam affermit en effet les liens qui unissent les Orange aux Hohenzollern. Elle ne rapprocha pas cependant, comme il le prédisait, les deux pays. Le gouvernement signa la convention de la mer du Nord dans les termes que l'Allemagne souhaitait,

mais l'opinion publique néerlandaise n'accepta pas cet accord sans murmurer.

L'ingérence de l'Allemagne dans les affaires des Pays-Bas, la soumission du gouvernement aux volontés de Berlin, ont été prouvées par des événements encore plus récents que ceux auxquels il vient d'être fait allusion. La situation financière du pays étant difficile — le déficit pour 1909 était de 5 millions de florins, et celui prévu pour 1910 de 10 millions — le discours du trône lu par le ministre de l'Intérieur, président du Conseil, M. Heemskerk à l'ouverture de la séance d'hiver des Etats généraux, le 21 septembre dernier, avait annoncé que « des projets de loi étaient examinés... en vue de la revision « des tarifs douaniers ». M. Kolkman, ministre des Finances, déposa en effet, peu après, devant la seconde Chambre, un projet tendant à augmenter de 30 % les droits de douane perçus sur les marchandises de toute origine, à leur entrée sur le territoire néerlandais[1]. Ainsi on espérait trouver 3.700.000 florins; en y ajoutant 6.400.000 florins obtenus à l'aide d'un relèvement de 30 % des droits d'accise sur l'alcool, et les produits des divers autres impôts nouveaux, M. Kolkman espérait combler le déficit. Mais l'Allemagne protesta[2], et protesta si fort — l'*Avendpost* signala les représentations qu'elle avait adressées par la voie diplomatique à La Haye — que M. Kolkman retira ses diverses propositions. L'Allemagne avait en effet des raisons pour être mécontente. Elle est le principal fournisseur de la Hollande. Des statistiques récentes viennent de nous être communiquées qui établissent la progression considérable des exportations allemandes dans les Pays-Bas, depuis dix ans. Alors que ces exportations n'étaient en 1899 que de 334,6 millions de marks, elles étaient en 1908 de 479[3]. Ces chiffres indiquent l'importance du « Drang » commercial de l'Allemagne

---

[1] Toutefois, il devait y avoir exception pour les produits sucrés et le sucre dont les taxes ont été conventionnalisées par la convention sucrière de Bruxelles. Aucun changement ne devait être apporté à leur tarif. De même, la viande de mouton, la viande de porc salée et le lard salé, dont le droit a été consolidé par la convention conclue entre les Etats-Unis et la Hollande le 16 mai 1907, continueraient à bénéficier du régime actuel jusqu'à l'expiration de ladite convention. Celle-ci comporte une clause de préavis d'un an. Comme elle a été dénoncée par les Etats-Unis à l'occasion de la mise en vigueur du bill Payne, c'est vers les derniers jours de septembre 1910 qu'en cesseront les effets. Jusque-là, les pays qui ont droit en Hollande au traitement le plus favorable conserveraient avec les Etats-Unis le bénéfice du *statu quo*.

[2] Il faut ajouter que les protestations émanèrent non seulement de l'Allemagne, mais aussi de la France et du commerce néerlandais lui-même.

[3] Les importations de Hollande en Allemagne se sont accrues dans une proportion bien plus faible : elles étaient en 1899 de 223,9 millions de marks; en 1906 de 263,9; en 1908, de 237,1.

en Hollande, que nous avons déjà signalé l'année dernière dans la *Revue pour les Français* [1]. Nous n'y citions que les chiffres de 1906. Depuis, et pendant seulement les deux années 1907 et 1908, les exportations d'Allemagne dans les Pays-Bas ont augmenté de 19 millions de marks. De 461,1 millions de marks en 1906, elles sont passées à 475,9 en 1907 et 479 en 1908 [2].

M. Kolkman ayant, sur les représentations de l'Allemagne, qui craignait de voir baisser ses importations en Hollande, retiré son projet portant augmentation de 30 % des droits de douane, chercha par quelle autre mesure financière il pourrait bien combler l'important déficit du budget. Comme il n'en trouva aucune capable de lui donner les 3.700.000 florins que devait rapporter le 30 % des douanes, il s'est tout simplement décidé à déposer de nouveau devant la seconde Chambre le même projet qui avait tant mécontenté l'Allemagne, et à demander au Parlement l'élévation des droits de douanes. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on ne sait encore ce qu'il adviendra, et si l'Allemagne exercera de nouvelles pressions pour obtenir le retrait des mesures projetées. Le succès qu'elle a obtenu une première fois lui donnera sans doute confiance.

On pourrait citer encore bien d'autres exemples de l'influence que l'Allemagne exerce dans les Pays-Bas. L'affaire Krupp qui a été récemment portée par M. Thomson devant la Chambre est à ce point de vue encore significative. Nous ne voulons pas relever l'achat de 12 hectares de terrains faits par la maison Krupp à Eindhoven, achat que M. van den Berch van Heemstede a signalé au mois de décembre dernier au ministre de la Guerre : celui-ci a répondu qu'il ignorait cet achat, puis on a appris que les terrains étaient destinés, non pas, comme on l'avait cru tout d'abord à une succursale des établissements d'Essen, mais à une villa que M. Krupp désire se faire construire. Admettons cette hypothèse, et ne retenons, quant aux établissements Krupp, que le monopole de fait dont ils jouissent en Hollande pour la fourniture de tous canons et projectiles en usage dans l'armée et la marine. M. Thomson a montré la mauvaise qualité des produits Krupp et les prix exorbitants auxquels ils sont livrés. Il a établi que les produits du Creusot ou de la manufacture Erhardt, de beaucoup supé-

---

[1] *Revue pour les Français*, 25 novembre 1909.

[2] Les exportations d'Angleterre en Hollande, qui étaient en 1904 de 34.689.639 livres sterling, étaient en 1908 de 36.348.327. Les importations de Hollande en Angleterre, qui étaient en 1904 de 12.909.663 livres sterling, étaient en 1908 de 15.801.178.

rieurs, étaient moitié moins chers. Il a montré surtout le danger qui existe pour une puissance à n'acheter ses engins de guerre qu'à une seule maison, surtout lorsque celle-ci est de nationalité étrangère. Que la maison Krupp prive de munitions d'artillerie la Hollande, et elle la met ainsi dans l'impossibilité absolue de se défendre contre une invasion étrangère. Le gouvernement néerlandais, malgré la défense qu'il a présenté des produits Krupp, sait fort bien tout cela; mais la baguette magique de l'Allemagne lui a depuis longtemps, et sans doute pour longtemps encore, fermé les yeux[1].

Notons encore — et ce sera notre dernier exemple — les efforts faits actuellement en Hollande par l'Allemagne pour obtenir l'assentiment du gouvernement à la suppression qu'elle projette de la liberté de navigation du Rhin. On sait que la Prusse a pris l'initiative d'un vaste projet, qui est actuellement soumis au Parlement, aux termes duquel des péages seraient perçus, d'après un tarif déterminé par tonne-kilomètre, sur chacun des grands fleuves de l'Empire, ce qui permettrait de faire à ces fleuves les travaux nécessaires. En ce qui concerne le Rhin, le mémoire prussien estime qu'en 1920 les péages auront produit une somme de 7 millions de marks à l'aide de laquelle on pourra canaliser le Mein, le Neckar, la Moselle, la Saar, et aménager le Rhin de Sondernheim à Strasbourg. Mais la liberté de navigation sur le Rhin est assurée par le traité de commerce et de navigation du 31 décembre 1851 et par l'acte de navigation du 17 octobre 1868. La Chambre de commerce de Cologne, consultée sur la question des péages, ne s'embarrasse pas pour si peu. M. Wirneinghans, secrétaire-général de cette Chambre, vient de publier une brochure où il déclare que le traité de 1851 a vieilli et qu'il faudrait le modifier — et d'une; que l'acte de 1868, bien que non révocable, pourrait être cependant remanié et transformé en un traité de commerce qui, lui, serait révocable — et de deux! Et M. Wirneinghans de montrer aussi les avantages qu'aurait la Hollande à renoncer à ceux de l'acte de 1868, et à accepter les péages proposés par l'Allemagne. Car, outre les travaux indiqués plus haut, ces péages serviraient à creuser entre Cologne et la mer une passe de 150 mètres de large sur 3 m. 50 de profondeur, avec encore un chenal de 50 à 70 mètres de large et 4 m. 50 à 5 mètres de profondeur. Tout ce qui accroîtra la richesse de l'intérieur n'aura-t-il pas sa répercussion sur Rot-

[1] On a cependant donné à une Commission parlementaire d'enquête mission d'examiner les conditions dans lesquelles se traitent avec la maison Krupp les commandes de construction et d'armement.

terdam, et par là ne sera-t-il pas favorable à la Hollande entière?

L'appel de M. Wirneinghans n'a pas eu jusqu'ici grand succès en Hollande. A propos de l'approfondissement du Waal, M. Plata, ancien député de Rotterdam, disait l'année dernière à la Chambre de commerce de cette ville : « J'espère que le « temps ne viendra jamais où la Hollande prêterait son con- « cours à la suppression de la liberté de la navigation sur le « Rhin, car je pense que ce jour-là marquerait la fin de notre « indépendance nationale. » Il faut espérer que ces très justes sentiments seront de nouveau exprimés, et que l'opinion publique néerlandaise se révoltera contre les projets allemands.

Elle est, du reste, dans son ensemble fort peu germanophile. Certes, on trouve des Hollandais qui rêvent d'une entente étroite avec l'Allemagne. Un professeur de Göttingen, M. Lexis, écrivait récemment : « Seule l'Allemagne peut défendre les « colonies hollandaises contre les convoitises anglaises, et « pour cela une alliance militaire devrait être conclue qui « pourrait être suivie d'une union douanière et économique, « de nature à éteindre l'aversion pour ce rapprochement « qu'éprouve l'enfant prodigue de la grande famille alle- « mande... » Quelques enfants prodigues ont dès maintenant hâte de rentrer au bercail ; mais, M. Lexis ne se trompe pas, la majorité des Hollandais n'a pour Berlin que de l'aversion. Le peuple goûte fort peu l'immixtion de l'Allemagne dans les affaires du pays, et même les amabilités de Guillaume II. Sa visite à Amsterdam a plutôt accentué qu'atténué la défiance : quand il a déclaré « sur sa vie » qu'il n'avait pas la moindre mauvaise intention à l'égard des Pays-Bas, on lui a répondu que « s'excuser est toujours proche de s'accuser [1] ». On a trouvé ridicule le cadeau qu'il a fait à la reine, pour rappeler les liens qui unissent les Hohenzollern à la maison d'Orange, de la statue du grand électeur qui orne maintenant le palais royal d'Amsterdam. Et M. de Koo, résumant le sentiment général, disait justement : « Les démonstrations importunes « d'amitié répugnent aux Hollandais. Si l'empereur Guil- » laume tient tant à la sympathie des Hollandais, il n'a qu'à « faire preuve à leur égard de bienveillance *pure et simple*, « de bienveillance *authentique et humaine* dans ses actes gou- « vernementaux, sentiments dont jusqu'ici ils ne se sont « jamais aperçus. Quant à ses déclarations d'amour et à ses « petits cadeaux, on l'en tient quitte [2]. »

---

[1] et [2] V. *Le Temps*, 31 mai 1908, précité.

Il semblerait donc que l'opinion publique hollandaise et le gouvernement ne sont pas pleinement d'accord sur la question allemande, l'opinion publique étant défavorable à Berlin, le gouvernement cédant au contraire devant ses injonctions, tenant compte de ses désirs, se montrant flatté de ses avances et de ses cadeaux. Cependant, il ne faudrait pas exagérer la germanophilie du gouvernement néerlandais. Il a souvent affirmé, M. van Swinderen l'a déclaré récemment lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, que la politique extérieure de la Hollande était celle de la plus stricte neutralité, que lui commandent à la fois sa dignité nationale et ses intérêts économiques. La Hollande, a dit encore en substance le ministre, entend maintenir sa nationalité en face des pays voisins, sur l'amitié desquels elle compte, mais dont elle saurait à l'occasion déjouer les mauvais desseins. Il ne faut pas oublier en effet que, pour déjouer ces mauvais desseins, les Pays-Bas ont constitué à l'intérieur du pays une forte ligne de résistance qui s'étend de Gorcum à Muiden en passant par Utrecht, une grande ligne d'eau que les Hollandais appellent la *Neuwe hollandscher water linie*, ou encore *Vesting Holland*. Tout le long de cette ligne, partout où l'inondation n'atteindrait pas la hauteur voulue pour empêcher la marche des armées de l'ennemi, partout où existent des digues, des passages, des points moins fortifiés, on a établi des forts permanents très solides, qui défendent les approches d'Amsterdam, elle-même fortement protégée.

Toute la question est de savoir d'une part si le *Vesting Holland* est suffisant, d'autre part, si les Hollandais en feraient usage contre les Allemands. Depuis longtemps, on réclame la mise en état de défense de la frontière germano-néerlandaise elle-même, d'Aix-la-Chapelle à Emden, qui ne possède aucune fortification importante. La dépense se chiffrerait par plusieurs centaines de millions de florins : le gouvernement n'a pas les fonds nécessaires pour l'entreprendre, non plus que le courage. Il la sait utile, mais se tait et s'abstient. Quand on lit le discours de M. van Swinderen auquel nous venons de faire allusion, il semble certain que, si l'Allemagne demandait à emprunter le territoire néerlandais, le gouvernement lui répondrait négativement, et même, si le besoin était, ferait usage contre elle de la *water linie*. On croit tout le contraire quand on suit pas à pas la politique de ce gouvernement, quand on voit la complaisance dont il fait constamment preuve à l'égard de l'Allemagne, et le souci qu'il a d'éviter de lui déplaire.

Et on arrive ainsi à une conclusion, qui sera celle de cette

étude : c'est que si les tendances de l'opinion publique hollandaise sont fort nettes, celles du gouvernement le sont beaucoup moins. La Hollande entend demeurer purement nationale, ne dépendre de personne. Son gouvernement professe les mêmes théories, mais ne les met pas toujours en pratique. Sa politique est ambiguë. On aimerait la voir dès aujourd'hui plus allemande, ou moins allemande. On aimerait savoir ce qu'en cas de guerre ferait exactement le gouvernement néerlandais, s'il aiderait ou non l'Allemagne, et s'il ne l'aidait pas, à qui il demanderait — car il ne pourrait compter sur ses seules forces — la garantie de l'indépendance et de l'intégrité du pays. Les relations qu'entretient la Hollande avec la France et l'Angleterre sont amicales : est-ce cependant à ces deux pays, ou à l'un d'eux, et auquel, que les Pays-Bas s'adresseraient?... Nous avons, avec d'autres et depuis longtemps, signalé les avantages que les Pays-Bas du Nord trouveraient à une alliance ou à une entente avec ceux du Sud[1]. La diplomatie néerlandaise paraît assez peu disposée — moins encore que la diplomatie belge — à entrer dans cette voie. Il faut espérer qu'un jour viendra cependant où la Haye oubliera ses vieilles rancunes et les dissentiments passés. Si le gouvernement néerlandais concluait avec la Belgique une entente cordiale, il n'aurait pas, au cas de conflit européen, à demander à une grande puissance de l'aider à sauvegarder l'intégrité de son territoire. Fort de l'appui de la Belgique, il serait capable de résister à une intimidation ou une tentative étrangère. Dès à présent aussi, tout doute cesserait sur ses intentions : sa politique deviendrait claire et droite. Il pourrait affirmer, sans crainte d'être démenti par les faits, sa volonté de pratiquer une politique d'absolue et stricte neutralité : en doublant ses forces, il prouverait en effet son désir de rester indépendant, indépendant vis-à-vis de l'Allemagne, comme de n'importe quelle autre grande puissance. Tant que les Pays-Bas n'entreront pas dans la voie d'une entente avec la Belgique, tant qu'ils ménageront l'Allemagne tout en déclarant qu'ils veulent rester neutres, leur politique, incertaine, ambiguë, laissera libres toutes les suppositions.

ERNEST LÉMONON.

---

[1] *Revue pour les Français*, 25 octobre et 25 novembre 1909.

A PROPOS D'UNE GRANDE DATE POLONAISE

Les Polonais viennent de célébrer avec éclat à Cracovie, dans cette Galicie où ils jouissent d'un régime relativement libéral, le cinq centième anniversaire d'un des plus grands événements de leur histoire : la bataille de Grünwald. C'est le 15 juillet 1410, en effet, que les Polonais et les Lithuaniens, réunis sous le commandement du roi Jagellon, anéantirent à Grünwald près Bromberg (les historiens allemands donnent généralement à cette bataille le nom de Tannenberg) les chevaliers teutoniques. Ce fut un effroyable massacre. La bataille terminée, les manteaux blancs des chevaliers jonchaient la plaine « tels des linceuls ». Parmi les morts figuraient le grand maître de l'ordre et une fine fleur de chevalerie allemande qui jusqu'alors avait passé pour invincible. On a dit de la bataille de Grünwald qu'elle fut un « Marathon slave ». Ce mot est assez heureux. La victoire de Grünwald arrêta pour trois siècles sur la route de l'Ouest l'invasion germanique. Elle permit aux Polonais de s'organiser librement. Leur littérature prospéra, leurs beaux arts fleurirent, leurs institutions politiques se développèrent harmonieusement, faisant de la Pologne un des Etats les plus avancés de l'Europe.

On connaît trop, hélas ! la triste fin que la destinée infligea à ce beau rêve. Mais ce n'est point une raison, parce qu'on traverse de sombres moments, pour ne pas commémorer dans la joie les jours glorieux d'autrefois. Ainsi ont pensé les Polonais, et c'est aussi bien avec un ensemble patriotique touchant, avec une ferveur de sincérité admirable qu'ils célébrèrent le 15 juillet dernier le cinquième centenaire de Grünwald. Les journaux quotidiens et les magazines illustrés de tous pays ont publié des descriptions fort complètes de ces solennités. Nous ne reviendrons pas sur leur côté pittoresque. Leur portée politique seule va nous occuper. Spectateur de ces fêtes, auxquelles nous avons assisté avec le plus vif intérêt, nous avons eu aussi à Cracovie l'occasion de nous entretenir à plusieurs reprises des questions du jour avec des hommes politiques polonais, et même avec certains hommes politiques russes. On trouvera ci-dessous quelques-unes des observations et des idées que les spectacles et les conversations de la « grande semaine » cracovienne nous ont suggérées.

*
* *

La question polonaise a, comme on sait, trois faces : la face

autrichienne, la face prussienne, la face russe. C'est en Pologne autrichienne, en Galicie, que les Polonais jouissent de leur maximum de liberté. Cracovie est une ville polonaise. Tout y est franchement et ouvertement polonais, même la police. Celle-ci d'ailleurs est peu nombreuse et n'avait pas été renforcée, nous a-t-on dit, pour les fêtes de Grünwald. L'ordre le plus parfait n'en a pas moins régné du commencement des solennités à la fin. Peut-être les choses se fussent-elles passées moins pacifiquement à Léopol, ou comme disent les Polonais à Lwow. L'Université de cette ville a été récemment le théâtre d'une lutte sanglante entre les représentants de la race polonaise et de la race ruthène. La question ruthène affecte en Galicie une gravité croissante. Elle sert d'ailleurs trop bien les intérêts allemands et les intérêts russes pour n'être pas soigneusement entretenue — et envenimée — par ces deux puissances. Ne va-t-on pas jusqu'à déclarer ouvertement à Cracovie que les frais de l'agitation ruthène sont faits en grande partie par la Prusse ? Des allégations de cet ordre sont toujours difficiles à prouver. Il n'en reste pas moins que la presse anti-polonaise d'Allemagne, la presse dite *hakatiste*, tire un parti très habile, quoique fort perfide, de l'antagonisme polono-ruthène dans la Galicie orientale : « Voyez, dit-elle, ces Polonais qui se plai-« gnent d'être persécutés par le vainqueur prussien et le vain-« queur russe ! En usent-ils moins despotiquement avec la « minorité ruthène en cette partie de la Pologne où ils sont les « maîtres ? »

L'argument est spécieux ; mais nous avons rapporté de nos entretiens avec des personnes bien placées pour savoir ce qui se passe. En Galicie orientale et particulièrement à l'Université de Léopol, la conviction qu'il ne vaut pas grand'chose. Il n'existe parmi les professeurs polonais de Léopol aucun parti-pris contre les Ruthènes. Avant de leur accorder ces grades, ces privilèges, ces chaires qu'ils réclament, le corps enseignant polonais exige seulement des Ruthènes qu'ils s'en montrent dignes. L'élément ruthène est, au point de vue de la civilisation, de la culture générale, immensément inférieur à l'élément polonais, telle est la vérité. Et les Polonais de l'Université de Léopol ont raison de défendre l'établissement d'instruction supérieure qui fait l'orgueil de leur ville contre l'élément de culture inférieure qui le menace et qui n'hésite même pas à lui donner l'assaut avec la sauvagerie dont le 1er juillet dernier a fourni la preuve.

***

Il n'y a pas de fêtes slaves sans exercices de *Sokols* ou gym

nastes. Les Sokols furent chaleureusement acclamés à Cracovie. Tout le monde connaît leur coquet costume, au moins par des reproductions photographiques. Je ne le décrirai pas une fois de plus. Mais il y avait parmi les Sokols de Cracovie des hommes porteurs d'un uniforme spécial et qui retenaient l'attention des touristes étrangers. Cet uniforme était gris et non pas marron, uniformément gris. Cette tenue, nous dit-on, était celle des *Sokols* de Posnanie. Le gouvernement prussien interdit à ses sujets d'*Ostmarken* de porter le costume des *Sokols* slaves. Ils ont dû en inventer un autre, à leur usage. Bien caractéristique, ce petit fait, des menues tracasseries de toute sorte par où le gouvernement de Berlin espéra longtemps décourager — et dénationaliser — les Polonais que le sort des armes a réduits sous sa loi. Si la police russe *règne avec despotisme* à Varsovie, la police allemande *gouverne autoritairement* à Posen. « A Poznan, écrivent judicieusement dans leur excellent ouvrage, *la Pologne vivante* [1], MM. Marius-Ary Leblond, à Poznan, le policier ne marche plus avec le sabre nu, mais le code à la main : il connaît par cœur les lois, décrets et arrêtés; il observe sans préférence personnelle le premier passant qu'il rencontre à l'heure de son entrée en service jusqu'à ce qu'il l'ait pris en faute par ignorance d'un des innombrables règlements, lui dresse contravention, continue à suivre ce délinquant, constamment passible de punitions qui, traqué et hypnotisé, ne pourra manquer de commettre de nouvelles bévues, lui inflige de nouvelles contraventions, l'arrête, le traîne ferme à la prison où il sera soumis strictement à une instruction serrée, infailliblement condamné en vertu de tel et tel article qu'on lui récitera jusqu'au bout, et devra payer l'amende dont on lui remettra un reçu. Aussi le Posnanien, quand il n'est pas décidé à braver la chiourme et revendiquer la prison, sort-il le moins possible, et quand il sort, s'enferme en lui-même, opposant un visage impassible, triste... »

Les lignes ci-dessus caractérisent très exactement la mentalité spéciale du Polonais de Posnanie. Il ne jouit pas de la situation relativement privilégiée du Polonais de Galicie, mais il n'est pas non plus, pour les autorités prussiennes, le traître déclaré que voient dans tout Polonais du Royaume les autorités russes. Le Polonais de Posen n'est pas nécessairement persécuté, mais il est un candidat éternel à la persécution. Si le gouvernement de Berlin se relâche à son égard, le Posnanien se demande fatalement : « Quelle catastrophe me

[1] Paris, librairie Perrin, 1910 (pp. 20-21).

menace ? » De la part de son vainqueur prussien, la mansuétude et la tyrannie le remplissent également d'inquiétude.

On sait que, sous le prince de Bülow, les Polonais des Marches Orientales souffrirent d'une recrudescence de vexations et d'arbitraire. C'est alors que le « maître d'école prussien » fouetta par ordre les petits enfants de Posnanie qui s'obstinaient à *prier en polonais*. C'est alors aussi que fut votée, par la Diète de Prusse, une loi d'expropriation qui n'a pas encore été appliquée, mais qui reste suspendue sur la tête des propriétaires polonais comme une épée de Damoclès. La loi en question autorise l'expropriation de 70.000 hectares de terres polonaises. C'est déjà un beau lopin ; mais il n'est, paraît-il, pas suffisant. Le professeur Ludwig Bernhard, dans la seconde édition de sa *Polenfrage*[1], déclare que le gouvernement berlinois ne pourra entreprendre sérieusement la germanisation des Marches Orientales qu'après avoir été autorisé à exproprier au moins 300.000 hectares de terres polonaises et à créer en même temps un ordre légal de parcellement. Le professeur Bernhard envisage froidement, « scientifiquement », cette éventualité. Son livre, d'ailleurs admirablement documenté, est un témoignage éloquent des dispositions qui règnent à l'égard des Polonais dans certaines sphères semi-officielles.

Mais le conseil du professeur Bernhard sera-t-il suivi ? J'ai recueilli à Cracovie, de la bouche de plusieurs *leaders* polonais, des affirmations plutôt rassurantes. M. de Bethmann-Hollweg serait moins mal disposé que son prédécesseur à l'égard des Polonais. Guillaume II lui-même inclinerait, pour le moment, à la douceur ou, pour parler plus exactement, à moins de rigueur. Bien que la chose ait été niée, il paraît certain que le comte d'Æhrenthal s'est entremis récemment auprès du gouvernement allemand en faveur des Polonais de Posnanie. Il aurait fait comprendre à Berlin qu'à persécuter les Posnaniens, leurs frères de Galicie finiraient par se venger sur la Triplice. Et Berlin se serait plus ou moins rendu à cet argument. Cette information nous paraît — est-il besoin de le préciser ? — assez sujette à caution et nous ne la donnons que sous bénéfice d'inventaire.

***

Le gouvernement prussien ne ferait pas, d'ailleurs, un si mauvais calcul en adoptant à l'égard des Polonais une politique moins hostile et en cherchant à les attirer dans l'orbite de la

[1] Leipzig, Drucker et Humblot, 1910, p. 604.

Triple Alliance. Il en résulterait la situation paradoxale que voici : la Pologne entretiendrait ses plus mauvaises relations de voisinage et de vasselage avec celui de ses voisins et vainqueurs dont elle est ethniquement le plus rapprochée, soit avec la Russie. On sait qu'au lendemain de la révolution de 1905 et 1906 la Pologne reçut certains privilèges. Mais depuis lors, Saint-Pétersbourg a repris tout ce qu'il avait accordé. Le régime russe en Pologne est aujourd'hui plus autoritaire qu'il n'a jamais été.

Et les perspectives d'avenir sont, hélas! des plus sombres. On peut, en Posnanie, espérer au moins une amélioration. Une amélioration est impossible dans le Royaume tant que durera le mouvement nationaliste dont M. Stolypine s'est fait l'énergique interprète. Il y a deux ans, au lendemain de la conférence de Prague d'où sortit le néo-slavisme, on pouvait croire à une entente entre Russes et Polonais. Mais cet espoir n'a pas été longtemps possible. Aujourd'hui, le néo-slavisme fondé sur l'idée fédérative, est mort, et le panslavisme fondé sur l'hégémonie de la Russie est plus ou moins revenu sur l'eau. Or les Polonais ne veulent pas, ne peuvent pas accepter le panslavisme. Ils se sont donc abstenus de participer au congrès de Sofia. Grande a été la colère qu'en ont éprouvée certains Russes. Nul doute qu'ils ne tentent l'impossible pour qu'on fasse payer l'échec relatif du congrès de Sofia aux Polonais du Royaume.

Nous arrêtons ici ces quelques observations relatives à l'état actuel de la question polonaise. Elles n'ont aucune prétention dogmatique. Elles apportent tout simplement l'écho des propos tenus pendant les fêtes de Cracovie. On a trop longtemps méconnu en France l'importance toujours grande du problème polonais. Il convient de plus en plus d'envisager cette question avec le sérieux voulu. Il n'est pas indifférent de savoir ce qu'on espère et ce qu'on pense dans ce pays de 20 millions d'habitants, dans ce pays d'ailleurs en pleine prospérité, en plein réveil. Si les fêtes de Grünwald pouvaient avoir prouvé à l'Europe la vitalité polonaise et prouvé aussi aux Européens que les Polonais sont dignes de sympathie, il y aurait lieu, croyons-nous, de se féliciter d'un tel résultat.

MAURICE MURET.

ÉCHOS D'ABYSSINIE

Il n'est pas sans intérêt, au moment où se pose la question dynastique en Abyssinie, de noter les renseignements recueillis sur place par certaines personnes mêlées depuis plusieurs années à la vie de ce pays.

M. Allard, qui, pendant quatre ans, fut secrétaire général de l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, se trouve dans ce cas. Déjà, en 1903, le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* publiait, sous sa signature, un article documenté sur « le Traité anglo-abyssin du 15 mai 1902, ses « causes et ses effets actuels ». La première partie de cette étude concernait le régime hydrographique du haut Nil et du Nil Bleu ; la seconde avait trait aux solutions proposées par le colonel W. Garstin, qui consigna dans un rapport présenté au Parlement anglais les résultats d'une enquête de trois années sur l'amélioration du cours du fleuve et de ses principaux affluents, et la création de réservoirs. En terminant, l'auteur se demandait quels étaient les projets des Anglais sur les régions que traverse le haut Nil. Il fut donc amené à envisager la question du lac Tana, réservoir du Nil Bleu, que j'ai eu plus tard l'occasion d'examiner [1].

Les circonstances m'ayant permis de faire sa connaissance, M. Allard me communiqua, à la fin de 1909, une liste des principaux chefs abyssins susceptibles de jouer un rôle lors de l'ouverture de la succession du négus et quelques renseignements généalogiques sur Ménélik et l'héritier présomptif Lidj Yassou.

Pour laisser à ces documents, qui proviennent d'un représentant du négus à Djibouti, leur véritable caractère, je ne leur ai fait subir aucun remaniement. Ils ont d'ailleurs été complétés et mis à jour par M. Allard dans une lettre qu'il m'écrivit le 25 avril dernier et dont je fournirai quelques extraits.

---

[1] « A propos du lac Tana » (avec deux cartes), la *Revue hebdomadaire*, 8 janvier 1910.

Liste des grands chefs abyssins [1].

Raz Mikael. — Raz de Oallo, province riche habitée par des Gallas qui se sont faits orthodoxes pour la plupart; — de la famille des « Emir de Oallo ». C'est le raz qui a le plus de troupes : au moins 30.000 fusils. — Père de l'héritier présomptif. 45 ans environ.

Raz Oaldé Giorgis. — Gouverneur de Kaffa. Cousin de l'empereur. Ayant de 20.000 à 25.000 soldats. 50 ans environ.

Raz Tessama Nado, — Gouverneur de Gorée. 15.000 soldats. Très guerrier. 45 ans environ.

Raz Mangascha Atticam. — Gouverneur du Godjam. 14.000 soldats. Homme de bon conseil. 57 à 60 ans.

Raz Oallé. — Frère de l'impératrice. Gouverneur d'Eghion. 30.000 soldats. Très guerrier. 42 ans environ.

Raz Gouksa. — Neveu de l'impératrice. Gouverneur de Gondar. 15.000 soldats. 30 ans.

Raz Oaldé Abassyoun. — Gouverneur dans le Choa. Parent éloigné de l'empereur. Le plus guerrier des chefs abyssins. 6.000 soldats. 46 ans environ.

Dedjaz Baltcha. — Gouverneur du Harar. Galla, devant sa fortune à la campagne contre les Italiens où il commandait l'artillerie. 60.000 à 75.000 soldats de l'armée impériale. 40 ans. Remplace le raz Makonnen.

Dedjaz Damès. — Gouverneur du Ouallaga. 40.000 soldats de l'armée impériale. 40 ans.

Dedjaz Oaldé sélassié. — Gouverneur du Tigré. 25.000 soldats. 40 ans.

Dedjaz Taffari. — Gouverneur du Sidamo et du Oallamou, fils du raz Makonnen. 25.000 soldats. 20 ans.

Fitaorari Aptagiorgis. — Ministre de la Guerre, commandant de l'armée impériale à Addis-Abeba. 60.000 soldats. 42 ans.

Grands dignitaires de la cour ou « Guébi ».

Agafari, le grand chambellan.
Azaj, l'intendant du palais.
Badjiron, ministre des Finances : Moulouguétta.
Négadiras, ministre des Affaires étrangères et chef de tous les commerçants : Aïlé-Giorgis.
Fitaorari, ministre de la Guerre : Apta-Giorgis.
Likemakuas (ministre de l'Agriculture), chef de la garde de l'empereur : Katama.
Aboune, chef de la religion orthodoxe : Mathéos.

Explication de quelques titres abyssins.

Choum. Petit chef, officier subalterne;
Baramraras. Officier supérieur ;
Cagnasmatch. Général, commandant l'aile gauche;
Dedjaz-match. Général, commandant l'aile droite;
Fitaorari. Général, commandant l'avant-garde ;
Raz. Général, commandant d'armée. En réalité, les raz sont les grands seigneurs féodaux, comme nous en avions au moyen âge ;
Lidj. Titre donné aux jeunes princes ;
Oéséro. Titre donné aux jeunes princesses ;
Ato. Titre donné aux personnes de qualité.

---

[1] Cette liste a été dressée en 1909.

Filiation de l'Empereur Ménélik II.

SAALDELASSÉ, roi du Choa

- AÏLÉ MALACOTT
  - MÉNÉLIK II, Négus actuel
- ATO SÉFOU
  - Dedjaz MACHACHA
- Raz DARGUÉ
  - Lidj GOUKSA, Dedjaz ASFAOU, Dedjaz TESSAMA, CHOURAGUET
- Merdasmatch AÏLÉ
  - Fitaorari TAKLAGIORGIS
    - Fitaorari TAYÉ

NOTA.— Tous les héritiers du roi Saaldelassé sont actuellement morts sauf :

1° MÉNÉLIK II, empereur d'Abyssinie.

2° Lydj GOUKSA. Cet héritier, agé de 35 ans environ, a été élevé en Italie et y vit encore.

Filiation de Lidj Yassou.

Héritier présomptif, désigné officiellement cette année pour succéder à Ménélik.

MÉNÉLIK II
Fils d'AÏLÉ MALACOTT, né le 18 août 1843

TAÏTOU
Fille du dedjaz BOUTOUL, sœur du raz OALLÉ

- Oéséro ZAODITOU
  Épouse du raz GOUKSA, fils du raz OALLÉ
- Oéséro CHOA RAGA
  Épouse du raz MIKAEL
  - Lidj YASSOU
    Héritier présomptif, né en 1893

*
* *

Voici, maintenant, certains passages de la lettre à laquelle nous faisions allusion au début de cette note et qui la complètent en tenant compte des événements survenus en Ethiopie.

«... La question abyssine ne vous est pas, je crois, indifférente; voulez-vous que nous l'abordions? Elle est d'ailleurs « toute d'actualité. — Mais d'abord, il faut que je vous indique « quelques changements à apporter au tableau que je vous ai « envoyé sur les grands chefs abyssins et sur l'arbre généalogique de la famille impériale.

« Le dedjaz Taffari, fils du raz Makonnen, a été nommé gouverneur de la province de Harar. C'est un heureux choix; ce « jeune homme a reçu une éducation européenne à Harar et « parle couramment le français; de plus, il bénéficiera de la « considération que tous avaient pour son père, en particulier « les populations soumises, c'est-à-dire les musulmans. Quant au « dedjaz Baltcha, son prédécesseur à Harar, il avait dû ce poste « à la faveur de l'impératrice Taïtou. En décembre dernier, il « fut rappelé à Addis-Abeba et, là, fut accusé d'exactions. On « vient cependant de lui donner le gouvernement du Sidamo, « pays qu'il commandait avant Harar.

« Le négadiras Iguazou a été nommé ministre des Affaires « étrangères et contrôleur du chemin de fer. C'est un homme « jeune encore, intelligent, qui a été envoyé plusieurs fois en « Europe. Il était précédemment négadiras (chef des marchands) de la province de Harar, poste actuellement occupé « par son frère, le négadiras Asbé.

« A l'arbre généalogique de la famille impériale, il y a lieu « d'ajouter le fitaorari Tayé, fils du fitaorari Taklagiorgis et « petit-fils du merdasmatch Aïlé. C'est un héritier direct qui « pourra peut-être jouer un rôle; on a déjà mis son nom en « avant, à la fin de l'année dernière, alors que l'impératrice « Taïtou était toute puissante.

« Maintenant que ce petit tableau est à jour, nous pouvons « nous demander ce qui se passe en Abyssinie. Voici quelques « opinions personnelles, car il est impossible d'avoir des renseignements exacts. Ménélik est-il mort? — Non, mais il ne « vaut guère mieux; complètement paralysé, il ne peut plus « s'occuper de la direction de l'empire. Un conseil de régence « s'en charge et semble agir d'ailleurs avec beaucoup de prudence et non moins de fermeté. Il vient de faire une véritable « révolution de palais en déposant l'impératrice Taïtou. C'est « là un fait absolument inattendu. Taïtou avait une telle influence au palais que tous les grands chefs tremblaient devant elle et qu'ils hésitèrent longtemps à lui signifier l'arrêt « réclamé par le peuple abyssin, c'est-à-dire par l'armée. Ce-

« pendant ils s'y décidèrent devant l'agitation de plus en plus « grande des partisans de l'impératrice. En enlevant toute puis- « sance à Taïtou, les dirigeants actuels, dont les principaux « sont le raz Mikaël, le raz Tessama, le fitaorari Apta Giorgis « (ministre de la Guerre), voulurent supprimer toute cause de « rébellion. Réussiront-ils dans cette lourde tâche? — Je n'ose « l'affirmer, car leur cohésion présente peut s'effriter. En tout « cas, je reste de plus en plus convaincu qu'il y aura des trou- « bles à la mort de Ménélik, et ce qui confirme mon opinion « personnelle c'est que le raz Olié (ou Oallé), frère de l'impéra- « trice, vient de se révolter, et il pourrait très bien entraîner « quelques grands chefs à sa suite, dont quelques-uns, pa- « raît-il, sont très hésitants. »

Notre correspondant passe ensuite à d'autres questions qu'il se contente d'effleurer. Nous n'avons qu'à mentionner l'ordre donné, puis contremandé, d'envoyer de Madagascar à Djibouti deux compagnies de tirailleurs sénégalais. Les circonstances n'imposant plus cet effort, on se contentera de dresser des soldats, recrutés sur place, à l'aide d'officiers et de sous-officiers formant les cadres de deux compagnies.

D'autre part, les Anglais auraient abandonné officiellement le Somaliland, renonçant après des années à la lutte contre le mad Mullah. « Non seulement ils font sauter à la dynamite les « forts qu'ils avaient construits et retirer leurs garnisons, mais « ils ont donné six jours aux Européens, qui y étaient établis, « pour déménager. » Ceux ci seraient invités à aller s'installer à Hodeïdah, port sur la mer Rouge et tête de ligne du chemin de fer, déjà étudié, qui va être construit entre cette ville et Sanaa, capitale du Yémen.

Le reste de cette lettre contient moins de faits que de suppositions, d'ailleurs prudemment présentées. Nous avons cité assez de passages de cette correspondance pour montrer avec quelle attention notre compatriote suit le mouvement qui se dessine en Ethiopie et dans ses abords. Si M. Allard répercute des bruits, c'est sous toutes réserves ; le plus généralement il consigne des faits et donne le document.

Tout ce qui concerne la filiation de Ménélik, les grands chefs abyssins, les grands dignitaires du Guébi mérite d'être retenu et, s'il y a lieu, contrôlé. En soumettant ces quelques notes aux lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, je tiens à en laisser tout le mérite à l'observateur avisé et sincère dont je ne suis que l'écho.

HULOT.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La visite du roi et de la reine des Belges.* — Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Paris le 12 juillet, et sont restés jusqu'au 16 juillet les hôtes de la France, heureuse de les recevoir et de les fêter. Le 14 juillet, ils ont assisté à la revue de Longchamp, et les acclamations de la foule leur ont montré combien la nation était sensible à cette gracieuse attention.

Le soir de leur arrivée, un dîner de gala a eu lieu à l'Elysée en l'honneur des souverains belges. Les toasts suivants ont été prononcés par le président de la République et le roi Albert.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

En exprimant à Votre Majesté et à Sa Majesté la reine tout le plaisir que j'éprouve à les saluer ce soir au nom de la France et du gouvernement de la République, je suis sûr de traduire fidèlement les sentiments du peuple français tout entier à l'égard du peuple belge et de ses nouveaux souverains.

Ces sentiments, dont la source remonte à d'inoubliables souvenirs historiques, se sont développés depuis trois quarts de siècle entre les deux pays. Votre Majesté me permettra d'attribuer au roi Léopold II, qui fut un sincère ami de la France, une part très large dans le mouvement d'union toujours plus intime entre deux nations que la nature même a voulu rapprocher et de me féliciter de voir ce mouvement s'étendre sur la terre d'Afrique entre vos grandes possessions et les nôtres.

L'activité croissante des échanges littéraires et commerciaux entre la Belgique et la France, une pénétration de plus en plus grande des entreprises industrielles et financières, d'étroites affinités intellectuelles, un culte commun du progrès et de la liberté, tout tend à resserrer les liens qui nous unissent. Je suis certain que Votre Majesté n'a pas moins que nous-mêmes et que ses augustes devanciers particulièrement à cœur d'encourager d'aussi heureuses dispositions.

Vos Majestés ont pu se rendre compte, par la réception qui leur a été faite, de la vive sympathie avec laquelle la France a accueilli les débuts d'un règne qui s'ouvre sous les brillants auspices de la grande fête du travail à laquelle la ville de Bruxelles a convié le monde entier.

C'est avec un empressement dont le gouvernement de la République s'est vivement réjoui que nos représentants les plus autorisés de l'industrie, du commerce, de la science et des arts ont tenu à concourir à l'éclat

de cette manifestation du génie humain dont s'enorgueillit à juste titre votre belle capitale.

La France sait avec quelle noble et scrupuleuse conscience de ses devoirs de souverain,avec quelle haute compréhension de la vie moderne, Votre Majesté guide la Belgique dans les voies qu'elle s'est tracées; elle n'ignore pas non plus le rôle éminemment bienfaisant de Sa Majesté la reine Elisabeth, qui ajoute au prestige d'une couronne qu'elle porte avec tant de grâce, le rayonnement d'une bonté éclairée et agissante dont elle a trouvé dans un précieux héritage de famille un des plus nobles exemples.

Je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le roi et la reine des Belges; je bois à leur bonheur et à la prospérité de la Belgique.

TOAST DU ROI

Les gracieuses paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser, monsieur le président, les sentiments amicaux dont vous avez bien voulu nous donner l'assurance nous touchent profondément, la reine et moi, et augmentent encore la gratitude que nous laissera une réception aussi cordiale.

Nous sommes d'autant plus heureux de rendre visite au premier magistrat de la République que notre présence dans l'incomparable capitale de la France nous procure l'occasion désirée d'apporter à la nation française, dès le début de notre règne, un nouveau témoignage de l'inaltérable amitié du peuple belge.

Cette amitié a de lointaines origines. Il est en effet un souvenir qui reste toujours vivant en notre pays : celui de l'appui décisif que la France lui a prêté dans les premiers temps de son existence indépendante.

La reconnaissance que nous en conservons s'est accrue et fortifiée de toutes les preuves d'amitié que, depuis cette époque, votre grande nation s'est plu à nous donner. Aujourd'hui encore, dans cette fête de l'industrie, de l'art et de la science qu'offre à ses visiteurs l'exposition de Bruxelles, votre gouvernement a voulu, par une participation merveilleuse où brillent toutes les manifestations du génie français, affirmer l'affectueux intérêt qu'il porte à la Belgique et l'estime en laquelle il tient sa voisine pacifique et laborieuse.

L'amitié de la France s'est même étendue à la nouvelle Belgique africaine, limitrophe également de ses possessions. Le peuple belge se réjouit des rapports de bon voisinage qu'il retrouve sous le tropique comme aussi de la sympathie qu'a rencontrée ici l'annexion du Congo.

Les progrès remarquables réalisés par vos administrations coloniales seront pour lui un stimulant et un exemple. J'en puis parler en connaissance de cause, car lors de ma visite à Brazzaville et à Dakar, où j'ai reçu l'an dernier l'accueil le plus aimable, j'ai eu l'occasion d'admirer l'œuvre civilisatrice accomplie par des fonctionnaires éminents.

Le peuple belge a d'autres motifs encore d'aimer son puissant voisin du Sud. Les relations les plus étroites n'ont jamais cessé d'exister entre eux et chaque jour semble en créer de nouvelles.

A côté des échanges commerciaux, dont les statistiques nous montrent la constante progression, ils ont des échanges continuels d'idées; à côté du trafic matériel, ils ont, comme traits d'union, des affinités d'un ordre supérieur.

Le rayonnement littéraire et artistique de la France, son culte passionné pour le progrès dans toutes les branches de l'activité humaine ont

agi plus puissamment que les intérêts économiques, pour rapprocher nos deux pays, et un véritable commerce intellectuel nous attire vers la généreuse nation dont l'influence féconde s'est fait sentir depuis des siècles sur l'humanité entière.

Nos penseurs, nos artistes, nos écrivains de langue française, si attachés qu'ils soient au caractère de leur race, n'ignorent pas ce qu'ils doivent à la France, à la clarté de son génie, à la perfection de son goût, à ce souci d'art qui embellit chacune de ses productions.

Je suis persuadé d'être l'interprète de mes compatriotes en exprimant le vœu que les relations entre les deux peuples se développent de plus en plus sous mon règne et restent toujours empreintes de la même confiance et de la même cordialité.

Je m'y emploierai de mon mieux, comme le faisait mon prédécesseur, si sensible au charme de ce beau pays, si rempli d'admiration pour les splendeurs de sa capitale et de sympathie pour ses habitants. C'est en rappelant ces sentiments bien connus de Léopold II, sentiments qui sont également les miens, que je lève mon verre en l'honneur du président de la République et le prie de me permettre d'associer le nom de Mme Fallières aux souhaits chaleureux que je forme pour son bonheur, ainsi que pour la prospérité de la France.

— *La notification au gouvernement français de l'avènement au trône de George V.* — Le 18 juillet, le président de la République a reçu à l'Elysée, en audience officielle, le marquis de Northampton, ambassadeur, et les autres membres de l'ambassade extraordinaire chargée de notifier au gouvernement français l'accession au trône du roi George V : l'amiral sir Arthur Fanshawe, le lieutenant général sir Reginald Pole Carew, le comte de Compton et M. Cecil Dormer. En remettant ses lettres de créance, l'ambassadeur a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président,

Par ordre du roi, mon auguste souverain, j'ai l'honneur de vous remettre la lettre de Sa Majesté par laquelle elle vous annonce la mort de S. M. le roi Edouard VII, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretegne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, et son avènement au trône de ses ancêtres sous le nom de George V.

Sa Majesté m'a, en outre, chargé de vous dire, monsieur le président, qu'elle ne saurait jamais oublier les nombreuses preuves d'amitié et d'affection que son père reçut du peuple français pour lequel il avait une si grande sympathie.

S. M. le roi George saisit cette occasion pour assurer la France que lui aussi est animé de ces mêmes sentiments d'affection et que ce sera pour lui une vive satisfaction de voir continuer et accroître l'entente cordiale qui existe si heureusement entre la France et l'Angleterre.

Je ne manquerai pas de faire part au roi, mon maître, de l'accueil et de l'hospitalité gracieuse dont nous avons été l'objet et, au nom de Sa Majesté, je vous en remercie, monsieur le président, ainsi que le gouvernement de la Républiqne.

Le président de la République a répondu en ces termes au marquis de Northampton :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis très touché des sentiments que Votre Excellence vient de m'exprimer au nom de S. M. le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes.

Le gouvernement de la République et la France entière ont été profondément affectés par la mort de Sa Majesté Edouard VII. Sa mémoire ne s'effacera pas de notre souvenir.

Nous tenons à assurer Sa Majesté le roi George V, au début de son règne, que nous reporterons sur son auguste personne les sentiments d'amitié et d'affection que nous nourrissions pour son très regretté père, et que nous ne négligerons rien pour maintenir et fortifier sans cesse l'entente cordiale si heureusement établie entre l'Angleterre et la France.

Je suis heureux de ce que Votre Excellence ait été choisie pour venir, avec de hauts dignitaires de la marine et de l'armée, m'apporter le message de S. M. le roi George V.

Je vous prie d'exprimer à votre souverain, monsieur l'ambassadeur, avec les souhaits que la nation française forme pour la prospérité de son règne, mes meilleurs vœux de bonheur pour sa personne et celle de S. M. la reine.

— *L'ambassade de France à Madrid et l'ambassade d'Espagne à Paris.* — M. P. Révoil, ambassadeur de France à Madrid, ayant demandé à prendre sa retraite pour raison de santé, M. Geoffray, ancien ministre de France au Caire, actuellement en disponibilité, a été désigné pour représenter en sa place le gouvernement de la République près le gouvernement espagnol. La nomination de M. Geoffray ne donnera lieu à aucun mouvement diplomatique, puisque M. Geoffray n'occupait pas pour l'instant un poste diplomatique.

On assure que M. Révoil, dont la retraite a provoqué d'unanimes regrets et qui a reçu à cette occasion les témoignages les plus sincères d'une sympathie générale à laquelle nous sommes heureux de nous associer, serait appelé d'ici peu à prendre la direction générale de la Banque impériale ottomane.

En même temps que se produisait ce changement dans la représentation de la France en Espagne, et par une coïncidence d'ailleurs toute fortuite, M. de Leon y Castillo, marquis del Muni, qui depuis une quinzaine d'années représentait l'Espagne parmi nous, décidait de prendre sa retraite et était remplacé par M. Perez Caballero comme ambassadeur à Paris.

Le marquis del Muni a vu son ambassade remplie par les négociations et les tractations africaines avec la France. Son titre lui est même venu de l'une d'entre elles, du traité par lequel était opérée la délimitation du pays du Muni, devenu la Guinée espagnole, et du Congo français. Après avoir traité cette question et résolu aussi celle du Rio de Oro, la possession espagnole de la côte atlantique du Sahara, M. de Leon y Castillo eut à traiter l'affaire, infiniment plus délicate, du Maroc. La question marocaine aurait pu créer des relations très difficiles entre la France et l'Espagne : elle fut, au con-

traire, l'occasion de leur rapprochement. Les conventions franco-espagnoles de 1904-1905-1907 ont reconnu, précisé, délimité les intérêts respectifs de la France et de l'Espagne au Maroc à mesure que les circonstances internationales conseillaient un accord aux deux puissances qui ont une situation spéciale dans l'empire chérifien. M. de Leon y Castillo laisse donc une œuvre complète derrière lui. Mais les circonstances peuvent amener l'Espagne et la France à se concerter très fréquemment sur les affaires du Maroc. Il est donc très heureux que le nouveau titulaire de l'ambassade d'Espagne soit un homme qui les connaisse particulièrement et qui soit habitué à les traiter d'accord avec la politique française. M. Perez Caballero qui, avant d'être ministre à Bruxelles, ambassadeur à Rome et ministre des Affaires étrangères du cabinet Moret, fut second plénipotentiaire d'Espagne à la Conférence d'Algésiras, était donc l'homme le plus désigné pour venir représenter le gouvernement espagnol à Paris. A Algésiras, puis à Madrid, il eut à appliquer les accords marocains passés entre la France et l'Espagne. Il est rompu à traiter les affaires qui dominent actuellement les relations franco-espagnoles. Sa nomination à Paris pouvait seule atténuer les grands regrets qu'inspire le départ du marquis del Muni.

Allemagne. — *La lettre de Guillaume II au président du Nicaragua.* — Une vive polémique de presse s'est engagée ces jours derniers entre l'Allemagne et l'Angleterre, dont la cause est assez curieuse et vraiment symptomatique de la tension actuelle des rapports anglo-allemands. Voici les faits. Guillaume II ayant écrit, le 16 avril, une lettre de félicitations à M. Madriz, le nouveau président du Nicaragua qui est arrivé au pouvoir à la suite d'une révolution et est dans de mauvais termes avec les Etats-Unis, cette démarche de sympathie provoqua, paraît-il, une certaine émotion à Washington, où l'on se montra, dit-on, désagréablement impressionné par l'initiative de l'empereur allemand. Cette émotion américaine fut signalée à l'attention de l'Europe par divers correspondants de journaux et notamment par ceux du *Berliner Tageblatt*, de la *Neue freie Presse*, du *Times*, du *New-York Herald* et du *Daily Mail*. Une note officieuse du gouvernement remit aussitôt les choses au point en expliquant facilement que la démarche de l'empereur, rigoureusement conforme aux traditions diplomatiques, ne pouvait donner lieu à aucune interprétation douteuse; et d'ailleurs, il est certain que jamais le gouvernement de Washington ne songea à soulever à ce sujet le moindre incident. Il semblait donc que l'affaire dût en rester là. Mais c'est alors précisément que commença la campagne allemande : les journaux de Berlin, oubliant qu'ils avaient été des premiers informés, reprochèrent amèrement aux journaux anglais, et surtout au *Times*, d'avoir à eux seuls créé l'incident par les dépêches tendancieuses de leurs correspondants spéciaux. Le reproche évidemment ne tenait pas, et la campagne engagée sur ce terrain ne pouvait s'éterniser. Elle a cependant duré assez pour que

des deux pays on ait eu le temps de s'adresser quelques aménités bien senties.

Angleterre. — La Chambre des communes a voté sans modifications le crédit de 5.444.000 livres demandé par l'Amirauté pour les nouvelles constructions navales. M. Dillon avait proposé une réduction de 2 millions de livres. M. Asquith a combattu cette motion, déclarant que le gouvernement anglais trahirait les intérêts de l'empire britannique s'il n'assurait pas les moyens de faire face à tous les risques probables ou même possibles et s'il ne se guidait pas sur le programme des constructions navales des autres nations.

Nous avons tenu compte, a ajouté le Premier, de l'accélération apportée à l'exécution du programme naval allemand, du développement de ses capacités techniques et surtout de la rapidité de la construction allemande, tout en prenant note des déclarations de l'Allemagne qu'elle n'accélèrerait plus ses constructions à l'avenir.

Notre programme nous donnera, en 1913, 27 *Dreadnoughts*, dont 2 coloniaux, contre 21 *Dreadnoughts* en Allemagne et 4 en Italie; leur nombre est inconnu en Autriche ; il n'y a rien là d'excessif. Sans doute, chaque nouveau *Dreadnought* retarde quelque réforme sociale, mais aucune réforme sociale n'est possible sans la sécurité nationale.

Nous avions pressenti l'Allemagne au sujet d'une entente relative à la reduction des constructions navales, mais la loi allemande empêche cette réduction, tout en prévoyant une diminution après 1912. Dans tous les cas, nous nous empresserons de profiter de toute occasion pour restreindre nos constructions.

Après ces explications de M. Asquith, la Chambre a rejeté la motion Dillon, par 298 voix contre 70.

Le couronnement de George V. — Le couronnement du roi George et de la reine Mary a été fixé au mois de juin 1911. L'annonce en a été faite officiellement, suivant le cérémonial traditionnel, par les hérauts d'armes du palais Saint-James.

Bulgarie. — *Le congrès néo-slave de Sofia.* — Le congrès néo-slave, qui s'est réuni à Sofia du 16 au 20 juillet, a adopté les résolutions suivantes :

1° Etablissement d'une union des académies et instituts scientifiques des différents pays slaves;

2° Fondation d'une union englobant les différents artistes et écrivains de langue slave;

3° Union centrale des chambres de commerce des pays slaves, en vue des progrès du commerce et de l'industrie.

Les questions de fondation d'une banque slave et d'une agence télégraphique slave ont été renvoyées pour examen au comité exécutif et à une commission du congrès;

4° La langue russe a été adoptée comme langue de communication entre les différentes races slaves;

5° Organisation d'expositions industrielles et artistiques dans les différents pays slaves;

6° Envoi de missions commerciales d'un pays slave dans l'autre;

7° Echange de professeurs entre les différentes universités slaves; formation d'une société dont le but serait la traduction des principales œuvres littéraires et scientifiques d'une langue slave dans l'autre; publication d'une grande encyclopédie slave, continuant les travaux de Jagic.

Le prochain congrès slave se réunira à Prague en 1912.

Espagne. — *Le conflit entre l'Espagne et le Vatican.* — Le conflit qui divise actuellement l'Espagne et le Vatican est toujours aussi aigu. On avait pu croire un moment que l'entente allait se faire; mais presque aussitôt une note officielle a annoncé que l'ambassadeur espagnol près le Saint-Siège, M. de Ojeda, était tombé malade, qu'il devait rentrer à Madrid pour se soigner, et que, de ce fait, les négociations se trouvaient suspendues *sine die*. Il est vrai que, depuis, une seconde note a rectifié la première. M. de Ojeda a, en effet, quitté Rome, mais il est allé à Frascati, dans la campagne romaine, d'où il continue à diriger l'ambassade. Les relations diplomatiques ne seraient donc pas interrompues, et tout espoir d'un accord amiable n'est pas encore perdu.

Montenegro. — *Le royaume de Montenegro.* — Un communiqué officiel de Cettigné, en date du 15 juillet, annonce que les puissances ont, à l'unanimité, consenti à la proclamation de la royauté montenegrine. La fête du cinquantenaire du règne du prince Nicolas, qui tombe le 14 août, sera l'occasion de la proclamation. Le futur roi, Nicolas Ier, est âgé de 66 ans. Il a succédé en 1860 à son oncle, le prince Danilo, victime d'un assassin.

Turquie. — *La démission du Cheik-ul-Islam.* — Le Cheik-ul-Islam a donné sa démission. On a fait courir à ce propos des versions plus ou moins vraisemblables. Suivant certaines rumeurs, le Cheik-ul-Islam aurait dit au Sultan que le peuple se montre fort mécontent de l'intransigeance avec laquelle le gouvernement traite les partis professant des vues différentes des siennes. Le grand-vizir et le ministre de l'Intérieur, à qui avaient été rapportés ces bruits, auraient prié le Cheik-ul-Islam de démissionner. La vérité est, semble-t-il, qu'on a découvert dans la vie de Husni, durant l'ancien régime, des faits compromettants, et qu'on lui a demandé sa démission. Le sénateur Kiazim, qui lui succède, est membre du Comité « Union et Progrès ». Il a la réputation d'un homme sincèrement libéral.

— *La question crétoise.* — L'assemblée nationale crétoise, dans sa séance du 9 juillet a décidé d'admettre à siéger sans serment les députés musulmans et de permettre aux fonctionnaires musulmans d'exercer librement leurs fonctions en touchant leurs traitements. C'est la formule de l'ultimatum que les représentants des quatre puissances protectrices avaient présenté au gouvernement crétois.

Ils avaient été chargés en même temps de notifier à M. Venizelos que, si un vote conforme de l'Assemblée nationale n'était pas émis régulièrement, c'est-à-dire avec le quorum réglementaire, avant le 11 juillet à midi, des forces des quatre puissances seraient débarquées dans les principaux ports de l'île et les douanes saisies.

On connaît mal encore les détails de la séance du 9. Dans la matinée, le parti de M. Venizelos, qui compte 59 membres, et celui de M. Michelidakis, qui compte 55 membres y compris les 12 députés qui suivent M. Koundros, avaient délibéré séparément. L'un et l'autre étaient restés sur leurs positions : le premier favorable, le second hostile à l'acceptation des conditions posées dans l'ultimatum. A la séance officielle de l'après-midi, les dépêches disent que les 50 partisans de M. Venizelos ont seuls pris part au scrutin et que l'acceptation de l'ultimatum a été votée par 55 voix contre 4, après un discours de M. Venizelos. Elles ne précisent pas si les députés de l'opposition étaient présents ou se sont abstenus et si le quorum requis réglementairement pour l'émission d'un vote valable a été effectivement atteint. L'Assemblée crétoise comprend 130 membres, dont 16 musulmans. Toujours est-il que les quatre consuls généraux ont considéré le vote comme valable et l'ultimatum comme accepté.

Cette solution parlementaire du conflit sera certainement accueillie partout avec un soupir de soulagement. Elle prouve qu'une partie des Crétois est devenue accessible à des inspirations raisonnables. Elle dispense les puissances de recourir à des mesures de coercition. Elle donne satisfaction aux légitimes réclamations de la Porte. Elle permet à l'Orient de respirer pendant quelques mois, à moins d'événement imprévu. Mais il faut se garder d'illusions : tout reste en suspens; le vote du 9 juillet ne constitue qu'une solution essentiellement provisoire comme l'écrit très justement M. Aug. Gauvain dans le *Journal des Débats :*

Le sort de la Crète reste incertain et la paix exposée à tous les hasards. Nous nous réjouirons avec tout le monde de l'accalmie présente si on la met à profit pour préparer la solution définitive, condition nécessaire du rétablissement du calme en Orient. Si, au contraire, pendant ces mois de répit, le danger du moment une fois passé, les chimères renaissent et les intrigues se renouent, l'accalmie aura été funeste. Il ne serait pas honnête d'entretenir le public dans l'illusion. Pour les Grecs eux-mêmes, auxquels on nous reproche quelquefois de montrer de la dureté, il vaut infiniment mieux que les situations soient nettes. Nous avons conscience d'avoir mieux compris les intérêts du roi Georges Ier et de ses sujets en combattant l'an dernier le retrait des contingents internationaux, que ceux de nos confrères qui ont approuvé cette mesure agréable à Athènes. C'est une tâche ingrate, mais c'est rendre service aux Grecs que de leur montrer la vanité de la réalisation de leur Grande Idée dans l'Orient d'aujourd'hui. En ce moment, ils semblent revenus à une conception plus saine de la situation. Nous souhaitons que cet état d'esprit dure assez longtemps pour que la question crétoise soit enfin réglée dans les conditions que nous avons dites.

Ajoutons que, d'après une dépêche de Constantinople, la Porte considère comme insuffisant le vote de l'Assemblée crétoise, parce que le quorum n'a pas été atteint. Elle demandera donc aux puissances de garantir l'admission des députés musulmans à l'Assemblée, et la reconnaissance des fonctionnaires musulmans sans prestation de serment.

II. — ASIE.

Indochine. — *Mort tragique du général de Beylié.* — De Saïgon, nous parvient la nouvelle d'un accident tragique qui a coûté la vie à un de nos plus brillants officiers généraux, le général de Beylié, à un médecin de l'armée et à trois indigènes. Voici la dépêche, en son émouvante brièveté :

Saïgon, 17 juillet.

La chaloupe des Messageries fluviales *Lagrandière*, qui traversait les rapides du Mékong, à 3 heures, en aval de Luang-Prabang, a coulé.

Le général de Beylié, le médecin militaire Rouffiandis, chef du service de santé du Laos, et trois matelots indigènes ont été noyés.

Les corps n'ont pas été retrouvés.

Les détails manquent.

Cet accident cause une vive émotion dans toute l'Indochine.

Le général de Beylié était un des officiers les plus éminents de notre armée coloniale. Né le 26 novembre 1849 à Strasbourg, entré à Saint-Cyr en 1869, sous-lieutenant au 41e d'infanterie le 14 août 1870, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur le 3 novembre de la même année pour sa belle conduite au cours de la défense de Montmédy, où il reçut une grave blessure. Après la guerre, il avait suivi les cours de l'école militaire supérieure et obtenu le brevet d'état-major. Attaché à l'état-major de la division de Besançon, puis à celui du 13e et du 15e corps, le capitaine de Beylié était affecté en 1883 au 2e régiment d'infanterie de marine. Son rôle, lors de l'expédition du Tonkin, fut des plus brillants. Chef d'état-major de la brigade Giovanninelli, il fut cité à l'ordre du jour de l'armée et prit une part très active à toutes les expéditions qui suivirent le premier établissement des Français en cette région. Promu lieutenant-colonel, il fut, en 1891, commandant de l'un des quatre territoires militaires du Tonkin. Officier de la Légion d'honneur en 1892, il fut affecté jusqu'en 1895 à l'état-major du ministère de la Marine. Le général de Beylié avait également fait la campagne de Madagascar en qualité de chef d'état-major du général Duchesne. Promu brigadier en 1902, il avait exercé plusieurs commandements en Extrême-Orient. Militaire et organisateur de premier ordre, le général de Beylié était aussi un savant et un archéologue des plus distingués, dont l'Institut signala plus d'une fois les travaux. On lui doit plusieurs ouvrages excellents : *L'Art hindou en Extrême-Orient*, *Voyage archéologique en Birmanie et en Mésopotamie*. Il s'était particulièrement occupé de l'étude des magnifiques ruines d'Angkor et avait

singulièrement contribué à conserver dans leur imposante intégrité ces inestimables monuments de l'art disparu des peuples khmers. Le général de Beylié était commandeur de la Légion d'honneur.

Le médecin-major Rouffiandis, qui a trouvé la mort dans la même catastrophe, avait été nommé à la deuxième classe de son grade le 12 juillet 1903. Affecté au 38e régiment d'artillerie, à Nîmes, il avait été appelé ensuite à diriger le service de santé du Laos.

Une dépêche ultérieure a appris que les corps du général de Beylié et du docteur Rouffiandis avaient été retrouvés.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le général Moinier.* — Le 18 juillet, l'agence Havas a communiqué à la presse la note officielle suivante, que nous sommes très heureux d'enregistrer :

Plusieurs journaux ont annoncé le rappel du général Moinier à la suite de ses dernières opérations au Maroc.

Cette information est inexacte. Aucune décision de ce genre n'a été prise.

— *L'affaire de Moul-el-Bacha.* — Un engagement s'est produit le 12 juillet, au lieu appelé Mou-el-Bacha, près du marabout Si Abdallah Sebbahri, gué de la Moulouya par lequel communiquent les tribus établies à l'Est et à l'Ouest de la Moulouya. Voici, d'après l'agence Havas, quelques détails sur cette affaire.

Afin de garantir la sécurité des routes aboutissant à Taourirt et à Aïoun-Sidi-Mellouk, le lieutenant-colonel Féraud, commandant la police, était allé reconnaître Moul-el-Bacha ; il devait y être rejoint par un autre détachement venu de Taforalt, où existe un poste français depuis la campagne des Beni-Snassen.

Les populations de la rive droite de la Moulouya avaient fait le plus favorable accueil aux troupes ; mais dans la matinée du 12, un fort contingent des Beni-bou-Yahyin, qui habitent la rive gauche du fleuve, s'avança en manifestant des intentions hostiles.

Le lieutenant-colonel Féraud dépêcha vers eux des chefs marocains dévoués à la cause française, notamment Si Taïeb et Bou Amama. Ceux-ci protestèrent auprès des Beni-bou-Yahyin des intentions pacifiques des Français, déclarant qu'ils ne voulaient pas du tout traverser la Moulouya. Les Beni-bou-Yahyin ne voulurent rien entendre, et ayant traversé le fleuve en aval de Moul-el-Bacha, ils vinrent attaquer nos troupes.

Le combat fut très vif et se termina bientôt par la retraite précipitée des Marocains, qui durent repasser la Moulouya, abandonnant sur le terrain 63 morts.

De notre côté, nous avons eu 11 morts, dont 6 indigènes et 5 légionnaires ; 43 blessés, dont plusieurs grièvement. Parmi les blessés, se trouvent deux officiers légionnaires atteints.

Le colonel Féraud est resté à Moul-el-Bacha avec sa colonne.

Des renseignements pris au ministère de la Guerre, il résulte que

les deux officiers blessés ne le sont que légèrement. Ce sont les lieutenants Dufréchou, du 1er étranger, et Brunel, du 2e tirailleurs algériens.

Des dépêches ultérieures d'Oudjda ont appris, depuis, qu'un groupe d'indigènes de la vallée de la Moulouya s'est rendu à Taourirt pour exprimer au chef du détachement français leurs regrets de l'agression dont se rendirent coupables les Beni-bou-Yahyin, et leur désir de reprendre leurs relations avec nous. Si Taïeb bou Amama, à la suite de cette démarche, est allé à Moul-el-Bacha pour s'assurer des intentions des indigènes. Ils ont tous désavoué l'agression commise contre nous et exprimé de nouveau leur intention de maintenir avec nous les rapports antérieurs. D'autre part, nos officiers ont reçu, le 15, à Taourirt, un délégué de la dernière fraction des Ahlaf, celle des Oulad-Sliman. La situation sur la rive droite est ainsi nettement éclaircie. L'agence Havas dit à ce sujet :

L'incident du 12 juillet peut être considéré comme un fait isolé, et il y a tout lieu de croire que la leçon infligée à nos adversaires a produit une impression des plus favorables.

Des postes militaires ont été installés pour garantir la sécurité sur la région voisine des rives de la Moulouya, notamment à Moul-el-Bacha, à Taourirt, sur l'oued Mestigmer et à Aïoun-Sidi-Mellouk. Après avoir procédé à l'installation de ces postes, le général Lyautey est rentré à Oudjda et de là à Oran.

— *Les Beni-bou-Yahyin et les marchés marocains.* — Le gué de Sebbah, où la colonne Féraud a été attaquée le 12 juillet par les Beni-bou-Yahyin, est situé à 12 kilomètres au Nord de Taourirt, et à 25 kilomètres à l'Ouest d'El-Aïoun-Sidi-Mellouk. La piste conduisant aux pays des Kebdana et à Mélilla y franchit la Moulouya; par là passent les caravanes qui viennent du présidio espagnol pour ravitailler en denrées européennes les marchés de l'Est et du Sud-Est marocain, dont le principal est Debdou, agglomération formée presque entièrement de commerçants juifs.

Les Beni-bou-Yahyin, tribu rifaine très importante, occupent la plaine de la rive gauche de la Moulouya et les pentes du versant occidental depuis la trouée Fez-Taza jusqu'à quelques lieues de la mer, où ils confinent aux Oulad-Settout et aux Kebdana; en outre, ils s'étendent vers l'Ouest dans le désert du Garète, qui entre comme un coin dans le massif montagneux côtier au Sud du pays des Guelaya. Ainsi les Beni-bou-Yahyin vivent presque uniquement dans la plaine. C'est pourquoi ils sont fort différents des peuplades montagnardes qui les entourent; au lieu d'habiter des villages, ils sont nomades et forment des douars nombreux. La majorité de leurs guerriers est montée.

La plaine de la Moulouya, vaste désert de sable et de cailloux, tout aussi aride que le Garète, est une tentacule que le Sahara lance jus-

qu'à la mer. Les Beni-bou-Yahyin ne peuvent en conséquence se livrer à l'agriculture ; on ne trouve ni champs ni arbres fruitiers autour de leurs douars, à peine quelques enclos de figuiers de Barbarie, qui fournissent pendant les chaleurs de la fin de l'été une nourriture savoureuse et désaltérante. Les moyens d'existence de la tribu sont l'élevage et surtout le vol. Il n'existe pas de pires brigands dans tout le Nord-Est du Maroc, où cependant chaque homme est pillard de naissance. Grâce à la rapidité de leurs chevaux, ils peuvent fondre à l'improviste sur leurs voisins, les razzier et se retirer impunément dans leurs déserts. Les exploits des Beni-bou-Yahyin ont obligé différentes tribus kabyles des montagnes à se liguer contre eux, et depuis quelques années il leur est plus difficile de vivre aux dépens des autres Rifains. Heureusement pour eux, ils ont tiré une nouvelle source de revenus des caravanes qui partent de Melilla vers l'intérieur, depuis que le presidio espagnol a été déclaré port franc en 1893 ; la plupart de celles-ci sont obligées de traverser leur territoire et d'acheter fort cher le droit de passage.

On comprend que l'établissement des marchés franco-marocains d'El-Aïoun et de Taourirt, en concurrençant les produits de Mélilla dans toute la région frontière et à Debdou, a porté un coup extrêmement sensible aux opérations des Beni-bou-Hahyin et les prive du plus clair de leurs ressources. Ainsi se trouvent expliqués leur mécontentement et l'attaque dont nos troupes ont été l'objet, quoiqu'elles soient restées sur la rive droite de la Moulouya, c'est-à-dire en dehors non seulement du territoire des Beni-bou-Yahyin, mais encore du théâtre de leurs expéditions et de leurs razzias, qui s'étaient toujours déroulées à l'Ouest de la rivière.

Les deux marchés de Taourirt et d'El-Aïoun avaient constamment été respectés jusqu'ici, malgré la richesse relative des tribus qu'ils desservent. En effet, les environs d'El-Aïoun, et surtout la vallée de l'oued Za, qui arrose Taourirt, sont aussi fertiles et verdoyants que la plaine de la Moulouya est aride et desséchée. Le cours de l'oued Za est abondant, même en été, et permet d'irriguer copieusement les terres ; sur les berges, les cultures et les prairies se succèdent sans interruption. C'est à l'endroit où la grande piste d'Oudjda à Taza coupe la vallée que se dresse un piton isolé, qui m'a rappelé, lorsque je voyageais dans cette région en 1903, le Château-Queyras, en Dauphiné. Sur le sommet du mamelon, on aperçoit les ruines de l'ancienne Kasba-bou-Ismaïl, au pied de laquelle se tient, le lundi, dans une enceinte fort endommagée, le marché de Taourirt. C'est un simple lieu de réunion, dont ne dépend aucun village.

El-Aïoun-Sidi-Mellouk, au contraire, est une petite ville forte, construite jadis comme gîte d'étape de la grande voie militaire et commerciale qui reliait Fez à l'Algérie, par Taza et Oudjda. Son enceinte, bastionnée et crénelée, est entourée de vergers, d'olivettes et de champs d'orge, comme celle de toutes les villes ou kasbas du Maroc. Située dans une véritable marche militaire, où se sont livrées autant de batailles qu'en Lombardie ou dans les Flandres, El-Aïoun et le

pays environnant n'ont jamais eu la possibilité de se développer.

Récemment encore, la région a été désolée tour à tour par les partisans du rogui et les troupes chérifiennes. On peut espérer que l'ère des tribulations est maintenant terminée et que les marchés franco-marocains, fonctionnant sous la protection de nos colonnes, donneront à cette malheureuse contrée la prospérité et la paix.

REGINALD KANN[1].

Afrique Equatoriale Française. — *Opérations de police dans le Haut-Oubangui.* — Le capitaine Devaux avait été chargé d'opérations de police dans la circonscription du Haut-Oubangui, à la suite de l'attaque dont avait été l'objet le lieutenant Rouget de la part des Yaepas, et il s'était emparé du chef Dodo, considéré comme l'instigateur des troubles. Il a été attaqué à son tour à la fin du mois de juin, entre Bambari et Kouango, par un parti assez nombreux de Langouassis, auquel il a infligé un échec complet, assurant ainsi désormais les communications dans cette partie de la Haute-Bangui.

Guinée française. — *Le recrutement des troupes noires.* — Le correspondant particulier du *Temps* à Conakry écrit à la date du 19 juin :

Le lieutenant-colonel Mangin est arrivé à Conakry le 7 juin, par le *Cholon*, des Chargeurs réunis, avec les administrateurs adjoints de 1re classe Le Hérissé et Guignard et les capitaines Cornet et Renard. Cet officier supérieur a séjourné trois jours au chef-lieu de la Guinée, pendant lesquels il a longuement conféré avec le lieutenant-gouverneur. D'accord avec le gouverneur général, M. Liotard a donné aux chefs des circonscriptions administratives de sa colonie les ordres nécessaires pour qu'ils collaborent effectivement à l'œuvre du colonel Mangin et lui facilitent sa tâche.

Le colonel Mangin a quitté Conakry le 11 juin à six heures trente du matin pour la région du Niger. La mission doit se disloquer à Mamou, le chef se dirigeant sur Kouroussa et Kankan, après avoir visité le cercle de Dinguiray, alors que son principal adjoint, le capitaine Cornet, parcourra le Fouta-Djalon, pour atteindre, par le territoire du Yambéring, les régions du Haut-Sénégal-Niger, vers Satadougou. La mission se retrouvera au complet à Bamako en juillet.

La Guinée, grâce à la confiance que le gouverneur Liotard a su inspirer aux populations de cette colonie, a déjà fourni les premiers éléments de formation des troupes noires de réserve, soit 600 hommes du bataillon destiné à l'Algérie, et elle est prête à livrer, au moment voulu, un contingent plus considérable encore, sans plus de difficultés.

Les projets actuels du gouverneur général, M. W. Ponty, et du colonel Mangin, comportent la division des 20.000 hommes de troupes noires de réserve en deux parties : 1° régiments stationnés en Algérie ; 2° régiments stationnés en Afrique Occidentale. Conakry recevrait pour sa part un régiment à 4.000 hommes dont le premier bataillon serait fourni en 1911 et le dernier en 1914.

Madagascar. — *Le nouveau gouverneur général.* — Le gouvernement a choisi M. Picquié, inspecteur général des colonies, direc-

[1] *Le Temps* du 15 juillet 1910.

teur du contrôle au ministère, pour succéder à M. Augagneur à la tête de l'administration de Madagascar. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir résisté aux suggestions de ces derniers temps et de n'avoir pas fait de Madagascar une fiche de consolation pour un des battus des dernières élections législatives. L'homme qu'il a choisi est l'un des fonctionnaires coloniaux les plus connus. Parvenu au plus haut grade du corps de l'inspection des colonies, M. Picquié abandonne aujourd'hui ce cadre spécial pour devenir gouverneur général. Cet abandon était imposé par les règlements.

Le pays que M. Picquié est appelé à administrer est en ce moment dans une situation assez satisfaisante ; mais quelques questions réclament une solution urgente : celle de l'accès du chemin de fer à la mer notamment, accès que la colonie est en mesure d'assurer avec ses propres ressources, mais qu'en dépit de ses réclamations elle n'a pas été encore autorisée à réaliser. Avec sa grande connaissance des affaires administratives et la bonne volonté qu'il trouvera vraisemblablement dans les bureaux du ministère, le nouveau gouverneur général semble très qualifié pour faire aboutir ces questions et, d'une façon générale, pour réaliser l'œuvre qui est à accomplir actuellement à Madagascar.

IV. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Le congrès panaméricain.* — Le congrès panaméricain a été solennellement inauguré le 12 juillet, à Buenos-Aires au milieu d'une brillante assistance. M. de La Plaza, ministre des Affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux délégués. M. White, délégué des Etats-Unis, a répondu au nom des délégations. Il a déclaré qu'il n'y avait rien dans la solidarité américaine ni dans l'amitié chaque jour plus intense entre les nations américaines, qui constituât un danger pour les intérêts du vieux monde. M. Bermejo, délégué argentin, a été nommé président du congrès.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les naturalisations d'étrangers.* — Le chiffre des naturalisations en France avait, de 1906 à 1907, passé de 2.149 à 2.576. Ce chiffre s'était accru en 1908, où il avait été de 2.914, mais 1909 accuse un léger fléchissement avec un total de 2.807.

Parmi les 1.857 hommes naturalisés en 1909, 1.765, soit 95 %, résidaient en France depuis plus de dix ans; 176 étaient nés en France et 1.861 à l'étranger.

91 individus ont été naturalisés après trois ans de domicile autorisé en France.

1.706 après une résidence non interrompue de dix années.

1 après une année seulement de domicile autorisé pour service militaire accompli aux colonies.

24 ont également obtenu la naturalisation un an seulement après leur admission à domicile parce qu'ils avaient épousé une Française.

93 ont sollicité la naturalisation en même temps que leur parents.

2 descendaient des familles expatriées lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Au point de vue de la nationalité d'origine, les naturalisés se répartissent ainsi : Italiens 594, Belges 552, Alsaciens-Lorrains 142, Russes 127, Espagnols 112, Allemands 31, Suisses 73, Roumains 50, Luxembourgeois 39, Autrichiens 38, Anglais 13, Grecs 6, Hollandais 4, Hongrois 1, divers 25.

Les étrangers ayant obtenu la naturalisation avaient 4,432 enfants, dont 1.151 majeurs et 3.281 mineurs.

Allemagne. — *Les résultats de la première année de fonctionnement des chèques postaux.* — L'administration impériale des Postes vient de publier un rapport sur les résultats de la première année de fonctionnement des chèques postaux dans l'Empire. Nous empruntons à ce rapport, analysé dans le *Reichsanzeiger*, les renseignements qui suivent :

A la fin de l'année 1909, le nombre des comptes ouverts était de 36.427.

Sur ces comptes, il en existait 24.254 en Prusse, 4.619 en Saxe-Royale, 1,772 dans le grand-duché de Bade, 1.000 dans le grand-duché de Hesse, 1.351 dans le territoire dépendant de la ville libre de Hambourg, etc.; parmi les titulaires des comptes, on relevait 1.081 autorités administratives, 1.732 banques et banquiers, et

27.606 entreprises industrielles et commerciales (dont 10.764 fabriques).

Pendant la première année de fonctionnement, les comptes ont présenté un mouvement de fonds s'élevant à 9.820.801.468 marcs, comprenant 4.942.225.262 marcs aux versements, et 4.878.576.196 marcs aux payements.

II. — AFRIQUE.

Mozambique. — *Situation commerciale en* 1908. — La statistique publiée pour « le cercle douanier de l'Afrique Orientale » donne pour l'ensemble du commerce général en 1908 la somme de 57.637.855 milreis contre celle de 49.982.188 milreis de l'année précédente.

Ces 57.637.855 milreis se répartissent ainsi :

Importation.....	30.866.368 milreis[1]
Exportation.....	26.769.487 —

Le commerce spécial désigne l'importation pour la consommation du cercle douanier et l'exportation des produits du sol de la province, sortis par les ports faisant partie du cercle. Ce commerce s'est élevé à 6.865.368 milreis, alors qu'en 1907 il n'a atteint qu'à 6.706.622 milreis. Il se répartit ainsi :

Importation.....	5.481.165 milreis
Exportation.....	1.384.284 —

La réexportation et le transit international s'élèvent à la somme de 25.385.203 milreis. En 1907, ils n'atteignaient qu'à 21.672.069 milreis.

Il convient de faire remarquer que dans les chiffres du commerce général, celui qui précède figure tant à l'entrée qu'à la sortie ; c'est-à-dire que la statistique le fait entrer deux fois dans ses comptes, alors que commercialement le mouvement ne porte que sur un effort financier de 25.385.203 milreis.

En résumé, le transit s'est augmenté, pour l'année 1908, de 3.713.134 milreis, soit 18 millions 1/2 de francs; le commerce spécial de 158.727 milreis, soit environ 793.000 francs.

---

[1] Le milreis vaut environ 5 francs.

Le Zeppelin parlementaire, en Autriche, échoue sur la question de l'Université slave.
Kikeriki (Vienne).

L'Encyclique *Editæ sæpe*.
« Grand dieu! voilà Luther par terre! »
Amsterdammer (Amsterdam).

Le retour de Roosevelt.
Th. Roosevelt : « Coucou ! Qui est là? »
Evening post (Chicago).

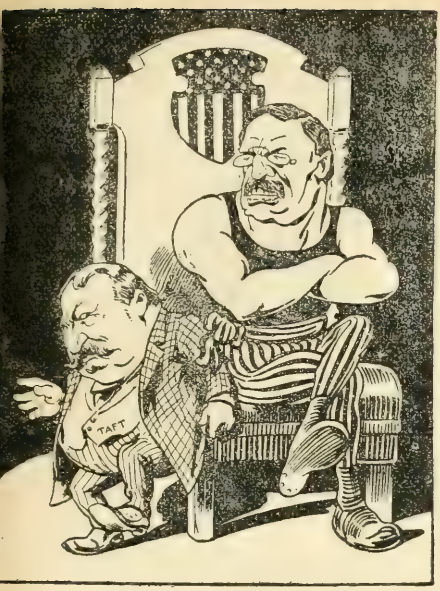

TH. ROOSEVELT AU PRÉSIDENT TAFT : « Ote-toi de là, que je m'y mette ! »
Nebelspalter (Zurich).

LE NOUVEAU DIEU DES AMÉRICAINS.
Pasquino (Turin).

GUILLAUME II AU COMTE ZEPPELIN : « Etes-vous convaincu maintenant, mon pauvre vieux, qu'il faut renoncer au système rigide ? »
Pasquino (Turin).

Aux Philippines, on lit les déclarations de Roosevelt sur l'Egypte !
Punch (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Geoffray est nommé ambassadeur près Sa Majesté le roi d'Espagne.

L'exequatur a été accordé à MM. :

J. Suywens, consul de Danemark à Dunkerque ;
Jean Soubitez, consul de la République de Panama à Boulogne-sur-Mer ;
Gabriel-Victor Aubert, vice-consul du Pérou à Sainte-Adresse ;
A. Chambaud, consul de la République de Panama à Toulon ;
Edmond Bled, consul de la République de Panama à Dunkerque ;
Paul Wilkinson, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *chef d'escadron* Payn est nommé au command. du territoire des oasis.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Butault est désig. pour le service géographique de la Cochinchine ;

M. le *lieut.* Richard est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Bourgeron ; le *capit.* Malafosse et le *lieut.* Béry sont désig. pour le 1er sénégalais ;

MM. le *chef de bataill.* Ristori et les *lieut.* Demassez et Bornand sont placés au 2e sénégalais ;

MM. les *chef de bataill.* Fraysse et Chaptal ; les *capit.* Richard et Séguineau et le *lieut.* Méric de Bellefon sont affectés au 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Gondalma est placé au bataill. de la Mauritanie ;

MM. les *capit.* Laforgue et Millot sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Lame est désig. pour le bataill. du Tchad ;

MM. les *lieut.* Gorron et Coulbois sont placés au bataill. du Gabon ;

M. le *lieut.* Dulac est affecté au bataill. de l'Oubangui-Chari.

M. le *lieut.* Verdon est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo ;

Madagascar. — MM. les *capit.* Barbazan et Fontenoy et le *lieut.* Petit sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *lieut.* Dupont est désig. pour la Guyane.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *stagiaires* Cariou et Masseron sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*attaché de 1re cl.* Le Quintrec est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Téreau est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vicart et Morel sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Gouzien ; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sallet et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Lambert sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Geniès est désig. pour la Mauritanie ;

M. le *pharm. aide-major de* 1re *cl.* Finelle est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale.. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Dutigny et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Sébilleau sont désig. pour le Moyen-Congo ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Duliscouet est désig. pour l'Oubanghi-Chari.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Serph est désig. pour la Martinique.

Guadeloupe. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Laporte est désig. pour l'hôpital du camp Jacob.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* est désig. pour la ville de Cayenne.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Sauvé est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Touraine est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Cros est désig. pour le *Kersaint;*

M. le *capit. de frég.* Blondeau est nommé au command. du *D'Iberville :*

M. le *lieut. de vaiss.* Lalla est désig. pour les torpilleurs des mers de Chine ;

MM. l'*enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Roucy et *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Georgelin sont désig. pour le *Montcalm.*

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Runge est désig. pour le *Vaucluse*, comme second;

M. l'*enseigne de* 1re *cl.* Barberot est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Loiseleur des Longchamps Deville est désig. pour être adjoint au commiss. de l'arsenal de Saïgon.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Vialard est désig. pour la *Décidée.*

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur en chef de* 2e *cl.* Renault est nommé direct. des travaux de l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Carbillet est nommé directeur du service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés :

Gouverneur général de Madagascar, M. Picquié ;

Lieutenant-gouverneur du Gabon, M. Cureau ;

Lieutenant-gouverneur de la Guinée, M. Camille Guy ;

Gouverneur de la Réunion, M. Rodier ;

Gouverneur de la Guyane, M. Paul Samary.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notice sur l'armée des Indes Anglaises, par le chef de bataillon MAROIX, de l'infanterie coloniale. Une brochure in-8° de 104 pages. Henri Charles Lavauzelle. Paris, Limoges, 1910.

L'Angleterre exerce sa puissance aux Indes sur un territoire dont la superficie dépasse 5 millions de kilomètres carrés, soit douze fois celle de l'Angleterre et sur une population de 300 millions d'habitants, soit quinze fois supérieure à celle du Royaume-Uni.

L'organisation des forces militaires dans les Indes anglaises est extrêmement intéressante. Nous n'osons donner ici la proportion entre les éléments anglais et indigène, puis comparer cette proportion à celle qui existe dans notre armée d'Afrique entre éléments français et arabe.

Nous craindrions de dépasser le but et de faire une critique de notre organisation coloniale. Mais sans aller jusqu'à la critique, même sous sa forme la plus atténuée, celle d'une statistique, on peut et on doit étudier l'organisation anglaise. Elle est fort instructive pour nous.

Cette étude a été remarquablement faite par M. le commandant Maroix, chef de bataillon d'infanterie coloniale, dans le travail dont nous donnons ci-dessus le titre.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Annuaire officiel des troupes coloniales pour 1910. Un vol. de 375 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Décret du 2 *mars* 1910 *portant règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux ou locaux.* Un vol. in-8° de 78 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Vingt-six ans de gouvernement catholique en Belgique (19 juin 1884-10 juin 1910), par le baron JEHAN DE WITTE. Une broch. in-8° de 36 pages. L. de Soye, Paris, 1910.

Tripolitaine ; délimitation franco-turque, par LUIGI CUFINO. Une broch. in-8° de 8 pages (extrait du *Bulletin de la Société d'études coloniales et maritimes*).

La Culture du coton dans les colonies allemandes, par M. MORITZ SCHANZ, DE CHEMNITZ. Une broch. in-8° de 32 pages. Thiel et Tangye, Manchester, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*juillet* 1910). R. DE CAIX : Les affaires du Maroc. — M. PONTY : La situation générale de l'Afrique Occidentale Française. — E. LÉMONON : La situation économique de Madagascar.

La Ligue maritime (*juillet* 1910). TOUDOUZE : Tourville, grand amiral et maréchal de France. — PIERRE LOTI : Sur la mort de l'amiral Courbet.

La Quinzaine coloniale (10 *juillet* 1910) : Un grand colonial; le général Borgnis-Desbordes.

Revue pour les Français (25 *juillet* 1910). Cᵗ SAUVAIRE JOURDAN : La marine française à l'œuvre. — J. GUILLEBERT : Le congrès slave de Sofia.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES UTILITÉS COLONIALES

ET

LE POINT DE VUE FRANÇAIS

Si les Etats fondent des colonies à grands risques et à grandes dépenses, ce n'est pas pour la gloire ou pour la vanité, mais avec l'idée d'en tirer pour eux-mêmes des avantages. Les colonies sont faites pour les métropoles. Quelques prétextes qu'invoque la conquête, de quelques excuses qu'on la colore, quelques bienfaits que la domination se flatte d'apporter aux populations subjuguées, cette vérité, évidente pourtant, a été si obscurcie par les sophismes, les déclamations et les hypocrisies, qu'il ne faut pas se lasser de la répéter.

Toutefois, il est rare que les Etats cherchent, avant de conquérir, à déterminer avec une certaine précision les objectifs qu'ils ont à poursuivre pour rendre leurs acquisitions extérieures vraiment fécondes et justifier ainsi ces hasardeuses entreprises.

Dans la grande majorité des cas, la conquête coloniale, quand elle n'obéit pas à de simples besoins de sécurité et à la nécessité d'assurer l'ordre et la paix à l'intérieur de possessions déjà instituées, procède beaucoup plus d'instincts et de sentiments que de raisons mûrement étudiées et délibérées. Sans parler des satisfactions que les gouvernements sont parfois obligés de donner à de puissants intérêts particuliers ou aux aspirations de leurs grands corps, l'expansion coloniale naît souvent de l'occasion, de la jalousie et de la défiance de nations rivales. On conquiert plutôt pour soustraire le pays considéré et ses « possibilités » à l'action des autres qne pour les bénéfices propres, mais vaguement délimités, que l'on peut soi-même s'en promettre.

En général, et jusqu'à l'époque tout à fait contemporaine, ce n'est que plus tard, une fois la conquête plus ou moins parache-

vie et la domination plus ou moins acceptée, que l'Etat fondateur se demande de quelle manière il doit tirer parti du territoire acquis et des activités de ses habitants. Et encore, malheureusement, peut-on prouver qu'il ne se pose pas toujours ni partout cette question fondamentale et que les *utilités* de la conquête ne font que se dégager — mais alors d'une manière très défectueuse — de l'empirisme des faits.

Quoi qu'il en soit de ce genre de considérations — qui demanderaient assurément de plus longs développements — il est facile de voir que les impulsions qui déterminent l'expansion lointaine des Etats sont essentiellement d'ordre politique. On recherche plutôt, suivant les lieux et les circonstances, des avantages économiques et commerciaux, sociaux ou politiques; mais c'est à des mobiles politiques que l'on peut toujours, en dernière analyse, ramener les extensions coloniales.

Les utilités économiques. — Il en fut toujours ainsi. Toutefois les apparences de ces mouvements ont sensiblement changé depuis l'époque des grandes découvertes géographiques qui vinrent d'un seul coup décupler l'ampleur des anciennes compétitions.

Nos devanciers demandaient surtout aux colonies des métaux précieux, des importations d'une utilité plus ou moins immédiate et des produits coûteux ou de luxe que l'Europe ne fournit pas. Les nations modernes, sous la poussée de l'augmentation des besoins et des facultés de production sans cesse croissantes de leurs membres, cherchent plutôt à créer et à réserver des « débouchés » à leur exportation surproductive, après avoir fait subir chez elles à d'abondantes et communes matières premières d'origine coloniale des transformations industrielles qui en augmentent la valeur spécifique.

Mais nous ne nous proposons point ici de démontrer les avantages purement économiques ou les commodités de toutes sortes que nous devons à nos dépendances coloniales. Le procès nous semble, en effet, jugé.

Il suffit d'un simple coup d'œil jeté sur nos aliments les plus journaliers, sur nos vêtements les plus vulgaires ou les plus recherchés, sur nos maisons et sur nos meubles, de regarder fumer les cheminées de nos usines, de parcourir les gares de nos chemins de fer et les quais de nos ports, de jeter les yeux sur les cotes des Bourses, pour constater la place que les produits coloniaux ou d'origine coloniale tiennent dans notre fortune publique, dans nos intérêts privés et dans l'existence de chacun de nous. Le tableau de ces nécessités ou de ces agréments innombrables a été présenté si souvent, avec tant de

bonheur d'expression et d'ingéniosité — notamment par MM. Gide, Chailley et P. Bourde, pour ne citer que des auteurs français — qu'il vaut mieux renvoyer le lecteur à leurs écrits que d'avoir la prétention de les refaire. Et quant aux chiffres qui traduisent ces avantages pour la France seule, il n'y a qu'à rappeler les évaluations successives de notre commerce, qui serait presque en recul sans les échanges considérables qui s'opèrent dès maintenant entre la métropole et ses dépendances [1].

C'est en vain que les adversaires de l'expansion coloniale, mettant en balance les avantages et les inconvénients des colonies, les dépenses qu'entraîne leur acquisition et les risques que fait courir leur conservation, tenteraient de prouver qu'il est préférable aux grands Etats de laisser aux autres les sacrifices, les dangers et les responsabilités, et de se contenter de commercer avec les établissements étrangers, dans leurs ports, en profitant de leurs imprévoyantes ambitions, sous la sauvegarde de leur police et sous la garantie des usages internationaux.

Cette argumentation pouvait, à d'autres époques, n'être pas entièrement dépourvue de valeur, et dans la Grande-Bretagne elle-même, elle eut ses défenseurs. Le bon sens public a toujours fait justice de ces raisonnements de purs économistes, n'ayant de politiques que le nom, et refusé de tenir compte de ces théories. Mais le développement universel du protectionnisme, même s'il arrivait qu'il se réduisit aux seules mesures que commandent la sagesse et l'intérêt solidaire des métropoles et des colonies, a privé de toute base soutenable cette thèse parasitique, et l'on a vu tous les Etats riches et industriels, même sans marine militaire, se précipiter à l'envi, et par défiante prévision, au partage des terres encore sans maîtres organisés.

Les utilités sociales. — C'est des grandes colonies surtout qu'il faut les attendre, c'est-à-dire de ces établissements fondés en pays tempérés, ou à la rigueur subtropicaux, par une émigration de citoyens ou du moins d'Européens. C'est dans ces colonies, les seules qui méritent vraiment ce nom, que les nations prolifiques trouvent pour le surcroît de leur population le plus avantageux des débouchés. Rien de ce qu'elles essaiment ainsi n'est perdu pour elles, ni le nombre, ni l'intelligence, ni l'activité, ni le patriotisme au moins pendant longtemps, ni la

[1] De 1877 à 1907, ce mouvement des échanges entre la métropole et ses dépendances coloniales s'est élevé de 827 millions de francs environ à 2.096 millions, grossissant de 1.270 millions, alors que dans la même période le commerce général français ne s'accroissait que de 2.500 millions.

capacité de consommation et de production, qui s'élargit au contraire à la faveur des conditions nouvelles. En même temps, les impatients, les aventureux, les mécontents qui supportent avec peine les hiérarchies européennes, ceux qui à tort ou à raison se croient supérieurs aux couches sociales où le sort les a parqués ou qui ne se résignent pas aux déclassements dus à leurs propres fautes, éléments de désordres chez eux, trouvent en ces pays le meilleur emploi possible de leurs défauts et de leurs qualités. Désencombrant le sol national et la concurrence, les émigrants assurent en outre à l'industrie et au commerce de la nation mère, par la multiplication généralement rapide de leur nombre et de leurs capitaux, par l'étendue de leurs besoins et par la persistance de leurs habitudes ancestrales, des placements relativement très supérieurs à ceux des Dominations indigènes. Tant que la métropole s'y montre prudente et libérale, ce sont encore les établissements de cette sorte qui lui constituent, avec la communauté des sentiments, les meilleurs des instruments de défense et d'influence extérieures.

Mais les grandes Colonies sont rares et leur fondation n'appartient qu'à des temps périmés. La France n'en possède aucune qui compte dans son impérialisme,et à cause de l'époque où s'est manifestée la renaissance de son expansion, et à cause de son incapacité à en établir avec chance de succès. Sa situation démographique inquiétante, qui tient à des motifs trop puissants et trop multiples pour qu'aucune mesure artificielle puisse la modifier, le lui interdit, et du reste, il est trop tard. Pourtant, s'il résulte de ces raisons diverses que notre pays n'a pas de Colonies vraies, et que s'il en avait il ne serait pas en mesure d'en tirer parti, il faut se rappeler que l'absence de surpopulation générale dans une nation peut coïncider avec les surpopulations partielles, et que tel est le cas de la France. Il y a certainement chez nous encombrement des classes supérieures et des professions libérales et pléthore de la bourgeoisie. Ce n'est pas le lieu de rechercher les causes de ce phénomène, mais on ne peut en nier les effets, et il est à craindre que ceux-ci n'aillent qu'en s'aggravant dans une démocratie individualiste comme la nôtre. On sait trop le goût exagéré que le bourgeois français, dans ces conditions, montre pour le fonctionnarisme sédentaire et la bureaucratie; mais le remède est pire que le mal, car rien n'est moins fait que ce genre d'occupations pour exciter dans notre élite les facultés d'énergie et de décision qui lui font beaucoup plus défaut que les dons intellectuels.

Or, les possessions tropicales, les Dominations, comme nous les appelons, offrent à la jeunesse française instruite, dans leurs

carrières administratives, un déversoir dont l'importance reste considérable encore plus par les qualités morales qu'elles exigent ou qu'elles sont propres à développer que par le nombre des places. Ces fonctions de commandement, de décision prompte et de responsabilités personnelles étendues sont, de toutes celles dont dispose notre gouvernement, les mieux faites pour stimuler le jugement, l'initiative et le caractère, et à ce titre leur intérêt social est fort loin d'être pour nous négligeable.

On ignore trop en France le parti que la Grande-Bretagne a su tirer à ce point de vue, pour elle-même, de ses multiples et glorieuses Dominations, par l'emploi de ses cadets et des membres de ses classes libérales.

Cela ne veut point dire, tant s'en faut, que nous devions conquérir des possessions indigènes pour les peupler de fonctionnaires surabondants, ni que ces fonctions conviennent à tout le monde. Mais dans ces Dominations, le nombre des fonctions *utiles* est et sera toujours relativement élevé ; et à la condition de constituer les carrières administratives comme elles doivent l'être, en prenant les précautions indispensables pour les préserver de l'influence des partis politiques — plus néfaste et moins justifiable en ces milieux que partout ailleurs — l'empire français, avec son étendue et sa variété, présente pour notre société, dans son état présent, une utilité qu'il ne nous est pas permis de perdre de vue.

D'ailleurs, n'oublions pas que nous avons en Afrique du Nord, à nos portes, un vaste territoire qui est à la fois Colonie de peuplement par émigration et Domination de race. Si ce caractère mixte complique singulièrement les difficultés de notre tâche, nous trouvons là un débouché capable de suffire amplement à nos besoins divers d'expansion individuelle, tant par la colonisation proprement dite que par la domination administrative.

Les utilités politiques. — C'est sur celles-là que nous voudrions insister. Une nation comme la nôtre, placée dans les conditions de concurrence très dangereuses où nous nous trouvons, aux prises avec des nécessités impérieuses, quoique souvent contradictoires, qui résultent de sa situation géographique en face d'une Europe défiante ou hostile, pesant sur notre puissance de tout son poids antagoniste, doit surtout demander à ses dépendances coloniales — du moins à celles qui se prêtent à ces vues — des avantages de l'ordre politique, faire converger vers l'utilité politique tous les genres de bénéfices que l'on en peut obtenir.

Ce côté de la question coloniale est d'une exposition difficile. Il dépasse d'ailleurs notre cadre. Tous les actes, tous les mouvements, tous les desseins des gouvernements européens, à la recherche perpétuelle d'un état d'équilibre permanent et perpétuellement instable, sont nécessairement politiques à quelque degré. Et quant aux avantages multiples et de genre différent que peuvent procurer les colonies, ils s'enchevêtrent les uns avec les autres de telle manière qu'il faudrait une analyse minutieuse des conditions spéciales à chaque établissement pour les déterminer. Ce serait tout un livre à faire et qui demanderait des connaissances si étendues que sans doute personne ne les possède.

Ne pouvant aborder le sujet de cette manière, désireux de rester sur le terrain des généralités et obligé de me borner à une esquisse très sommaire, je dirai donc que par colonies politiques — par ellipse et en comprenant le mot colonie dans son sens le plus général — j'entends celles qui peuvent offrir des utilités plus politiques qu'économiques ou sociales, celles où le côté politique prédomine ou devrait prédominer sur tous les autres au regard de ses possesseurs.

Il va de soi, d'ailleurs, que les avantages quelconques que l'Etat métropolitain attend d'un établissement donné, quelle qu'en soit la nature, sont inséparables de sa prospérité matérielle. Pour avoir une utilité réelle, en quelque sens que l'on voudra, il faut que la situation financière et budgétaire de cet établissement se présente sous un aspect satisfaisant.

Seulement, tandis que pour une colonie économique, cette prospérité se suffit à elle-même, que l'Etat fondateur ou propriétaire n'a pas à y chercher autre chose que cette prospérité, celle-ci n'est, dans une colonie politique qu'une voie permettant de se rapprocher du but à atteindre. Dans le premier cas, elle est une fin; dans le second, elle est un moyen. Elle ne doit être considérée que comme le support ou l'instrument du résultat à viser.

Il serait donc de première nécessité pour le gouvernement d'un Etat expansif, avant même de s'être décidé à porter son action sur un territoire colonial, d'avoir déterminé l'orientation qu'il entend imprimer à son acquisition. On sait trop que ce n'est point ainsi que les choses se passent et nous l'avons déjà rappelé. Au point de vue où nous nous plaçons, il faut avouer qu'il est malheureusement impossible qu'il en soit autrement, tant les vérités élémentaires sont encore inconnues de nos dirigeants et ignorées de l'opinion publique.

Prenant les choses telles qu'elles sont, nous observerons que

la qualité économique et politique d'une possession ne dépend pas d'elle seulement, mais encore des préoccupations et des besoins de sa métropole. Pour emprunter le langage de la mécanique, nous dirons que chaque propriété coloniale forme avec sa métropole un « couple » ou un « système » dont les composantes sont variables.

Elles varient, non seulement suivant la nature des établissements — Colonies ou Dominations — suivant le milieu où ils se trouvent, suivant les distances qui les séparent de leur métropole, suivant le moment où on les considère, mais aussi suivant les « conditions » de la métropole elle-même, conditions dont les unes sont permanentes ou très durables, les autres relatives aux lieux et aux circonstances.

Si banales peut-être que puissent à quelques-uns paraître ces remarques, il y a lieu de croire qu'elles sont si profondément ignorées des autres qu'il n'est pas inutile d'attirer sur elles l'attention autant qu'il est possible de le faire en un court article.

Il est clair que les grands Etats, c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'avoir une politique mondiale, et les Etats secondaires qui sont sans rayonnement politique, quelle que puisse être d'ailleurs leur prospérité interne et l'excellence de leur organisation, ne peuvent pas regarder d'un même œil leur domaine extérieur ou les parties qui le composent. Parmi les grands Etats, au point de vue colonial, aucun n'est semblable à l'autre : ils diffèrent tous par leurs besoins économiques, par leur mode principal d'activité, l'un plus industriel, l'autre plus commerçant ou plus agricole, plus transporteur que producteur; par leurs constitutions sociales et politiques, par leur situation démographique, par la quantité et le genre de ressources qu'il leur est permis de divertir de leur organisme au profit de leurs entreprises extérieures, par leur force navale et militaire, par la valeur de l'Empire colonial qu'ils possèdent déjà, par la valeur de ses différentes parties et par leur répartition dans le monde. Chaque Etat, pour chacune de ses Dépendances, a ou devrait avoir une politique spéciale concordante avec l'ensemble de sa politique générale, en un temps donné.

On conçoit donc, en présence de la multiplicité et de la variété des objets à considérer, quelle est l'étendue de ce problème de politique comparée. Réduisant cet examen à certaines circonstances de temps et de lieu, jetons simplement un coup d'œil sur quelques exemples. Prenons, par hypothèse, celles des Antilles qui n'ont pas changé de maîtres. L'abolition de l'esclavage, le perfectionnement des industries chimiques et mécaniques, la substitution de la vapeur à la voile, les changements

imposés à l'attaque et à la défense terrestre ainsi qu'à la guerre d'escadres, le développement enfin des Etats-Unis et les progrès gigantesques de leur impérialisme, dont on ne pouvait guère avoir idée au moment de leur fondation, ont agi de telle manière que les utilités économiques de ces îles ont considérablement décru. Et quant à leurs utilités politiques, si précieuses autrefois pour qui les comprenait et savait s'en servir, non seulement elles sont anéanties, mais elles sont devenues négatives, c'est-à-dire qu'elles se sont transformées, *pour nous*, en inconvénients, en causes d'affaiblissement, de vulnérabilité et en dangers. Mais le jour où elles passeraient — on peut avoir le courage de dire même : où elles passeront — sous le gouvernement américain, le canal de Panama étant ouvert, elles retrouveront, *pour lui*, une valeur politique, diplomatique, militaire et navale qui primera de beaucoup leur valeur économique.

Quel aspect nouveau, et quelle importance politique et militaire prendrait dans les relations internationales l'archipel indonésien si, la maîtrise néerlandaise y disparaissant, il devenait propriété japonaise ou allemande?

Si, au moment où nous sommes venus nous emparer de la Cochinchine sans savoir ce que nous en ferions, sans même être capables de nous le demander, et sans avoir la moindre prévision de l'avenir de cet embryon, la Grande-Bretagne nous y avait devancés — résolution qu'il lui eût été alors très facile de prendre et d'exécuter — la destinée et l'emploi de l'Indochine auraient été bien différents, à part toute question d'habileté dans le gouvernement et d'expérience dans l'administration. La domination britannique, abondamment pourvue déjà de possessions asiatiques, y aurait eu pour objectif politique le ralliement de ce pays à l'Inde par son hinterland siamois et birman. Le Siam aurait cessé depuis un demi-siècle d'exister comme royaume indépendant, le Laos tout entier serait anglais, et aussi sans doute le Sud du Yunnan. Mais, assurée de ses communications par sa supériorité navale et par un jalonnement continu de positions bien choisies et bien pourvues, s'appuyant d'un côté sur Singapour, de l'autre sur Hong-kong, jouissant dans les mers de Chine et du Japon d'une précellence commerciale encore sans rivale, cette grande puissance n'aurait eu à redouter aucun ennemi venant par la mer. La question de la défense des côtes qui reste pour nous, avec celle du ravitaillement en temps de guerre, la plus pressante et la plus coûteuse de nos préoccupations, ne se serait presque pas posée pour elle. L'Indochine supposée britannique, indépendam-

ment des résultats politiques naturels de son occupation par la dominatrice de l'Inde, aurait été un établissement principalement commercial, producteur de matières premières pour le marché chinois.

Les Philippines, perdues par les Espagnols, qui étaient sans commerce en Extrême-Orient et qui ne pouvaient plus avoir de prétentions politiques universelles, acquièrent entre les mains des Etats-Unis une tout autre physionomie, tournée vers la Chine et le Japon. Et si le sort avait voulu qu'elles devinssent japonaises, leur orientation se fût inclinée vers le Pacifique et l'Australie.

L'Afrique du Sud tombant en possession des Allemands deviendrait colonie de peuplement germanique et ses ports se hérisseraient de forteresses ; la politique de peuplement tendrait à une assimilation complète des Boers à l'administration et à la nationalité allemandes.

A ce sujet, et en passant, on peut bien exprimer le soupçon que si le Maroc a autant excité l'attention de nos voisins de l'Est et consécutivement celle du monde, ce n'est pas seulement à titre de simple prétexte et d'occasion de querelle à jeter dans la balance des inquiétudes continentales, ou comme champ de rivalité commerciale. Peut-être aussi est-ce que les Allemands ont le sentiment que le Maroc reste dans l'univers un des derniers emplacements rapprochés capables de recueillir et de faire fructifier leurs « émigrations perdues ».

Une émigration européenne importante et brusquement accomplie ne saurait sans doute s'implanter avec succès en ce pays qu'à la condition d'y pratiquer, à grands périls et avec une impitoyable cruauté, la politique du refoulement arabo berbère. Cette perspective ne serait pas de nature peut-être à faire reculer les exterminateurs des Herreros.

Si nous avons évité cette politique en Algérie-Tunisie ne nous targuons pas trop haut d'en devoir l'honneur à notre seule humanité. Ne nous flattons pas trop sincèrement d'avoir obéi, en ne la pratiquant pas, à nos sentiments de civilisés supérieurs. Sachons reconnaître que si notre conquête, qui favorise en définitive le développement de nos sujets arabo-berbères, n'a pas eu besoin de mettre en conflit déclaré notre pitié et nos intérêts, ce fut surtout grâce à nos faibles facultés d'expansion individuelle, grâce par suite à la progression languissante de notre colonisation française, et aux accommodements qui se sont produits d'eux-mêmes comme une conséquence naturelle de la lenteur forcée de notre pénétration.

Les collectivités politiques agissantes — trop d'exemples sont

là pour nous le rappeler — sont, en effet, beaucoup moins accessibles que les individus aux aspirations de la charité, et l'on sait que les peuples, même les plus avancés et les plus libéraux, savent toujours trouver des excuses plausibles à leurs actes les plus terribles d'intérêt public, quelles que soient les qualifications que la morale privée pourrait leur appliquer, lors même qu'ils ne s'en font pas des titres de gloire.

Jetons encore un regard sur les espaces du Pacifique, où les *petites* possessions insulaires des Européens — ceux de l'Europe proprement dite et non ceux d'Amérique — n'auront prochainement aucune utilité, ou même présenteront pour leur politique plus de gênes que d'avantages, en face de l'impérialisme américain et de son affrontement nécessaire avec celui du Japon.

L'Australie, alors, deviendrait le plus imposant des enjeux dans cette lutte grandiose, point de départ peut-être d'une nouvelle histoire de l'humanité. Dès qu'elle aura pris la forme accentuée qui l'attend probablement, et comme épisode considérable de ce conflit prolongé, l'Australasie — Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande — verrait son rôle commercial et industriel, son rôle également de débouché ethnique et social, dépassé considérablement aux yeux de la Grande-Bretagne par son importance politique.

Cette courte incursion dans le champ indéfiniment extensible des spéculations suffit, à ce qu'il semble, pour faire ressortir l'intérêt de cette manière d'envisager les utilités coloniales. Mais si l'on veut bien réfléchir un instant aux conditions spéciales imposées par la nature et par la disposition des rivalités continentales à notre Etat et à notre nationalité, on ne peut manquer de se convaincre qu'il importe à la France d'aujourd'hui, plus encore qu'à tous ses concurrents, de considérer son empire colonial — c'est-à-dire du moins celles de ses parties qui sont susceptibles de cette affectation — sous l'aspect de l'utilité politique.

Nous n'avons pas encore réussi à le comprendre nettement. Si mal saisies qu'aient été ces vues de simple bon sens nos plus importantes Dominations, par la force impérative des choses, sous la pression continue des besoins et des nécessités, se sont d'elles mêmes, instinctivement pourrait-on dire, inclinées vers leur sens politique. Ces progrès involontaires, dégageant de plus en plus à nos yeux leurs véritables utilités de ces acquisitions, peuvent, l'expérience aidant, autoriser l'espoir de plus complets perfectionnements.

Que serions-nous aujourd'hui dans la Méditerranée sans l'Al-

gérie, ou, en d'autres termes, si une autre puissance européenne que la nôtre en était la maîtresse ? L'attitude résolue des Français, si foncièrement pacifiques qu'ils soient et se montrent d'ordinaire, lorsqu'ils ont senti leur domination africaine menacée par son côté marocain, n'a-t-elle pas donné la preuve qu'ils ont fini par sentir son immense valeur politique? Ne voit-on pas ainsi que c'est en raison de cette valeur, instinctivement et par sentiment déjà, en attendant que ce soit par raison, qu'elle compte pour la nation tout entière bien plus que par son intérêt commercial, si grand que soit celui-ci ?

Ce n'est pas toutefois, que nos concitoyens réfléchis y prennent bien garde, que ces territoires puissent jamais, comme un littérateur aussi brillant qu'inexpérimenté s'en faisait autrefois l'illusion et comme tant d'ignorants ou de poètes ont pu le répéter après lui, devenir une autre France. Croire que l'Afrique mineure soit de nature à s'incorporer un jour dans la patrie par une « assimilation » des sentiments et des idées des races indigènes, dont Prévost-Paradol n'avait aucune connaissance et dont il ne tenait d'ailleurs aucun compte, c'est une illusion et une pure chimère. Ce qui fait l'importance de notre Afrique méditerranéenne, c'est qu'elle est le boulevard de notre influence, et pour ainsi dire l'arc-boutant méridional de notre édifice politique.

Mais que serait-ce si, au lieu de subir seulement ces instincts avec défiance ou de s'y conformer à l'aventure avec les hésitations et le conservatisme assimilateur qui caractérisent encore sa conduite, le Gouvernement avait pris la résolution de les diriger — en constituant l'Algérie en *dépendance autonome* — suivant les règles que comporte la juxtaposition de ces deux mots ? Combien notre œuvre serait plus avancée et plus forte, si l'Algérie avait le maniement, franc et sincère, des richesses de son sol et des ressources produites par l'activité de tous ses habitants? Si, ayant acquis avec le sentiment de sa personnalité complète celui des responsabilités et des besoins de sécurité qu'il engendre, elle avait constitué son armée, combiné ses chemins de fer en vue de leur utilisation stratégique autant qu'agricole et commerciale, assuré le fonctionnement de ses services civils, financiers et judiciaires au moyen de fonctionnaires spéciaux, connaissant à fond les mœurs et les langues locales et pénétrés des besoins et des sentiments indigènes? — Si, au lieu de payer par contrainte à la métropole des tributs qui l'appauvrissent, la retardent et l'exaspèrent, elle disposait de sa navigation et de ses tarifs de douane? — Si, dégagés des discordes politiques et des intrigues de parti qui

n'ont rien à y faire, ses colons, ses commerçants, ses résidents européens de toute sorte, plus directement intéressés aux progrès de l'Algérie, séduits par le libéralisme intelligent de la métropole, et mieux placés pour apprécier les bienfaits de son indispensable protection, y étaient plus ardemment patriotes, Français ou non d'origine, que les Français de France?

Et l'Indochine! — Si la fortune propice et les conséquences d'un débarquement irréfléchi ne nous l'avait donnée, quelle figure ferions-nous aujourd'hui dans cet Extrême-Orient qui vient de voir s'accomplir une suite de faits politiques mémorables, avant-coureurs d'autres événements destinés à étonner le monde, peut-être à bouleverser les antiques équilibres des races, et sur un théâtre où il importe tant aux grandes puissances de se réserver une place. Notre situation y serait nulle, et notre pavillon commercial inconnu dans ces mers. Nous serions éliminés des perspectives qu'y réserve un avenir immédiat ou lointain, et sans espoir d'entrer à notre rang dans les combinaisons internationales et d'en tirer parti. Nous nous y trouverions au même plan que des puissances moins favorisées, à qui les occasions ont manqué ou se sont présentées trop tard, comme l'Autriche-Hongrie et l'Italie. C'est à l'Indochine en grande partie que nous devons d'être encore quelque chose, après 1870, en Chine et au Japon, et d'y compter dans l'aréopage diplomatique supérieur. Sans elle, nous ne disposerions sur la Chine d'aucun autre moyen d'action que ces bombardements de côtes ou ces débarquements dont nous connaissons l'inefficacité. Sans elle, nous n'aurions aucun droit, ni aucune raison, de parler de la Chine dans les conversations internationales et dans les congrès, et nous aurions éprouvé l'humiliation de ne figurer qu'au dernier rang et les derniers venus dans ce renouveau de croisade européenne suscité par la guerre des Boxeurs, rapprochement où la signification symptomatique est bien supérieure à l'importance des actes accomplis.

Sa prospérité relative, sa situation, et plus encore ses possibilités d'avenir pèsent déjà d'un poids non négligeable dans nos alliances et nos ententes générales. Mais que serait-ce si, dès nos premiers pas, comprenant bien la nature du problème, nous avions pris la résolution d'organiser cette Domination en vue de sa destination politique, et de consacrer à cette orientation tout ce que nous pouvions obtenir du territoire sans compromettre ses progrès matériels? Si nous y avions une armée d'une soixantaine de mille hommes, bien abrités et bien approvisionnés, ne coûtant rien à la France quant au contingent

indigène, et moins pour l'entretien de sa réserve blanche que le même nombre de troupes entretenues sur notre territoire? Si nous y possédions une flotille de torpilleurs et de sous-marins, et le puissant arsenal dont nous ne pouvons absolument pas nous passer? Peut-être la guerre de Mandchourie n'aurait-elle pas eu lieu ou bien, si l'on n'avait pu la conjurer, peut-être se fût-elle terminée d'une autre manière...

Et si, renonçant à prendre la part qui nous y revient, nous avions laissé la distribution de l'Afrique tropicale s'opérer sans nous — et par conséquent contre nous — n'aurions-nous pas signé de notre propre main notre déchéance et consacré notre effacement, en nous fermant à jamais les chances que nous a léguées l'histoire de rester une grande puissance, chances que nos qualités, plus contestées par nous que par nos rivaux et nos ennemis, nous donnent le droit de maintenir?

L'Afrique noire, c'est la réserve coloniale du xxe siècle. Soustraite à la dévastation permanente de la traite et de la guerre la plus barbare, ses virtualités économiques sont immenses. Rendue à l'ordre et à la sécurité, c'est une fabrique de producteurs et de consommateurs indéfiniment extensible, mais c'est aussi une fabrique de guerriers sans rivaux, que les Français savent mieux que personne conduire au combat, et qui peuvent figurer sur tous les champs de bataille du monde.

Les profits coloniaux doivent être indirects. — D'une manière générale, les services que les métropoles peuvent attendre des Dépendances coloniales de toute nature, mais plus encore des grandes possessions à destination politique, sont des services indirects. Les colonies ne sont pas faites pour « rapporter », dans le sens que l'on donne vulgairement à cette expression, pour fournir à l'Etat un revenu quelconque, et cette manière de les considérer, malheureusement trop répandue, est l'une des plus graves erreurs qui pèsent encore sur l'ensemble de notre politique coloniale, et qui l'empêchent de porter ses fruits. Aussi nuisible aux établissements qu'à leur métropole, cette croyance persistante se manifeste sous la forme de tentatives diverses inspirées du pacte colonial, et les protectionnistes en sont les adeptes les plus convaincus. En écartant ceux d'entre eux qui ne suivent que la pente de leurs intérêts électoraux et personnels, on doit accuser ceux qui n'obéissent qu'à des idées plus nobles et qui croient ainsi servir le bien public, de faire le plus faux et le plus ignorant des calculs.

Tout revenu directement obtenu des Dépendances extérieures est une entrave à leur développement et un obstacle à cet équilibre financier que nous regardons comme l'indice le plus sûr

de leur succès. Tout *tribut* colonial, que ce soit sous forme de rente, de contingent financier, de droits de douanes imposés ou de monopoles de navigation, va directement à l'encontre des objectifs divers que peut se proposer un Etat en fondant une Colonie ou en conquérant une Domination.

Tout au plus cette politique est-elle excusable de la part de petits Etats se considérant comme propriétaires de fermes coloniales, ou d'Etats secondaires qui n'ont pas le droit de demander à leurs possessions autre chose que des avantages économiques. Et encore, ce sera pour eux presque toujours une faute, tant que leurs possessions n'auront pas atteint leur plein développement. Si, comme les Hollandais, ils sont sages et instruits et ne se refusent pas à fermer les yeux à la lumière de l'expérience, ils sauront se corriger de cette erreur.

On pourrait encore admettre cette conduite appliquée à certains territoires sans aucun avenir, que les Etats gardent par habitude, par fausse sentimentalité ou par manque de courage, et qui, comme nos comptoirs de l'Inde britannique, impuissants à changer aucune des conditions extérieures dont ils dépendent, ne peuvent que végéter, quoi qu'on tente, à l'ombre d'une domination étrangère. La « rente de l'Inde » restituée à Pondichéry n'y serait employée sans doute qu'à satisfaire des intérêts particuliers indifférents à l'Angleterre et à l'Inde comme à la France, et ne modifierait en rien la situation générale de ces humbles établissements.

S'il existait des Dominations très anciennes, aussi bien aménagées que peuvent l'être des territoires européens, si bien défendues et si prospères, à population si instruites et si complètement ralliées que leur gouvernement ne saurait quel emploi utile faire de leurs revenus, on pourrait admettre que la métropole s'attribuât le surplus de leurs recettes. Mais, exception faite pour des possessions sans aucune importance, comme les enclaves françaises dans l'Inde, où l'on ne peut rien améliorer, cette dernière hypothèse ne se présente pas dans la pratique. Quant aux Colonies, elles ne restent colonies que tant qu'elles ne se sentent pas adultes. Colonies et Dominations sont, en fait, des organismes en état de croissance, implantés sur des territoires neufs et généralement très étendus, où quoi qu'on ait fait il reste toujours encore plus à faire. Pendant bien des générations, et en réalité indéfiniment, les unes et les autres réclament une accumulation de travaux immenses et des efforts toujours insuffisants appliqués à des besoins toujours insatisfaits. Elles n'ont jamais assez d'argent, et c'est une erreur aussi nuisible à la métropole

qu'à ses fondations coloniales de soustraire à celles-ci une part quelconque du capital qu'elles produisent. Il y faudrait au moins leur consentement librement débattu.

Tout ce que ces établissements peuvent épargner sur leurs besoins, lorsque les travaux nécessaires à leur progrès sont exécutés, lorsque les améliorations indispensables à l'acceptation du conquérant par les indigènes et au développement de leurs facultés productrices ont été obtenues, est leur *propriété*, non celle de la métropole. L'intérêt le plus évident et le plus certain de la métropole étant que ses fondations prospèrent, les excédents budgétaires, raisonnables, naturels, doivent être reversés sur les pays dominés ou colonisés et sur leurs habitants. Suivant des proportions en rapport avec leur destination plus ou moins politique ou économique, ils doivent être consacrés soit à leur perfectionnement économique, soit à leur sûreté militaire et à leur efficacité politique. En définitive, la métropole, en ne considérant qu'elle, trouvera beaucoup plus d'avantages à laisser à ses dépendances coloniales l'emploi de ces épargnes qu'à les accaparer pour elle-même et à les incorporer dans ses propres budgets.

Il est juste pourtant, dit-on — et c'est un argument que les adeptes du protectionnisme ne manquent pas de faire valoir — il est juste que les colonies qui ont coûté si cher à établir, restituent à la métropole les dépenses qu'elle a consenties pour les appeler à la vie. Mais les colonies, elles qui n'existaient pas, n'ont pas consenti ces dépenses, généralement décuplées d'ailleurs au delà de la nécessité, non par leur faute, mais par les erreurs de l'Exécutif métropolitain, par l'ignorance, l'égoïsme ou l'incapacité du Législatif. Les Colonies, et encore plus les Dominations ne doivent être considérées par la métropole comme existantes que du jour où leur organisation générale est assez avancée et leur situation financière assez sûre pour qu'elles soient « constituées » officiellement. A partir du moment où, ayant leur personnalité administrative et financière, ces établissements ont le droit de discuter leurs intérêts, de solliciter ou de consentir des avances ou des emprunts, celui d'accepter, de proposer ou de refuser des droits de douanes ou des monopoles métropolitains, alors, mais alors seulement, ils ont le devoir de rémunérer la métropole en lui versant des intérêts ou annuités. Dans tout autre cas, la Dépendance n'a rien à payer à la métropole, et le Gouvernement de la métropole rien de mieux à faire, rien de plus sage ni de plus avantageux que de laisser au Gouvernement local, sous les surveillances nécessaires et légitimes, la libre disposition des

produits de sa bonne gestion, et de ne pas « handicapper » sa marche par des exigences abusives.

Les dépenses de conquête ou de fondation sont des dépenses exclusivement nationales, entrant dans les comptes généraux de profits et pertes des Etats, et dont les Etats ne retrouvent le payement qu'à la longue, par des avantages de toute nature, et le plus souvent impondérables ou intraduisibles directement en chiffres. Sans reparler des utilités sociales et politiques qui sont de leur nature incalculables, les utilités économiques elles-mêmes ne doivent donc être qu'indirectes.

Telle est la conduite adoptée par la Grande-Bretagne et tel est le secret du succès de son impérialisme. Ayant pris soin par ailleurs, par l'*autonomie*, de diminuer autant qu'il est possible l'interdépendance de sa métropole et de ses possessions, elle se garde bien de tirer de celles-ci des revenus directs. Ce qu'elle demande à son empire, c'est d'être prospère et de ne rien lui coûter, sachant bien qu'ainsi seulement il remplira tout son rôle, tant économique et financier que social et politique.

Et en effet, plus cet empire est prospère et bien organisé, et plus il se montre capable d'absorber une masse toujours grandissante de produits métropolitains et en contre-partie de fournir à sa métropole plus de produits à consommer et à transformer, d'offrir à sa marine en la développant plus de frets à distribuer chez elle et dans le monde.

Plus il devient riche, et plus il construit de chemins de fer, de ports, de routes; de mieux en mieux il s'outille en prenant dans la métropole le matériel dont il a besoin, en lui empruntant les capitaux qui lui manquent, et qui procureront aux associations comme aux particuliers des placements avantageux, excitateurs de nouvelles activités.

D'autre part, Colonies ou Dominations, ces établissements, à mesure qu'ils se perfectionneront, entretiendront plus de nationaux — colons, commerçants, industriels, fonctionnaires civils et militaires, ingénieurs, ouvriers, membres des professions libérales — dont les salaires, les soldes, les pensions et les épargnes serviront à élever plus de familles, non seulement plus nombreuses, mais plus ambitieuses parce que plus instruites et possédant plus de moyens et plus de vues sur l'univers.

Dans ses Dominations, ce grand peuple, le plus politique qui soit, calcule que plus les indigènes seront nombreux et sains, plus ils s'affranchiront de la misère, de la crainte et de l'ignorance, et plus leurs besoins se multiplieront et se varie-

ront, plus leurs intérêts aussi, garantis par l'ordre et la justice que fait régner la conquête, se mêleront à ceux du dominateur. Il comprend que cette solidarité seule peut assurer la sécurité et la solidité de sa domination et faire de ses sujets de toute couleur des auxiliaires de ses desseins politiques.

C'est de cette façon que l'Angleterre « exploite » l'Inde, qui lui verse ou qui lui épargne des milliards, mais non pas directement, et c'est ainsi que nous devons « exploiter » les Arabes, les noirs ou les jaunes, mais en nous faisant nous-mêmes « exploiter » par eux.

La France, qui n'est pas une île protégée par un rempart naturel infranchissable, qui est obligée, pour ne pas périr, de s'étendre au delà des mers, tout en se tenant prête à faire front à des oppositions immédiates et perpétuelles, doit s'inspirer de ces exemples.

Son empire est composé, non de Colonies qu'elle ne peut avoir, mais de Dominations, c'est-à-dire de territoires où l'indigène est l'élément essentiel et le facteur prépondérant du succès. En ces conditions, et à bien plus forte raison encore que l'archipel britannique, l'organisation de ses possessions ne peut être fondée que sur une décentralisation résolument systématique.

Son expansion coloniale ne peut avoir pour base que l'*autonomie administrative* et financière de ses établissements avec leur dépendance politique. C'est la seule conception qui soit en mesure de lui donner, avec le minimum de dangers, le maximum de résultats et de sécurité. Par les responsabilités et par l'instruction expérimentale que comporte ce régime, c'est aussi le seul qui puisse instituer, pour chaque établissement, une bonne *politique indigène*.

JULES HARMAND.

LES

ÉLECTIONS GÉNÉRALES HONGROISES[1]

Il y a cinq ans, et cette année, par deux fois, les résultats des élections générales hongroises ont été pleins d'intérêt et d'imprévu. On sait qu'en janvier 1905, le comte Etienne Tisza étant président du Conseil, des élections ont eu lieu et le vieux parti libéral a été vaincu et s'est dissous [2]. Aux élections qui ont eu lieu cette année au mois de juin, le même parti est ressuscité sous un autre nom. On avait vu avec étonnement, en 1905, disparaître ce parti libéral que le père du président du Conseil de ce temps avait fondé et qui avait gardé le pouvoir pendant trente ans. De même la stupéfaction fut plus grande, surtout à l'étranger, quand on vit le parti du « travail national », ce successeur du parti libéral, remporter, alors que le comte Charles Khuen-Hédervary venait de le créer de toutes pièces, une grande victoire aux dernières élections. Sans doute, ceux qui étaient bien au courant de la situation intérieure du pays avant les élections avaient pressenti le changement d'humeur du pays et son revirement contre la coalition des partis. A l'étranger, on comprend moins aisément un pareil bouleversement. Le roi nomme, en janvier, un président du Conseil qui n'a au Parlement aucune connexion avec les partis et qui se présente sans avoir aucun partisan parmi les cinq cent cinquante députés. Ce n'est que plus tard, un peu avant la dissolution de la Chambre, que deux douzaines de députés environ, appartenant au « parti constitutionnel » déjà dissous, se joignent à lui. Or, un seul jour d'élections a suffi pour que le ministère acquière une majorité, et une majorité si grande que les autres partis, seuls ou unis, forment une infime minorité. C'est un revirement si frappant qu'on peut à peine en trouver un exemple dans l'histoire des autres Etats et qu'il excite au plus haut point, par sa rareté, l'intérêt à l'étranger.

C'est pourquoi les lecteurs de la Revue nous seront peut-être reconnaissants si nous essayons de leur faire connaître les causes profondes et éloignées de ce changement et de les éclai-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er juin, la Crise hongroise, par René Henry.

[2] Pour la crise hongroise, voir encore *La Hongrie rurale, sociale et politique*, par le comte Joseph de Mailath. Paris, Félix Alcan, 1900, III.

rer sur ses conséquences probables, surtout au point de vue de l'étranger.

*
* *

Pour comprendre ce revirement, reportons-nous à l'époque qui a précédé l'année 1905, alors que l'ancien parti libéral avait la majorité. Ce parti avait décidé du sort du pays depuis trente ans, et il semblait même alors qu'il en serait toujours ainsi et pas autrement. Divers partis formaient l'opposition. Le plus fort était le parti de l'indépendance, qui ne comptait certes pas arriver au pouvoir dans un temps donné. Ni ce parti, ni le parti national dirigé par le comte Apponyi — parti qui se basait, comme la majorité libérale, sur le compromis de 1867— n'avaient jamais pu prendre une grande importance en face du parti libéral disposant de tous les puissants moyens que donne le pouvoir. Cependant, sans aucun revirement parlementaire, le règne du parti libéral dégénéra toujours plus en gouvernement de parti mesquin. C'est pourquoi tout le pays montra une grande joie lorsque, après le premier combat parlementaire livré par la minorité, combat qui eut pour résultat la chute du ministère Banffy, le parti du comte Apponyi fusionna avec le parti libéral. Mais alors, autant le parti libéral gagna ainsi en force morale et en popularité, autant il perdit en homogénéité. Il y eut encore un plus grand mal : comme il n'y eut plus alors d'opposition s'appuyant sur les bases du compromis de 1867 — à l'exception toutefois du parti catholique, appelé « parti du peuple » — la bourgeoisie frondeuse, qui se trouvait un peu partout, se rallia au parti de l'indépendance et le fortifia. Ce dernier parti commença seul l'obstruction contre l'augmentation du contingent militaire actuel, devenu nécessaire au développement normal de l'armée, et les exigences ayant trait au développement de l'armée dans le sens national furent mises à l'ordre du jour. Les libéraux crurent que tout le mal venait de cette tendance à une orientation plus franchement nationale qui grandissait depuis la fusion du parti libéral avec le parti national. Ils ne s'aperçurent pas que l'opinion publique exigeait des compensations aux sacrifices demandés dans l'intérêt du développement de l'armée : tout au moins, la réalisation des droits nationaux qui nous étaient assurés, en matière militaire, par le compromis de 1867. C'est ainsi que, lorsque le comte Etienne Tisza parvint au pouvoir, il exclut, avant tout, du parti libéral le comte Apponyi et ses fidèles. Ensuite il se résolut à un acte décisif : il voulut imposer à la Chambre un règlement arbitrairement plus sévère, rendre ainsi l'obstruc-

tion impossible et assurer dans l'avenir le règne du parti libéral.

Cela se passait pendant l'automne de 1904. Etienne Tisza, voyant qu'il ne pouvait être maître de l'opposition dans la Chambre, la fit dissoudre par le roi et procéda à de nouvelles élections. Elles eurent lieu à la fin de janvier 1905. Le pays élut 258 députés de l'opposition contre 158 du parti libéral; parmi les 258, il y en avait 164 du parti de l'indépendance. Il était surprenant que, dans le nouveau Parlement élu par le pays après de grandes et difficiles luttes parlementaires, le parti le plus nombreux fût le parti de l'indépendance, qui ne s'appuyait pas sur la base du dualisme et du compromis, mais avait pour programme l'union personnelle et une indépendance complète vis-à-vis de l'Autriche. A l'étranger, on savait bien que la réalisation d'une partie seulement de ce programme trouverait une vive opposition à Vienne et qu'un accord entre la Couronne et le parti vainqueur serait impossible.

Le conflit entre la Couronne et la majorité parlementaire éclata à la suite de la nomination du ministère de Fejervari, qui entreprit de gouverner sans majorité parlementaire, en s'appuyant uniquement sur la puissance royale. Cependant, ce ministère non parlementaire finit par un échec : toute la nation se dressa contre lui. On a peine à penser à ce qui serait advenu à la suite de la dissolution violente, en février 1906, de la Chambre élue en janvier 1905, s'il n'était survenu entre la Couronne et les chefs de l'opposition un accord, un pacte qui donna le ministère aux chefs de la majorité, mais à de certaines conditions : on ne remettrait pas les questions militaires à l'ordre du jour, on réformerait le droit électoral. Le nouveau ministère se forma sous la présidence de M. Wekerlé. Le comte Apponyi et François Kossuth, chefs du parti de l'indépendance, en firent partie, avec le comte Jules Andrassy, chef des libéraux dissidents.

C'est ainsi que fut assurée, pour quelques années, la bonne harmonie entre la Couronne et la majorité représentative du pays.

L'opinion publique accueillit avec joie cette solution qui le tranquillisait en forçant le parti le plus fort de la majorité, le parti de l'indépendance, à ajourner l'application de son programme tout entier. La joie manifestée par l'opinion publique démontre le mieux quelle erreur c'était de croire, surtout à l'étranger, que l'électeur magyar, en renversant le parti libéral, en 1905, avait pris une décision contre le maintien du compromis de 1867 et du dualisme. L'opinion publique du

pays voulait seulement renverser le parti libéral, ce parti libéral qui, dans l'intérêt même de son maintien au pouvoir, était prêt à renoncer aux droits assurés à la nation par le compromis de 1867. L'opinion publique ne demandait que l'exécution du compromis ; mais personne ne pensait à la réalisation prochaine du programme du parti de l'indépendance. Les chefs des partis de la majorité l'avaient bien compris et ils rendirent possible l'exécution du pacte conclu avec le roi par leur modération sage et digne de louanges. Quant à la nation, elle était tranquille et heureuse de voir la puissance dans les mains d'hommes dont elle pouvait espérer la réalisation graduelle de ses droits au moyen d'une sage entente cordiale avec la Couronne, tout en évitant tout nouveau conflit. Cependant le règne de la coalition ne réalisa pas cette espérance.

Pour mieux faire comprendre la situation, il nous faut revenir ici sur les élections de 1905, dont les résultats furent les suivants :

Parti libéral	155	députés
— de l'indépendance	164	—
Dissidents	28	—
Parti du peuple	25	—
Sans parti	8	—
Nouveau parti	13	—
Nationalités	10	—
Socialistes	2	—
Démocrates	2	—
Divers	6	—
Croates[1]	40	—

Aux élections de 1906, que fit le gouvernement de la coalition, l'ancien parti libéral disparut entièrement. Une partie entra dans le parti de la constitution fondé par le comte Andrassy et formé des dissidents qui sortirent du parti libéral avant les élections de 1905 ; l'autre partie se retira de la politique.

Aux élections de 1906, la force des partis s'établit ainsi :

Indépendance	260	députés
Parti de la constitution	85	—
Parti du peuple	35	—
Nationalités	25	—
Démocrates	3	—
Nouveau socialiste	1	—
Sans parti et autres	4	—
Croates	40	—

[1] Pour la Croatie voir : La Hongrie et la Croatie, par le comte Joseph de Mailath, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er novembre 1907. — Guy de Montbel : *La Condition politique de la Croatie-Slavonie dans la monarchie austro hongroise*. Paris, Plon, 2e édition.

Comme le gouvernement de la coalition s'appuyait sur les partis de l'indépendance, de la constitution et du peuple et aussi sur les 40 Croates envoyés par la majorité amie du Parlement serbo-croate, qui le soutenait, le groupe de l'opposition contre lui n'était formé que de 25 députés des nationalités et autres petits groupes. Ainsi donc, ce gouvernement semblait pouvoir bien s'occuper de la réalisation de ses obligations, réalisation que le pays attendait et espérait.

Qu'attendait donc le pays de cette coalisation, à laquelle il avait donné une majorité si imposante? Rien de plus que le respect absolu du pacte conclu avec la Couronne et en fin de compte une réconciliation définitive entre la Couronne et la nation.

Pour observer le pacte, il fallait voter les lois urgentes dont les longs troubles parlementaires avaient empêché le vote, conclure un accord avec l'Autriche, voter des traités de commerce conclus avec l'étranger, enfin surtout voter la réforme électorale.

En second lieu, il aurait fallu élaborer un programme de gouvernement, qui, à l'échéance fixée du pacte, eût pu, avec l'assentiment de la couronne, être pris pour base des travaux futurs.

Nous devons dire que, si la coalition n'a accompli ni l'une ni l'autre de ces tâches, la faute n'en est pas seulement à la coalition et surtout à ses chefs.

Mais il est certain que le règne de trois ans et demi de la coalition a causé bien des mécomptes au pays. Il apparut que cette grande majorité qu'on considérait comme la plus grande force était la plus grande faiblesse. Se trouvant sans opposition parlementaire, elle ne sut pas déployer dans les pourparlers qui eurent lieu pour la conclusion d'un nouveau traité avec l'Autriche, toute la vigueur que donnent à un parti les attaques dangereuses de l'opposition. Le gouvernement hongrois, placé en face du gouvernement autrichien, ne put pas prétendre que, s'il n'obtenait pas tel ou tel avantage sa situation deviendrait insoutenable dans son propre Parlement: il n'y avait pas d'opposition. Les Autrichiens se servirent contre nous de cette bonne occasion, et le gouvernement ne put conclure le nouveau traité qu'à des conditions si dures, que le pays en sentit tout le poids : ce fut surtout l'augmentation de la quote-part de la Hongrie dans les dépenses communes qui amena de vives réclamations dans tout le pays.

De même, la rupture de l'entente existant avec la majorité

croate fit le plus mauvais effet à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Les députés croates, envoyés au parlement hongrois, y firent la plus vive opposition contre le gouvernement. Ils eurent recours à l'obstruction tant et si bien que la coalition se vit contrainte de modifier le règlement de la Chambre, alors qu'elle avait dans l'opposition combattu cette façon de procéder et avait alors obtenu la majorité aux élections de 1905.

En outre, la situation du gouvernement devint fort difficile vis-à-vis des partis et de l'opinion publique du pays. Parmi les partis de la majorité, le plus fort, le parti de l'indépendance, avait obtenu sa majorité en proclamant les principes du parti national. Or, le pacte liait les mains du ministère sur la question militaire, et en face de la Couronne, il ne pouvait pas élever des prétentions conformes aux exigences nationales. La situation du ministère était d'autant plus difficile qu'à Vienne les moindres de ses demandes conformes aux exigences nationales étaient interprétées comme des tentatives faites pour commencer à réaliser le programme du parti de l'indépendance.

Mais le plus grand crime de la coalition fut de n'avoir pas su faire la réforme électorale. Cependant le pacte avec le roi l'y obligeait, et elle en sentait elle-même la nécessité : le système électoral suranné de la Hongrie est le plus arriéré de l'Europe. Et pourtant la coalition remettait toujours à plus tard l'accomplissement de ce devoir, — jusqu'à ce qu'enfin les complications politiques, qui survinrent, vinssent rendre impossible la réforme électorale.

D'autre part, la coalition n'a pas accompli cette partie de sa tâche qui consistait à assurer un programme de gouvernement capable de maintenir la bonne entente entre la nation et le roi après l'échéance fixée du pacte. L'activité du comte Andrassy pour former un parti gouvernemental homogène, en faisant fusionner tous les partis de la majorité, aboutit à un échec. Les jalousies et les rivalités étaient trop grandes. Non seulement la fusion des partis ne réussit pas, mais encore lorsque le délai fixé dans le pacte fut passé, la coalition était devenue un vrai chaos.

Le pays voyait avec angoisse la situation parlementaire empirer de mois en mois, la discorde planer sur les partis. Lorsque la fusion échoua, le ministère fit tout au monde pour donner à la coalition un programme, qui eût rendu possible son maintien au pouvoir. Il s'agissait d'obtenir de la Couronne la satisfaction des exigences nationales modérées : on pensait

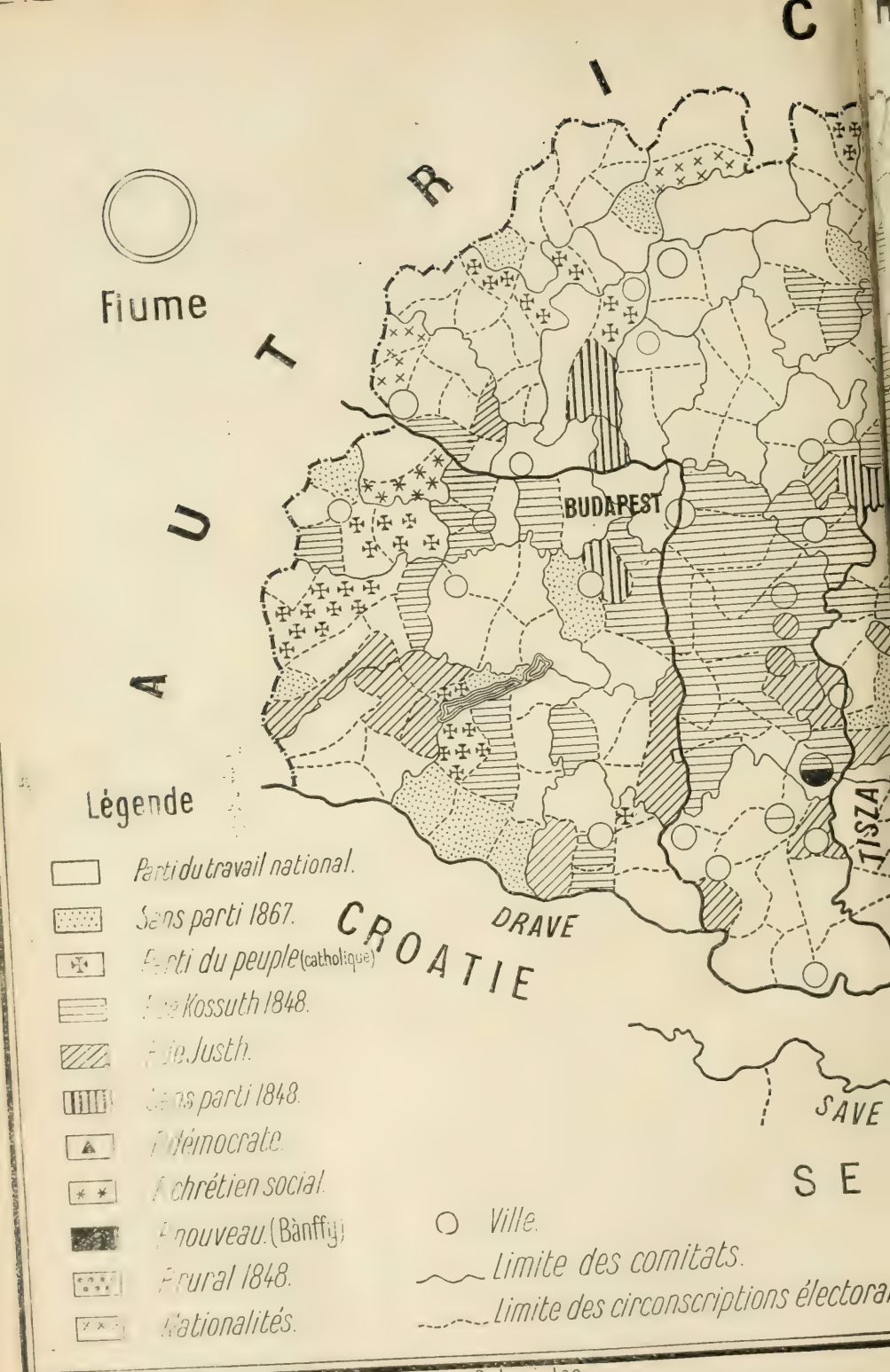

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

H
E
III
II
V
I
VI
IV
VII
VIII
IX · X
I-X Circonscriptions de BUDAPEST
ROUMANIE
DANUBE
I E
CARTE DES
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
en HONGRIE
d'après le "Magyar Hirlap" (1910)
G. Huré.

que la Couronne les concéderait volontiers en échange de quelques sacrifices hongrois au sujet de la Bosnie-Herzégovine et surtout de la marine de guerre : sur ce premier point la remise continuelle depuis 1903 devenait funeste au pays.

Malheureusement, cet essai ne réussit pas par suite de la scission en deux du parti de l'indépendance amenée par la façon d'agir égoïste, violente et dénuée de toute la sagacité nécessaire à un homme d'Etat, de Jules Justh, l'ancien président de la Chambre. Jules Justh mit dans son programme la création, en 1911, d'une banque hongroise indépendante : il fut suivi de ceux des membres du parti de l'indépendance, qui espéraient ouvrir de cette façon une route à leur ambition, vu qu'ils trouvaient que le grand parti gouvernemental les avait négligés.

La dissolution complète de la coalition occasionnée par les agissements de Justh rendit impossible la situation du ministère Wekerlé. Il donna sa démission. Cependant ce ministère dut garder le pouvoir de longs mois, jusqu'à ce que le roi se décidât à nommer un autre ministère. Il accepta enfin la démission du ministère Wekerlé et nomma le comte Khuen-Hédervary président du Conseil, en lui enjoignant de dissoudre la Chambre et de chercher à se faire une majorité.

Le comte Khuen-Hédervary accepta : les événements ont prouvé qu'il avait bien calculé. Après avoir formé son ministère, il fit dissoudre la Chambre et s'occupa de la création de son nouveau parti qu'il nomma « parti du travail national ». Cette besogne lui fut relativement facile. En effet, bien que le nouveau parti portât un nouveau nom, il se regarda en tout comme l'héritier de l'ancien parti libéral. Il réforma simplement les cadres locaux de cet ancien parti dissous, cadres qui avaient appuyé pendant trente ans le parti libéral et ministériel et offrirent avec joie leurs services au nouveau parti ministériel.

Le comte Etienne Tisza aida de son mieux le nouveau ministère ; il fit en sa faveur une ardente propagande dans tout le pays. Bien plus, en présence de cette formation nouvelle, le comte Jules Andrassy garda la plus stricte neutralité. Le parti constitutionnel, dont il était le chef, fut dissous. La plupart de ses membres entrèrent dans le parti ministériel ; les autres, comme leur chef, gardèrent la neutralité. Le parti Kossuth, qui n'est pas partisan de la création *immédiate* d'une banque autonome magyare, parce que cela jetterait maintenant le pays dans un nouveau conflit avec la Couronne, n'était pas disposé à faire la guerre au nouveau ministère. Seul le parti Justh

déclara la guerre au cabinet dans l'intérêt de la banque autonome.

Du moment où la lutte s'engageait entre M. Justh et le ministère, on pouvait prévoir que ce dernier l'emporterait. Notamment les éléments urbains et intellectuels qui, en 1905, avaient abandonné le parti libéral, se déclarèrent contre les violences de M. Justh.

Les préparatifs des élections ne durèrent pas longtemps. Les principaux représentants de certains principes, comme le comte Etienne Tisza, le comte Albert Apponyi et Jules Justh, parcourant tout le pays, l'ardeur de la lutte entre les candidats fut aussi ardente qu'autrefois. Le pays craignit, à juste titre, que de grands désordres n'éclatassent pendant les élections; mais cette crainte n'était heureusement pas fondée. Sans doute, des deux côtés, il y eut de la corruption et des abus; mais, à tout prendre, il y eut peu de troubles et peu de sang versé. Après les élections, la petite minorité se consola, surtout dans le parti de Justh, en accusant le gouvernement de prétendus abus, de pression officielle et de violences exercées sur les électeurs; mais ce sont de ces choses qui ont lieu chez nous et ailleurs aussi : les minorités et les partis tombés parlent toujours de violence, car chacun cherche volontiers des défauts chez les autres.

Pour juger impartialement le résultat des élections, nous devons dire, comme en 1905 : « La nation a jugé maintenant. »

La nation a dit qu'elle en avait assez des luttes politiques épuisantes; qu'elle voulait le repos et l'ordre dans le pays, la paix avec l'Autriche. Elle veut vivre en bonne amitié et en entente cordiale avec son vieux souverain, le plus constitutionnel des rois. Elle condamne l'anarchie parlementaire, le terrorisme de la minorité, et surtout le culte du personnage politique. Les élections ont prouvé que la grande majorité du pays ne veut pas se séparer de l'Autriche et veut éviter tout conflit avec son vieux roi. Elles ont aussi prouvé que la Hongrie n'est un bon terrain ni pour la politique religieuse, car le parti du peuple a subi un échec, ni pour les idées du socialisme international : on n'a pas élu un seul candidat socialiste international ; le « nouveau-socialiste » Mezöfi a échoué ; partout où s'est présenté un candidat socialiste, il a eu tout au plus deux ou trois voix. Enfin les nationalistes ont perdu du terrain : la nation trouve leur agitation trop haineuse et elle ne trouve pas leurs plaintes justes.

Le résultat des élections est le suivant :

Parti du travail national	244	députés
— de 67 (Andrassy)	17	—
— du peuple	13	—
— de Kossuth	56	—
— de Justh	42	—
Sans parti 1848	16	—
Nationalités	8	—
Démocrates	2	—
Parti des paysans	4	—
Socialiste chrétien	1	—
Parti nouveau (Banffy.)	1	
Total[1]	404	députés

Le parti de Justh, qui avait 153 mandats dans la dernière Chambre, est entièrement battu ; le parti du peuple est réduit du tiers, celui de Kossuth (97 mandats dans la dernière Chambre), de moitié. Du parti constitutionnel, assez nombreux autrefois, 17 ont pris le nom « de parti de 67 » dans la nouvelle Chambre.

Les électeurs ont donc fait leur devoir et ont donné une grande majorité au ministère : c'est maintenant le tour du ministère de faire le sien.

Sa première tâche sera de s'occuper du suffrage universel. Il est devenu, par suite de la promesse qui en a été faite à la couronne, une obligation politique et morale. Mais il faut l'organiser de telle façon que la réforme électorale ne mette pas en danger l'unité de l'Etat hongrois : à cela, l'Autriche, elle aussi, a un grand intérêt. Il faut mettre une digue aux aspirations séparatistes des nationalités, ainsi qu'à celles des socialistes internationaux. Cependant, il ne faut pas craindre qu'un plus grand nombre de députés des nationalités ou de députés socialistes entrent à la Chambre. Il sera plus facile, lorsqu'ils occuperont une place sérieuse à la Chambre, de persuader et d'équilibrer leur dangereuse agitation : hors de la Chambre, ils peuvent continuer leurs menées sans contrôle. Ce fut toujours là mon avis.

Bien d'autres tâches attendent encore le nouveau ministère. Il lui faut tenir les engagements matériels que l'Autriche-Hongrie a pris devant l'Europe en annexant la Bosnie-Herzé-

[1] Le parlement des députés comprend 413 membres (sans les 40 croates). Le nombre n'est pas encore complet puisque 8 députés ont deux mandats, un député même en a trois. Les députés qui disposent de plusieurs mandats ont le droit de désigner un mois après leur élection quel mandat il veulent conserver? Les élections des circonscriptions devenues ainsi libres auront lieu seulement au mois d'août.

govine. Il lui faut conclure un traité de commerce avec la Roumanie, la Serbie et le Monténégro. Il lui faut rétablir l'ordre légal dans le pays et dans le gouvernement commun. Tout cela de mandera des sacrifices matériels considérables, mais qu'il faut cependant faire.

D'autre part, le nouveau ministère devra réfléchir sur les causes qui ont amené la chute du parti libéral. Il devra s'efforcer d'obtenir de la Couronne des concessions nationales modérées; ces concessions sont nécessaires pour rendre supportables les grands sacrifices matériels nécessaires que le pays devra supporter. Sans cela, on pourrait craindre que l'opinion publique du pays ne se retournât bien vite contre le nouveau ministère.

L'attitude des Autrichiens vis-à-vis de la Hongrie de nouveau transformée est plutôt dénuée de tact et n'accuse pas beaucoup de sagacité politique. Ils devraient se réjouir de ce qu'il s'est reconstitué chez nous une majorité imposante qui s'appuie sur les bases du compromis de 1867 et qui a mis dans son programme, comme point cardinal, le maintien de l'union avec l'Autriche. Il en est tout autrement. Il est actuellement évident qu'il faut chercher les ennemis du dualisme non pas en Hongrie, mais bien en Autriche, et tout particulièrement dans le Parlement de Vienne. Les Slaves autrichiens crient que les seuls alliés du fédéralisme autrichien sont, en Hongrie, les députés des nationalités, et ils se plaignent de ce que les deux tiers des candidats des nationalités ont échoué aux élections. Ils lancent des accusations injustes contre le gouvernement hongrois et proclament qu'il rejette la réforme électorale de son programme. Bien plus, les éléments plus pondérés de l'Autriche ne considèrent pas sans une certaine angoisse les changements survenus en Hongrie. Ils savent bien qu'un parti hongrois dirigeant homogène sera plus fort vis-à-vis de l'Autriche et que la Hongrie pourra mieux faire valoir ses droits qu'au temps de la coalition. D'autre part, l'opposition hongroise forcera le gouvernement hongrois à faire son devoir. Vienne devra réfléchir et comprendre que cette opposition pourrait bien redevenir la majorité à de nouvelles élections.

Comte Joseph Mailath.

LA

DÉFENSE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

L'émotion soulevée en Angleterre par la menace que porte en germe l'éclosion rapide de la flotte allemande[1] a gagné les éléments de l'empire et élargi le problème. Il s'agit aujourd'hui de défendre non seulement les Iles-Britanniques, mais l'ensemble de l'empire. Ce qui revient à maintenir avec énergie le principe de la maîtrise incontestée des mers, puisque la politique navale anglaise tient en trois mots : « Suprématie des Océans. » Lord Tweedmouth l'expliquait (1908) à la Chambre des lords : « Le budget de la marine, en accroissement cette « année de 20 %, représente le quart des dépenses de l'Etat. « Charge très lourde en apparence, mais, en réalité, léger sacri- « fice comparé à ce que coûterait à l'Angleterre la perte de la « maîtrise des mers. C'est cette suprématie navale qui a valu « au pays ses immenses possessions d'outre-mer ; c'est elle qui « lui permet de les conserver et de les défendre ; c'est elle qui « permet d'importer des vivres et des objets manufacturés. « Aucun autre peuple n'a un besoin vital du commandement « de la mer. »

Or, la course effrénée aux armements navals, les budgets pléthoriques qui anémient les puissances et ne constituent, d'après les uns, qu'une assurance contre la guerre, conduisent tout droit aux hostilités, si les mots ont encore un sens et, les causes, des effets. Il semble facile de le démontrer pour l'Angleterre et l'Allemagne.

L'Allemagne, qui construit des *Dreadnoughts* à jet continu, considère la marine marchande comme un instrument de profit et de domination. Elle couvre les mers de vapeurs qui fouillent les archipels perdus et les recoins des continents, à la recherche de débouchés nouveaux.

Cela crée, entre ces puissances, une double compétition guerrière et commerciale. Celle-ci d'autant plus sérieuse que l'Allemagne, comme l'Angleterre, importe aujourd'hui des matières

---

[1] Voir *Quest. Dip. et Col.*, 16 janvier 1910.

premières et exporte des produits manufacturés. De sorte que l'Angleterre constate la diminution continue de son trafic et perd, pour ainsi dire, tout ce que gagne sa rivale.

Y a-t-il place, sur la planète, pour ces deux mouvements d'expansion ? C'est improbable, et la paix ne paraît pouvoir être maintenue que si l'Allemagne, consentant à limiter ses efforts maritimes, admet la suprématie définitive de l'Angleterre. Tout arrive ; mais il est peu rationnel de penser que nos voisins de l'Est résisteront à la tentation de briguer la première place. Qu'on le veuille ou non, ils menacent la prééminence de leur rivale. On ne saurait trop le répéter, l'arrivée à destination des éléments indispensables au Royaume-Uni (vivres et matières premières) repose essentiellement sur la liberté des routes océaniques. Si cette liberté n'est pas complète, si un blocus vient l'interrompre, cette simple interruption haussera en Angleterre les vivres à des prix de famine et contraindra le gouvernement à signer la paix à des conditions quelconques.

La puissance anglaise repose donc sur sa flotte de guerre et sur son commerce maritime. La première a un double rôle : protéger le cerveau de l'empire et maintenir la sécurité des routes. Que faut-il pour ne point faillir à cette lourde tâche ? Un outillage adéquat et une préparation permanente à la guerre. L'outillage existe ; mais, pendant longtemps, la politique intérieure a relégué au second plan les questions de défense. Pourtant, les avertissements ne manquaient point. Lord Beresford, avec son éloquence un peu rude, signalait la sécurité nationale et impériale comme la condition essentielle de toute réforme :

« Avant de mettre de l'ordre dans votre maison, songez à « l'homme fort qui garde ses biens, de peur qu'un homme « plus fort ne vienne les lui prendre... Depuis Trafalgar, nous « considérons la suprématie de la mer comme une loi naturelle, « par cette simple raison que jusqu'à ces dernières années, nous « n'avions pas de formidable rival. Au printemps dernier, on « nous a dit que la période de suprématie incontestable avait « pris fin. C'est vrai. »

Confiante dans sa force, exerçant depuis cent ans une hégémonie navale qui paraissait éternelle, l'Angleterre augmentait sa marine, sans trop se préoccuper des problèmes stratégiques, sans vraiment préparer la guerre. C'est ainsi que la lutte sud-africaine l'a obligée à improviser. Combattre à 12.000 kilomètres de sa base était une conception remplie d'audace. La fortune ne cessa point de favoriser les audacieux, et l'immense route de l'Angleterre au Cap resta libre. Et pourtant l'intervention d'une seule puissance pouvait amener un désastre : L'armée

du Cap, coupée de sa base, sans approvisionnements ni munitions, risquait d'être exterminée.

Il y avait donc une crânerie frisant l'imprudence à poursuivre une expédition dans des conditions aussi défavorables. A cette époque, il est vrai, la marine allemande n'était qu'en bourgeon. Aujourd'hui, l'Angleterre ne tenterait plus une manœuvre aussi hasardée. Le temps des improvisations est passé. Tout plan de guerre réclame un mûr examen, sous peine de gros risques. L'Angleterre, qui souvent néglige de prévoir les événements, agit du moins sans hésiter quand surgissent des faits susceptibles de troubler l'équilibre. Cette politique, l'amiral Fisher, ancien premier lord de l'Amirauté, l'a incarnée, en ordonnant les modifications successives que réclamaient les circonstances.

Longtemps, la Méditerranée, plaque tournante du commerce universel, fut aussi le centre de gravité des flottes de guerre. C'était l'époque où la marine de l'Angleterre et celle de la France comptaient seules. Vaticinant volontiers, les oracles signalaient le bassin occidental de cette mer comme le futur champ de bataille. Mais il y a dix ans, l'Allemagne, puissance terrienne, publia à son de trompe un redoutable programme naval, et l'Angleterre, sans tergiverser, prit des précautions pour éviter toute surprise. Dégarnissant la Méditerranée, elle concentra ses navires sur ses côtes. Une alliance conclue avec le Japon lui permit de rappeler son escadre du Pacifique et d'abandonner temporairement la maîtrise de cet océan aux ambitions nippo-américaines. En butte à une menace sournoise, l'inquiétude de l'Angleterre augmenta sous l'aiguillon du pessimisme des chefs de la marine et de l'armée.

Lord Beresford déclarait que la flotte, incomplète, manquait d'organisation et d'entraînement en vue de la guerre. Dans ces conditions, ajoutait-il, les défaites initiales seront terribles : « Si ce pays ne se réveille pas, l'Empire britannique deviendra « certainement une chose du passé. »

Voici pour la marine. Quant à l'armée, nous ne reproduirons pas ici les appréciations de lord Roberts sur les réformes de de M. Haldane.

L'anxiété de la métropole gagna tout l'empire, et les colonies cherchèrent les moyens de secourir la mère patrie. L'Australie, la Nouvelle-Zélande offrirent chacune un *Dreadnought* tout armé. Ces offres émanaient d'un bon naturel ; mais l'événement montra combien les moyens financiers étaient inadéquats aux propositions. La souscription australienne ouverte à cette occasion produisit en quelques jours 1 million et demi. Or un

Dreadnought coûte 50 millions. La Nouvelle-Zélande ne sachant où prendre les fonds songeait à tirer la somme nécessaire d'économies à réaliser sur l'administration. Un meeting de 5.000 personnes, réuni à Wellington, ne put émettre aucun vote. Les socialistes organisèrent un tel vacarme, que les orateurs ne parvinrent pas à parler.

Plus avisée, la Chambre canadienne des Communes constata, sans commentaires, un fait brutal : « L'accroisssment de la « population et de la fortune publique impose aux Canadiens « une coopération plus large à la défense impériale. »

Devant cette explosion de loyalisme, M. Asquith, songeant que l'union fait la force, résolut de donner à l'Empire la cohésion qui lui manquait, de grouper les efforts et de leur imprimer une direction unique. D'où l'idée d'une conférence des délégués des possessions britanniques, pour discuter le problème de la défense navale et militaire de l'ensemble.

Mais auparavant le *Premier* jugea utile d'intéresser à son projet Sa Majesté la Presse, et il envoya à Londres ses représentants autorisés. M. Rosebery signala l'habileté de cette manœuvre : « La presse, dit-il, joue aujourd'hui un rôle plus con« sidérable que les hommes d'Etat. »

Le 8 juin 1909, lord Crewe inaugura, au Foreign Office, la première réunion des représentants de la presse impériale. Sir Edward Grey montra le péril de l'excès des armements : « Vu « l'enjeu de l'Angleterre, ce pays ne doit reculer devant aucun « sacrifice maritime. »

M. Mac Kenna, ministre de la Marine, ajouta que le problème naval britannique est universel et que les colonies doivent y participer au premier chef. Maintenir la suprématie navale anglaise signifie maintenir la suprématie britannique sur toutes les mers.

Lord Rosebery exposa que l'empire, immense et riche, est un patrimoine que les Anglais doivent s'efforcer de conserver et d'agrandir. Que faut-il faire pour cela ? « Mettre l'Angleterre « en mesure de repousser une agression, d'où qu'elle vienne. « Donc, si certaines puissances construisent des flottes dont la « nécessité n'apparaît point, vu leurs besoins et leur situation, « l'Angleterre construira des *Dreadnoughts* tant qu'elle aura un « schilling à dépenser et un homme à embarquer. »

C'était prêcher des convertis. Tout citoyen britannique considère comme un axiome la conservation, coûte que coûte, de l'intégrité de l'empire ; seuls, les moyens d'arriver au but varient selon les tempéraments. On le constata une fois de plus à la conférence.

M. Fink, de Melbourne, proposa de voter le service obligatoire pour toutes les colonies. Un autre alla plus loin, en demandant l'application de ce principe au Royaume-Uni. On devine comment l'assemblée accueillit cette surenchère.

La conférence de la presse clôtura ses séances, le 29 juin, par une réunion plénière où prirent la parole plusieurs orateurs de marque. Sir E. Grey parla, en météorologiste politique, de l'atmosphère orageuse.

Lord Esher développa la nécessité d'une collaboration étroite de l'Angleterre et de ses colonies, et, pour assurer l'unité de vues, il conseilla de créer un état-major général de l'empire.

D'après l'amiral Beresford, les grandes routes impériales manquent de surveillance. On a abandonné les points d'appui de la flotte après les avoir créés. Chaque colonie doit posséder des croiseurs et les échanger, pour les périodes d'exercice, avec ceux de la flotte métropolitaine.

« Agissez vite, déclarait lord Roberts ; ne parlez pas de vingt « ans pour organiser une armée impériale, mais de vingt « mois. »

Le gouvernement porta au maximum l'enthousiasme des délégués en déployant devant eux la puissance navale britannique. Au lieu de rester inerte au mouillage de Spithead, les 144 navires de la flotte repoussèrent une attaque de torpilleurs, ils exécutèrent un débarquement de troupes et simulèrent un combat naval. Rien ne manquait au programme, parfaitement réglé par un organisateur de premier ordre, l'amiral Fisher, à qui les coloniaux firent une ovation méritée. Seul, le Canada donna une note discordante dans le concert des louanges, en traitant de « barbare et païenne » la manifestation navale.

La préparation terminée, les délégués des sept colonies, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Terre-Neuve, le Cap, le Natal, le Transvaal, se réunirent à Londres, du 28 juillet au 20 août 1909.

Restée indifférente aux précédentes conférences, Londres accueillit cette fois les représentants à bras ouverts. Chacun voulut les recevoir et les fêter. Les portes des résidences du West-End s'ouvraient à deux battants devant ces coloniaux en veston démocratique, dont le vote allait influer sur les destinées de l'empire. On les choyait, on leur donnait des banquets, on les noyait sous des flots d'éloquence, et l'on buvait à l'union universelle. Il ne fallait rien négliger, cette fois, pour obtenir un résultat sérieux et définitif.

Jusqu'en 1909, les colonies contribuaient à la défense, en

payant à la métropole un tribut annuel de 8 millions, ainsi répartis :

Australie	5.000.000
Le Cap	1.250.000
Nouvelle-Zélande	1.000.000
Natal	875.000
Terre-Neuve	75.000
Total	8.200.000

Il importait de trouver une solution plus efficace.

Contrairement aux réunions des délégués de la presse impériale, la conférence des représentants coloniaux avait un but parfaitement défini : étudier une organisation des forces coloniales de terre et de mer pour rendre possible (à l'occasion) leur coopération avec la marine et l'armée de la Grande-Bretagne. C'est-à-dire concilier l'autonomie coloniale avec les besoins de l'empire, en ménageant les susceptibilités, l'individualisme, l'amour-propre des colonies, grandes et petites, surtout des grandes.

Comme base des délibérations, l'Amirauté distribua un memorandum, dont voici un extrait : « Si l'on ne considérait le « problème de la défense navale impériale que comme une « simple question stratégique, la somme de force maximum « pour une dépense déterminée serait fournie par l'entretien « d'une seule marine, avec unité d'entraînement et de com- « mandement. Donc, au point de vue stratégique, on obtiendra « le maximum de puissance par une contribution financière « de toutes les colonies, suivant leurs ressources et leurs be- « soins.

« En examinant les conditions d'emploi des forces navales « impériales, on a pourtant reconnu qu'il fallait envisager « d'autres considérations, telles que les situations des *Domi-* « *nions*. Quoique toutes nos colonies aient l'espoir de croître « en population, puissance et richesse, elles ont atteint « aujourd'hui diverses phases de leur développement. Leur « position géographique leur impose des efforts extérieurs, « d'espèce et d'intensité variables. Leur histoire et leur entou- « rage physique ont donné l'essor à un sentiment national « individuel, non négligeable. Un *Dominion* considérera une « subvention en argent ou en matériel comme la forme de con- « tribution la plus acceptable à la défense de l'empire. Une « autre proposera de construire une marine à mettre à la dis- « position de la Couronne, en cas de guerre. Pour une troi- « sième, le meilleur moyen de secourir l'empire, c'est d'instal-

« ler certains services locaux d'un caractère maritime indirect, « mais de nature à alléger les charges du gouvernement im- « périal. »

La conférence examina d'abord cette première question : Sous quelle forme les colonies donneront-elles leur concours naval ? Paieront-elles en argent ou en nature ? D'après les prévisions de l'Amirauté, chaque groupe apporta sa théorie. La Nouvelle-Zélande opinait pour l'entretien d'une flotte commune. L'Australie voulait posséder une marine à elle, en l'associant étroitement au *Royal Service*. Le Canada prétendit rester tout à fait indépendant, et il le resta.

Il fut convenu que l'Australie et le Canada construiraient des flottes qui coopéreraient, en guerre, à la défense commune.

Les deux grands *Dominions* créeront donc des marines. Mais le mot marine est un peu vague. Quelles unités adopteront-ils? Prendront-ils des éléments offensifs ou défensifs ? Choisira-t-on des *Dreadnoughts*, unité de combat par excellence, présentant la plus grosse artillerie et les cuirasses les plus épaisses? Ce choix ne serait point judicieux. Un mastodonte aussi puissant ne combat pas isolé, mais associé à d'autres bâtiments analogues. Il faudrait donc envoyer les *Dreadnoughts* coloniaux en Angleterre pour renforcer les escadres métropolitaines et, pendant ce temps, la colonie, sans navires, serait exposée à toutes les attaques. C'est précisément ce que les *Dominions* voulaient éviter. D'autre part, les éléments défensifs rivés à la côte, torpilleurs et sous-marins, sont trop faibles, à trop court rayon d'action, pour remplir avec efficacité leur rôle par tous les temps. L'amiral Beresford indique la solution véritable : « Si vous consacrez 50 millions à votre défense, construisez « des croiseurs pour protéger les routes maritimes. »

Ces routes, que le capitaine Mahan définit en quelques mots, sont parfaitement déterminées : « Au point de vue politique et « social, dit-il, le caractère de la mer qui frappe tout d'abord « est celui d'un immense terrain banal que les hommes peu- « vent sillonner en tous sens. Quelques voies bien tracées « montrent, en outre, que, pour des raisons majeures, le pas- « sage se fait dans certaines directions de préférence aux autres. « Ces directions portent le nom de *routes commerciales*. »

Les croiseurs coloniaux auront à battre de vastes espaces, à surveiller les points d'aboutissement des routes et à détruire les vapeurs rapides de l'adversaire. Donc, il faut à ces bâtiments de grandes vitesses pour atteindre les « lévriers océaniques » et un rayon d'action considérable pour tenir longtemps la mer sans ravitaillement.

***

Parmi les colonies auxquelles les orateurs anglais décernent généreusement le nom de « nations », le Canada et l'Australie méritent une place à part, surtout le Canada, vu son importance territoriale, sa position géographique et sa frontière commune avec les Etats-Unis.

Il paraît utile d'indiquer à grands traits la situation de ce Dominion, afin de faire comprendre l'intérêt qu'éprouve l'oncle Sam pour ce pays neuf, si riche d'espérances et qui possède 8 millions d'habitants, « trois fois autant que les Etats-Unis, quand ils conquirent leur indépendance ». D'avril à octobre 1909, son commerce a atteint 1.522 millions, en accroissement de 215 millions sur la période correspondante de 1908.

Lord Beresford appelle le Canada le « futur grenier du monde », et M. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, estime que, dans un avenir peu éloigné, l'Union américaine dépendra du Canada pour les vivres. Déjà, des milliers de meuniers américains y font des achats considérables de blé.

En 1909, l'agriculture a donné au Canada des récoltes (150 millions de francs) supérieures à celles des années précédentes. En dix ans, la valeur des produits agricoles canadiens a quadruplé. Les trois provinces du Nord-Ouest peuvent produire une fois et demie autant de blé que les Etats-Unis.

Les pêcheries et les aciéries enregistrent les mêmes progrès. On estime qu'en 1910 les usines de l'île seule du Cap-Breton (où l'on exploite d'importantes mines de charbon) dépenseront 25 millions de francs pour développer leurs industries. Cette prospérité attire un flot continu d'immigrants. En 1909, 30.000 Yankees ont franchi la frontière, apportant 325 millions de francs. Les trains arrivent le matin, bondés de colons, avec chevaux, voitures, charrues à vapeur. Ces nouveaux venus plantent leurs tentes, déchargent le train et, l'après-midi, les charrues travaillent.

Seul des Dominions, le Canada fait partie d'un continent habité par une population riche. Ce voisinage comporte des devoirs et, en tout cas, une certaine réserve, à laquelle M. Wilfrid Laurier faisait récemment allusion : « Voici le pas le plus « important de l'histoire du Canada, depuis la formation du « Dominion. On nous demande de dépenser des millions, non « pas pour développer nos ressources naturelles, ni pour notre « défense (nous n'avons pas d'ennemis), mais pour accroître la « défense navale de la Grande-Bretagne... Le Dominion sera « lié à l'Angleterre, liée elle-même au Japon par une alliance.

« Ce sera une menace pour le continent américain : nous pou-
« vons être entraînés dans une guerre qui donnera au Japon
« la suprématie de l'Océan Pacifique » (au détriment des Etats-Unis).

Du reste, le Canada s'est toujours montré rebelle aux propositions anglaises. En 1902, l'Angleterre l'invita à entretenir un corps de 10.000 hommes, destinés à l'armée anglaise. Le Canada refusa, préférant entraîner sa propre milice. Plus tard, on le sollicita de contribuer à l'entretien de la marine anglaise; il déclina encore, et, finalement, il obtint la faveur de créer une force navale locale.

Si ce pays a toujours refusé une subvention à la métropole, c'est qu'il possédait une flottille de *schooners* et de canonnières pour la surveillance des pêches [1], et que, depuis longtemps, il caressait l'idée de construire de véritables bâtiments de guerre, destinés à faire face aux navires que les Etats-Unis entretiennent sur les grands lacs. Car il y a aujourd'hui une question des lacs. L'accord Bush-Bagot (1817) autorisait les deux puissances à entretenir sur ces lacs au maximum 4 navires, ayant chacun 100 tonnes et un seul canon. Aujourd'hui, 10 bâtiments américains, d'un déplacement global de 8.000 tonnes, montés par 600 hommes avec plus de 60 canons, sillonnent ces eaux. Cette situation préoccupe le Canada; et pourtant la création d'une marine canadienne a de nombreux adversaires. L'économiste Goldwin Smith, imbu de l'idée que le *Dominion* se fondra avec les Etats-Unis, déclare que « le
« Canada n'a pas besoin de marine, son puissant voisin étant
« son naturel et véritable protecteur ».

Sir William van Horne, président du *Canadian Pacific Railway C°*, autre ennemi du Canada maritime, croit que le renforcement de la flotte britannique assurerait la défense de l'empire.

M. Monk, *leader* de l'opposition conservatrice dans la province de Québec, considère comme hors de propos ce nouvel aiguillage. D'après lui, le Canada n'est pas en mesure de créer et d'entretenir une marine. Le pays n'en a pas besoin, et s'il la possédait elle n'apporterait que peu de secours au maintien de la suprématie navale métropolitaine.

Pour la première fois depuis cent ans, on demande au Canada de considérer comme un devoir une contribution à la défense

---

[1] Les pêches canadiennes offrent des ressources importantes. En 1908, les pêcheries ont réalisé 125 millions de francs. Cette industrie employait 1.414 bateaux et 40.000 barques, avec 71.000 hommes d'équipage, qui formeront une pépinière sérieuse pour la marine de guerre.

impériale, bien que le Dominion reste étranger à la politique de la métropole, aux négociations qu'elle engage, aux traités qu'elle conclut. Cette théorie nouvelle, peu soutenable, entraînerait le Canada, comme les peuples de l'Europe, à des dépenses militaires sans cesse croissantes.

« Comme Canadien, ajoutait-il, j'éprouve une certaine répu-« gnance à l'idée de mêler les destinées de ce jeune pays à toutes « les misères, les querelles et les graves problèmes qui divisent « l'Europe. Le premier devoir des Canadiens n'est-il pas au « Canada? N'avons-nous pas un travail immense à opérer ici? « Le fait d'assumer de lourdes responsabilités ne retardera-t-il « point les efforts nécessaires pour permettre à notre pays de « poursuivre ses destinées? » Néanmoins, M. Wilfrid Laurier a fait voter (avril 1910) le *Naval Defence Bill*, avec une première demande de crédits de 15 millions, destinés à la construction d'une flotte à partager entre les deux mers qui baignent le littoral canadien.

L'escadre de l'Atlantique (base à Halifax) comprendra : 2 croiseurs type *Bristol*, le croiseur *Niobe* et 6 destroyers. L'escadre du Pacifique (base à Esquimalt) aura : 2 coiseurs type *Bristol* et le vieux croiseur *Rainbow*. L'effectif total atteindra 2.614 hommes, dont 163 officiers. Les quatre croiseurs neufs, interchangeables avec ceux des Anglais, seront attachés à l'escadre de la Manche et remplacés au Canada, pendant leur absence, par un nombre égal de bâtiments anglais de la même catégorie. Ainsi, les officiers canadiens, en contact permanent avec ceux du *Royal Navy*, acquerront plus rapidement l'expérience nécessaire. On prendra des mesures pour l'admission des cadets canadiens aux écoles navales d'Osborne et de Dartmouth, jusqu'à l'achèvement du collège d'Halifax.

Cette marine nationale est destinée, dans l'esprit des Canadiens, d'abord à la défense de leurs côtes; car ils ont imposé à l'Angleterre des restrictions quelque peu humiliantes. Exemple : L'Angleterre déclare la guerre à une autre puissance. Au lieu d'ordonner le branle-bas de combat, le gouvernement canadien examine le cas; il pèse le pour et le contre; il délibère et n'embrasse le parti de l'Angleterre que *si la cause lui paraît juste*. C'est une réponse évasive au discours si pondéré de lord Milner à Toronto (oct. 1908) : « La situation serait meil-« leure si toutes les colonies adoptaient la règle que l'Aus-« tralie paraît disposée à suivre : création d'une milice natio-« nale et mise en chantier d'une flotte. L'Angleterre ne songe « point à reporter sur les colonies une fraction de ses charges; « elle veut créer de nouveaux centres de force, avec, pour but,

« non pas la séparation, mais un désir plus impérieux de par-
« tager les gloires et les responsabilités de l'empire... Il faut
« que les jeunes peuples regardent face à face et graduelle-
« ment le problème de la défense de l'Empire. »

On voit comment le Canada envisage le problème. Sans doute, il y a des circonstances atténuantes. Ce Dominion est le fléau d'une balance qui a pour plateaux l'Angleterre et les Etats-Unis. Le plateau incline fortement parfois vers la république américaine, qui l'incite à entretenir des diplomates à Washington, pour la commodité et la rapidité des rapports. Le bruit invraisemblable d'une guerre de tarifs entre les deux voisins a longtemps circulé. En voici la raison : le tarif minimum américain est si élevé qu'il prohibe l'importation de certains articles canadiens; tandis que le tarif général canadien est si réduit, que l'Union a pu introduire dans ce pays, en 1909, 900 millions d'objets manufacturés. On a fini par transiger : le Canada accorde un tarif intermédiaire à certains articles américains et le Canada bénéficiera du droit minimum du tarif américain.

Comme le Canada, l'Australie songe à la défense impériale, sans oublier la protection de ses propres côtes. C'est de la charité bien ordonnée. En 1902, elle obtient le droit de créer une réserve navale. Puis la métropole lui concède un pavillon particulier, et, enfin, l'autorisation de construire une marine. En échange de la subvention de 5 millions, une escadre anglaise devait bien stationner sur les côtes d'Australie, mais sans obligation d'y séjourner en permanence. Parfois, cette force navale s'éloignait, laissant indéfendu le littoral du Commonwealth. Désireux de ne pas rester le jouet de ces fantaisies, le gouvernement australien veut avoir une escadre à lui, restant dans ses ports. La conférence de 1909 a exaucé ce désir. En temps de paix, l'Australie conservera le contrôle de ses navires, sauf à les prêter à la métropole en cas de guerre. Le *Dominion* fondera des écoles navales et l'Angleterre créera un point d'appui sur la côte.

D'après ces données, M. Cook, ministre de la Défense, a présenté à la Chambre un programme comprenant : 4 croiseurs (dont un croiseur cuirassé), 6 destroyers et 3 sous-marins.

Pour activer les choses, le ministre présenta cette motion, que les représentants votèrent par 39 voix contre 9 : « La « Chambre, approuvant le programme naval, déclare qu'il y « a lieu de prendre des mesures immédiates pour créer la « marine australienne. » Enfin, le cabinet fédéral demanda à l'Amirauté, par le câble, la mise en chantier des unités votées.

L'Australie n'approuve point pour cela tous les actes de la politique métropolititaine. Pour n'en citer qu'un exemple, elle n'a pas vu sans dépit la conclusion de l'alliance anglo-japonaise. Elle considère les Japonais comme de simples gens de couleur et s'efforce de maintenir à distance ces voisins remuants et subtils, dont l'ambition est sans borne, comme l'espace. Le Commonwealth n'admet point que l'on traite avec eux d'égal à égal. Par son alliance avec ces jaunes, l'Angleterre a faussé compagnie aux blancs. C'est une faillite que les Australiens ne pardonnent pas. Un rapprochement avec la république américaine tente le Dominion bien davantage ; d'où l'invitation faite à l'amiral Sperry de relâcher dans un des ports du Commonwealth pendant le périple de l'escadre américaine.

La flotte australienne formera une des trois divisions d'une nouvelle force navale britannique du Pacifique. Les deux autres divisions (Inde et Chine) seront fournies par l'Angleterre. Toutefois, le bâtiment amiral de la division de Chine sera le croiseur néo-zélandais.

Le problème militaire impérial, beaucoup moins complexe que la question navale, a soulevé peu de discussions. Les délégués ont approuvé sans modification le rapport du général Nicholson, chef d'état-major général : recrutement, organisation, entraînement de l'*Imperial general staff* et de l'armée impériale. Les troupes coloniales recevront une instruction identique à celles de la métropole : mêmes armes, mêmes munitions, même équipement, commandements identiques. On créera, au delà des mers, des écoles militaires, calquées sur Woolwich et Sandhurst. Ces troupes passeront indistinctement d'une colonie à l'autre, ou à la métropole, et réciproquement.

Ainsi, les forces éparpillées dans tout l'empire constitueront l'armée impériale, voilà le principe. Lord Kitchener a réglé tous les détails de l'organisation. Désireux de voir par lui-même, cet officier général, parvenu au terme de son commandement des troupes de l'Inde, est rentré en Europe par le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, avant de recueillir la succession du duc de Connaught au commandement en chef des contingents méditerranéens.

La visite de lord Kitchener en Australie fut un événement de grande importance. Avant son arrivée, il existait plusieurs plans de défense; mais leurs auteurs manquaient de la surface voulue pour imposer la confiance nécessaire. Lord Kitchener a débarqué au moment psychologique. L'Australie a

adopté les yeux fermés ses propositions dont voici les grandes lignes : 80.000 hommes, la moitié pour la défense des villes; l'autre, comme force mobile, pour opérer dans un lieu quelconque. L'ensemble comprendra :

Infanterie	84 bataillons.
Cavalerie légère	28 régiments.
Artillerie	56 batteries.
Génie et compagnies de communication.	21 compagnies.

Ces troupes auront un minimum d'entraînement au camp de six jours par an.

L'Australie sera divisée en 215 secteurs ayant chacun à leur tête un officier.

L'Ecole militaire australienne sera sur le modèle de West Point; elle formera le corps d'état-major. Un conseil de guerre des chemins de fer, analogue à celui qui fonctionne en Angleterre, organisera la mobilisation.

***

La conférence impériale a présenté le spectacle des grands et des petits Etats de l'Europe. Les grands ont des ambassadeurs au verbe haut et ferme, suivant l'opinion que l'on se fait de la puissance de leur pays. Les petits Etats n'ont que des ministres, plus modestes, plus abordables; car ils représentent des groupes hypnotisés par la perspective d'un écrasement ou d'une absorption.

A Londres, les délégués se divisaient en deux camps. Ceux des petites colonies (Terre-Neuve, le Cap, le Transvaal, le Natal et même la Nouvelle-Zélande), que l'on traitait en parents pauvres, et ceux des grands *Dominions* (Australie, Canada). Les premiers représentaient des régions incapables de construire une flotte. Les délégués australiens et canadiens, très fiers des lambeaux d'autonomie que, peu à peu, leurs pays arrachent à la métropole, très chatouilleux sur le chapitre de leur indépendance, extrêmement désireux, pour leurs affaires intérieures, de rester en marge de la Grande-Bretagne, très résolus à consentir les sacrifices nécessaires pour avoir bien à eux leur outillage maritime.

D'abord, la métropole fit à ses deux grandes filles des déclarations fermes : Organisez la défense de vos côtes, installez des dépôts de charbon, ouvrez des ateliers, creusez des bassins de radoub. Mais ces éléments resteront sous le contrôle de l'Amirauté britannique, qui entend commander, ordonner

la répartition des forces navales et dresser les plans stratégiques. Devant l'obstination des délégués des deux grands *Dominions*, l'Angleterre *mollit* sur tous les points, cédant pas à pas, à mesure que les prétentions coloniales grandissaient en se précisant.

Conclusion : la conférence de 1909 ne marque pas un succès formidable pour l'Angleterre. Sans doute, la métropole a obtenu quelques concessions, mais avec des *distinguo* qui en affaiblissent singulièrement la portée. Des sept colonies britanniques, cinq n'ont fait aucune tentative pour échapper à la tutelle de la mère patrie. Mais les deux autres (surtout le Canada), en forçant l'Angleterre dans ses derniers retranchements, ont obtenu des concessions équivalentes à une émancipation officielle. M. Asquith résumait ainsi la situation : « Les « forces militaires de la Couronne sont organisées de telle « sorte que, tout en maintenant l'autonomie complète des Do- « minions, dans le cas où ces Dominions « désireraient » aider « à la défense de l'empire au moment d'un réel danger, les « forces pourraient être rapidement concentrées en une armée « homogène. » Quelles précautions oratoires, pour avouer que les colonies autonomes n'auront pas à aliéner une parcelle de leur indépendance et que la conférence ne leur a créé aucune obligation stricte ! « L'organisation nouvelle, a dit M. Haldane, « toujours optimiste, aura pour résultat, je l'espère, de rassurer « ceux qui craignent l'invasion des Iles-Britanniques. »

Pourtant, la conférence n'a pu sortir des demi-mesures. Quand l'Angleterre combattra dans la mer du Nord, sera-t-elle assurée que toutes ses colonies marcheront pour maintenir cette liberté des routes maritimes, qui est la condition même de son existence ?

Commandant Davin.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République en Suisse.* — Le président de la République, après avoir inauguré, à Besançon, le monument élevé à la mémoire de Proudhon, est parti le 15 août, à 9 h. 45 du soir, pour Berne, où il a été reçu par le Conseil fédéral. M. Fallières est rentré à Paris le 17 août dans la matinée.

— *Les souverains espagnols en France.* — Le roi et la reine d'Espagne, venant de Saint-Sébastien et se rendant en Angleterre, ont traversé la France le 2 août et ont rendu visite, à Rambouillet, au président de la République, qui a donné un déjeuner de gala en leur honneur. M. Briand, président du Conseil, et M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, ainsi que MM. Révoil et Geoffray, assistaient à cette réception, qui a eu un caractère de grande cordialité.

— *Nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.* — Parmi les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, nous sommes heureux de relever la promotion au grade d'officier de MM. Paul Pelliot, chef de la mission archéologique au Turkestan chinois; Isaac, président de la Chambre de commerce de Lyon, et Gourd, président de la Chambre de commerce française de New-York, ainsi que la nomination au grade de chevalier de nos collaborateurs de Blociszewski, professeur d'histoire diplomatique à l'Académie impériale et royale de Vienne, Paul Bourdarie et Maurice Muret.

Angleterre. — *La déclaration royale anglaise.* — Le 27 juillet, la Chambre des communes a adopté définitivement, en deuxième lecture, à la majorité de 326 voix (410 contre 84), le projet de loi du gouvernement modifiant le texte de la Déclaration royale. On ne s'attendait pas à une aussi forte majorité, après certaines protestations et réclamations des adversaires de la loi, et le résultat du vote du 27 juillet est dû à une habile manœuvre de M. Asquith qui, en demandant à la Chambre de voter la seconde lecture, a proposé une

nouvelle rédaction de la formule de serment. La première formule était ainsi conçue :

Je professe, atteste et déclare solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, que je suis un fidèle membre de l'Eglise protestante et réformée, établie par la loi en Angleterre, et que, conformément à l'intention véritable des lois qui assurent la succession protestante au trône de ce royaume, je défendrai et maintiendrai ces lois de tout mon pouvoir, conformément à la loi.

La nouvelle rédaction proposée par M. Asquith est celle-ci :

Je professe, atteste et déclare solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, que je suis un fidèle protestant et que, conformément à l'intention véritable des lois qui assurent la succession protestante au trône de mon royaume, je défendrai et maintiendrai ces lois de tout mon pouvoir.

Comme la première formule, cette seconde rédaction satisfait les catholiques, mais elle a, de plus, l'avantage, au point de vue des non conformistes, de ne plus lier le roi à une forme unique de protestantisme. En effet, il ne se déclare pas « membre de l'Eglise protestante réformée établie par la loi en Angleterre », mais tout simplement protestant, ce qui n'exclut pas les autres formes de protestantisme pratiquées par des millons de sujets britanniques.

Après la Chambre des communes, la Chambre des lords a voté, à son tour, sans modification, le texte ministériel de la Déclaration royale.

— *Les vacances du Parlement. La conférence sur la question constitutionnelle.* — Le Parlement britannique s'est ajourné, le 3 août, jusqu'au 15 novembre. Auparavant, M. Asquith, président du Conseil, avait déclaré aux Communes que « certains résultats ont été obtenus « au cours de la conférence entre les chefs de l'opposition et les re- « présentants des gouvernements au sujet de la réforme constitu- « tionnelle touchant le veto des lords et que la conférence se conti- « nuera donc un certain temps ».

— *Le nouveau « Comité académique » de Londres.* — L'Angleterre va sans doute être prochainement dotée d'une Académie semblable à l'Académie française. Il existe bien, depuis 1902, une Académie britannique (*British Academy*) dont le président est lord Reay; mais cette institution a un rôle déterminé, bien différent de celui de l'Académie fondée en France par Richelieu. Elle a pour but l'encouragement de l'étude des sciences morales et politiques, de l'histoire, de l'archéologie, etc. Elle n'est pas une Académie purement littéraire. C'est pour cela que, depuis un an, une commission, composée de membres de la Société royale de littérature et de la Société des auteurs, a été chargée d'étudier la question de l'établissement d'une institution littéraire analogue à l'Académie française. Le résultat des travaux de la commission a été la formation, non d'une Académie,

mais d'un « Comité académique » qui, s'il reçoit l'appui et les encouragements des littérateurs et de l'opinion, se transformera un jour en véritable Académie. Actuellement, ce n'est encore qu'une chrysalide. La nouvelle Société, issue des deux institutions mentionnées plus haut, vise, cela ressort de son règlement, à devenir une académie; car ce règlement est en grande partie basé sur les fonctions de l'Académie française. D'abord, le nombre des membres de ce Comité académique ne devra pas dépasser 40 membres. Dès à présent, il en comprend 27, élus par les deux Sociétés de littérature et des auteurs, et ce sont ces 27 membres qui, à l'avenir, éliront leurs collègues. Les fonctions de la nouvelle Société sont ainsi désignées :

1° Prendre toutes les mesures possibles pour maintenir la pureté de la langue anglaise et le niveau du bon goût dans le style;

2° Encourager les relations fraternelles et la coopération entre ceux qui travaillent avec désintéressement à la perfection de la littérature anglaise;

3° Marquer par des discours de réception et des oraisons funèbres les étapes de l'histoire littéraire de l'Angleterre;

4° Désigner de temps en temps les personnes dignes de recevoir les médailles décernées par la Société.

5° Récompenser les œuvres littéraires de mérite.

Parmi les 27 membres de la nouvelle Société, on relève les noms de MM. Alfred Austin, Joseph Conrad, Austin Dobson, Edmond Gosse, Thomas Hardy, Henry James, de sir Arthur Pinero, de MM. G.-M. Trevelyan et de lord Morley, à qui l'on demandera d'accepter la présidence du « Comité académique ».

Autriche-Hongrie. — *L'entrevue de M. de Kiderlen-Wæchter et de M. d'Ehrenthal à Marienbad.* — Dans les derniers jours de juillet, le comte d'Ehrenthal et M. de Kiderlen-Wæchter, le nouveau secrétaire d'État allemand pour les Affaires étrangères, se sont rencontrés à Marienbad. L'entrevue a gardé un caractère surtout intime. Toutefois, la presse allemande et autrichienne a longuement commenté cette rencontre des deux ministres qui, d'après la *Neue Presse* et la *Neue Tageblatt*, a affirmé, une fois de plus, « le caractère inébran-« lable de l'alliance austro-allemande et la parfaite identité de vues « des cabinets de Vienne et de Berlin au sujet des Balkans, et no-« tamment en ce qui concerne la Turquie ».

Espagne. — *Le conflit avec le Vatican.* — Le 1er août, M. de Ojeda, ambassadeur d'Espagne près le Vatican, a informé officiellement le cardinal secrétaire d'Etat, Mgr Merry del Val, qu'il était rappelé à Madrid pour recevoir les instructions de son gouvernement et qu'il laissait la gestion de l'ambassade au conseiller, M. le marquis de Gonzalès. M. de Ojeda est ensuite parti pour Saint-Sébastien. De son côté, le Saint-Siège n'a jusqu'ici répondu au rappel de l'ambassadeur espagnol par aucune manifestation officielle. Le nonce apostolique à Madrid n'a pas reçu l'ordre de quitter son poste et il semble qu'il

y ait actuellement quelque indécision de la part du Vatican en ce qui concerne l'attitude à prendre.

Voici, d'autre part, à titre d'information, les déclarations faites, au lendemain du rappel de M. de Ojeda, par le ministre des Affaires étrangères espagnol, M. Garcia Prieto, au journal la *Voz de Guipuzcoa*. Ces déclarations ont paru le 2 août :

On qualifie notre conduite d'irrespectueuse et brutale, de grossière même envers les catholiques. Cela dans la presse espagnole, imaginez-vous ce que peuvent dire des journaux étrangers comme la *Croix*, *Il Corriere d'Italia*, la *Vera Vita* ou l'*Osservatore*, qui nous accusent d'être des traitres à la patrie et aux institutions.

Nous demandions simplement au Saint-Siège :

1° Que par l'application stricte du principe de discipline ecclésiastique, les évêques ordonnassent la suppression des couvents et maisons religieuses qui se sont créés en Espagne en infraction aux mêmes préceptes canoniques ;

2° Que les évêques fussent autorisés par le pape à réformer et supprimer dans leurs diocèses respectifs les maisons ou couvents, qui quoique fonctionnant sous la discipline ecclésiastique, ne seraient pas indispensables pour aider les prélats dans l'exercice de leur ministère ou pour satisfaire d'autres nécessités spirituelles. Les établissements religieux destinés à être supprimés disposeraient d'un délai raisonnable pour disparaître, un an par exemple, de façon qu'ils n'aient à subir aucun préjudice.

On ne pouvait rien demander de plus équitable, de plus respectueux, ni de plus conforme aux désirs du clergé séculier, ruiné par la concurrence des réguliers ou religieux. Eh bien ! le 9 mai, quand notre réserve et notre inaction nous attiraient les reproches des gauches et les railleries de la droite, le cardinal secrétaire d'Etat, sans nous prévenir au sujet des raisons qui pouvaient s'opposer à l'acceptation de notre protestation, nous opposait une contre-proposition. Elle consistait dans les stipulations du *convenio* du 19 avril 1904, accord que le parti libéral, interprète de l'opinion publique avait déclaré alors inacceptable et avait combattu énergiquement. Bien plus, la contre-proposition pontificale du 9 mai, sur certains points, par exemple sur celui concernant la suppression des maisons religieuses comptant moins de douze individus, était moins ample que le *convenio* de M. Maura. Ce *convenio* était plus restrictif dans sa forme que le droit canonique en vigueur, car alors qu'on prétend aujourd'hui excepter de la suppression les établissements destinés à certaines fins ou réputés utiles par les évêques, quel que soit le nombre de leurs religieux, le Saint-Siège avait reconnu par deux fois en 1902 que « les lois canoniques exi- « gent, pour le bon fonctionnement des communautés des divers sexes. « le nombre de douze religieux ou religieuses ».

Pourquoi les relations ne furent-elles pas rompues à cette époque ?

Cela ne se serait pas appelé négocier. Nous avons insisté sur nos demandes, par une note le 26 mai, à laquelle le Vatican n'a pas répondu.

Le 11 juin, le cardinal Merry del Val donna à entendre que sa réponse à la note du 26 mai était en suspens, devant la nouvelle qui lui était parvenue de la publication imminente d'un décret royal interprétant l'article 11 de la Constitution.

Le 20 juin, on nous annonça que nous allions recevoir la réponse à la note du 26 mai. Effectivement, une note nous parvint, mais c'était pour

invoquer les raisons d'un nouvel ajournement de cette réponse. Cette note se fondait sur les considérations exposées dans le message de la couronne qui sur beaucoup de points lui paraissaient anticatholiques ; elle demandait au gouvernement l'assurance qu'il ne serait pas pris de dispositions qui pourraient compromettre les pourparlers engagés. Nous répondîmes en assurant au Saint-Siège que notre gouvernement, animé d'un désir de concorde, répudiait tout esprit d'hostilité contre la religion de l'Etat.

Le 9 juillet, le cardinal Merry del Val se déclare par note disposé à poursuivre les négociations provoquées par notre note du 26 mai, mais en prévenant le gouvernement que si des dispositions étaient prises se rapportant à cette note, les pourparlers seraient suspendus, ce qui ne dénotait pas une disposition d'esprit bien conciliante de la part du Vatican. Quant à moi, tout en maintenant notre point de vue, j'attendis de manière à laisser la voie ouverte à un accord. Je pris acte de ces déclarations, en priant le Vatican qu'une fois pour toutes on nous donnât une réponse à notre note du 26 mai.

Maintenant, le secrétariat d'Etat revient sur sa décision ; il prend prétexte de la persistance du gouvernement dans une attitude qui lui était parfaitement connue, avant sa déclaration, ainsi que de la présentation aux Cortès du projet, dit du « cadenas », pour se refuser à poursuivre les pourparlers tant que ce projet ne sera pas retiré.

Quand le secrétaire d'Etat eut, dans sa note du 9 mai, communiqué que le Saint-Père *ne s'opposerait* pas à ce que l'autorisation du gouvernement fût exigée pour ouvrir toute nouvelle maison religieuse, et qu'il ne ferait pas de difficultés pour reconnaître que les religieux étrangers ne pourraient fonder des ordres ou congrégations en Espagne sans s'y naturaliser, je transmis des instructions à M. de Ojeda, qui les fit connaître au « Saint-Siège le 26 mai. Il était dit « que ces règles concordaient avec le « projet du gouvernement ».

Ce projet fut annoncé dans le message de la couronne et il fut expliqué deux jours après par M. de Ojeda au cardinal Merry del Val. M. de Ojeda me télégraphia : « Je viens de voir Son Eminence, à qui j'ai exposé les obser- « vations que vous m'avez transmises en me remettant le message de la « couronne que j'ai communiqué le même jour au cardinal. Celui-ci est « d'accord avec le projet exigeant la naturalisation pour l'établissement « par les étrangers de nouvelles maisons religieuses prévues par votre « note du 26 mai. Il m'a déclaré que la presse catholique avait tort « d'attaquer le gouvernement sur cette question. »

Ce télégramme a été lu par M. de Ojeda au cardinal Merry del Val, et celui-ci ne fit aucune objection.

Le cardinal Merry del Val allègue maintenant une divergence qui existerait entre le projet et son texte, divergence qui n'existe pas.

Le projet contient seulement l'obligation pour les ordres et congrégations religieuses étrangers de se naturaliser pour ouvrir légalement, à l'avenir, des établissements. Cette autorisation de naturalisation, du moment qu'il s'agit de la religion de l'Etat, leur serait logiquement accordée, d'accord avec les prélats intéressés, et du moment que les étrangers cesseraient de l'être par leur naturalisation ils seraient en règle avec la loi.

Le Saint-Siège déclare qu'il refuse de poursuivre les négociations tant que le projet du « cadenas » sera maintenu. En ce qui nous concerne, ayant employé tous les moyens possibles pour arriver à un accord sur la question des ordres et congrégations nous avons répondu au Saint-Siège

que nous ne pouvions nous dérober au devoir de plus en plus urgent de résoudre cet important problème.

La condition imposée par le Vatican de retirer le projet de loi étant injustifiée, nous rappelons notre ambassadeur en nous conformant à la pratique qui veut que chaque fois qu'une puissance, dans ces relations avec une autre, se refuse à écouter de justes revendications ou adopte une détermination arbitraire, les relations cessent,

Mais à part cette affaire, nous en avons d'autres à négocier au jour le jour, qui exigent la présence d'un chargé d'affaires à qui seront confiées ces petites questions.

Si le nonce se retire, ce sera par ordre du Saint-Siège et sur sa propre initiative.

— *Attentat contre M. Maura.* — Le 23 juillet, un jeune homme de dix-huit ans, Manuel Posas Roca, originaire de Barcelone et membre du cercle radical de cette ville, a tiré trois coups de révolver sur M. Maura au moment où le chef du parti conservateur espagnol s'embarquait sur le vapeur *Miramar* pour aller faire un séjour de repos à Palma de Majorque. M. Maura n'a été heureusement que légèrement atteint. Cet attentat a provoqué dans toute l'Europe un sentiment d'indignation unanime qui a été également exprimé par tous, sans distinction de parti.

Italie. — *Le centième anniversaire de la naissance de Cavour.* — Le 10 août, l'Italie a célébré le centième anniversaire de la naissance du comte Camille de Cavour, une loi spéciale, votée par acclamation à la Chambre et au Sénat, avant les vacances, ayant déclaré fête nationale ce jour désormais historique. Dans toutes les villes, des commémorations importantes ont eu lieu et la presse a partout célébré avec respect et vénération la haute personnalité de Cavour.

Suède. — *Le Congrès international de la Paix.* — Le 18e Congrès international de la Paix s'est ouvert au Riddarhuset (palais de la noblesse), à Stockholm. Les séances ont commencé le lundi 1er août, à onze heures du matin, et se sont terminées le vendredi 5 août, à 8 heures du soir. Plus de 600 délégués représentant 21 nationalités de toutes les parties du monde ont pris une part active aux travaux du Congrès.

Le Congrès a adopté, une proposition du docteur Bouggiano, tendant à l'organisation d'un gigantesque referendum sur la question de la paix armée et du désarmement international progressif. Ce referendum serait ouvert simultanément dans toutes les capitales du monde sans exception, le 22 février prochain, et se poursuivrait pendant trois ans dans toutes les villes de province. Les résultats statistiques de cette enquête, scientifiquement établis, seraient communiqués en 1914 à la Conférence de La Haye. Un timbre artistique commémoratif avec la légende *Pax Mundi* servira au vote.

Serbie. — *Le traité de commerce austro-serbe.* — Le traité de commerce austro-serbe a été signé le 27 juillet. On sait que ce traité a pour base des conditions sensiblement analogues à celles du traité de 1908, bien qu'elles soient encore moins libérales.

Turquie. — *Les relations turco-bulgares.* — Périodiquement, les relations turco-bulgares prennent une allure de nature à inquiéter l'opinion européenne. Dernièrement, des dépêches d'allure officieuse lancées de Sofia, disaient que les traitements infligés par les autorités turques aux habitants de la Macédoine amenaient un grand nombre de ces derniers à se réfugier en Bulgarie et expliquaient que le gouvernement bulgare ne parvenait pas à empêcher tous les individus que surexcite cette situation de passer la frontière pour former des bandes en territoire turc. A la suite de ces informations, une polémique très vive s'est engagée entre les journaux turcs et bulgares, ces derniers reprochant aux autorités de procéder au désarmement des Macédoniens et de le faire avec une brutalité injustifiable. Cette agitation n'a heureusement pas duré, et le 10 août, la *Correspondance politique* de Vienne publiait le communiqué officiel suivant de Constantinople déclarant inexact que les relations entre la Turquie et la Bulgarie donnent lieu à des inquiétudes.

L'opinion publique en Bulgarie, ajoutait le communiqué, s'est déjà beaucoup calmée et le gouvernement bulgare, dont l'attitude est sérieusement réfléchie, s'est abstenu de toute apparence d'immixtion dans les affaires de Turquie.

Les faits incriminés sont l'œuvre d'organes de second ordre et il ne peut pas en être imputé la faute au gouvernement de Constantinople, et d'ailleurs le voyage de Talaat bey en Macédoine et les mesures qui s'y sont rattachées prouvent que le gouvernement est disposé à punir les exactions commises. A Sofia on est pénétré de sentiments pacifiques et on n'a aucune raison de croire qu'il n'en soit pas de même du côté de la Porte. Les cercles diplomatiques croient donc que des craintes de complications seraient tout à fait injustifiées.

— *Le boycottage dans les ports ottomans.* — Le 11 août, une note Havas a annoncé que « les ambassades de France et d'Angleterre à « Constantinople venaient d'adresser à la Porte une protestation « vigoureuse contre le syndicat des gens du port qui empêchent le « déchargement des navires sur certains pontons, lésant ainsi des « intérêts particuliers et ceux de la navigation ». Le communiqué Havas ajoutait que la Porte reste hésitante. La situation est, en effet, assez difficile pour le gouvernement ottoman, qui a fait de son mieux pour arrêter le boycottage, mais dont les loyaux efforts sont restés jusqu'ici sans résultat. En vain, Mahmoud Chefket pacha et Talat bey sont intervenus personnellement auprès du Comité du boycottage et lui ont signifié l'ordre formel de cesser sa campagne : le Comité a répondu à cette mise en demeure du gouvernement par la publication d'un manifeste plus provocateur que jamais, d'où il

résulte qu'on continuera énergiquement le boycottage contre les Hellènes habitant la Turquie ; que les Ottomans n'achèteront ni ne vendront de marchandises helléniques ; qu'aucun Ottoman ne voyagera à bord d'un bateau hellène faisant le service dans les ports ottomans et n'y chargera non plus de marchandises ; que les marchandises grecques arrivées par les bateaux hellènes ne seront pas déchargées ; mais que les marchandises étrangères arrivées à bord des vapeurs hellènes seront déchargées, et que les marchandises arrivées à bord des navires étrangers de n'importe quelle provenance seront déchargées. On voit que, par là, le Comité affirme ses volontés d'intransigeance, avec la conviction, semble-t-il, d'être assez fort pour les imposer. Il serait cependant inadmissible que le gouvernement laissât s'éterniser un pareil état de choses. Si la Porte est vraiment restée jusqu'ici hésitante devant les difficultés de la situation, elle ne peut tarder maintenant à prendre une décision dont la démarche des ambassades française et anglaise soulignent l'impérieuse urgence.

— *L'expédition du Hauran.* — Pour mettre un terme aux troubles périodiques du Hauran et assagir les Druses, le gouvernement turc s'est décidé à organiser une sérieuse expédition militaire sous le commandement du général Sâmy pacha. Voici quelques renseignements empruntés au *Stamboul* sur la région assez montagneuse de « l'Albanie syrienne », où se poursuit actuellement cette opération de police :

Le Hauran proprement dit s'étend au Sud du Ghoûtah ou territoire de Damas. Au Sud-Est, c'est le désert. Le massif élevé du djebel Hauran en couvre une grande partie. C'est le pays de Basan de la *Genèse* et des prophètes. La partie basse du Hauran est une plaine très riche et très fertile, quelquefois légèrement ondulée, quelquefois plate où s'élèvent çà et là des monticules de forme arrondie qui sont d'excellents points de reconnaissance. La plaine est couverte, dans toutes les directions, des ruines de villes romaines jadis construites en basalte noir. Arabes pasteurs et nomades, Syriens cultivateurs et Druses, voilà les trois éléments de la population du Hauran. Les parties les plus peuplées sont les environs du djebel Hauran et les pourtours du Ledjah dont les escarpements présentent une défense plus facile que la plaine, contre les courses annuelles des Bédouins et des Druses.

Sur le front sud-est du Ledjah, au Nord-Est du Hauran, habitent principalement les Druses. Sur les pentes escarpées et jusque sur la crête noirâtre de ses roches basaltiques, on voit se dresser leurs villages, que l'on prendrait à distance pour autant de châteaux-forts. La population druse qui n'était évaluée en 1850 qu'à environ 4.000 âmes a considérablement grossi depuis lors. Le Liban, après les événements de 1860, leur a envoyé à diverses reprises de nombreuses colonies qui s'y sont fixées pour échapper aux châtiments. On évalue le nombre global des Druses à 18.000 environ. Ils se déplacent graduellement dans la direction de l'Est et c'est ainsi qu'ils ont envahi peu à peu le djebel Hauran. Ils se disent musulmans, mais ils ont plutôt une religion particulière dont le prophète a été Mohammed ed Drazzi, d'où est venu le nom de Druses donné à ses

sectateurs. Leur langue est le pur arabe. Comme dans le Liban, chaque village druse du Hauran a son cheikh héréditaire, et beaucoup de ces cheikhs possèdent de grandes richesses en troupeaux.

II. — ASIE.

Perse. — *Le nouveau cabinet.* — Le nouveau cabinet persan est ainsi composé : Mostafi el Mamalek, président du conseil; le prince Farman Farma, Intérieur; Hussein Gouli Khan, Affaires étrangères ; Hakim el Mulk, Finances ; Gavames Sataneh, Guerre ; Dabir el Molk, Justice ; prince Assodollah Mirza, Postes et Télégraphes.

Le nouveau président du conseil, fils de l'ancien grand-vizir, a passé six années à Paris, de 1900 à 1905. Revenu en Perse, il y fut successivement ministre des Finances et de la Guerre sous le premier Parlement. Ses sentiments francophiles sont connus, ainsi que la droiture de son caractère. Il est un des plus populaires parmi les hommes d'Etat persans du nouveau régime. Le prince Farman Farma a également été ministre sous le premier Parlement et sous Mouzaffer Eddin. Ses fils sont dans différents établissements scolaires en France. Son fils aîné, attaché à la légation de Perse à Paris, termine ses études à la Faculté de droit. Hussein Gouli Khan a fait partie de la légation de Perse à Londres. Il a d'ailleurs fait ses études aux Universités anglaises. C'est un diplomate de carrière dont les sentiments libéraux sont connus. Hakim el Mulk est un ancien élève de la Faculté de médecine de Paris. Gavames Saltaneh, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre sous le précédent cabinet, est également un vieux Parisien. Exilé sous Mohamed Ali, son appartement du boulevard Raspail était le rendez-vous des jeunes persans. Dabir el Mulk, également sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur sous le ministère précédent, n'avait quitté Paris qu'il y a six mois. Il est le fils de l'ancien ministre de l'Intérieur. Il avait dû quitter la Perse après le coup d'Etat de Mohamed Ali. Enfin le prince Assadollah Mirza est un des princes Kadjar aux sentiments libéraux et progressifs. L'un des orateurs les plus écoutés du Medjliss, il a également fait à Paris des séjours prolongés.

— *Troubles à Téhéran.* — Alors qu'après plus d'un mois d'efforts persévérants, Moutafi el Mamalek vient de former enfin un ministère qui semblait répondre aux besoins de l'heure actuelle, voici que le nouveau cabinet se trouve déjà aux prises avec de sérieuses difficultés dans l'exécution du désarmement des Fidaïs devenus menaçants. Des troubles graves ont éclaté à Téhéran, dont voici le récit d'après les dépêches.

Lundi 1er août, Ali Mohammed Khan, neveu de Tadi Zadeh, chef nationaliste et député de Tabriz, était assassiné, ainsi qu'un autre nationaliste.

Ce meurtre était une représaille pour l'assassinat du moudjtehed de Téhéran, Seyed Abdullah, qui avait eu lieu quelques jours avant.

Le 5, un manifeste avait été publié par les chefs nationalistes Sardar Assad, Sattar Khan, Samsan es Sultaneh, Baghir Khan, etc., annonçant qu'ils renonçaient à lutter contre le gouvernement. En même temps leurs partisans, les Fidaïs, s'engageaient à rendre les armes.

C'était le 6, au coucher du soleil, qu'expirait le délai pour la reddition des armes par les Fidaïs. Ceux-ci, loin de se conformer à l'obligation qui leur était imposée, se rassemblèrent dans un grand jardin au Nord de Téhéran et firent savoir, par l'intermédiaire de Sattar Khan, qu'ils ne les livreraient que contre paiement.

Dans la matinée du 7, le ministre d'Allemagne et les membres de l'ambassade turque offrirent d'intervenir pour arriver à un arrangement. Mais le gouvernement refusa, paraît-il, de traiter autrement que directement avec les rebelles, et il envoya des troupes stationner près du jardin où s'étaient retranchés les Fidaïs. En même temps, un détachement de Bakhtiaris fut placé près du Medjliss, c'est-à-dire du Parlement. Une centaine de cosaques persans entrèrent dans la ville. Le reste de leur brigade fut tenu prêt à venir soutenir le gouvernement contre les Fidaïs.

Téhéran fut déclarée en état de siège ; les places publiques furent gardées par la police et la gendarmerie ; les Bakhtiaris occupèrent les locaux du Parlement et se préparèrent à la défense.

Un peu après deux heures, un combat commença qui devait se terminer bientôt à l'avantage du gouvernement, dont les troupes ont employé des canons à tir rapide et des pièces de siège contre les Fidaïs. A l'issue du combat, les Fidaïs ont rendu leurs armes. Ils ont été faits prisonniers avec leurs chefs Sattar Khan et Baghir Khan. Sattar Khan est blessé. Les pertes sont encore inconnues.

Chine. — *La Chine et l'accord russo-japonais.* — Une note a été remise au chargé d'affaire russe à Pékin et à l'ambassadeur du Japon par le ministère des Affaires étrangères chinois en réponse à la communication du texte de la convention russo-japonaise. Cette note est ainsi conçue :

Après avoir attentivement pris connaissance du texte qui lui a été confié, le ministère a acquis la ferme conviction que cette convention oblige la Russie et le Japon à respecter les différents traités conclus entre la Chine et le Japon d'une part, la Chine et la Russie d'autre part. En conséquence, cette convention apparaît comme une nouvelle confirmation des droits de souveraineté de la Chine sur la Mandchourie, reconnus par la Russie et le Japon dans le traité de 1905, ainsi que du principe de l'égalité de traitement pour toutes les puissances étrangères et de la promesse d'aider la Chine à développer en Mandchourie son commerce et son industrie. Elle apparaît également comme la réalisation du principe de la porte ouverte prévue par le traité sino-japonais de 1905.

S'inspirant du principe formulé dans la convention russo-japonaise, la Chine considère comme nécessaire de mettre à exécution, pour sa propre part, le principe qui sert de base au traité sino-japonais, et de consacrer toute son attention à des mesures d'appui et de protection restant dans les limites de ses droits de souveraineté, à l'observation de l'égalité de traitement pour tous les Etats étrangers et au développement du commerce et de l'industrie.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *L'état civil indigène en Tunisie.* — L'état civil est, pour les indigènes tunisiens, une nouveauté. C'est le 28 décembre 1908 que le bey a pris un décret prescrivant à tous ses sujets de faire les déclarations des naissances et des décès. On n'a pas pensé que la mesure pourrait être immédiatement imposée à tout le pays. On a commencé, le 1er janvier 1909, par Tunis (ville) et par les caïdats de Tunis (banlieue), de Monastir et de Kairouan. Les dispositions dont il s'agit ont été successivement étendues à Sousse (ville) et à Sousse caïdat), aux caïdats du cap Bon, de Bizerte, de Djemmal et de Mahdia et à l'île de Djerba. De l'expérience de 1909, disait, il y a a quelques semaines, le journal indigène *le Tunisien*, il est permis de conclure que la population et les autorités indigènes ne sont nullement réfractaires à la réforme. D'une manière générale, les caïds et les cheiks se sont appliqués à démontrer à leurs administrés les nombreux avantages de l'état civil. Les intéressés, de leur côté, ont mis beaucoup d'empressement à leurs déclarations. Le *Tunisien* recommande d'ailleurs instamment aux indigènes de se soumettre au décret et d'adopter un nom patronymique. Il sera très intéressant d'étudier les chiffres fournis par les registres de l'état civil. Par suite de tâtonnements inévitables dans une période de débuts, les résultats de 1909 ne correspondent pas à la réalité. Ils faisaient ressortir un nombre considérable de morts sur les naissances pour la population musulmane de Tunis, tandis qu'ils accusaient, au contraire, une forte proportion de naissances en excédent sur les morts dans la population juive. Tunis paraissait devoir devenir promptement une ville juive. Les résultats du premier trimestre de 1910, beaucoup plus exacts que ceux de 1909, ont corrigé cette impression. Pendant ce premier trimestre, on a déclaré 730 naissances musulmanes contre 778 morts, ce qui fait encore un excédent de 48 morts. Il est vrai qu'on fait remarquer que l'on porte au compte de Tunis les morts de l'hôpital, qui sont souvent des étrangers. Le phénomène est d'ailleurs restreint à Tunis. Pour l'ensemble des caïdats où l'état civil fonctionne, les naissances musulmanes ont été de 3.652 contre 3.196 décès, ce qui donne un excédent de 456 naissances, résultat en somme très satisfaisant. Il n'est cependant en rien comparable à ce qui se passe dans la population israélite, qui s'accroît avec une rapidité exceptionnelle. Pendant ce trimestre, elle a présenté 356 naissances contre 197 décès seulement. Nous aurons prochainement les résultats du premier semestre de l'année, et il sera intéressant de voir si les naissances musulmanes et israélites ont maintenu leur allure du premier trimestre. Quoi qu'il en soit, l'institution de l'état civil est en bonne voie en Tunisie et elle rendra de grands services.

Afrique Occidentale Française. — *La mission Chevalier.* — Une lettre du Soudan, publiée par le *Temps*, apprend que M. Auguste Chevalier, qui achève en ce moment une grande enquête sur les ressources agricoles et forestières de l'Afrique Occidentale, a failli périr à la fin du mois de juin dernier. Il a été piqué par un serpent venimeux. On l'a sauvé à l'aide du sérum Calmette. Il est maintenant rétabli et visite la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Il avait en dernier lieu consacré six mois à l'étude du Dahomey. Il s'y était particulièrement occupé de la culture du maïs qui, en très peu de temps, y a pris une importance inattendue. C'est la répétition de l'histoire de l'arachide au Sénégal. En 1903, il ne s'exportait pas un grain de maïs de la côte d'Afrique. Puis des marchands en ayant acheté à un prix que les Noirs ont trouvé avantageux, ceux-ci se sont mis à en produire des quantités chaque année plus grandes. En 1908, le Togoland, le Dahomey et le Lagos réunis en ont exporté 65.000 tonnes, et en 1909, 100.000. Cette partie de l'Afrique est donc en train de devenir un des producteurs sérieux de cette céréale. M. Chevalier est d'avis qu'il faudrait introduire dans notre colonie des égreneuses mécaniques, apprendre aux Noirs à ne pas mélanger les variétés et assurer la réputation de la marque en interdisant sévèrement la vente des maïs moisis ou charançonnés. Il est d'avis qu'il ne faut introduire des variétés étrangères qu'avec prudence. Il a déterminé les variétés indigènes qui sont au nombre d'une quinzaine.

Afrique Equatoriale. — *La maladie du sommeil.* — Par le paquebot *Afrique*, courrier de l'Afrique Equatoriale et Occidentale, arrivé le 9 août à Pauillac, on apprend que dans l'Afrique Equatoriale, la maladie du sommeil sur laquelle nous publiions, le 1er mars dernier, une étude de notre collaborateur A. Lorty, malgré une lutte énergique, étend toujours ses ravages, envahissant des régions où elle était inconnue.

Libéria. — *L'intervention américaine au Libéria.* — La petite république nègre de Libéria est sur le point de voir sa situation internationale profondément modifiée par l'intervention des Etats-Unis dans ses affaires.

Cette petite république, fondée par des esclaves noirs libérés d'Amérique, est située sur la côte occidentale d'Afrique, entre la colonie anglaise de Sierra-Leone et les colonies françaises de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. Son existence politique remonte à 1847. Dès l'année 1848, la France et l'Angleterre firent saluer le drapeau libérien par des navires de guerre. Quant aux Etats-Unis, ils ne reconnurent qu'en 1862 l'indépendance libérienne. Bien qu'existant depuis soixante ans, ce petit pays ne s'est pas beaucoup développé. Son autorité n'est incontestée que sur un très faible territoire, ses finances ne sont pas en bon état et son développement économique aurait pu être tout autre. Le Libéria est peuplé de deux catégories

de noirs : les autochtones, au nombre de 2 millions environ, et les Libériens proprement dits, comprenant 12.000 individus d'origine américaine et 40.000 noirs de toutes provenances. La capitale du pays, Monrovia, compte 8.000 habitants. Les Libériens ont fait des efforts pour avoir un gouvernement régulier et cela leur a attiré la sympathie des grands pays, mais aujourd'hui ils se retournent surtout vers les Etats-Unis. En 1908, le président de la république adressa au Parlement libérien un message où, parlant des difficultés qui avaient surgi sur les frontières anglaise et française, il ajoutait : « Il fut décidé d'envoyer une mission diplomatique aux Etats-Unis « pour obtenir, si possible, par l'amicale intervention de cette grande « puissance qui a toujours manifesté au Libéria un grand et amical « intérêt, les garanties nécessaires. » Cette mission avait parmi ses objets « de solliciter aide et assistance du gouvernement américain « pour assurer... un arrangement par lequel l'intégrité territoriale « de la république serait garantie ». A la suite de cette démarche des Libériens, une mission américaine fut envoyée au Libéria et le 25 mars dernier, le Congrès des Etats-Unis était saisi du rapport de cette mission. A ce document, était jointe une lettre du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Knox, dont les journaux américains viennent de publier le texte; en voici le résumé :

M. Knox fait l'historique de la république de Libéria depuis sa fondation. Il parle des troubles endémiques sur ses frontières. Il expose la politique des Etats-Unis, qui comporte la création d'une station navale de charbon à Libéria. M. Knox dit que c'est à l'état de choses qui règne sur ses frontières que la république de Libéria doit, dans une large mesure, les difficultés dans lesquelles elle se trouve.

L'arrière-pays de Libéria est une région à peu près inconnue qui n'a pas de population régulière. On y rencontre des troupes d'indigènes hostiles pour la plupart à la république. On y voit d'ici de là quelques Français et quelques Anglais. D'un côté, le gouvernement de Libéria est en fait incapable d'administrer cette région et d'en faire la police. De l'autre, l'Angleterre et la France insistent pour rendre le gouvernement de Libéria responsable de la sécurité de leurs nationaux respectifs. Dans ces conditions, l'Angleterre a obligé la république à faire commander sa police de frontière par des Anglais, pendant que la France revendique le droit d'établir des postes pour protéger ses nationaux en territoire libérien là où l'autorité locale est insuffisante. Une frontière aussi mal définie équivaut à l'absence de frontière et les voisins s'avancent à l'intérieur à la suite de nationaux qu'ils protègent.

Les commissaires estiment que, livrée à ses propres forces, la république de Libéria est incapable d'obtenir la fixation définitive de ses frontières et bien que ses négociations dans le passé n'aient pas manqué d'habileté, elle a été constamment obligée de céder devant chaque nouvelle agression.

Les commissaires estiment que, sans enfreindre les usages diplomatiques, il est possible aux Etats-Unis d'agir comme fondé de pouvoir, en ami le mieux qualifié, « next friend », de Libéria et de faire intervenir dans les négociations libériennes l'habileté et le prestige des Etats-Unis.

Dans le passé, lorsque les Américains agirent comme « next friend »

pour aider à empêcher les empiétements étrangers sur la souveraineté territoriale de Libéria ou aider au règlement du conflit, il fut généralement répondu à leurs observations que l'affaire avait été réglée directement avec Libéria. Il conviendrait donc qu'il existât un traité conférant aux Américains le rôle de fondés de pouvoirs en matière de controverse internationale. Des précédents diplomatiques existent dans ce sens.

Le total des dettes intérieure et extérieure ne dépasse pas un million et demi de dollars. Les Etats-Unis pourraient faire à Libéria ce qu'ils firent à Saint-Domingue : établir un système de perception et un contrôle des revenus libériens pour l'avantage des Libériens et de leurs créanciers. Les agents contrôleurs entreprendraient également une réorganisation financière. Les Etats-Unis aideraient la république à constituer et à exercer un corps de gendarmerie ou de police de frontière pouvant lui permettre de régler les questions de délimitations avec ses puissants voisins du Nord et de l'Est.

L'établissement d'une frontière nettement déterminée imposerait à la république des responsabilités précises qui lui seraient plutôt préjudiciables si elle ne possédait pas un corps de police de frontière suffisant.

Le Libéria convient que les Américains établissent et entretiennent dans le Libéria une station d'études pour le développement des ressources agricoles et naturelles, et le développement de l'hygiène, les Américains étant très qualifiés, grâce à leur expérience des climats tropicaux de Cuba, de Panama et des Philippines. Il faut aux Américains une station navale de charbon, afin qu'ils soient en mesure d'exercer les bons offices présentés. Ces bons offices constituent un devoir des Américains envers un pays qu'ils ont créé et qui est leur pupille.

Le ministre des Etats-Unis est à bord du croiseur *Birmingham*, en route pour Monrovia, où il sondera le gouvernement libérien au sujet du traité ayant ces objets en vue.

Le rôle de la France à l'égard du Libéria n'a pas été tel que ce résumé paraît le représenter. La France a traité le Libéria dans un esprit singulièrement amical. Pour respecter son arrière-pays, la France a arrêté son expansion dans des régions restées si parfaitement indépendantes du gouvernement de Monrovia que ce sont nos escortes sénégalaises seules qui ont permis aux délégués libériens de passer au milieu des populations hostiles des pays à délimiter. La délimitation par laquelle nous nous sommes volontairement arrêtés à plus de 200 kilomètres de la côte, non devant les réalités présentes, mais devant les possibilités d'avenir du Libéria, a été généreuse de notre part, voilà ce que le Libéria ne doit pas oublier, et ce que les Etats-Unis ne doivent pas oublier non plus. Nous sommes ceux qui ont avec le Libéria la plus longue frontière commune, puisque la Guinée et la Côte d'Ivoire nous font voisins de ce pays sur 800 kilomètres, alors que l'Angleterre ne l'est que sur 200, et ce fait, comme notre attitude amicale, nous crée des droits qui ne doivent pas être méconnus.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suède. — *Le commerce en* 1908. — Si l'on compare les statistiques officielles publiées pour 1908 à celles se référant à l'année précédente, on constate une diminution assez sensible dans les transactions commerciales de la Suède avec l'étranger pendant l'année 1908.

Le total des importations et des exportations, qui atteignait, en effet, en 1907, 1.676.066.000 francs, n'était, en 1908, que de 1.515.208.000 francs, soit une diminution de 160.858.000 francs.

L'importation, qui s'élevait, en 1907, à la somme de 947.368.000 fr., n'était, en 1908, que de 845.739.000 francs.

Le chiffre des exportations, qui était, en 1907, de 728.698.000 fr., tombait, en 1908, à 669.469.000 francs.

Comparativement à l'année précédente, le mouvement commercial de 1908 présente donc, à l'importation, une réduction de 101,3 millions de francs, soit 10,73 % et, à l'exportation, de 59,2 millions, soit 8,13 %.

La diminution totale sur 1907 est, en conséquence, de 9,60 %.

La part de la France dans le commerce général de la Suède est de 5,08 %, à peu près la même que l'année précédente (5,19 %). Nos importations ont atteint 18.592.273 couronnes et les exportations de Suède en France 36.790.612 couronnes [1].

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Le commerce maritime en* 1909. — La direction générale des Travaux publics de la régence vient de publier la statistique du commerce maritime en 1909. Nous extrayons de cette publication les renseignements principaux :

Commerce maritime total, par ports et par pavillons. — Le commerce maritime *total* de la Régence a donné, en 1909, les résultats suivants (entrées et sorties réunies) :

Nombre de navires.....	25.026
Tonneaux de jauge.....	8.297.240
Tonnes de marchandises.....	2.471.326
Passagers.....	160.247
Têtes de bétail.....	98.273

Le tonnage de jauge total a été sensiblement le même qu'en 1908.

Le tonnage effectif de marchandises présente une plus-value de 6,5 % sur 1908.

Le nombre des passagers transportés a diminué de 2,5 %.

Le bétail importé a diminué de 5 % ; à l'exportation, il y a une augmentation de 28 %.

---

[1] La couronne = 1 fr. 40 environ.

III. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *Le Commerce en* 1909. — D'après les résultats officiels, l'exportation, durant l'année qui vient de s'écouler, s'est élevée à la valeur de 63.724.440 livres sterling, contre 44.155.280 l'année précédente, ce qui donne en faveur de 1909 l'augmentation vraiment extraordinaire de 19.569.160 livres sterling.

Parmi les articles qui ont participé à cette augmentation citons :

Le café : 16.880.696 sacs pour 33.475.170 livres sterling contre 12.658.457 sacs pour 23.039.231 livres sterling en 1908 ;

Le caoutchouc : 39.026.738 kilogrammes pour 18.926.061 livres sterling contre 38.206.461 kilogrammes pour 11.784.637 livres sterling en 1908;

Le tabac : 29.791.757 kilogrammes pour 1.339.336 livres sterling contre 15.263.864 kilogrammes pour 841.290 livres sterling en 1908.

Le sucre, le matté, le coton, les cuirs et peaux sont également en augmentation sensible; seul le cacao, par suite de la baisse des prix, marque une moins-value de rendement se chiffrant par 378.498 livres sterling.

IV. — OCÉANIE.

Java. — *L'industrie sucrière.* — La dernière campagne sucrière à Java a occupé 182 fabriques : 103 dans la partie orientale de l'île, 51 dans le centre et 28 à l'Ouest de Java. Une seule d'entre elles « Djatirots » a produit pour la première année de ses débuts 55.000 picols [1] de sucre, ce qui fait pour elle seule toute la production de la résidence de Pasoersean.

La superficie plantée en cannes à sucre est la suivante :

	1909	1910
	bouws [2]	bouws
Java oriental.....	101.239	105.935
Java méridional.....	43.626	45.525
Java occidental.....	27.221	27.870
Total.....	172.077	179.330
		172.077
D'où une augmentation de.....		7.253

en faveur de l'année courante, avec une nouvelle fabrique, celle de Poerworedjo à Kedoe.

On prévoit, pour la prochaine campagne des sucres, une récolte de cannes inférieure à la dernière. Par contre, on estime heureusement, qu'en général, la qualité compensera la quantité.

---

[1] Picol = 617 613 kilogrammes.
[2] Bouw = 700 hectares environ.

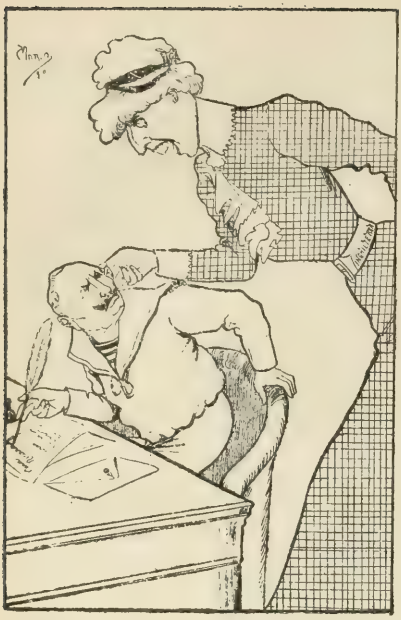

L'Institutrice, miss Albion, a Guillaume : « Je vous y prends, petit polisson ! Vous écrivez des billets doux à la Signora Nicaragua. »

Pasquino (Turin).

L'Oncle Sam et John Bull a Guillaume II : « Désormais vous n'écrirez plus sans nous prévenir. »

Kikeriki (Vienne).

Maintenant qu'Edouard VII est mort, qui va devenir le roi de la mode? Le roi d'Italie ne serait pas mal, sauf les jambes. M. Fallières ne brille guère que par son chapeau et ses bottes. L'empereur Guillaume est vraiment trop solennel. Peut-être sera-ce le roi Alphonse XIII. *Kladderadatsch* (Berlin).

L'accord russo-japonais.

Le Cosaque a la Mousmée : « Ne me serre s trop. Je suis encore un peu courbaturée ! »
Pasquino (Turin).

Ivan le russe au petit Jap : « Sans rancune, mon vieux ! »
Kikeriki (Vienne).

e peuple japonais plie sous le poids de l'impôt.
Tokyo Puck (Tokio).

La Grèce s'amuse !
Nebelspalter (Zurich).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Héritte est nommé au vice-consulat de Bender-Bouchir;
M. Birlé est chargé du vice-consulat de Palma ;
M. Pricot de Sainte-Marie est nommé au vice-consulat de Cadix ;
M. Bonzom est chargé du vice-consulat de Florence;
M. Bertrand est nommé au consulat de Bosna-Seraï ;
M. Aymé Martin est nommé au consulat de Manille ;
M. Revelli est nommé au vice-consulat d'Ostende;
M. Benigni est nommé au vice-consulat de la Spezzia ;
M. Destrées est nommé au vice-consulat d'Erzeroum ;
M. Fuchs est chargé du vice-consulat de Nuremberg;
M. Rais est nommé au consulat de Trébizonde;
M. Grégorie est chargé du consulat de Berlin;
M. Malpertuy est nommé au consulat d'Alep;
M. Laronce est nommé au consulat de Casablanca;
M. Homery est nommé au vice-consulat de Saint-Jean de Terre-Neuve;
M. Fouques-Duparc est nommé ministre de France à Buenos-Ayres;
M. Thiébault est nommé ministre de France à Stockholm ;
M. Couget est chargé du consulat de Beyrouth ;
M. de Fages de Chaulnes est nommé au consulat général de Moscou;
M. Laporte est chargé du vice-consulat de Fiume;
M. Knight est chargé des fonctions de consul à la légation de Bangkok;
M. Gey est nommé au vice-consulat de Colon;
M. Duchesne est nommé au vice-consulat de Janina.

L'exequatur a été accordé à :
Nicolas Scotidis, consul général de Grèce à Marseille ;
Charles Bastit, consul de Turquie à Brest;
Ricardo Miro, consul de la République de Panama à Marseille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Madagascar. — M. le *lieut.* Codet est attaché à la personne du gouverneur général de Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Seguineau est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Levasseur est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *capit.* Montoya est désig. pour le 4e sénégalais.

Afrique Équatoriale. — M. le *lieut.* Coppey est désig. pour le cabinet militaire du gouverneur général.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Guerrini et Hervé sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Monet, Peyresaubes et les *sous-lieut.* Boullier sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escadron* Husson, les *capit.* Lefèvre, Alix, Strickler et Peyre et le *lieut.* Geoffroy sont désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *capit.* Bossy est désig. pour servir h. c. comme sous-inspecteur du matériel.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Bourrand est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Bertrand est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Dunand-Henry est désig. pour servir h. c. en Mauritanie.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Jestin est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bodiou est désig. pour la Compagnie Impériale des chemins de fer ;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Abbatucci est placé au consulat de France à Pakhoï ;

Indochine. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Crossouard est désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj de* 1re *cl.* Fournier est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bernard et Violle sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Level est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Leniau et Lalla et l'*enseig. de* 1re *cl.* Revel de Breteville sont désig. pour Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Arnaud est nommé directeur du contrôle au ministère des Colonies;

M. Méray est nommé inspecteur général de 1re cl. ;

M. Pherivong est nommé inspecteur général de 2e cl.;

M. Matra est nommé administrateur des services civils de l'Indochine ;

M. Poiret, secrét. général de 2e cl. des colonies est mis à la disposition du gouvern. général de l'A. O. F.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Chez les Lamas de Sibérie, par M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale. Ouvrage illustré de 38 gravures tirées hors texte et d'une carte, Paris, Hachette, 1909.

C'est toujours avec curiosité et intérêt qu'on ouvre un nouveau volume de M. Paul Labbé : il nous conduit, cette fois, dans une des provinces les plus remarquables et les moins connues de la Sibérie orientale, la Transbaïkalie, où se croisent quelques-unes des grandes routes du monde et où se rencontrent les représentants des civilisations les plus variées.

On y voit des peuples chasseurs : les Tougouses ; des peuples pasteurs : les Bouriates; des agriculteurs : les colons russes ; des commerçants : les marchands de thé chinois. Toutes les formes de la vie économique et de l'organisation sociale y sont ainsi représentées.

Chacun de ces types est décrit dans ses traits essentiels d'une manière

aussi exacte que pittoresque. Les petits détails de la vie quotidienne ne sont pas oubliés. Des scènes amusantes, des anecdotes agréablement contées donnent au tableau couleur et vie.

M. Labbé ne s'est pas arrêté aux faits extérieurs, il a cherché à lire dans les âmes. Il les a interrogées avec sympathie, et, grâce à sa connaissance des langues de ces peuples lointains, il a pu obtenir des réponses directes.

Il a ainsi recueilli des observations neuves et précieuses sur leurs croyances religieuses. Les ethnographes liront avec grand profit ce qu'il nous apprend sur le chamanisme des Tougouses et sur le bouddhisme des Bouriates. Il a séjourné au célèbre monastère bouddhiste des lamas du lac des Oies et il a assisté à la fête du Tsame, qu'il nous décrit avec détail.

Le secrétaire général de la Société de Géographie commerciale ne pouvait être indifférent au développement économique de la Transbaïkalie. Il constate l'essor produit par le Transsibérien. Ce chemin de fer a amené sur les terres vierges un flot de colons russes, paysans et cosaques, et il emporte les marchandises qui viennent vers le Baïkal de l'Amour, de Mandchourie et de Chine. Une grande activité règne maintenant dans ces régions naguère presque inaccessibles.

Signalons enfin le chapitre où M. Labbé décrit la route du thé et la triple ville du thé russe et chinoise.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Kiel et Tanger (1895-1905). *La République française devant l'Europe*, par Charles Maurras. Un vol. in-16 de xvi-352 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

L'Emigration basque, par Pierre Lhande, S. J. Un vol. in-16 de xxvi-295 pages orné de 4 gravures hors texte. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Impérialisme ancien et moderne, par Lord Cromer ; traduction et préface par le vicomte Guy de Robien. Un vol. in-16 de 176 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Situation économique du Maroc (1908-1909), par Ch. René Leclerc, délégué général du Comité du Maroc à Tanger. Un vol. in-18 de 238 pages. Imprimerie Fouque, Oran, 1910.

Le Katanga. La Femme blanche au Congo; 2 brochures de 50 et 12 pages du groupe d'Etudes coloniales des Instituts Solvay. Misch et Thron, Bruxelles, 1910.

Commerce maritime et marine marchande, par G. Lecarpentier. Un vol. in-8° de 178 pages. Rivière et Cie, Paris, 1910.

Las Relaciones de España y America, par D. Raphael M. de Labra. Une broch. in-8° de 56 pages. Tipografia de Alfredo Alonso, Madrid, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*juillet* 1910). R. de Caix : L'Accord Russo-Japonais.

Annales des Sciences politiques (15 *juillet* 1910). G. Scelle : La politique de l'indépendance bulgare. — M. Dewavrin : Le port de Barcelone.

La Quinzaine coloniale (10 *août* 1910) : Au Libéria.

Revue d'histoire diplomatique (*juillet* 1910). Comte Greppi : Souvenirs d'un diplomate italien à Constantinople.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1910). Farjenel : Le mouvement constitutionnel en Chine.

Société de Géographie commerciale de Paris (*juillet* 1910). Les conflits de races en Autriche-Hongrie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*julio de* 1910). Cubillo : El reinado de Eduardo VII.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*agosto* 1910). Carlo Rossetti : Una punta in Etiopia dalle frontiere del Sudan.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES POINTS NOIRS DE L'ORIENT

Le titre de cet article n'implique nullement la croyance qu'il se forme actuellement en Orient des nuages susceptibles d'amener un orage européen. A notre sens, on exagère beaucoup trop la malfaisance du brûlot balkanique, qui ne deviendra dangereux que le jour où l'une au moins des grandes puissances voudra la guerre, pour des raisons qui lui seront propres et qui seront probablement étrangères à la question d'Orient : ce jour-là, l'incident nécessaire naîtra peut-être dans les Balkans. Pour le moment, toutes les grandes puissances semblant sincères dans leur désir de paix, les agitations orientales ont grande chance de rester sans aucun effet. Ce n'est malheureusement pas l'avis des Balkaniques, leurrés par la colossale réclame que leur font certains publicistes, et toujours portés à s'imaginer que leurs faits et gestes ont une importance mondiale et qu'ils tiennent dans leurs mains les destinées de l'Europe. Il nous souvient, à ce propos, d'une image caractéristique qui faisait fureur à Belgrade au moment où l'annexion de la Bosnie venait d'être proclamée, et où l'iconographie serbe se donnait libre carrière. Sur un énorme tonneau de poudre le satirique dessinateur avait juché six individus dans l'accoutrement de rigueur pour représenter les six grandes puissances. Ces personnages donnaient les signes de la plus vive terreur. Et il y avait de quoi, car au-dessous d'eux une petite Serbie, armée de pied en cap, les regardait avec un air d'indicible fierté en braquant un pistolet sur le redoutable tonneau... Depuis cette époque déjà lointaine l'élément serbe s'est calmé. A Belgrade on achète encore du matériel de guerre, mais on songe à mettre le territoire en valeur, à développer les mines et l'agriculture, à assurer le crédit par de solides établissements de banque. A Cettigné encombré de souverains, le prince Nicolas vient de ceindre

la couronne royale. Le pistolet est passé maintenant aux mains des Grecs, des Bulgares et des Jeunes-Turcs... Encore une fois, si le baril de poudre n'a pas fait explosion en 1908, lors de la crise sérieuse déchaînée, non par les Serbes, mais par le baron d'Ehrenthal, il a encore moins de chance de sauter en 1910, à propos des fantaisies électorales des Crétois ou du désarmement des bandes macédoniennes.

Ceci dit, il n'est que juste de reconnaître que si la paix ne paraît point menacée, au point de vue de l'équilibre européen les affaires d'Orient prennent depuis quelque temps une tournure assez déplaisante. La longue bataille diplomatique qui s'est terminée à Vienne, au printemps de 1909, par l'acquiescement de sir F. Cartwright aux demandes du baron d'Ehrenthal avait constitué un si grave échec pour la Triple Entente qu'elle devait être désireuse de le réparer le plus tôt possible, c'est-à-dire de restaurer son prestige près des petits Etats balkaniques et danubiens comme la Bulgarie et la Serbie, et de prendre une bonne position là où un conflit d'intérêts politiques et économiques s'annonçait comme prochain, c'est-à-dire à Constantinople. Or, la première partie de ce programme a seule été remplie. Grâce, il faut bien le dire, à l'habileté de M. Isvolski, la Bulgarie d'abord, la Serbie ensuite échappaient décidément à l'attraction autrichienne et cherchaient leur appui à Pétersbourg et à Paris. Le roi Ferdinand notamment, dont la première visite avait été pour la Russie, manifestait dès les premiers mois de 1910 l'intention de venir en France. A Constantinople, le terrain semblait également bien préparé. Le gouvernement des Jeunes-Turcs n'était pas inféodé à l'Allemagne comme le régime hamidien. On était même en droit de supposer que ses sympathies iraient de préférence aux puissances occidentales, non pas tant à cause de son prétendu libéralisme que du ressentiment bien naturel qu'il devait garder des procédés autrichiens. On s'applaudissait de voir arriver à Constantinople, pour y exploiter une situation nouvelle, deux nouveaux ambassadeurs de France et de Russie, et on annonçait avec satisfaction les fréquents départs pour la France de nombreux étudiants et officiers turcs qui allaient, selon la formule consacrée, resserrer les liens séculaires d'amitié entre notre pays et l'empire ottoman. Si bien que les optimistes lançaient déjà l'idée d'une chimérique confédération balkanique, où l'on aurait vu Turcs, Bulgares, Serbes, peut-être même Grecs, communiant dans le même désir d'opposer une solide barrière au *Drang nach Osten*. Il a suffi pour mettre à néant ces belles combinaisons et replacer en bonne posture

le bloc austro-allemand, sinon à Belgrade et à Sofia, du moins à Constantinople, de deux faits se produisant simultanément : la révolte albanaise, et l'agitation crétoise ; le premier amenant par répercussion une recrudescence de troubles en Macédoine, affolant le gouvernement jeune-turc et provoquant chez lui une crise de chauvinisme aigu, le second donnant à ce chauvinisme l'occasion de se manifester, et mettant en même temps en évidence les lamentables tergiversations des puissances protectrices de la Crète.

***

Le moment n'est pas encore venu de faire l'exposé de cette rébellion albanaise et de la façon quelque peu incohérente dont le gouvernement de Constantinople a essayé d'en venir à bout : tantôt donnant à Djavid pacha ou à Torghout pacha des ordres impitoyables, tantôt dépêchant Mahmout Chefket en ambassadeur pour négocier avec les mutins. Il y aura là toute une page d'histoire turque du plus haut intérêt, mais qu'il serait d'autant plus prématuré d'écrire aujourd'hui que l'Albanie n'est nullement pacifiée. Il semble même que la révolte s'étende et gagne les districts maritimes et ceux du Sud, dont il n'était pas question il y a quelques mois. De Scutari d'Albanie on lançait, le 28 juillet, ce télégramme laconique, et incompréhensible pour qui ne lit pas entre les lignes : « L'état de siège vient d'être proclamé ici. L'énergie de « Torghout pacha obtient le désarmement *volontaire* des Alba- « nais. Le calme est complet. » Cet heureux et immédiat effet de l'état de siège et de l'énergie de Torghout pacha ne s'étend malheureusement pas au delà de Scutari, car d'autres correspondances nous apprennent qu'à Dibra il a fallu arrêter plus de cent révolutionnaires, que les tribus de Demoutzi et de Marcoutzi refusent obstinément de livrer leurs armes, qu'un chef mirdite a été interné, qu'à Orosch un grand dépôt d'armes a été découvert par les autorités turques, qu'enfin le district de Malissia est en pleine révolte, et que les montagnards de ce côté entendent rester armés et ne pas payer plus d'impôts que par le passé. Il est bien évident que les Jeunes-Turcs, en voulant résoudre la question albanaise à l'aide de beaux principes, et sans se donner la peine de sérier les difficultés, se sont embarqués dans une mauvaise affaire dont ils ne sont pas près de voir le bout.

On sait qu'il y a quelques mois la révolte dans la région d'Ipek, de Diakovo et de Prizrend avait pris de telles proportions qu'il fallut un effort considérable pour rétablir la circu-

lation sur la voie ferrée Uskub-Mitrovitza, un moment interceptée par les contingents albanais. Or, c'est précisément à cette époque que l'affaire de Crète, perpétuellement agitée par l'élément hellénique depuis l'annexion bosniaque, prit une mauvaise tournure par suite d'une recrudescence d'exaltation dans l'île et de la prétention des députés chrétiens de refuser l'accès de l'assemblée à leurs collègues musulmans. Cette coïncidence des difficultés albanaises et crétoises exaspéra positivement les gouvernants jeunes-turcs, et c'est de ce moment que date à Constantinople cette politique à la fois violente et incohérente, qui n'a fait que s'accentuer depuis lors. Il est possible que des tentatives de conspiration pour lui enlever le pouvoir aient encore ajouté à la nervosité du fameux Comité; mais il faut chercher la raison profonde de cette nervosité dans la déception qu'ont éprouvée ces idéologues en s'apercevant de la vanité de leurs efforts pour créer la conscience ottomane, ce qui a toujours été la grande idée du régime ! En Roumélie surtout, où prendre le noyau de cette nationalité ottomane ? Dans quel élément de population trouver des citoyens ? Voilà que, simultanément, l'élément musulman représenté par les Albanais, et l'élément grec représenté par les Crétois trahissaient la patrie ! Dans des circonstances aussi critiques de véritables hommes d'Etat se seraient assagis, auraient renoncé devant les réalités de la politique à toutes les conceptions *à priori*, et tâché de résoudre l'un après l'autre les problèmes de l'heure présente. Telle n'a pas été la conduite des Jeunes-Turcs. Tout leur jeu depuis plusieurs mois a consisté à essayer de faire illusion, à faire croire à un sentiment national profondément froissé par les revendications crétoises, à une opinion publique frémissant à la seule pensée d'une nouvelle diminution de l'empire, et s'indignant contre toute ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne. De là, la croisade antigrecque commencée par des menaces de guerre, se poursuivant aujourd'hui par le boycottage. De là aussi, les marques non déguisées de xénophobie prodiguées par les fonctionnaires aux voyageurs étrangers, et dont de multiples correspondances nous apportent le témoignage.

L'opinion publique ottomane est une des inventions les plus ingénieuses du nouveau régime. Mais c'est grâce à cette fiction, dont tous ceux qui ont habité la Turquie connaissent la valeur, que le gouvernement a pu faire croire à beaucoup de gens qu'il risquait d'être débordé par la poussée irrésistible du sentiment populaire, et ne pourrait, si certaines éventualités

se produisaient, se dispenser de déclarer la guerre à la Grèce. Aujourd'hui encore il accrédite l'opinion que le boycottage des marchandises et des vapeurs grecs se fait contre sa volonté: « Mahmout Chefket pacha et Talaat bey, nous disent les dépê- « ches, ont mandé près d'eux les chefs de la corporation des « débardeurs et leur ont rappelé que le privilège dont ils « jouissaient leur créait des obligations envers le gouverne- « ment qui avait le droit absolu de les contraindre à changer « d'attitude. En outre il leur fut rappelé que l'état de siège « subsistait encore... » A quoi le comité du boycottage, redoublant d'audace, a répondu en lançant un manifeste duquel il résulte qu'on continuera énergiquement à boycotter les Hellènes habitant la Turquie. L'Autriche a également connu, l'an dernier, cette explosion du sentiment national ottoman qui empêchait les débardeurs de décharger les bateaux du Lloyd. Elle a persisté à s'en prendre au gouvernement, et dans l'espèce les événements ne lui ont pas donné tort, puisque, aussitôt que l'accord a été conclu entre la Porte et le Ballplatz, le boycottage a cessé. Dans le cas actuel il n'y aurait rien d'improbable à ce que le boycottage des Grecs fût encouragé par des rivaux commerciaux ; mais nous persistons à croire que quand Mahmout Chefket le voudra bien, il aura raison des débardeurs.

***

Le prétexte crétois jouant dans la politique ottomane le rôle que nous venons de dire, il faut bien reconnaître que les puissances de la Triple Entente, qui partagent avec l'Italie l'honneur d'être les protectrices de l'île, avaient une superbe partie à jouer. Une vigoureuse attitude prise dès le début, appuyée au besoin par un acte, tel que le débarquement des contingents ou la saisie des douanes, aurait coupé court à toutes les fantaisies crétoises, depuis l'exclusion des députés musulmans jusqu'à l'envoi de représentants au Parlement d'Athènes, et aurait du même coup enlevé aux Jeunes-Turcs toute velléité de chercher de ce côté des diversions aux difficultés qu'ils rencontraient ailleurs. On leur eût en tout cas donné une preuve de fermeté et de décision qui aurait produit sur eux un effet salutaire. C'est malheureusement la preuve contraire qui leur a été fournie. Décidément les concerts diplomatiques ont besoin, comme les autres, d'un bon chef d'orchestre pour ne pas dégénérer en cacophonie. N'est-ce pas à l'unité de direction que le bloc austro-allemand a dû en somme son succès de 1909? L'Allemagne a laissé carte blanche

à son alliée pour conduire la négociation comme l'entendait le baron d'Ehrenthal, se contentant de fournir au moment critique l'appui décisif. Dans notre camp au contraire, personne n'a été au premier plan pour régler cette affaire de Crète. Chacune des quatre chancelleries intéressées a fait à tour de rôle des propositions que la chancellerie voisine tenait à honneur d'amender ou même de modifier de fond en comble. Si bien qu'il a fallu un temps considérable pour se mettre d'accord sur la cote mal taillée qu'a finalement proposée sir Edward Grey. Le pis est que, pendant tout ce temps, les puissances protectrices ont semblé uniquement dominées par le désir de ménager la chèvre et le chou et d'éviter ainsi des complications. A diverses reprises n'a-t-on pas poussé la timidité et l'indécision jusqu'à lancer des ballons d'essai pour offrir à l'Allemagne et à l'Autriche de coopérer à la solution! L'invitation faite au *tertius gaudens* de venir prendre place dans un guêpier n'avait vraiment aucune chance d'être acceptée, et ces tentatives ont eu le succès qu'elles méritaient. Le résultat de ce bel ouvrage est que, d'une part nous avons mécontenté les Grecs qui, en leur qualité d'enfants gâtés, estiment que nous n'avons pas assez fait pour eux, et que d'autre part nous avons donné aux Jeunes-Turcs l'impression d'un groupement politique dont la cohésion et la vigueur laissaient fort à désirer. C'est de cette époque que date la tendance du gouvernement turc à se rapprocher de l'Allemagne et de l'Autriche, tendance qui ne pouvait que s'accentuer par suite de l'agitation macédonienne et du rôle qu'allaient y jouer les Bulgares.

Cette agitation est une conséquence directe des événements d'Albanie. Nous avons exposé naguère toute l'organisation révolutionnaire des Bulgares dans les trois vilayets de Salonique, Monastir et Uskub, et nous avons essayé de montrer que si le licenciement des bandes avait coïncidé avec la révolution turque, il ne fallait pas en chercher la cause dans l'affection de l'élément bulgare pour le nouveau régime ottoman, mais dans des contingences particulières, et notamment dans le désir du gouvernement de Sofia de faire disparaître certains chefs de bande qui devenaient rebelles à ses instructions et dégénéraient en vulgaires détrousseurs de grand chemin. La révolte albanaise immobilisant à l'Ouest du Vardar de gros contingents turcs, l'occasion a paru excellente aux voïvodes macédoniens pour rentrer en lice, et des troubles ont éclaté sur toute une partie de la frontière turco-bulgare. La répression aurait été sauvage, au dire des correspondants du *Times* et du *Temps* et

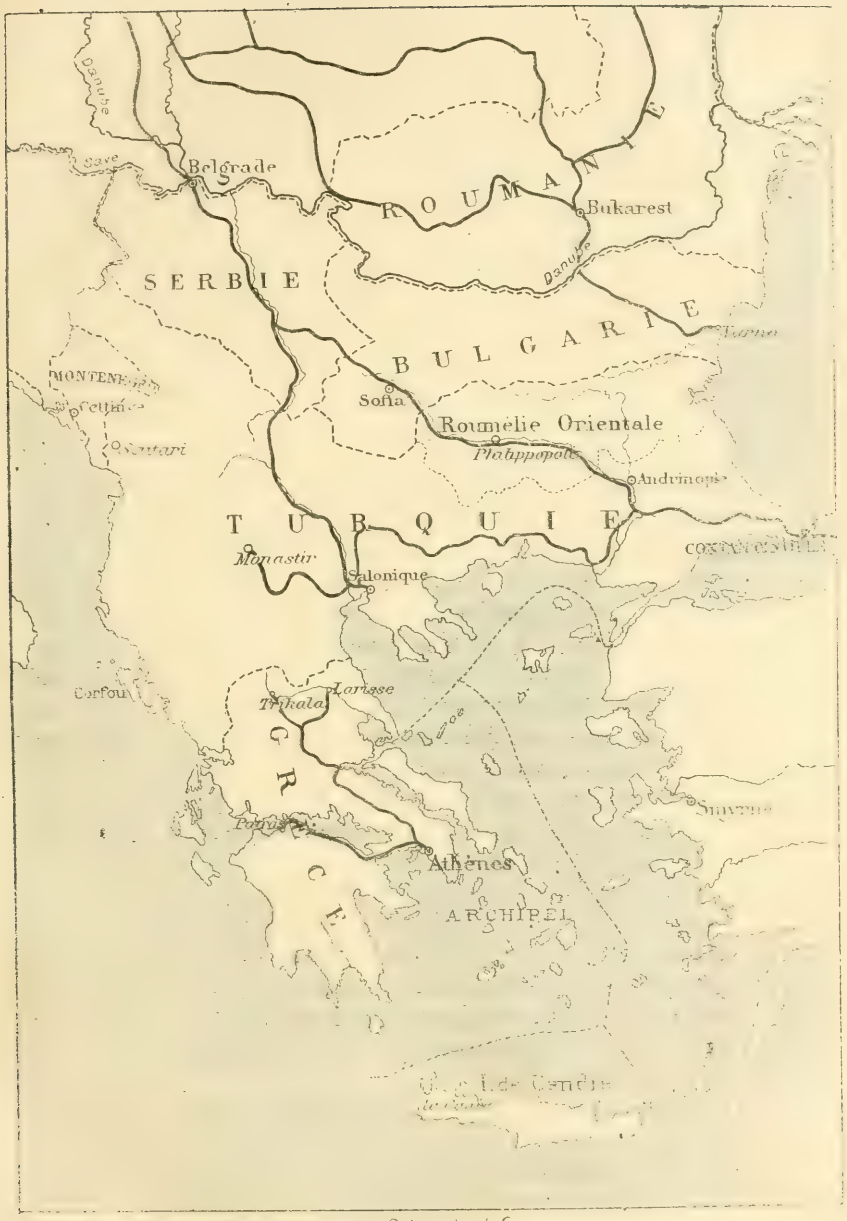

CARTE DES ÉTATS DES BALKANS

de quelques consuls russes et serbes, et il ne semble pas que les troupes désormais constitutionnelles de l'empire ottoman aient usé de procédés plus humains que les anciens contingents hamidiens. On parle d'un exode considérable de paysans bulgares, pourchassés par les autorités pour n'avoir pas voulu livrer leurs armes. Il est à remarquer d'ailleurs que les populations macédoniennes, à l'exception des Albanais et de quelques *Pomaks* (Bulgares musulmans), ne portent pas d'armes. Mais il y a dans les villages des dépôts cachés, dont beaucoup ont été constitués lors du licenciement des bandes en 1908, et c'est probablement le secret de ces dépôts que les Turcs veulent arracher aux paysans bulgares.

On n'a, à l'heure qu'il est, aucune preuve que le gouvernement de Sofia ait fomenté ces troubles. Mais il ne pouvait guère s'empêcher de protester contre les traitements infligés aux frères de Macédoine, et tout dernièrement la légation bulgare de Londres a même remis au cabinet de Saint-James un mémorandum pour attirer l'attention de l'Angleterre, et par elle de l'Europe entière, sur les atrocités commises dans les trois vilayets. Cette démarche, rapprochée d'autre faits tels que les séjours prolongés du roi Ferdinand en Russie et en France, et le soin qu'il prend d'autre part d'éviter toute rencontre avec l'empereur Guillaume ou l'empereur François-Joseph au cours de ses voyages en Allemagne et en Autriche, corrobore l'opinion que nous avions émise au lendemain de la proclamation de l'indépendance bulgare, à savoir que le jeune royaume abandonnerait de plus en plus le sillage austro-allemand. Des conseils de sagesse ont-ils été donnés au roi Ferdinand à Pétersbourg et à Paris, et s'est-il montré disposé à les suivre ? C'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que, par suite des troubles macédoniens, voici de nouveau les Bulgares et les Turcs affrontés. Les premiers cherchant leur point d'appui de notre côté, il est explicable que les seconds pensent trouver à Berlin et à Vienne l'assurance qui leur est nécessaire contre leurs entreprenants voisins.

En la circonstance, la presse germanique a d'ailleurs consciencieusement joué son rôle en dévoilant sans relâche à ses amis turcs les machinations plus ou moins imaginaires ourdies contre eux. La *Vossische Zeitung* se fait télégraphier de Sofia que le « Comité national révolutionnaire des Macédoniens d'Andrinople » répand un appel au peuple pour forcer la main au gouvernement bulgare et amener l'affranchissement de la Macédoine par une intervention militaire. Une autre gazette allemande, qui sait très bien ce qui se passe au Conseil des mi-

nistres de Sofia, déclare que le ministre de la guerre Paprikoff a fait à ses collègues un rapport détaillé au sujet des diverses entrevues du roi Ferdinand à l'étranger, ajoutant que « dans « un temps proche se produiraient des événements politiques « encore plus importants que la proclamation de l'indépen- « dance... ». Quant à l'appui que des réclamations bulgares trouveraient en Allemagne, les Turcs peuvent être tranquilles à cet égard, dit la *Suddeutsche Reichs Correspondenz* : « Les nou- « velles annonçant un appel des Bulgares aux puissances dans « la question macédonienne donnent l'impression d'un ana- « chronisme. On se croirait reporté au temps des projets de « réforme péniblement élaborés par l'Europe entière. Ces « temps ne reviendront plus, il faut l'espérer. Tous ces projets « tendaient plus ou moins à séparer la Macédoine de l'Empire « ottoman. Or les grandes puissances ont renoncé à cette poli- « tique qui diminue la Turquie, et ont adopté à l'unanimité le « principe de l'intégrité et de l'indépendance de l'Etat turc. »

***

En France on n'avait peut-être pas suffisamment pris garde à cette campagne savamment menée, et on a crié d'abord à l'invraisemblance quand un journal allemand, dans le courant de juillet, a lancé la sensationnelle nouvelle que la Turquie demandait son accession à la Triple Alliance. Mais quelques jours plus tard une correspondance de Vienne, usant de termes moins catégoriques, nous informait que la Turquie cherchait à négocier pour savoir de quel prix serait payée son adhésion à la politique des puissances centrales, que la question serait prochainement examinée par MM. de Kiderlen et d'Ehrenthal, et que ces deux hommes d'Etat, après avoir pris langue à Marienbad, offriraient probablement une convention par laquelle l'Allemagne et l'Autriche promettraient à la Turquie leur appui moral et leurs bons offices diplomatiques. Aujourd'hui c'est le grand vizir Hakki pacha qui se rend à Marienbad, et quoique le souci de sa santé ait été la cause du voyage, un communiqué officiel nous apprend que Hakki pacha et le comte d'Ehrenthal ont profité de l'occasion pour échanger leurs idées sur les importantes questions à l'ordre du jour, et que la conversation a eu un caractère très cordial. « Le rapprochement entre Vienne et Constantinople, cons- « tate la *Neue freie Presse*, repose sur des bases solides. » Si on se rappelle que, avant d'arriver à Marienbad, Hakki pacha a fait un séjour à Bucarest, où il n'existe pas de station thermale, on est bien obligé de conclure que la Jeune-Turquie, après avoir

paru pendant deux ans pratiquer le plus pur éclectisme en matière de relations étrangères, marque nettement ses préférences pour les puissances centrales.

Ce fait, dont il ne faut pas s'exagérer l'importance, mais qui ne saurait être considéré comme insignifiant, constitue un échec assez caractérisé pour notre diplomatie. Echec attribuable, comme nous venons de le voir, d'abord au prestige qu'a valu au bloc austro-allemand la victoire de 1909, ensuite à la façon plutôt fâcheuse dont les puissances protectrices de la Crète ont joué leur partie, et enfin à l'agitation bulgare consécutive, à la révolte albanaise. L'avenir dira si la Jeune-Turquie a été bien inspirée. En tous cas, il semble que si elle avait l'imprudence de s'inféoder positivement à la Triple-Alliance, il pourrait lui en coûter cher en cas de conflagration générale. Autant il lui est facile d'obtenir de ses nouveaux amis des secours diplomatiques en temps de paix, autant des secours militaires seraient longs à lui parvenir en temps de guerre. Une puissance exclusivement méditerranéenne, dont la capitale est si vulnérable du côté de la mer, et qui malgré l'acquisition de bateaux allemands restera de longues années encore sans avoir une marine digne de ce nom, devrait y regarder à deux fois avant de se mettre à dos la Russie, l'Angleterre et la France.

***

Quoi qu'on puisse penser des conceptions politiques des Jeunes-Turcs, nous avons, nous autres Français, à défendre en Orient des intérêts moraux, économiques et financiers; et ces derniers notamment sont considérables, puisque nous détenons la majeure partie des titres de rente de l'Etat ottoman. C'est pourquoi les récents agissements du ministre des Finances, Djavid bey, doivent retenir notre attention.

On sait que depuis deux ans M. Charles Laurent, premier président honoraire de la Cour des Comptes, prête son concours au gouvernement de Constantinople pour la restauration des finances de l'empire. Au cours de la conférence qu'il a faite cet hiver à l'Ecole des sciences politiques, M. Laurent, rendant d'abord à l'ancien gouvernement turc cette justice qu'il s'était toujours scrupuleusement conformé à ses engagements financiers, s'est déclaré assuré que le nouveau n'en aurait pas un moindre souci, et voudrait entretenir avec le Conseil de la Dette publique, suivant l'expression même de Djavid bey, « cette confiance mutuelle qui permettra de sauvegarder tou-« jours davantage les intérêts des porteurs en même temps que

« ceux du Trésor ». M. Laurent, s'attachant en sa qualité de réorganisateur à faire disparaître le déficit budgétaire, insistait sur deux points. Il lui semblait d'abord que la coopération des agents du Trésor et de la Banque Ottomane pour la centralisation des recettes et le paiement des dépenses, coopération formellement demandée par Hilmi pacha durant sa présidence du Conseil, était la pierre angulaire de toute réforme financière. Il estimait ensuite qu'une catégorie de dépenses que les Ottomans devaient se garder d'accroître étaient les dépenses navales.

Un mouvement d'opinion, disait-il, plus généreux que réfléchi, plus superficiel que profond, s'est manifesté récemment en faveur de l'augmentation de la flotte. La Chambre a même approuvé un programme engageant sur dix exercices une dépense totale de 115 millions en sus du budget actuel de la marine. Ces coûteux instruments qui s'appellent des cuirassés et des croiseurs risquent, faute d'officiers suffisamment instruits et d'équipages entraînés, de s'immobiliser à bref délai au fond de la Corne d'Or, comme ceux qu'avait si chèrement achetés le sultan Abd ul Hamid. Si les fatalités de l'histoire amenaient quelque jour un conflit entre la Turquie et ses voisins de l'Ouest ou du Nord, ce n'est pas sur mer que ce conflit se dénouerait. Que le gouvernement ottoman consacre donc à sa magnifique armée la part de sacrifice qu'il est obligé de faire aux nécessités impérieuses de la défense nationale. L'avenir de la Turquie est sur terre... Aussi longtemps que les Ottomans ne s'attacheront qu'à réorganiser leurs services publics, à développer leur agriculture, à compléter leur outillage économique encore si insuffisant, la France leur ouvrira largement son crédit incomparable.

Que M. Laurent soit quelque peu sorti de son rôle de conseiller financier en donnant au gouvernement turc des conseils sur sa politique militaire et navale, c'est possible! Mais il est certain que les lignes qui précèdent sont le bon sens même, et que les dépenses navales de la Turquie ne sont qu'une imitation puérile de ce qui se passe dans d'autres pays où les nécessités de la défense nationale sont tout autres.

Les conseils de M. Laurent semblent avoir été donnés en pure perte. En ce qui concerne la marine, quatre cuirassés viennent d'être achetés à l'Allemagne. Le *Kurfürst Friedrich Wilhelm* et le *Weissemburg*, montés par des équipages provisoires, ont déjà quitté Wilhelmshaven pour le Bosphore. Ce sont des bâtiments de 10.000 tonnes, âgés de vingt et un ans. Ils vont être suivis incessamment de deux autres cuirassés de la classe *Kaiser*, de 11.000 tonnes, âgés de douze ans. Et ceci n'est qu'un commencement. Car en dehors des 115 millions votés par le Parlement, on entend bien faire état des 40 millions déposés en Allemagne par Abd ul Hamid, et dont le gouverne-

ment jeune-turc aurait obtenu la livraison[1]. Il y a en outre 15 millions réunis par un comité de souscription pour la flotte. Aussi pense-t-on déjà à commander des Dreadnoughts en Angleterre. Les chantiers français eux-mêmes ne seraient pas tout à fait oubliés : on leur confierait la construction de deux canonnières ! Mais dans l'esprit du gouvernement jeune-turc, le rôle de la France n'est pas de vendre des bateaux ; il consiste essentiellement à payer les frais de cette orgie navale, dont profiteront Allemands et Anglais.

Djavid bey est en effet venu le mois dernier à Paris en quête de 150 millions. Il n'a pas hésité sur la direction à prendre, car c'est chez nous que les millions sont à meilleur marché. Des négociations, engagées d'abord avec un consortium comprenant nos principaux établissements de crédit et à leur tête la Banque ottomane, n'ont pas abouti, parce que cette dernière exigeait, paraît-il, que des garanties sérieuses fussent données aux porteurs, et aussi qu'une part raisonnable fût faite à notre industrie dans les commandes à passer. Nous n'avons pas à rechercher ici si ces négociations ont été menées par la Banque ottomane avec un doigté suffisant. Mais il est certain que si nos établissements de crédit ont demandé des garanties pour les porteurs et un traitement équitable pour notre industrie, ils n'ont fait qu'adopter, ainsi que c'est leur devoir, la règle de conduite constante qui est celle de notre gouvernement depuis plusieurs années. Par le temps qui court, où l'étranger n'estime pas toujours à sa juste valeur notre puissance militaire (grâce, il faut l'avouer, aux sottises qui se débitent dans notre propre presse !) notre puissance financière reste un de nos moyens d'action les plus efficaces dans le monde. Il importe donc de ne l'utiliser qu'à bon escient, et de ne favoriser l'introduction à Paris d'emprunts d'États étrangers que si ces États sont de notre bord, politiquement parlant, ou s'ils s'engagent à alimenter notre industrie. De cette façon seulement notre argent, tout en s'expatriant, sert nos intérêts politiques et économiques. Et il est vraiment navrant qu'une pareille évidence ait besoin d'être démontrée, et que des parlementaires français, écrivant dans des journaux viennois, préconisent à propos de l'emprunt hongrois le rejet de tous les *préjugés* en matière de politique financière, recommandent le cas échéant le prêt de capitaux à l'Autriche, et même à l'Allemagne, parce qu'alors,

---

[1] Signalons ici, sous toutes réserves, un bruit qui a couru dans la presse, d'après lequel l'Allemagne aurait imposé, pour la restitution des 40 millions, l'acquisition de ses quatre bateaux !

par la capitalisation de l'Europe, la République Française sera en état d'assurer la paix, ou tout au moins, en qualité de créancier loyal de plusieurs puissances, pourra amener une entente cordiale là où elle sera nécessaire! Si les rêveries humanitaires et pacifistes s'étendent maintenant au domaine financier, nous irons loin...

Quoique n'ayant pu s'entendre avec le consortium de la Banque ottomane, Djavid bey n'aura pas fait un voyage inutile à Paris. Il s'est tourné vers un autre groupe de banquiers et a conclu avec lui, sans désemparer, l'emprunt de 150 millions gagé sur les douanes du vilayet de Constantinople, sans plus. Ce remarquable résultat a été salué avec un véritable enthousiasme par la presse allemande. La *Vossische Zeitung* célèbre le succès remporté par les Jeunes-Turcs à la fois sur la Banque ottomane et sur la Dette publique : « Grâce à l'emprunt conclu « par Djavid bey, voilà la Turquie affranchie du même coup « de ces deux institutions. » Le *Lokal Anzeiger* s'exprime de même. Toutefois la *Vossische*, se rappelant sans doute que la rente turque figure aussi dans les portefeuilles allemands, n'est pas sans quelque inquiétude du beau succès remporté sur la haute finance française et anglaise.

C'est là, ajoute-t-elle, un événement considérable. Mais tout en constatant que les Jeunes-Turcs ont été les plus forts, on peut se demander si ce double résultat n'est pas un peu inquiétant.

Quant à Djavid bey lui-même, il exulte positivement dans les interviews qu'il accorde aux journalistes de Berlin, où il n'a pas été long à se rendre.

Les attaques de certaines feuilles françaises me laissent froid et je ne crois pas que le gouvernement français soit derrière elles ; il ne pense certainement point à empêcher l'admission du nouvel emprunt à la cote officielle de Paris. On a dit aussi que la Banque ottomane était contrariée du résultat, elle n'a aucun droit de l'être.

Les succès financiers donnent à Djavid bey une assurance parfaite en matière politique, et son ton s'en ressent :

Le gouvernement turc considérerait *plus que jamais* comme un *casus belli* l'accession des députés crétois à l'assemblée nationale de Grèce... Quant a la Bulgarie, elle n'a rien à voir en Macédoine. Nos concitoyens de race bulgare ont à livrer leurs armes comme les autres. S'ils refusent, nous les y forcerons. Les bruits répandus sur les tortures infligées aux Macédoniens par les soldats turcs sont des inventions mensongères... Le gouvernement turc est plus ferme que jamais. Il emploiera le nouvel emprunt conclu en France aux travaux publics et en particulier à la construction de lignes de chemins de fer, *autant que cet emprunt ne servira pas à combler le déficit.* Des compagnies américaines ont déjà engagé avec nous des négociations pour l'établissement de voies ferrées en Asie Mineure.

Nous sommes donc dûment avertis : l'argent français comblera *d'abord* le déficit budgétaire dû, ne l'oublions pas, aux dépenses navales, c'est-à-dire à l'achat de bâtiments allemands et anglais ! Le surplus ira aux travaux publics et aux chemins de fer pour lesquels des compagnies américaines ont fait des offres[1]...

L'industrie de la banque étant libre en France, notre gouvernement n'avait évidemment aucun moyen pratique de s'opposer à l'accord qui a été conclu. Mais il semble que jamais plus belle occasion ne s'est présentée de refuser la cotation à un emprunt. Au reste, Djavid bey est un financier trop distingué pour ignorer que les 150 millions en question ne sortiront pas des caisses des banquiers qui ont traité avec lui, mais bien en fin de compte d'une multitude de portefeuilles français. Il serait donc prudent de sa part, s'il ne veut pas s'exposer à un retentissant échec, de ne point traiter les intérêts français avec un trop parfait mépris, et de ne point s'abuser sur la séduction qu'exercent sur nous les douanes du vilayet de Constantinople. Il agirait sagement aussi en donnant des conseils de modération au capitaine Fracasse qui écrit dans le *Tanin*, organe attitré du parti jeune-turc, et auquel pour finir nous empruntons la note gaie : « Lorsque « Mahmout Chefket commandera à quinze cent mille baïon- « nettes, et que le ministre de la Marine fera manœuvrer une « flotte en rapport avec cette armée, on pourra être certain « que le ministre des Affaires étrangères comptera parmi les « plus célèbres diplomates de l'Europe, *et que les propositions* « *d'emprunt pleuvront aux pieds du ministre des Finances,* « *Djavid bey.* »

JACQUES DOROBANTZ.

---

[1] Djavid bey semble prendre avec plaisir le contre-pied de toutes les indications de M. Laurent. On voit, par l'interview qui précède, le cas qu'il fait de la coopération de la Banque ottomane, dont M. Laurent faisait la pierre angulaire de la réforme financière. Ce dernier disait encore : « Nul besoin de tracer à l'heure « actuelle des milliers de kilomètres de voies ferrées. Il suffit pour le moment, et « c'est l'opinion de tous les hommes qui portent à ce pays une sympathie *désinté-* « *ressée*, de deux choses : beaucoup de bons gendarmes et beaucoup de bonnes « routes. »

L'ESPAGNE ET LE VATICAN

C'est un curieux spectacle que celui du conflit qui met aux prises la Curie romaine et le cabinet de Madrid : conflit, à vrai dire, bien obscur et sur lequel il nous est à peu près impossible, à l'heure actuelle, de porter le moindre jugement. Un côté du débat seulement nous apparaît; l'autre reste presque entièrement dans l'ombre. Et si le président du Conseil espagnol, M. Canalejas, n'est pas avare de ses communiqués aux agences et de ses déclarations à la presse — certains de ses compatriotes lui reprochent même de s'en montrer trop prodigue — en revanche le Vatican observe un silence rigoureux et ce ne sont pas les déclarations, d'ailleurs contradictoires, de quelques journaux italiens, considérés d'ordinaire comme plus ou moins officieux, qui parviendront à nous éclairer sur les intentions de Pie X et de ses conseillers.

Force est donc de nous contenter, pour l'instant, de retracer la série d'évènements qui ont amené la rupture, ou du moins la suspension des pourparlers entre le Saint-Siège et le gouvernement de Sa Majesté Catholique. Nous nous bornerons à les exposer avec toute l'objectivité nécessaire, en reproduisant simplement un résumé des faits, accompagné d'extraits de notes ou d'articles que nous emprunterons aux divers journaux qui les ont publiés. Nous mettrons seulement tout notre soin à bien indiquer nos sources.

Peut-être ensuite nous sera-t-il possible de donner quelques aperçus sur l'avenir, tant des relations des deux puissances actuellement en lutte, que de la situation intérieure de l'Espagne.

***

Nous ne reviendrons pas sur les origines du conflit. Nous les avons exposées ici même, il y a peu de temps [1]. La question est ancienne ; elle s'est posée dans tous les pays catholiques; en Espagne même, elle a fait l'objet (nous le montrerions, si l'espace ne nous faisait défaut) de bien des discus-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juin 1910, p. 721 et suivantes.

sions, elle a été cause de nombreuses difficultés, et même de plusieurs ruptures au siècle précédent. Il ne s'agit rien moins, en effet, que de défendre les anciennes prérogatives royales, qui se confondent avec les droits acquis de l'Etat moderne, contre les revendications de l'Eglise romaine. M. Moret, semble-t-il, pendant son dernier ministère — qui eut une fin si prompte et si inattendue — s'était borné à négocier autour de ce fameux troisième ordre, dont le Concordat de 1851 fait mention sans clairement le définir. Avec M. Canalejas, le débat s'élargit : il porte désormais sur la question des congrégations en général, c'est-à-dire que c'est tout le régime créé par la loi de 1887 et le décret de 1901 — assujettissant les ordres religieux à une autorisation préalable et à une inspection continuelle des autorités civiles — dont le nouveau cabinet espagnol a demandé la reconnaissance du Vatican. Celui-ci n'entendait pas qu'on lui forçât la main. Il semblait, au reste, convaincu que le ministère Canalejas aurait une durée éphémère et qu'il céderait bientôt la place soit aux conservateurs, soit à un cabinet libéral plus modéré. Le principal, pour lui, était donc de gagner du temps; aussi ne se hâta-t-il pas de répondre aux ouvertures qui lui étaient faites et préféra-t-il même laisser les évêques espagnols protester à sa place contre les intentions que l'on prêtait au président du Conseil, d'après une partie de la presse libérale — alors cependant que rien n'avait transpiré des négociations en cours et qu'il était impossible, à l'avance, d'en prévoir le résultat. La publication de la lettre des évêques eut, comme on sait, un énorme retentissement et décida M. Canalejas à frapper un grand coup. Le 30 mai, paraissait dans la *Gaceta* un décret rappelant les gouverneurs de province à l'observation du *modus vivendi* de 1902, qui soumet les congrégâtions à la formalité de l'inscription, et qui n'a jamais cessé, malgré son caractère provisoire, d'être en vigueur. Avant d'être publiée, cette circulaire fut, d'ailleurs, communiquée à Rome.

Le 11 juin, un nouveau *real orden* vint donner une interprétation plus large et plus libérale de l'article 11 de la Constitution de 1876. Cette disposition interdit « les manifestations et les cérémonies publiques d'une religion autre que celle de l'Etat »; lorsqu'elle fut édictée, elle inquiéta le Saint-Siège, car elle contenait une reconnaissance implicite des religions dissidentes, que la Constitution de 1812, au contraire, faisait ouvertement profession d'ignorer (art. 12). Il avait fallu qu'une note officieuse rassurât à cet égard le secrétaire d'Etat de Pie IX, le cardinal Antonelli, en lui affirmant que si on en

avait quelque peu changé la lettre, on n'entendait pas moins rester fidèle à l'esprit de l'ancienne interdiction.

Quelques chapelles protestantes ont pu, depuis quelques années, s'ouvrir à Madrid; mais ce ne sont guère que des dépendances des ambassades anglaise et allemande et il leur était interdit de se signaler jusqu'ici au dehors par le moindre signe extérieur. Cette réglementation rigoureuse avait déjà fait, dans la Péninsule même, l'objet d'un certain nombre de protestations; les parents de la reine Victoria, restés attachés à la religion anglicane, en souffraient à chacun de leurs séjours dans la capitale espagnole, et l'on prétend même qu'elle a été cause qu'Edouard VII ne s'est jamais arrêté à Madrid. C'est dans ces conditions que le décret du 11 juin dernier a autorisé les cultes non catholiques à exposer des emblèmes, tels que croix, affiches, etc., à l'extérieur de leurs temples.

Cette concession aux quelques protestants — pour la plupart étrangers — qui existent en Espagne semble peu de chose, en vérité. Elle suffit, cependant, à agiter de nouveau l'épiscopat espagnol et à faire sortir le Vatican de son attitude silencieuse et réservée. A la lettre que lui adressèrent les soixante-deux prélats, M. Canalejas répondit, dans les termes, d'ailleurs, les plus déférents, en se défendant contre l'accusation que « la large interprétation donnée par le gouvernement à l'article 11 de la Constitution impliquât une humiliation pour la catholicité ». En même temps, il obtenait du roi l'autorisation de présenter aux Cortès un projet de loi, aux termes duquel les ministres pourraient remplacer le serment traditionnel sur l'Evangile devant le monarque par une simple promesse d'obéir aux lois. Cette réforme doit même constituer, paraît-il, un acheminement vers la suppression du serment obligatoire devant les tribunaux.

Enfin, le 15 juin, en ouvrant les Cortès, le souverain en personne annonçait dans le discours du trône la réforme prochaine de la loi d'association, ainsi que des mesures tendant à restreindre le nombre et le développement des congrégations religieuses.

L'effet de cette série de mesures, édictées coup sur coup avec une rapidité déconcertante, de tous ces projets qui témoignaient l'intention très ferme de la part du gouvernement de poursuivre sa politique anticléricale, avec l'approbation du roi et le concours des Chambres, fut de soulever de nouvelles tempêtes dans le clergé espagnol et parmi les catholiques intransigeants, mais aussi de décider les différents groupes de gauche — c'est-

à-dire les libéraux de toutes nuances et jusqu'aux républicains — à se rapprocher du gouvernement.

L'agitation dans un sens et dans l'autre se traduisit notamment par de nombreuses manifestations féminines. Il paraît curieux de remarquer que le sexe faible, qui joue d'ordinaire un rôle si effacé dans la vie publique de nos voisins, accourt, au contraire, aux tout premiers rangs, dès qu'on met de nouveau en jeu la question religieuse. On avait déjà assisté, il y a quelques années, à Madrid, au temps du cabinet Lopez Dominquez, à une « levée de mantilles ». Cette fois encore, ce fut une délégation des dames de l'aristocratie qui vint porter ses doléances au domicile même du président du conseil. La duchesse de Bailen lut une longue protestation, « au nom de toutes les catholiques d'Espagne ». M. Canalejas écouta respectueusement ; puis il s'efforça, d'un ton aimable et galant, de faire comprendre à ses nobles visiteuses qu'il convenait de distinguer soigneusement entre les deux aspects, religieux et politique, du problème. A cette démarche des dames de l'aristocratie succédèrent des manifestations en sens contraire des femmes du peuple, des cigarières, etc.

L'agitation gagna la province. Dans une petite paroisse de campagne, un prédicateur demanda compte devant Dieu à M. Canalejas d'un décret « que n'eût pas signé Mouley Hafid lui-même » ! Un autre, le jour de la Saint-Ferdinand, cédant à chaleur de l'improvisation et à la griserie de ses propres paroles, se permit certaines comparaisons peu discrètes entre la vie du saint roi et celle des souverains modernes, qui partagent leur temps entre la chasse et les sports.

Dans la capitale, pour répondre aux rogations annoncées par les catholiques, la coalition républicaine-socialiste de Madrid organisa, le 3 juillet, une grande manifestation anticléricale, à laquelle participèrent aussi les libéraux, ayant à leur tête M. Moret. Le long cortège parcourut, sans cris ni désordre, le *paseo de Recoletos* et la *Castellana* jusqu'au monument de Castelar. Il rencontra en route la voiture du président du Conseil, qui fut acclamé. Des meetings analogues eurent lieu, le même jour, dans d'autres grandes villes, notamment à Barcelone, à Séville, à Valence, à Bilbao. Le gouvernement pouvait donc croire, cette fois, que le fameux « bloc » des gauches — dont il est question depuis si longtemps — était enfin reconstitué ; il est vrai que des notes discordantes, qui détonnèrent dès le lendemain, de nouvelles dissensions qui se manifestèrent parmi les libéraux, lui firent craindre au contraire pour la solidité de ce groupement.

*
* *

Quelle était, pendant ce temps, l'attitude du Vatican ? Il y avait lieu pour lui, sans doute, de se montrer alarmé de la nouvelle attitude prise par M. Canalejas. Pourtant il ne semble pas qu'il s'en soit montré autrement ému. Les derniers décrets constituaient en effet pour lui « autant de prétextes à une utile discussion. Longtemps il les avait attendus ; et voilà que l'adversaire les lui offrait avec une telle générosité qu'il n'avait plus que la peine de choisir. Si M. Canalejas était resté lui-même sur le terrain des congrégations, la position du Saint-Siège serait devenue de plus en plus difficile. Le décret du 11 juin soulevait une question nouvelle, dont Rome s'est saisie avec empressement. Dès lors, le gouvernement espagnol pouvait multiplier les notes, insister pour une prompte solution des difficultés relatives aux ordres religieux : on ne lui répondait plus qu'en protestant contre un décret royal qui, en modifiant la Constitution, violait le Concordat... » [1].

Le secrétaire d'Etat de Pie X reprochait au ministre d'Alphonse XIII d'avoir pris l'initiative de mesures hostiles, tandis que l'Espagne et le Saint-Siège étaient en train de négocier. M. Canalejas répondait que les décrets incriminés n'avaient rien à voir avec les négociations en cours. Le cardinal Merry del Val répliquait par une nouvelle note, où il rappelait l'explication fournie jadis à son prédécesseur, le cardinal Antonelli, et protestait contre la nouvelle interprétation que donnait maintenant, *motu proprio*, le gouvernement de Madrid de l'article 11 de la Constitution. Tout se résumait donc à définir la signification exacte du terme « manifestations publiques », inscrit dans ce texte : fallait-il, ou non, y comprendre l'exposition d'emblèmes à l'extérieur des édifices religieux ? C'est sur ce point que la Curie romaine et le cabinet espagnol discutaient longuement.

Comme on le voit, les négociations au sujet du statut légal des congrégations avaient dégénéré en une simple controverse de mot. Du régime des ordres religieux, il n'était plus question. Le cardinal Merry del Val semblait ainsi parvenu à ses fins. Il escomptait toujours la chute prochaine du cabinet et espérait qu'en lassant la patience de son partenaire il l'amènerait, sans plus se préoccuper des droits ou intérêts de l'Eglise, à prendre seul des mesures qui, en hâtant la rupture avec

---

[1] M. P., Lettre de Rome au *Journal des Débats*, 15-16 juillet.

Rome et en menaçant de troubler la paix du royaume, décideraient Alphonse XIII à se séparer de son ministre.

Les espérances du Vatican ne tardèrent pas à être déçues. Sans se laisser arrêter par les lettres de menaces qui pleuvaient sur lui de tous les points du royaume, M. Canalejas défendit, au Conseil des ministres comme devant le Parlement, ces mesures et ces projets, sans forfanterie et sans faiblesse. Ce qu'il voulait, c'était, selon son expression, « secouer le poids « mort de l'histoire et l'ancienne mentalité espagnole entachée « de fanatisme ». Mais, par ailleurs, il se défendait de s'en prendre, comme l'en accusaient ses adversaires, au sentiment religieux. Faisant allusion aux négociations en cours, il déclarait : « Nous verrons si nous arriverons à convaincre le Vatican. « Si nous n'y réussissons pas, nous le regretterons. Mais qu'y « pouvons-nous ? » Et répondant à l'évêque de Madrid, au « Sénat, il définissait ainsi son programme, sur le même ton, à « la foisferme et plein de modération (séance du 6 juillet) :

« Ou bien cette question se réglera en paix et en concorde, « ou bien le gouvernement la réglera lui-même en usant de ses « forces et de son énergie. Mais nous n'aurons pas la concorde « et la paix tant que subsisteront les doctrines que ni vous ni « nous ne pouvons admettre.

« Qu'une pression cherche à s'exercer sur la politique du « gouvernement, jamais ! Le pouvoir de l'Eglise sur celui de « l'Etat, jamais ! Il y a un élément religieux qui envahit un « terrain où il n'a rien à voir.

« Seront inscrites toutes les congrégations qui rempliront « les exigences de la loi, et non point celles qui se trouveront « simplement à l'abri du *modus vivendi*.

« Je n'ai violé ni le Concordat ni la Constitution. Il y a des « moments dans la vie où il faut faire un pas décisif : ce moment « est venu pour l'Espagne ; il faut donc le faire. Il y a des gens « qui espérent ma chute du pouvoir et l'avènement des conser- « vateurs. Qu'importe ! Tôt ou tard, l'Espagne doit faire ce pas « décisif. Il faut être catholique et fervent, mais aussi homme « moderne, sans parti pris ni préjugés ni intransigeances. »

Le premier ministre ajoutait, tout en s'élevant contre le caractère antilibéral de l'enseignement congréganiste, que l'école, même laïque, devait comporter un principe religieux et moral et qu'il ne tolérerait pas des enseignements violant ce principe ; qu'il ne cèderait pas, non plus, aux excitations démagogiques qui réclament l'expulsion des communautés religieuses et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

C'était là de très sages déclarations, qui durent impression-

ner la Curie romaine autant que le Parlement de Madrid : on avait tant espéré là-bas que M. Canalejas, entraîné par les encouragements de ses alliés d'extrême-gauche et par les provocations de ses adversaires, dépasserait la mesure et compromettrait ainsi pour longtemps, avec sa propre fortune, celle des idées dont il s'était proclamé le défenseur !.. Mais ce qui fit sans doute le plus de sensation au Vatican, ce furent les discours même de l'archevêque de Saragosse et de l'évêque de Madrid, qui, en protestant avec dignité contre les derniers décrets, marquaient en même temps un vif désir de conciliation et le souci constant de la légalité. Le ministre s'empressa, à son tour, de rendre hommage au loyalisme et à la haute sagesse des prélats ; et cet échange de protestations pacifiques et conciliantes ne manqua pas de produire à Rome quelque désappointement. L'agitation catholique, surtout dans les campagnes, ne donnait pas non plus le résultat qu'on en avait espéré, et peut-être en effet le clergé séculier ne se montrait-il pas très disposé à faire cause commune avec les moines. [1]

Enfin, la situation personnelle du président du conseil paraissait s'être raffermie, tant aux Cortès que dans les Conseils de la Couronne. Le discours extrêmement violent à la Chambre du *leader* socialiste, Pablo Iglesias, avait eu pour effet de rapprocher du gouvernement certains libéraux modérés; M. Moret, de son côté, semblait peu disposé à mener la lutte contre son rival et ses explications sur les circonstances de sa retraite précipitée, causèrent une déception à ceux qui escomptaient une crise ministérielle. Les débats rétrospectifs sur les troubles de Barcelone de l'an dernier et sur l'exécution de Ferrer ne réussirent pas non plus à distraire l'attention du gouvernement et du pays de la question cléricale. Enfin, chose vraiment inattendue le chef des conservateurs, M. Maura lui-même, après avoir défendu les actes de son gouvernement, terminait son discours en offrant au cabinet Canalejas le concours bienveillant de son parti. La réponse au discours du trône fut approuvée aux Cortès, le 20 juillet, par 183 voix contre 81.

Quelques jours auparavant, M. Canalejas avait déposé au Sénat, avec l'approbation du souverain, un projet de loi, dit « de cadenas », qui interdisait à de nouvelles associations religieuses, avant la fin des négociations en cours, de s'établir en Espagne. L'esprit de ce projet était peut-être au fond moins radical qu'on ne l'a prétendu, car sans anticiper sur le résultat des pourparlers avec Rome, et tout en interdisant l'accès de la

(1) Lettre de Rome au *Journal des Débats* du 28 juillet.

Péninsule à de nouvelles congrégations, à supposer que ce cas, assez invraisemblable, pût se présenter, il paraissait (et cette hypothèse s'accordait assez avec les déclarations même du premier ministre au Parlement) devoir régulariser et légitimer, par là même, les ordres très nombreux implantés en Espagne postérieurement à la loi de 1887, et qui ne s'étaient pas conformés aux prescriptions de cette loi.

Ce fut pourtant l'annonce de ce projet qui occasionna la rupture des négociations. A Rome, cette rupture était vivement désirée : elle apparaissait, dans la fâcheuse posture où l'on s'était mis, comme la seule issue possible.

Tandis que certains communiqués, affectant un ton plus conciliant, déclaraient que le Vatican s'était toujours montré avec l'Espagne prêt à d'importantes concessions (*Osservatore romano* du 10 juillet), d'autres feuilles, comme le *Giornale d'Italia* (11 juillet) — inspirées peut-être plus directement par le cardinal Merry del Val — protestaient hautement contre certains commentaires, qui tendaient à donner aux concessions annoncées « le sens d'un échec semblable à celui qu'avait provoqué la fameuse encyclique *Editæ Sæpe* ».

Quand la nouvelle du projet de loi de cadenas fut confirmée, le Vatican s'empressa de protester à Madrid, et les officieux et la secrétairerie d'Etat firent aussitôt courir le bruit du rappel de l'ambassadeur d'Espagne auprès du Saint-Siège, M. de Ojeda. Ce n'était pas la première fois qu'il en était question : on disait l'ambassadeur vieux, malade, incapable de remplir les devoirs de sa charge. A un moment, on crut à son départ : M. de Ojeda quitta Rome, en effet, mais ce fut pour s'arrêter à Frascati.

On comprend que M. Canalejas ait fait tout son possible pour ne pas tomber dans le piège : le rappel de son ambassadeur devait être évidemment exploité par son adversaire comme une nouvelle marque d'hostilité vis-à-vis du Saint-Siège et le signe avant-coureur d'une rupture définitive [1]. Le moment vint, cependant, où la situation de M. de Ojeda à Rome parut intenable ; l'ambassadeur se plaignait lui-même de manques d'égards à sa personne et le gouvernement lui répondait de ne pas les tolérer. Enfin, une nouvelle note du Vatican, que publia l'*Osservatore Romano* (30 juillet), précipita la rupture:

« Le Saint-Siège — y était-il déclaré — a le droit et le « devoir de défendre sa propre dignité et ne peut tolérer que, « au mépris des règles les plus élémentaires de la correction

[1] Lettre de Rome au *Journal des Débats*, 28 juillet 1910.

« diplomatique, le gouvernement espagnol prenne des dispo-
« sitions sur les matières qu'on est en train de discuter,
« comme il l'a fait notamment avec les mesures adoptées et
« surtout avec le projet de loi « de cadenas », qui mettrait les
« religieux hors de la loi commune. Le Saint-Siège n'est pas
« intransigeant, mais soucieux de sa propre dignité et de
« l'intérêt de l'Eglise... »

Le Vatican mettait donc à la reprise des négociations la condition que le cabinet de Madrid retirât le projet de loi de cadenas. M. Canalejas s'y refusa et donna à son ambassadeur l'ordre de quitter Rome. La forme un peu insolite et irrégulière dans laquelle s'effectua ce départ fut même pour le Saint-Siège l'occasion de nouvelles protestations. L'*Osservatore Romano* remarqua avec amertume que M. de Ojeda s'était contenté d'avertir de son rappel le secrétaire d'Etat par une simple note confiée à un commis de chancellerie et déposée à l'antichambre pontificale. Le gouvernement français, remarquait la feuille officieuse, avait procédé autrement, et bien que, au regard du droit international, la rupture du Concordat se prête à plus d'une critique, on doit reconnaître que M. Nisard, avant de quitter la Ville Eternelle, avait pris soin d'accréditer M. de Courcel en qualité de chargé d'affaires.

Sur le fond, l'*Osservatore* contestait les déclarations faites tant par M. Canalejas sur les causes de la rupture que celles de M. Garcia Prieto, publiées par la *Voz de Guipuzcoa* et que les *Questions* ont reproduites intégralement[1]. Le président du Conseil[2] et le ministre d'Etat s'attachaient à montrer que le Saint-Siège seul avait voulu une rupture ; qu'aux propositions faites par l'Espagne, Rome avait répondu en offrant moins encore qu'à M. Maura, lors du *convenio* de 1910 ; que le Vatican avait traîné les pourparlers en longueur, pour menacer brusquement ensuite d'empiéter sur les droits de souveraineté de l'Etat; et que le gouvernement de Madrid, au contraire, avait toujours « répudié tout esprit d'hostilité contre la religion de l'Etat ».

Le Vatican affirmait, de son côté, que l'évolution logique de la politique suivie par M. Canalejas devait être d'atteindre le clergé séculier, après le clergé régulier ; et de fait, il pouvait invoquer, à cet égard, l'exemple de ce qui s'était passé en France. Il rejetait la responsabilité de la rupture sur le gouvernement espagnol, sur sa politique tracassière et incorrecte. Il

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.* du 16 août, pp. 247 et suiv.
[2] Voir le *Matin* du 31 juillet.

l'accusait de n'avoir cessé de créer de nouveaux incidents, en décrétant de sa propre autorité des réformes sur des questions concordataires.

D'ailleurs, aussi bien le cabinet de Madrid que la Curie romaine prenaient soin de déclarer qu'il ne s'agissait pas d'une rupture complète, mais d'une simple suspension... indéfinie des pourparlers. Le marquis de Gonzalez restait à Rome, et de son côté, contrairement à ce qu'on attendait, le Vatican ne rappelait pas son nonce, Mgr Vico, qui quitta seulement Madrid pour Zaraus, en vue sans doute de se reposer et peut-être aussi de se rapprocher de la cour et du monde officiel, en villégiature à Saint-Sébastien.

***

Il semble, à vrai dire, que l'on ait fait preuve à Rome de quelque hésitation. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans le bruit, répandu par les feuilles libérales espagnoles, que le Vatican ait attendu, pour adopter une ligne de conduite, de connaître le résultat de l'agitation catholique annoncée pour cette époque dans le Nord de l'Espagne. Toujours est-il que ces troubles vinrent à point pour causer au cabinet de Madrid de nouvelles inquiétudes.

M. Canalejas ne se départit pas cependant de son sang-froid habituel et fit preuve de beaucoup d'énergie. Les « juntes » catholiques de la Navarre et des provinces basques avaient annoncé une grande manifestation de protestation contre la politique anticléricale du gouvernement, pour le 7 août, à Saint-Sébastien. Le ton adopté par certains journaux — notamment par l'*Universo* — attestait l'exaltation des esprits : « Le Pape, « déclarait le journal catholique, n'est pas en Espagne, ni « pour l'Espagne un pouvoir étranger : il est aussi national, « aussi espagnol que le roi et les Cortès en ce qui concerne le « temporel.

« Rompre avec le Pape, c'est donc rompre avec l'Espagne, « et tous les bons Espagnols doivent crier aujourd'hui : « Vive « le Pape ! » considérant que dans ce cri se trouve compris « celui de : « Vive l'Espagne ! »

La *Gazette du Nord* s'exprimait en termes plus violents encore et incitait nettement le peuple à la rébellion.

La situation paraissait d'autant plus grave qu'à ce moment la grève battait son plein dans la zone minière de Bilbao, où elle immobilisait des forces militaires imposantes. A Saint-Sébastien, les anticléricaux et les républicains menaçaient de répon-

dre à la manifestation catholique projetée par une contre-manifestation que projetait d'organiser le fougueux directeur de la *España Nueva*, Rodrigo Soriano. Des troubles et des collisions dans la rue étaient donc à craindre. Pour y couper court, M. Canalejas, en dépit des protestations et des menaces injurieuses des « juntes », interdit la manifestation.

La journée du 7 août se passa donc dans le plus grand calme à Saint-Sébastien. Quelques manifestants, venus du fond de leurs montagnes et qu'on n'avait pas eu le temps de prévenir, se montrèrent bien dans les rues de la jolie cité balnéaire, mais ils parurent impressionnés par un déploiement de forces auquel ils ne s'attendaient pas ; et comme en toutes choses le comique ne perd jamais ses droits, on put voir ces malheureux se jeter aux pieds des soldats, qu'ils suppliaient de ne pas les fusiller, tandis que les prêtres qui les avaient accompagnés s'enfuyaient, les bras tournés vers le ciel, en invoquant la *Purissima*. Ce ne fut que vers le soir que quelques « bizcaitarras », venus surtout de Bilbao, proférèrent des cris de : « A bas Canalejas ! » et même de : « A bas l'Espagne ! » qui occasionnèrent quelque trouble dans la foule amassée sous les balcons du *Centro Vasco* ; mais il suffit de l'intervention de la force publique et de l'arrestation de quelques exaltés Biscayens pour rétablir l'ordre.

Les organes officieux du Vatican se sont empressés de manifester leurs profonds regrets au sujet de ces manifestations. Pourtant, s'il faut en croire M. Canalejas, ce seraient les curés qui, dans les villages, étaient à la tête du mouvement: « ... J'en « ai fait avertir officiellement l'évêque de Vitoria et également « le Vatican par notre chargé d'affaires a déclaré le président « du conseil. L'évêque et le Vatican ont répondu que cela ne les « regardait pas. Il est donc ainsi établi que la conduite de ces « curés, en cette circonstance, ne relève pas de la juridiction reli- « gieuse, mais de la juridiction laïque. Je pense bien qu'ils n'ont « pas l'intention de troubler l'ordre. S'il en était autrement, je « vous déclare que je réprimerai toutes leurs tentatives avec une « sévérité extrêmement rigoureuse, telle qu'on n'en perdrait pas « le souvenir en Espagne[1] ... »

La sévérité de ces paroles s'explique par le ton même des menaces dont M. Canalejas est l'objet de la part de ses adversaires. C'est ainsi qu'à Begona, un prêtre, qui est d'ailleurs prédicateur de la chapelle royale de Madrid, se répandit en injures contre le chef du gouvernement. De son côté,

---

[1] Déclaration à l'envoyé du *Temps*, 13 août.

la junte catholique de Berga a adressé à ses adhérents un manifeste extrêmement violent et qui semble d'un autre âge.

L'agitation n'est pas moins grande en Catalogne, où l'on annonçait pour le 28 août de nombreuses manifestations champêtres (*aplechs*), provoquées par les carlistes.

Il semble, en effet, que les partisans de don Jaime cherchent à profiter des circonstances pour mobiliser leurs forces et peut-être même pour tenter un coup de main, bien que cela semble peu vraisemblable, après les nombreuses déclarations de leur chef qu'il n'interviendrait en Espagne que lorsque la Révolution y aurait fait son œuvre et pour y rétablir l'ordre.

Il convient, en tout cas, de remarquer que le foyer de l'insurrection catholique, pour employer un mot qui peut paraître un peu fort à l'heure actuelle, est entièrement circonscrit aux provinces du Nord et du Nord-Est du royaume. C'est, en effet, la région d'Espagne la plus sincèrement catholique et traditionaliste. Les Castilles, Leon, les Asturies, Galice sont plus avancées, de même que Valence, tandis que le Midi, plus superstitieux sans doute, est aussi, en matière de religion, plus indifférent au fond. Au contraire, nous avons déjà signalé, dans un précédent article, le mysticisme qui est un des traits les plus frappants du catalanisme, comme du caractère des habitants de cette province [1]. On peut en dire autant — et avec plus de raison peut-être — des Basques, si profondément attachés à leurs croyances et si foncièrement hostiles aux idées modernes. Ceci explique l'apparition, depuis quelques années, de ce curieux mouvement « nationaliste » qui semble avoir pris plus de vigueur encore et d'importance depuis la mort de son chef et fondateur, Sabino de Arana Goiri, en 1903. Les *bizcaitarras*, comme ils s'appellent, répartis entre de nombreuses *Batzokis* ou sociétés nationalistes dans les cinq provinces, mais particulièrement en Biscaye et dans le Guipuzcoa, ont une haine profonde pour les *maketos*, pour les Espagnols de l'autre côté de l'Ebre, et ils ne rêvent rien moins qu'au rétablissement de la situation dont ils jouissaient avant 1839, résolus, si on ne la leur accorde, à secouer le joug de Madrid et à faire même appel à l'étranger [2]... Le libéralisme moderne, la liberté des cultes n'ont pas de plus résolus adversaires ; ils sont prêts à tout, et l'incident du *Centro Vasco* du 7 août, à Saint-Sébastien, que nous avons relaté, ne restera vraisemblablement pas isolé. Peut-être cependant ces *bizcaitarras* militants

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 juin 1907.

[2] Voir notre étude sur le Nationalisme basque dans la *Revue* du 15 décembre 1907.

ne sont-ils pas très nombreux, et c'est ce qui explique que, dans les circonstances actuelles, ils aient, pour faire front à la politique du gouvernement, accepté l'alliance des carlistes, leurs plus acharnés adversaires de la veille, et des intégristes, petit parti que la mort de Nocedal a décapité mais qui semble désireux de se reconstituer aujourd'hui. Toute cette coalition n'apparaît pas encore comme très formidable, mais elle pourrait devenir un sérieux danger pour le gouvernement et pour la paix intérieure de l'Espagne, si le conflit avec Rome venait à s'aggraver.

***

Tout le secret de l'avenir est là. Et ce qui nous empêche de rien augurer à cet égard, c'est que, comme nous l'avons dit, si nous connaissons admirablement les projets du cabinet de Madrid, en revanche nous en sommes réduits à des hypothèses au sujet de ce qu'on pense et de ce qu'on veut au Vatican. « La « réserve était extrême, déclarait ces jours derniers M. Cana- « lejas; maintenant elle est impénétrable. Impossible de rien « apprendre des projets de la Curie ; c'est sa tactique de traîner « les choses en longueur [1]... »

Le caractère du Souverain Pontife — comme on a coutume de se le représenter — permet peut-être de comprendre l'intransigeance dont fait preuve la Curie dans ses négociations avec l'Espagne. La douceur et l'humilité évangéliques de Pie X s'allient, semble-t-il, à un désir immodéré de lutte et à une hostilité déclarée et offensive contre ceux qu'il considère comme les ennemis irréductibles de l'Eglise. Un de ceux qui paraissent avoir le mieux noté cette contradiction apparente dans l'âme du Pape actuel, M. Maurice Pernot, a admirablement tracé ainsi toute la différence de sa politique avec celle de son prédécesseur : « Léon XIII, homme d'Etat et diplomate, mesura « toujours les difficultés à ses propres forces et aux ressources de « la grande institution qu'il gouvernait... Après le pape diplo- « mate, le pape belliqueux. Le caractère de Pie X, ses aspirations, « ses intentions premières ne tiennent pas devant les événe- « ments. Quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, il prépare la guerre; il « la déclare, il la fait; et sa confiance va d'instinct à ceux qui « l'enhardissent et l'excitent dans la périlleuse aventure [2]... »

Vis-à-vis de l'Espagne, le Saint-Père devait se montrer d'autant moins accommodant qu'il lui paraissait impossible

---

[1] Déclaration au correspondant de la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne (22 août).
[2] Maurice Pernot, *La politique de Pie X* (Alcan, 1910).

d'admettre, comme il a été contraint de le faire, en d'autres pays, par la force des circonstances, la liberté des cultes, « ce « funeste principe — selon les termes de l'*Osservatore Ro-* « *mano*[1] — qui offense la vraie religion, est contraire aux « sentiments de la très catholique Espagne, ne répond pas aux « aspirations du peuple et n'est justifié par aucune nécessité; « admettre ce principe, c'est vouloir bouleverser l'état juri- « dique fondamental de l'Eglise catholique en Espagne, qui « est une nation catholique ayant un Concordat ».

Le principal obstacle à une entente entre le Vatican et Madrid vient peut-être aussi de ce que Pie X est entouré surtout de conseillers espagnols intransigeants. Le plus influent d'entre eux est le cardinal Merry del Val, et ce que nous avons dit du caractère basque expliquera peut-être, dans une certaine mesure, la politique du Vatican durant ces derniers mois, si nous rappelons que le célèbre secrétaire d'Etat tire ses origines du Guipuzcoa.

Malgré les apparences, nous persistons à croire qu'un accord n'est pas impossible entre les deux parties. Il n'y a pas eu de rupture complète — comme cela est arrivé à d'autres époques de l'histoire d'Espagne — et c'est déjà un grand point.

Il n'est, en effet, de l'intérêt de personne de pousser les choses à l'extrême. La situation de M. Canalejas en Espagne n'est peut-être pas aussi solide qu'il veut bien le dire. L'exemple de M. Moret est là pour lui apprendre qu'il pourrait être, lui aussi, la victime d'une intrigue de *camarilla* ou d'une trahison dans son propre parti. Ce sont là choses qui ne peuvent surprendre au Sud des Pyrénées. Il y a quelques mois, nous avions nous-même enregistré le bruit qu'en automne prochain le cabinet actuel ferait place à un ministère présidé par le général Weyler. Cette nouvelle n'est peut-être pas fondée, mais le fait qu'elle a persisté justifie une certaine inquiétude.

Quant au Vatican, il ne peut méconnaître le danger qu'il y aurait à exaspérer les idées modernes qui se font jour chez nos voisins. Que le ministère actuel réalise ou non tout ou partie de son programme, la question n'en restera pas moins posée au Sud des Pyrénées. Peut-être, après tout, nous représentons-nous à tort Pie X comme plus intransigeant qu'il n'est en réalité. « En maintes circonstances — écrit M. Georges « Gaulis — on a pu remarquer l'existence, au Vatican et autour « du Vatican, d'un esprit beaucoup plus combatif que celui du

---

[1] *Osservatore Romano*, 7 août 1910.

« Pape et qui n'a pas pour lui la sérénité et le détachement[1]... » Le livre de M. Pernot, auquel nous avons déjà fait allusion, contient également de curieux et attristants aperçus sur la basse politique de fausses nouvelles, de fausses interprétations, d'intrigues et d'insinuations, qui se poursuit dans l'entourage même du Saint-Père, sans que ce dernier y soit cependant directement mêlé; mais il lui faut évidemment beaucoup de force morale et de douceur naturelle pour y résister. On peut donc espérer qu'il arrivera un jour à s'en affranchir complètement; ce jour-là, il y aura quelque chose de changé dans les relations entre le Vatican et les puissances européennes, en particulier avec l'Espagne.

La difficulté d'un accord entre Madrid et Rome vient surtout, sans doute, dans les circonstances actuelles, de ce que chacun des partenaires hésite à faire le premier pas. D'où, peut-être, la nécessité d'une médiation : et c'est à quoi répondraient, au dire de certains, les mystérieux pourparlers qui ont eu lieu, ces jours-ci, sous les regards satisfaits du ministre d'Etat, entre la reine Marie-Christine et le nonce, Mgr Vico, venu spécialement dans cette intention à Saint-Sébastien. On a parlé aussi d'une intervention possible de l'empereur François-Joseph. On semble, enfin, attacher une grande importance au Conseil des ministres, qui doit se tenir à l'heure où nous écrivons, dans la capitale du Guipuzcoa, au retour d'Alphonse XIII de son voyage en Angleterre et en France.

Nous ne tarderons pas, sûrement, à connaître le résultat de toutes ces conversations, dont nous ne possédons pas actuellement la clé.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] *Opinion* du 6 août 1910.

L'ORGANISATION

DU MINISTÈRE DES COLONIES

Dans son rapport général au Sénat sur le projet de budget de l'exercice 1910, M. Gauthier, examinant la question de la réforme administrative, s'est exprimé ainsi :

Notre système bureaucratique a cessé d'être en harmonie avec les besoins et les conditions d'existence de notre société moderne. Il est demeuré immobile alors que tout a évolué autour de lui. Par l'archaïsme de sa lourde structure, la lenteur de sa mise en train, il évoque l'idée de la vénérable diligence de l'ancien temps, attardée en ce siècle de l'automobilisme et de l'aviation.

Et ailleurs :

Parallèlement à la réorganisation du contrôle budgétaire, le gouvernement nous a affirmé, dans l'exposé des motifs du projet rectificatif du présent budget, son intention bien arrêtée d'accélérer, en les simplifiant, le jeu des multiples rouages de notre organisme administratif. Les inspecteurs généraux des finances ont reçu la mission d'ouvrir, sur ce point, une vaste enquête et d'en soumettre prochainement les résultats aux ministres dont ils sont les collaborateurs.

De même, dans son rapport général à la Chambre des députés sur les projets de loi portant règlement définitif du budget des exercices 1902 à 1906, M. Massabuau parlait de « notre administration surannée, organisée dans le siècle de « la télégraphie sans fil de la même façon qu'à l'époque où les « courriers rapides se transmettaient au galop d'un cavalier. »

Nous ignorons si l'enquête confiée aux inspecteurs généraux des finances doit porter sur l'administration centrale du ministère des Colonies. Il ne semble pas qu'il en ait été question. Mais nous pensons qu'une enquête quelconque sur l'organisation de ce ministère, à condition d'être impartiale et complète, pourrait donner d'excellents résultats, et c'est pourquoi nous nous proposons d'exposer ici les problèmes dont il faudra chercher la solution.

Aussi bien, la réorganisation du ministère des Colonies est à l'ordre du jour. Elle l'est, à vrai dire, depuis longtemps. M. Saint-Germain, dans son rapport au Sénat sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1907, MM. Dubief, Gervais, Messimy, dans leurs rapports à la Chambre des députés,

pour l'exercice 1904, l'exercice 1907, les exercices 1909 et 1910, ont montré la nécessité de cette réorganisation.

Un projet de loi a été déposé le 13 février 1908, par M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies et par M. Caillaux, ministre des Finances, portant création d'une agence générale des colonies, qui assumerait une partie des attributions actuelles de l'administration centrale. Il a été aussitôt suivi de trois propositions de loi différentes de MM. Lucien Hubert, Vigouroux, Messimy, sur le même objet. Et M. Cicéron nous apprend, dans son rapport au Sénat sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1910, que conformément aux indications de M. Messimy, on projeta la création de plusieurs agences spéciales, et que « le nouveau projet, soumis à une commission « officieuse réunie et présidée par M. Trouillot, ministre des « Colonies, et comprenant les rapporteurs généraux et spéciaux « du Sénat et de la Chambre, le directeur général de la comp- « tabilité publique au ministère des Finances et des directeurs « du ministère des Colonies, fut définitivement écarté. »[1]

Cependant, la Chambre des députés adoptait dans sa première séance du 23 février 1910, une proposition de résolution de M. Carpot, ainsi conçue :

La Chambre invite M. le ministre des Colonies à réorganiser son administration en vue d'un rendement meilleur du travail des bureaux, d'une décentralisation plus grande, d'un contrôle plus efficace et enfin d'une autonomie plus complète des colonies.

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Avant d'aborder l'étude que nous avons annoncée, des problèmes dont une bonne organisation de l'administration centrale des Colonies demande la solution, nous pensons qu'il est utile, non point de faire, même à grands traits, l'histoire de cette administration centrale dans ses rapports avec la politique coloniale, mais de poser ici quelques points de repère, pour une meilleure intelligence de ce qui suivra.

I. — De l'origine a la perte de notre premier domaine colonial.

On peut dire que nous avons des colonies depuis le déclin du moyen âge. Mais, jusqu'à l'intervention de Richelieu, la colonisation est restée en quelque sorte une affaire privée. Elle n'est vraiment devenue collective qu'au XVIIe siècle, avec les grandes compagnies, dotées de pouvoirs régaliens, dont les

[1] Le projet et les propositions de loi en question, n'ayant pas été rapportés au cours de la 9e législature (1906-1910), sont devenus caducs.

conseils d'administration entretenaient des bureaux et des magasins centraux dans les ports de commerce de la métropole. C'est par un édit du 12 novembre 1669 que fut créée la charge de secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies : dès lors, le sort de nos possessions fut attaché pour longtemps à celui de la Marine.

L'histoire de notre premier domaine colonial remplit à peu près deux siècles. De nos vastes possessions en Amérique et aux Indes, compromises par les guerres de succession d'Espagne et de sept ans, il restait si peu en 1791, qu'au moment de la discussion de la loi sur l'organisation des ministères, le député Desmeuniers ayant demandé la création d'un ministère des Colonies, Barnave objecta qu'il n'y avait pas là de quoi occuper un homme; et, le rattachement des services coloniaux au Commerce et aux Affaires étrangères ayant été écarté, il fut créé un ministère de la Marine et des Colonies, divisé en deux sections.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire confirmèrent notre déchéance coloniale. Aussi est-il sans intérêt ici de s'arrêter aux quelques tentatives d'organisation, qui furent tour à tour reprises et abandonnées : administration des colonies par un conseiller d'Etat, création d'un conseil supérieur, et d'un bureau du commerce et des colonies.

II. — De la conquête de l'Algérie a la création du ministère des Colonies.

On peut faire remonter à 1830 l'origine de la constitution de notre second domaine colonial, avec le début de la conquête de l'Algérie. Il nous restait de notre premier empire d'outre-mer quelques comptoirs dans l'Inde, l'île de la Réunion, certains établissements au Sénégal, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la station de pêche de Saint-Pierre et Miquelon. Nous occupons l'Algérie de 1830 à 1859, Tahiti et les îles voisines de 1841 à 1882, Mayotte en 1843, la Nouvelle-Calédonie en 1854, la Cochinchine en 1861, le Cambodge en 1862, l'arrière-pays du Sénégal en 1880, la Tunisie en 1881, le Congo en 1882, l'Annam et le Tonkin en 1884, la Côte des Somalis en 1884 et 1888, les Comores en 1886, le Laos, le Soudan et le Dahomey en 1893.

Un décret du 24 juin 1858 crée un ministère de l'Algérie et des Colonies, qui ne dure guère plus de deux ans, et qui subit néanmoins, pendant ce temps, plusieurs transformations. Le nouveau ministère est, en effet, constitué à l'origine par la

direction des affaires de l'Algérie, distraite du ministère de la Guerre, et la direction des Colonies, distraite de celui de la Marine; puis ces directions sont supprimées, et les affaires indistinctement réparties par objet (secrétariat général, direction de l'intérieur, direction des finances; directions des affaires militaires et maritimes); mais il faut bientôt recourir à un système mixte (direction de l'administration de l'Algérie, direction de l'administration coloniale et des services financiers de l'Algérie et des Colonies). Il y a là des expériences qu'il serait intéressant d'approfondir, encore que la question ne se présente pas de nos jours sous le même aspect.

De 1860 à 1881, l'administration des colonies demeure annexée à celle de la marine; les bureaux correspondants sont réorganisés plusieurs fois.

C'est alors que Gambetta, nommé président du Conseil le 14 novembre 1881, rattache les affaires coloniales au ministère du Commerce, et crée le premier sous-secrétariat d'Etat des Colonies qu'il confie à Félix Faure.

On escomptait par là une orientation nouvelle. Mais, dès 1882, le service des Colonies retourne à la Marine, et se trouve alternativement confié à un directeur de 1882 à 1883, un sous-secrétaire d'Etat de 1883 à 1885, un directeur de 1885 à 1886, et un sous-secrétaire d'Etat de 1886 à 1889.

Pendant ce temps, l'article 16 de la loi de finances du 29 décembre 1882 déclarait qu'avant le 1er janvier 1884, l'organisation centrale de chaque ministère serait réglée par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique, et qu'aucune modification ne pourrait y être apportée que suivant la même procédure. Le premier de ces actes, concernant les colonies, ne parut qu'en 1887; mais dès 1885 et 1886, divers décrets simples avaient préparé l'autonomie de l'administration coloniale, en lui créant, au sein du ministère de la Marine, une existence séparée, et en lui confiant l'ordonnancement des dépenses du budget du service colonial, dans lequel, à partir de 1884, sont inscrites distinctement les dépenses de l'administration centrale des colonies.

Quelques tâtonnements se sont produits, concernant les pays de protectorat : en 1886, ils sont rattachés au ministère des Affaires étrangères; en 1887, le protectorat de l'Annam et du Tonkin retourne au ministère de la Marine et des Colonies, où l'on crée un bureau spécial de l'Indochine, première tentative importante de spécialisation géographique des services. Il est vrai que trois jours après la signature du décret faisant relever l'Annam-Tonkin du ministère chargé des Colonies, un nouveau

décret du 20 octobre 1887 fit intervenir en Indochine le contrôle simultané du ministre des Affaires étrangères, jusqu'à ce qu'en 1891, cette dualité de direction, source de confusion et d'incertitude, fût supprimée.

Ces énumérations, qui sont loin, pourtant, d'être complètes, seraient oiseuses, si elles ne montraient à quel point les problèmes à résoudre sont difficiles, et comment toutes les solutions sont successivement essayées, au hasard des circonstances.

En 1889, M. Tirard, président du Conseil reprend l'idée de Gambetta, et fait rattacher pour la seconde fois, par un décret du 14 mars, l'administration centrale des colonies au ministère du Commerce, dont il détient, d'ailleurs, lui-même le portefeuille. Le rapport au président de la République, qui précède ce décret, fait valoir que, les expéditions lointaines étant arrivées à leur terme, le moment est venu de pourvoir les colonies d'une administration spécialement organisée, en vue de leur mise en valeur ; il ajoute que les troupes chargées de la défense des colonies continueront de relever du ministère de la Marine, tout en étant administrées par le service colonial, rattaché au ministère du Commerce. Ce même jour, M. Etienne est nommé sous-secrétaire d'Etat des Colonies.

Malgré ces dispositions, le nouveau décret du 13 juin 1889, sur l'organisation de l'administration centrale des colonies, ne modifie rien à la répartition des services, qui continuent à fonctionner auprès du ministère du Commerce comme auparavant auprès de celui de la Marine. Les circonstances obligent même à renforcer les attributions non point commerciales, mais militaires de l'administration coloniale : un décret du 3 février 1890 rend le ministre, chargé des Colonies, responsable de la défense de nos possessions d'outre-mer, et la loi de finances du 26 décembre 1890 comprend les crédits nécessaires à la création d'un bureau technique militaire.

Peu de temps après, en 1892, l'administration des Colonies revient au ministère de la Marine, pour être rattachée une troisième fois, en 1893, à celui du Commerce.

III. — De la création du ministère des Colonies à nos jours.

Dès le 2 avril 1887, M. Blancsubé, député, avait présenté à la Chambre une proposition de loi, tendant à la création d'un ministère spécial des Colonies et des Protectorats, qui est, d'ailleurs, restée sans suite. Puis en 1894, M. Maurice Lebon, sous-secrétaire d'Etat, ayant annoncé sa démission, dans l'impossi-

bilité où il se trouvait de continuer à gouverner les colonies avec l'organisation en vigueur, une proposition de loi de M. Joseph Reinach et plusieurs de ses collègues sur la création du ministère des Colonies, fut discutée à la Chambre des députés le 17 mars, appuyée par M. Casimir-Périer, président du Conseil, et adoptée, ainsi qu'un projet de loi, ouvrant un crédit de 150.000 francs, pour l'administration centrale. Le Sénat se refusa à voter ces projets le même jour, mais sur l'insistance du gouvernement, les sénateurs revinrent siége le 19 mars et sanctionnèrent les votes de la Chambre.

Le ministère des Colonies, ainsi créé par une loi du 20 mars 1894, a aujourd'hui seize années d'existence, au cours desquelles il a connu treize ministres, dont douze différents. Pendant cette période, notre domaine colonial s'est accru de l'annexion de Madagascar en 1896, de l'occupation du Tchad et des pays voisins en 1897 et 1899, de la prise à bail à la Chine de Kouang-tchéou-wan en 1898, de la consécration de l'influence franco-anglaise aux Nouvelles-Hébrides en 1906, de l'annexion des provinces siamoises de Battambang, Siem-Reap et Sisophon en 1907; sans parler de notre action sur les confins du Sahara.

Aussitôt après la création du ministère des Colonies, un décret du 5 mai 1894 l'organisa en trois directions, dont l'une divisée en bureaux suivant la spécialisation géographique des affaires. Lorsqu'il arriva au ministère, le 30 mai 1894, M. Delcassé trouva ce décret non appliqué, et un nouvel acte y apporta diverses modifications. L'un et l'autre textes prévoyaient une direction de la défense.

Peu de temps après, trois décrets simples du 17 août 1894 instituaient auprès du ministère une direction du contrôle, une inspection générale des travaux publics des Colonies, et une inspection générale du service de santé des Colonies.

D'autre part, un décret du 11 décembre 1895 rattacha au ministère des Colonies le protectorat de Madagascar.

On tenta, le 20 février 1896, de créer une nouvelle direction des affaires commerciales et de la colonisation; mais quelques mois après, un décret du 23 mai, qui resta appliqué, dans ses grandes lignes, pendant onze années consécutives, supprima cette direction et celle de la défense, et organisa un secrétariat général, une direction des affaires d'Afrique, une autre des affaires d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, et une de la comptabilité.

Durant ces onze années, il est intervenu, sans doute, de nombreux décrets et arrêtés ministériels, intéressants à plus

d'un titre, mais dont l'énumération surchargerait inutilement cet exposé.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1899 furent créés l'Office colonial et le Jardin colonial; que l'article 35 de la loi de finances du 13 avril 1900 autorisa des décrets simples à modifier l'organisation de chaque ministère, pour tout ce qui ne concerne pas le statut du personnel et le nombre des emplois; que la loi du 7 juillet 1900, portant organisation des troupes coloniales, rattacha celles-ci du ministère de la Marine à celui de la Guerre, et confia toutefois au ministère des Colonies l'administration des troupes stationnées aux colonies.

Enfin, l'organisation de 1895 a été modifiée, en dernier lieu, par deux nouveaux décrets, l'un du 10 octobre 1907, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, qui a transformé le secrétariat général en direction du personnel, et réuni en une seule la direction des affaires d'Afrique et celle des affaires d'Asie, d'Amérique et d'Océanie; et l'autre, du 28 décembre 1908, rendu en exécution de l'article 60 de la loi de finances du 24 décembre de la même année, qui a institué une direction des services militaires.

Le rapide résumé historique qui précède va nous permettre d'aborder immédiatement l'examen des nombreux problèmes, qui se posent à l'occasion de l'organisation du ministère des Colonies.

PROBLÈMES A RÉSOUDRE

Pour étudier utilement l'organisation du ministère des Colonies, il nous paraît nécessaire d'envisager, dans leur enchaînement, toutes les questions qui s'y rattachent, questions multiples et complexes, qu'il nous faut grouper en grandes catégories.

I. *Quelle doit être notre politique coloniale?*

De l'orientation de cette politique, en effet, dépendent le rôle de l'administration des Colonies, et particulièrement les attributions que doit assumer l'administration centrale.

II. *Quelle doit être l'importance du ministère des Colonies?*

Il convient de préciser dans quelle mesure l'administration centrale elle-même doit avoir une existence autonome. C'est à cette occasion qu'on examinera la question du rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies, celle du ministère des Colonies, ministère militaire, et celle de l'intervention des ministères autres que celui des Colonies dans les affaires coloniales.

III. *Quelles doivent être les attributions du ministère des Colonies ?*

Ces attributions dépendent théoriquement de la politique que nous voulons suivre, et de l'importance que nous voulons donner au ministère. Elles dépendent pratiquement du fonctionnement actuel des services, qui est la base nécessaire de toute réorganisation. Autrement dit, il conviendra, en partant des attributions actuelles du ministère, de déterminer lesquelles il faudra lui enlever, et quelles attributions nouvelles lui conférer.

IV. *Comment doivent être répartis les services du ministère des Colonies?*

C'est là plus spécialement ce qu'on appelle l'organisation du ministère. A ce sujet, les systèmes les plus divergents ont été appliqués ou proposés. Il s'agit, en effet, d'accorder des nécessités souvent contradictoires : répartition des affaires par destination géographique ou par objet technique ; administration du personnel par un service unique ou par les services employeurs ; groupement ou séparation des attributions d'étude et de documentation, de direction, d'exécution des services de l'Etat et des services locaux, de législation, de contentieux, de contrôle. La solution de ces problèmes importe au point de vue de l'unité de direction, de l'autonomie de nos possessions, de la rapidité d'exécution, de la délimitation des responsabilités.

V. *Quelles doivent être les méthodes de travail?*

Il ne faudrait pas croire, en effet, qu'il suffit de donner à un ministère des attributions sur le papier, et de grouper diversement ses services, en faisant passer un bureau d'une direction à une autre, pour imprimer effectivement une orientation quelconque à notre politique. Comment les attributions conférées seront-elles exercées? tout dépend de là, et cela même dépend des méthodes de travail : attributions respectives des divers échelons hiérarchiques ; relations des bureaux entre eux et avec le cabinet du ministre ; relations avec l'extérieur ; classement et utilisation des dossiers, documents et archives ; discipline du travail. Ce sont des questions qu'on n'improvise pas impunément.

VI. *Quel doit être le statut du personnel du ministère des Colonies ?*

Statut, tant au point de vue de l'Etat employeur que du personnel employé. Question primordiale entre toutes. Il est certain, en effet, que quels que soient notre politique coloniale, l'importance et les attributions du ministère, la répartition des services et les méthodes de travail, c'est dans les hommes que

se trouve le véritable support de tout cet édifice ; rien ne peut suppléer à leur valeur, à leur compétence et à leur zèle, tandis que leur valeur peut suppléer même aux vices d'une mauvaise organisation. Il importe donc, au plus haut point, de savoir comment ils seront recrutés, par quels avantages et quelles garanties l'on obtiendra le meilleur rendement de leur collaboration.

VII. *Comment faut-il organiser les assemblées consultatives?*

Le ministère des Colonies est assisté d'un assez grand nombre de conseils, commissions et comités permanents dont quelques-uns, d'ailleurs, n'existent que virtuellement. On réunit, en outre, des commissions ministérielles, interministérielles ou extraparlementaires temporaires, pour étudier des questions déterminées particulièrement importantes. D'autres questions, enfin, sont tranchées par les bureaux, sans faire l'objet d'aucune délibération. Il serait utile de rechercher, en se basant sur l'expérience, les cas dans lesquels il est préférable de recourir à tel ou tel de ces procédés.

VIII. *Comment faut-il organiser les établissements annexes du département des Colonies ?*

Il existe, en dehors du ministère, des établissements ou services annexes : Ecole coloniale, Office colonial, Jardin colonial, Service colonial des ports de commerce de la métropole. On a, d'autre part, proposé d'en modifier l'organisation par la création d'une ou plusieurs agences des colonies à Paris. L'examen de ces questions importantes et délicates, se rattache étroitement à celui des attributions du ministère des Colonies. Il s'agit, en effet, de déterminer, en dehors des attributions qu'il convient de confier à l'administration centrale, celles qui doivent être exercées en France par d'autres établissements ou services, dans quel but et par quels moyens.

IX. *Comment procédera-t-on pratiquement aux réformes ?*

Il ne suffit pas de chercher quelles réformes seraient utiles ou même indispensables. Il faut pouvoir passer du programme à l'exécution, en se pliant aux contingences : à quelle autorité est-il nécessaire de recourir pour procéder à chaque modification? Quelles répercussions budgétaires faut-il en attendre? Quelles dispositions transitoires devra-t-on prévoir, pour tenir compte des situations actuelles ?

Les catégories de questions à résoudre étant ainsi énumérées, il nous reste à les reprendre une à une, afin de les examiner plus en détail. Pour bien faire, il ne faudrait d'ailleurs jamais perdre de vue leur enchaînement, chaque problème devant être étudié non pas seulement en lui-même, mais dans ses

rapports avec tous les autres, si l'on tient à poursuivre les fins assignées à notre action colonisatrice.

I

QUELLE DOIT ÈTRE NOTRE POLITIQUE COLONIALE ?

Il est plus difficile, sur ce sujet, d'échapper à la banalité qu'à l'incertitude.

Nous décomposerons le problème en deux : quel but proposons-nous à la colonisation ? Quel programme d'action devons-nous poursuivre pour atteindre ce but ?

Le but ou plutôt les buts de la colonisation, c'est de l'histoire qu'il faut les dégager.

Au point de vue des intérêts métropolitains, nous désirons, sinon créer des débouchés pour l'excédent de population, du moins assurer du travail aux émigrants doués d'une énergie suffisante, augmenter les possibilités d'action pour les industriels, les commerçants, les fonctionnaires ; mieux encore, fournir aux capitaux des placements plus rémunérateurs, ouvrir de nouveaux centres de consommation aux produits nationaux, et offrir ainsi un débouché à la surproduction industrielle ; accroître, en outre, le bien-être de la métropole par l'importation d'une plus grande quantité de richesses exotiques, et surtout son influence politique, en multipliant ses intérêts ; répandre enfin à la surface de la terre son prestige et les beautés de ses arts et de ses lettres.

Au point de vue des intérêts des populations soumises, la question est plus délicate, parce que ce ne sont pas ces populations qui nous ont appelés, mais nous qui avons été à elles. Du xve au xxe siècle, les idées ont bien changé à cet égard. Au début, les indigènes n'avaient aucun droit ; peu à peu, l'esclavage fut aboli ; les occupations de territoires furent réglementées ; la liberté de conscience proclamée, la liberté commerciale partiellement reconnue ; des restrictions furent cependant édictées à l'importation des armes et des spiritueux. Puis on affirma solennellement l'intégrité de certains Etats ; toutefois, le droit de police fut considéré comme licite pour les nations européennes dans les pays où le maintien de l'ordre doit favoriser le développement du commerce et de l'industrie. Ces principes, nombreux et complexes, inspirés par le besoin soit de justifier certaines pratiques en vigueur, soit de trouver une solution satisfaisante à des litiges déterminés, peuvent se ramener à d'autres plus simples. La suppression de l'esclavage, la proclamation de la liberté de conscience, la réglementation

de l'importation des armes et des spiritueux sont, sous des formes temporaires, des applications d'une loi plus générale, qui prescrit de lutter contre tout ce qui met la vie en péril : oppression d'un peuple par un autre, massacres, actes de barbarie, famines, épidémies, vices, dépopulation. La liberté commerciale, le droit de police se rattachent, d'autre part, au désir de multiplier les sources et l'abondance des richesses, afin d'assurer la vie du plus grand nombre, en retirant de l'exploitation des terres le maximum de richesses durables ; aussi bien est-ce là l'objet essentiel et la véritable justification de toute entreprise coloniale.

Pour atteindre ces différents buts, tant au point de vue des intérêts métropolitains que des intérêts locaux, qui sont assurément solidaires, quel sera notre programme d'action, notre politique coloniale ? Il faudrait dire : quelles seront nos politiques ? Car ce n'est pas dans son ensemble que l'on peut pratiquement envisager la politique coloniale, mais dans ses contingences. Laissant à d'autres le soin de discuter sur la conquête, la pacification, la mise en valeur, le peuplement, l'exploitation, l'assujettissement, le protectorat, l'assimilation, l'autonomie, l'association, formules heureuses sans doute, mais tour à tour évocatrices ou menteuses, selon l'application qui en est faite dans la réalité, nous poserons le problème autrement, en demandant quelle doit être, aux colonies, notre politique internationale ? notre politique législative ? gouvernementale ? militaire ? maritime ? financière ? économique ? sanitaire ? quelle politique prédominante nous devons avoir à l'égard de chacune de nos possessions ? C'est de la solution de ces questions, en effet, que dépendront les attributions qu'il conviendra de donner à l'administration centrale des colonies.

1° *Quelle politique internationale ?*

Notre politique internationale peut se présenter sous un double jour. En se plaçant au point de vue de ses propres intérêts, la métropole, tout en se défendant d'une politique de conquête, peut être amenée à augmenter ses zones d'influence, soit effective, soit indirecte, en vue d'assurer le libre développement des pays déjà occupés : ce problème se pose différemment, selon les circonstances et les milieux, au Maroc, en Mauritanie, au Ouadaï, en Ethiopie, au Siam, au Yunnan, aux Nouvelles-Hébrides. Au point de vue, d'autre part, des intérêts des populations locales, l'existence d'actes internationaux peut, comme au Congo, mettre en cause certaines nations étrangères ; il y a, d'ailleurs, une tendance à désirer une collaboration plus intime, en Afrique notamment, des divers peuples colonisa-

teurs, qui se trouvent aux prises avec des difficultés analogues. M. Lucien Hubert, député des Ardennes, s'est particulièrement fait le champion de cette idée. En dehors, ou au sein même de ces deux grands courants offerts à notre activité, il ne manque pas d'importants problèmes à résoudre, d'un intérêt permanent, ou plus spécialement d'actualité : comment régler les litiges qui peuvent se produire avec les pays étrangers à l'occasion de nos colonies? Quels échanges proposer ou consentir? Comment diriger les missions de délimitation ? Quelles conventions passer pour le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre provenant de l'immigration? Quelle part attribuer aux colonies dans les unions et conventions internationales ? Quelle politique suivre à l'égard des populations musulmanes? Quelle attitude prendre en prévision de l'ouverture du canal de Panama ?

2° *Quelle politique législative ?*

Il faut se placer, à cet égard, en présence de la situation vraiment complexe, qui résulte de plus d'un demi-siècle de lois, de règlements et de pratiques où l'on a grand peine à démêler quelques principes directeurs, et dont les contradictions et les procédés incertains mettent souvent la jurisprudence en déroute. Dégager ces principes directeurs; s'y soumettre, pour le présent, en évitant d'ajouter à une confusion fâcheuse par l'arbitraire et l'instabilité qui s'y attachent; élaborer pour l'avenir un programme en harmonie avec les objets que nous assignons à nos entreprises coloniales. Telles paraissent devoir être les trois étapes de notre politique législative aux colonies.

Les dernières constitutions qui ont précédé celle de 1875, prévoient que les colonies sont régies par des lois ou des règlements particuliers. C'est le principe excellent de la spécialité de la législation coloniale : à des milieux différents, des règles différentes. Il a été maintenu par le sénatus-consulte du 3 mai 1854, qui détermine sur quelles matières doivent intervenir aux Antilles et à la Réunion, des lois, des décrets en forme de réglement d'administration publique, des décrets simples ou des arrêtés des gouverneurs ; et qui soumet les autres colonies au régime des décrets, en attendant que soit rendu un nouveau sénatus-consulte, qui n'a jamais vu le jour.

Mais, depuis lors, des conseils généraux élus ont été créés dans plusieurs colonies, avec le pouvoir de statuer ou de délibérer sur certaines matières. D'autre part, la constitution de 1875, tout en n'abrogeant pas les dispositions du sénatus-

consulte de 1854, leur a enlevé leur caractère constitutionnel, permettant ainsi au Parlement métropolitain d'évoquer, au gré des circonstances, telle ou telle question, sur laquelle il légifère pour les colonies, généralement en l'absence de toute consultation locale préalable et par voie d'article additionnel adopté sans discussion. Enfin, l'organisation d'importantes colonies a été complètement transformée par la création de de gouvernements généraux; et la situation s'est compliquée par la promulgation en bloc, dans certaines possessions, de toutes les lois métropolitaines en vigueur au moment de la conquête. De sorte qu'actuellement, c'est un problème de droit parfois difficile à résoudre que de déterminer, dans chaque cas, quel est le législateur colonial. Il en résulte les plus graves inconséquences, qui vont parfois jusqu'à paralyser tout progrès.

On concoit à quel point il est important et délicat de remettre cette législation sur le chantier, de ne point compromettre les situations acquises; de donner à chacune de nos colonies une constitution appropriée ; de leur attribuer l'autonomie qu'exige leur libre développement; d'assurer, néanmoins, à l'élaboration des actes locaux toutes les garanties désirables ; de maintenir aux indigènes leurs coutumes, en leur permettant d'évoluer dans le sens de leur propre civilisation et au contact de la nôtre; de permettre aux Français, qui s'expatrient de trouver outre-mer les mêmes sécurités qu'en France.

Quel sera, dans chaque cas, le législateur colonial? Et quelle sera la législation? Comment les colonies doivent-elles être représentées dans la métropole et pour quel objet? Quelle composition et quelles attributions donnera-t-on aux assemblées législatives locales? Comment assurer le contrôle du Parlement métropolitain? Ce sont là des problèmes fondamentaux, qu'il est impossible d'éluder sans danger.

3° *Quelle politique gouvernementale?*

Nous réunissons sous cette qualification, un peu arbitraire, mais qui nous est commode, un ensemble de questions qui n'offrent pas le même degré de technicité que les autres, et qu'on peut considérer comme se rattachant à notre politique générale.

Dans quelles matières le gouvernement métropolitain doit-il intervenir aux colonies? Quels pouvoirs doit-il laisser aux autorités locales? Dans quelle mesure doit-il assurer la participation des divers éléments administrés aux avantages et aux charges de l'administration? Par qui et comment doivent être recrutés les fonctionnaires? Comment résoudre les difficultés

résultant de ce que certains d'entre eux ne sauraient faire aux colonies qu'un séjour limité? Par qui et comment doivent être élaborés, exécutés et contrôlés les programmes de notre action gouvernementale, en vue de maintenir l'ordre dans les relations entre les divers éléments de la population et de nous assurer de leur loyalisme?

4° *Quelle politique militaire?*

Si nous voulons conserver nos colonies, quelles mesures devons-nous prendre pour leur défense? Quels effectifs y entretenir? Comment résoudre les problèmes que soulèvent le recrutement, l'avancement et la relève des troupes coloniales, en hommes ou en officiers? Quel emploi faire de ces troupes, en temps de paix et en temps de guerre, aux colonies et en France? Comment préparer la mobilisation?

5° *Quelle politique maritime?*

Quelles relations prévoir en temps de paix et en temps de guerre entre les autorités civiles, militaires et maritimes? Quelle solution donner au recrutement de l'armée de mer aux colonies?

6° *Quelle politique financière?*

Il est certain qu'aux colonies, comme ailleurs, les questions financières ont une grande importance, parce que toutes les autres s'en ressentent. Les avantages politiques que l'on désire retirer des colonies exigent de fortes finances, et quelquefois les préparent. Les avantages économiques, recherchés tant pour la métropole que pour les populations locales, nécessitent des avances de fonds qui permettent d'accroître la production et augmentent par là même les ressources dont peut disposer l'administration. Il y a là tout un jeu d'actions et de réactions, qu'il n'est pas toujours aisé de suivre.

Depuis le vote de l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900, les possessions qui relèvent du ministère des Colonies jouissent de l'autonomie budgétaire, en ce sens que toutes les recettes qui y sont perçues profitent aux budgets locaux et que toutes les dépenses civiles sont supportées par eux.

Il ne saurait être question de revenir à la conception néfaste des colonies exploitées pour payer un tribut à la métropole; les avantages que celle-ci en retire sont, nous l'avons vu, d'une autre nature. Et si certaines possessions paient à la métropole des contributions importantes, notamment un contingent militaire, c'est en atténuation des dépenses que celle-ci a gardées exceptionnellement à sa charge. Inversement, le budget de l'Etat alloue des subventions à celles des colonies qui en ont besoin. L'Etat garantit, en outre, certains emprunts colo-

niaux, ou assure des garanties d'intérêts à diverses entreprises, de chemins de fer par exemple.

On voit, en définitive, que, pratiquement, les problèmes financiers que le gouvernement central se trouve avoir à résoudre sont les suivants : de quelle façon et dans quelle mesure assurer l'aide de la métropole aux colonies qui en ont besoin, et le contrôle métropolitain sur les finances locales? En ces matières, les finances de l'Etat et celles des colonies sont étroitement solidaires et l'on ne conçoit pas qu'on puisse utilement scinder notre politique financière à cet égard.

7° *Quelle politique économique?*

Des nombreux et importants problèmes que met en cause la politique coloniale, les plus importants de tous sont assurément les problèmes économiques. Particulièrement pour la France, qui a peu d'hommes et beaucoup de capitaux, et dont les colonies sont généralement peu clémentes à l'établissement des Européens, mais riches en ressources à mettre en valeur, il s'agit, avant tout, d'attirer des capitaux dans nos colonies pour en développer la production. Si l'on pouvait mesurer, chaque année, de combien varie la richesse d'une colonie, cela déterminerait, à peu de chose près, la valeur de notre action colonisatrice.

Pour accroître cette richesse, il faut faciliter les moyens de transport, les échanges, le crédit. Cela exige que nous ayons une ligne de conduite en ce qui concerne la marine marchande, le régime douanier, les banques. Comment alléger les charges qui pèsent sur l'armement colonial, sans compromettre la sécurité de la navigation? Comment assurer à chaque colonie un régime douanier approprié, notamment dans les traités internationaux? Comment faire contribuer les banques au développement du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, et obtenir qu'elles fassent profiter indirectement les populations locales des richesses dont elles recueillent les bénéfices?

Les entreprises de transports maritimes, les concessions du sol et du sous-sol, la construction et l'exploitation des chemins de fer, les opérations de crédit, mettent généralement en cause des intérêts financiers privés considérables, ce qui soulève, en fait, à côté de délicates questions contentieuses, un problème fondamental : quelle attitude doit avoir le gouvernement à l'égard de ces puissances auxiliaires, soit pour éviter qu'elles entravent les résultats d'une juste concurrence, soit pour exiger, en échange des avantages qui leur sont consentis, un maximum de collaboration à la défense des intérêts généraux?

On peut se demander, enfin, comment faire bénéficier les pays neufs, qui peuvent s'y prêter, des inventions techniques de toute nature qui se multiplient chaque jour dans tous les domaines de l'activité humaine.

8° *Quelle politique sanitaire?*

Nous avons dit qu'il convient, en même temps qu'on cherche à développer la richesse des colonies, de lutter contre tout ce qui peut y mettre la vie en péril. Outre mer, beaucoup plus qu'en France, les problèmes d'hygiène ont des répercussions telles que le gouvernement a le devoir impérieux de s'en préoccuper.

Le programme de chacune de ces politiques étant tracé, il faut se demander encore quelle politique prédominante nous devons suivre à l'égard de chaque colonie. Suivant les circonstances, dans telle ou telle de nos possessions, l'attention du gouvernement central peut plus particulièrement être appelée sur les questions internationales, indigènes, militaires, financières ou économiques, par exemple. Les monopoles en Indochine, le régime électoral dans l'Inde, les opérations de la Mauritanie en Afrique occidentale, les grandes concessions en Afrique équatoriale, les chemins de fer éthiopiens à la Côte des Somalis, la question religieuse à Madagascar, la situation financière à la Réunion, les troubles politiques aux Antilles, les mines d'or à la Guyane, la crise de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, le mécontentement de la population à la Nouvelle-Calédonie, l'ingérence des étrangers à Tahiti, peuvent passagèrement prendre le premier plan sur des questions non moins importantes, mais d'un intérêt moins actuel.

Sans doute, nos différents programmes de politique ne sauraient être arrêtés une fois pour toutes, encore que l'esprit de suite fasse la force des grandes nations colonisatrices. Aussi bien, le rôle de l'administration centrale doit être, non seulement, étant donnée une politique préconçue, d'en assurer l'exécution, mais également, dans certains cas, de déterminer la politique à suivre.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et la Turquie. La question du nouvel emprunt.* — Le communiqué suivant, dont nous prenons connaissance au moment de mettre sous presse, nous apprend qu'en ce qui concerne cette grave question du nouvel emprunt ottoman de 150 millions, traitée par M. J. Dorobantz dans notre article de tête, les vues du gouvernement sont absolument conformes aux conclusions de notre collaborateur. Voici en effet la teneur de ce document, qui nous paraît régler cette affaire le plus heureusement.

On a annoncé que le gouvernement turc se propose d'émettre un emprunt de 150 millions sur le marché de Paris.

Jusqu'ici les emprunts ottomans en France étaient garantis. En outre, le gouvernement de Constantinople s'engageait à faire des commandes à l'industrie française.

Ces conditions n'ayant pas été complètement remplies pour l'emprunt projeté, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Finances estiment que la cote officielle à la Bourse de Paris ne pourra être accordée qu'après de nouveaux pourparlers avec le gouvernement turc.

Des négociations à ce sujet vont s'ouvrir, et M. Pichon recevra très prochainement, à Vers-en-Montagne (Jura) où il villégiature avec M. Briand, la visite de Hakki pacha, grand vizir ottoman.

— *Le voyage du président de la République en Suisse.* — Le soir de l'arrivée de M. Fallières à Berne, le 15 août, un dîner de gala a été offert au président de la République par le Conseil fédéral. M. Comtesse, président de la Confédération helvétique, a porté le toast suivant :

Monsieur le Président,

Le Conseil fédéral est heureux de pouvoir accueillir et saluer, au cœur de la Suisse, le premier magistrat de la République française et de pouvoir lui exprimer, au nom du peuple suisse tout entier, les sentiments de profond respect que nous éprouvons pour son caractère et sa personne, en même temps que nos sentiments de sincère amitié pour la République française.

Votre visite, monsieur le Président, coïncide avec un fait d'une heureuse importance; c'est l'harmonie parfaite de nos relations actuelles sur le terrain commercial et économique. Autrefois, nous avons pu avoir des dissentiments passagers; aujourd'hui rien ne nous divise. Nous n'avons aucun nuage à l'horizon. Grâce, en effet, à une politique de bonne volonté réciproque, nous avons pu écarter et dénouer les difficultés qui auraient pu nous séparer. Nous rendons hommage à l'effort de bonne volonté qui a été fait par le gouvernement de la République française pour maintenir intactes les bases actuelles de notre arrangement commercial. En même temps, nous avons pu résoudre par un accord satisfaisant pour nos deux pays le problème assez compliqué de nos relations ferroviaires.

Votre visite, monsieur le Président, apparaît donc comme la consécration suprême de cette politique dont nous pouvons constater les heureux fruits, et nous osons l'interpréter aussi comme un gage certain que le même esprit de bonne volonté et de confiance présidera à nos relations futures.

Pourquoi devrait-il en être autrement, et comment pourrait-on concevoir que deux pays voisins et amis, dont l'amitié remonte loin dans l'histoire, qui ont eu à travers les siècles tant de points de contact et de rapprochement, et que doit unir étroitement aujourd'hui le même amour de la République et de la liberté n'arrivent pas à se rencontrer et à s'entendre pour le règlement équitable de leurs intérêts économiques?

On dit volontiers de nos deux pays qu'ils sont des républiques sœurs! Ne serait-ce là qu'une image vide de sens ou n'est-ce pas plutôt l'expression toujours plus vraie d'une solidarité qui doit s'affirmer aussi bien sur le terrain de nos rapports économiques que sur le terrain des principes de notre vie républicaine et démocratique?

Sur ce terrain, en effet, nos intérêts ne peuvent être que solidaires et nous avons la même ambition, celle d'asseoir nos démocraties sur des bases indestructibles, sur l'ordre, le progrès sage et régulier, sur la fraternité et l'égalité sociale toujours plus développée dans les lois et dans les mœurs et sur l'harmonie nécessaire de toutes les forces sociales.

Notre vieille république ne peut que se féliciter des bonnes relations qu'elle entretient avec tous ses voisins, mais il lui est particulièrement réconfortant de sentir qu'elle a, à côté d'elle, une grande République sœur, avec laquelle elle doit poursuivre, par un noble effort de solidarité, la réalisation d'un idéal commun, celui de marcher toujours au premier rang des nations civilisées dans leur ascension vers la paix, la justice et la liberté, et de rendre nos deux Républiques toujours plus dignes des sympathies de tous et des respects du monde.

Le président de la République a répondu à M. Comtesse par le toast suivant :

Monsieur le Président,

Vos paroles me touchent profondément. Elles ajoutent un charme pénétrant à l'accueil si cordial que j'ai reçu sur la terre helvétique. Je vous en exprime ma vive gratitude.

Ce n'est pas sans raison qu'on a qualifié de sœurs votre République et la nôtre. N'avons-nous pas, des deux côtés de la frontière, le même sentiment des droits et des devoirs de la démocratie? Ne poursuivons-nous pas, avec une égale ardeur, ces deux mêmes fins sociales : l'amélioration du sort de l'homme et la grandeur de la patrie, la première par le travail, l'éducation, le progrès des choses et des lois, l'application des principes et des règles de la solidarité; la seconde par tout ce qui contribue, dans l'ordre et dans la paix, à l'accroissement de la fortune publique, par tout ce qui exalte les caractères, affermit les cœurs et consacre la dignité des citoyens?

Votre amitié nous tient au cœur, et vos institutions aussi bien que votre génie national nous inspirent un goût qu'avivent particulièrement nos rapports de bon voisinage. Nous n'oublions pas qu'aucun pays n'offre plus que le vôtre les avantages d'une civilisation qu'ont assurée les siècles d'efforts vers la justice et la liberté. Le courage et le patriotisme dont votre histoire fournit tant d'exemples mémorables y ont puissamment aidé. La volonté a fait le reste. Elle n'a pas seulement soumis les forces

de la nature à la satisfaction des besoins de l'homme et aux exigences de l'industrie ; elle a fortifié les dispositions naturelles de la race et, de sa persévérante action, est sorti un peuple généreux et indépendant dont l'adresse dans les arts n'a d'égale que son antique vaillance.

Au milieu de ses superbes montagnes qui semblaient, en d'autres temps, accumuler sous les pas du voyageur d'insurmontables obstacles, la Suisse est devenue le point de jonction des plus importantes voies ferrées du continent. Aussi a-t-on vu plus d'une fois accourir ici, de tous les points du globe, des mandataires des Etats étrangers qui s'étaient donné rendez-vous dans la ville fédérale pour y élaborer dans le calme de sa vie tranquille des conventions internationales qui intéressent le bien ou l'avenir des peuples.

Tout dernièrement, n'avons-nous pas eu la bonne fortune de voir vos représentants et les nôtres y régler, à l'avantage commun de nos deux pays, des questions dont les heureuses solutions ne peuvent que profiter au régime des voies ferrées qui mettent en communication le territoire suisse avec le territoire français ?

Par là se développeront entre nous des relations économiques et commerciales, au maintien desquelles nous avons travaillé, de part et d'autre, avec le même esprit de conciliation et la même confiance réciproque.

Nous persévérerons dans cette voie.

Puisse l'échange devenir encore plus complet entre nos produits, nos idées et nos aspirations ! C'est le vœu le plus cher de la France, et je me réjouis que ma présence au milieu de vous me permette de vous en offrir l'amicale expression.

— *La France au Maroc. Discours de M. Pichon à l'inauguration du monument commémoratif du Dr Mauchamp.* — Le dimanche 21 août, le ministre des Affaires étrangères, présidant à l'inauguration du monument élevé à Chalon-sur-Saône à la mémoire du Dr Emile Mauchamp, assassiné à Merrakech, le 19 mars 1907, par des fanatiques marocains, a prononcé le discours suivant, qui précise en des termes excellents les conditions nécessaires actuelles de notre politique marocaine :

DISCOURS DE M. STÉPHEN PICHON

Messieurs,

Plus de trois ans se sont écoulés depuis l'émouvante cérémonie qui nous réunissait autour du cercueil du docteur Mauchamp. Et jamais la mémoire de notre compatriote n'a été plus qu'aujourd'hui vivante et honorée, et jamais nous n'avons mieux compris nos devoirs de gratitude à l'égard de la noble victime de l'assassinat de Merrakech.

C'est pour en léguer le témoignage impérissable à ceux qui viendront après nous qu'a été élevé le monument à l'inauguration duquel je participe à la fois comme souscripteur et comme représentant du gouvernement de la République.

Aux passants qui s'arrêteront sous ces arbres, il dira, comme le mausolée des soldats de Sparte, que le héros dont il glorifie le souvenir est mort pour obéir à la loi sainte du progrès et de la fraternité. Il perpétuera, sous la forme touchante et sobre que lui a donnée l'heureuse inspiration d'un sculpteur, animé par l'âme d'un artiste et par le cœur d'un patriote, l'hommage de la France à l'un de ses serviteurs les plus méritants. Il se dressera sous le ciel comme le symbole d'une existence trop

courte mais bien remplie, et qui a trouvé dans sa fin tragique l'élément principal qui marquera sa place dans l'histoire indéfinie de la civilisation.

Un des Français tombé les armes à la main sur les barricades de 1830, Georges Farcy, écrivait quelques temps avant sa mort, avec une sorte de pressentiment mélancolique de sa glorieuse destinée : « Chacun de nous « est un artiste qui a été chargé de sculpter lui-même sa statue pour son « tombeau et chacun de nos actes est un des traits dont se forme notre « image. C'est à la nature de décider si ce sera la statue d'un adolescent, « d'un homme mûr ou d'un vieillard. Pour nous, tâchons seulement « qu'elle soit belle et digne d'arrêter les regards. »

Avant qu'elle soit fixée dans le bronze par le ciseau qui la fait revivre, Mauchamp avait, pour ainsi dire, chaque jour fixé les traits de son image et, si nous analysons le caractère qu'il lui a donné par ses actes, elle nous apparaît comme faite de bonté, de dévouement, de générosité, de foi filiale et de solidarité humaine, et couronnée par l'auréole du sacrifice suprême à la Patrie.

Ce ne sera pas inutilement, Messieurs, que ce sacrifice aura été accompli. Il a marqué une ère nouvelle dans la manifestation de notre puissance en Afrique. Il nous a permis de signifier notre double volonté de n'admettre, au Maroc, aucune atteinte aux droits de la France et d'y remplir toutes les obligations qu'entraîne la situation privilégiée de notre pays. Il a été, pour notre diplomatie secondée par notre armée, le point de départ d'une action marquée à son origine par l'occupation d'une ville marocaine, et poursuivie méthodiquement au Sud et à l'Est, à travers des difficultés incessantes, avec la résolution d'aboutir à la pleine satisfaction de nos intérêts.

Les résistances qui s'opposaient aux réparations que nous avions exigées ont été détruites ; l'intervention nécessaire de nos troupes dans la région de Casablanca comme sur les confins de l'Algérie s'est traduite par des victoires qui ont assuré le respect du nom français ; la vaillance de nos officiers et de nos soldats a donné un lustre nouveau à notre force militaire, les populations indigènes ont tiré de notre protection bienfaisante et de notre administration civilisatrice des profits qui nous les ont attachés ; les accords que nous avions conclus avec le sultan et qui trop souvent restaient lettre morte ont reçu leur exécution pour le bien commun des deux pays que tant de raisons unissent l'un à l'autre ; les divisions internationales qui, non seulement avaient jeté la gêne et le trouble dans la politique française mais qui avaient un instant menacé la paix de l'Europe, ont fait place à des ententes, qui ont confirmé nos droits spéciaux et donné, dans l'ordre économique, à tous les gouvernements étrangers les garanties auxquelles ils peuvent prétendre.

Il ne reste qu'à continuer dans la paix, car nous sommes les ennemis de toutes les aventures guerrières — et la loyauté constatée de nos déclarations à cet égard n'a pas été pour peu de chose dans le crédit acquis par notre diplomatie — ce que nous avons entrepris pour la sauvegarde de notre honneur et pour la défense de notre expansion sur cette terre d'Afrique où flotte depuis quatre-vingts ans le drapeau de la France et où toute faiblesse de notre part serait un recul de notre influence et une diminution de notre grandeur.

Ce programme n'est pas toujours d'une exécution facile. Il a contre lui ceux qui, de parti pris, sont hostiles au développement traditionnel de notre politique africaine, ceux qui lui reprochent, au contraire, d'être trop modeste, et ceux qui craignent de voir s'étendre malgré nous son champ

d'action. Il se heurte aux opposants irréductibles, aux impatients et aux timorés.

Mais il correspond, j'en suis sûr, à ce que commande et à ce que comporte l'intérêt de la France, à ce qui est possible et nécessaire, à ce qui est prudent et digne, à ce qui est compatible à la fois avec la préoccupation de nos ressources et les exigences de la volonté nationale et avec le souci de notre situation européenne. Rien ne serait plus facile pour nous que le succès de telle ou telle opération militaire — nos troupes nous y ont accoutumés — mais c'est l'opération elle-même qui, étant pour le moins inutile, serait condamnable dans son principe.

Si le Makhzen remplit loyalement les engagements qu'il a contractés avec nous et si les tribus sur lesquelles s'étend son pouvoir s'abstiennent de menacer la sécurité de nos postes, nous nous abstiendrons à notre tour de toute offensive, nous contentant de réprimer comme il convient les provocations dont nous serions l'objet.

Obéir à d'autres directions serait risquer de compromettre les résultats dus à notre sagesse. Je ne saurais dévier, pour ma part, de la ligne que je me suis tracée, et que j'ai toujours exactement suivie en dépit des poussées ou des résistances, en dépit aussi des calomnies, parce que j'ai la certitude de ne pouvoir plus utilement servir la cause sacrée de mon pays.

Je sais ce que je dois, dans l'accomplissement de cette tâche, à des vies sacrifiées comme celle de Mauchamp ou comme celles de tant de soldats qui ont succombé sur le champ de bataille sans laisser un nom dans l'histoire, ou de tant de victimes du devoir professionnel qui ont obscurément, mais noblement, consacré leurs jours à la patrie. Hier encore, c'était un de nos consuls, un des meilleurs, un de ceux dont nous pouvions attendre le plus de bienfaits dans nos rapports avec le monde arabe, qui mourait au retour de Merrakech, où je l'avais envoyé pour assurer l'exécution des mesures qui doivent constituer la réparation complète du meurtre du 19 mars 1907. J'associe dans nos regrets profonds le nom de M. Kouri à celui du bon Français dont nous honorons la mémoire.

Mais, Messieurs, si les hommes disparaissent, la Patrie et l'Humanité subsistent. Si les ouvriers de la société humaine passent le plus souvent sans laisser de traces, la société vit pour l'éternité, se rattachant par le souvenir à ceux qui l'ont bien servie. Heureux ceux dont elle retient les noms, car, en général, notre effort n'est, comme disait Renan, « qu'un « imperceptible trait dans le sillon que nous laissons dans l'infini » et ce que nous pouvons souhaiter de plus désirable est que notre travail éphémère ne soit à jamais enseveli dans l'ombre et compte pour quelque chose dans l'œuvre immortelle de perfection humanitaire, à laquelle concourt, sur les ruines des croyances anciennes, la conscience moderne de l'univers.

A ceux qui plus tard demanderont par quel acte digne de rester dans le souvenir des hommes s'est illustré le citoyen dont le nom figure sur ce marbre, l'écho du monument répondra, comme autrefois les grenadiers du régiment de la Tour d'Auvergne : « Mort au champ d'honneur ! »

Ce discours, télégraphiait le 23 août le correspondant allemand du *Temps*, a produit à Berlin, dans les sphères gouvernementales, la meilleure impression. Il est en outre intéressant de remarquer que même des journaux comme la *Gazette de Voss*, dont on se rappelle

la campagne particulièrement hostile dans l'affaire marocaine, ont à cette occasion rendu justice à notre ministre des Affaires étrangères et ont déclaré son attitude empreinte de la plus parfaite loyauté.

Angleterre. — *Mort de lord Spencer.* — Lord Spencer, ancien leader du parti libéral, vient de succomber après une longue maladie. Né en 1835, il était un des doyens des hommes politiques anglais. Deux fois vice-roi d'Irlande, de 1869 à 1874 et de 1882 à 1885, après les assassinats de Phœnix Park à Dublin, il fut chargé d'appliquer le Crimes Act aux agitateurs irlandais, et ce rôle lui valut alors les attaques les plus violentes de la presse d'Irlande.

— *Mort de miss Florence Nightingale.* — Miss Florence Nightingale, qui acquit une si noble célébrité, il y a plus d'un demi-siècle, lorsqu'elle alla prendre la direction du service des hôpitaux et des ambulances en Crimée, pendant la guerre d'Orient de 1854-1856, est morte à Londres le 14 août; elle était née à Florence en 1820.

Autriche-Hongrie. — *Le 80e anniversaire de François-Joseph.* — L'empereur-roi François-Joseph a célébré, le 18 août, à Ischl, son 80e anniversaire de naissance ; il a reçu à cette occasion d'innombrables témoignages de sympathie aussi bien des souverains et chefs d'Etat étrangers que de toutes les villes de la monarchie, et la presse a généralement célébré la longue carrière du monarque et les événements politiques d'un demi-siècle d'évolution européenne dans lesquels François-Joseph a joué un rôle de souverain trop souvent éprouvé, parfois passif, mais pondéré, d'une dignité qui n'a jamais abdiqué, d'un haut sentiment du devoir, de sacrifices silencieux qui lui concilient le respect et l'admiration de ses sujets et de toute l'Europe.

Belgique. — *L'incendie de l'Exposition de Bruxelles.* — Un violent incendie s'est déclaré, le 14 août, dans les bâtiments de l'Exposition de Bruxelles. Les dégâts ont été considérables. La section belge, la section anglaise, une partie de la section française et diverses galeries d'autres nations ont été détruites. Dans ces douloureuses circonstances nous tenons, à adresser à nos amis de Belgique l'expression de notre sympathie émue.

Montenegro. — *Les fêtes jubilaires du prince Nicolas.* — L'événement le plus important des fêtes jubilaires du Montenegro a été la réception du tsar des Bulgares à Cettigné et les paroles échangées alors entre le prince Nicolas et le roi Ferdinand. En souhaitant la bienvenue à son hôte et en se félicitant de la fraternelle cordialité des relations mutuelles de la Bulgarie et du Montenegro, le prince Nicolas a tenu à évoquer le nom de la Russie, « notre grande protectrice », a-t-il dit. Et ainsi, il ne faisait que suivre l'exemple de

Ferdinand Ier qui a voulu, lui aussi, apporter à la Russie le premier hommage de sa nouvelle royauté, témoignant du même coup à l'Autriche-Hongrie une reconnaissance bien diplomatique! Au moment où les relations turco-bulgares viennent d'être de nouveau fâcheusement impressionnées par les incidents de Macédoine, et où le grand vizir Hakki pacha converse mystérieusement à Marienbad avec le comte d'Ehrenthal, cet appel à la protection russe est significatif. D'ailleurs, notre collaborateur M. Dorobantz, dans l'article que nous publions en tête de cette livraison, traite avec trop de compétence l'état actuel de la question balkanique, pour que nous ayons besoin d'y insister davantage ici.

Grèce. — *Les élections à l'Assemblée nationale.* — Les élections pour l'Assemblée nationale hellène ont eu lieu, le dimanche 20 août, dans tout le royaume. Les résultats définitifs n'en sont pas encore officiellement connus. On sait seulement que M. Venizelos a été élu à une immense majorité, et avec lui les quatre autres candidats crétois, MM. Michalidakis, Koudouras, Palogeorgis et Papamastoraki ; le parti populaire, parti de M. Venizelos, disposera sans doute, dans la nouvelle assemblée, des deux tiers des suffrages. Dans ces conditions, M. Venizelos est généralement considéré comme devant être l'arbitre de la situation ; mais on ignore absolument quelles sont ses intentions présentes. On sait seulement qu'il a déclaré qu'il ne siégerait à Athènes qu'après s'être démis de son mandat crétois, ce qui enlèverait à la Porte toute raison d'intervention puisque M. Venizelos a pris soin de conserver la nationalité grecque. Pour ce qui est des autres candidats crétois élus, on ne sait encore quelle décision sera prise à leur égard. Ajoutons que l'on tient comme tout à fait probable que l'assemblée se déclarera constituante.

II. — ASIE.

Indochine. — *La mort du général de Beylié.* — Le *Temps* a reçu de son correspondant d'Hanoï les renseignements suivants sur la mort tragique du général de Beylié, que nous annoncions dans notre livraison du 1er août.

Le général de Beylié était parti le 19 juin de Saïgon, en compagnie de M. Mahé, résident supérieur de France au Laos, et du caporal Brauwers, du service de l'intendance coloniale, dans le but d'étudier la possibilité d'établir une route militaire allant de la Cochinchine au Tonkin, le long du Mékong.

A la montée déjà, le 12 juillet, les voyageurs furent victimes, aux rapides de Tudua, endroit excessivement dangereux ayant déjà coûté la vie à plusieurs, d'un accident qui n'eut heureusement pour eux que l'inconvénient d'un bain forcé.

Le 13 juillet, le général et ses compagnons de voyage arrivaient à Luang-prabang, où ils rendaient visite au roi de ce pays. Le 14, le général célébrait la Fête nationale en compagnie du roi, et le 15, il réembarquait,

ayant laissé M. Mahé à son poste, emmenant avec lui le médecin-major Rouffiandis, chef du service de santé du Laos. En redescendant le Mékong, que s'est-il passé ? Il est bien difficile de le dire. Le *Lagrandière*, une chaloupe vieille de vingt ans à peu près, appartenant à la résidence supérieure du Laos, avait pris la tête du convoi, suivie par le *Massie*, des Messageries fluviales. A Tudua, la chaloupe sombra, et le général de Beylié, le médecin-major et deux matelots indigènes furent entraînés par la violence du courant et se noyèrent. Le fleuve avait manqué sa proie à l'aller, au retour il la garda. Le *Massie* était à trois quarts d'heure en arrière et ne put porter secours aux naufragés. Seuls, le capitaine de la chaloupe, le mécanicien, le reste de l'équipage, le caporal Brauwers et un tirailleur annamite purent se sauver et échapper aux sinistres rapides.

Ce n'est que le 17 juillet au soir que la dépêche du résident de France au Laos parvenait à Saïgon au gouverneur général et au commandant d'armes, les informant de la perte cruelle que venaient d'éprouver nos troupes et toute la colonie, à laquelle le général avait sacrifié noblement son temps et son argent. M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine, donna aussitôt l'ordre que les pavillons placés sur les édifices nationaux fussent mis en berne, puis il télégraphia partout l'atroce nouvelle. En particulier, il avisa le ministre de France à Bangkok, où le général ne comptait que des amis.

Après d'actives et très pénibles recherches, on désespérait de retrouver les corps, lorsque enfin, le 19 juillet, on retrouvait celui du général de Beylié, couché sous la chaloupe, laquelle avait coulé sens dessus dessous.

Le fleuve est infesté de caïmans et de crocodiles ; si le cadavre du général ne fut pas la proie de ces montres, c'est que la chaloupe, en se retournant sur lui, lui servit de garde-corps.

Le torpilleur *Mousquet* est parti pour Saïgon le 20 juillet pour ramener le corps du général dans cette ville.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Diminution de nos effectifs dans le Sud-Algérien.* — Le Parlement ayant manifesté à plusieurs reprises l'intention de voir diminuer les dépenses nécessitées par l'occupation du Sud de l'Algérie, le général Brun vient de faire signer un décret réduisant nos effectifs. On sait que les compagnies sahariennes instituées en conformité de la loi des finances du 30 mars 1902 ont été ramenées de cinq à quatre par le décret du 1er août 1905, supprimant la compagnie saharienne du Touat. Depuis cette époque, la situation politique et militaire s'étant modifiée, particulièrement dans la région relevant de Colomb-Béchar, il a paru possible au ministre de la Guerre de les supprimer. En conséquence, les compagnies sahariennes ne seront plus qu'au nombre de trois : la compagnie saharienne du Tidikelt, celle du Touat-Gourara, celle de Saoura.

Maroc. — *Une mission d'El Mokri.* — Le 16 août Mohammed el Mokri, ministre des Affaires étrangères, est parti de Fez pour Tanger avec mission de régler un certain nombre de questions pendantes et non solutionnées depuis l'ultimatum que la France a envoyé à Hafid

en février dernier. En arrivant à Tanger, El Mokri a fait au correspondant du *Temps* les déclarations suivantes :

Je rapporte de Fez la meilleure impression sur les dispositions de mon souverain et sur la situation actuelle. J'étais pendant les derniers jours de mon séjour à Paris vivement ému par les bruits fâcheux qui circulaient dans la presse sur les actes et tendances du sultan. Je puis maintenant vous assurer que ces bruits étaient forts exagérés.

De légers malentendus où le souci légitime de se renseigner exactement sur certains points avant de prendre une décision ont pu retarder de la part du sultan la solution de certaines questions, mais son désir est de pratiquer une politique loyale et amicale envers toutes les puissances.

Pour ce qui concerne spécialement la France, Mouley Hafid apprécie maintenant le prix de son amitié et de son concours. Il s'efforcera, soyez-en sûr, de les conserver et de marcher la main dans la main avec la grande puissance voisine. Le récit très détaillé que j'ai eu à lui faire de ma mission en France a contribué, et je m'en félicite, à ce résultat. On en a eu dernièrement la preuve par le règlement satisfaisant de plusieurs questions pendantes intéressant le gouvernement français. Le Makhzen persévérera dans cette voie.

La consolidation de l'autorité chérifienne qui s'accentue maintenant dans l'intérieur lui facilitera cette tâche.

Mon voyage à Tanger n'a rien d'insolite et les bruits auxquels il a donné lieu sont dénués de fondement. Je savais déjà avant de me rendre à Fez que j'aurais à revenir dans peu de temps à Tanger. Je suis chargé ici de suivre les travaux de la commission des dettes et ensuite de reprendre avec quelques légations la conversation entamée à mon arrivée de Paris sur divers sujets qui attendent une solution. J'ai à causer notamment avec le ministre d'Espagne sur les questions du téléphone et de la lumière électrique qui ont déjà fait l'objet avant mon départ pour Fez de quelques entretiens. J'irai ensuite à Paris, mais sans caractère officiel et pour de simples raisons de santé. Enfin, il est probable que j'aie, avant de regagner mon poste à Fez, à m'occuper du projet de construction du port de Tanger. Je puis même vous dire que le sultan s'intéresse spécialement à cette question et en apprécie les grands avantages économiques. Il faudra pour que le projet aboutisse une combinaison financière ou en d'autres termes un nouvel emprunt.

— *Mort de M. Kouri, consul de France à Mogador.* — M. Kouri, consul de France, vient de mourir à Mogador après une courte et douloureuse maladie. M. Kouri, qui exerçait ses fonctions consulaires à Mogador depuis trois ans et demi, avait rendu à la cause française dans le Sud-Ouest du Maroc des services éminents ; et notamment en 1907 et 1909, il sut, par sa grande habileté, protéger Mogador contre une irruption de harkas hafidistes, qui voulaient piller ce port.

M. Kouri était depuis trois jours à Merrakech. Il avait été chargé d'y mener une enquête sur l'assassinat du Dr Mauchamp, et sur la possibilité de créer un hôpital franco-marocain dans la capitale du Sud et d'y nommer un consul français de carrière.

Afrique Occidentale Française. — *Les sociétés indigènes de prévoyance.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Fran-

çaise vient d'adresser aux lieutenants-gouverneurs sous ses ordres une circulaire concernant la création des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles.

Les organismes que je désire voir se créer partout où cela paraîtra possible, déclare M. Ponty, seront naturellement un peu fragiles dans leurs commencements. Il faut donc apporter à leur installation et à leur fonctionnement le plus grand esprit de suite, sans lassitude ni découragement. Des tâtonnements, des hésitations sont inévitables au début. Les bons résultats n'apparaîtront peut-être qu'à la longue. L'exemple des sociétés algériennes, qui après avoir traversé des périodes de langueur sont aujourd'hui très prospères, ne devra pas être perdu de vue. Ces sociétés, d'après les dernières statistiques parvenues à mon administration, s'élevaient, en 1908, au nombre de 176, avec 446.207 sociétaires et un capital de 15.208.817 francs.

M. Ponty termine en invitant les commandants de cercles à favoriser, partout où cela leur paraîtra opportun, l'installation des sociétés en question, qui doivent donner les meilleurs résultats pour le développement agricole et économique des colonies de l'Afrique Occidentale Française.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La situation politique.* — La crise politique dont nous signalions les premières manifestations aux États-Unis, lors du retour d'Afrique de M. Th. Roosevelt, vient de se préciser d'une façon définitive à l'occasion de la campagne électorale qui s'ouvre en vue des prochaines élections législatives. Le Congrès américain doit, en effet, se renouveler en novembre, et déjà les grandes organisations politiques des divers États de l'Union se préparent à la lutte, ourbissent leurs armes et choisissent les chefs dans lesquels elles vont mettre leur confiance et leur espoir. Or, jusqu'ici, le résultat le plus clair de ces manœuvres préparatoires a été de faire éclater au grand jour les irrémédiables divisions du parti républicain. Dès maintenant on peut voir que le véritable combat sera entre les républicains dits réguliers, groupés autour de M. Taft, et les « insurgents » entraînés par M. Roosevelt.

On peut commencer à compter les coups. Le comité républicain de l'Etat de New-York, dont l'autorité est considérable dans le parti, a refusé de présenter M. Roosevelt à la présidence de la Convention plénière des républicains, qui aura lieu à Saragota le 27 septembre, et a choisi à sa place M. Sherman, vice-président de la République, lequel est considéré comme l'adversaire personnel le plus acharné de l'ancien président. Evidemment, la décision du comité de New-York n'a pas une portée décisive, puisque c'est la Convention plénière qui désigne elle-même son président entre les candidats qui lui sont présentés, mais elle a cette importance qu'elle montre combien sera vive la bataille dans le parti. D'autre part, le Kansas et l'Iowa, qui sont considérés dans l'Union comme deux pivots de la politique

parlementaire, se sont nettement prononcés pour M. Roosevelt et ont blâmé solennellement « les fautes de la présidence Taft ». Ces bruyantes manifestations ont immédiatement coupé court aux premières tentatives de conciliation faites pour rétablir l'union dans le parti. On avait dit un moment que M. Taft pourrait sacrifier à M. Roosevelt certaines personnalités de son entourage, plus particulièrement combattues par les insurgents, et notamment le ministre de l'Intérieur, M. Ballinger, qui est l'ennemi personnel du grand électeur de M. Roosevelt, M. Pinchot; M. Aldrich, dont le projet de tarif a si fortement mécontenté la clientèle de l'ancien président, et M. Cannon, le président de la Chambre, mis plusieurs fois en minorité par les insurgents au cours de la dernière session. Aujourd'hui, au contraire, on déclare qu'il ne saurait être question de sacrifier personne et MM. Ballinger, Aldrich et Cannon sont acclamés comme les plus fermes soutiens du parti républicain. Et en même temps on annonce que M. Roosevelt, descendant lui-même dans l'arène, va entreprendre une vaste tournée de conférences, qui commencera le 25 août pour se prolonger jusqu'au milieu d'octobre.

En réalité, cette crise du parti républicain complique singulièrement la situation politique aux Etats-Unis. Il est bien difficile, actuellement, de prévoir ce qui se passera. Les démocrates vont-ils bénéficier de la lutte fratricide des réguliers et des insurgents? Certains le disent et cela devrait être en effet, car le parti démocrate reste parfaitement uni et discipliné. Mais il lui faudrait un chef vraiment populaire et ce chef est encore à trouver. On parle bien de M. Gaynor, auquel la balle de Galagher vient de donner l'auréole du martyr. Mais rien ne prouve que M. Gaynor ait vraiment les qualités nécessaires d'un entraîneur d'hommes, et qu'il soit de taille à se mesurer avec le rude lutteur qu'est M. Roosevelt. D'autre part la popularité de l'ancien président sera-t-elle suffisante pour triompher des craintes certaines que sa personaalité, souvent bien envahissante, a fait naître parmi beaucoup de ses anciens admirateurs? cela est tout aussi douteux. Quand M. Roosevelt, revenant d'Afrique et d'Europe, a fait aux États-Unis sa rentrée triomphale, les journaux satiriques ont parlé du retour de l'île d'Elbe, et ont rappelé Waterloo. Il est vrai qu'avant de revenir de l'île d'Elbe Napoléon était revenu d'Égypte! Quoi qu'il en soit, il est certain que les élections de novembre marqueront une date décisive dans la politique américaine.

Chili. — *Mort de M. Montt, président de la République.* — Le président de la République du Chili, M. Pedro Montt, est mort subitement, le 16 août, à Brème, d'une attaque d'apoplexie, M. Montt venait d'arriver en Europe où il se proposait de consulter diverses célébrités médicales sur son état de santé qui, depuis quelque temps déjà, donnait de vives inquiétudes à son entourage. Rien cependant ne pouvait faire prévoir un dénouement fatal aussi soudain. Tout dernièrement encore, M. Pedro Montt représentait la République du Chili aux

fêtes du Centenaire de l'indépendance argentine. Il avait assisté à toutes les cérémonies officielles à côté du président argentin, M. Figueroa Alcorta, et avait pris part à tous les galas et à toutes les réceptions. Il est probable que la grande fatigue de ces dures journées de représentation aura épuisé les dernières forces du président.

M. Pedro Montt était né à Santiago en 1846. Il était le fils de l'ancien président Manuel Montt, et tout jeune se fit inscrire comme avocat au barreau de Santiago. Bientôt député, il conquit rapidement une situation politique prépondérante et fut à plusieurs reprises élu président de l'assemblée. En 1886, il devint ministre de la justice et de l'instruction publique ; en 1887, il changea ce portefeuille contre celui de l'Industrie et des Travaux publics, et contribua beaucoup, par ses heureuses initiatives et par ses efforts éclairés, au développement de la production nationale. Plus tard, il fut successivement ministre plénipotentiaire à Washington, sénateur, puis vice-président du Conseil d'Etat. Ayant d'autre part, au cours de nombreux voyages en Europe et aux Etats-Unis, acquis une réelle expérience des hommes et des choses et un profond savoir, il était tout désigné pour présider aux destinées de son pays. Aussi avait-il été élu d'enthousiasme en 1906 président de la République par l'assentiment unanime du peuple chilien, en remplacement du président Germain Riesco. Les pouvoirs de M. Montt expiraient le 18 septembre 1911.

Nicaragua. — *La démission du président Madriz. La victoire de la révolution.* — La révolution a définitivement triomphé au Nicaragua. Le président Madriz a donné sa démission et désigné M. José Estrada, frère du chef de la révolution, pour son successeur. M. José Estrada a immédiatement proclamé son frère, M. Juan Estrada, président de la République.

Le général Estrada a adressé de Bluefields à M. Knox, secrétaire d'Etat américain, une dépêche dans laquelle il affirme les sentiments cordiaux qu'il éprouve à l'égard des Américains et exprime le désir de leur donner des dédommagements pour l'exécution de leurs compatriotes Groco et Cannon et pour divers autres actes de M. Zelaya et de M. Madriz, les deux présidents successivement renversés.

A cette heure il ne subsiste plus rien au Nicaragua de la dictature zelayiste qui y fut toute puissante pendant des années. On sait que le gouvernement américain, qui avait provoqué la retraite du président Zelaya, à la suite de l'exécution de deux citoyens américains au service des révolutionnaires, avait refusé de reconnaître son successeur, M. Madriz, ce qui équivalait à favoriser la révolution de Bluefields. On se souvient aussi que l'empereur Guillaume avait reconnu le président Madriz, par l'accusé de réception de la lettre de celui-ci annonçant son accession au pouvoir. Cet incident fit quelque bruit ainsi que nous le rappelions dans notre dernière chronique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Alsace-Lorraine. — *Le budget de l'exercice* 1910. — Le *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen* a publié dans son numéro 11 de l'année 1910 la loi qui établit le budget d'Alsace-Lorraine pour 1910-1911.

Nous donnons ci-après les principaux chiffres de ce budget :

Dépenses ordinaires :

a) Permanentes.....	65.802.864 marcs
b) Exceptionnelles (*einmalige*)..	1.584.990
TOTAL.....	67.387.854 marcs
Dépenses extraordinaires.....	4.439.675
TOTAL DES DÉPENSES....	71.827.529 marcs
Recettes ordinaires.....	67.450.739
Recettes extraordinaires.....	4.376.790
TOTAL DES RECETTES....	71.827.529 marcs

Suisse. — *Le compte d'Etat de la confédération pour* 1909. — La *Feuille fédérale suisse* a publié dans son numéro du 25 mai dernier le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le compte d'Etat de l'année 1909.

Nous reproduisons d'après ce document les principaux résultats dudit compte et quelques-unes des considérations qui les accompagnent :

		Francs
Le budget de 1909 prévoyait un excédent de dépenses de...		4.605.000
A cette somme viennent s'ajouter les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice, soit.....		13.530.795
Ce qui portait le déficit présumé à.....		18.135.795
Le compte d'Etat accuse :		
En *recettes*.....	155.678.421 francs	
En *dépenses*.....	158.842.817	
et présente ainsi un *excédent* de dépenses de.....		3.164.396

L'exercice 1909 se clôt donc par un résultat moins défavorable que celui auquel on pouvait s'attendre.

Cette différence s'explique par des plus-values qui s'élèvent au chiffre de 6.730.000 francs et par des diminutions de dépenses qui atteignent 8.367.000 francs, soit un total de 15.097.000 francs, d'où il y a lieu de déduire 126.000 francs de moins-values.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La situation économique du Maroc.* — Nous avons reçu un intéressant ouvrage de près de 300 pages de texte serré, intitulé : *Situation économique du Maroc* (1908-1909). Cet ouvrage est dû à la plume de M. René-Leclerc, l'actif délégué général du Comité du Maroc à Tanger. Il est rédigé par un spécialiste des questions marocaines et réunit de nombreux renseignements d'ordre commercial, agricole, industriel. Ce travail se termine par des statistiques très détaillées sur le trafic du Maroc par les huit port ouverts et par l'Algérie, statistiques condensant les chiffres recueillis par les soins de la « Dette marocaine » et de l'administration algérienne.

Tel qu'elle est, cette publication, qui est établie sur le type des « rapports consulaires » et abonde en indications de tout genre, est appelée à rendre d'incontestables services à ceux qui recherchent des précisions sur les possibilités économiques du Maroc. Elle constitue une suite intéressante et substantielle du rapport que M. René-Leclerc fit paraître l'année dernière à pareille époque sur la période 1907-1908. L'auteur s'emploiera du reste à publier tous les ans, sans préjudice de ses autres brochures et études de vulgarisation, un ouvrage aussi complet que possible sur les réalisations économiques de l'année courante[1].

Congo belge. — *Le commerce en 1909.* — Le commerce général a atteint 106.496.601 fr. 25, se décomposant comme suit :

Exportations.....	78.014.360 fr. 18
Importations.....	28.482.241 — 07

Le commerce spécial, qui comprend exclusivement, à la sortie, les produits originaires de la colonie, et, à l'entrée, les marchandises déclarées pour la consommation dans le territoire, s'est élevé à 78.294.218 fr. 16 soit :

Exportations.....	56.167.223 fr. 90
Importations.....	22.126.994 — 26

Le mouvement commercial de l'année 1909, exprimé en valeur, est en progrès comparativement à l'année 1908. Cette augmentation provient pour la plus grande partie de la hausse du prix du caoutchouc ; en 1908, le prix moyen de cette gomme par 100 kilogrammes était de 675 francs, tandis que l'année dernière il a été de 1.135 francs.

Il y a cependant lieu de remarquer que la plupart des produits exportés sont en diminution.

---

[1] *Situation économique du Maroc* (1908-1909). — 1 volume de 275 pages avec tableaux statistiques : Prix : 4 francs. (En vente au Comité du Maroc, à Tanger, à Paris, 21, rue Cassette, et à l'imprimerie marocaine, à Tanger.)

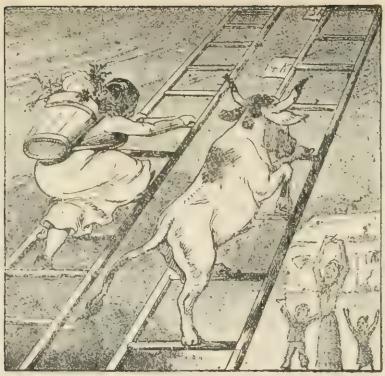

Le prix de la viande et des légumes monte toujours, tandis que la rente continue à descendre. *Kikeriki* (Vienne).

La Turquie dans la Triplice.

L'Autriche a la Turquie : « Viens, petite! Nous avons besoin d'une seconde servante! » *Pasquino* (Turin),

La Paix : « Vieux fou! Pourquoi te charger ainsi? »
Le Monde : « Pour toi! naturellement. »
Daily Chronicle (Londres).

Le tournoi des suffragettes et antisuffragettes.

M. Asquith : « J'aime mieux m'en aller! »
Punch (Londres).

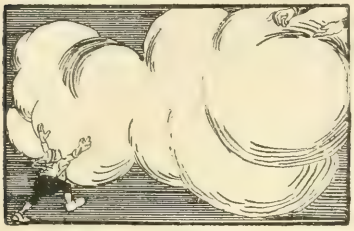

La main du gouvernement allemand quand il prend... et quand il donne.
Wahre Jacob (Stuttgart).

Le diplomate chinois : « Je crains fort l'intervention européenne. »
Roosevelt : « Rassurez-vous. Je prends la Chine sous ma protection et je la recommande à mes amis les souverains. »
Pasquino (Turin).

Les frères ennemis : « Nous ne pouvons plus nous battre, ni même nous injurier. Ce ne sont pas des vacances ! » *Punch* (Londres).

Ulk] [Berlin.

Prudent Foresight.

Le docteur : « Votre Excellence a une splendide constitution. »
Le nouveau ministre : « Alors, qu'est-ce que je pourrai dire ce soir, si je dois démissionner pour raison de santé ! » *Ulk* (Berlin).

Paysage Egyptien.

Daily Chronicle (Londres).

L'Empereur de la Paix.

Lustige Blätter (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jouve est chargé du vice-consulat de Jersey ;
M. Graillet est nommé vice-consul à Larisse et Volo ;
M. Orlandi est nommé vice-consul de la Trinité.

L'exequatur a été accordé à :
M. Arturo Sainz de la Peña y Robaina, consul de la République de Cuba à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Berriau est nommé au command. de la compag. de la Saoura.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Beaurepaire est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indochine. — M. le *général de brigade* Leblois est nommé au command. de la défense du point d'appui Saïgon-Cap-Saint-Jacques.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Caumont est désig. pour le service géog. du Tonkin ;

MM. les *capit.* Viala et Lozivit et les *lieut.* de Menou et Roux sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Schneitter et Gautier ; les *lieut.* Dayme et Lebarbanchon et le *sous-lieut.* Bruner sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* de Bazelaire de Ruppierre est désig. pour le service géog. de l'A. O. F. ;

MM. les *capit.* Gondalma et Richard et le *lieut.* Gauvain sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *chef de bataill.* Duhalde est désig. pour le 4e sénégalais ;

MM. les *capit.* Werthas, Bossant et Kœchly et le *lieut.* Toccanier sont placés au 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Trepsat est désig. pour le 2e sénégalais ;

M. le *lieut.* Mahaut est désig. pour le territoire du Niger ;

MM. les *capit.* Hartmann-Desvernois et le *lieut.* Cautellier sont désig. pour le bataill. sénégalais de l'Algérie.

Afrique Equatoriale. — MM. le *chef de bataill.* Crassous et le *capit.* Schmoll sont désig. pour le bataill. du Moyen-Congo ;

MM. les *lieut.* Séchet, Baudet et Castany sont désig. pour le bataill. du Gabon ;

M. le *lieut.* Woehrlé est désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Lefebvre ; les *capit.* Sévignac et Balat et les *lieut.* Gosset et Briard sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Descormes, Lorient et Collomb sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Cantin est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Cavasse est désig. pour l'hôpital de Konakry.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Grilliat est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Crenn est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lebœuf est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin d'Esrienne est nommé au command. du *Takou* à Saïgon.

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Giraudeau est désig. pour le *Marigot*, à Dakar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de* 2e *cl.* Perrot est chargé des fonctions de commiss. de la division navale d'Extrême-Orient.

CORPS DE SANTÉ

Sénégal. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Peyraud est désig. pour remplir les fonctions de médecin-major à l'arsenal de Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Solé, dit Soler, est nommé administ. de 1re cl. en Indochine ;

M. Adam (P.P.), est chargé p. i. des fonctions de lieutenant-gouverneur de l'Oubanghi-Chari-Tchad.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Conférences sur la guerre coloniale, par le lieutenant-colonel MORDRELLE. Un vol. in-8° de 255 pages avec 13 croquis dans le texte. — H.-Charles Lavauzelle. Paris-Limoges, 1909.

Les guerres coloniales sont une mine inépuisable de sujets d'études et d'enseignements, grâce au nombre des cas particuliers qu'elles présentent. Leur aspect dépend d'une multitude de facteurs éminemment variables suivant le genre d'ennemi à combattre et suivant le climat.

Une étude très complète de la guerre coloniale a été faite en une série de conférences du plus haut intérêt professées à l'Ecole supérieure de guerre par M. le lieutenant-colonel Mordrelle. L'éminent conférencier examine tout d'abord les principes qui régissent les guerres coloniales, puis il entre dans le détail de leurs caractères particuliers.

Un des principaux éléments de succès, les *troupes indigènes*, sujet à l'ordre du jour s'il en fut, fait l'objet d'une conférence spéciale. D'autres entretiens sont consacrés à l'examen des règles tactiques à observer dans

la conduite des opérations, dans l'organisation d'une forte colonne ; tout cela comporte de nombreux exemples à l'appui.

Enfin, une vue d'ensemble de l'expansion coloniale française termine ces *Conférences sur la guerre coloniale.*

L'Annuaire du ministère des Colonies.

L'administration coloniale est forcément assez complexe, car chacune de nos colonies forme une unité qui doit être munie des mêmes services que la métropole. Il faut ensuite coordonner ces différents services, ce qui nécessite une administration centrale organisée sur des bases solides.

Si l'on veut se faire une idée de tous les rouages que nécessite l'administration d'un empire colonial, il suffit de parcourir attentivement l'*Annuaire du ministère des Colonies*, que la librairie Lavauzelle vient de mettre en vente.

On y trouve d'abord l'énumération de tous les éléments dont l'ensemble constitue l'administration centrale, avec la composition détaillée de chacun d'eux.

On y trouve l'énumération de tout le personnel appartenant à l'inspection ou au gouvernement des colonies, aux secrétariats généraux, aux administrateurs coloniaux, à la magistrature, aux douanes coloniales, à l'administration pénitentiaire ou au clergé colonial.

On y trouve enfin l'énumération par colonie de tous les personnels administratifs y résidant et les états de service de tous les fonctionnaires coloniaux

Prix : broché, 6 francs ; franco, 6 fr. 85 ; aux colonies, 7 fr. 25 ; — relié toile, 7 fr. 50 ; franco, 8 fr. 35 ; aux colonies, 8 fr. 75.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Los Sucesos de España en 1909, par Salvador Canals (tome Ier). Un vol. de 300 pages. Imprenta alemana, Madrid, 1910.

Statistique financière de l'Algérie (*année* 1908). Une broch. in-folio de 196 pages. Imprimerie agricole et commerciale, Agha, Alger, 1910.

Tien-tsin e la concessione italiana, par Gius. de Luigi. Une broch. in-8° de 16 pages, avec cartes. La Stampa commerciale, Milano, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*août* 1910). Auguste Terrier : La frontière Ouadai-Darfour.

La Ligue maritime (*août* 1910). L. Tillier : Les canaux maritimes en exploitation : Suez, Corinthe, Kiel.

Revue pour les Français (25 *août* 1910). J. du Ponteray : Le Montenegro et son premier roi.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Rassegna nazionale (16 *agosto* 1910). Giov. Mallarini : Il Giuba, l'Uebi Scebelli et la Loro navigabilita.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

QUINZE MILLE MILLES DANS L'ATLANTIQUE [1]

LA PREMIÈRE CROISIÈRE FRANÇAISE D'UNE DIVISION VOLANTE CUIRASSÉE

Les dispositions mêmes du littoral de la France amènent notre marine à être scindée en deux.

Quelles que soient les nécessités de la politique étrangère, il est impossible de tenir groupés en permanence tous nos bâtiments, soit à Brest, soit à Toulon; non seulement parce que chacun de ces ports est insuffisant à les entretenir et réparer tous, mais encore parce qu'il n'est pas plus possible de laisser, par principe, sans un seul de nos navires, tout un littoral comme celui qui s'étend de Biarritz à Dunkerque, fournit les huit dixièmes de nos marins et possède des villes comme Bordeaux, Nantes, Le Havre, que de laisser découverts les littoraux de Provence et d'Algérie, des ports comme Marseille et Alger.

Il appartient au gouvernement de prévoir les événements, de grouper les escadres, de prendre telles dispositions qu'il jugera convenables sans éveiller les susceptibilités, à la rigueur, mais aussi sans crainte de faire en sorte d'éviter les surprises dont la France eut tant à souffrir dans le passé, de la part de l'Angleterre, par exemple, et dont la Russie pâtit si fort en février 1904.

D'ailleurs, pourquoi nos escadres seraient-elles réunies plutôt dans la Méditerranée que dans la Manche?

Qui pourrait assurer que les grandes batailles futures se livreront sûrement dans cette Méditerranée où se disputa seulement l'empire de cette mer fermée, comme au temps de Thémistocle, d'Annibal ou de Venise, alors qu'il est bien plus probable qu'elles se livreront, soit dans la Manche, soit dans

[1] 1 mille marin = 1.852 mètres.

les Océans, comme aux époques des grandes luttes pour l'empire des mers, aux époques de l'Armada, de Tourville, de Suffren, de Nelson.

La question ne pouvant être tranchée par le gouvernement, nos forces navales se trouvent être coupées en deux escadres, obligées de vivre sous des cieux différents, dans des conditions de vie différentes. De ce fait, petit à petit, elles prennent chacune une allure propre; et si elles restent quelque temps éloignées l'une de l'autre, elles en arrivent à ne plus se comprendre entièrement, malgré la centralisation voulue de la rue Royale. Les anciennes grandes manœuvres réunissaient bien, de loin en loin, les deux escadres du Nord et du Midi; mais elles ne les réunissaient que sur le champ de bataille, face à face, en ennemies, pourrait-on dire. Chacune conservait ses us et coutumes, et ce qui est plus grave, certains codes particuliers de signaux.

Personne n'ignore la petite révolution que l'amiral Germinet s'apprêtait à accomplir : il se préparait à modifier profondément le service intérieur des bâtiments de son escadre, lorsqu'il fut brusquement démonté de son commandement. De ces essais, l'escadre du Nord n'eut officiellement aucune connaissance !

Cela, pour certains, n'est peut-être pas d'une capitale importance; mais les codes de signaux qui servent à communiquer entre les bâtiments doivent, évidemment, être identiques à bord de tous. Ils le sont, sans doute, à peu près; mais les marins de la Manche par exemple, qui ont un plus fréquent usage à faire des signaux de brume que leurs collègues de la Méditerranée, se trouvent amenés à modifier certains articles du code des signaux de brume. Certes, le code officiel est toujours réglementaire, mais il arrive, certains jours, à bord de quelques navires, à être moins bien connu que le code modifié, et les deux escadres sont exposées à ne plus parler la même langue.

Pour obvier à ce grave inconvénient, le ministre nomma un vice-amiral « inspecteur général des escadres », amiralissime désigné du temps de guerre, dont la lourde charge est de coordonner les études et de maintenir l'entente entre les diverses forces navales.

Par ailleurs, pour bien marquer sa volonté de ne plus avoir deux escadres, l'une du Nord, l'autre du Midi, rivées à leurs rivages respectifs, et partant amenées à ne plus se connaître, à ne plus voir l'existence de marin que sous un aspect particulier, le ministre changea d'abord leur nom en celui de pre-

mière et deuxième escadres; il se proposa ensuite de les faire naviguer tantôt dans l'Océan, tantôt dans la Méditerranée, de les réunir longuement et de remédier ainsi, autant que faire se pourrait, à l'obligation de les tenir séparées à Brest et à Toulon pour les réparations, ravitaillements... leur entretien, en un mot.

Il a envoyé 4 croiseurs naviguer dans l'Atlantique et fait venir à Brest 6 cuirassés de Toulon. Enfin, cet été, il a réuni dans la Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral Caillard, inspecteur des escadres, toutes nos forces maritimes armées, dans le but d'élucider quelques points de tactique : et il se propose d'agir de même l'an prochain, mais dans le nord. La première escadre viendrait passer quatre mois sur les côtes bretonnes et ferait son tir d'honneur en rade de Quiberon.

Le voyage que firent les quatre croiseurs cuirassés de la 2e escadre dans l'Atlantique au cours de l'hiver dernier rentre dans le programme que s'est tracé le ministre : programme d'entraînement pour officiers et marins. En outre, une autre idée semble avoir guidé M. le vice-amiral de Lapeyrère. Dans le cours de sa campagne de l'Atlantique, à bord du *Dupleix*, il reconnut la nécessité absolue de montrer le pavillon tricolore aux étrangers; et d'après nos renseignements, il semble qu'il fut dans le vrai et que le séjour des croiseurs à Rio-de-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres n'a pas été sans produire un excellent effet dont profite la France entière. Cette idée n'est pas neuve d'ailleurs : depuis des années, on parle de ces divisions volantes remplaçant les petits stationnaires d'antan. Mais, jusqu'à ces derniers temps, aucun de nos ministres ne voulut ou ne put la réaliser. C'est chose faite aujourd'hui. Il faut espérer que l'habitude ne s'en perdra pas.

Si, au point de vue français, ces croisières sont excellentes, elles ne sont pas moins bonnes au point de vue marin.

Depuis quelques années, en effet, les échouages des bâtiments ont montré que, sans aucun doute, la valeur de quelques-uns de nos officiers en tant que « marin » était en baisse. Habitués à naviguer en escadre, à la file indienne, ou, ce qui n'est pas meilleur, habitués à manœuvrer à peu près uniquement à bord des torpilleurs, sur les côtes bretonnes, à l'aide d'un pilote, ou sur les côtes faciles de la Méditerranée, nos officiers n'avaient plus les moyens suffisants de s'entraîner à naviguer à l'aide du sextant, de la sonde et de la carte. Certaines, parmi les dernières pertes de bâtiments, ont été dues à des erreurs de commandement, erreurs dont la responsabilité première remonte moins aux officiers eux-mêmes qu'au

ministère trop longtemps confié à des mains d'hommes politiques, totalement ignorants des nécessités du métier.

Il est à espérer que ces accidents seront moins fréquents à l'avenir, lorsque nos officiers auront repris contact avec la navigation trop dédaignée.

On peut regretter à ce sujet que les bâtiments qui dans les escadres forment « division » ne se séparent jamais plus que leur ombre. Les amiraux, trop jaloux de leur autorité, tiennent toujours leurs bâtiments serrés autour d'eux. Cela n'est pas mauvais quand on profite de la navigation pour exécuter des exercices à rangs serrés ; mais dans une croisière, c'est une mauvaise manière d'agir. Il vaudrait certainement mieux pour les commandants et officiers que les croiseurs soient seuls, naviguent isolément, fassent des relâches différentes plutôt que de les voir toujours rivés les uns aux autres. Les officiers ne savent plus qu'une chose, tenir leurs bâtiments à 400 mètres derrière leur matelot d'avant. Quant à l'atterrissage, à la navigation proprement dite, peu leur chaut ; ils suivent docilement.

Il ne faut pas oublier que si Napoléon a pu former en peu d'années un corps remarquable d'officiers de terre, il n'a pu de même former un corps d'officiers de marine. Un quart de siècle est nécessaire pour cela.

***

A la fin d'août 1909, la 2e division légère reçut l'ordre de se tenir prête à appareiller le 5 novembre pour une croisière dans l'Atlantique. Elle devait visiter La Luz (Canaries), Dakar, Rio-de-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres, Bahia, Cayenne, les Antilles françaises, La Vera-Cruz, La Havane, les Bermudes, et être de retour à Brest le 15 mars dernier.

Au cours du voyage, les relâches de Bahia, de La Havane et de La Vera-Cruz furent supprimées et le retour fut fixé au 1er mars à Quiberon.

A la date voulue par le ministre, la division composée de la *Marseillaise*, la *Gloire*, le *Gueydon* et le *Dupetit-Thouars* quitta Brest à 1 heure du matin, le 5 novembre, et arriva à La Luz le jeudi 11 novembre, après avoir parcouru 1.350 milles en 130 heures, soit à une vitesse moyenne approchée de 10 nœuds. Les croiseurs restèrent en communication par T. S. F. [1] avec Brest jusqu'à la distance de 1.600 kilomètres ; et à La Luz, ils communiquèrent avec le poste d'Oran, éloigné de 1.500 kilomètres.

---

[1] T. S. F. — Lisez : Télégraphie sans fil.

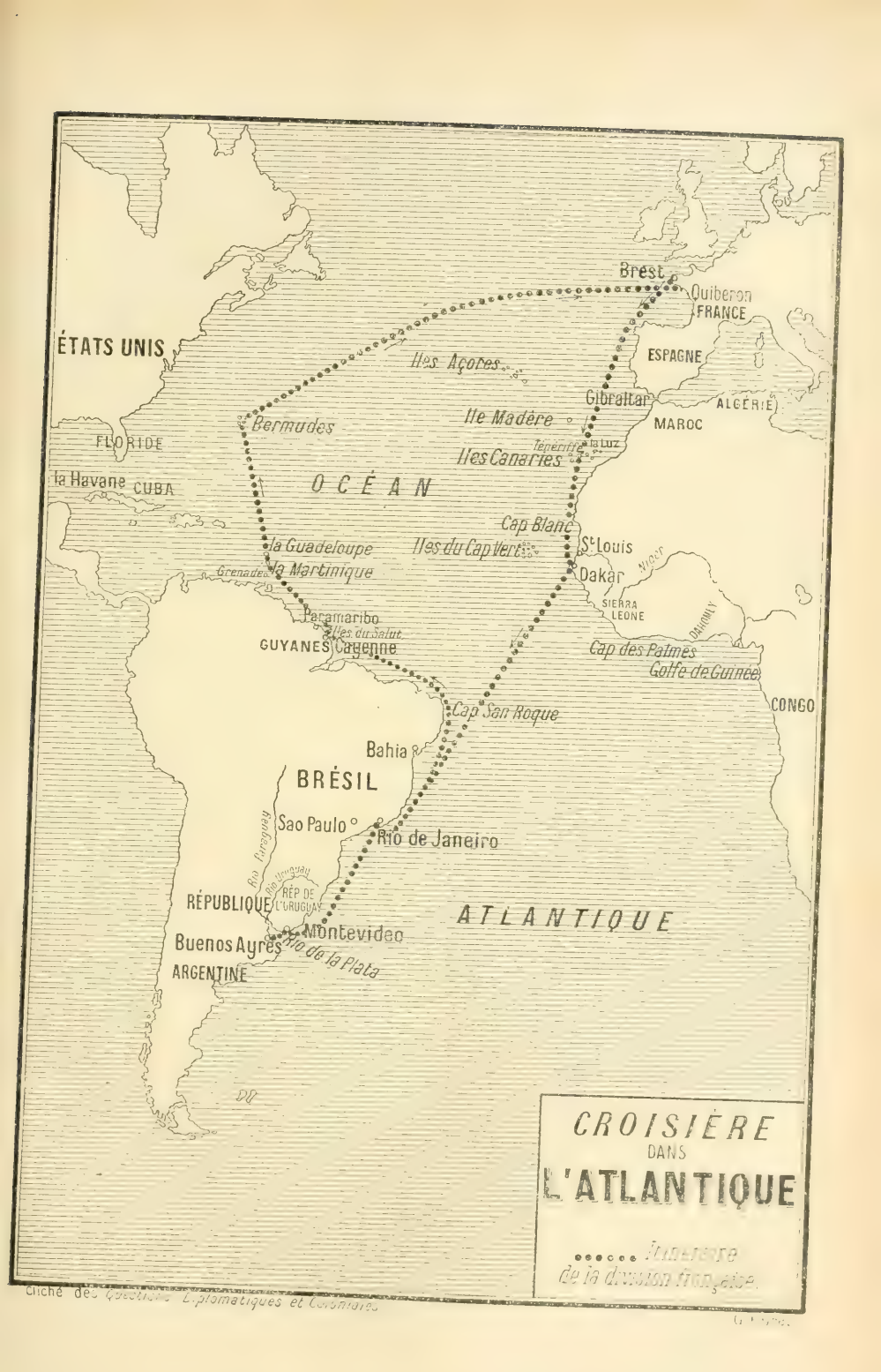

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

Après deux jours de repos, la division reprit la mer et gagna Dakar où elle arriva le mardi 16 novembre. Cette relâche ne laissa guère bon souvenir aux équipages. Les marins durent, avant toute chose, débarquer de chaque croiseur 20 tonnes de grosses billes de bois destinées à rendre utilisable le bassin de carénage de l'arsenal. Le bassin était bien terminé depuis plusieurs mois, mais les accores nécessaires à épontiller les bâtiments n'étaient pas à pied d'œuvre, de sorte que le bassin était inutilisable. Le ministre profita du voyage des quatre croiseurs pour leur faire transporter économiquement toutes les poutres nécessaires. Cette corvée terminée, les matelots de chaque navire durent embarquer 450 tonnes de charbon.

Dans le but de faciliter l'opération, les croiseurs, quelque peu gênés par le clapotis au large de la digue, entrèrent deux par deux dans le port. Le manque de profondeur d'eau et les nécessités du commerce s'opposèrent à l'entrée simultanée des quatre croiseurs à l'abri de la jetée.

Les corvées terminées, après cinq jours de relâche, la division reprit la mer, laissant à peine aux hommes la faculté de mettre une fois les pieds à terre pour se dérouiller les jambes.

Malgré la faible durée de la relâche de Dakar, il fut possible de se rendre compte des progrès considérables faits par la ville et le port. De grandes voies nouvelles sont tracées, l'eau coule des bornes-fontaines, le palais du gouverneur général est terminé, et chose capitale, le port de commerce est achevé. Des quais droits, où peuvent accoster de grands paquebots, existent là où, il y a deux ans à peine, ne pouvaient circuler que des embarcations. Des voies ferrées relient les quais à la grande ligne de Saint-Louis et du Niger; des hangars se construisent; l'équipement des quais s'achève.

Il reste à draguer à 10 mètres une partie de la rade où il n'existe que 6 à 8 mètres d'eau. L'espace en eau profonde réservé aux grands navires est déjà trop restreint, lorsque certains jours plusieurs paquebots se présentent en même temps et demandent une place à l'abri de la jetée. Ici comme ailleurs, hélas ! la France a vu trop petit !

Une lacune existe dans les services de nos ports de commerce. Aucun d'eux ne possède un « signal du temps », autrement dit une boule, hissée au sommet d'un mât et qui tombe à un instant précis : midi par exemple. L'instant de sa chute donne aux bâtiments l'heure très exacte, heure indispensable pour la détermination astronomique de la longitude à la mer. Alger où passent cependant des milliers de bâtiments, Dakar destiné à devenir un grand port de relâche, et qui tous deux devraient

chercher à attirer les vapeurs de commerce par toutes sortes de commodités offertes, ne possèdent aucun signal d'heure.

Il y a quelques années, à Dakar, un officier de marine, de sa propre initiative, sans rémunération, sans aide de personne, simplement pour rendre service aux navigateurs, avait installé une boule et s'astreignait à observer le soleil deux ou trois fois par semaine afin de régler ses chronomètres et de déterminer avec précision l'heure de la chute de la boule. Tant que l'officier fut à Dakar, le service fonctionna à la satisfaction des terriens comme des marins; puis un beau jour la boule ne tomba plus, mais le mât tomba... en pourriture. L'officier avait terminé son temps de colonie et regagné la France.

A Port-Saïd, les Anglais ont un service fort bien installé. Une boule tombe trois fois par jour, de façon que tous les vapeurs, obligés de s'arrêter quelques heures pour remplir les formalités du passage dans le canal de Suez, sont certains de pouvoir régler leurs montres sans perdre de temps avant de se remettre en route.

Cela s'appelle comprendre le métier de la mer.

Malheureusement en France, dans toutes ces questions du ressort de la navigation, le marin est insuffisamment écouté, et cela explique en partie le malaise extrême dont souffre la marine marchande.

Après s'être donné bien du mal à débarquer du bois et à embarquer du charbon, les quatre croiseurs appareillèrent le mercredi 17 novembre et arrivèrent le jeudi 2 décembre dans la baie superbe entre toutes de Rio-de-Janeiro. La traversée, comme les deux premières, fut faite par mer calme et à petite vitesse. La traditionnelle fête de la ligne fut célébrée à bord de chaque bâtiment afin de rompre la monotonie des longues heures d'isolement. Les farces de cette fête sont trop connues pour qu'elles vaillent la peine d'être racontées; d'ailleurs c'est une tradition qui se perd.

*
* *

Le 2 décembre, au petit jour, peu avant d'entrer dans le goulet de Rio, on aperçut le petit croiseur allemand *Bremen* dont la présence avait été révélée par la T. S. F. dans le cours de la nuit. Le *Bremen* alla sans hésitation s'amarrer à un coffre, sans saluer la terre, sans qu'aucun représentant brésilien vînt auparavant saluer le commandant, ainsi que le veulent les usages internationaux. Il sembla être un habitué du lieu.

Derrière lui, la division française, après avoir défilé au pied du « Pain de Sucre », laissa tomber l'ancre dans le nord de

l'île de Villegagnon. En citant ce nom on ne peut s'empêcher de faire un retour en arrière et de rappeler avec quelque amertume que Villegagnon fut un capitaine français, qui, aidé de Coligny, vint au milieu du XVIe siècle commercer en ce pays et le coloniser malgré les Portugais. Ici, comme en bien d'autres lieux dans le monde, on trouve la trace de nos hommes d'action d'autrefois, arrêtés dans leurs entreprises hardies par un gouvernement central ignorant, ou craintif, ou arrêtés par les guerres civiles qui déchirèrent si longuement la France. Que de tristes pages dans notre histoire nationale sont dues au peu de clairvoyance de nos chefs d'Etat et à l'intransigeance de notre caractère national !

A Rio-de-Janeiro une charmante réception fut réservée à nos officiers; la colonie française et le gouvernement leur offrirent deux excellents déjeuners dans la montagne à 5 ou 600 mètres d'altitude. Tous les moyens de locomotion furent mis à leur disposition et ils purent admirer à leur aise les célèbres panoramas de la Tijuca et du Corcovado. Un seul panorama peut être comparé à celui qui se déploie au pied de cette dernière et curieuse montagne, c'est celui dont on jouit du sommet du Coudon près de Hyères en France.

Le Coudon et le Corcovado ont l'un et l'autre 700 mètres d'altitude, tous deux dominent des lieues de pays, une rade, la mer et des montagnes. Mais tandis qu'autour du Corcovado toutes les collines sont couvertes d'arbres au sombre feuillage et n'offrent guère que des lignes arrondies et molles, autour du Coudon, les collines colorées sont en partie dénudées et leurs crêtes se silhouettent plus élégamment sur le ciel. La ligne des Alpes neigeuses, d'une part, et la chaîne des Orgas de l'autre, bornent ces deux panoramas vers la terre ferme et la ligne d'horizon, ici et là, termine le cercle et permet à l'œil de se reposer sur la plus belle chose du monde, la mer.

Aux divers groupements français de Rio, l'amiral et les officiers rendirent visite ; ils montrèrent ainsi le véritable sentiment que ressentent les gens de France pour ceux de leurs compatriotes aventureux, intelligents, énergiques, travailleurs, qui n'ont pas craint de quitter les sentiers battus du vieux pays dans le but de chercher fortune sous d'autres cieux.

Un profond étonnement est resté à ceux des voyageurs qui n'avaient pas vu Rio depuis 1903. Ils ne reconnaissaient pas leur grande ville d'antan. Tout un quartier neuf et une avenue, « l'avenida central », bordée de palais, sont sortis de terre comme par enchantement, là où ne s'élevaient guère que des masures, il y a quelques années. La capitale du Brésil a fait

un véritable tour de force, mais elle doit en savoir le prix ! Au reste, que lui importe ? Le pays est riche ! Quelques minimes droits sur les marchandises achetées par les étrangers et cela paie les palais, les embellissements et la flotte de l'avenir.

Le Brésil ne se contente pas en effet d'embellir ses villes ; il se lance dans les constructions navales ; il veut faire figure dans le monde, suivant en cela l'exemple des autres nations. Il se constitue une marine qui pour entrée de jeu va se composer :

1° De trois gros cuirassés dernier modèle : le *Minas-Geraes* a quitté Plymouth le 8 février et a fait route pour Rio en passant par les Etats-Unis ; le *Sao-Paolo* en construction chez Wickers and Barrow a été lancé le 10 avril dernier ; enfin le *Rio-de-Janeiro* a été commandé tout dernièrement.

2° De deux croiseurs, le *Bahia* et le *Rio-Grande*.

3° De huit contre-torpilleurs qui ont été livrés au début de l'année.

Pour entretenir ces bâtiments et en construire d'autres, le Brésil a chargé la maison Armstrong-Whitworth and C° de préparer les plans d'un arsenal complet capable d'effectuer réparations et constructions neuves. Soixante millions ont été votés dans ce but et sans doute seront rapidement utilisés et suivis de quelques autres.

Avant de quitter le Brésil, l'amiral et les officiers allèrent passer deux jours dans la ville si pittoresque de *Sao-Paolo*, capitale d'un Etat destiné au plus merveilleux avenir. Les Paulistes sont à la tête des progrès du Brésil ; ils travaillent non seulement à développer les richesses et la puissance de l'Etat, mais encore ils travaillent à la progression des sciences ; leurs établissements d'instruction peuvent servir de modèle à bien des établissements européens. Quelques compatriotes sont au service de l'Etat ; des officiers, entre autres, sont chargés de mettre sur pied l'armée, ce à quoi ils réussissent merveilleusement ; mais on craint que l'exemple donné par Sao-Paolo ne soit pas suivi et que les autres Etats du Brésil ne fassent appel à des officiers allemands.

Le 7 décembre, les visites protocolaires achevées, il fallut quitter Rio-de-Janeiro ; et le 12 décembre à cinq heures et demie du matin les croiseurs mouillèrent l'ancre devant Montevideo.

***

Sur les deux bords du Rio de la Plata, deux grandes villes ont reçu la visite de nos croiseurs. La *Marseillaise* et la *Gloire* ont trouvé place au quai du port intérieur de Montevideo, tandis que le *Dupetit-Thouars* et le *Gueydon*, dont les tirants d'eau

étaient moindres, sont remontés à Buenos-Ayres ; ils y passèrent cinq jours, du 17 au 22 décembre.

La réception qui leur fut faite dans la grande capitale de l'Argentine dépassa toute attente. Les Argentins manifestèrent envers la France leur reconnaissance pour la réception ménagée à leurs grenadiers ainsi qu'à leurs envoyés extraordinaires venus à Boulogne inaugurer la statue du général San Martin. Ils se montrèrent particulièrement accueillants ; et si nous feuilletons la collection du journal français de Buenos-Ayres, le *Courrier de la Plata*, nous ne pouvons qu'être étonnés du nombre des fêtes, dîners, bals, promenades, qui se succédèrent sans arrêt pendant cinq jours.

Le gouvernement envoya au-devant de la division française le croiseur *Buenos-Ayres* dont le commandant, le capitaine de frégate Ismaël Galindez, devait prendre l'amiral français à son bord, dans le cas où le *Dupetit-Thouars* serait obligé, par son tirant d'eau, de rester en grande rade. Cette éventualité ne se présenta pas et les deux croiseurs firent à cinq heures leur entrée dans le port et accostèrent le quai.

En dépit de la chaleur suffocante, de la poussière aveuglante, une foule énorme se pressait sur les quais ; quinze ou vingt mille personnes peut-être étaient présentes, au milieu desquelles les membres des diverses commissions et tous les personnages officiels : M. Guiard, chargé d'affaires, remplaçant M. Thiébaut ministre de France en permission à Paris ; M. Francastel, consul, et quelques-uns des membres de la colonie française ; le docteur Juan Carlos Garay, président de la commission populaire, et les membres de cette commission ; l'amiral Manuel Garcia, représentant le ministre de la marine ; le capitaine de frégate Félix Ponsati, attaché par le président de la République à la personne de l'amiral Auvert ; le colonel Carlos Martinez, représentant le ministre de la guerre ; le capitaine Santa-Ánna, commandant l'escadron de dragons envoyé à Boulogne, etc. De nombreuses dames se mêlaient gracieusement à ce groupe privilégié de spectateurs.

Les musiques abondent. Celle de la marine, celle de la police, celle du 4e d'infanterie, celle d'un bataillon scolaire charment les loisirs que fait à la foule l'attente de l'entrée des croiseurs. Enfin le *Dupetit-Thouars* franchit l'écluse et accoste le quai au milieu des ovations frénétiques, d'applaudissements sans fin et de *Marseillaises* nombreuses, jouées par les diverses musiques, chantées par la foule et réclamées encore impérieusement par le public lorsqu'a pris fin l'hymne argentin joué sur la dunette du croiseur par la musique de l'amiral.

Aussitôt la planche de communication mise en place, les gens officiels en grand nombre montent à bord ; les souhaits de bienvenue, les compliments sont échangés ; les présentations et les invitations sont faites.

Après les réceptions officielles, l'amiral quitta le croiseur, passa sous un superbe arc de triomphe et se rendit en automobile au « Plaza hotel » où des appartements lui avaient été retenus. Sur tout le parcours, ce ne fut qu'une imposante manifestation de la foule non encore dissipée : manifestation qui recommença lors du trajet que fit l'amiral pour se rendre au Jockey Club où avait lieu un dîner intime offert par le chargé d'affaires de France ; manifestation qui se continua lors des trajets entre le Jockey Club et le Cercle naval, le Cercle naval et la légation, où se trouvèrent réunis successivement une délégation de la marine argentine et les principaux membres de la colonie française. Encore à minuit, les vastes rues du beau quartier étaient animées comme les grands boulevards à dix heures du soir.

Le lendemain, vendredi, à bord du *Dupetit-Thouars*, déjeuner offert aux représentants de la France en Argentine ; puis, dans l'après-midi, visite au ministre des affaires étrangères, à la « Maison rose », audience chez le président de la République, le docteur Figueroa Alcorta, visite au ministre de la marine amiral Betbeder, au ministre de la guerre général Aguirre, au préfet du port amiral Blanco. Enfin, grand dîner au Cercle naval, offert par la marine argentine à la marine française.

A ce dîner furent conviés le ministre d'Allemagne et le commandant du *Bremen*. Ce petit croiseur allemand, qui était entré en rade de Rio-de-Janeiro quelques minutes avant la division navale, se trouvait encore, par extraordinaire, à Buenos-Ayres, à l'époque du court séjour de nos deux croiseurs.

La journée du lendemain samedi fut aussi chargée : promenade en automobile dans la ville et aux jardins zoologique et botanique ; déjeuner à bord du croiseur allemand *Bremen* ; grand dîner au Jockey Club, offert par le représentant de la France aux membres du gouvernement argentin et à l'amiral. Enfin, grand bal au Cercle français.

Nous passons sous silence les discours prononcés : ils ont ressemblé à tous les autres suscités par les mêmes circonstances ; quelques journaux, d'ailleurs, les ont reproduits : mais, ce qu'ils n'ont pas dit, c'est le luxe du monumental palais de la rue Florida, où s'est installé le Jockey Club. On ne peut

s'en faire une idée en France où la vie de cercle est comprise autrement qu'à l'étranger. Puis, l'argent ne circule plus chez nous comme en Argentine. Là-bas, on gagne et on dépense largement; ici, on ne gagne guère et on dépense moins : on économise!

Tandis que l'amiral et les officiers étaient reçus dans les grands cercles de Buenos-Ayres, les équipages français du *Dupetit-Thouars* et du *Gueydon*, l'équipage allemand du *Bremen*, étaient amicalement traités par les équipages argentins à la caserne de la marine. La fête fut réussie, cordiale, et se termina aussi correctement qu'on pût le désirer.

Dimanche : déjeuner au Jockey Club, offert à l'amiral par les ministres de la marine et de la guerre ; apparition de l'amiral au superbe hippodrome de Palermo, propriété du Jockey Club ; courte apparition de l'amiral à la fête champêtre offerte à nos marins par la société française des « Vétérans de terre et de mer » au stand Belgrano ; enfin, pour terminer la journée, l'amiral dut se faire voir au « Pavillon des roses », où s'étaient donné rendez-vous toutes les jolies femmes de Buenos-Ayres !

La matinée du lundi fut occupée par des visites à l'hôpital français, à la Société de bienfaisance, puis à l'orphelinat.

A midi, l'amiral reçut quelques-uns des principaux membres de la société française à un déjeuner à bord du *Dupetit-Thouars* et le soir un grand dîner de gala, offert par le président de la République à la « Maison rose », réunit les membres du gouvernement, les officiers français, les membres de la légation et les officiers allemands du *Bremen*. La soirée se termina au Casino où une grande fête était donnée en l'honneur de l'amiral, des officiers et des équipages.

La dernière journée, le mardi, ne fut guère moins chargée que les précédentes. L'amiral eut l'honneur de recevoir à déjeuner le président de la République qui, après le café, manifesta le désir de passer en revue les compagnies de débarquement des deux bâtiments. Nos marins mirent pied à terre, et en armes, ils défilèrent en un ordre parfait sur le sol étranger, aux applaudissements de la foule, qui ne cessait de stationner sur le quai et se renouvelait sans cesse.

Après le départ du président, l'amiral reçut de très nombreuses visites d'adieu, puis alla dîner sans cérémonie au Jockey Club avec les membres de la légation. Non loin de là, les équipages étaient reçus au théâtre où se jouait la pièce amusante de « Tire au flanc », suivie d'une séance de prestidigitation.

Dans cette après-midi du mardi, nos bâtiments prirent leurs dispositions d'appareillage et le lendemain, mercredi, à quatre heures du matin, ils firent route pour Montevideo.

La République argentine est, au point de vue français, un pays tout particulièrement intéressant. Son avenir illimité, l'importante colonie française qui y est installée, le développement qu'elle peut prendre, l'influence prépondérante que la France pourrait avoir grâce à sa langue et à son mouvement intellectuel, doivent attirer l'attention de tous, et une attention soutenue, car la concurrence est active, acharnée, adroite et pas toujours très scrupuleuse.

Il ne faut pas oublier que Buenos-Ayres est la deuxième ville latine du monde; elle a dépassé en population Rome et Madrid ; ce dont elle n'est pas peu fière.

La République Argentine veut se faire une place au soleil des nations et s'apprête à prendre bon rang dans le classement des puissances, et pour ce faire, à l'instar du Brésil, elle se paye une marine de guerre.

Elle a envoyé une mission en Europe et en Amérique visiter les grands chantiers, et elle a commandé à la Fore River Cie (Massachussett) 2 cuirassés de 28.000 tonneaux : le *Rivadavia* et le *Moreno*, de 190 mètres de long, 27 mètres de large, portant 12 canons de 305 millimètres, 12 canons de 152 millimètres et 12 canons de 100 millimètres, 2 tubes lance-torpilles sous-marins, ceinture de cuirasse épaisse de 300 millimètres. Des turbines système Parson imprimeront à ces colosses une vitesse de 22 nœuds et le prix des 2 bâtiments sera de 110 millions de francs ! Toutes les marines auront à compter avec ces formidables instruments de combat, accompagnés d'ailleurs de 12 contre-torpilleurs, dont 4 seulement sont construits en France, à Saint-Nazaire. Le budget de la marine est augmenté de 5 millions uniquement pour l'entretien de ces navires.

***

Dans la capitale de l'Uruguay, à Montevideo, l'accueil réservé à nos croiseurs fut tout aussi cordial, aussi enthousiaste qu'à Buenos-Ayres. Les réceptions succédèrent aux réceptions. Officiers et marins reçurent des invitations aux courses de taureaux, à des dîners, bals, promenades, fêtes champêtres et autres.

L'Uruguay ne voulut pas rester en arrière de l'Argentine et tint à marquer au gouvernement français combien il lui savait gré d'avoir sacré Montevideo grand port de commerce,

en permettant l'amarrage à quai de deux grands croiseurs modernes de 140 mètres de long et de 8 mètres de tirant d'eau. L'entrée de la *Marseillaise* et de la *Gloire*, jusque dans le port intérieur, sans l'aide de remorqueur, fut un coup de manœuvre qui satisfit les Montévidéens et les ingénieurs français du port et leur permit de télégraphier *urbi et orbi* l'excellence de leurs plans, la perfection et l'achèvement de leurs travaux.

Entre les deux pays qui bordent La Plata existe un sentiment qui est plus que de l'émulation; l'un et l'autre veulent tenir la tête du progrès, et lorsque l'un a acquis une certaine supériorité sur l'autre, il ne se fait pas faute de le dire bien haut. Malheureusement, l'Uruguay se trouve avoir affaire à un pays dix fois plus vaste. Alors que Buenos-Ayres est une ville de 1.150.000 habitants possédant derrière elle un territoire grand comme l'Europe, Montevideo n'a seulement que 250.000 âmes avec un arrière-pays de 187.000 kilomètres carrés; et cela suffit pour ne pas permettre aux Uruguayens les vastes espoirs dont ne se font pas faute les Argentins.

Quoi qu'il en soit, ces deux pays essentiellement latins ne peuvent pas ne pas nous être très sympathiques, ne peuvent pas ne pas attirer notre attention de chaque jour, non seulement parce que beaucoup de nos compatriotes y vivent heureux et libres, non seulement parce que nous avons contribué à leur formation en les aidant de nos bras dans leurs guerres d'indépendance, mais aussi parce que la France a là-bas des millions d'hommes tout prêts à recevoir d'elle une direction qu'ils trouveraient moins aisément ailleurs. A la France donc de les aider dans leur marche vers le progrès; et en reconnaissance, les fils de France assez énergiques pour émigrer sont sûrs de trouver là-bas des bras largement ouverts pour les recevoir, un climat identique à celui de notre Provence, du travail à volonté, une liberté, une facilité de vie que nous ne connaissons plus dans notre vieille patrie.

La même chose peut être dite du Brésil, à cette différence près cependant que le climat y est plus tropical et les conditions de vie différentes, à moins de s'élever dans les montagnes et d'aller planter sa tente sous un climat plus tempéré, dans le merveilleux Etat de Sao-Paolo par exemple.

Les journées et soirées de l'amiral Auvert furent à Montevideo aussi occupées et de même façon que celles qu'il venait de passer à Buenos-Ayres; nous ne résumerons donc pas ce qu'en dirent les journaux du cru et les journaux de bord. Cependant nous dirons comment une cérémonie destinée à

commémorer des morts amena le sourire sur les lèvres des assistants. Il s'agissait de la pose d'une plaque commémorative sur la tombe des soldats français tués à la défense de Montevideo, de 1843 à 1851, sous les ordres du commandant Duchateau.

Au cimetière central fort joli, très bien tenu, tout fleuri, s'élève un petit monument composé d'une vaste dalle surmontée d'une stèle funéraire verticale. Au milieu de cette stèle est posé sur un socle le buste de Carnot, puis au-dessous est inscrite cette phrase : « A la mémoire de Gambetta » ; enfin, plus bas se trouve la plaque portant les noms des soldats français morts au service de l'Uruguay. Si bien que, plus tard, nos arrière-petits-neveux uruguayens se représenteront le violent tribun de 1870, sous les traits du froid président de la République ; mais personne ne sait comment ils s'y prendront pour relier l'histoire de cet homme « Carnot-Gambetta » avec celle des gens enterrés là et morts plusieurs dizaines d'années avant.

Il n'est pas possible de clore le paragraphe de l'Uruguay, sans citer la lettre qu'un Français de Montevideo a écrite au sujet de la dernière fête ; lettre qui synthétise fort bien d'ailleurs les différentes impressions que ressentirent tous ceux qui assistèrent aux réceptions :

Les fêtes de l'escadre viennent de finir sur la plus brillante et la plus enthousiaste manifestation qu'on ait vue depuis longtemps à Montevideo. Vendredi soir, veille de Noël et veille du départ de l'escadre, l'amiral et ses officiers ont été invités à une superbe réunion à la plage de los Pocitos (7 ou 8 kilomètres du port). Vers 11 heures et demie, le signal du départ a été donné. L'amiral, prenant place dans la voiture de M. Kleczkowski, ministre de France, s'est dirigé vers le port, en prenant congé en route du président de la République qui villégiature aux Pocitos.

Une foule énorme, en voitures ou tramways, a pris la suite derrière et grossissant à chaque instant est arrivée à grande allure à travers la ville jusqu'à l'entrée du port, où on a mis pied à terre. La population s'est jointe à la colonne de Pocitos, et clairons et musique en tête, aux accents vibrants de *Sambre-et-Meuse*, l'amiral a été accompagné, porté, pour ainsi dire, lui, M. Kleczkowski et la voiture, jusqu'au quai, où s'allongeait la *Marseillaise*. L'hymne du même nom a été réclamée plusieurs fois et toute cette immense foule accompagnait, chantant et poussant des vivats.

Ce fut un spectacle inoubliable ; il me rappela l'arrivée des marins russes à Paris.

Notez que cette conduite était la conclusion, comme une apothéose d'une suite de fêtes incessantes. Le pauvre amiral n'avait pas, je suis sûr, une heure à lui dans toute la journée. L'impression restante des fêtes est énorme. Les Urugayens sont fiers d'avoir été l'objet d'une attention marquée de la part de l'escadre, dont deux bâtiments sont restés treize jours dans son port. Ils sont ravis de l'heureuse inauguration de leurs nouveaux bassins par des bateaux de guerre de fort tonnage. Leur port est désor-

mais sacré grand port et est, pour l'instant, le premier du Rio de la Plata. Tout cela les a très réellement et sincèrement impressionnés en notre faveur.

Mais il n'est si bonne société qui ne se quitte, et le 25 décembre les quatre croiseurs quittèrent Montevideo.

Ils durent constater dans leurs équipages l'absence de dix-sept hommes. Dix-sept marins sur 2.200 avaient déserté leur bâtiment, ayant la certitude de trouver à gagner une large existence. Etant donné le pays très attrayant, les circonstances favorables au dernier chef, il y a lieu de se féliciter que le nombre de manquants n'ait pas été plus considérable. Dans des circonstances semblables, des vaisseaux anglais ou américains auraient perdu des hommes par dizaines. La marine de France ne souffre pas de la maladie de la désertion.

En quittant Montevideo la division fit route pour Rio-de-Janeiro, où elle devait faire une deuxième relâche en remplacement de l'escale de Bahia supprimée par le ministère. La même dépêche qui modifiait les escales du Brésil supprimait les relâches de La Havane et de La Vera-Cruz et avançait le retour en France de quinze jours en le fixant au 1er mars à Quiberon.

Cette modification de l'itinéraire fit naître le regret de ne pas voir la vieille ville de Bahia, mais ce regret ne tint guère devant la satisfaction d'un nouveau séjour dans la fastueuse capitale du Brésil, du 30 décembre au 3 janvier, juste le temps nécessaire à la célébration du premier de l'an.

Le 3 janvier, à 5 heures du matin, les croiseurs reprirent la mer, quelques heures avant l'arrivée du paquebot de France, attendu dans la journée. Ce départ hâtif ne laissa pas que de faire naître du mécontentement, mécontentement provenant de l'ignorance dans laquelle les gens se trouvaient de ne pas voir de raison à la perte de « quinze jours de courrier ». Car des lettres ainsi laissées derrière soi mettent des mois à rejoindre et Dieu sait! après quels détours... Mais sans doute, la Providence, sinon le ministère, avait pris nos marins sous sa protection, car, dans l'après-midi du départ, le paquebot *Amazone* fut croisé en mer. Son commandant, avec grande amabilité, fit savoir par signaux qu'il transportait de nombreux sacs de lettres; aussitôt les baleinières allèrent prendre le courrier et le contentement régna parmi les équipages. Mais, que la mer ne fût pas absolument calme et 2.500 hommes voyaient les nouvelles de leur famille passer à quelque deux cents ou trois cents mètres d'eux sans pouvoir les saisir!

Le 10 janvier, dans la matinée, nouveau passage de l'équa-

teur sans qu'il soit donné aucune fête; navigation à toute petite vitesse, neuf à dix nœufs; les bâtiments, disent les journaux de bord, naviguent en ligne de file endentée ou en peloton; vie régulière et calme; mer légèrement agitée, pour la première fois depuis le départ de France.

***

Après neuf jours de cette douce navigation les bâtiments laissèrent tomber l'ancre devant Cayenne, mais fort loin de la ville par suite du manque de profondeur d'eau. Le mauvais temps les empêcha de rester à leur mouillage et les obligea de s'éloigner et de se mettre à l'abri derrière les îles du Salut. Seuls, quelques officiers eurent le loisir de se promener sur la terre ferme : les uns réussirent à voir Cayenne, petite ville coloniale douée d'un certain cachet mais peu longue à visiter; les autres purent se promener à travers les bagnes des îles Royale et Saint-Joseph, accessibles aux promeneurs après autorisation du directeur du pénitencier, l'île du Diable restant strictement interdite.

Quand un convoi de France arrive, les déportés sont séparés en deux lots. D'une part, les bandits dont l'évasion et le retour au pays natal soulèveraient l'opinion sont gardés dans les îles autour desquelles veillent continuellement des factionnaires qui ne gracient jamais, les requins; d'autre part, les forçats dont les crimes ont moins occupé les journaux, et partant sont moins intéressants, sont expédiés sur la « grande terre » qu'ils essaient de défricher et où ils meurent rapidement quand ils ne parviennent pas à gagner le Venezuela.

Les premiers, les Soleilland et consorts, enfermés dans les deux îles, vivent sous un climat sain, sur un terrain sec, toujours éventé, sans souci de la nourriture du lendemain. Ils balaient les sentiers déjà balayés par le vent et que personne ne salit, si ce n'est un gardien qui jette sa cigarette; ils entretiennent le cimetière dans lequel on n'enterre pas un homme par an, les forçats décédés étant jetés à la mer; ils plantent des cocotiers en enfonçant de dix centimètres en terre, et là où elles se trouvent, les noix tombées seules des arbres; ils entretiennent, moyennant rémunération, les petits jardins des administrateurs, agents et gardiens; enfin, quelques dizaines d'entre eux réparent les immeubles et construisent les maisons qu'ils mettent des années à terminer.

En résumé les trois mots « le travail forcé » devraient se prononcer « la paresse forcée ».

Il ne nous a pas été parlé sans terreur de l'ignoble promiscuité des nuits, dans les bagnes infâmes où les forçats, par groupe de 100 ou 150, sont mis sous verrous dès que le jour tombe. Les scènes qui s'y passent sont inénarrables et dépassent, paraît-il, les descriptions qui en ont été faites ; en cette communauté du lit de camp réside la véritable punition pour les êtres non totalement dépravés.

Dans la troisième du groupe des îles du Salut, dans la petite île du Diable, séparée de l'île Royale par un canal de 100 mètres, nos voyageurs aperçurent de loin, se promenant à l'abri des cocotiers, leur ex-camarade le traître Ulmo. Grâce à une subvention familiale, il a réussi à se faire une existence convenable ; servi par des forçats, il a linge propre et table suffisante ; ses journées sont partagées entre l'éducation des enfants des deux gardiens, l'élevage de quelques poulets, la lecture de livres qu'il demande à Cayenne ou en France, la culture d'un jardinet et la promenade dans une minime partie de l'îlot, à l'abri de cocotiers.

Certes, pour un homme instruit, habitué à la fréquentation constante de gens cultivés, la relégation, l'isolement à l'île du Diable est une très réelle punition : mais, pour un Soleilland, l'internement en commun à l'île Royale est une punition insuffisante.

Tel est le résumé de nos conversations avec ceux qui ont vu notre lieu de déportation, en promenade, sans idée préconçue, sans arrière-pensée de soutenir quelque thèse que ce soit.

Bien entendu, les matelots ne purent mettre pied à terre dans les trop courtes escales de Cayenne et des îles du Salut. On n'apprendra alors rien à personne en disant que la relâche de la Martinique fut hautement appréciée par les équipages. Les marins retrouvèrent, sous ces cieux nouveaux, un peu de leurs habitudes de Toulon et de Brest, découvrant la facilité des mœurs tropicales, le laisser-aller des demi-blanches accueillantes et si douces.

Cette relâche de quinze jours, du 18 janvier au 4 février, à Fort-de-France, ne fut pas seulement occupée par des distractions. Après avoir fait le grand plein des soutes à charbon, les bâtiments appareillèrent, soit par groupes, soit isolément, et exécutèrent la série des tirs prévus pour le trimestre : tirs réduits d'abord, écoles à feu ensuite ; ils lancèrent une torpille dans une petite anse du fond de la rade de Fort-de-France à proximité de l'habitation Tascher de la Pagerie ; enfin, après entente avec les troupes de terre, nos marins opérèrent un simulacre de débarquement de vive force et firent une série d'exercices en campagne.

La vie n'eut rien de monotone et l'heure du départ sonna sans cependant amener de regret, car on se rapprochait de la famille.

Après Fort-de-France, deux courtes escales dans l'île de la Guadeloupe, à la Basse-Terre et à Pointe-à Pitre.

En ces villes des Antilles, les années passent sans laisser de traces. Telles on a vu ces villes il y a un quart de siècle, telles on les retrouve aujourd'hui, sans une facilité nouvelle donnée au commerce, sans un progrès dans les moyens de transport, sans aucune modification dans l'aspect des rues, dans quoi que ce soit ! Un ou deux monuments ont bien été construits ici ou là depuis vingt-cinq ans : une bibliothèque, un palais de justice; mais les quais et appontements restent identiques à ce qu'ils étaient; aussi rudimentaires, aussi incommodes, aussi malpropres ; mais le pays ignore qu'il existe des moyens de transport plus économiques que le cheval. En revanche le peuple jouit du suffrage universel et du plaisir d'élire sénateurs, députés, conseillers généraux, municipaux et autres... — et la colonie se meurt... — Tout auprès, dans d'autres îles, chaque année le commerce croît, les gens s'enrichissent, le pays progresse. Mais, dans ces îles heureuses, l'habitant ne connaît pas les belles luttes oratoires des élections qui se terminent si souvent dans nos Antilles par des luttes à main armée. La politique est cause de la stagnation d'abord, de la régression ensuite; elle est cause des émeutes, qui tôt ou tard seront le prélude d'un événement quelconque nécessitant l'opération brutale et morale de l'installation du dictatorat. A cela nos marins ne peuvent rien.

Enfin, le 7 février, la division quitta les Antilles et par un temps superbe fit route pour les Bermudes.

***

Ces îles, petites, rocheuses, entourées d'écueils madréporiques qui les défendent contre les efforts des vagues, sont devenues sous la tutelle anglaise le rendez-vous d'une partie des riches Américains du Nord fuyant le rude hiver de leur pays; le travail des habitants en a fait un centre important d'exportation de légumes et de fruits. Le climat, très doux grâce au gulf-stream, les baies, détroits, golfes innombrables entre les 365 îles qui forment l'archipel, l'absence de courants de marées rendent ce pays excessivement propice à la navigation de plaisance. Si, aux dons naturels, on ajoute le travail des Anglais passés maîtres en l'art des aménagements de la nature et du confortable, on aura l'explication de l'importance

qu'ont prise ces îlots perdus dans l'immensité de l'Atlantique nord.

Importance encore accrue par la présence d'un grand arsenal maritime, d'un point d'appui de la flotte, situé en un îlot quasiment inaccessible à l'extrémité d'un long, sinueux et très étroit couloir, bordé de chaque côté par une rangée d'écueils dont les navires ne sont défendus que par des bouées et l'œil des pilotes. Les bouées enlevées, aucun navigateur, même très expérimenté, ne se risquera dans le chenal, d'ailleurs formidablement défendu par une artillerie très puissante.

Les habitants peuvent dormir en paix.

Les Anglais firent un cordial accueil à nos marins, officiers et matelots. Les dîners, thés, réunions au gouvernement ou dans les clubs, les « dancing » des hôtels permirent de se rendre compte de l'existence dans ce petit trou très cher.

Cette courte escale dans une colonie anglaise, la seule visitée dans la tournée, fut l'occasion d'une comparaison, pas en notre faveur. Elle montra à tous le soin qu'apportent nos voisins d'outre-Manche à installer leurs habitations, à entretenir leurs jardins, à soigner leurs routes, à donner à tout ce qui les entoure une apparence correcte, agréable, qui dénote du bien-être, de l'aisance, de la tenue, qui montre que les installations ne sont pas provisoires.

A Dakar, à Saïgon et ailleurs dans nos colonies, on est frappé du laisser-aller des Français. Quand on pénètre chez eux on ne sent pas l'intimité, mais bien le « camp-volant ». Ils n'ont pas honte d'abandonner leur jardin aux mauvaises herbes; ils se contentent de quelques meubles achetés à la salle des ventes; ils agissent comme s'ils devaient prendre le paquebot le lendemain; et cependant un grand nombre, les militaires par exemple, s'établissent pour deux années au moins. Les fonctionnaires des colonies agissent à peu près de même, bien que leur bail soit de plus longue durée, et de même encore agissent les colons et les représentants bien rémunérés des grandes compagnies de navigation et de commerce. Sans doute, il est d'heureuses exceptions; mais, d'une manière générale, un Français aux colonies agit toujours comme s'il était de passage, même si ce passage dure plusieurs années; il vit uniquement avec l'idée fixe de se former un capital par l'économie et non par un accroissement de gain dû au travail.

***

Nous eûmes cinq jours passés aux Bermudes, nos vaisseaux, le 16 février, reprirent la route de France, ils entamèrent les

2,900 milles marins (5.370 kil.) qui les séparent de la mère patrie.

Le départ s'effectua par un temps merveilleux de clarté de calme; à peine si une petité brise ridait la surface de la rade. Sous l'eau d'un bleu d'outre mer, apparaissaient parfois les massifs de coraux qui donnent par transparence de si curieuses colorations violettes. Sous l'action des hélices l'eau écumait; battue par les ailes de bronze, elle apparaissait dans le sillage comme une énorme étoffe de gaze légèrement onduleuse, moirée, « loïe-fulleresque », chatoyante, où toutes les couleurs, du violet intense au blanc de la mousse par les bleus et les verts, se jouaient sous le soleil brillant pour le plaisir des yeux.

Aussitôt passé le dernier écueil, les opérons bientôt vers eau d'un vert profond. Les navires se lancèrent dans l'Est à la poursuite de ce cercle d'horizon qui cache le but et recule toujours à mesure qu'on avance jusqu'au jour cependant où la persévérance a gain de cause et fait arriver à destination.

Mais ce ne fut pas sans peine. La traversée, qui débuta si bien et finit de même d'ailleurs, fut faite par gros coups de vent d'Ouest. Pendant huit jours sur douze, les croiseurs roulèrent d'un bord sur l'autre; ils furent obligés de tenir tous leurs sabords fermés; ils virent les lames monter sur leur pont par le travers et ne furent pas peu étonnés de se trouver pendant quatre jours soulevés au sommet de lames hautes d'une douzaine de mètres au moins. D'un bâtiment à l'autre, à la distance de 400 mètres, les passerelles de navigation, hautes de 14 mètres au-dessus de la flottaison, n'étaient pas visibles, la crête de la lame les cachait l'une à l'autre. La vie fut très pénible à bord mais combien grandiose... et long... fut le spectacle!

Dans le cours de cette traversée, les bâtiments ne furent pas complètement séparés du reste de l'univers; grâce à la télégraphie sans fil, ils restèrent toujours en correspondance avec lui. Au début, ce fut avec les Bermudes; puis, au milieu de la traversée, un paquebot invisible, mais entendable, le *Navarre*, eut l'obligeance de donner les nouvelles mondiales dont les sujets navrants ou grotesques alternèrent avec un doux éclectisme : un duel, un championnat de boxe en 25 reprises, la perte du *Chanzy*, la représentation de l'*Electra* de Strauss, un tremblement de terre homicide, l'ultimatum marocain défrayèrent les conversations à bord. Puis ce furent les postes puissants européens et marocains dont les bâtiments reçurent les nouvelles; enfin le vice-amiral commandant la deuxième escadre put entrer en relations directes avec ses subordonnés à un millier de kilomètres. Il leur ordonna de rallier son pavillon à l'ai-

journ et de se préparer à recevoir les visites du vice-amiral inspecteur et du ministre.

Le 28 février, les croiseurs laissèrent tomber l'ancre à Quiberon, reçurent les visites annoncées, exécutèrent quelques exercices et tirs, et ne rallièrent Brest que le 15 mars, comme il avait été décidé avant le début de la croisière.

Après avoir parcouru 14.700 milles marins, brûlé chacun environ 1.600 tonnes de charbon, relâché neuf fois et visité des pays où il importe que la France ne se laisse pas oublier, nos croiseurs purent se reposer et nos voyageurs vivre un peu de la vie de famille.

*
* *

Le coût du voyage n'atteint pas 200.000 francs par bâtiment, soit à peine 800.000 francs au total. Certes, cette somme peut paraître lourde, en réalité elle n'est en rien exagérée. Avant toutes choses il faut songer que, même si les bâtiments n'étaient pas allés dans l'Amérique du Sud, ils auraient circulé sur les côtes de France, et partant, dépensé du charbon, 1.500 ou 2.000 tonnes par exemple; en conséquence il n'est pas possible d'avancer que, si le voyage n'avait pas eu lieu, les 4.600 tonnes de charbon eussent été économisées.

Enfin les bénéfices divers doivent être mis en parallèle des dépenses. Malheureusement ils ne sauraient être évalués en francs. Les équipages, depuis l'amiral jusqu'au dernier des matelots, se sont perfectionnés dans leur métier; le matériel, mis à l'épreuve, a donné pleine satisfaction; de sorte que la division se trouve finalement mieux apte qu'avant le départ à remplir son rôle de temps de guerre. Résultat fort appréciable et beaucoup plus apprécié chez les Anglais que chez nous.

La tendance française est de crier bien haut nos défauts, nos points faibles, nos accidents et avaries, nos misères et nos faiblesses. Sans doute il faut être exactement renseigné sur l'état des choses; mais est-ce renseigner exactement que dire seulement les imperfections de notre marine? Et nous pouvons être très satisfaits de la manière dont nos croiseurs ont subi la dure épreuve de cette longue croisière dans l'Atlantique et celle tout aussi pénible des grandes manœuvres navales qui viennent de se terminer dans la Méditerranée.

Enfin l'avis des Français en relations d'affaires avec l'Amérique du Sud, commerçants, industriels et diplomates, est que la croisière a produit un excellent effet à tous points de vue.

H. Tanif.

L'ORGANISATION

DU MINISTÈRE DES COLONIES

II

QUELLE DOIT ÊTRE L'IMPORTANCE DU MINISTÈRE DES COLONIES?[1]

Il ne faudrait pas croire que, parce qu'il existe un ministère des Colonies, toutes les affaires coloniales soient traitées par ce ministère, ni qu'il ait toujours voix prépondérante pour les affaires qu'il traite.

On sait, d'abord, qu'il ne s'occupe ni de l'Algérie, ni de la Tunisie. Celle-ci relève des Affaires étrangères et jouit, en fait, d'une assez grande autonomie. L'Algérie, après avoir été longtemps soumise à la politique des rattachements, c'est-à-dire traitée comme un prolongement de la France, sous la dépendance respective de tous les ministres, a conquis, en 1900, un budget indépendant et le droit d'être considérée comme une véritable colonie; elle relève actuellement du service des Affaires algériennes, au ministère de l'Intérieur, mais ce n'est pas dire que les ministres des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics, pour ne citer que ceux-là, n'interviennent point dans ses affaires.

Il semble, à première vue, qu'il n'en soit pas de même pour les colonies et pays de protectorat autres que l'Algérie et la Tunisie, relevant du ministère des Colonies.

Mais il suffit d'être au courant de ces choses pour savoir que le ministère des Affaires étrangères intervient, pour les colonies comme pour la France, et généralement avec voix prépondérante, dans toutes les questions diplomatiques; ceux de la Guerre et de la Marine, dans les questions militaires; celui des Finances, dans les engagements de dépenses de l'Etat; celui du Commerce, dans les questions douanières; l'administration des Postes et des Télégraphes dans la construction des câbles et dans l'exploitation postale; sans parler des ministères de la Justice, de l'Instruction publique, du Travail, qui ne se tiennent point à l'écart. Un député colonial n'a-t-il pas demandé au ministre de l'Agriculture, lors de la discussion du budget de ce département, une subvention pour l'une de nos colonies, si bien que le rapporteur général du budget a dû faire observer

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er septembre 1910.

que le ministre des Colonies est, aux colonies, ministre de l'Agriculture?

A quoi tient cette situation?

Nous en indiquerons, parmi plusieurs autres, quatre causes principales qui se touchent d'ailleurs étroitement.

La première est que le ministère des Colonies est relativement de date récente; il n'a pas encore acquis l'autorité nécessaire pour parler haut à des administrations séculaires, puissantes de toute la force de leurs traditions.

La seconde est qu'il est considéré, assurément à tort, comme un ministère de second plan : les questions coloniales ne connaissent d'autre alternative, auprès de l'opinion, que l'affolement ou l'indifférence. La voix du ministre des Colonies est faible pour défendre des intérêts dont les répercussions sont considérables, à coup sûr, mais lointaines.

Une troisième est que la multiplicité des attributions du ministère des Colonies lui permet difficilement d'entretenir un personnel compétent sur toutes les questions, et l'oblige à recourir à la compétence technique des autres départements.

Une quatrième, enfin, est qu'il y a comme une survivance de la politique algérienne des rattachements qui n'est pas bien ancienne et qui trouve encore des défenseurs.

Afin de mieux entrer dans le vif de ces difficultés, nous examinerons successivement les trois problèmes de l'annexion de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies; du ministère des Colonies, considéré comme ministère militaire; et de l'intervention des départements autres que celui des Colonies dans les affaires coloniales.

9° *Rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies.*

M. Messimy a résumé, dans son rapport à la Chambre des députés sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1910, les inconvénients qu'il y a à ce que les affaires d'Algérie, de Tunisie, d'Afrique Occidentale et du Congo ne soient pas centralisées dans un même ministère. Sans y revenir, on devine aisément qu'il s'agit de lenteurs, pertes de temps, divergences de vues, hésitations, manque de décision, de suite dans les idées, absence de politique musulmane.

Il n'est pas douteux que, pour des motifs d'intérêt général, le rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies offre de tels avantages qu'il s'imposera un jour. Cette solution convient d'ailleurs à notre amour de la symétrie et des situations claires : aussi bien est-ce là l'écueil de la mesure préconisée. On a dit, dans la presse, à l'occasion du chapitre

consacré par M. Messimy, dans son rapport, à cette question, que le rattachement de l'Algérie au ministère des Colonies n'apporterait aucun remède au mal le plus grand dont souffre actuellement l'Algérie : l'ingérence du Parlement métropolitain dans ses affaires. Quelque opinion qu'on puisse avoir à ce sujet, il est certain que l'Algérie ne gagnerait pas grand'chose à être annexée à un ministère qui n'est pas maître chez lui, tel que nous l'avons dépeint plus haut. Mais précisément ce rattachement serait l'un des moyens les plus efficaces de donner plus d'importance au ministère des Colonies.

Il faut donc envisager cette solution comme celle de l'avenir. Cela suffit pour tracer notre conduite. Discuter sur le rattachement ne suffit qu'à préparer l'opinion. Ce qu'il faut surtout, c'est étudier dès maintenant, dans les moindres détails, sans d'ailleurs préjuger de l'issue, dans quelles conditions il pourrait s'effectuer, afin d'être prêt à faire face aux événements le jour où il s'imposera inopinément.

Il est indéniable, en effet, que si ce rattachement devait s'opérer à la façon de celui des colonies ou des pays de protectorat, alternativement aux ministères des Affaires étrangères, de la Marine ou du Commerce, comme nous l'avons vu à la première partie, dans notre résumé historique, ce serait une de ces solutions nominales et arbitraires, aussitôt défaites qu'ébauchées et plus nuisibles qu'utiles par l'instabilité qu'elles provoquent, comme par l'impuissance qu'elles démontrent.

10° *Le ministère des Colonies, ministère militaire.*

C'est en 1900, lors des débats de la loi portant création des troupes coloniales, que la question du ministère des Colonies envisagé comme ministère militaire a été principalement agitée. Deux ministères militaires suffisent en France, a-t-on dit : il n'en faut pas un troisième. A vrai dire, la question de principe était tranchée depuis longtemps, sous la pression des nécessités, puisque dès 1890 l'administration des Colonies avait été rendue responsable de la défense de nos possessions d'outre mer.

On s'est arrêté, en 1900, à une solution mixte, qui n'a pas été modifiée depuis. Les troupes coloniales dépendent du ministère de la Guerre, en ce qui concerne le recrutement, le commandement et la relève de l'ensemble de ces troupes, ainsi que l'administration de celles qui sont stationnées dans la métropole. Les troupes stationnées aux colonies sont, au contraire, administrées par le ministère des Colonies, responsable de la défense, et le budget de ce ministère, dont le total est de 100 millions de francs environ, comprend pour plus de 80 mil-

lions de francs de dépenses militaires. Il faut ajouter que ce dernier résultat tient à ce que l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900 a mis à la charge des budgets locaux des colonies leurs dépenses civiles.

Les inconvénients de la dualité d'attributions des ministères de la Guerre et des Colonies, concernant les troupes coloniales, ont été signalés à maintes reprises, et des solutions diverses ont été proposées pour y porter remède. M. Dubief, dans son rapport à la Chambre des députés sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1904, a préconisé le rattachement au ministère des Colonies des troupes coloniales, y compris les troupes d'Algérie, qui devraient en faire partie et assurer la relève des soldats et des cadres en service aux colonies. M. Charles Humbert, dans son rapport sur le budget des troupes coloniales pour l'exercice 1908, a proposé : 1° de fusionner les troupes métropolitaines et coloniales, ces dernières formant cependant des troupes spéciales, en ayant soin d'adopter un certain nombre de mesures destinées à éviter toute chance d'arbitraire dans les envois des officiers aux colonies ; 2° de confier au département de la Guerre la charge d'assurer la défense des colonies dans les mêmes conditions qu'il assure celle de l'Algérie et de la Tunisie. D'autre part, le ministre de la Guerre, dans l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée, déposé par lui le 30 novembre 1907, avait indiqué qu'il faisait étudier les conditions dans lesquelles pourrait être réalisée la fusion des troupes coloniales et des troupes métropolitaines. Inversement, M. Le Hérissé, dans son rapport sur le budget des troupes coloniales pour l'exercice 1909, a demandé le maintien de l'autonomie de l'armée coloniale, à laquelle seraient rattachés les régiments algériens et la légion étrangère : cette autonomie serait tempérée par un échange possible, sous certaines conditions, entre les cadres coloniaux et les cadres de l'armée métropolitaine. Enfin, comme conclusion à une interpellation de M. de Boissieu, relative à la situation créée aux officiers de l'armée coloniale voulant permuter dans l'armée métropolitaine, par l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 1909, déboutant de sa demande un officier d'infanterie coloniale, et constatant qu'aucun texte ne confère aux officiers de l'armée coloniale un droit à la permutation, la Chambre des députés a adopté dans sa deuxième séance du 17 février 1910 l'ordre du jour suivant, modifié, de MM. de Boissieu, Le Hérissé et l'amiral Bienaimé, accepté par le ministre de la Guerre : « La Chambre, dési-
« reuse de voir appliquer la loi du 7 juillet 1900 dans l'esprit

« le plus juste et le plus bienveillant, passe à l'ordre du jour. » Et, à la suite de cette résolution, le Comité de l'Action coloniale et maritime a, dans sa réunion du 26 février 1910, adopté le vœu ci-après : « Le Comité de l'Action coloniale et maritime, « considérant que la fusion de l'armée coloniale avec l'armée « métropolitaine risquerait, entre autres inconvénients : 1° en « leur préparant des cadres moins bien adaptés à leurs condi- « tions particulières, de tarir le recrutement des troupes « coloniales et de compromettre l'utilisation des troupes noires ; « 2° en incitant de nombreux officiers coloniaux à demander « prématurément leur retraite, d'imposer au budget une charge « fort lourde, émet le vœu que l'armée coloniale, sous réserve « des réformes qui seraient de nature à augmenter sa valeur « combattante pour le cas d'une guerre européenne, conserve « son autonomie. »

Ces hésitations montrent assurément que le problème est difficile. Mais, alors qu'il intéresse, au premier chef, l'organisation future du ministère des Colonies, on peut s'étonner de voir combien peu ce dernier est appelé à participer à l'étude des réformes projetées. Il faut dire qu'il n'a pas contribué davantage à l'élaboration de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, déclarée cependant applicable aux colonies dans tout ou partie de ses dispositions, et dont l'application en fait, dans certaines d'entre elles, a soulevé de très grosses difficultés.

On voit ici l'un des nombreux exemples de cette situation d'infériorité du ministère des Colonies, que nous avons signalée plus haut, vis-à-vis des autres départements ministériels. Cette question des attributions militaires du département des Colonies devrait être étudiée, à un point de vue essentiellement pratique, dans ses moindres détails, par ce département lui-même, de concert avec celui de la Guerre.

11° *Intervention des ministères autres que celui des Colonies dans les affaires coloniales.*

Nous venons de signaler à part la question de l'importance militaire du ministère des Colonies, parce que les problèmes qui s'y rattachent sont de notoriété publique. Mais on a vu, au début de ce chapitre, que des problèmes analogues se posent, qu'il s'agisse des Affaires étrangères, de la Marine, des Finances, du Commerce, des Postes et Télégraphes ; voire même de la Justice, de l'Instruction publique, du Travail.

Cette question de l'intervention des ministères autres que celui des Colonies dans les affaires coloniales nous paraît se présenter sous un double aspect.

D'une part, il nous semble indispensable que le ministère des Colonies ait l'autorité et l'organisation nécessaires, pour prendre l'entière responsabilité de la politique à suivre dans les colonies, et pour avoir le dernier mot dans les mesures d'exécution que comporte cette politique. Il est inutile d'insister sur ce fait bien connu que tout programme d'action nécessite une unité de direction : les fautes de la campagne de Madagascar seraient, au besoin, présentes à toutes les mémoires pour nous le rappeler. En outre, les ministères autres que celui des Colonies, absorbés par de graves préoccupations et de lourdes responsabilités concernant la métropole, relègueront toujours les questions coloniales au second plan, les subordonneront à d'autres, ou n'y prêteront qu'une attention médiocre, risquant, d'ailleurs, par ignorance des conditions spéciales à des milieux différents, de proposer des solutions impraticables, avec d'autant plus de liberté qu'ils peuvent agir sans responsabilité à cet égard, et que le ministère responsable se trouve lui-même couvert par cette intervention en quelque sorte anonyme.

D'autre part, il est utile que le ministère des Colonies cherche une entente préalable avec les autres ministères, pour les affaires qui peuvent avoir une répercussion directe sur les intérêts de la métropole ; les consulte sur celles dont le caractère de spécialité exige des avis techniques expérimentés et des garanties particulières ; leur abandonne, enfin, quelques attributions secondaires, en vue d'éviter des pertes de temps, des doubles emplois de personnel, ou des complications inutiles.

Mais ces deux aspects de la question sont étroitement solidaires. Ce n'est que si la première condition est remplie, que le ministère des Colonies pourra utilement satisfaire à la seconde. Otez, en effet, l'autorité de ce ministère et son pouvoir de dire le dernier mot ; voici aussitôt les ententes, les consultations, les abandons d'attributions qui font pencher fortement la balance du côté des autres ministères et poussent à l'anarchie.

Entre cent exemples qui se présentent journellement, nous n'en voulons retenir qu'un seul, qui est récent et nous paraît symptomatique. On lit au *Journal officiel*, à la page 1181 du compte rendu *in extenso* de la première séance de la Chambre des députés du 27 février 1910, dans la discussion de l'article 27 du projet de loi de finances, relatif aux importations en Algérie des produits originaires des autres colonies, l'échange de paroles suivant :

M. François Deloncle. — Cet article très important a pour but, nous dit l'exposé des motifs de la loi de finances, d'assimiler l'Algérie à la métropole, au point de vue du régime douanier. Or, il a été inséré dans la loi

de finances, sans que ni la commission des douanes ni le ministère des Colonies aient été consultés.

M. MAURICE BERTEAUX, *président de la Commission du budget.* — Comment cela? Le gouvernement a été consulté.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — M. le ministre des Finances représente le gouvernement.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Ni la Commission des douanes, ni le ministre des Colonies, ni les grandes colonies intéressées n'ont été consultés. (*Exclamations.*)

Ce n'est pas le lieu d'évoquer ici le fond de cette affaire. Nous constatons simplement que le ministre des Colonies est le dernier à être entendu dans un grand nombre de questions, très importantes, qui intéressent les colonies directement; et, lorsqu'on l'entend enfin, sa voix ne pèse pas suffisamment.

En cette matière, comme en toutes autres, on ne saurait se contenter de considérations générales; il faut, à la lumière des principes qui précèdent, examiner une à une les attributions du département des Colonies et des autres départements, à l'égard de nos possessions, et faire une ventilation minutieuse. Ce sera du moins un point de départ pour susciter des pratiques plus conformes à nos véritables intérêts.

PIERRE MA.

LES COLONIES PORTUGAISES
D'EXTRÊME-ORIENT

I. — Etat de l'Inde [1].

Cette petite colonie de 4.030 kilomètres carrés [2] avec 100 kilomètres de littoral, enclavée dans la côte du Malabar, est tout ce qui reste au Portugal de son ancien empire des Indes. Peut-être est-ce le souvenir de ce glorieux passé qui incite le gouvernement lusitanien à y entretenir une luxueuse, mais coûteuse administration : jusqu'en 1835, l'Inde portugaise était même gouvernée par un vice-roi. Aujourd'hui encore, l'Etat y entretient un patriarche, le « primat d'Orient », deux séminaires et un très grand nombre d'écoles.

Cependant, en dépit de son antique splendeur, de sa nombreuse population et des facilités qu'offre à son développement économique un réseau serré de fleuves et de routes, cette colonie végète depuis 1878. Elle est obligée d'importer chaque année pour sa consommation des centaines de contos de reis de riz, qui forme la base essentielle de l'alimentation indigène et que la colonie n'arrive pas à produire en quantité suffisante, à cause de son régime agraire défectueux et de l'insuffisance de son système d'irrigation.

Au point de vue commercial, le port et le chemin de fer de Mormugão souffrent de la concurrence redoutable de Bombay.

Telles sont les deux causes principales qui s'opposent au progrès économique de l'Inde portugaise. Elles permettent de comprendre sa situation budgétaire, qui se traduit, depuis nombre d'années, par une série de déficits importants :

	Recettes	Dépenses	Déficits
	—	—	—
	contos	contos	contos
1901-1902.....	1.019	1.028	9
1902-1903.....	957	1.074	177
1903-1904	984	1.101	117
1904-1905.....	972	1.110	138

Le mouvement commercial — importation, exportation,

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 16 septembre 1909; 1er février 1910.

[2] Elle comprend, en dehors du territoire de Goa (3.600 kilomètres carrés), les petits districts de Daman (384 kilomètres carrés) et de Diu (52 kilomètres carrés).

réexportation et transit — a été de 6.216 contos en 1899, de 6.782 en 1902, de 7.200 en 1905[1].

Le principal article d'importation est le riz (375 contos en 1902), qui provient presque exclusivement de l'Inde britannique.

Dans l'exportation, figurent surtout : les noix de coco et du coprah[2] (235 contos en 1902, 250 en 1905), les épices ou aromates indigènes, produits de l'arec (1902 : 55 ; 1905 : 70 ; animaux vivants (40 contos), le sel, le poisson, l'huile de coco, etc.

La plupart des échanges se font avec l'Inde britannique. Les envois à destination de la métropole et d'autres colonies portugaises ont été en 1902 de 2.100.000 reis pour le Portugal, de 2.497.200 reis pour le Mozambique et de 8.800 reis pour l'Angola. Si cet état de choses dépend naturellement de la situation de l'Inde portugaise vis-à-vis de sa puissante voisine, il n'est pas douteux, cependant, que la faible part tenue par le Portugal et ses autres colonies dans le commerce de cette région est due avant tout au manque de communications régulières.

Les chiffres relatifs au transit des marchandises (1896 : 494 contos ; 1897 : 414 ; 1898 : 4.990 ; 1899-1900 : 3.610 ; 1901 : 3.036 ; 1902 : 4.404), attestent les vicissitudes par où sont passés le port et le chemin de fer de Mormugão. A la suite d'une réduction de tarifs sur cette ligne en 1894, la *Southern Mahratta* et la *Great India Peninsula* s'entendirent pour favoriser les marchandises dirigées directement sur Bombay, *via*

---

[1] Voici le détail pour 1899 (contos de reis) :

	Importation	Exportation	Réexportation
Par mer.....	1.546	390	29
Par terre.....	478	161	»
	2.024	551	29
1902.....	1.766	581	31

	Transit
Par importation maritime.....	2.728
Par exportation maritime.....	882
	3.610
1902.....	4.404

[2] La culture du cocotier est l'objet de tous les soins de l'agriculture indigène. Au sujet de cette dernière et de l'exploitation de la terre dans l'Inde portugaise, il paraît intéressant de signaler, en passant, une curieuse institution, les *Communidades*, survivance d'anciennes communautés de villages, que l'explorateur et le grand colonisateur des Indes, Alfonso d'Albuquerque, sut respecter et qu'un décret du 15 septembre 1880 a transformées en associations agricoles. Ces communautés sont usufruitières des biens dont l'Etat est le propriétaire. Elles possèdent encore la plupart des terrains cultivés de Goa et rendent, paraît-il, de réels services à la colonie. (Voir A. de Almada Negreiros, les *Colonies portugaises*, p. 121).

Poonah, au détriment de celles qui prenaient la voie de Castle-Rock. Il en résulta une baisse de trafic pour le port portugais. Sur les instances du gouvernement de Lisbonne, en 1898, la *Southern Mahratta* consentit à accorder aux marchandises à destination de Mormugào un traitement égal à celles qui prennent la voie de Bombay : d'où une reprise du transit par le premier de ces ports. Mais, à la suite d'une conférence tenue à Londres, en avril 1899, de nouvelles résolutions furent prises par les Compagnies anglaises, et il s'ensuivit en 1899-1900 une nouvelle diminution du trafic de Mormugào. Enfin, le gouvernement portugais se décida à accepter les offres de la *Southern Mahratta* en vue d'exploiter, à certaines conditions, la ligne et le port de Mormugào, et il ratifia une entente de cette Compagnie avec la *West of India Portuguese*, dans le but de lutter avantageusement contre la *Great India*. Il en résulta un notable accroissement du mouvement des marchandises dans le port de Mormugào, qui passa de 88.810 tonnes en 1902 à 99.137 tonnes en 1903. Cette augmentation a encore continué depuis.

Comme on le voit, l'Inde portugaise souffre de la dépendance immédiate et forcée où elle se trouve à l'égard de sa puissante voisine, et cette situation doit nécessairement peser sur son développement futur. Peut-être, cependant, le développement du port de Mormugào, la culture plus intensive du riz, l'établissement d'un service de navigation plus actif entre cette colonie, la métropole et les autres possessions portugaises réussiront-ils à faire progresser cette région asiatique. Le gouvernement de Lisbonne est déjà entré dans la voie des réformes : il convient d'attendre de les voir mises en œuvre pour pronostiquer, d'après leurs résultats, de l'avenir probable de l'Inde portugaise.

II. — Macao.

C'est la plus petite des colonies portugaises : elle ne mesure pas plus de 10 kilomètres carrés de superficie [1]. Depuis l'année 1557 — où les Portugais établirent leur domination sur ce coin de la Chine — elle a passé par bien des alternatives de prospérité et de décadence. En dépit des procédés de la diplomatie du Céleste-Empire et de la guerre acharnée que firent les Anglais et les Hollandais au commerce portugais en Orient, elle était encore, dans la première moitié du XIXe siècle, un centre important des relations commerciales avec la Chine mé-

[1] La province de Macao se compose de la péninsule de Ngaomen et des deux îles [illegible] Colonane. La population est de 7.627 habitants.

ridionale. Mais l'ouverture de Hong-Kong au commerce européen, en 1842, lui porta un coup redoutable : elle vit ses recettes réduites à ce que lui rapportait le commerce du cabotage et l'affrètement des jonques armées destinées à convoyer les embarcations chinoises et à les protéger contre les pirates.

Déclaré port franc par un décret du 20 février 1845, Macao renaquit à la vie commerciale : après une crise provoquée par l'interdiction de la « traite des Jaunes » en 1875[1], et en dépit des ensablements successifs de son port et de l'ouverture des ports de la Chine au commerce européen, son mouvement d'affaires n'a cessé de se développer.

Sa situation financière se traduit par des excédents budgétaires qui lui permettent même de venir en aide à l'île de Timor, moins favorisée :

	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905
	—	—	—	—
	contos	contos	contos	contos
Recettes.....	627	656	927	789
Dépenses	426	446	486	448
Excédents....	201	210	441	341

Il faut dire que Macao tire une partie importante de ses recettes des loteries, du jeu de « Fantan » et du privilège de l'opium bouilli (*exclusivo do opio cocido*).

Le *mouvement commercial* de Macao a été de 17.600 contos en 1899, de 18.613 en 1902 et de 20.400 en 1905. Voici le détail des importations et des exportations (en contos de reis) pour 1902 :

	Importations	Exportations
	—	—
Par navires de haut bord.....	5.470	4.772
Par bateaux de cabotage (*juncos* et *lorchas*).	5.152	3.217
	10.622	7.989

Le port de Macao est fréquenté annuellement et en moyenne par 6.000 embarcations de cabotage et 2.000 navires de haut bord [2].

---

[1] Après la suppression de ce trafic immoral à Hong-Kong, en 1874, Macao était devenu le grand fournisseur de coolies de l'Amérique et de l'Australie. Et elle profita de cette situation, jusqu'au jour où l'Angleterre le lui interdisit à son tour. (Voir H. Hauser, dans les *Questions*, 1901, t. XII, p. 474.)

[2] Mouvement du port de Macao.

	Vapeurs	Tonnage	Juncos	Tonnage	Totalité des navires	Tonnage total
	—	—	—	—	—	—
1899..	1.300	480.940	4.314	299.720	5.614	780.660
1902..	1.640	559.776	4.920	304.760	6.560	864.536

(D'après de Almada Negrerios, *op. cit.*, p. 129).

Les principaux articles de commerce sont : l'opium cru, les fils et tissus de coton et de soie, les feux d'artifice (*panchões*), le riz, le sucre, le thé, les bois à parfums, le tabac et le vin chinois (*liu-pun*).

Faute de communications régulières avec la métropole et étant donné que la plus gande partie du commerce de Macao est entre les mains des Chinois, les relations avec le royaume sont très restreintes : en 1899-1900, ces échanges se traduisent par 3.700.000 et 6.900.000 reis (exportations et importations).

Pour y remédier, le gouvernement s'occupe de créer un service mensuel de navigation à vapeur entre Macao et les ports de Portugal, qui engloberait, en même temps, le district de Timor. Il convient aussi de mentionner les travaux projetés et même décidés par un décret ayant force de loi du 21 septembre 1904, en faveur du port de Macao, en vue surtout de le garantir contre l'ensablement.

A l'heure actuelle, deux dangers nouveaux menacent la prospérité de Macao. D'abord un danger économique. Une conférence internationale, qui s'est tenue récemment à Shanghaï, a adopté des conclusions excessivement radicales au sujet de la répression du commerce de l'*opium*. Si elles venaient à être mises en pratique, il en résulterait un grave préjudice pour Macao, qui retire des bénéfices importants de ce commerce. Il est vrai que Macao peut compter en cette affaire — une fois n'est pas coutume — sur le concours de Hong-Kong, que menace le même danger et qui a déjà fait entendre des protestations.

Une autre cause d'alarme pour la population portugaise à Macao résulte de l'attitude à son égard du gouvernement chinois. Ce n'est qu'en 1878 que le Céleste Empire s'est décidé à reconnaître la colonie — et encore de bien mauvaise grâce — après une possession en fait de plus de trois siècles. La délimitation de frontières prévue par ce traité n'a pas encore été faite, et de nombreux incidents en sont déjà résultés. L'année dernière encore, un bateau japonais qui transportait des armes fut saisi par les autorités chinoises dans les eaux portugaises. Probablement, la crainte de responsabilités (on était au lendemain de la mort tragique de Dom Carlos) empêcha le gouvernement de Lisbonne de protester, et la Chine en profita pour ne pas reconnaître les droits du Portugal sur les eaux territoriales de la colonie. Ces derniers temps, l'envoi d'un commissaire spécial chargé de procéder à la délimitation des frontières fut cause de difficultés nouvelles avec les autorités du Céleste-

Empire. Le bruit courut même un moment à Lisbonne qu'une escadre chinoise venait de bombarder Macao. La réalité est que l'agitation semble avoir gagné les populations chinoises du voisinage, et ceci promet de nouveaux incidents.

S'ils venaient à s'aggraver, on ne peut s'empêcher de reconnaître la difficulté qu'aurait le Portugal d'assurer avec ses seules forces sa domination sur ce point éloigné de l'Empire chinois. Il y a peu de temps, le *Morning Post* de Londres, faisant allusion à cette délicate situation, ne trouvait point d'autre remède que celui-ci, qu'il conseillait nettement au gouvernement lusitanien : c'était de vendre cette possession à l'Angleterre !

Il faut espérer pour le Portugal qu'il n'en sera pas réduit à une telle extrémité. La conservation de cette colonie mérite de sa part quelques sacrifices : la situation économique et financière de Macao, comme nous l'avons vu, est loin, en effet, d'être défavorable, et ses progrès seront plus rapides encore le jour où aura été construit le chemin de fer de pénétration dont il est question, paraît-il, dans le traité en négociation avec la Chine[1].

III. — Timor

Cette île, située à l'extrémité de l'archipel de la Sonde, est partagée, comme on sait, entre les Hollandais et les Portugais : les premiers en occupent 13 km. q. 050 à l'Ouest, les seconds 19 km. q. 300 à l'Est[2]. Avant la dernière guerre de Cuba, il fut un moment question, tant en Espagne qu'au Portugal, d'un troc entre les deux pays : le Portugal eût consenti l'abandon de la partie de Timor qu'il possède, et que l'Espagne, encore maîtresse des Philippines, eût eu toutes facilités pour exploiter, en échange de l'île de Fernando-Po, si voisine des îles de São-Thomé et du Principe. Mais, à supposer que les deux gouvernements aient jamais envisagé sérieusement ce projet, les événements ne leur permirent pas de le mener à bonne fin.

Timor est peut-être, avec la Guinée, une des plus riches colonies portugaises, si on a égard à ses richesses naturelles; son sol se prête à toutes les cultures : le café, le cacao, le thé, le riz, le maïs y viennent fort bien; on y rencontre, à l'état sub-

[1] Ce chemin de fer avait déjà fait l'objet d'une concession il y a cinq ans, mais jamais il n'a pu se constituer une société pour l'exploiter. Viendrait-il à être construit, qu'une autre menace pour la prospérité de la colonie portugaise résulterait encore de la concurrence faite par le port franc de Kouang-Tchéou, fondé par les Chinois en face de Macao.

[2] La population est évaluée à 2 millions d'habitants, soit 103,5 habitants par kilomètre carré. A Timor est rattaché l'îlot de Cambing, situé à 20 kilomètres au Nord, et dont la population est d'environ 2.000 habitants.

spontané, le coton et le tabac ; le santal abonde dans ses riches forêts ; l'île possède des mines d'or, de cuivre, de fer et des sources de pétrole. Son climat laisse, sans doute, à désirer, surtout au chef-lieu, Dilly, entouré de marécages. Mais, la main-d'œuvre indigène y est abondante.

En dépit de tous ces avantages naturels, la situation de Timor — comme aussi celle de la Guinée — est déplorable ; on en aura une idée par la lecture de ses budgets, qui se soldent par des déficits croissants :

	Recettes	Dépenses
1901-1902....	113 contos	164 contos
1902-1903....	118 —	178 —
1903-1904....	87 —	179 —
1904-1905....	94 —	196 —

Encore faut-il ajouter que, dans le chiffre des recettes, figure une somme de 32 contos qu'envoie, chaque année, la province de Macao, pour venir au secours de sa voisine... lointaine.

Le mouvement commercial reste à peu près stationnaire ; la douane de Dilly donne les chiffres suivants (contos de reis) :

	1902	1903	1904	1905
Importation.....	254	244	253	287
Exportation.....	318	246	251	321
Total.....	572	490	504	608

Les causes de cette situation sont multiples et bien connues. C'est l'absence de communications dans l'île, aussi bien qu'avec la métropole et avec Macao, c'est l'indolence et l'apathie des indigènes, ce sont les guerres intestines continuelles, c'est aussi le manque de capitaux nécessaires à une exploitation raisonnée et intensive de l'intérieur de l'île.

Pour suppléer au manque d'initiative privée, l'Etat portugais a créé lui-même des plantations, notamment de café, mais il ne semble pas qu'elles aient donné jusqu'ici de grands résultats. Et cependant, cette possession portugaise jouit de la même constitution géologique que l'Australie, dont elle ne semble qu'un prolongement ; elle en a la flore et la faune. Elle pourrait sans doute aussi jouir de la même prospérité, à en juger par l'autre partie de l'île — la partie hollandaise — dont les progrès sont déjà remarquables.

Pour remplacer l'indigène — que l'on juge incorrigible — on parle de faire appel à une forte immigration chinoise. Mais il semble bien que ce qui manque le plus à cette colonie, ce sont des capitaux et une bonne administration. Et comment en

serait-il autrement dans ce coin de l'Océanie, si éloigné des autres possessions portugaises et si oublié de la métropole, et qui ne communique avec le reste du monde que par l'intermédiaire de quelques vaisseaux hollandais?

Conclusion.

LE PORTUGAL ET SES COLONIES

On aura pu se rendre compte, par la lecture de nos articles, de la valeur intrinsèque — très importante et très réelle — des colonies portugaises. Quelle utilité la métropole retire-t-elle de cet empire — immense encore, si on le compare à la situation actuelle de l'Etat lusitanien, à sa faible étendue, à l'état précaire de ses finances et à ses médiocres ressources? C'est ce que nous voudrions examiner rapidement, avant de terminer cette étude.

Le tableau suivant donnera une idée de la part qui revient à la métropole dans le commerce général de ses colonies. Les chiffres se réfèrent à l'année 1905 (en milreis) :

	COMMERCE TOTAL		
	Importation	Exportation	Total
Cap-Vert	1.601.046	318.944	1.919.990
Guinée	710.719	512.321	1.223.040
Angola	6.422.557	4.516.041	10.938.598
São-Thomé et Principe	2.716.573	6.977.676	9.694.249
Mozambique	25.418.642	18.950.732	44.369.379
Inde	1.978.850	704.321	2.683.171
Macao	10.745.650	6.973.850	17.719.500
Timor	287 745	321.640	609.385

	COMMERCE AVEC LA MÉTROPOLE		
	Importation	Exportation	Total
Cap-Vert	463.300	235.700	699.000
Guinée	78.500	121.500	200.000
Angola	3.264.200	5.094.500	8.359.100
São-Thomé et Principe	1.390.300	6.491.200	7.881.500
Mozambique	1.474.900	716.500	2.037.800
Inde	25.100	4.900	29.000
Macao / Timor	15.700	8.900	24.600

Les chiffres compris dans dans les trois premières colonnes sont empruntés aux statistiques établies par le ministère de la Marine et des Colonies portugais. Les autres figurent dans les documents annexés aux derniers rapports du ministre des Finances. Cette différence de sources explique la difficulté d'établir une comparaison rigoureuse, étant donnés les écarts

d'appréciation — parfois très grands — des mêmes valeurs aux douanes portugaises, métropolitaines ou coloniales.

Remarquons, en outre, qu'au commerce total figurent, à la colonne « exportation », les chiffres relatifs à la réexportation et au transit, et qu'au commerce avec la métropole, il s'agit du commerce *général*, comprenant, à l'importation, les produits aussi bien nationaux ou naturalisés qu'étrangers et dont certains sont ensuite réexportés ou ne font que transiter, et, à l'exportation, des produits coloniaux destinés aussi bien à être consommés dans la métropole qu'à en être réexportés. Si l'on tenait compte de la quantité considérable de produits étrangers exportés aux colonies et de la part tenue dans le mouvement général des ports par les navires étrangers, on arriverait à cette conclusion que le profit réel que retire le Portugal de ses colonies est bien moindre, en réalité, qu'il ne paraît résulter des tableaux ci-dessus. Ces derniers — si insuffisants soient-ils — permettent, cependant, de comprendre que la place occupée par la métropole dans ses domaines d'outre-mer n'est pas celle que sembleraient devoir lui assurer sa situation privilégiée et des droits, souvent prohibitifs, établis à l'encontre du commerce étranger.

Les provinces d'Angola et de São-Thomé, et du Principe importent davantage qu'elles n'exportent, et il en a été de même en 1906, leur déficit commercial ayant atteint, cette année-là, 2 milliards 075.400.000 reis pour la première et 3.617.400.000 reis pour la seconde.

Le commerce colonial a atteint, en 1905, le chiffre de 19.385.600.000 reis, et en 1906, 17.636.900.000 reis (importation : 11.055.700.000 ; exportation : 6.581.200.000). Ces sommes sont inférieures au chiffre atteint en 1904 (20.384.700.000 reis), mais supérieures, cependant, à la moyenne des dix dernières années (16.896.100.000 reis).

Depuis 1888, l'augmentation de ce commerce n'a pas été moindre de 11.155.600.000 reis : elle a été surtout sensible pour Angola, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 3.671 contos de reis, pour São-Thomé et Principe, dont le trafic a passé de 1.105 à 6.269 contos.

Il est vrai que cette dernière augmentation — cependant très notable — paraît peu de chose en regard du développement général — nous savons pour quelles raisons — du commerce du Mozambique, qui a passé, de 3.827 contos en 1888, à 44.369 contos en 1905 !

Si nous examinons maintenant la question financière, nous constatons que le budget général des recettes et des dépenses

des colonies portugaises se traduit par des déficits à peu près constants : pour l'année 1906-07, ce déficit n'était pas inférieur à 200 contos (recettes : 10.400 ; dépenses : 10.600) ; pour 1909-1910, le déficit prévu dépasse 1.500 contos (recettes 11.259 ; dépenses : 12 766) [1]. Ce défaut d'équilibre est dû, il est vrai, aux crédits octroyés par le gouvernement pour les travaux d'amélioration du port de Lourenço et la construction des chemins de fer de pénétration du Mossamédès et de Swazilandia. Mais c'est surtout la province d'Angola qui est une cause de charges très lourdes pour la métropole : pour remédier à sa désastreuse situation économique et financière, de nouvelles dépenses d'une importance de 498.770.640 reis ont été inscrites au budget de 1907-1908.

Il n'existe pas de « dette coloniale » proprement dite, et il en résulte que tous les emprunts contractés pour les travaux publics et les chemins de fer coloniaux sont à la charge de la métropole. C'est elle qui règle tous les frais des expéditions militaires et toutes les autres dépenses extraordinaires, dont le total a atteint, dans la période 1870-71 à 1906-07, près de 60.000 contos de reis (non compris les emprunts qui figurent à la dette publique), qui portent la dette du Portugal (au 30 juin 1908) au chiffre de 329.205 contos de reis.

On comprend, dans ces conditions, que nombre de Portugais ne se passionnent pas outre mesure pour les questions coloniales, et que des bruits, issus de l'étranger, qui ont circulé, à diverses reprises, dans la presse européenne, au sujet

---

[1] Voici le détail du budget des colonies pour l'exercice 1909-1910 (reis) :

RECETTES	
Impôts directs	4.209.297.500
Impôts indirects	3.421.894.000
Papiers et rendements divers	2.657.181.880
Compensation de dépense	102.653.005
Recettes extraordinaires et rendements avec application spéciale	828.120.000
Totaux	11.279.126.385
DÉPENSES	
Administration générale	3.646.755.207
— des finances	740.828.350
— de la justice	213.256.580
— ecclésiastique	354.714.205
— militaire	3.470.743.914
Marine	136.603.345
Charges générales [2]	869.174.719
Dépenses diverses [2]	1.065.081.750
Exercices achevés	25.770.575
Dépenses extraordinaires	1.732.663.635
Totaux	12.765.202.407

de la vente de tout ou partie des *provincias ultramarinas*, aient pu si facilement s'accréditer à Lisbonne[1].

Je ne ferai que rappeler les anciens projets de partage entre l'Angleterre et l'Allemagne. Un traité, à cet effet préparé par M. Chamberlain, reçut l'agrément de la Wilhelmstrasse en 1898[2]. Mais la guerre sud-africaine, puis l'altération des rapports, jusque-là si cordiaux, entre les deux pays, empêchèrent ce traité de recevoir son exécution. Celle-ci dépendait, d'ailleurs, du consentement de l'Etat lusitanien, au cas où — moyennant des « concessions à bail » accordées aux deux gouvernements dans ses colonies, dans le genre de celles que les puissances européennes obtenaient, vers cette époque, de la Chine — il eût accepté leur concours pour réorganiser ses finances. Et il paraît bien douteux que le gouvernement de Lisbonne se fût risqué, de gaîté de cœur, en ratifiant de telles propositions, à provoquer dans le pays un soulèvement patriotique qui eût mis la couronne en péril.

Il est à peine besoin d'ajouter, que le traité secret anglo-allemand soit aujourd'hui lettre morte, et il n'est aucunement, semble-t-il, de l'intérêt d'Albion de le ressusciter. Après la tempête éphémère de 1890 qui suivit l'ultimatum britannique, et quelques froissements au cours de la guerre sud-africaine, jamais l'intimité n'a été plus étroite entre les deux cabinets de Londres et de Lisbonne que ces dernières années. C'est que les hommes d'Etat lusitaniens profitent de l'expérience si chèrement acquise : autant que par les projets de M. Chamberlain, ils ont été alarmés par les ambitions et les cupidités grandissantes de l'Allemagne.

Plutôt que de se voir exposés à faire les frais d'une nouvelle entente entre l'impérialisme anglo-saxon et l'impérialisme teuton, les Portugais préfèrent accepter la suzeraineté tutélaire et éclairée de la seule Angleterre. Ils comprennent que la sauvegarde de leur souveraineté dans les derniers débris — encore imposants — de leur ancien empire et aussi que la prospérité future de leurs colonies dépendent exclusivement du bon vouloir et de la protection britanniques. Ceci explique, entre autres

---

[1] Le gouvernement portugais, il faut bien le dire, a lui-même parfois encouragé ces bruits. Il ne manque pas d'hommes d'Etat à Lisbonne, qui se sont montrés partisans de la vente des colonies : Rodrigues de Fraitas, Oliveira Martins, etc., etc. M. Fereeira d'Almeida présenta même à la Chambre des députés, en 1888 et en 1891, deux projets de loi, autorisant l'aliénation de Timor, de la Guinée et du Mozambique. V. R. Essus Ulrich, *Politica colonial*, Coimbra, 1909, p. 656).

[2] Voir les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 janvier 1900, t. IX, p. 3, et notre article : *La Rivalité anglo-allemande et la situation internationale du Portugal* dans la *Revue politique et parlementaire*, juin 1969.

choses, certaines clauses du récent traité lusitano-transvaalien, dans lesquelles l'opposition au Portugal a voulu voir, de la part du gouvernement, une abdication de ses droits de souveraineté dans la baie de Delagoa. C'est oublier, en vérité, que le port et le chemin de fer de Lourenço dépendent, économiquement et géographiquement, du Transvaal, et qu'au cas de mauvaise grâce de la part de Lisbonne à accepter les propositions qui lui sont faites, on saurait bien trouver à Londres le prétexte de quelque incident pour les lui confisquer ou au moins pour lui imposer sa volonté! Le Mozambique dépend de l'Afrique britannique du Sud, de même que les possessions portugaises d'Extrême-Orient, Goa, Daman, Macao, ne subsistent que grâce au voisinage des colonies britanniques. L'alliance de l'Angleterre apparaît donc aussi nécessaire au Portugal dans ses colonies que dans la Péninsule : là comme ici, son aide politique est aussi nécessaire pour assurer l'intégrité du territoire lusitanien, que son concours financier pour sauver le pays de la ruine qui le menace.

Les Portugais ont, en réalité, un intérêt évident à conserver leurs colonies, et ceci doit justifier à leurs yeux les concessions — parfois douloureuses — que cette sauvegarde exige de leur amour-propre national.

Malgré les erreurs et les fautes de leur administration, ces colonies continuent à se développer, ainsi que le montrent les statistiques : la réexportation des produits coloniaux a passé de 9.064 contos en 1900 à 10.791 en 1908. Les chiffres concernant le cacao sont particulièrement remarquables : la réexportation de ce produit, qui n'atteignait pas 625 contos de reis en 1890, dépasse 3.800 contos en 1900 et 7.070 en 1908? Après lui, vient le café, dont il a été réexporté en 1908 5.542 tonnes pour une valeur de 659 contos : soit, le double de 1907 (2.640 tonnes pour 330 contos). La cire, les semences oléagineuses, les substances médicinales, figurent également, pour un chiffre important, dans le commerce avec la métropole. Enfin, l'importation du sucre colonial destiné à la consommation, en dépit d'une législation peu favorable a passé de 28.735 tonnes en 1900 à 33.158 tonnes en 1908.

Mieux administrées, à la condition de jouir d'une plus large autonomie et d'un régime douanier moins prohibitif, et grâce à un partage judicieux des dépenses entre le budget de la métropole et le leur, ces colonies, au lieu de constituer un poids très lourd pour le Portugal [1], pourraient donc être pour lui

[1] C'est ce que préconisait Paiva Manso, en 1870, dans un mémoire au sujet du Lourenço-Marquez, où il séparait très nettement les finances des colonies de celles

un moyen d'augmenter ses ressources et, par suite, de mettre un peu d'ordre dans ses finances. C'est ce qu'affirmait déjà — il y a plus d'un siècle — un diplomate, le comte Gorani, lorsqu'il écrivait (1792) : « Si le gouvernement du Portugal établis-« sait dans toutes ses possessions la liberté du commerce et « de l'industrie, le royaume pourrait se relever de son état « de faiblesse [1]. »

ANGEL MARVAUD.

---

de la métropole et où il distinguait, suivant le système français, les dépenses coloniales en dépenses de souveraineté et de protectorat (gouvernement, administration générale, justice, travaux et service des ports, etc.) et les dépenses coloniales proprement dites, ce que les Anglais appellent *local service*. Se référant au budget de 1870, où les dépenses coloniales avaient atteint 1.421 contos et les recettes 1.464, il déclarait que 434 contos devaient être payés par la métropole, 987 contos restant à la charge des colonies.

Le dernier rapport du ministre actuel des finances, en faisant allusion à l'augmentation de la dette flottante (30 juin 1905, 65.762 contos; 1906 et 1907, 73.346; 1908, 79.843; 30 juin 1909, 80.000 contos) l'attribue, pour la majeure partie aux dépenses coloniales payées par la métropole. Pourtant, bien que la réalisation d'un emprunt colonial pour se procurer les ressources nécessaires lui apparaisse comme « parfaitement justifiée » et comme très possible, *il ne lui semble pas opportun de poser, en ce moment, le principe de la création d'une dette coloniale.*

[1] Le régime douanier actuel, qui date de 1858 et qui établit un régime différentiel de 90 % en faveur de l'industrie métropolitaine, a été l'objet de vives attaques, qui se sont notamment manifestées à la suite de l'enquête prescrite dans les colonies par M. Moreira Junior en 1904. On reproche surtout au tarif de 1892 de porter préjudice à la consommation locale, d'être injustement et excessivement protecteur, de nuire au commerce colonial et d'être insuffisamment productif pour le Trésor. (Cf. FERNANDO EMIGDIO DA SILVA, *O Regimen Tributario das Colonias Portuguêsas*, Lisbonne, 1906. p. 202 et suiv.). Le même auteur déclare que les impôts ne sont « que le pro-« duit arbitraire de l'imagination d'un ministre ou des nécessités urgentes du Trésor ». Parmi les réformes les plus nécessaires, il préconise : la combinaison du système de l'autonomie financière avec celui de l'assimilation politique générale, la séparation du ministère de la Marine de celui des Colonies, la réforme de la comptabilité et du système tributaire.

Le précédent ministre des Colonies avait préparé un certain nombre de projets de lois devant favoriser celles-ci. Quelques-uns vont, paraît-il, être repris par les députés intéressés, notamment celui fixant à 3 % de leur valeur marchande courante les droits d'entrée au Portugal des cafés provenant des colonies portugaises, et celui instituant un conseil d'administration des chemins de fer coloniaux, qui s'occuperait directement et de façon permanente de tout ce qui a rapport aux études préliminaires, à la construction et à l'exploitation de tous ces chemins de fer.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE

France. — *La France et la Turquie. La question de l'emprunt ottoman.* — Comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le grand-vizir de Turquie, Hakki pacha, s'est rendu le 3 septembre à Vers-en-Montagne, où il a conféré avec M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères. M. Briand, président du Conseil, assistait à cet entretien à la suite duquel la note suivante a été communiquée à la presse par l'Agence Havas :

Le grand-vizir de Turquie a rendu visite hier, dans le Jura, à MM. Briand et Pichon. Il a eu avec eux une longue conversation qui a porté sur les différents sujets qui intéressent les rapports entre la France et la Turquie. Cet entretien, qui a eu un caractère tout à fait amical, a permis de constater le désir mutuel des gouvernements de Paris et de Constantinople de poursuivre, au point de vue politique, des rapports entièrement conformes aux intérêts des deux pays.

Après avoir passé la journée à Vers-en-Montagne, le grand-vizir est parti le soir même pour Paris.

D'autre part, le *Temps* publiait le lendemain, en dernière heure, la note suivante, d'allure officieuse, qui apportait quelques précisions de détails au communiqué officieux :

Ainsi que nous le disions hier, l'accord n'est pas encore fait entre le gouvernement français et le grand-vizir Hakki pacha, au sujet d'une opération éventuelle d'emprunt faite par la Turquie en France.

On sait que le ministre des Finances de Turquie, Djavid bey, est venu récemment à Paris. Il a conclu avec un groupe de banques un contrat d'emprunt portant sur 150 millions de francs. Mais le gouvernement français a été tenu à l'écart de ces négociations. Il n'a donc pas pu s'entendre directement avec le ministre turc sur les conditions auxquelles ce nouvel emprunt pourrait être admis à la cote officielle du marché de Paris. Il n'a pu formuler les garanties qui lui paraissent nécessaires pour sauvegarder les intérêts des émetteurs, ceux des futurs porteurs, et d'une façon générale les intérêts économiques et politiques de la France. Certaines déclarations faites par Djavid bey à son retour à Salonique, soit au sujet d'établissements, soit au sujet de personnalités françaises, étaient même de nature à éveiller en France de légitimes susceptibilités et à susciter quelques inquiétudes relativement à la politique financière qu'entend suivre la Jeune-Turquie.

Ces inquiétudes s'accroissaient par le fait que d'importantes dépenses, pour lesquelles aucun crédit n'est prévu, ont été faites hors budget par le

ministère jeune-turc, notamment l'achat de deux cuirassés de 10.000 tonnes. L'accroissement rapide des dépenses de l'empire ottoman a du reste frappé tous ceux qui ont étudié récemment la situation financière de cet Etat.

Les conversations d'Hakki pacha avec MM. Briand et Pichon à Vers-en-Montagne, qui seront vraisemblablement suivies de nouveaux entretiens du grand-vizir avec notre ministre des Finances et le président du Conseil, ont eu pour objet d'éclaircir la situation.

Les conditions que notre gouvernement semble vouloir demander dans l'intérêt de l'épargne française, pour autoriser l'inscription à la cote d'un emprunt ottoman, sont relatives, d'abord à l'organisation d'un service de trésorerie garantissant la situation financière de la Turquie contre les dépenses irrégulières ou excessives et assurant l'affectation exacte des sommes perçues. Un premier projet élaboré par le conseiller financier français, accepté d'abord par Djavid bey, puis repoussé par lui, attribuait ce service à la Banque ottomane. Il semble être aujourd'hui abandonné.

Mais la nécessité d'une réforme réelle, profonde, efficace, n'en subsiste pas moins, et le gouvernement turc, qui a manifesté plusieurs fois sa sympathie pour les méthodes financières de notre pays, finira peut-être par s'entendre avec M. Cochery sur une forme de contrôle

D'autre part, il est indispensable que le gouvernement français soit exactement renseigné sur les conditions d'affectation des gages du futur emprunt, et que cette affectation ne soit pas sans portée pratique.

Enfin, il est naturel que le gouvernement français se soucie de ne pas voir les sommes prêtées par nous employées en Turquie à payer les commandes de toute nature faites aux industries étrangères rivales de la nôtre. Il semble notamment que l'exécution de certains travaux publics pourrait être confiée à des entreprises françaises.

M. Pichon disait hier à un rédacteur de l'*Echo de Paris*, au sujet de ses conversations avec Hakki pacha : « Nous avons surtout parlé de politique générale. » Il est probable que la question des rapports turco-grecs et de la Crète ont été examinés à Vers-en-Montagne en même temps que celles que soulève la conclusion d'un emprunt, ces dernières intéressant d'ailleurs par divers côtés l'ensemble des relations économiques et financières franco-turques. Il faut espérer que la « cordiale sympathie » qui, d'après M. Pichon, caractérise nos rapports avec la Jeune-Turquie permettra d'aboutir à un accord — conclu peut-être sur une base plus large — accord qui sauvegarderait tout ensemble les intérêts de l'épargne française et les intérêts bien entendus de l'empire ottoman.

De retour à Paris, Hakki pacha, ainsi que l'indiquait la note du *Temps*, a vu, en effet, diverses personnalités du monde politique, et notamment M. Cochery, ministre des Finances, et M. Maurice Rouvier. Pendant ce temps, une vive polémique de presse s'engageait à ce sujet entre les journaux de Paris et de Constantinople. Cette campagne de presse a amené le gouvernement à faire publier par l'Agence Havas, le 11 septembre, le nouveau communiqué suivant qui fixe, pour le moment, l'état de la question :

Des télégrammes signalent de vives polémiques de presse à Constantinople, au sujet du projet d'emprunt turc.

Il est complètement inexact qu'il soit, dès à présent, question de l'admission à la cote et que, dans cette affaire, le gouvernement français intervienne en faveur de tel ou tel groupe financier. Son intervention a

exclusivement pour but de déterminer, comme il en a le devoir, les garanties politiques et économiques nécessaires, notamment celles auxquelles a droit notre épargne, qui a déjà engagé des capitaux si considérables en Turquie.

Ainsi posée, la question ne peut être discutée et résolue qu'entre les deux gouvernements.

— *La France et le Brésil. La question des instructeurs militaires.* — On sait que le maréchal Hermès da Fonseca, le nouveau président élu du Brésil, accomplit en ce moment un voyage en Europe avant d'aller prendre possession de ses hautes fonctions. Au moment de son arrivée à Paris, les amis français du Brésil avaient organisé, en l'honneur du maréchal da Fonseca, diverses manifestations sympathiques, et notamment un grand banquet par souscriptions qui avait réuni l'adhésion de nombreuses personnalités du monde politique et diplomatique. Mais, au dernier moment, ce banquet fut décommandé, à la suite de la nouvelle publiée par la presse de Paris et de Berlin que le Brésil aurait décidé de faire appel à une mission d'instructeurs militaires allemands pour la réorganisation de l'armée fédérale et que M. Hermès da Fonseca aurait été le principal initiateur de cette décision. Or, il y a actuellement au Brésil, dans l'Etat de Sao-Paolo, une mission militaire française qui a obtenu les plus brillants résultats, et l'appel fait aux officiers allemands devait être considéré, dans ces conditions, comme peu amical pour la France. C'est pourquoi plusieurs personnalités telles que M. Deschanel, le marquis de Reverseaux, M. Gabriel Hanotaux, estimaient dorénavant inopportune une manifestation française en l'honneur du nouveau président. Le maréchal da Fonseca, il est vrai, protesta aussitôt que, n'ayant encore aucune situation politique officielle, il ne pouvait être et n'était pour rien dans les décisions gouvernementales de son pays; mais les journaux de Berlin maintinrent, de leur côté, l'exactitude matérielle des faits et confirmèrent qu'un accord avait été passé entre l'état-major allemand et la république brésilienne en vue de l'envoi à Rio d'officiers allemands et que cet accord avait coïncidé avec le passage à Berlin de M. Hermès da Fonseca.

Aucune information officielle n'a encore définitivement fixé la question, et dans l'état actuel il reste probable que la mission allemande se rendra au Brésil.

Nous voudrions toutefois espérer que le gouvernement brésilien reviendra à une conception plus équitable des faits et voudra éviter d'indisposer gravement, par une mesure aussi inopportune qu'injustifiée, l'opinion française qui lui est jusqu'à ce jour demeurée favorable.

Allemagne. — *Le discours de Guillaume II à Koenigsberg.* — Le 26 août, au cours d'un dîner qui lui était offert à Koenigsberg, l'empereur Guillaume II a prononcé un discours qui a de nouveau mis en émoi l'opinion allemande.

Après avoir exprimé sa joie de l'accueil enthousiaste qui lui était fait « par la fidèle province que des liens intimes rattachent à la maison royale », Guillaume II a en effet poursuivi en ces termes :

C'est ici que le Grand Electeur s'est déclaré, de son droit propre, duc souverain en Prusse ; c'est ici que son fils a posé la couronne de roi sur sa tête ; Frédéric-Guillaume Ier a établi ici son autorité comme un « rocher de bronze » ; sous Frédéric-le-Grand, la province a partagé les joies et les douleurs de son gouvernement.

Ensuite vint le dur temps de l'épreuve, le grand soldat empereur des Français a résidé ici, et a fait sentir sa main impitoyable sur la ville et sur le pays. Mais c'est ici également que fut réalisée pour la première fois la pensée du soulèvement et de la délivrance de la patrie, et c'est ici que mon grand-père a mis à nouveau, de son propre droit, la couronne du roi de Prusse sur sa tête, montrant encore une fois, d'une façon précise, qu'elle lui était accordée par la grâce de Dieu seulement, et non pas par des Parlements, des Assemblées nationales ou des plébiscites, si bien qu'il se regardait comme l'instrument élu du ciel, et accomplissait comme tel ses devoirs de régent et de souverain.

Paré de cette couronne, il entra en campagne pour gagner, il y a 40 ans, la couronne impériale. On ne saurait se rappeler l'époque de notre débâcle et l'époque de notre soulèvement sans penser à la reine Louise et aussi à Kœnigsberg.

La Prusse orientale a vu cet ange incarné sous forme humaine parcourir le pays et notre peuple a conservé d'elle un souvenir reconnaissant.

Mais, il y a une chose qu'on ne saurait trop faire ressortir, c'est que dans la débâcle générale de la patrie, la reine fut la seule qui ne doutât jamais un seul instant de l'avenir de la patrie, que, morte sous les traits d'une noble martyre, lorsque vieux et jeunes prirent les armes pour chasser du pays les oppresseurs, elle apparut en esprit devant les drapeaux.

La noble reine Louise nous enseigne que nous devons, nous hommes, cultiver toutes les vertus militaires. De même que les femmes et les jeunes filles elles-mêmes ne ménageaient pas leur chevelure, de même nous devons aussi être toujours prêts à maintenir notre armure sans défaut. Considérant que les puissances voisines ont fait de si puissants progrès, c'est seulement sur notre armure que repose notre paix.

Ce que nos femmes doivent apprendre de la reine Louise, c'est que la tâche principale de la femme n'est pas dans le domaine des réunions et des associations, mais dans les occupations tranquilles du foyer et de la famille. Elles doivent instruire la jeune génération dans l'obéissance, démontrer aux enfants qu'il ne s'agit pas de vivre heureusement aux dépens des autres, mais d'avoir exclusivement la patrie pour but. Chacun doit contribuer à la prospérité de la patrie, dans quelque situation qu'il soit et quel qu'il soit. De même pour moi, la voie suivie par la noble défunte sera un exemple.

J'ai le ferme espoir que tous les Prussiens réunis ici me comprendront et qu'ils se laisseront guider par ces pensées. Tout le monde doit travailler au bien du pays où qu'il soit et quel qu'il soit, et l'exemple de ces grands aïeux indiquera toujours le chemin à suivre.

Me considérant comme un instrument du Seigneur et indifférent aux manières de voir du jour, je poursuis ma voie uniquement consacrée à la prospérité et au développement pacifique de la patrie. Mais j'ai besoin pour

cela de la collaboration de tout un chacun dans le pays. Persuadé que ce sentiment règne toujours dans cette province, je lève mon verre à la province de la Prusse orientale.

Ces paroles de l'empereur, et notamment la déclaration relative au droit divin, ont provoqué de violentes protestations de la part de toute la presse libérale, radicale et socialiste, qui a réclamé des explications du gouvernement et du chancelier, responsable de l'attitude constitutionnelle du souverain. Pour calmer un peu les esprits, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a dû publier, le 30 août, le communiqué suivant :

Le discours prononcé par S. M. l'empereur et roi à Kœnigsberg a provoqué de violentes protestations dans une partie de la presse. Le discours est censé contenir une proclamation d'absolutisme et une dépréciation du peuple et des représentations populaires.

Nous constaterons d'abord que le discours n'est pas un acte de gouvernement, mais une profession de foi personnelle du monarque. Comme telle il révèle l'inspiration de ce sentiment du devoir reposant sur un fondement religieux que l'empereur a affirmé à plusieurs reprises et qu'il a mis en pratique dans l'exercice de ses fonctions de souverain. Pour baser leurs affirmations les journaux se servent du passage où il est dit que l'empereur poursuivra son chemin sans égards pour les opinions du jour. Il serait un mauvais souverain celui qui prendrait les opinions du jour comme règles d'action. L'impérial orateur, en prononçant ces mots, est censé s'être mis en contradiction avec la Constitution. Cette conclusion n'est explicable que si l'on admet la fiction d'un souverain et d'un Parlement soumis à toutes les variations de l'opinion ou même d'un absolutisme de la masse que ne connaît pas la Constitution.

De même l'allusion au fait historique que les rois de Prusse n'ont pas reçu leur couronne de la main du peuple ne contient aucun mépris des droits du peuple et des décisions populaires. Le discours de Kœnigsberg lui-même, en demandant la collaboration de chacun pour assurer la prospérité et le développement pacifique du pays, ne serait pas en conformité d'idées avec ce mépris. Un souverain qui a donné tant de fois la preuve qu'il sait favoriser le développement des forces agissantes et les respecter en restant sur le terrain de la Constitution, devrait être à l'abri d'une fausse interprétation de ses intentions, et quant à la question de savoir ce que le chancelier fera, il est facile de fournir une réponse. Le chancelier sait que l'empereur est très éloigné d'avoir voulu prendre position dans la lutte actuelle des partis et donner à son discours le sens absolutiste qu'on lui a attribué artificiellement dans un but d'agitation. Il défendra Sa Majesté contre les commentaires arbitraires et les interprétations perfides et continuera à diriger les affaires de l'empire comme il le fit jusqu'à présent, en toute concordance de vues avec la couronne et en sauvegardant tous les droits constitutionnels.

Mais le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'a pu suffire à apaiser l'émotion allemande, et il faut s'attendre à ce que, dès la rentrée parlementaire, une vive discussion se produise à ce sujet au Reichstag.

Angleterre. — *L'armée territoriale anglaise.* — Lord Esher a publié, dans le numéro de septembre de la *National Review*, un article sur l'armée territoriale, qui est de nature à soulever une intéressante polémique. Lord Esher, qui est membre du Conseil de l'armée et qui a pris une part des plus actives à l'organisation de l'armée territoriale, a, en Angleterre, une situation particulière. Il n'a aucun titre, aucune fonction officielle, mais on a dit de lui qu'il est un ministre d'Etat permanent; et par ses relations intimes avec le souverain actuel comme avec son prédécesseur, il exerce une très grande influence sur l'opinion. L'article dans lequel il cherche à démontrer que l'armée territoriale n'atteindra jamais son effectif ne peut donc manquer de frapper l'esprit des Anglais. L'effectif de l'armée territoriale doit être de 315.000 hommes, et il a atteint 275.000 hommes, chiffre auquel il a de la peine à se maintenir et qui même peut diminuer. En tout cas, ce chiffre paraît être le maximum auquel on puisse atteindre dans les conditions existantes, c'est-à-dire avec le recrutement volontaire. Avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler que l'opinion qu'exprime aujourd'hui lord Esher dans la *National Review*, il l'a déjà exprimée une fois au moins, à la Chambre des lords, le 18 juillet dernier, lors de la discussion sur l'armée territoriale soulevée par lord Portsmouth.

Lord Esher dit qu'il n'est pas d'homme d'Etat qui voulût remplacer le service volontaire par le service obligatoire si l'on pouvait compter sur le service volontaire pour donner des résultats moyens; et si, avec le développement de l'instruction, les classes moyennes et inférieures se rendaient compte de leurs devoirs. Mais, dit-il, « l'impopu-« larité du service militaire non rétribué, comme de tout service gra-« tuit rendu à l'Etat, devient de plus en plus marquée à mesure que « la démocratie fait des progrès. Nul n'est plus soupçonneux, peut-« être naturellement, que le plébéien. Il croit qu'il a été exploité « pendant des siècles par les classes plus fortunées et il prête les « motifs les plus sinistres à l'homme qui n'est pas directement à son « service ou à ses gages. » Après avoir ainsi expliqué une des raisons de l'impopularité du service militaire gratuit et volontaire et rendu hommage aux talents et aux efforts de M. Haldane, « le plus « capable et le plus heureux des ministres de la Guerre que le pays « ait jamais eus », lord Esher dit que pour que l'organisation crée par M. Haldane puisse fonctionner, il faut 60.000 recrues annuellement pour l'armée territoriale qui, étant de 315.000 hommes, doit pouvoir chaque année en faire passer un cinquième dans la réserve. Il ajoute : « J'ai dit et je répète que, dans mon opinion, et c'est une « affaire d'opinion sans doute, nous n'aurons pas le contingent an-« nuel de jeunes gens dont nous avons besoin pour que l'organisa-« tion donne son plein effet. »

Lord Esher dit encore :

Il s'est trouvé des moments où il a été excessivement difficile d'obtenir les 30.000 recrues nécessaires pour l'armée régulière. Quelquefois, les autorités responsables ont presque désespéré. Tout compte fait, cependant,

on a trouvé les hommes dont on avait besoin. Mais, à l'heure qu'il est, il n'y a aucun symptôme indiquant que les 60.000 hommes nécessaires tous les ans pour l'armée territoriale se trouveront. Tous les symptômes et indications sont contraires. Il n'y a pas d'accroissement constant, même léger. Dans bien des cas il y a eu, récemment, un recul...

Enfin, en conclusion, lord Esher dit :

D'un autre côté, l'opinion que nous avons atteint la limite du rendement de la nation pour alimenter l'armée territoriale peut être juste et, s'il en est ainsi, quelle décision plus grave peut être soumise aux électeurs que de choisir entre laisser les forces militaires du pays au-dessous du minimum reconnu par tous comme nécessaire et imposer par la loi à nos enfants le devoir de porter les armes pour sa défense?

Déjà la *Westminster Gazette* pousse les hauts cris et proteste contre les conclusions de lord Esher; de plus, elle proteste d'avance contre les conclusions que pourra tirer de la lecture de l'article le public anglais. Elle s'élève contre le principe du service obligatoire, car une armée recrutée sur ce principe pourrait donner à l'Angleterre le désir de se servir de son armée sur le continent et d'inventer une politique adaptée à sa nouvelle organisation militaire. La *Westminster Gazette* discute aussi la mission de l'armée territoriale qui n'est pas, dit-elle, de repousser une invasion, mais simplement d'être assez forte et assez bien équipée pour forcer tout ennemi, projetant une invasion de l'Angleterre, à tenter cette invasion avec une force si considérable qu'elle ne pourrait échapper à la vigilance de la flotte.

Cela est caractéristique de l'horreur qu'ont les Anglais en général et le parti libéral en particulier pour le service militaire obligatoire. Mais comme raisonnement, cela n'a pas grande valeur. La question n'est pas de savoir pour quel objet l'Angleterre a une armée territoriale. La question est de savoir si l'Angleterre peut avoir, en recourant simplement au service volontaire, les 315.000 hommes que tout le monde considère et reconnaît comme étant indispensables à sa sécurité. Lord Esher, se basant sur les résultats obtenus en deux ans, qui sont que l'on n'a pu recruter que 275.000 hommes et que le recrutement faiblit au lieu d'augmenter ou même de suivre une marche régulière, normale, dit que l'on est arrivé au maximum possible et que le moment est venu de voir si l'Angleterre doit se contenter d'un effectif territorial inférieur à la limite prescrite ou recourir au service obligatoire. La *Westminster Gazette* répond qu'elle espère que tout ira bien. C'est d'un bel optimisme; mais son espoir ne paraît pas justifié par les faits cités par lord Esher et qui ne sont pas contestés.

Et en résumé, si l'on ne peut opposer à lord Esher que des arguments comme ceux de la *Westminster Gazette*, cela tendrait à faire croire que la tentative de M. Haldane « la dernière tentative pour échapper au service obligatoire » n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. — P. V.

Autriche-Hongrie. — *L'entrevue de Salzbourg et l'audience d'Ischl.* — Le marquis di San Giuliano, ministre italien des Affaires étrangères, s'est rencontré le 30 août à Salzbourg avec le comte d'Æhrenthal. Les deux ministres se sont longuement entretenus, ont déclaré les dépêches, de la situation politique internationale, en même temps que des questions particulières intéressant plus directement les deux puissances alliées, et les journaux officieux d'Autriche-Hongrie se sont empressés de célébrer à cette occasion les bienfaits de la Triplice. C'est ainsi que le *Fremdenblatt*, dont l'enthousiasme était d'ailleurs également partagé par le *Neues Wiener Tageblatt* et la *Neue Freie Presse*, écrivait le 1er septembre :

Le marquis di San Giuliano a saisi, à son arrivée au pouvoir, la première occasion pour se rencontrer avec le chancelier de l'empire. La visite de Salzbourg achève le cercle et est une nouvelle preuve que l'alliance entre nous et le royanme voisin est, après trente ans, aussi fraîche et efficace qu'au premier jour. La Triple-Alliance et les rapports de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie sont depuis longtemps soustraits à l'influence des efforts faits pour les affaiblir, et constituent pour les trois monarchies l'axe inébranlable de leur politique. C'est une raison pour que les questions de politique intérieure des trois Etats, que l'on a parfois tendance à venir y mêler, passent au second plan.

Quant aux journaux italiens, leurs commentaires ont été beaucoup moins lyriques et ont même marqué une réserve significative.

Après l'entrevue de Salzbourg, les deux ministres se sont rendus à Ischl, où ils ont été reçus de concert par l'empereur François-Joseph Le communiqué officiel suivant a été alors transmis à la presse :

Le voyage que le marquis di San Giuliano a fait à Ischl pour se présenter à l'empereur François-Joseph et l'entrevue qui a eu lieu précédemment à Salzbourg entre l'homme d'Etat italien et le comte d'Æhrenthal sont une nouvelle preuve des sentiments amicaux et de la confiance réciproque qui caractérisent les relations de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie.

L'entrevue que viennent d'avoir les deux hommes d'Etat leur a fourni l'occasion de se livrer, d'une façon intime et conforme à l'alliance qui unit les deux pays, à un échange d'idées concernant la situation générale de l'Europe et aussi à un examen spécial des conditions dans lesquelles se trouvent les pays de la partie orientale de l'Europe qui sont voisins de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

En étudiant ces questions, les deux hommes d'Etat ont constaté qu'un heureux accord d'opinion existe entre eux à cet égard. Le but des deux cabinets est avant tout d'assurer le maintien de la paix et du *statu quo*.

Ils espèrent en particulier que le nouveau régime établi en Turquie contribuera à consolider la situation dans ce pays, et ils continueront d'envisager avec sympathie la prospérité des Etats balkaniques.

Monténégro. — *La proclamation du prince Nicolas comme roi du Monténégro.* — Le 28 août la Skoupchtina monténégrine, réunie en séance solennelle, a voté à l'unanimité la motion tendante à l'érection en royaume de la principauté du Monténégro. Le président du Conseil, M. Tomanovitch, présent à la séance, a acquiescé à la proposi-

tion au nom du gouvernement, puis la Skoupchtina s'est rendue en corps au palais et son président a fait part au prince du vote de l'assemblée. Nicolas Ier a accepté le titre royal qui lui était offert et a prononcé un discours dont voici le résumé d'après le *Temps* :

Nicolas Ier déclare accepter la proposition de rétablir l'ancien royaume, d'autant plus qu'il voit, dans le désir de la Skoupchtina, une résurrection de la conscience du Monténégro. Il reconnaît dans cette heure solennelle, avec joie et fierté, que le bonheur de son peuple, ainsi que son propre bonheur, est que le Monténégro, sous la protection de Dieu tout-puissant et de la Russie fraternelle, occupe une place parmi les Etats civilisés ; il assume la dignité royale, qui appartient au Monténégro en vertu des droits historiques ainsi que de ses propres mérites ; il est fermement convaincu que toutes les grandes puissances salueront avec bienveillance, de même que le royaume sur le Danube serbe, le royaume sur la côte de la mer serbe comme un nouveau gage de progrès et de paix sur cette frontière entre l'Orient et l'Occident, et comme un gage encore plus ferme pour l'existence et l'avenir meilleur du peuple serbe.

« Que Dieu bénisse notre œuvre, notre patrie aimée, s'est écrié en ter-
« minant Nicolas Ier, et que le Monténégro prospère toujours de plus en
« plus ! »

Les dernières paroles du discours du roi ont été accueillies par des *zivios* enthousiastes. Le prince héritier Danilo s'est rendu alors sur le balcon et a annoncé à la foule énorme, massée derrière la haie des troupes, la proclamation du royaume. Les paroles du prince royal ont été accueillies par les manifestations les plus enthousiastes.

Portugal. — *Les élections législatives.* — Les élections législatives qui ont eu lieu au Portugal le 4 septembre ont donné les résultats suivants : ont été élus 90 ministériels, dont une dizaine de progressistes dissidents, 45 monarchistes d'opposition et 14 républicains. Ces chiffres ne sont d'ailleurs qu'approximatifs, car plusieurs élections sont sérieusement contestées et ce n'est que dans quelque temps que l'on connaîtra définitivement la composition de la Chambre. Mais ils suffisent à montrer la situation précaire du cabinet. Sa majorité n'est que d'une trentaine de voix, à supposer que les dissidents ne l'abandonnent point. C'est un appoint bien faible dans un pays où les questions de personnes priment tout et où les partis politiques sont beaucoup plus travaillés par des coteries et des cabales que par des discussions d'idées. Du jour au lendemain, M. Teixeira de Souza risque de voir ses troupes se débander parce qu'il n'aura pas eu assez de ménagements ou de prévenances pour quelque personnalité non moins intrigante qu'ambitieuse.

Un des faits saillants des élections est le succès remporté par les républicains qui occuperont quatorze sièges au moins dans la prochaine Chambre. A Lisbonne où ils n'avaient obtenu précédemment que quatre mandats, ils en ont dix. Fait grave, ils paraissent avoir dans l'armée et dans la marine des amitiés sérieuses : un vice-amiral est, dit une dépêche, député républicain de Lisbonne.

Turquie. — *Un incident à l'ambassade d'Italie.* — Un regrettable incident s'est produit à Constantinople, qui montre l'excitation persistante de la population musulmane et qui a été vivement commenté par la presse européenne. Le 5 août, à l'occasion d'une discussion survenue dans la rue entre l'ambassadeur d'Italie, le baron Mayor des Planches, et un cocher musulman, la foule prit parti pour le cocher, et l'ambassadeur, menacé, dut se défendre avec sa canne. Les cavas de l'ambassade tinrent la foule en respect avec leurs revolvers. L'ambassadeur a obtenu des excuses immédiates de Rifaat pacha.

II. — ASIE.

Japon. — *L'annexion de la Corée.* — L'annexion de la Corée par le Japon a été promulguée, le 29 août, à Tokyo. Voici le texte des documents diplomatiques relatifs à cette annexion :

RESCRIT IMPÉRIAL DU 29 AOUT 1910

Nous, attachant la plus haute importance au maintien de la paix permanente en Orient et à la consolidation de la sécurité durable dans notre empire et trouvant en Corée de constantes et fécondes sources de complications, fîmes conclure par notre gouvernement avec le gouvernement coréen, en 1905, un accord par lequel la Corée était placée sous la protection du Japon, espérant que tous les éléments perturbateurs auraient pu ainsi être écartés et que la paix serait assurée pour toujours.

Pendant plus de quatre ans qui se sont depuis écoulés, notre gouvernement s'est efforcé avec l'attention inlassable de faire progresser les réformes de l'administration de la Corée et ses efforts ont été, à un certain degrés, couronnés de succès; mais, en même temps, le régime de gouvernement existant dans ce pays-là s'est montré peu efficace pour conserver la paix et la stabilité; et, de plus, un esprit de soupçon et de doute domine partout dans la presqu'île.

Pour maintenir l'ordre public et la sécurité et pour accroître le bonheur et le bien-être du peuple, il est devenu manifeste que des changements fondamentaux dans le système de gouvernement actuel sont inévitables.

Nous, de concert avec Sa Majesté l'empereur de Corée, ayant en vue cet état de choses et convaincus de même de la nécessité d'annexer la totalité de la Corée à l'empire du Japon pour répondre aux besoins actuels de la situation, sommes, maintenant, arrivés à un accord au sujet de cette annexion permanente.

Sa Majesté l'empereur de Corée et les membres de sa maison impériale se verront accorder, malgré l'annexion, un traitement dû et approprié. Tous les Coréens, passant sous notre pouvoir direct, jouiront d'une prospérité et d'un bien-être croissants; et, avec le repos et la sécurité assurés, une expansion notable se réalisera dans l'industrie et dans le commerce.

Nous croyons fermement que le nouvel ordre de choses qui vient d'être inauguré sera une nouvelle garantie de la paix durable en Orient.

Nous ordonnons l'institution de l'office de gouverneur général de Corée. Le gouverneur général exercera, sous notre direction, le commandement de l'armée et de la marine et un contrôle général sur toutes les fonctions

administratives en Corée. Nous invitons tous nos fonctionnaires et autorités à l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, en se pénétrant de notre volonté et à l'exercice des diverses branches de l'administration en harmonie avec les demandes de l'occasion à cet effet.

Que nos sujets jouissent pour longtemps du bonheur de la paix et du repos !

TRAITÉ SIGNÉ A SÉOUL LE 22 AOUT 1910 ET PROMULGUÉ LE 29 AOUT 1910

Sa Majesté l'empereur du Japon et Sa Majesté l'empereur de Corée, en vue des relations spéciales et étroites entre leurs pays respectifs, désirant augmenter le bien-être commun des deux nations et assurer la paix permanente en Extrême-Orient, et étant convaincues que ces buts pourront être le mieux atteints par l'annexion de la Corée à l'empire du Japon, ont résolu de conclure un traité de cette annexion et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'empereur du Japon,

Le vicomte Masakata Térauchi, son résident général, et

Sa Majesté l'empereur de Corée,

Ye Wan Yong, son ministre-président d'Etat,

Lesquels, par suite des conférences et délibérations mutuelles, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Sa Majesté l'empereur de Corée fait la cession complète et permanente à Sa Majesté l'empereur du Japon de tous les droits de la souveraineté sur la totalité de la Corée.

ART. 2. — Sa Majesté l'empereur du Japon accepte la cession mentionnée dans l'article précédent et consent à l'annexion complète de la Corée à l'empire du Japon.

ART. 3. — Sa Majesté l'empereur du Japon accordera à LL. MM. l'empereur et l'ex-empereur et à S. A. I. le prince héritier de Corée et à leurs épouses et héritiers, des titres, dignités et honneurs qui sont appropriés à leurs rangs respectifs, et des dons annuels suffisants seront faits pour maintenir ces titres, dignités et honneurs.

ART. 4. — Sa Majesté l'empereur du Japon accordera aussi des honneurs et traitements appropriés aux membres de la maison impériale de Corée et à leurs héritiers autres que ceux mentionnés dans l'article précédent, et des fonds nécessaires pour maintenir ces honneurs et traitements leur seront octroyés.

ART. 5. — Sa Majesté l'empereur du Japon conférera la pairie et des dons pécuniaires à ceux des Coréens qui, à cause de services méritoires, sont considérés dignes de ces reconnaissances spéciales.

ART. 6. — Par suite de l'annexion ci-dessus mentionnée, le gouvernement du Japon prend le gouvernement et l'administration de la Corée et s'engage à accorder l'entière protection aux personnes et propriétés des Coréens qui obéissent aux lois en vigueur en Corée et à accroître le bien-être de tous ces Coréens.

ART. 7. — Le gouvernement du Japon, en tant que les circonstances le permettent, emploiera dans les services publics du Japon en Corée ceux des Coréens qui acceptent le nouveau régime loyalement et de bonne foi et qui y sont dûment qualifiés.

ART. 8. — Le présent traité, ayant été approuvé par Sa Majesté l'empereur du Japon et par Sa Majesté l'empereur de Corée, produira son effet à partir du jour de sa promulgation.

En foi de quoi, etc.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DU JAPON

Malgré les travaux laborieux de la réforme de l'administration de la Corée, lesquels se sont diligemment engagés pendant plus de quatre ans depuis la conclusion de l'accord de 1905, le système de gouvernement actuel du pays ne s'est pas montré entièrement à la hauteur de la nécessité de conserver l'ordre public et la tranquillité. De plus, un esprit de soupçon et de doute domine partout dans la presqu'île.

Pour maintenir la paix et la stabilité en Corée, pour augmenter la prospérité et le bonheur des Coréens, et pour assurer en même temps la sécurité et le repos des habitants étrangers, il a été prouvé abondamment clair qu'un changement fondamental du régime de gouvernement actuel est absolument essentiel.

Les gouvernements du Japon et de Corée, convaincus de la nécessité urgente d'introduire une réforme répondant aux besoins de la situation et de fournir une garantie suffisante pour l'avenir, ont, avec l'approbation de Sa Majesté l'empereur du Japon et de Sa Majesté l'empereur de Corée, conclu par l'intermédiaire de leurs plénipotentiaires respectifs un traité stipulant l'annexion complète de la Corée à l'empire du Japon.

En vertu de cet important acte qui produira son effet sur sa promulgation le 29 août 1910, le gouvernement impérial du Japon prend le gouvernement et l'administration de la Corée et déclare par ces présentes que les matières relatives aux étrangers et au commerce extérieur en Corée seront traitées selon les règles suivantes :

I. — Les traités conclus jusqu'ici par les puissances étrangères avec la Corée cessant d'être en vigueur, les traités existants avec le Japon seront, en tant que praticables, appliqués en Corée. Les étrangers résidant en Corée, en tant que les circonstances le permettent, jouiront des mêmes droits et immunités qu'au Japon même et de la protection de leurs droits légalement acquis, pourvu qu'ils soient assujettis dans tous les cas à la juridiction du Japon.

Le gouvernement impérial du Japon est prêt à consentir à ce que la juridiction, en ce qui concerne les affaires actuellement pendantes dans un tribunal consulaire étranger en Corée au moment où le traité d'annexion produit son effet, reste audit tribunal jusqu'à la décision finale.

II. — Indépendamment des engagements conventionnels qui existent antérieurement au sujet dont il s'agit, le gouvernement impérial du Japon lèvera, pendant une période de dix ans, sur les marchandises importées en Corée des pays étrangers ou exportées de la Corée aux pays étrangers, ainsi que sur les navires entrant dans un des ports ouverts de la Corée, les mêmes droits d'importation ou d'exportation et le même droit de tonnage que ceux des tarifs existants.

Les mêmes droits d'importation ou d'exportation et le même droit de tonnage que ceux devant être levés sur les marchandises et navires ci-dessus mentionnés seront aussi, pendant une période de dix ans, appliqués en ce qui concerne les marchandises importées du Japon en Corée ou exportées de la Corée au Japon, ainsi que les navires japonais entrant dans un des ports ouverts de la Corée.

III. — Le gouvernement impérial du Japon permettra aussi, pendant une période de dix ans, aux navires sous le pavillon des puissances ayant des traités avec le Japon, d'entreprendre le cabotage entre les ports ouverts de la Corée et entre ces ports et les ports ouverts du Japon.

IV. — Les ports ouverts existants de la Corée, sauf Masampo, continueront d'être ports ouverts, et de plus Shinwiju sera nouvellement ouvert,

de sorte que les navires étrangers aussi bien que les navires japonais y seront admis et les marchandises pourront être importées dans ces ports et en être exportées.

Le 29 août 1910.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La revision des taxes sanitaires.* — Le 30 août, le *Journal officiel* a publié un décret homologuant une décision prise par l'assemblée des délégations financières algériennes relative à la revision des taxes sanitaires. Aux termes de ce décret, les navires qui relâchent dans un port de l'Algérie sont soumis à un droit fixe de 50 francs s'ils viennent d'un port d'Europe, de 100 francs s'ils naviguent au long cours, jusqu'à concurrence de 100 tonnes embarquées. Au-dessus de ce chiffre, les droits prévus par l'article 94 du décret du 4 janvier 1896 demeurent exigibles. Seuls peuvent bénéficier de ce tarif spécial les navires qui ne touchent qu'un seul port algérien pour se diriger ensuite sur un port étranger.

Afrique Occidentale. — *La télégraphie sans fil.* — La télégraphie sans fil est appelée à rendre de grands services en des pays comme l'Afrique Occidentale. Déjà des installations fonctionnent et d'autres sont sur le point d'entrer en service. Un rapport du capitaine chargé des installations et du fonctionnement des stations, communiqué au Conseil de gouvernement de la colonie dans sa session de juin 1910, donne d'intéressants détails à ce sujet. Il apprend entre autres choses que les stations de Port-Etienne et de Rufisque sont en fonctionnement depuis le mois d'octobre 1909. Les communications peuvent être qualifiées excellentes, car la réception des signaux est très nette et particulièrement intense. Le service est assuré avec la moitié de la puissance disponible. De jour, la portée normale, avec l'onde actuelle. et la puissance correspondante est de 1.000 kilomètres environ ; de nuit, les paquebots reçoivent les émissions de Rufisque jusqu'à Tanger ; le *Pampa* et le *Formosa* ont entendu Port-Etienne jusqu'aux Baléares. La station d'Oran a déclaré qu'elle reçoit Rufisque et Port-Etienne très fort; Alger perçoit Port-Etienne, mais non Rufisque; enfin Bizerte a signalé avoir entendu une conversation de Port-Etienne avec Rufisque (3.700 kilomètres). Port-Etienne crée la liaison avec le Nord de la Mauritanie et sert de relai pour les paquebots qui, venant du Nord, peuvent annoncer quarante heures à l'avance leur arrivée à Dakar. Rufisque assure l'échange des signaux, pendant les nuits les plus troublées, avec les paquebots de la « Woermann Linie » jusqu'à 2.000 à 2.400 kilomètres, parce que ces navires sont munis d'un procédé capable d'exciter un son très aigu et pseudo-musical. D'autres stations sont prévues à Dakar, Conakry, Monrovia, Tabou, Tombouctou, et dans un temps prochain la

télégraphie sans fil rendra de grands services dans toutes ces régions. Les résultats dès maintenant acquis paraissent garantir l'avenir.

Guinée française. — *Le chemin de fer de Conakry.* — Les travaux du chemin de fer de la Guinée touchent à leur fin pour la partie Conakry-Niger. Les terrassements sont terminés jusqu'à Kouroussa. La ligne télégraphique est posée et fonctionne normalement. On continue les remblais par-dessus l'extrados des ouvrages d'art et en arrière des culées de postes achevés : aqueduc sur la Markabinéa, ponts sur le Simkimba et le Banyé; il vient d'être exécuté sur une longueur de 49 kilomètres 2.370 mètres cubes de maçonnerie en pierres sèches partiellement jointes. La dépense kilométrique a été de 4.162 francs. Fin juillet, la pose de la voie était conduite jusqu'au kilomètre 550.

M. Poulet, lieutenant-gouverneur de la colonie, a pris des arrêtés ouvrant des enquêtes *de commodo et incommodo* sur les plans de lotissement récemment établis pour les nouveaux centres de Dabola et de Bissikrim, traversés par la voie ferrée, ainsi que pour celle de Kouroussa, terminus du railway.

Côte d'Ivoire. — *La situation de la Côte d'Ivoire.* — Le paquebot *Thibet*, arrivé le 29 août à Marseille, a apporté les nouvelles suivantes sur la situation de la Côte d'Ivoire :

La pacification de cette colonie a fait, ces temps derniers, des progrès marqués. Les Abbeys ont aujourd'hui cessé de donner la moindre inquiétude, et, bien qu'ils rendent leurs armes avec une certaine lenteur, 1.000 fusils ont été livrés par eux sur les 2.000 ou 2.500 qu'ils possèdent. Leur soumission paraît certaine et définitive.

Le commandant Morel a, par une magnifique opération, mis les N'Gbans du Baoulé sud à la raison en un mois et demi. La prise du massif de l'Arumbo-Boua, montagne que les indigènes considéraient comme intangible, a fait tomber d'un coup toutes les résistances.

Le 1er juillet, le commandant Maritz a entamé les opérations contre les Agbas et les Quellés du N'Zi-Comoé. A la seule approche de ses forces, quelques groupes dissidents ont apporté 200 fusils. On a toute raison de penser que notre action dans cette région sera courte autant que décisive.

Sauf sur la lisière de Bandama, le Baoulé nord est non seulement tranquille, mais donne un exemple remarquable d'activité économique.

Bien que la région du Dida n'ait été que très partiellement parcourue par une compagnie de tirailleurs, il semble qu'il en soit résulté un effet salutaire sur les populations qui commencent à se livrer à l'exploitation des produits naturels; c'est une perspective favorable pour la mise en main définitive du cercle de Lahou, qui donne par ailleurs toute quiétude.

Il en est de même du Bas-Sassandra où notre méthode d'approvisionnement n'aura besoin que d'être appuyée de forces imposant le respect.

Par contre, le Haut-Sassandra et le Haut-Cavally devront faire l'objet d'une occupation militaire sérieuse.

En résumé, deux cercles à achever de conquérir, deux à achever de mettre en main par un léger effort militaire, douze qui sont pacifiés ou le seront demain : tel est le bilan de la situation politique de la colonie.

IV. — AMÉRIQUE.

Chili. — *La mort du vice-président du Chili.* — M. Fernandez Albano, vice-président du Chili, qui exerçait le pouvoir exécutif à défaut du président Montt, décédé subitement en Allemagne le mois dernier, vient de succomber à une syncope cardiaque. M. Emiliano Figueroa, ministre de la Justice, membre le plus ancien du cabinet, avocat, appartenant au parti libéral démocrate, a pris le pouvoir conformément à la Constitution, sans aucun trouble, en attendant l'élection du nouveau président. Cette mort, suivant de si près celle du président Montt, jette de nouveau le deuil sur le pays au moment même où vont s'ouvrir les fêtes du centenaire de l'indépendance et où les ambassades et missions étrangères envoyées à cette occasion commencent à arriver à Santiago.

République Argentine. — *La propriété littéraire et artistique.* — La Chambre des députés de Buenos-Ayres a voté, à l'unanimité, la loi relative à la protection de la propriété littéraire et artistique. La Chambre a voté également la loi ratifiant la convention de Berlin de 1906, relative à la télégraphie sans fil.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Espagne. — *L'industrie sucrière.* — La situation de l'industrie sucrière, qui a immobilisé de nombreux capitaux, ne s'est pas améliorée depuis trois ans, malgré les avantages que l'Etat et la Compagnie générale sucrière espéraient retirer de la loi de 1907, prohibant la construction de nouvelles usines. L'idée que cette défense enrayerait la production a été complètement démentie par les faits; la quantité de sucre sorti des fabriques est plus forte que jamais. En 1904, elle dépassait 100.000 tonnes et depuis cette époque elle présente les alternatives ci-après :

1905	97.782	tonnes
1906	97.233	—
1907	111.065	—
1908	122.399	—
1909	107.600	—

La plus grande partie de cette fabrication comprend du sucre de betterave; de 60.702 tonnes, en 1900, la production de cette qualité de sucre passe à 85.930 en 1909; la production de sucre de canne, signalée comme étant de 33.815 tonnes en 1900 a subi des fluctuations violentes et tombe à 14.057 tonnes en 1908, pour se relever à 21.669 en 1909. La consommation, ou mieux encore, la sortie des entrepôts était de 85.593 tonnes, il y a dix ans; elle a augmenté jusqu'à 95.000 tonnes environ et menace de rester à ce chiffre ou même de le dépasser. Le résultat de la surproduction annuelle a été de constituer à la fin de 1909 une réserve de sucre de 114.823 tonnes, plus que la consommation d'un an. Cette situation inquiète beaucoup de monde; et le ministre des Finances qui voit que le produit de l'impôt sur le sucre est passé de 12.541.053 pesetas, en 1900 à 33.765 844 en 1909 — il ne faut pas oublier qu'en 1907 la taxe a été majorée de 10 pesetas par 100 kilogrammes — se demande ce qu'il faudrait faire pour éviter un à-coup dans cette industrie.

II. — AFRIQUE.

Madagascar. — *La population.* — Suivant une statistique publiée au *Journal officiel* de Madagascar du 7 mai 1910, cette colonie comptait, en 1909, 2.965.508 habitants, dont 15.118 Européens, 2.944.389 indigènes sujets français, 4.154 indigènes sujets étrangers et 1.847 métis. Les effectifs militaires (guerre et marine), compris dans les

chiffres ci-dessus, s'élèvent à 10.770 hommes, dont 2.846 Européens et 7.924 indigènes.

La population européenne comprend : 6.671 Français nés en France; 5.166 Français nés dans les colonies; 3.281 étrangers.

Elle se décompose comme suit : 8.758 hommes, 3.375 femmes et 2.985 enfants de moins de quinze ans (1.539 garçons, 1.446 filles).

Les indigènes sujets français sont au nombre de 2.944.389.

Voici le chiffre de la population des principales villes de Madagascar : Tananarive, 94.813; Diégo-Suarez, 10.377; Tamatave, 8.761; Fianarantsoa, 8.179; Majunga, 7.205.

III. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *Production du charbon.* — Le Mexique est un des pays les plus riches du monde en gisements métallifères. L'exportation des produits de ses mines d'or, d'argent et de cuivre représente environ les 70 % de l'exportation totale. On y trouve aussi, en abondance, d'autres minerais tels que le fer, le zinc et le charbon, qui, jusqu'à présent, ont été peu exploités.

L'extraction du charbon paraît, cependant, entrer dans une voie de progrès. D'après les renseignements fournis par les compagnies de chemins de fer, la production de la houille s'est élevée, en 1909, dans les districts miniers du Nord, à 130.000 tonnes, quantité bien supérieure à celle des années antérieures.

L'industrie, qui est encore peu développée au Mexique, consomme annuellement 4 millions de tonnes de charbon. Elle reçoit ce combustible des Etats-Unis. Lorsque le développement des réseaux de chemins de fer et de routes permettra d'exploiter activement et dans des conditions favorables de transport les riches gisements de houille qu'il possède, le Mexique pourra cesser d'être le client de son voisin ; il sera même en mesure d'exporter du charbon dans les Etats de l'Amérique centrale.

On évalue, en effet, à près de 4 milliards de tonnes le charbon qu'on pourrait extraire de la seule zone houillère du Nord-Est, qui est la principale. Cette zone occupe une superficie d'environ 28.000 kilomètres carrés dans les Etats de Coahuila et de Tamaulipas. On y trouve la houille en couches d'une épaisseur moyenne d'un mètre.

Il existe des gisements d'anthracite dans l'Etat de Sonora, à Barrancas; mais l'absence de routes et de voies ferrées dans la région rend encore leur exploitation impraticable.

Des mines de houille et de lignite se trouvent dans les Etats de Vera-Cruz, Michoacan, Hidalgo, Oaxaca et Puebla. Celle des districts d'Acatlan et de Matamoros Izucar dans ce dernier Etat, sont, après celles du Nord-Est, les seules dont l'exploitation paraît devoir donner des résultats rémunérateurs.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

Pliant sous le faix de la couronne royale.

Pasquino (Turin).

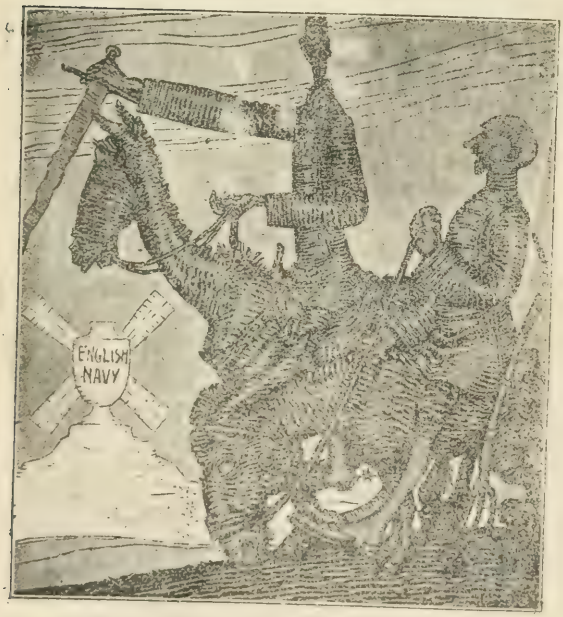

Don Quichotte (Bethmann-Hollweg) part en guerre contre les moulins (la marine anglaise).

Simplicissimus (Munich).

L'Allemagne se met à la mode!

Kladderadatsch (Berlin).

Le roi s'acquitte des devoirs de sa nouvelle dignité.
Kikeriki (Vienne).

Beau-père et gendre!
Borsszen Zanko (Budapest).

S. M. l'Empereur de Corée offre son empire à S. M. l'Empereur du Japon.
Mucha (Varsovie).

Le parti républicain (l'éléphant) se disloque.
World (New-York).

L'Etat c'est moi!
New-York Herald (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Raoul Blanc, consul de Chine à Marseille ;
Gustave Deval, consul du Chili à Lyon ;
Jacques Hermann, vice-consul des Etats-Unis du Brésil à Cette ;
François Olié, vice-consul d'Espagne à Agen ;
Alfred Pitel, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Brest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Filuzeau est désig. pour le ch. de fer de Thiès à Kayes.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Mauvilain et Périn et le *lieut.* Baudet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Dayme et Néron sont désig. pour le bataill. du Gabon.

M. le *lieut.* Trepsat est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Madagascar. — MM. le *capit.* Rouy et le *lieut.* Évin sont désig. pour Madagascar.

M. le *chef de bataill.* Bernard est nommé chef du bureau milit. du Gouv. Général.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Fournier et Dumont sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* de Godon et Sondaz sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. le *capit.* Darribes pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — L'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Paris et le *stag.* Lingevin sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dunoyer et Lormier et le *stag.* Candau sont désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Dordet est nommé au command. de l'*Argus*; M. l'*enseigne de vaiss. de* 2e *cl.* Boissat-Mazerat est désig. pour le même bâtiment.

MM. l'*enseigne de vaisseau de* 1re *cl.* Landriau et les *enseignes de* 2e *cl.* Beucker, Mesnager et Le Guillon sont désig. pour la *Manche.*

M. l'*enseigne de vaiss. de* 2e *cl.* Morand de Jouffrey est désig. pour la *Décidée.*

MM. les *enseignes de vaiss. de* 2e *cl.* Reboul, Bésineau et Ferey sont désig. pour le *Dupleix,*

MM. les *enseignes de vaiss. de* 3e *cl.* Saugrain, Delahaye et Guérin sont désig. pour le *Kléber.*

MM. les *enseignes de vaiss. de* 2e *cl.* Raquillet et Gervais de Lafond sont désig. pour le *D'Iberville.*

Levant. — MM. les *enseignes de vaiss. de* 2e *cl.* Le Franc et Loudes sont désig. pour *L'Amiral Charner*, en Crète.

Madagascar. — MM. les *enseignes de vaiss. de* 2e *cl.* Marloy et Hennique sont désig. pour le *Vaucluse.*

Sénégal. — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Landelle est désig. pour le *Marigot*, à Dakar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Chambry est nommé commiss. de l'arsenal de Diégo-Suarez.

GÉNIE MARITIME

Indochine. — M. l'*ingénieur-hydrographe* de Vaussay de Blavons est désig. pour la *Manche*, comme directeur des travaux de la mission hydrographique.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Noufflard, gouverneur des Colonies, est chargé par intérim des fonctions de directeur des finances de l'A. O. F.

M. Lemaître est nommé lieutenant de port de 2e cl. aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Force Noire, par le lieutenant-colonel MANGIN. — Un volume in-16, broché, 3 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris.)

Il est, depuis un certain temps, question de relever par l'adjonction de troupes noires tirées de nos colonies les effectifs affaiblis de notre armée. De la réalisation de ce projet dépend dans l'avenir l'existence de la France militaire.

La France, par sa dépopulation, est-elle destinée à devenir une Grèce ou une Roumanie? La statistique apporte des chiffres effrayants, et déjà nos armées s'appauvrissent dans leurs contingents. Le colonel Mangin montre le remède à la « crise des effectifs » dans l'emploi de la « Force Noire ». Il évoque le rôle des troupes noires, depuis les temps les plus lointains jusqu'à leur action présente dans nos colonies. Après avoir montré tout ce que l'on doit attendre de leur valeur, de leur endurance et de leur fidélité, il conclut :

« La création de l'armée noire démontrera l'unité du domaine national : tous les Français comprendront que la France ne s'arrête ni à la Méditerranée, ni au Sahara, qu'elle s'étend jusqu'au Congo ; qu'elle constitue un empire plus vaste que l'Europe, qui, dans un demi-siècle, aura 100 millions d'habitants, et que les peuples valent par le nombre et par l'élite plus que par la moyenne. »

La Crise Anglaise, par PHILIPPE MILLET. Un volume in-18 jésus. Librairie Armand Colin, Paris.

L'Angleterre traverse aujourd'hui la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis quatre-vingts ans. Elle a entrepris non seulement de

refondre sa constitution par la réforme de la Chambre des Lords, mais en même temps de réorganiser ses finances, sa propriété foncière, peut-être même tout le régime économique du libre-échange qui a favorisé son essor au XIXe siècle. Ce grand effort a été préparé par des causes déjà anciennes: il n'aboutira que demain. Etudier ces causes, pressentir cet aboutissement, tel est l'objet de *La Crise anglaise.*

La première partie du livre tente de peindre l'état d'esprit des électeurs anglais; l'auteur a pu, comme correspondant du *Temps*, suivre jour par jour, à Londres comme en province, à la campagne comme à la ville, les dernières élections générales du mois de janvier 1910; il a écouté les orateurs de réunions publiques, causé avec des ouvriers et des paysans, et les courtes scènes où il a résumé ses impressions permettent de saisir quelques-uns des mérites et des défauts de l'électeur d'outre-Manche.

Cette étude d'ordre psychologique est suivie d'une seconde partie où l'auteur examine séparément et à fond chacun des grands problèmes qui se posent en Angleterre à propos de la crise : la réforme de la Chambre des Lords, que les contradictions inhérentes à la constitution anglaise rendent désormais inévitable — la transformation du système financier entreprise pour éviter un déficit chronique — les attaques dirigées contre la grande propriété anglaise — enfin le conflit entre deux véritables religions, celle du libre-échange et celle du « tariff reform ». Les documents et les statistiques réunis dans un court appendice permettront au lecteur de contrôler lui-même les conclusions de l'auteur.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Problème de la percée des Vosges, conférence faite le 3 mai 1910 par Louis Laffitte, secrétaire général de la Chambre de commerce de Nancy. Une broch. in-8° de 70 pages. Imprimerie nancéienne, Nancy, 1910.

La Chambre de commerce de Marseille, d'après ses archives historiques, conférence faite le 16 décembre 1909, par M. Joseph Fournier, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône. Une broch. grand in-8° de 48 pages, ornée de reproductions paléographiques. Barlatier, Marseille, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*août* 1910). R. C. : La question de l'emprunt ottoman. — M. de Barthélemy : La France et l'équilibre naval en Extrême-Orient. — J. Wiet : L'antagonisme des Arabes et des Turcs.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*août* 1910). Paul Walle : L'Etat de Maranhao (avec cartes et photographies).

La Quinzaine coloniale (10 *septembre* 1910) : L'annexion de la Corée par le Japon.

Revue politique et parlementaire (10 *septembre* 1910). R. Recouly : Le 80e anniversaire de François-Joseph en Autriche-Hongrie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*settembre* 1910). C. Conti Rossini : I principali studi publicati in occasione della missione Duchesne-Fournet in Abissinia

Rassegna nazionale (1° *settembre* 1910). L. Cappelletti : Un nuovo libro su Napoleone II.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES AGITATIONS TURQUES

Bruit d'alliances nouvelles, divulgation des conventions militaires les plus secrètes, redoublement du boycottage antihellénique, menaces plus violentes à la Grèce à mesure que celle-ci se fait plus petite, mouvements de troupes incessants en Roumélie, mutations dans le haut commandement, annonce de nouvelles fortifications pour les Dardanelles et le Bosphore et de chemins de fer stratégiques en Anatolie, activité militaire sur la frontière tripolitaine, réception enthousiaste des cuirassés arrivés d'Allemagne par des comités turcs, algériens, tunisiens communient dans le même amour de l'ottomanisme : c'est vraiment un tapage assourdissant qui nous vient depuis un mois de Constantinople. Et c'est au milieu de ce tumulte que le plus paradoxal des gouvernements entend faire aboutir des négociations financières, par des procédés d'ailleurs déconcertants. C'est ainsi qu'il envoie son grand-vizir conférer à Paris, et que simultanément il déchaîne contre nous à Constantinople ses journaux attitrés!

Nous n'essaierons pas d'analyser ici des excentricités qui échappent à toute analyse. Nous nous contenterons pour le moment d'examiner la convention turco-roumaine, peut-être imaginaire, mais à coup sûr intéressante par les commentaires qu'elle a provoqués en Europe. Et nous dirons ensuite quelle doit être, selon nous, l'attitude de la France pour régler les questions actuellement pendantes entre elle et l'empire ottoman.

***

Il est bon de rappeler les termes exacts dont s'est servi le *Matin* du 17 septembre pour lancer la sensationnelle annonce d'une convention militaire turco-roumaine :

D'après des renseignements de source absolument sûre qui nous sont parvenus dans la journée d'hier *de Constantinople,* la Turquie a conclu une entente militaire avec la Roumanie. Cette entente assure aux Turcs le concours de l'armée roumaine contre la Bulgarie dans le cas où cette

puissance attaquerait la Turquie. On nous affirme, d'autre part, que cette convention a été conclue sous l'inspiration des gouvernements de Berlin et de Vienne, et que le baron Marschall, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, en a été l'un des principaux artisans. Elle est secrète.

Quelques jours se sont passés pendant lesquels la nouvelle ainsi livrée en pâture à la curiosité européenne a été l'objet d'interminables commentaires. Après quoi les démentis officieux sont venus. Démenti de l'*Indépendance roumaine*, le journal de M. Bratianu; un peu plus tard, de la Sublime Porte; enfin, de la presse allemande (*Gazette de Cologne*, *Gazette de la Croix*, *Tägliche Rundschau*), en ce qui concerne le rôle prêté au baron Marschall. Démentis tardifs, dira-t-on, et par conséquent confirmation du fait! Nous ne sommes point tout à fait de cet avis. Laisser courir pendant un certain temps une semblable rumeur, vraie ou fausse, est l'enfance de l'art pour une chancellerie. On permet ainsi aux publicistes de s'escrimer sur le sujet, on tâte le pouls à l'opinion publique des différents pays, et ensuite, en démentant tardivement, on a l'avantage de plonger l'étranger dans le doute, ce qui doit être le grand desideratum de toute diplomatie digne de ce nom. Etant donné que la communication faite au *Matin* semble provenir de source turque et qu'elle lui a été faite quelques jours après la démission du cabinet de Sofia, qui prétendait ne plus pouvoir maîtriser les sentiments belliqueux de la population bulgare, nous serions assez porté à voir là une tentative des Jeunes-Turcs pour impressionner leurs turbulents voisins. Notons que nous assistons maintenant à la répétition exacte de ce qui s'est passé il y a trois ans, alors que la Bulgarie paraissait aussi prête à partir en guerre. Cette fois ce n'est pas à Bucarest, c'est à Belgrade que s'arrêtait un grand personnage turc, Munir pacha, et tout de suite après ce voyage il n'était question que de convention militaire signée entre la Turquie et la Serbie pour contenir la Bulgarie [1].

Quoi qu'il en soit, comme nous n'avons pas la prétention de lire à distance les papiers secrets des chancelleries, nous nous garderons bien de nier ou d'affirmer l'authenticité de la convention turco-roumaine, d'autant plus qu'en France on a attribué à ce document, à supposer qu'il existe, une importance tout à fait exagérée. Il y a vraiment chez nous trop de gens qui ont l'air de découvrir aujourd'hui seulement l'intimité des relations turco-roumaines! Ici même, il y a trois ans, en fai-

---

[1] Voir dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 septembre 1907 . Bulgarie et Bulgares. Les Japonais des Balkans.

sant ressortir combien la situation diplomatique de la Bulgarie était moins brillante que sa situation militaire, nous énumérions toutes les raisons qu'avait la Roumanie de lier partie avec la Turquie[1] : la question des Koutzo-Valaques à protéger contre les éléments slave et hellénique de Macédoine, le règlement des biens vakoufs en Dobroudja, des concessions à obtenir pour un traité de commerce, et par-dessus tout la nécessité de contenir la Bulgarie dans ses limites actuelles. C'est en effet un des axiomes de la politique roumaine que désormais toute extension bulgare doit être compensée par une extension roumaine. Or, aujourd'hui que la Bessarabie est à peu près complètement russifiée, une extension roumaine n'est possible que dans la direction de la Transylvanie. C'est dire qu'elle n'est réalisable que dans un avenir tellement éloigné, et après des événements tellement problématiques, qu'à l'heure actuelle il vaut autant n'en pas parler. Mais alors, tant que la frontière roumaine épousera la courbe des Carpathes, donnant à la Roumanie indépendante cette forme déplaisante de croissant de lune, il faudra coûte que coûte réfréner les ambitions bulgares concernant la Macédoine : d'où la nécessité d'une entente avec la Turquie. Bien entendu, ces choses-là sont difficiles à dire à une assemblée parlementaire. Aussi, quand il s'agit d'enlever le vote de crédits militaires devant la Chambre des députés de Bucarest, a-t-on soin d'agiter le spectre d'une invasion bulgare en Dobroudja, quoiqu'on sache très bien que les Bulgares se soucient fort peu de cette Dobroudja, beaucoup moins intéressante pour eux que pour leurs voisins. Ce n'est probablement pas à la Dobroudja, mais bien à la Macédoine que pensait M. Bratiano quand il disait dernièrement au ministre bulgare à Bucarest : « Nous resterons toujours en rela- « tions très cordiales avec la Bulgarie dans ses *frontières* « *actuelles.* »

Suit-il de tout cela qu'une convention militaire turco-roumaine qui, comme tous les instruments de cette nature, doit fixer certains détails précis pour avoir quelque valeur, soit d'une élaboration facile, et même d'une application possible ? Assurément oui, si on s'imagine une conflagration générale du monde balkanique et danubien à laquelle les grandes puissances ne prendraient pas part. Alors, dans l'état actuel des choses, on assisterait, qu'on nous passe le mot, au plus extraordinaire des carambolages, en ce sens que sur ce billard oriental les boules blanches et noires se succèdent avec une

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 septembre 1907.

singulière régularité! En allant du Nord au Sud, nous trouvons en effet la Roumanie, puis la Bulgarie anti-roumaine, puis la Turquie anti-bulgare, enfin la Grèce anti-turque. Si bien que, si les Turcs s'engageaient par exemple contre les Grecs, il faut supposer qu'ils auraient à dos les Bulgares, lesquels auraient eux-mêmes à dos les Roumains! C'est ce qu'on appelle l'équilibre oriental, et ce qui devrait s'appeler proprement l'impuissance orientale. Dans cet ordre d'idées, on peut admettre que l'entente turco-roumaine renforce l'équilibre, ou l'impuissance...

Mais qui ne voit que ces combinaisons sont purement artificielles et théoriques, et que si vraiment la guerre devait s'étendre de l'Attique aux Carpathes, elle s'étendrait aussi bien au delà des Carpathes? Ou l'incendie sera partiel et rapidement éteint, comme il l'a été après la victoire de Slivnitza des Bulgares sur les Serbes, et après le succès d'Edhem pacha en Thessalie, ou il se propagera dans l'Europe entière, de par la volonté de la Triple-Entente ou de la Triple-Alliance. Mais dans ce dernier cas, quelle valeur peuvent bien conserver des stipulations militaires entre la Roumanie et la Turquie? Elles vont d'abord à l'encontre d'une autre convention austro-roumaine, qu'on prétend avoir été signée il y a un certain nombre d'années à Ischl, et aux termes de laquelle l'armée roumaine serait destinée à former l'aile droite des armées austro-hongroises contre la Russie, ce qui impliquerait la concentration de la plus grande partie des forces roumaines en Moldavie. Il ne pourrait donc rester que des corps d'observation relativement faibles dans le voisinage du Danube et en Dobroudja. Il est probable que les Bulgares adopteraient un dispositif analogue, c'est-à-dire tourneraient la pointe de leur épée du côté de la Turquie. Si bien que, appuyés tous deux au Danube, les adversaires qu'on veut voir affrontés se tourneraient à peu près le dos.

Au reste, étant donné les dispositions actuelles des grandes puissances, est-ce faire preuve d'un optimisme exagéré que de ne pas croire beaucoup à la possibilité d'incendies même partiels dans les Balkans? Depuis deux ans la Triple-Entente a suffisamment marqué sa volonté pacifique. Elle a, dans une crise très sérieuse, imposé le calme à sa cliente, la Serbie. Elle a multiplié les avertissements à la Grèce, et tout dernièrement encore elle était prête à donner des conseils de modération à la Bulgarie, si besoin en avait été. Aujourd'hui que le prurit belliqueux est passé dans les veines des Jeunes-Turcs, nous allons voir dans quel sens la Triple-Alliance, ou plutôt le

bloc austro-allemand, va influencer ses clients de fraîche date. Il y a gros à parier que ce sera aussi dans un sens pacifique, si on en juge par l'attitude que les journaux de Vienne et de Berlin ont observée dans la discussion de cette fameuse convention turco-roumaine[1].

Beaucoup de feuilles allemandes, en effet, mieux inspirées semble-il que les nôtres, refusent d'accorder tant d'importance à cette affaire. La plupart doutent de l'existence même de la convention ; celles qui l'admettent insistent sur le caractère depuis longtemps pacifique de la politique roumaine, et ne veulent voir dans l'accord en question qu'un gage supplémentaire de tranquillité. La *Gazette de Cologne* déclare la nouvelle inexacte : « Le gouvernement roumain ne songe nulle-« ment à modifier sa politique traditionnelle de bonnes « relations avec les États voisins, et à conclure des conventions « de caractère agressif. » — « Que la Roumanie ait conclu la « convention dont on parle, dit la *Deutsche Tageszeitung*, voilà « qui ne semble pas des plus vraisemblables. Cependant si la « chose était vraie, cela servirait à la paix, mais ne renfor-« cerait nullement la position de l'Autriche. » La *Gazette de la Croix* se moque de notre manie de voir partout la main de l'Allemagne : « C'est excessivement flatteur, dit-elle, de voir « la presse française affirmer en toute occasion l'admiration « qu'elle a pour l'habileté des hommes d'État allemands, car il « ne peut rien se passer dans le monde sans que l'Allemagne « ait soi-disant la main dans le jeu. Nous autres nous nous « montrons plus sceptiques ». Même note dans le *Neues Wiener Tagblatt* qui dit très justement : « Une pareille con-« vention enlèverait à la Roumanie sa liberté d'action et dimi-« nuerait aussi sa capacité médiatrice entre Constantinople et « Sofia. La Bulgarie ne peut agir contre la Turquie qu'après « s'être assurée à Bucarest contre une attaque de flanc ou par « derrière. Si elle ne prenait pas cette précaution, c'est qu'elle « compterait sur l'intervention militaire d'une grande puis-« sance, et dans ce cas un pacte avec la Turquie mettrait la « Roumanie en mauvaise posture. » Enfin la *Tägliche Rundschau*, se plaçant sur l'hypothèse où l'annonce de la convention roumaine ne serait qu'un ballon d'essai pour annoncer ultérieurement l'accession de la Turquie à la Triple-Alliance, ne se montre pas autrement séduite : « Une augmentation de la

[1] Le dépouillement de la presse d'outre-Rhin doit être fait avec discernement. Il faut négliger les journaux de combat qui ferraillent avec les nôtres pour satisfaire un gros public, et qui ne reflètent nullement les intentions de la Wilhelmstrasse ou du Ballplatz.

« puissance de la Triplice au détriment de l'Italie ! On voit « comme les Français s'entendent aux questions orientales. »

A lire entre les lignes qui précèdent, on s'aperçoit que Berlin et Vienne verraient avec plaisir la politique jeune-turque devenir un peu moins brouillonne. Que Hakki pacha vienne conférer à Sinaïa avec le roi Carol, à Marienbad avec MM. d'Ehrenthal et de Kiderlen, et donne à l'Europe entière l'impression que l'annexion bosniaque est oubliée, et que l'Allemagne et l'Autriche ont reconquis à Constantinople leur prestige d'antan ; que les commandes affluent aux industriels germaniques ; que le ministre de la Marine turc achète les cuirassés démodés de Wilhelmshaven, et que le ministre de la Guerre envoie dans les régiments allemands des légions d'officiers, voilà qui est parfait ! Il n'est pas désagréable non plus d'apprendre des incidents sur la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine, ou des mésaventures arrivées à des cavas de consulats français. Mais que Djavid bey remporte de grandes victoires sur la haute banque française, voilà qui est déjà moins bon. Certes l'absorption d'un emprunt de 150 millions n'est pas une bien grosse affaire pour des places comme Berlin et Vienne, quoique par le temps qui court cette dernière réserve naturellement ses disponibilités à la Hongrie. Mais qu'il eût donc été plus élégant de faire payer les bateaux allemands par les bons petits rentiers français ! Et si demain, pour donner plus de lustre au cabinet dont il fait partie, un ministre turc ou quelqu'un de son entourage s'avise de faire annoncer à grand fracas une nouvelle convention militaire ou même une alliance, le but que poursuit à Constantinople le bloc austro-allemand ne sera-t-il pas dépassé ? Et ne regrettera-t-on pas la manière discrète d'Abdul Hamid, l'époque où les profits étaient aussi grands, mais les amis moins compromettants ? Si le ministère actuel se maintient au pouvoir, il est fort possible qu'il reçoive à brève échéance du baron Marschall ou du marquis Pallavicini le conseil de ne plus faire que des gestes utiles.

***

En ce qui nous concerne, nous devons observer avec beaucoup de calme les agitations de l'heure présente, et ne point retirer notre sympathie à la Jeune-Turquie, qu'il ne faut pas confondre avec quelques matamores. Nous prêtons notamment trop d'attention à la campagne furieusement gallophobe que mènent en ce moment certains journaux de Constantinople, parce qu'avec nos idées d'Occidentaux nous nous figurons

toujours qu'ils reflètent l' « opinion publique ottomane ». Rappelons qu'il s'agit là de ces feuilles qui, au mois d'avril 1909, exaltaient les vaillantes troupes du sultan victorieuses de la Révolution, et bien peu de temps après célébraient les héroïques contingents macédoniens, restaurateurs de la liberté. Ce qui est vraiment triste pour les amis de la Turquie, c'est que ce parti jeune-turc, depuis qu'il est né à la vie politique, n'arrive pas à sortir de l'anarchie. On a pu croire un moment que Mahmoud Chefket pacha serait la tête solide et la main vigoureuse capables de l'organiser en parti de gouvernement et on a accolé quelquefois à son nom l'épithète de dictateur. A voir ce qui se passe aujourd'hui, il est difficile de croire à la toute puissance de Mahmoud Chefket. Le généralissime est un excellent militaire, et comme tel, doit avoir horreur des rodomontades. Son idée dominante doit être la réorganisation de l'armée qui nécessitera de grosses dépenses. Comment ne s'apercevrait-il pas que, dans la situation du trésor turc, il est véritablement inepte de se brouiller avec le meilleur banquier du monde ? Il faut donc penser que Mahmoud Chefket, confiné dans ses obligations militaires, ne dirige pas la politique générale de son pays. Sont-ce d'inextricables difficultés financières qui affolent ainsi ce gouvernement, ou la crainte d'une conspiration, ou le désir de sortir d'embarras par une guerre ? On ne peut faire que des hypothèses, et attendre patiemment qu'un peu de tranquillité renaisse.

Cette patience ne doit exclure en rien la fermeté aujourd'hui nécessaire. Que la Turquie, méconnaissant ses véritables intérêts, s'inféode aux puissances centrales, nous le regretterons, proportionnant toutefois nos regrets au dommage subi. Mais nous n'oublierons pas que malgré tout notre position reste assez forte en Turquie, et nous permet d'y défendre efficacement nos intérêts et nos droits. Le *Temps* s'indignait l'autre jour contre un entrefilet du *Tanine*, disant que si la Turquie allait se joindre à la Triple-Alliance la faute en était aux Français. Pour une fois nous sommes un peu de l'avis du *Tanine*, en ce sens que pour être aimé, en Turquie comme ailleurs, il ne suffit pas d'être aimable, il faut encore donner l'impression d'être fort. Or, nous montrons depuis trop longtemps vis-à-vis des Jeunes-Turcs une mansuétude qui a été interprétée comme un signe de faiblesse. C'est ainsi qu'au mois de mars dernier une flagrante violation de frontière par un détachement régulier turc venant de Tripolitaine, et escortant sur notre territoire une bande de pillards, aurait dû être l'objet d'une énergique réclamation, et ne l'a pas été. Bien mieux, notre commandant

de cercle d'Agadès ayant mis les pillards à la raison et obligé les soldats turcs à faire demi-tour, nous avons toléré que la Porte nous adressât une protestation! Conséquence : on annonce aujourd'hui que le drapeau turc flotte sur l'oasis de Djanet, qui a toujours été considérée comme nôtre. C'est ainsi encore que nous n'avons jamais exigé que la Porte reconnût le traité du Bardo, elle qui a mis si peu de temps à reconnaître l'annexion bosniaque! Conséquence : il existe aujourd'hui à Constantinople un comité d'Algériens et de Tunisiens où l'on revendique hautement la qualité de sujet ottoman, et tout dernièrement le privilège de la juridiction consulaire nous était contesté, un Tunisien accusé de vol était arraché de force aux cavas de notre consulat de Smyrne! Toutes ces fantaisies ont assez duré. Quelques journaux nous ont informés récemment que notre gouvernement mettait le redressement de ces griefs comme condition à l'emprunt. Ces journaux doivent se tromper. Il n'y a pas à lier de pareilles questions, où nos droits ont été manifestement lésés, à celle de l'emprunt. Il faut *d'abord* obtenir les satisfactions qui nous sont dues, et examiner *ensuite* sous quelles garanties l'emprunt peut être autorisé.

A propos de cet emprunt, notre gouvernement doit certainement s'applaudir, à l'heure qu'il est, de la fermeté dont il a fait preuve. Il a pu se convaincre que, si l'opinion publique en France était trop souvent flottante et irrésolue dans les questions de politique extérieure, c'est qu'elle ne recevait pas de ceux qui sont ses guides autorisés en pareille matière l'impulsion nécessaire. Dans le cas présent, elle a remarquablement répondu à l'appel qui lui était fait. Certaines feuilles qui avaient commencé à se répandre en phrases faciles sur l'ingérence abusive de l'Etat n'ont pas été longues à se retourner et à découvrir qu'il était bon parfois que la diplomatie et la finance marchassent d'accord.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet, car à propos de ces deux emprunts turc et hongrois il s'est débité dans la presse austro-allemande des énormités qu'il convient de relever. Contentons-nous de dire aujourd'hui que, si l'emprunt turc devait nous échapper, nous nous en consolerions assez aisément. D'une part, nos portefeuilles sont très suffisamment munis de titres de rente turque, et ce ne sont pas 150 millions de plus ou de moins qui changeraient grand'chose à notre situation en ce pays. D'autre part, il n'est pas mauvais que les Jeunes-Turcs expérimentent la virtuosité de sir Ernest Cassel, ou des financiers berlinois qui prendront peut-être sa place. On sait que le fondateur de la nouvelle « Banque nationale »,

dont le nom mi-anglais et mi-allemand est un symbole, est un amateur de problèmes difficiles, et qu'il s'est mis en tête de concilier à Constantinople les intérêts anglais et allemands : c'est proprement s'atteler à la quadrature du cercle. En tout cas ses tentatives auront produit un heureux résultat, elles auront démontré la parfaite identité de vues qui existe entre Londres et Paris touchant les affaires turques. Elles auront même galvanisé la presse anglaise qui affectait dans l'imbroglio actuel une indifférence un peu exagérée. « Depuis bien des « années, disait mélancoliquement le *Daily Telegraph*, notre « influence à Constantinople semble être en décadence. Heu- « reusement que pour le moment il n'y a pas d'intérêts bri- « tanniques en souffrance. Toutefois la victorieuse campagne « menée contre la France et la Russie ne peut être avantageuse « pour l'Angleterre. » Mais depuis les négociations de sir Ernest Cassel, le ton s'est haussé à Londres.

A peu près tous les grands journaux, sans distinction d'opinion, ont fait entendre que nos exigences étaient parfaitement légitimes, que le gouvernement anglais, quoique sans action directe sur les banques, avait cependant des moyens efficaces pour leur faire partager sa manière de voir, et qu'au surplus les capitalistes anglais avaient trop le sens politique pour prêter de l'argent à un Etat en délicatesse avec l'Angleterre ou avec ses amis. Tout cela était excellent à dire aux Français, et aura du reste ailleurs que chez nous un retentissement, parce que c'est la preuve que le bloc anglo-français commence à se cimenter. Espérons qu'il continuera.

JACQUES DORCHANTZ.

LA CRISE HELLÉNIQUE

On se souvient de la situation paradoxale créée l'an dernier en Grèce par le pronunciamiento militaire. Durant l'imbroglio déterminé par une extrême confusion des pouvoirs et à l'heure où l'opinion publique réclamait un retour à l'équilibre, M. Venizelos, le chef du Comité exécutif de Crète, était accouru à Athènes et avait soumis aux esprits en désarroi son projet d'assemblée nationale revisionniste.

Après une période de calme relatif, au lendemain de la dissolution de la Ligue militaire, l'agitation politique semble se manifester de nouveau, mais toutefois avec beaucoup plus de mesure que précédemment. L'Assemblée, fruit des conceptions de M. Venizelos, vient d'ouvrir ses portes, et la question se pose de savoir si elle conservera le caractère purement revisionniste que le leader crétois prétendait lui assigner, ou si elle deviendra constituante.

Pour une bonne fraction de l'opinion, qui, en dépit des exagérations de la Ligue militaire a pris goût aux dispositions destinées à l'assainissement des mœurs politico-administratives du pays, le problème est résolu dans le second sens. Les 80 députés « indépendants » qui représentent plus ou moins cette tendance sont bien décidés à combattre de toute leur influence un retour possible aux pratiques néfastes qui ont engendré la crise de l'an dernier. Sans doute, parmi eux, quelques esprits modérés se montrent inquiets du radicalisme de leurs collègues : ils estiment que le programme revisionniste pourrait suffire s'il était abordé avec le souci réel de débarrasser la constitution de ses dispositions les moins en harmonie avec les besoins nationaux; ils songent en un mot à substituer, dans la machine constitutionnelle, quelques rouages neufs à ceux qu'un usage désordonné a pu fausser. Les partisans d'un changement complet prétendent au contraire que nul fonctionnement normal de l'organisme politique ne saurait coexister avec une charte revisée uniquement dans ses clauses non fondamentales.

Quoi qu'il en soit, la situation se présente ainsi : sur les 358 sièges de la nouvelle Assemblée, le bloc des Rhallystes et Theotokistes en a obtenu 198. M. Mavromichalis groupe de 35 à 40 partisans; 10 membres socialistes, conduits par M. Plato Dracoulis, introduisent un nouvel élément dans l'ensemble tumultueux des partis helléniques, avec les agrariens, c'est-à-dire les 45 députés chargés de soutenir le programme d'expropriation au profit des paysans de Thessalie.

Comment se grouperont les divers partis? Les indépendants

se proposent de demander la création d'une seconde Chambre : on sait que le Parlement hellénique ne comprend qu'une seule Chambre. L'ancien premier ministre, M. Mavromichalis, et ses amis se montrent enclins à entrer dans ces vues.

Mais les conservateurs — et M. Venizelos l'est à cet égard — estiment que la mission même limitée de l'Assemblée sera assez considérable pour qu'un changement constitutionnel de cette importance ne soit pas tenté, avec le redoutable inconnu qu'il présente.

De plus en plus, le leader crétois est regardé comme l'homme indispensable, celui à qui incombe le devoir de trancher le nœud gordien de la crise. Cette popularité grandissante, le fait que dans les cercles politique les plus divers on le considère comme le « coming man », donnent à penser que M. Venizelos pourrait se voir investi d'une sorte de dictature. Il a, aux yeux des Grecs indisposés par le ton comminatoire de la Jeune-Turquie à leur égard, le mérite de constituer la protestation vivante de l'île sœur contre un régime qu'elle abhorre. Son élection a paru à tous un moyen d'affirmer sur sa personne l'union intime de la Grèce et de la Crète. Elle a revêtu le caractère d'un symbole d'annexion. Joignez à cet ensemble de conditions le fait que, dans la pénurie d'hommes marquants qui s'observe en Grèce, le leader crétois s'est déjà révélé, à l'heure la plus aiguë de la crise intérieure, comme un homme de ressources et surtout de décision.

Son ascension au firmament politique de l'Hellade n'est pas sans avoir retenu l'attention inquiète et jalouse des chefs de file d'autrefois. On sent bien que sous les sourires accueillants se dissimule à peine un violent désir d'écarter ce concurrent redoutable autour de qui se concentrent les espoirs populaires.

D'après les bruits qui circulent à Athènes, les leaders des anciens partis auraient marqué ces derniers temps un âpre souci de favoriser l'arrivée de M. Venizelos au pouvoir. Pour quelques esprits subtils, les bénéficiaires de la « politique d'affaires » en honneur avant la crise ont pensé qu'en poussant l'homme de Crète à la direction du gouvernement dans les circonstances délicates d'aujourd'hui ils lasseraient vite son amour de la chose publique, et pourraient aussitôt, dans le désarroi ambiant, offrir le secours de leur expérience éprouvée. Mais que cette intrigue existe ou non, il apparaît que Venizelos n'escompte point pour le moment la succession de M. Dragoumis. Le maintien de celui-ci à la tête du Cabinet ne semble point impossible. L'Assemblée n'a pas grand intérêt pour l'instant à lui retirer sa confiance. Il a jusqu'ici, au milieu

des dangereux brisants de l'affaire crétoise, mené sans accroc la trirème nationale. Il lui a fallu, sous l'œil soupçonneux du Turc prêt à saisir le moindre prétexte pour s'enrichir d'une gloire trop facile, contenir dans des limites acceptables l'exaspération du sentiment patriotique en faveur de l'île sœur. C'est que, sans vouloir la guerre, les Grecs pourraient bien fournir involontairement à leur adversaire éventuel l'occasion souhaitée. M. Dragoumis se méfie de l'éloquence impétueuse de ses concitoyens et de leur propension véhémente à entrer en campagne... sur l'Agora. Il a donc déployé toutes les ressources de sa diplomatie pour calmer les impatiences crétoises et discipliner le langage de ses exubérants compatriotes. On ne voit donc pas ce qui pourrait, de la part de l'Assemblée, lui valoir un vote de méfiance.

L'heure de M. Venizelos n'est donc pas immédiate si elle n'est pas très lointaine, et son rôle futur vis-à-vis de la dynastie régnante préoccupe quelques esprits. Le nouveau citoyen hellène — M. Venizelos s'est prémuni contre la protestation ottomane relative à son élection en obtenant à Athènes ses lettres de naturalisation — a été vaguement soupçonné de ne professer, à l'endroit de la famille royale, qu'une sympathie assez tiède. Au cours d'une interview avec le correspondant athénien du *Times*, il a tenu à affirmer son loyalisme : « il « n'avait, disait il, jamais songé à l'établissement du régime « républicain ou à un changement dynastique ».

A vrai dire, quel que soit par ailleurs le sentiment secret de M. Venizelos sur ce point, il n'est pas sans avoir observé que la personnalité du souverain hellène assure, pour la plus grosse part, le crédit que la Grèce conserve encore en Europe.

Mais ce n'est pas une des moindres curiosités du désordre des esprits en Grèce que ce fait que le personnage regardé par une importante fraction du peuple hellène comme une sorte de « maître de l'heure » soit obligé de donner une telle assurance !

***

Le 14 septembre, l'Assemblée a tenu sa séance inaugurale, et le Roi a prononcé le discours suivant :

Messieurs, les conditions dans lesquelles la nation a accepté le vote parlementaire du 18 février dernier ont attesté le désir du peuple de maintenir intact le régime constitutionnel en vigueur dans notre pays. Sur cette même base, un désir général s'est manifesté touchant l'intention de ne reviser que les clauses non fondamentales de la constitution. Le peuple a été ainsi appelé à élire un nombre double de députés pour cette revision. Messieurs, je me réjouis de votre présence ici; je m'en réjouis d'autant plus que la libre manifestation du sentiment populaire investit

de son autorité l'Assemblée appelée à délibérer sur les modifications à introduire dans la Charte. Je me réjouis en outre de ce que la manière éminemment paisible, libérale et conservatrice avec laquelle les électeurs ont usé de leur droit politique suprême a une fois encore et dans d'exceptionnelles circonstances prouvé la maturité politique des Hellènes. Ils ont maintenant ajouté à leurs qualités la démonstration du fait qu'ils sont capables d'éclairer et de guider leurs mandataires dans l'étude et l'élaboration de réformes destinées à améliorer les affaires publiques. Députés, votre tâche sera laborieuse, mais je suis convaincu que vous l'assumerez avec le souci diligent que des circonstances délicates exigent. Ces conjonctures nécessitent une extrême circonspection. En poursuivant l'accomplissement de votre mandat avec les qualités de patriotisme, d'expérience politique, et la notion des besoins, sentiments et désirs du peuple hellénique, vous surmonterez toutes les difficultés et vous mènerez à bon terme l'œuvre qui vous est confiée. Vous pourrez ainsi préparer à la Chambre qui vous succédera en session régulière une base plus efficace pour le fonctionnement de nos institutions et l'établissement d'un ordre politique plus propice à la réalisation d'un idéal national.

Le roi de Grèce, dans ce discours très sobre et très mesuré, semble avoir surtout voulu montrer aux membres de l'Assemblée la limite au delà de laquelle il pourrait y avoir danger de s'aventurer. D'autre part, connaissant l'ardeur oratoire de ses sujets, il paraît y avoir eu le souci de les prémunir contre les risques d'un chauvinisme trop accusé. On craint, en effet, que l'Assemblée ne valide solennellement l'élection des trois députés crétois Michelidakis, Papamastorakis et Koundouros qui n'ayant pas pris la précaution de se faire naturaliser à Athènes comme MM. Venizelos et Pologiorgis demeurent sujets ottomans[1]. La Porte, qui joue un peu le rôle du loup de la fable inclinerait à considérer ce fait comme une grave provocation, s'il se réalisait.

Pour l'instant, les représentants du peuple sont aux prises, avec assez de véhémence, sur la question des attributions de l'Assemblée. Dans sa séance du 16, celle-ci avait donné le spectacle d'une âpreté quelque peu inquiétante. Au moment de la prestation du serment, un groupe d'exaltés du parti des indépendants s'était emparé du Nouveau Testament, et dans le tumulte des altercations entre députés, la troupe, baïonnette au canon, entrait dans l'enceinte pour rétablir l'ordre! Quand l'effervescence se calma, deux motions furent déposées : l'une définissant l'Assemblée comme une Chambre revisionniste autorisée à traiter les questions non fondamentales de la Charte nationale, l'autre, celle des indépendants, déclarant que l'Assemblée prêterait serment en tant que corps constituant tenant son mandat de la souveraineté populaire.

[1] Le 29 septembre, l'Assemblée aurait invalidé ces trois députés qui avaient renoncé à exercer leur mandat.

Nous voici donc à l'aube d'une crise nouvelle. On prétend que le Roi aurait déclaré vouloir s'opposer formellement à une extension des pouvoirs de l'Assemblée et aurait même fait allusion à une dissolution possible. Le souverain a consenti à une revision en ce qui concerne les dispositions de la Charte nationale qui, datant de 1864, n'est plus en harmonie, dans toutes ses parties, avec les exigences de la vie politique moderne. Mais Georges Ier ne va évidemment point jusqu'à considérer que la souveraineté populaire puisse s'exercer, dans les circonstances actuelles, en toute plénitude. Une Constituante ne serait-elle pas tentée peut-être de mettre en question la forme même du gouvernement?

Quoi qu'il en soit, la controverse a été assez vive sur la question de la prestation du serment, d'où devait découler la définition du caractère de l'Assemblée. Les partisans de la Constituante désiraient, comme leurs prédécesseurs en 1862, « jurer fidélité à la patrie », au lieu d'employer la formule de l'article 64 de la Charte nationale : « Fidélité à la patrie, au Roi, à la Constitution, obéissance aux lois du pays, etc. » On voit toute la différence entre les deux systèmes, les vieux partis et le gouvernement invoquant la nécessité de ne pas dévier de la formule en usage jusqu'à présent.

C'est ce point de vue qui a prévalu dans la séance du 18 novembre : par 148 voix contre 121, les représentants ont voté la prestation du serment constitutionnel et décidé de différer, jusqu'à désignation des bureaux, la discussion sur les attributions de l'Assemblée. M. Venizelos s'est, durant ces débats, révélé de plus en plus l'homme de la situation; tandis que les chefs des anciens partis sont plus ou moins discrédités, que les dictateurs militaires de l'an derniers ont déçu l'opinion que le peuple avait fondée sur leur esprit de décision, le leader crétois arrive avec une popularité faite à la fois de sentiment et d'intuition, en même temps que de la considération de son passé politique. Ses qualités d'homme d'Etat ont pu s'affirmer en Crète et il a le grand avantage d'arriver dans l'imbroglio politique d'Athènes les mains nettes, sans compromission avec les partis. Et son attitude, dans la controverse des débuts de l'Assemblée, dénote à la fois un souci de se concilier les éléments conservateurs du pays et l'opinion des cercles diplomatiques qui observent.

Il n'est pas douteux qu'en se rangeant du côté des « revisionnistes » par son habile exhortation en faveur d'une politique de mesure et de prudence, il n'ait déterminé le vote du 18, qui caractérise un premier pas dans la voie d'une solution du grave conflit où le sort de la Grèce peut se décider.

*
* *

Les Grecs sont évidemment au point culminant de leur crise nationale : leur rénovation interne est alourdie par l'aspect récent de la question crétoise, cette affection chronique qui domine toute leur vie politique.

Le gouvernement de la Porte n'entend, en aucune façon, abandonner la moindre parcelle de ses droits de souveraineté sur l'île. Ceux-ci avaient subi une telle diminution dans les faits, avant la révolution ottomane, qu'il a fallu aux nouveaux dirigeants de l'Empire, pour regagner une bonne partie du terrain perdu, toute l'assurance croissante que leur donnait l'attitude des puissances protectrices, et en sous-main celle de l'Allemagne et de l'Autriche. Dans la rivalité secrète que faisait naître, entre les unes et les autres, un soudain et ardent désir de flirt avec la Jeune-Turquie, le philhellénisme abondant en honneur aux temps d'Abdul Hamid s'est changé en un sentiment où le sentiment n'a plus de place... A vrai dire, la position des Turcs était, au regard de la Crète, assez inattaquable en droit. Et puisque, retrempés dans la Jouvence constitutionnelle, ils sont suffisamment séduisants aujourd'hui pour que l'Europe s'avise de ce droit, volontiers méconnu autrefois au profit des faits, il n'y a donc plus aucune raison à leurs yeux pour que les ruses annexionnistes des Grecs soient désormais sanctionnées. L'île de Minos veut à tout prix être rattachée à l'Hellade. Elle s'est elle-même annexée ouvertement, en de solennelles déclarations, à la « mère-patrie ». Le Comité exécutif de la Crète prononce une formule de serment au nom du roi de Grèce. Et c'est à peine si les quelques représentants de la population musulmane de l'île — une infime minorité — ont pu se soustraire à l'obligation d'un serment contre lequel leur loyalisme ottoman s'insurgeait. Sans aucun doute, si l'on observait la théorie des nationalités et le droit imprescriptible qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes, les Crétois seraient, selon leurs vœux les plus chers, réunis à leur pays d'origine. Mais la diplomatie contemporaine n'a point le loisir de s'aviser de conceptions que les réalités pratiques maintiennent dans le domaine spéculatif. Les Turcs objectent que sous l'ancien régime, qui conduisait l'Empire ottoman en terre, l'Europe a joué de ce principe des nationalités pour imposer au patrimoine des successeurs de Mahomet II d'abondantes amputations. Ils estiment que le rôle de défense nationale qu'ils ont assumé en arrêtant, par leur révolution, la décomposition de l'Empire ottoman, leur crée l'obligation de sauvegarder jalousement les

parties du domaine impérial demeurées libres de toute servitude étrangère. Le coup de main de l'Autriche sur la Bosnie et l'Herzégovine a pu être impunément conduit parce qu'ils n'étaient pas encore en selle. Mais aujourd'hui...

Le nationalisme véhément des Jeunes-Turcs s'attise donc d'autant mieux, dans cette affaire crétoise, qu'ils savent pouvoir se donner à bon compte des apparences d'énergie et de décision irréductibles. L'Europe — du moins les quatre puissances protectrices — s'affole à l'idée d'un conflit possible dans la poudrière balkanique. Et dès que du côté de Constantinople on regarde en grognant vers la Thessalie, la Grèce, que son malaise interne ne prédispose guère aux allures belliqueuses, se voit entourée de recommandations pacifiques, comme si elle risquait de déchaîner, par une fausse manœuvre, le conflit redouté.

Les Crétois se donnent à elle. Tant qu'elle a pu faire le geste de leur ouvrir les bras, elle a exercé une influence permanente et générale sur la vie politique de l'île. Mais depuis que les Jeunes-Turcs ont accoutumé de parler haut et de dénier au royaume hellénique toute qualité à une intervention, fût-elle purement diplomatique, au regard de la question de Crète, on est bien obligé, à Athènes, de se tenir, du moins ostensiblement, à l'écart de ce brûlot qu'est l'île sœur, avec son impénitent et redoutable philhellénisme.

Cependant, le boycottage du commerce grec continue dans tout l'Empire ottoman; ces représailles économiques — avant la lettre — sont, pour les uns, spontanées et marquent l'étiage de la grécophobie osmanlie; pour les autres, elles seraient dictées par le Comité Union et Progrès qui voudrait arriver à la guerre et fournir, par l'éclatante victoire escomptée, une satisfaction au chauvinisme mahométan, peu épris de constitutionnalisme et d'égalité des races.

Quoi qu'il en soit, cette situation cause aux intérêts helléniques un préjudice des plus considérables et provoque, aussi bien chez les sujets du roi Georges que chez leurs congénères de Turquie, un malaise susceptible de provoquer les pires déterminations. Le gouvernement d'Athènes a chargé M. Gryparis, son ministre à Constantinople, de présenter à la Porte une demande d'indemnité — 20 millions — pour le dommage subi. L'accueil hautain qui a été fait à cette requête a accentué la froideur entre les deux chancelleries. On a parlé de la cessation des relations diplomatiques, du rappel de M. Gryparis. Et, pour brocher sur le tout, voici que surgit ou plutôt s'avive le conflit entre le patriarcat œcuménique et la Porte.

Le patriarche du Phanar incarne, en même temps que la direction confessionnelle des fidèles du rite grec de l'Empire ottoman, le centre autour duquel viennent s'agglutiner tous les partisans de la « Grande Grèce ». En Orient, la religion se confond exactement avec la nationalité, ou plutôt la détermine. Dans ce champ clos de la Macédoine où Bulgares, Grecs, Serbes et Koutzo-Valaques luttent à l'envi et sans merci pour la suprématie de chacun des Etats balkaniques dont ils se réclament, les Eglises se disputent les fidèles, courent après les âmes pour avoir des nationaux. L'exarcat bulgare, le métropolite serbe d'Uskub, le patriarche du Phanar, ont sans cesse, sous l'œil ironique du Turc amusé et enclin à seconder leurs rancunes réciproques, superposé leurs influences mouvantes pour pouvoir, avec une assurance égale, revendiquer chacun une priorité d'influence. Le nouveau régime ottoman, désireux de mettre un peu d'ordre dans cette querelle byzantine de crosses et de mitres, née d'une exaltation des particularismes, a voté en mars dernier une loi tendante à fixer l'attribution des établissements du culte selon l'importance numérique des fidèles de l'un quelconque des trois rites en rivalité. Cette solution équitable n'a pas satisfait le patriarcat, et il lui a paru expédient de convoquer les délégués des diverses communautés grecques, pour examiner avec eux la question.

Le gouvernement jeune-turc est d'un naturel soupçonneux et il incline assez volontiers à regarder comme un réveil dangereux des nationalités anesthésiées par l'ottomanisme récent, toute activité de leurs Eglises. Il pensa donc, en l'occurrence, se trouver en présence d'une sorte d'assemblée nationale des Hellènes de l'Empire. Et pour marquer son souci d'empêcher tout retour aux tendances autonomistes des races chrétiennes, pour interdire la formation d'un Etat dans l'Etat, il a procédé *manu militari* à une dissolution de l'Assemblée du Phanar. Protestation du patriarche contre la violation de ses privilèges séculaires; émotion très vive parmi la population grecque de Turquie, déjà passablement énervée par la tension des relations entre Constantinople et Athènes ; redoublement d'inquiétude en Grèce où l'on accuse les Jeunes-Turcs de provoquer dans l'opinion ottomane un courant d'agitation anti-hellénique : tel est le bilan actuel de cette crise du patriarcat.

Les rapports turco-helléniques sont donc à juste titre une cause d'angoisse pour les puissances attachées au maintien de la paix dans les Balkans. Quelle que soit la prudence du cabinet d'Athènes, l'esprit de conciliation dont il vient de donner une preuve récente en ne désignant pas de successeurs aux offi-

ciers hellènes parvenus au terme de leur engagement dans la gendarmerie crétoise, la presse turque ne cesse de montrer les dents. Elle tient rigueur aux Hellènes de « leurs aspirations chimériques » et leur donne à entendre que « le puissant empire « ottoman ne peut, pour les beaux yeux de la Grèce, sacrifier « une portion de la patrie ».

Le *Tanine* de Constantinople ne s'exagère pas la gravité du fait que M. Venizelos et M. Pologiorgis siègeront à l'Assemblée nationale. Du moment qu'ils n'y figureront pas comme députés de la Crète et qu'ils abandonnent leur nationalité ottomane, on ne peut considérer leur élection comme une question vitale.

Mais il n'en reste pas moins que ce geste a, pour le grand organe turc, le caractère d'une provocation, d'une manifestation d'hostilité contre l'ottomanisme. « Il nous est donc loisible, « ajoute-t-il, d'y répondre en témoignant notre antipathie par « les moyens qui nous conviennent. Les Grecs sont donc mal « venus de parler de boycottage et d'expulsion de quelques « perturbateurs. »

Que cette animosité privée soit d'une fâcheuse influence sur les relations officielles, cela n'est pas douteux. Mais on n'est pas encore à la veille d'une rupture imminente. C'est la Grèce elle-même qui prononcerait le mot fatal et, pour le *Tanine*, l'arrivée de M. Venizelos à la présidence du Conseil sera le dernier coup de dés.

«...Voilà, dit-il, le point critique des relations des deux Etats. « Si l'on en juge par certains télégrammes, le cabinet hellé- « nique actuel ne semble pas menacé. Le fait que les Grecs « s'abstiennent, sur nos représentations, de confier le ministère « à M. Vénizelos est la preuve qu'ils redoutent une grave éven- « tualité. Comme la crainte est le commencement de la sagesse « nous avons tout lieu de supposer que les Hellènes ne se dépar- « tiront pas d'une certaine prudence et c'est ainsi que s'étein- « dront peu à peu les bruits de guerre. »

L'*Ikdam* estime que l'ajournement d'une solution définitive de la question crétoise accroît sans cesse les difficultés et les dangers. Les puissances, dit-il, s'engagent à défendre nos droits, mais nous conseillent de supprimer le boycottage. L'opinion publique ottomane est excusable de ne rien modifier à son attitude à cet égard tant qu'elle n'aura pas constaté les effets sérieux et catégoriques des démarches internationales. Que les puissances protectrices mettent à profit les circonstances actuelles pour régler définitivement l'affaire crétoise sur une base qui sauvegarde les droits de souveraineté de la Porte.

« Sinon, conclut l'*Ikdam*, nous serons contraints de défendre « nous-mêmes cette souveraineté. »

La *Yeni Gazeta*, le *Tesviri i Efkiar* donnent une note assez analogue et il apparaît que l'esprit public est résolu à ne pas laisser amoindrir la position de la Turquie en Crète. Il semble même que le gouvernement de Constantinople, par la menace qu'il laisse sous-entendre çà et là d'une brusque entrée en campagne, s'efforce de provoquer l'abandon successif par la Grèce de toutes les amarres qu'elle avait réussi à fixer sur les rives crétoises, à l'époque où les résistances de la Porte pouvaient être négligées.

Peut-être même les avantages ainsi obtenus inclineront-ils le grand-vizir, que l'on dit ennemi des aventures, à contenir les impatiences belliqueuses de certains milieux militaires, désireux d'en finir, par les armes, avec la question crétoise. La situation financière de la Turquie ne lui permet guère d'entrer dans une voie pleine d'imprévu et de dangers. Elle a, en outre, besoin de recueillement pour mener son organisation interne, qui semble toujours aussi malaisée ; le conflit permanent des races et des religions subsiste — l'incident du patriarcat est significatif à cet égard.

On peut donc espérer qu'en dépit du langage violemment nationaliste de ses organes, elle ne se risquera point à déchaîner dans les Balkans, un incendie qu'il serait difficile de circonscrire. On ne perd pas de vue, à Constantinople, les tendances d'une fraction importante de l'opinion bulgare ; et certains indices d'un rapprochement de la Bulgarie et de la Grèce donnent à penser que ce dernier pays recherche des assurances contre une agression turque. D'autre part, le cabinet ottoman aurait, contre la menace bulgare, négocié la promesse d'une diversion roumaine. C'est donc tout un système de contrepoids qui tendrait ainsi à s'établir et par cela même une garantie possible d'équilibre. Le danger d'une invasion de la Thessalie paraît ainsi moins immédiat et l'activité militaire des Turcs sur la frontière de cette province est peut-être, après tout, un moyen plus énergique — les autres commençant à s'user — destiné à prolonger l'intimidation des puissances protectrices.

*
* *

Quoi qu'il en soit, la Grèce n'a plus une seule faute à commettre. Et l'on peut vraiment déplorer que le désordre de l'an dernier ait trouvé un insuffisant remède dans les espérances autorisées par la convention de l'Assemblée nationale. De récentes manifestations de l'état d'indiscipline qui règne dans

l'armée hellénique viennent de révéler que le calme n'est point dans les esprits. Des sous-officiers s'assemblent au pied de l'Acropole pour réclamer de l'avancement ; des soldats de la classe 1908 exigent leur renvoi dans leurs foyers ; à Corfou, les réservistes céphalonistes abandonnent les rangs et rentrent chez eux. Ce sont là des faits qui ont fâcheusement souligné, dans ces derniers temps, la condition précaire de la défense nationale. A l'heure où toutes les énergies militaires devraient être tendues vers un idéal commun et invariable de régénération, où l'intrigue politique devrait être résolument écartée des rangs de l'armée, il apparaît au contraire que des germes de décomposition, laissés dans son organisme par le pronunciamiento d'août 1909, amoindrissent ses facultés défensives. Et il y a, dans cette faiblesse extrême de la Grèce, une telle tentation pour les chauvins ottomans, que l'on ne peut se défendre d'une certaine inquiétude, en dépit des considérations diverses dans le sens du maintien de la paix.

L'heure est donc essentiellement critique pour le royaume hellénique, et l'on conçoit qu'il tourne ses yeux vers le sauveur espéré. M. Venizelos sera-t-il cet homme ? La Grèce n'a plus, semble-t-il, le loisir d'une déception.

H. Marchand.

L'ORGANISATION
DU MINISTÈRE DES COLONIES

III

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DES COLONIES ? [1]

Nous avons dit que les attributions du ministère des Colonies dépendent théoriquement de la politique coloniale que nous voulons suivre et de l'importance que nous voulons donner à ce ministère.

Nous avons décomposé, d'autre part, notre politique coloniale en politique internationale, législative, gouvernementale, militaire, maritime, financière, économique, sanitaire.

A ces divers points de vue, le ministère des Colonies doit être à même soit d'élaborer les conditions d'application d'un programme d'action, soit d'en assurer, d'en diriger ou d'en contrôler l'exécution. De là découlent tout naturellement des attributions de documentation et d'étude, de direction, d'exécution et de contrôle.

Quelles sont actuellement, sur chaque objet, les différentes attributions du ministère des Colonies ? Avec qui les partage-t-il ? Répondent-elles tant à la politique à suivre qu'aux conditions indiquées au chapitre précédent, relatif à l'importance du ministère ? En quoi faudrait-il les augmenter ou les restreindre ? Au détriment ou au profit de quel autre service ?

Voilà les problèmes fondamentaux dans l'examen minutieux desquels il faut entrer.

Nous supposerons, pour cette étude, que les attributions inscrites à l'*Annuaire* du ministère répondent complètement à la réalité. Si une enquête était ouverte sur l'organisation de ce ministère, on devrait s'assurer de cette concordance ou, à son défaut, tenir compte éventuellement des différences constatées. Pour la clarté de notre exposition, au lieu de suivre l'ordre de l'annuaire, nous grouperons entre elles les attribu-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 septembre 1900.

tions qui se rattachent à chacune des politiques dont nous avons montré la nécessité.

12° *Attributions relatives à notre politique internationale.*

Si l'on assemble les attributions qui, dans l'*Annuaire*, se rapportent à cet objet, on trouve :

Documentation et étude. — Service des informations islamiques. Service géographique et des missions. Conservation et mise à jour des cartes, plans, croquis originaux et autres documents géographiques et ethnographiques. Publication des cartes nouvelles, établies d'après les renseignements parvenus des colonies. Missions coloniales. Etude de la marche des missions françaises et étrangères. Centralisation et coordination des renseignements fournis par les missions. Rapports avec les sociétés de géographie. Comité du service géographique.

Direction. — Affaires politiques et diplomatiques. Rapports avec le ministère des Affaires étrangères. Délimitation de territoires, Approbation des traités. Direction politique à donner aux autorités coloniales.

D'autre part, un décret du 29 avril 1907 donne, entre autres attributions, au ministère des Affaires étrangères, les suivantes :

Centralisation des affaires musulmanes. Travaux politiques, commerciaux, financiers et contentieux concernant les colonies françaises aussi bien que les pays étrangers. Unions internationales. Expédition des traités, conventions, déclarations, arrangements, ainsi que des ratifications et des décrets de publication de ces actes. Admission des consuls étrangers dans les colonies françaises.

Enfin, le service géographique du ministère de la Guerre a dans ses attributions les :

Travaux de gravure, de dessin, de photographie, de galvanoplastie, d'héliogravure et d'imprimerie relatifs à la publication des cartes des colonies.

Il y a été particulièrement fait allusion, au cours de la discussion du budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1906 à la Chambre des députés, sur l'intervention de M. le lieutenant-colonel Rousset.

Ces différentes attributions correspondent-elles à la politique à suivre au point de vue des intérêts soit de la métropole, soit des populations locales? Leur répartition entre les trois ministères des Colonies, des Affaires étrangères et de la Guerre répond elle à cette double condition d'assurer une influence prépondérante au ministère des Colonies dans la défense des intérêts coloniaux, en maintenant sa collaboration nécessaire avec les autres ministères?

Il faudrait examiner, à cet égard, des espèces déterminées : conventions d'immigration avec la Grande-Bretagne pour

l'importation de main-d'œuvre hindoue dans nos colonies; élaboration et application des accords franco-anglais du 8 avril 1904; échanges de territoires; traité franco-siamois du 23 mars 1907; difficultés entre la France et l'Allemagne à la frontière du Congo et du Cameroun; négociations avec l'Ethiopie au sujet du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba.

Nous ne pouvons pas entreprendre ici ce travail, mais nous allons donner un exemple.

Le gouverneur général de Madagascar se proposait d'entrer en relations avec le gouvernement de l'Inde anglaise, afin d'examiner dans quelles conditions la main-d'œuvre hindoue, surabondante dans la péninsule britannique, pourrait être transportée et installée à Madagascar, dont la population indigène est très peu dense. Le ministère des Affaires étrangères a revendiqué l'initiative de toute négociation de cette nature; et, les circonstances ne s'y étant pas prêtées, rien ne paraît avoir été fait à cet égard. Voici une occasion de nous demander par qui doit être élaborée, dirigée, exécutée, contrôlée, notre politique concernant le recrutement à l'étranger et l'emploi dans nos colonies de la main-d'œuvre provenant de l'immigration. Faut-il laisser nos gouverneurs entamer des pourparlers avec les colonies étrangères voisines, sauf à eux de solliciter la ratification du gouvernement métropolitain?

On sait que les ordonnances organiques de nos anciennes colonies donnent des pouvoirs assez considérables aux gouverneurs en ce qui concerne leurs rapports avec les gouvernements étrangers; ils peuvent communiquer directement avec ces gouvernements et négocier avec eux, sauf ratification du gouvernement central, toutes conventions commerciales ou autres, dans la limite de leurs instructions.

Quant au gouverneur général de Madagascar, il ne correspond directement qu'avec les consuls de France dans l'Afrique Australe, les côtes de l'Océan indien, les Indes néerlandaises et l'Australie, et le décret du 11 décembre 1895 lui refuse explicitement le droit d'engager aucune négociation diplomatique sans l'autorisation du gouvernement de la République.

On conçoit, sans doute, qu'en des matières aussi délicates, qui peuvent engager notre politique internationale, le gouvernement métropolitain et particulièrement le ministre des Affaires étrangères conservent jalousement une tutelle qui se justifie, mais il ne faudrait pas pousser les choses trop loin. M. Blancsubé, député, dans sa proposition de loi tendant à la création d'un ministère spécial des Colonies, présentée à la Chambre le 2 avril 1887, a parfaitement montré les rôles diffé-

rents qui doivent incomber aux ministres des Colonies et des Affaires étrangères :

« Le rattachement aux Affaires étrangères ne paraît plus « possible. Quel est, en effet, le rôle du ministre des Affaires « étrangères? Il consiste exclusivement à résoudre, par la voie « diplomatique, les difficultés que soulève l'exercice de la « puissance française, dont chacun des autres départements « ministériels possède une fraction. A lui de résoudre ces « difficultés lorsqu'elles sont nées, de les prévoir et de les « prévenir lorsqu'elles menacent d'éclater. Peut-on dès lors « concevoir que le ministère des Affaires étrangères puisse « être amené, comme ministère des Colonies, à créer ou à « faire craindre d'inévitables difficultés, qu'ensuite, comme « ministère négociateur, il aura à aplanir et à résoudre, après « avoir eu le devoir de les prévenir?...

« Si les protectorats et les colonies ressortissent au département des Affaires étrangères, n'y aurait-il pas à craindre « que les intérêts français ne soient pas suffisamment défendus « ou soient sacrifiés trop légèrement? N'a-t-on pas à craindre « que ce ministre, comme celui de la Marine, ne relègue les « colonies au second plan, ne les considère comme une annexe, « un accessoire, qu'il ne cède, par exemple, trop facilement, « dans une négociation, sur la question coloniale, afin d'obtenir un avantage quelconque en Europe? Sera-t-il toujours « bien placé pour peser, au point de vue politique ou commercial, la portée de la concession qu'il fait et la valeur de ce « qu'il obtient en échange? »

Plus simplement, ne conçoit-on pas que, pour des questions d'ordre technique, les gouverneurs de nos colonies puissent chercher avec ceux des colonies étrangères voisines un terrain d'entente et, dans ce cas, soumettre, d'accord, un avant-projet d'arrangement à leurs gouvernements métropolitains respectifs. Les affaires n'en marcheraient que mieux et plus vite.

Nous venons de choisir un exemple parmi les espèces à étudier pour fixer les attributions du ministère des Colonies relatives à notre politique internationale outre mer. Il faudrait en examiner un grand nombre et, à l'occasion de chacun d'eux, se poser cette question : En quoi doit-on augmenter ou diminuer les attributions actuelles du ministère?

Avant de quitter ce paragraphe, rappelons que M. Gervais a signalé l'intérêt qu'il y aurait à développer les études ethnographiques, au sujet desquelles l'annuaire nous indique d'ailleurs l'embryon d'un service. Voilà précisément un cas où les attributions actuelles seraient augmentées. Cette réforme

s'impose-t-elle? Il y a là, sans aucun doute, un ordre d'idées de la plus haute importance, et beaucoup de personnes averties ne manquent pas de se demander comment nous pouvons aller faire de la politique chez des populations indigènes que nous sommes loin de connaître. Mais il reste à voir, au point de vue de l'organisation du ministère, s'il est opportun d'y centraliser les renseignements ethnographiques et de quelle façon ces renseignements seront employés ; car il ne suffit pas qu'un service soit utile ; il faut encore qu'il puisse être utilisé, ce qui dépend du milieu où il fonctionne. On peut rapprocher de cette préoccupation une mesure qui paraît susceptible d'être plus efficace, nous voulons parler de la mission qui a été confiée récemment à M. Lucien Hubert, député, par le ministre des Affaires étrangères, en vue de la création à Paris d'un Office international d'ethnographie.

13° *Attributions relatives à notre politique législative.*

Nous grouperons ici, pour plus de commodité, avec les attributions purement législatives du ministère des Colonies, ses attributions contentieuses, et celles relatives à la documentation générale et aux publications officielles. On peut les relever à l'*Annuaire* ainsi qu'il suit :

Législation. — Questions de principe se rattachant à l'application aux colonies des lois de la métropole. Législation civile, législation criminelle, législation commerciale. Promulgation des lois. Préparation des décrets et règlements relatifs à l'administration centrale et à tous les autres services coloniaux. Conseil supérieur des colonies. Service du conseil d'Etat.

Contentieux. — Pourvois en cassation. Comité du contentieux. Conseils du contentieux administratif. Questions électorales. Questions contentieuses concernant l'exécution des contrats de fournitures et de transports.

Documentation et étude. — Classement, étude et examen des documents parlementaires. Répartition de ces documents dans les divers services. Distribution, dans les services, des journaux, annuaires et documents des colonies. Etudes coloniales, subventions. Analyse et classement des indications recueillies dans les publications périodiques françaises et étrangères. Congrès. Travaux de statistique générale concernant les services coloniaux ou locaux.

Publications officielles. — Insertions au *Journal Officiel*. Annuaire du ministère des Colonies. Bulletin officiel du ministère des Colonies. Revue coloniale. Publication des notices sur la transportation et la relégation. Statistiques judiciaires. Statistique médicale des colonies. Publications agricoles.

En outre, l'Office colonial, ainsi qu'on le verra plus loin, a dans ses attributions :

Statistiques coloniales;
Bureau de vente des publications officielles coloniales.

En fait, l'élaboration des lois, règlements d'administration publique, décrets en Conseil d'Etat et décrets simples, concernant, aux colonies, toutes les matières qui ne sont pas du ressort exclusif des arrêtés locaux ou des délibérations locales, constitue pour le ministère des Colonies une tâche écrasante; et l'on peut douter qu'elle réponde parfaitement à la politique législative qu'il nous convient de suivre outre mer. Nous avons vu à quel point le problème est complexe et difficile.

A cet égard, il est très important de rechercher quelles attributions il convient d'enlever ou d'ajouter au ministère des Colonies. On verra notamment dans quels cas et conditions le contreseing des ministres autres que celui des Colonies est nécessaire. En l'état actuel des choses, une attribution capitale du département des Colonies consisterait à préparer les éléments d'élaboration de cette œuvre de très longue haleine que serait un programme de politique législative, en vue principalement de déterminer quel doit être le législateur colonial sur chaque matière, dans chaque possession.

Et, si l'on allège ainsi de certaines attributions législatives le ministère des Colonies, il y aura lieu d'examiner dans quelle mesure et de quelle façon elles devront être éventuellement réparties entre les assemblées métropolitaines et les assemblées locales, créées ou à créer, cumulativement, s'il le faut, avec des directeurs locaux de la législation ou du contentieux.

En ce qui concerne les attributions contentieuses, on verra plus loin, quand nous parlerons des agences des colonies, qu'il y aurait peut-être une ventilation très délicate à faire entre celles de ces attributions qui devraient rester au ministère ou être transférées à des services extérieurs.

Quant à la documentation et aux publications officielles, M. Messimy a proposé, dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1909, de créer, au ministère même, un service central des statistiques et des publications. Il estime, en effet, que ces attributions ne sauraient être disséminées entre le ministère et l'Office colonial, et que l'Office n'a pas une autorité suffisante pour obtenir les renseignements des colonies. L'absence d'autorité de l'Office colonial n'est pas le seul point de vue auquel on puisse se placer, et il semble qu'il serait plus utile d'y remédier que d'en tenir compte. Quoi qu'il en soit, ces questions sont de celles qu'il y a lieu de discuter minutieusement, en vue de fixer les attributions du ministère des Colonies.

14° *Attributions relatives à notre politique gouvernementale.*

Nous avons déjà dit ce que nous entendions par là.

L'*Annuaire* nous donne à ce sujet les indications suivantes :

Direction ou exécution de services payés sur les budgets locaux. — Administration des populations indigènes. Administration générale. Conseils généraux. Conseils privés. Affaires municipales. Elections et questions électorales. Emploi des forces de police, des milices et gardes régionaux. Geôles et prisons coloniales.

Administration de la justice. Organisation du service judiciaire des colonies. Personnel des cours, tribunaux et justices de paix. Notariat. Officiers ministériels.

Instruction publique. Enseignement supérieur. Enseignement secondaire. Enseignement professionnel. Enseignement primaire. Cours normaux pour le recrutement des instituteurs. Personnel de l'enseignement. Beaux-arts.

Cultes. Evêchés coloniaux. Préfectures apostoliques. Personnel du culte catholique. Séminaire colonial. Ministres du culte protestant.

Personnel des gouverneurs, des secrétariats généraux, des administrateurs coloniaux, des services civils de l'Indochine, des services civils de Madagascar, des affaires indigènes, des agents du Congo, des interprètes, de la police, de l'immigration, des imprimeries, des gardes indigènes, des agents municipaux, de la gendarmerie. Instruction des demandes d'admission dans tous les services énumérés ci-dessus. Ecole coloniale.

Direction ou exécution de services payés sur le budget de l'Etat. — Transportation. Commandement et administration des pénitenciers. Relégation des récidivistes. Personnel administratif et de surveillance : organisation, recrutement, avancement et mutations.

Ces termes généraux et vagues n'indiquent pas au juste de quelle nature sont les attributions exercées, ni comment elles se répartissent entre les administrations locales et l'administration centrale. Celle-ci doit se dégager résolument de tous les détails et prévoir à longue échéance les seuls problèmes fondamentaux qu'on ne saurait, sans danger, laisser résoudre tour à tour dans un sens ou dans un autre, au hasard des changements de gouverneurs. Sur ces problèmes essentiels de notre politique, il appartient aux administrations locales de proposer, de documenter, d'exécuter ; à l'administration centrale de diriger, de contrôler. Quels sont-ils ? C'est ce que permettra de déterminer, avec une approximation très suffisante, une enquête détaillée sur les affaires les plus importantes qui, pendant les cinq ou dix dernières années, dans nos colonies, ont appelé l'attention de la métropole.

15° *Attributions relatives à notre politique militaire.*

Les attributions de la direction des services militaires sont ainsi consignées à l'*Annuaire du ministère des Colonies :*

Personnel. — Opérations de service courant relatives à l'administration

aux mouvements, à l'embarquement et à la relève du personnel des corps de troupe et des services militaires dépendant du département des Colonies, ainsi que du personnel hors cadre affecté, aux colonies, à des services locaux (missions, travaux publics, fonctions politiques et administratives, etc.). Correspondance avec les départements de la Guerre et de la Marine et avec toutes les autorités militaires, maritimes ou civiles, en ce qui concerne ce personnel. Administration en France des militaires isolés, maintenus, à leur rentrée des colonies, à la disposition et à la charge du département des Colonies. Pensions militaires et gratifications renouvelables. Médaille coloniale. Etat civil, décès, successions militaires.

Organisation militaire des colonies. — Emploi et répartition de la partie des troupes coloniales mises à la disposition du département des Colonies. Situation et contrôle des effectifs. Organisation et recrutement des corps indigènes. Etude de l'organisation des forces de police entretenues par les budgets locaux, en vue de leur emploi à la défense des colonies. Correspondance avec le ministre de la Guerre pour toutes questions se rapportant à cette organisation. Organisation des réserves indigènes. Application aux colonies de la loi de recrutement. Application aux colonies des règlements militaires. Plans de défense et de mobilisation. Correspondance avec les départements de la Guerre et de la Marine et avec le Comité consultatif de défense des colonies pour ce qui concerne l'organisation militaire et la défense générale des colonies. Préparation des questions à soumettre par le département des Colonies au Conseil supérieur de la défense nationale. Organisation militaire et coloniale des puissances étrangères.

Travaux militaires et armements. — Examen de toutes questions techniques, administratives et budgétaires se rapportant au service des directions d'artillerie coloniale. Constructions et bâtiments militaires. Fortifications. Service du casernement. Domaine militaire. Armement, munitions et matériel de guerre des places coloniales et des corps de troupe stationnés aux colonies. Constitution du matériel de guerre et des approvisionnements destinés aux directions d'artillerie coloniales. Transmission des demandes d'achats et transports concernant ce matériel et ces approvisionnements. Demandes de cessions aux départements de la Guerre et de la Marine. Examen des clauses techniques des cahiers des charges et des contrats à passer par la commission des marchés pour le matériel de guerre et tout matériel d'armement ou des directions d'artillerie. Surveillance des travaux confiés à l'industrie pour ce matériel. Examen et approbation des procès-verbaux de condamnation et de déclassement concernant ce matériel. Correspondance avec les departements de la Guerre et de la Marine, avec le Comité consultatif de défense des colonies et avec l'inspection générale permanente des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie pour toutes questions se rapportant spécialement aux travaux militaires et armements. Préparation et application des règlements concernant le service de l'artillerie. Préparation et transmission, pour centralisation, au bureau administratif, des budgets des directions d'artillerie coloniales. Administration directe des crédits afférents au service de l'artillerie.

Solde et fonds. — Préparation du budget colonial pour tous les chapitres afférents à l'entretien des corps et services militaires à la charge du département des Colonies. Délégation des crédits budgétaires inscrits dans ces chapitres. Solde, accessoires de solde et indemnités de toute nature du personnel militaire entretenu par le budget colonial. Délégations de solde. Administration et comptabilité intérieure des corps de troupe. Vérification

des revues de liquidation et des décomptes qui s'y rapportent. Frais de route et de passage du personnel militaire. Caisses d'épargne militaires. Préparation et interprétation des règlements d'administration spéciaux aux services de la solde et des frais de route et des passages. Administration directe des crédits afférents à ces services.

Approvisionnements et matériel. — Vivres et fourrages. Habillement, campement et couchage. Remonte et harnachement. Matériel des hôpitaux, à l'exception de ceux régis par l'article 52 de la loi de finances du 31 décembre 1907. Loyers, ameublements et services divers. Constitution des approvisionnements de toute nature demandés dans la métropole pour les divers services. Transmission des demandes d'achats et de transports concernant ces approvisionnements. Demandes de cessions aux départements de la Guerre et de la Marine. Examen des clauses techniques des cahiers des charges et des marchés soumis à la commission des marchés et se rapportant à ces approvisionnements. Surveillance de la fabrication en usine. Examen et approbation des procès-verbaux de condamnation et déclassement concernant ces approvisionnements. Préparation et application des règlements d'administration spéciaux aux services énumérés ci-dessus. Préparation et interprétation des règlements d'administration spéciaux aux services du matériel et des approvisionnements. Administration directe des crédits afférents à ces services.

D'autre part, le décret du 21 janvier 1901, qui organise la direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre, lui confère les attributions suivantes :

Organisation, mobilisation, règlements administratifs et de santé, missions militaires coloniales, correspondance avec le Comité technique des troupes coloniales.

Mutations, nominations, recrutement, engagement, etc., du personnel de l'infanterie et de l'artillerie coloniales, des services administratifs et de santé et de la gendarmerie coloniale.

Solde et indemnités. Administration intérieure, revues, masses, délégations, rapports avec la direction de l'intendance pour l'entretien des troupes en France, préparation du budget des troupes coloniales, rapports avec le ministère des Colonies pour l'administration des troupes coloniales, secours à d'anciens militaires des troupes coloniales, successions des militaires des troupes coloniales décédés aux colonies.

Cependant, d'autres directions que celle des troupes coloniales au ministère de la Guerre ont des attributions qui intéressent l'administration militaire des colonies : la direction du contrôle procède au remboursement des avances; celle du contentieux s'occupe de la justice militaire aux colonies et des pensions des militaires des troupes coloniales ; les troupes métropolitaines exceptionnellement en service aux colonies relèvent des directions spéciales à chaque arme.

Nous avons déjà indiqué, en examinant la question du ministère des Colonies envisagé comme ministère militaire, dans quel sens on pourrait étudier la revision, tout au moins partielle, de ses attributions. Il ne s'agit pas, au moment même où la di-

rection des services militaires au ministère des Colonies vient d'être organisée, de tout remettre en cause, mais, au contraire, de profiter de cet important instrument de travail, qui est secondé, comme on le verra plus loin, par un comité consultatif, pour faire collaborer, d'une façon permanente et plus complète, ce ministère à la solution des problèmes que nous avons signalés en parlant de notre politique militaire à l'égard des colonies.

On peut se demander, notamment, en ce qui concerne les attributions de l'administration centrale relatives à l'entretien des troupes, si tout ou partie de ces attributions ne pourraient pas être abandonnées à d'autres services (ports de commerce de la métropole, agences dont la création a été projetée), sauf à laisser au ministère lui-même un simple contrôle sur ces opérations.

16° *Attributions relatives à notre politique maritime.*

Nous laisserons de côté ici les attributions qui se rapportent à la marine marchande et que nous classerons de préférence parmi les attributions économiques.

Celles-ci écartées, il reste très peu de chose au ministère des Colonies, en fait d'attributions navales, tout au plus l'étude de l'organisation des points d'appui de la flotte. Le ministère de la Marine abandonne difficilement ses prérogatives à cet égard.

M. Dubief paraît avoir été à peu près le seul à réclamer, dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1904, le renforcement de ces attributions par la création d'un bureau de la défense maritime à la direction militaire du ministère des Colonies. Il n'est pas douteux qu'il y aurait quelque chose à faire dans cet ordre d'idées.

17° *Attributions relatives à notre politique financière.*

Les attributions financières du ministère des Colonies consignées à l'*Annuaire* sont les suivantes :

Direction ou exécution de services payés par le budget de l'Etat. — Administration des crédits du budget du ministère des Colonies.

Comptabilité financière : centralisation et publication du budget colonial. Crédits supplémentaires et extraordinaires. Ordonnancement des dépenses du budget colonial et tenue des écritures centrales. Opérations d'ordre. Etablissement et publication du compte définitif des dépenses du budget colonial. Remise aux ayants droit des lettres d'avis d'ordonnances. Relations et correspondance avec le ministre des Finances pour les questions relatives au régime financier et aux règles de la comptabilité du service colo-

nial. Apurement des injonctions et réponses aux référés de la Cour des comptes concernant le budget colonial. Tenue du registre nominatif des débets liquidés par les divers services du ministère et à recouvrer par l'agence judiciaire du Trésor.

Comptabilité-matières : questions générales de comptabilité-matières. Préparation des décrets, règlements, instructions et nomenclatures concernant cette comptabilité. Examen des procès-verbaux de recensement, de prises de service, de condamnation, de pertes et de tous autres documents produits à la charge et à la décharge des gestionnaires et des dépositaires comptables. Comptabilité centrale du matériel en cours de transport. Vérification et centralisation de la comptabilité des mouvements des approvisionnements en magasin, de la comptabilité du matériel en service. Comptabilité de l'emploi des matières aux travaux et de la main-d'œuvre qui s'y rattache. Etablissement et publication du compte général du matériel. Préparation des dossiers des comptes-matières à soumettre au contrôle de la Cour des comptes. Arrêtés des comptes, débets, dégrèvements; suite à donner aux injonctions de la Cour des comptes. Correspondance avec les services étrangers, les administrations coloniales et les divers services du ministère.

Agence comptable du ministère des Colonies.

Approvisionnements généraux : achat des approvisionnements de toute nature (vivres, médicaments, matériel, outillage, etc.) destinés aux services civils et militaires des colonies (budget colonial). Adjudications diverses : publicité, passation des marchés et établissement des commandes sur contrats de durée ou sur soumissions. Opérations diverses se rapportant au transport des approvisionnements (affrètements, chartes-parties, embarquement et débarquement, etc.). Exécution des conventions postales en ce qui concerne le transport du matériel : affrètements spéciaux pour les transports de personnel, d'animaux, de matériel de guerre, de matières explosibles, etc. Service de la surveillance de la fabrication en usine. Liquidation de toutes les dépenses de matériel, des abonnements, des impressions, des insertions dans les journaux, etc. Cessions. Remboursement des cessions. Commission permanente des marchés et des recettes. Services administratifs des ports de commerce. Impressions pour l'administration centrale.

Solde : examen de toutes les questions concernant la solde et les indemnités de toute nature à attribuer au personnel en service en France. Liquidation de la solde et des indemnités diverses acquises par ledit personnel. Pensions civiles et militaires liquidées par le département. Secours et subventions accordés sur les fonds du budget colonial.

Direction ou exécution de services payés par les budgets locaux. — Budgets locaux. Octroi de mer. Contributions indirectes. Régies financières. Emprunts coloniaux et municipaux.

Personnel des trésoreries coloniales. Questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service du Trésor aux colonies. Personnel de l'enregistrement, des contributions, du cadastre, instruction des demandes d'admission dans les services énumérés ci-dessus.

Comptabilité financière : comptabilité des dépenses effectuées en France pour le compte des budgets locaux des colonies. Emission des ordres de paiement et des ordres de recettes concernant lesdits budgets. Centralisation des provisions constituées par les colonies pour l'acquittement des dépenses locales. Remise aux ayants droit des ordres de paiement. Relations et correspondance avec le ministre des Finances pour les questions

relatives au régime financier et aux règles de la comptabilité du service local. Apurement des injonctions et réponses aux référés de la Cour des comptes concernant les services locaux.

Approvisionnements généraux ; achat des approvisionnements de toute nature destinés aux services civils (budgets locaux). Adjudications des entreprises de travaux publics à exécuter dans les colonies (chemins de fer, routes, ports, wharfs, etc.). Opérations diverses se rapportant au transport des approvisionnements (affrètements, chartes-parties, embarquement et débarquement, etc.). Commission permanente des marchés et des recettes. Impressions pour les colonies.

Solde : examen de toutes les questions concernant la solde et les indemnités de toute nature à attribuer au personnel civil en service aux colonies ou en congé. Liquidation de la solde et des indemnités diverses acquises par ledit personnel. Délégations du personnel civil. Subvention à l'Ecole coloniale. Frais de passage, de voyage à l'étranger et de rapatriement du personnel civil. Vérification des comptes d'emploi. Remboursement des traites tirées par les consuls pour frais de voyage. Caisses locales de retraites des colonies. Pensions, secours, indemnités ou allocations quelconques accordés sur les fonds des budgets généraux ou locaux des colonies.

Contrôle. — Contrôle extérieur : composition des missions d'inspection mobile ; préparation des instructions générales et particulières destinées aux inspecteurs généraux et aux inspecteurs chefs de mission. Centralisation et conservation des rapports (primata) établis à la suite des vérifications faites dans les services de la métropole et dans ceux des colonies ; enregistrement et classement des archives des missions d'inspection. Répartition entre les différentes directions ou services intéressés des rapports (duplicata) établis par les inspecteurs généraux et inspecteurs en mission, Etude contradictoire des décisions, dépêches, circulaires ou instructions adressées aux administrations coloniales et relatives à des questions traitées par l'inspection des colonies.

Direction et administration du corps de l'inspection des colonies. Travail de nomination, d'avancement, de mutations et de toutes mesures et propositions concernant le corps de l'inspection des colonies. Tenue des contrôles des fonctionnaires de ce corps, tenue des matricules et établissement des états de services.

Comptabilité des dépenses engagées sur les crédits du budget colonial.

D'autre part, la Chambre des députés a voté le 26 février 1906 une résolution invitant le gouvernement à communiquer au Parlement les budgets locaux des diverses colonies, qui doivent faire, chaque année, après examen de la Commission du budget, l'objet de rapports spéciaux ; et l'article 40 de la loi de finances du 30 janvier 1907 stipule que les comptes définitifs des colonies, dont des emprunts sont garantis par l'Etat, seront soumis à l'approbation des Chambres. A la suite de ces dispositions, trois décrets du 22 mars 1907 ont créé, auprès de chacun des gouverneurs généraux de l'Indochine, de l'Afrique Occidentale Française et de Madagascar, un contrôleur financier, représentant du gouvernement, chargé d'adresser, chaque mois, au ministre des Colonies et au ministre des Finances un rap-

port détaillé sur la situation budgétaire et sur le fonctionnement des services financiers de la colonie.

Quant au ministère des Finances, indépendamment des attributions générales qu'il exerce à l'égard du ministère des Colonies, comme de tous les autres ministères, en ce qui concerne le budget de l'Etat, et les pensions, il comprend un bureau spécial de la comptabilité de l'Algérie, des colonies et des chemins de fer de l'Etat, dont les attributions sont les suivantes :

Contrôle de la gestion des trésoriers-payeurs de l'Algérie et des colonies, des payeurs locaux de l'Indochine, des payeurs d'armée, des agents comptables du Trésor, du caissier général des chemins de fer de l'Etat et des caissiers des autres réseaux exploités par l'Etat ou en régie;

Vérification des écritures de ces comptables, de leurs comptes de gestion et des pièces justificatives produites à l'appui; centralisation des résultats de leurs comptabilités, d'accord avec les différents ministères et les administrations financières; résumé général de leurs opérations pour la Cour des Comptes;

Examen des questions intéressant le régime financier des colonies; instructions aux comptables, fixation de leur cautionnement; responsabilité des mêmes comptables par suite de pertes de fonds, de débets et de non-recouvrement de produits divers intéressant l'Etat ou les services locaux des colonies;

Service des imprimés de la trésorerie d'armée.

En outre, la direction du personnel du ministère des Finances a dans ses attributions :

Personnel des trésoreries de l'Algérie, de l'Indochine, de Madagascar et du Haut-Sénégal et Moyen-Niger. Trésoriers-payeurs et trésoriers particuliers des colonies.

Les diverses attributions que nous venons longuement d'énumérer répondent-elles à ce que doit être aux colonies notre politique financière? Nous avons vu que celle-ci peut actuellement se résumer en quelques mots : autonomie budgétaire de plus en plus grande des colonies, aidées et contrôlées par la métropole. Il faut dire, tout de suite, que l'aide de la métropole se manifeste, sous l'une de ses formes, par l'administration d'un budget colonial de 100 millions de francs.

On est généralement d'accord pour reconnaître qu'il y a lieu de maintenir et même de rendre plus efficaces les attributions de contrôle.

Quant à celles de direction ou d'exécution, c'est ici qu'intervient principalement une distinction fondamentale que M. Saint-Germain a fait nettement ressortir, dans son rapport au Sénat sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1907,

entre les fonctions d'Etat et les fonctions d'exécution pour le compte des colonies.

D'importants problèmes se posent à cet égard : convient-il de restreindre les fonctions d'Etat, en faisant de plus en plus du budget colonial un budget de subventions, dont l'emploi serait administré par les services locaux, ou en leur nom, et contrôlé par le gouvernement métropolitain ? Convient-il, d'autre part, de maintenir à l'administration centrale les fonctions d'exécution pour le compte des colonies ?

18° *Attributions relatives à notre politique économique.*

L'*Annuaire* nous renseigne ainsi qu'il suit sur les attributions économiques du ministère des Colonies :

Documentation et étude. — Études relatives aux travaux publics des colonies. Etude des questions générales touchant à la production agricole, végétale et animale des colonies. Rapports avec le ministre de l'Agriculture en ce qui concerne les questions techniques. Rapports avec les Instituts et Musées coloniaux, les associations cotonnières, caoutchoutières, etc. Expositions. Préparation et organisation des concours et expositions agricoles en France et à l'étranger. Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies.

Direction. — Ports et rades. Marines locales. Matériel naval destiné aux flottilles coloniales. Services de transports intercoloniaux. Inscription maritime. Personnel des ports et rades.

Douanes. Personnel des douanes.

Banques coloniales, crédit foncier colonial, régime monétaire, caisses d'épargne.

Travaux publics : correspondance du ministre et instructions à donner aux chefs du service des travaux publics dans les colonies, pour l'exécution technique des travaux. Chemins de fer. Personnel des travaux publics et des chemins de fer.

Mines. Personnel des mines. Régime domanial. Poids et mesures. Régime du travail. Colonisation pénale.

Agriculture. Jardins botaniques. Instructions techniques données aux chefs de service de l'agriculture dans les colonies. Enseignement de l'agriculture coloniale. Missions agricoles. Examen technique des fournitures de matériel et des semences destinées aux colonies. Personnel des eaux et forêts.

Contrôle. — Correspondance du ministre avec les inspecteurs des travaux publics en mission ; préparation des instructions à leur donner ; examen et suite de leurs rapports : centralisation des travaux de vérification des services des travaux publics.

A ces attributions du ministère s'ajoutent celles de l'Office colonial et du Jardin colonial, qui seront examinées dans un chapitre spécial.

En quoi faut-il les augmenter ou les diminuer ?

Pour la marine marchande, il y a certes de nombreux

motifs d'étendre l'action du ministère des Colonies. La loi de finances de l'exercice 1910 contient deux articles, qui sont le complément indispensable du règlement d'administration publique, sur la marine marchande coloniale, à intervenir prochainement en exécution de la loi du 19 avril 1906, règlement qui fixera désormais le statut des navires ayant leur port d'attache aux colonies. D'autre part, la loi de 1907 sur la sécurité de la navigation maritime et le travail à bord des navires du commerce n'est pas applicable à la navigation coloniale, le Conseil d'Etat l'a déclaré, et elle ne saurait lui être appliquée en fait, ainsi que l'a reconnu la Commission de la marine de la Chambre, sans une rigoureuse adaptation aux conditions locales. Les modifications qu'on projette d'apporter au régime de l'inscription maritime doivent avoir également des répercussions sur plusieurs de nos possessions. Enfin, en raison du remarquable développement qu'est appelée à prendre la pêche à la baie du Levrier, sur les côtes de la Mauritanie, un article de la loi de finances de l'exercice 1909, complété par une disposition insérée dans la loi de finances de l'exercice 1910, étend à l'Afrique Occidentale Française, dans des conditions qui restent à déterminer, la législation sur les grandes pêches. Sans aucun doute, il y a là un ensemble de questions très importantes pour la prospérité de nos colonies, et qui, intéressant les relations qu'elles ont entre elles et avec la métropole, appellent l'intervention de l'administration centrale.

De même, en ce qui concerne les douanes, à la suite des discussions récentes que les débats de la loi portant revision du tarif général ont provoquées, relativement au régime douanier colonial, et sur lesquelles nous n'avons pas à nous prononcer ici, on n'a pas manqué de demander, avec raison, semble-t-il, le renforcement des attributions douanières du ministère des Colonies, insuffisamment outillé pour défendre les intérêts coloniaux.

Quant aux travaux publics, faudra-t-il, comme l'ont proposé, il y a cinq ans, MM. Bourrat et Deloncle par un article additionnel à la loi de finances, et comme la Chambre des députés l'a voté le 8 mars 1905, non suivie en cela, d'ailleurs, par le Sénat, consolider et fortifier les attributions du ministère, en transformant l'inspection générale des travaux publics des colonies en direction technique? Sera-t-il utile, au contraire, soit de diminuer ces attributions, soit d'en confier une partie à des agences des colonies, en s'appuyant sur les observations de M. Messimy dans son rapport sur le budget du mi

nistère des Colonies pour l'exercice 1910, d'où il semblerait résulter qu'en ces matières la compétence technique est en France, alors que les intérêts locaux ne sauraient jamais être si bien défendus que sur place?

D'autre part, M. Chailley a soulevé un nouveau problème en demandant à plusieurs reprises à la Chambre des députés que le ministère des Colonies étudie les méthodes d'irrigation à introduire dans nos possessions.

On pourrait aussi souhaiter voir ce ministère mettre à l'étude d'une façon permanente les inventions modernes (radiotélégraphie, téléphoine sans fil, télévision, aviation et aérostation, monoroues, monorails, câbles transbordeurs, etc.), susceptibles de trouver une utile application dans des pays neufs.

Enfin, on ne voit aucun service chargé de suivre les chances de succès des entreprises commerciales, agricoles et industrielles aux colonies et de prendre les mesures nécessaires pour les encourager en provoquant l'afflux de capitaux dans nos possessions. On pourra penser, sans doute, que ces attributions seraient plutôt du ressort de l'Office colonial, qui en assume déjà une faible partie. Quoi qu'il en soit, il y a là une question à approfondir. Le point de vue économique est, en effet, essentiel, nous l'avons dit, dans toute notre politique coloniale.

19° *Attributions relatives à notre politique sanitaire.*

Ce sont, dispersées dans l'*Annuaire :*

Assistance publique et administrations hospitalières;

Service des hôpitaux autonomes aux colonies;

Personnel de l'assistance médicale, personnel civil hospitalier, vétérinaires : instruction des demandes d'admission;

Matériel des hôpitaux ;

Centralisation des renseignements sanitaires et de la statistique médicale des colonies. Direction du service technique des hôpitaux, lazarets, asiles et autres établissements sanitaires des services généraux ou locaux. Préparation des instructions relatives à la police sanitaire. Examen de toutes les questions relatives au service technique des hôpitaux, à l'hygiène et au service sanitaire des colonies;

Avis sur toutes les questions relatives au personnel et au matériel du service de santé, à la construction et à l'aménagement des casernements et hôpitaux, aux projets de travaux intéressant l'hygiène publique aux colonies, aux congés de convalescence. Examen des pensions de réforme et de retraite du personnel colonial. Visite et contre-visite des fonctionnaires coloniaux.

D'autre part, un décret du 11 février 1910 vient de renforcer les attributions de l'inspection générale du service de santé des colonies.

Aux catégories d'attributions que nous avons passées en revue, et qui se rattachent aux divers programmes que comporte notre politique coloniale, il faut ajouter : d'une part, des attributions relatives aux postes et télégraphes et des attributions de chancellerie, qui trouvent difficilement place parmi celles précédemment énumérées ; d'autre part, des attributions d'ordre intérieur, nécessitées par le fonctionnement même du ministère. Quant aux attributions concernant le personnel, nous les avons réparties entre les différentes autres, auxquelles elles se rapportent, sauf à examiner dans le chapitre suivant s'il convient de les centraliser ou non.

20° *Attributions relatives aux postes et télégraphes.*

L'*Annuaire* nous donne :

Postes et télégraphes. Conventions postales. Circulaires et notifications relatives aux modifications des services maritimes postaux. Approvisionnements en figurines, cartes-lettres et enveloppes. Communications avec le bureau de Berne. Contrôle de l'agent comptable des timbres coloniaux.

Personnel des postes et télégraphes.

21° *Attributions de chancellerie.*

A défaut de terme plus compréhensif, nous classerons sous cette dénomination les attributions suivantes, à l'*Annuaire :*

Demandes de naturalisation. Demandes de changement de nom. Grâces. Commutations de peines.

Bourses et subventions scolaires pour le compte des budgets locaux des colonies. Bourses aux enfants des fonctionnaires du service colonial, en activité, en retraite ou décédés.

Rapatriement des créoles indigents.

Dépôt des registres de l'état-civil des colonies, des greffes, du notariat et des hypothèques (édit de 1776). Délivrance d'expéditions authentiques des actes de l'état-civil et du notariat. Transcription des mentions d'état-civil (exécution de la loi du 17 août 1897). Légalisation des actes établis aux colonies. Visa des actes dressés en France et devant servir aux colonies.

Successions vacantes; administration de la curatelle aux successions et biens vacants. Recherches dans l'intérêt des familles. Successions du personnel colonial. Questions de principe. Liquidation des successions du personnel civil décédé aux colonies. (On pourrait même y ajouter les successions militaires.)

22° *Attributions d'ordre intérieur.*

L'*Annuaire* comporte enfin les attributions ci-après :

Secrétariat. — Ouverture, enregistrement et répartition des dépêches entre les différents services du ministère. Contreseing des dépêches au départ. Renvois aux autres ministères. Expédition des correspondances adressées aux pays étrangers faisant partie de l'Union postale. Relations avec les secrétariats généraux de la Présidence de la République, ainsi qu'avec les

services du Sénat et de la Chambre des députés et les différents ministères.

Délivrance et contrôle des cartes d'identité militaires sur les chemins de fer. Préparation des ordres de service.

Distinctions honorifiques : légion d'honneur, médaille militaire, décorations universitaires, mérite agricole, décorations coloniales et étrangères, médailles d'honneur, centralisation et tenue des contrôles de propositions, correspondance avec la grande chancellerie de la légion d'honneur.

Chiffre : établissement des chiffres. Répartition et comptabilité des documents relatifs. Instructions relatives à leur emploi. Chiffrage et déchiffrage des câblogrammes officiels.

Questions relatives aux emplois réservés aux anciens militaires gradés.

Personnel de l'administration centrale.—Nominations. Mutations. Administration des crédits du chapitre du budget colonial relatifs au personnel de l'administration centrale. Examen de toutes les questions concernant la solde et les indemnités de toute nature à attribuer au personnel de l'administration centrale.

Centralisation et transmission du travail annuel d'avancement concernant le personnel des troupes coloniales détaché en France dans les services du département des colonies (administration centrale et services extérieurs). Relations avec les corps de troupe pour toutes affaires de service courant concernant les militaires détachés comme secrétaires à l'administration centrale.

Service intérieur du ministère. — Entretien de l'hôtel du ministère.

Archives coloniales. — Classement et conservation des originaux des actes du pouvoir exécutif concernant les colonies. Classement et conservation de la correspondance ministérielle et de la correspondance des gouverneurs. Classement des dossiers du personnel inactif. Délivrance des états de service des anciens fonctionnaires coloniaux. Communication des documents historiques au public autorisé. Inventaires.

Bibliothèque. — Souscriptions.

Abonnements aux journaux et recueils administratifs.

Contrôle de l'administration centrale et de ses annexes. — Examen, avant présentation au ministre, de tous projets de budget et d'emprunt, de tous rapports et projets de loi ou de décret concernant les services coloniaux ou locaux ; de tous rapports, arrêtés, décisions ou dépêches portant organisation de corps ou services, fixation de cadres ou d'effectifs, nominations et avancements du personnel ;

De toute organisation de mission en France ou à l'étranger ;

De toutes propositions entraînant engagements ou liquidations de dépenses ; de toutes propositions ou mesures comportant constatation de droits acquis ; de toutes ordonnances, propositions de payement ou répartition de fonds, de toutes propositions ou concessions de traitements, d'allocations pécuniaires ou autres ;

De tous cahiers des charges, rapports, marchés, traités de gré à gré, conventions, commandes, transactions, propositions d'arbitrage, contrats ou engagements de toutes sortes ;

De toutes questions relatives à l'interprétation des lois, décrets et règlements administratifs, de toutes affaires litigieuses ou contentieuses instruites par les directions ; de toutes propositions relatives à la mainlevée de cautionnements, à la constitution de débets envers l'Etat et aux exonérations à titre gracieux ;

De tous rapports ou dépêches portant admission à la retraite, de toutes liquidations de pensions, de toutes concessions et de tous rejets de secours;

De toutes affaires ressortisssant au département des colonies et tendant à constituer l'Etat débiteur, soit sur les fonds du budget colonial, soit sur ceux d'un autre département.

Vérification sur place des documents officiels de toute nature concernant les divers services de l'administration centrale.

Assistance aux travaux des commissions chargées à Paris, dans les ports et en usines, de passer des marchés et de procéder à des recettes.

Etude éventuelle de toutes questions intéressant les divers services du département et présentation au ministre de toutes propositions de réformes, de simplifications, d'améliorations à apporter dans l'intérêt du service.

Tels sont les attributions actuelles du ministère des Colonies, et les problèmes qui se posent à leur occasion.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et la Turquie.* — Notre collaborateur, M. Dorobantz, expose en tête de cette livraison les divers incidents qui se sont produits ces temps derniers entre la France et la Turquie, et en dégage les conclusions nécessaires. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce sujet, et notamment sur la question des négociations auxquelles a donné lieu l'emprunt de 150 millions projeté par le gouvernement ottoman. Nous nous bornerons simplement à préciser, d'après les renseignements officiels, les deux cas particuliers de l'incident de Djanet et de l'affaire Kittani. Pour l'incident de Djanet, divers journaux ayant annoncé que les troupes turques avaient occupé l'oasis de Djanet et y avaient fait flotter le drapeau ottoman, l'agence Havas a publié le 20 septembre la dépêche suivante, de source officieuse :

Constantinople, le 20 septembre.

L'occupation de l'oasis de Djanet par les troupes turques est ignorée ici ; mais il n'est pas douteux que, si elle a lieu, le gouvernement ordonnera l'évacuation immédiatement.

Cette communication remet parfaitement les choses au point. On sait, en effet, et nous l'avons indiqué dans notre livraison du 1er septembre 1909, qu'en attendant que les négociations ouvertes entre la Porte et le gouvernement de la République au sujet de la situation particulière de l'oasis de Djanet aient abouti à un règlement définitif de la question, il a été entendu qu'aucun des deux Etats ne devait occuper Djanet militairement. C'est ce que vient de reconnaître encore une fois le gouvernement de Constantinople.

D'autre part, en ce qui concerne le cas de Kittani, cet employé de l'administration égyptienne que la police de Smyrne n'a pas voulu livrer à la légation de France, le communiqué officiel suivant, transmis le 17 septembre à la presse par les soins du ministère des Affaires étrangères, a donné les explications suivantes :

L'incident qui s'est dernièrement produit à Smyrne, au sujet d'un nommé L. Kittani, vient après enquête d'être éclairci.

Cet individu n'a pas été repris par la force aux cavas, comme il a été dit tout d'abord. Il a simplement réussi à s'échapper de leurs mains.

D'autre part il est inscrit à la fois sur les registres du vilayet de Smyrne et sur ceux du consulat général de France ; de sorte que sa nationalité

semble douteuse et que, d'après les règles en vigueur, il peut être aussi bien considéré comme sujet ottoman que comme sujet tunisien.

Ainsi réduit, l'incident perd de son importance.

— *L'emprunt hongrois.* — Une note officieuse, publiée le 14 septembre par les journaux de Pesth et de Vienne, a annoncé que le gouvernement hongrois renonçait définitivement à conclure sur le marché de Paris l'emprunt de 500 millions de couronnes qui faisait l'objet de pourparlers depuis plus d'un an. En enregistrant cette nouvelle, la presse germanique s'est livrée à de violentes attaques contre la France, lui reprochant de mêler la politique à des questions purement financières. A ces attaques, les journaux français ont répondu, comme il convient, que la France n'est pas une boutique de changeur. « Les banquiers, disait à ce propos et très justement le « *Journal des Débats*, ne prêtent pas leur argent, mais le nôtre. Leur « rôle se borne à ouvrir leurs guichets aux souscripteurs et à perce- « voir des commissions. On comprend que les bénéfices de l'opéra- « tion les fassent passer par-dessus les considérations politiques. « Mais il y a un gouvernement et une opinion. Comme nous l'avons « expliqué en détail pour l'emprunt turc, notre gouvernement a le « devoir impérieux de donner un avis décisif en matière d'émission « d'emprunts quand un Etat étranger fait appel à l'épargne fran- « çaise, partie du patrimoine national et non propriété des banques « servant d'intermédiaires. Le cabinet Briand eût commis une faute « impardonnable en livrant l'épargne française aux fournisseurs de « la Triple-Alliance. Ce n'était à aucun degré une question de sym- « pathie pour le pays emprunteur : les Hongrois nous sont extrê- « mement sympathiques et nous souhaitons qu'il s'établisse entre « eux et nous des rapports de plus en plus amicaux. C'est une ques- « tion politique et gouvernementale... D'autre part, à défaut du gou- « vernement, il y a l'opinion. Au cours de la crise orientale, M. d'Æh- « renthal en a déjà éprouvé la puissance. Le comte Khuen et M. de « Lukacs l'éprouvent à leur tour. C'est un défaut commun à la plu- « part des hommes politiques des deux parties de la monarchie « dualiste de s'imaginer qu'on peut tout faire en France avec de « bonnes paroles et des courtages. Nous n'en sommes pas encore « là.... Nous devons nous attendre à ce que, tôt ou tard, les Etats « ambitieux et obérés nous demandent la bourse ou la vie. Il faut « nous préparer à défendre l'une et l'autre. Car la bourse, ce n'est « pas, comme seraient tentés de le dire les socialistes, le capital des « oisifs; c'est l'instrument du travail national, c'est l'aliment de la « prospérité générale, c'est le pain quotidien du travailleur, c'est le « taux des salaires. Si, morceau par morceau, nous l'abandonnions « à nos rivaux et concurrents, nous ne tarderions pas à perdre aussi « la vie. » Nous ne pouvons, pour notre part, que nous associer pleinement à ces réflexions si éloquemment exprimées par notre confrère des *Débats*.

Allemagne. — *Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Autriche-Hongrie. Discours de Guillaume II à l'Hôtel de Ville de Vienne.* — Après avoir été chasser en Hongrie, au château de Belly, avec l'archiduc François-Ferdinand, l'empereur Guillaume II a rendu visite à Vienne à l'empereur François-Joseph, le 20 septembre. Pendant le court séjour qu'il a fait dans la capitale autrichienne, Guillaume II a été reçu solennellement par la municipalité de Vienne le 22 septembre, et il a prononcé à l'Hôtel de Ville un discours politique qui a produit grand effet. Voici le texte des paroles de l'empereur :

Monsieur le bourgmestre,

Messieurs les représentants de la ville de Vienne,

Je vous remercie très cordialement de la réception grandiose que vous venez de me faire et des paroles d'amicale bienvenue de M. le bourgmestre. M. le bourgmestre vient de me dire que les représentants de la ville de Vienne ont décidé à l'unanimité de donner mon nom à une partie de vos boulevards, au boulevard du Parc, C'est un honneur tout à fait exceptionnel pour un monarque étranger. Je suis profondément ému que les représentants de la ville de Vienne m'aient jugé digne d'avoir mon nom immortalisé sur les murs de votre ville.

Si je sais bien comprendre cet hommage exceptionnel, j'y vois d'abord l'expression de l'amitié et de la sympathie profonde qui depuis si longtemps existent entre la bourgeoisie de Vienne et moi, l'expression de ces sentiments qui partout se manifestent dans le salut amical qui m'accueille dans vos rues, dans les yeux amis et étincelants des belles Viennoises. Ce sont là des choses qui émeuvent et attachent le cœur d'un homme. Je vois encore dans cette décision la preuve que la ville de Vienne fut pleinement satisfaite lorsqu'en une heure grave l'allié vint, dans son armure éclatante, se placer à côté de votre très gracieux souverain. C'était à la fois obéir au devoir et à l'amitié, car, pour le bien de l'univers, l'alliance a pénétré dans la vie des deux peuples, dans leur conviction, et en est devenue un impondérable élément.

Je vous prie donc d'être auprès de tous les citoyens et de toutes les citoyennes de cette ville les interprètes du remerciement cordial que je leur adresse pour cet exceptionnel honneur. Cette décision a reçu sa plus haute consécration pour avoir été prise — le souvenir m'en sera pour cela plus cher et plus beau — dans l'année où votre souverain fête son quatre-vingtième anniversaire, ce souverain que vous vénérez avec loyauté et amour, que mon peuple regarde avec une profonde vénération et vers lequel moi je lève les yeux avec respect comme vers un ami paternel, comme vers le symbole de l'abnégation et du sentiment du devoir personnifié. C'est pour cela qu'en remerciant la ville de Vienne je suis tout naturellement conduit à souhaiter que le Seigneur veuille bien accorder de longs jours encore à votre souverain aimé et vénéré, afin que la ville continue de se développer en paix sous sa main bénie, et afin qu'il vous soit accordé de lui apporter longtemps encore l'hommage de votre loyauté et de votre amour. Je vous prie d'exprimer tous ces sentiments qui émeuvent mon cœur et qui inondent les vôtres, en criant avec moi que nous désirons tous que la bénédiction de Dieu se répande longtemps encore sur le noble souverain de ce pays, sur cet empereur-roi tant aimé, sur le seigneur de cette belle ville; que nous désirons tous que lui, sa maison et son pays restent entre les mains et sous la protection de Dieu.

Vive Sa Majesté l'empereur-roi, hourra! hourra! hourra!

La chaleur de ce langage a été naturellement commentée avec enthousiasme par la presse austro-allemande. Elle n'a cependant rien qui puisse surprendre, étant données les circonstances, et par ce que l'on sait depuis longtemps, que l'étroite union des intérêts autrichiens et allemands demeure la condition essentielle de la puissance germanique en Europe.

Autriche-Hongrie. — *L'entente germano-tchèque en Bohême.* — Les conférences entamées sur l'initiative de M. de Bienerth entre les chefs des partis nationaux tchèques et allemands, en vue de la prochaine réouverture de la Diète de Bohême ont abouti, malgré les avis pessimistes qui trouvaient accueil ces jours derniers dans la presse de Vienne et celle de Prague. On sait que les Allemands de Bohême, paralysant la Diète de Prague dans son action depuis 1908, mettaient jusqu'ici à la cessation de leur obstruction des conditions inacceptables pour les Tchèques. Ils demandaient, en effet, des garanties que les projets présentés par le gouvernement et les partis allemands en 1908, tendants à la réorganisation administrative de la Bohême et à la réglementation de la question des langues, fussent pris pour base de la discussion à la Diète et que la discussion de ces projets eussent la priorité sur la discussion du budget et d'autres projets d'ordre économique. C'était un ultimatum impératif que les Tchèques ne pouvaient accepter. Dans la réunion des chefs de file des deux partis, qui a eu lieu le 20 septembre sous la présidence du prince de Lobkovicz grand maréchal de la Diète, le Dr Eppinger fit, au nom des partis allemands de Bohême, une déclaration conciliante qui remplit de joie tous les assistants. Il déclara en effet ses co-nationaux prêts à conclure un compromis avec le parti adverse, en ce sens que les projets économiques et financiers passeraient en première lecture avec les projets politico-nationaux le même jour, c'est-à-dire le premier de la réouverture de la Diète, et qu'ils seraient envoyés immédiatement aux commissions qui seraient tenues de présenter leur rapport au bout de trois semaines au plus tard. Cette proposition ayant été acceptée par les partis tchèques, rien ne s'oppose plus à ce que la Diète de Bohême rouvre ses portes. Ce premier pas vers l'entente tchéco-allemande mérite d'être signalée parce qu'il marquera peut-être le commencement d'une amélioration dans les rapports trop tendus en ces deux dernières années entre les deux nationalités rivales, condamnées par la destinée à vivre côte à côte.

Belgique. — *La conférence diplomatique maritime.* — La conférence diplomatique maritime, réunie à Bruxelles, a abouti à la conclusion de deux conventions internationales, l'une relative à l'abordage, et l'autre relative à l'assistance en mer.

Vingt-cinq puissances ont officiellement adhéré à la conférence et y ont été représentées. Il s'agissait de soustraire la mer, les grands

fleuves, la navigation maritime et la grande navigation commerciale aux divergences et aux conflits des législations nationales et de les soumettre à un droit uniforme accepté par toutes les nations.

Une première conférence diplomatique eut lieu en 1905, sous la présidence du baron Lambermont ; mais, la Grande - Bretagne, l'Allemagne et toutes les républiques sud-américaines n'y ayant pas adhéré, aucun effort utile ne put être fait. A la seconde conférence, l'adhésion de ces puissances fut obtenu et, à la conférence diplomatique du mois de septembre 1909, on put s'occuper sérieusement de l'abordage, de l'assistance en mer et de la responsabilité des propriétaires des navires. La conférence suspendit ses travaux afin de permettre aux délégués de consulter les gouvernements intéressés sur les différents textes proposés. L'accord est fait maintenant sur le texte de deux projets de conventions, celui sur l'abordage et celui sur l'assistance, qui seront certainement admis par toutes les puissances représentées à la conférence.

Ce résultat est intéressant, parce que c'est probablement la première fois que, sur des matières considérées jusqu'ici comme se rattachant exclusivement au droit privé national, une loi internationale uniforme se trouvera adoptée par tous les pays civilisés. Ce premier résultat acquis, on estime qu'il sera relativement aisé d'arriver à une entente sur d'autres matières relevant du droit maritime.

Les délégués des différents Etats ont demandé à leurs gouvernements les pouvoirs nécessaires pour signer. La convention sera signée incessamment.

Bulgarie. — *La reconstitution du ministère bulgare.* — Le gouvernement bulgare ayant donné sa démission à la suite de divergences de vues survenues entre la couronne et le cabinet au sujet du règlement de questions litigieuses turco-bulgares, surtout relativement au traitement des Bulgares de Macédoine, le roi Ferdinand a chargé le président du Conseil démissionnaire, M. Malinof, de reconstituer le cabinet. Le nouveau ministère est ainsi constitué :

Présidence et Affaires étrangères, M. Malinof; Intérieur, M. Mouchanief; Instruction publique, M. Molof, professeur; Justice, M. Slaveikof, président de la Chambre; Finances, M. Liaptchef; Guerre, général Nicolaïef; Commerce et Agriculture, M. Krestef; Travaux publics, M. Takef.

Grèce. — *L'assemblée nationale.* — Le 14 novembre, à 11 heures du matin, le roi Georges a présidé à l'inauguration de l'Assemblée nationale. Il a donné lecture d'un discours du trône dont on trouvera le texte dans l'article de M. Marchand, en tête de cette livraison.

Hollande. — *Le voyage des souverains belges.* — Le roi Albert de Belgique et la reine Elisabeth sont arrivés à Amsterdam le 15 septembre. Ils ont assisté, le soir, à un dîner de gala au Palais royal. La reine Wilhelmine et le roi Albert ont prononcé les toasts suivants :

TOAST DE LA REINE

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir souhaiter à Votre Majesté et à la reine la bienvenue dans ma capitale. Je me flatte que c'est une visite qui se rapporte non seulement à ma personne, mais qui est l'expression de votre désir de venir voir mon pays et de consolider les excellentes relations de bon voisinage qui existent entre la Belgique et les Pays-Bas et que je suis heureuse de pouvoir constater. Je puis lui assurer que je partage bien sincèrement ses bonnes intentions et que je désire ardemment que la meilleure entente continue à exister entre nos deux pays. J'ose espérer que Votre Majesté emportera un bon souvenir du peu de temps passé à Amsterdam et du peu que je pourrai lui faire voir et que ce souvenir l'engagera à répéter la visite qu'elle me fait le grand plaisir de me faire aujourd'hui et pour laquelle je prie Votre Majesté d'agréer tous mes remerciements.

Je bois à la santé de Vos Majestés, de la maison royale de Belgique et à la prospérité de la Belgique.

TOAST DU ROI

La reine et moi nous sommes aussi charmés que reconnaissants de l'accueil qui nous est fait par Votre Majesté et par le peuple néerlandais. Les aimables paroles de bienvenue de Votre Majesté augmentent encore le prix que nous attachons à cette réception si cordiale. Depuis longtemps un de nos plus chers désirs était d'avoir le plaisir de rencontrer Votre Majesté et en même temps, comme elle veut bien le supposer, de faire plus ample connaissance avec le beau pays qu'elle gouverne. Nous sommes heureux de pouvoir lui apporter aujourd'hui l'expression de nos sentiments d'amitié ainsi que l'assurance de la respectueuse sympathie de la nation belge.

Pour cette première rencontre aucun cadre ne pouvait être mieux choisi que cette ancienne et florissante ville d'Amsterdam où revit dans des monuments grandioses et des chefs-d'œuvre impérissables la glorieuse histoire des Provinces-Unies et de l'illustre maison d'Orange. Les relations les plus amicales, je me réjouis de le constater, existent entre les populations belge et hollandaise. Outre une frontière commune d'une grande étendue, elles ont entre elles de précieuses affinités qui les rapprochent encore.

Cette année même, le gouvernement de Votre Majesté a donné à la Belgique une marque d'estime et de bienveillance qu'elle a justement appréciée lorsqu'il a ménagé aux Pays-Bas une place importante à l'Exposition de Bruxelles. L'élégant édifice de la Hollande y captive l'attention des visiteurs par l'intérêt et la diversité des produits exposés. Il atteste les rares et fortes qualités de la race néerlandaise, ses aptitudes commerciales, son génie personnel habile à résoudre les problèmes les plus difficiles de la colonisation des contrées tropicales. J'ai été particulièrement touché de cette participation brillante à notre fête des arts et de l'industrie, comme je le suis aujourd'hui des termes gracieux par lesquels Votre Majesté affirme son désir de voir la meilleure entente continuer d'exister entre nos deux pays.

De mon côté, je lui donne volontiers l'assurance que j'aurai toujours à cœur de contribuer à resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage qui unissent les habitants de la Belgique à ceux des Pays-Bas. J'ai la conviction de trouver un écho empressé chez mes compatriotes et exprime, à l'occasion de notre présence dans ce pays voisin et ami, l'admiration que nous ressentons pour Votre Majesté, héritière des hautes vertus d'ardent

patriotisme qui sont l'apanage de sa maison. Interprète des sentiments que partage avec moi le peuple belge, je forme des vœux chaleureux pour le bonheur de Votre Majesté. Elle me permettra d'associer à ces souhaits S. M. la reine Emma, le prince des Pays-Bas et la princesse Juliana, objet de l'amour et des espérances de toute une nation. Je lève mon verre en l'honneur de S. M. la reine des Pays-Bas et de son auguste famille, et je bois à la prospérité du peuple néerlandais.

Ces deux toasts ont été prononcés en français, à la grande indignation des flamingants, dont les vaines protestations n'ont eu, d'ailleurs, aucun écho.

— *L'ouverture de la session parlementaire. Le discours du trône.* — Le 20 septembre, la reine a ouvert la session parlementaire devant les deux Chambres réunies ; elle a prononcé le discours suivant :

Les relations avec les autres puissances sont des plus amicales. L'état des colonies donne lieu à satisfaction sous plusieurs rapports ; la situation plus régulière née dans ces pays, grâce à la politique suivie à l'égard des possessions extérieures au cours de ces dernières années, exerce une influence sérieuse sur les résultats du commerce et du trafic et fait prévoir un progrès économique continu.

La situation financière du royaume exige la plus grande attention ; elle est le résultat de nombreuses et nouvelles dépenses inévitables.

Sous peu, des projets seront présentés, notamment en ce qui concerne la revision du tarif douanier, l'établissement d'un impôt universel sur le revenu.

Le déficit, qui est assez considérable sur l'exercice prochain, sera comblé par les mêmes mesures temporaires que pour l'exercice précédent.

Des projets de loi sont annoncés concernant l'assurance des ouvriers contre la maladie et la vieillesse, la revision de la loi sur les accidents, la revision de la loi sur les droits d'auteur, la législation sur l'usine, la revision de la loi concernant la milice et l'arrière-ban, et la réforme de l'administration intérieure aux Indes Orientales.

Le ministre des Finances a déposé ensuite le budget qui comporte 206 millions de dépenses pour l'exercice ordinaire. Le déficit probable est de 12 600.000 florins. Le ministre prévoit que le déficit ne pourra pas être couvert entièrement par la revision de l'impôt sur le revenu ou le nouveau tarif douanier. Il compte avoir recours à l'institution d'impôts nouveaux.

Monténégro. — *Le nouveau ministère.* — Le président du Conseil monténégrin, M. Tomanovitch, ayant remis au roi Nicolas Ier la démission collective de son cabinet, le roi a chargé M. Tomanovitch de constituer un nouveau ministère qui est ainsi composé : Guerre, général Djourovitch ; Intérieur, M. Djon-Ranovitch, président du Conseil d'Etat ; Finances, M. Yergovitch, président de la Cour des comptes. M. Tomanovitch conserve la présidence du Conseil et le département des Affaires étrangères ; M. Voukovitch prend les départements de la Justice et de l'Instruction publique.

Portugal. — *L'ouverture des Cortès. La prorogation du Parlement.*

— Le 23 septembre, le roi Manuel a ouvert la nouvelle session législative avec le cérémonial traditionnel. Le message de la couronne, lu par le souverain, constate les rapports favorables existant entre le Portugal et toutes les puissances, dont notamment l'Angleterre et l'Allemagne, qui ont envoyé récemment à Lisbonne des missions ayant respectivement à leur tête lord Granard et le prince Frédéric-Léopold de Prusse. Il appelle ensuite l'attention du Parlement sur le programme de réformes libérales, politiques et administratives que le gouvernement est décidé à réaliser. Ce programme comporte notamment la réforme de la Constitution de manière à rendre élective une partie de la Chambre des pairs et à donner aux Cortès le droit de se réunir par leur décision propre ; une nouvelle loi électorale basée sur la représentation proportionnelle ; la réglementation des associations religieuses et la réorganisation des tribunaux et de la police. Dans l'ordre économique et financier, il comprend la conclusion de traités de commerce dont les négociations se poursuivent, la mobilisation des valeurs en portefeuille de l'Etat, un nouveau contrat avec la Banque du Portugal, l'adoption du système métrique, la réforme du régime des sociétés anonymes, des impôts et du tarif douanier, l'autonomie financière des colonies, la perception des droits de douane en or pour le service de la dette extérieure. Le gouvernement proposera aussi des lois sociales pour la protection des travailleurs et la création d'un office du travail. Un petit nombre seulement de pairs et de députés assistaient à la séance. L'opposition tout entière était absente.

L'ouverture des Cortès n'a été d'ailleurs qu'une pure formalité, car le Conseil d'Etat réuni le lendemain sous la présidence du roi a prononcé l'ajournement des Chambres jusqu'au 9 décembre. Cette mesure serait motivée par le fait que, de nombreuses élections de députés étant contestées, la Chambre n'est pas en nombre pour délibérer. En réalité, la majorité ministérielle validée jusqu'ici est trop faible pour affronter la minorité : le tribunal de vérification des pouvoirs n'a encore validé que 87 élections de députés, dont 48 ministériels et 39 appartenant aux diverses oppositions. Il reste à valider 68 élections. La majorité des députés ministériels validés n'étant que de 9 voix, la position du gouvernement serait trop précaire pour vivre si les Cortès fonctionnaient.

Russie. — *La mort de M. Nelidof. M. Isvolki à l'ambassade de Paris.* — M. Nelidof, ambassadeur de Russie en France, est mort le 19 septembre, à minuit quarante, à l'hôtel de l'ambassade, rue de Grenelle. Il était, à ses derniers moments, entouré de sa femme, de ses quatre fils, et de l'archiprêtre Smirnof.

La carrière du défunt ambassadeur avait été des mieux remplies. Il a joué dans l'histoire diplomatique de la Russie contemporaine un rôle actif et utile. M. Nelidof appartenait au service diplomatique depuis cinquante-deux ans. Pendant vingt-sept ans, il a occupé le poste d'ambassadeur successivement dans les principales capitales

d'Europe. Né en 1835 dans le gouvernement de Smolensk, il achevait ses études à l'Université de Pétersbourg, puis entrait à vingt ans au ministère des Affaires étrangères. Il occupa en qualité de secrétaire les postes d'Athènes, Munich et Vienne. Pendant la guerre russo-turque de 1877-1878, il dirigea le service de chancellerie des armées russes en territoire ottoman et prit une part active aux négociations pour le traité de San-Stefano qu'il signa comme second plénipotentiaire. Nommé ministre plénipotentiaire en 1882, il fut envoyé par le tsar Alexandre III en mission spéciale auprès du Sultan. Il s'acquitta de cette tâche de façon si brillante que, lors du couronnement du tsar, le 28 mai 1883, il fut nommé ambassadeur à Constantinople. Dans ce poste difficile, qu'il occupa durant quatorze ans, sa merveilleuse expérience des affaires lui permit de rendre à son pays des services importants. Il quitta Constantinople en 1897 pour diriger l'ambassade de Russie à Rome, et, en 1903, il était appelé à représenter le gouvernement russe en France. En 1907, il présidait la conférence de La Haye et y recueillit des marques d'universel respect.

Le gouvernement russe a donné à plusieurs reprises à M. Nelidof des preuves éclatantes d'estime. Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de son entrée dans la carrière, l'éminent diplomate reçut le grand cordon de Saint-André, qui constitue la plus haute distinction honorifique russe, accompagné d'un rescrit spécial du tsar. Le 28 mai 1908, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination au grade d'ambassadeur, Nicolas II fit remettre à M. Nelidof les insignes en diamant de cet ordre, honneur qui n'est partagé que par trois grands personnages russes. Dans la vie privée, M. Nelidof, qui avait épousé la princesse Olga Kilkof, représentait dignement le type du parfait gentilhomme russe. Il était un numismate très averti et sa collection de monnaies grecques et byzantines possède une grande valeur.

D'après des communications officielles de Saint-Pétersbourg, M. Isvolski succédera à Paris à M. Nelidof. Il sera lui-même remplacé au Pont des Chantres par M. Sazonof, adjoint au ministère des Affaires étrangères de l'empire depuis la nomination de M. Tcharykof à l'ambassade de Constantinople.

La Diète finlandaise. — La Diète finlandaise s'est réunie, le 18 septembre, sous la présidence de M. Svinuhud, jeune-finnois, pour examiner les projets de loi sur lesquels M. Stolypine lui demande son simple avis, sans lui donner pouvoir de les rejeter. Parmi ces projets figure celui donnant aux Russes l'égalité de situation en Finlande, projet dont voici le texte :

Article premier. — Les sujets russes qui ne sont pas citoyens finlandais devront en Finlande jouir des mêmes droits que les citoyens locaux.

Art. 2. — Ceux qui ont fait leurs études dans les écoles de l'Empire ou passé des examens dans l'Empire, jouiront en Finlande des mêmes droits que ceux qui ont fait leurs études dans les écoles finlandaises correspon-

dantes ou passé des examens correspondants d'après des règles locales. S'il surgit des doutes sur l'application de la présente prescription, il appartiendra au gouverneur général de Finlande de les trancher d'accord avec les ministres ou directeurs d'administrations centrales compétentes.

Art. 3. — Tous les sujets russes professant la foi chrétienne auront, d'après les mêmes principes, le droit d'être nommés aux postes de professeurs d'histoire dans toutes les écoles finlandaises.

Art. 4. — Les fonctionnaires finlandais occupant soit des charges publiques ordinaires ou extraordinaires, soit des charges électives, qui empêcheront intentionnellement des sujets russes qui ne sont pas citoyens finlandais de jouir en Finlande des mêmes droits que les citoyens locaux. en répondront d'après les lois générales de l'Empire conformément aux règles suivantes :

1° Lesdites personnes seront mises en accusation sur la base d'un rapport du gouverneur général de Finlande au procureur de la Cour d'appel de Saint-Pétersbourg ;

2° Le gouverneur général aura, en dehors des juges, le droit d'appliquer auxdites personnes l'article 1100 du Code pénal (*Bulletin des lois*, t. XVI, vol. I, édition 1892) et soumettra à l'examen du souverain les questions concernant la révocation des fonctionnaires nommés par le pouvoir suprême ;

3° Les procès contre lesdites personnes sont instruits par le juge d'instruction du district judiciaire de Saint-Pétersbourg ;

4° Les accusés sont jugés par le tribunal du district de Saint-Pétersbourg d'après la procédure ordinaire fixée pour les affaires criminelles.

Art. 5. Le Code pénal (*Bulletin des lois*, tom. XV, édition 1895), est complété par l'article suivant :

« Art. 1423. Les fonctionnaires finlandais occupant soit des charges « publiques ordinaires ou extraordinaires, soit des charges électives, qui « empêcheront intentionnellement des sujets russes qui ne sont pas citoyens « finlandais de jouir en Finlande des mêmes droits que les citoyens locaux, « sont punis d'une amende de 100 à 500 roubles ou de 1 à 3 mois d'arrêts « ou de 2 mois à 1 an et 4 mois de prison, ou de 8 mois à 2 ans de prison « avec la perte de certains droits personnels ou de certains avantages accor- « dés d'après l'ordre auquel ils appartiennent.

« Le tribunal aura en outre le droit de révoquer le coupable ainsi que « de le priver du droit d'occuper soit une charge publique, soit une charge « élective ou extraordinaire auprès d'une institution publique et cela pour « un délai de 1 à 10 ans ou à tout jamais. »

Art. 6. Les prescriptions spéciales des lois finlandaises qui concernent les juifs et les bohémiens garderont temporairement leur force jusqu'à ce qu'elles aient été révisées.

Art. 7. La présente loi entrera en vigueur le 1er/14 janvier 1911.

Après discussion, la Diète a résolu de présenter à l'empereur une déclaration portant que cette assemblée ne peut pas procéder à la discussion des questions qui lui sont soumises. C'est une première opposition à la situation créée par la loi récente de la compétence politique en Finlande.

Serbie. — *Remaniements ministériels.* — Le roi Pierre a accepté la démission de MM. Yovanovitch, ministre de l'Intérieur, et Zoujovitch, ministre de l'Instruction publique, et il a chargé de la direction inté-

rimaire de ces départements MM. Protitch, ministre des Finances, pour l'Intérieur, et Prodanovitch, ministre du Commerce, pour l'Instruction publique.

Turquie. — *La Turquie et la Roumanie.* — Ainsi que nous l'exposons en tête de cette livraison[1], le *Matin* a publié, le 17 septembre, l'information suivante :

Nous sommes en mesure d'annoncer une nouvelle de la plus haute importance.

D'après des renseignements de source absolument sûre qui nous sont parvenus dans la journée d'hier de Constantinople, la Turquie a conclu une entente militaire avec la Roumanie.

Cette entente assure aux Turcs le concours de l'armée roumaine contre la Bulgarie, dans le cas où cette puissance attaquerait la Turquie.

On nous assure d'autre part que cette convention a été conclue sous l'inspiration des gouvernements de Berlin et de Vienne, et que le baron Marshall von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, en a été un des principaux artisans.

Cette convention est secrète.

Il ne faut donc pas nous dissimuler que les gouvernements intéressés seront considérablement embarrassés de la voir divulguée.

Aussi ne nous étonnerons-nous pas si, suivant la vieille habitude diplomatique, ils opposent à notre information un démenti de forme.

Mais nous ne nous en soucierons pas, étant absolument certains de n'avoir fait que porter à la connaissance du public international une nouvelle d'une haute portée diplomatique et d'une rigoureuse exactitude.

Cette information a été aussitôt démentie de source officieuse turque et roumaine. Elle a été d'autre part confirmée, dans les termes suivants, par le correspondant du *Times* à Athènes :

Je suis en mesure de vous annoncer que le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a fait, le 4 septembre, ou même avant cette date, la déclaration suivante au ministre de Turquie à Constantinople :

« Dans le cas où un conflit éclaterait entre la Turquie et la Bulgarie, la « Roumanie mobilisera tous ses corps d'armée le long de la frontière de « Bulgarie, afin d'être préparée à toute éventualité et de donner encore « une preuve de son amitié au gouvernement turc. »

Le ministre a ajouté que cette décision de la Roumanie devait être considérée comme le prélude heureux de la politique d'amitié sincère que la Roumanie désire inaugurer avec le gouvernement de la Turquie constitutionnelle.

On discute sérieusement à Athènes la possibilité d'une entente militaire entre la Grèce et la Bulgarie, comme contre-partie aux négociations turco-roumaines. Cette idée a trouvé l'approbation des milieux gouvernementaux à Sofia.

— *Le patriarcat œcuménique et la Porte.* — La Chambre ottomane ayant voté, en mars dernier, un projet, approuvé depuis par le Sénat et sanctionné par le sultan, aux termes duquel, dans les localités

---

[1] DELOBANTZ : *Les agitations turques.*

divisées de Macédoine, l'église appartiendrait aux exarchistes, s'ils constituaient les deux tiers au moins de la population, le patriarcat du Phanar convoqua une assemblée générale de délégués des communautés grecques pour examiner la question. Le gouvernement déclara qu'il n'autoriserait pas l'assemblée. Le patriarcat a passé outre, et le 15 septembre l'assemblée a tenu une première et unique séance. Devant l'attitude intransigeante du gouvernement, qui fit arrêter 21 délégués, le patriarcat décida, en effet, d'interrompre les travaux de l'assemblée. Mgr Joachim III, patriarche œcuménique, a donné sa démission le 20 septembre. Les 21 délégués arrêtés ont été remis en liberté.

II. — ASIE.

Indes anglaises. — *L'affaire Savarkar.* — Le procès de l'Hindou Savarkar vient de s'ouvrir à Bombay. On sait que le gouvernement français a demandé l'extradition de cet Hindou arrêté par un gendarme français lors de son passage à Marseille et livré par erreur aux autorités anglaises. Sa mise en jugement devant les tribunaux hindous a pu faire croire à certains journaux que la réclamation française n'avait pas été prise en considération. Cette interprétation est erronée. En réalité, la procédure suivie par la justice hindoue est entièrement indépendante du gouvernement britannique ; ce n'est qu'au moment où la sentence du tribunal hindou devra être exécutée et où le prisonnier sera remis, à cet effet, aux mains de l'administration anglaise, que le gouvernement britannique pourra songer à se faire rendre Savarkar pour le livrer à la France. En attendant, les négociations se poursuivent entre Paris et Londres au sujet de la demande d'extradition.

Perse. — *Mort du régent Azed el Moulk. Le nouveau régent.* — Le régent Azed el Moulk est mort le 22 septembre, après une longue maladie. Azed el Moulk était âgé de soixante-six ans. C'était l'une des personnalités les plus populaires et les plus respectées de Perse. Il était chef de la tribu des Kadjar d'où est sortie la dynastie actuelle, et il commandait la tribu en qualité de chef le plus âgé.

L'ancien président du Conseil Nasser el Moulk a été désigné par le Parlement pour succéder à Azed el Moulk comme régent.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La mission d'El Mokri en Espagne.* — Le 22 septembre, le ministre marocain des Affaires étrangères, Hadj Mohamed el Mokri, s'est embarqué à Tanger sur le croiseur *Estramadura*, mis à sa disposition par le gouvernement espagnol ; il est arrivé à Madrid le 25 septembre, accompagné d'une suite composée d'Ali Zacki bey, secrétaire, de Mohamed Abderraman et Bris Bousta, attachés,

et de l'interprète Cohen. A son passage à Tanger, El Mokri a fait au représentant du *Temps* les déclarations suivantes :

Il y a quelque temps qu'un bruit circule tantôt dans les journaux de Madrid, tantôt dans d'autres organes de la presse européenne, attribuant à l'Espagne des projets d'occupation de Tétouan ou une autre entreprise aussi inadmissible dans une région voisine de sa frontière de Ceuta. Je m'empresse d'ailleurs de reconnaître que le gouvernement espagnol a tenu à démentir ces bruits et, tout dernièrement, le chargé d'affaires d'Espagne m'a fait une visite pour me donner à ce sujet, de la part de son gouvernement, les assurances les plus catégoriques. Je l'ai remercié par lettre de cette démarche, en l'informant que je transmettais à mon auguste souverain les déclarations qu'il m'avait faites. Le sultan, naturellement, s'est ému de tous ces bruits, et, comme d'autre part il a hâte de voir définitivement réglées toutes les difficultés avec la nation voisine et amie qu'est l'Espagne, il m'honore de cette nouvelle mission.

La tâche n'est pas aisée, car malgré les dispositions conciliantes du sultan, nous ne sommes pas encore d'accord avec le gouvernement espagnol sur quelques points essentiels. Ainsi, le sultan est disposé à adopter et à mettre à exécution dans le Rif une série de mesures de collaboration comme la police et d'autres analogues à celles qui résultent des accords conclus avec la France pour la frontière algéro-marocaine. Mais il n'en saurait être de même pour la région voisine de Ceuta, où notre frontière est bien tracée, bien définie, et où rien ne justifie une action commune, ni l'établissement de douanes.

Le gouvernement espagnol demande d'autre part que le Makhzen se reconnaisse responsable des frais de la guerre, causés par les opérations du Rif. Nous ne pouvons pas partager cette manière de voir. Le sultan décline avec raison toute responsabilité au sujet des opérations de guerre engagées par l'Espagne dans le Rif.

Toutefois, ces déclarations ont été partiellement rectifiées par la communication officieuse suivante publiée par le *Journal des Débats :*

Tanger, le 16 septembre. — El Mokri, ministre chérifien des Affaires étrangères, déclare qu'il n'a émis aucune opinion personnelle sur les points actuellement en discussion entre le Maroc et l'Espagne, au cours de l'entretien qu'il a eu avec le correspondant d'un journal parisien.

Le vizir chérifien ne peut que confirmer à ce sujet le désir sincère qu'il a personnellement d'arriver à un accord.

Ces intentions sont celles du gouvernement du sultan qui l'a chargé d'établir les bases d'une entente avec le cabinet de Madrid.

De leur côté, les journaux espagnols, et notamment le *Diario universal* qui passe pour refléter d'ordinaire la pensée ministérielle, ont publié à l'occasion de la venue d'El Mokri des articles très énergiques déclarant que l'Espagne ne saurait tolérer davantage que le Makhzen élude plus longtemps ses engagements.

— *La soumission de Mouley el Kebir.* — Le frère du sultan, Mouley el Kebir, renonçant à jouer plus longtemps le rôle de prétendant, s'est décidé à solliciter l'aman que Mouley Hafid a consenti à lui accorder. Mouley el Kebir, qui était réfugié à Aioun-Sidi-Mellouk

s'est mis en route pour Fez, un firman chérifien lui garantissant la restitution de ses biens et la sécurité de sa personne.

— *Le commerce allemand au Maroc.* — D'après une statistique des exportations allemandes par Hambourg et Brême, le commerce de l'Allemagne avec le Maroc aurait été en 1909 de 13.796.000 marcs, en diminution de 900.000 marcs sur 1908. Ce recul, que la presse pangermaniste voudrait faire considérer comme une des suites de l'accord franco-allemand, est dû en réalité à la diminution sensible de l'importation en Allemagne de l'orge marocaine qui paraît avoir trouvé un placement plus avantageux sur le marché anglais. Cet article ne figure en 1909 que pour 1.400.000 marcs sur le bilan du commerce allemand-marocain, tandis qu'il figurait en 1908 pour une somme de 4.800.000 marcs. Par contre l'exportation du sucre allemand au Maroc s'est accrue de 516.000 marcs en 1908 à 2.058.000 marcs en 1909.

L'industrie lainière allemande s'est ouvert également un débouché au Maroc. Les exportations, qui en 1908 étaient des plus minimes, atteignent en 1909 1.011.000 marcs.

Egypte. — *Le congrès des nationalistes égyptiens.* — Le gouvernement français ayant très justement — en raison des intérêts de sa politique musulmane — interdit aux nationalistes égyptiens de se réunir à Paris, ceux-ci se sont rendus à Bruxelles où ils ont tenu séance du 23 au 25 septembre. Le congrès a adopté à l'unanimité une série de résolutions, par lesquelles il réclame la fin de l'occupation de l'Egypte et l'évacuation immédiate du pays par l'Angleterre; le rétablissement de la Constitution de 1881; l'abolition de la loi sur la presse; l'abolition de la loi sur la déportation administrative et sur l'entente criminelle; le maintien du contrôle de la caisse de la Dette aussi longtemps que l'Egypte restera débitrice de l'Europe; enfin, l'annulation du traité de 1898 relatif au partage du Soudan entre l'Egypte et l'Angleterre.

Afrique du Sud. — *Les élections sud-africaines.* — Les premières élections pour le premier Parlement de l'Afrique anglaise du Sud ont eu lieu le 15 septembre. Les partis en présence étaient : les nationalistes ayant pour chef le général Botha premier ministre, les unionistes dirigés par le docteur Jameson, le parti ouvrier, dont les sympathies sont plutôt nationalistes, et les indépendants particulièrement nombreux au Natal. Les résultats complets ont été : nationalistes (parti boer du général Botha), 67; unionistes (parti anglais du Dr Jameson), 36; parti ouvrier, 5; indépendants représentant pour la plupart le Natal), 13. Les nationalistes ont donc une majorité de 13 voix sur tous les autres partis réunis.

Le fait principal des élections a été la défaite du général Botha, battu par une des notabilités les plus marquantes du parti unioniste, sir Percy Fitz Patrick. Des négociations sont actuellement

engagées en vue d'un remaniement ministériel ; on pense que le général Botha consentira à garder la présidence du Conseil.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'arbitrage de la cour de La Haye pour le différend anglo-américain relatif aux pêcheries de Terre-Neuve.* — La Cour de la Haye vient de mettre fin à une querelle presque séculaire en interprétant certains points du traité anglo-américain de 1818. A cette date, il fut stipulé que les *habitants* des Etats-Unis auraient, *en commun* avec les sujets de Sa Majesté Britannique, le droit de faire la pêche sur une certaine partie des côtes de Terre-Neuve, sur les plages des îles Madeleine, sur les côtes, dans les baies, ports, rades et anses des côtes méridionale et orientale du Labrador. En échange de ces concessions, les habitants des Etats-Unis s'engageaient à ne pas faire la pêche dans une zone de trois milles marins le long du reste du littoral canadien. Les différentes questions soumises au tribunal d'arbitrage tendaient en somme à faire affirmer solennellement ou contester les droits de souveraineté du Canada sur sa mer côtière et ses eaux territoriales. Selon les réponses faites par la Cour suprême, le principe de droit international que tout Etat est souverain dans son territoire maritime se trouve confirmé ou affaibli.

Sept questions étaient posées à la Cour de La Haye. Voici les réponses faites. Deux d'entre elles donnent satisfaction à la thèse anglo-canadienne. L'opinion américaine l'emporte avec les cinq autres.

1° *La Grande-Bretagne, c'est-à-dire le Canada, a le droit de faire des lois concernant les pêcheries sans les soumettre à l'approbation des Etats-Unis.* Le gouvernement de Washington déduisait du traité de 1818 que les règlements de pêche devaient lui être soumis. Cela comportait une limitation des droits de souveraineté du Canada dans ses eaux territoriales. Le tribunal d'arbitrage reconnait à la colonie anglaise le droit d'exercer sa souveraineté dans ses eaux territoriales en dépit de toutes les conventions, concessions ou privilèges accordés aux habitants des Etats-Unis.

2° *Les bateaux américains n'ont pas le droit de pêcher dans les baies et criques britanniques à l'intérieur d'une ligne tracée à trois milles des caps de la côte.* Les Américains s'appuyaient sur ce fait qu'en 1818 on avait voulu limiter la mer côtière à une portée de canon maximum, pour dire que la ligne des trois milles marins devait suivre toutes les sinuosités de la côte, Le Canada, au contraire, voulait que les trois milles fussent mesurés de cap en cap, laissant ainsi toutes les baies et anses dans le domaine des eaux territoriales. Il a obtenu gain de cause.

3° *Les bateaux américains peuvent employer des étrangers dans leurs équipages.* Il s'agissait, somme toute, de savoir si le mot *habitant* du traité de 1818 devait être compris dans son sens étroit ou si le pavillon américain d'un bateau américain ayant des papiers en règle devait couvrir tout l'équipage. C'est cette seconde interprétation, la plus large, qu'a adoptée la Cour de La Haye, conformément aux désirs du gouvernement des Etats-Unis.

4° *Les bateaux américains ne seront pas obligés à payer les droits de phare.*

Le Canada voulait soumettre tous les bénéficiaires de la lumière, Canadiens ou Américains, aux mêmes droits, pensant ne pas excéder ainsi l'exercice de sa souveraineté. Les juges de La Haye en ont décidé autrement.

5° *Les bateaux américains ne sont pas obligés de passer en douane quand ils viennent au Labrador ou à Terre-Neuve. Le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas de droit d'investigation sur ces bateaux.* Tous ces droits étaient revendiqués par la Grande-Bretagne pour assurer le maintien de la souveraineté canadienne et l'exercice normal de sa juridiction pour éviter la contrebande. C'est pourtant l'Amérique qui l'emporte.

6° *Les mots « baies, ports et criques » du traité de* 1818 *s'appliquent à Terre-Neuve aussi bien qu'au Labrador*, Cela vise le droit des Américains de pêcher dans ces baies, ports et criques. Les représentants de la Grande-Bretagne se refusaient à l'admettre, parce que les termes du traité sont différents en ce qui concerne Terre-Neuve et la Madeleine de ceux qui visent le Labrador. Ici encore la Cour de La Haye a admis l'interprétation la plus large et c'est celle qui est favorable aux intérêts américains.

7° *Les bateaux américains ont le droit de faire commerce, mais non pas de se livrer simultanément au commerce et à la pêche.* Le tribunal d'arbitrage a reconnu par cette sentence le droit au commerce des Américains, qui leur était refusé par le Canada, n'étant pas inscrit explicitement dans le traité de 1818.

En somme, la Grande-Bretagne l'emporte sur les points essentiels, sur les principes. Dans l'état imparfait du droit maritime international, il est utile que la Cour de La Haye ait confirmé les opinions généralement admises quant à l'exercice du droit de souveraineté d'un Etat sur ses eaux territoriales et quant à la délimitation même de ces eaux. Pour le reste, la Cour a jugé en équité avec une largeur de vues qui lui fait honneur.

— *Les Etats-Unis et le canal de Panama.* — Le président Taft a annoncé officiellement son intention de recommander, dans son prochain message au Congrès, le vote d'un crédit de 2 millions de dollars pour fortifier d'une façon permanente le canal de Panama. Il avait été précédé dans cette voie par M. Roosevelt lui-même qui, au cours de sa récente tournée électorale, déclara à Omaha : « Nous nous sommes engagés d'honneur à fortifier le canal. » Il convient de faire remarquer que, ainsi que nous l'avons exposé dans le détail à l'époque, les Etats-Unis ont actuellement liberté absolue d'agir à leur guise *pour garantir la neutralité du canal* en vertu des traités Hay-Pauncefote et Hay-Bunau-Varilla.

Amérique du Sud. — *Les centenaires chilien et mexicain.* — L'année 1810 marque une date capitale dans l'histoire de trois Etats parmi les plus importants de l'Amérique latine : la République Argentine, le Chili et le Mexique. L'Argentine célèbre par une exposition et des fêtes patriotiques d'un éclat exceptionnel le centenaire de son indépendance. Avec moins de bruit, mais non moins d'enthousiasme, le Chili et le Mexique célèbrent actuellement le centième anniversaire de leur liberté conquise.

La république du Chili a connu, comme tout Etat nouveau, des jours difficiles au lendemain de son affranchissement; mais il n'est que juste de reconnaître que l'ordre a commencé de régner dans ce pays relativement tôt. Depuis 1839, il n'a subi qu'une révolution, celle de 1892. Aujourd'hui, la situation politique du Chili est tout à fait stable. Sa situation économique suit une marche parallèle ascendante. Des cataclysmes naturels ont, à vrai dire, à différentes reprises, gêné la république chilienne dans son développement : le terrible tremblement de terre de 1905 par exemple a eu sur les affaires une grave répercussion. On n'en doit pas moins constater d'une façon générale la situation favorable du Chili, son progrès régulier et son avenir assuré.

Les mêmes constatations s'imposent en ce qui concerne le Mexique. Sous la présidence d'un homme de grande valeur, M. Porfirio Diaz, le Mexique est entré dans une période de progrès politique et économique très rapide.

Une dépêche adressée de Mexico au *Times* à la date du 18 septembre trace une description brillante des fêtes de l'indépendance qui s'y célèbrent ces jours-ci.

La plupart des grandes nations ont offert, en souvenir, des statues au gouvernement mexicain. L'Italie a donné une statue de Garibaldi, la France une statue de Pasteur, les Etats-Unis une statue de Washington, l'Allemagne une statue de Humboldt. Ce dernier a longtemps habité Mexico. La statue a été dressée dans la rue où il vécut.

Mais le plus agréable de tous les cadeaux provoqués par la circonstance a été offert au Mexique par les Espagnols. Ce cadeau consiste dans l'uniforme et autres reliques de José Maria Morelos, généralissime mexicain pendant la guerre de l'indépendance. Prêtre, soldat et législateur, Morelos abolit l'esclavage et l'emprisonnement pour dettes en 1813. Capturé par ses ennemis, il fut exécuté en 1815.

Les discours officiels et non officiels prononcés à l'occasion des fêtes du centenaire mexicain reflètent naturellement les perspectives favorables qui s'ouvrent devant le pays de M. Porfirio Diaz. Ses finances sont florissantes, son industrie se développe à pas de géants; certaines de ses provinces, stériles hier encore, sont rendues, par des travaux d'irrigation, extraordinairement fertiles. Un brillant avenir semble de toute façon promis aux Etats-Unis du Mexique.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Russie. — *L'industrie du cuivre.* — L'industrie du cuivre en Russie était encore tout récemment dans une situation précaire, et la consommation locale était obligée de recourir à l'importation étrangère. Cet état de choses était d'autant plus anormal que la Russie dispose de gisements de cuivre aussi riches que nombreux, et que les droits d'entrée fort élevés sauvegardent suffisamment l'industrie indigène.

Le tableau qui suit donne un aperçu, par années, de la relation entre le chiffre de la production intérieure et celui de l'importation du cuivre en Russie :

Années	Production	Importation	Consommation
—	—	—	—
		en pouds de 16 kg. 38	
1901...	517.000	686.000	1.203.000
1902...	578.000	1.088.000	1.666.000
1903...	564.000	899.000	1.463.000
1904...	600.000	1.262.000	1.862.000
1905...	600.000	1.171.000	1.771.000
1906...	630.000	820.000	1.450.000
1907...	901.000	272.000	1.109.000
1908...	1.037.000	270.000	1.153.000
1909...	1.117.000	213.000	1.256.000

D'après l'estimation des spécialistes, la production de l'année courante dépassera celle de 1909 de 270.000 pouds et atteindra, par conséquent, 1.387.000 pouds.

Ces chiffres montrent qu'à partir de l'année 1907 l'industrie du cuivre a pris un essor qui fait prévoir que le cuivre russe suffira prochainement à la consommation intérieure et pourra même être exporté à l'étranger.

— *L'année économique* 1909. — L'année économique 1909 a été, pour la Russie, très bonne. Dans cet immense empire de 22 millions de kilomètres carrés, la population, pour au moins ses deux tiers, vit de l'agriculture et l'exportation des grains joue le rôle de véritable régulateur de la situation générale. Si les céréales ont été abondantes et se vendent bien, c'est, pour le pays, une recette supplémentaire qui peut augmenter de 300 millions de roubles ce que l'étranger lui paie habituellement. Tout s'en ressent : le fisc perçoit ses redevances sans difficulté et le rendement des impôts et monopoles est meilleur; 100 millions de paysans, après avoir liquidé leurs arriérés, sont encore en mesure de se livrer à toutes sortes de dépenses nouvelles; toute l'activité nationale reçoit

une vive impulsion. L'an dernier, les heureux effets d'une récolte magnifique, réalisés à des prix très soutenus, se sont manifestés partout.

On n'a pas encore tous les chiffres détaillés et définitifs de l'exercice écoulé. Les administrations russes sont très généreuses en publications de toutes sortes, mais ne les font paraître qu'assez tard. Rapprochées les unes des autres, les données fragmentaires et provisoires déjà connues suffisent néanmoins à fournir un aperçu des résultats agricoles industriels, financiers et commerciaux de l'année qui sont très satisfaisants.

II. — ASIE.

Japon. — *Le mouvement commercial avec l'Indochine.* — Si l'on examine les statistiques officielles japonaises pour l'année 1909, le fait qui frappe tout d'abord est, comme tous les ans, l'écart énorme entre ce que nous achetons directement au Japon et ce que nous lui vendons. Il est un bien meilleur client pour nous que nous ne le sommes pour lui. Sans doute les marchandises *dénationalisées* par leur passage à Hongkong viennent s'ajouter, dans les deux sens, au mouvement *direct*, mais ne changent rien à la balance en notre faveur. Les chiffres globaux des trois dernières années sont les suivants :

	1909	1908	1907
	—	—	—
	francs	francs	francs
Japon vers Indochine.	1.134.573	942.840	640.294
Indochine vers Japon.	17.440.915	21.889.192	22.350.470
Totaux..	18.575.488	22.832.032	22.995.764

Voici, par comparaison, les chiffres des douanes indochinoises, pour les provenances et destinations japonaises. Les chiffres pour 1909 manquent.

	1908	1907
	—	—
	francs	francs
Importations du Japon.....	2.716.432	2 037.839
Exportations vers le Japon.....	15.881.711	10.834.225
Totaux.....	18.598.143	12 872.064

III. — AMÉRIQUE.

République de Panama. — *Commerce extérieur en* 1909. — D'après le *Bulletin officiel de statistique de Panama*, les importations de cette République se sont élevées en 1909 à 111.609.999 kilogrammes pour une valeur de 8.756.306 balboas [1].

Les exportations durant le même laps de temps ont été de 115.224.545 kilogrammes pour une valeur de 1.433.309 balboas.

[1] Le balboa = 1 dollar-or = 5 francs environ.

Au point de vue des importations et pour le quatrième trimestre de 1909, les Etats-Unis occupent le premier rang avec 55,57 % ; viennent ensuite la Grande-Bretagne, 22,68 % ; l'Allemagne, 7,98 % ; la Chine et le Japon, 2,91 ; la France, 2,80 ; l'Italie, 2,23 ; l'Amérique espagnole, 2,13 ; l'Espagne, 1,97 et la Belgique, 1,73 %.

En ce qui concerne les exportations, les Etats-Unis tiennent la tête avec la proportion énorme de 88,16 %, suivis par la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France.

Le mouvement maritime a été, en 1909, à l'entrée, de 903 vapeurs jaugeant 1.720.885 tonnes et 175 voiliers avec 9.807 tonnes et à la sortie, de 909 vapeurs avec 1.718.433 tonnes et 168 voiliers avec 9.752 tonnes.

Au point de vue du tonnage, l'importance des ports de la république peut s'exprimer ainsi : Colon, 57,54 % à l'entrée et 56,55 % à la sortie ; Balboa, 23,79 et 23,37 ; Becas del Toro, 18,20 et 19,48 ; Portobelo, 0,47 % et 0,58 %.

Le commerce de cabotage comporte une centaine de milliers de tonnes environ à l'entrée et un peu moins à la sortie.

Etats-Unis. — *Le commerce du tabac en* 1909. — Les Etats-Unis occupent le premier rang pour l'exportation du tabac en 1909. Le commerce de ce produit avec l'étranger s'est chiffré par 41 millions de dollars, sur un total de 150 millions représentant la valeur des transactions sur les différents marchés du monde. Viennent ensuite, par ordre d'importance : Cuba, 31.500.000 dollars ; les Indes Orientales néerlandaises, 23 millions ; le Royaume-Uni, 7 millions ; le Brésil, 4 millions ; les Pays-Bas, 3.500.000 ; l'Egypte, 2.750.000 ; l'Autriche-Hongrie, 2.500.000 ; la Grèce, 2.500.000 ; l'Allemagne, la Chine et le Mexique, 1.500.000 chacun ; la France, 1.250.000 ; l'Algérie, 1.250.000 ; le Japon, 1.200.000 ; l'Inde et la Suisse, 750.000 ; l'Italie, 500.000 ; Ceylan, la Bulgarie, l'Indochine, le Danemark et l'Australie.

En ce qui concerne la vente de tabac manufacturé, Cuba arrive en premier ordre avec 13 millions de dollars ; les autres pays interviennent de la manière suivante : Royaume-Uni, 6 millions ; Etats-Unis, 4.750.000 ; Pays-Bas, 2.500.000 ; Egypte, 2 1/3 millions ; Allemagne et Brésil, 1.500.000 ; France, 1.250.000 ; Japon et Autriche-Hongrie, 1 million ; Algérie, 750.000 : Italie, Belgique et Inde, 500.000. Il résulte de ces chiffres que le tabac manufacturé entre pour 11 % dans la valeur exportée des Etats-Unis ; pour ce qui regarde Cuba, la proportion est de 45 % ; quant aux autres départements exportateurs, le trafic est limité à la vente de cigares et de cigarettes.

Les principaux pays importateurs de tabac, sont : l'Allemagne, 35 millions de dollars ; les Etats-Unis, 30 millions ; le Royaume-Uni, 25 millions ; l'Autriche-Hongrie, 10 millions ; la France, la Belgique, les Pays-Bas, etc.

Vacances de souverains.

Le tsar cherche le repos au pôle. Guillaume II parcourt les campagnes en prêchant. *Neue Gluhlichter* (Vienne).

La crainte du Croissant rapproche l'Autriche et l'Italie. *Pasquino* (Turin).

Le cuisinier japonais a la Corée : « Je te laisse libre de choisir. La broche ou la casserole ? » *Pasquino* (Turin).

L'Autriche et l'Allemagne : « La petite fait des manœuvres navales,... et sans notre permission. Elle songe donc à se défendre ! » *Pasquino* (Turin).

Guillaume et Bethmann Holweg a la Turquie : « Nous avons encore d'excellentes occasions de laissés pour compte. »
Mucha (Varsovie).

La Turquie a la Bulgarie : « Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage? »
Borsszem Janko (Budapest).

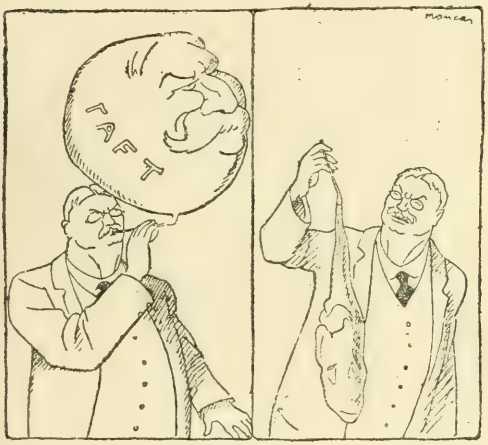

Roosevelt : « J'ai gonflé le ballon ; je puis bien le dégonfler maintenant ! »
La Stampa (Turin).

Le Berlinois : « Prenez garde, Excellence ! »
Bethmann-Holweg : « Rassurez-vous j'ai l'habitude des positions difficiles.
Ulk (Berlin).

Les deux maitres du monde ! (Guillaume II et Roosevelt).
World (New-York).

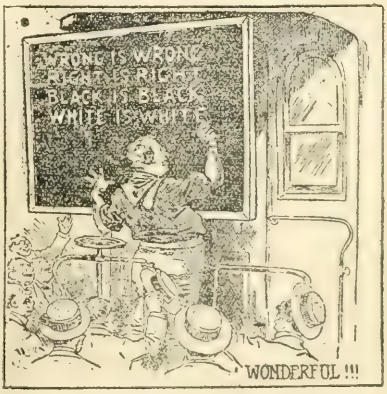

L'éloquence de Teddy.
Philadelphia record (Philadelphie).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. André est nommé au vice-consulat d'Iquique;
M. Maigret est nommé vice-consul de Marrakech;
M. Colonna-Cesari est nommé au vice-consulat de Coni.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Antonio-José de Paula Fonseca, consul général des Etats-Unis du Brésil à Paris.
Joaquim Ferraz-Rego, consul général chargé du consulat des Etats-Unis du Brésil à Marseille;
José Monteiro de Godoy, consul des États-Unis du Brésil à Bordeaux;
Le vicomte de Wildik, consul général de Portugal à Bayonne;
Albert C. Tartarin, vice-consul de Bolivie à Menton;
Erik Morch, vice-consul de Russie à la Rochelle.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Rocheray, *ingénieur ordinaire des P. C.*, est désig. pour le chemin de fer franco-éthiopien à Djibouti.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Becker est nommé attaché militaire à la légation de France en Suisse.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Salats est nommé attaché militaire de France au Brésil.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Lhomme; les *lieut.* Lhuinte, Braun et Dulom; les *sous-lieut.* Cossevin, Barthélemy, Montaigu, Langlois, Péchillot, Bénard, Pierre, Berger, Provensal, Mallet, Naude, Couvents, Faipeur, Garnier, Bonacorsi, Delarbre, Gallois, Aymé, de Briey, de Blanmont, Lucas et Andrieu, sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Brugirard, Montard, Le Boucher de Brunoy et le *lieut.* Valmary sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Trouselle; les *capit.* Blanc et Larroque sont désig. pour l'état-major partic. de l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Benoit-Guyod est désig. pour le bataill. de l'A. O. F.;

MM. les *sous-lieut.* Gaunet et Chapsal sont affectés au 1er sénégalais;

MM. le *chef de bataill.* Parizet; les *capit.* Capdevielle-Fidel et Guillemat; le *lieut.* Baude et les *sous-lieut.* Villomé et Rottier sont placés au 2e sénégalais;

M. le *capit.* Colonna d'Istria est désig. pour le 4e sénégalais;

MM. le *capit.* Leca et le *sous-lieut.* Boisboissel sont affectés au bataill. de Tombouctou;

M. le *lieut.* Alerme est placé au bataill. de Zinder;

M. le *sous-lieut.* Beaufrère est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale. — M. le *chef de bataill.* Hilaire est désig. pour le bataill. d'Abécher;

M. le *sous-lieut.* Dagnan est désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari;

M. le *sous-lieut.* Delamarre est placé au bataill. du Gabon.

Madagascar. — MM. les *chefs de bataill.* de Tavernier et Garde; les *capit.* Dartigues, Prudhomme, Schneitter, Jagniatowski, Oudart et Rosfelder; le *lieut.*

Charvet et les *sous-lieut.* Gaudron, Odic, Dequesne, Chwartzmann, Maffre, Hénon, Barrère et Crosnier sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — MM. le *capit.* Marvillet et le *lieut.* Legras sont désig. pour la Guyane.

ARTILLERIE

Afrique Équatoriale. — M. le *capit.* Varigault est désig. pour le bataill. du Tchad.

Madagascar. — M. le *capit.* Corre est désig. pour le cabinet militaire du gouverneur général.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Equatoriale. — MM. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Roussel ; les *adjoints* Toussaint, Abel et Barbe sont désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *sous-intendants de* 3e *cl.* Théodore et de Kersaint-Gilly sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Duperron est désig. pour l'hôpital de Canton.

Indochine. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Meslin et Mouzels sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Viala est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-major de* 1re *cl.* Brau est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Damiens est désig. pour l'A. O. F. ;

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Boullet et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Collin sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *méd. aide-major de* 1re *cl.* Pezet est désig. pour le Dahomey.

Afrique Equatoriale. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Monfort et Rul sont désig. pour servir h. c. en Afrique Equatoriale ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Groignec est placé au bataill. du Moyen-Congo ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Gouillon est placé au bataill. du Tchad à Abécher.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bongrand est placé à l'administ. pénitentiaire.

Ethiopie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Pochoy est désig. pour le chemin de fer franco-éthiopien.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.*. Lagorse est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Salmon est désig. pour l'*Amiral-Charner* en Crète.

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss. de* 2e *cl.* Mouravie est désig. pour la *Manche* ;

M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Mandin est désig. pour le *Kléber*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indochine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Loiseleur des Longchamps Deville est nommé adjoint au commissaire de l'arsenal de Saïgon.

Madagascar. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Fichefeux est désig. pour Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Prêtre, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine est nommé inspecteur des services civils ;

M. le capit. Barthélemy (M.-J.-R.) est nommé administrateur de 4e classe des services civils de l'Indochine ;

M. Marquié est nommé membre titulaire du conseil privé de Cochinchine ;

M. Brédéka est nommé lieutenant de port à Pondichéry.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Far-West chinois (Kien-tchang et Lolotie. Chinois, Lolos, Sifans, Impressions de voyage, étude géographique, sociale et économique), par le Dr A.-F. LEGENDRE, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, chargé d'une mission de trois années à Tchentou (Seu-tchouen). Un vol in-16 de 494 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

Après trois nouvelles années de séjour en Chine, le Dr Legendre vient de donner une suite à ses intéressantes observations sur le Far-West chinois, si actuelles à l'heure où le péril jaune hante les imaginations européennes. Ce nouveau livre, accompagné d'une carte et de nombreuses illustrations, nous fait pénétrer au cœur de populations encore très peu connues, nous initie aux mœurs, à la mentalité, à la façon de vivre d'un grand peuple que les événements récents ont placé au premier plan de l'histoire contemporaine, de l'histoire de demain peut-être. Nous connaîtrons par là aussi les dispositions d'esprit, la physionomie exacte des aborigènes qui vivent à son contact et supportent assez mal la discipline apparente des maîtres de Pékin. Le Kien-tchang se révèle à nous dans une peinture vivante et détaillée de ses habitudes sociales et familiales, de ses tendances ethniques, de ses préjugés traditionnels. Les différentes races sont décrites avec une précision attachante et le pays lui-même nous offre, dans un tableau minutieusement composé, la variété de ses produits sous un merveilleux climat. Le barbare Lolo, grâce à une série de scènes vécues et d'anecdotes authentiques, et les tribus thibétaines des Sifans apparaissent au lecteur comme des peuples d'une personnalité vigoureuse, à peine entamés par la déprimante passion de l'opium qui annihile le Chinois, maintenant intacte leur autonomie réelle dans le grand empire mal éveillé de sa léthargie millénaire. Aucun récit d'explorateur n'a touché de plus près que le livre du Dr Legendre aux problèmes complexes qui mettent en cause l'avenir d'un monde. Il mérite d'occuper le premier rang dans la série des ouvrages sur l'Asie mystérieuse.

L'Emigration basque (Histoire, Économie, Psychologie), par PIERRE LHANDE, préface de Carlos Pellegrini, ancien président de la République Argentine. Un volume in-16 illustré, de XXXVI-295 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Ce volume, auquel les fêtes du Centenaire de la République Argentine viennent donner une grande actualité, est le premier ouvrage d'ensemble que l'on ait écrit sur un sujet dont l'importance a été maintes fois signalée par les sociologues et les économistes les plus éminents.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ACCORD NÉCESSAIRE DE LA DIPLOMATIE ET DE LA FINANCE

Pour avoir reçu un mauvais accueil sur le marché de Paris, deux opérations financières, dont l'une, l'emprunt hongrois, est définitivement solutionnée à l'étranger, et dont l'autre, l'emprunt turc, reste encore en suspens à l'heure où nous écrivons ces lignes, ont donné lieu aux polémiques les plus passionnées dans toute la presse européenne. Ce n'est pas que l'envergure de ces opérations fût bien considérable, ni qu'il fût impossible de les mener à bien ailleurs que chez nous. La Hongrie demandait 500 millions et la Turquie 150 : par le temps qui court, ce sont des chiffres plutôt modestes pour des emprunts d'Etat. La Hongrie vient d'obtenir ses 500 millions à Vienne et à Berlin, à des conditions un peu onéreuses peut-être, mais enfin elle les a obtenus. Le Syndicat austro-allemand prendra à deux points au-dessous du pair 250 millions de bons du Trésor 4 1/2 % remboursables en trois ans, et garantira à 90 l'émission de 250 millions de rente 4 %. L'intérêt est donc d'un peu plus de 5 % pour la première tranche de l'emprunt, et de 4 1/2 pour la seconde. Et voilà le Trésor hongrois momentanément tiré d'embarras. De même, nous ne doutons nullement que les Jeunes-Turcs ne puissent aussi trouver ailleurs que chez nous les 150 millions qui leur sont nécessaires à bref délai, à la condition toutefois qu'ils y mettent le prix. Si l'émotion a été si vive en Europe, c'est que nous avions habitué l'Europe à considérer le marché de Paris comme une banque un peu ouverte à tout venant. Cette fois-ci, comme le remarque aimablement un confrère anglais, « la vache à lait française a refusé de se laisser traire », et il en est résulté une sorte de stupéfaction. Au cours des négociations, les deux affaires n'ont pas tardé à être transportées du terrain économique sur le terrain politique ; la connexité inéluctable des questions diplomatiques et financières est apparue bientôt en pleine lumière, et dès lors, on a crié au scandale dans la presse austro-allemande. Nous relèverons à la fin de cet article les injures et les menaces dont

elle a gratifié la France à cette occasion, mais nous examinerons d'abord les arguments qu'ont fait valoir quelques organes français pour combattre ce qu'ils considèrent comme une ingérence abusive du gouvernement dans les affaires de finance. La question a été posée devant l'opinion et le sera peut-être à bref délai devant le Parlement.

*
* *

Lorsque nous disions dernièrement, à propos de l'emprunt turc, que notre gouvernement avait su rallier par sa ferme attitude la presque totalité de nos journaux (résultat trop rare et trop beau pour n'être pas signalé !), nous entendions parler de la presse politique. Nos organes financiers, au contraire, dont quelques-uns prennent depuis quelque temps une importance qui n'est pas négligeable, n'ont pas été du même avis. Et même dans la presse politique, les chroniqueurs financiers ont fait bande à part. Nous pourrions citer telle feuille, et non des moindres, dont le bulletin politique, en première page, louait fort l'action de nos ministres, et dont le bulletin financier, en quatrième page, ne la blâmait pas moins fort !

Il y a eu d'abord la protestation, qu'il faut enregistrer pour mémoire, des éléments boursiers souhaitant ouvertement une finance cosmopolite comme seule capable d'assurer la prospérité de la Bourse de Paris. Ici, l'étroitesse du point de vue dispense de la discussion.

Un second argument, plus sérieux, est tiré de l'intérêt même de notre Trésor public. Tout titre de rente étrangère émis en France étant frappé d'un droit de timbre de 2 %, le refus du futur emprunt turc, s'il est définitif, se traduira par un manque à gagner de 3 millions, qu'il faudra, nous assure-t-on, « prendre dans la poche des contribuables français pour subvenir aux dépenses que ces 3 millions auraient couvertes ». Est-il trop osé de répondre que les contribuables français n'auraient probablement éprouvé aucune sensation d'allégement du fait de l'entrée de cette manne turque dans les caisses de notre ministère des Finances ?

Avec les économistes nous entrons dans la discussion des principes. Pour beaucoup d'entre eux le gouvernement commet une hérésie en s'immisçant dans des contrats que doit seule régir la loi de l'offre et de la demande. M. Yves Guyot écrivait dernièrement dans l'*Information :*

Les hommes qui réclament le protectionnisme financier sont pour la plupart des protagonistes du protectionnisme commercial et industriel. Loin que l'Etat doive prendre la direction de l'épargne, je demande la séparation de l'Epargne et de l'Etat.

Il est étrange que M. Yves Guyot, qui ne veut pas de la protection gouvernementale pour notre épargne, ne s'aperçoive pas qu'en l'espèce il la demande pour l'emprunteur turc, car au fond il ne s'agit pas d'autre chose. Le gouvernement a-t-il, en effet, la prétention d'interdire l'émission d'un emprunt étranger en France ? Il en serait bien empêché puisqu'il n'en a pas le pouvoir. On ne doit pas ignorer, en effet, que l'introductio des titres d'une rente étrangère est absolument libre dans notre pays, du moment que ces titres ont été revêtus du timbre français de 2 %. La seule action gouvernementale consiste donc à accorder ou à refuser la cotation officielle, suivant une jurisprudence qui ne date pas d'aujourd'hui, qui a toujours été scrupuleusement suivie, et qu'il n'est pas mauvais de rappeler :

La Chambre syndicale des agents de Paris commence par établir un dossier composé des pièces justificatives, tout comme s'il s'agissait de valeurs étrangères quelconques. Elle statue sur la question d'admission, mais avant de déclarer la cote ouverte à la valeur, elle sollicite l'autorisation du ministre des Finances. *Celui-ci consulte toujours son collègue des Affaires étrangères*, et ce n'est qu'après ce double avis favorable que le marché officiel est ouvert au fonds d'Etat étranger[1].

Il résulte de ceci que les pouvoirs du gouvernement n'existent qu'en ce qui concerne le marché officiel, et que de simples banquiers ont toute liberté pour procéder à des introductions de valeurs étrangères, même refusées par le ministre des Finances. Dès lors pourquoi réclamer la séparation de l'Etat et de l'Epargne, puisqu'elle existe en fait ? Il en résulte encore que l'accord nécessaire, et toujours exigé, des deux départements des Finances et des Affaires étrangères prouve à l'évidence que le principe de la connexité de nos intérêts politiques et financiers en pareille matière a été admis par tous nos gouvernements, quels qu'ils fussent. Les journaux allemands qui prétendent que le ministère actuel a inauguré une politique nouvelle ne font donc pas autre chose que lui chercher une querelle d'Allemand.

Mais les économistes ne se bornent pas à critiquer la soi-disant protection donnée à l'épargne française. Renforcés de la cohorte des pacifistes à outrance, ils affirment qu'un emprunt consenti à un pays étranger est toujours un succès pour notre politique, parce qu'il augmente notre influence dans ce pays, et constitue par surcroît un gage supplémentaire de paix. Toute rupture de négociations est dès lors assimilée à un échec. Un de ces économistes n'a-t-il pas fait sienne cette phrase

[1] Voir l'étude de M. Guilmard, dans l'*Information* du 22 septembre.

étonnante empruntée au *Daily News* : « L'échec de l'emprunt « turc est une sérieuse atteinte portée au prestige de la France « en Orient ! » Nous aurions cru vraiment que l'atteinte était plutôt portée à la Turquie qu'à nous-mêmes. Quoique ne versant pas dans ces exagérations, le rédacteur financier du *Temps* se fait néanmoins l'écho de certains regrets :

Il ne faut pas se le dissimuler, si l'accord avec la Turquie ne se fait pas, nous risquons d'abord de solutionner moins aisément certaines questions irritantes qui subsistent entre elle et notre pays. Puis on ne saurait nier qu'aujourd'hui l'influence politique d'une nation se mesure souvent à la somme de capitaux que ses sujets ont prêtés. En laissant passer à d'autres mains l'opération d'emprunt dont il s'agit, nous manquons peut-être une occasion d'acquérir, en rendant service, un nouveau droit, sinon à la reconnaissance, du moins à la considération du peuple obligé.

Nous croyons, pour notre part, qu'en fait d'emprunt il en est un peu des Etats comme des particuliers. Un créancier est très fort vis-à-vis de son débiteur tant qu'il dicte encore ses conditions : une fois le prêt consenti, il l'est beaucoup moins. Que si l'influence politique d'une nation sur une autre se mesure à la somme des capitaux prêtés, il est inexplicable que nous ne soyons pas depuis longtemps tout puissants à Constantinople, les statistiques les plus modérées établissant que 60 % au moins des titres turcs sont dans nos portefeuilles. Il est très vrai que la qualité de principal créancier d'un pays peut conférer sur ce pays une grande autorité, mais à la condition expresse qu'on sache à l'occasion montrer la fermeté nécessaire. Les Anglais sont nos maîtres en pareille matière. Qu'on veuille bien se rappeler ce qui s'est passé, il y a quelques années, alors que le cabinet de Saint-James était en délicatesse avec celui de Washington. Automatiquement les gros capitalistes anglais qui détiennent de grandes quantités d'obligations et d'actions de chemins de fer américains en jetèrent des paquets sur le marché ! Washington devint aussitôt plus conciliant. Les Anglais préfèrent cette méthode à celle qui consiste à escompter la reconnaissance ou la considération du peuple obligé.

*
* *

Les divergences d'appréciation que nous venons de signaler dans notre presse n'ont qu'une importance relative, puisqu'il est indéniable que l'opinion publique en France, pour une fois bien dirigée, a suivi notre gouvernement. En revanche nous ne saurions porter trop d'attention à la campagne violente qu'ont menée, particulièrement à propos de l'emprunt hongrois, les journaux de Berlin, de Vienne et ceux qui s'impriment en langue allemande à Budapest. En ce qui concerne

l'emprunt turc, leur diapason a été moins élevé. Ainsi que nous le disions il y a quinze jours, il est visible que la finance de Berlin et de Vienne ne serait pas fâchée de nous abandonner cette opération. *L'Economiste autrichien* écrit :

Ce n'est que dans le cas d'absolue nécessité qu'on pourrait songer aux marchés autrichien et allemand. On a discuté la question ces jours-ci à Vienne et à Berlin, mais plutôt dans les milieux diplomatiques que dans les cercles financiers. Ceux-ci ne sont nullement enthousiastes. L'emprunt turc serait difficile à placer. Toute la pression des deux ministères des Affaires étrangères serait nécessaire. Espérons qu'on nous épargnera une telle charge. *Il n'y a que des raisons exclusivement politiques qui puissent nous le faire imposer.*

Voilà, croyons-nous, bien nettement admise par nos adversaires eux-mêmes, la nécessité de l'accord de la diplomatie et de la finance. Mais nous n'avons pas le droit, paraît-il, de penser de même. Et à propos de l'emprunt hongrois, comme on est ici en présence d'un fait accompli et qu'il n'y a plus de ménagement à garder, la *Neue freie Presse* s'écrie avec une indignation presque comique :

Certes jamais on n'a prononcé tout haut l'*abominable* parole qu'il n'y a pas d'argent en France pour un pays qui fait partie de la Triple-Alliance, et qui n'est plus mis en péril par les crises intérieures, mais ceux qui savent voir comprennent qu'on a établi *cette affreuse liaison de la politique et de la finance.*

Les Hongrois de bonne foi feront justice de ces accusations. Ils savent bien que nous n'avons jamais désiré de crise intérieure dans leur pays, et que si leur emprunt a échoué à Paris c'est d'abord pour des raisons économiques. Bien que la solvabilité de la Hongrie soit hors de conteste, les conditions offertes à nos banquiers n'étaient peut-être pas suffisamment séduisantes, étant donné que le budget hongrois de 1909, malgré les nouvelles taxes créées, s'est soldé par un déficit de 120 millions de couronnes. Mais indépendamment de ces considérations purement financières, nous ne pouvions perdre de vue que l'argent qui nous était demandé devait servir à boucher le trou fait par les dépenses de l'armée commune austro-hongroise à l'occasion de l'annexion bosniaque. M. Lukacs a été bien mal inspiré en essayant de nous persuader le contraire, et en n'invoquant que la nécessité de rembourser des bons du Trésor venus à échéance, et de subvenir aux besoins de l'outillage économique. Il suffit pour remettre les choses au point de rappeler la note qu'en avril 1909 le ministre des Finances, M. Wekerlé, faisait insérer dans tous les journaux de Budapest pour expliquer l'arrêt des travaux publics en cours d'exécution :

Le Parlement a mandaté pour l'exécution de diverses voies ferrées et autres travaux publics la somme de 237 millions de couronnes. Et le ministre du Commerce et des Voies de communication est autorisé à prélever les sommes afférentes sur les budgets de 1909, 1910 et 1911. Ces travaux avaient commencé activement, mais la mobilisation nécessitée par l'annexion de la Bosnie a tout interrompu. Les frais de cette mobilisation tant en Autriche qu'en Hongrie ont été prélevés sur l'encaisse espèces des deux ministères des Finances. Or par suite de l'épuisement complet de ces réserves il ne reste rien pour la continuation de ces travaux légalement votés, qui ont dû être interrompus. Il faut espérer que les besoins de l'administration de la Guerre s'arrêteront bientôt, maintenant que l'annexion est chose faite et que les dangers d'une guerre semblent écartés.

On voit donc qu'il n'est nul besoin, pour légitimer notre abstention, d'invoquer les griefs particuliers que nous pouvons avoir contre l'administration autrichienne, par exemple dans l'affaire des chemins de fer du Sud et dans celle de la Limanowa. Nous nous sommes simplement refusés à payer la quote part revenant à la Hongrie dans les frais de l'annexion bosniaque. Il paraît que, ce faisant, nous avons commis un crime international et mérité le ressentiment de la Triple-Alliance. A peine l'emprunt était-il conclu avec le syndicat austro-allemand que le *Pester Lloyd* s'écriait : « L'emprunt est conclu le jour « anniversaire de la prise de Strasbourg. C'est une nouvelle « défaite pour la France. La toute-puissance de l'or français « n'était qu'une chimère! »

Ces injures sont négligeables, mais ce qui ne l'est point ce sont les menaces non déguisées qui ont suivi. On nous a fait entendre clairement qu'emprunt refusé signifiait complication internationale. Déjà M. Lukacs avait déclaré au club du parti national du travail :

Nous avons renoncé à placer un emprunt sur le marché français. Nous ne pouvions pas ne pas tenir compte des violentes attaques que du côté français on a dirigées contre nous. Elles étaient si fortes qu'on pouvait déjà redouter des complications internationales.

La Turquie n'est pas le seul pays, disait la *Tägliche Rundschau*, qui ait à se plaindre de la politique de gros sous de la France. L'échec de l'emprunt hongrois, les représailles contre l'Autriche dans l'affaire de la Limanowa, la croisade contre le Brésil à propos des missions militaires allemandes, tout cela montre de quelles armes peu chevaleresques se sert la France pour atteindre ses buts.

Bientôt l'accusation se précise : notre intention est de boycotter financièrement la Triple-Alliance et tout ce qui s'y rattache. La *Gazette de Francfort* se fait écrire de Vienne le 3 octobre :

Au moment où M. Isvolsky quitte le ministère des Affaires étrangères, les relations entre la Triplice et la Triple-Entente sont de nouveau aussi tendues que lors de la crise de l'annexion, avec cette différence que la

méthode d'encerclement militaire a été remplacée par celle de l'encerclement financier.

Et enfin le bouquet nous est offert par une conversation du correspondant du *Temps* à Vienne avec un diplomate autrichien :

Si la France, dit ce dernier, *se met à faire de la politique avec son argent, elle entre dans une voie extrêmement dangereuse.* Si elle veut placer à son gré ses capitaux, qu'elle ne craigne pas de payer une large prime à l'armée et à la marine, ces deux assurances contre les accidents internationaux.

Grâces soient rendues au diplomate autrichien de nous avoir rappelé cette vérité vieille comme le monde, qu'une bourse bien garnie, qu'elle appartienne à un Etat ou à un particulier, demande à être bien défendue ! Mais se peut-il vraiment que des organes sérieux d'outre-Rhin essaient de recommencer maintenant, sous prétexte d'encerclement financier, la campagne de naguère à propos de l'encerclement politique ? Allons-nous revenir aux temps de la Conférence d'Algésiras et des déserteurs de Casablanca, alors que par des menaces directes on prétendait nous dicter nos alliances ? Il s'agirait aujourd'hui de nous dicter la liste des débiteurs auxquels nous devons consentir des créances, sous peine de nous exposer à des complications internationales ? Si quelque chose était capable de modifier les dispositions profondément pacifiques de notre pays, ce serait la répétition de ces impertinences qu'une grande nation ne saurait tolérer.

Nous n'ignorons pas ce qu'il y a au fond de cette campagne. Le souci des intérêts de la Hongrie et de la Turquie n'y entre que pour une faible part. La vérité est que l'admission sur le marché de Paris des rentes allemandes et à leur suite de plusieurs valeurs d'outre-Rhin est à la base de certaines tentatives de rapprochement international. Il serait plus sage de chercher par d'autres voies cet heureux résultat. Car le jour où de pareilles combinaisons aboutiraient, nous aurions le sentiment que l'étranger entreprend, en pleine paix, la conquête de la France.

JACQUES DORORANTZ.

P. S. — A propos de l'emprunt hongrois, M. de Kiderlen a donné récemment une interview, la première depuis qu'il est ministre des Affaires étrangères. Nos lecteurs trouveront aux « Renseignements politiques » ce document, qui est une indication de la manière bismarkienne de cet homme d'Etat.

J. D.

L'ÉMIGRATION ITALIENNE AUX ÉTATS-UNIS

Le mouvement d'émigration aux Etats-Unis, après avoir subi une forte dépression pendant la crise de 1907-1908, a bien vite repris son importance antérieure. Le moment est donc opportun pour étudier brièvement les dispositions législatives qui canalisent ou épurent ce courant et pour exposer les caractères de l'émigration italienne aux États-Unis, la plus considérable de toutes à présent, avec l'émigration austro-hongroise et russe, depuis que l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont cessé d'envoyer les importants contingents d'autrefois.

De 1821 à 1840, le nombre total des immigrants aux Etats-Unis ne dépasse pas 700.000. De 1841 à 1860, il atteint plus de 4 millions. En 1864, le gouvernement fédéral estime nécessaire de favoriser cet afflux de forces nouvelles et il vote un *Act to encourage Immigration*, qui autorise les immigrants à conclure un contrat de travail avant de s'embarquer pour les Etats-Unis. Puis, quatre ans après, la loi est abrogée et, pendant quatorze ans, l'immigration n'est soumise à aucune réglementation : de 1869 à 1883, le nombre des immigrants atteint 5 millions et demi.

Parmi eux se trouvaient nombre d'individus « peu désirables », qui avaient quitté l'Europe à la suite de démêlés avec la justice. Pour les écarter, on vote, en 1883, un *Act to regulate Immigration*, qui prononçait l'exclusion des condamnés de droit commun et des aliénés.

En 1885, l'opinion américaine, inquiétée par l'afflux de la main-d'œuvre étrangère à bon marché obtenue au moyen de contrats antérieurs à l'immigration, fait voter une loi fédérale interdisant l'accès du territoire aux immigrants qui ont conclu, dès avant leur départ, un contrat de travail. C'est précisément à ce moment que l'immigration des Italiens, des Polonais et des Hongrois commence à prendre des proportions importantes pour atteindre son point culminant en 1905, 1906 et 1907.

En 1894, la dépression industrielle amène la constitution d'une commission d'enquête chargée d'étudier les effets des lois existantes sur l'immigration aux Etats-Unis et les mesures nécessaires pour protéger la main-d'œuvre américaine. A partir de ce moment, la politique des Etats-Unis à l'égard des immigrants peut se résumer en ces deux mots : sélection et naturalisation.

Une loi du 3 mars 1903, très restrictive, complétée et précisée par la loi du 20 février 1907, refuse les immigrants se trouvant dans les conditions suivantes :

Faiblesse physique ou mentale reconnue ; condamnés de droit commun, prostituées, agents de prostitution, anarchistes ; immigrants munis d'un contrat de travail, ou incités à émigrer par des offres ou promesses de travail, ou dont le passage a été payé en tout ou partie par d'autres personnes ou par des corps constitués ; mendiants de profession ; jeunes gens au-dessous de seize ans non accompagnés et n'ayant pas, aux Etats-Unis, de parents disposés à les recevoir. De plus, tout immigrant qui n'aura pas sur lui au moins 125 francs, en plus de l'argent nécessaire pour se rendre à l'intérieur de la Fédération, courra risque de se voir refuser l'accès du territoire.

La loi de 1907 contenait, d'autre part, des dispositions qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 1909 et qui imposent aux compagnies de navigation transportant des émigrants un espace minimum suffisant pour chacun d'eux.

La loi du 29 juin 1906 sur la naturalisation constitue la contre-partie des lois sur l'immigration. Celles-ci ont pour objet l'élimination des éléments inutiles ou dangereux ; la loi de 1906 a pour objet l'assimilation rapide des éléments utiles.

Après avoir prescrit l'établissement, par le *Bureau of Immigration and Naturalization*, d'une sorte de dossier pour chaque immigrant, elle soumet la naturalisation aux conditions suivantes : Déclaration, avec serment, devant l'une des Cours compétentes, de l'intention de devenir citoyen américain et de renoncer au serment de fidélité qui attache l'étranger à son souverain ou à son pays. Au bout de deux ans au moins et de sept ans au plus, l'immigré présente à la Cour une demande de lui signée, par laquelle il manifeste l'intention de devenir citoyen des Etats-Unis et d'y résider d'une manière permanente et déclare ne professer aucun principe subversif, n'être ni polygame ni partisan de la polygamie et renoncer entièrement à la foi par lui jurée à son souverain ou à son pays. Deux témoins américains doivent attester par écrit que le postulant habite depuis cinq ans au moins le territoire des Etats-Unis et depuis un an au moins celui de l'Etat où est située la Cour. Après avoir prouvé qu'il peut parler anglais, après avoir produit un certificat de bonne vie et mœurs et avoir prêté serment à la Constitution américaine, l'immigrant est déclaré par la Cour citoyen américain.

L'importance de la loi sur la naturalisation tient aux conditions même dans lesquelles se trouve l'immigrant aux Etats-

Unis. En effet, il a incontestablement un intérêt majeur à se faire naturaliser dès que la loi le lui permet. Ces avantages sont particulièrement sensibles pour la grosse main-d'œuvre, pour les *unskilled laborers*, car la naturalisation transforme l'étranger en un électeur, c'est-à-dire en un personnage plus considérable encore aux Etats-Unis qu'en certains autres pays. D'autre part, elle lui permet d'entrer dans un syndicat américain, où il trouve un appui qui supplée, en cas de chômage ou d'accident, à l'insuffisance ou à l'inobservation des lois sociales aux Etats-Unis. Le tableau ci-dessous montre à quel point chaque peuple, suivant son tempérament ou les conditions de son travail, est sensible ou réfractaire aux avantages de la naturalisation. Il donne le pourcentage de chaque nationalité d'immigrants *non* naturalisés :

Allemands	8,3
Norvégiens	9,7
Irlandais	10,1
Anglais	12,9
Français	19,0
Polonais Allemands	14,5
Polonais Russes	50,5
Polonais Autrichiens	61,6
Italiens	53,0
Hongrois	53,1
Japonais	80,0

Depuis plusieurs années, ce sont l'Italie, l'Autriche-Hongrie et la Russie qui fournissent les contingents d'immigrants de beaucoup les plus importants, ainsi qu'il ressort du tableau suivant qui porte sur les années 1907 et 1908 (cette dernière fortement éprouvée par la crise économique) :

	1907	1908
Autriche-Hongrie	338.452	168.509
Italie	285.731	128.503
Russie et Finlande	258.943	156.711
Angleterre	56.637	47.031
Allemagne	37.807	32.309
Japon	30.226	15.803
France	9.731	8.788

Au point de vue, plus spécial, de l'émigration italienne aux Etats-Unis, les dernières statistiques fournissent d'intéressants renseignements[1]. Nous avons vu quel avait été le nombre des émigrants italiens au cours de ces dernières années; le nombre

(1) Consulter à ce sujet : Ministero degli Affari Esteri. Commissariato dell' Emigrazione. *Emigrazione e Colonie*. Rapports des agents diplomatiques et consulaires, vol. III, Amérique, 1909.

total des Italiens résidant aux Etats-Unis peut être évalué, très approximativement, à :

En 1900-1901.....	859.636
1905-1906.....	1.647.534
1906-1907.....	1.843.068
1908.....	1.726.835

Ces immigrants sont presque tous des ouvriers agricoles ou des manœuvres et cette catégorie représente, suivant les années, de 55 à 79 % (femmes non comprises) du total des nouveaux venus. Les illettrés y étaient dans la proportion de 45,4 % en 1907 et de 42,5 % en 1908. La plupart viennent de l'Italie du Sud et s'entassent dans les centres urbains des Etats du Nord-Atlantique (76,43 % en 1908) ou du Nord central (11,36 %). Là, ils s'emploient dans les usines ou aux travaux de terrassement, en particulier dans les constructions de chemins de fer. Un certain nombre y est dirigé par l'intermédiaire des agences de placement pour immigrants, qui sont soumises, maintenant, au contrôle de l'Etat de New-York, grâce aux lois de 1904 et de 1906, en ce qui concerne leurs tarifs et même leurs agissements en général. Mais, à côté de ces agences, subsistent encore des *padroni* ou *bosses*, véritables entrepreneurs de main-d'œuvre, qu'ils fournissent en bloc aux compagnies de chemins de fer. Presque tous sont des Italiens, qui vivent de l'exploitation de leurs compatriotes. Des mesures rigoureuses ont été prises contre eux par l'Etat de New-York et par les compagnies de chemins de fer elles-mêmes, mais cette institution est des plus difficiles à déraciner. En effet, l'immigrant italien, complètement ignorant des conditions de la vie aux Etats-Unis, et de plus illettré trop souvent, ne peut se passer aisément du milieu italien qu'il trouve dans les grandes villes et c'est là que le *padrone* va le chercher pour lui faire signer un contrat de travail qui laisse à l'intermédiaire un gros bénéfice. Mais c'est encore sur la nourriture et l'abri qu'il oblige ses compatriotes à accepter de sa main, que le *padrone* réalise les gains les plus scandaleux, et il est moins facile à combattre sur ce point qu'en ce qui concerne le contrat de travail. Il est juste de reconnaître, d'ailleurs, que le gouvernement italien seconde énergiquement les efforts des autorités américaines pour combattre ces abus. On sait qu'il a institué à Gênes, Naples et Palerme des abris temporaires pour les émigrants, qu'il a fixé les tarifs maxima de transport que les sociétés italiennes sont autorisées à percevoir et qu'il a exigé la présence de commissaires-médecins, munis d'une patente spéciale, à bord des navires d'émigrants. De plus, il encourage, mora-

lement et financièrement, les sociétés italiennes, assez nombreuses, qui s'occupent de protéger les immigrants à leur débarquement et de leur procurer un abri et du travail. S'il continue à poursuivre la politique nécessaire en pareille matière et qui a été résumée excellemment en cette formule : « une grande protection et une grande éducation », on peut espérer que le système des *padroni*, déjà fort ébranlé, disparaîtra rapidement. L'ouvrier italien non illettré échappe plus facilement aux tentatives d'exploitation, car il est documenté exactement sur les conditions du travail et les chances d'emploi immédiat dans telle ou telle localité par les parents ou amis qui l'ont précédé aux Etats-Unis, et il ne s'embarque guère que muni de ces renseignements.

Quels sont les salaires que touchent et les économies que réalisent les nouveaux venus italiens? Les manœuvres peuvent gagner (période 1906-1907) en moyenne 1 dollar 46 pour dix heures de travail. A New-York, dans le bâtiment et dans le percement des galeries, les salaires vont de 2 dollars à 2 dollars 50. Sur la base du salaire de 1 dollar 46, on arrive, en tablant sur vingt-six jours de travail par mois, à un salaire mensuel de 38 dollars. Or les dépenses mensuelles pour la nourriture et le logement sont évaluées à :

Pour un ouvrier non italien.....	18 dollars par mois
Pour un ouvrier italien.....	6 d. 90

Inutile d'insister sur cette différence considérable, qui s'explique par l'extrême frugalité des Italiens.

On comprend mieux, en consultant cette statistique, les critiques, injustes en réalité, que certains journaux américains formulent contre l'émigration italienne et l'hostilité préconçue qu'elle rencontre dans certains Etats. Ces gens-là, déclare-t-on, sont pour nous une cause d'appauvrissement; ils ne consomment rien et ils emportent notre argent; voyez plutôt les chiffres qu'atteint l'envoi de mandats-poste des Etats-Unis en Italie :

En 1904....	8.780.255 dollars
1905.	11.092.446 —
1906.....	16.239.134 —

chiffres très supérieurs, proportionnellement, aux sommes envoyées même par les Austro-Hongrois et les Russes.

Assurément, leur répond-on, l'émigration italienne est très instable et la crise de 1908 en a fourni un exemple frappant. Mais si les immigrants italiens sont des « oiseaux de passage », cela tient à la nature même des travaux auxquels ils s'emploient. Vous leur reprochez, d'autre part, d'être à peu près

tous de simples manœuvres, des *unskilled laborers*, mais c'est précisément de cela que vous avez besoin et c'est comme tels qu'ils arrivent aisément à trouver du travail. Sans la main-d'œuvre italienne, comment construiriez-vous ces lignes nouvelles dont le besoin se fait sentir chaque jour, malgré l'étendue déjà formidable de votre réseau de voies ferrées, et qui viennent apporter la richesse dans des contrées jusque-là isolées? L'Italien vous fournit son travail et vous le lui payez. N'êtes-vous pas quittes et chacun n'est-il pas libre de faire de son argent l'emploi qu'il lui plaît?

Si l'émigrant italien estime que les temps sont moins favorables, il retourne en Italie, où il pourra vivre à bien meilleur compte qu'aux Etats-Unis. Qu'y aurait-on fait, d'ailleurs, pendant la dernière crise, des 600.000 Italiens qui sont partis des Etats-Unis et s'y seraient trouvés réduits au chômage? Quelle misère effroyable et quels troubles possibles!

Il est un point toutefois sur lequel ces critiques sont fondées: l'élément italien est celui où la criminalité est le plus développée, et l'on s'explique ainsi que, par exemple, l'Etat de la Caroline du Sud ait interdit, par une loi, à l'administration de l'Agriculture, du Commerce et de l'Immigration dans cet Etat d'avoir recours à des Italiens. Certes, l'établissement d'une sélection apparaît comme désirable et les mesures équitables que les autorités américaines prendraient ou ont prises à cet égard ne sauraient susciter en Italie aucun mécontentement, bien au contraire.

On pourrait enfin se demander si une partie de ce courant d'immigration ne pourrait pas être détournée des centres congestionnés vers les régions agricoles où la main-d'œuvre fait défaut. Le problème se pose dans les mêmes termes pour l'émigration austro-hongroise et russe, mais il offre un intérêt particulier au point de vue italien, puisque la plupart des immigrants italiens sont habitués aux travaux des champs et ont fait, en Tunisie, par exemple, des colons d'une endurance et d'une ténacité admirables. Les autorités fédérales s'en sont déjà préoccupées et le *Department of Commerce and Labor* a créé une section spéciale, la *Division of Information and Naturalization*, qui a pour objet de décongestionner les centres industriels et de dériver vers les campagnes une partie de la main-d'œuvre. De concert avec elle, le gouvernement italien a créé un *Labor Information Office for Italians*, mais les efforts de ces deux institutions n'ont donné jusqu'à présent que de bien médiocres résultats. Quelles en sont les causes?

Certes l'Italien s'américanise difficilement et il se dirige plus

volontiers vers les centres où il retrouve une colonie de compatriotes, plutôt que de s'isoler au milieu de gens dont il ignore la langue. Mais la cause principale est, malgré tout, la modicité des salaires qui sont offerts aux ouvriers agricoles dans les Etats du Sud. L'Italien qui ne connaît pas la technique de l'agriculture locale gagnera, dans les *farms*, 100 francs par mois, plus le logement et la nourriture toute américaine à laquelle il n'est pas habitué. Le jour où les salaires augmenteront, l'état de choses actuel pourra se modifier.

Une participation sérieuse de l'élément italien — ou étranger, quel qu'il soit — au développement agricole des Etats-Unis ne saurait d'ailleurs être assurée, même par un relèvement des salaires agricoles. Il faudrait que la mentalité de l'Italien fût modifiée et qu'il s'habituât à l'idée de se rendre aux Etats-Unis, non pas pour y passer un an ou deux, mais pour y faire sa situation définitive. Mais pour cela, il faudrait, en revanche, que certains Etats fussent décidés à passer des contrats par lesquels ils assureraient aux nouveaux colons l'acquisition graduelle de la propriété foncière. Ce serait une initiative particulièrement heureuse de la part des Etats de la côte du Pacifique, auxquels l'ouverture du canal de Panama est appelée à assurer, par la suite, un développement économique important. Mais la législation fédérale interdit précisément le *Laborcontract* de ce genre, même quand ce sont des Etats qui sont importateurs de main-d'œuvre. Tant que subsistera cette disposition, qui a été introduite sous la pression des organisations ouvrières américaines, il n'y aura place que pour les efforts sporadiques de l'initiative individuelle : propagande en faveur d'une région déterminée dont les conditions seront exactement connues et où serait possible l'acquisition rapide de la propriété foncière. Il existe bien aux Etats-Unis quelques colonies agricoles italiennes florissantes, mais elles s'étaient fondées à un moment où la terre avait aux Etats-Unis une valeur bien moindre.

Tant que les Américains n'auront pas achevé leur outillage industriel, et en particulier leurs constructions de voies ferrées, il semble donc que l'émigration italienne, sous sa forme actuelle, soit assurée de trouver là à s'employer suffisamment et qu'une transformation de son caractère soit assez peu vraisemblable.

LOUIS JADOT.

DEUX TRANSAFRICAINS ANGLAIS

D'ici un petit nombre d'années, cette Afrique encore mystérieuse et fermée il y a cinquante ans, sera percée de part en part par deux lignes de communication, en grande partie anglaises. En travers du continent noir, la Grande-Bretagne aura jeté une lourde croix de fer dont les bras s'étendront du Nord au Sud entre Alexandrie et Cape-Town, et de l'Est à l'Ouest entre Lolito-Bay et Beira. Ces points extrêmes, débouchés d'un commerce toujours grandissant, s'organisent rapidement, afin de former les centres principaux de groupement des transactions africaines et de favoriser le développement de la plus grande Angleterre. Ce n'est pas que cette puissance possède tous les territoires sur lesquels seront posés les rails; mais habilement, elle a su par la diplomatie et parfois par la force obtenir pour elle et ses nationaux ce qu'elle désirait. Seules l'Allemagne et la Belgique lui barrent encore la route dans la Deutsch-Ost-Afrika ou dans le Congo sur une faible partie du parcours. Les tentatives de l'Angleterre pour résoudre la question ont jusqu'à présent échoué, mais il ne serait pas étonnant que l'avenir lui donnât gain de cause d'une façon ou d'une autre. Quoi qu'il en soit, nous allons essayer d'exposer brièvement la genèse de ces travaux colossaux et d'indiquer les points où les Anglais en sont arrivés après à peine vingt ans d'efforts.

***

Le projet de réunir le Caire au Cap, ou plutôt Alexandrie à Cape-Town, est issu du cerveau de Cecil Rhodes, ce glorieux aventurier, manieur habile d'hommes et de capitaux, qui joua un si grand rôle dans l'expansion de l'Angleterre en Afrique. D'abord on sourit de cette idée. N'était-il pas au moins téméraire de songer à établir le rail du Nord au Sud de cette Afrique à peine connue, de doubler, par un chemin de fer de près de 9.400 kilomètres de long, les voies maritimes si commodes et si économiques, de franchir des contrées où l'Européen peut à peine vivre. Même en Angleterre, cette idée trouva des détracteurs acharnés qui, soit dans la *Railroad Gazette* soit dans l'*Engineer*, n'avaient pas assez de sarcasmes pour tourner en ridicule la formule et aussi le projet. C'est qu'à

ce moment on ne pouvait percevoir à quelle pensée profonde de politique coloniale la formule de Cape-Town au Caire servait de façade. Ce n'était pas seulement percer le continent noir que voulaient les promoteurs de l'idée. Pour eux le chemin de fer rêvé répondait à une conception beaucoup plus élevée. Quel bénéfice pourrait réaliser l'Angleterre le jour où, cette voie ferrée établie, les transversales viendraient apporter à ses flottes commerciales qui sillonnent l'Océan Indien des aliments sans cesse renouvelés? Le but n'était pas prochain, sans doute, mais la Grande-Bretagne devait retirer un bénéfice immédiat de la mise en œuvre du Transafricain. Ne serait-ce pas les ouvriers de la mère-patrie qui forgeraient les milliers de kilomètres de rails, qui martèleraient l'acier des locomotives et des wagons ; ne serait-ce pas ses colons qui, suivant pas à pas les progrès des chantiers, profiteraient les premiers de ces richesses cachées depuis des siècles? N'était-ce pas l'influence de la Grande-Bretagne qui gagnerait à cet afflux de civilisation apportée au sein d'un continent si longtemps privé de lumière et de paix, livré pendant des siècles à des potentats trafiquant la chair humaine? Pour le Nègre des solitudes africaines, l'Anglais serait le bienfaiteur et les générations futures lui voueraient le même respect que les peuples de l'Asie Occidentale avaient longtemps accordé aux Francs. L'idée était donc grande et belle. De plus elle était pratique, car sa réalisation n'a donné lieu jusqu'à présent à aucune difficulté insurmontable, ainsi que nous le verrons.

En 1889, époque vers laquelle fut conçu le projet du Cape-Town au Caire, il existait seulement deux tronçons de voies ferrées qui pouvaient servir au grand transafricain. Au Sud, dans la Colonie du Cap, le rail réunissait Cape-Town à Kimberley, le grand centre de l'exploitation diamantifère du Sud de l'Afrique. La locomotive pénétrait donc déjà à 1.036 kilomètres environ dans l'intérieur du Continent. Au Nord, en Egypte, le chemin de fer longeait le Nil et s'arrêtait à Assuan, à 1.000 kilomètres d'Alexandrie. Le grand fleuve africain était ensuite utilisé jusqu'à Waddi-Halfa aux confins du Soudan que les Madhistes occupaient encore. En somme, il n'y avait que 2.000 kilomètres en chiffres ronds construits sur les 9.400 à parcourir. Si l'on défalque la traversée du lac Tanganyika (640 kilomètres), celle du lac Victoria (500 kilomètres), le cours du Nil de Waddi-Halfa à Assuan (400 kilomètres), il restait donc environ 6.200 kilomètres de voie ferrée à jeter au travers du Continent pour atteindre le but désiré. Certes ce chiffre est important, puisqu'il représente presque le double de

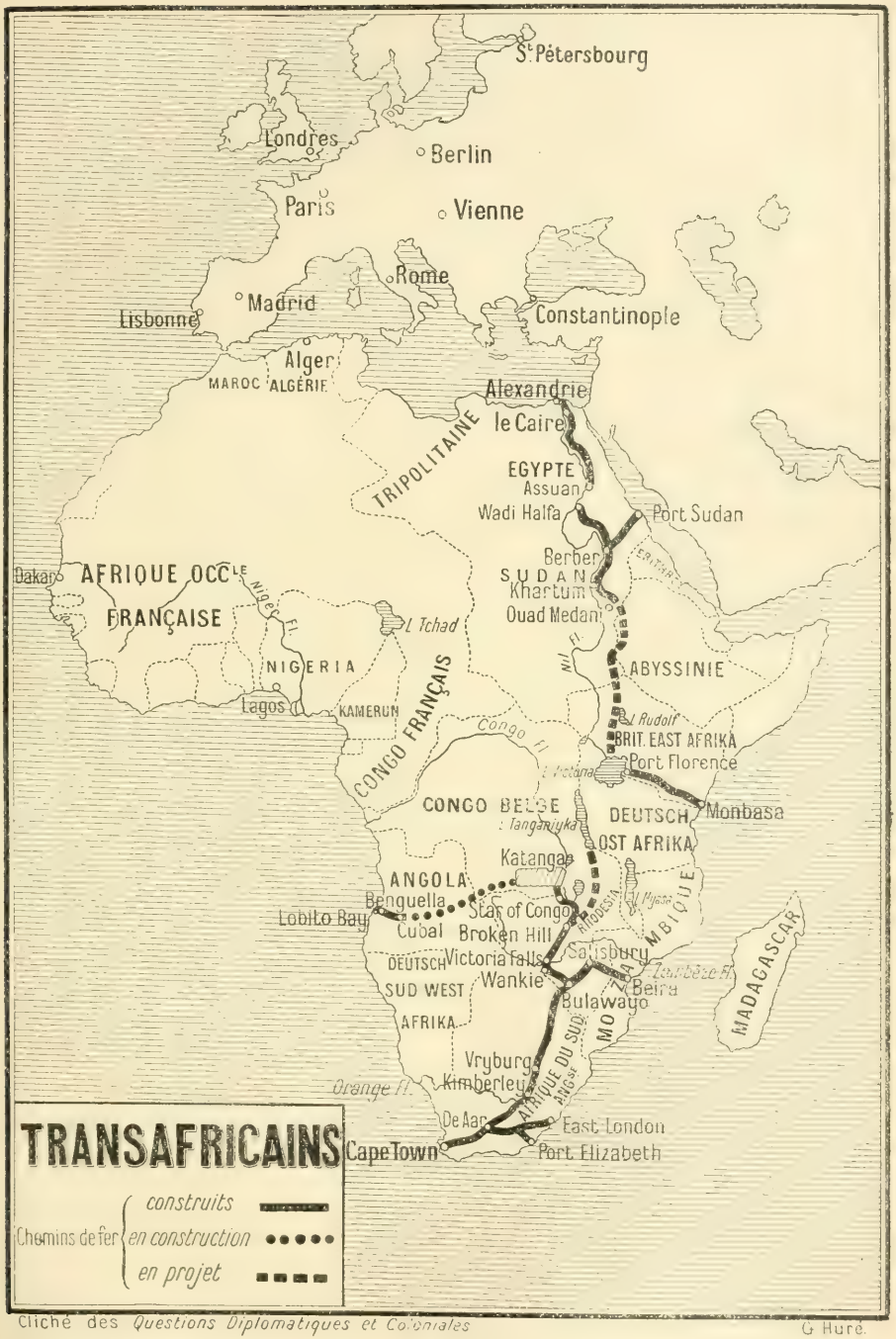

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales* G. Huré.

la longueur de la distance que sépare New-York de San-Francisco; mais cette considération n'était pas de nature à arrêter un Cecil Rhodes.

En 1889, c'est-à-dire dès la concession de la Charte à la British South Africa Company à laquelle Cécil Rhodes devait donner une si vive impulsion et laisser son nom [1], cette nouvelle compagnie fut autorisée à construire une ligne de Kimberley à Vriburg. En 1893, on décida de pousser la voie jusqu'à Mafeking. L'année suivante, une convention fut signée pour gagner Palachive (420 kilomètres) qui fut atteint au début de 1897, soit trois ans après le premier coup de pioche donné. Mais il fallut encore se presser davantage. La peste sévissait sur le bétail de la contrée et le chemin de fer seul pouvait suppléer au manque de moyens de transport. L'ouvrage fut donc repris avec ardeur; le 19 octobre 1897, la locomotive entrait à Bulawayo à 363 kilomètres de Palachive. Cinq mois à peine avaient suffi pour exécuter ce travail.

Le projet primitif prévoyait que la ligne transafricaine gagnerait ensuite Salisbury, capitale de la Rhodésia, et de là se dirigerait droit au Nord vers le Tanganyika. Mais lorsque le chemin de fer eût été construit, on s'aperçut que de grandes difficultés seraient à vaincre dans la région au Nord de Salisbury et que la traversée du Zambèze présenterait un gros obstacle. D'autre part, tout un bassin houiller considérable avait été découvert dans le territoire de Wankie, et il était très important pour le développement du pays d'avoir du combustible en grande quantité et à bon marché. Ces raisons amenèrent Cecil Rhodes à modifier son projet. Au lieu de partir de Salisbury, le Cape-Town au Caire partirait de Bulawayo, traverserait le Wankie et franchirait le Zambèze aux Victoria-Falls. L'exécution de ce travail n'offrit pas de grandes difficultés. Sur le fleuve africain fut lancé un pont immense d'une seule arche, ouvrage d'art merveilleux, qui excite l'admiration de tous les ingénieurs qui l'ont visité. Aussitôt après, la pose du rail fut poussée encore plus au Nord jusqu'aux mines de Broken-Hill à 1.046 kilomètres de Bulawayo. Arrivés en ce point, situé à environ 3.225 kilomètres de Cape-Town, les travaux furent suspendus pour des raisons financières. Certes la compagnie à Charte avait dû produire un effort considérable pour construire, avec ses seules ressources, ces milliers de

[1] La British South Africa Company, plus connue sous le nom de Chartered, est cette Compagnie à charte qui développa l'énorme territoire compris entre le Congo belge, la colonie du Cap, et l'Est Africain portugais et qui est appelée officiellement Rhodésia en souvenir de son créateur.

kilomètres depuis Kimberley. Sans compter qu'elle avait dû, pour l'exploitation de son propre territoire, créer un certain nombre d'embranchements. Il lui était permis de se reposer un peu avant de gagner le Tanganyika, qui n'est qu'à environ 750 kilomètres de Broken-Hill. D'autant plus qu'elle avait, en 1908, décidé de porter ses vues vers le Katanga, riche bassin cuprifère du Sud du Congo belge et de relier le plus vite possible son réseau à ce centre important, ainsi que nous le verrons plus loin. La partie méridionale de la ligne transafricaine de Cape-Town au Tanganyika est donc à peu près terminée et le sera certainement dans un avenir peu éloigné. Les études dernières ont déjà été faites et il suffirait de quelques capitaux pour achever ce grand travail.

Au Nord, la voie de communication mi-ferrée, mi-fluviale, s'arrêtait à Waddi-Halfa. Il ne pouvait être question de la diriger plus au Sud, tant que le madhi occuperait le Soudan. Mais dès que les Anglais eurent décidé, en 1896, de détruire la puissance de ce hardi prophète, le rail suivit leurs armées. Si bien qu'en fin de campagne, il atteignit Khartoum à 2.200 kilomètres d'Alexandrie, peu après la défaite définitive des derviches. Le chemin de fer n'a pas été immédiatement poussé plus au Sud à cette époque. Cela tient à plusieurs raisons. Toute la région voisine du fleuve forme un immense marais tout à fait impraticable et où on ne saurait établir une voie ferrée. Il fallait donc choisir un itinéraire plus à l'Ouest et faire courir le rail sur les pentes occidentales du plateau abyssin. Afin d'obtenir l'autorisation nécessaire, le colonel Harrington, envoyé spécial de l'Angleterre auprès de l'empereur d'Ethiopie, négocia pendant plusieurs années. Le traité du 15 mai 1902 satisfit ce désir : l'Angleterre pouvait construire son chemin de fer dans des conditions acceptables. Mais avant d'entreprendre ce travail, il fallait en exécuter un autre beaucoup plus urgent. Les Anglais désiraient, en effet, donner au Soudan nouvellement conquis une porte de sortie plus commode et plus rapprochée de Khartoum qu'Alexandrie. Dans ce but, ils réunirent donc sans tarder Berber à la mer Rouge, sur les rives de laquelle ils créèrent un port nouveau, Port-Soudan.

Cette ligne terminée, ils reprirent leurs travaux vers le Sud.

Le 1er janvier 1910, était ouverte une nouvelle section du Cap au Caire. La voie se dirige de Khartoum vers le Sud, longe la rive ouest du Nil Bleu et atteint Ouad-Médani après un parcours de 192 kilomètres. Cette ville, qui par sa population est la seconde ville du Soudan, possède un marché très impor-

tant. C'est là que réside le gouverneur de la province du Nil-Bleu.

D'après les derniers renseignements reçus, la ligne au delà d'Ouad-Médani avance rapidement. Ainsi donc, à l'heure actuelle, le tronçon septentrional du Cape-Town au Caire s'arrête à Ouad-Médani, à 1.800 kilomètres environ du Victoria. Cette distance, jointe aux 750 kilomètres qui manquent au Sud pour compléter la continuité de la communication, donnent un total d'environ 2.550 kilomètres à construire encore, non compris la distance entre les deux lacs Victoria et Tanganyika, où la voie devrait emprunter un territoire étranger. Plus des deux tiers du grand transafricain sont donc déjà établis et cela à peine vingt ans après l'éclosion de l'idée.

Nous avons dit que, sur une faible partie de son parcours, le Cape-Town au Caire devait traverser soit le Congo belge, soit l'Ost Afrika allemand. On espérait à Londres que le traité passé le 12 mai 1894, entre l'Etat indépendant et l'Angleterre, donnerait au problème sa solution. Il y était stipulé, en effet, qu'une bande de terrain de 25 kilomètres de large serait laissée à bail à la Grande-Bretagne, entre le port le plus septentrional du Tanganyika jusqu'au lac Albert-Edouard. Mais cette clause de la convention souleva, en particulier, des réclamations de l'Allemagne, à laquelle on enlevait toute possibilité d'extension vers l'Ouest dans le cas d'une liquidation des territoires de l'Etat indépendant. A cette époque, en effet, il n'était pas possible de prévoir comment tournerait l'affaire congolaise et l'Allemagne ne prétendait pas être encerclée de ce côté par l'Angleterre. D'autre part, il était à craindre, si cette clause était maintenue, que l'influence britannique ne prédominât dans la possession allemande. Un article de la *Tägliche Rundschau* résume bien les opinions que l'on avait à ce sujet dans les milieux coloniaux de Berlin : « La mise en communication « du Sud-Africain anglais avec le Soudan par un chemin de « fer anglais équivaudrait à la ruine préméditée de notre « empire colonial africain. Ce chemin de fer ne serait d'au- « cune utilité économique pour notre colonie ; il n'aboutirait « qu'à angliciser notre territoire du protectorat et, si ce projet « pouvait être réalisé, il donnerait à l'influence anglaise un « essor si extraordinaire que nous serions bientôt contraints « en Afrique de plier bagage. » Aussi l'Angleterre n'insista-t-elle pas ; car elle sait admirablement faire marcher sur l'échiquier international une partie de ses pions et laisser le reste en repos, sans jamais perdre de vue le rapport utile qu'il y a entre le mouvement des uns et l'immobilité des autres.

Quatre ans plus tard, lorsque les travaux du Cape-Town au Caire furent assez avancés, Cecil Rhodes fit une nouvelle tentative pour obtenir le passage de son chemin de fer. A Bruxelles, il fut éconduit très poliment, avec beaucoup de courtoisie; l'accord de 1894 était devenu caduc. A Berlin, où les relations avec l'Angleterre étaient de nouveau cordiales depuis quelque temps, on lui parla beaucoup de télégraphe et peu de chemin de fer. Quoique Cecil Rhodes ait proposé de construire cette partie de la voie transcontinentale avec des capitaux et du matériel allemands, quoique la Banque d'Escompte de Berlin se soit montrée toute disposée à entreprendre cette affaire, moyennant certaines garanties, les négociations n'aboutirent pas. Les deux chefs du centre, qui alors dominait au Reichstag, firent connaître que jamais ils ne consentiraient à un tel marché et les pourparlers furent rompus.

La question n'est du reste pas très pressante, et les Anglais, depuis ces échecs, semblent s'en être désintéressés. Mais quelquefois des articles paraissent dans les journaux qui, sans faire allusion au transafricain, semblent rappeler discrètement le projet en cours d'exécution. La campagne menée contre le Congo, les rectifications de frontière à propos de l'enclave de Lado, tout cela constitue des indices qui peuvent faire croire que l'idée subsiste toujours et que l'Angleterre ne la perd pas de vue. La patience, la ténacité sont les qualités maîtresses des Anglais. Ils en ont donné mille preuves et rien ne serait moins étonnant que de voir, au moment opportun, la question du transafricain remise sur le tapis et résolue en faveur de l'Angleterre.

Cette grande voie de communication ne serait guère utile si elle n'avait que deux débouchés à Cape-Town et à Alexandrie. La construction en serait, du reste, très difficile et onéreuse. Aussi, dès le principe, les Anglais ont-ils décidé de créer un certain nombre de lignes perpendiculaires qui viendraient aboutir soit sur la mer Rouge, soit sur l'Océan Indien. En partant du Nord, ils ont construit les transversales suivantes : Berber-Port-Soudan, destinée à charrier tous les produits du Soudan et de la région équatoriale ; Port-Florence, sur le lac Victoria, Mombasa, qui transporte en partie les produits de l'Est-Africain anglais, de l'Ost Afrika allemand et de l'Ouganda ; Bulawayo-Salisbury-Beïra, tronçon du futur transafricain de l'Est à l'Ouest qui dessert la Rhodésia ; d'Aar à Port-Elisabeth ou à East-London, dans la colonie du Cap. De sorte que le projet de Cecil Rhodes, une fois exécuté, l'Afrique sera sillonnée du Nord au Sud par un chemin de fer immense et

que, de cette « main-line », s'échappera vers l'Est comme une gigantesque échelle de perroquets, dont les bras viendront aboutir sur des mers libres. Suivant une expression originale trouvée dans une revue américaine, l'Afrique sera, dans un avenir peut-être prochain, mise sur un gril, fait de rails anglais.

*
* *

Il y a une vingtaine d'années, on avait projeté dans certains groupes anglais de construire un transafricain de l'Ouest à l'Est, qui aurait pour points terminus, d'un côté Lagos, de l'autre Mombasa. Cette idée a été abandonnée, par suite des efforts faits par les Allemands, et surtout par les Français, pour atteindre la région du Tchad.

Quelques années plus tard, le projet devait être repris, dans une autre direction, à la suite des circonstances suivantes : les explorations faites dans la partie méridionale du Congo belge avaient révélé l'existence d'un district minier cuprifère des plus considérables, dans la région appelée le Katanga. « Lorsque les travaux d'études ont seuls permis d'évaluer à « 2 millions de tonnes la quantité de cuivre existant dans les « parties superficielles d'une dizaine de gisements, je pense « que nul ne pourra voir aucune exagération dans le fait de « supposer au Katanga une quantité de métal pouvant ali- « menter le monde pendant plus d'un siècle. Ces quantités « paraissent colossales et cependant elles ont été reconnues « par tous les ingénieurs qui ont visité la région... Actuelle- « ment, plus de 120 gisements ont été prouvés et j'aurai suffi- « samment indiqué leur importance en disant que, sans des- « cendre à plus de 40 mètres de profondeur, 30 seulement de « ces gisements contiennent du cuivre en quantité dépassant, « à mon avis, 15 millions de tonnes... »

C'est ainsi que s'exprime M. Buttgenbach dans son étude générale sur la Compagnie du Katanga. Même en admettant que ces appréciations soient exagérées, de bonne foi ou à dessein, il n'en reste pas moins prouvé, et tous les explorateurs sont unanimes sur ce point, qu'ils soient Belges, Allemands, Anglais ou Français, que le Katanga est un bassin minier riche, très riche même.

Pour exploiter ces trésors, situés dans la région qui donne naissance au Congo, au Zambèze et à quelques-uns des principaux affluents de ces grands fleuves, il fallait y parvenir rapidement et économiquement. Les Belges avaient d'abord pensé monopoliser le transport de ces mines ; mais ils seraient obligés

de faire parcourir aux marchandises des distances énormes, sans compter de nombreux transbordements à leur faire subir, car, pour arriver à Matadi, il fallait emprunter tantôt la voie ferrée, tantôt la voie fluviale. Le moyen vraiment pratique, les Anglais l'ont trouvé. Lorsque, à la suite des études exécutées par les ingénieurs Costa-Serrao, Ganger et Serra-Vianna, le gouvernement portugais résolut de faire construire un chemin de fer qui, partant de Lolito-Bay, dans l'Angola, atteindrait la frontière du Congo belge, un concours d'adjudication fut ouvert. Le 4 décembre 1902, l'Anglais Robert Williams obtenait la concession pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, avec droit de rachat par le gouvernement à partir de 1922, moyennant le payement à la compagnie, durant le reste de la période, d'une rente annuelle égale à la moyenne des profits réalisés pendant les cinq dernières années. D'autre part, le concessionnaire jouissait de grands avantages : il avait le droit d'exploiter les mines à une distance de 120 kilomètres de chaque côté du chemin de fer dans toute sa longueur ; il jouissait de l'usufruit des forêts de l'Etat pour le bois destiné à l'exploitation ; il pouvait construire des hôtels et établissements commerciaux près des gares ; le matériel de chemin de fer serait introduit libre de tous droits ; enfin, il bénéficierait de certaines exemptions d'impôts. Comme on le voit, les avantages accordés étaient considérables ; aussi les adversaires du projet firent-ils au gouvernement portugais une vive opposition, lui reprochant d'aliéner la souveraineté nationale. On appela Robertsia, du prénom de M. Williams, la région que devait traverser le nouveau chemin de fer. Cependant l'Etat exigeait certaines garanties. La compagnie devra fonctionner d'après la loi portugaise, ses directeurs seront en majorité portugais et ses obligations n'auront aucune créance sur ses propriétés. Il était évident que ces dispositions sauvegardaient un peu les droits du gouvernement, droits qui auraient vite sombré devant l'afflux considérable de capitaux anglais.

M. Robert Williams constitua aussitôt, le 21 novembre 1902, une société anglo-portugaise, la Companhia de Caminho de ferro de Benguella, dans le but de réunir directement par le rail, à travers les plaines de la ligne de faîte Congo-Zambèze, le Katanga à la baie de Lolito, sur l'Atlantique. Cette ligne aurait environ 1.500 kilomètres de long.

La première manifestation de cette Société a été la création du port de Lolito. A peu de distance au Nord de la ville de Benguella, on découvrit une baie très vaste, entourée de terres de trois côtés et offrant de grandes garanties pour le mouil-

lage et l'ancrage des vaisseaux. Elle présentait une nappe d'eau tranquille de 4 kilomètres de largeur sur 6 km.500 de longueur, où les plus grands navires modernes pourraient évoluer à l'aise. C'est à cet endroit que la Société résolut de fonder un port. Les travaux furent entrepris immédiatement. Déjà, quatre lignes de navigation y font escale, deux anglaises, une allemande et une portugaise; chaque jour, l'outillage se perfectionne, et d'ici quelque temps le commerce et la navigation y trouveront toutes les commodités désirables. Lolito deviendra certainement un des plus beaux ports de la côte occidentale d'Afrique, surtout lorsque, le chemin de fer construit, les marchandises de toutes espèces y afflueront. Ce point de départ choisi et organisé, restait à exécuter la ligne ferrée. Celle-ci présenta de sérieuses difficultés, au début principalement. Comme sur toute la côte africaine, il existe à très peu de distance de la mer des bourrelets montagneux très escarpés que le rail doit escalader avant d'arriver aux hauts plateaux. Le principal obstacle de cette nature se présente dès le cinquantième kilomètre depuis Lolito. Pour atteindre le point appelé Monte-Sahoa, il faut franchir, sur 8 kilomètres, une différence de niveau de 232 mètres. Afin d'y parvenir, il a été nécessaire d'employer une voie à crémaillère, dont l'établissement obligea à des travaux longs et pénibles. Cette difficulté vaincue, le reste de la ligne ne paraît pas devoir présenter de sérieux obstacles. A l'heure actuelle, près de 250 kilomètres sont déjà établis et la circulation est autorisée sur 198 kilomètres, de Lolito à Cubal, aux risques et périls des expéditeurs. On espère, si rien ne vient s'opposer à la marche des travaux, atteindre la frontière du Congo belge dans six ans environ, c'est-à-dire vers 1916. Arrivé dans cette région, en territoire libre, le chemin de fer se continuera vers le Katanga, mais il appartiendra à d'autres Compagnies, en particulier à la Compagnie du chemin de fer du Katanga qui, en passant à travers le bassin minier, conduira le rail jusqu'à la frontière de la Rhodésia. Déjà, du côté de cette frontière, les travaux sont achevés jusqu'à la grande mine appelée « Star of the Congo » ou « Etoile du Congo ». Dès à présent, la partie méridionale du Katanga est donc mise en communication directe avec le port de Beïra, sur la côte de l'Océan Indien, c'est-à-dire que l'exploitation de la région peut être utilement commencée.

De la frontière rhodésienne à Broken-Hill, point terminus actuel du Cape-Town au Caire, c'est la Rhodésia-Katanga Junction Railway and Mineral Company qui s'est chargée d'établir la voie. Long de 208 kilomètres, ce chemin de fer est

exploité depuis la fin de l'année dernière. Dans un rapport reçu récemment, il est déjà question d'expéditions de minerais de cuivre venus du « Star of the Congo », qui auraient été dirigées sur le port de Beira. On dit même que bientôt il faudra prévoir le transport de 100 tonnes de minerai par jour.

De Broken-Hill à Beira, c'est-à-dire sur une longueur de 2.600 kilomètres environ, le chemin de fer emprunte d'abord le Cape-Town au Caire jusqu'à Bulawayo, puis la ligne de Bulawayo à Salisbury, enfin la voie gagnant Beira par Umtali et Fontesvilia. Tout ce réseau est exploité par la Mashonaland Railway C°, bien que les chemins de fer qui le composent ne lui appartiennent pas [1].

Le port de Beïra, situé dans l'Est-Africain portugais, n'est organisé que depuis quelques années. Après les événements qui se passèrent en 1890 et 1891 dans cette partie de l'Afrique, entre les Anglais qui pénétraient dans la Rhodésia et les Portugais qui auraient désiré constituer un empire lusitanien d'Afrique, d'un océan à l'autre, il avait été convenu qu'une voie ferrée serait établie le long du Pungive, de façon à mettre la Rhodésia en communication avec la mer. Beïra fut choisie comme tête de ligne, et depuis cette époque, cette partie de la côte africaine, naguère encore insalubre et déserte, est devenue un port important, bien organisé, où les grands paquebots font escale. Débouché de l'Afrique centrale, débouché du Katanga pendant encore quelques années, débouché des transafricains, ce port est destiné à un grand avenir.

En ce qui concerne le Katanga et l'exportation des minéraux qui en seront extraits, Beïra ne pourra supporter la concurrence de Lolito. Il présente, en effet, deux gros inconvénients : son débouché et son éloignement. Ce port, situé sur l'Océan Indien, est très loin de l'Europe et des Etats-Unis, qui sont, à l'heure actuelle, les gros consommateurs de cuivre Le minerai ou le métal fondu devra subir, de ce fait, une certaine augmentation de prix pour arriver aux marchés principaux. Mais il y a tout lieu de croire que d'ici quelques années les usines européennes

---

[1] Les compagnies dont la Mashonaland Railway C° exploite les réseaux sur les lignes considérées sont :

1° La Beïra Junction Railway C°, du port de Beïra à Fontesvilla (56 km.);

2° La Beïra Railway C°, de Fontesvilla à Umtali (frontière de la Rhodésia) (270 km.);

3° La Mashonaland Railway C°, de Umtali à Salisbury (272 km.);

4° La Rhodesia Railway C°, de Salisbury à Bulawayo, Wankie, Victoria-Falls, Broken-Hill.

Pour l'administration, la ligne entière est divisée en deux secteurs : le premier, de Beïra à Salisbury ; le second, de Salisbury à Brok en-Hill.

et américaines n'auront plus le monopole de la métallurgie. Déjà, en Asie, des industries importantes se sont créées, et il est hors de doute que dans un avenir, qui n'est peut-être pas lointain, les énormes agglomérations du monde jaune fabriqueront elles-mêmes tout le matériel nécessaire à leur existence moderne. Le port de Beïra sera à ce moment bien situé pour exporter le minerai aux Indes, en Chine et même au Japon.

Quant à la distance qui sépare Beïra du Katanga, il sera très possible de la diminuer dans de fortes proportions. La voie ferrée, en effet, à partir de Salisbury, fait un grand crochet vers le Sud pour aller à Bulawayo et de là gagner les mines de Wankie, avant d'arriver à Broken-Hill. Il ne serait pas impossible, bien que le terrain soit assez difficile, de réunir directement cette dernière ville à Salisbury. On réduirait ainsi le trajet d'environ 1.200 kilomètres. Si les Anglais y voient un avantage, et cela ne peut manquer de se produire, ils réaliseront cette modification à leur réseau de chemin de fer. Du reste, un tronçon est déjà orienté dans cette direction. Une ligne de 134 kilomètres à voie étroite part de Salisbury, se dirigeant vers le Nord-Ouest. Pour nous, cette direction s'imposera avant qu'il soit longtemps, et le Transafricain de Lolito à Beïra gagnera directement Broken-Hill en partant de Salisbury. Cela ne veut pas dire que la voie de Broken-Hill à Bulawayo ne profitera pas de l'exploitation du Katanga. Bien au contraire. Nous avons vu que cette ligne traversait d'importants charbonnages, ceux de Wankie. Le charbon qui en est extrait est d'excellente qualité et rappelle de très près le charbon anglais. Bientôt, lorsque la production de ces mines de houille pourra être amenée à 1.000 tonnes par jour, ainsi qu'on l'espère, tout le Sud-Africain sera tributaire de ce bassin houiller et ses produits seront très appréciés au Katanga, où ne se trouve, à notre connaissance, aucun combustible pouvant rivaliser avec le charbon de Wankie.

Afin de donner une idée du trafic que pourront avoir ces lignes de chemin de fer, il suffit de rappeler que la voie Beïra-Broken-Hill réalise par mois, depuis le mois de janvier dernier, une recette moyenne de 20.000 livres sterling, soit 2.250.000 francs. Il est vrai que le matériel nécessaire à la construction de la ligne Broken-Hill-Star of the Congo a fourni des transports importants. Cependant on peut, sans trop de risques, prévoir que ce chiffre d'affaires ira en augmentant, lorsque le Katanga sera exploité et que ses richesses pourront être utilement transportées.

*
* *

Pour terminer cette brève étude, il peut sembler utile de résumer les avantages que l'Angleterre a déjà retirés et retirera chaque jour davantage de l'exécution de ces projets grandioses.

Tout d'abord, il est impossible de se faire une idée du travail fourni à des milliers d'ouvriers et d'ingénieurs anglais qui ont coopéré à la fabrication du matériel réclamé par une si vaste entreprise. Depuis vingt ans que l'œuvre est commencée, pendant les années qu'elle demandera encore pour son achèvement, mineurs, forgerons, mécaniciens, ajusteurs, auront le pain assuré par ces 14.000 kilomètres de rails nécessaires pour construire les deux Transafricains, sans compter tout ce qui est utile pour l'exploitation, l'équipement de ces lignes. Ce sont des millions de livres sterling dont l'industrie anglaise profitera. Pendant la crise économique qui a sévi en Angleterre, il y a quelques années, la construction de ces voies ferrées a fourni un aliment précieux à bien des usines qui auraient été acculées à la faillite. D'autre part, comme ce sont, la plupart du temps, des compagnies particulières qui ont été chargées de l'établissement des voies, le budget métropolitain n'a pas eu à intervenir. L'argent nécessaire a été demandé au monde entier sous forme d'émissions d'actions ou d'obligations, et c'est le monde entier qui a fourni les capitaux. Ceux-ci restent en Angleterre sous forme de salaires et contribuent ainsi à la richesse de la Grande-Bretagne.

Au point de vue du prestige vis-à-vis des indigènes, l'Angleterre a aussi beaucoup gagné ; pour les âmes simplistes de ces populations primitives, quelle fascination n'a pas le chemin de fer ! Devant ces machines puissantes qui marchent, s'arrêtent à la volonté d'un seul homme, traînant tout un convoi derrière elles, les Nègres, avec leur esprit superstitieux, donnent à ceux qui les mènent toutes sortes de vertus, toutes sortes de pouvoirs. Puis le chemin de fer, pour eux, est le salut, la paix, la sécurité.

Enfin, il est un point qui mérite de fixer l'attention. Nous avons vu que les deux extrémités du chemin de fer transafricain Lolito-Bay-Beïra étaient situées en territoire portugais. L'Angola et l'Est-Africain sont de part en part traversés par des lignes anglaises de fait, sinon de forme. Malgré les efforts du Portugal pour maintenir ses droits souverains sur les régions exploitées par le rail anglais, ce gouvernement sera-t-il assez

puissant, assez habile, pour maintenir sous son autorité réelle des territoires dont d'autres profitent? Il y a quelques années, en 1891, l'Angleterre a montré d'une façon un peu brutale qu'elle prétendait régner sur le cours moyen du Zambèze, et la Rhodésia a été formée, s'enfonçant comme un coin en plein cœur de l'Afrique, entre les deux colonies portugaises de l'Angola et du Mozambique. Quelques années plus tard, des bruits fâcheux ont couru au sujet d'un partage éventuel avec l'Allemagne de cette dernière possession. Plus récemment encore, un grand syndicat de Londres accaparait en grande partie les titres de la Compagnie du Mozambique, en vue, sans aucun doute, de se créer des droits. Enfin, l'année passée, le dernier traité signé entre le Transvaal et l'Est-Africain portugais au sujet du recrutement des indigènes et surtout du port de Lourenço-Marquez, n'est-il pas une preuve certaine que les vues de l'Angleterre sont toujours tournées vers ces colonies étrangères? Tous ces faits indiquent que la Grande-Bretagne s'intéresse tout particulièrement à ces questions, qu'elle y persévère dans une politique d'accaparement qui la conduira, par la force des choses, à faire rentrer dans sa sphère d'influence toute la partie de l'Afrique située au Sud de la voie Lolito-Bay-Beïra. Ne sera-t-elle pas, du reste, puissamment aidée à l'avenir par cet empire qu'elle vient de créer sous le nom d'Afrique du Sud? Ces Etats-Unis noirs, dont les forces promettent d'être imposantes, ne voudront-ils pas, le jour où la Rhodésia en fera partie, jouer des coudes de tous côtés, afin de se créer des débouchés à eux sur une mer libre? Tout ceci n'est sans doute que des hypothèses, mais ne sont-elles pas vraisemblables?

Quant au Transafricain Cape-Town-Caire, du jour où il sera construit, l'influence anglaise dominera sur toute la côte orientale africaine, et l'Océan Indien sera de plus en plus un lac anglais. Mais l'exécution en sera-t-elle possible? La Grande-Bretagne pourra-t-elle terminer son projet et traverser des territoires moins perméables que ceux des colonies portugaises? L'avenir peut seul répondre à cette question, car il ne s'agit pas seulement d'un problème africain, mais surtout d'un problème européen.

E. de Renty

L'ORGANISATION
DU MINISTÈRE DES COLONIES

IV

COMMENT DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS LES SERVICES DU MINISTÈRE DES COLONIES?

Supposons qu'on soit tombé d'accord sur ce que doivent être les attributions du ministère des Colonies; organiser le ministère consiste principalement à répartir ces attributions entre les différents services. Ici, l'on se heurte aux difficultés les plus complexes. Les multiples systèmes successivement mis à l'essai, les nombreuses propositions de réformes en sont une preuve certaine.

Quelles sont ces difficultés?

23° *Faut-il répartir les affaires par destination géographique ou par objet technique?*

Cette question s'était déjà posée en 1858, lors de la création du ministère de l'Algérie et des Colonies. Les affaires algériennes et coloniales furent tour à tour confiées à des directions géographiques distinctes; puis confondues géographiquement, pour être réparties entre des directions techniques (intérieur, finances, affaires militaires, etc.); jusqu'à ce qu'on s'arrêtât à un système mixte de divisions géographiques (administration générale de l'Algérie, administration générale des colonies), et de divisions techniques (finances, affaires militaires).

Après la suppression de ce ministère en 1860, suivit une longue période où la répartition géographique ne fut pas en honneur. Toutefois, lorsque des circonstances exceptionnelles obligèrent à concentrer certains efforts sur un pays déterminé, en voie de conquête ou d'organisation, on n'hésita pas à créer des bureaux spéciaux et d'ailleurs temporaires, comme celui des affaires du haut-fleuve du Sénégal et du Niger, créé par décision ministérielle du 22 juillet 1880. C'est un sentiment analogue qui fit instituer, plus récemment, en 1902, un bureau spécial de la Martinique, après les éruptions de la Montagne Pelée.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 septembre 1900.

Lorsqu'on eut rattaché au ministère de la Marine et des Colonies le protectorat de l'Annam et du Tonkin, un décret du 20 mai 1888 créa un bureau de l'Indochine (affaires politiques, d'administration générale et affaires économiques, concernant l'Indochine). Cette spécialisation était d'ailleurs partielle, ne portant ni sur la justice, l'instruction publique, les cultes, ni sur les finances, les affaires militaires.

On alla plus loin dans cette voie, en 1894, après la création du ministère des Colonies, en étendant la mesure aux colonies autres que l'Indochine. La direction du personnel et des affaires administratives et commerciales (décret du 5 mai 1894), puis la direction des affaires administratives et commerciales (décret du 28 juillet 1894) furent ainsi divisées géographiquement : bureau de l'Afrique, bureau de l'Indochine, bureau des autres colonies. De même la direction des affaires politiques et administratives (décret du 20 février 1896) comprit un bureau de l'Asie et de l'Océanie, un bureau de l'Afrique territoriale et de l'Amérique, un bureau de Madagascar et de la Réunion; mais les affaires commerciales et de la colonisation furent attribuées à une direction commune à toutes les colonies, sauf toutefois pour Madagascar. Il est vrai que ce décret fut aussitôt remplacé par un autre, le 23 mai 1896, qui institua deux directions des affaires politiques, administratives, économiques et commerciales, l'une d'Afrique (bureau de l'Afrique, bureau de Madagascar), l'autre d'Asie, d'Amérique et d'Océanie (bureau de l'Asie, bureau de l'Amérique, de l'Océanie et de la Réunion).

Cette répartition dura jusqu'au décret du 10 octobre 1907 qui confondit les deux directions en une seule, et souleva de vives protestations dans les milieux coloniaux, particulièrement à cause des considérants du rapport au Président de la République, précédant le décret, qui s'exprimait ainsi : « Un « directeur unique, possédant sur tout notre domaine colonial « une vue d'ensemble, serait plus à même d'étudier toutes ces « questions, plus nombreuses de jour en jour, qui sont com- « munes à nos colonies, d'en rechercher et d'en dégager la « solution générale, tout en appliquant à cette étude et à ses « recherches une même méthode. »

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée de ce décret. Les attributions de la nouvelle direction sont restées sans changement, ce qu'elles étaient auparavant; leur répartition par bureaux n'a pas été modifiée ; il y a simplement deux sous-directions, avec un directeur, au lieu de deux directions. Et, pas plus autrefois qu'aujourd'hui, la répartition géographique n'était

complète, toute une série d'affaires lui échappant : personnel, justice, instruction publique, cultes, travaux publics, affaires militaires, finances de l'Etat. Nous sommes trop souvent victimes des mots. On suppose qu'il faut et qu'il suffit qu'un service soit désigné par un vocable géographique pour que les affaires soient solutionnées en tenant compte des particularités locales. On voudrait, par exemple, que les questions douanières de l'Afrique Occidentale soient traitées par le bureau de l'Afrique Occidentale, celles de l'Indochine par le bureau de l'Indochine. Or, de deux choses l'une : ou bien le bureau de chaque colonie aura un nombreux personnel, compétent en chaque matière, ce qui reviendra à transporter en France toute l'administration de la colonie ; ou il n'aura qu'un personnel très restreint, nécessairement incompétent sur certaines matières spéciales, et obligé de céder aux influences des ministères autres que celui des Colonies, d'autant plus que ceux-ci ne se trouveront en face d'aucun service colonial unique, chargé de répondre à leurs objections.

Aussi bien, quels sont les termes du problème ?

Pourquoi préconise-t-on la division géographique des affaires ? Il y a à cela plusieurs raisons. A des pays différents il faut des règles différentes d'administration ; les services techniques tendent à tout unifier et généraliser et ne tiennent pas un compte suffisant des contingences locales. Au ministère des Affaires étrangères, après avoir séparé les services politiques et commerciaux, on a été obligé de les réunir. Le rapport de la commission des réformes administratives de ce ministère s'exprime ainsi à cet égard (*Journal officiel* du 3 mai 1907) : « En tous « pays, commerce et politique vont aujourd'hui de pair et « réagissent l'un sur l'autre... On aboutit ainsi logiquement à « la répartition géographique. Pour chaque groupe de pays, il « y a lieu d'organiser des services qui centraliseront dans « l'étude ce qui est un dans la réalité, suivant dans leur « ensemble les affaires qui s'y traitent. »

A l'inverse, quelles sont les raisons qui militent en faveur de la répartition des affaires suivant leur objet technique ? D'abord, l'impossibilité de réunir en de mêmes mains des affaires nécessitant des compétences multiples. Il est vrai que M. Saint-Germain a humoristiquement répondu par avance à cet argument dans son rapport au Sénat sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1907, où il s'exprime ainsi : « Si les bureaux « de l'administration centrale sont incompétents, ils sont « timides, et mieux vaut les voir intervenir trop peu que les « voir s'immiscer dans les détails de l'administration locale. »

Mais il ne désavouerait certainement pas la réplique suivante à son indulgente boutade : Mieux vaut supprimer certaines attributions du ministère que de les maintenir avec le désir qu'elles ne soient pas exercées. Si des attributions déterminées s'imposent, comme on l'a vu au chapitre précédent, il est nécessaire que l'administration des colonies soit puissamment organisée pour les exercer, et pour soutenir les intérêts généraux des colonies dans la discussion des affaires qui les mettent en cause. Le cas du ministère des Affaires étrangères n'est, d'ailleurs, aucunement comparable à celui du ministère des Colonies, parce que leurs attributions, on l'a vu plus haut, ne sont pas les mêmes. Au ministère des Affaires étrangères, il y a des conflits à résoudre ou à prévenir; chaque affaire s'y présente avec tous ses aspects simultanément, qui ne peuvent être dissociés. Il n'en est pas de même, sauf exception, au ministère des Colonies, qui a des attributions permanentes multiples, comprenant chacune un programme d'action. Au surplus, même au ministère des Affaires étrangères, il y a des questions qui échappent à la section géographique : traités de commerce, unions et conventions internationales, questions de statut personnel (état-civil, naturalisation, nationalité, successions, rapatriement, extradition, etc.). « On fera évidemment économie de « forces, dit le rapport précité de la commission des réformes « administratives, en chargeant un même chef de service de « préparer un traité d'établissement pour toutes les nations qui « veulent se lier à nous, au lieu d'imposer les mêmes études « complexes aux différentes sections, avec chance de manquer « d'unité d'action. »

Voilà donc impartialement exposés les arguments de l'une et l'autre thèse.

En fait, la division actuelle des affaires ne satisfait ni à l'une ni à l'autre, et entraîne les conséquences les plus fâcheuses tour à tour parce que la spécialisation géographique ou la spécialisation technique ne sont pas respectées là où elles devraient l'être.

C'est ainsi qu'au point de vue technique les questions maritimes sont réparties entre sept services différents, sans compter les attributions de la direction des services militaires, relatives à la défense navale :

Bureau des approvisionnements. — Affrètements, chartes-parties ; embarquement et débarquement, exécution des conventions postales, questions contentieuses concernant l'exécution des contrats de transports, services de transports intercoloniaux, matériel naval destiné aux flottilles coloniales.

Bureau de la solde. — Questions relatives à l'inscription maritime.
Bureaux de l'Afrique, de Madagascar, des anciennes colonies, de l'Asie. — Ports et rades, marines locales.
Bureau du personnel. — Personnel des ports et rades.

De même, les attributions relatives aux postes et télégraphes sont partagées entre le bureau du secrétariat, celui des approvisionnements, celui de la solde, les bureaux géographiques et le bureau du personnel.

Inversement, au point de vue géographique, nous avons montré combien l'organisation actuelle est incomplète.

Quels remèdes a-t-on cherché pour concilier ces tendances contraires ? Le résumé historique qu'on a pu lire montre qu'il n'y a été trouvé que d'insuffisants palliatifs.

Il est nécessaire, en se basant non sur des considérations théoriques mais sur les attributions mêmes qu'on désire donner au ministère des Colonies, de déterminer quels sont les services qui doivent être spécialisés géographiquement (tels que les services relatifs à notre politique internationale), et lesquels techniquement (par exemple les services militaires, les services sanitaires). Le point d'interrogation ne sera sans doute pas toujours facile à lever.

Rien n'empêche d'ailleurs, non de trouver des compromis, mais de superposer, suivant des conditions à étudier minutieusement dans chaque cas, les deux systèmes de spécialisation, ainsi qu'on le verra ci-après au paragraphe relatif à la répartition des affaires par nature d'attributions.

C'est ainsi qu'un fonctionnaire, bien choisi, désigné, pour une durée à déterminer, par le gouverneur général ou gouverneur de chaque colonie, pourrait être officiellement chargé de suivre, au ministère, les affaires concernant cette colonie, de quelque service qu'elles relèvent, et de donner des avis, au point de vue des particularités locales.

24° *Le personnel doit-il relever d'un service unique ou des services employeurs ?*

Par personnel, nous entendons ici non pas seulement celui de l'administration centrale, mais tout le personnel relevant, en France comme outre mer, du département des Colonies.

Le service du personnel, à l'administration centrale des Colonies, a été institué dès le vote de la loi créant un ministère des Colonies. Le décret du 5 mai 1894 avait prévu une direction du personnel et des affaires administratives et commerciales ; mais il ne fut pas appliqué, et un arrêté du 5 juin 1894 rattacha le personnel au cabinet ; ce ne fut d'ailleurs pas pour longtemps ; les deux décrets des 28 juillet 1894 et 20 février 1896 créèrent,

en effet, successivement le service du personnel et du secrétariat, puis la direction de la comptabilité et du personnel. Le décret, plus stable, du 23 mai 1896 institua un secrétariat général, dont les 2e et 3e bureaux ne furent autres que des bureaux de l'ancienne direction chargée du personnel, avec cette différence qu'on y joignit le personnel militaire. Dès lors, des arrêtés ministériels vinrent rompre cette unité. Un arrêté du 20 février 1897 stipula que les questions relatives à la relève et à l'emplacement des troupes, à l'organisation et au recrutement des corps militaires, passeraient des attributions du secrétariat général à celles de la direction de la comptabilité. Puis un arrêté du 8 août 1899 transforma le secrétariat du comité technique militaire en un bureau, qui administra tout le personnel militaire. Un arrêté du 13 novembre 1900 confia à la direction de la comptabilité l'administration du personnel du Trésor. Enfin, le décret du 10 octobre 1907, qui remplaça le secrétariat général par une direction du personnel, ne modifia rien, en fait, à la situation antérieure.

Actuellement, l'administration du personnel est répartie entre les services suivants :

Direction du personnel: — 1er bureau : personnel de l'administration centrale, des gouverneurs, des secrétariats généraux, des administrateurs coloniaux, des services civils de l'Indochine, des services civils de Madagascar, des affaires indigènes, des agents du Congo, des interprètes, de la police, de l'immigration, des imprimeries, des gardes indigènes, des agents municipaux, de la gendarmerie, des douanes, de l'enregistrement, des contributions, du cadastre, des travaux publics, des mines, des chemins de fer, des ports et rades, des eaux et forêts, des postes et télégraphes.

2e bureau : personnel de la magistrature, de l'instruction publique, des cultes.

Direction des affaires politiques et administratives. — 1er bureau : personnel des services pénitentiaires.

4e bureau : personnel du chemin de fer et du port de la Réunion.

Direction de la comptabilité. — 1er bureau : personnel du Trésor.

2e bureau : personnel civil des ports de commerce. Personnel des huissiers, gardiens de bureau et gens de service.

4e bureau ; personnel des banques coloniales.

Direction des services militaires. — Personnel des corps de troupe et des services militaires (on a vu, toutefois, que la gendarmerie relève, comme les gardes indigènes, de la direction du personnel). Personnel civil des agents du commissariat et des comptables des matières.

Direction du contrôle. — Personnel des inspecteurs des colonies.

Inspection générale des travaux publics des colonies. — Avis sur le recrutement et l'avancement du personnel des travaux publics.

Inspection générale du service de santé des colonies. — Avis sur toutes les questions relatives au personnel du service de santé.

D'autre part, les questions de solde, passages, pensions,

secours, successions, sont réparties, selon qu'il s'agit de personnel civil ou militaire, entre la direction de la comptabilité (bureau de la solde) et la direction des services militaires. Le bureau du secrétariat s'occupe des distinctions honorifiques, et l'inspection générale du service de santé des congés de convalescence, pensions de réforme et de retraite, visite et contre-visite.

On voit que l'unité de direction du personnel est tout aussi apparente que l'unité de répartition géographique des affaires.

De quels principes peut-on s'inspirer en cette matière?

Il convient, tout d'abord, de se reporter à la détermination des attributions du ministère des Colonies à l'égard des différentes catégories de personnel. L'*Annuaire* nous donne tour à tour, assez confusément, sur ces attributions, les indications suivantes :

Organisation de corps ou services, fixation de cadres ou d'effectifs. Recrutement. Instructions des demandes d'admission. Nominations. Emplois réservés aux anciens militaires gradés. Avancement, mutations, propositions, tenue des contrôles, tenue des matricules, établissement des états de service, embarquement, relève; administration en France du personnel maintenu à sa rentrée des colonies.

Sans compter la solde, les passages, pensions, secours, successions, distinctions honorifiques, visites médicales.

Il convient aussi d'être fixé sur la solution des problèmes que nous avons posés en cherchant quelle doit être notre politique gouvernementale. Par qui et comment doivent être recrutés les fonctionnaires? Comment résoudre les difficultés résultant de ce que certains d'entre eux ne peuvent faire aux colonies qu'un séjour limité?

Les attributions du ministère ne sauraient être les mêmes, en effet, à l'égard du personnel d'Etat et du personnel local. Mais l'examen détaillé de ces questions montre à quel point elles sont complexes en fait. Depuis que l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900 a mis à la charge des colonies toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie, il n'y a plus de personnel payé par l'Etat (en dehors de l'administration centrale et de ses services) que les personnels des troupes et services militaires, de l'inspection des colonies et des services pénitentiaires. La vieille distinction entre le personnel colonial de souveraineté ou de protection et le personnel local a disparu. Il y a bien les fonctionnaires des cadres généraux, envoyés d'une colonie dans une autre, et ceux des cadres locaux. Mais on peut distinguer aussi les fonctionnaires dont les corps sont organisés par décrets ou par arrêtés locaux :

ceux qui sont retraités par l'Etat ou par des caisses locales ; nommés par décret, par le ministre ou par les gouverneurs. Et, sans doute, l'une des premières attributions du ministère des Colonies serait bien, ici comme en matière de législation, de mettre un peu d'ordre dans ce chaos. Le rapport au président de la République, précédant le décret du 10 octobre 1907, pouvait faire espérer qu'on y était prêt. Mais l'enquête reste à faire sur ce point, comme sur l'organisation même du ministère des Colonies. Il n'est pas douteux que la question du statut du personnel colonial est non moins importante et infiniment plus complexe que celle du statut des fonctionnaires métropolitains.

Une fois les catégories de personnel nettement établies, il faudra persévérer dans les mesures de décentralisation déjà ébauchées, comme nous le verrons en parlant du service colonial dans les ports de commerce de la métropole. Il a été question, à cet égard, de confier l'administration du personnel payé par les budgets locaux, présent en France, à des agences des colonies, opérant pour le compte de celles-ci.

Quoi qu'il en soit, il restera toujours, au ministère même, certaines attributions concernant le personnel, et le problème se pose de confier ces attributions soit à un service unique, soit aux bureaux qui dirigent ou contrôlent les services employeurs. La solution paraît devoir être dans une ventilation des attributions. C'est ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères, le rapport de la Commission des réformes, publié en 1907, a proposé de faire du bureau du personnel l'intermédiaire entre les directions, juges de la valeur professionnelle des fonctionnaires, et le cabinet du ministre responsable au point de vue politique.

25° *Faut-il répartir les affaires par nature d'attributions?*

Quel que soit le point de vue auquel on se place, il y a intérêt à ce que toutes les questions se rapportant à un même ordre d'idées soient centralisées entre les mêmes mains : il en résulte une politique suivie, une exécution rapide, une détermination claire des responsabilités.

Mais la façon d'assembler ainsi les affaires varie précisément avec le point de vue. On a parlé déjà des groupements géographique et technique, et l'on a examiné, en outre, la possibilité de grouper les questions se rapportant au personnel. Il faut y ajouter encore la répartition des affaires par nature d'attributions. On a vu, en effet, que le ministère des Colonies a des attributions d'étude et de documentation, de direction,

d'exécution, de législation, de contentieux, de contrôle.

Faut-il, par exemple, que toutes les attributions d'étude et de documentation soient centralisées à un même service, quel que soit l'objet technique des affaires, ou leur destination géographique?

Il est certain que, lorsqu'un même bureau est chargé à la fois des études de longue portée et de la solution des affaires courantes, les premières sont constamment sacrifiées aux secondes. Celles-ci sont nombreuses, urgentes; les intéressés réclament; les responsabilités sont immédiates. Quant aux études, qui s'en soucie? Remises de jour en jour, tour à tour entreprises et interrompues, elles découragent les plus zélés.

Il n'en saurait être de même lorsqu'il existe des services spéciaux d'étude et de documentation. On peut, d'ailleurs, concevoir leur fonctionnement de plusieurs façons; ou bien prévoir une section centrale d'études, qui se tienne en relations étroites avec les différents services intéressés : ou bien instituer, comme au ministère des Affaires étrangères, des conseillers spéciaux (juridiques, financiers, commerciaux) que les services puissent consulter sur tel ou tel objet. Il reste à déterminer, dans ce dernier cas, sous les ordres de qui doivent être placés les conseillers.

Un second exemple nous est offert par le contrôle. On peut se demander si tous les services de contrôle doivent être centralisés, ou si les contrôleurs doivent rester indépendants les uns des autres. Il y a à distinguer le contrôle financier, administratif et économique, attribué au corps de l'inspection des colonies, et le contrôle technique. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les différentes attributions de contrôle du ministère ne sont pas actuellement centralisées, puisque, en dehors de la direction même du contrôle, la direction des services militaires est actuellement chargée de la vérification des revues de liquidation; la direction des affaires politiques et administratives, du contrôle des budgets locaux; la direction de la comptabilité, du contrôle de l'agence comptable du ministère et des comptes matières; l'inspection générale des travaux publics de celui des travaux publics; le bureau du secrétariat du contrôle de l'agent comptable des timbres coloniaux.

Tous ces problèmes sont délicats.

Il n'est pas possible de répartir à la fois les attributions selon la destination géographique des affaires, leur objet technique et la nature des attributions, sans multiplier à perte de vue les divisions et les subdivisions des services. Mais on peut choisir, dans chaque cas, quels sont les services qu'il convient

d'organiser en se plaçant à l'un ou l'autre de ces points de vue. On peut aussi tenir compte des différentes spécialisations, en instituant des sections ou des conseillers spéciaux, dont le fonctionnement dépendra des méthodes de travail adoptées.

V

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES MÉTHODES DE TRAVAIL ?

Ce sont les méthodes de travail qui constituent la vie même du ministère. Il est aussi important de les étudier dans les grandes administrations de l'Etat que dans les entreprises industrielles.

26° *Attributions respectives des divers échelons hiérarchiques.*

L'administration centrale des colonies comprend, et ceci ne lui est pas particulier, des directeurs, des sous-directeurs, des chefs et sous-chefs de bureau, des rédacteurs, des commis, sans compter les auxiliaires ou dactylographes.

Comment se répartissent entre eux les attributions? Cela dépend évidemment des hommes. Il est cependant des traditions à cet égard, principalement caractérisées par une importante hiérarchisation.

Le directeur revoit le travail du sous-directeur, qui revoit celui du chef de bureau, qui revoit celui du sous-chef, qui revoit celui du rédacteur.

Le poète n'a-t-il pas dit :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Dès qu'un papier arrive, il est remis, après être passé par le cabinet du ministre, au directeur compétent, et descend d'échelon en échelon la cascade jusqu'au rédacteur, pour la remonter ensuite du rédacteur au directeur. Et cette immense machine broie du même mouvement les grosses affaires et les petites ; tout ce qui y tombe subit nécessairement l'implacable régime.

Nous ne disons pas, cependant, qu'il n'y ait à cette règle aucune exception. Mais elle est la règle, et il y a beaucoup de motifs pour la conserver : chacun la suit sans peine; elle dispense de s'inquiéter de l'organisation du service, de prévoir l'avenir, de déterminer un programme d'action, de tenir la main à ce que ce programme soit exécuté, de prendre aucune initiative; il suffit, au jour le jour, de lire les affaires qui viennent s'offrir d'elles-mêmes, et d'y donner une solution, chacun

s'inquiétant moins de la suite réservée aux affaires qu'il traite que de faire le geste nécessaire pour mettre sa responsabilité a couvert; puis lorsqu'un à-coup se présente (nouvelle grave, intervention d'un membre influent du Parlement, polémique de presse), on travaille en toute hâte, on improvise des solutions, jusqu'à ce que tout, de nouveau, retombe dans le calme. Sans doute, nous poussons le tableau au noir; mais n'est-ce pas là, dans ses grandes lignes, l'une des principales méthodes d'administration de notre pays?

L'on demandera, certes, ce qu'il faut y substituer et comment fixer les attributions des diverses catégories de personnel. Le rapport de la commission des réformes du ministère des Affaires étrangères s'y est essayé. Tâchons de reprendre à notre tour les problèmes qui se posent à cet égard.

Attributions des dactylographes. — Il n'y a rien à dire à ce sujet, sinon que deux méthodes peuvent être envisagées, au point de vue de l'utilisation de leurs travaux, selon qu'on les centralise pour tout le ministère ou par direction, ou qu'on les décentralise, au contraire, le plus possible.

Attributions des commis. — Les commis peuvent être employés soit à des travaux d'enregistrement, de comptabilité, etc., soit à de véritables travaux d'archivistes (recherches et classements).

Attributions des rédacteurs. — Il y a des rédacteurs qui remplissent actuellement certaines fonctions de commis : c'est une confusion regrettable d'attributions [1]. Nous ferions volontiers du rédacteur la cellule administrative, cellule autonome et complète, avec tous les moyens d'action à sa disposition, sa responsabilité propre, ses attributions bien délimitées, son initiative. Voilà tout de suite le goût du travail qui renaît: chacun n'est plus une pièce aveugle de la machine inconsciente, mais un rouage vivant. Diminuez ou augmentez le nombre des rédacteurs, mais faites en sorte que chacun d'eux ait une catégorie bien nette d'affaires à traiter. Adjoignez-lui, selon l'importance de son service, un ou plusieurs commis ou dactylographes sous ses ordres; il n'est pas à craindre que ceux-ci chôment si le travail est bien organisé; placés auprès de leur supérieur direct, ils suivront son exemple, participeront de sa vie et de sa responsabilité. Et comme nous le dirons plus loin, les relations de service à service en seront d'ailleurs facilitées.

---

[1] Postérieurement à la rédaction de notre article, un décret du 19 août 1910, publié au *Journal officiel* du 31 août, a réduit à 46 le nombre des rédacteurs principaux et rédacteurs, qui était réglementairement de 69 et en fait de 54, et a porté de 35 à 50 le nombre des expéditionnaires principaux et expéditionnaires.

Attributions des sous-chefs. — Nous verrions sans peine disparaître les sous-chefs de bureau, non qu'on ne puisse les employer utilement lorsqu'ils existent, pour remplacer le chef absent ou empêché; surveiller et organiser le travail des rédacteurs du bureau, lorsque ceux-ci sont nombreux; traiter certaines questions importantes. Mais il y a nécessairement une tendance à ce que ce rouage supplémentaire devienne un échelon de plus dans l'échelle hiérarchique et, par suite, une entrave plutôt qu'une aide à l'exécution rapide du service. Ainsi que nous le proposerons en parlant de l'avancement, chaque rédacteur, ayant un temps déterminé de service, pourrait, à tour de rôle, pendant une durée de six mois, par exemple, remplacer le chef en cas d'absence ou d'empêchement, et exercer, dans un bureau comportant de nombreux employés, les attributions communes nécessaires. Il y aurait là un stage, un apprentissage, qui permettrait de mettre en lumière les capacités. Ce serait quelque chose d'analogue à ce qui a été fait dans les grandes colonies, où l'on a supprimé le secrétaire général du gouvernement général, chaque service devant avoir à sa tête un directeur spécial et compétent, et l'intérim du gouverneur général devant être rempli, selon les cas, soit par un directeur de service, soit par un chef de circonscription (lieutenant-gouverneur, résident supérieur, chef de province, suivant les colonies).

Attributions des chefs de bureau. — Les chefs de bureau grouperaient un certain nombre de rédacteurs dont les attributions se rapportent à un même ordre d'idées. Leur laissant toute initiative pour les détails de leur service, ils se borneraient à les contrôler, à les maintenir au besoin dans le droit chemin, à dresser le programme d'action du bureau, veiller à l'exécution de ce programme, se réserver les questions de toute première importance, ou celles qu'un rédacteur de valeur insuffisante ne serait pas à même de traiter, de façon à assurer le fonctionnement normal de l'ensemble du service. Ils devraient avoir délégation de la signature pour un nombre important d'affaires, à déterminer. La plupart de leurs rapports avec les rédacteurs ou le directeur seraient verbaux, reposant sur une confiance réciproque, et évitant toute perte de temps.

Attributions des sous-directeurs. — Nous dirons des sous-directeurs ce que nous avons dit des sous-chefs. Si, dans un service très chargé, le directeur a besoin d'un adjoint pour recevoir les visites, se rendre à certaines commissions, ou expédier le travail courant, rien n'empêche d'instituer auprès de lui un bureau central, avec un chef de bureau spécial, dont

les attributions pourraient être remplies, à tour de rôle, par tous les chefs de bureau de la direction, excellent moyen de mettre ceux-ci en comparaison les uns avec les autres.

Attributions des directeurs. — Les directeurs, ainsi dégagés de toutes les préoccupations secondaires, pouvant se reposer à cet égard sur leurs chefs de bureau, qui pourraient se reposer eux-mêmes sur leurs rédacteurs, seraient ainsi les véritables collaborateurs du ministre, prévoyant l'avenir, maintenant la suite dans les idées et les actes, dirigeant véritablement tout le personnel de leur direction, apportant au service les réformes nécessaires, ou pouvant s'absorber, en cas de crise, dans la solution d'une affaire grave, surgie inopinément.

27° *Relations des bureaux entre eux.*

Nous avons vu les difficultés que soulève la répartition des services du ministère des Colonies. La solution qu'il convient d'y donner doit tendre à faire de chaque service un centre autonome, s'occupant de questions qui forment un tout; mais en raison de la multiplicité des points de vue auxquels on peut se placer pour faire ces groupements, quelle que soit la solution adoptée, il est indispensable que les différents services, tout en conservant chacun ses attributions, son action, sa responsabilité propres, se pénètrent, se soutiennent, collaborent à une œuvre commune. Il y a là les deux termes d'un même problème. La collaboration des services est un corollaire obligé de leur constitution autonome. Comment cette collaboration doit-elle s'effectuer? Nous répondons : sans aucun doute, à tous les degrés de la hiérarchie. C'est le seul moyen d'obtenir qu'elle soit efficace, rapide, amicale, et qu'elle ne rompe pas le jeu des attributions respectives des diverses catégories de personnel.

Le rédacteur, véritable cellule administrative, avons-nous dit, doit pouvoir entrer en relations avec les rédacteurs des autres bureaux de sa direction ou des autres directions, dans le seul but de préparer à l'affaire qu'il étudie une solution complète, qui obtienne, à la base, c'est-à-dire auprès des personnes compétentes en chaque matière, l'adhésion des différents services intéressés.

De même, les chefs de bureau doivent se concerter entre eux, dans le champ de leurs attributions, et les directeurs entre eux.

Ces ententes devraient être verbales en principe, et consacrées par des visas obtenus à la suite de l'entretien. En cas de divergence de vues seulement, il y aurait lieu à échange de notes.

Si deux directeurs ne pouvaient se mettre d'accord, l'affaire serait portée par eux au ministre qui statuerait.

L'on verrait disparaître ainsi ces notes interminables de service à service, qui font traîner les affaires en longueur, énervent les responsabilités et grossissent le travail des bureaux, grossissement doublement fâcheux, parce qu'il surcharge les employés d'une besogne inutile, et parce qu'il est mensonger, ne représentant pas un véritable effort productif.

Les services se pénétrant à tous les degrés de la hiérarchie, il n'y aurait plus ces cloisons étanches qui font des antagonistes de deux services différents, comme s'ils ne collaboraient pas à une œuvre commune. Chaque rédacteur étant assisté d'un copiste pourrait, en cas de presse d'un de ses collègues, lui venir en aide en le lui prêtant, sauf à recevoir à son tour, en échange, un service analogue. On pourrait ainsi obtenir un meilleur rendement du travail.

28° *Relations des bureaux avec le cabinet du ministre.*

L'organisation du cabinet du ministre est chose particulièrement difficile, parce que chaque ministre apporte avec lui son cabinet. On ne saurait donc prévoir, à cet égard, de règles générales. Toutefois, en ce qui concerne les relations des bureaux avec le cabinet, il y a des problèmes permanents : examen du courrier à l'arrivée; signature des lettres au départ; utilisation et restitution des notes et dossiers; règlement des conflits entre les directions. Il ne serait pas indifférent de chercher les meilleures solutions à ces problèmes, qui se posent, d'ailleurs, même pour les partisans de la suppression du cabinet.

29° *Relations avec l'extérieur.*

Nous n'insisterons pas ici sur les relations officielles avec la présidence de la République et les Chambres, ni sur les relations des ministres avec le public. Il y aurait beaucoup à dire sur les méthodes qu'on pourrait introduire dans les relations avec les membres du Parlement pris isolément, et avec la presse, mais on conçoit que chaque ministre ait sa façon de procéder à cet égard. Quant aux relations de ministère à ministère, elles pourraient s'inspirer, dans une certaine mesure, des considérations développées plus haut, en ce qui concerne les relations des bureaux entre eux. L'emploi généralisé du téléphone, s'il était mis gratuitement à la disposition des administrations publiques, leur permettrait de se pénétrer davantage, de rester moins étrangères les unes aux autres. D'utiles relations s'établiraient entre chefs de bureau par exemple, les diver-

gences de vues seules, ou la conclusion définitive des affaires donnant lieu à échange de correspondance. Des rédacteurs spéciaux pourraient, au besoin, dans chaque ministère, être affectés aux relations avec les autres départements et aller traiter verbalement certaines questions dans les bureaux.

Enfin, en cas de conflit entre deux ministères sur des affaires importantes, il y a bien des façons de procéder : échange indéfini de correspondance, sans aboutissement; nomination de commissions interministérielles; consultation du Conseil d'Etat; intervention du Conseil des ministres. Il semble, cependant, qu'il y ait peu de matières où les méthodes de travail soient plus incertaines; et si nous ne craignions pas de sortir de notre sujet, nous pourrions suggérer l'organisation d'un service spécial à la présidence du Conseil, chargé d'établir les travaux préparatoires à la solution de toutes les questions interministérielles : il se constituerait à cet égard des précédents dont l'étude serait précieuse.

30° *Classement et utilisation des dossiers, documents et archives.*

C'est un sujet important, sur lequel le rapport de la commission des réformes du ministère des Affaires étrangères contient d'excellentes indications. Il serait bon que les commis soient spécialement recrutés pour leurs qualités d'ordre et de conscience, et qu'un règlement intérieur du ministère, s'inspirant de l'expérience des services les mieux outillés, fixât le mode de classement et d'utilisation des dossiers.

Quant aux documents, publications, archives, au lieu de demeurer inertes dans des cartons, ils devraient être un des éléments essentiels de la vie du ministère, tenus à jour, analysés, communiqués aux intéressés, sans que ceux-ci aient à faire d'effort, de façon à ce qu'on les oblige en quelque sorte à les utiliser. Les quelques fonctionnaires qui seraient employés à ces services contribueraient largement à la productivité générale, éviteraient des recherches, des doubles emplois, des erreurs ou des anomalies, résultant de l'ignorance de ce qui devrait être connu.

31° *Discipline du travail.*

L'opinion la plus répandue dans le public, concernant les ministères, c'est qu'on n'y travaille point, que les employés sont rarement à leur poste, et que ceux qui s'y trouvent se livrent à la paresse ou à toute autre occupation que celle qui les fait émarger au budget. A l'inverse, si l'on consulte les intéressés, on entend chacun se plaindre qu'il est débordé et que

s'il n'emportait pas de travail chez lui les affaires ne marcheraient pas.

Ici comme partout, toutes les situations se rencontrent et les généralisations sont trompeuses. Il est d'ailleurs inévitable que, là où certains employés travaillent peu, les autres supportent une charge plus lourde. Ce qu'on peut affirmer c'est que le travail fourni, quelles qu'en soient la quantité et la qualité, ne donne pas le rendement maximum.

Le fonctionnaire qui n'a ni initiative, ni responsabilité, qui, par suite de son mode de recrutement, n'a pas toujours l'expérience nécessaire pour s'intéresser au travail qui lui échoit; qui, par surcroît, se trouve être mal payé, enlevé à toute autre occupation, lorsqu'il est assidu, par des heures de bureau réparties sur toute la journée, alors qu'il est parfois un esprit distingué et entreprenant, préfère souvent donner à son travail professionnel le minimum de ses peines, et tourner vers des occupations différentes le meilleur de son activité.

On cherche alors des remèdes à cet état de choses dans des procédés coercitifs : feuilles de présence ; menaces, généralement fâcheuses, surtout quand elles sont dépourvues de sanction. Il n'existe d'ailleurs aucune organisation pour mesurer et surveiller la productivité du travail de chacun; et il faut dire que, si l'on a pu résoudre ce problème, dans certaines usines, pour les travaux manuels, la solution est infiniment plus difficile quand il s'agit de travaux intellectuels. Se fiera-t-on à la régularité des heures de présence? C'est un signe très insuffisant. Invoquera-t-on le nombre des affaires traitées? Il est encore délicat de juger, car la qualité importe plus que la quantité. S'attachera-t-on au zèle? Mais comment distinguer équitablement le fonctionnaire qui ne manque pas une occasion de se faire valoir de celui, plus laborieux, qui prend à cœur son service, sans en rien dire?

Non. Pour obtenir un travail productif, il faut recruter des fonctionnaires consciencieux; il faut bien les payer; leur donner des attributions précises et des responsabilités déterminées; leur fournir une besogne intéressante, à laquelle ils puissent se consacrer tout entiers, en y prenant goût, et en voyant les résultats de leur action. Il faut les traiter non avec indulgence mais avec justice; et surtout leur offrir le bon exemple, les recevoir dans un milieu où tout le monde travaille en vue du bien public.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La question de l'emprunt turc.* — Il semble bien que le grand vizir Hakki pacha, à son retour de Paris à Constantinople, ait réussi à faire comprendre au Conseil des ministres ottoman la maladresse et l'imprudence du ministre Djavid bey et de ses amis dans l'affaire de l'emprunt. Rien d'officiel n'est encore connu au sujet des intentions définitives de la Porte, mais il y a lieu de supposer que les conditions françaises, rejetées avec tant de raideur par Djavid bey, ont été reprises en considération. C'est du moins ce que laisse entendre un communiqué Havas de Constantinople, relatif à un important entretien que notre ambassadeur, M. Bompard, a eu le 5 octobre avec Hakki pacha, et ce que confirment, d'autre part, des renseignements officieux publiés à Paris, notamment par le *Journal des Débats* dont la sûreté d'information en cette affaire a toujours été très remarquable.

— *L'arbitrage de l'affaire Savarkar.* — Les cabinets de Londres et de Paris viennent de se mettre d'accord pour soumettre à l'arbitrage l'affaire Savarkar, dont nous parlions dans notre dernière livraison. Les deux gouvernements n'ayant pu s'entendre sur la question juridique, et le cabinet anglais ayant continué d'affirmer, en réponse aux réclamations contraires du gouvernement français, qu'il ne pouvait ni arrêter ni ajourner le procès engagé à Bombay à une date postérieure aux premières démarches de notre ambassade, il a été convenu que, dans tous les cas, la sentence qui serait rendue en ce qui concerne Savarkar resterait, quelle qu'elle fût, sans exécution jusqu'à la décision du tribunal arbitral et que si cette décision était favorable à la thèse française, le prisonnier serait restitué au gouvernement français. Le tribunal arbitral sera composé de deux arbitres désignés respectivement par la France et par l'Angleterre et d'un surarbitre choisi par les premiers. Le tribunal siégera à la Haye.

— *M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris.* — Ainsi que nous le faisions prévoir dans notre dernière chronique, la nomination de M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie, comme ambassadeur à Paris, en remplacement de M. Nélidof, a été signée par le tsar. Un rescrit impérial confère en cette occasion à M. Isvolski l'ordre de l'Aigle-Blanc. Le rescrit rappelle entre autres

choses que M. Isvolski a, en 1906, assumé la direction des Affaires étrangères dans des circonstances particulièrement difficiles et qu'il a depuis lors travaillé avec une énergie infatigable, doublée d'une parfaite connaissance des véritables intérêts de la Russie, à fortifier la politique pacifique de l'empire, politique qui a trouvé son expression dans les récentes ententes avec la Grande-Bretagne et le Japon.

— *La France et le Brésil. Le départ du maréchal Hermès da Fonseca.* — Avant de quitter la France, le maréchal Hermès da Fonseca, président de la République du Brésil, a adressé à M. Fallières le télégramme suivant :

Cherbourg, 27 septembre.

Au moment de m'embarquer sur le cuirassé brésilien *Sao-Paulo*, avant de quitter la France, je suis heureux de présenter à Votre Excellence, avec mes compliments, les vœux de prospérité que je forme pour la glorieuse République française et pour le bonheur personnel de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence, au gouvernement de la République et au peuple français tous mes remerciements pour le bon accueil que j'ai reçu pendant mon séjour dans ce beau pays.

HERMÈS DA FONSECA.

Le président de la République a répondu par le télégramme suivant :

Rambouillet, 28 septembre.

Profondément touché du télégramme que vient de m'adresser Votre Excellence, je l'en remercie bien vivement. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de vous témoigner les sentiments que le gouvernement de la République et la nation française éprouvent pour la grande République des Etats-Unis du Brésil. Je prie Votre Excellence d'agréer les vœux que je forme pour son bonheur personnel et la prospérité de son pays.

A. FALLIÈRES.

Autriche-Hongrie. — *L'emprunt hongrois.* — La presse hongroise a annoncé, le 29 septembre, la conclusion de l'emprunt hongrois, que commente d'autre part notre collaborateur M. Dorobantz. A cette occasion, le secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères d'Allemagne, M. de Kiderlen-Waechter, a fait à un correspondant de la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne les déclarations suivantes :

Nous ne saurions trop insister sur ce point. Nous voyons par le cas présent que l'influence du marché financier français n'est pas aussi absolument prédominante qu'on l'a cru en France, et que si la France n'accueillait pas favorablement les propositions d'emprunt d'Etats dont la politique n'est pas en harmonie avec la sienne, ces Etats ne seront pas pour cela plongés dans de bien cruels embarras.

C'est plutôt l'Allemagne qui, unie à l'Autriche-Hongrie, possède non seulement la bonne volonté, mais aussi les moyens nécessaires pour se porter là où on a besoin de son secours.

Cet enseignement ne doit pas être perdu. La conclusion de l'emprunt resserrera encore, si cela est possible, les liens qui unissent l'Allemagne à l'Autriche et marque précisément un succès des pays que le marché financier français voulait mettre dans l'embarras.

Les journaux allemands ont reproduit cette interview, ainsi que d'autres interviews plus ou moins anonymes des journaux de Vienne et de Budapest, où l'on célébrait également la réussite de l'emprunt comme un grand événement politique. « C'est, ont-ils dit, une « douche sur les prétentions de la France, qui se figurait que sans « son concours de grandes transactions sont impossibles ».

La *Taegliche Rundschau* a félicité M. de Kiderlen-Waechter d'avoir donné une précieuse indication aux pays dépendant du marché français, et par conséquent à la Turquie, en affirmant que la France n'était plus le banquier de l'Europe, et que l'Allemagne, grâce à ses victoires sur sa riche rivale, et sous la protection de sa puissante épée, avait accumulé assez de richesses pour briser le monopole du marché français ; et la *Post*, renchérissant d'enthousiasme, s'est écriée : « En voilà un qui ne mâche pas ses paroles, tout comme Bis- « marck, se dira-t-on non sans étonnement sur les bords de la Seine, « en lisant les déclarations de M. de Kiderlen-Waechter. »

— *L'entrevue de Turin.* — Le comte d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, s'est rendu le 29 septembre à Turin où il s'est rencontré avec le ministre des Affaires étrangères d'Italie, marquis di San Giuliano. Le lendemain, 30 septembre, M. d'Æhrenthal est allé au château de Racconigi porter au roi d'Italie une lettre autographe de l'empereur François-Joseph, en réponse à celle que Victor-Emmanuel III avait adressée au monarque austro-hongrois à l'occasion de l'accomplissement de sa quatre-vingtième année. Arrivé à midi, le comte d'Æhrenthal est reparti du château royal à 3 heures. Dans ce court intervalle, il s'est acquitté de sa mission spéciale et a pris part à un déjeuner auquel assistaient les personnages de la cour. Ni à Turin, ni à Racconigi, il n'a été porté de toast ou prononcé d'allocution.

L'agence Havas a publié, au sujet de ce voyage du ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, le communiqué suivant de Vienne, qui en est vraisemblablement le compte rendu officieux.

Le comte d'Æhrenthal, qui a eu l'honneur d'être reçu à Racconigi par le roi d'Italie, a remis à cette occasion, à ce souverain, une lettre autographe de l'empereur François-Joseph.

Les négociations qui ont eu lieu à Turin entre les ministres des Affaires étrangères d'Italie et d'Autriche-Hongrie ont été la suite naturelle de celles de Salzbourg et d'Ischl, bien qu'il ne se soit produit dans l'intervalle aucun fait de nature à modifier la situation internationale. Les deux hommes d'Etat ont constaté de nouveau qu'ils continuent, d'une façon inébranlable et sincère, d'agir, de concert avec le cabinet de Berlin, dans le sens des intentions pacifiques de la Triple-Alliance.

— *Le voyage des souverains belges à Vienne.* — Le roi et la reine de Belgique sont arrivés le 3 octobre à Vienne pour rendre visite à l'empereur François-Joseph. Le lendemain soir, 4 octobre, un dîner de gala a eu lieu en leur honneur à la Hofburg. Les toasts suivants ont été prononcés par l'empereur et par le roi Albert.

TOAST DE L'EMPEREUR

Je suis heureux de saluer Vos Majestés comme mes hôtes augustes et mes parents très chers. Il me tient à cœur de vous remercier sincèrement et cordialement de votre aimable et gracieuse visite. La présence de la reine me procure un plaisir tout particulier pour lequel je lui offre les hommages de ma sincère gratitude.

J'apprécie hautement, sire, dans cette visite, le témoignage d'amitié qui ne manquera pas de contribuer à rendre encore plus intimes les excellents rapports qui existent depuis longtemps entre la Belgique et l'Autriche-Hongrie. En conférant à Votre Majesté le commandement honoraire du régiment dont feu le roi Léopold II et son père, le roi Léopold Ier, furent les chefs vénérés, je vous prie d'agréer cette manifestation de ma sincère amitié comme une preuve du prix que j'attache à la constance de nos relations.

Puisse le règne que vous venez d'inaugurer, Sire, être long, prospère et glorieux ! Je bois à la santé de Vos Majestés.

TOAST DU ROI

Les affectueuses paroles que Votre Majesté vient de nous adresser nous touchent profondément, la reine et moi; c'est de tout cœur que nous la prions d'en agréer nos remerciements. Votre Majesté n'ignore pas combien cette visite, qui nous amène aujourd'hui auprès d'elle, était désirée par nous.

Nous souhaitions ardemment pouvoir saluer dans cette belle capitale l'auguste monarque, objet d'un amour sans égal pour les peuples de ses Etats, car ils savent que depuis plus de soixante ans il n'y a pas eu une pensée de son esprit, pas une aspiration de son cœur qui n'ait été inspirée par le souci de leur bonheur et de leur prospérité.

Nous désirions non moins vivement apporter nous-mêmes nos félicitations à Votre Majesté pour l'anniversaire célébré, il y a quelques semaines, au milieu des manifestations de joie de ses sujets, auxquelles se sont associés tous les princes étrangers, dont les regards sont tournés avec admiration vers le doyen des souverains d'Europe, comme vers un noble exemple des vertus nécessaires sur le trône.

D'autres sentiments nous appelaient encore ici : une sincère affection pour l'oncle vénéré et le culte que nous conservons pieusement pour la tant regrettée impératrice, au cœur si largement compatissant à toutes les misères humaines.

Le peuple belge sera, comme moi, très reconnaissant des gracieuses paroles de Votre Majesté. Les relations les plus amicales existent entre lui et les populations de la monarchie austro-hongroise, dont l'histoire a été confondue un certain temps avec la sienne. J'ai besoin de donner à Sa Majesté l'assurance que je m'emploierai de mon mieux à rendre encore plus étroits ces liens de sympathie et d'amitié réciproques.

C'est en communauté de sentiments avec tous les Belges et sous l'impression d'une entière gratitude pour le charmant accueil qui nous est fait, que je forme des vœux chaleureux pour le bonheur de Votre Majesté et pour que la Providence la conserve longtemps encore à l'amour de ses sujets.

Je bois à la santé de Sa Majesté, des membres de la famille impériale et à la prospérité des Etats de la monarchie.

— *Le Congrès international du froid.* — Le deuxième Congrès international du froid s'est ouvert le 6 octobre, à Vienne, dans la salle des séances de la Chambre des députés. Presque tous les pays du monde y ont envoyé des représentants. La délégation française est particulièrement nombreuse et compte plus de cent personnes, parmi lesquelles : MM. André Lebon, président de l'Association internationale du froid; le prince Roland Bonaparte, membre de l'Académie des sciences; Georges Villain, directeur au ministère des Travaux publics; le général Legrand et les professeurs d'Arsonval, Dastre, Gautier et Badon.

Belgique. — *La prochaine visite de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne à Bruxelles.* — La prochaine visite à Bruxelles de Guillaume II, accompagné de l'impératrice Augusta et probablement de la princesse Victoria, est définitivement fixée au 26 octobre. La réception des souverains allemands aura lieu dans toutes les conditions prévues par le protocole. C'est-à-dire qu'à leur arrivée, les troupes de la garnison, renforcées par des régiments tirés des garnisons de Gand et d'Anvers, rendront les honneurs et formeront la haie sur tout le trajet de la gare du Nord au palais royal.

Danemark. — *Les élections sénatoriales.* — Le Sénat danois vient de subir le renouvellement partiel qui doit avoir lieu tous les quatre ans. Ces élections n'éveillent guère d'intérêt dans la population, parce qu'elles sont indirectes et que les règles selon lesquelles on vote donnent une influence absolument prépondérante aux classes aisées, surtout aux grands propriétaires terriens. Néanmoins, les partis avancés réussissent à y conquérir peu à peu quelques sièges. Cette fois-ci, ils ont gagné deux mandats et les conservateurs libres en ont perdu autant, pendant que les modérés ministériels ont dû céder trois mandats aux conservateurs proprement dits. De ces changements résulte la répartition suivante des sièges : conservateurs, 30; conservateurs libres, 6; modérés, 21; radicaux, 4; socialistes, 2. Au total, 66. Donc, le gouvernement n'a pas de majorité dans le Sénat, même avec l'appui, généralement assez facile à obtenir, des conservateurs libres. Pour faire passer des lois, il lui faut trouver un moyen de s'accorder avec les conservateurs ou une partie d'entre eux. Quant aux lois de moindre importance, il n'y aura probablement guère de difficulté pour trouver des compromis acceptables. Mais si le gouvernement aborde — comme il l'a promis — la question de la réforme du Sénat, réforme qui est, pour ainsi dire, à l'ordre du jour depuis l'existence de la Constitution actuelle de 1866, il rencontrera probablement une résistance très décidée de la part des conservateurs, qui sont opposés à tout affaiblissement de leur influence dans la Chambre haute.

Espagne. — *La rentrée des Cortès. Déclarations de M. Canalejas à propos de la révolution portugaise.* — Les Cortès ont rouvert le 6 et

après la lecture de quelques projets de loi, il a été tout de suite question du Portugal. Le leader républicain Azcarate a interpellé au sujet de l'envoi de trois croiseurs espagnols à Lisbonne et de la concentration des troupes à la frontière qu'il considère comme contraire à la neutralité, et sur l'interdiction des manifestations de solidarité républicaine en Espagne. Il a terminé en justifiant la révolution provoquée par la corruption politique et en faisant l'apologie des auteurs du mouvement. M. Canalejas a répondu que les nouvelles ne permettant pas d'affirmer le triomphe de l'insurrection, les gouvernements étrangers ne pouvaient encore reconnaître le nouveau régime. L'Espagne a pris seulement des mesures analogues à celles des autres nations. La solidarité monarchique, a-t-il ajouté, n'engagera pas le gouvernement dans des aventures; l'Espagne respectera les changements politiques sanctionnés par l'opinion en Portugal.

— *Les négociations hispano-marocaines.* — Le 1er octobre, le roi Alphonse XIII a reçu, avec le cérémonial habituel, l'envoyé extraordinaire chérifien, Mohamed el Mokri. El Mokri a lu un discours exprimant le ferme propos et le vif désir du sultan de conserver et de resserrer encore les liens affectueux entre les deux pays, ainsi que d'améliorer l'accord de l'Espagne et du Maroc pour la plus grande utilité des intérêts des deux parties; le sultan a la confiance absolue que le gouvernement espagnol désire et cherche à maintenir l'indépendance de l'empire chérifien, qui a pour base fondamentale l'Acte d'Algésiras; El Mokri a été envoyé par son maître pour terminer les négociations entamées. Le roi a répondu qu'il partage pleinement les désirs et les espoirs du sultan, car il n'est pas moins attaché que les autres signataires de l'Acte d'Algésiras aux principes établis par la Conférence, et il est persuadé que le Maroc aussi bien que l'Espagne trouveront des avantages à une entente basée sur le respect des traités, des droits et des intérêts légitimes, issus des circonstances.

En sortant du palais, El Mokri est allé rendre visite à MM. Canalejas et Garcia Prieto, auxquels il a exprimé le désir que les pourparlers soient engagés le plus tôt possible.

Grèce. — *Les élections de l'Attique.* — La commission de vérification des élections de l'Attique ayant décidé de considérer comme nulle l'élection des trois députés crétois élus dans cette circonscription, l'Assemblée nationale a ratifié cette décision. En conséquence, les électeurs de l'Attique seront convoqués pour élire trois nouveaux représentants.

Portugal. — *La révolution portugaise. La proclamation de la République.* — Dans la nuit du 4 au 5 octobre, avec une soudaineté qui a déroulé toutes les prévisions, la révolution a éclaté à Lisbonne et en quelques heures a été maîtresse de la capitale. La République a été proclamée et presque aussitôt reconnue dans tout le pays. Un gouvernement provisoire s'est constitué et le roi Manuel jugeant

toute résistance inutile, s'est embarqué avec la famille royale pour Gibraltar où il est arrivé sans encombre le 7 octobre au soir.

La cause déterminante de l'insurrection, cause purement occasionnelle d'ailleurs, aurait été, d'après les dépêches, le meurtre du Dr Bombarda, médecin aliéniste, député républicain de Lisbonne, tué le 3 octobre par un lieutenant qu'il avait autrefois soigné dans sa maison de santé. Cet assassinat, considéré par le peuple comme un crime politique, provoqua immédiatement de violentes manifestations et les chefs du parti républicain, qui depuis longtemps déjà étaient prêts à agir, en profitèrent très habilement. L'armée marcha pour eux et les vaisseaux mouillés dans le port bombardèrent le palais royal. L'attaque fut si rapide, si imprévue, qu'on ne put lui opposer aucune résistance organisée. Il y eut quelques fusillades dans les rues, quelques combats partiels dans les casernes entre soldats loyalistes et républicains; mais nulle part il ne semble que la révolution ait rencontré une opposition sérieuse, et dès le 6 octobre, le nouveau président du gouvernement provisoire pouvait télégraphier, au *Daily Mail*, devenu le journal officiel de la République :

Lisbonne, le 6 octobre. 11 h. 15 soir.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la République a été proclamée ce matin et a été acceptée aussi bien par le peuple que par l'armée.

La famille royale déposée est en fuite.

Le gouvernement, dont je suis le président, a pris toutes les précautions pour garantir la vie et la sécurité du roi et de sa famille, soit qu'ils veuillent quitter le Portugal sur un navire étranger ou par voie de terre.

L'ordre public a été complètement maintenu par les forces républicaines et par le peuple lui-même. L'enthousiasme est indescriptible.

Plusieurs officiers de l'armée, qui étaient partisans de la monarchie jusqu'à hier, se sont joints à nous.

Plusieurs villes se sont prononcées pour nous avec enthousiasme.

La stabilité du pays est affermie par le désir de tous.

Je respecterai tous les engagements du Portugal, et je serai heureux de consolider moralement et pratiquement les bonnes relations avec les pays étrangers et l'alliance avec l'Angleterre.

Au nom du gouvernement provisoire,

Dr Théophile Braga,
premier ministre.

— *Le gouvernement provisoire. Les nouveaux ministres. Leur programme.* — Le gouvernement provisoire de la nouvelle République est ainsi constitué : Présidence, M. Théophile Braga; Justice, M. Affonso Costa; Affaires étrangères, M. Bernardino Machado; Finances, M. Relvas; Travaux publics, M. Antonio Luiz Gomès; Guerre, M. le colonel Barreto; Intérieur, M. Antonio Jose Luiz de Almeida; Marine, M. Amaro Azevedo Gomès; gouverneur civil de Lisbonne, M. Eusebio Leao. Cette liste contient les figures les plus en vue du parti. Il semble, en effet, que l'on ait fait abstraction des vergences d'opinions ou de tendances qui séparent ces différents

hommes, pour réunir hâtivement les noms les plus populaires et ceux qui paraissent en même temps de nature à accréditer le plus aisément le nouveau régime auprès de l'étranger. Voici, sur la personne des nouveaux ministres, les intéressants renseignements donnés par le *Journal des Débats*.

Les plus connus, parmi ces *leaders* républicains, ceux aussi dont la notoriété a passé depuis longtemps la frontière, sont MM. Braga, Costa, Machado et Almeida.

Le nom de Théophile Braga s'imposait à la présidence de la République. C'est la figure la plus représentative du parti, bien que son grand âge et aussi son caractère personnel fassent douter de la part active qu'il soit appelé à prendre à la direction et aux destinées du nouveau régime. C'est, avant tout, un homme de science, un penseur. Ses ouvrages de philosophie et d'histoire jouissent d'une légitime réputation, bien qu'on puisse reprocher à ces derniers de sacrifier parfois le présent au rêve, l'histoire à la philosophie. Dans ce domaine, Braga est un disciple d'Auguste Comte, un adepte des théories positivistes.

En histoire, on aura une idée de ses tendances, en disant que son idéal le plus cher — et qui ne lui apparaît comme nullement chimérique — est celui-là même qui animait les anciens républicains espagnols, Prim, Zorrilla et Olozaga, et que caresse encore aujourd'hui au Portugal, en même temps que Braga, son ami et coreligionnaire politique, le Dr Magalhaes Lima : celui d'une confédération latine, englobant, avec la péninsule ibérique, la France et l'Italie... Cette idée rencontre évidemment moins de succès aujourd'hui en Espagne qu'au Portugal : mais, dans ce dernier pays, il n'est pas douteux qu'elle soit partagée encore par nombre de républicains qui ont pris part à la dernière révolution. Théophile Braga est de ceux-là.

Bernardino Machado est une autre des figures les plus « représentatives » du parti. Mais c'est, de plus, un homme d'Etat. Il prit déjà même part au gouvernement de son pays, en tant que ministre de la monarchie, dans un cabinet Hintze Ribeiro. Il prépara, en cette qualité, un certain nombre de projets de lois économiques et sociales ; mais il ne réussit qu'en partie à les faire adopter et cette circonstance contribua sans doute à le décourager de la monarchie et à le faire passer au camp républicain. Machado n'en représentera pas moins dans le nouveau gouvernement l'élément modéré et pondérateur. Avocat, ancien professeur de droit, excellent orateur et très familier avec le petit peuple, M. Bernardino Machado jouit à Lisbonne d'une très grande popularité. Il est vraisemblablement appelé à succéder à M. Théophile Braga, au cas où celui-ci refuserait d'assumer la charge de président de la République, une fois que le gouvernement définitif sera constitué.

On peut redouter cependant que ses idées modérées et aussi sa propension naturelle à se mettre en évidence ne lui attirent bien des difficultés — comme il en a été ainsi dans les comités dont il faisait partie dans l'opposition. C'est qu'en effet à côté de ces deux figures de Braga et de Machado, le parti républicain portugais compte des esprits très avancés, les « jeunes » — comme on les appelle — qui ont dû prendre la part la plus directe à la dernière révolution exerceront sans doute une action prépondérante sous le nouveau régime. Quelques-uns d'entre eux figurent déjà dans la liste provisoire ; ce sont : le Dr Affonso Costa, qui doit tenir, parmi les républicains portugais, le « record » des condamnations dont ils

ont eu à souffrir sous la monarchie : lui aussi est professeur de droit et un des plus brillants orateurs du parti ; Antonio Jose de Almeida, qui fut également une des « victimes » de la dictature de Joaô Franco.

Le 7 octobre, le gouvernement provisoire a communiqué à la presse son programme politique signé du nouveau ministre de la Justice, M. Affonso Costa.

L'intention du gouvernement est d'introduire progressivement l'ordre dans toute l'administration du Portugal et de consolider les relations du pays avec les nations étrangères.

La politique du gouvernement aura les bases suivantes :

1. Développer aussi loin que possible le programme radical dont se réclame le parti républicain portugais.
2. Ouvrir toutes grandes à chaque citoyen les portes de l'instruction.
3. Assurer la défense nationale sur terre et sur mer.
4. Administrer les colonies d'après les principes de la décentralisation et du self-government.
5. Etablir un régime de justice qui assure à tous les libertés essentielles.
6. Supprimer le mode actuel d'instruction criminelle et les abus de la police.
7. Expulser les moines et les religieuses.
8. Fermer les écoles congréganistes catholiques romaines.
9. Rendre obligatoire l'inscription des naissances, des mariages et des morts sur les registres de l'état civil.
10. Prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Telles sont les questions urgentes sur lesquelles le gouvernement veut s'appliquer à créer une législation et il veut en même temps prendre toutes les mesures nécessaires au rétablissement du crédit et des finances de la nation.

Pour le gouvernement provisoire,
AFFONSO COSTA.

— *L'impression à l'étranger. L'attitude des puissances.* — L'impression produite à l'étranger par les événements portugais a été généralement peu favorable. La situation déplorable de ce malheureux pays, le gâchis politique dans lequel il s'enlise désespérément depuis si longtemps, ne sont pas pour inspirer grande confiance en l'avenir. Il paraît peu probable qu'un soulèvement militaire, déterminé par quelques doctrinaires utopistes, puisse être la panacée qui guérira un mal aussi profond. En tout cas, le plus sage est d'attendre les événements, sans se trop hâter de reconnaître un gouvernement dont on ignore encore s'il pourra vivre. D'ailleurs, en cette affaire, nous ne sommes pas les plus intéressés. L'Angleterre, qui a avec le Portugal tant d'intérêts communs, est mieux qualifiée qu'aucune autre puissance pour prendre en cette occasion les initiatives nécessaires.

Au surplus, nous reviendrons, dans notre prochaine livraison, sur cette question trop nouvelle encore pour qu'on la puisse discuter utilement.

II. — ASIE.

Indochine. — *L'empoisonnement du commandant Rumilly.* — Un câblogramme expédié de Saïgon à la date du 6 octobre annonce que le commandant Rumilly, de la citadelle d'Hanoï, sa femme, ses trois enfants, son ordonnance et deux boys ont été empoisonnés. Le commandant seul est mort. Les autres personnes paraissent hors de danger. Un cuisinier annamite, qui avait été congédié la veille, a été arrêté. Le ministère des Colonies a reçu confirmation de ces faits. On se souvient que le 27 juin 1908, 200 soldats de la garnison européenne d'Hanoï avaient été l'objet, à la suite d'un complot, d'une tentative d'empoisonnement par le datura. Plusieurs indigènes furent alors arrêtés et trois d'entre eux, un ancien tirailleur, un tirailleur annamite et un sorcier, furent exécutés le 31 août suivant.

Chine. — *L'inauguration de l'Assemblée impériale.* — Le régent a présidé à l'inauguration de l'Assemblée nationale. Dans le discours qu'il a prononcé en cette occasion, il a déclaré que la Chine, se conformant aux lois de progrès du monde, reconnaît la nécessité d'améliorer son statut politique et entre délibérément dans la voie qui mène au régime constitutionnel. Les propositions que l'Assemblée aura à discuter, a dit encore le régent, seront d'ordre généralement intérieur et s'inspireront surtout du souci d'une plus grande harmonie à établir entre les classes. L'Assemblée aura un caractère exclusivement consultatif.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Dans le Sud-Oranais.* — Le lieutenant Lemaire, du poste de Taghit, opérant une reconnaissance à environ 30 kilomètres à l'Ouest de Taghit avec un détachement composé de Sahariens et de Mokazenis, a relevé les traces d'un djich ayant opéré un coup de main sur une caravane allant de Colomb-Béchar à Taghit. Après une marche rapide, le détachement est parvenu à rejoindre le djich le 27 septembre dans l'après-midi, près de l'endroit dénommé Kreb-della Hanada, à 60 kilomètres environ au Sud-Est de Colomb-Béchar. Les pillards armés de fusils à tir rapide étaient des Bérabers. Après un combat très vif, le djich a abandonné le terrain, laissant toutes ses prises et deux morts. De notre côté, nous avons eu 3 Sahariens tués et 13 chameaux enlevés. Deux détachements légers, sous les ordres des lieutenants Lemaire et Saint-Senne, sont partis à la poursuite du djich. D'autre part, le lieutenant Brissaud, avec 60 tirailleurs, a reçu la mission d'occuper le bordj Menemarar; il séjournera 25 jours dans la région même où les Aïn-Kebbach opèrent leurs coups de main.

— *Les territoires du Sud.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, vient de publier un exposé des plus intéressants sur la

situation générale des territoires du Sud pendant l'année 1909. En ce qui concerne l'assistance médicale aux indigènes, les résultats obtenus sont très satisfaisants. Le service des consultations gratuites a été assuré par les médecins militaires au chef-lieu de chacun des cercles, annexes et postes, ainsi que sur le territoire même des tribus au moyen de tournées effectuées par ces praticiens. Le nombre total des consultations s'est élevé à 105.367. Ce service est en général très fréquenté par les indigènes; le commandant supérieur du cercle de Touggourt le caractérise ainsi :

Les consultations gratuites sont populaires parmi les indigènes. Ils s'y conduisent les uns et les autres; ils y amènent leurs enfants et leurs femmes et ont dans les soins médicaux qu'ils reçoivent la confiance la plus absolue. Beaucoup d'entre eux viennent simplement chercher des médicaments dont ils ont pu apprécier la valeur et on voit de tout petits enfants venir demander de la quinine. Les indigènes acceptent presque toujours sans hésitation les petites interventions chirurgicales qu'on leur propose. Ils aiment ce service où l'on soigne pour rien, d'où l'on emporte toujours quelque remède, et surtout où l'on n'est pas retenu longtemps.

Ajoutons que 2.039 indigènes ont été hospitalisés, en 1909, dans les quatorze infirmeries qui leur sont affectées.

Le mouvement du commerce tant intérieur qu'extérieur des territoires du Sud s'est élevé, en 1909, à 61.599.000 francs environ dont 32.040.500 francs à l'importation et 29.558.500 francs à l'exportation. En 1908, les importations n'avaient atteint que 28.802.000 fr. et les exportations 25.582.000 francs. On sait que les palmiers ne sont pas seulement la parure pittoresque des oasis sud-algériennes; ils en constituent surtout la principale richesse. La culture des palmiers dans les territoires du Sud ne paraît pas avoir d'autres limites que celles des ressources hydrauliques qu'il serait possible d'y employer. Les nombreux puits artésiens forés chaque année par les ateliers de sondage et les résultats déjà obtenus sur certains points permettent d'espérer qu'un accroissement considérable pourra encore être donné aux palmeraies nouvelles qui assureront ainsi la prospérité de régions actuellement désertiques. Le nombre total des palmiers recensés en 1909 s'est élevé à 5.019.228, en augmentation de 153.195 sujets par rapport aux chiffres de l'année précédente.

La population européenne est peu importante dans les territoires du Sud; le dernier recensement n'a, en effet, accusé qu'un chiffre de 5.333 Européens, non compris la population militaire, comptée à part, qui atteignait un chiffre sensiblement égal (5.643).

— *La question des émigrés algériens en territoire turc.* — Les gouvernements de Paris et de Constantinople ont ouvert des négociations sur la question des droits à la protection des sujets algériens établis depuis longtemps en Turquie ou nouvellement émigrés.

D'autre part, le *Journal des Débats* a publié dans son numéro du 4 octobre la correspondance suivante de Damas, relative aux émigrés algériens en Syrie :

Damas, le 22 septembre 1910.

Pour favoriser sa politique panislamique, l'ex-sultan Abd ul Hamid avait attiré en Turquie les sujets musulmans des puissances européennes. Sous son impulsion et à l'instigation de certains chefs religieux arabes qui vivaient dans l'ombre d'Yldiz, de véritables missions s'étaient formées et avaient été envoyées dans les différentes contrées mahométanes soumises à la domination européenne. La propagande que firent ces missionnaires ne tarda pas à porter ses fruits. De tous les coins du monde islamique soumis au joug du non-musulman, on vit accourir à la fois en Arménie, en Macédoine et en Syrie des musulmans qui ne voulaient que vivre sous la houlette du khalife. Les Circassiens, les Bosniaques, les Crétois et enfin les Algériens répondirent en masse à l'appel du Chef des croyants.

La Syrie fut le pays de prédilection que choisirent nos dissidents algériens. Ils y vinrent au nombre de plusieurs milliers. Abd ul Hamid leur assigna différentes localités, les autorités locales les accueillirent à bras ouverts. Sur l'ordre du maître, elles leur distribuèrent vivres, terres et argent pour faciliter leur installation. Damas, où reposent les cendres du grand émir Abd el Kader, fut le point où affluèrent les Algériens; mais leur nombre augmentant sans cesse, la Porte bientôt fut obligée de les disséminer dans les environs de cette ville.

Elle les répartit, d'abord, à Kherbet-chiabet et Naoula; puis, dans le Hauran, à Azrâa et Kefer-nassedj; ensuite, dans la région de Hama, à Djelimdoun, Kefer-sabet, Chaarah et Maadar; enfin, dans le pays de Tibériade, à Jérusalem et à Médine. Aujourd'hui, près de vingt mille Algériens peuplent la Syrie, la Palestine et le Hedjaz. Cette colonie importante a conservé ses mœurs, ses habitudes, son langage maghrébin et jusqu'à ses préjugés. De fait, les Algériens ne frayent pas avec l'indigène; ils se marient entre eux et obéissent uniquement aux chefs choisis par eux.

Ces agglomérations d'étrangers, fuyant tout commerce avec l'élément autochtone, ne constituent pas une force pour le pays qui les a adoptés. Aussi les Jeunes-Turcs sont-ils moins enclins à favoriser l'immigration algérienne en Syrie. D'ailleurs, depuis une année, ils sont aux prises avec des difficultés d'ordre financier. Les réfugiés de l'Islam continental coûtent, il est vrai, fort cher au trésor de l'empire, et le nouveau régime, qui s'efforce de mettre fin aux abus, ne demanderait pas mieux que de se débarrasser du legs onéreux qu'il a trouvé dans la succession d'Abd ul Hamid. Mais ne pouvant rebuter complètement les émigrés, de crainte d'être accusé de tiédeur islamique, le gouvernement actuel essaie simplement d'éluder les promesses qui leur ont été faites lorsque le panislamisme était plus en faveur à Constantinople. Il espère qu'en diminuant progressivement, en attendant de les supprimer totalement, les allocations accordées aux dissidents algériens et en leur refusant, en Syrie, les concessions qui leur étaient si aisément attribuées naguère au détriment des indigènes, il parviendra à leur enlever le désir de venir se fixer en Syrie.

D'autre part, comme la Porte semble redouter la présence en pays arabe de ces hommes à burnous, réputés pour leur courage, leur turbulence et leur audace, elle évite de les mécontenter trop ouvertement. Elle prétexte du manque de terres à distribuer pour les engager depuis quelque temps à aller dans la région d'Adana. Mais les Algériens qui, de tous les peuples parlant l'arabe, sont peut-être ceux qui sont le moins en état de s'entendre avec les Turcs, refusent obstinément de se laisser exporter au milieu de populations essentiellement turques.

Il convient même de dire que cette appréhension d'être mis dans l'obligation d'aller en Anatolie, irrite au suprême degré les réfugiés algériens qui ne se cachent pas pour déclarer que plutôt que d'accéder en cette circonstance au désir du gouvernement ottoman, ils préféreraient retourner en masse dans leur patrie qu'ils commencent d'ailleurs à regretter vivement. En réalité, les émigrés algériens, en venant en Syrie, s'attendaient à trouver un pays de cocagne où la vie leur serait facile et douce. Ils s'aperçoivent qu'elle leur est plus pénible que sous le joug de l'infidèle et ils se repentent sincèrement d'avoir écouté les conseils d'agitateurs qui ont abusé de leur naïveté.

Afrique Occidentale. — *La région de Tombouctou territoire civil.* — M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, vient de décider que la région de Tombouctou, ainsi que la partie des cercles de Gao, Tillaberi et Djerma située sur la rive droite du Niger, qui font actuellement partie du territoire militaire, seront incorporées au territoire civil du Haut-Sénégal-Niger. La pacification de ces régions est en effet complète et définitive. Zinder devient capitale de ce qui reste du territoire militaire.

Congo belge. — *Le rapport du gouvernement belge sur la situation au Congo.* — On vient de transmettre aux membres du Parlement le rapport officiel sur la situation du Congo. Ce rapport donne des renseignements précis sur des questions qui ont été âprement discutées. Au sujet de l'immigration au Katanga, par exemple, il est constaté que l'arrivée du chemin de fer à proximité de cette région avait attiré certains éléments qui auraient pu compromettre le bon ordre. Le gouvernement y a remédié en canalisant le mouvement d'immigration. On a pu écarter de la sorte les éléments peu désirables, sans qu'on ait dû recourir à aucun acte de force. Le corps de police du Katanga a d'ailleurs été porté de 700 à 1.900 hommes.

La population de race blanche au Congo belge est évaluée à environ 3.400 hommes, dont 2.000 Belges, 320 Anglais, 125 Hollandais, 60 Allemands, 50 Français, 210 Suédois, 70 Russes, 70 Suisses, 185 Italiens, quelques Grecs, Espagnols, Danois et Turcs. En un an, cette population blanche a augmenté de 400 unités.

Pour tout le Congo, la force publique a été portée de 14.000 à 16.400 hommes et les troupes ont été armées du fusil Mauser belge.

Le rapport officiel fournit des renseignements intéressants sur les travaux miniers qui sont poussés activement et qui paraissent être devenus la préoccupation essentielle au point de vue de la mise en valeur économique de la colonie.

Le commerce général de la colonie s'est élevé en 1909 à 106 millions contre 89 millions en 1908, soit une augmentation de 17 millions. Le commerce spécial intervient pour 78 millions.

Le budget général de l'exercice 1911 se présente comme suit : l'évaluation des recettes est de 40 millions 500.000 francs et la prévision des dépenses ordinaires est de 47 millions, soit un excédent de dépenses de 6 millions.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Les progrès industriels de Hambourg.* — La situation privilégiée qu'occupe Hambourg à proximité de la mer, sur une des voies navigables les plus importantes de l'Europe septentrionale, en fait un centre d'affaires exceptionnellement bien placé pour correspondre avec tous les pays du monde. Son commerce avec les pays d'outre-mer a été cependant, durant de longues années, presque seul à absorber son activité. Cela tenait à la barrière douanière qui le séparait de la Prusse et constituait un obstacle presque infranchissable au développement de son industrie. Mais depuis le jour où l'Etat de Hambourg fit adhésion au Zollverein, on voit cette industrie prendre son essor, ses produits pouvant sans entraves trouver accès dans l'intérieur. Il faut ajouter aussi que la création d'un port franc permet la transformation dans ce port des produits venus de l'étranger; la constitution du port franc était, en effet, pour la ville libre de Hambourg, le gage de son adhésion au Zollverein.

C'est le 25 mai 1881 que fut décidée l'entrée de l'Etat de Hambourg dans l'Union douanière allemande; en février 1883, la Burgerschaft approuvait le plan d'après lequel devaient être exécutés les établissements du port franc; en octobre 1888, l'empereur Guillaume II couronnait de sa propre main cette œuvre grandiose : trois dates qui font époque dans la vie économique et industrielle de Hambourg.

En l'année 1879, la plus lointaine où remontent les statistiques, on comptait à Hambourg 563 fabriques avec 16.369 ouvriers; en 1881, alors qu'on prévoit déjà l'adhésion à l'Union douanière, il y a 710 fabriques employant 19.826 ouvriers. En 1883, on relevait 746 établissements industriels avec 22.239 travailleurs; en 1889, on en comptait 1.101 avec 28.098 ouvriers; ceux-ci ont dépassé aujourd'hui le chiffre de 32.000 et, en l'absence de statistique toute récente (la dernière qui ait été publiée est de 1907), on peut estimer à 60.000 le nombre des travailleurs au service de l'industrie hambourgeoise, dont les entreprises doivent atteindre et peut être dépasser le chiffre de 3.500, comprenant d'ailleurs tout à la fois les usines proprement dites et les ateliers employant des moteurs mécaniques.

Il faut ajouter qu'en dehors du bénéfice que l'industrie hambourgeoise a pu tirer de l'accession de l'Etat de Hambourg au Zollverein, elle a été encore singulièrement aidée par la législation hambourgeoise qui, à diverses reprises, lui donne des moyens d'action et de défense, en dernier lieu, par l'organisation d'une Chambre de l'industrie et la réglementation des rapports de ce corps spécial avec la Chambre de commerce.

Russie. — *Récoltes en* 1910. — On peut dès maintenant se former une idée exacte de la valeur de la récolte en Russie. La production

des céréales, supérieure à la moyenne, a été dans l'ensemble inférieure de 5 ou 6 % en quantité à ce qu'elle avait été en 1909. Le comité central de statistique donne les chiffres provisoires suivants :

	1910	1909	1904-08
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Seigle d'hiver	22.326.000	22.447.500	19.904.000
Blé d'hiver	6.814.000	5.795.000	5.306.300
Blé de printemps	14.182.000	15.685.000	10.442.000
Orge	9.664.000	10.309.000	7.567.000
Avoine	14.545.000	16.986.000	13.368.000

La récolte des pommes de terre est très abondante et celle du maïs extraordinaire. Mais, comme d'une manière générale, la qualité est loin de répondre à la quantité et que les frets maritimes sont de 30 % plus élevés cette année que l'année dernière, on peut estimer qu'au total la récolte de 1910 vaut 25 % de moins que celle de 1909.

Les stocks de froment sont actuellement considérables; ils atteignent à Odessa 114.660 tonnes, à Nikolaïef 213.000, à Novorossisk 60.000.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Production du ciment.* — Le tableau ci-après rend compte de l'élévation rapide suivant laquelle la production du ciment s'est développée aux États-Unis :

Années	Barils
1880	42.000
1885	150.000
1890	335.500
1895	990.224
1900	8.482.020
1905	35.246.812
1906	46.463.424
1907	48.785.390
1908	51.072.912
1909	62.508.461

Mais à l'inverse de ce qui se produit pour la plupart des objets manufacturés, le prix de vente du ciment, au lieu de suivre une progression ascendante, a décru à mesure que la production s'est étendue et que les procédés de fabrication se sont perfectionnés. C'est ainsi qu'en 1880 le prix du baril était de 3 dollars, en 1885 il est coté à 1 $ 85, en 1890 2 dollars, de 1895 à 1907 de 1 $ 60 à 1 $ 11 cents, en 1908 à 85 cents, en 1909 à 80 cents.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

L'Europe a l'oncle Sam : « C'est bien ton tour, mon vieux ! »
Punch (Londres).

La marée démocrate emporte tout!
Philadelphia Record (Philadelphie).

Le flot monte!
Newark News (Newark).

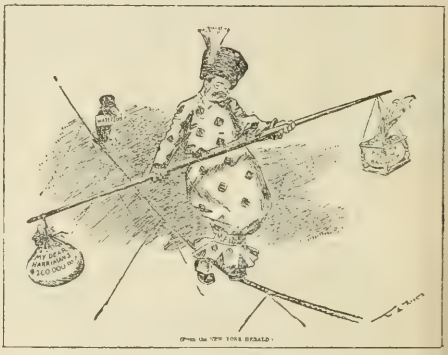

Le plus fameux des équilibristes.
New-York Herald (New-York).

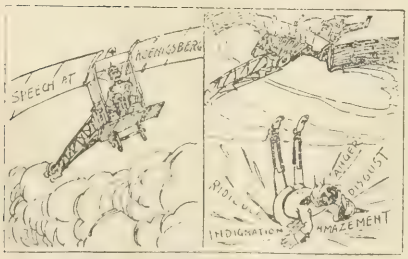

L'éloquence de Guillaume II.
L'envolée. La chute.
Fischietto (Turin),

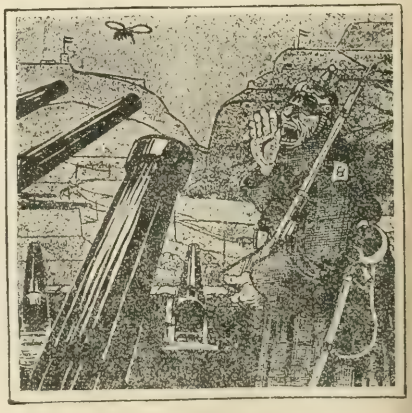

Panique allemande.
La sentinelle à la frontière d'Alsace : « Aux armes! Un aéroplane de France! »
Dur's Elsass (Strasbourg).

Le duel Venizelos-Hakki pacha.

Kikeriki (Vienne).

L'américanisation de la Chine

Fischietto (Turin).

L'oncle Sam a la Russie et au Japon : « De quoi vous plaignez-vous ? Je vous laisse la tête et la queue ! »

Mucha (Varsovie).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Duclos est désig. pour la compagnie du Tidikelt.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *colonel* Huguet est nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Londres ;

M. le *colonel* Jullian est nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Rome.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Equatoriale. — M. Lavaux, *vétérin. en* 2e est désig. pour le territoire du Tchad.

Troupes coloniales.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj de* 1re *cl.* Lowitz est nommé chef du service de santé du Moyen-Congo.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Dutigny est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Morin de la Rivière est nommé au command. du *Dupleix.*

Sont désig. pour le même bâtiment : MM. le *capit. de frég.* Courtoux ; les *lieut. de vaiss.* Sully et Descottes-Genon ; l'*enseig. de vaiss de* 1re *cl.* Petit; les *enseig. de vaiss. de* 2e *cl.* Reboul, Besineau et Ferey ; le *mécanic. en chef* Chomier et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Manuel.

Madagascar. — M. l'*enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Carbonnier est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lévy-Boullier est désig. pour le *Dupleix.*

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. le *méd. ppal* Aubry et le *méd. de* 2e *cl.* Laurent sont désig. pour le *Dupleix.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur de la République à Mayotte, M. Moulin;

Président du conseil d'appel de Saint-Pierre et Miquelon, M. Longue ;

Procureur de la République à Karikal (Inde), M. Delahaye;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Deymes.

Conseiller auditeur à la Cour d'appel de l'Inde, M. Lebhar;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Pezet (J.-L.) ;

Procureur de la République à Pondichéry (Inde), M. Paul;

Procureur de la République au Maroni (Guyane), M. Le Bel;

Juge suppléant du tribunal de première instance de Tananarive (Madagascar), M. Fabre ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Karikal (Inde), M Eyquem ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Delrieu ;

Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Monroux (M.-J.-J.-G.-H.).

Juge de paix à compétence étendue à Marie-Galante (Guadeloupe), M. Jolivière ;

Juge de paix à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Abel (Antony) ;

Juge de paix à Basse-Terre (Guadeloupe), M. Martin (Emmanuel) ;

Juge de paix au Marin (Martinique), M. Asto ;

Juge de paix au Saint-Esprit (Martinique), M. Auril ;

Juge de paix à Mana (Guyane), M. Ova ;

Juge de paix à la Capesterre (Guadeloupe), M. Métadier ;

Juge de paix à la Basse-Pointe (Martinique), M. Le Boucher ;

Juge de paix à Sinnamary (Guyane), M. Socrate (Donatien) ;

Greffier de la Cour d'appel de la Guadeloupe, M. Carrière ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Brazzaville (Afrique Equatoriale), M. Blancheton ;

Greffier du tribunal de première instance de Saint-Pierre (Réunion), M. Letexier ;

Greffier du tribunal de première instance de Grand-Bassam (Afrique Occidentale), M. Chêne ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Canala (Nouvelle-Calédonie), M. Payan ;

Greffier du tribunal d'appel et de la justice de paix à compétence étendue de Djibouti (Côte des Somalis), M. Taulier (V.-A.-J.) ;

Greffier du tribunal de première instance de Tamatave (Madagascar), M. Wickers ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Tuléar (Madagascar), M. Soler ;

Greffier du tribunal de première instance de Chandernagor (Inde), M. La Porte ;

Greffier du tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Deivassigamany ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue d'Ouesso (Afrique Equatoriale), M. Abadie ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Rach-gia, M. Desrioux ;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Marie-Galante (Guadeloupe), M. Maulois (Pierre) ;

M. Le Cesne, adminis délégué de la Compagnie française de l'A. O. F., est nommé membre du conseil d'administ. de l'Ecole coloniale ;

M. Bruman, conseiller d'Etat, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole coloniale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Far-West chinois. Kientchang et Lolotie, par le Dr A.-F. Legendre. Un vol. in-16 de 470 pages, orné de gravures et de cartes. Plon, Paris, 1910.

L'Instruction publique au royaume de Pologne. Un vol. in-8° de 123 pages. Agence polonaise de presse, Paris, 1910.

Il confine occidentale della Tripolitania e le oasi del Kauar. — Le Depressioni ad oriente del Ciad. L'Egueï ed il Toro. — L'occupazione dell' Uadai, par Luigi Cufino. 3 broch. in-8° de 20, 9 et 17 pages. Roma, 1910.

Italia e Argentina; ricordo della commemorazione centenaria della Indipendenza della Republica Argentina. Une broch. in-8°, illustrée de 32 pages. Istituto italiano d'arti grafiche, Bergamo, 1910.

The Trade Union label, by Ern.-R. Spedden. Un vol. in-8° de 100 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*sept.* 1910). TILLIER : Les canaux maritimes en cours d'exécution ou de projet. — LE CARPENTIER : Commerce et marine marchande en Belgique et en Hollande.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*sept.* 1910). FAUVEL : Le port de Changhaï (avec carte).

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1910) : L'achèvement du chemin de fer de Conakry au Niger.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*ottobre* 1910). UMB. MONICO : Il teatro giapponese. — G. FERRARI : Il Basso Giuba italiano.

Force et faiblesse de la Jeune-Turquie, par RENÉ MOULIN. — (Librairie Plon, rue Garancière.)

Paru au commencement de l'été, le très intéressant ouvrage de M. René Moulin n'a jamais cessé d'être actuel, mais il ne l'a été, à aucun moment, plus qu'aujourd'hui. C'est le bénéfice de cette admirable question d'Orient de demeurer par excellence la source vive où il y a toujours de l'émotion à puiser avec abondance.

M. René Moulin n'est pas de ceux qui vont, dans les pays les plus inconnus d'eux, passer quelques jours pour « faire un bouquin ». Il s'est borné à être, en Turquie, l'enquêteur consciencieux et avisé. S'effaçant avec modestie et bornant son propre rôle à une exposition très claire du sujet, il a laissé la parole à ses divers interlocuteurs orientaux. Il a fait parler les protagonistes de la grande pièce qui se joue depuis la révolution turque en Orient. Nous avons par lui ce qui importe le plus, les aspirations et les espérances des chefs de nations et des patriotes, les engagements moraux des grands responsables. Le grand vizir Hilmi pacha, le général Mahmoud Chefket pacha, les patriarches grecs et arméniens, les jeunes ministres et les vieux serviteurs de l'ancien régime ont pris tour à tour M. René Moulin pour confident. Rien n'est plus vivant que ce défilé auquel l'auteur nous fait assister.

Fidèle à sa méthode, M. R. Moulin demeure très prudent dans ses conclusions. Il admire et il loue ; mais quelle foi rapporte-t-il dans l'avenir de l'œuvre jeune-turque ? Il semble que cette foi soit assez mince ; mais un peu de scepticisme ne fait que fortifier un esprit de justice qui est aussi naturel chez l'auteur que sa bienveillance envers les hommes. Il a su reconnaître que la Jeune-Turquie n'avait pas encore donné sa mesure lorsqu'il l'a observée et qu'elle avait cependant accompli une grande œuvre, ne fût-ce qu'en dissipant « l'étouffant cauchemar qui pesait sur tous les habitants de l'Empire.

On lira avec fruit ce que M. René Moulin dit de la question du service militaire pour les chrétiens, de la question des églises, des plans de travaux publics, toutes choses qu'il a étudiées de près et qu'il s'est assimilées avec art.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA RÉVOLUTION PORTUGAISE

La chute de la monarchie et ses causes. — Le parti républicain : son histoire, ses idées, ses actes. — Les journées des 3 et 4 octobre. — Le mouvement anticlérical. — Les premières mesures du nouveau régime. — Son programme. — La République portugaise et l'étranger.

Les lecteurs des *Questions* qui ont suivi de près avec nous, ces dernières années, les affaires de Portugal n'ont pas dû être très surpris par les récents événements. « Le Portugal — écri- « vions-nous dans la livraison du 16 juillet, au retour d'un « voyage d'études dans ce pays — le Portugal est à un tournant « de son histoire... Jamais la situation politique n'y a été aussi « confuse et aussi critique... » Il semblait bien, en effet, que la machine politique là-bas fût à ce point faussée qu'on ne voyait guère plus pour elle de réparation possible. Une catastrophe était inévitable.

Nous devons, pourtant, confesser que le dénouement du drame qui se jouait à Lisbonne nous paraissait moins proche, et surtout nous n'aurions pas imaginé que la République pût s'implanter si vite et aussi facilement dans tout le pays ; il y a si longtemps que l'on parlait de révolution sur les bords du Tage sans que, depuis l'échec lamentable de la conjuration qui précéda immédiatement la sanglante tragédie de Terreiro do Paço et qu'avait éventée à temps Jào Franco, l'ordre public ait été sérieusement troublé ! Les républicains n'avaient pas profité du désarroi causé par la mort du roi Carlos et du prince héritier ; ils ne tentèrent non plus aucun soulèvement pendant les crises ministérielles interminables qui marquèrent le règne éphémère et si triste de dom Manoel ; enfin, ils ne tentèrent aucune insurrection armée les deux fois que sous ce règne le pays fut appelé à nommer ses représentants aux Cortès. On aurait dit que les républicains, plutôt que de recourir à la violence, étaient décidés à laisser les partis dynastiques se déshonorer réciproquement aux yeux de l'opinion et s'entredéchirer ; qu'ils préféraient attendre que le régime monarchique tombât de lui-même, comme un fruit trop mûr et déjà corrompu. Peut-être aussi

— et c'est ce qui explique surtout leur attitude en apparence pacifique de ces deux dernières années — les hommes qui rêvaient d'instaurer la République au Portugal n'étaient-ils pas aussi sûrs qu'ils voulaient bien le prétendre, en leur for intérieur, du concours effectif ou au moins de la neutralité bienveillante de l'armée. Ils n'en continuaient pas moins très activement leur œuvre de propagande, aussi bien dans le pays que dans les casernes, et pour être mystérieuse et cachée, cette action se trahissait cependant par ses résultats évidents et ses progrès incessants ainsi que j'ai pu facilement m'en rendre compte, en visitant deux fois le pays à dix-huit mois d'intervalle.

***

Les monarchistes, par leurs perpétuelles et stériles divisions et par leur aveuglement, qui confinait à la démence, sinon à la trahison, étaient, au reste — nous avons eu souvent l'occasion de le remarquer dans cette Revue — les meilleurs auxiliaires de la propagande républicaine. Leur dernier souverain avait été lâchement assassiné ; le prince héritier sur lequel on aimait à fonder de flatteuses espérances, avait subi le même sort ; il ne restait plus, pour gouverner le royaume, qu'une malheureuse femme encore affolée par l'épouvantable catastrophe dont elle avait été le témoin, et un faible enfant, sans expérience et sans autorité, aucunement préparé à recueillir une aussi soudaine et aussi lourde succession. Dom Manoel tenait de son père et aussi de sa mère des goûts d'artiste ; il se plaisait à la rêverie et à la solitude ; l'action lui répugnait ; on eût voulu en faire un marin et lui-même aimait à revêtir les insignes d'officier de la flotte, mais il supportait mal, dit-on, la moindre traversée ; doux et confiant, il s'abandonnait, pour les soins du gouvernement, aux conseil de sa mère. Son aïeule, la reine Maria Pia, qui, en dépit de sa prodigalité excessive et de ses coûteux voyages, était demeurée peut-être la personne la plus populaire de la famille royale, vivait complètement à l'écart depuis la scandaleuse affaire des *adeantamentos* ou des « avances à la couronne ». Quant à l'oncle du roi, le duc d'Oporto, que certains monarchistes impudents et imprudents eussent voulu, paraît-il, opposer et substituer même à dom Manoel, il répondait d'avance à tous ces bruits tendancieux en donnant à son neveu, à toute occasion, des preuves de son loyalisme et de sa sincère affection ; mais il ne se mêlait guère de politique. Bon vivant et un peu sceptique comme son frère l'infortuné dom Carlos — mais avec l'intelligence en moins — ce Falstaff princier préférait aux longues discussions d'un conseil de cabinet les

fortes émotions du yachting ou de l'automobile. Et cependant, il lui aurait été possible sans doute de faire beaucoup pour la cause royale, car lui aussi jouissait auprès du public de Lisbonne d'une certaine popularité.

La reine Amélie, au contraire, en dépit de tous ses malheurs et de son inépuisable bonté, n'était pas aimée, en général, du petit peuple, qui lui était redevable pourtant de tant de charitables institutions. On l'accusait de « cléricalisme » ; on racontait qu'elle ne s'entourait que de moines étrangers ; on rapportait qu'à Lisbonne même elle s'était opposée à certains travaux de voirie nécessités par l'hygiène publique, parce que des couvents auraient eu à souffrir de leur exécution. On disait aussi qu'elle se montrait trop indulgente et trop complaisante à l'égard de son fils... Les républicains exploitaient naturellement tous ces bruits, en les grossissant, et les gens de bonne foi même ne savaient quelle part de vérité il fallait prêter à toutes ces calomnies. Certaines personnes qui approchaient de près la famille royale et qui lui étaient très attachées me rapportaient, en juin dernier, à Lisbonne, les larmes aux yeux, le détail de tous ces menus faits, car elles n'en méconnaissaient pas la gravité pour la solidité même du régime.

Le tort de la pauvre reine fut surtout, selon moi, de ne pas exiger de ses ministres la pleine lumière sur le complot dont son mari et son fils aîné avaient été les victimes. Bien plus, elle reçut ouvertement au palais — au lendemain du double crime du 1er février 1908 — certains personnages politiques que l'on savait pertinemment en intelligence avec les républicains et que l'opinion publique désignait ouvertement comme les principaux auteurs ou inspirateurs de cet inqualifiable attentat.

En somme, le Portugal se trouvait, après la mort de dom Carlos, dans une situation très semblable à celle de l'Espagne, lors de la disparition, également prématurée, d'Alphonse XII. Mais la monarchie lusitanienne n'eut pas le bonheur, en ces temps de trouble, d'avoir à sa tête, comme le royaume voisin, une Marie-Christine. Marie-Amélie — disons-le d'un mot — se montra davantage mère que reine : mais qui oserait aujourd'hui lui en faire un crime ?...

Il faut dire d'ailleurs, à sa décharge, que les « rotatifs » portugais n'eurent ni la générosité ni le courage, à la mort de leur roi, de faire trève un seul moment à leurs dissensions intestines et à leurs rivalités personnelles, comme les libéraux et les conservateurs espagnols sur le cercueil d'Alphonse XII au palais du Pardo.

« Progressistes » et « régénérateurs » (je n'ai pas besoin de

rappeler quelle minime importance il fallait attacher à cette différence d'épithètes) montrèrent à s'emparer tour à tour du pouvoir la même cupidité veule et le même manque de scrupules. L'histoire intérieure du Portugal n'a été, depuis deux ans, comme nous l'avons vu, qu'une suite de honteux scandales, dont dynastiques de toutes nuances et de toutes étiquettes s'éclaboussaient à qui mieux mieux, sans paraître se douter qu'ils en salissaient aussi le trône et que le sol, patiemment, savamment miné par les républicains — qui profitaient, sans coup férir, de toutes ces honteuses querelles — risquait à tout moment de craquer sous leurs pas en les écrasant sous les ruines de la monarchie...

Une seule chose eût pu sauver la couronne et tirer en même temps le pays de la situation politique et économique si désastreuse dans laquelle il était tombé : c'eût été de faire appel à un homme d'une honnêteté et d'un patriotisme indiscutables, placé par sa situation et son caractère en dehors et au-dessus de toutes les luttes de parti, qui fût animé d'un sincère désir de réformes et trouvât en lui-même les moyens de les réaliser. Dom Carlos tenta cette expérience avec Jào Franco : nous n'avons pas besoin de rappeler comment elle échoua, autant par la faute des monarchistes, qui ne comprirent pas la grandeur de l'œuvre entreprise, que par celle du « dictateur » lui-même, qui ne sut pas agir, dans des circonstances d'ailleurs exceptionnellement délicates, avec tout le sens politique et tout le doigté nécessaires...

Le jour où M. Jào Franco fut renversé et contraint de prendre la fuite, on peut dire de la monarchie au Portugal qu'elle était irrémédiablement condamnée; et si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est que son agonie ait été aussi longue, alors surtout qu'aucun de ses prétendus défenseurs ne chercha véritablement à la sauver...

*
* *

La République réussira-t-elle là où a si lamentablement échoué la monarchie? Saura-t-elle profiter des fautes du régime auquel elle succède? Trouvera-t-elle dans le pays les qualités et les éléments nécessaires à cette œuvre de régénération morale et économique? Voilà autant de questions qui se posent et d'où dépendent la prospérité et l'existence même du Portugal. Sans vouloir rien préjuger, on peut seulement, pour l'instant chercher à se faire une idée du parti nouveau qui vient, si brusquement et pour la première fois, de s'installer au pouvoir. Quels sont ces hommes et d'où viennent-ils? A quelles

sources ont-ils puisé leurs idées et quel est leur programme?

Le parti républicain au Portugal n'a guère en somme, plus de trente années d'existence. Sans doute, la République, en tant que forme idéale de gouvernement, compte depuis longtemps dans ce pays des admirateurs passionnés et de fervents adeptes; on rappelait ces temps derniers qu'un de ses chefs les plus distingués, le docteur Magalhaës Lima, lançait, dès 1873, alors qu'il fréquentait encore les cours de l'Université, une feuille politique qui s'intitulait — déjà! — la *République de Portugal*. Mais ce mouvement, qui n'était que le contrecoup de celui qui avait renversé, quelque temps auparavant, la monarchie espagnole, ne devait pas réunir un grand nombre d'adhérents : il ne paraît pas, en tout cas, que son retentissement ait été considérable...

C'est en 1880 seulement, à l'occasion de la célébration solennelle du centenaire de Camoëns, que le parti républicain affirma son existence par une active campagne en faveur de la colonie de Lourenço-Marquès que menaçaient les convoitises étrangères. L'ultimatum anglais de janvier 1890, dans les débuts du règne de dom Carlos, servit de prétexte à une émeute républicaine à Porto, qui fut d'ailleurs assez facilement réprimée. Peu après, la chute de l'empire au Brésil accrut l'espoir et la confiance des républicains portugais dans le succès de leur cause et leur valut de nouvelles adhésions. Depuis lors, le parti — nous l'avons vu — a profité admirablement de toutes les secousses qui ont agité l'Etat lusitanien, pour affirmer chaque fois davantage son importance grandissante... Tandis que les « rotatifs » étaient absorbés par leurs perpétuelles discordes, les chefs du parti républicain ne cessaient de parcourir tout le pays, les villes et les campagnes. A chacun, ils parlaient le langage qu'ils croyaient le mieux lui convenir. Au monde du négoce, ils montraient l'impuissance des cabinets monarchiques et ajoutaient que la République saurait seule réaliser les réformes économiques si impatiemment attendues et donner au pays de bonnes finances; ils assuraient au peuple des villes qu'ils voulaient travailler à son éducation politique, mettre fin à sa misère et à son ignorance, tandis qu'ils faisaient surtout miroiter aux yeux des gens des campagnes une répartition plus juste des charges publiques, et peut-être aussi, à l'occasion, un partage des terres...

Les républicains ne tardèrent pas, de cette façon, à enfermer le pays dans un réseau dont les mailles se resserrèrent de plus en plus. Leur organisation secrète rappelait assez celle des *carbonari* italiens. « Les affiliés — écrivait, il y a quelques

« mois, un journaliste parisien, qui avait reçu leurs confi-
« dences — forment des groupes de quatre, appelés *choças*, ce
« qui signifie « taudis ». L'un de ces quatre forme un nouveau
« taudis », dont il est seul à connaître les trois nouveaux affi-
« liés. Trois « taudis » forment une « cabane ». Un conseil
« suprême dirige cette organisation, qui compte au Portugal des
« milliers de membres. Les sociétaires se tutoient entre eux et
« s'appellent *primo*, ce qui veut dire « cousin » ; mais, à moins
« d'être chefs, ils connaissent au plus de trois à six de leurs
« coreligionnaires politiques »[1].

Les gouvernements de la monarchie n'ignoraient pas l'existence de ces associations ; ils tentèrent plusieurs fois de sévir, mais il ne réussirent qu'à aggraver le mal au lieu de l'atténuer, en donnant motif aux républicains de crier à l'arbitraire gouvernemental et à la persécution policière. D'ailleurs, leur organisation était si habilement conçue que, lors des poursuites qui suivirent le régicide, le juge chargé de l'instruction ne put arrêter que quelques membres, tous des subalternes. Le nœud et la trame de tous ces fils demeuraient insaisissables.

Dans les derniers temps, il semble que la royauté, désespérant de lutter contre d'aussi redoutables adversaires, ait cherché à les amadouer. C'est dans ce but qu'une fois les « progressistes » usés par deux années de pouvoir, elle fit appel au chef du parti « régénérateur », M. Teixeira de Sousa. Nous avons dit quelles tendances libérales et même radicales animaient M. de Sousa, à en juger par le programme qu'il avait publié. Pourtant, même ces protestations anticléricales ne semblaient pas de nature à désarmer les républicains. Ceux-ci n'en voulaient pas à tel ou tel cabinet, mais à la monarchie, et il ne leur paraissait pas possible de réaliser aucune réforme, sans procéder auparavant à un changement de régime.

C'est également en vain qu'aux élections de septembre dernier, les républicains durent moins sans doute à leurs efforts personnels qu'à la complaisance du dernier gouvernement, d'obtenir quatorze sièges au lieu de sept. Le cabinet sortit de ces élections très affaibli : c'est à peine s'il pouvait compter à la Chambre des députés sur une majorité d'une vingtaine de voix. Encore dans ce nombre étaient compris une dizaine de « dissidents » du groupe d'Alpoim dont le concours apparaissait comme assez incertain. A la Chambre des Pairs, la situation du ministère était plus critique encore, en dépit des modifications récentes apportées dans la composition

[1] *Le Matin* du 27 juillet.

de cette haute assemblée. Aussi après une séance officielle d'ouverture, où le roi Manoel prononça, devant des banquettes à peu près vides, un discours annonçant une politique très avancée, le gouvernement s'empressa-t-il d'ajourner le Parlement à décembre.

A cette date, on escomptait la chute du cabinet de Sousa. Et les républicains annonçaient partout qu'elle amènerait un nouveau retour de la réaction. Ils reprochaient déjà au président du Conseil de manquer à ses promesses et de faire lui-même le jeu des cléricaux. Un des chefs républicains — aujourd'hui ministre de la Justice du gouvernement provisoire — M. Affonso Costa, déclarait que le résultat des élections signifiait que le roi devait abdiquer ; et il concluait : « Le changement est certain, « il est fatal, il ne peut tarder longtemps encore. Si l'on nous « réduit à l'opérer par la force, nous sommes résolus de le « faire à l'instant précis qui sera logiquement, scientifiquement « indiqué par les circonstances. M. Costa ajoutait, d'ailleurs, « sur un ton plus rassurant, que la révolution serait une « affaire « aimable » et que l'on tuerait le « moins de monde possible » [1].

*
* *

L'été fut rempli par des tentatives d'insurrection qui toutes échouèrent et donnèrent lieu à de nombreuses arrestations. Beaucoup d'officiers supérieurs même furent compromis. Vers le milieu de septembre, la police découvrit des bombes dans la maison d'un républicain. Le 17, peu de jours avant l'ouverture des Cortès, le roi, essayant encore une fois de la clémence, signait un décret d'amnistie en faveur d'un certain nombre de journalistes républicains, condamnés pour insultes à la famille royale ou excitation à la révolte.

La révolution était, dit-on, préparée pour la fin de l'année. Plusieurs incidents la précipitèrent, en amenant les républicains à devancer cette date : d'abord, l'assassinat du député républicain, le docteur Bombarda, par un officier atteint de folie, puis l'arrivée à Lisbonne du président-élu de la république du Brésil, le maréchal Hermès da Fonseca, deux événements qui surexcitèrent les esprits et créèrent une ambiance propice à un coup de force. Mais ce qui décida les conjurés à agir, ce fut la nouvelle qu'un des navires de guerre mouillés en face de Lisbonne, dont le concours leur était acquis, le croiseur *Adamastor*, avait reçu l'ordre de quitter la rade le 5 octobre. Depuis longtemps, à la cour, on avait peu de con-

[1] Lettre adressée au *Matin*, de Lisbonne (1er septembre).

fiance dans la flotte ; on la savait en grande partie déjà gagnée aux idées républicaines : c'est pourquoi déjà, lors des élections de septembre, on l'avait éloignée quelque temps aux Açores...

Ce ne fut pas elle cependant qui porta les premiers coups. Dans la nuit du 3 octobre, une vingtaine de membres affiliés au « carbonarisme » portugais, sur un signal convenu, parti de l'escadre, pénétrèrent dans le quartier du 16e régiment d'infanterie. C'est ce régiment, avec le 1er d'artillerie, qui ouvrit la lutte en occupant une position stratégique. La plupart de leurs chefs avaient été mis, d'ailleurs, dans l'impossibilité d'intervenir. L'amiral en retraite Candido dos Reis, membre du directoire républicain, qui devait être le chef du mouvement, accourut, de son côté, avec les troupes de la marine ; mais, se figurant que l'affaire avait échoué, il se suicida. D'autres disent qu'il fut assassiné... Un simple officier de la comptabilité navale, Machado dos Santos, — dont le nom est devenu célèbre du jour au lendemain au Portugal, — le remplaça et ouvrit à la populace les portes de l'arsenal. Les troupes restées fidèles à la monarchie se trouvaient ainsi prises entre deux feux, tandis que les navires bombardaient le palais des *Necessidades* — que dom Manoel avait abandonné — et réduisaient ses défenseurs à l'impuissance.

La révolution se fit avec une rapidité déconcertante, sans exemple peut-être dans l'histoire du monde. Le 5 au matin, la République était proclamée à l'hôtel de ville et un gouvernement provisoire était établi ; la famille royale en fuite allait chercher un abri à Gibraltar.

Il est incontestable que l'armée, comme il y a quelques années à Constantinople, joua dans cette insurrection un rôle décisif. On ne saurait prétendre cependant que ce fût un *pronunciamiento ;* c'est bien plutôt un mouvement populaire, fomenté et dirigé par des « intellectuels », qui emporta la monarchie. En dehors des équipages de la flotte, — qui étaient loin, au reste, d'être animés des mêmes dispositions, ainsi qu'en témoigne le tragique épisode du *Dom Carlos*, rapporté par les journaux, — les républicains ne pouvaient compter que sur deux régiments au plus. Il est donc permis de s'étonner, dans de telles conditions, que l'émeute ait pu triompher aussi facilement. Mais les royalistes firent preuve d'une incurie vraiment incroyable, pour ne pas employer un autre mot. Les troupes qui se battaient au nom du roi manquaient de direction... et même de munitions et de vivres. Le chef d'état-major n'arriva qu'une fois la lutte terminée. Quant aux membres du gouvernement, ils étaient introuvables. La nouvelle que

dom Manoel s'était enfui acheva de décourager ses troupes fidèles : en dépit de tout leur héroïsme, il ne leur restait plus, plutôt que de prolonger inutilement cette lutte fratricide, qu'à mettre bas les armes. Aucun des conseillers du jeune monarque n'avait essayé de le retenir... Les républicains eux-mêmes — j'en suis convaincu — ont dû être les premiers surpris par la rapidité de leur succès. Une fois le nouveau régime proclamé à Lisbonne, il ne tarda pas, en effet, à être reconnu à Porto, à Coïmbre, à Braga, dans tout le pays, et même à Madère, dans les Açores et aux colonies.

***

Pas une voix ne s'élèva en faveur de la monarchie. Les hommes qui hier encore se disaient royalistes et profitaient à ce titre de toutes les faveurs de la couronne, s'empressèrent de donner leur adhésion à la République : il en a été ainsi de M. d'Alpoim, le chef des « régénérateurs dissidents » qui était reçu hier encore au palais, mais qui fait montre aujourd'hui de plus de républicanisme que M. Braga lui-même; il en a été ainsi de M. Ferreira do Amaral qui fut président du Conseil après l'assassinat de dom Carlos et la fuite de M. Franco; il en a été ainsi du président du Conseil de la veille, M. Teixeira de Sousa, dont le rôle dans les derniers événements est assez difficile à préciser, et qui, à peine la République proclamée, écrivait dans son journal *O Diario Popular :* « Voici terminée la « lutte engagée entre une *forme nouvelle* qui se fortifiait de « jour en jour, et une *forme ancienne* qui de jour en jour dé« clinait. La République est aujourd'hui le régime national. « Servir la République, c'est donc servir le pays... »

Il n'y a pas jusqu'au petit groupe des « nationalistes » — dont les tendances rappellent assez celles du Centre allemand — qui n'ait reconnu le nouveau régime... On peut se demander à l'heure actuelle s'il existe encore au lendemain de la chute si brusque de dom Manoel, un seul parti royaliste au Portugal !... Il y a là quelque chose de décevant et d'écœurant qui n'est pas pour relever à l'étranger l'idée que l'on se faisait déjà de la moralité publique des politiciens portugais. On peut s'indigner seulement et se montrer surpris, que la monarchie leur ait sacrifié les intérêts mêmes de la nation, alors qu'ils devaient lui en montrer aussi peu de reconnaissance.

Il est à souhaiter, en tout cas dans l'intérêt même du nouveau régime, qu'il fasse preuve de plus de clairvoyance et de plus d'énergie, sinon le sang versé dans les journées des 3 et 4 octobre demeurerait stérile. Rien ne sert, disions-nous dans une

précédente livraison, de changer d'étiquette, si cela ne correspond à une transformation radicale des mœurs politiques. Et c'est pourquoi nous mettons en garde les républicains portugais contre leurs adversaires de la veille, qui se réconcilient si prématurément avec eux. Sous un régime nouveau, il importe d'avoir des hommes nouveaux, et il ne servirait de rien d'avoir sacrifié au triomphe de la République de si longues années, demeurées stériles au point de vue des réformes nationales, si le règne honteux des « rotatifs », avec d'autres épithètes, devait recommencer.

On ne saurait, certes, douter de la sincérité et de la loyauté des chefs républicains. Ils se proclament eux-mêmes des hommes « vertueux », au sens antique du mot. L'énergie dont ils ont fait preuve ces dernières années est également digne d'admiration. Mais derrière ces apôtres, auréolés par la victoire, ne va pas tarder sans doute à surgir la meute aboyante des ambitieux sans scrupules et des affamés. De plus, même parmi les membres du gouvernement provisoire, dont nous avons déjà dit quelques mots dans notre dernière livraison, des dissensions ne tarderont pas, sans doute, à se produire, car ces hommes qui ont fait preuve dans l'opposition d'un grand esprit de discipline parce qu'ils étaient animés de la même foi dans leur sublime idéal, n'en sont pas moins de tendances et de tempéraments très divers, et il est à craindre — selon une loi de politique quasi fatale — que les modérés et les sages ne soient pas toujours les plus écoutés...

On peut s'inquiéter aussi de voir le Portugal, nation pauvre et agricole, aujourd'hui gouverné par des « intellectuels » — philosophes, professeurs, médecins, avocats et journalistes — alors que la grande majorité du pays est encore plongée dans la plus noire ignorance.

On remarque au Portugal la même antinomie que dans d'autres pays plus importants mais où l'esprit public est aussi peu avancé, la Russie par exemple, le même écart énorme, infranchissable, entre l'élite de la nation, nécessairement très réduite, qui habite les villes, et la masse innombrable des paysans attachés à la glèbe, incultes et demi-sauvages : ce que l'expérience a montré impossible dans l'immense empire des tsars, est-il susceptible de réalisation dans le petit Etat lusitanien?... Sans vouloir anticiper sur les événements et, jusqu'à preuve du contraire, il est permis d'en douter... De l'aveu du président du gouvernement provisoire, M. Théophile Braga, la Révolution s'est faite sur les bords du Tage — comme au Brésil, comme en Turquie — « au nom des doctrines positivistes ».

Ce sont celles, en effet, que professent les républicains portugais et, comme pour l'affirmer à la face du monde, le nouveau régime s'est empressé d'arborer les couleurs verte et rouge qui sont celles du positivisme. Mais on ne gouverne pas uniquement avec des couleurs ni avec des doctrines; et l'on peut se demander quelle utilité peut retirer le paysan de l'Alemtejo ou de l'Estramadure de la connaissance d'Auguste Comte et de toute sa philosophie. Nous n'avons pas à rechercher quels bénéfices l'empire ottoman a retirés de la révolution jeune-turque ni les conséquences qu'a eu au Brésil la proclamation de la République sur les mœurs politiques de cet Etat... Pour nous en tenir au Portugal et sans méconnaître ce qu'il y a de vrai dans les théories de l'évolution et du progrès scientifique, nous demanderons simplement aux nouveaux dirigeants à Lisbonne de ne procéder à leur œuvre de réformes qu'avec beaucoup de méthode et en tenant un très grand compte des réalités...

En ce qui touche au présent, il faut reconnaître que jusqu'ici les républicains portugais ont fait preuve de beaucoup de sagesse et qu'ils n'ont pas abusé de leur facile triomphe. La lutte terminée, les citoyens ont déposé les armes qui leur avaient été confiées et les soldats sont rentrés dans leurs casernes. Les anciens ministres de la monarchie, même les plus impopulaires — comme Jão Franco et Luciano de Castro — n'ont pas été inquiétés. Aucune exaction n'a été commise dans la capitale et on n'y signale pas de scène de pillage. L'ordre, en peu de temps, a été rétabli sur tout le territoire. Peut-être, à vrai dire, ce résultat est-il dû surtout à ce que les monarchistes, comme nous l'avons dit, n'ont pas esquissé la moindre résistance, de nature à prolonger la guerre civile, et que le pays, dans son ensemble, a fait preuve de la même indifférence superbe, que nous signalions déjà dans notre article de juillet. Et cette indifférence — pour exprimer le fond de notre pensée — nous paraît en elle-même assez inquiétante... Toujours est-il que la Révolution du 3 octobre — étant donné que la situation économique du pays — comme nous le montrions il y a quelques mois — semble, pour l'instant, relativement satisfaisante — n'a obéi à aucun mouvement démagogique ni social : elle n'a été, en quelque sorte, qu'une explosion romantique, comme l'issue fatale d'une longue période d'exaltation politique et intellectuelle !

*
* *

En dépit de leur modération, les nouveaux gouvernants n'ont pu, d'ailleurs, empêcher une courte bourrasque antireligieuse de se déchaîner à Lisbonne. Trois couvents — particulièrement

celui des Jésuites — ont été pris d'assaut et saccagés, sous prétexte que des bombes en avaient été lancées, de nombreux religieux ont été molestés; un Français même, le Père Fragues, appartenant à l'ordre des Lazaristes, a été tué... Les hommes d'Etat du gouvernement provisoire s'empressèrent de désavouer ces exactions et de les arrêter, dans la crainte de complications internationales. Il n'est pas douteux cependant qu'eux-mêmes y aient incité la populace par leurs campagnes continuelles de ces dernières années contre le « cléricalisme » de la monarchie; et peut-être même n'ont-ils pas été fâchés de donner cette satisfaction à la foule et de détourner la surexcitation révolutionnaire sur les religieux.

Le gouvernement a pris, de son côté, des décrets[1] remettant en vigueur les anciennes lois du temps de Pombal (1759 et 1767), qui expulsaient les Jésuites du Portugal, et aussi le décret du 26 mai 1834 qui a supprimé « tous les couvents, mo-« nastères, établissements religieux de tous ordres, quelles que soient leurs dénominations... »

Le nouveau décret du 10 octobre règle ainsi les biens des communautés dissoutes : ceux des Jésuites deviennent la propriété de l'Etat; ceux des autres communautés seront affectés ultérieurement suivant les rapports à établir entre l'Etat et l'Eglise — c'est-à-dire en attendant la loi de séparation que préparent les républicains portugais. Tous les membres des congrégations religieuses de nationalité étrangère sont frappés d'expulsion. Quant aux religieux portugais, ils pourront rentrer dans leurs familles, à la condition d'être sécularisés; les autres devront s'expatrier.

Ces mesures, si draconiennes soient-elles (elles n'ont pas même épargné les ordres charitables) ont été accueillies assez bien en général dans le pays, il faut le reconnaître. Le peuple portugais est anticlérical : c'est une chose qui peut paraître étrange surtout à qui songe à l'Espagne voisine, mais c'est un fait incontestable, quelque difficulté qu'il y ait d'en donner des raisons certaines. Le peuple des campagnes manifeste sans doute un esprit plus religieux que celui des villes, et il professe même un catholicisme un peu spécial, se traduisant notamment par le culte de saint Antoine; le bon saint — qui mourut à Lisbonne en 1231 — est un peu considéré comme le patron du pays et jusqu'en 1834 — si comique que cela paraisse — il émargeait au budget de l'Etat, au titre de « colonel de l'armée portugaise[2] ». Cela n'empêche que le clergé est peu populaire;

[1] *Diario do governo* du 10 octobre.
[2] M. Maurice Muret, lettre de Lisbonne aux *Débats* du 15 octobre.

la faute en est autant à son niveau moral et intellectuel qui n'est pas très élevé, qu'à l'intransigeance maladroite dont il a longtemps fait preuve en ne voulant pas se dessaisir de la tenue exclusive des registres de l'état-civil : de telle sorte que jusqu'à ces dernières années, au Portugal un juif qui, n'étant pas baptisé, ne figurait pas non plus sur le livre paroissial, ne jouissait d'aucune existence légale! Mais cette remarque faite, on ne saurait prétendre qu'il existait au Portugal de « question cléricale. » Depuis longtemps, les prêtres ont fait le sacrifice de leurs soutanes et beaucoup d'entre eux affectent même des idées avancées et vivent en bonne intelligence avec les libres penseurs.

C'est surtout au clergé régulier, aux ordres monastiques, pour la plupart étrangers, qui s'étaient installés en assez grand nombre, ces dernières années, en Portugal, que le peuple en voulait, et le clergé régulier faisait chorus avec lui. Les prêtres portugais jalousaient les congréganistes étrangers, parce que ces derniers jouissaient de la faveur royale, que leur valait dit-on leur culture supéreure et la dignité de leur conduite. Et c'est pourquoi le décret du 10 octobre — que doivent compléter d'autres mesures visant l'institution du divorce, la crémation des cadavres, la sécularisation des cimetières, l'abolition du serment religieux, etc. — a été bien accueilli, même dans les milieux ecclésiastiques, et l'évêque de Coïmbre s'est empressé d'envoyer son adhésion au nouveau régime. Sauf celui de Béjà, les autres prélats portugais ont suivi cet exemple.

***

Une fois cette satisfaction accordée à l'anticléricalisme, le gouvernement de la République aura à s'occuper d'autres réformes dont il a déjà tracé le plan : il répandra l'instruction publique, il développera les forces militaires, il mettra en valeur les colonies sur la base de l'autonomie, il créera le suffrage universel et libre, il organisera l'enregistrement civil obligatoire, il assurera l'indépendance du pouvoir judiciaire, il raffermira le crédit du pays, etc. On peut trouver que c'est là un bien vaste et bien coûteux programme.

En attendant de les voir à l'œuvre, il faut faire confiance aux républicains portugais. La principale question qui s'impose à leur attention concerne la situation financière qui, pour s'être améliorée quelque peu, comme nous l'avons vu [1], ces dernières années, à la suite de circonstances en partie exceptionnelles, ne laisse pas cependant d'être encore très critique. On peut dire

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 juillet.

que, plus que toute autre chose, elle a contribué à la ruine de la monarchie. Il n'est pas douteux que les ressources du pays sont considérables [1]; il dépendra du nouveau régime de les mettre en valeur, en supprimant de nombreux abus et en agissant aussi, dans ces matières particulièrement délicates, avec une extrême circonspection et beaucoup d'habileté. A cet égard, on a pu craindre un moment que la jeune République ne trouvât pas dans son personnel le ministre des Finances dont elle a besoin. Les quelques personnes qui ont une expérience financière en Portugal ont, en effet, toutes occupé des situations importantes sous la monarchie, soit comme ministres, soit comme directeurs de grands établissements financiers dépendant de l'Etat, et le gouvernement provisoire, sentant que la plus grande partie de sa force morale provient de ce que ses membres n'ont jamais été mêlés à aucune des affaires qui ont affaibli la monarchie, n'a encore voulu s'adjoindre aucun de ses anciens éléments. On ne saurait lui en faire un grief. Mais ceci explique qu'en moins de huit jours, trois personnages se soient déjà transmis le portefeuille des Finances. Le titulaire actuel est M. José Relvas, un riche propriétaire foncier. Je souhaite qu'il se montre aussi habile ménager des finances de son pays que des siennes propres. J'ai sous les yeux une brochure de lui intitulée *A questão economica portugueza*, qui est le résumé d'une conférence faite, en mars dernier, à Porto. M. José Relvas s'y occupe principalement du problème agricole, et c'est, en effet, le plus important à considérer au Portugal. La brochure fourmille d'idées justes qu'il ne m'est pas possible de reproduire. Le ministre actuel cite en exemple à son pays les réformes agricoles réalisées par la France sous la troisième République, et il termine par cette phrase empruntée à M. Paul Doumer : « Le bonheur d'un pays est en raison directe de la « solidarité de ses citoyens. » Puissent les compatriotes de M. Relvas s'inspirer de cette belle formule et les républicains portugais ne pas retomber dans les stériles discussions qui ont causé la chute de la monarchie !

Par ailleurs, le nouveau régime s'est efforcé de tranquilliser les créanciers étrangers du Portugal, en affirmant son désir de ne pas se soustraire aux engagements de l'ancien.

*
* *

Ceci nous amène à dire quelques mots de la situation internationale créée au Portugal par l'installation de la République. A l'heure où nous écrivons, aucun Etat étranger n'a reconnu

[1] Voir notre étude du *Journal des Economistes* du 15 août.

officiellement le fait accompli, bien que les ministres des diverses puissances représentées à Lisbonne soient déjà entrés en rapports directs avec les membres du gouvernement provisoire, dans le but notamment d'assurer la sécurité et la protection des intérêts de leurs nationaux.

Cette reconnaissance, cependant, ne saurait tarder. La facilité avec laquelle le nouveau régime s'est instauré au Portugal, la rapidité qu'il a mise à rétablir l'ordre, davantage encore que les déclarations rassurantes faites par les membres du gouvernement provisoire, sont de nature à hâter cette légitimation internationale du nouveau gouvernement.

Cependant des inquiétudes du côté de l'Espagne semblaient légitimes. Il est à peine besoin de dire, en effet, que le gouvernement de Sa Majesté catholique ne saurait voir d'un œil impassible le bouleversement survenu dans la nation voisine. Les événements de Portugal ne peuvent manquer d'avoir leur répercussion en Espagne. Mais le péril est moindre qu'on pourrait se l'imaginer; en tout cas, il ne semble pas immédiat : c'est d'abord, que les relations entre les deux nations sœurs sont beaucoup moins fréquentes et intimes qu'on se figure, d'ordinaire, à l'étranger ; c'est à peine même si elles se connaissent et je n'oserais affirmer qu'elles éprouvent l'une pour l'autre un très grand engoûment. De plus, les républicains espagnols sont loin d'offrir la même cohésion dans l'organisation, et la même énergie que leurs coreligionnaires portugais Enfin, il faut bien dire que la situation politique est très différente à Madrid de ce qu'elle était à Lisbonne sous le règne de dom Manoel. Il n'est pas besoin d'insister sur tous ces points C'est tout juste si l'on peut supposer que la révolution, qui s'est réalisée sur les bords du Tage, amènera le gouvernement de Madrid à accentuer sa politique anticléricale actuelle. Pour l'instant, M. Canalejas a déclaré à la Chambre qu'il entendait maintenir de bonnes relations avec le Portugal, tandis qu'à Lisbonne le ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, M. Bernardino Machado, assurait que la nouvelle république ne favoriserait aucun mouvement anti-monarchique de l'autre côté de la frontière : « Nous avons fondé, a-t-il dit, la « République en dehors des Espagnols et nous nous garderons « de faire aucun tort à nos coreligionnaires politiques d'Espagne « en confondant notre cause avec la leur. »[1].

L'Espagne, comme les autres puissances, conformera son attitude vis-à-vis de la république portugaise sur celle de l'Angleterre. La place prépondérante occupée par cette dernière

[1] *Débats* du 16 octobre.

puissance dans l'Etat lusitanien explique que c'est à elle de prendre l'initiative de la reconnaissance officielle du nouveau régime, et elle ne saurait tarder de le faire; comme l'écrivait le *Daily News :* « L'amitié historique des deux peuples ne dépend pas d'un système de gouvernement. » L'abri que l'Angleterre a offert sur son sol au monarque exilé est bien conforme aux traditions britanniques, mais ne signifie nullement — bien au contraire — qu'elle se prêtera à une restauration. L'Angleterre n'interviendrait au Portugal que si des circonstances impérieuses l'exigeaient. Pour l'instant, elle ne peut que voir d'un œil favorable les efforts faits par ce petit pays pour se régénérer.

Est-ce à dire, comme l'ont prétendu certaines gazettes d'outre-Rhin, que le cabinet de Londres ait favorisé secrètement la révolution de Lisbonne? Rien ne permet d'accepter ce bruit. Sans doute, les républicains portugais avaient, dès cet été, envoyé deux délégués, M. José Relvas, le ministre actuel des Finances, et M. Magalhaes Lima, à Londres et à Paris, dans le but de sonder l'opinion publique dans les deux pays et de vaincre les préventions possibles des gouvernements. Ces deux personnages furent même reçus, dit-on, par sir Edward Grey. Mais on ne saurait s'en montrer surpris; on comprend sans peine que le ministre britannique ait tenu à s'assurer des dispositions des républicains lusitaniens, au cas où ils viendraient à triompher. Avec l'esprit d'observation et la prudence politique qui la caractérisent, la Grande-Bretagne se tenait de très près au courant de ce qui se passait sur les bords du Tage, afin d'être prête à toute éventualité; et c'est pourquoi — parce que l'horizon de la monarchie portugaise ne lui paraissait pas assez clair — elle s'était refusée, en dépit de toutes les informations tendancieuses, à accorder en mariage à dom Manoel une princesse de sang britannique.

Nous n'avons pas besoin de dire que la France, elle aussi, reconnaîtra la république portugaise avec d'autant plus d'empressement que les hommes du nouveau régime se réclament là-bas de nos idées et de nos préférences politiques. Pourtant, ce n'est pas une simple question de sentiment qui doit dicter à nos gouvernants leur attitude vis-à-vis de la république portugaise : l'exemple des Jeunes-Turcs est là pour nous montrer que la politique a des raisons que le cœur ne connaît pas. Mais nous avons, tout comme l'Angleterre, bien qu'avec des vues moins égoïstes, le plus grand intérêt, au nom même du maintien de la paix, à ce que la situation du Portugal se raffermisse, à ce que ce petit pays sorte de l'état de gâchis politique et de désorganisation financière qui pourrait, s'il se prolon-

geait, avoir des conséquences très graves pour son indépendance ou, du moins, pour la sauvegarder de ses colonies. C'est une idée que nous avons déjà exposée ici, en terminant une série d'études sur les colonies portugaises [1].

Les craintes que nous exprimions alors au sujet des ambitions et des cupidités germaniques n'avaient rien d'exagéré, ainsi qu'en témoignent certains articles de la presse d'outre-Rhin, écrits au lendemain de la révolution de Lisbonne. C'est ainsi que la *Post*, organe conservateur influent, écrit sans vergogne : « Pour l'Allemagne et d'autres pays coloniaux, les colonies « portugaises doivent de nouveau attirer l'attention. Comment « peut-on laisser à un peuple incapable de se gouverner, où la « sauvagerie triomphe en ce moment, le soin de coloniser des « territoires immenses ? Le Portugal n'a pas de droit moral sur « ces pays, il a perdu ses droits historiques. Ce serait une « bénédiction pour les régions africaines où flottent encore les « couleurs portugaises, si elles entraient dans la possession « d'un autre gouvernement ».

Les organes pangermanistes se montrent encore plus explicites et plus dénués de scrupules, si c'est possible : M. Samassa, par exemple, déclare dans la *Tägliche Rundschau*, que le Portugal « devenu une nation de mulâtres » ne peut ni ne doit conserver ses colonies. Et après avoir rappelé la convention conclue entre l'Allemagne et l'Angleterre en vue d'un partage éventuel, il ajoute :

> Si l'Angleterre désire réellement une bonne entente avec l'Allemagne, elle peut nous le prouver en traduisant en pratique le traité de 1898, qui existe toujours. Elle nous payerait ainsi une vieille dette, et la civilisation ne perdrait rien si les colonies d'un Etat en décomposition passaient aux mains de l'Angleterre et de l'Allemagne.
>
> Quant à notre gouvernement, il trouverait là matière à un succès, qui réconcilierait le peuple avec la politique et nous ferait oublier dans une certaine mesure les questions de parti [2].

Les *Dresdner Nachrichten*, la *Gazette de Magdebourg* s'expriment en termes analogues. Quant au gouvernement de Berlin, on comprend qu'il se montre plus circonspect. Mais s'il se défend de rien faire pour l'instant, il est cependant des circonstances où il estime qu'il pourrait intervenir — au cas, par exemple, où le Portugal serait amené de lui-même à renoncer à son domaine colonial. C'est ce que nous explique, en termes à

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 septembre 1910, p. [illegible] et suivantes, et notre article intitulé : « la Rivalité anglo-allemande et la situation internationale du Portugal » dans la *Revue politique et parlementaire* d'octobre [illegible].

[2] Cité par le *Temps* du 13 octobre.

peine déguisés, une note officielle publiée par la *Neue preussische Correspondenz*. La voici intégralement :

Au cas où le Portugal se résoudrait à aliéner une partie de ses colonies, notamment les africaines, il existe une entente conclue entre l'Allemagne et l'Angleterre il y a environ dix ans, qui règle l'accord entre ces puissances au sujet des pays qui pourraient être acquis du royaume portugais. Et par le fait, en Portugal, un plan a été examiné, tendant à la vente d'une partie des possessions coloniales, afin d'éteindre la dette de l'Etat avec le produit de cette vente. En mars 1900, le député Ferreira de Almeida a déposé un projet dans ce but aux Cortès portugaises. L'auteur de ce projet avait été à plusieurs reprises ministre de la Marine et des Colonies, et il était aussi président de la Société de Géographie. Son projet était d'aliéner l'ensemble des colonies portugaises, à l'exception d'Angola, des îles du cap Vert et des îles San-Tomé et Principé, — les Açores et Madère n'étant pas considérées comme colonies, mais comme parties de la mère patrie. Dans l'exposé des motifs de son projet, ledit député alléguait que pour conserver son domaine colonial le Portugal avait conclu des emprunts qu'il ne pouvait rembourser. Il serait plus honorable, au lieu de faire de nouvelles dettes pour les colonies, d'en réduire le nombre et, avec le prix de leur vente, de désintéresser les créanciers. Il ajoutait qu'il vaudrait mieux vendre les colonies dès à présent que de risquer les voir perdre par le pays d'une façon quelconque. L'exemple de l'Espagne, à laquelle une guerre malheureuse à fait perdre ses possessions d'outre-mer, est à cet égard un sérieux avertissement. Que l'on vende donc les colonies, concluait-il, on pourra éteindre la dette d'Etat, et avec les intérêts ainsi devenus libres, on pourrait faire des dégrèvements d'impôts. Le ministre de la Marine s'opposa au projet : il établit comme condition fondamentale de la politique portugaise la conservation de l'intégrité de ses possessions. D'ailleurs il s'attacha à prouver que les colonies ne causaient pas les pertes d'argent que certains prétendaient. Au vote, tous les députés présents se déclarèrent contre la proposition. Depuis, il a été quelquefois encore question de cette vente des colonies portugaises, mais on n'a plus traité la question sérieusement.

Personne ne vise les colonies portugaises, *à moins que le Portugal ne veuille de son propre mouvement aliéner une partie de ses possessions* [1].

Cette dernière phrase en dit long sur les espoirs qu'on nourrit à Berlin. Nous ne l'affaiblirons par aucun commentaire. Mais n'est-ce pas une raison de plus de suivre attentivement la politique du Portugal — « petite nation, grand Empire » — et de souhaiter qu'en dépit de tous les symptômes défavorables et de toutes les raisons contraires, la révolution républicaine ait pour résultat de tirer ce malheureux pays de la fâcheuse situation — dangereuse au point de vue national et dangereuse au point de vue extérieur — où les abus des politiciens de l'ancien régime et les faiblesses de la monarchie l'ont laissé tomber?

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 15 janvier 1900, p. 3 et du 16 septembre 1910, p. 368.

STRATÉGIE NAVALE RUSSE

LA FLOTTE DE LA MER BALTIQUE

Avant Napoléon, Pierre-le-Grand raya du dictionnaire le mot « impossible » et il côtoya l'invraisemblable en cherchant la solution du même problème que Guillaume II : créer une marine avec des terriens. Ce souverain de génie « ouvrit une « fenêtre vers l'Ouest » par la fondation de Pétersbourg en plein marécage, au bord de la Baltique, en face des Allemands et des Suédois. Puis, l'ancien charpentier de Saardam construisit des navires de guerre afin d'entrer en rapports directs avec ses voisins et de leur disputer la suprématie de la mer.

Peu à peu le golfe de Finlande acquit pour la Russie une importance grandissante. Berceau de la marine, il devint le centre des services navals et le point de stationnement des escadres qui, prisonnières dans les glaces pendant l'hiver, naviguaient l'été entre Cronstadt, Réval, Svéaborg et, plus tard, Libau.

Ceci dura jusqu'en 1904, époque fatale où Rodjestvenski et Niébogatoff en emmenèrent les cuirassés, jeunes et vieux, y compris les gardes-côtes, pour entreprendre la malheureuse campagne à laquelle le désastre de Tsoushima mit le point final.

Depuis six ans, le golfe de Finlande, *atrium* de Saint-Pétersbourg, ouvert à toutes les entreprises, préoccupe sérieusement le gouvernement russe. Aussi, la Guerre et l'Amirauté dressent-elles des plans de défense en utilisant l'armée de terre, les bases navales et la flotte.

Dragomiroff avait tracé très nettement le rôle de l'armée. Cet ardent patriote, qui imprima un élan très vif aux choses militaires de son pays, préparait sans cesse la guerre. Non seulement il combinait de vastes plans stratégiques, mais souvent il faisait sonner l'alerte et commandait des manœuvres sous les trajectoires des projectiles pour habituer les soldats au sifflement des balles et à l'explosion des obus. Un tel organisateur préconisait comme règle absolue une offensive hardie, et, d'après cette idée, l'état-major général groupa sur la frontière occidentale plusieurs corps d'armée, chargés de pousser une vigoureuse pointe en avant, dès l'ouverture des hostilités.

Ceci se passait longtemps avant la guerre russo-japonaise, alors que les cuirassés concentrés à Cronstadt rendaient improbable une attaque du littoral. Mais comme il ne reste plus aujourd'hui dans ces parages que les épaves de l'ancienne flotte, les Russes redoutent un débarquement, non point en Finlande, où les *Skjœrs* défendent efficacement la côte, mais dans le Sud, en Esthonie, en Courlande, où le littoral est plus « sain » avec, comme conséquence possible, l'enveloppement par le Nord, des troupes postées en Pologne. Cette crainte est-elle fondée? Il ne nous appartient pas de le décider. Constatons simplement que pour prévenir une tentative d'encerclement des Allemands et des Autrichiens par le Nord, à la suite d'un débarquement, ou même sur la frontière de terre, les Russes songent à reculer, en portant en arrière (à Brest-Litovsk), le point de concentration de Varsovie.

Voilà pour la terre. Quant à la mer, l'Amirauté estime qu'il suffit d'installer sur le golfe une seule base navale convenablement située. Cronstadt est trop à l'intérieur; Libau, trop à l'extérieur, à fleur de côte, facile à détruire; Svéaborg, dont les ouvrages redoutables couvrent Helsingfors en arc de cercle, s'étend derrière un chapelet d'écueils périlleux. C'est pourquoi l'Amirauté songe à créer un point d'appui de la flotte intermédiaire, d'accès facile, de jour et de nuit. Réval qui, dit-on, réunit la majorité des suffrages, deviendrait un centre maritime important, moyennant le renforcement des ouvrages et la création de l'outillage nécessaire au ravitaillement rapide et aux réparations des navires. On fortifierait aussi la côte finlandaise, au voisinage immédiat de Pétersbourg, entre Bjœrko et Viborg. Enfin, par mesure de précaution, le dépôt d'explosifs de Cronstadt passerait sur la côte septentrionale, hors de la portée des canons modernes.

Reste la reconstitution des escadres anéanties. Les divers comités, le conseil de l'Empire, la Douma, discutent encore les types des éléments à choisir. Les plus radicaux résolvent le problème d'un coup de griffe, en proclamant l'inutilité d'une flotte: les « jeune marine » placent une confiance illimitée dans la « poussière navale »; un troisième groupe où dominent les techniciens, réclame des *Dreadnoughts*. Ce dernier parti a pour lui une opiniâtreté inlassable et la forte conviction que des unités minuscules n'assureraient point la défense du golfe en toute circonstance, mais seulement par « temps maniable ». Il se refuse à admettre que la Russie, puissance continentale, n'ait d'autre alternative que de confier sa défense à la seule armée de terre, et son raisonnement est le suivant :

Le dernier accord russo-japonais (juillet 1910) garantit les situations respectives en Chine de la Russie et du Japon, et la Russie ramène l'axe de sa politique vers l'Europe, où s'amoncèlent des nuages noirs. Peut-elle dès lors abandonner à l'Allemagne la suprématie sans conteste de la Baltique, seule mer où elle ait les mains libres ? Mais, comme on ne combat point un ennemi sérieux avec des torpilleurs, il faut absolument que les Russes opposent des *Dreadnoughts* aux *Dreadnoughts* allemands. Si l'Allemagne est jamais aux prises dans la mer du Nord avec les puissances occidentales, un groupe de cuirassés russes menaçant Kiel maintiendrait, à l'Est du canal Kaiser Wilhelm, une partie des grosses unités germaniques[1].

Conclusion : la reconstitution de la flotte russe de la Baltique s'impose. Et l'on doit entendre par « flotte » une combinaison de trois ou quatre types de navires, parmi lesquels le corps de bataille, bloc de cuirassés de 20.000 à 25.000 tonnes, jouera un rôle prépondérant.

C'est bien l'avis du tsar. Depuis 1905, le souverain rêve de la reconstitution d'une flotte cuirassée. Mais la situation économique enthousiasme peu les financiers. M. Witté, qui exerce une autorité si légitime sur l'opinion, écrivait, cette année même, à propos des charges futures : « Reconstitution de la « flotte, un milliard. » (On sait très bien que cette opération absorbera 2 milliards et demi.)

D'autre part, la Douma blâmant sévèrement les errements du ministère de la Marine, fermait les vannes du budget, et avant de voter un seul *kopek* pour les *Dreadnoughts* que réclamait avec énergie le parti de la cour, elle exigeait une refonte complète de l'administration navale.

Après hésitation, le conseil de l'Empire rétablissait les crédits rayés. D'où, entre les deux Chambres, un va-et-vient continuel des projets de budget. C'était comme une balle que se renvoyaient le palais de la Tauride et la haute assemblée. Cette partie de tennis durerait peut-être encore, si l'empereur n'avait coupé court aux tergiversations, en ordonnant la mise en cale immédiate de quatre *Dreadnoughts*, dont un groupe imposant de parlementaires contestaient la nécessité et même l'utilité (juin 1909).

La décision impériale n'intervint d'ailleurs qu'après de longs tiraillements, quand il fut prouvé jusqu'à l'évidence que ce

---

[1] La politique navale de la Russie a été envisagée d'une façon différente dans d'autres articles qui ont paru ou qui paraîtront dans la Revue. Il nous a semblé bon de faire entendre les deux sons de cloche à nos lecteurs. — *N. D. L. R.*

piétinement sur place causait aux intérêts russes un préjudice qu'aggravait de jour en jour la croissance méthodique de la marine allemande.

Pendant près de deux ans, le conflit parut insoluble. En 1908, la commission de la Défense nationale, après examen des besoins du pays, résumait en quelques mots ses impressions : « Reconstituer promptement la flotte de guerre, mais opérer d'abord la réforme du ministère de la Marine. » En conséquence, elle refusa tout crédit au titre des nouveaux cuirassés, se contentant de voter les sommes nécessaires à l'achèvement des unités à flot et au renforcement des défenses mobiles, torpilleurs, destroyers, sous-marins.

A cette occasion, la Douma attaqua violemment l'amiral Dikoff, ministre de la Marine, qui présentait à un moment inopportun son projet de rétablissement de la puissance navale dans la Baltique. En trois ans, trois événements avaient porté à son comble l'exaspération contre la marine et les marins : l'anéantissement des escadres russes par les Japonais, la mutinerie des équipages de la mer Noire (y compris l'odyssée du *Potemkin*), et, à la veille de la discussion, l'incendie de l'usine d'Oboukhof, qui fournissait à la flotte ses canons et ses affûts.

Mal disposée, la Douma prit une fois de plus à partie l'administration navale, réclamant une refonte complète de l'amirauté. L'amiral Dikoff plaida la cause de son département avec plus d'obstination que de succès. M. Stolypine essaya lui-même d'entraîner un vote : Toute perte de temps dans la reconstitution de la flotte, dit-il, équivaudrait à une déchéance, à un arrêt de mort.

Peine inutile. La Douma repoussa les propositions gouvernementales, bien modestes pourtant : quatre *Dreadnoughts* à construire, en échelonnant leurs mises en chantier, à raison d'une unité par exercice, à partir de 1908.

Les divers rapporteurs combattirent ce projet au nom de plusieurs considérations. D'abord, l'amirauté ne leur fournissait que des indications incomplètes ; en second lieu, le prix de ces cuirassés, évalué à 52 millions, passait à 87, par suite de modifications aux plans primitifs. Enfin, les rapporteurs partisans déterminés des unités minuscules voyaient une solution économique du problème de la défense baltique dans le renforcement des flottilles. Actuellement, déclaraient-ils, ces petits navires n'ont pas la puissance nécessaire, renforçons-les ; améliorons leur armement ; accroissons leur tonnage et créons un sérieux point d'appui sur le golfe. C'était déplacer la question plutôt que la résoudre.

Le conseil de l'Empire confirma d'abord le principe directeur : « Réformer le ministère, construire ensuite ». Paraphrase du mot sévère de M. Goutchkoff : « La Douma a le devoir de « répudier toute attache avec l'amirauté, sous peine de « sombrer, comme la flotte a sombré à Tsoushima. » On citait à l'appui de cette opinion des chiffres suggestifs :

En 1904, une flotte de 690.000 tonnes absorbait, comme entretien, 204 millions ;

En 1909, une flotte de 290.000 tonnes absorbait, comme entretien, 201 millions ;

Entraînée par la commission du budget, la Douma raya 19 millions (dont 14 destinés aux constructions neuves) et le budget resta à 230 millions. Au conseil de l'Empire, la bascule remonte ; la haute assemblée rétablit les crédits demandés au titre des quatre nouveaux cuirassés, mais en faisant pour l'avenir des recommandations expresses.

En somme, le désaccord persistait entre les deux Chambres, au sujet des constructions neuves. On le constata une fois de plus quand le ministre présenta son projet de budget naval pour 1910. Outre les crédits extraordinaires (6 millions), ce projet comportait 254 millions de dépenses ordinaires, en augmentation de 24 millions sur 1909. Encore une fois, la commission de la défense nationale de la Douma supprima le crédit afférent aux quatre nouveaux cuirassés et l'assemblée adopta encore cette manière de voir.

Plusieurs orateurs du conseil de l'Empire présentèrent de judicieuses remarques :

— En 1903, disait l'un, la Russie possédait une flotte de premier rang et les constructions neuves absorbaient 4 % du budget total ; on veut aujourd'hui reconstituer la marine, et les crédits destinés aux constructions neuves ne dépassent pas 15 % de la somme globale. D'autre part, avec cette flotte en formation, le personnel comprend 44.000 hommes, alors que le Japon n'en a que 36.000.

Finalement, la haute assemblée invita le ministre à s'inspirer des recommandations suivantes :

1° Réduire le personnel et les dépenses indispensables à la préparation de la flotte et reporter sur les constructions neuves les économies réalisées; 2° présenter sans retard un programme naval complet.

Puis le conseil de l'Empire rétablit le crédit de 29 millions des constructions neuves, supprimé par la Douma.

Une commission mixte parlementaire nommée pour mettre d'accord les deux Chambres vota, par 11 voix contre 9, le

crédit biffé par la Douma. Celle-ci, peu convaincue, continuait à réclamer des explications et des promesses catégoriques. Elle réfléchit pourtant que rejeter le projet gouvernemental c'était décréter la suspension du travail, le licenciement des ouvriers et attirer l'impopularité sur l'ensemble des représentants.

Prudemment, la Douma céda (22 avril 1910). Enfin, comme toute affaire importante, en Russie comme en France, se termine par des commissions, le gouvernement décida de nommer une commission d'enquête de la marine ; et, par un récent oukase, l'empereur reconnut « la nécessité de mieux organiser les constructions navales en vue de la rénovation de la marine de guerre ». Cet *oukase* désignait trois enquêteurs : deux généraux et un conseiller privé, sans amiral à titre d'expert et de guide dans le maquis des choses de la marine. Ce comité accomplira-t-il le travail d'Hercule que réclament le conseil de l'Empire, la Douma, l'opinion publique elle-même ?

Les quatre *Dreadnoughts*, dont la construction resta si longtemps suspendue à un fil, répondent aux caractéristiques suivantes :

Déplacement : 23.400 tonnes ;
Longueur : 180 mètres ;
Largeur : 27 mètres ;
Tirant d'eau : 8m30 ;
Machines à turbines Parsons, 4 hélices ;
Chaudières à petits tubes. Puissance : 42.000 chevaux. Vitesse prévue : 23 nœuds ;
Même armement que les cuirassés brésiliens en achèvement dans les chantiers anglais : 12-305 millimètres groupés par 3 ou 4 tourelles axiales ; 16-120 millimètres. Pas de tubes lance-torpilles.

Ces unités seront construites à Saint-Pétersbourg.

Le *Pétropavlovsk* et le *Sébastopol* à l'usine baltique ; le *Gangout* et le *Poltava* aux chantiers de l'amirauté.

Ces quatre unités monstres ont été mises en cale (juin 1909) sous la présidence de l'amiral Grigorovitch, adjoint au ministre de la Marine.

Il est juste de reconnaître que, depuis le commencement des débats parlementaires, le ministre de la Marine, désireux de prouver ses intentions réformatrices, s'est efforcé d'obtenir un rendement meilleur et de grouper en faisceau les éléments épars. Il s'est appliqué d'abord à donner une impulsion vigoureuse au personnel, âme de l'ensemble. Comme signe précurseur des réformes attendues, treize amiraux ont été retraités d'office (décembre 1908). L'année suivante, nouveau sacrifice de cinq vice-amiraux, adversaires irréductibles des idées nouvelles et des améliorations ébauchées.

Tout en dégageant la tête, le ministre songeait aux débutants. Il édicta des règles nouvelles pour l'admission au corps des cadets. Règles moins étroites que les précédentes, plus en harmonie avec les idées modernes. Entreront désormais à l'école par ordre de préférence : 1° les fils d'officiers de terre et de mer possédant l'instruction moyenne ; 2° les fils de tout sujet russe de religion chrétienne possédant l'instruction supérieure; 3° les fils de nobles héréditaires, de prêtres ou de fonctionnaires civils ayant reçu l'instruction moyenne. –

Quand les élèves seront promus au grade de garde-marine, ils accompliront une campagne d'instruction d'une année : six mois dans les eaux russes et six mois à l'étranger.

Plus tard, l'Académie de marine perfectionne l'instruction technique des officiers. On admettait naguère à cet établissement des officiers souvent peu qualifiés, au détriment de leurs camarades mieux doués, plus instruits ou plus méritants. Aux termes d'un décret d'avril 1909, pourront seuls concourir désormais les officiers notés par leurs supérieurs comme possédant les aptitudes et la capacité nécessaires.

Ce n'est pas tout. Le ministre a nommé plusieurs comités de réorganisation et de cohésion.

1° Un Conseil de constructions navales, chargé d'étudier les questions économiques et financières relatives à la construction des bâtiments et à l'installation des bases navales. La présidence en est exercée par le vice-amiral adjoint au ministre, avec cinq membres, le chef d'état-major général et quatre fonctionnaires appartenant à la présidence du Conseil, aux Finances, au Commerce et au contrôle ;

2° Une commission de révision des règlements sur les questions d'artillerie ;

3° Une commission des arsenaux pour réorganiser ces établissements sur un pied industriel ;

4° Une commission de revision du décret sur le commandement des forces navales, pour délimiter les attributions des chefs de groupes et des commandants des ports ;

5° Enfin, une sorte de Conseil supérieur (sous la presidence du ministre) assurera la cohésion des divers services. Membres : les chefs de service du ministère et les commandants des forces navales.

Quant aux équipages, l'Amirauté poursuit sans relâche leur entraînement intensif. Les flottilles se livrent à des exercices continuels et, de temps à autre, une alerte imprévue donne le signal d'attaques de jour et de nuit. La défense des côtes est le thème de ces exercices, auxquels prennent part tous les élé-

ments offensifs et défensifs disponibles. Les manœuvres de mines y jouent un rôle important et l'Amirauté a récemment augmenté le nombre des divisions de mineurs chargés de combattre l' « embouteillage » des ports, en créant dans les bancs explosifs des chenaux libres de tout danger.

Pendant que les deux assemblées discutaient, les travaux maritimes restaient en suspens. L'année 1909 a été particulièrement pauvre au point de vue des constructions navales : il n'est sorti des chantiers que deux canonnières pour la mer Caspienne. On a poursuivi avec une sage lenteur l'achèvement à flot de deux cuirassés du programme de 1903 et de deux croiseurs cuirassés lancés en 1906.

Voici la situation actuelle des bâtiments de combat mobilisables dans la Baltique, en dehors des quatre cuirassés de 23.400 tonnes sur les chantiers et des deux de 17.700 tonnes en achèvement :

GROSSES UNITÉS : 3 cuirassés et 6 croiseurs cuirassés.

Cuirassés	Déplacement	Lancement
—	—	—
	Tonneaux	
Slava	13.700	1903
Césarévitch	13.100	1901
Alexandre-II	9.400	1887-1905
Croiseurs cuirassés		
—		
Rossia	13.900	1896
Gromoboi	14.000	1899
Admiral-Makaroff	8.000	1906
Pallada	8.000	1906
Bayan	8.000	1907
Rurik	15.200	1906

PETITES UNITÉS ; une centaine de destroyers, 28 sous-marins. Presque tous lancés depuis 1905.

Les flottilles tiennent donc une place prépondérante dans cet ensemble, et le véritable corps de bataille est encore à créer. Sans doute, la Russie espère utiliser un jour dans la Baltique les cuirassés que les traités immobilisent en mer Noire. De même que la France sourit à la perspective du canal des Deux-Mers, déconseillé pourtant, avec une troublante unanimité, par les techniciens, de même la Russie rêve au sien sur une échelle grandiose, si grandiose, que son exécution paraît problématique. Il s'agirait de creuser un canal reliant la mer Noire à la mer Baltique par les steppes de la petite Russie. Cette voie nouvelle, fort utile au commerce maritime par la suppresion du périple de l'Espagne et de la Manche, ouvrirait également (avec une profondeur suffisante) une issue aux cuirassés enfer-

més dans la souricière du Sud. De temps à autre, des sociétés financières se déclarent prêtes à réaliser ce rêve. En janvier 1910, le Congrès de la navigation intérieure a adopté un vœu pressant en faveur de ce travail. Mais ce n'est qu'un vœu, et presque en même temps les « Jeunes-Turcs » entamaient des pourparlers visant à l'accroissement des forces navales ottomanes.

Au moment où prenait fin le conflit entre le Conseil de l'Empire et la Douma, les ministres de la Guerre et de la Marine présentaient un vaste projet de défense nationale, dont un chapitre prévoyait la reconstitution de la flotte de la Baltique. La dépense totale atteindrait, croit-on, 3 milliards et demi, à répartir sur dix exercices. A eux seuls, la mise au point des arsenaux et l'accroissement de la flotte (12 *Dreadnoughts*, dont 8 cuirassés, sans compter le reste) absorberaient 1.500 millions.

Ainsi, la Russie prépare un effort considérable. Mais il est à souhaiter qu'elle n'éprouve pas de déboires du fait que les unités futures devront être construites exclusivement avec des matériaux russes, par des ouvriers russes. Quand on se rappelle que le cuirassé *Andréï-Pervosvany*, commencé depuis huit ans, n'est pas encore achevé, que l'on a dû interrompre les essais du cuirassé *Joann-Zlatoust*, on se demande avec anxiété : Les *Dreadnoughts* sur cale seront-ils prêts à marcher, quand sonnera le branlebas de combat dans la mer du Nord?

Commandant Davin.

L'ORGANISATION
DU MINISTÈRE DES COLONIES

VI

QUEL DOIT ÈTRE LE STATUT DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DES COLONIES?

32° *Personnel de l'administration centrale et personnel détaché.*

Actuellement, le ministère occupe un personnel permanent de l'administration centrale et un personnel détaché.

Le personnel permanent se compose, comme on l'a vu plus haut, de directeurs, sous-directeurs, chefs et sous-chefs de bureau, rédacteurs et commis, auxquels il convient d'ajouter des auxiliaires temporaires, et le personnel secondaire des huissiers, gardiens et journaliers.

Le personnel détaché comprend des ingénieurs, des officiers, des sous-officiers et des soldats, des fonctionnaires des colonies de passage en France.

Le personnel de l'administration centrale voit généralement d'un mauvais œil ce personnel détaché, qu'il considérerait volontiers comme intrus. Certains réformateurs, au contraire, seraient disposés à recourir au personnel détaché, dans une beaucoup plus large mesure. La question est trop importante pour pouvoir être résolue en quelques lignes; mais elle mérite d'être étudiée pratiquement dans ses moindres détails.

M. Chailley, député, directeur de l'Union coloniale française, a proposé, à plusieurs reprises, une solution intermédiaire, qui consisterait à assurer un roulement entre le personnel de l'administration centrale et celui des colonies.

M. Messimy et lui ont obtenu de la Chambre des députés, le 23 février 1910, le vote d'une proposition de résolution, tendant à rendre obligatoire ou tout au moins à favoriser le stage colonial des rédacteurs [1].

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre 1910.

[1] Un décret du 19 août 1910, publié le même jour que celui dont il a été question dans un précédent renvoi, rend obligatoire, sans exception, un séjour de deux ans aux colonies pour les rédacteurs principaux et rédacteurs, candidats à l'emploi de sous-chef de bureau, sous réserve de certaines dispositions transitoires.

M. G. Demartial, dans une intéressante brochure sur *Le personnel des ministères* [1], demande le recrutement du personnel permanent, au concours, parmi les fonctionnaires des services actifs, ce qui paraît être, tout au moins en partie, la meilleure solution.

Ces différents systèmes tendent au même but : assurer l'expérience des choses d'outre-mer au personnel central.

Le même problème se pose dans d'autres ministères, et notamment dans ceux de la Guerre et de la Marine, où l'on se trouve en présence d'un double personnel : l'un civil, permanent; l'autre militaire, de passage.

Quoi qu'il en soit, transitoirement, il est impossible de ne pas maintenir le dualisme actuel. Quant à l'avenir, ainsi qu'on va le voir au sujet du recrutement, la question a une portée plus générale, car il s'agit de savoir s'il faut un cadre unique ou plusieurs cadres différents selon les services à occuper.

3° *Recrutement.*

Il peut sembler puéril de dire, à chacun des problèmes qui se posent dans cette étude, que c'est le plus important. Ils le sont tous, et tous sont dans une étroite dépendance les uns des autres. Cependant, s'il est un problème capital, c'est bien celui du recrutement du personnel, car de là dépend la valeur des hommes sur qui repose tout le poids des affaires.

Voulant des fonctionnaires aptes à remplir le rôle qu'on va leur confier, on doit se demander s'il faut un recrutement unique pour tous les emplois, ou s'il faut des recrutements multiples, et ils peuvent l'être de deux façons, soit à la base, suivant le service destinataire (les comptables ne seraient pas recrutés comme les militaires ou les ingénieurs), soit latéralement les rédacteurs ne seraient pas recrutés parmi les commis, ni les chefs ou sous-chefs de bureau parmi les rédacteurs exclusivement. Ces problèmes généraux peuvent exiger des solutions différentes selon les cas.

Recrutement des dactylographes. — On admet difficilement le recrutement arbitraire d'auxiliaires à la journée, rétribués à un prix dérisoire. Nous pensons qu'un recrutement unique de dactylographes pour tous les services d'un même ministère se justifie. Il y a même des partisans, non sans raison, du recrutement au concours, commun à tous les ministères.

Recrutement des commis. — Les mêmes solutions peuvent aisément se défendre, sauf à imposer un stage.

Recrutement des rédacteurs. — Faut-il un recrutement

[1] Berger-Levrault, éditeur, 1906.

unique de rédacteurs pour tous les services? En principe, oui: puisqu'il est même des pays où les fonctionnaires de toutes les administrations ont une origine commune, ce qui présente de grands avantages. Cependant l'étude de la répartition des services du ministère des Colonies montre que cette règle peut subir des exceptions. C'est ainsi que le fonctionnaire délégué du gouverneur général ou gouverneur d'une colonie, comme conseiller géographique, si l'on s'arrête à cette solution, doit avoir un recrutement à part.

Parmi quels candidats doit-on recruter les rédacteurs? Pour les services généraux (de politique internationale, législative, gouvernementale, etc.) les avis sont partagés. Selon les uns, il faut des jeunes gens ayant une culture générale, et à qui le stage donnera la pratique des affaires. Pour les autres, il faut des hommes ayant déjà de l'expérience, choisis parmi les meilleurs de nos fonctionnaires coloniaux. Quant aux services techniques, on emploie actuellement des détachés dans les services militaires, sanitaires et des travaux publics; il n'y a pas de fonctionnaires spéciaux dans les services financiers, mais une telle spécialisation serait une mesure utile, qui a, d'ailleurs, été préconisée pour tous les ministères.

Comment comparer les candidats entre eux? Il n'est rien de plus difficile. Le fait de passer brillamment un concours ne prouve nullement qu'on soit apte à remplir le rôle de rédacteur. Cependant il est malaisé de trouver, pour les grades inférieurs, de meilleur moyen d'élimination, écartant l'arbitraire. Il faut, tout au moins, que les jurys soient bien constitués, compétents et impartiaux.

Faut-il imposer un stage? Cette condition paraît la plus sûre garantie d'un bon recrutement. Elle devrait en être le véritable pivot. Mais, pour pouvoir imposer un stage sérieux, on est amené à préférer comme candidats les fonctionnaires de carrière aux jeunes gens diplômés; car on hésite à licencier ceux-ci à l'expiration du stage, alors qu'on peut, sans grave préjudice, replacer un fonctionnaire de carrière dans sa situation primitive.

Recrutement des chefs de bureau. — Les fonctionnaires des administrations centrales sont naturellement partisans du seul recrutement à la base, tous les postes leur étant ainsi réservés par avancement, ce qui leur ouvre plus de débouchés vers les emplois élevés. Cette circonstance fournit un nouvel argument en faveur du recrutement des rédacteurs parmi des fonctionnaires coloniaux : leur expérience serait alors un gage du choix d'un bon chef parmi eux; si, au contraire, on prend de

tout jeunes gens, la solution consistant à les envoyer faire un stage aux colonies paraît insuffisante, et l'on est tenté de chercher un bon recrutement des chefs de bureau latéralement, ce qui ferme la carrière aux rédacteurs.

Le problème est le même pour les chefs de bureau que pour les rédacteurs, en ce qui concerne les détachés dans les services techniques.

Recrutement des directeurs. — Si tous les chefs de bureau sont excellents, il n'y a aucune raison de ne pas prendre parmi eux les directeurs. Cependant on pourra être amené utilement à les choisir au dehors. Le problème du recrutement des hauts postes est un des plus difficiles qu'il y ait à résoudre dans l'administration. Non pas qu'on ne trouverait point de candidats, encore que les traitements soient très inférieurs aux gains de l'industrie privée; mais parce qu'il est pour ainsi dire impossible qu'un homme ou un jury soit capable de mettre ces candidats en comparaison. On dit, sans doute, qu'on prendra les hommes d'après leurs œuvres. Mais pour les personnes qui ne sont pas du métier (et un ministre l'est-il toujours?) les œuvres d'un homme ne valent que ce qu'on les apprécie. Tel qui aura employé son temps à se ménager des amis puissants passera pour un homme de grande valeur; et tel autre qui aura rendu de grands services, dont personne ne se portera garant, restera inaperçu faute de références suffisantes.

34° *Mutations.*

Quand on aura recruté un rédacteur et qu'il aura accompli le stage avec succès, à quels services successifs l'affectera-t-on? Il semble qu'il faille le faire passer tout d'abord par toutes les directions, ce qui aura les avantages suivants : il complétera sa culture générale ; il se fera connaître et noter dans tous les services, ce qui permettra de le mieux apprécier au moment de l'avancement; ces mutations faciliteront les ententes entre les différents bureaux et leur pénétration par la base, comme nous l'avons expliqué plus haut.

Faut-il en outre obliger les rédacteurs à un stage colonial? [1] Ce stage, quoique insuffisant, peut être intéressant pour les rédacteurs recrutés en France. Il n'aurait pas besoin d'être exigé de ceux recrutés parmi les fonctionnaires coloniaux, l'ayant accompli, en quelque sorte, par avance. Cela n'empêcherait pas d'autoriser ceux-ci à aller aux colonies en mission ou autrement, et de faciliter toutes permutations.

---

[1] On a vu plus haut comment la question a été résolue par le décret du 19 août 1910.

35° *Avancement.*

Il importe au plus haut point de ne pas confondre deux choses qui n'ont aucun rapport, mais de distinguer, au contraire, l'avancement de grade ou d'emploi, qui est un véritable recrutement (choix du plus apte parmi un certain nombre de candidats), et l'avancement de traitement et de situation honorifique, qui se donne à l'ancienneté, au mérite, à l'assiduité, et qui devrait être automatique, sauf démérite à apprécier dans des conditions à déterminer. Le choix pour l'avancement de grade (nominations des chefs de bureau et des directeurs, en concurrence avec ceux recrutés latéralement), serait facilité, d'abord par le passage de tous les rédacteurs nouvellement nommés dans les différentes directions, ensuite par l'apprentissage des faisant fonctions, pratiqué comme nous l'avons proposé dans le paragraphe relatif aux attributions respectives des divers échelons hiérarchiques, en parlant des sous-chefs de bureau et sous-directeurs.

36° *Traitements.*

M. Messimy a fait ressortir, dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1909, l'insuffisance des traitements, inférieurs à ceux des autres ministères.[1]

Nous n'ajouterons ici qu'un mot. Dans notre système d'avancement, rien ne s'opposerait à ce que les traitements des différents grades chevauchent. Un fonctionnaire qui n'a jamais démérité, mais qui n'a pas les aptitudes spéciales pour faire un chef, doit, au fur et à mesure que les besoins de sa famille s'accroissent et que son âge l'oblige à tenir un rang plus élevé, voir augmenter simultanément son traitement, sa situation honorifique et ses droits à la retraite. Il n'y aurait rien de choquant, et il y aurait tout avantage à ce qu'il touche plus qu'un chef de bureau moins ancien, que ses aptitudes ont désigné pour remplir jeune un poste de commandement. Nous nous rallierions volontiers aussi à la proposition de M. G. Demartial, de tenir compte des charges de famille, non certes dans l'avancement, mais dans l'allocation des traitements[2].

37° *Discipline.*

Comme nous l'avons dit au chapitre des méthodes de travail, il vaut mieux, par le recrutement et le milieu, rendre inutile toute mesure disciplinaire. Néanmoins, il est juste

---

[1] L'un des deux décrets du 19 août 1910, mentionnés plus haut, augmente la plupart des traitements dans des proportions appréciables.

[2] *La Grande Revue*, 25 janvier 1910.

d'introduire pour les fonctionnaires des garanties analogues à celles des officiers en décidant qu'ils ne pourront être frappés qu'après être passés devant des conseils d'enquête.

38° *Elimination.*

Si le fonctionnaire doit avoir des garanties contre l'Etat, l'Etat doit en avoir contre le fonctionnaire. De même qu'on prévoit l'entrée de celui-ci dans un service public, il faut prévoir sa sortie. L'encombrement des cadres par des fonctionnaires trop anciens ou incapables, sans être déméritants, est un mal, parce qu'il entretient la routine, l'indifférence qui vient à la longue, et empêche le renouvellement des cadres, mettant le découragement dans les rangs des plus jeunes. Il faut donc prévoir autant de portes de sortie que possible, indépendamment de celles qu'ouvrent les décès et les mesures disciplinaires. A ce point de vue plusieurs mesures peuvent être envisagées. Nous avons déjà vu que les stagiaires pourraient, à l'expiration de leur stage, être rendus à leur corps. De même, les détachés ne restent qu'un temps limité et sont remplacés. Ensuite, on favoriserait les mutations et permutations à destination des colonies ou des services métropolitains. Enfin, un système de pensions-retraites, plus économique que celui qui fonctionne actuellement, permettrait sans doute d'obtenir, sans augmentation de dépenses, des retraites anticipées.

VII

COMMENT FAUT-IL ORGANISER LES ASSEMBLÉES CONSULTATIVES?

39° *Conseil supérieur des colonies.*

On a raconté plus d'une fois l'histoire de ce conseil si nombreux qu'il ne se réunissait point. Nous y reviendrons d'autant moins qu'il a fait l'objet tout dernièrement des travaux d'une commission extraparlementaire, sur lesquels les colonies ont été appelées à fournir leur avis.

40° *Conseils, commissions et comités permanents.*

L'*Annuaire du ministère des Colonies* donne à cet égard l'énumération suivante :

Comité consultatif de défense des colonies ;

Section d'études du Comité consultatif ;

Inspection générale permanente des travaux de défense et des services techniques de l'artillerie ;

Conseil supérieur de santé;

Comité des travaux publics des colonies ;

Commission permanente des marchés et des recettes, ayant pour attributions :

Passation des marchés (marchés par adjudications publiques, traités de gré à gré et achats sur facture après appel à la concurrence) pour l'achat des objets de matériel et produits divers nécessaires aux diverses colonies pour le compte du budget colonial ou des budgets locaux, régionaux et municipaux. Etude des questions intéressant le service des approvisionnements et qui sont soumises à son examen par le ministre. Examen des fournitures livrées en vertu de marchés ou d'achats sur factures. Recettes en usine à Paris et en province.

Service spécial des recettes et contrôle des fournitures en cours d'exécution : surveillance, sous la direction des membres techniques de la commission permanente des marchés et des recettes, des fournitures en cours d'exécution ; examen et constatation des quantités de matériel déjà reçues par la commission des recettes.

Commission du service intérieur, avec les attributions suivantes :

Examen des fournitures faites pour l'hôtel du ministère des Colonies. Constatation des livraisons, établissement des procès-verbaux y relatifs, condamnations, etc.

Conseil technique de l'agriculture coloniale, avec les attributions ci-après :

Avis sur les questions intéressant l'agriculture coloniale en France et aux colonies. Enseignement de l'agriculture coloniale, stations agronomiques. Missions d'ordre agricole ou économique. Organisation de jardins, stations d'essais, concours, primes aux plantations. Elevage, apiculture, sériculture, protection des animaux, chasse et pêche. Aménagement, conservation, exploitation des forêts, reboisement. Mesures à prendre en vue d'enrayer les épizooties et les maladies des plants.

Commission de surveillance des banques coloniales ;

Commission permanente du régime pénitentiaire ;

Commission supérieure des archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies ;

Comité consultatif du contentieux des colonies ;

Comité supérieur consultatif de l'instruction publique des colonies ;

Comité du service géographique du ministère des Colonies ;

Commission de vérification des comptes de la compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ;

Commission de vérification des comptes du wharf de Cotonou ;

Commission de surveillance du chemin de fer de Kayes au Niger ;

Commission de vérification des comptes de la compagnie française des chemins de fer au Dahomey;

Commission de surveillance du chemin de fer et du port de la Réunion;

Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie des colonies;

Commission des concessions territoriales [1].

Plusieurs de ces assemblées travaillent beaucoup; quelques-unes ne se réunissent pas ou presque pas. Un examen minutieux et comparatif de leur composition, de leurs attributions, de leur fonctionnement, peut seul faire ressortir celles qui répondent à un besoin et les raisons pour lesquelles elles y satisfont effectivement ou non.

41° *Commissions temporaires.*

En dehors de ces commissions permanentes, le ministre constitue fréquemment des commissions temporaires ministérielles, interministérielles ou extraparlementaires pour l'étude de questions déterminées.

Telles sont la commission interministérielle de la marine marchande coloniale; la commission interministérielle du régime douanier colonial; les commissions extraparlementaires de la réforme du Conseil supérieur des colonies dont il a été question plus haut, de la protection des indigènes, de la magistrature coloniale.

Il va de soi que, pour l'étude de questions de moindre importance, d'autres commissions ont été constituées.

Dans quels cas y a-t-il intérêt à recourir ainsi à des commissions temporaires? Il ne semble pas que la question ait jamais été envisagée dans son ensemble.

42° *Services corrélatifs du ministère des Colonies.*

On a vu, au chapitre des attributions du ministère des Colonies, que, parmi ces attributions, se trouvent les relations avec quelques-unes des assemblées permanentes précédemment énumérées. Plus précisément l'*Annuaire* indique :

Bureau de la justice : Comité du contentieux.

Bureau des archives : Conseil supérieur des colonies et Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

---

[1] Un décret du 26 août 1910, publié au *Journal Officiel* du 31 août, institue en outre un comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures y afférent.

Bureau de l'Afrique : Comité du service géographique.

Bureau des approvisionnements : Commission permanente des marchés et des recettes.

Bureau technique militaire : Comité consultatif de la défense des colonies.

Inspection générale du service de santé des colonies : Conseil supérieur de santé.

Inspection générale des travaux publics des colonies : Comité des travaux publics des colonies.

Il en est de même de quelques autres. C'est ainsi, par exemple, que la commission de surveillance des banques coloniales est en relations avec le bureau des banques.

Quant aux commissions temporaires, elles sont rattachées tantôt au cabinet du ministre, tantôt au bureau qui a pris l'initiative de demander sa constitution. Généralement, les travaux de copie de procès-verbaux en sont assurés par des moyens de fortune.

Voici donc le problème qui se pose :

Faut-il que les conseils, commissions et comités permanents et temporaires soient rattachés à un service unique ou aux seuls services compétents, ou simultanément aux uns et aux autres?

Pour résoudre ce problème, il faudrait examiner d'abord quelles doivent être les attributions du ministère, relativement à ces assemblées. En voici quelques-unes :

Initiative de la constitution d'une commission temporaire;

Travaux préparatoires;

Copie des procès-verbaux et des travaux de l'assemblée;

Utilisation de ces travaux;

Tenue des archives.

C'est ainsi que l'expérience démontre qu'une commission ne peut utilement fonctionner que si un travail préparatoire sérieux est soumis à ses discussions, travail qu'elle n'a pas les moyens d'élaborer elle-même.

En second lieu, les travaux de la commission ne seront utiles que s'ils sont pratiquement utilisés, c'est-à-dire si on y donne suite en tout ou en partie.

Autrement dit, il y a des questions de méthode pour lesquelles il peut être utile d'instituer une certaine centralisation, en vue de faciliter les recherches relatives aux assemblées consultatives, de décharger de ce souci les services compétents et de leur permettre de se consacrer exclusivement aux travaux préparatoires et d'utilisation.

Quoiqu'il en soit, la question mérite d'être discutée.

VIII

COMMENT FAUT-IL ORGANISER LES ÉTABLISSEMENTS ANNEXES DU DÉPARTEMENT DES COLONIES?

43° *L'Ecole coloniale.*

Nous n'avons à décrire ni l'histoire, ni le rôle et les attributions de l'Ecole coloniale.

Nous en parlons ici pour deux motifs : le premier, c'est qu'il serait intéressant de déterminer quelles relations doivent exister entre cette école et le ministère des Colonies. Actuellement, c'est du bureau du personnel qu'elle relève; mais il est telle question, comme l'organisation de la section de la magistrature coloniale, l'administration du chapitre de la subvention à l'Ecole, la réglementation de la comptabilité de cet établissement, qui intéressent d'autres services (bureaux de la justice, de la solde, des budgets et comptes).

Notre second motif est que l'institution de l'Ecole coloniale touche de très près au recrutement des fonctionnaires coloniaux, et l'on pourrait imaginer telle transformation de cette école qui en ferait, en tout ou en partie, une sorte d'agence de recrutement et de perfectionnement du personnel colonial.

44° *L'Office colonial.*

L'Office colonial, à qui une loi du 18 février 1904 a attribué la personnalité civile, a été organisé par un décret du 4 mars 1899[1].

Ses attributions, telles qu'elles sont consignées à l'*Annuaire du ministère des Colonies*, sont actuellement les suivantes :

Colonisation. — Introduction d'immigrants aux colonies. Notices coloniales. Renseignements sur le régime des impôts et le régime monétaire. Placement de jeunes Français dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, les entreprises de navigation. Concessions, régime domanial. Etablissement de maisons de commerce et d'industrie aux colonies. Exploitations minières, régime des mines. Renseignements sur les adjudications, marchés de travaux et de cultures aux colonies. Renseignements sur le service des lignes de navigation.

Commerce. — Commerce de l'importation dans les colonies. Droits de douane aux colonies. Droits d'octroi de mer, de consommation, de ports, de pilotage, etc.

Renseignements commerciaux sur les produits importés. Prix, qualité, emballage, mode de paiement. Enquêtes sur les chances d'importation de produits inconnus ou peu connus. Banques établies dans les colonies.

---

[1] Ce texte a été remplacé par un décret du 16 mars 1910 qui règle plus complètement l'administration et le régime financier de l'office, et qui, en dehors de quelques réformes secondaires, n'apporte aucune modification fondamentale.

Chambres de commerce. Exportations des colonies en France. Produits exportés. Marchés importants. Succursales. Transports, frets, assurances. Droits de douane à l'entrée en France. Comparaison des produits importés et de ceux provenant de l'étranger.

Expositions temporaires. Expositions permanentes.

Statistiques coloniales. — Bibliothèque ouverte au public.

Bureau de vente des publications officielles coloniales.

Le fonctionnement de l'Office colonial a été très complètement décrit, comparativement avec celui des établissements analogues de France et de l'étranger, dans un ouvrage de M. Léon Cayla, *Des Offices coloniaux*[1].

Bien des réformes ont été préconisées en ce qui concerne cet Office :

Maintien de sa situation actuelle en améliorant son fonctionnement;

Fusion avec le Jardin colonial;

Rattachement au ministère des Colonies;

Transformation en vue de l'institution d'agences des colonies.

Quelle que soit la solution à laquelle on puisse s'arrêter après enquête, il ne faut pas perdre de vue que le rôle principal de l'Office colonial doit être de développer le commerce, l'agriculture et l'industrie aux colonies, et pour cela de favoriser, par tous les moyens, l'exportation des capitaux outre-mer. Ce doit être, à ce point de vue, une véritable agence d'affaires capable de faire connaître aux entreprises en formation leurs chances de succès, et, au besoin, de provoquer la création d'entreprises nouvelles.

Cela n'empêcherait d'ailleurs pas des services différents du même établissement de constituer d'une part, une agence de renseignements coloniaux, avec les perfectionnements proposés, en 1905, par M. Saint-Germain, dans le rapport dont il sera question plus loin et d'assumer, d'autre part, plusieurs attributions actuelles du ministère des Colonies : tout ou partie des attributions d'exécution pour le compte des services locaux ou même de certains services de l'Etat; peut-être aussi les attributions que nous avons qualifiées de chancellerie. Il y aurait là, une fois les principes discutés et arrêtés, tout un travail minutieux de discrimination à faire.

45° *Le Jardin colonial.*

Cet établissement, institué par décret du 28 janvier 1899, a ses attributions ainsi fixées à l'*Annuaire* :

[1] Librairie des Sciences politiques et sociales, Marcel Rivière, 31, rue Jacob. 1909.

Centralisation des renseignements concernant la production et les industries agricoles. Relations avec les jardins d'essais des colonies. Enquêtes sur les productions végétales et leurs applications. Renseignements donnés au public sur les avantages à tirer des cultures coloniales, etc.

Laboratoires. — Etude des produits coloniaux. Détermination de leur valeur. Analyse des matières premières : gommes, résines, caoutchouc, etc. Fibres et matières textiles. Amidon, sucres, alcools. Corps gras. Matières comestibles : cafés, cacaos, poivres, etc. Produits pharmaceutiques. Etude des falsifications de ces produits. Analyse des terres et engrais. Etude des maladies des plantes.

Cultures. — Introduction et propagation des espèces ayant des applications agricoles, commerciales ou industrielles. Dissémination des espèces nouvelles. Envois de semences et de plantes dans les colonies. Instruction donnée au personnel agricole destiné aux colonies.

Ajoutons qu'au Museum d'histoire naturelle, le laboratoire colonial est en relation directe, d'une part, avec les gouverneurs des colonies, d'autre part avec les divers services du Museum.

46° *Les ports de commerce de la métropole.*

Il existe un service administratif des colonies dans chacun des ports de commerce du Havre, de Nantes, de Bordeaux et de Marseille, institué par décret du 13 juin 1889.

Les attributions de ces services ont été accrues par deux séries de mesures distinctes de décentralisation, les unes concernant le matériel, consacrées par un arrêté ministériel du 17 mai 1905, supprimant le magasin central des approvisionnements coloniaux à Paris ; les autres concernant le personnel, attribuant en grande partie aux services des ports l'administration de tous les fonctionnaires des colonies en congé en France [1].

Actuellement, ces attributions sont ainsi fixées à l'*Annuaire* :

Embarquement et débarquement des passagers, réquisition des passages, visite médicale, établissement des propositions de congés de convalescence. Paiement des frais de route, solde, avances de solde au personnel allant aux colonies ou en revenant, au personnel du service colonial ou des services locaux en congé dans le département, paiement des délégations, secours, etc.

Achats à effectuer dans les ports pour le compte du budget colonial et des budgets locaux des colonies, préparation et passation des marchés. Réception et expédition du matériel provenant d'achats, de cessions ou d'envois effectués par les fournisseurs de Paris ou des départements. Affrètements, liquidation, mandatement.

On a proposé soit de pousser plus loin la décentralisation commencée, en chargeant les ports de commerce d'une nou-

[1] Ces mesures de la seconde série ont fait l'objet, en dernier lieu, de certaines dispositions du décret du 2 mars 1910, portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel colonial.

velle partie importante des attributions du ministère des Colonies, soit même de faire dépendre ce service des ports, non du ministère, mais de l'agence ou des agences des colonies dont la création a été projetée.

47° *Les agences des colonies.*

MM. Dubief et Le Hérissé, dans leurs rapports à la Chambre des députés, et M. Saint-Germain, dans ses rapports au Sénat sur le budget du ministère des Colonies pour les exercices 1904 et 1905, ont proposé de créer soit un office central à Paris pour chaque colonie, qui détacherait, au besoin, des agents dans les ports de commerce; soit quatre agences spéciales, pour l'Indochine, l'Afrique Occidentale, Madagascar et l'ensemble de nos autres possessions; soit enfin une agence commune à toutes les colonies.

L'idée de ces agences était empruntée à l'organisation centrale des colonies britanniques à Londres, où il existe d'une part des agences générales des grandes colonies autonomes, absolument indépendantes, d'autre part une agence des colonies de la couronne, dirigée par trois agents que nomme le secrétaire d'Etat.

En vue d'étudier cette organisation et aussi les établissements d'un caractère différent comparables à l'Office colonial de Paris, M. Saint-Germain, sénateur, président du conseil d'administration de l'Office colonial, a été chargé, en septembre 1905, d'une mission à Londres, à la suite de laquelle il a rédigé, le 20 novembre 1905, un rapport intéressant, proposant diverses réformes à notre Office.

Un an après, il faisait ressortir, dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1907, comment on avait confondu dans ce ministère des attributions d'Etat et des attributions d'exécution pour le compte des colonies.

A la suite de cette campagne en faveur des agences, M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, fit lui-même un voyage à Londres, au retour duquel il déposa, de concert avec le ministre des Finances, le 13 février 1908, un projet de loi portant création d'une agence générale des colonies, projet qui fut suivi les 23 et 26 mars 1908 de deux propositions de loi de M. Lucien Hubert sur le même objet, et de M. Louis Vigouroux, ayant pour objet d'étendre l'autonomie administrative des colonies et de simplifier les rouages de l'administration centrale; puis, le 30 mars 1909, d'une proposition de loi de M. Messimy tendant à créer des agences des colonies et un contrôle général de ces agences.

Le projet du gouvernement exigeait l'intervention du législateur pour les motifs suivants :

1° Il imposait aux colonies l'obligation de verser des contingents spéciaux, pour contribuer aux dépenses annuelles de l'agence générale ;

2° Il prévoyait que l'agent général serait admis au bénéfice des dispositions de la loi sur les pensions civiles;

3° Il faisait de l'agence générale une sorte d'annexe du ministère et créait ainsi, en quelque sorte, un nouvel emploi de chef de service.

La proposition de M. Lucien Hubert différait de ce projet principalement en ce qu'elle faisait de l'agence générale un établissement public doué de la personnalité civile. Celle de M. Vigouroux conférait à l'Office colonial les attributions de l'agence projetée, en y déléguant des agents nommés ou agréés par les gouverneurs généraux ou gouverneurs des colonies. Enfin, la proposition de M. Messimy s'efforçait de concilier les dispositions de ces divers textes en créant quatre agents spéciaux nommés avec l'agrément du ministre par les quatre gouverneurs généraux d'Indochine, d'Afrique Occidentale, du Congo (Afrique équatoriale) et de Madagascar, un agent spécial pour les colonies d'Amérique et d'Océanie, nommé par le ministre avec l'agrément des gouverneurs, et un contrôleur général, assisté de services communs, y compris les services coloniaux des ports de commerce.

Aucun des quatre projets précités ne fixait d'ailleurs les détails d'exécution. Leur détermination exigerait, sans aucun doute, la solution de nombreux problèmes préliminaires, si l'on désirait faire dans ce sens une œuvre viable.

Quel but cherchait-on? Dégager le ministère des attributions qui l'encombrent et qui sont des attributions d'exécution pour le compte des colonies, le « décongestionner ». Hâter ainsi la solution des affaires correspondantes, en diminuant les formalités.

Les budgets locaux devaient supporter les frais de la réforme.

Or, pour diminuer les attributions du ministère, nous avons vu qu'il y a une ventilation souvent délicate à faire. Le contentieux des marchés et des chartes parties irait-il aux agences ou resterait-il à l'administration centrale? Et les réclamations du personnel en service aux colonies? les questions relatives au recrutement, à l'avancement, la discipline, la solde de ce même personnel? la liquidation des pensions sur les caisses locales? la comptabilité des dépenses effectuées en France pour le compte des budgets locaux? les attributions de chan-

cellerie? le transport du personnel et des approvisionnements des services militaires et pénitentiaires? Cela revient à se demander, d'une part, si toutes les attributions d'exécution pour le compte des colonies devraient être transférées aux agences, ou si ce principe comporterait des exceptions et lesquelles; et, d'autre part, si pour éviter la dualité de services remplissant, au détriment d'une bonne gestion financière, des attributions identiques pour l'Etat à l'administration centrale, pour les colonies dans les agences, il faudrait centraliser dans les agences toutes ces attributions, et quelles répercussions une telle mesure aurait sur notre organisation militaire et financière actuelle aux colonies.

En second lieu, si l'on veut diminuer et non augmenter les formalités, on ne saurait soumettre les nouveaux établissements à nos règlements sur les marchés et la comptabilité publique. Est-on prêt à supprimer ces garanties? Faudrait-il, comme mesure intermédiaire, appliquer les règlements locaux des colonies sur les marchés? Mais ceux-ci manqueraient d'unité lorsqu'on voudrait conclure des traités communs.

Enfin, quelle serait l'autonomie des agences à l'égard du ministre? Quelle serait particulièrement la situation du contrôleur général, et au nom de qui agirait-il? Comment se répartiraient les responsabilités?

Il y a là sans doute des idées intéressantes, mais qui nécessiteraient une mise au point. Et l'on a vu que l'accord ne s'est pas établi sur les principes, les projets ayant été abandonnés au cours de la précédente législature.

IX

COMMENT PROCÉDERA-T-ON PRATIQUEMENT AUX RÉFORMES?

Nous voici arrivés au terme de notre longue énumération de problèmes. Il ne reste plus qu'à passer à l'exécution. A cette occasion, de nouvelles questions surgissent. Ce n'est pas dire qu'elles soient insolubles.

48° *Autorités compétentes pour statuer.*

De quelle compétence relèvent les réformes à faire?

C'est par une loi que le ministère des Colonies a été créé le 20 mars 1894.

Aux termes de l'article 35 de la loi de finances du 13 avril 1900, le nombre des emplois de chefs de service de chaque catégorie (directeurs généraux ou secrétaires généraux, direc-

teurs, chefs de division ou chefs de service, sous-directeurs, chefs de bureau) ne pourra être augmenté que par une loi.

L'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 prévoit, d'autre part, que la loi seule pourra autoriser toute modification aux conditions d'admission à la retraite et aux pensions. C'est par l'article 54 de la même loi de finances, complété par un règlement d'administration publique, qu'est actuellement organisée la direction du contrôle au ministère des Colonies, de même que l'article 60 de la loi des finances de l'exercice 1909 a créé la direction des services militaires.

Les tableaux E, F et G, annexés à la loi du 21 mars 1905, sur le recrutement de l'armée réservent trois quarts des emplois de commis-expéditionnaires de l'administration centrale du ministère des Colonies aux sous-officiers rengagés comptant au moins dix ans de service, dont quatre ans dans le grade de sous-officier; les trois quarts des emplois de gardiens de bureau aux sous-officiers, brigadiers et caporaux comptant au moins quatre ans de service, et la totalité des emplois du personnel subalterne (autres que les gardiens de bureau) aux militaires non gradés comptant au moins quatre ans de service.

Enfin l'article 79 de la loi de finances du 30 mars 1902 et l'article 43 de celle du 22 avril 1905 apportent des restrictions à l'imputation budgétaire des dépenses; le premier de ces textes exige en effet que les cadres des administrations centrales correspondent aux crédits et ne comprennent aucun fonctionnaire payé sur d'autres chapitres; et le second interdit l'imputation sur des chapitres autres que ceux affectés aux dépenses de personnel des administrations centrales, de tous traitements, indemnités ordinaires ou extraordinaires alloués au personnel du cadre permanent, auxiliaire ou temporaire employé dans les administrations centrales des ministères.

Si donc l'un quelconque des points précédents était en cause, il faudrait pour y apporter des modifications, retourner devant le Parlement.

D'autre part, les dispositions combinées des articles 16 de la loi du 29 décembre 1882 et 35 de la loi du 13 avril 1900 prescrivent de fixer par décrets en forme de règlement d'administration publique le traitement du personnel, le nombre des emplois de chaque catégorie, ainsi que les régles relatives au recrutement, à l'avancement et à la discipline. Ces dernières règles seront d'ailleurs déterminées par la loi, si l'on donne suite au projet de loi sur le statut des fonctionnaires en instance devant la Chambre des députés.

Il convient d'ajouter qu'aux termes de l'article 55 de la loi

de finances du 25 février 1901 précitée, le ministre des Finances doit contresigner tout décret, augmentant le nombre ou le traitement des fonctionnaires.

Que reste-il à régler par décrets simples? L'organisation proprement dite, c'est-à-dire la répartition des services; il est, d'ailleurs, d'usage, de compléter ces décrets par des arrêtés ministériels, notamment en ce qui concerne la détermination des attributions des divers services.

Ici un problème se pose. Il s'agit d'une question de méthode. Une fois le programme de réformes désirables élaboré, faudra-t-il recourir immédiatement à la loi pour introduire les modifications qui exigent l'intervention du Parlement? Ou faudra-t-il au contraire commencer par tirer le meilleur parti possible des éléments existants et procéder progressivement aux réformes par des arrêtés, des décrets, pour ne recourir qu'à la dernière extrémité au Conseil d'Etat et aux Chambres? La solution de ce problème dépend en partie des deux suivants.

49° *Répercussions budgétaires.*

La question des répercussions budgétaires est de celles qui priment toutes les autres, parce qu'elle répond à des nécessités immédiates et impérieuses.

En ce qui concerne le personnel de l'administration centrale proprement dit, il y aura lieu de tenir compte tant de la revision des effectifs des différentes catégories d'emploi, que de la revision des traitements.

En ce qui concerne le personnel détaché, il y aurait une étude toute spéciale à faire des conséquences de l'application des articles 79 de la loi de finances du 30 mars 1902 et 43 de celle du 22 avril 1905, qui ont été analysés au paragraphe précédent. Ces dispositions ont eu pour objet de permettre au Parlement d'exercer un contrôle efficace sur les dépenses du chapitre Ier du budget de chaque ministère, afin d'éviter que chaque département, par une tendance toute naturelle à grossir sans cesse ses services, puisse le faire par des voies détournées. Mais, quand il s'agit des colonies, il faut tenir compte aussi d'un autre principe, non moins important par ses conséquences; nous voulons parler de l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900, qui a mis à la charge des budgets locaux des colonies toutes leurs dépenses civiles. Or, parmi ces dépenses, il y a celles de l'entretien des fonctionnaires coloniaux en congé en France. L'utilisation de ces fonctionnaires est l'un de ces gros problèmes qui touchent à ce que nous avons appelé notre politique gouvernementale. Sa solution doit évidemment avoir

des répercussions sur le recrutement du personnel du ministère des Colonies. Sans en préjuger, nous ferons observer que dans le projet de loi déposé le 13 février 1908, portant création d'une agence générale des colonies, on prévoyait que les dépenses d'entretien des fonctionnaires détachés à cette agence seraient supportées par les budgets locaux. S'il y avait un intérêt supérieur à adopter une solution analogue pour le personnel détaché à l'administration centrale, il n'y aurait pas lieu de reculer devant les dispositions de l'article 43 de la loi du 22 avril 1905. On pourrait en respecter l'esprit, qui est de sauvegarder le contrôle du Parlement, en faisant voter une nouvelle disposition législative prévoyant que l'exposé des motifs du projet de budget du ministère des Colonies mentionnerait au chapitre Ier, le montant des dépenses de l'administration centrale supportées par les budgets locaux, en exécution de l'article 33 de la loi du 13 avril 1900.

Parmi le personnel détaché, il convient de parler spécialement des sous-officiers et soldats, mis par le ministre de la Guerre à la disposition de celui des Colonies et qui ont provoqué en 1906 et 1907 des observations dans les rapports publiés par la Cour des Comptes. Celle-ci a fait remarquer que leur emploi est irrégulier parce qu'ils sont entretenus par le budget de la Guerre et non par celui du ministère des Colonies, ce qui augmente indûment les crédits de ce dernier. La réponse du ministre des Colonies nous fait savoir qu'une entente entre les deux départements et un long usage ont consacré cette situation de fait, qui répond à des besoins pressants. La question mérite d'être étudiée et résolue en même temps que les autres. Si le ministère de la Guerre estime qu'il peut, sans nuire aux intérêts de la défense, détacher un certain nombre de militaires au département des Colonies, le budget de l'Etat ne peut qu'y gagner, parce que ce sont des dactylographes ou des commis à recruter en moins; au besoin, il pourrait être procédé à une ventilation de crédits; mais il est douteux que le département de la Guerre se prête à cette dernière opération, et celui des Colonies devrait demander des crédits aux Chambres. Qu'il le fasse alors pour des militaires ou des civils, la situation serait la même.

Sans doute, M. Messimy a signalé, dans son rapport, sur le budget du ministère des Colonies pour l'exercice 1909, au chapitre Ier, que l'on avait fait sur les dépenses du personnel de l'administration centrale « des économies sordides ». Ce sont ses propres expressions.

Nous ne pouvons critiquer ni le Parlement ni ses commis-

sions financières de tenir la main à ce que le flot des dépenses croissantes n'aille pas déborder. S'ils ont surveillé particulièrement les dépenses de l'administration centrale, c'est sans doute qu'ils n'avaient pas confiance que des augmentations seraient utilement employées.

Mais lorsqu'on viendra réorganiser enfin le ministère, sur des bases durables et productives, après une enquête sérieuse, nul doute que le Parlement, certain de faire œuvre utile, votera, s'il le faut, les crédits qui seront nécessaires à cette réorganisation. Il n'a jamais refusé, dans de pareilles circonstances, de donner au gouvernement les moyens de servir nos grands intérêts nationaux [1].

50° *Dispositions transitoires.*

Enfin, quelles que soient les réformes préconisées, il est impossible de ne pas tenir compte de l'état de choses existant.

Qu'il s'agisse du rattachement de l'Algérie et de la Tunisie au ministère des Colonies, de la revision des attributions militaires de ce ministère, de la création d'agences des colonies ou de toute autre mesure importante, en même temps qu'on étudiera la solution définitive à adopter, il faudra faire un examen spécial des dispositions transitoires et de leur durée éventuelle.

S'il s'agit du statut du personnel (effectif, recrutement, avancement, élimination), il est bien évident qu'on devra respecter les situations acquises; il y a là une mesure de simple justice, dont il faudra toutefois calculer les répercussions, afin d'éviter, par des moyens à déterminer, qu'elle ne devienne pendant un temps indéfini une véritable entrave à toute réforme sérieuse.

S'il est question de la répartition des attributions du ministère entre les différents services, on pourra, au besoin, prévoir un délai d'exécution, qui permette d'empêcher la confusion, le trouble dans des habitudes consacrées. On devra tenir compte aussi des capacités spéciales de certains fonctionnaires, afin de ne pas leur enlever, sous prétexte de meilleure répartition, des attributions qu'ils remplissent à la satisfaction générale.

CONCLUSION

Tels sont les problèmes qui se posent si l'on veut organiser le ministère des Colonies, sans parler de son organisation en temps de guerre.

---

[1] Les Chambres ont voté, dans le budget de l'exercice 1910, une augmentation de 28.200 francs, destinée à permettre de relever le traitement du personnel de l'administration centrale du ministère des Colonies, et dont il a été fait état dans le décret précité du 19 août 1910.

Tant qu'ils n'auront pas été minutieusement étudiés, discutés, résolus, toute réforme sera vaine, et l'on verra, comme par le passé, les décrets succéder aux décrets, non pour amender progressivement une même œuvre, poursuivie avec esprit de suite, en vue d'une amélioration constante, mais se détruisant les uns les autres, défaisant chacun le travail du précédent.

Nous n'avions pas l'intention d'apporter ici un projet d'organisation qui réponde aux besoins signalés. Il y aurait eu présomption à le prétendre. Nous avons simplement voulu montrer ce qu'il y a à faire, et nous ne pensons point que l'entreprise soit impossible.

Pour mener à fin une œuvre utile et durable, il faut du temps et de la méthode. Qu'il faille du temps, cela ne veut pas dire qu'il faille des années, mais que tout le temps de ceux qui s'y consacrent soit employé à l'œuvre poursuivie, sans que la hâte d'aboutir fasse écarter certains moyens d'investigation.

De la méthode ? Ne décider qu'après délibération contradictoire des personnes intéressées et des personnes compétentes. Ne délibérer qu'après un travail préparatoire sérieux et complet de documentation et d'enquête.

C'est ce travail préparatoire seul qui peut servir de point de départ à une réforme efficace. Nous avons voulu modestement contribuer à le rendre possible, en en montrant la nécessité, et en indiquant les points sur lesquels il pourrait porter.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'échec des négociations franco-turques pour l'emprunt ottoman.* — Les négociations engagées entre les gouvernements français et ottoman en vue de l'admission à la cote de la Bourse de Paris de l'emprunt de 150 millions projeté par la Porte ont définitivement échoué. L'Agence Havas a publié, en effet, le 23 octobre, le communiqué suivant qui annonçait officiellement cet échec :

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'entente faite en principe entre l'ambassade ottomane et le gouvernement francais au sujet de l'emprunt turc avait été soumise à l'approbation du gouvernement de Constantinople.

Il résulte d'informations reçues à Paris que le Conseil des ministres turc n'a pas cru devoir jusqu'à présent ratifier cette entente.

D'autre part, le *Temps* du même jour donnait à ce propos les explications suivantes :

C'est la question des garanties financières qui fait échouer les négociations. Or, voici comment ont évolué sur ce point les pourparlers. On se souvient que la première condition posée par le gouvernement français était le projet Charles Laurent, c'est-à-dire la concession à la Banque ottomane du service de trésorerie qu'elle avait assuré en Macédoine depuis 1905. MM. Pichon et Cochery consentirent d'abord à ce que le contrôle des mandats fût opéré par des fonctionnaires ottomans. Puis comme Djavid bey ne voulait pas entendre parler de la Banque ottomane et que le gouvernement français ne défendait pas un groupe d'intérêts particuliers, on proposa de confier ce service à l'administration de la Dette publique ottomane. C'était pour l'empire lui-même une garantie de haute valeur qui ne comportait aucune humiliation. Il refusa.

Les pourparlers furent repris sur une contreproposition ottomane. On offrit, du côté turc, de substituer aux garanties demandées par la France, des garanties d'une autre nature : la nomination de deux fonctionnaires français à la direction du mouvement des fonds et à la présidence de la Cour des comptes ottomane. « *Ces fonctionnaires*, disait la proposition turque, *seraient choisis d'accord par les deux gouvernements.* » Nos ministres acceptèrent ce projet, qui avait, d'après le conseiller financier de la Turquie, Gulbenkian, l'agrément du cabinet turc, comme base de discussion. Ils n'objectèrent rien au mode de nomination des fonctionnaires français. Mais M. Georges Cochery jugea nécessaire de préciser leurs attributions. Fort habilement, il demanda que les pouvoirs du directeur de la comptabilité publique — substitué dans l'intervalle au directeur du mouvement des fonds — fussent ceux qu'avait récemment fixé un iradé mis en vigueur par Djavid bey. Quant au président de la Cour des comptes, ses attribu-

tions devaient être celles que prévoit un projet soumis actuellement par le ministère jeune-turc à la Chambre ottomane.

On n'innovait donc en rien, en ne demandant pas de donner aux nouveaux conseillers des pouvoirs humiliants pour la Turquie, mais seulement ceux qu'elle avait elle-même choisis et définis, il y a peu de temps. M. Gulbenkian avait cru, d'ailleurs, pouvoir approuver cette solution. Et voici qu'au moment où l'ambassadeur la soumet à la Porte, Djavid bey refuse d'accepter ce qu'il avait fait proposer lui-même : la nomination des fonctionnaires français par un accord des deux gouvernements. Il est impossible de se déjuger plus complètement. Quant aux deux autres conditions — commandes à l'industrie française et règlement de la situation des Algériens et Tunisiens résidant dans l'empire ottoman — il n'y a pas lieu d'y insister : la première était acceptée et la seconde n'a pas été discutée, la rupture s'étant produite sur la question financière.

Enfin le *Journal des Débats*, après avoir exposé en des termes analogues les raisons de la rupture, les commentait en ces termes :

Il convient tout d'abord de constater que la rupture a eu lieu sur cette question précise et non sur le statut des sujets algériens et tunisiens. Les instructions relatives à cette affaire spéciale sont parties de Paris seulement dans les premiers jours de la semaine dernière ; elles n'étaient pas encore entre les mains de M. Bompard au moment où Djavid bey a communiqué à notre ambassadeur la décision du Conseil des ministres sur la garantie financière. La question politique est donc restée en dehors de la discussion. Elle n'en sera pas moins posée. Avec ou sans emprunt, il est inadmissible, en effet, que la Porte refuse de traiter en sujets français tous les Algériens sans distinction et de reconnaître le droit de protection de la France sur les sujets tunisiens. De même que la délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine est confiée à des agents ottomans et à des agents français représentant le bey de Tunis, de même les agents français accrédités en Turquie font fonctions d'autorités beylicales en ce qui concerne les affaires tunisiennes en général et le statut des Tunisiens en particulier.

Aucun de nos lecteurs ne sera surpris de l'échec des négociations de l'emprunt. Du jour de la conclusion d'un emprunt entre Djavid bey et un groupe parisien à l'insu du gouvernement, on pourrait même dire en défi au gouvernement français, nous avons relevé les conséquences inévitables d'un procédé aussi cavalier de la part du ministre des Finances ottoman. Dès lors, il y avait lutte entre deux tendances, deux systèmes, deux politiques. Du côté turc, on prétendait que l'emprunt était une affaire privée, que l'épargne française constituait un réservoir inépuisable où un Etat étranger pouvait puiser avec le concours des intermédiaires de la place sans que le gouvernement français eût à s'en mêler. De notre côté, nous soutenions qu'un emprunt d'Etat étranger est, dans une certaine mesure, une affaire gouvernementale, que le gouvernement du pays prêteur a le droit et le devoir de se préoccuper des intérêts généraux de l'Etat au moment où un gouvernement étranger fait appel au crédit public. Autrefois, dans cet ordre d'idées, il y a eu des défaillances et de fausses manœuvres. Il importait qu'elles ne se renouvelassent pas. Depuis quelque temps déjà, les citoyens clairvoyants déploraient que la puissance financière de la France fût gaspillée, alors qu'elle constitue dans l'Europe d'aujourd'hui une de nos armes les plus efficaces. Un courant d'opinion très net s'est formé contre ces fâcheuses pratiques. Il triomphe aujourd'hui. Les Turcs

de bon sens et de sang-froid reconnaîtront plus tard que les garanties demandées par nous l'étaient autant dans leur intérêt que dans le nôtre et que le contrôle de la bonne gestion de leurs finances leur eût été aussi profitable qu'aux souscripteurs français.

Nous nous bornerons aujourd'hui à reproduire ces commentaires des deux organes les plus autorisés de la presse française en matière de politique étrangère, nous réservant de discuter plus à loisir, dans notre prochaine livraison, les conséquences de l'attitude intransigeante du gouvernement de Constantinople. Ajoutons seulement encore que, d'après des informations particulières de source certaine, un syndicat se serait formé à Berlin en prévision de l'émission de l'emprunt turc. Feraient partie de ce syndicat : la Deutsche Bank, la banque Bleichrœder, la Disconto Gesellschaff, l'Orient Bank, la Dredner Bank, la Schaaffhausensche Bankverein et la National Bank.

— *La grève des chemins de fer.* — Le lundi 10 octobre, les employés et ouvriers de la Compagnie des chemins de fer du Nord se sont mis en grève et le mouvement a été presque aussitôt suivi par le personnel des chemins de fer de l'Etat. Dans toutes les autres Compageies, le travail a continué régulièrement.

Grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement, la grève n'a guère duré que trois jours. Les ouvriers et employés grévistes ont, en général, obéi à l'ordre de militarisation qui leur avait été immédiatement adressé et ils ont repris leur service sans persister davantage dans une attitude qu'aucun intérêt corporatif ne pouvait du reste excuser.

Autriche-Hongrie. — *Les délégations austro-hongroises. L'allocution de l'empereur François-Joseph. L'exposé politique du comte d'Æhrenthal.* — Après deux ans de gouvernement *ex lex*, suivant l'expression consacrée dans les deux parties de la monarchie où elle a fréquemment l'occasion d'être appliquée, les délégations austro-hongroises se sont réunies le 12 octobre à Vienne. Leur dernière réunion s'était tenue du 8 au 31 octobre 1908, en pleine crise orientale. L'incorporation par la force de la Bosnie et de l'Herzégovine dans le territoire austro-hongrois s'était accomplie à ce moment. Mais les délégations n'avaient eu à se prononcer ni sur le fait lui-même, ni sur ses conséquences politiques et financières. Depuis, elles n'avaient point été convoquées, d'abord parce que l'interminable crise parlementaire hongroise rendait difficile l'élection des délégués transleithans, ensuite et peut-être surtout parce que le gouvernement impérial et royal préférait retarder l'époque de la reddition de ses comptes. Aujourd'hui, grâce au comte Khuen, la Hongrie possède un Parlement plus docile. D'autre part, la situation extérieure s'est tassée et la situation financière a été assainie en apparence au moyen de deux emprunts qui ne procurent, il est vrai, que quelques dizaines de millions d'argent liquide aux deux trésors cisleithan et transleithan, mais qui permettent du moins de régulariser les écritures.

L'empereur François-Joseph a ouvert solennellement à la Hofburg cette session tant attendue des délégations et il a prononcé, à cette occasion, un discours dont voici le principal passage :

La menaçante tension d'il y a deux ans a disparu. La situation politique européenne s'est heureusement éclaircie. C'est avec tranquillité que je puis vous annoncer que nos alliances avec l'empire allemand et l'Italie sont devenues plus solides et plus étroites encore, si la chose est possible.

Nos rapports avec les autres puissances sont aussi satisfaisants. L'espérance que j'avais d'un développement favorable de nos relations avec l'empire ottoman s'est réalisée à la suite d'un protocole datant du printemps de 1909. Ainsi que toutes les autres puissances, nous accueillons tous nos vœux les efforts qui tendent à fortifier cet Etat.

Mon administration de la Guerre vous soumettra les dépenses extraordinaires de l'an passé. Grâce à ces dépenses, l'armée et la marine ont pu être prêtes, et mon gouvernement a été ainsi en mesure de ne pas abandonner le terrain de la politique pacifique. Cette expérience est un stimulant qui doit inciter à mettre à la disposition de l'armée et de la marine les ressources absolument nécessaires pour l'entretien de notre défense, et à donner ainsi à la monarchie la politique de possibilité de représenter avec efficacité, en même temps que ses intérêts, ceux de la paix européenne.

Cependant, on doit tenir compte des ressources financières des deux Etats de la monarchie. C'est pour cela que mon administration de la Guerre a restreint, dans les plus étroites limites, les exigences nouvelles pour 1910.

Après avoir rappelé la proclamation de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et avoir souhaité que la Diète travaille d'accord avec le gouvernement au développement économique du pays, l'empereur a terminé en recommandant les projets du gouvernement aux âmes patriotiques et à l'intelligence éprouvée des délégués.

Le même jour, à la commission des Affaires étrangères des délégations, le comte d'Æhrenthal a fait l'exposé politique de la situation. Voici, d'après l'agence Havas, le résumé de ses déclarations :

Le ministre des Affaires étrangères a dit que le point de vue du gouvernement austro-hongrois dans cette question avait toujours été et était toujours qu'il s'agissait d'une affaire à régler en première ligne entre l'Autriche Hongrie et la Turquie. Après avoir surmonté d'innombrables difficultés, on réussit à obtenir un accord en réglant par le protocole d'entente du 26 février 1909, lequel est connu, la partie soi-disant matérielle de l'affaire qui fut ensuite aussi réglée formellement par le consentement des puissances à l'abolition de l'article 25 du traité de Berlin.

Déjà, à la dernière session des délégations, le ministre avait constaté que les relations de l'Autriche-Hongrie avec la Turquie ne pourraient que profiter du règlement de la question de la Bosnie-Herzégovine, ajoutant qu'il était convaincu que les complications sont très souvent dues à des situations peu claires. Les événements de 1866 et la guerre russo-japonaise, disait-il, en donnent l'exemple, mais nous voulûmes expressément éviter toute perturbation de nature à amener une guerre, spécialement avec la Turquie.

Cet espoir s'est complètement réalisé. Toutes les questions pendantes

ont été réglées ou leur solution préparée de façon très claire. L'Autriche-Hongrie peut prêter avec une pleine impartialité son appui amical au nouveau régime de Turquie. Comme les autres puissances, nous avons un vif intérêt à voir la Turquie consolidée. Je peux seulement répéter que nous accompagnons les efforts du nouveau régime avec une bienveillance sincère. Nous comptons qu'il réussira à établir une bonne administration, à raffermir la puissance de l'empire ottoman à l'intérieur comme à l'extérieur.

Rappelant ensuite la question de Crète, le ministre a déclaré : « Nous « nous sommes retirés en 1898 de l'occupation et de l'administration de « l'île sous l'unique réserve qu'aucun changement dans la situation légale « ne pourrait s'effectuer sans notre consentement. Nous avons l'intention « de continuer à observer cette réserve. Mais nous serons toujours prêts à « accepter toute solution qui respectera le maintien des droits de souve- « raineté de la Turquie et s'effectuera en accord avec les quatre puissances « protectrices et la Porte, quelle que soit cette solution, provisoire ou « définitive... »

Passant alors aux relations de la monarchie avec les autres puissances, le ministre a dit pouvoir annoncer avec satisfaction que la monarchie entretient de bons rapports avec toutes les puissances. Les derniers événements ont montré que ses alliances ont une valeur réelle.

Mes entrevues de cette année-ci avec M. de Bethmann-Hollweg et avec le marquis de San-Giuliano, a ajouté M. d'Æhrenthal, m'ont procuré l'occasion désirée d'échanger avec ces deux hommes d'Etat des idées de façon intime, j'ai constaté de nouveau l'accord entier de nos vues.

Le maintien de ces alliances formera, je n'ai pas besoin de le relever, expressément le fondement inaltérable de notre politique; mais cela ne nous fera pas oublier nos relations avec les autres puissances. Nous lse cultiverons, tant que cela dépendra de nous, de la manière la plus assidue. La Triplice ne présente « la pointe » à personne. Nous jugeons les groupements des autres puissances avec la même impartialité que nous désirons voir appliquée aussi vis-à-vis de nous.

Nous voulons consolider l'harmonie entre les cabinets par une politique calme, conséquente, qui ne se soucie pas des affaires d'autrui. Bien qu'à certains moments il y ait des questions d'importance sérieuse, s'il n'existe pas de tension entre les puissances, elles peuvent toutefois surgir, étant donnée notre époque où la vie court si vite et dans laquelle le cours des événements se précipite parfois; il faut aussi envisager, a ajouté le ministre, l'irritabilité malheureusement si facile de l'opinion publique dans tous les Etats. Notre politique poursuit les mêmes buts, aussi bien dans ses rapports entre les grandes puissances que dans ceux concernant l'état des choses en Orient.

Nous voulons la paix et le maintien de l'équilibre. Cela était, cela restera aussi, dans l'avenir, la tâche de notre monarchie qui joue depuis des siècles un rôle important dans les rapports entre l'Occident et l'Orient; nous ne pourrons remplir cette tâche que si nous réussissons à maintenir intimes les rapports réciproques et commerciaux avec nos voisins du Sud Est.

Nous continuerons nos efforts respectifs, convaincus que la tâche essentielle de la monarchie dans ses relations avec l'Orient consiste dans une juste politique commerciale.

En terminant, M. d'Æhrenthal a déclaré que, comme elle a salué en son temps la proclamation du royaume de Bulgarie, la monarchie

salue aussi avec sympathie l'érection du Monténégro en royaume qu'elle reconnaît volontiers comme toutes les autres puissances ; puis le ministre a conclu en ces termes :

Si nous pouvons être contents qu'il ait été possible d'obtenir une solution pacifique du problème de Bosnie, il sera bon cependant de nous rappeler les paroles de Guizot : « La crise est finie. Mais je suis de ceux qui savent « qu'il faut recommencer chaque jour. Un effort continuel pour un succès « toujours incomplet et incertain. Voilà notre vie. Je l'accepte sans illusion « comme sans découragement. »

En observant ces paroles, nous voulons continuer avec persévérance à affermir notre puissance à l'intérieur et à l'extérieur. Ce but ne peut être atteint que si nous disposons d'une armée et d'une marine répondant à toutes les nécessités de la politique extérieure. Si on veut s'assurer le succès, on ne peut pas faire abstraction de ces deux éléments.

— *Le Livre rouge austro-hongrois.* — Le gouvernement austro-hongrois a fait distribuer aux délégations un *Livre rouge* qui contient 201 documents diplomatiques et embrasse une période allant du 3 octobre 1908 au 26 mai 1909. La publication commence avec une note annonçant l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Il contient les notes échangées avec la Turquie, ainsi qu'avec les grandes puissances, sur la reconnaissance de l'annexion, sur la Conférence européenne projetée, sur le boycottage turc contre l'Autriche-Hongrie, sur les démarches collectives faites par les grandes puissances à Belgrade pour empêcher des complications. Le *Livre rouge* termine par des documents sur les négociations qui aboutirent, du consentement des grandes puissances, à l'application de l'article 25 et à la modification connue de l'article 25 du traité de Berlin.

— *Mort du comte de Khevenhüller-Metsch.* — Le comte de Khevenhüller-Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, est mort à Vienne le 20 octobre après une longue et douloureuse maladie. Né en 1844 à Vienne, le comte de Khevenhüller prit d'abord du service dans l'armée ; à 22 ans, il était sous-lieutenant de cavalerie. L'année suivante, il entra dans la carrière diplomatique. Après un bref séjour en Italie, il fut envoyé à Paris où il vit la chute de l'Empire, le siège et la Commune. De Paris, il alla à Bruxelles, puis à Saint-Pétersbourg et à Sofia, en 1879, au moment même de la constitution de la principauté bulgare. En 1881, il était ministre à Belgrade. La guerre serbo-bulgare éclata ; on se rappelle le rôle historique joué alors par le ministre de Khevenhüller. Alexandre de Battemberg venait de battre, le 19 novembre 1885, les troupes du roi Milan à Slivnitza ; la Serbie lui était ouverte ; il pouvait marcher sans résistance jusqu'à Belgrade. Le comte de Khevenhüller se rendit sur le champ de bataille et demanda une audience du prince de Bulgarie. Son langage fut si énergique, si menaçant même, peut-on dire, que le vainqueur n'alla pas plus avant. A Vienne, cependant, on parut alors estimer que le ministre avait exécuté ses instructions avec trop d'impétuosité. Cet événement provoqua une certaine tension entre la Russie et

l'Autriche. Le comte de Khevenhüller fut rappelé de Belgrade en 1886 et mis en disponibilité. Il ne reprit du service qu'en 1888 ; il fut alors envoyé à Bruxelles où il resta quatorze ans. En 1903, le 10 décembre, il fut nommé ambassadeur à Paris.

Grèce. — *La démission de M. Dragoumis. Le ministère Venizelos.* — M. Dragoumis ayant remis au roi, le 11 octobre, la démission collective de son cabinet, sous le prétexte qu'il ne se reconnaissait plus l'autorité politique suffisante pour continuer à assumer les responsabilités du pouvoir, le souverain a fait appel à M. Venizelos qui, après quelques jours de réflexion et de démarches, a constitué le cabinet suivant :

Présidence, guerre et intérim de la marine : M. Venizelos ;
Intérieur : M. Repoulis ;
Justice : M. Dimitrakopoulos ;
Finances : M. Coromilas, ministre de Grèce à Washington ;
Instruction publique : M. Alexandris ;
Affaires étrangères : M. Gryparis.

Le 21 octobre, M. Venizelos a fait devant l'Assemblée nationale l'exposé de la politique du nouveau gouvernement. Il a déclaré d'abord que le principal devoir du gouvernement serait de mener à bien la tâche en vue de laquelle l'Assemblée avait été convoquée, à savoir la revision des articles non fondamentaux de la Constitution ; puis il a ajouté :

Tout en reconnaissant que l'Assemblée possède de pleins pouvoirs législatifs, le gouvernement se propose de ne lui soumettre que des mesures d'un caractère urgent. Il s'abstiendra de soumettre à l'Assemblée un programme de réformes dont la discussion prolongerait de beaucoup ses travaux, et qui n'aurait rien à faire avec la tâche pour laquelle elle a d'ailleurs été convoquée.

La diversité politique de l'Assemblée actuelle n'offre aucune garantie pour l'adoption d'une série de mesures de cet ordre. Le gouvernement développera son programme aux prochaines élections, et les électeurs décideront alors s'ils doivent accorder à la Chambre un nouveau mandat pour l'accomplissement de ce programme.

M. Venizelos a expliqué ensuite que le gouvernement avait décidé d'appliquer impartialement les lois existantes jusqu'à ce qu'elles soient modifiées sur les bases de son programme, de donner l'exemple d'une soumission absolue et sincère aux lois, et même d'employer la force contre tout mouvement réactionnaire de la part de n'importe quel groupe politique. Et M. Venizelos a conclu :

Ainsi sera fait le premier pas vers la régénération tant souhaitée du pays ; mais pour sa réalisation complète, une longue période de tranquillité intérieure et extérieure est nécessaire.

En s'efforçant d'écarter tout malentendu possible et toute raison d'hostilité, le gouvernement a la confiance qu'il contribuera à la consolidation de la paix, si nécessaire au progrès et au bien-être des peuples de l'Orient.

Une très vive discussion s'est engagée aussitôt sur les déclarations

de M. Venizelos, qui s'est prolongée jusqu'à une heure du matin et à la suite de laquelle le ministère a été mis inopinément en minorité. M. Venizelos avait en effet demandé à la Chambre de voter une motion impliquant simultanément la confiance dans le cabinet et la reconnaissance du droit pour le souverain de dissoudre la Chambre revisionniste. Les partis se déclarèrent unanimes à vouloir donner leur confiance au gouvernement, mais ils ne purent se mettre d'accord sur la prérogative royale de dissolution. M. Theotokis proposa alors de voter seulement sur la question de confiance, mais M. Venizelos refusa ce compromis. Aussitôt tous les députés rhallystes et mavromichalistes quittèrent la salle, de telle sorte qu'au moment du vote on constata que le quorum n'était pas atteint et que par suite le cabinet était mis en minorité.

M. Venizelos offrit alors sa démission au roi, mais celui-ci refusa de l'accepter, ne considérant pas le résulat du scrutin comme équivalent au rejet de l'ordre du jour de confiance. On considère, dans ces conditions, que la dissolution de l'Assemblée est imminente.

Portugal. — *La reconnaissance par les puissances du gouvernement provisoire.* — Le gouvernement français s'est entendu avec l'Angleterre et l'Espagne pour proposer aux puissances de reconnaître dès maintenant, comme gouvernement de fait, le gouvernement provisoire qui s'est constitué au Portugal, et pour le reconnaître comme gouvernement définitif, aussitôt qu'il aura reçu la consécration constitutionnelle. L'Angleterre, qui a pris l'initiative de cette proposition, l'a fait connaître aux puissances, et on sait déjà que l'Allemagne y a donné son adhésion. D'autre part, sur une démarche du gouvernement brésilien, les Etats-Unis et les autres républiques américaines ont reconnu, simultanément avec le Brésil, la République portugaise.

Les élections pour l'Assemblée constituante du Portugal auront lieu probablement en janvier.

La préparation électorale sera dirigée par le Comité directeur du parti républicain, lequel continue à subsister.

— *Manoel II et la famille royale.* — Manoel II, la reine Amélie, sa mère, et le duc de Porto, se sont embarqués à Gibraltar sur le yacht *Victoria-and-Albert*, mis à leur disposition par le roi d'Angleterre, et ils sont arrivés à Plymouth le 16 octobre. Ils se sont rendus immédiatement au château de Woodnorton, propriété du duc d'Orléans, qui offre à son neveu et à sa sœur un asile dans cette résidence.

La reine Maria Pia, grand'mère de Manoel II, s'est rendue en Italie auprès de son neveu, le roi Victor-Emmanuel.

Le gouvernement provisoire a publié, le 20 octobre, un décret déclarant bannir du territoire portugais toute la famille royale jusqu'aux ascendants, descendants et collatéraux au quatrième degré du roi Manoel.

II. — ASIE.

Siam. — *Mort du roi de Siam.* — Le roi de Siam Chulalongkorn est mort à Bankok le 22 octobre, succombant à une attaque d'urémie; il était âgé de 57 ans. Né le 20 septembre 1853, il avait succédé à son père en 1868. Il était le cinquième prince régnant de la dynastie Chakrakri, fondée en 1782 par un premier ministre rebelle, qui posa la couronne sur sa propre tête. Monté sur le trône à quinze ans, Chulalongkorn fit preuve de très réelles qualités gouvernementales. Il eut à traverser les heures difficiles du conflit franco-siamois, de 1885 à 1892. Il défendit avec beaucoup d'habileté et de ténacité les intérêts de son pays.

Le prince Choowfa Maha Vajiravadh, qui succède à son père, est né le 1er janvier 1881. Il fut proclamé prince héritier le 17 janvier 1895. Chulalongkorn avait voulu de bonne heure donner à son fils cette éducation européenne dont il n'avait pu lui-même que tardivement bénéficier. Il l'envoya à Eton, à Oxford et à l'Ecole militaire anglaise de Sandhurst. Le jeune prince parle couramment l'anglais, le français et l'allemand.

Perse. — *Une note de l'Angleterre.* — L'Angleterre vient de prendre, en ce qui touche ses intérêts en Perse, une grave et importante décision. Par l'intermédiaire de son représentant à Téhéran, elle a remis au gouvernement persan une note. Cette note ne vise que le rétablissement de l'ordre sur les routes du Sud de la Perse, dont l'insécurité croissante est depuis si longtemps préjudiciable au commerce britannique. Un communiqué officieux du Foreign Office en a donné le résumé suivant :

Depuis trois ans, disait le communiqué, le ministre de Sa Majesté a fait au gouvernement persan de sérieuses représentations au sujet de l'insécurité des routes méridionales et de son effet désastreux sur le commerce britannique. En dépit d'assurances répétées, aucune amélioration ne s'est produite, et si la situation actuelle se prolonge, le commerce du golfe sera atteint de façon durable.

Après avoir consulté le gouvernement russe et s'être mis d'accord avec lui, le gouvernement de Sa Majesté a décidé de faire savoir au gouvernement persan que si l'ordre n'est pas rétabli dans l'espace de trois mois, sur la route Bouchir-Ispahan, l'Angleterre se verra obligée de réclamer l'organisation d'une force persane locale, commandée par huit ou dix officiers britanniques de l'armée de l'Inde, pour la protection de la route.

La Perse n'a pas encore fait connaître sa réponse exacte. Néanmoins le correspondant de l'Agence Reuter à Téhéran croit savoir que cette réponse attribuera les désordres de Perse principalement à la présence des troupes étrangères et au fait que jusqu'ici les

efforts du gouvernement persan pour emprunter de l'argent n'ont pas réussi.

La réponse ferait en outre allusion aux négociations actuellement en cours avec une banque anglaise, et déclarerait que le gouvernement a l'intention d'affecter la plus grande partie de la somme ainsi obtenue au rétablissement de l'ordre. En conséquence, elle exprimera l'espoir que le gouvernement anglais regardera ces négociations avec faveur.

Le point principal de la réponse sera une demande au gouvernement anglais de sanctionner l'augmentation des droits de douane de 10 %. Dans ce cas, le gouvernement persan s'engagera à affecter l'excédent au rétablissement et au maintien de l'ordre.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Les négociations hispano-marocaines.* — On sait que Mohammed el Mokri, ministre chérifien des Affaires étrangères, est arrivé à Madrid le 25 septembre dernier pour négocier avec le gouvernement espagnol un accord général sur les points litigieux qui divisent actuellement l'Espagne et le Maroc. Le choix même d'El Mokri, le diplomate le plus habile et le plus averti du Maroc, montrait assez l'importance de sa mission. L'ambassadeur extraordinaire du Makhzen a été reçu solennellement par le roi le 1er octobre, et les négociations ont commencé immédiatement entre lui et MM. Canalejas et Garcia Prieto. Ces jours derniers, cependant, de fâcheuses rumeurs s'étaient répandues. On parlait d'une rupture imminente entre le cabinet espagnol et l'ambassadeur chérifien, et l'on disait même qu'une expédition espagnole ne tarderait pas à entrer en campagne dans le Rif. Ces bruits ont été, il est vrai, presque aussitôt démentis par des communiqués officieux de Madrid, et M. Canalejas lui-même a déclaré, le 21 octobre, dans une interview, que les pourparlers continuaient normalement, tout en reconnaissant l'existence de certaines difficultés dans les négociations.

Il serait certes très désirable que l'entente pût se faire promptement entre le gouvernement espagnol et le Makhzen, et nous ne saurions, en ces circonstances, que conseiller la modération à l'Espagne. Une nouvelle campagne espagnole dans le Rif n'est pas à souhaiter, pas plus dans l'intérêt de l'Espagne que dans notre propre intérêt. Nous avons les uns et les autres tout avantage à protéger la pacification du Maroc plutôt qu'à y introduire de nouveaux éléments de troubles.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Autriche-Hongrie. — *Les impôts de consommation en Autriche pendant l'année* 1908. — Le ministère des Finances d'Autriche vient de publier le résultat pour 1908 du recouvrement des impôts de consommation dans les *Pays représentés au Reichsrath*. Ces impôts frappent les articles suivants : vins, cidres et moûts, viandes de boucherie vivantes ou abattues, bières, eaux-de-vie, sucres, les huiles minérales raffinées dont la densité n'excède pas 0,88, enfin les levures sèches fabriquées par les distilleries.

Le produit de ces divers impôts s'est élevé pour l'année 1908 au chiffre brut de 376.829.400 couronnes contre 368.038.527 couronnes en 1907.

L'augmentation en 1908 ressort ainsi à 8.790.873 couronnes.

Le montant des perceptions opérées en Bosnie-Herzégovine portant seulement sur les eaux-de-vie, la bière, le sucre et l'huile minérale n'est pas compris dans les totaux ci-dessus.

Norvège. — *Le commerce extérieur.* — Le tableau suivant réunit les résultats des vingt dernières années connues (1888-1908).

Importations et exportations annuelles. (Commerce spécial.)

ANNÉES	VALEURS Importations	Exportations
	millions de couronnes [1]	
1888	158,4	122,4
1889	191,6	132,7
1890	208,7	131,1
1891	223,0	130,4
1892	200,0	126,5
1893	204,6	136,1
1894	206,0	132,0
1895	222,3	137,3
1896	240,2	147,8
1897	263,7	167,7
1898	280,2	159,3
1899	310,5	159,4
1900	310,7	172,9
1901	287,2	165,1
1902	290,2	180,8
1903	286,1	185,6
1904	282,1	181,5
1905	299,6	203,8
1906	328,7	229,4
1907	361,6	252,2
1908	354,9	218,9

Les exportations et les importations de 1908 sont en diminution comme valeur sur celles de l'année précédente.

[1] 1 couronne = un peu moins de 1,30.

Les principales importations de 1908 concernent les articles suivants :

Céréales, 67,7 millions de couronnes contre 64,3 en 1907 ;
Matières minérales, 40,6 millions contre 38,9 en 1907 ;
Denrées coloniales, 26,3 millions contre 26,0 en 1907.

II. — AMÉRIQUE.

Pérou. — *La situation commerciale.* — Les renseignements ci-dessous proviennent des statistiques douanières. Les dernières qui aient été publiées par le gouvernement du Pérou se rapportent à l'année 1906. Néanmoins, grâce à l'obligeance du chef de la statistique des douanes, ou bien en recourant à d'autres sources, on a pu faire figurer ci-dessous quelques chiffres relatifs aux années 1907 et 1908.

Voici l'évaluation en livres péruviennes du commerce extérieur du Pérou.

	Importations	Exportations	Total
	(en livres péruviennes [1])		
1902...	3.428.283	3.703.975	7.132.255
1903...	3.783.380	3.857.753	7.645.143
1904...	4.357.338	4.066.639	8.423.978
1905...	4.357.696	5.757.350	10.115.047
1906...	5.010.496	5.695.879	10.706.357
1907...	5.519.755	5.744.544	11.264.295
1908...	5.295.625	5.375.712	10.671.337

Ainsi qu'on le voit, le mouvement d'accroissement très marqué qui avait été relevé de 1902 à 1907 a été suivi d'un temps d'arrêt qui a commencé à se faire sentir en 1906, mais qui a été surtout accentué en 1908. La dépression aurait, d'après des informations sérieuses, continué pendant le premier semestre de 1909; les résultats constatés à la fin de ce semestre et au commencement du suivant permettraient d'espérer une reprise. Nous attirerons l'attention sur ce fait que le commerce d'exportation a diminué en valeur beaucoup plus qu'en quantité, en raison de la baisse du prix de divers produits du pays.

[1] La livre péruvienne = 25 fr. 20 environ.

Dieu me l'a ôtée... Gare à qui me la rendra !

Pasquino (Turin).

David et Goliath.
La leçon des manœuvres françaises.

En Corée.
Liberté. Egalité. Fraternité.

La République triomphe; mais elle est dans une bien instable position.

Pasquino (Turin).

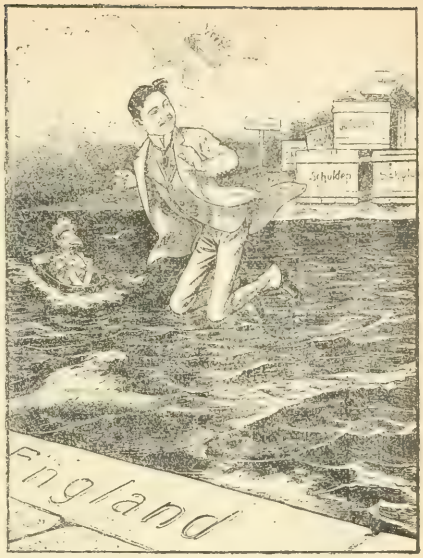

Dom Manoel : « On est si léger quand on laisse derrière soi ses bagages ! »

Kikeriki (Vienne).

Ce n'est plus le temps de jouer !

Mucha (Varsovie).

Les grévistes : « Plus de trafic, plus de lumière, plus de pain ! »

Madame la France : « Et après, mes enfants ? Comment vivrez-vous ? »

Westminster Gazette (Londres).

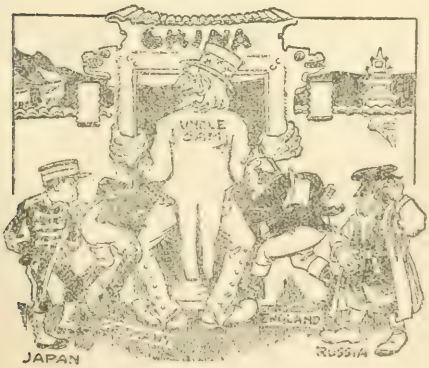

L'oncle Sam veut la *porte ouverte* en Chine, mais pour lui seul.

Le Socialisme (l'épervier) écrase sous sa serre le trade-unionisme (le passereau).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

M. G. Gallier, consul de Belgique à Cherbourg.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Forel est désig. pour le service des constructions militaires à Dakar.

GENDARMERIE

Guadeloupe. — M. le *chef d'escad.* Devoucoux est désig. pour la Basse-Terre.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indochine. — M. le *capit.* Thiry est nommé stagiaire à l'état-major du command. supérieur des troupes de l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Billotte et le *lieut.* Gannet sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Cambray et Thierry sont nommés stagiaires à l'état-major du command. supérieur des troupes de l'A. O. F. ;

M. le *chef de bataill.* Demarque est désig. pour servir h. c. en A. O. F. ;

MM. le *chef de bataill.* Eymard de Laverrie de Vivans et les *lieut.* Deslaurens et Bénard sont désig. pour le 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Boussot est désig. pour le 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Mangeot est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *lieut.* Neuville est désig. pour la Mauritanie.

Afrique Equatoriale. — M. le *colonel* Goullet est nommé command. supér. des troupes de l'Afrique Equatoriale ;

MM. les *lieut.* Bordachar et Guex sont désig. pour le bataill. du Gabon.

Madagascar. — M. le *capit.* Braive est nommé stagiaire à l'état-major du command. supér. des troupes de l'Afrique Orientale ;

MM. les *capit.* Moustié et Groine sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *lieut.* Tirveillot est désig. pour la Guyane.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Le Masne et Charpentier et les *lieut.* Guilhem et Bailly sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escadron* Breton ; les *capit.* Albisser, Alix et Lardry ; les *lieut.* Guirand, Munier et Poirot sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.-colonels* Vaché et Chabanier ; le *capit.* Pelletier ; les *lieut.* Darchy, Bertrand, Humblot, Burand et Bonafé, sont désig. pour l'A. O. F.

M. le *capit.* Bruyère est désig. pour Kayes.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Vié est désig. pour la mission hydrographique Congo-Oubanghi-Sangha.

Madagascar — MM. les *capit.* Peralo, Lapeyre et Arnauld ; les *lieut.* Castany et Achille sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Grouhel et *de* 3e *cl.* Barbe sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Brice et *de* 3e *cl.* Delage sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Puren et Bauvoi sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Braucourt et *de* 3e *cl.* Guéguen et Le Goff sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Humblot est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Madagascar. — M. l'*adjoint à l'intendance* Tonnard du Temple est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Tiart est désig. pour le Tonkin.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin.* Vermot-Desroches est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Charles Marie et *de* 2e *cl.* Bidaux sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Maurras est désig. pour l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Combes est désig. pour la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *lieut. de vaiss.* Ertzbischoff, Pascal et Robert et l'*enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Richy sont désig. pour le *Dupleix;*

M. le *lieut. de vaiss.* Changeux est nommé au command. d'un sous-marin à Saïgon;

M. le *lieut. de vaiss.* Coquelin est désig. pour le *Mousquet*, à Saïgon.

Pacifique. — M. *l'enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Aubert est désig. pour le *Kersaint*, à Nouméa.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Lecœur est désig. pour le *Dupleix.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Poiret, secrét. général des colonies est affecté au Sénégal;

M. Dubarry, secrét. général des colonies est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F. pour être chargé de mission;

M. Deville, secrét. général des colonies est affecté à la Réunion;

M. Lejeune, secrét. général est affecté aux Etablissements français de l'Inde;

M. Henry, secrét. général des colonies est affecté au Haut-Sénégal-Niger;

M. Fawtier, secrét. général des colonies est affecté à la Guadeloupe;

M. Goujon, secrét. général des colonies est affecté à la Guyane.

Les élèves brevetés de l'école coloniale, nommés élèves administrateurs des colonies sont affectés :

A l'Afrique Occidentale : MM. Loiseleur des Longchamps, Deville, Palade, Carles, Le Campion et Levade;

A Madagascar : MM. Hellier, Besson et Ribard;

En Afrique Equatoriale : MM. Nicol et Sordes.

Sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indochine :

MM. Nicolas, Fenolhac, Oger et Richard de Chicourt.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Commerce maritime et marine marchande, par G. Lecarpentier, avocat à la Cour d'appel. Un vol. in-8 de 178 pp., chez Rivière et Cie, Paris, 1910.

L'opinion publique, qui s'intéresse vivement aujourd'hui au grave problème du *Commerce maritime* et de la *Marine marchande*, accueillera avec satisfaction et reconnaissance la publication du nouvel ouvrage de M. G. Lecarpentier. Nul mieux que l'auteur du *Commerce international* — ce petit volume qu'un ancien ministre du Commerce, membre éminent du Parlement, a qualifié de « petit chef-d'œuvre de vulgarisation » — n'était capable de résumer sous une forme aussi claire que concise tout ce qu'il importe de savoir pour bien connaître les éléments de ce problème et son importance.

Dans sept chapitres l'auteur étudie successivement : l'histoire du commerce maritime, les différentes catégories de navigations, les navires, la crise de notre marine marchande, les systèmes protecteurs de la marine marchande, les ports maritimes et l'état comparé du commerce maritime des principaux pays.

Deux importantes études sur l'autonomie des ports et sur la nouvelle loi espagnole de la marine marchande, plus quelques notes sur nos principales compagnies de navigation forment un appendice du plus haut intérêt.

On retrouve dans ce nouvel ouvrage de M. G. Lecarpentier la composition ferme et sûre en même temps que le style clair et précis qui sont les caractéristiques du talent de cet auteur.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Colonies portugaises. Les organismes politiques indigènes, par A.-L. de Almada Negreiros. Un vol. in-16 de 320 pages. Challamel, Paris, 1910.

Les Ressources du Tonkin, par L. Bonnafont. Une broch. in-8° de 33 pages. Imprimerie de l'*Avenir du Tonkin*, Hanoï, 1910.

L'Emigrazione italiana in Brazile, par le doct. G.-B. Cecchi. Une broch. in-8° de 32 pages. Guidotti, Lucca, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*oct.* 1910). G. Clerc-Rampal : L'archéologie navale et ses enseignements. — Lieutenant de vaisseau Robert : La marine commerciale et la puissance nationale.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1910) : L'Office colonial.

Revue politique et parlementaire (10 *oct.* 1910). S. Robert : Le fusil de demain. — G. Tochon : La houille blanche.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*sept de* 1910). Antecedentes politicos y diplomaticos de los sucesos de 1808, por el marques de Lema. — Sobre la revolución americana, por Francisco Jaume.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION POLITIQUE EN ANGLETERRE

Le Parlement britannique se réunira le 15 novembre après un ajournement de trois mois et demi, et quand il reprendra ses travaux, peut-être même auparavant [1], le premier ministre fera connaître le résultat des délibérations de la conférence convoquée pour étudier la question constitutionnelle, c'est-à-dire la question des relations entre la Chambre des lords et la Chambre des Communes.

En temps normal, il n'est pas difficile, avant la réunion du Parlement, de faire le bilan des partis et de donner un aperçu de la situation politique intérieure. Mais l'Angleterre n'est pas en temps normal, et la conférence a, pour ainsi dire, suspendu la vie et les fonctions ordinaires des partis, qui ne se ranimeront que lorsqu'elle aura terminé ses discussions et que l'on en connaîtra le résultat. Il est donc très difficile, en ce moment, d'indiquer la situation respective des partis, car d'un jour à l'autre il peut se produire tels événements qui amèneraient des changements radicaux dans l'attitude des libéraux, des unionistes, des nationalistes irlandais et du parti ouvrier.

Cependant, pour l'intelligence des développements que peut prendre la politique anglaise, il est bon de connaître les causes de la situation actuelle et les circonstances qui l'ont amenée ; et pour cela il faut prendre les choses d'un peu haut et remonter jusqu'aux résultats des élections de janvier 1910.

Ces résultats ont été indiqués ici même en détail (1er mars 1910), et il suffira de les rappeler brièvement. Les ministériels, à la Chambre des Communes, sont au nombre de 397, dont 275 libéraux, 40 députés ouvriers et 82 irlandais ; les unionistes sont 273. La majorité ministérielle est de 124 voix.

Les élections de janvier 1910 ont eu pour cause le refus de

[1] Cet article était écrit, lorsque M. Asquith, par un communiqué officiel à la presse, a fait connaître, le 10 novembre au soir, l'échec de la conférence. Les considérations de notre collaborateur n'en conservent pas moins tout leur intérêt.

N. D. L. R.

la Chambre des lords de voter le fameux budget de M. Lloyd George avant que le pays eût été consulté. En donnant, sur cette question, la majorité au gouvernement libéral, les électeurs ont d'abord approuvé les mesures financières de M. Lloyd George, et en second lieu blâmé la Chambre des lords qui a introduit dans la pratique constitutionnelle une innovation des plus importantes en repoussant une loi de finances, un budget tout entier, ce qu'elle n'avait jamais encore osé faire, puisqu'il était reconnu qu'en matière de finances la Chambre des Communes doit avoir une autorité absolue et qu'elle seule, en un mot, noue ou délie les cordons de la bourse nationale.

Donc, derrière la question budgétaire et même au-dessus de cette question, se posait la question constitutionnelle, celle des relations entre les deux Chambres, celle des pouvoirs et des attributions de la Chambre haute.

Les unionistes ont si bien compris le sens des élections de janvier 1910 qu'avant même les derniers scrutins ils se déclaraient, par leurs organes les plus autorisés, prêts à étudier la question d'une réforme de la Chambre des lords. Ils s'étaient parfaitement rendu compte des sentiments des électeurs à leur égard et avaient bien vu que, si certaines dispositions du budget n'avaient pas irrité beaucoup de libéraux, la majorité donnée au gouvernement aurait été plus considérable.

Il n'y avait donc aucun doute sur la signification des élections : elles donnaient au gouvernement libéral le mandat de faire voter le budget et d'aborder ensuite, le plus tôt possible, la question constitutionnelle.

M. Asquith et ses collègues avaient, en effet, bien nettement déclaré à plusieurs reprises qu'aucun gouvernement libéral ne consentirait à diriger les affaires du pays et à proposer à la Chambre des Communes des mesures législatives litigieuses (*controversial*) avant d'avoir, au préalable, mis la Chambre basse en situation d'exiger que l'on respectât son opinion. Et cette déclaration, M. Asquith l'a renouvelée et développée le premier jour de la session : « Nous avons dit que nous ne « pouvions pas continuer à gouverner avec un pareil système. « Il entraîne une perte de temps, un gaspillage d'énergie et « une diminution constante de crédit. Notre appel au pays a « été avant tout une requête pour qu'on nous donne l'autorité « nécessaire pour mettre fin à cet état de choses. Qu'avons-« nous demandé? Nous avons demandé d'abord que la suprématie entière et incontestée de cette Chambre, en matière « de finances, fût rétablie. Nous avons demandé ensuite que « le *veto* absolu sur la législation, possédé en ce moment par

« la Chambre des lords, disparût... J'ai dit moi-même, et je « n'ai rien à retirer ou à modifier, que, dans notre opinion, « c'était une condition de l'exercice du pouvoir par un gouver- « nement libéral que la nouvelle législature se mît à l'œuvre, « à l'exclusion de tout autre travail législatif, dans le but « d'entourer de sauvegardes les droits de la Chambre des Com- « munes en matière de législation, j'entends des sauvegardes « qu'elle a énoncées dans un acte du Parlement, sanctionné « par le roi, les lords et les Communes. »

C'est bien pour cela que, dans le discours du trône, lu par le roi Edouard à l'ouverture de la session quelques instants avant le discours de M. Asquith dont il vient d'être cité un passage, le seul article du programme législatif de la session, en dehors du budget, était relatif à la réforme constitutionnelle.

« Il vous sera soumis, avec toute la promptitude convenable, « des propositions ayant pour but de définir les relations entre « les Chambres du Parlement, de façon à garantir l'autorité « entière de la Chambre des Communes sur les finances et sa « prépondérance en matière de législation. »

Ainsi était conçue la phrase principale de ce message, qui ne laissait subsister aucun doute sur les intentions du gouvernement et sur la question qui devait occuper exclusivement la Chambre des Communes pendant la session de 1910, avec, toutefois, le budget de 1909 qui était resté en suspens, et celui de 1910 qui ne devait être et qui n'a été, en effet, que la copie presque exacte du premier.

On devait consacrer la fin de février et le mois de mars à la discussion de l'adresse et aux votes de crédits, puis discuter les résolutions du gouvernement relatives au *veto* des lords, et envoyer ces résolutions, aussitôt votées, à la Chambre des lords. Cela fait, la Chambre basse devait s'occuper du budget resté en suspens de 1909 et de celui de 1910; après quoi, les résolutions de la Chambre des Communes relatives aux pouvoirs de la Chambre haute devaient faire l'objet d'un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre des Communes et discuté selon les règles.

En temps ordinaire, les résolutions n'auraient pas été envoyées immédiatement à la Chambre haute; on aurait attendu que le projet de loi dont elles formaient la base eût été voté par les Communes. Mais, dès le 28 février, M. Asquith avait dit que, pour ne pas perdre de temps et arriver à une décision le plus tôt possible, il adopterait la marche qui vient d'être indiquée. Il avait ajouté que le gouvernement était décidé, quelle que fût l'attitude des lords, à faire voter une loi

de nature à affranchir les Communes du *veto* des lords. « Pour « cette tâche, disait-il, nous adopterons toutes les mesures « conformes à la Constitution qui nous paraîtront convenables « et adéquates, et de son heureux accomplissement dépendra « non seulement notre sort, mais notre existence en tant que « gouvernement. »

Cela était net, précis et ne pouvait prêter à aucune équivoque. La lutte allait commencer, ardente, entre les adversaires de la Chambre des lords et ses défenseurs; entre les libéraux, représentant une nouvelle conception des droits et des devoirs respectifs des deux Chambres, et les conservateurs, partisans des vieilles traditions; entre la démocratie plus puissante, politiquement, de jour en jour, et les classes privilégiées de l'aristocratie, pour parler comme les brochures électorales, et adopter leur langage boursouflé.

La Chambre des lords était donc prévenue, et avec elle les chefs de l'opposition. Ceux-ci ne jugèrent pas à propos de prendre les devants; ils étaient décidés à attendre, avant de rien faire, que le ministère eût fait connaître le texte des résolutions sur le *veto* des lords, qu'il voulait soumettre à l'examen et à la discussion de la Chambre des Communes.

Cependant, c'est à la Chambre des lords que la question constitutionnelle fut, cette session, abordée tout d'abord; mais elle fut posée par un pair du royaume indépendant et n'appartenant plus à aucun parti.

Dans le courant du mois de mars, lord Rosebery soumettait à ses collègues trois résolutions sur la Chambre des lords. La première déclarait qu'une seconde Chambre forte et efficace n'est pas seulement une partie intégrante de la constitution britannique, mais qu'elle est nécessaire au bien de l'Etat et à l'équilibre parlementaire; la seconde, que le meilleur moyen d'avoir une Chambre de ce genre consiste dans la réforme et la reconstitution de la Chambre des lords; la troisième, que la condition préliminaire nécessaire de cette réforme et de cette reconstitution est l'acceptation du principe que la possession d'un titre de pair ne doit plus, par elle-même, donner le droit au titulaire de siéger et de voter à la Chambre haute.

Ces résolutions furent adoptées par la Chambre des lords par 175 voix contre 17, soit une majorité de 158 voix en faveur d'une modification du principe héréditaire.

Huit jours plus tard, le 29 mars, M. Asquith présentait à la Chambre des Communes ses résolutions sur les pouvoirs de la Chambre des lords. Elles étaient ainsi conçues :

1° Il est expédient que la Chambre des lords soit, par la loi,

privée du pouvoir de rejeter ou d'amender une loi de finances et que cette limitation n'implique aucune diminution ou modification des droits et privilèges existants de la Chambre des Communes;

2° Il est expédient que les pouvoirs de la Chambre des lords relatifs aux lois autres que les lois de finances soient limités par la loi de telle façon que toute loi votée par la Chambre des Communes dans trois sessions successives et envoyée à la Chambre des lords au moins un mois avant la fin de la session, si même elle a été repoussée par cette assemblée dans chacune de ces sessions, aura force de loi sans le consentement de la Chambre des lords, sur l'octroi de la sanction royale; à la condition toutefois que deux ans au moins se seront écoulés entre la date du premier dépôt de la loi à la Chambre des Communes et la date à laquelle elle aura été votée pour la troisième fois par la Chambre des Communes;

3° Il est expédient de limiter à cinq ans la durée des législatures.

Ces résolutions furent adoptées, la première par 339 voix contre 237 (majorité 102); la seconde par 351 voix contre 246 (majorité 105); la troisième par 334 voix contre 236 (majorité 98). M. Asquith fit alors la déclaration suivante :

« Si les lords ne veulent pas accepter notre politique ou « refusent de l'examiner quand elle leur sera officiellement sou- « mise, nous estimerons de notre devoir de conseiller immé- « diatement à la Couronne les mesures qu'il y aura lieu de « prendre si cette politique doit recevoir sa sanction légale « pendant cette législature. Ce que seront les termes précis du « conseil que nous donnerons, il va sans dire que je n'ai pas « à l'indiquer à présent; mais si nous ne nous trouvons pas « en situation d'assurer que force de loi sera donnée, pendant « la législature actuelle, à notre politique, nous démissionne- « rons alors ou nous conseillerons la dissolution du Parle- « ment. Et laissez-moi ajouter que, dans aucun cas, nous ne « recommanderons la dissolution, sauf dans des conditions « qui garantiront que, pendant la nouvelle législature, la « décision du pays, exprimée par les élections, sera incorporée « dans une loi. »

Et le même jour, 14 avril 1910, M. Asquith déposait sur le bureau de la Chambre des Communes le texte d'un projet de loi (*Parliament Bill*, 1910) qui ne faisait que répéter le sens des trois résolutions précédemment votées. Ce projet de loi était aussitôt adopté en première lecture, ce qui complète simplement la formalité du dépôt.

Quelques jours après (28 avril), la Chambre des lords adoptait enfin le fameux budget de 1909 cause immédiate de la crise constitutionnelle, qu'elle avait repoussé la session précédente, et le lendemain, 29 avril, le Parlement s'ajournait pour les vacances d'été, remplaçant les vacances de Pâques qu'il n'avait pas prises.

La question constitutionnelle était nettement posée. A la rentrée, la Chambre des Communes allait voter la loi sur le Parlement avec le plus de rapidité possible, pendant que la Chambre des lords, de son côté, allait examiner les trois résolutions de la Chambre des Communes, ce qui aurait été, en réalité, la discussion parallèle, simultanée dans les deux Chambres, d'un seul et même sujet. Et quel sujet! La réforme de l'antique constitution britannique, ni plus, ni moins!

Il est bon, à ce propos, de faire remarquer dans quel esprit chacune des deux Chambres envisageait la question.

La Chambre des lords, on l'a vu par les résolutions de lord Rosebery, ne pensait qu'à une chose : réformer sa composition, son recrutement.

Pas un mot dans les résolutions ne fait l'allusion la plus indirecte, même la plus lointaine, aux attributions de cette assemblée. Lord Rosebery propose l'abolition ou la modification du principe héréditaire : il ne suffira plus d'être pair du royaume pour légiférer; on éliminera les incapables, les indignes, les inutiles, et on leur substituera des membres recrutés dans la politique, dans l'administration, dans la diplomatie, dans l'armée et la marine, sans doute ; mais la Chambre haute réformée et reconstituée conservera, apparemment, le pouvoir qu'elle possède et qu'elle exerce aujourd'hui. Du moins, c'est ce qui ressort de la discussion comme du texte des résolutions Rosebery. Et pendant le débat, c'est surtout de la composition de la Chambre haute et du départ de ses membres qu'il a été question. Lord Rosebery a déclaré que le principe héréditaire, qui avait eu son utilité aux temps féodaux, est mauvais dans la pratique.

« Le pays est profondément convaincu que nous ne sommes « pas impartiaux », s'écrie lord Lansdowne. Lord Curzon déclare qu'il faut mettre la Chambre des lords « en contact plus direct « qu'elle ne l'est maintenant avec l'existence, les aspirations « et les besoins de la démocratie ». Et un autre pair, lord Harris, est d'avis que « la majorité anormale des unionistes « à la Chambre des lords est un grave danger pour l'Etat ».

Ces opinions suffisent à indiquer que, comme il a été dit plus haut, les pairs qui sont en faveur d'une réforme de leur assem-

blée n'ont en vue qu'une reconstitution de la Chambre haute et non une modification de ses pouvoirs ou de ses attributions. C'est, en un mot, le point de vue unioniste. Car les conservateurs espèrent qu'une Chambre haute mieux composée, dont on aura éliminé les éléments malsains et incapables, aura plus d'autorité morale dans le pays et plus de poids dans les discussions parlementaires. Rien de plus vrai; et cette idée aurait été adoptée, approuvée par le pays il y a vingt ans, dix peut-être. Aujourd'hui, il est douteux que les Anglais acceptent une réforme de la Chambre haute sans une définition de ses attributions et une limitation de ses pouvoirs.

Les libéraux, on le voit par le texte des résolutions de M. Asquith, ne s'occupent en aucune façon de la composition, de la constitution de la Chambre des lords; ils ont, pour ce côté de la question, une indifférence qui touche au dédain. Que les pairs soient héréditaires ou non, peu leur importe, en apparence du moins. Il leur est égal aussi que les pairs du Royaume soient des hommes capables ou des pairs du calibre intellectuel de l'homme primitif, des *wild peers*, comme on dit. Tout ce qu'ils demandent c'est que, en matière de finances, l'autorité, la suprématie des Communes soient incontestée et incontestable et que, en matière de législation ordinaire, sa volonté, par trois fois exprimée, l'emporte.

C'est presque le régime unicaméral, car la seconde Chambre ne serait qu'un frein qui pourrait ralentir la marche, diminuer la vitesse, mais non changer la direction.

Telles sont les dispositions dans lesquelles les deux partis se trouvaient à la fin d'avril, quand le Parlement s'est mis en vacances, et dans lesquelles libéraux et unionistes allaient, dès la rentrée, se livrer le combat le plus ardent que la vieille Angleterre eût vu depuis longtemps.

C'est alors que se produisit un des événements les plus dramatiques que l'histoire ait enregistrés et en soi, et par les conséquences qu'il devait et pouvait avoir sur les destinées de l'Angleterre et sur la situation immédiate du pays.

Le 6 mai, Edouard VII mourait après une courte maladie, une quinzaine de jours après son retour de Biarritz.

Indépendamment des regrets qu'inspira aux Anglais la mort de leur souverain vénéré, cet événement remua profondément le pays. Ce fut de la stupeur. Car le peuple anglais, avec son instinct politique qui le sert si bien dans les moments de crise, avait compris dès ce premier moment le danger que faisait courir à l'Angleterre la disparition du roi pacificateur et du souverain conciliateur qui inspirait à tous une si grande, une si

entière confiance. Lui enlevé, c'était la confusion et le désordre, les partis livrés à eux-mêmes dans un moment où les passions étaient surexcitées, où pour les besoins d'une politique déterminée on cherchait à soulever les masses pour les jeter contre les classes, comme on dit en jargon politique anglais, et où le sceptre tombait aux mains d'un prince relativement jeune et inexpérimenté, dont le règne allait commencer dans les circonstances les plus graves qu'on pût imaginer.

Et c'est à ce moment qu'on allait jeter au creuset, pour la refondre, la vieille constitution britannique.

Les derniers hommages à rendre au roi défunt, l'obligation de pourvoir à certaines nécessités immédiates impérieuses, telles que le vote d'une liste civile et d'une loi de régence, imposèrent aux partis une courte trêve, il est vrai ; mais au bout de quelque temps, le conflit allait éclater et cette pensée préoccupait considérablement les hommes d'Etat et surtout l'opinion, qui désirait voir le nouveau règne commencer sous de plus heureux auspices et dans une période moins troublée. Mais il fallait compter aussi avec les exigences du parti ministériel, avec le désappointement des libéraux, des radicaux, du parti ouvrier, des nationalistes irlandais, qui se croyaient à la veille de triompher de leurs adversaires séculaires, les lords, et à qui la victoire allait échapper au moment où ils pensaient la saisir.

Quelqu'un eut une idée de génie. Si l'avant-garde libérale ne demandait qu'à se ruer à l'assaut de la Chambre des lords, les libéraux modérés, les unionistes et la majorité du pays, assagis par la catastrophe qui venait de s'abattre sur l'Angleterre, ne demandaient pas mieux que de voir se prolonger la trêve et se faire l'apaisement, ne fût-ce que provisoirement.

Aussi quand l'idée d'une conférence de représentants autorisés des deux partis fut émise, elle rencontra une approbation en quelque sorte unanime ; du moins, elle fut accueillie avec quelque chose qui était plus que de la satisfaction et qui approchait de l'enthousiasme.

Le gouvernement, profitant de la trêve imposée aux partis par la mort d'Edouard VII, invita le parti unioniste à prendre part à une conférence sur la question constitutionnelle, et les chefs du parti unioniste acceptèrent avec empressement.

Il fut convenu que la conférence se composerait de huit membres, qui étaient : pour le gouvernement, M. Asquith, lord Crewe, M. Lloyd George, M. Birrell ; et pour l'opposition, M. Balfour, lord Lansdowne, M. Austen Chamberlain, lord Cawdor. La conférence tint sa première séance le 17 juin.

Il fut bien entendu, de part et d'autre, et cela est important à noter, que la conférence n'avait pas pour mission de résoudre la question constitutionnelle, ni même de proposer une solution. C'est au Parlement seul qu'il appartient de réformer, s'il y a lieu, la Constitution et de décider quelles seront les réformes à faire et de quelle façon elles seront accomplies.

La conférence a une mission plus simple et plus restreinte, qui consiste à trouver, entre les deux partis, des points de contact, des bases d'accord, à examiner ces points de contact, à voir jusqu'où ils peuvent aller et jusqu'à quel point ils justifient l'espérance d'arriver, d'un commun accord, au règlement de cette vaste et grande question des relations entre les deux Chambres qui, après tout, n'est pas une affaire de parti, mais une question nationale, et qui ne peut être réglée avec quelque chance de succès et de durée que si elle est l'œuvre des partis, de tous les partis et non d'un seul.

Nous disions dans cette revue, au lendemain des élections (1er mars 1910) : « Il est de toute évidence qu'une réforme con-
« stitutionnelle, pour être acceptée par le pays, pour être
« durable, ne doit pas être une œuvre de parti, mais qu'elle
« doit être faite dans l'intérêt de l'Empire britannique, avec le
« concours de toutes les bonnes volontés, avec la collaboration
« des esprits les meilleurs et les plus éclairés. Les grandes ré-
« formes en Angleterre ont souvent, presque toujours même, été
« accomplies après de longues polémiques et des luttes parle-
« mentaires prolongées, suivies, au moment où l'on croyait
« arriver à une impasse, d'un accord, d'une transaction entre
« les partis. »

Et plus loin, dans le même article, nous ajoutions : « Il serait
« assez dans les traditions britanniques que, cette fois encore,
« on vît les deux partis se mettre d'accord pour faire œuvre
« patriotique et durable. Cela, sans doute, n'est pas sans diffi-
« cultés; M. Asquith peut rencontrer des résistances tantôt
« du côté nationaliste, tantôt du côté du groupe ouvrier... »

Et nous résumions ainsi la situation au moment de la réunion du Parlement : « ... Le résultat des élections présentes a
« été de poser la question de la réforme de la seconde Chambre
« et des relations entre lords et Communes de telle façon qu'elle
« prime toutes les autres et rende impossible tout progrès et
« toute œuvre législative de quelque importance, aussi long-
« temps qu'elle n'aura pas été réglée, non dans un esprit de
« parti, mais dans un sens national, impérial si l'on veut. »

Ces opinions se sont trouvées confirmées par la réunion de la conférence. La mort du roi Edouard en a certainement

avancé la convocation; peut-être même sans cette mort il n'y aurait pas eu de conférence; mais il y aurait eu des pourparlers et une tentative de coopération entre le ministère et l'opposition.

Depuis qu'elle a été convoquée, la conférence a tenu dix-huit séances et le secret le plus absolu a été gardé sur ce qui s'y est passé. Plusieurs fois les bruits les plus pessimistes ont couru sur le résultat de ses délibérations, dont on annonçait l'avortement; mais personne ne savait rien. Cependant les optimistes faisaient remarquer que la conférence n'était pas dissoute et que M. Asquith avait dit à la fin de la session : « ... et si nous trou-« vons, comme résultat de nos délibérations futures, pendant « l'ajournement, qu'il n'y a pas de perspective d'un accord à « annoncer au Parlement dans le courant de la session, nous « mettrons fin à la conférence ».

Ce qui augmentait les difficultés de la conférence, c'est que la question constitutionnelle s'est doublée d'une autre question. De même qu'aux élections de janvier la question de la Chambre des lords s'est greffée sur celle du budget, depuis la conférence la question d'Irlande, la question du *home rule*, est venue s'ajouter à celle des relations entre les deux Chambres.

Comme on l'a vu plus haut par le résultat des élections et la composition de la Chambre des Communes, où les libéraux proprement dits et les unionistes sont en nombre presque exactement égal, les nationalistes irlandais sont les maîtres du sort du ministère qu'ils peuvent renverser à leur gré. Ils n'ont aucun intérêt à le faire, car ils n'ont rien à obtenir des unionistes; mais, d'un autre côté, le ministère Asquith est obligé de tenir un très grand compte de leurs désirs; le succès de la politique libérale dépend d'eux et s'il n'y a pas eu marché entre les libéraux et les nationalistes, il y a des faits qui gouvernent la situation. Les nationalistes sont parmi les plus acharnés ennemis des lords, parce que ce sont les lords qui ont repoussé le *home rule* de M. Gladstone.

Le jour où, avec l'aide des nationalistes, le parti libéral aura affranchi la Chambre des Communes du *veto* de la Chambre haute, les nationalistes exigeront quelque chose aussi en payement de leur concours, expression brutale et probablement inexacte — strictement parlant —, du moins comme témoignage de la reconnaissance du parti libéral, et ce quelque chose, c'est le *home rule*.

Le *home rule*, cela est incontestable, est dans l'air, si l'on peut ainsi parler, depuis la conférence; et les unionistes ont été les premiers à le reconnaître. Mieux encore, ils sont prêts

à le discuter, à examiner les conditions auxquelles il pourrait être possible de donner satisfaction à l'Irlande ; leurs organes les plus autorisés l'ont dit et répété depuis quelques semaines, et s'ils déclarent avec une grande énergie qu'ils ne sauraient prendre l'initiative de donner à l'Irlande l'autonomie qu'elle réclame, ils ajoutent qu'ils sont disposés à étudier la question.

Les idées ont marché depuis vingt-cinq ans. Les unionistes ne repoussent plus, sans phrase, le *home rule;* ils ne le regardent plus comme une impossibilité absolue, un rêve, une chimère. Ce changement dans leur esprit est dû à plusieurs causes. En premier lieu, conséquence immédiate d'une législation agraire plus sage et plus généreuse, l'Irlande est calme, l'ordre n'y est pas troublé, les crimes agraires ont cessé entièrement. Ensuite — et c'est là un point très important à retenir — les Anglais de tous les partis sont maintenant convaincus qu'il est impossible d'établir sur un pied de franche cordialité les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis aussi longtemps que la question d'Irlande n'aura pas été réglée dans un sens favorable aux aspirations des Irlandais. C'est à M. Roosevelt, à son passage à Londres au printemps de cette année, que les Anglais doivent d'avoir fait cette découverte. L'élément irlandais est tellement puissant aux Etats-Unis, il y exerce une si grande influence dans le monde de la politique et dans celui des affaires qu'il est de toute évidence que la politique du pays s'en ressent et qu'il ne peut y avoir entre les Etats-Unis et l'Angleterre l'amitié, les relations confiantes et durables, cette entente cordiale, en un mot, que l'on désire tant à Londres, si l'élément irlando-américain s'y oppose. Plus que jamais l'Angleterre a un intérêt capital à entretenir les meilleurs rapports et les plus étroits avec les Etats-Unis, et cette importante contravention ne peut être négligée par ses hommes d'Etat.

De plus, au moment où l'on parle tant de resserrer les liens entre la mère-patrie et les colonies britanniques, et où l'on fait tant d'efforts pour y parvenir et pour faire de l'impérialisme, qui n'est encore qu'un sentiment, quelque chose de tangible et de pratique, il est bon de se souvenir que ce n'est pas seulement aux Etats-Unis qu'il y a des Irlandais influents, mais qu'il y en a aussi au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique australe.

C'est ainsi que l'on a pu dire que l'entente anglo-américaine dépend du règlement de la question d'Irlande, qui devient par là une question d'intérêt national, impérial même.

Il semble donc souhaitable que la conférence parvienne à trouver des bases communes sur lesquelles les deux partis

pourraient travailler à la réforme constitutionnelle (relations entre les deux Chambres) et au règlement de la question d'Irlande, qui doit, dans l'esprit de beaucoup de gens, s'effectuer par une espèce de fédération des trois royaumes et du Pays de Galles, dont chacun aurait un Parlement local, auquel le Parlement impérial, siégeant à Westminster, déléguerait des pouvoirs nettement déterminés. C'est au moins une des solutions qui a été proposée et elle n'est indiquée ici que pour faire voir la marche et le progrès des idées en Angleterre, et non comme la solution à laquelle on s'arrêtera et que personne ne connaît encore, en admettant qu'il en ait été trouvé une.

Si la conférence n'aboutit pas, ce sera la crise. D'abord une lutte parlementaire ardente, puis des élections générales d'où l'on ne peut dire ce qui sortirait. La seule chose certaine, c'est que la crise serait grave et probablement prolongée. Au reste, il ne faut pas se dissimuler que de nouvelles élections générales seraient considérées actuellement comme une véritable calamité dans les milieux industriels et financiers. L'année du couronnement ne sera pas seulement une année de fêtes officielles et de réjouissances nationales; elle sera une année d'activité commerciale, d'affaires lucratives et tout cela demande du calme, de la tranquillité dans les esprits. Or des élections, coûtant quelque chose comme 50 millions de francs, seraient un fort mauvais début pour une année de couronnement; et les électeurs en voudraient beaucoup au parti qui leur vaudrait cette fâcheuse aventure; d'autant plus qu'en janvier dernier ils ont déjà dépensé 50 millions en frais électoraux : une pareille dépense, deux fois en une année, c'est beaucoup trop.

Quant aux partis politiques ils ne sont certains, ni l'un ni l'autre, de la victoire. Les libéraux, qui ont plutôt amélioré leur situation, ne sont pas sûrs, néanmoins, d'obtenir une majorité plus forte que celle qu'ils ont en ce moment, bien que cela ne soit pas impossible; de leur côté les unionistes, dans les circonstances actuelles, ne peuvent, quoi qu'il arrive, compter sur une majorité pour les rendre indépendants des Irlandais, et cela étant, l'intérêt des partis coïncide avec le désir du peuple anglais ou de la grande majorité du peuple anglais.

Il y a donc de sérieuses raisons, si la passion politique ne s'en mêle pas, pour que la conférence aboutisse, pour que, si elle n'a pas encore trouvé les bases d'un accord, elle garde confiance dans un résultat satisfaisant, dans un délai raisonnable. Ce résultat peut être simplement préliminaire, mais avoir préparé, cependant, les voies à un règlement plus large des questions dont le pays attend la solution : M. Asquith a dit, ces

jours-ci, que si la conférence n'arrive pas à un résultat, elle n'en aura pas, pour cela, perdu son temps.

Le secret dont sont entourées les délibérations de la conférence ne permet pas de dire qu'elle aboutira ou qu'elle avortera. Mais, en fin de compte, la majeure partie de l'opinion publique désire un règlement des questions posées sans traverser une crise, sans provoquer un conflit ardent, et souhaite que l'année du couronnement ne soit pas troublée par une violente campagne politique et une crise aiguë.

D'où l'on peut conclure que les probabilités sont en faveur de l'ajournement, à une date postérieure au couronnement du roi Georges, de l'examen et du règlement des graves questions soulevées en Angleterre. Aucun parti n'a rien à gagner à provoquer en ce moment des polémiques ardentes, et le pays ne le désire pas. A moins d'événements imprévus et d'accidents toujours possibles, la trêve continuera jusqu'à la fin de l'été de 1911.

Mais ce ne sont là que des conjectures, car tout dépendra non seulement de l'issue de la conférence, mais encore de l'esprit de discipline dont seront animés les partis. On ne saurait se dissimuler, en effet, que parmi les ministériels comme parmi les unionistes, il y a une tendance à méconnaître l'autorité des chefs.

PAUL VILLARS.

LES

PRÉTENTIONS TURQUES EN AFRIQUE

Les récents articles de M. Jacques Dorobantz ont suffisamment édifié nos lecteurs sur l'attitude que le gouvernement jeune-turc a adoptée dans le domaine de la politique européenne et qui vient de lui valoir les piètres résultats financiers que l'on sait. Il convient également d'attirer l'attention sur les agissements de ce même gouvernement en Afrique et en Asie. Au moment où nous nous heurtons à Constantinople à un singulier mauvais vouloir pour régler la situation juridique des Tunisiens résidant dans l'Empire ottoman, on lira avec intérêt les pages qu'inspirent à M. H. Marchand les prétentions turques en Tripolitaine aussi bien qu'en Egypte. Cet accès de mégalomanie, qui lèse dès maintenant les intérêts français et anglais en Afrique et lésera peut-être bientôt les intérêts anglais et russes en Perse, ne saurait être trop déploré par les amis sincères de la Turquie. Il ne peut en tout cas que resserrer les liens qui unissent les puissances de la Triple Entente.

N. D. L. R.

Aujourd'hui comme hier, la Turquie est, quoi qu'on pense, constituée sur la base de l'hégémonie de l'islam. Celui-ci a repris ses droits, généreusement méconnus dans la griserie des premiers jours, à l'instant où, par la magique vertu du mot liberté, tous les éléments disparates et antagonistes qui composent la mosaïque ottomane communiaient dans l'idée d'unité.

Dès leurs débuts au pouvoir, les Jeunes-Turcs se montraient enclins à renverser l'axe de la politique du régime précédent. Abdul Hamid avait mis en œuvre, pour contenir les diverses races chrétiennes de l'empire, une action continue de division. Et il faut reconnaître que le conflit des ambitions nationales servait singulièrement ses desseins. Tandis que les diverses communautés religieuses grecque, arménienne, bulgare, serbe, rivalisaient d'influence et cherchaient âprement à gagner des âmes pour avoir des sujets, le Turc, berger sceptique et malveillant de ce troupeau tumultueux, se rassurait sur les effets de la poussée centrifuge des particularismes ethniques.

Lorsqu'une nationalité comprimée trop violemment marquait quelque velléité d'écarter un instant le joug, une répression brutale survenait soudain. L'Arménie a ainsi maintes fois subi

l'injure des hordes musulmanes déchaînées contre elle. Elle a connu la ruée effroyable et sans merci des fanatismes turc et kurde, de tous les éléments de l'empire qui prétendent péremptoirement à la suprématie politique, et par suite à l'assujettissement des raïas chrétiens.

Les libéraux ottomans avaient donc à agir très profondément sur les esprits pour faire admettre leurs principes d'égalité absolue des races. La Constitution avait été, en dépit d'apparences superficielles, mal accueillie par les représentants du vieil islam traditionnaliste. Ils estimaient que le nivellement politique serait surtout profitable aux communautés chrétiennes; ils savaient que celles-ci se tailleraient, par leur intelligence, dans le nouvel organisme national, une place éminente. Et c'est précisément ce qu'ils ne voulaient pas admettre...

Aussi le nouveau régime se trouva bientôt aux prises avec les éléments sur lesquels il avait le plus compté : les résistances perçues de ce côté lui inspirèrent le souci de s'imposer. Et c'est ainsi que, durant quelque temps, la manière forte apparut comme le seul moyen de triompher des oppositions.

Mais alors l'islam fit entendre sans ménagements sa protestation. L'agitation dans la péninsule arabique et en Mésopotamie, les tendances autonomistes de la Syrie, l'insurrection d'Albanie enseignèrent aux Jeunes-Turcs que leur hégémonie sur les races de l'empire ne pourrait se soutenir qu'avec l'appui de tous les musulmans. La Turquie, disait-on, sera avec l'islam ou elle ne sera pas...

Et c'est ainsi que, placés entre la menace d'un réveil des nationalismes chrétiens, partiellement anesthésiés sous l'influence de l'idée ottomane, et le fédéralisme séparatiste des Arabes ou le particularisme albanais, les dirigeants actuels de l'empire ont senti la nécessité de composer avec la grande force qu'ils avaient un instant paru méconnaître.

***

Depuis qu'un certain état d'esprit réactionnaire s'est affirmé dans les milieux mahométans, les Turcs paraissent redouter la reconstitution d'un khalifat orthodoxe qui aurait son centre dans l'une des villes saintes d'Arabie. Une des principales personnalités de l'islam, le grand chérif de La Mecque, par exemple, serait investi de la dignité d'imam, et ainsi la Turquie se trouverait brusquement déchue de sa puissance spirituelle et de la suprématie qu'elle exerce à ce titre sur les fidèles de la famille coranique. Ce spectre du khalifat arabe hante donc les

hommes du Bosphore. La question a été maintes fois discutée par la presse arabe, et certains organes musulmans de l'Inde anglaise l'ont examinée avec une attention soutenue.

On s'est demandé à Constantinople si le mouvement autonomiste religieux des Arabes, dont quelques indices, d'ailleurs fort vagues, ont révélé la possibilité, ne serait point exploité et soutenu par l'Angleterre.

Il n'est pas douteux que le principe du khalifat a subi une déformation depuis que le sultan constitutionnel n'est plus seul à contrôler l'application stricte de la « cheriaa », la loi musulmane religieuse. Cette prérogative, le souverain l'exerce conjointement avec une assemblée de représentants au nombre desquels figurent des chrétiens. Et c'est précisément de cette antinomie qu'a pu naître, en certains esprits soucieux de justifier leurs désirs d'agitation politique, la conception d'un nouveau khalifat. Or, la position du khédive d'Egypte, le fait que la Grande-Bretagne exerce une action à la fois sur les rives du Nil et généralement à la périphérie de la péninsule arabique, ont un instant fait craindre que la reconstitution du khalifat arabe ne s'orientât de ce côté.

Pendant un temps, les Jeunes-Turcs ont examiné avec quelque méfiance les faits et gestes d'Abbas Hilmi. C'était au lendemain de la révolution qui précipita la chute du régime hamidien. La « Jeune-Egypte », s'autorisant des encouragements qu'elle avait reçus sous des formes diverses du palais d'Yldiz-Kiosk, proclamait dans son enthousiasme bruyant l'espoir immodéré d'un appui efficace des nouveaux maîtres de l'empire. Elle les sommait, au nom de leur mission de défenseurs du patrimoine islamique, de poser résolument à l'Angleterre la question que la Porte avait dû réserver jusqu'alors. En attendant, les nationalistes de la vallée du Nil exigeaient qu'une constitution leur fût octroyée par le khédive et ils comptaient, pour ce résultat, sur une pression de la puissance suzeraine.

La presse turque répondait à ces espérances prématurées par des considérations dilatoires ; elle avait reçu apparemment un mot d'ordre lui prescrivant de ne pas « ouvrir la question d'Egypte ». C'est qu'à ses débuts hésitants le nouveau régime turc avait dû s'appuyer sur le bras impérieux de l'Angleterre. Et il était vraiment difficile de rappeler à cette amie nécessaire le compte délicat qu'elle doit régler avec la Porte depuis le jour où elle s'est intallée en Egypte « à titre temporaire ».

Aussi, à leur grand désappointement, les Egyptiens constatèrent que Constantinople leur tournait le dos. Ils ne voulurent

pas comprendre que cette attitude pourrait n'être que provisoire. Ils poussèrent les hauts cris et affirmèrent avec force que leur régénération ne saurait être accomplie que par eux-mêmes.

Cependant, l'évolution naturelle de la politique devait déterminer un concours de circonstances favorable dans une certaine mesure à leurs visées. L'influence de la Grande-Bretagne à Constantinople allait subir un commencement de régression : l'affaire Lynch provoqua, dans l'opinion ottomane, une crise de mécontentement contre le cabinet de Londres et une crise de nationalisme. Les journaux protestaient contre les prétentions de la Compagnie Lynch à monopoliser le trafic fluvial en Mésopotamie. Une compagnie turque existait déjà et elle avait même été subventionnée sur les fonds de la liste civile. Mais la compagnie anglaise menaçait de l'absorber après l'avoir concurrencée sans merci. Tout le bruit mené autour de cette affaire avait abouti à une cote mal taillée : la Compagnie Lynch obtenait le monopole souhaité, mais elle naviguerait sous pavillon turc. Ainsi les susceptibilités du patriotisme osmanli se trouvaient suffisamment rassurées. Mais les avantages de l'amitié anglaise ne paraissaient déjà plus aussi considérables qu'aux premiers jours de la rénovation.

Toutefois, les incertitudes de la Jeune-Turquie étaient encore profondes. L'annexion brutale de la Bosnie et de l'Herzégovine, l'appui que l'Allemagne avait donné en cette circonstance à son « brillant second », l'attitude des puissances protectrices vis-à-vis de la Crète et de la Grèce, constituaient, aux yeux des leaders ottomans, autant de causes de désarroi. Ils ne savaient guère de quel côté s'orienter et l'opinion qui prévalait alors dans leurs comités était basée sur le principe d'une égalité de relations avec tous les gouvernements européens.

Mais les exigences du chauvinisme musulman ne laissaient plus guère aux Jeunes-Turcs le loisir d'une politique aussi éclectique. Il leur fallait adopter les dehors d'une action de vigilance opiniâtre et d'irrédentisme. Partout où la Porte pouvait invoquer des droits plus ou moins indiscutables, son attitude allait revêtir un certain aspect d'intransigeance. Et comme le geste décisif de l'Autriche ne permettait guère qu'un enregistrement pur et simple du fait accompli, c'était donc en Macédoine, en Crète et en Afrique que la Turquie dirigerait tous ses efforts pour sauvegarder les parties du domaine national où sa souveraineté était effective et revendiquer certaines contrées où elle s'attribuait des droits traditionnels.

*
* *

Du côté de l'Egypte, sans doute, la Porte n'a point tenté de modifier la situation de fait qui existe. Les circonstances ne lui ont point paru comporter la possibilité d'une mise en demeure qui risquait de fournir à l'Angleterre l'occasion de renouveler le précédent enseigné par M. d'Æhrenthal.

Mais, par contre, il apparaît que les dispositions de l'opinion turque vis-à-vis de la Jeune-Egypte sont aujourd'hui empreintes de quelque altruisme. Si l'on ne songe point à ouvrir une question « à laquelle on pense toujours sans en jamais parler », on n'en est pas moins assez enclin à renoncer à l'égoïsme des premiers jours et à regarder avec bienveillance la lutte menée par le nationalisme des rives du Nil. Les Egyptiens sont mieux accueillis qu'autrefois sur le Bosphore, et la presse turque a abandonné le ton dédaigneux qu'elle avait un instant adopté vis-à-vis de ces frères impatients, à l'heure où ils menaçaient de troubler le flirt sans nuages de l'Angleterre et de la Jeune-Turquie triomphante, mais mal assurée. Et d'autre part, on relève çà et là dans la presse égyptienne des marques non équivoques d'une sympathie panislamique qui s'oriente vers Constantinople. Le nationalisme de la Jeune-Egypte, pour renouveler ses titres de naturalisation près de la puissance suzeraine, s'enveloppe ainsi dans une ambiance d'islam.

*
* *

Mais si la manifestation de l'irrédentisme qui constitue la nouvelle manière de la politique turque est encore indirecte et très voilée, en ce qui concerne la question d'Egypte, elle s'affirme par contre sans ambages du côté tripolitain.

Les menus incidents qui se sont produits sur la zone de confins indéterminés entre la Tunisie française et le vilayet de Tripoli ont constitué la pierre de touche des sentiments du nouveau régime ottoman. Le gouvernement d'Abd ul Hamid considérait l'imprécision de la zone de contiguité entre ces deux contrées nord-africaines comme marquant à son profit un lien d'interdépendance de l'une vis-à-vis de l'autre. Il estimait qu'en consentant à une délimitation la Turquie sanctionnerait le fait accompli en 1881. Or, la Porte a toujours mis une sorte de point d'honneur à regarder comme illégitime et résultant d'une usurpation notre installation à Tunis.

Cette attitude s'inspire de vagues prétentions historiques. Parce que, sous le règne de Sélim II, la Turquie a fait acte de possession sur la Tunisie, le gouvernement de Constantinople

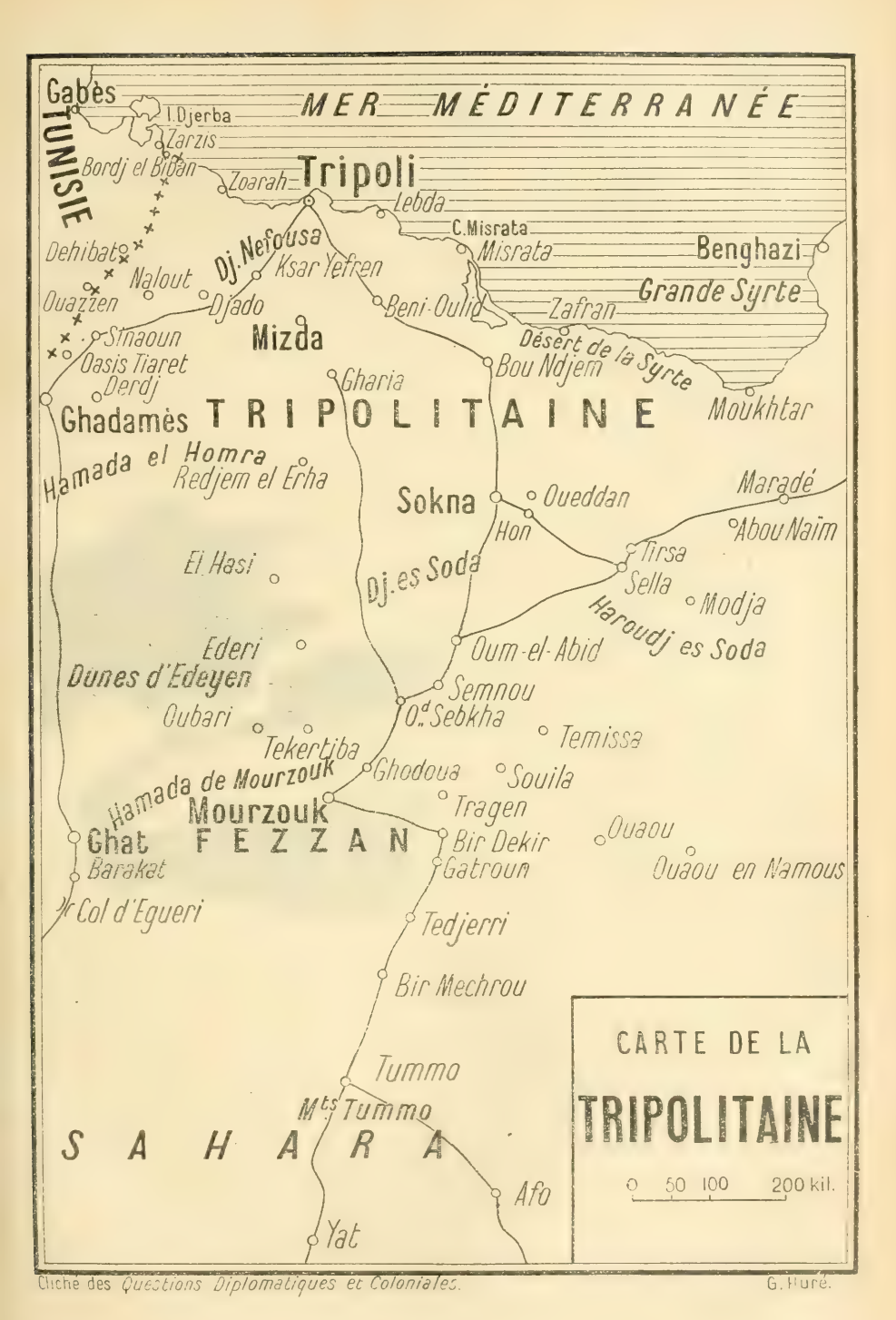

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré.

se croit fondé à exciper aujourd'hui de droits de propriété que les circonstances ont rendu complètement désuets. Les beys ont traditionnellement rejeté toute allégeance vis-à-vis de Stamboul. Le « royaume de Tunis » s'est toujours regardé comme indépendant de la Turquie et les faits ont démontré que celle-ci souscrivait tacitement à un état de choses qu'elle ne pouvait empêcher. Elle avait bien tenté à maintes reprises, et notamment en 1871, de tourner par un acte, d'ailleurs unilatéral, la prescription avérée et définitive de ses droits théoriques. Le firman par lequel le sultan Abd el Aziz daignait octroyer à la Tunisie « une complète autonomie sous la suzeraineté de la Porte » constituait une manifestation sans valeur vis-à-vis d'un pays ayant depuis longtemps sa vie propre.

Le traité du Bardo par lequel, le 12 mai 1881, le bey de Tunis se plaçait sous le protectorat français ne pouvait donc modifier la situation de tiers étranger qui était celle de la Porte. Cependant, fidèle à la doctrine qui avait inspiré l'acte de 1871, le gouvernement turc affecta de méconnaître sciemment l'évolution nouvelle du statut politique tunisien. Il s'obstina à ignorer la reconnaissance de ce fait par l'Europe. Et il s'étudia par suite à maintenir dans l'incertitude la double question de la définition de la zone tuniso tripolitaine limitrophe et de la situation légale des sujets tunisiens sur le territoire ottoman.

L'article 6 du traité de Kassar-Saïd stipule que « les agents « diplomatiques et consulaires de la France en pays étranger « seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des « nationaux de la régence ».

Il y a ainsi tout un ensemble de faits contre lesquels aucune prétention de l'Empire ottoman ne saurait prévaloir. On pouvait donc penser que les Jeunes-Turcs, abandonnant les errements stériles de leurs devanciers, reconnaîtraient loyalement le statut actuel de la Tunisie.

Le ton de leur presse devait dissiper bientôt toute illusion à cet égard. La Porte consentait à étudier la question de frontière, mais « à condition, disait le *Tanine*, de conserver intacts « ses droits historiques, c'est-à-dire de ne pas mêler à l'affaire « la situation faite depuis vingt-neuf ans à la Tunisie ».

Et c'est ainsi que, par l'effet d'une plaisante fiction, on a pu arriver à la détermination des confins réciproques des deux contrées contiguës d'Afrique. Les commissaires délimitateurs français ont été regardés par la Turquie comme fonctionnaires du bey. A ses yeux, le règlement de frontière intervenu n'est qu'une opération de bornage entre le vilayet turc de Tripoli et la Tunisie autonome. Et, comme le fait de 1881 a

été maintenu sous silence, du moins du côté turc, la question de la situation des nationaux tunisiens en territoire ottoman n'a pu être abordée.

Une doctrine aussi incertaine ne peut évidemment échapper aux contradictions : le protocole de délimitation admis par les Turcs porte le sceau du résident général de France, ministre des Affaires étrangères du protectorat. Il est donc puéril de vouloir méconnaître le caractère réel de cette intervention.

Quoi qu'il en soit, le cabinet de Constantinople semble bien avoir persisté dans son point de vue puisque les sujets tunisiens résidant en Turquie continuent d'être traités par les autorités locales au mépris des stipulations de l'article 6 de l'acte de Kassar-Saïd, ainsi qu'un incident récent vient d'en donner la preuve.

La procédure que les fonctionnaires ottomans paraissent vouloir également adopter à l'égard des sujets algériens sur le territoire de l'empire est aussi peu fondée en droit, et ici encore la Turquie invoque de vagues et lointaines réminiscences historiques, à moins qu'elle n'invoque une insoutenable parenté confessionnelle.

Une telle attitude de la part de la Turquie pourrait sembler déconcertante si l'on ne s'avisait de la remarque que les dirigeants actuels de l'Empire ottoman cherchent surtout à préparer des valeurs d'échange et à leur donner du prix.

Cette tactique s'observe, toujours à notre détriment, dans la partie du Sahara oriental qui avoisine le tropique du Cancer. Aux confins de la Tripolitaine méridionale et des territoires sahariens dépendant de notre cercle de Bilma, la démarcation est incertaine.

Cet état d'imprécision a été mis à profit depuis quelque temps par les autorités du vilayet de Tripoli qui se montrent particulièrement actives et inclinent à marquer une sorte de mainmise sur des régions indiscutablement soumises à notre rayonnement matériel et moral.

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899 a déterminé jusqu'au tropique du Cancer la sphère d'influence française, de nos possessions du Tchad à l'hinterland tuniso-algérien. L'occupation du bassin du Tchad, du Ouadaï, l'installation du cercle de Bilma ont prouvé à tous que nous tenions à faire acte permanent de possession dans cette immense étendue de territoires.

La Porte semble méconnaître un état de choses sanctionné à la fois par un accord international et par les droits que nous assurent une action de police effective sur l'ensemble du

Sahara et la sécurité que nous y avons instaurée. Elle paraît, là encore, faire le jeu de ces apôtres d'une mégalomanie islamique qui ne peuvent supporter l'idée de voir, avec la paix française, tarir la source des profits autrefois dus à la traite des esclaves et au commerce des armes.

Les Senoussis, intermédiaires uniques de ce trafic, n'ont eu de cesse qu'ils n'aient convaincu les fonctionnaires turcs du vilayet tripolitain de la nécessité de placer sous la protection du Croissant les contrées où ils s'étaient arrogé un monopole d'une douteuse moralité. Et leurs arguments ont coïncidé avec les tendances impérialistes des nouveaux agents de Constantinople en Afrique.

Il est possible que ces derniers aient cru devoir, sur ce coin du domaine de l'islam militant, adopter une attitude susceptible de leur concilier le sentiment local. C'est que partout le spectre du séparatisme arabe hante les Turcs. En Tripolitaine, la puissance morale considérable acquise par les Senoussis, le fait que leurs zaouïas peuvent constituer comme un centre du nationalisme encore inconscient des tribus nomades, inspirent aux représentants du pouvoir turc une inquiétude secrète. L'exemple du Yémen et des Zeïdites, du Nedjed et des Ouahabites, rappelle au pouvoir central la nécessité de composer avec l'âme arabe.

Quoi qu'il en soit, les autorités de Tripoli se montrent dans le Sahara français très avides d'empiètements et très agissantes. Cette attitude est d'autant plus à souligner qu'elle contraste singulièrement avec le laisser-aller qui préside à l'administration des divers districts tripolitains.

En effet, dans ce dernier lambeau du domaine africain de la Porte, tout révèle l'impéritie et l'incurie. L'ancien régime se souciait peu de la mise en valeur d'un territoire aussi lointain. Et aucun des signes par lesquels s'affirme la colonisation moderne n'est perceptible ici. Ni routes, ni ports ; l'insécurité est permanente et généralisée. Et le Turc, étranger à ce milieu, déraciné parmi des populations dont il ignore la langue, demande péniblement à la communauté du lien religieux un droit de cité que l'indigène lui mesure. Faut-il s'étonner, par suite, de son recours à une sorte de surenchère islamique ?

Les agents ottomans locaux, soit par inertie naturelle, par ignorance ou par désir de ne pas heurter le sentiment de leurs indociles administrés, n'ont donc point empêché les manifestations armées — les rezzou — qui ont porté sur nos territoires, au milieu de la tranquillité imposée par nos soins, le trouble et l'inquiétude. Le *Temps* du 10 septembre a fait allusion à ces

mouvements de pillards tripolitains et a signalé, d'autre part, la protestation diplomatique formulée par le gouvernement ottoman, à la suite d'un incident provoqué précisément par la politique envahissante de ses agents [1].

En somme, un détachement turc se trouvait en territoire français, en compagnie de pillards tebbous, et il apparaît bien que son chef avait des instructions lui enjoignant de pénétrer le plus loin possible dans notre Sahara. C'est là un procédé qui pourrait se justifier à la rigueur, si, en prévision d'une délimitation éventuelle et pour acquérir des gages, les Turcs avaient pris pied sur une zone vacante et sans maîtres. Mais ce n'est point le cas. Nos méharistes de Bilma ont, par leurs audacieuses et fréquentes randonnées, marqué à nos couleurs la totalité de la vaste étendue que la convention de 1899 nous a reconnue. Il ne reste plus un pouce de terrain où notre empreinte ne puisse se révéler. Les Turcs, abusés par la duplicité d'un chef local qui s'est donné à eux en même temps qu'à nous-mêmes, ont voulu faire acte de mainmise sur le Tibesti, cet îlot montagneux dont Nachtigal décrit tragiquement l'aride désolation. Mais le Tibesti est inscrit dans notre sphère d'influence et entièrement sous la dépendance de Bilma, qui est son unique centre de ravitaillement possible.

On peut donc s'étonner que la politique turque locale attache à la possession de quelques arpents de sable ou de roches une importance aussi excessive. Le zèle des fonctionnaires tripolitains a, au cœur même du vilayet, bien des occasions de s'exercer et ce ne serait point trop de toute leur activité pour faire de la Tripolitaine autre chose que ce qu'elle est réellement — un prolongement du désert vers la Méditerranée.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons en présence, sur cette partie de notre domaine colonial, d'une volonté d'opposition disproportionnée avec les résultats possibles. La Turquie n'ignore pas qu'elle a déjà fort à faire avec ses administrés turbulents et pillards des grandes steppes tripolitaines; et il semble que son âpre souci de s'adjoindre les populations touareg ou tebbou du Sahara oriental risquerait de lui mettre sur les bras un nouveau lot de flibustiers incorrigibles. Nous seuls pouvons inspirer à ces derniers la crainte d'une répression et le désir de renoncer aux coups de main. Et si les Turcs voulaient bien retenir chez eux-mêmes les nomades qui viennent

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er octobre 1910 : Les agitations turques, par J. Dorobantz.

en rezzou sur notre territoire, nous répondrions de la sécurité absolue de ce trafic transsaharien qui aboutit à Tripoli.

L'attitude en somme assez rigide et par trop subjective que la Turquie paraît avoir adoptée vis-à-vis de nous, les chicanes un peu byzantines qu'elle soulève sont d'autant plus inattendues qu'elles contrastent avec le souci loyal d'assistance désintéressée témoigné par nous au régime issu de la révolution du 13 avril. La presse ottomane a dû reconnaître les bons offices de la France en mainte occurrence. On ne saurait donc envisager les difficultés actuelles comme irréductibles. Il faut évidemment, dans l'appréciation des gestes des Jeunes-Turcs, faire la part de leur désir de répondre, dans une certaine mesure, aux exigences du chauvinisme musulman. Il est seulement fâcheux que ce soit surtout à nos dépens que se manifeste cette tendance. Les dirigeants de l'Empire ottoman ne peuvent vraiment s'illusionner sur la valeur de leurs points de vue, en ce qui regarde la situation des Tunisiens et Algériens en Turquie et les effets de la convention franco-anglaise de 1899. Dans l'un et l'autre cas, s'ils ont pensé réaliser des éléments considérables de troc, il semble que leur estimation ait dépassé les cours généralement admis. Et il n'apparaît guère que les « lézards empaillés » puissent être d'un bon profit.

Il serait souhaitable, en tous cas, qu'une délimitation opportune, en rappelant exactement au vali de Tripoli où s'arrête son aire d'expansion, empêchât le retour d'incidents comme comme celui de Ghat.

La Turquie nouvelle a là une occasion facile de prouver que son nationalisme jaloux sait faire la part des nécessités. Et s'il est vrai qu'en prenant position comme elle le fait elle obéit aux impulsions d'un islam ombrageux, on ne peut que souhaiter qu'elle se dégage de l'irrédentisme chimérique où on veut l'entraîner et qui, quels que soient les points d'appui extérieurs qu'il pourrait trouver, risquerait d'être pour elle fertile en déceptions.

H. Marchand.

L'UNION SUD-AFRICAINE

LA SITUATION POLITIQUE

LES ÉLECTIONS ET L'OUVERTURE DU PREMIER PARLEMENT

Avant que se réunît à Durban, le 12 octobre 1908, la Convention nationale qui devait jeter les bases d'une union des diverses colonies de l'Afrique Australe, le *Star* de Johannesburg publia un message du général Botha ainsi conçu : « Dites « aux Africains du Sud de se préparer à quelque chose de « grand. L'Afrique du Sud a maintenant l'occasion cherchée. « J'espère qu'elle fera son devoir. Nous sommes, je crois, « à la veille d'événements considérables. Je pense que le « résultat de la Convention sera l'union et qu'elle permettra le « bonheur, la prospérité et la force d'une nation saine. ». Ce « quelque chose de grand » à la conquête duquel le général Botha mit autant de patience et d'énergie qu'il en avait déployées neuf ans auparavant à la tête des forces boers devait être l'Union sud-africaine, acheminement vers la grandiose conception impérialiste d'une union générale des Dominions anglais avec la mère-patrie. Nous ne rappellerons pas ici la genèse, ni les phases de sa formation : elles ont été exposées en détail par le capitaine E. de Renty[1], dont les lecteurs des *Questions* ont pu apprécier la série d'études publiées sur l'Angleterre en Afrique. Aux conventions de Durban, comme à celles qui suivirent de Capetown et de Bloemfontein, les délégués des cinq colonies sud-africaines avaient fait preuve — malgré les nombreuses questions de races, de méthodes et d'intérêts qui les divisaient — d'un esprit de coopération patriotique admirable qui assura le triomphe de leur cause et que lord Curzon, jugeant sur place, appréciait ainsi : « Un seul pays, « l'Afrique du Sud ; un seul drapeau, le drapeau anglais; un « seul souverain, le monarque de l'Empire britannique. » Grâce à cette communauté d'efforts et de sentiments, l'union des colonies anglaises de l'Afrique du Sud s'est achevée sans trop de heurts, comme s'étaient consommées en 1867 celle du Canada et en 1899 celle de l'Australie. Dans sa séance du 20 août 1909, le Parlement de la métropole vota « sans amendements » le bill consacrant l'Union tant désirée, s'en remettant à la sa-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 novembre et 1er décembre 1909.

gesse des colons eux-mêmes pour corriger les défauts de leur nouvelle Constitution et régler leurs affaires personnelles. Trois mois après ce vote, le 7 décembre, la proclamation royale suivante fut lue du haut des murs du Stock-Exchange à Londres :

« Edouard, roi et empereur,

« Attendu que, par une loi du Parlement, votée dans la neu-
« vième année de Notre Règne, intitulée « loi constituant l'Union
« sud-africaine », il a été décidé qu'il serait légal pour le Roi,
« avec l'avis de son Conseil privé, de déclarer par une procla-
« mation que, à partir du jour fixé, pas plus tard qu'une année
« depuis le vote de la loi, les colonies du Cap de Bonne-Espé-
« rance, du Natal, du Transvaal et du Fleuve Orange seraient
« unies dans une Union législative, sous un même gouverne-
« ment et sous le même nom d'Union sud-africaine ;

« Nous, en conséquence, par et avec l'avis de notre Conseil
« privé, avons pensé rendre cette proclamation royale, et par
« la présente, déclarons que, à compter du trente-et-unième
« jour du mois de mai de l'année mil neuf cent dix, les colonies
« du Cap de Bonne Espérance, du Natal, du Transvaal et du
« Fleuve Orange seront unies dans une Union législative, sous
« un même gouvernement et sous le même nom d'Union sud-
« africaine.

« Donnée à notre palais de Sandringham, etc. »

Le 31 mai 1910 a donc marqué une date importante dans l'histoire coloniale anglaise. Il a été, selon l'expression du premier gouverneur général de l'Union, lord Gladstone, le fils du grand homme d'Etat qui disait déjà en 1880 : « la Confédéra-
« tion de l'Afrique du Sud est l'étoile polaire de la politique
« que suit en ce moment notre gouvernement », un jour « de
« grandes espérances et d'illustre mémoire, un jour de paix.
« L'Union est consacrée par les souffrances et les sacrifices du
« passé. » Le jeune Dominion sud-africain prenait officiellement rang parmi ses aînés, ceux du Canada et de l'Australie, capable dans l'avenir de rivaliser avec eux. L'*Union day* fut célébré discrètement dans toute l'Afrique du Sud en raison de la mort d'Edouard VII. Son fils et successeur Georges V ne manqua pas, malgré son deuil, de marquer tout l'intérêt qu'il a toujours porté aux questions coloniales ainsi que sa sollicitude pour le nouveau Dominion. Par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat d'alors aux Colonies, le comte de Crewe, il envoya à lord Gladstone le message suivant : « Le Roi me commande d'ex-
« primer par votre entremise au peuple de l'Afrique du Sud,
« à l'occasion de la naissance de l'Union, sa sérieuse espérance

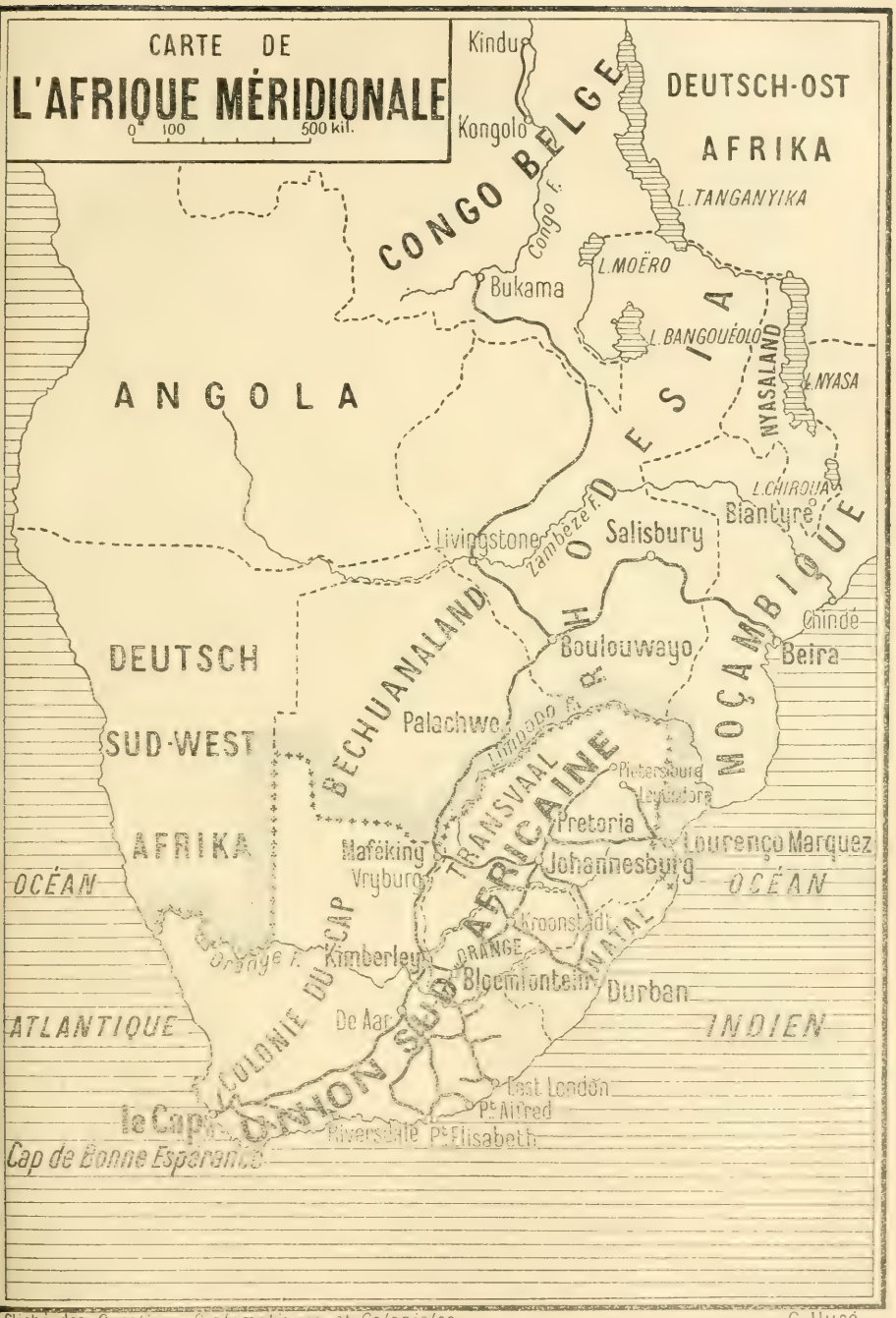

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G Huré.

« et sa profonde confiance que la nouvelle Constitution sera, « grâce à la divine Providence, bienfaisante à l'Afrique du « Sud, et renforcera l'Empire. » Lord Gladstone confia intentionnellement au général Botha, qui avait tant fait pour l'Union, le soin de présider à ses destinées en constituant son premier ministère. Le « Premier » du Transvaal fit d'abord appel à ses anciens collègues, MM. Moor et Fischer, Premiers du Natal et de l'Orange qui acceptèrent; seul, le Premier du Cap, M. Merriman refusa d'entrer dans la combinaison Botha. Ce dernier s'adjoignit alors comme collaborateurs, en dehors de MM. Moor et Fischer qui prirent l'un le ministère du Commerce et de l'Industrie, l'autre celui des Territoires fonciers : à l'Intérieur et à la Guerre, le général Smuts; aux Chemins de fer et Ports, M. Sauer; à la Justice, le général Hertzog; à l'Instruction publique, M. Malan; aux Finances, M. Hull ; aux Travaux publics, M. Graaf de Villiers; aux Affaires indigènes enfin, M. Burton. Hommes de robe et d'épée, parlementaires rompus à la politique et administrateurs habiles, le nouveau gouvernement sud-africain comprenait les éléments les plus divers en même temps que les plus favorables au développement de l'Union naissante. C'était plus et mieux à la fois qu'un gouvernement de « coalition » pour la formation duquel avaient lutté le général Botha et le Dr Jameson, c'était surtout un gouvernement « d'hommes capables » sans distinction de races ou de partis, semblable à celui que s'était donné le Canada après l'établissement du Dominion et dont le futur Premier, John A. Macdonald, leader du mouvement fédéral, disait : « Je désire appeler à mon aide, sans distinctions de « partis antérieurement formés, des gentilshommes qui dé- « ploieront de l'activité à mener à bien cette nouvelle forme de « gouvernement... de ces hommes enfin les plus aptes à mettre « en mouvement la nouvelle machine. » Il fallait toute l'autorité, toute la popularité aussi, du général Botha pour ne pas fausser dès le début tous les rouages délicats de celle qu'il avait à diriger. Quatre mois à peine séparaient, en effet, des premières élections au premier Parlement de l'Union sud-africaine. Pour son avenir elles offraient une grande importance.

*
* *

Le commun désir de développer l'industrie, l'agriculture, d'arrêter l'immigration jaune, donnait l'apparence d'une union parfaite de tous les membres du nouveau Commonwealth africain, et il semblait que les élections n'avaient pas mis aux prises de passions politiques bien profondes. Mais le général Botha et le

docteur Jameson n'avaient pu achever leurs rêves généreux d'union parfaite : sous l'accord superficiel des partis se cachait vivace la rivalité des races. Elle s'est accusée au début de la campagne électorale par la formation de deux grandes divisions politiques : le parti national et le parti unioniste sud-africain, l'un hollandais, l'autre anglais de sentiments et d'attaches. Le parti national, qui avait pour chef le général Botha, se composait principalement, mais non exclusivement, des trois organisations hollandaises suivantes : celle du *Het Volk* au Transvaal, de l'*Unie* dans l'Orange, du *Bond* au Cap. Il comprenait également la vieille association nationaliste transvaalienne formée d'Anglais qui, à l'époque de l'autonomie, n'avaient pas voulu s'allier aux progressistes transvaaliens.

Le parti unioniste dirigé par le docteur Jameson était la résultante de la fusion de trois groupements distincts : les progressistes transvaaliens, les constitutionnels orangistes, les unionistes du Cap. A côté de ces deux grands clans figuraient quelques indépendants — le groupe Merriman — et quelques socialistes. Le programme du parti unioniste paraît se résumer dans ces deux mots de son chef : « égalité dans les droits et développement rapide ». Le premier représente le principe des droits égaux entre Anglais et Hollandais pour lesquels les progressistes, aussi bien ceux du Cap que ceux du Transvaal, ont combattu depuis longtemps avec persévérance, qui ont été définitivement acceptés dans l'acte d'Union et qu'ils essayent de maintenir contre les empiètements de la réaction et les difficultés grandissantes soulevées par les questions ethniques. Le second a trait à la politique de l'avenir, politique qui consiste à unir le peuple sud-africain dans une prospérité commune et qui seule peut faire de l'Afrique du Sud, au vrai sens du mot, un pays de race blanche. Le général Botha a exposé dès le commencement de la campagne électorale, dans le discours prononcé à Prétoria, les théories du parti nationaliste : elles diffèrent peu, dans leur ensemble, de celles du parti unioniste. Le désir principal des nationalistes est d'amalgamer les races différentes en un seul grand peuple, tout en laissant à chacune d'elles sa liberté d'action et en lui demandant de faire son possible pour faciliter l'union par l'application d'un traitement sympathique aux indigènes et gens de couleur.

Les nationalistes sont également partisans d'encourager la population de race blanche, de prévenir l'immigration asiatique, d'élargir le système d'éducation, de veiller aux besoins des travailleurs et à la défense de l'empire, de développer enfin toutes les industries. Pour arriver à ces fins, la protection du

drapeau britannique est de la plus haute importance et les liens qui unissent l'Union à la mère patrie ont besoin de devenir de plus en plus forts. La question de races préoccupe vivement les nationalistes : « Quiconque, a dit le général « Botha, osera évoquer de la vallée de la mort le spectre du « sombre passé, sera un ennemi de l'Afrique du Sud et un « ennemi plus grand encore de l'Empire... Il y a actuellement « dans l'Afrique du Sud deux races qui ont beaucoup de mal « à vivre en paix côte à côte. Si nous remontons dans l'histoire « de ces deux races, nous voyons combien stérile est la lutte « et combien malheureuse leur existence commune. Des deux « côtés on s'est ingénié à se rendre réciproquement la vie « impossible. Nous nous sommes servis des armes les plus « terribles dont puissent se servir des nations civilisées pour se « chasser mutuellement hors de ce pays. Dieu a voulu que « nous ne nous exterminions pas, et il a voulu qu'Anglais et « Hollandais soient encore réunis aujourd'hui. J'espère que « l'Union de l'Afrique du Sud sera cimentée par le sang de ces « deux races. » Cet éloquent appel à la concorde a été entendu des électeurs et son succès même a justifié la confiance que les Campbell-Bannermann, les Asquith et avec eux tous les libéraux anglais avaient placée dans la sagesse et la gratitude des Boers en leur accordant la Constitution qu'ils réclamaient.

Cette Constitution de 1909 prévoit la création d'un Sénat et d'une Chambre. Le Sénat se compose de quarante membres, dont huit nommés pour dix ans par le gouverneur général et huit autres nommés pour dix ans également par les anciens Parlements des quatre colonies sud-africaines. Pour être sénateur, il faut être sujet anglais d'origine européenne (cela pour exclure les gens de couleur), être résident dans l'Afrique du Sud depuis un minimum de cinq ans ; être âgé d'au moins trente ans et justifier d'une fortune foncière de 12.500 francs. Les huit sénateurs laissés au choix du gouverneur général viennent d'être nommés. Quant aux trente-deux autres, ils avaient été élus en avril dernier. Le Sénat actuel a une majorité nationaliste, comme on devait s'y attendre, les trois organisations du *South African party*, le *Bond*, l'*Unie* et le *Het Volk* ayant fait passer leurs candidats. Au Transvaal particulièrement, l'élément nationaliste l'a emporté en gagnant six sièges sur huit. Mais où la lutte a été chaude entre nationalistes et unionistes, ç'a été aux élections pour la Chambre, le 15 septembre dernier. Elles comportaient la nomination de 121 députés, se répartissant ainsi : 51 pour le Cap, 36 pour le Transvaal, 17 pour le Natal, 17 pour l'Orange. Le droit électoral n'avait

pas été unifié comme pour les élections sénatoriales, la domination blanche étant encore insuffisamment assise dans l'Afrique australe. La bataille électorale s'est donc livrée sur un autre terrain. Les forces et les programmes des deux chefs de file, le général Botha et le Dr Jameson, étaient sensiblement les mêmes. Plusieurs ministres de descendance anglaise figuraient dans le cabinet Botha et quelques Hollandais de marque se trouvaient dans l'opposition. La victoire définitive du parti nationaliste a été cependant plus chèrement achetée qu'on ne le prévoyait. Et cela a été dû en grande partie à la campagne menée contre le général Hertzog à propos de la question de l'éducation, qui joue dans l'Orange surtout un rôle prépondérant. Jusqu'au début de 1908, le système qui avait prévalu depuis la guerre dans tout l'Orange était le même que celui qui avait été établi au Transvaal par lord Milner et que M. Smuts avait loyalement appliqué. Chaque enfant devait commencer son instruction dans sa langue maternelle; une fois arrivé dans les hautes classes, suivant qu'il était Hollandais ou Anglais, on devait substituer progressivement l'un ou l'autre de ces idiomes à sa langue maternelle. Mais les nationalistes militants prirent ombrage de ce système qui tendait, selon eux, à faire disparaître la langue hollandaise. En 1908, le général Hertzog, ministre de l'Education de l'Etat libre d'Orange, introduisit une loi nouvelle basée sur le principe des « droits égaux ». On devait enseigner à l'enfant l'anglais et le hollandais concurremment pendant toute sa scolarité. Le parti constitutionnel s'opposa vivement à ce bill. Pour concilier les choses et ajourner la solution de cet épineux problème, le général Botha avait fait introduire un article dans la nouvelle Constitution de l'Union, dans lequel il est dit expressément que l'éducation est laissée pour une période de cinq ans entre les mains de chacune des provinces. C'était faire de cette question d'éducation une question d'intérêt local, alors qu'elle est surtout une question d'antagonisme de races. Les unionistes exploitèrent à leur profit « l'herzotgisme », qu'ils dénoncèrent aux électeurs comme une théorie dangereuse, antianglaise. Cette campagne habilement menée contre le parti national se trouva fortifiée par l'annonce d'un projet de loi que préparait un autre membre du cabinet Botha, M. Hull, le ministre des Finances. L'ancien trésorier du Transvaal prévoyait un impôt nouveau et important sur les mines de diamants de l'Orange et du Cap. Les propriétaires de mines qui soutenaient la candidature Jameson redoublèrent leurs efforts. Ils ont été couronnés de succès. Le Dr Jameson a triomphé à Capetown du nationaliste M. Herbert, alors que le général Botha

a été battu à Prétoria par sir Percy Fitzpatrick, entraînant dans sa défaite celle de deux de ses collaborateurs, MM. Hull et Moor. Les autres membres du cabinet de l'Union, MM. Smuts, Burton, Malan, Fischer, Hertzog, Sauer et Graaf ont été élus. Et si l'échec du général Botha, compensé ultérieurement d'ailleurs par une seconde et brillante élection, a pu surprendre, étant données la réelle confiance et la sympathie universelle dont jouit cet homme d'Etat, il n'en est pas moins resté que cette première consultation électorale a assuré la victoire de son parti. Des 121 sièges dont se compose la Chambre, les nationalistes en ont conquis 67, tandis que les unionistes n'en gagnaient que 39, les indépendants 13 et les socialistes 4.

Cette répartition des mandats a un double avantage. Elle assure d'abord au parti national africain une majorité de 13 voix au Parlement sur tous les partis coalisés. Elle contrebalance heureusement ensuite les forces des deux grandes fractions politiques qui se partagent l'Union, facilitant ainsi ses débuts dans la vie législative et assurant son avenir politique. Rien n'aurait en effet plus accentué les divisions des races que l'infériorité trop marquée de l'un ou l'autre parti. Le docteur Jameson aura au Parlement des disciples suffisamment nombreux pour que le sentiment de l'impuissance ne le conduise pas à une politique de luttes de races stériles et pour forcer aussi le ministère nationaliste à une modération et à une sagesse profitables à l'Afrique australe entière. Jusqu'à présent, le leader de l'opposition n'a jamais cessé de proclamer que le devoir du parti unioniste est de soutenir le premier ministre contre ceux qui ne suivraient pas la ligne politique adoptée par la « Convention » et tous les engagements qu'elle comporte : « C'est la raison première de la formation de notre « parti, disait-il le 3 août dernier à Johannesburg, d'aider « le premier ministre à contraindre ses collègues à suivre « cette politique. » Fort de cet appui, le général Botha pourra, comme il le déclarait au congrès annuel du Het-Volk et dans son manifeste politique de Prétoria, « édifier en Afrique du « Sud une nation forte et unie, moralement, intellectuelle- « ment et physiquement entraînée à accomplir la tâche qu'elle « a devant elle, travaillant à résoudre les problèmes qui se « posent à l'intérieur conformément à ses propres besoins et « aspirations. »

***

Telle va être, en effet, la véritable tâche du premier Parlement de l'Union que vient d'ouvrir le duc de Connaught au

nom du roi. De grandes fêtes ont accompagné cette solennité, où s'est affirmé le loyalisme reconnaissant des sujets sud-africains, tant anglais que boërs, de Sa Majesté George V. A leur arrivée à Cape-Town, capitale législative de l'Union, le duc de Connaught et sa suite ont été l'objet d'une vive sympathie. En réponse aux nombreuses adresses qui lui furent remises à l'hôtel de ville à sa descente du *Balmoral-Castle*, qui, éloquente coïncidence, avait quitté les côtes anglaises le jour anniversaire de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et les républiques sud-africaines il y a onze ans, Son Altesse Royale, après avoir évoqué la mémoire d'Edouard VII, dont le nom restera toujours associé dans l'histoire à celui de l'amour de la paix, a montré tous les sacrifices consentis pour arriver à l'Union. « Il n'est pas d'indication plus certaine, a-t-il ajouté, « de l'ardent désir des peuples et de leur aptitude à prendre « et à maintenir leur rang parmi les nations que leurs dis- « positions à sacrifier leurs intérêts matériels particuliers à « l'idéal commun. La récompense ne se borne pas au fait d'at- « teindre cet idéal. Un idéal est essentiel à la vie d'un peuple, « mais il ne saurait subsister ou tout au moins exercer sa « pleine influence, s'il n'est pas basé sur la prospérité maté- « rielle. Et là où les sacrifices ont été les plus lourds, les gains « seront immensément plus grands que les pertes. »

A ces « sacrifices » des races sud-africaines, le duc de Connaught a fait encore allusion dans le *King's speech* par lequel il a ouvert, le 4 novembre, la première session du Parlement. « Sa Majesté sait bien, a-t-il dit, que vous avez passé par des « troubles douloureux et que des malentendus ont affligé votre « pays. Mais tout cela est aujourd'hui paisiblement enseveli « avec le passé. Sa Majesté reconnaît qu'ici comme ailleurs il « doit toujours exister des opinions et des divergences poli- « tiques. Ces divisions dans la pensée et dans l'action sont « l'essence même d'un gouvernement libre et responsable, du « gouvernement dont vous bénéficiez aujourd'hui. Sa Majesté « est persuadée que tous ces Sud-Africains travaillent résolu- « ment et honorablement au bien-être de leur grand et beau « pays. » Ce « discours du roi » a été suivi de la lecture d'un télégramme de George V, appelant les bénédictions de Dieu et la sagesse des hommes sur le naissant Dominion, et d'un discours du trône du gouverneur général. « L'établissement de « l'Union, a dit en terminant lord Gladstone, a écarté de la « route que doit suivre l'Afrique du Sud beaucoup d'obstacles « qui ont retardé ses progrès et son développement dans le « passé; et la nouvelle ère qui s'ouvre est riche en possibilités

« d'expansion industrielle et agricole. C'est mon vœu fervent « que, dans une paix entière, l'union et la prospérité, vos aspi- « rations soient constamment dirigées vers une unité natio- « nale complète, essentielle à la place élevée que l'Afrique du « Sud est destinée à tenir parmi « les Dominions autonomes « de l'Empire britannique. »

Le ministère Botha aura sans doute à cœur de lui faire gagner cette place au plus vite. Le plus sûr moyen, c'est d'orienter dès le début l'activité du Parlement vers des mesures législatives pratiques et acceptables à tous les partis. L'Union sud-africaine actuelle diffère de l'Afrique du Sud des Cecil Rhodes et des Krüger non seulement au point de vue politique, mais au point de vue économique. Il faudra organiser le réseau ferré qu'a amélioré déjà lord Milner, encourager l'agriculture qu'ont relevée les généraux Botha et de Wet, développer les sciences qu'a fait progresser la main-d'œuvre indigène, procéder à l'organisation administrative et financière de la nouvelle Union, proposer un système de défense analogue à celui du Commonwealth australien. De la bonne entente entre les nationalistes et les unionistes dépend tout le succès de ce vaste programme des principaux travaux de l'Assemblée, comme de l'accord entre les races dépend l'avenir de l'Union sud-africaine. Qu'elle se souvienne, aujourd'hui plus que jamais, de la devise placée au bas des armes que lui a accordées le roi d'Angleterre : *Ex unitate vires*.

MARCEL SAUVÉ.

LE
COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES
EN 1909.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Le développement du commerce des colonies françaises s'est poursuivi de la manière la plus satisfaisante en 1909. Nous avons ici même en 1907[1] salué pour la première fois la venue du chiffre du milliard dans les transactions de nos psssessions. Depuis deux ans la marche ascendante s'est accentuée. Après un recul de 19 millions en 1908, le mouvement total de 1909 ne s'élève pas à moins de 1.090.385.768 francs en progression de près de 63 millions de francs en une seule année[2].

Ce qui doit plus particulièrement retenir l'attention dans les résultats de 1909, c'est que, sur nos quatorze colonies, onze y ont participé ; jamais jusqu'ici on n'avait eu une proportion aussi forte. Il convient en outre de remarquer que, quelle que soit l'importance du progrès acquis, nulle part on ne s'est trouvé dans des conditions exceptionnelles, devant des récoltes extraordinaires ou une exploitation minière intensive ; l'amélioration du mouvement des échanges est due seulement, d'une part, à l'élévation des cours de produits de nos diverses colonies (caoutchouc, graines oléagineuses, sucre, etc...) et d'autre part et surtout au simple jeu de l'extension rationnelle de la mise en valeur, favorisée dans nos grandes colonies par l'ouverture de nouvelles voies de pénétration et l'amélioration de l'outillage public. Il y a là un phénomène particulièrement heureux qu'on ne saurait passer sous silence parce qu'il est la garantie que les plus-values de 1909 peuvent être en général considérées comme un résultat non seulement acquis mais susceptible chaque année d'un développement de plus en plus grand.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, t. XXIV, p. 65-76, 234-245.

[2] La même année a vu les transactions de nos possessions de l'Afrique du Nord s'élever à 1.003.736.000 francs. En Algérie, le mouvement commercial a été de 780.124.000 francs (importations : 450.822 000; exportations : 329.302.000 francs). En Tunisie, les valeurs ont été de 223.612.603 francs (importations : 114.446.768 francs ; exportations : 109.166.035 francs). Pour l'ensemble des possessions extérieures de la France le commerce en 1909 s'est donc élevé à 2.094.121.768 francs, dont 1.078.628.000 francs aux importations et 1.014.025.000 francs aux exportations.

Ce n'est pas là d'ailleurs la seule observation que la lecture des chiffres du commerce de nos colonies en 1909 doit provoquer.

Pour la première fois, la valeur des exportations dépasse celle des importations, et cela dans une très forte proportion, avec 61 millions de francs de différence. En 1909, les colonies ont moins importé, soit par suite de disponibilités moindres en certaines, ainsi que nous le verrons plus loin, soit par suite de l'achèvement de divers travaux publics, soit aussi parce que, certaines denrées jadis importées sont aujourd'hui produites sur place en quantité suffisante pour la consommation (le riz à Madagascar et au Niger, par exemple). Il en est résulté un léger recul aux importations alors que la production, au contraire, poursuivait normalement sa marche ascendante et rétablissait au point de vue commercial une balance favorable à nos possessions. L'enrichissement des populations qui en est la conséquence promet à l'année 1910 une augmentation de la consommation, et par suite de l'importation, en même temps que, pour une partie, il permettra dans certaines colonies de développer encore la production.

Enfin, et nous examinerons la question en détail tout à l'heure, le commerce de la métropole a été particulièrement favorisé. A l'exportation, le progrès dont il a profité a été proportionnellement plus fort que celui qui a été constaté au commerce étranger ; à l'importation, et c'est là le côté intéressant au point de vue de l'industrie nationale, le gain s'est élevé à plus de 5 millions, alors que le total des importations était en baisse de 10 millions, laissant à l'importation étrangère un déficit de près de 17 millions sur l'année précédente. Il y a là une indication des plus heureuses.

Presque toutes les colonies, nous l'avons dit, ont participé à l'augmentation de l'importance du commerce colonial en 1909 ; mais c'est surtout l'Afrique Occidentale, Madagascar et la Côte des Somalis qui ont eu le développement le plus marqué. L'Indochine, à l'exportation, a fait un grand pas en avant, élevant son chiffre au-dessus de ce qu'il a jamais été ; mais le resserrement des importations n'a laissé au commerce total qu'un gain minime. D'autres colonies, où naguère encore sévissaient des crises inquiétantes, ne sont pas restées en 1909 en dehors du progrès, telles Saint-Pierre et Miquelon, l'Océanie, la Réunion, la Martinique. A la Guadeloupe, il en aurait été de même certainement si le cyclone de septembre 1908, suivi d'une sécheresse inusitée, n'était venu détruire les espérances légitimes qu'on fondait sur le résultat des cultures ;

c'est là d'ailleurs une cause fortuite qui n'a pas arrêté la marche des progrès constatés en ces dernières années dans la colonie, et les premiers résultats connus de 1910 viennent réparer et au delà les pertes constatées dans le chiffre du commerce en 1909.

Seule la Nouvelle-Calédonie, de toutes les colonies malheureuses de ces dernières années, a vu en 1909 augmenter encore l'intensité de la crise dont elle souffre.

Dans l'ensemble. le commerce des colonies françaises en 1909 s'est présenté de la façon suivante :

Commerce des colonies françaises en 1909.

	Importations	Exportations	Commerce total
Afrique Occidentale.....	118.567.943	109.832.171	228.600.114
Afrique Equatoriale....	11.119.319	17.453.933	28.576.252
Réunion.....	13.233.483	16.351.853	29.585.336
Madagascar et dépendances.....	34.140.335	33.378.179	67.518.514
Mayotte et Comores....	1.133 429	2.700.652	3.834.081
Côte des Somalis.....	15.520.663	35.665.444	41.186.107
Inde Française.....	9.543.064	30.331.288	39.874.352
Indochine	249.753.677	273.034.618	522.788.295
Saint-Pierre et Miquelon	5.166.706	8.744'904	13.911.610
Guadeloupe.....	14.201.271	11.595.060	25.796.331
Martinique.....	16.160.898	22.111.719	38.272.617
Guyane	12.223.624	11.623.560	23.847.184
Nouvelle - Calédonie et dépendances.....	9.418.645	7.716.958	17.133.603
Océanie.....	4.612.930	5.051.442	9.664.372
	514.795.987	575.589.781	1.090.385.768

Le progrès de l'ensemble de nos colonies sur 1908, s'élève à 62.910.689 francs. Il convient toutefois de remarquer que l'année précédente avait été en recul de 16 millions sur 1907, ce qui fait ressortir à 46 millions le progrès acquis en 1909 sur la meilleure année connue jusque-là.

Si nous établissons les comparaisons avec le chiffre moyen du commerce des cinq dernières années, nous arrivons à une plus-value de 158.071.311 francs. C'est là un témoignage encore plus exact et plus convainquant du pas en avant fait par notre empire colonial en 1909, résultat dû principalement, nous le répétons, au développement de la mise en œuvre et à la création d'un outillage économique.

Les différences sur 1909 se répartissent comme suit entre les diverses colonies :

Commerce total.

	1909	Différence sur 1908	Différence sur la moyenne quinquennale 1904-1908
Afrique Occidentale..	228.400.114	+ 35.308.700	+ 59 798.850
Afrique Equatoriale..	28.573.252	+ 1.743.101	+ 820 214
Réunion.....	29.585.336	+ 2.593.635	+ 1.691.884
Madagascar et dépendances.....	67.518.514	+ 14.201.586	+ 13.723.445
Mayotte et Comores..	3.834.081	+ 104.273	— 252.137
Côtes des Somalis....	41.186.107	+ 7.886.167	+ 8.720.341
Inde Française.....	39.874.352	+ 3.892.173	+ 5.407.969
Indochine.....	522.788.295	+ 431.066	+ 76.395.912
Saint-Pierre et Miquelon.....	13.911.610	+ 2.075.639	+ 1.339.139
Guadeloupe.....	25.796.331	— 6.640.619	— 3.344.223
Martinique.....	38.272.617	+ 2.124.241	+ 5.238.507
Guyane.....	23.847.184	— 1.173.780	— 180.240
Nouvelle-Calédonie...	17.133.603	— 2.284.673	— 3.320.791
Océanie	9.664.372	+ 2.651.181	+ 2.999.998
	1.090.385.768	+ 62.910.689	+ 156.905.573

***

Exportations. — Nous venons de voir que la caractéristique de l'année 1909 était le bond énorme qui avait marqué le progrès des exportations. Et fait non moins marquant, c'est que pour la première fois en 1909 la valeur des exportations a dépassé, et de beaucoup, celle des importations. L'enrichissement qui en résulte pour les populations garantit à l'année en cours un développement important des achats.

Voici groupés quels ont été les chiffres de 1909 :

Exportations.

	1909	Différence sur 1908	Différence sur la moyenne quinquennale 1904-1908
Afrique Occidentale..	109.832.171	+ 25.331.225	+ 38.404.920
Afrique Equatoriale..	17.453.933	+ 652.020	+ 2.233.008
Réunion.....	16.351.853	+ 1.172.779	+ 3.353.995
Madagascar et dépendances.....	33.378.179	+ 10.024.521	+ 8.978.673
Mayotte et Comores..	2.700.652	+ 388.609	— 238.793
Côte des Somalis.....	25.665.444	+ 5.701.690	+ 6.344.462
Inde.....	30.331.288	+ 3.283.556	+ 2.769.013
Indochine	273.034.618	+ 31.119.003	+ 73 574.340
Saint-Pierre et Miquelon.....	8.744.904	+ 2.151.252	+ 1.601.813
Guadeloupe.....	11.595.060	— 5.765.383	— 3.931.888
Martinique.....	22.111.719	+ 1.326.628	+ 4.249.842
Guyane.....	11.623.560	— 1.227.959	+ 368.617
Nouvelle-Calédonie...	7.714.968	— 2.395.889	— 2.272.345
Océanie	5.051.442	+ 1.906.114	+ 1.625.868
Total.....	575.589.791	+ 73.668.166	+ 129.398.012

Nous pouvons constater qu'il y a un progrès de 73.668.166 fr. sur l'année précédente et de 129.398.012 francs sur la moyenne quinquennale 1904-1908. A ce point de vue, l'année 1909 se range parmi les meilleures si l'on compare ce résultat avec ceux des années précédentes :

	Différence sur l'année précédente	Différence sur la moyenne quinquennale arrêtée à l'année précédente
1900.....	+ 34.219.834	+ 78.967.159
1901.....	+ 20.132.910	+ 76.915.826
1902.....	+ 31.687.544	+ 82.236.596
1903.....	— 33.896.073	+ 17.087.975
1904.....	+ 28.126.826	— 41.255.959
1905.....	— 11.149.298	+ 38.001.447
1906.....	+ 35.470.844	+ 28.387.447
1907.....	+ 93.510.204	+ 119.787.350
1908.....	— 12.661.921	+ 81.610.792
1909.....	+ 73.668.166	+ 129.398.012

Nous reviendrons, en étudiant chaque colonie, sur leurs situations respectives. Nous ne saurions donc nous étendre ici. Nous dirons seulement que nos trois grandes colonies ont vu, en 1907, leur production se développer considérablement, l'Indochine gagnant 31 millions, l'Afrique Occidentale gagnant 25 millions, et Madagascar 10 millions, soit ensemble 66 millions de francs en plus sur un total de gains de 73 millions. Trois colonies seulement sont en perte : la Guadeloupe avec près de 6 millions, la Guyane, avec 1.200.000 francs et enfin la Nouvelle-Calédonie, avec 2.395.000 francs. Seule la diminution des expéditions de cette dernière est inquiétante et correspond à une situation très difficile dont on ne saurait prévoir la fin.

*
* *

Importations. — Au lieu de suivre la marche ascendante des exportations, les importations, au contraire, ont manifesté en 1909 un mouvement de recul. Ce mouvement d'ailleurs n'a pas été général, et c'est pour la presque totalité à la diminution des entrées en Indochine qu'est dû ce phénomène. Dans cette colonie, la restriction des importations pour les travaux publics, un resserrement temporaire du transit, des achats moindres des populations, par suite d'une exportation plus faible de 12 millions de francs en 1908, ont été cause, en 1909, que les importations sont tombées de plus de 30 millions. La Guadeloupe, par contre-coup de la crise dont nous avons parlé en étudiant les exportations, a vu ses importations reculer de 875.246 francs ; enfin, pour des chiffres insignifiants, la valeur des entrées a diminué à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon.

Dans toutes les autres colonies, il y a progrès et parfois de manière assez sensible : en Afrique Occidentale avec près de 10 millions, à Madagascar avec plus de 4 millions, à la Côte des Somalis avec plus de 2 millions.

Le mouvement des différences pour chaque colonie a été le suivant :

Importations.

	1909	Différence sur 1908	Différence sur la moyenne quinquennale 1904-1908
	—	—	—
Afrique Occidentale..	118.563.943	+ 9.977.475	+ 21.393.930
Afrique Equatoriale..	11.119.319	+ 1.091.081	— 1.612.794
Réunion.....	13.233.483	+ 1.420.856	— 1.662.111
Madagascar.....	34.140.335	+ 4.177.065	+ 4.744.772
Mayotte et Comores..	1.133.429	— 284.337	— 13.344
Côte des Somalis.....	15.520.663	+ 2.184.477	+ 2.375.879
Inde.....	9.548.064	+ 606.617	+ 2.639.056
Indochine.....	249.753.677	— 30.687.937	+ 2 821.572
Saint-Pierre et Miquelon.....	5.166.706	— 75.613	— 262.674
Guadeloupe.....	14.201.271	— 875.236	+ 587.665
Martinique.....	16.160.898	+ 797.613	+ 988.665
Guyane.....	12.223.624	+ 54.179	— 548.857
Nouvelle-Calédonie...	9.418.645	+ 111.216	— 1.048.446
Océanie.....	4.612.930	+ 745.067	+ 1.374.130
Total.....	514.795.987	— 10.757.477	+ 27.507.561

Pour l'ensemble, neuf colonies sont en gains et cinq en pertes. Au total il y a diminution de 10.757.477 francs sur 1908. La comparaison, par rapport à la moyenne quinquennale 1904-1908, laisse cependant apparaître un gain de 27.507.561 francs. C'est certes l'indication que le mouvement des entrées dans les colonies reste bon. Il convient toutefois de remarquer que depuis cinq ans les progrès sur les moyennes tendent à diminuer, ainsi qu'on le verra par le tableau suivant :

	Différence sur l'année précédente	Différence sur la moyenne quinquennale arrêtée à l'année précédente
	—	—
1900.....	+ 90.448.433	+ 160.561.092
1901.....	+ 38.586.837	+ 157.230.720
1902.....	— 29.867.408	+ 84.313 556
1903.....	+ 9.954.475	+ 62.403.211
1904.....	— 35.616.841	+ 26.786.730
1905.....	+ 79.668.459	+ 71.380.930
1906.....	— 34.174.197	— 15.751.255
1907.....	+ 77.030.336	+ 95.780.109
1908.....	— 6.422.066	+ 48.623.633
1909.....	— 12.193.517	+ 26.061.527

***

Part du commerce français. — Pour terminer cette revue générale du commerce dans l'ensemble du domaine colonial de la France, nous dirons quelques mots de la part qu'y prend la métropole.

Nous ne pourrons que répéter ce qui a souvent été dit (et par nous-même dans cette revue), c'est que si l'on ne peut que désirer voir le marché français acheter ou vendre dans nos colonies de manière toujours plus grande, il est cependant une grande partie du commerce de nos possessions à laquelle il ne saurait satisfaire.

La France ne peut lutter contre la facilité qu'offre à nos colonies, pour vendre et surtout pour s'approvisionner, le voisinage de grands pays, ou de grandes colonies étrangères. C'est le cas des Etats-Unis pour nos colonies d'Amérique ou du Pacifique, de l'Extrême-Orient; c'est celui des entrepôts de Hong-kong et de Singapour pour l'Indochine; celui de l'Inde anglaise, dans laquelle se trouve noyée l'Inde française, etc.

La France également ne peut que se féliciter de voir ses possessions, par leur situation, servir de voie de transit entre pays étrangers; il en est ainsi en Indochine pour le transit si important de Hong-kong au Yunnan, à la côte des Somalis, pour le transit vers l'Abyssinie, qu'il provienne d'Aden ou d'autres pays. Ce commerce de transit qui se fait avec l'étranger représente pour nos possessions en 1909 environ 40 millions de francs.

Il est encore des produits qu'en aucune colonie la France ne saurait fournir parce qu'elle ne les produit pas; c'est le cas de la houille, du pétrole, et pour notre grande colonie d'Indochine, des produits alimentaires ou autres de goût et de facture chinoise qui forment la base de la consommation de 20 millions de sujets indigènes.

Si nous considérons le cas spécial de l'Indochine, qui ne fait avec la France qu'un tiers de son commerce, nous verrons que s'il est désirable que la métropole vende à la colonie quantités de produits sortant actuellement des entrepôts de Singapour et surtout de Hong-kong et d'origine anglaise ou allemande, il n'en est pas moins heureux que notre colonie trouve en Extrême-Orient (Chine, Japon, Philippines, Indes Néerlandaises) un débouché croissant et illimité à son exportation, et notamment pour ses riz, que la France ne saurait importer en Europe pour de telles quantités.

Il convient d'ailleurs de remarquer que si le tarif douanier

métropolitain a pu dans certaines possessions assurer à la métropole la plus grosse part du trafic (92 % à la Réunion, 80 % à Madagascar, 83 % aux Comores, 66 % à Saint-Pierre-et-Miquelon, 82 % à la Guadeloupe, 78 % à la Martinique, 77 % à la Guyane, 47 % à la Nouvelle-Calédonie), il a été absoment inefficace en Indochine et qu'il ne saurait être autrement, parce que l'on ne va pas contre les lois naturelles des échanges.

Un effort pourrait cependant amener à la métropole une partie du trafic qui lui échappe, si elle le voulait. Mais pour cela il faudrait deux choses : d'abord reviser une loi douanière injustifiée et injuste, qui traite nos colonies de territoire national quand elles achètent, et les traite en pays étrangers quand elles vendent. Si l'on veut que les produits coloniaux viennent en France, il ne faut pas leur fermer la porte en les frappant de droits qu'ils ne payent pas dans les pays étrangers.

Si l'on veut qu'ils y viennent, et si l'on veut en même temps que l'industrie métropolitaine écoule facilement ses marchandises dans nos possessions d'outre-mer, il faut un fret abondant et peu coûteux, il faut une marine marchande, il faut au commerce français des cargo-boats, qui actuellement n'existent pas. Il faut aussi, tant dans nos colonies que dans la métropole, de véritables entrepôts, des ports francs, analogues à ceux de Hong-kong, d'Anvers, de Hambourg. La question de la part du commerce français dans les affaires coloniales est donc bien plus considérable qu'elle ne paraît par elle-même. Elle n'est pas une, elle se rattache à toute la politique économique de notre pays, dont l'orientation actuelle est de favoriser le commerce intérieur et non de développer le trafic extérieur, qu'il soit étranger ou colonial.

L'année 1909, au point de vue du commerce français dans les colonies, a été cependant particulièrement bonne. Nous en donnons ci-dessous les chiffres (commerce avec la France et commerce intercolonial réunis, la part de ce dernier n'étant au total que de 15.488.676 francs aux importations, de 9.181.120 francs aux exportations, et de 25.369.796 francs au total).

	Importation	Exportation	Commerce total	Part proportionnelle du commerce français
	—	—	—	—
Afrique Occidentale.	60.861.410	65.154.302	126.015.712	55,7 %
Afrique Equatoriale.	4.563.040	8.380.868	12.943.908	45
Réunion.....	11.471.138	15.906.292	27.377.430	92
Madagascar et dépendances.....	30.520.803	23.349.222	53.870.025	79,7
Mayotte et Comores.	860.770	2.523.276	3.384.046	84,8

	Importation	Exportation	Commerce total	Part proportionnelle du commerce français
	—	—	—	—
Côtes des Somalis..	2.687.851	2.537.402	5.225.253	13,7
Inde Française.....	1.081.203	22.583.100	23.664.303	43
Indochine.....	99.041.145	64.503.872	165.545.017	32,4
Saint-Pierre et Miquelon.....	2.317.686	744.299	9.931.985	66
Guadeloupe et dépendances.....	9.351.152	11.419.233	20.770.385	82,2
Martinique.....	9.490.322	21.394.962	30.885.284	77,8
Guyane Française..	8.260.425	7.142.244	15.402.569	67,6
Nouvelle-Calédonie et dépendances....	5.390.347	2.845.181	8.235.528	47,1
Océanie.....	796.581	115.371	911.952	9,7
	246.693.773	257.469.624	504.163.397	46,3 %
Différence sur 1908.	+6.799.770	+46.496.173	+53.095.943	+ 2,4
	Commerce étranger.			
En 1909.....	268.102.114	318.120.157	586.222.371	53,7 %
Différence sur 1908.	—17.013.411	+27.667.073	+10.153.662	— 2,4

Ces résultats sont particulièrement éloquents. Malgré les conditions défavorables dans lesquelles se trouve parfois le commerce de la France dans ses possessions, les progrès qu'elle a accomplis en 1909 l'ont été non seulement du fait de l'amélioration de la situation économique de nos colonies, mais aussi parce qu'elle a conquis une part de son chiffre d'affaires sur celui que faisait précédemment le commerce étranger. De ce fait, elle a gagné 2,4 % du mouvement général du trafic.

P. Chemin-Dupontès.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La crise ministérielle. Le nouveau ministère Briand.* — Interpellé à la Chambre des députés sur la grève des chemins de fer et les mesures prises par le gouvernement pour assurer le maintien de l'ordre, M. Briand, après une discussion violemment agitée, et malgré l'obstruction forcenée de l'extrême-gauche, a fait approuver ses déclarations par 329 voix contre 183, sur 512 votants.

Cependant, malgré ce vote de confiance, M. Briand, estimant que la composition de son cabinet ne correspondait plus absolument à la majorité parlementaire, a remis le 2 novembre au président de la République la démission collective du ministère. M. Fallières a aussitôt chargé M. Briand de reconstituer le gouvernement, et dès le lendemain 3 novembre, le nouveau ministère se trouvait ainsi constitué :

	MM.
Présidence du Conseil et Intérieur...	Aristide Briand.
Justice.....	Théodore Girard.
Affaires étrangères.....	Stéphen Pichon.
Guerre.....	Général Brun.
Marine.....	Amiral Boué de Lapeyrère.
Finances.....	L.-L. Klotz.
Commerce.....	Jean Dupuy.
Travaux publics.....	Louis Puech.
Instruction publique.....	Maurice Faure.
Colonies.....	Jean Morel.
Agriculture.....	Raynaud.
Travail.....	Lafferre.
SOUS-SECRÉTARIATS D'ÉTAT	
Beaux-Arts.....	Dujardin-Beaumetz.
Finances.....	André Lefèvre.
Guerre.....	Noulens.
Marine.....	Guist'hau.

Toute la presse, sans distinction de parti et d'opinion, a salué avec une unanime satisfaction le maintien de M. Stéphen Pichon à la direction des Affaires étrangères. Nous nous associons pour notre part, avec le plus sincère empressement, à l'expression de cette satisfaction que légitime le souci patriotique des intérêts supérieurs de la France.

Le nouveau ministre des Colonies, M. Jean Morel, représente depuis 1898 la 2e circonscription de Roanne. Il s'est fait, à la

Chambre, une spécialité des questions économiques et agricoles, et tout dernièrement il défendit avec une compétence très remarquée le nouveau régime douanier dont il était le rapporteur.

— *Réception du nouvel ambassadeur d'Allemagne à l'Elysée.* — Le président de la République a reçu, le 29 novembre, en audience officielle, le nouvel ambassadeur d'Allemagne, M. le baron de Schœn, qui lui a remis ses lettres de créance et a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

En vous remettant les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur, mon auguste souverain, m'accrédite auprès de vous en qualité d'ambassadeur, qu'il me soit d'abord permis de vous dire combien je ressens l'honneur de la mission qui m'est confiée.

Cette mission, conformément aux ordres précis ds Sa Majesté, a pour but de maintenir et de consolider les bonnes relations qui existent si heureusement entre la France et l'Allemagne et de développer les rapports d'intérêts communs déjà si nombreux entre les deux pays.

De même que mes prédécesseurs dont j'ai été le collaborateur, je ne cesserai de diriger tous mes efforts vers ces résultats si désirables, et je m'estimerai heureux si, dans l'accomplissement de ma tâche, je parviens à me concilier votre confiance, Monsieur le Président, et le concours du gouvernement de la République.

L'empereur m'a chargé d'être auprès de vous l'interprète des sentiments d'estime et de sympathie que Sa Majesté professe à un si haut degré pour votre personne et de vous transmettre les vœux qu'il forme pour la prospérité de la France.

J'ai l'honneur d'y ajouter, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect pour le premier magistrat de la République.

Le président de la République a répondu à M. de Schœn :

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai grand plaisir, en recevant les lettres qui vous accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, à vous souhaiter la bienvenue.

Les vœux que vous venez de formuler pour le maintien et la consolidation des bonnes relations qui existent entre nos deux pays et pour le développement de leurs intérêts communs correspondent aux intentions du gouvernement de la République.

Il m'a été d'autant plus agréable d'en recueillir l'expression de votre bouche que ceux qui ont eu l'avantage de vous connaitre au cours de votre premier séjour en France n'ont pas oublié les sentiments que vous nous avez toujours manifestés. Ainsi que votre éminent prédécesseur, vous ne trouverez parmi nous que le désir constant de faciliter la tâche à laquelle vous comptez consacrer vos efforts.

En vous désignant pour être l'interprète fidèle de sa pensée, S. M. l'empereur Guillaume ne pouvait douter de l'accueil sympathique qui vous attendait ici.

Je suis tout particulièrement sensible aux souhaits que vous avez été chargé de me transmettre de sa part, ainsi qu'à la forme dans laquelle vous avez rempli cette mission. Je vous serais reconnaissant, Monsieur

l'ambassadeur, d'exprimer à S. M. l'empereur, avec tous mes vœux, mes sincères remerciements.

— *L'affaire Savarkar.* — Après entente entre les gouvernements français et anglais, le tribunal arbitral chargé de statuer sur le cas de l'Hindou Savarkar qui fut, on s'en souvient, arrêté sur les quais de Marseille par des policiers anglais après qu'il eut réussi à s'enfuir à la nage du vapeur *Morea*, où on le détenait pour le conduire aux Indes où il devait être jugé, sera ainsi composé :

M. Beernaert, Belge, président;
M. G. de Savornin-Lohman, Hollandais;
M. Gramm, Norvégien;
M. Louis Renault, Français;
Lord Desart, Anglais.

Allemagne. — *L'entrevue de Potsdam.* — Le 4 novembre, le tsar Nicolas II, en villégiature au château de Wolfsgarten, chez les parents de l'impératrice, est allé rendre visite à l'empereur Guillaume II au nouveau Palais de Potsdam. Il était accompagné du nouveau ministre des Affaires étrangères de Russie, M. Sasonof. Le chancelier de l'empire allemand, M. de Bethmann-Hollweg, et le ministre des Affaires étrangères, M. de Kiderlen-Wæchter, assistaient également à l'entrevue. Le soir de son arrivée, le tsar a dîné au nouveau palais avec l'empereur et la famille impériale, mais aucun toast officiel n'a été prononcé. Le lendemain les souverains ont chassé ensemble. Le tsar est reparti le soir même pour Wolfsgarten.

A la suite de cette entrevue, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, le 6 novembre, le communiqué suivant qui semble devoir donner la note exacte sur la portée de cet événement.

La rencontre des deux empereurs a eu comme cela était à prévoir un caractère cordial et amical dans tous ses détails. Elle a fourni l'occasion d'entretiens répétés entre les souverains et les hommes d'Etat des deux pays ainsi que d'échanges de vues satisfaisants sur les questions politiques. Entre deux grands empires comme l'Allemagne et la Russie, qui ont des intérêts si divers et si étendus, il peut naturellement y avoir parfois des divergences de vues sur certains points. Toutefois elles n'ont pas une influence dominante sur les relations des deux nations voisines. L'essentiel dans les rapports des deux grands empires, c'est que les difficultés et les malentendus qui surviennenr soient aplanis par un contact personnel et par des conversations entre les souverains et les ministres. C'est ainsi qu'il faut juger et apprécier cette entrevue de l'empereur Guillaume II et du tsar Nicolas. Elle n'a pas modifié le système politique européen. Aucune modification n'était d'ailleurs voulue ni du côté russe ni du côté allemand. Il est probable en tout cas que l'influence de la récente entrevue des monarques se fera sentir dans le sens du développement de la politique générale de paix.

De son côté, l'officieuse *Rossya* a consacré à la rencontre des deux souverains un article évidemment inspiré, disant que l'entrevue ne

doit pas être considérée comme un événement politique sortant du cadre général des relations russo-allemandes.

Il doit, au contraire, a ajouté la *Rossya*, être regardé comme une nouvelle preuve de la solidité des traditions historiques qui unissent non seulement les maisons régantes de Russie et d'Allemagne, mais aussi les deux nations. Les cordiales relations entretenues entre la Russie et l'Allemagne ont des racines profondes dans l'âme du peuple allemand, ainsi que dans l'âme du peuple russe. Cette circonstance assure également pour l'avenir, et peut-être mieux que tout traité, l'action solidaire des deux gouvernements pour le maintien de la paix européenne. Les efforts communs des hommes d'Etat à la tête de leur politique étrangère remédieront aisément à tout malentendu, à toute divergence d'opinion qui pourraent survenir entre eux.

L'empereur rendra incessamment sa visite à Nicolas II, au château de Wolfsgarten. Le tsar compte quitter l'Allemagne avec sa famille, pour rentrer en Russie vers le milieu de novembre.

— *Le voyage du kronprinz allemand.* — Le prince héritier d'Allemagne et la princesse Cécile, sa femme, ont quitté Berlin le 1er novembre, pour s'embarquer le 3 à Gênes, à bord du paquebot *Prinz-Ludwig*, qui les conduira à Colombo avec escales à Naples, Port-Saïd, Suez et Aden. L'arrivée à Colombo est fixée au 20 novembre. Le couple princier restera jusqu'au 11 décembre dans l'île de Ceylan, d'où la kronprinzessin partira pour l'Egypte, tandis que le prince, à bord du *Gneisenau*, se rendra par Candi à Bombay. Son séjour dans l'Inde durera deux mois. Il se rembarquera le 20 février, à Calcutta pour Singapour et après s'être arrêté à Bangkok, Batavia et Hong-Kong, il atteindra Changhaï le 31 mars. Il visitera Tsing-Tao, d'où il gagnera Tien-Tsin pour se rendre à Pékin. Le 25 avril, il arrivera à Yokohama, visitera Tokyo, Nagasaki, Hiogo et sera le 16 mai à Vladivostok, d'où il rentrera par le Transsibérien. Il est toutefois possible que les dispositions de retour subissent certaines modifications. Le prince héritier compte être rentré à Potsdam dans les premiers jours de juin.

Angleterre. — *Remaniement ministériel.* — M. Asquith a remanié son ministère, ainsi que le bruit en courait depuis quelque temps; lord Morley quitte le ministère de l'Inde pour prendre la présidence du Conseil. C'est un poste peu fatiguant, presque une sinécure, qui permettra à lord Morley de se reposer tout en donnant à ses collègues, au milieu de qui il restera, le précieux concours de son expérience et de ses conseils.

La disparition de lord Morley eût été un affaiblissement regrettable du ministère Asquith, car lord Morley, qui jouit d'une grande popularité dans le parti libéral, est un des hommes d'Etat anglais en qui tout le monde a confiance. Il est homme de gouvernement et a su montrer en plusieurs occasions récentes que le modéralisme bien

compris n'est pas incompatible avec l'énergie et la fermeté dont doit faire preuve un ministre.

Son successeur au ministère des Indes est lord Crewe qui, depuis la mort de lord Ripson, est le chef du parti libéral à la Chambre des lords. Il était ministre des Colonies depuis 1908.

Le nouveau ministre des Colonies est M. Lewis Harcourt, qui quitte les Travaux publics, où il a fait preuve de beaucoup de capacité, notamment comme défenseur à la Chambre des Communes de certaines mesures législatives proposées par le gouvernement. On n'attendait qu'une occasion pour lui donner un poste important, plus en rapport avec ses hautes capacités.

Enfin lord Beauchamp remplace M. Lewis Harcourt à la direction des Travaux publics.

Ces changements n'exigent pas de réélections, puisqu'ils n'entraînent en somme que des mutations.

Belgique. — *Le voyage des souverains allemands.* — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont venus à Bruxelles, le 26 octobre, rendre aux souverains belges la visite que ceux-ci leur avaient faite au commencement de l'été. Un dîner de gala a eu lieu au palais royal et les toasts suivants ont été prononcés, en français par le roi Albert, en allemand par l'empereur Guillaume.

TOAST DU ROI ALBERT

En venant nous rendre visite dans notre capitale, dès la première année de notre règne, Vos Majestés impériales nous ont fait un honneur qui nous réjouit profondément, la reine et moi. Nous y voyons, en effet, un nouveau témoignage des sentiments dont l'affectueux accueil qui nous a été réservé à Potsdam, le printemps dernier, nous avait fait connaître déjà toute la cordialité.

Mais ce témoignage ne se restreint pas à la famille royale de Belgique; j'en suis persuadé, l'empereur allemand a voulu aussi montrer aux Belges la sympathie qu'il ressent pour un peuple d'énergiques travailleurs, passionné à la fois d'art, d'idéal et de progrès.

Et cette marque d'estime du souverain du grand empire voisin, où une population immense nous offre le spectacle d'un constant et magnifique labeur, est encore rehaussée par la présence à ses côtés de Sa Majesté l'impératrice, dont le nom est synonyme de bienfaisance et de charité, et de la charmante princesse qui apporte dans ce palais la grâce de ses dix-huit ans.

Sire, le peuple belge appréciera hautement l'amical intérêt dont il est l'objet de la part de Votre Majesté impériale. Il voit et il salue dans l'empereur le monarque aussi prévoyant qu'éclairé, qui a su si bien favoriser le brillant essor de son pays dans tous les domaines de l'activité humaine. Il désire non moins sincèrement que moi que les relations remplies de confiance existant entre les deux maisons régnantes fortifient encore l'amitié des deux nations.

Quant à moi, uni à Votre Majesté Impériale par la parenté comme par l'affection, ainsi qu'elle s'est plu à le rappeler à Potsdam, je connais tout le prix des sentiments qu'elle nous témoigne à la reine et à moi, et je tiens à lui dire qu'ils éveillent en nous une vive reconnaissance.

Je suis heureux de saisir l'occasion d'exprimer à Votre Majesté Impériale les vœux chaleureux que je forme pour votre bonheur, pour que son règne continue d'être glorieux et prospère, pour que ses nobles efforts continuent à affermir la paix du monde et profitent ainsi à toutes les nations.

Je lève mon verre en l'honneur de Vos Majestés Impériales et de leur auguste famille, et je bois à la prospérité de l'Allemagne.

Vive Sa Majesté l'empereur! Vive Sa Majesté l'impératrice !

TOAST DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Les paroles de profonde et sincère amitié que Votre Majesté, en son nom et au nom de Sa Majesté la reine, nous a adressées si chaleureusement et avec tant de cœur à l'impératrice, à ma fille et à moi, sont accueillies par nous avec la même chaleur et la même cordialité. C'est avec une joie bien vive que nous nous rappelons la visite que Vos Majestés nous ont faite, le printemps dernier, à Potsdam, et c'était pour nous un devoir de reconnaissance très cher de nous empresser de la leur rendre.

La brillante réception qui nous a été préparée par Leurs Majestés et le peuple belge dans cette splendide capitale nous a profondément touchés et a éveillé des sentiments de gratitude d'autant plus vifs que nous voyons dans cet accueil un gage de l'union étroite qui existe, non seulement entre nos familles, mais encore entre nos peuples. Plein d'une amicale sympathie, je suis et j'observe, avec toute l'Allemagne, le surprenant succès que le peuple belge, d'une infatigable activité, remporte dans tout le domaine du commerce et de l'industrie et dont nous avons pu saluer le couronnement à l'Exposition universelle, si brillante et si réussie, de cette année.

La terre entière est enveloppée par le commerce mondial de la Belgique, et c'est là un champ d'action pacifique où Allemands et Belges partout se rencontrent. Une égale admiration nous remplit pour le culte de l'idéal et du beau, domaine où les poètes et les artistes belges ont acquis une place si marquée.

Puissent les relations remplies de confiance et de bon voisinage dont, tout récemment, les négociations entre nos gouvernements ont donné un si amical témoignage, se resserrer davantage !

Puisse le règne de Votre Majesté répandre le bonheur et la prospérité dans sa maison royale et parmi son peuple ; c'est là le vœu qui part du plus profond de mon cœur, et avec lequel je m'écrie : Vivent Leurs Majestés le roi et la reine des Belges ! Hourra !

Bulgarie. — *La situation politique en Bulgarie. L'ouverture du Sobranié.* — Les rapports du roi Ferdinand avec son nouveau ministère provoquent à Sofia de nombreux commentaires. Après la reconstitution du Cabinet, le roi avait affecté de ne pas recevoir ses ministres. Il témoignait une mauvaise humeur évidente de ce que le département des Affaires étrangères eût été enlevé au général Paprikof, qui possédait sa confiance, pour être confié au président du Conseil, M. Malinof, qui prétend agir en toute indépendance et qui représente des tendances nationalistes préoccupantes. A son retour de l'étranger, il s'était rendu au château d'Euxinograd sur la mer Noire sans voir le président du Conseil. Cette situation anormale ne pouvait pourtant durer indéfiniment. Le Sobranié devait se réunir,

et le discours du Trône devait forcément être élaboré de concert entre Ferdinand Ier et ses ministres. Le roi s'est donc décidé à rentrer à Sofia le 25 octobre et a eu le même jour un entretien avec M. Malinof. La session du Sobranié a pu s'ouvrir le 28 octobre. Le roi a déclaré dans le discours du Trône qu'au point de vue de la politique intérieure le programme ministériel n'a subi aucune modification et que, pour la politique extérieure, le gouvernement emploiera tous ses efforts à fortifier ses excellents rapports avec toutes les grandes puissances. Mais quelque rassurantes que prétendent être ces déclarations, il n'en reste pas moins que la situation est profondément modifiée au point de vue de la direction des Affaires étrangères. Jusque-là, elles avaient été entièrement entre les mains du roi, qui évoluait sur ce terrain difficile avec un art consommé. Ferdinand Ier était certainement en Bulgarie et dans la péninsule balkanique un élément modérateur. Il savait concilier l'ambition et la prudence. Il faisait heureusement contre-poids aux exagérations nationalistes d'une partie de ses sujets. Si ce contrepoids venait à manquer, l'équilibre balkanique pourrait être gravement compromis.

Grèce. — *L'attitude des partis. — Le programme de M. Venizelos.* — Les leaders des anciens partis parlementaires hellènes, MM. Theotokis, Rhalli, et Mavromikalis, ont décidé de recommander l'abstention électorale à leurs partisans, parce qu'ils considèrent comme illégale et anticonstitutionnelle la dissolution de l'assemblée nationale faite par M. Venizelos. D'autre part, M. Venizelos, interviéwé par le correspondant de l'agence Havas à Athènes, sur la situation politique en Grèce, a commencé par affirmer que cette situation s'est beaucoup améliorée, que la population est très résolument pacifique et qu'il n'y a lieu de redouter aucun désordre pendant la période électorale, quelque vive que s'annonce la campagne. M. Venizelos a dit ensuite toute sa confiance dans le succès de sa cause aux prochaines élections. « J'ai mille bonnes raisons, a-t-il déclaré, de compter sur un succès électoral, sur une majorité compacte, homogène, suffisant à mener à bonne fin l'œuvre de relèvement national à laquelle je me suis dévoué. »

Parlant enfin de son programme de gouvernement, M. Venizelos a conclu l'entretien par cette déclaration :

Je n'ai pas voulu exposer mon programme devant la Chambre révisionniste, qui n'ayant pas de caractère législatif devait s'occuper exclusivement de la revision de la Charte. Le développement d'un programme aurait suscité de longs débats qui auraient forcément retardé l'œuvre de la revision. Mais ce programme, j'ai l'intention de le développer dans ses moindres détails dans la tournée électorale que je vais faire en province. Je dirai aussi tous les projets de reforme qui doivent en assurer l'application.

Mon programme, en effet, sera, avant tout, un programme de réformes qui s'étendront à toutes les branches des services publics.

Les idées directrices de ma politique peuvent d'ailleurs se résumer en

peu de mots : Respect absolu de la légalité; soumission aveugle aux lois du pays: pas de compromissions, pas de marchandages, ni avec les hautes ni avec les basses couches sociales; résistance à toutes les démagogies, à celles d'en haut comme à celles d'en bas; avoir le gouvernement comme moyen et non comme but; ne rien sacrifier des idées que je crois utiles au pays; quitter le pouvoir plutôt que de descendre aux compromissions qui déshonorent les gouvernements et sont une entrave à la marche en avant des peuples.

D'autre part, en ce qui concerne notre politique extérieure et plus spécialement nos relations avec la Turquie et les Etats des Balkans, je n'a pas à cacher que nous avons besoin de paix (et c'est la meilleure garantie de nos intentions pacifiques), d'une longue période de paix, pour assurer l'application du programme de réformes exigées par les circonstances. Ce n'est pas, en pareille situation, que l'on a envie de chercher querelle aux voisins. Par cela même, nous sommes animés des intentions les plus pacifiques autant envers la Turquie qu'envers les autres Etats des Balkans. Je m'efforcerai donc de dissiper, par de franches et loyales explications, tous les malentendus qui ont pu surgir entre ces Etats et la Grèce. Car, je le répète encore, tous nos efforts doivent tendre au maintien de la paix nécessaire à la prospérité et à la régénération de l'Europe orientale, à améliorer, par conséquent, nos relations avec tous les Etats avec lesquels nous voudrions avoir les plus excellents rapports.

Espagne. — *Le vote de la loi du « cadenas ».* — Le Sénat espagnol, après une longue discussion, a voté, le 5 novembre, la loi dite du cadenas, dont voici le texte :

Aucune nouvelle association appartenant aux ordres religieux ou corporations reconnus par les lois canoniques ne sera établie jusqu'à ce que leur situation juridique ait été définitivement réglée, sauf avec l'autorisation du ministre de la Justice par décret royal. Cette autorisation ne sera pas accordée quand plus d'un tiers des membres de la nouvelle association seront étrangers. Si une nouvelle loi des associations est promulguée dans les deux ans, cette loi cessera d'être en vigueur.

Cette limite de durée a été assignée à la loi par un amendement du baron de Sacro Lirio, accepté par M. Canalejas à titre de compromis avec l'opposition.

Portugal. — *Les colonies portugaises.* — La légation de Portugal à Paris a communiqué à la presse le télégramme officiel suivant, démentant le bruit répandu par divers journaux concernant la vente de certaines colonies portugaises.

Le gouvernement provisoire de la République portugaise, considérant les colonies portugaises comme un patrimoine aussi sacré que le territoire de la métropole même, déclare que le bruit d'une prétendue vente de quelques-unes de ces colonies est absolument faux. — *Signé* : BERNARDINO MACHADO.

Russie. — *La rentrée de la Douma.* — La rentrée de la Douma a eu lieu le 3 novembre. On craignait beaucoup une séance d'ouverture orageuse, attendu que tous les groupes de gauche avaient décidé de

demander que la séance fût levée en l'honneur de la mémoire de M. Mouromtzef, président de la première Douma, et que les partis de droite avaient annoncé leur intention de s'opposer à toute démonstration de « sympathie publique à l'adresse d'un ennemi du tsar ». Mais grâce à la présence d'esprit du prince Volkonski, deuxième vice-président, qui occupait le fauteuil présidentiel, tout désordre fut évité. Le prince Volkonski, en effet, en ouvrant la séance, déclara brusquement que, « vu le manque d'unanimité de ses honorables collègues », il ne proposait aucune motion à la Chambre et passait à l'ordre du jour. Surpris par cette communication inattendue, les différents partis ne surent quelle attitude prendre, et lorsqu'ils eurent réfléchi, il était trop tard pour agir.

II. — ASIE.

Chine. — *La convocation des Chambres.* — On sait qu'un décret impérial, en date du 27 août 1908, avait annoncé, pour 1916, la convocation à Pékin d'une Chambre et d'un Sénat. A la suite de l'agitation entretenue dans l'Empire par les conseillers provinciaux, qui remirent successivement au régent trois pétitions pour demander que l'échéance de 1916 fut avancée, le régent vient de lancer un nouvel édit annonçant pour 1913 la publication des lois constitutionnelles et des lois électorales. Voici le texte de cet édit :

Nous avions reconnu la nécessité d'une Constitution avant qu'une pétition en faveur du Parlement fût remise, mais nous ignorions si le peuple était favorable, nous attendions son verdict que nous approuvons aujourd'hui : toutefois, comme il convient de préparer l'ouverture du Parlement, nous modifierons au préalable le système officiel ; nous organiserons le cabinet, nous publierons les lois constitutionnelles et les règlements pour les élections aux Chambres haute et basse, et nous prendrons les autres mesures préliminaires essentielles.

L'ajournement de l'ouverture à trois ans en raison de ces préparatifs a été mûrement délibéré et définitivement fixé pour le mieux des intérêts de l'empire ; il ne sera pas réduit. Il appartient maintenant aux fonctionnaires et au peuple de se préparer chacun dans sa sphère, à s'adapter au nouvel ordre de choses. Nous comptons que les résultats favorables ne tarderont pas à remplir d'allégresse les mânes de l'empereur Kouan Sou et à satisfaire le peuple.

Les attendus de l'édit rappellent que Kouan Sou avait préparé un programme constitutionnel que le souverain actuel suit religieusement depuis son accession au trône.

— *Les Etats-Unis et la Chine.* — Un décret impérial vient de sanctionner la conclusion d'un emprunt de 50 millions de dollars (250 millions de francs) qui sera souscrit par les Etats-Unis à la Chine au type de 5 % remboursable en quarante-cinq ans, et dont le montant sera affecté au développement industriel et financier de la Mandchourie.

Le *New-York Herald* se félicite vivement de cet heureux résultat de

négociations pendantes depuis longtemps déjà entre les gouvernements de Pékin et de Washington : « Pour la première fois, dit-il, la « Chine peut conclure un emprunt important à des conditions rai- « sonnables » ; et il ajoute que, de leur côté, les Etats-Unis n'ont pas lieu d'être moins satisfaits d'un événement qui augmentera considérablement leur influence en Chine, et qui en même temps montre de la manière la plus pratique aux Chinois avec quelle sincérité et quel empressement les Américains sont disposés à les aider dans leur œuvre de régénération.

L'enthousiasme du *New-York Herald* n'a rien qui doive surprendre quand on sait la campagne acharnée que ce journal mène depuis de longs mois pour le développement de l'influence américaine en Chine, et qui l'a conduit notamment à créer à Pékin un bureau télégraphique de nouvelles, grâce auquel il peut exercer une action non négligeable sur l'opinion publique en Chine et aux Etats-Unis. Cependant il n'en est pas moins vrai que le succès de la politique américaine est intéressant à relever et que l'appui financier que les Etats-Unis apportent aujourd'hui à l'empire chinois a dans les circonstances une certaine importance, surtout si l'on se rappelle les récents incidents soulevés par la proposition Knox sur l'internationalisation des chemins de fer de Mandchourie.

Perse. — *Remaniement ministériel.* — On mande de Téhéran au *Times* que le cabinet persan a été reconstitué de la façon suivante : Aïn ed Daouleh, dont la nomination est due, croit-on, au désir de répression des désordres dans le Sud, devient ministre de l'Intérieur ; le prince Firman Firma prend le portefeuille de la Guerre ; Saïn ed Daouleh devient ministre des Finances, et Moutashe es Sultaneh, ministre de la Justice. Comme Saïn ed Daouleh était un membre avancé de l'ancien cabinet, le remaniement ministériel montre le désir d'établir la balance entre les partis. Le ministre des Affaires étrangères semble être le personnage le plus influent du cabinet.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Un Livre Jaune sur le Maroc.* — Le gouvernement français a fait distribuer le 25 octobre, aux membres du Parlement, un Livre Jaune contenant les documents diplomatiques relatifs aux affaires du Maroc pour 1908-1910.

Les pièces publiées, qui sont au nombre de 489, contiennent peu de détails d'un inédit sensationnel. La première partie a trait à la reconnaissance de Mouley Hafid et à la capture de Mouley Mohammed (pièces 3 à 79) ; puis l'on peut suivre le développement des négociations entre la France et l'Allemagne en vue d'un accord (pièces 98, 99, 100, 104, 106, 114, 116, 119, 122, 123, 125). Les documents qui suivent immédiatement ont trait aux négociations avec le sultan

Mouley Hafid au sujet des différentes questions litigieuses : question de la Chaouïa, question de la région frontière, question de la mission militaire, négociations qui aboutissent à des accords préliminaires successifs (pièces 150, 161). L'on retrouve ensuite le détail d'incidents connus : affaire Renschausen, affaire Mannesmann, événements de Melilla, agissements du rogui, sa capture et son supplice.

Les opérations des Espagnols dans le Rif font l'objet d'un bon nombre de dépêches auxquelles succèdent des télégrammes touchant la répression de la contrebande des armes, les mesures prises conjointement par l'Espagne et la France pour y mettre un terme, et l'adhésion des puissances à ces mesures.

La pièce 426 donne le texte de l'accord intervenu le 15 février 1910 entre la France et le gouvernement chérifien sur la Chaouïa, la région frontière algérienne et la question financière.

Les derniers télégrammes (460 à 489) ont trait à l'arrestation du pacha de Fez et de sa femme Lalla Batoul, et à la libération de cette dernière sur l'intervention du docteur Weisgerber. Le télégramme 488, envoyé le 24 août dernier par M. Pichon à M. Regnault, notre ministre à Tanger, le prie de féliciter le général Lyautey, haut commissaire français, pour l'ouverture des marchés dans la région frontière, et le lieutenant-colonel Féraud, commandant la police marocaine, pour sa belle conduite dans la journée du 12 juillet, lors de l'incident de Moul-el-Bacha, où nous eûmes 11 soldats tués et 17 blessés.

— *La mort de Ma el Aïnin* — Une dépêche Havas, de Tanger, en date du 4 novembre annonce que Ma el Aïnin est mort, le 28 octobre, à Tiznit.

Le cheikh saharien Ma el Aïnin, dont le nom signifie l'eau des yeux, les larmes, était moralement le maître de tous les pays au Sud du Maroc. Ses sectateurs portaient des *boubous* bleus, d'où le surnom d'hommes bleus qui leur était donné. Son centre d'opération était l'oasis de Smara, près de la Seguiet d'Hamra, par où il se ravitaillait en armes et en munitions.

Il se rendait périodiquement à Merrakech et à Fez, et il y était toujours bien accueilli par les sultans, auxquels il apportait l'appui de son influence et aussi parce qu'il était le dernier négrier qui les ravitaillait en esclaves. Chacun de ces voyages de Ma el Aïnin était d'ailleurs suivi régulièrement d'une agitation antieuropéenne des tribus, ce pourquoi des remontrances furent plusieurs fois présentées à ce sujet par nous à Fez.

Quand Ma el Aïnin vit que les Français entreprenaient de pacifier la Mauritanie, il comprit qu'il allait perdre son fief, l'Adrar, dont le sultan était à sa dévotion, et il poussa aussitôt les gens de l'Adrar à nous combattre. Le premier acte de cette hostilité fut l'assassinat de M. Coppolani en 1905.

En octobre 1906, les gens de l'Adrar envoyèrent à Fez une ambassade, une sorba, pour demander secours au Makhzen. Au retour de

cette sorba, les actes d'hostilité redoublèrent, et c'est alors que furent tués nombre de nos officiers, notamment les capitaines Mangin et Repoux, et le lieutenant Reboul. En neuf mois, du 16 mars au 6 décembre 1908, nous perdîmes 3 officiers, 5 sous-officiers et 54 tirailleurs tués, sans compter un grand nombre de tirailleurs blessés.

La campagne de l'Adrar fut alors décidée pour chasser Ma el Aïnin et le colonel Gouraud en assuma la direction. Ma el Aïnin et son fils, le cheikh Hassana, furent complètement battus, mais purent s'échapper sains et saufs (fin 1909).

Chassé de l'Adrar, Ma el Aïnin alla se refaire dans le Sud marocain. Il fut à ce moment signalé comme se dirigeant sur la Chaouïa, et le général Moinier envoya contre lui deux colonnes qui lui infligèrent une sanglante défaite à Tedia (23 juin 1910). Ma el Aïnin se réfugia sur la Haute Moulouya, d'où il repartit pour le Sahara. Les dernières nouvelles de lui annonçaient son arrivée à Tiznit, où il vient de mourir.

C'est certainement son fils, le cheikh Hassana qui prendra sa succession.

Afrique Occidentale. — *Pacification définitive du pays Habé (Boucle du Niger).* — On se rappelle l'insurrection dont le pays des Habé fut le théâtre l'année dernière. Cette tribu très spéciale habite la région montagneuse qui s'étend au Nord-Est de notre poste de Bandiagara et qu'on appelle généralement la « région des falaises ». Sur ces hauteurs, les Habé se sont construit de véritables repaires presque inaccessibles. Leur indépendance plusieurs fois séculaire a fait des montagnards Habé une race d'allure franche, énergique et méfiante. Ils ne virent pas d'un bon œil notre installation dans leur contrée, et après une période d'expectative indécise, une fraction d'entre eux crut le moment venu de se révolter délibérément contre nous.

On connaît les phases principales de cette rébellion. L'adjoint Veyres fut tué par les indigènes auprès desquels il se rendait pour tâcher de les amener à la soumission. On sait aussi que la répression, confiée au commandant Cazeaux fut menée rapidement et qu'après quelques engagements, dont un assez vif à Kinian, la période active des opérations de police se termina en février dernier par la prise des centres de résistance.

On entreprit aussitôt de ramener le calme dans les esprits et d'empêcher le retour de nouvelles manifestations d'indépendance. Dans ce but, le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger imposa à tous les villages compromis dans la rébellion d'évacuer leurs repaires de la montagne et de s'installer définitivement dans la plaine; d'autre part, on créa à Sangha, à proximité des points d'où était parti le mouvement d'insurrection, un poste destiné à la fois à surveiller les Habé et à les apprivoiser par un contact permanent.

Dès son retour dans la colonie, le gouverneur Clozel a tenu à se rendre compte par lui-même des résultats obtenus, et, en septembre dernier, il a visité toute la « région des falaises » depuis Ibissa jusqu'à Bandiagara, en passant notamment par Pélinga et Pesséma, qui avaient été les principaux foyers de la révolte. Cette tournée, eu égard à la saison et à la nature du pays, fut particulièrement fatigante, mais les résultats en ont été féconds.

Tout le long de la route, les populations naguère hostiles ont fait au chef de la colonie un accueil chaleureux, que leur caractère spécial permet de considérer comme sincère et spontané. De nombreux villages ont été définitivement construits dans la plaine, les nids d'aigle d'antan ne sont plus que des ruines que nul ne songe à restaurer. Les indigènes se sont adonnés résolument à des essais de culture de sésame et de plantes à caoutchouc.

En présence d'une situation aussi satisfaisante, le gouverneur Clozel a estimé le moment venu de tourner vers la prospérité économique du pays les qualités d'entreprise et d'activité que les Habé avaient utilisées surtout, jusqu'à présent, pour le maintien de leur farouche indépendance. Conformément aux instructions qu'il a données sur place à M. Bonnassiès, administrateur de la région, les plantations de sésame et de caoutchouc vont recevoir une extension nouvelle, des routes vont être construites pour permettre l'accès des points les plus reculés de la montagne et l'écoulement vers le Niger des produits de l'agriculture, et une école vient d'être créée à Sangha pour donner aux enfants des chefs et des notables, en même temps qu'une instruction suffisante, une plus juste appréciation du but de notre œuvre africaine.

Afrique du Sud. — *L'ouverture du Parlement sud-africain. Le discours du duc de Connaught.* — Voici le texte du discours d'inauguration du premier Parlement de l'Union sud-africaine prononcé par le duc de Connaught, le 4 novembre, à Capetown :

Messieurs du Sénat et Messieurs de l'Assemblée législative,

Le 21 février dernier, le roi Edouard, mon frère bien-aimé et profondément regretté, dans son speech au Parlement impérial, parlait de l'établissement de l'Union de l'Afrique du Sud et du désir qu'il avait que son fils, le prince de Galles, fît un grand voyage à travers le Dominion et ouvrît en son nom la première session du nouveau Parlement.

Mais la fatalité des événements a empêché ce projet, qui montrait un intérêt si profond pour ses sujets d'Angleterre et d'Afrique, de se réaliser. La calamité soudaine qui, quelques semaines plus tard, devait priver l'empire de son vénéré souverain, s'est également fait sentir avec une sévérité particulière sur l'Afrique du Sud. Elle a rompu la chaîne qui attachait mon illustre frère au bien-être de ce grand territoire. Elle a effacé, d'un seul coup, tous ces arrangements minutieux qui devaient donner à la naissance du Parlement de l'Union l'honneur qu'il lui destinait et qui avait tenu une si large place dans ses pensées jusqu'aux dernières heures de sa vie.

Le roi m'a chargé d'apporter à l'Afrique du Sud l'expression de son

profond regret de ne pouvoir, pour le moment, avoir la joie de venir en personne parmi vous. C'eût été pour lui et pour la reine un bonheur inestimable que de pouvoir être ici à l'occasion de cet événement historique. Mais les devoirs et les travaux qui, en ce moment, incombent à Sa Majesté l'empêchent de quitter la mère-patrie. Sa Majesté m'a donc confié l'honneur de la représenter aujourd'hui. Elle m'a prié de vous assurer de sa profonde gratitude pour la chaude sympathie que l'Afrique du Sud tout entière lui a témoignée, à lui et à sa famille, pour la perte irréparable qu'ils ont eu à déplorer.

Le roi, vous le savez, n'est pas étranger à ses possessions au delà des mers. Elles tiennent une large place dans son cœur; elles l'ont tenue durant toute sa vie. Sa Majesté sait bien que vous avez passé par la tristesse et les difficultés et que les malentendus et les conflits ont affligé le pays; mais tout cela est paisiblement enseveli avec le passé. Sa Majesté reconnaît qu'ici comme ailleurs il doive toujours exister des opinions et des divergences politiques. Ces divisions dans la pensée et dans l'action sont l'essence même d'un gouvernement libre et responsable : du gouvernement dont vous bénéficiez aujourd'hui.

Sa Majesté est persuadée que tous les Sud-Africains travailleront inlassablement et honorablement pour le bien être de leur beau et grand pays. Sa Majesté implore la grâce de Dieu pour que l'Union si heureusement établie soit un bienfait durable pour tous et qu'elle contribue au bien-être croissant et à la prospérité de l'Afrique du Sud et de l'empire britannique.

Messieurs du Sénat et Messieurs de l'Assemblée législative, c'est pour moi un grand plaisir de vous transmettre ce message du roi. Je déclare maintenant en son nom le Parlement ouvert.

Lord Gladstone a ensuite donné lecture du discours du trône, exposant le programme des travaux de l'assemblée. Il comprend la réorganisation des services civils, des douanes, le développement des industries locales, l'unification des impôts, un programme de défense militaire et l'établissement d'une Université sud-africaine.

IV. — AMÉRIQUE.

Brésil. — *La mission militaire allemande du Brésil.* — Le *Temps* a reçu, le 7 novembre, de son correspondant de Berlin, la dépêche suivante, relative à l'envoi d'une mission militaire allemande au Brésil. Aucune confirmation officielle n'a d'ailleurs encore été donnée de cette importante nouvelle.

L'empereur Guillaume a donné son consentement à l'envoi d'une mission militaire allemande au Brésil, en y mettant comme condition que l'instruction des troupes brésiliennes lui serait exclusivement réservée. La mission, composée d'un officier d'état-major, de sept capitaines et de douze lieutenants, partira pour le Brésil en janvier prochain et y sera répartie entre la ville de Rio-de-Janeiro et les garnisons du Rio-Grande-do-Sul.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La marine marchande du monde. — Une statistique récemment publiée par le *Board of Trade* établit que :

La marine marchande du Royaume-Uni (y compris les voiliers) jauge 11.600.000 tonnes, non compris 1.700.000 tonnes pour les navires des colonies anglaises.

L'Allemagne occupe la seconde place avec 2.800.000 tonnes.

Puis vient la Norvège avec 1.600.000 tonnes.

Le Japon a conquis ces temps derniers la quatrième place avec 1.500.000 de tonnes, tandis qu'il y a dix ans le Japon occupait la huitième place.

Après le Japon vient la France avec 1.400.000 tonnes; l'Italie avec 1.100.000 tonnes; les Etats-Unis d'Amérique avec 900.000 tonnes. Toutes les autres nations ensemble ont un tonnage total de 4.900.000 tonnes, de sorte que le total pour la marine marchande mondiale est de 27.500.000 tonnes.

II. — EUROPE.

Autriche-Hongrie — *L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les traitements des fonctionnaires de 1905 à 1908 en Autriche.* — Nous donnons ci-dessous, d'après les *Mittheilungen* du ministère impérial royal des finances, diverses statistiques relatives à l'impôt personnel sur le revenu et à l'impôt sur les traitements des fonctionnaires pendant les années 1905 à 1908.

A. Nombre des contribuables soumis à l'impôt personnel sur le revenu :

	1905	1906	1907	1908
Nombre des contribuables	935.599	971.215	1.048.689	1.433.030
Proportion % du nombre de ces contribuables par rapport à la population totale	3.51	3.61	3.73	4.05

Montant du revenu des contribuables atteint par l'impôt et montant de l'impôt exigible,

	1905	1906	1907	1908
	Couronnes [1]			
Montant du revenu brut	3.564.563.671	3.706.889.179	3.927.631.661	4.268.208.233
A défalquer pour déductions	448.153.018	466.528.415	493.276.088	520.682.603
Montant du revenu net imposable	3.116.414.653	3.240.360.764	3.434.355.573	3.747.525.630
Montant de l'impôt exigible	59.118.013	61.612.113	65.425.380	72.246.919

[1] 1 couronne = 1.05.

B. L'impôt sur les traitements des fonctionnaires est réparti en 9 catégories déterminées par le taux des traitements.

	1905	1906	1907	1908
Total brut de l'impôt...	2.439.971	2.616.314	2.872.243	3.314.265
Nombre des traitements imposés.....	13.618	14.379	15.354	17.633
Total net après déductions prévues par la loi.	2.110.601	2.585.061	2.840.047	3.280.862

III. — ASIE.

Extrême-Orient. — *Les soies d'Extrême-Orient.* — En 1909, comme en 1908, la consommation européenne de soie grège a sensiblement augmenté, en même temps que la production italienne, la plus importante en Occident, continuait au contraire à décroître. Ces circonstances ont provoqué un nouveau développement des exportations de l'Extrême-Orient vers l'en deçà de Suez.

Voici, d'après l'*Economiste Européen*, comment celles-ci se comparent pour les cinq dernières années.

Exportations de soie grège d'Extrême-Orient.

(milliers de kilogrammes)

	1905	1906	1907	1908	1909
Chine : Changhai..	4.010	4.262	4.155	5.688	5.185
— Canton....	2.000	1.962	2.250	2.378	2.295
Japon : Yokohama..	4.619	5.992	6.370	7.570	8.372
Inde : Calcutta.....	280	325	350	250	235
Totaux.....	10.909	12.541	13.125	15.886	16.087

Soit de 1908 à 1909 un accroissement de 201.000 kilogrammes. Les envois du Japon, constamment inférieurs à ceux de la Chine les années précédentes, leur ont été supérieurs en 1909 et ressortent en forte augmentation (+ 802.000 kilogrammes), tandis que la contribution chinoise, tout en se maintenant à des chiffres élevés, s'est cependant réduite (— 586.000 kilogrammes).

Pour la période quinquennale, la plus-value globale a été de 5.178.000 kilogrammes, dans laquelle la part du Japon a été de 3.753.000 kilogrammes et celle du Céleste-Empire de 1.479.000 kilogrammes.

L'Angleterre, la Russie, et la Perse.
Kikeriki (Vienne).

Th. Roosevelt s'entraîne.
Saint-Louis Post despatch
(Saint-Louis).

La naissance d'Aphrodite.
Kikeriki (Vienne).

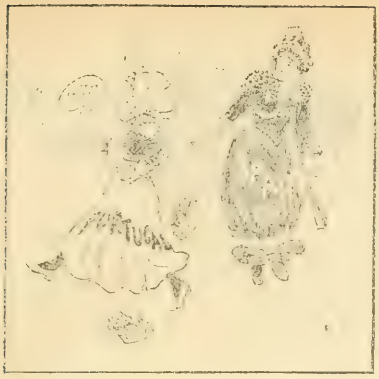

Le Portugal a l'Espagne : « Tu vois comme c'est facile ! »
Chicago News (Chicago).

La terre tremble.
Philadelphia Inquirer (Philadelphie).

Guillaume II a Manoel : « Prends ce casque, petit. Il te sera plus léger que la couronne ! »
Pasquino (Turin).

Le programme républicain.
New-York Herald (New-York).

L'impérialisme Yankee !
Hojas Selectas Barcelone).

Le Japon : « Excellent, ce hors-d'œuvre (la Corée) ! Je me sens en appetit ! »
Fischietto (Turin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à
M. S. Ducrot, consul général de Guatemala au Havre.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Rouffie (Etienne-Marcel), rédacteur de l'administration centrale des finances a été nommé trésorier particulier à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Guérini ; les *lieut.* Catherinet, Martin-Jarrand, Mourin, Alphand ; les *sous-lieut.* Tissier, Maugéïs de Bourguesdon, Jantzen, Weissemburger, Cautellier, Pelleteur et Trécolle sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Colonna de Giovellina ; le *capit.* Raudot; les *lieut.* Gadin, Labadie et Valay ; les *sous-lieut.* Moreau et Kauffeisen sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Roulet est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Tavernier est affecté au bataill. de l'A. O. F. ;

MM. les *capit.* Audouy, Talay et Verhaeghe; les *sous-lieut.* Gerbaud, Faugier, Brun, Ensminger et Daumain sont placés au 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Duhamel est affecté au 2e sénégalais ;

MM. le *capit.* Guyot et le *sous-lieut.* Piteux sont désig. pour le 4e sénégalais ;

MM. les *capit.* Gateau et Nicolay sont désig. pour la Mauritanie ;

M. le *sous-lieut.* Rétali est placé au bataill. de Tombouctou ;

MM. les *lieut.* Boucaud et Foulet sont affectés au bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Galliache et Barreau; les *sous-lieut.* Morin et de Martel sont affectés au bataill. du Moyen-Congo ;

M. le *lieut.* Chateauvieux est placé au bataill. du Tchad ;

MM. les *sous-lieut.* Bissey et Pianelli sont désig. pour le bataill. du Gabon.

Madagascar. — MM. les *capit.* Verhaeghe, Baudot, Audouy, Blaive, Damel, Retrouvé et Labarsouque; les *lieut.* Graveteau et Vaslet de Fontauber; les *sous-lieut.* Perrot, Le Traon, Galland, Paulay, Lécuyer et Fourcade sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — MM. le *capit.* Martin et le *lieut.* Chenet sont désig. pour la Martinique.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Lapeyre et le *lieut.* Castany sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Pierre et Douchet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bartre est désig. pour l'état-major du command. supérieur.

Madagascar. — MM. les *capit.* Salé et Charpentier et le *lieut.* Bailly sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. l'*adjoint à l'intend.* Croll est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend.* Cornet est désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — M. l'*adjoint à l'intend.* Coanet est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Casabianca est désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lairac ; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Erdinger (Léon) et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Mousquet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Mias est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Roche est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd. aide-major de* 1re *cl.* Bridier est affecté à la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Roques est désig. pour Madagascar.

Abyssinie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rousseau est désig. pour l'Abyssinie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Allard est désig. pour le service pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Boluix est nommé au command. d'un sous-marin à Saïgon;

M. le *lieut. de vaiss.* de Bonac de Vazelhes est désig. pour le *Dupleix;*

M. l'*enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Barbier est désig. pour la *Décidée.*

Madagascar. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Guénel est désig. pour Diégo-Suarez.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Lepeuple est désig. pour le *D'Iberville ;*

M. le *méd. de* 2e *cl.* Fournier est désig. pour le *Styx*;

M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Breteau est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Greffier de la Cour d'appel de la Martinique, M. Thermes ;

Greffier du tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Yotte ;

Juge de paix au Lamentin (Martinique), M. Dispagne ;

MM. les généraux de brigade Abaut, Sucillon et Ditte sont nommés membres du comité consultatif de défense des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Vie politique orientale en 1909, par le Dr G. Samné et Y.-M. Goblet, avec une préface d'André Tardieu, premier secrétaire d'ambassade honoraire. Un volume grand in-16 broché de XI-317 pages. En vente à la *Correspondance d'Orient* 18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Depuis deux ans, la vie politique des pays du proche Orient s'est complètement transformée. Les empires qui semblaient les plus autocratiques, les peuples qui paraissaient les moins préparés à la liberté ont eu leur 89. Les Etats de l'Europe orientale, qui comptaient profiter de la faiblesse des despotes musulmans, ont compris que l'heure était venue de risquer

leur dernière chance d'obtenir pacifiquement au moins une partie des biens de l'homme malade. De là, la crise balkanique, les affaires crétoises, l'indépendance bulgare.

Les événements les plus importants se sont succédés avec une rapidité surprenante et le grand public n'a guère eu la faculté de les suivre rationnellement, ni surtout d'en discerner l'évolution.

C'est ce tableau panoramique que MM. le Dr G. Samné et Y.-M. Goblet ont voulu présenter au public. Leur ouvrage expose non seulement « la vie politique orientale en 1909 », mais toute l'histoire de la crise balkanique, de l'affaire crétoise et de la révolution turque ; puis ils étudient la situation actuelle de l'Empire ottoman, celle des Slaves des Balkans et celle de la Grèce et de sa ligue militaire ; la Perse libérale, l'Egypte s'agitant pour obtenir une constitution, sont également présentées ; enfin, ils font un exposé du différend franco-allemand au Maroc et du gouvernement de Mouley Hafid.

L'ouvrage est complété, au point de vue documentaire, par une chronologie de tous les faits essentiels de la période étudiée et par des documents officiels.

Mais ce qui est surtout excellent, c'est que ces « révolutions d'Orient » sont examinées en toute impartialité, en se plaçant néanmoins au point de vue français. Les auteurs, qui à la direction de la *Correspondance d'Orient* prouvent chaque jour leur compétence en tout ce qui touche les affaires orientales, ont fait œuvre de consciencieux historiens; aussi leur étude sera-t-elle on ne peut mieux accueillie du public qui s'intéresse aux affaires orientales.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Angleterre en Afrique, par le capitaine d'infanterie breveté E. de Renty. Un vol. in-8° de 266 pages avec cartes dans le texte. Charles-Lavauzelle, 1910.

Le Peuplement français en Tunisie, par Jules Saurin. Un vol. in-8° de 461 pages. A. Challamel, Paris, 1910.

Fatra-Tatra-Matra, voyage en automobile dans la Hongrie pittoresque, par Pierre Marge. Un vol. in-16 de 280 pages, 8 gravures hors texte. Plon-Nourrit 1910.

Documents statistiques réunis par l'administration des douanes sur le commerce de l'Algérie (*année* 1909). Un vol. in-4° de 164 pages. Direction des douanes de l'Algérie, Alger, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*oct.* 1910). Aug. Terrier : Le chemin de fer de Konakry au Niger. — H. Froidevaux : Les colonies françaises à l'Exposition de Bruxelles. — Commandant Roche : L'aviation aux colonies.

L'Asie Française (*oct.* 1910). A. Gauvain : L'échec de l'emprunt turc. — H. Froidevaux : Les pays d'Asie à l'Exposition universelle de Bruxelles.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.* 1910) : Le régime douanier colonial.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Società Geografica italiana (*nov.* 1910). R. Edw. Peary : La spedizione del « Peary arctic Club » al Polo artico (1908-1909).

Rassegna nazionale (*nov.* 1910). L. Cappelletti : Prigioniero a Wilhelmshöhe ed esule a Chislehurst. — R. N. Emigrazione e colonizzazione nel Brasile.

Revues portugaises.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*junho* 1910). Eug. Egas : Portugal, Brazil.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ORGANISATION DES TROUPES COLONIALES

Il faut s'attendre à brève échéance, dans la presse et dans le Parlement, à des discussions sur l'organisation des troupes coloniales. Nous estimons que cette grave question doit être posée devant nos lecteurs. Ceux d'entre eux qui ne sont pas partisans des modifications radicales préconisées dans l'article ci-dessous ont tout intérêt à connaître les arguments de M. le lieutenant-colonel Debon.

Nous publierons prochainement sur le même sujet un autre article inspiré par des considérations différentes.

N. D. L. R.

Depuis cinq ans régulièrement, le député, quel qu'il soit, chargé du rapport sur les « troupes coloniales » déplore les vices de la loi du 7 juillet 1900.

A la suite de la discussion devant les Chambres, des augmentations ou des diminutions de crédits sont introduites dans la loi de finances. 9 millions ont été supprimés en 1908; pour 1911 il est proposé, par contre, une augmentation de 155.392 fr. par rapport au budget de 1910.

Il est de toute évidence que des réductions comme celles de 1908, par exemple, ont une grave répercussion sur les effectifs; et c'est ainsi que, par de simples lois de finances, on arrive à bouleverser toute notre défense coloniale!

Une loi qui, par l'imprécision de sa rédaction et par sa difficulté d'application, permet de pareilles fantaisies est une loi mauvaise qui doit être modifiée.

*
* *

Que nous ayons une opération militaire à conduire au Maroc, au Soudan, au Tonkin ou en Chine, il nous faut un corps expéditionnaire de toutes armes, muni de tous les services pour vivre et se battre, dont l'importance varie suivant l'éloigne-

ment, la force et le degré de résistance supposés de l'ennemi.

Les troupes qui en font partie, opérant hors du territoire français, que ce soit en Afrique ou en Asie, font le service de guerre coloniale.

Or, dans l'état actuel de notre législation, sous le régime de la loi du 7 juillet 1900, avons-nous des corps et des services organisés pour constituer la totalité de cette petite armée expéditionnaire ?

Assurément non.

La loi du 7 juillet 1900 crée des troupes coloniales : infanterie et artillerie, et des services : intendance et santé, mais elle édicte que l'armée métropolitaine doit fournir la cavalerie, le génie, le train des équipages, et le service vétérinaire. Par contre, les troupes coloniales peuvent très bien, de par la loi même, ne pas prendre part à une expédition militaire hors du territoire français ; elles n'ont droit que d'y coopérer le cas échéant. L'article 7 de cette loi dit en effet :

« Les troupes coloniales sont rattachées au ministère de la « Guerre ; elles sont en principe destinées aux colonies, elles « comprennent l'ensemble des forces organisées spécialement « en vue de l'occupation et de la défense des colonies et pays « de protectorat ; elles coopèrent à la défense de la métropole, « ou prennent part aux expéditions militaires hors du terri- « toire français. »

On sait ce qui s'est passé au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar, en Chine, et plus récemment au Maroc. Pour cette dernière campagne, c'est sous la pression de l'opinion publique que l'on s'est tardivement résigné à y envoyer un régiment de tirailleurs sénégalais faisant partie des troupes coloniales.

Quand on fait une expédition hors du territoire français, ou pour parler franc une expédition coloniale, l'on ne peut, de par nos lois de recrutement, y envoyer que des volontaires de l'armée française ; on fait appel à l'armée dite d'Afrique qui, elle, fait partie intégrante de l'armée métropolitaine, légion, bataillons d'Afrique, zouaves, turcos, organisés en bataillons ou régiments de marche ; spahis, chasseurs d'Afrique, batteries d'artillerie métropolitaines composées de volontaires ; 200e régiment d'infanterie et 40e bataillon de chasseurs (en 1895 à Madagascar), et si l'on n'a pas assez de ces troupes, on a recours à quelques régiments d'infanterie et d'artillerie coloniales, à titre de simple coopération, et en dernière extrémité.

Si bien qu'en fait, notre législation du 7 juillet 1900 organise des troupes soi-disant coloniales, mais qui ne peuvent qu'exceptionnellement prendre part aux expéditions coloniales !

***

Passons maintenant à la période où les troupes d'occupation succèdent au corps expéditionnaire. Ce serait alors le rôle exclusif des troupes coloniales, en vertu du texte même de la loi du 7 juillet 1900; mais en pratique, ce texte est souvent violé; témoin, les troupes de l'armée métropolitaine, légion, artillerie qui, en 1900-1901, ont été employées à Madagascar, et qui le sont encore à l'heure actuelle au Tonkin en tant que bataillons de légion.

Ces troupes dites d'occupation, moins nombreuses à coup sûr que celles du corps expéditionnaire, doivent, pendant quelque temps, être en nombre suffisant pour permettre aux autorités françaises de créer des corps indigènes, d'organiser et de pacifier le pays et de le mettre en valeur. Tâche moins brillante peut-être, mais quelquefois plus délicate et méritoire que celle de la conquête.

Les troupes indigènes, qu'elles soient organisées en régiments ou en milices, d'après l'article 19 de la loi du 7 juillet 1900, offrent le grand avantage : d'abord, de rendre disponibles les corps de troupes français qu'elles remplacent; ensuite, de nous donner des soldats habitués au climat et à toutes ses intempéries, et enfin d'être beaucoup moins onéreuses à entretenir que nos soldats français.

Mais les troupes indigènes sont composées de soldats pris dans le pays où elles doivent coopérer au maintien de l'ordre et de la sécurité. Leur organisation demande le plus grand discernement et ne comporte pas de règles fixes; il faut, avant tout, tenir compte du caractère de l'indigène et de la situation politique de la colonie.

En revanche, il y a deux principes essentiels qui s'appliquent à toutes les troupes indigènes, d'où qu'elles soient, et que l'on ne saurait méconnaître sans danger :

1° *Recrutement des soldats et cadres indigènes.* — Si nous appelons l'indigène pour peu de temps sous nos drapeaux et qu'au bout de quatre ou cinq ans nous le renvoyons dans ses foyers, que va-t-il devenir ?

Payé régulièrement, bien traité, il se plaît à notre service et devient un bon soldat. Depuis plus de vingt ans, tirailleurs algériens, annamites, malgaches, sénégalais, nous ont donné des preuves irréfutables de leur bravoure et de leur dévouement.

Mais après quatre ou cinq ans de service, les habitudes con-

tractées au régiment ne le rendront plus très apte à reprendre sa vie primitive, et feront de lui un déclassé dans son village, et un indigent puisqu'il n'aura pas de pension de retraite. Bien souvent, il ira grossir le noyau des mécontents qui existe forcément dans toutes les colonies de conquête et sera d'autant plus dangereux que nous lui aurons appris à se battre à l'européenne.

Il est donc préférable de n'avoir que des indigènes engagés à long terme et des rengagés. Donnons-leur des avantages au fur et à mesure que leur temps de service sera plus long, et suffisants, dans tous les cas, pour qu'au moment de leur retraite, après quinze ou vingt ans de service, ils aient une existence convenable dans leur pays. Alors, au lieu d'en faire des déclassés, nos pires ennemis, nous en ferons des auxiliaires d'autant meilleurs de la nation française qu'ils auront une existence mieux assurée et une considération plus grande.

2° *Recrutement des cadres français des troupes indigènes.* — Pour commander des soldats indigènes, la première condition est de savoir parler leur langue ; le bon sens l'indique.

Mais ce n'est pas suffisant; il faut que les cadres français, et surtout du capitaine au sergent, connaissent l'état d'esprit de l'indigène. La mentalité de l'Asiatique diffère autant de celle du Sénégalais que la nôtre diffère des deux.

Or cette double connaissance de la langue et de la mentalité de l'indigène demande d'assez longues années.

Suivant les errements actuels, les officiers et sous-officiers employés deux ou trois ans dans un corps de troupe indigène, au Tonkin par exemple, rentrent en France pour se retremper dans la métropole et dans la vie régimentaire.

Ensuite le même officier sera envoyé, par le jeu du tour de départ, au Sénégal et quelques années après à Madagascar!

Ce système est tout à fait déplorable.

Nous n'ignorons pas que les ministres, par des instructions nombreuses, essaient bien, pour remédier à ce mal, de renvoyer toujours les mêmes cadres dans les mêmes colonies; mais ceci ne saurait être qu'un palliatif et a l'inconvénient de permettre le favoritisme, certaines affectations donnant le bénéfice de la campagne de guerre.

En réalité, le mal réside dans la loi elle-même, qui veut que les mêmes officiers soient aptes à faire la guerre européenne et à commander des troupes indigènes en Asie ou en Afrique, sans leur donner pratiquement les moyens de se mettre à hauteur de ces tâches si différentes!

Les troupes ainsi recrutées et commandées doivent constituer

la force principale de police dans nos colonies. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'il ne saurait s'agir dans aucune colonie de supprimer complètement les troupes françaises. Il semble que la proportion des unes et des autres doive être fixée d'après les considérations suivantes, variables avec les colonies et les époques :

1° Epoque à laquelle remonte notre occupation, degré de l'attachement des indigènes, dépendant d'ailleurs essentiellement de la politique suivie à leur égard;

2° Eloignement de la colonie de la mère-patrie, car dans le cas d'une rébellion il faut tenir compte du temps nécessaire pour faire venir de France ou d'une autre colonie des troupes pour rétablir l'ordre.

Ainsi il nous faut dans chaque colonie un noyau de troupes françaises *ou étrangères à la colonie*, comme le sont actuellement les tirailleurs sénégalais à Madagascar, qui, de concert avec les troupes indigènes locales, coopéreront à l'occupation et au maintien de l'ordre.

C'est le rôle actuellement dévolu à l'infanterie et à l'artillerie coloniales et aux bataillons de légion du Tonkin, ces derniers faisant partie de l'armée métropolitaine. Ainsi le veut la loi de 1900.

Il résulte donc de cette loi :

1° Que s'il s'agit d'une expédition, au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar, en Chine, au Maroc, l'on fait appel aux troupes métropolitaines d'abord, aux troupes coloniales ensuite (et encore au Maroc ces dernières n'ont pas été appelées);

2° Que s'il s'agit de la période d'occupation, l'organisation actuelle ne permet pas, sauf dans les cas exceptionnels, d'avoir des cadres réellement à hauteur de leurs fonctions pour les troupes indigènes, c'est-à-dire connaissant à fond la langue et les mœurs de leurs hommes ; et elle force même, comme en 1899 pour l'occupation du point d'appui de Diégo-Suarez, à recourir à la légion et à l'artillerie métropolitaine ; en Crète à l'infanterie de ligne, et actuellement à la légion, au Tonkin et au Maroc.

Est-il exagéré de dire qu'une pareille organisation aboutit, par sa complication même, à l'impuissance et au désordre ?

*
* *

Voici, selon nous, les principes qu'il serait désirable d'introduire dans une loi nouvelle.

Il ne doit et il ne peut y avoir deux armées en France ; il n'y

en a qu'une, l'armée française, dépendant d'un seul ministre, celui de la Guerre, pour son administration et son emploi en France, en Algérie, au Maroc et aux colonies, aussi bien que pour son organisation et son instruction.

Les troupes en service dans les colonies, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, sont de deux sortes : troupes indigènes et troupes françaises.

Les troupes françaises, ou composées d'étrangers à la colonie, stationnées dans chaque colonie, infanterie et artillerie, forment une réserve militaire destinée à maintenir la colonie dans le calme, et les troupes indigènes dans la fidélité. Elles doivent être fortement organisées au point de vue militaire, pour réprimer une grave insurrection, ou permettre au moins à des troupes de renfort d'arriver de la métropole ou d'une colonie voisine.

Ce sont des troupes comme toutes les troupes de l'armée française, mais qui font du service dans les colonies; elles doivent donc avoir la même valeur.

Quant aux troupes d'indigènes, elles sont destinées à des opérations de police contre des bandes de pillards ou autres. Avec quelques cadres français, ces troupes mobiles, rompues à la marche et aux fatigues de tout genre, sont aptes à former des colonnes légères.

Ce qu'il faut à ces troupes, pour bien les commander, ce sont des officiers parlant leur langue, connaissant leur mentalité. S'ils y ajoutent un jugement sain, de la vigueur et de l'énergie, ils feront de leurs hommes ce qu'ils voudront.

Comment assurer le recrutement de ces troupes indigènes et surtout celui de leurs officiers ?

Les soldats indigènes seront recrutés par voie d'engagement à long terme et de rengagement ; nous en avons développé plus haut les raisons.

Les officiers sortiront des mêmes écoles militaires que tous les officiers de l'armée française. Suivant leurs goûts, leurs aptitudes, ils demanderont, à leur sortie de l'école et suivant les règles d'ancienneté et de choix admises, à servir dans tel régiment colonial, ou de ligne, ou de légion, ou de zouaves.

Si la vie coloniale leur plaît, ils apprendront vite la langue, prendront contact avec l'indigène qu'ils aimeront et dont ils seront respectés et aimés.

Certains d'entre eux feront toute leur carrière dans ces corps de troupes indigènes, comme beaucoup d'officiers font aujourd'hui la leur en Algérie, en Tunisie; ils se spécialiseront. Cette vie coloniale, une solde élevée, des distinctions honorifiques,

un grade élevé, commandant ou colonel en fin de carrière pour la majorité, les y retiendront.

D'autres officiers, après un certain nombre d'années, voudront au contraire rentrer dans un régiment en garnison en France. Ils suivront la marche que suivent actuellement les officiers de la légion, des turcos, des spahis, des chasseurs d'Afrique ; ils seront versés dans un régiment servant en France et remplacés dans leur corps indigène.

En trouvera-t-on suffisamment ? On en aura plus qu'il n'en faut à coup sûr. Que d'officiers des troupes coloniales regrettent aujourd'hui que le tour de départ colonial et de rentrée en France, la mutation réglementaire, obligatoire, les atteignent d'une façon inéluctable ! Que d'officiers de la légion, des tirailleurs algériens, des anciens tirailleurs tonkinois de 1887-1888 dont les cadres français étaient formés par l'armée métropolitaine, n'avons-nous pas personnellement connus dans ce cas ! Mais il faut, avec le système actuel, une permutation que parfois le hasard seul fait accorder ou refuser. Le Conseil d'État a même eu souvent à examiner des réclamations à ce propos.

Enfin nous ajouterons que, quand nous aurons des corps de troupe indigènes bien encadrés par des officiers français, le nombre de ces derniers diminuera par la force même des choses, car beaucoup d'emplois d'officiers subalternes pourront de plus en plus, et avantageusement, être remplis par des indigènes qui auront reçu notre culture française.

***

On peut faire à ces propositions des objections d'ordre très différent. La première, pour être d'ordre sentimental, ne doit pas être méprisée. C'est, dira-t-on, la suppression des troupes coloniales pure et simple qui est ainsi demandée ; c'est la fusion pure et simple avec l'armée métropolitaine et par conséquent la disparition de ces glorieux régiments coloniaux, dont les drapeaux portent inscrits les noms de tant de combats héroïques et de toutes nos conquêtes coloniales depuis un quart de siècle. Nous répondrons que si une loi quelconque pouvait porter atteinte à ce glorieux passé — ce qui est heureusement impossible — la loi de 1900 l'aurait déjà fait. Du fait que les quatre anciens régiments d'infanterie et l'unique régiment d'artillerie de marine ont essaimé pour créer les nombreux régiments coloniaux actuels, les ancêtres ont-ils été reniés et les traditions perdues ?

Ce que nous demandons, dans l'intérêt national qui prime

tout, c'est que les officiers et sous-officiers de l'armée française qui tous sortent des mêmes écoles, du même pays de France soient traités de la même façon, autant pour les services qu'ils sont aptes à rendre que pour les services rendus, qu'ils servent dans l'Est, dans le Midi, le Centre, l'Ouest de la France, ou dans les colonies, en Algérie, en Tunisie ou au Maroc.

On objecte encore, dans un autre ordre d'idées, que si les officiers des troupes coloniales concourent pour l'avancement avec leurs camarades de l'armée métropolitaine, on aboutira à une crise d'avancement pour les uns et les autres.

En ce qui concerne les troupes coloniales actuelles, l'avancement, depuis quelques années, y est si ralenti qu'un changement ne pourrait que leur être profitable. Nous parlons de l'ensemble, bien entendu, et non pas des quelques individualités qui peuvent momentanément perdre un ou deux ans dans leur promotion au grade supérieur, quitte à les rattraper plus tard.

Quant à l'armée métropolitaine, la répercussion momentanée sera sans aucune importance appréciable à cause de son effectif considérable dans chaque arme et dans chaque grade par rapport à celui des officiers des troupes dites coloniales.

Nous prétendons même que bien peu d'intérêts particuliers se trouveraient lésés par les mesures que nous préconisons, si le législateur veille à certains détails dans la rédaction du texte de la loi, et surtout si le ministre de la Guerre et ses bureaux tiennent la main à son application, non pas seulement dans sa lettre, mais dans son esprit, par le jeu annuel des propositions pour le grade et les décorations.

On dit encore :

Si les officiers des troupes coloniales font partie intégrante de l'armée métropolitaine, comme il y a parmi eux beaucoup d'officiers supérieurs et même certains officiers généraux jeunes d'âge par rapport à la majorité de ceux de l'armée métropolitaine, on verra exclusivement arriver à la tête de l'armée les officiers coloniaux. Les guerres coloniales n'étant pas toujours la meilleure préparation à la guerre européenne, il peut y avoir là un danger.

Cette objection ainsi présentée pourrait faire hésiter le législateur; elle mérite d'autant plus examen que c'est le vif de la question : c'est elle en réalité qui est la cause de la rédaction ambiguë de la loi de 1900, et le vrai motif pour lequel beaucoup voudraient la maintenir.

En l'état actuel des choses, un grand nombre de nos officiers généraux métropolitains parvenus au sommet de la hiérarchie

avaient fait, dans leur jeunesse, campagne en Algérie, en Tunisie, au Tonkin, en Chine; nombre d'officiers supérieurs de cette même armée, parmi les plus jeunes, parmi ceux que l'on désigne communément pour le généralat ou même le Conseil supérieur de la Guerre, sont dans le même cas.

Si ces officiers généraux et supérieurs de l'armée métropolitaine ont fait preuve comme lieutenants, capitaines ou commandants de réelle valeur pendant une ou deux campagnes coloniales, s'ils ont montré des qualités de caractère et de commandement, et si dans l'intervalle de leurs campagnes ils se sont préparés à la guerre européenne dans les corps de troupe de la métropole, à l'Ecole supérieure de guerre et dans les états-majors, nous ne pouvons qu'applaudir à leur brillant avancement, car ils sont aussi complets que possible, puisque leur instruction a marché de pair avec la formation de leur caractère. Dans la vie de campagne des colonies , les qualités comme les défauts des officiers se décèlent avec une évidence incomparablement plus grande que dans la vie de garnison de France.

Avec le système que nous préconisons, la sélection se fera d'elle-même, les caractères fortement trempés résisteront, et les officiers, qu'ils servent dans un régiment colonial ou d'Algérie, rentreront dans un régiment de France sur leur demande comme cela se passe actuellement pour les troupes de Tunisie et d'Algérie qui, répétons-le, font, par une anomalie étrange, partie de l'armée métropolitaine actuelle.

Nous éviterons le danger auquel nous expose la législation actuelle, d'une part d'écarter les officiers coloniaux de l'armée métropolitaine *parce qu'ils sont coloniaux*, et d'autre part de confier à des officiers coloniaux qui ont passé toute leur vie aux colonies les plus hauts commandements de l'armée qui ne sont pas toujours de leur compétence, ou inversement de donner à des généraux métropolitains de grands commandements coloniaux, auxquels rien dans leur carrière antérieure ne les a préparés.

Quant aux officiers qui, après deux ou trois campagnes aux colonies faites dans nos corps de troupes français coloniaux, n'auront pas voulu se spécialiser dans les corps de troupe indigènes locaux et rentreront dans un régiment de France, comme le font actuellement les officiers de la légion, zouaves, turcos, ils auront fait un excellent apprentissage de leur métier d'officier de troupe. Nous sommes convaincus que pour les officiers brevetés, ou appelés à suivre les cours de la récente Ecole des hautes études militaires, une ou deux campagnes

faites dans la troupe seront plus profitables que de trop longs séjours dans les états-majors de France.

Quant aux hommes de troupe, on les trouvera comme aujourd'hui par voie d'engagements et de rengagements, et on ne risquera pas ainsi de tarir la source des engagements dans les troupes coloniales, comme il est arrivé au moment de la dernière campagne du Maroc. Les engagements se faisaient à la légion étrangère employée au Maroc avec les troupes métropolitaines, puisque la loi de 1900 permettait d'écarter de cette expédition les troupes coloniales actuelles, qui logiquement auraient tout d'abord dû y être envoyées.

Donc n'ayons qu'une armée qui aura des régiments servant en Algérie, en Tunisie, au Maroc, dans les colonies et en France; chacun de ses régiments conservera ses traditions glorieuses, sa tenue, son esprit de corps. Et à côté de ces régiments, ayons des troupes indigènes commandées par des cadres français spécialisés dans chaque colonie, et qui formeront la masse de nos corps d'occupation coloniale avec nos réserves françaises.

Lieutenant-colonel Debon.

LE PROBLÈME PERSAN

ET L'INTRIGUE TURCO-ALLEMANDE

Cet article doit être rapproché de celui qui a paru dans notre livraison du 16 novembre sur les *Prétentions turques en Afrique*. On conclura des pages ci-dessous que la mégalomanie turque qui se manifeste à propos des affaires de Perse sera peut-être profitable aux intérêts allemands ; mais on apercevra moins bien l'avantage que l'empire ottoman lui-même pourra retirer de cette politique.

Au reste M. de Kiderlen, qui semble avoir obtenu dernièrement un premier avantage positif en faisant admettre par M. Sasonof le raccordement de la ligne de Bagdad aux futures lignes persanes par la transversale Bagdad-Kermanchah, donnera peut-être bientôt à ses amis de Constantinople le conseil de modérer leurs démonstrations belliqueuses dans la région du lac Ourmia. — N. D. L. R.

La Perse aurait-elle lutté en vain depuis sa révolution pour échapper à l'étreinte des deux grandes puissances qui l'enserrent, au Nord et au Sud ? Tandis que la Russie, avec ses garnisons de Tebriz, d'Ardebil et de Kazvin, semble affirmer ses droits à un protectorat éventuel de la zone qui avoisine Téhéran, voici que l'Angleterre, soucieuse de faire sentir son action dans la région que l'accord de 1907 a dévolue à ses espérances, se dispose à exercer effectivement la police des provinces du Sud.

La situation générale, dans toute la Perse méridionale, est des plus troublées. L'anarchie, qui s'y est toujours plus ou moins manifestée, a pris dans ces derniers temps un aspect assez inquiétant pour rendre à peu près chimériques les transactions commerciales. La débilité du pouvoir central issu de l'essai de libéralisme entrepris sous l'égide britannique a développé à n'en pas douter les sentiments d'individualisme outrancier qui caractérisent les multiples races du Khousistan, de l'Arabistan, du Farsistan et de tout le littoral persique. D'autre part, le contrôle étranger qui, pour être dissimulé, n'en est pas moins sensible aujourd'hui dans toutes les affaires de Perse, a provoqué une exaspération des particularismes locaux et de l'exclusivisme religieux. Et c'est ainsi que dans sa zone réservée, l'Angleterre voit éclore une agitation assez généralisée pour lui inspirer le désir de prendre des garanties.

Ce qu'il faut surtout remarquer dans sa note récente au gouvernement persan, c'est que le cabinet britannique, en invoquant l'obligation à laquelle il pourrait être amené, si l'insé-

curité se prolongeait, d'exercer un contrôle effectif sur la grande voie de communication Bouchir-Chiraz-Ispahan, semble avoir, à dessein, marqué son intention d'étendre ce contrôle au delà de la sphère d'influence anglaise résultant de l'accord du 31 août 1907. Si bien que la zone neutre, prévue dans cet accord, se trouverait privée du caractère de tampon qui lui était attribué par les négociateurs,

C'est là un changement radical dans les errements politiques de l'Angleterre qui jusqu'à présent préconisait toujours, dans la délimitation des sphères d'influence britannique et étrangère, les zones tampons. Et en ce qui regarde la Perse notamment, elle avait, dans la convention qui terminait sa longue et dangereuse rivalité avec la Russie, insisté pour l'observance rigoureuse de ce principe. Mais peut-être le gouvernement britannique s'est-il avisé aujourd'hui que cette zone neutre de la Perse centrale était susceptible d'attirer les convoitises d'une tierce puissance.

Quoi qu'il en soit, si on en croit certains organes libéraux anglais et une grande partie de la presse allemande, l'Angleterre semble préparer à son profit une attribution ultérieure de la zone neutre. Mais comme son geste aurait probablement une répercussion inévitable en Russie, il est permis de prévoir une progression simultanée des deux influences aboutissant finalement à un contact immédiat entre Russes et Anglais sur un front étendu. C'est là un résultat que la diplomatie britannique avait toujours pris soin d'éviter. Il est difficile d'expliquer un tel changement dans ses principes directeurs sans une raison puissante : en l'espèce, la crainte d'une intervention tendant à l'internationalisation de la Perse.

***

Ici, comme au Maroc, l'Allemagne a jugé utile de marquer, par une brusque entrée en scène, le caractère d'ubiquité qu'elle entend donner à son action diplomatique. On se tromperait en ne voyant, dans cette ingérence toujours quelque peu bruyante dans les questions résultant d'accords auxquels elle est demeurée étrangère, que la manifestation d'un esprit tatillon et brouillon ; elle dénote plutôt un esprit d'hommes d'affaires très pratiques. En réalité, l'Allemagne se préoccupe de rechercher en tous lieux et en toutes circonstances des valeurs d'échange. Le développement de la question persane lui en a fourni une nouvelle occasion.

L'accord anglo-russe de 1907 avait eu l'agréement de la chancellerie berlinoise. A la suite des assurances qui lui avaient

été exprimées, elle affirmait par l'organe de l'officieuse *Norddeutsche Zeitung* « qu'elle ne poursuivait aucun objectif poli-
« tique dans les régions visées par l'accord et que ses intérêts
« commerciaux étaient sauvegardés par le principe de la porte
« ouverte ».

Deux ans après, le prince de Bülow déclarait au Reichstag : « Nous n'ignorons pas que l'Angleterre et la Russie, en raison « de leurs relations territoriales avec la Perse, sont, au premier « chef, intéressées au maintien de l'ordre et de la paix dans ce « pays. »

L'attitude de réserve ainsi définie, en termes précis, pouvait donc écarter toute idée d'une action quelconque de l'Allemagne. Cependant, au grand étonnement de la presse anglo-russe, la *Vossische Zeitung* insérait le 30 mars ce télégramme de Téhéran : « La présence ici d'un représentant de la *Deutsche Bank* « de Berlin, et ses négociations avec les autorités persanes ont « fait naître de grandes espérances; on estime que le monde « financier allemand ne serait pas éloigné de la pensée de ve- « nir en aide à l'Etat persan dans le besoin où il se trouve, si « des garanties adéquates étaient accordées. »

Ces garanties adéquates, il était malaisé de les trouver. Les droits de douane ? Ils sont engagés pour couvrir les dettes contractées vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie par l'ancien régime. Quant aux concessions éventuelles, celles qui restent à la disposition du gouvernement iranien sont assez restreintes. Il s'est engagé, en 1906, vis-à-vis de la Russie, à ne construire pendant une certaine période aucune voie ferrée. Or, déclarait le *Times*, quand la période prévue sera arrivée à son terme, aucun des grands voisins de la Perse ne pourra envisager avec indifférence l'octroi inconsidéré, à des sujets d'autres puissances, de concessions tendant à l'établissement de voies ferrées dans les provinces limitrophes ou voisines de ses frontières. Les avertissements n'étaient point ménagés au cabinet de Téhéran. Sur un mode unanime, la presse de Londres et de Saint-Pétersbourg lui laissait entendre qu'en consentant à des faveurs au profit d'un tiers, il s'exposait à voir juger comme inamicale par ses « grands voisins » une pareille attitude.

Les journaux d'Outre-Rhin affirmaient hautement, vis-à vis des prétentions de leurs confrères russes et anglais, le droit de l'Allemagne d'exploiter le champ d'activité que réserve la Perse.

« De quel droit, écrivait la *Vossische Zeitung*, l'Angleterre et « la Russie pourraient-elles empêcher un emprunt allemand en « Perse s'il était réellement projeté ? Le fait que l'une et l'autre « ont convenu de considérer le Nord et le Sud de la Perse « comme leurs sphères respectives d'intérêts ne saurait « nullement imposer aux tierces puissances l'obligation de « s'abstenir de toute opération commerciale dans ces régions. « Et même si l'on admettait cette monstrueuse prétention, *la « partie centrale de la Perse reste libre*, d'après l'accord an- « glo-russe même. » Pour la *National Zeitung* il s'agissait d'empêcher « l'Allemagne de reculer de cinq siècles dans l'es- « prit des populations turque et persane ».

Ainsi, il apparaissait que la chancellerie allemande allait utiliser les tentatives de la *Deutsche Bank* pour peser sur l'un des deux Etats principalement intéressés en Perse et pour monnayer, le cas échéant, le désistement qu'on lui demanderait. Mais son attitude avait aussi un autre but : renouveler aux yeux du monde musulman l'expression d'une assistance toujours en éveil et préparer, sur l'échiquier persan, un bond du « cavalier » turc.

***

L'Allemagne, toute puissante à Constantinople sous le régime hamidien, n'a eu de cesse qu'elle ne retrouvât, auprès de la Turquie nouvelle, son crédit momentanément éclipsé dans les premiers jours de la rénovation ottomane. Qu'elle ait réussi dans ses efforts, c'est là un fait dont l'orientation récente du gouvernement jeune-turc ne permet plus guère de douter. Mais la *Wilhelmstrasse* ne recherche pas à Constantinople que des succès locaux. Sans doute elle se préoccupe d'utiliser au mieux de ses intérêts commerciaux l'influence dont elle a su pénétrer tout l'organisme turc ; elle couvre de l'ombre tutélaire de son industrie métallurgique l'armement de la défense nationale ottomane. Et c'est avec un sens pratique qui n'exclut d'ailleurs pas l'ironie qu'elle remet aux mains de l'amiral anglais, chargé de la réorganisation de la flotte turque, des unités démodées de sa propre marine, cédées à bon prix ! Mais, en outre, elle entend bien utiliser à son profit, en dehors des frontières de l'empire ottoman, la mégalomanie du gouvernement jeune-turc. En Perse notamment l'activité brouillonne de ce gouvernement va lui permettre de peser sur les diplomaties anglaise et russe, et d'obtenir peut-être pour le chemin de fer de Bagdad et ses raccordements éventuels des avantages sérieux, en échange de son effacement à Téhéran. Ce résultat obtenu, elle n'aura d'ailleurs aucun scrupule à laisser les Turcs se débrouiller comme ils pourront : il sera toujours temps de leur donner des conseils de sagesse. Pour le moment, il s'agit de les exciter, et la chose n'est point difficile.

Le nouveau régime turc, en effet, qui s'est attaché à la défense rationnelle du patrimoine islamique, paraît désireux de surveiller l'évolution de la crise persane. S'il ne se sent pas de force, pour l'instant, à empêcher un démembrement éventuel de la Perse, il semble qu'il entende dès aujourd'hui jalonner le périmètre qu'il s'attribuerait lorsque cet événement se produirait.

La presse turque a, dès l'entrée des troupes russes sur le

territoire iranien, manifesté son humeur. Elle ne cesse depuis de marquer l'appréhension que lui inspire le voisinage anglo-russe et de déclarer que, malgré la solidité des relations de de l'Empire avec la Russie et l'Angleterre, la Turquie ne saurait être satisfaite de voir, sur ses frontières orientales, deux voisins si puissants.

Le *Tanine* va même jusqu'à invoquer la parenté ethnique avec les habitants de l'Azerbidjan. Il estime donc que la Turquie « ne saurait demeurer indifférente à l'avenir de ces frères « de religion ayant le même sang et parlant la même langue « que les Turcs ».

Mais d'une façon générale, le gouvernement turc souhaite avant tout l'évacuation des troupes russes de Tabriz, Kazvin et Ardébil. L'*Ikdam* se fait l'écho de cette tendance et pour corser sa thèse n'hésite pas à traduire les préoccupations de la France en présence de la politique suivie en Perse par son alliée. Ainsi, à ses yeux, l'affaire persane risque non seulement de troubler les relations entre les éléments de la Triple-Alliance et ceux de la Triple-Entente, mais encore de compromettre les rapports franco-russes ! Il conclut donc que, pour la tranquillité du monde, il est à souhaiter que la Russie respecte l'indépendance et l'intégrité territoriales de la Perse : attitude qui aurait l'avantage d'amener, par répercussion, l'Angleterre à renoncer au projet d'étendre matériellement son influence dans la Perse méridionale. En attendant, c'est à contre cœur, d'après le *Tanine*, que la Turquie, est obligée d'envoyer des troupes sur les frontières pour y assurer la tranquillité et de placer des détachements dans les consulats pour la défense des sujets ottomans.

Où s'arrête cette intervention « de sauvegarde » ? Il est bien difficile de lui fixer un terme, si l'on observe que la frontière turco-persane n'a jamais pu être définitivement délimitée.

***

Quant à la politique active que le gouvernement britannique a cru devoir récemment adopter, est-elle réellement inspirée par un désir de précipiter les événements et de procéder à un aménagement direct des territoires formant sa sphère d'influence ? On pourrait le croire si l'on se bornait à considérer l'opinion exprimée par certains journaux libéraux d'outre-Manche. Le *Daily Graphic*, le *Manchester Guardian*, la *Westminter Gazette*, les *Daily News*, s'élèvent résolument contre la décision du Foreign Office touchant les affaires de Perse. Le dernier de ces organes estime « que la tactique

« caractérisée par la note remise au gouvernement persan « pourrait bien conduire au partage de la Perse et entraîner « l'Angleterre à une action qui, au point de vue anglo-indien, « serait la plus téméraire folie. » Le *Daily Graphic* n'est pas moins net. « Tandis, écrit-il, que la situation en Europe « demande la plus grande vigilance et exige toutes nos res- « sources, le moment actuel n'est pas du tout opportun pour « une aventure en Perse qui nous ferait assumer de lourdes « responsabilités. »

Ainsi, il apparaît qu'une notable fraction de l'opinion anglaise ne veut pas d'aventures. Le *Times* s'efforce d'ailleurs de remettre les choses au point et de définir les intentions du gouvernement :

« Nous avons déjà en Orient, dit-il, de si lourdes responsa- « bilités que nous ne désirons nullement les augmenter encore. « La politique bien arrêtée de l'Angleterre est de laisser autant « que possible la Perse travailler à son propre salut. La menace « contenue dans la note n'implique aucune modification de « cette politique. Nous ne cherchons à prendre aucun terri- « toire en Perse, ni ne rêvons de « partage ». Mais le caractère « spécial et dominant des intérêts anglais dans le golfe Per- « sique et de notre commerce dans le Sud de la Perse nous « oblige à restaurer l'ordre dans ces régions. Espérons que la « Perse prendra elle-même cette peine ; mais dans tous les « cas il est faux d'entrevoir de vastes desseins dans une simple « mesure de police. La Grande-Bretagne ne désire ajouter, « directement ou non, aucun pouce de terrain à ses pos- « sessions. »

Quoi qu'il en soit, le gouvernement persan vient dans sa réponse à la note anglaise d'exprimer de nouveau les inconvénients qui résultent, pour le rétablissement de l'ordre, de la présence de troupes étrangères sur le territoire national. Il promet de prendre les mesures utiles pour rétablir l'ordre dans la région visée par le gouvernement anglais. Mais il fait remarquer qu'il ne saurait agréer les moyens indiqués dans la note anglaise, moyens qu'il regarde comme contraires à l'indépendance de la Perse et à l'amitié traditionnelle des deux pays.

Le nouveau régime persan, qui se débat au milieu d'une anarchie à peu près complète, pourra-t-il éviter l'intervention de police qu'il semble tant redouter ? Quel que soit son désir de procéder lui-même à l'action nécessaire pour remettre toutes choses en leur place, il semble que la situation à laquelle il doit faire face est inextricable. Le trésor est complètement vide et

le crédit de l'Etat persan est bien chancelant. Les gouvernements provinciaux se trouvent en pleine désorganisation. Aucun d'eux n'a pu donner un revenu quelconque, depuis longtemps, à l'exception du Khorassan. De la frontière du Beloutchistan, du Kirman, du Louristan, du Farsistan, des ports du golfe Persique parviennent sans cesse des nouvelles de violences et de pillages. Des bandes infestent les voies commerciales.

C'est donc la décomposition généralisée avec l'impossibilité quasi-absolue pour les Persans de rétablir l'hégémonie, d'ailleurs relative, qu'ils exerçaient autrefois sur le groupement iranien. Et c'est précisément de cette impuissance que peut surgir pour l'Angleterre, en dépit des considérations qui lui conseilleraient une politique de non-intervention, l'obligation de s'engager dans l'aventure persane plus qu'elle ne le voudrait.

La Russie, de son côté, se verra-t-elle contrainte à déborder résolument de sa frontière du Caucase et à opérer, sur la zone nord que lui attribua l'accord de 1907, une mainmise définitive? C'est le secret de demain. Mais les événements ne semblent plus devoir laisser à la diplomatie anglo-russe la possibilité d'escompter cette aide du temps grâce à laquelle on peut ajourner sans cesse la redoutable échéance des responsabilités. La Perse ne paraît plus en mesure de se soustraire aux concours dirigeants extérieurs. Et c'est précisément dans cette situation que réside, pour les Anglais et les Russes, la nécessité d'une très grande prudence. Ils ne sont plus seuls en face du problème persan et ils pourraient avoir à compter avec les deux influences qui ont marqué leur existence par une entrée en scène apparemment concertée. L'Allemagne, avec la Turquie dans son jeu, permettra-t-elle, sans compensation, que la question demeure sur le terrain où l'a placée l'accord de 1907? Il est fort possible qu'après le tête-à-tête anglo-russe nous assistions à une réédition de la politique d'internationalisation si chère à la chancellerie berlinoise avant et pendant Algésiras.

H. Marchand.

L'ACTION INDIGÈNE EN LORRAINE ANNEXÉE

Ce fut longtemps presque un lieu commun d'opposer à la vigueur alsacienne l'indifférence lorraine. Ici même, en 1905, je signalais le désarroi des consciences messines sous l'attaque du *Centrum* allemand, inspirée et servie par Mgr Benzler[1]. A cette date aucun parti vraiment organisé n'existait qui pût tenir tête, entre Sarre et Moselle, dans un pays pourtant de langue française, à la propagande étrangère; les énergies indigènes étaient endormies, certains disaient mortes; le découragement des masses électorales semblait autoriser nombre d'observateurs à dénoncer un lent progrès de germanisme.

La situation se trouve aujourd'hui modifiée par un réveil de l'opinion, non pas inattendu, mais plus rapide et plus net qu'on n'eût pu croire. Dans la lutte engagée, suivant une expression désormais courante, entre les « nationalistes » annexés et leurs adversaires, la Lorraine à son tour entre en ligne. Elle le fait à l'exemple de l'Alsace, sous une forme toutefois qui lui est propre et qui mérite d'être précisée.

En Alsace, la bourgeoisie domine et dirige. Demeurée nombreuse et prospère, assez riche pour conserver sur les immigrés la supériorité de la culture et du rang social, assouplie à l'action, comme l'a si bien montré M. Kiener[2], par un long passé d'effort démocratique, c'est elle qui proclame et défend le particularisme local. Quelles que soient les erreurs et les défaillances qu'entraîne parfois la passion religieuse ou l'ambition personnelle, dans l'ensemble elle mène le combat avec une singulière indépendance d'esprit, une haute et claire notion des nécessités historiques. Le peuple, satisfait de voir fermement traduites ses aspirations et ses répugnances, suit sans peine une impulsion qui s'accorde avec ses désirs. Le trait marquant de l'évolution présente de l'Alsace, celui qui l'explique, est assurément cette influence persistante des chefs naturels, ce maintien rigoureux des cadres anciens et d'une discipline politique.

Le rôle de la bourgeoisie lorraine, au contraire, est très

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.* : Les partis au pays messin, 1er janvier 1905.

[2] *Die elsaessische Bourgeoisie* (Revue alsacienne illustrée, 1908). M. Kiener est « privat-docent » (indigène) à l'Université de Strasbourg où il professe l'histoire d'Alsace et de Lorraine.

effacé. Il fut grand aussitôt après l'annexion, lorsque Maréchal ou Paul Bezanson présidaient aux destinées municipales de Metz. Mais les « vieux » seuls étaient restés, que n'atteignait pas la loi militaire. Eux disparus, il advint brusquement que la Lorraine n'eut plus de bourgeoisie, du moins plus de bourgeoisie nationale, car une autre se constitua vite, d'étrangers accourus pour combler les vides, qui doublèrent en quelques années la population de la capitale et se répandirent dans toute la banlieue. Les usines, le haut commerce, les professions libérales pour une part importante passèrent entre leurs mains; ils importèrent leur langue, leurs mœurs, leurs habitudes mentales; et tandis que la vie intellectuelle française se restreignait, en s'affaiblissant, aux foyers familiaux, la pensée germanique brillait, dans ces milieux nouveaux, d'un éclat assez vif.

Sans doute, c'est question de temps. Déjà reparaît à Metz et dans maintes petites villes une classe moyenne indigène. Des jeunes gens, sortis le plus souvent des écoles religieuses, séminaire ou maîtrise, et qui terminèrent leurs études soit aux instituts de Prusse et de Bavière, soit aux pensionnats de Nancy, voulant reconquérir la place qui leur est due, s'essayent à rallier les débris des générations précédentes. Il n'est point douteux qu'avec les années pareille tentative n'aboutisse. La tâche cependant sera lourde. L'esprit d'émigration, en effet, n'a pas disparu : à chaque moment encore le chef de famille lorrain, dont les affaires ont prospéré, va chercher en France, avec la tranquillité personnelle, une carrière à ses fils, des maris à ses filles; la bourgeoisie renaissante est sans cesse comme décapitée. Ceux-là surtout demeurent qu'enchaînent au pays les nécessités matérielles : loisirs et ressources leur manquent; l'ardeur n'y peut suppléer; et s'il paraît désormais probable qu'ils maintiendront à peu près intact l'héritage du passé, on ne saurait attendre d'eux, immédiatement, une activité créatrice.

Longtemps ils seront impuissants à dissiper l'engourdissement intellectuel dont leurs compatriotes restent accablés. L'Académie de Metz a réussi, après des crises dangereuses, à se soustraire aux influences germaniques; elle résiste péniblement aux attaques de ses adversaires, et fidèle à ses origines prétend défendre, avec les belles-lettres, le bon goût français. Dernière et fragile barrière : les souvenirs d'une production, qui jadis fut intéressante, compensent mal une stérilité aujourd'hui presque complète. Tous les domaines, même les plus graves, sont abandonnés sans combat aux représentants

d'autres traditions : à la Société d'histoire, à l'Association des arts, les immigrés sont les maîtres, maîtres impérieux et singulièrement exclusifs ; ils tiennent en leurs mains les revues savantes, organisent les expositions, imposent leurs méthodes et leurs goûts. Le succès des conférences que viennent donner périodiquement des orateurs parisiens n'est point suffisant à masquer cette défection des énergies locales, et les destinées difficiles que subit l'*Austrasie*, ressuscitée en 1905 avec des concours d'ailleurs extérieurs à Metz, semblent indiquer qu'aucune modification n'est prochaine. Pour qui connaît l'Alsace et compare, le contraste est saisissant.

Il ne l'est guère moins si l'on étudie la situation politique. Les « notables », il est vrai, notaires de campagne ou gros cultivateurs, ont fait depuis vingt ans figure de dirigeants : ils sont parvenus à donner au « Groupe indépendant » quelque solidité, et le programme qu'ils ont élaboré contient des déclarations vigoureuses. Leurs erreurs sont cependant notoires : le choix comme député de Metz d'un pangermaniste masqué, qui, élu par eux, aujourd'hui les combat, est la dernière et n'est pas la moindre ; elle rend évidente l'excessive médiocrité des chefs[1]. Plus exactement, il n'est pas de chefs ; les hommes que le hasard a mis au premier plan n'ont les mérites que de comparses : ceci seul explique leur fortune qu'attachés à la terre, parlant souvent le patois allemand, ils répugnaient moins que d'autres aux relations officielles, pouvaient obtenir de menues faveurs. Leurs services furent appréciables durant la période d'affaissement qui succéda à la protestation. Mais, dans l'éveil national actuel, ils paraissent dépourvus des qualités nécessaires pour devenir les interprètes et les maîtres d'une opinion plus exigeante : le meilleur d'entre eux n'égale point, je ne dis pas M. Blumenthal, M. Wetterlé ou M. Preiss, simplement M. Delsor ou M. Hauss. C'est un symptôme curieux que, préoccupés de combattre aux élections prochaines la candidature de M. Grégoire, certains Messins aient songé à patronner un Alsacien ; jugeons à ce trait combien pauvre, presque inexistant, demeure en réalité l'état-major du « Groupe indépendant ».

De la bourgeoisie il n'était donc permis d'espérer, en dépit de ses progrès récents, aucun effort décisif. L' « atonie lorraine » se serait prolongée sans doute si, brusquement, d'elles-mêmes, les masses populaires ne s'étaient ébranlées. Le paysan des lourdes glèbes mosellanes n'est pas spécialement démocrate : il joint à une liberté d'esprit, qui se traduit souvent par l'ironie

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.* : Les élections en Alsace-Lorraine, 1er avril 1907.

muette de ses attitudes, un respect inné des hiérarchies sociales et de l'ordre établi; s'il est tenace, et la lutte entreprise ne recule plus, il cherche peu les occasions de querelle, préfère aux discussions publiques le travail paisible et l'abri du foyer; merveilleux soldat il a, depuis des siècles, la coutume d'obéir : les initiatives ne sont point son fait. Celle qu'il prend aujourd'hui, en dehors de ses guides naturels, absents ou défaillants, bravant l'hostilité des autorités légales, suscite à la fois la surprise et l'attention.

On savait que la propagande du *Centrum* finalement avait échoué; les comités politiques étaient restés sans adhérents; l'Union populaire, copie du *Volksverein* allemand, en conquérant douze mille membres, en s'étendant au peuple des campagnes, avait peu à peu perdu son premier caractère et sacrifiait largement au particularisme local. La majorité d'ailleurs, animée d'une invincible défiance, se refusait à l'embrigadement. Ces « sauvages », maîtres des urnes, sauvegardaient, par leur résistance passive aux incitations étrangères, l'essentiel de leurs traditions : ils « duraient », et c'était beaucoup. Mais ils semblaient incapables de préparer l'avenir. Ils n'étaient pas organisés. Peut-être constituaient-ils les éléments d'un parti ; ce parti n'existait pas; il n'existait qu'un état d'esprit. Aux heures de turbulence électorale, ici où là, parfois un bouillonnement se produisait : une parole saillante était prononcée ; un groupement surgissait, spontané, tel à Metz en 1908 le « Parti Nous », un moment célèbre, au nom significatif; des succès étaient obtenus qui témoignaient de forces latentes sans doute considérables [1]. L'excitation par malheur était toujours éphémère ; bientôt on retombait à la somnolence habituelle; les perspectives entrevues se fermaient.

C'est qu'on avait trop d'exigences. Une renaissance politique ne s'improvise pas : il y faut des journaux et des chefs, que des travailleurs de l'atelier ou de la terre, abandonnés à leur seul effort, ne peuvent créer ni fournir. Dans une tâche trop lourde ces dévoûments modestes s'épuisaient. L'agitation populaire ne devint féconde que du jour où elle reçut une orientation nouvelle. L'inauguration du monument de Noisseville, en octobre 1908, marque cette date capitale.

Un employé, presque un ouvrier, M. Jean, a cette idée, lentement mûrie, de reprendre avec plus d'éclat l'œuvre pieuse poursuivie depuis l'annexion par des dames de la bour-

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.* : L'Alsace-Lorraine en 1908, 1er mars 1909.

geoisie, entretien des tombes militaires et commémoration des morts. Il s'affilie au « Souvenir français » ; il s'adresse aux anciens soldats ; les adhésions qu'il rencontre le portent d'un coup plus loin qu'il n'avait rêvé. Il obtient le droit et les moyens de montrer sur les champs de bataille, émouvante sculpture de Hannaux, l'image de la Lorraine en deuil pleurant aux pieds d'un fantassin blessé ; il fait flotter sur les plaines funèbres, pour la première fois depuis trente-huit ans, le drapeau tricolore. L'effet est prodigieux. Un souffle d'enthousiasme soulève l'immense foule accourue à Noisseville : cette évocation du passé, le plus pauvre paysan, le plus indifférent aux appels de la politique, en demeure saisi jusqu'au cœur ; le plus découragé aperçoit soudain que, dans son milieu et proportionné à ses forces, un rôle s'offre à lui ; il rentre dans son village avec la volonté de le remplir. Partout des comités se fondent ; on relève, on honore les humbles croix qui marquent tant de points où sont tombées les victimes obscures de la guerre ; c'est une émulation de ferveur et d'action. En quelques mois le Souvenir français conquiert le pays : vingt services religieux célébrés par ses soins à Boulay, à Thionville, à Gorze, dans les moindres bourgades, témoignent de sa puissance : il est désormais un facteur essentiel de l'évolution lorraine.

Ce n'est pas chose indifférente. Par les émotions intimes que son titre seul évoque, le Souvenir français fortifie l'âme indigène dans ses résistances nécessaires. Il contribue à briser les essais de propagande immigrée, non pas seulement en accentuant entre les deux fractions de la population les divergences existantes, mais en rétablissant là où trop souvent elle manquait l'union désirable : on ne voit pas sans une surprise heureuse figurer sur les listes d'un même comité des hommes qu'avaient âprement mis aux prises les querelles des partis ; dans le culte des morts tous les Lorrains fraternisent ; sans doute prendront-ils ainsi plus nettement conscience des raisons qu'ils ont de ne pas s'entre-déchirer. Et surtout, c'est à mes yeux le fait décisif, dans ces sections du Souvenir la démocratie indigène s'organise et prend vie : sur un programme clair, dans un cadre aisé, entraînées par des « moniteurs » locaux, excellents gradés subalternes, les troupes nationales se forment ; elles n'attendront plus bientôt que des généraux ; l'instrument de lutte sera prêt.

Les jeunes gens cependant, animés d'une pareille ardeur, mais plus impatients de résultats rapides, ont voulu tenter davantage. Depuis dix-huit mois, dans toute la région, ils se sont groupés en sociétés de gymnastique. L'initiative est venue

de Metz où, sous une forme modeste, au printemps de 1909, se créa la Lorraine sportive. Son képi d'uniforme, ses clairons sonnant les refrains français, ses commandements empruntés à notre règlement de manœuvres lui firent une renommée soudaine; elle atteignit le chiffre imposant de mille membres et de toutes parts fut imitée. Chaque petite ville a sa « clique » qui répète la *Casquette* ou *Au drapeau*, sa musique qui joue *Sambre-et-Meuse*, ses gymnastes dont les tuniques et les képis sont l'orgueil et la joie du peuple. On cite des traits remarquables : un hameau, Sailly, réunit ses cinquante enfants sous le patronage de Jeanne d'Arc; Boulay proscrit « en service » le patois allemand; les ouvriers de Hayange en bloc s'affilient à la Lorraine sportive; à Thionville le *Turnverein* se disloque, les indigènes l'abandonnent pour constituer une association fermée aux immigrés. Nul n'aurait pu prévoir un élan si complet.

Il aura sur la situation générale une répercussion certaine. Déjà l'on s'aperçoit que les « jeunes » n'ont pas la même allure, patiente et résignée, qu'avaient adoptée leurs pères; les sous-officiers de Metz, si longtemps maîtres du pavé le soir, en ont fait cette année plusieurs fois l'expérience. C'est le moindre résultat. Il est plus important que des relations suivies s'établissent avec la France; la Lorraine sportive, dans des excursions à Nancy, à Pont-à-Mousson, à Jœuf, a noué des amitiés solides. Ses membres ont trouvé là maints sujets de comparaison; ils sont revenus plus résolus à exiger, dans les limites légales, le respect de leurs libertés. Les convictions politiques elles-mêmes ont évolué: les plus âgés expriment, sur l' « autonomie » des sentiments qui ne sont pas ceux des électeurs actuels; certains prononcent de nouveau le mot de protestation. Or plusieurs sont des fils de notables, de maires, de députés à la Délégation; si l'on songe que l'hérédité des fonctions est en Lorraine presque une loi, on comprendra tout l'intérêt de l'entraînement patriotique auquel est soumise la génération qui demain aura vingt-cinq ans.

Le gouvernement allemand n'a pas coutume de s'inquiéter des mouvements populaires. Il imagina pouvoir confisquer aisément celui-ci et sans doute l'utiliser en procurant aux mécontentements des occasions inoffensives de s'exprimer publiquement; quelques décorations et des promesses suffiraient à garantir la sagesse des initiateurs. De fait, ils ne furent pas insensibles aux prévenances officielles; des banquets où figuraient les plus hautes autorités civiles et militaires parurent un moment donner au Comité directeur du Souvenir français

un caractère un peu spécial. Mais la poussée des enthousiasmes ruina vite les combinaisons prudentes; les hésitants durent s'écarter ou se livrer au courant plus fort que leur timidité. Alors seulement, au printemps 1910, la présidence de Lorraine s'inquiéta. Elle prêta l'oreille aux dénonciations de la *Metzer Zeitung* et des journaux pangermanistes [1]. Et tardivement, la répression commença.

Il n'est pas utile de détailler cette histoire. On sait comment, depuis trois mois, aux cérémonies du Souvenir, l'intervention de la police a successivement empêché la formation des cortèges, les discours, le dépôt sur les tombes de couronnes aux couleurs tricolores, comment les sociétés de gymnastique ont perdu le droit de sonner du clairon, de défiler musique en tête, de s'associer, de donner des fêtes. C'est le début d'une lutte qui se poursuivra; nous aurons lieu d'y revenir.

L'opinion lorraine l'accepte avec confiance. « Les persécu- « tions, comme au temps du christianisme naissant, multi- « plieront les conversions », dit le président de la Lorraine sportive, Alexis Samain, en inaugurant les concerts privés qui doivent remplacer pour sa musique proscrite les auditions publiques. Et M. Jean écrit aux journaux messins : « Si l'on « nous réduit à rendre à nos morts un hommage muet, les « paroles que nous ne pourrons prononcer n'en vibreront que « mieux dans nos cœurs : les sentiments refoulés sont les « plus ardents; notre présence et notre attitude suffiront à « traduire nos pensées. On ne veut pas que nous oublions « que nous sommes des vaincus : nous ne l'oublierons pas. » Ces paroles vigoureuses ont surpris encore certains annexés. Et cependant, lorsqu'on voit la banlieue de Metz, dominée par les industriels immigrés, favoriser au Conseil général d'une majorité de 1.000 voix le candidat de résistance indigène, une cité comme Thionville, où la cause allemande paraissait triomphante, secouer brusquement la tyrannie d'un maire-fonctionnaire, lorsqu'on peut suivre par le menu le réveil moral des campagnes, mesurer la profondeur de l'agitation populaire naissante, on n'est pas loin de penser que les espoirs les plus fermes sont justifiés.

PIERRE BRAUN.

---

[1] Pour la campagne pangermaniste, cf. *Quest. Dipl. et Col.*: Alsace-Lorraine. Les préludes d'une lutte nationale, 16 avril 1910.

LE
COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES
EN 1909

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE [1]

De toutes nos possessions, l'Afrique Occidentale est celle qui, par la régularité de ses progrès, nous donne le plus de satisfaction au point de vue économique. En 1909, elle a été particulièrement favorisée dans son développement. Des cinq colonies qui la composent (en réalité, c'est six avec la Mauritanie, mais au point de vue commercial cette dernière est rattachée au Sénégal), quatre, le Sénégal, le Haut-Sénégal et Niger, la Guinée française, le Dahomey présentent des plus-values importantes. Une seule, la Côte d'Ivoire, tant par le ralentissement des besoins des travaux publics que du fait d'une situation politique troublée en certaines régions, a vu son importation diminuer, l'exportation continuant à progresser.

Trois causes heureuses ont participé aux progrès du commerce : c'est, au Sénégal et en Guinée française, la mise en service de nouveaux chemins de fer qui ont ouvert à l'exploitation des territoires où jusqu'ici le commerce était difficile. C'est, au Haut-Sénégal, en Guinée et à la Côte d'Ivoire, la hausse des cours du caoutchouc, qui a suivi celle des marchés d'Europe. Enfin c'est, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey, une récolte d'amandes de palme particulièrement favorisée, coïncidant aussi avec une élévation des cours.

Dans toutes les parties du gouvernement général, l'indigène, enrichi par la vente rémunératrice de ses produits, a acheté plus que de coutume et les importations se sont heureusement ressenties de cette circonstance. Plus encore que 1909, l'année en cours d'ailleurs profitera de cet enrichissement.

Nous allons examiner séparément la situation de chacune des cinq colonies, mais auparavant voici les chiffres du commerce pour l'ensemble de l'Afrique Occidentale Française :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	60.861.410	57.706.533	118.567.943
Exportations.....	65.154.302	44.677.869	109.832.171
Commerce total...	126.015.712	102.384.402	228.400.114

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 novembre 1910.

L'augmentation sur l'année précédente est de 35.308.700 fr., dont 9.977.475 francs à l'importation et 25.331.225 francs à l'exportation. Comparés à la moyenne quinquennale 1904-1908, les chiffres de 1909 sont en plus-value de 59.798.850 francs (c'est-à-dire de plus de 25 %), dont 21.393.930 francs à l'importation et 38.404.920 francs à l'exportation.

La part du commerce français dans le mouvement des échanges est sensiblement la même que l'année précédente : 55,7 % au total, 51,4 % à l'importation et 60 % aux exportations, au lieu de 56,1 %, 56,5 % et 55,7 % en 1908.

C'est principalement à la mise en exploitation de nouvelles lignes de chemins de fer que sont dus ces résultats.

Il en sera d'ailleurs ainsi chaque fois que le rail arrivera dans un pays suffisamment peuplé. Si les chemins de fer de l'Afrique Occidentale ont tous trouvé dès la première heure un succès très grand, c'est que partout où ils arrivaient, ils étaient certains d'avoir de suite du trafic et de la clientèle. Provoquant ainsi l'éclosion d'une richesse latente, le développement qu'ils apportent immédiatement dans le mouvement commercial est d'autant plus intéressant que c'est un résultat durable, que la richesse qu'ils font sortir est un progrès acquis et la base d'une amélioration continue.

Si, depuis dix ans, l'Afrique Occidentale a vu doubler son trafic c'est en grande partie à la construction de ses chemins de fer qu'elle le doit. Mais si l'on songe que, quelle que soit l'importance du réseau existant, il n'est composé en grande partie que de sections de lignes futures, que ne peut-on espérer lorsque, dans un avenir bien prochain, les lignes en construction seront terminées et que deux lignes réuniront, sans se concurrencer, les riches territoires du Niger à la mer. Nous sommes persuadés que les résultats de maintenant ne sont rien à côté de ceux qui sont réservés, et que dans dix ans l'Afrique Occidentale Française, après vingt ans de paix complète consacrés à la civilisation et à la création de son outillage, ne sera pas loin d'atteindre le demi-milliard d'affaires.

C'est au *Sénégal* que les progrès les plus marquants ont été obtenus; l'ouverture de l'exploitation du chemin de fer du Baol (section du Thiès-Kayes) a eu sur la mise en valeur du pays une influence immédiate dépassant tout ce qu'on pouvait espérer. Ce pays particulièrement favorable à la mise en valeur de l'arachide a vu tout son territoire y être consacré au fur et à mesure que le rail permettait l'écoulement du produit. D'autre part, le cours atteint en Europe par les graines oléa-

gineuses n'a pas été sans encourager aussi grandement l'extension de la production.

Dans ces conditions, la traite 1908-1909 a été des plus active, et celle de 1909-1910 promet encore davantage. Il en est résulté une hausse très forte des importations.

Le commerce en 1909 a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	40.175.152	27.737.087	67.912.239
Exportations.....	43.397.514	15.767.403	59.164.917
Commerce total...	83.572.666	43.504.490	127.077.156

Ces chiffres, comparativement à ceux de 1908, sont en progrès de 842.559 francs à l'importation, de 13.690.848 francs à l'exportation et de 14.533.407 francs au total. Rapprochée de la moyenne des années 1904-1908, l'augmentation est de 12.093.584 francs pour l'importation, de 23.257.526 francs pour l'exportation et de 35.351.120 francs pour le total.

Encore convient-il de remarquer que les moyennes quinquennales qui, pour 1904-1907, comprennent les chiffres du Haut-Sénégal et Niger jusqu'alors non relevés séparément, ne sont pas tout à fait exactes. Il existe avec la réalité un écart que l'on peut évaluer à 4 millions, qui viennent augmenter d'autant l'avantage constaté en 1909.

La part proportionnelle du commerce français a été de 66,3 % au total, de 59,2 % à l'importation et de 73,4 % à l'exportation. Les parts respectives de 1908 avaient été de 33,4 %, 36,5 % et de 30,4 %.

Il est difficile d'établir la situation commerciale du *Haut-Sénégal et Niger*. Les statistiques qui sont publiées ne représentent, en effet, qu'une partie de son activité. Elles ne s'appliquent qu'aux opérations constatées à l'entrée ou à la sortie par le bureau des douanes de Kayes. Les marchandises à destination du Haut-Sénégal et Niger, qui sont dédouanées au Sénégal, sont relevées au commerce de cette colonie. De même aux sorties de cette dernière, des quantités importantes de caoutchouc proviennent de la colonie de l'intérieur Nous ne saurions donc tirer aucune conclusion des chiffres qui nous sont présentés. Une seule chose est certaine, c'est que, du fait de la hausse des cours du caoutchouc, il y a dû avoir en 1908, au Haut-Sénégal et Niger comme dans les autres parties de l'Afrique Occidentale, une augmentation progressive de l'exportation et de l'importation.

Les valeurs de 1909 qui nous sont présentées par les statistiques (et que nous donnons avec les réserves ci-dessus) sont les suivantes :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	1.980.162	362.030	2.342.192
Exportations.....	3.160.027	120	3.160.147
Commerce total...	5.140.189	362.150	5.502.339

Par rapport aux statistiques de 1908 (établies dans les mêmes conditions qu'en 1909) il y a augmentation de 35.427 fr. à l'importation et de 2.676.371 francs à l'exportation, ce qui donne par le fait une plus-value de 2.711.948 francs.

Le commerce du Haut-Sénégal et Niger ne donnant lieu à des statistiques séparées de celui du Sénégal que depuis deux ans, on ne saurait encore établir de comparaison quinquennale.

Les chiffres ci-dessus représentent, proportionnellement au total, une participation de la France de 92,3 % dont 84,6 % à l'importation et 99,9 % à l'exportation. En 1908, les proportions avaient été de 81,8 %, 63,6 % et de 100 %.

La *Guinée française* avait particulièrement souffert en 1908, et déjà en 1907, de la baisse mondiale qui avait atteint le caoutchouc, du fait de la crise économique des Etats-Unis. Les indigènes, ne trouvant plus les cours assez attrayants, avaient limité leur production et il en était résulté, avec une diminution sensible des sorties (plus d'un million et demi de francs), un appauvrissement général qui avait fait tomber les importations en 1908 de 2 millions de francs. La reprise très accentuée des cours du caoutchouc, qui s'est produite dès la fin de 1908 et qui a été en progression constante durant toute l'année 1909, a changé du tout au tout la situation de la colonie, en même temps que l'arrivée du chemin de fer sur les hauts plateaux du Fouta-Djallon facilitait les transactions, et permettait à la production de répondre rapidement à la demande de la consommation européenne.

D'autre part, l'accélération des travaux du chemin de fer a provoqué d'importantes importations, tant du fait des besoins de la construction que de celui de l'importance des salaires payés. L'ensemble de la population, enrichi par la vente de ses produits, ou par les salaires reçus a acheté beaucoup plus que précédemment, et s'est approvisionné notamment de nombreuses marchandises dont sa pauvreté l'avait privé en 1908.

Dans ces conditions les transactions commerciales en 1909 ont été très actives; en voici le relevé :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	11.363.337	11.557.186	22.920.523
Exportations.....	8.531.810	10.836.831	19.368.641
Commerce total. .	19.895.147	22.394.017	42.289.164

Ces valeurs, comparées à celles de 1908, présentent par le total une forte plus-value de 12.526.160 fr., dont 8.667.031 fr. à l'importation et 3.859.109 francs à l'exportation.

La progression sur la moyennne quinquennale, arrêtée à l'année précédente, est de 10.462.594 francs au total, de 6.828.241 fr. à l'importation et de 3.634.353 à l'exportation.

La part proportionnelle du commerce français est en légère diminution, s'élevant au total à 46,9 %, à l'importation à 49,6 % et à l'exportation à 44,1 %. Les parts de 1908 avaient été de 47,9 %, de 49,3 % et de 46,4 %.

La *Côte d'Ivoire*, en 1909, a souffert de sa situation politique. Des troubles en divers points de la colonie ont empêché les indigènes de venir s'approvisionner comme d'habitude ; si l'on joint à cela que les mauvaises conditions dans lesquelles s'était faite en 1908 la vente des caoutchoucs ne leur avaient pas laissé d'argent disponible pour leurs achats, on aura l'explication de la diminution des importations.

Les exportations ont moins souffert de cet état de choses. Si elles ne présentent pas les grosses plus-values que l'on constate dans les autres colonies de l'Afrique Occidentale, et qui auraient pu être, elles sont tout au moins en progrès de près d'un million sur l'année précédente. La Côte d'Ivoire, à l'encontre des autres colonies du gouvernement général, a l'avantage de ne pas voir son exportation reposer sur une seule production; les bois, les caoutchoucs et les produits du palmier à huile donnent lieu à un commerce important. En 1909, si les sorties de bois et de caoutchouc ont diminué, en revanche les palmistes et l'huile de palmier ont pu, grâce à la hausse des cours et à une excellente récolte, compenser largement les pertes subies par ailleurs.

Le commerce de la Côte d'Ivoire a donné les résultats suivants :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	4.982.362	6.209.880	11.192.242
Exportations.....	5.216.307	6.571.545	11.787.852
Commerce total...	10.198.669	12.781.425	22.980.094

Par rapport à 1908, il y a diminution de 3.030.961 francs à l'importation, mais les exportations étant en progrès de 933.952 francs, la diminution totale est ramenée à 2.097.009 francs.

Ce qui prouve combien la crise, passagère il est vrai, de 1909, a été sensible, c'est que les moins-values ne sont pas constatées seulement sur l'année précédente, mais aussi par comparaison avec les valeurs de la période quinquennale 1904-1908. Sur ces dernières, 1909 présente une diminution totale de 816.938 francs, provenant toute des importations, en recul de 2.765.379 francs, les exportations étant elles en avance de 1.928.611 francs.

La part proportionnelle du commerce national est de 44,5 % au total, de 44,6 % à l'importation et de 44,3 % à l'exportation, au lieu de 44,9 %, 43,9 % et 46 % en 1908.

Le *Dahomey*, qui de 1903 à 1906 et même à 1907 eut à sentir les effets d'une crise très sérieuse occasionnée par les mauvaises conditions de récolte et de vente de son seul produit le palmier à huile, a vu depuis deux ans sa position se relever singulièrement. Son commerce, qui de 1902 à 1905 était tombé de 10 millions et demi, est aujourd'hui remonté à un chiffre dépassant de plus d'un million celui de la meilleure année. Bien que la principale production reste toujours le palmier à huile, avec ses palmistes et son huile, des produits nouveaux comme le maïs, le coton, sont venus apporter une part importante à l'exportation, en même temps que l'approvisionnement des marchés voisins de Lagos en bétail, volaille, et poisson sec, occasionnant un commerce toujours progressant.

L'ouverture de chemins de fer, et surtout celle de la ligne de Porto-Novo à Sakété n'a pas été étrangère au développement du commerce. De riches forêts de palmiers de la région de Sakété ont pu être exploitées avantageusement, en même temps que, par ailleurs, le maïs pouvait être économiquement acheminé vers la côte. Si l'on joint à ces circonstances la magnifique récolte des palmiers à huile, et la hausse des cours des matières grasses, on aura l'explication du très réel progrès accompli par le Dahomey en 1909.

Le commerce s'est présenté de la manière suivante :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	2.360.397	11.840.350	14.200.747
Exportations.....	4.848.644	11.501.970	16.350.614
Commerce total...	7.209.041	23.342.320	30.551.361

Par rapport à 1908, il y a plus-value de 7.634.453 francs, dont 3.463.369 francs aux importations et 4.171.084 francs aux exportations.

Par rapport à la période quinquennale 1904-1908, il y a augmentation de 9.860.715 francs dont 3.419.515 francs aux importations et 6.441.200 francs aux exportations.

La part proportionnelle de la France en 1909 a été en recul sensible sur 1908 ; elle est passée pour le total de 29,5 % à 23,8 %, pour l'importation, de 24,3 % à 16,7 % et pour les exportations de 34,7 % à 29,7 %.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Le gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française a été formé on le sait avec les colonies de l'ancien Congo français et Dépendances.

L'année 1909, pour ses débuts, n'a pas été particulièrement heureuse. Si le groupe du Moyen Congo et de l'Oubanghi-Chari a continué à se développer, au Gabon, au contraire, il s'est manifesté une diminution importante, qui a atténué très sensiblement la plus-value constatée au Moyen Congo. Ce recul du Gabon, occasionné par une crise passagère des bois d'ébénisterie, ne saurait être durable, et n'entravera en rien la marche avant de l'Afrique Equatoriale Française dont le commerce en 1909 s'est présenté comme suit dans son ensemble.

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	4.563.040	6.556.279	11.119.319
Exportations.....	8.380.868	9.073.065	17.453.933
Commerce total...	12.943.908	15.629.344	28.573.252

C'est, par rapport à 1908, une augmentation totale de 1.748.101 francs, dont 1.091.081 francs aux importations et 653.020 francs aux exportations.

Comparés à la moyenne quinquennale 1904-1908, les valeurs de 1909 offrent une plus-value de 620.214 francs pour le total et de 2.233.008 francs pour l'exportation, mais elles présentent en même temps une moins-value de 1.612.794 francs aux importations.

La part proportionnelle de la France a été en 1909 de 44,6 % au total, au lieu de 43,5 % en 1908, à l'importation de 41 % au lieu de 42,7 % et à l'exportation de 48,1 % au lieu 44,3 %. On remarquera cette hausse de la proportion à l'exportation en France ; elle est due à l'heureuse influence que jouent les mar-

chés de Bordeaux et du Havre, depuis quelques années, sur l'orientation des expéditions de notre colonie.

Nous allons examiner maintenant séparément la situation commerciale, du Gabon d'une part, et du Moyen Congo et de l'Oubanghi-Chari, d'autre part.

Au *Gabon*, l'exportation des bois a diminué d'une manière considérable, en raison d'une part de l'engorgement des marchés consommateurs causé par une trop forte accumulation en 1908, et d'autre part, par suite d'une plus sévère observation du règlement de 1904 fixant les dimensions des billes susceptibles d'être exportées. Une partie des coupes faites en 1909 d'une manière irrégulière n'ont pu sortir de la colonie. Il convient d'ajouter que, dès la fin de 1909, le stock d'Europe étant revenu à une importance normale, un mouvement de reprise s'est dessiné dans l'exportation du Gabon.

Cette diminution des exportations n'a que peu influé d'ailleurs sur le mouvement des importations. Si celles-ci sont en moins-value de plus de 400.000 francs, ce léger recul est dû pour la moitié à l'application de l'accord international du 22 juillet 1908, qui a prescrit toute introduction d'armes et de poudres de traite dont il se faisait jusqu'alors un certain commerce.

Le commerce du Gabon en 1909 a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	2.489.579	2.287.433	4.777.012
Exportations.....	2.300.572	2.494.598	4.795.170
Commerce total...	4.790.151	4.782.031	9.572.182

La moins value totale sur 1908 est de 2.300.889 francs dont 436.539 à l'importation et 1.864.350 à l'exportation.

Par rapport à la dernière période quinquennale il y a une diminution de 3.180.032 francs au total, de 1.928.298 francs à l'importation et de 1.251.734 francs à l'exportation.

La part porportionnelle de la France a été de 51,1 % au total, de 52,1 % à l'importation et de 48 % aux exportations. En 1908 les mêmes chiffres avaient été de 50,3 %, 53,9 % de 46,6 %.

Les colonies du *Moyen-Congo* et de l'*Oubanghi-Chari* n'ont qu'une seule documentation statistique pour le commerce.

En 1909, le mouvement des affaires y a poursuivi sa marche ascendante, et les résultats obtenus sont les plus forts que l'on ait vus jusqu'ici. Si l'importation a connu, notamment en 1907, des chiffres supérieurs, elle se maintient dans une bonne

moyenne. Quant à l'exportation, elle n'a jamais été aussi élevée. On est en droit d'espérer que la réorganisation du régime des concessions des sociétés du bassin de la Sangha, en permettant le développement du commerce libre dans cette région, aura, sur le trafic des années futures, la plus heureuse influence.

La grande élévation de la valeur du caoutchouc en 1909 n'a pas été sans favoriser le développement de l'exportation et non seulement à quantités égales la valeur des sorties s'est considérablement augmentée, mais encore il est sorti 292 tonnes de plus. Enfin, fait non moins agréable à constater, sur les 1.447 tonnes de caoutchouc exportées de la colonie, 70 % ont été expédiées sur le marché français : phénomène sans précédent, qui ne se retrouve dans aucune de nos autres colonies.

Les chiffres du commerce se présentent comme suit :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	2.073.461	4.268.846	6.342.307
Exportations.....	6.080.296	6.578.467	12.658.763
Commerce total...	8.153.757	10.847.313	19.001.070

Par rapport à 1908, il y a augmentation totale de 3.999.910 fr. dont 1.557.002 francs aux entrées, et 2.442.837 francs aux sorties.

Comparées à la moyenne quinquennale 1904-1908, les plus-values sont de 3.800.246 francs au total, de 315.504 francs à l'importation et de 3.484.742 francs à l'exportation.

La part proportionnelle de la France a été de 40,3 % au total, au lieu de 36,8 % en 1908, de 32,7 % à l'importation, au lieu de 30,6 %, et de 48 % aux exportations au lieu de 42,8 %.

MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

Notre grande colonie de l'océan Indien, en 1907 et 1908, avait manifesté un léger mouvement de recul dans le chiffre de son commerce; l'année 1909 a, au contraire, présenté un grand pas en avant, et jamais son trafic n'avait été aussi important.

Nous avons dit ici même, en 1907, ce qu'il fallait penser de certaines fluctuations du commerce de notre colonie. Jusqu'en 1906, pour des causes passagères ou mauvaises, il y avait eu un enflement irrationnel des importations. Il avait été provoqué, d'une part, par les besoins du corps d'occupation, et ces besoins ont diminué avec la diminution de ce corps, et d'autre part, par la constitution inconsidérée de stocks de marchandises par des commerçants inavertis qui n'avaient pas tardé d'ailleurs

à cesser leurs affaires. L'écoulement de ces marchandises a pendant plusieurs années pesé sur l'importation; mais ces temps ont aujourd'hui pleinement disparu. Concurremment aux mouvements de l'importation, la production de l'île augmentait chaque année dans des proportions régulièrement très fortes et l'enrichissement des habitants leur permettait d'acquérir toujours davantage. A une situation factice a succédé une situation normale, et aujourd'hui le jeu entre les importations et les exportations se fait rationnellement.

Ce n'est donc pas au chiffre du commerce total au cours de ces dernières années qu'il faut se fier pour juger de la situation de la colonie. Ce qu'il faut suivre, c'est la marche ascendante de l'exportation que nous donnons ci-dessous :

1896	3.605.951	francs
1900	10.623.869	—
1902	13.127.440	—
1904	19.427.159	—
1905	22.850.592	—
1906	28.502.695	—
1907	27.863.427	—
1908	23.353.658	—
1909	33.378.179	—

Seules les années 1907 et 1908, d'après ces chiffres, auraient présenté un arrêt dans l'évolution de Madagascar. Le fait est exact, mais nous en trouvons l'explication dans la crise du caoutchouc qui, d'octobre 1907 à octobre 1908, a sévi sur le monde entier. La colonie n'aurait donc pu échapper à la loi commune.

Aujourd'hui, le caoutchouc est remonté à une valeur plus haute qu'il n'a jamais eue, le riz commence à descendre en grande quantité de la région des plateaux, l'extraction de l'or qui progresse chaque année, la vanille, le café, l'élevage, évoluent dans de bonnes conditions. C'est dans cette situation excellente que se produit la mise en exploitation du chemin de fer qui réunira bientôt Tamatave à Tananarive. En même temps, en ces dernières années, un important réseau routier a été créé qui permettra de drainer vers les points d'exportation les produits de la grande île.

On ne saurait donc douter dans de telles conditions du bel avenir qui est réservé à Madagascar. Il ne faudrait pas cependant exagérer et aller au-devant de nouveaux déboires. La colonie est une île ; elle ne peut vivre que sur elle-même et n'a aucun arrière-pays à pénétrer; de plus, et c'est là le point le plus ennuyeux, elle est peu peuplée. Sa population

correspond à celle de Paris répandue sur tout le territoire de l'ancienne Gaule. Sa progression est donc limitée à son champ d'action et à ses moyens ; mais ceux-ci sont assez vastes pour nous permettre de voir chaque année, pendant longtemps encore, d'importantes plus-values.

Le commerce de 1909 a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	30.520.803	3.619.532	34.140.335
Exportations.....	23.349.222	10.028.957	33.178.179
Commerce total...	53.870.025	13.648.489	67.518.514

Le progrès total sur l'année précédente a été de 14.201.586 francs ; sur les importations, il y a augmentation de 4.177.065 francs, et sur les exportations de 10.024.521 francs.

Comparée à la moyenne des années 1907-1908, la plus-value est au total de 13.723.445 francs : à l'importation de 4.744.772 francs et à l'exportation de 8.978.673 francs.

La part proportionnelle du commerce français a été de 79,7 % au total en 1909, et de 82 % en 1908 ; de 89,4 % à l'importation contre 86,8 %, et de 70 % aux exportations contre 77,2 %.

MAYOTTE ET COMORE

Il y a peu à dire sur ce petit archipel, dont le développement économique est minime.

D'une année à l'autre, les seules fluctuations sont dues à des petites différences dans les récoltes, qui ne sauraient jamais être très importantes.

Nous nous bornerons donc à donner les chiffres du commerce :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	860.770	272.659	1.133.429
Exportations.....	2.523.276	177.376	2.700.652
Commerce total...	3.384.046	450.035	3.834.081

Sur l'année précédente, il y a augmentation totale de 104.272 francs, diminution de 284.337 francs sur les importations et augmentation de 388.609 francs sur les exportations.

Relativement à la dernière moyenne quinquennale, la diminution est grande, sinon très élevée, avec 252.137 francs pour le total : 13.344 francs pour l'importation et 238.793 francs pour l'exportation.

La France et ses colonies font la majeure partie du com-

merce avec une proportion de 84,8 % au total en 1909, contre 89 % en 1908; de 76,1 % à l'importation contre 81,5 %, et de 93,4 % aux exportations contre 96,5 %.

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Notre colonie de la mer Rouge est doublement intéressante, tant comme point de ravitaillement des navires qui s'arrêtent à Djibouti que comme voie de transit du commerce de l'Abyssinie avec l'extérieur. Si la colonie par elle-même, composée de pays désertiques, ne produit pas grand'chose, sa situation particulière lui promet un certain avenir. Son sort, il est vrai, est lié à l'évolution économique de l'Abyssinie, mais ce dernier pays étant en pleine voie de progression, son commerce est assuré de se développer encore.

Il convient de remarquer cependant que la Côte des Somalis qui, depuis 1899, avait chaque année présenté une augmentation de son trafic, a vu, en 1908, ce dernier tomber brusquement, tant par suite d'une sécheresse très forte en Abyssinie qui avait atteint les caféiers, qu'en raison de l'arrêt des travaux du chemin de fer. Les fluctuations qui en ont résulté (perte de 4 millions) n'auront heureusement été que passagères, et c'est avec un gain de presque 8 millions de francs sur 1908 que les résultats de l'année 1909 se portent en tête de ceux obtenus jusqu'à ce jour.

Les chiffres du commerce ont été les suivants :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	2.687.851	12.832.812	15.520.663
Exportations.. ...	2.537.402	23.128.042	25.665.444
Commerce total...	5.225.253	35.960 854	41.186.107

Par rapport à 1908, il y a une augmentation totale de 7.886.167 francs, partagée entre l'importation pour 2.184.477 francs, et l'exportation pour 5.701.690 francs.

Ces résultats, par rapport à la moyenne des années 1908-1909, donnent une plus-value de 8.720.341 francs, dont 2.375.879 aux entrées et 6.344.462 francs aux sorties.

La part proportionnelle du commerce français est minime, le commerce de la colonie, ne l'oublions pas, étant presque entièrement composé de fournitures aux navires et surtout du transit de l'Abyssinie. Elle s'est élevée, en 1909, au total de 13,7 %, dont 17,4 % aux importations et 9,9 % aux exportations. Elle avait été, en 1908, de 13,6 %, 17 % et 10,3 %.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Les établissements français de l'Inde formés par cinq territoires éloignés, composés eux-mêmes d'une centaine de territoires éparpillés dans la grande colonie anglaise, ne sauraient guère avoir d'autre vie économique que celle de la partie de cette dernière où ils se trouvent. L'étroitesse de leur superficie leur défend d'avoir toute production agricole importante. Leur rôle se borne donc à exporter les produits des régions française et anglaise les avoisinant. Tel est le cas de l'arachide exportée ou plutôt réexportée en quantité de Pondichéry. Seule l'industrie des tissus dans cette dernière ville est vraiment un commerce local donnant lieu à un trafic important. Pour ces raisons, il ne saurait y avoir aucun rapport entre l'importance des importations et celle des exportations, une trop grande partie de ces dernières étant en fait une production étrangère.

L'année 1909 a marqué un progrès intéressant dans les sorties faites de nos territoires. Elle est due d'ailleurs, en grande partie, moins à une augmentation des quantités d'arachides expédiées qu'à l'élévation de la valeur de ces dernières.

Le mouvement commercial de 1909 a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	1.081.203	8.461.861	9.543.064
Exportations.....	22.583.100	7.748.188	30.331.288
Commerce total...	23.664.303	16.210.049	39.874.352

Comparés à ceux de 1908 ces résultats représentent une plus-value de 3.890.173 francs, dont 606.617 francs à l'importation et 3.283.556 francs à l'exportation.

Comparée à la moyenne des années 1904-1908, l'augmentation totale est de 5.407.969 francs portant pour 2.639.056 francs sur l'importation et pour 2.769.013 francs sur l'exportation.

La part proportionnelle qui revient à la France a été en 1909 de 43 % au total, de 11,4 % à l'importation et de 74,2 % à l'exportation contre, en 1908, 44,3 %, 33,4 % et 65,2 %.

INDOCHINE

Nous n'avons pu malheureusement consulter encore aucun rapport officiel détaillé sur la situation de l'Indochine en 1909. Il ressort cependant des chiffres connus qu'il y a eu une augmentation sensible de la valeur des exportations, contrebalancée par une baisse des importations.

Cette dernière s'explique, en partie, par un resserrement du commerce général d'une part, et de l'autre par une importation beaucoup moins importante pour les travaux publics, notamment pour les chemins de fer dont la construction, suivant le programme de 1899, est en train de s'achever. Rien que pour les travaux du chemin de fer du Yunnan, cette diminution aux entrées se chiffre par près de 5 millions de francs.

En revanche, aux exportations, une bonne vente de riz, les hauts cours de ce produit par suite de la disette en Chine, un mouvement commercial de plus en plus développé avec les pays d'Extrême-Orient, notamment avec les Philippines, l'extension de l'exploitation minière et le développement de nombreux produits secondaires, ont assuré un gain de plus de 31 millions de francs.

Dans l'ensemble, le commerce de l'Indochine s'est élevé, en 1909, à :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	99.041.145	150.712.532	249.753.677
Exportations.....	66.503.872	206.530.746	273.034.618
Commerce total...	165.545.017	357.243.278	522.788.295

Par rapport à 1908, il y a augmentation totale de 431.066 fr., une perte de 30.687.937 francs à l'importation, contrebalancée par un gain de 31.119.003 francs à l'exportation.

Comparée à la moyenne des années 1904-1908, ces chiffres offrent une plus-value de 76.395.912 francs, dont 2.821.572 aux entrées et 73.574.340 francs aux sorties.

La part proportionnelle de la France s'est élevée au total à 37,4 % en augmentation sur 1908 qui ne présente qu'une part de 27,1 %. Aux importations, il y a 39,7 % contre 35,1 %, et aux exportations 25 % contre 19 %.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

On sait combien, depuis 1909, nos établissements de pêche de Saint-Pierre et Miquelon ont souffert tant du fait des accords franco-anglais que par suite d'une pêche peu fructueuse pendant plusieurs années. Petit à petit l'armement local a diminué, l'armement métropolitain s'est abstenu, et de la sorte la puissance productive s'est trouvée fort diminuée lorsque sont revenues des années meilleures. Aujourd'hui les bancs paraissent repeuplés; nos pêcheurs, après un accord entre la France et l'Angleterre, peuvent s'approvisionner à Terre-Neuve

de l'appât qui leur faisait défaut ; mais comme ils sont moins nombreux ils ne sauraient retrouver les beaux résultats d'autrefois, de 1885 par exemple, où le commerce de la colonie dépassa 33 millions de francs. Sauf une amélioration de 1898 à 1902, la chute depuis 1885 a été constante. En 1908, le total du commerce n'était plus que de 11.800.000 francs ; il s'est élevé en 1909 à 13.911.610 francs. Mais seule l'exportation a causé cette élévation, la colonie elle-même, en partie dépeuplée, a réduit sa consommation de moitié depuis dix ans, et chaque année, de ce chef, marque depuis 1898 une accentuation de la chute.

En 1909, le mouvement commercial a été de :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	2.317.686	2.849.020	5.166.706
Exportations.....	7.614.299	1.130.605	8.744.904
Commerce total...	9.931.985	3.979.625	13.911.610

Par rapport à 1908, il y a augmentation de 2.075.639 fr. au total, grâce à une plus-value de 2.151.252 francs aux exportations, car il y aux importations une diminution de 75.613 francs.

Comparés aux moyennes quinquennales précédentes, les chiffres de 1909 offrent une différence totale en plus de 1.339.139 francs, les importations perdant 262.674 francs et les exportations gagnant 1.601.813 francs.

La part de la France dans l'importance de ce trafic a été proportionnellement en 1909 de 66 %, dont 46,8 % aux entrées et 87,1 % aux sorties. Elle avait été en 1908 respectivement de 67,7 %, 46 % et 89,4 %.

P. Chemin-Dupontès.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le nouveau ministère Briand. La déclaration ministérielle.* — Le deuxième ministère Briand, constitué le 3 novembre, ainsi que nous l'indiquions dans notre dernière chronique, s'est présenté au Parlement le 8 novembre. Le président du Conseil a donné à la Chambre des députés lecture de la déclaration ministérielle, dont voici la conclusion, qui a trait plus spécialement à la politique extérieure et à la puissance militaire de la France :

Par l'ensemble des dispositions que nous vous proposons, le pays se trouvera délivré des inquiétudes angoissantes qui l'ont troublé en ces derniers temps, et dans le calme définitivement rétabli, dans l'ordre et la sécurité, la République poursuivra son œuvre de progrès.

Par là aussi, la République, forte, en outre, d'une alliance et d'amitiés auxquelles elle entend demeurer immuablement fidèle, sera en état de conserver au milieu des nations le rang qui lui revient, de faire entendre sa voix au dehors, de pratiquer dans ses rapports avec les autres Etats la politique traditionnelle qui a fait la grandeur de la patrie.

Nous sommes d'ailleurs décidés à maintenir et à fortifier sa puissance militaire, qui est une des plus sûres garanties de la paix internationale, en même temps que la sauvegarde de l'indépendance et de la dignité de la France. Le pays consentira allègrement à cet effet les sacrifices indispensables et nous comptons sur le concours du Parlement pour voter dans le plus bref délai le progamme naval dont la Chambre a été saisie sous la précédente législature.

Nous sommes certains, messieurs, que l'œuvre à laquelle nous vous convions vous trouvera prêts à l'accomplir, et ce sera l'honneur de la présente législature d'avoir guidé la République dans les voies qu'elle a depuis longtemps choisies et où ne pourra que s'accroître par vos efforts le prestige de la France aux yeux des autres nations.

La discussion très vive, très passionnée, qui s'est aussitôt engagée à la Chambre sur le programme ministériel, s'est terminée, le lendemain 9 novembre, par le vote d'un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement, qui a été adopté par 296 voix contre 209.

— *France et Turquie. La délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine. Le statut des Algériens et Tunisiens dans l'Empire ottoman.* — Une dépêche de Constantinople au *Temps*, en date du 23 novembre,

annonce que les délégués français et turcs ont commencé les travaux de délimitation de la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine. Une autre dépêche de Constantinople à l'agence Havas annonce, à la même date, que l'ambassadeur de France est arrivé à un accord complet avec la Porte au sujet du statut des Algériens et des Tunisiens dans l'Empire ottoman; le communiqué Havas ajoute qu' « au « cours des négociations qui ont duré plusieurs mois, la Porte a « manifesté constamment la meilleure volonté ».

— *Le placement des capitaux français en Allemagne.* — D'après certains journaux allemands qui ont mené grand bruit à ce propos, le gouvernement de la République serait intervenu auprès des banquiers et des établissements de crédit français pour les engager à ne pas fournir, en ce moment, de capitaux au marché allemand. Le *Journal des Débats* a publié à ce sujet la note suivante, de source évidemment officieuse, qui remet parfaitement les choses au point :

Il est fort possible que le gouvernement français ait manifesté le désir de ne pas voir faciliter l'introduction en France de Bons du Trésor turcs qui viennent d'être pris par un syndicat allemand. Ce désir ne serait que la conséquence naturelle de l'attitude adoptée par le gouvernement français au sujet de la cote de l'Emprunt turc à Paris.

Mais il est évident que le gouvernement ne peut avoir songé à entraver les relations normales de crédit et les opérations ordinaires de banques, consistant notamment en escompte de traites commerciales, avec aucun pays étranger. Rien, dans la ligne de conduite qu'il a eue jusqu'ici, n'autorise à lui prêter une semblable intention, qui ne pourrait d'ailleurs que rester platonique.

— *L'affaire Savarkar.* — Le *Journal officiel* vient de publier le compromis d'arbitrage intervenu entre la France et l'Angleterre relatif à l'affaire de Savarkar, cet Hindou qui, le 8 juillet dernier, s'évada d'un bâtiment anglais en escale à Marseille et y fut reconduit de force par les policemen anglais. Le compromis a six articles aux termes desquels les parties contractantes devront remettre au bureau de la Cour permanente de la Haye, le 6 décembre, tous les documents relatifs à la cause.

Le 17 janvier 1911, les parties déposeront leurs contre-mémoires. La cour se réunira à la Haye le 14 février.

La décision du tribunal devra être rendue dans le plus bref délai possible et, dans tous les cas, dans les trente jours qui suivront la date de la réunion à la Haye ou celle de la remise des explications écrites qui lui auraient été fournies à sa requête. Ce délai pourrait cependant être prolongé à la demande du tribunal, si les deux hautes parties contractantes y consentaient.

Allemagne. — *Après l'entrevue de Potsdam.* — Le 11 novembre, l'empereur Guillaume s'est rendu au château de Wolfsgarten, pour rendre au tsar la visite que celui-ci lui avait faite à Potsdam, huit

jours auparavant, et dont nous avons rendu compte dans notre dernière chronique. Cette visite de Guillaume II à la famille impériale de Russie a eu un caractère essentiellement privé.

En ce qui concerne l'entrevue de Potsdam, il convient de signaler encore la note suivante que le journal officieux russe *Rossya* a publiée le 10 novembre en première page et qui peut être considérée comme un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

L'entrevue des deux monarques à Potsdam, accompagnée des entretiens du chancelier de l'empire d'Allemagne et du secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères avec le gérant du ministère des Affaires étrangères de Russie, M. Sasonof, a donné des résultats très heureux.

Il a été clairement démontré qu'aucune divergence d'opinions n'existe dans les conceptions des gouvernements des deux Etats voisins touchant les questions principales de la politique internationale.

En ce qui regarde diverses questions d'une importance moins essentielle, il a été reconnu qu'il était possible de faciliter la solution des malentendus provenant de ces sujets au moyen d'un échange d'opinions ouvert et sincère entre les deux gouvernements.

Dans des entretiens avec plusieurs de nos confrères, M. Sasonof a précisé les deux points relatifs à la Turquie et à la Perse au sujet desquels nous avons donné des éclaircissements :

En ce qui concerne la Turquie, le chancelier et M. de Kiderlen-Waechter démentent de la façon la plus catégorique toute participation, même éloignée, de l'Allemagne, à la politique de la Turquie. La Russie, de son côté, a prouvé, en sacrifiant une somme d'argent importante pour éloigner le conflit entre la Bulgarie et la Turquie, l'intérêt qu'elle leur porte. En Allemagne, on estime à sa valeur cette œuvre de paix de la Russie et on ne soutiendra la Turquie ni en Europe ni en Asie, dans le cas où il lui viendrait le désir de troubler la paix.

Les nouvelles de la presse sur l'activité des Allemands en Perse sont empreintes de la plus grande exagération ; l'Allemagne reconnaît nos intérêts exclusifs dans le Nord de la Perse ; elle ne les contrariera pas, elle ne cherchera pas non plus à y obtenir des concessions territoriales. On s'attend cependant à ce que, dans le cas où l'on construirait des chemins de fer en Perse, nous envisagions les intérêts de l'Allemagne en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad.

L'intérêt particulier de ce dernier paragraphe a été d'ailleurs précisé par les notes publiées ultérieurement concernant les négociations engagées à Londres en vue de la construction d'un transpersan, négociations que nous signalons plus loin.

— *Les instructeurs militaires allemands au Brésil.* — Le *Berliner Tageblatt* a annoncé, le 15 novembre, que la mission militaire allemande s'était embarquée pour le Brésil et qu'elle arriverait à Rio vers la mi-décembre. Les instructeurs allemands sont au nombre de 20 : 1 major, 7 capitaines et 12 lieutenants, qui ne seront pas placés dans les corps de troupes, mais seront affectés à des écoles d'instruction militaires qu'on vient de créer à Rio, Pernambuco, Fortaleza et Port-Allegre, où ils partageront la direction avec des officiers indigènes. Le régiment de chasseurs de Port-Allegre recevra aussi quelques

lieutenants comme instructeurs. Les règlements militaires allemands seront traduits en portugais.

Angleterre. — *La crise politique. L'échec de la Conférence. La dissolution du Parlement.* — Le 10 novembre, dans la soirée, le gouvernement anglais a communiqué à la presse la note suivante annonçant l'échec définitif de la Conférence chargée d'étudier la question constitutionnelle.

La Conférence réunie pour examiner la question constitutionnelle est arrivée à son terme sans qu'un accord ait été obtenu. Les membres de la Conférence sont d'avis que les conditions mises à leurs débats défendent toutes révélations tant sur le cours suivi par les négociations que sur les causes qui ont amené le dénouement.

Cette nouvelle produisit aussitôt dans tout le pays une émotion considérable et les journaux de tous les partis s'accordèrent à reconnaître que l'échec de la Conférence rendait inévitables la dissolution du Parlement et de nouvelles élections.

Le 18 novembre, en effet, après toute une semaine de négociations entre la couronne et le gouvernement — négociations sur lesquelles aucun renseignement n'a été publié, et qui ont généralement donné l'impression que le Premier n'avait pu réussir à faire partager par le roi le point de vue gouvernemental — M. Asquith a informé la Chambre des Communes, par la déclaration suivante, que la dissolution aurait lieu le 28 novembre.

... Certes, messieurs, le gouvernement n'a pas varié. Il n'a pas modifié son programme « sur l'ordre de l'ange noir » de cette arène politique, M. John Redmond. Il n'a nullement modifié ses plans au sujet du budget.

Le gouvernement demandera à la Chambre de voter les parties essentielles du budget, c'est-à-dire les chapitres relatifs aux droits sur le thé, à l'income-tax, et au fonds d'amortissement (sinking fund). La Chambre pourrait, à cet effet, se réunir lundi. Il va de soi que le gouvernement se réserve d'ouvrir à la Chambre, avant la fin de l'année budgétaire, une discussion approfondie sur tous les autres points du budget laissés provisoirement en suspens.

Le gouvernement demandera également à la Chambre de voter, avant de se séparer, une provision de 500.000 livres sterling à l'effet d'assurer le payement des pensions de retraites à la vieillesse jusqu'au 31 décembre.

Enfin, à la question que M. Barnes nous a posée relativement au jugement d'Osborne, je puis répondre d'abord que le gouvernement a l'intention, s'il possède l'autorité parlementaire suffisante, de présenter un projet tendant à assurer une indemnité aux membres de la Chambre. Le payement de cette indemnité pourrait être effectif aussitôt après les élections générales. J'ajouterai que j'ai promis de donner audience à M. Osborne et à ses amis pour entendre l'exposé de leurs réclamations. Cette audience aura lieu lundi, j'espère, et je serai sans doute en situation d'annoncer à la Chambre mardi ou mercredi les décisions prises par le gouvernement sur ce point.

Et maintenant, je pense que la Chambre est préparée à apprendre par ma voix que le gouvernement a conseillé à Sa Majesté (has advised His

Majesty) de dissoudre le Parlement, lorsque cette tâche que je viens de vous indiquer aura été accomplie.

Je dois cependant à la Chambre quelques mots d'explication que je lui donnerai en évitant de prononcer aucune parole pouvant prêter à polémique, parce que, dans peu de temps, on aurait hors de la Chambre l'occasion de « brandir les épées de la dialectique et que quelques-uns jetteraient peut-être les pierres de l'invective ». M. Balfour a, d'ailleurs, débuté dans la pratique de ces « doux arts ».

La mort soudaine de notre bien-aimé roi Edouard VII changea complètement la situation politique si tendue par le conflit constitutionnel. Le peuple fut alors témoin d'un fait sans précédent dans les luttes des partis. Les deux forces, déjà prêtes pour la bataille, déposèrent les armes tandis que leurs chefs se réunissaient pour conférer.

Cette Conférence a échoué, mais nous avons conservé l'espoir du succès jusqu'au dernier moment, et je crois que les chefs de l'opposition eurent également cet espoir. J'ajoute que la Conférence a eu son utilité.

Je puis dire que jamais hommes d'opinions opposées ne firent des efforts plus honnêtes et plus soutenus pour trouver une base commune d'accord. Ils abandonnèrent la tâche avec regret et parce que tous étaient convaincus qu'il était inutile de continuer la discussion. Mais dans ces conditions il serait futile de supposer qu'un accord qu'on a trouvé impossible d'effectuer dans des circonstances si favorables peut être effectué par le Parlement actuel.

Nous sommes de nouveau dans l'état de guerre, je reconnais que la Chambre des pairs a le droit, avant la dissolution du Parlement, de prendre une décision au sujet de la politique constitutionnelle approuvée par la Chambre des Communes.

Les pairs auront cette occasion la semaine prochaine, mais leur décision à ce sujet n'est pas douteuse. Il ne s'agit pas de modifier le projet de vote, mais de rejeter ou d'accepter l'ensemble du projet.

Voilà donc pourquoi nous avons estimé de notre devoir de conseiller à la Couronne de dissoudre le Parlement le plus tôt possible, c'est-à-dire le 28 novembre. Nous croyons que les élections pourront prendre place avant les fêtes de Noël et pour le mieux des intérêts publics. Après que deux Chambres des Communes successives ont par deux fois prononcé leur jugement dans le grave conflit qui arrête toute la machine parlementaire, nous sommes heureux de remettre la décision finale entre les mains du tribunal suprême de la volonté nationale.

En conséquence de cette décision du gouvernement et conformément aux prescriptions constitutionnelles, les élections générales nécessitées par la dissolution du Parlement commenceront le 3 décembre pour se terminer le 18. En fait, la campagne électorale a débuté dès le lendemain de la déclaration de M. Asquith, et à l'heure qu'il est, les leaders des grands partis ont déjà tous précisé leur programme dans des discours officiels. Le combat se livrera surtout sur la question des pouvoirs de la Chambre des lords, et aussi, mais plus accessoirement, sur la question de la revision du tarif douanier.

— *L'attitude de la Chambre des lords. Les résolutions de lord Lansdowne.* — La déclaration ministérielle affirmait l'intention du

gouvernement de poser devant le corps électoral la question de la réforme de la Chambre des lords sans laisser auparavant à cette dernière la possibilité de prendre position en cette affaire, puisque M. Asquith annonçait que le gouvernement refusait aux lords le droit de modifier de quelque façon que ce fût le Parliament Bill, voté par la Chambre des Communes et supprimant purement et simplement le droit de veto de la Chambre Haute.

A cette manœuvre du gouvernement, lord Lansdowne riposta par une contre-manœuvre non moins habile. Il commença d'abord par réclamer du gouvernement la communication régulière à la Chambre des lords du Parliament Bill, puis — cette communication ayant été effectuée et lord Crewe ayant renouvelé, comme représentant de M. Asquith, la déclaration de ce dernier que le gouvernement n'accepterait de la part de la Chambre Haute aucune modification au bill voté par la Chambre des Communes — il proposa à ses collègues d'ajourner l'examen du Parliament Bill et de discuter en son lieu et place les résolutions suivantes :

Attendu qu'il est désirable de pourvoir au règlement des conflits qui peuvent se produire entre la Chambre des communes et la Chambre des lords, reconstituée et réduite conformément aux résolutions récentes de ladite Chambre des lords, il est décidé, en ce qui concerne les bills autres que ceux relatifs aux finances, que le règlement des conflits sera basé sur les principes suivants :

Si le conflit entre les deux Chambres sur un bill non financier subsiste pendant deux sessions consécutives et si, pendant une période subséquente d'au moins une année, le conflit n'a pas pu être solutionné autrement, ce conflit sera réglé dans une réunion conjointe des membres des deux Chambres. Toutefois, si ce conflit a trait à des conjonctures d'une haute gravité qui n'ont pas été soumises adéquatement au jugement du peuple, ce conflit, au lieu d'être soumis à cette réunion interparlementaire, sera porté devant les électeurs, qui en décideront par voie de referendum.

En ce qui concerne les bills financiers, le règlement des conflits sera basé sur le principe suivant : les lords sont disposés à renoncer au droit que leur donne la Constitution de rejeter ou d'amender les bills ayant un caractère strictement financier pourvu qu'une sauvegarde effective soit donnée contre toute addition ou inclusion d'autres matières législatives.

En outre, au cas où l'on contesterait si un bill ou un article quelconque d'un bill a ou non un caractère purement financier, la décision de ce point serait soumise à une commission commune des deux Chambres présidée par le speaker de la Chambre des communes, lequel sera chargé de départager, au cas où il y aurait égalité de voix de chaque côté. Si la commission en question trouve que le bill ou l'article du bill qui lui est soumis n'a pas de caractère financier, les deux Chambres discuteront alors ce bill en séance commune.

La Chambre des lords ayant naturellement adopté d'enthousiasme la motion de lord Lansdowne, la discussion s'est immédiatement ouverte sur le texte de ces résolutions, ce qui a permis aux pairs de préciser officiellement devant le pays leur terrain de combat, cependant qu'à la Chambre des communes M. Asquith, dans le même

but électoral, faisait voter d'urgence les dispositions budgétaires les plus propres à gagner au parti libéral la sympathie de ses électeurs

— *Le voyage de George V dans l'Inde.* — Une note officielle, publiée le 17 novembre, a annoncé que le roi George V et la reine Marie se rendront aux Indes à la fin de l'année 1911, afin d'assister le 1er janvier 1912, à Delhi, au Durbar du Couronnement.

Cette nouvelle est d'une grande importance ; en premier lieu, ce sera la première fois qu'un empereur européen de l'Inde se trouvera en Orient pour recevoir l'hommage des princes indigènes dont il est le suzerain ; ce sera la première fois aussi que les populations du vaste empire des Indes, dont les Anglais sont si justement fiers, et plus étendu, comme le faisait remarquer le *Times*, que les empires d'Aurengzeb et d'Akbar, pourront voir leur souverain, leur empereur.

Autriche-Hongrie. — *L'échec des négociations tchéco-allemandes.* — Comme nous l'avions fait prévoir dès le premier jour, les tentatives de réconciliation tchéco-allemande viennent d'aboutir à un échec.

C'est sur les radicaux allemands que retombe d'ailleurs toute la responsabilité de la rupture. Ils ont désavoué au dernier moment les hommes de confiance de leur parti qui siégeaient dans le comité tchéco-allemand. La loi relative à l'emploi des langues en Bohême, loi qui avait été approuvée par tous les membres du Comité, y compris les Allemands, a été déclarée inacceptable par les membres radicaux allemands de la commission constitutionnelle. Leur opposition a rompu l'équilibre qui avait paru quelque temps réalisable. On commença dès lors à ne plus s'entendre sur rien.

On estime à Vienne et à Prague que la situation du cabinet de Bienerth est, de ce fait, très affaiblie. En attendant, la crise financière en Bohême s'accroît chaque jour.

Belgique. — *L'ouverture de la session parlementaire.* — L'ouverture de la session parlementaire par le roi Albert, le 8 novembre, a été marquée par de vifs incidents. Lorsque le roi s'est levé pour donner lecture du discours du Trône, l'extrême gauche a manifesté violemment, réclamant à tue-tête la dissolution. En même temps, du haut des tribunes, de nombreux manifestants socialistes faisaient pleuvoir sur l'assistance quantité de petits papiers avec cette inscription : « Dissolution ! Nous n'en voulons pas au roi, mais nous en « voulons à la fraude politique. »

Le tumulte se prolongea assez longtemps. Il est à remarquer cependant que les socialistes ne poussèrent pas un seul cri hostile au roi et se contentèrent de réclamer la dissolution. Le roi put enfin prendre la parole et lire le discours du Trône, dont voici le résumé d'après les dépêches officielles.

Le discours du Trône rappelle le grand règne de Léopold II, le

succès de l'exposition, les relations cordiales avec toutes les puissances, l'accueil amical réservé aux souverains à Berlin, à Paris, à Amsterdam, à La Haye. Puis, abordant le programme soumis à la législature, il insiste sur le développement de l'enseignement professionnel, sur le principe de la liberté du père de famille de choisir l'école convenant à ses enfants, sur la nécessité de compléter le code du travail par la loi sur les pensions de vieillesse, les unions professionnelles, sur l'amélioration constante de l'outillage industriel de la Belgique et sur l'achèvement du port d'Anvers.

Le roi se félicite des résultats obtenus dans la lutte contre l'alcoolisme, et il insiste sur l'intention du gouvernement de développer le Congo dans le sens du progrès commercial et du bien-être des indigènes.

Il est à noter que le gouvernement entend par conséquent écarter l'unification des lois électorales et l'instruction obligatoire, les deux grandes réformes réclamées par les gauches.

Après le discours du roi Albert, la droite a crié : « Vive le roi ! » La gauche a répondu par de nouveaux cris : « Dissolution ! Dissolution ! Vive le suffrage universel ! »

— *La santé de la reine des Belges.* — La reine Elisabeth, ayant pris froid en se rendant à la séance d'inauguration du Parlement, a été atteinte d'une grave bronchite compliquée de pleurésie et de fièvre muqueuse, qui a donné un moment les plus vives inquiétudes, mais qui est heureusement en voie de guérison.

Russie. — *La mort de Tolstoï.* — Le comte Léon Tolstoï est mort le 20 novembre, un peu après six heures du matin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

— *Déclarations de M. Sasonof sur son voyage à Potsdam.* — Le correspondant du *Times* à Saint-Pétersbourg tient de source russe digne de confiance les impressions suivantes de M. Sasonof sur sa rencontre récente avec les hommes d'Etat allemands. Après avoir exprimé sa grande satisfaction de l'accueil qui lui avait été fait, le ministre des Affaires étrangères a dit :

Mes conversations avec M. de Bethmann-Hollweg et avec M. de Kiderlen-Waechter ont établi le parfait accord des intérêts commun sdes deux pays. Aucune question concernant la stabilité de la Triple Entente n'a été soulevée. Toutes les conversations ont été basées sur la présomption de son maintien intégral.

Sur ce point, aucun ministre russe ne pourrait rêver de renoncer à l'Alliance avec la France et à l'entente avec l'Angleterre. Ceci est très bien compris en Allemagne. Il ne fut même pas fait de tentative pour attirer la Russie dans le groupe rival.

Les questions principales discutées ont été celles des relations respectives de la Russie et de l'Allemagne avec la Turquie et la Perse. Les hommes d'Etat allemands ont catégoriquement nié avoir été pour quelque chose dans le changement qui s'est manifesté dans la politique turque vis-à-vis de la Russie.

En ce qui concerne les questions persanes, la discussion s'est limitée à ce qui touche la sphère d'influence russe, car toute référence à la zone neutre aurait nécessité la présence d'hommes d'Etat britanniques.

Le correspondant du *Times* croit savoir en outre que l'Allemagne offre de s'abstenir de demander des concessions quelconques dans le Nord de la Perse si la Russie veut entreprendre de relier, à Khonaken, la voie ferrée qui doit éventuellement être construite dans sa sphère, avec la ligne du chemin de fer de Bagdad, et que la Russie est en principe disposée à y consentir.

— *Les négociations russo-anglaises en vue de l'établissement d'un chemin de fer transpersan.* — M. Zvegentorf, membre de la Douma d'empire, vient d'arriver à Londres pour traiter avec les cercles politiques et financiers anglais de la question du raccordement des chemins de fer russes et indiens par une voie ferrée internationale traversant la Perse. Un communiqué Reuter dit à ce propos que M. Zvegentorf a été très sympathiquement accueilli par les hommes d'Etat anglais, qui ont été fort intéressés par ses explications, et ajoute que « la question sera prochainement discutée dans les milieux respon- « sables de l'Angleterre ». La ligne, qui partirait de Bakou, contournerait la Caspienne jusqu'à Recht, et de là, en traversant tout le plateau persan, irait se raccorder, à Nushki, au système des chemins de fer anglo-indiens. Elle ne serait pas divisée en sections administrées par des groupes de nationalités différentes ; elle dépendrait généralement d'une direction internationale, mais naturellement les intérêts de l'Angleterre et de la Russie devraient être respectés. La ligne, longue d'environ 2.500 kilomètres, serait, au dire des promoteurs de l'affaire, assez facile à construire et coûterait environ 525 millions. Elle serait assurée d'un trafic important par la malle des Indes ; le voyage de Londres à Bombay ne prendrait, en effet, que huit jours par cette route. Le concours des ressources financières russes serait d'ores et déjà assuré. Ultérieurement, la ligne pourrait être reliée au Bagdad.

Nous signalons plus haut les intéressantes déclarations faites à ce sujet par M. Sasonof en ce qui concerne notamment les intérêts allemands engagés dans cette question.

Turquie. — *La conclusion de l'emprunt turc.* — Les négociations engagées à Berlin entre la Porte et les banques austro-allemandes ont finalement abouti : le montant de l'avance faite sur des bons du Trésor à six mois sera de 5 millions 1/2 de livres turques. Les bons seront escomptés à 5 1/2 % par le consortium. Le produit de cette opération sera déposé à la Banque allemande pour le compte du Trésor turc, moyennant 3 1/2 %. Le gouvernement turc paiera en outre au groupe financier environ 1 pour 1.000 de commission. A l'expiration du délai de six mois, les bons du Trésor pourront être renouvelés à trois mois moyennant un escompte de 5 %. Les Les bons seront remboursables sur le produit de l'emprunt, lequel

sera garanti par les recettes des douanes du vilayet de Constantinople. L'administration des douanes s'engage à déposer chaque mois le montant de ses recettes nettes à la Banque allemande jusqu'à ce que la somme nécessaire au service des coupons soit entièrement couverte. Le gouvernement turc se réserve la faculté de remplacer les droits de douane actuels par un tarif. On accepte l'option de la moitié de l'emprunt, c'est-à-dire d'environ quatre millions de livres, à la condition que le Parlement donne son assentiment. Les frais de l'émission, qui sont à la charge du gouvernement turc, sont fixés à 2 1/2 %.

— *L'ouverture de la Chambre ottomane.* — Le 14 novembre le sultan a ouvert solennellement la troisième session du Parlement ottoman, le grand vizir a lu le discours du trône, dont le passage relatif aux Affaires étrangères est ainsi conçu :

Nous entretenons des relations amicales avec toutes les puissances. Nous suivons soigneusement une politique extérieure qui consiste à maintenir une paix honorable, à ne pas porter atteinte aux droits des autres et à sauvegarder nos droits légitimes. Je suis certain que cette politique assurera la paix grâce à laquelle la patrie sacrée fera des progrès constants.

Après la lecture du discours que les députés et sénateurs ont applaudi, le cheik-ul-islam a dit la prière à voix basse, puis le sultan s'est retiré, sans avoir prononcé une parole, au milieu des applaudissements des députés.

Ahmed Riza a été réélu président de la Chambre par 124 voix sur 161 membres présents.

— *Proclamation du comité « Union et Progrès ».* — Le bureau central du Comité « Union et Progrès » vient de communiquer à la presse la *proclamation* suivante :

Le Congrès de cette année, le troisième de l'ère de manifestation publique du Comité « Union et Progrès », a ouvert ses travaux le soir du 18 octobre v. s. sous la présidence de Halil bey, président du parti parlementaire « Ittihad ve Terekki », et les a clôturés le 31 du même mois, au milieu de l'accord et de l'harmonie le plus parfaits, de par la grâce divine.

Les délibérations du Congrès ont roulé sur trois points essentiels. Les délégués ont étudié les moyens de mettre en application les modalités de ces trois points et ont décidé de travailler, durant toute l'année, sans dévier un seul instant de la ligne de conduite prise comme base d'action.

Le premier devoir du Comité est celui de travailler à dissiper les ténèbres de l'ignorance qui nous ont été léguées par le passé et de travailler à la diffusion de l'instruction, qui sera le guide moral des générations futures. Les Clubs Union et Progrès seront autant d'artisans du progrès et de la civilisation. Pour arriver au but supérieur que l'institution se propose d'atteindre, à côté des cours du soir pour adultes, il faudra s'efforcer d'ouvrir des écoles pour y recevoir de nouvelles générations.

Mais ici nous nous heurtons à une sérieuse difficulté provenant de l'insuffisance, du manque d'instituteurs pour pouvoir faire apprécier les

bienfaits que l'on attend des écoles. Pour remédier à cet inconvénient, le Congrès a résolu de transformer les établissements scolaires « Ittihad ve Terekki » de Salonique et de Smyrne en écoles normales et de créer une troisième école normale dans une localité qui sera jugée le plus convenable.

Les dispositions nécessaires ont aussi été prises pour assurer l'édification de cette troisième école et pour pourvoir à tous ses besoins.

Le Congrès demeure fidèle à son but de vouloir d'un gouvernement constitutionnel juste et fort, capable de fonder d'une façon équitable les institutions sociales et humanitaires que comporte d'une façon absolue l'unité politique ottomane dont le pays et la nation ont le plus grand besoin. D'autre part, il s'est préoccupé de renforcer et de consolider les liens et rapports naturels entre le comité et le parti de la majorité qui a assumé la responsabilité, la mission supérieure de donner un cours normal à l'existence légale du Parlement, tout en respectant les droits des minorités. Dans ce but, il a décidé d'étudier les modus adoptés par les partis politiques existant dans les pays civilisés et de se tracer une ligne de conduite analogue. A ce propos, le Congrès a pris les décisions suivantes :

1° L'application et la mise en exécution du programme du comité sont dévolues au parti parlementaire *Union et Progrès*.

2° Afin de maintenir l'harmonie et des liens étroits entre l'opinion publique et le parti politique, le comité se renseigne sur la situation générale et signale au parti parlementaire les faits qu'il croit utiles à la patrie. Le parti politique tient le bureau central au courant des résultats que ses démarches auront obtenus.

3° Se basant sur les informations relatives à la politique du gouvernement qui lui auront été fournies par le parti, le bureau central s'efforcera d'éclairer l'opinion publique.

La responsabilité de la politique de l'Etat incombant au gouvernement qui s'appuie sur la majorité parlementaire, le bureau central se borne à éclairer l'opinion d'après les informations écrites, échangées avec le parti, et ne se s'immisce pas dans la politique du gouvernement.

5° Le comité cherche par des institutions scientifiques, des publications et des initiatives utiles, à faire l'éducation politique et sociale de la nation et guider l'opinion publique dans les élections.

6° Le bureau central peut délibérer avec les divers groupements politiques intérieurs qui n'appartiennent peut-être pas au comité *Union et Progrès*, mais il n'entretient aucun rapport avec des sociétés étrangères.

Le Congrès adopte comme principe invariable de travailler à grouper sous la même bannière politique de l'Ottomanisme toutes les races qui ont des aspirations communes et dont il veut l'union et non pas la fusion. Il respecte la langue nationale de chacun, les droits de nationalité, ainsi que les revendications qui reposent sur des liens historiques indestructibles. Ce respect, qui appelle naturellement la réciprocité, pouvant être considéré comme un élément de force, il est certain qu'aucune nationalité ne voudra rester étrangère à la famille ottomane et ne se laissera tromper par aucune manifestation momentanée de nature à rompre l'union de toutes les fractions de la nation.

Il n'existe pas un seul élément ottoman qui ne soit respectable aux yeux du Comité ottoman « Union et Progrès » et que celui-ci n'aime et ne veuille voir d'accord avec lui. Toutefois, s'il se trouvait quelqu'un qui voulait détruire cette union que le comité veut réaliser de toutes ses

forces, ce dernier userait de toutes les dispositions de la loi et se ferait une gloire de lutter avec une ténacité inébranlable contre tous ceux qui chercheraient à semer la division, sans aucun motif social, sans aucune base.

Indépendamment de ces points essentiels, le Congrès a revisé les comptes et a trouvé que les dépenses faites au cours de l'année sont conformes aux décisions du précédent Congrès. Il a aussi fixé les allocations à accorder aux inspecteurs qui surveilleront les écoles « Ittihad ve Terekki » et iront dans les provinces.

Au sujet du règlement intérieur, il a été décidé de modifier certains articles se rapportant aux attributions des conseils d'administration des clubs et des comités provinciaux. Le système des statistiques sera généralisé partout et le nombre des inspecteurs du comité sera augmenté, les services de ces fonctionnaires ayant donné des résultats très utiles.

Le bureau central responsable se composera pour le nouvel exercice des sept membres suivants :

Hadji Adil bey, vali d'Andrinople ; Dr Nazim, Eyoub Sabri, Omer Nadji, Zia, Sabri et Midhat Chukri beys, député de Serrès. Hadji Adil bey assumera les fonctions de secrétaire général.

Toutes les écoles fonctionnant sous la protection du Comité prendront le nom de « Ittihad ve Terekki » et les programmes seront rédigés par les soins du bureau central.

Afin de contribuer à assurer l'existence des écoles déjà existantes et de celles qui seront ouvertes dans l'avenir, une caisse dite « le Sou de l'instruction » sera créée. Le Congrès a aussi décidé de publier un recueil de littérature sociale et politique qui paraîtra toutes les semaines ou deux fois par mois.

Un des devoirs primordiaux du comité est celui d'encourager les initiatives nationales tendant à améliorer l'agriculture, les travaux publics de notre pays, dont les richesses naturelles et les ressources inépuisables sont l'objet de la convoitise de tout le monde. Le Congrès a décidé de ne pas perdre de vue cette question.

En clôturant ses travaux, le Congrès a le ferme espoir de demeurer toujours un instrument d'union qui s'efforcera de supprimer toutes les difficultés nuisibles au pays et à la nation, afin de conserver l'harmonie entre tous les éléments et voir, avec l'aide de la Providence, la patrie toujours aller de l'avant, les habitants vivre heureux sous un régime constitutionnel, c'est-à-dire basé sur la liberté, la fraternité, l'égalité.

LE BUREAU CENTRAL DU COMITÉ « UNION ET PROGRÈS ».

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Un incident à la frontière algéro-marocaine.* — On annonce d'Oudjda qu'un Européen du nom d'Apparicio, très connu dans la région d'Oudjda, vient d'être tué à Debdou, dans les circonstances suivantes : Apparicio, ancien négociant, très répandu dans les milieux indigènes, se rendait, ces temps derniers, en compagnie d'un prospecteur de mines, au service duquel il était entré, jusqu'au centre d'Aïoun-Sidi-Mellouk, où nos troupes organisèrent récemment un poste pour faire la police de la région et protéger les caravanes qui alimentent cet important marché. Consultées par le prospecteur, les autorités militaires de ce poste conseillèrent aux

deux voyageurs de ne pas aller plus loin. Se rangeant à ce sage avis, le prospecteur fit demi-tour, mais Apparicio, confiant dans sa connaissance du pays et des indigènes, continua seul le voyage projeté. Il atteignit quelques jours après Debdou, centre écarté de notre zone de surveillance. Cette ville est en ce moment livrée à une anarchie profonde, des émeutes y éclatent fréquemment, plusieurs chefs indigènes se disputant le pouvoir. Apparicio, pour sa sûreté, se plaça sous la protection d'un de ces chefs qu'il connaissait depuis longtemps, nommé Ould Amouserir. Le 8 novembre, les partisans d'Amouserir livrèrent un combat aux fractions adverses. Une véritable bataille s'engagea, au cours de laquelle il y eut des morts et des blessés de part et d'autre. Parmi les morts se trouvaient le chef Amouserir et Apparicio lui-même, qui avait pris part au combat. La nouvelle de la mort d'Apparicio a causé une vive émotion à Oudjda.

— *La télégraphie sans fil dans l'Extrême-Sud.* — Le gouvernement général, bien que n'abandonnant pas le projet de relier télégraphiquement par une ligne aérienne transsaharienne les postes de l'Extrême-Sud-Algérien avec ceux du Haut-Niger, a fait procéder, ces temps derniers, à des essais de télégraphie sans fil entre El-Biod, Krébaza, Méchéria, Colomb-Béchar et le poste officiel de Fort-Deleat, près d'Alger. Ces installations, quoique rudimentaires, ont fourni des résultats absolument concluants, démontrant que les puissants courants telluriques fréquents dans le désert ne gênaient nullement, en général, la propagation des ondes hertziennes. En conséquence, le service compétent va poursuivre méthodiquement ces études à El-Goléah puis plus au Sud.

On peut prévoir la prochaine réunion de nos postes extrêmes du centre africain avec l'Algérie. L'étude de la ligne aérienne se poursuivra parallèlement, car ses relais, depuis qu'on parle d'explorer en aéroplane les régions sahariennes, rempliront également l'office de stations de secours et de ravitaillement pour les aviateurs, ainsi que pour les courriers ou convois reliant le Haut-Niger à la Méditerranée, régions entre lesquelles la permanence des communications serait désormais assurée.

Tunisie. — *Le nouvel emprunt tunisien.* — La conférence consultative tunisienne vient de voter l'emprunt de 60.850.000 francs qui lui était proposé par le résident. Les conditions qui ont amené l'administration à demander ces nouvelles ressources méritent quelques explications. L'emprunt voté a été rendu nécessaire par le dépassement des sommes prévues pour l'exécution des programmes de chemins de fer élaborés en 1902 et 1907. D'après une note de la direction des travaux publics, les dotations ont été insuffisantes pour les lignes de Kairouan à Henchir-Souatir, de Bizerte aux Nefzas, de Mabeur à Nebeur, de Nefzas à Tabarka, etc. Le dépassement global atteint la somme considérable de 38.450.000 francs, partiellement couverte par des prélèvements sur les excédents budgétaires (années

1909 et 1910) ou par le fonds spécial de réserve des chemins de fer; ces prélèvements s'élèvent ensemble à 10.300.000 francs. Il reste donc à pourvoir à un supplément de dépenses de 28.150.000 francs. A cette somme, il convient d'ajouter le coût de construction de lignes non commencées, Metlaoui à Tozeur et Graïba à Gabès, et le montant de travaux complémentaires dont l'exécution est urgente. C'est un nouveau total de 32.700.000 francs qui, ajouté à celui de 28.150.000 francs, conduit à 60.850.000 francs, chiffre de l'emprunt proposé par l'administration.

Pour gager ce nouvel appel au crédit qui portera tout d'abord sur 40 millions seulement, car ce n'est que lorsque les excédents budgétaires permettront d'élever le gage annuel que le reste de l'emprunt sera réalisé, le gouvernement du protectorat propose les ressources suivantes : relèvement des droits actuels de timbre et d'enregistrement, relèvement des droits de mutations immobilières entre vifs et par décès, établissement de droits de licences. Un impôt sur les effets de commerce, prévu par le directeur des finances, a été abandonné devant les objections faites par des délégués de la Chambre de commerce et de l'Association pour la défense du commerce et de l'industrie. Le rendement des impôts proposés est évalué à 1.600.000 francs.

Maroc. — *La convention hispano-marocaine.* — Les négociations engagées à Madrid entre le gouvernement espagnol et l'ambassadeur extraordinaire du Makhzen, El Mokri, viennent d'aboutir à la conclusion de la convention suivante qui a été signée à Madrid le 16 novembre, et dont voici le résumé d'après l'agence Havas :

La convention porte sur les quatre points suivants :

« 1° Le régime de la partie du territoire du Rif occupée par les troupes « espagnoles et les alentours d'Alhucemas et de Penon comprendra la « nomination des autorités locales marocaines après entente préalable entre « les hauts commissaires espagnol et chérifien ; l'organisation de la police « indigène, qui sera instruite par des officiers espagnols ; l'établissement « d'une douane à Melilla, de droits sur les marchés et d'autres impôts des- « tinés à subvenir à l'entretien de cette police et dont la perception sera « confiée à des employés espagnols ; enfin, l'évacuation des territoires occu- « pés par les troupes espagnoles le jour où le corps de police sera com- « plet et sera jugé capable d'assurer la tranquillité, la liberté des transac- « tions et la perception des impôts ;

« 2° Le sultan s'engage, en ce qui concerne la sécurité de la place de « Ceuta, à ne pas fortifier les positions qui pourraient être dangereuses « pour cette place ; l'Espagne nommera et relèvera le caïd de la ligne « frontière, après avis préalable donné au Makhzen ; ce caïd exercera sa « juridiction depuis la rivière du Ruen jusqu'à Castillejos ; l'organisation « de police indigène, instruite par des officiers espagnols, sera chargée « d'assurer l'ordre sur cette partie de la frontière ; enfin l'établissement « de la douane aura lieu lorsque l'Espagne le demandera ;

« 3° Le paiement par le Maroc à l'Espagne de l'indemnité de 65 mil- « lions comme compensation de ses frais militaires et navals sera effec-

« tué en soixante-quinze annuités de 2.545.000 pesetas chacune et garanti « par 55 % de la part revenant au Makhzen sur les impôts miniers;

« 4° La nomination par le sultan du commissaire chargé de remettre « à l'Espagne la Sainte-Croix la Mineure devra être faite de façon à per- « mettre au commissaire de partir de Mogador le 1er mai prochain. »

D'autre part, El Mokri a fait au correspondant du *Temps* à Madrid les déclarations complémentaires suivantes :

Quoique nous eussions désiré obtenir encore davantage en faveur de notre pays, je suis satisfait de la solution, étant donné les difficultés et les exigences que je rencontrai au début et que j'ai réussi à réduire considérablement. Je dois d'ailleurs rendre justice à l'esprit conciliant et à l'affabilité du ministre d'Etat espagnol.

J'espère que le sultan sera également satisfait et ratifiera l'accord dont le principe s'inspire des accords franco-marocains, mais dont les détails nous sont plus favorables.

L'indemnité englobe celle des Espagnols lésés à Casablanca et l'entretien des réfugiés marocains à Melilla au temps du rogui.

Les troupes de police du Rif et de Ceuta seront entièrement chérifiennes avec des instructeurs espagnols et seront placées, dans le Rif, sous le contrôle provisoire de deux commissaires espagnol et chérifien, mais à Ceuta, sous le contrôle exclusif d'un commissaire chérifien.

L'évacuation du Rif par les Espagnols n'est pas subordonnée au payement de l'indemnité, mais à l'organisation complète d'un corps de police de 1.250 hommes.

Les travaux publics exécutés par l'Espagne deviennent la propriété du Makhzen.

Pour le fonctionnement des douanes de Ceuta et de Melilla, un commissaire espagnol est adjoint à l'administration des douanes chérifiennes, mais sans droit d'intervention.

Une commission spéciale réglera la question des pêcheries.

Afrique Occidentale Française. — *Agitation indigène au Moyen-Congo.* — Les nouvelles reçues par le dernier courrier indiquaient qu'une vive agitation régnait dans la région du Moyen-Congo. Les nouvelles arrivées par le dernier paquebot sont plus circonstanciées.

Le mouvement date d'assez loin. Il y a plusieurs semaines déjà, les habitants d'un grand bakota avaient attiré chez eux pour le tuer le gérant d'une factorerie de la Compagnie française du Haut-Congo. Celui-ci, cependant, put échapper. Mais quelques jours après une autre factorerie fut incendiée, et un autre employé européen attaqué avec sa caravane, en plein jour, par deux cents indigènes. L'administrateur Marchand, appelé par M. Louis Frechot, agent général de la compagnie concessionnaire, se trouvait vers les sources de l'Aluna. Il redescendit vers le Nord avec 40 miliciens. La route était longue. Pendant sa marche, l'agitation grandit, et l'administrateur se trouva en présence de 2.500 rebelles, gardant la défensive, mais solidement retranchés dans leurs villages. Mais le chef de bataillon Blaise, commandant les troupes du Moyen-Congo, se trouvait en ce moment sur la N'Goko. Il gagna le pays insurgé, avec le lieutenant Didier et

75 Sénégalais. Au bout d'un mois de combats incessants, les villages ont été pris, leurs fortifications détruites et les indigènes bakotas dispersés dans la forêt. Un poste de 40 fusils a été installé dans la région. Nous avons eu un mort et vingt blessés, dont plusieurs grièvement.

Libéria. — *Les Etats-Unis et le Libéria.* — Le 15 novembre, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a annoncé à la commission parlementaire des affaires extérieures réunie au Palais Bourbon, sous la présidence de M. P. Deschanel, qu'un accord de principe était intervenu entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

On se rappelle qu'au mois de juillet dernier, M. Knox, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis, avait proposé de sauver la petite République nègre de la faillite. Les Etats-Unis auraient payé la dette libérienne s'élevant à environ 7 ou 8 millions, et auraient en compensation exercé un certain contrôle sur ses douanes. M. S. Pichon, au nom de la France, s'était alors élevé contre cette prétention. Nos rapports avec le Libéria sont en effet réglés par deux traités, l'un signé le 8 décembre 1892, par M. G. Hanotaux, l'autre le 18 septembre 1907, par MM. S. Pichon et Binger, traités en vertu desquels, indépendamment de la délimitation qui est contenue, le droit d'installer et d'entretenir des postes de police nous est formellement accordé, avec cette stipulation que nos engagements ne pourront nous être opposés que par « la République libérienne libre et indépendante ». (Art. 5 de la convention de 1892.)

Mais les pourparlers ont été poursuivis depuis le mois de juillet, auxquels tour à tour l'Angleterre, en qualité de propriétaire d'une colonie voisine, et l'Allemagne, particulièrement attentive à tout ce qui concerne le partage de l'Afrique, sont venues prendre part. La situation politique spéciale des Etats-Unis, auxquels est due la fondation du Libéria, a fini par être reconnue. Mais on a constaté en même temps l'intérêt commun des quatre puissances à un règlement équitable de la question. On est donc tombé d'accord sur les deux principes suivants, qu'une convention consacrera sans doute prochainement :

1° La République de Libéria, sans rien perdre de ses droits de souveraineté, accepterait que les Etats-Unis missent à sa disposition un personnel diplomatique et consulaire américain ;

2° Les quatre puissances : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, s'entendront pour venir en aide au Libéria, unifier et liquider ses dettes, et organiseront un contrôle financier commun sur ses douanes.

La France cependant ne donnera son adhésion à ce projet que sous la réserve que les troupes françaises conserveront les postes militaires où elles sont actuellement jusqu'au moment où les forces libériennes seront en état de les y remplacer, et secondement que le Libéria ratifiera d'abord la convention d'abornement de 1907 avec la France.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les élections américaines.* — Malgré la brillante campagne électorale de M. Roosevelt et les prouesses de ses fidèles partisans, les républicains ont été battus le 8 novembre. La victoire des démocrates paraît même dépasser les prévisions les plus optimistes, puisqu'on annonce qu'elle leur assure une majorité décisive dans la Chambre des représentants. D'après les chiffres publiés par le *New-York Herald*, la nouvelle Chambre des représentants comprendrait en effet 220 démocrates, 170 républicains et un socialiste. Au Sénat, on estime que les vieux républicains et les démocrates s'équilibreront avec des forces à peu près égales et que les insurgents formeront l'appoint qui fera pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Le fait le plus caractéristique de ces élections a été le succès de M. John A. Dix, candidat démocrate, élu gouverneur de New-York avec environ 75.000 voix de majorité contre M. Henry M. Stimson, candidat républicain, qui était appuyé par M. Roosevelt et combattu par Tammany Hall et Wall street.

Brésil. — *La nouvelle présidence au Brésil.* — Le 25 novembre, le maréchal Hermès da Fonseca a pris possession de la présidence au milieu de grandes fêtes auxquelles des ambassades spéciales du Portugal, de l'Argentine et de l'Uruguay et de nombreux navires de guerre ont pris part. Dans son manifeste-programme, le maréchal président promet de continuer la politique de paix basée sur une armée et une marine fortes, et d'assurer le développement des débouchés commerciaux par la protection douanière sans obérer le consommateur. En matière financière, il considère comme dangereuses les innovations. Il fait, au sujet du relèvement du change, l'importante déclaration suivante :

Le pays désire le régime métallique, mais nous ne satisferons pas ce désir par des moyens aventureux et artificiels.

Les seuls moyens sur lesquels nous puissions compter pour instaurer le régime définitif de la monnaie convertible, une fois la stabilité du change assurée, sont de renforcer le fonds de rachat et de garantie du papier-monnaie, de continuer le retrait graduel de ce papier et de réduire les dépenses au strict nécessaire.

Mexique. — *Troubles révolutionnaires.* — Des troubles ont éclaté au cours de ces derniers jours dans diverses parties du pays. D'aucuns avaient un caractère antigouvernemental, d'autres antiaméricain. L'étincelle qui mit le feu aux poudres fut le lynchage au Texas d'un Mexicain, Rodriguez, lynchage que d'ailleurs les Mexicains sur place approuvèrent.

Des mesures énergiques ont été prises en vue de maintenir l'ordre.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du cuivre. — La production mondiale du cuivre, qui était de 485.000 tonnes en 1900, est montée à 839.265 en 1909, dont 490.000 pour les Etats-Unis et 52.000 pour le groupe d'Huelva, en Espagne (Rio-Tinto, etc.),qui reste à peu près stationnaire. Le prix du métal, qui était de 1.880 francs en 1900 et que l on avait vu monter à près de 2.200 en 1907, est revenu à 1.455. Dans la production des Etats-Unis, la plus grande partie vient aujourd'hui de l'Ouest : 142.000 tonnes pour la Montana (Anaconda, groupes de la Butte et de Boston) ; 136.000 pour l'Arizona (Copper Queen, United Verde, Miami) ; 47.000 pour l'Utah, 24.000 pour la Californy (Ray) et 23.000 pour le Nevada. L'ancien district du lac Michigan produit 162.000 tonnes et le Mexique (Boleo), 56.000.

II. — EUROPE.

France. — *La récolte de l'avoine et de l'orge en* 1910. — Pour l'avoine, la récolte de 1910 est de 111.052.100 hectolitres, pesant 52.097.900 quintaux et correspondant à une surface ensemencée de 3.914.300 hectares.

Voici le rappel des cinq années antérieures :

1909.....	116.708.000 hect.	55.613.000 quint.
1908.....	100.728.390 —	47.487.530 —
1907.....	107.089.903 —	51.196.453 —
1906.....	90.546.269 —	42.835.509 —
1905.....	94.999.902 —	44.377.828 —

Pour l'orge, la récolte de 1910 est évaluée à 15.693.080 hectolitres, pesant 9.976.150 quintaux et correspondant à une surface ensemencée de 745.930 hectares.

Voici le rappel des cinq années antérieures.

1909.....	16.261.200 hect.	10.431.800 quint.
1908.....	14.332.920 —	9.208.610 —
1907.....	15.168.100 —	9.781.980 —
1906.....	12.875.847 —	9.245.302 —
1905.....	14.392.390 —	9.176.531 —

Turquie. — *Le mouvement maritime pendant l'année* 1324 (du 14 mars 1908 au 13 mars 1909). — Le pavillon anglais est toujours, et de beaucoup, au premier rang mais sa part se réduit continuellement. Il accaparait le tiers de la navigation ottomane il y a 11 ans, il n'en détient plus que le quart. Le tonnage de 1324 est inférieur de 1.370.546 tonnes à celui de 1323.

Les Hellènes ont une légère augmentation : 237.000 tonnes et 0,2 % dans la part proportionnelle.

Diminution de 314.000 dans le tonnage des Austro-Hongrois et de 0,7 %.

Plus-value de 253.000 tonnes et de 0,4 % au profit des Ottomans.

Le pavillon français conserve la même place, la cinquième, et son tonnage s'accroît de près de 200.000 tonneaux.

Mais les Italiens nous serrent de près. Ils gagnent 773.000 tonnes et montent d'un rang.

Les Russes descendent d'une place quoique en gagnant 329.000 tonnes.

Bien que ne changeant pas de numéro d'ordre, le pavillon allemand gagne 419.000 tonneaux.

Augmentation de 177 tonnes pour le pavillon belge qui garde aussi son rang.

Les Bulgares, quoique avec à peu près le même tonnage, gagnent un rang : les Roumains montent aussi un échelon, les Hollandais en descendent deux.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Commerce et navigation en* 1909. — Le mouvement du *commerce général* de l'Algérie avec la France, les colonies françaises et l'étranger représente, pour 1909 (importations et exportations réunies), une valeur totale de 841 millions ; c'est une augmentation de 19 millions sur l'année précédente et de 134 millions sur la moyenne de la période quinquennale antérieure.

Pour le *commerce spécial*, la valeur des opérations d'entrée et de sortie est de 784 millions, en augmentation de 16 millions par rapport à 1908.

Les résultats qui soldent les comparaisons ci-dessus accusent un progrès général des échanges de l'Algérie avec la France et, d'autre part, un fléchissement accentué des transactions avec les colonies françaises et l'étranger. A vrai dire, l'augmentation qui s'inscrit au compte de la métropole est sans importance et caractérise au même titre que la régression intéressant l'étranger une période peu favorisée au point de vue de l'activité du commerce extérieur.

Les relations commerciales de l'Algérie avec la métropole ont déterminé l'emploi, en 1909, de 4.169 navires chargés jaugeant 4.473.210 tonneaux, contre 4.153 navires et 4.330.942 tonneaux en 1908.

Les navires chargés expédiés directement des ports algériens à destination des autres colonies françaises ou de l'étranger, ou ayant effectué une navigation inverse, ont accompli 4.395 voyages en 1909, soit 102 voyages de plus qu'en 1908. Leur tonnage total s'est élevé à 5.254.338 tonneaux, au lieu de 4.657.177 tonneaux pendant l'année précédente, soit une augmentation de 597.161 tonneaux.

La part prise par le pavillon français dans ce trafic représente 15,90 %, contre 18,21 % en 1908 et 15,49 % en 1907.

Après la métropole, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Tunisie, les possessions anglaises dans la Méditerranée, l'Allemagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Maroc et la Belgique entretiennent avec l'Algérie les relations maritimes les plus suivies.

L'Oncle Sam : « All right! Voilà que j'ai plus de cœur à l'ouvrage! »
Kikeriki (Vienne).

La Révolution : « Je coupe. »
Minneapolis Journal (Minneapolis).

L'Epouvantail (Roosevelt).
Minneapolis Journal (Minneapolis).

Part à deux! *Kikeriki* (Vienne

Un voisinage dangereux.
ALPHONSE XIII : « J'espère que mon paratonnerre (le gouvernement libéral) sera meilleur que le sien. » *Kladderadatsch* (Berlin).

LA VACHE (Chine) : « Hélas ! mon pauvre frère ! »
National Review (Changhai).

LE LORD ANGLAIS A L'EX-ROI MANUEL : « Hélas ! sire, les temps sont durs pour nous ! »
Reynolds Newspaper (Londres).

Le gouvernement de Roosevelt cause le renchérissement de la vie.
New-York Herald (New-York).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Delavaud, ministre plénipot. de 1re cl., est nommé envoyé extraordinaire et ministre plenipotentiaire au Centre-Amérique.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Paul Dandicolle, consul général du Honduras à Bordeaux ;
Fernand Vicarino, consul de Suisse à Nice ;
A.-F. Angelo, vice-consul des Pays-Bas à Roubaix ;
Spiridion Pianello, consul général du Honduras à Marseille ;
Ricardo Sanchez Ramirez, consul de Colombie à Saint-Nazaire ;
Charles Bastit, vice-consul de Grèce à Brest ;
Frans Lyzell, vice-consul de Suède au Havre ;
Olivier Roussin, vice-consul de Danemark à Quimper.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indochine. — M. le *général de division* Pennequin est nommé command. supér. des troupes de l'Indochine.

Afrique Occidentale. — M. le *général de brigade* Bonnier est nommé command. supér. des troupes de l'A. O. F. à Dakar.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Blanchet est désig. pour le consulat de France de Tien-tsin.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Hocquart est nommé chef d'état-major des troupes de l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Bonne est désig. pour la Côte d'Ivoire ;

M. le *lieut.* Raymond est désig. pour le 1er sénégalais.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Duclos est désig. pour le Moyen-Congo.

Guyane. — M. le *lieut.* Marvillet est désig. pour la Guyane.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Charnoz est désig. pour le corps d'occupation.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Bierlé et Martin et le *lieut.* Rossignol sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Le Moaligon est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Casenave est désig. pour la télégraphie sans fil de l'Afrique Equatoriale.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pascal et *de* 3e *cl.* Vignolle sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. l'*adjoint* Jouannet est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — M. l'*adjoint* Croll est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Officiers d'administration.

Afrique Equatoriale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Streiff est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Matignon est désig. pour une mission au Siam et en l'Indochine.

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Deneufbourg est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Chouquet est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Ferrandini est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Perreaux est désig. pour le Moyen-Congo ;

M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Motais est désig. pour le bataill. du Tchad.

Tahiti. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Vailiant est désig. pour Tahiti.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — MM. les *enseig. de* 1re *cl.* Jahan et Pichon sont désig. pour la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Dupuy-Dutemps est nommé au command. du *Doudart-de-Lagrée ;*

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Pouyer est désig. pour le même bâtiment ;

M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Collin est nommé au command. du *Peï-ho ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Ourdan est désig. pour le *D'Iberville;*

MM. l'*enseigne de* 1re *cl.* Beauvais et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Gravier son désig. pour le *Takou.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de* 1re *cl.* Cariou est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M le *commiss. de* 2e *cl.* Touchebœuf est désig. pour le *Kersaint*;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Spire est désig. pour le groupe de torpilleurs de Saïgon.

Pacifique. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Richard-Foy est désig. pour le *Montcalm*, à Nouméa.

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Cousiroles est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. les lieut. Boudet (L.-M.) et Huguenin (F.-U.), sont nommés administrateurs adjoints de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Peuplement français en Tunisie, par JULES SAURIN. Un vol. in-16 de 461 pages. Aug. Challamel, Paris, 1910.

Ce livre doit retenir notre attention. Il n'est pas l'œuvre d'un amateur, mais bien d'un homme qui travaille personnellement et pratiquement depuis plus de vingt ans à l'œuvre de la colonisation française en Tunisie. Et nul plus que l'auteur n'a l'expérience des problèmes coloniaux. Depuis le fameux rapport de M. de Peyerimhoff, il n'a rien été publié sur l'Afrique d'aussi riche en faits et en observations originales.

Ceylan, par RENÉ DELAPORTE, chargé de mission. Un volume in-18 de 350 pages. E. Larose, éditeur, Paris, 1910.

Ce livre de M. R. Delaporte, qui est un tableau panoramique et détaillé de l'île réputée la plus belle du monde, expose les impressions de ses séjours et les réflexions sur ses voyages. Il décrit les beautés et détaille les richesses qui font de l'île le plus beau joyau de la couronne britannique. Quelques poésies délicates intercalées dans le récit donnent à cette œuvre un caractère littéraire qui intéresse tout le monde et tous les mondes.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Ceylan, par René Delaporte. Un fort vol. in-18 de 350 pages. Em. Larose, Paris, 1910.

La Géographie humaine, par Jean Brunhes, professeur aux Universités de Fribourg et de Lausanne (Suisse). Un fort vol. grand in-8° de 840 pages, avec 202 gravures et cartes dans le texte et 4 cartes hors texte. F. Alcan, Paris, 1910.

Conquête du Sud-Oranais. La colonne d'Igli en 1900 (*souvenirs*), par le lieutenant Guillaume, du 92e d'infanterie. Un vol. in-8° de 240 pages avec trois croquis dans le texte. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Formulaire de la correspondance militaire, officielle et privée. Un vol. in-8° de 109 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

La Chaouïa et sa pacification, par le lieutenant Segonds, du 1er zouaves. Un vol. in 8° de 144 pages avec 2 croquis dans le texte et une carte hors texte. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

La France et la Turquie dans le Sahara oriental, par E. Rouard de Card, professeur à l'Université de Toulouse. Une broch. grand in-8° de 55 pages, avec 2 cartes. Pedone et Gamber, Paris, 1910.

Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1909 ; *Statistique générale de la Tunisie en* 1909. Un fort vol. grand in-8° de 324 et 290 pages. Imprimerie Rapide, Tunis, 1910.

Procès-verbaux de la Conférence consultative de Tunisie ; 32e session, novembre-décembre 1909. Un vol. grand in-8° de 465 pages. Imprimerie Centrale, Tunis, 1910.

Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1908 ; *tome III* (*Afrique orientale*) *et tome IV* (*colonies d'Asie*). 2 vol. in-8° de 423 et 590 pages. Office colonial, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*nov.* 1910). Eug. Etienne : L'œuvre de la troisième République en Afrique Occidentale. — Capitaine Doury : Du Guir à la Mauritanie.

La Ligue maritime (*nov.* 1910). Nantès : Les ports de guerre du Japon. — Ch. Géniaux : Le culte de la mort chez les marins.

Société de Géographie commerciale de Paris (*oct.* 1910). Fauvel : Le port de Changhaï. — Paul Labbé : Les progrès du Transsibérien.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.* 1910). Un discours de M. Mahis, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française.

Revue d'histoire diplomatique (*oct.* 1910). De Pitteurs-Hiegaerts : La politique extérieure de Louis XIV.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1910). M. Bellom : Les assurances sociales devant la Conférence de La Haye.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues russes.

Revue contemporaine (6, rue des officiers, à Saint-Pétersbourg) (20 *oct.* 1910). — I. Editorial : Les projets de lois scolaires et universitaires. — M. Çasso. — Les Polonais au Conseil de l'Empire. — « La voix d'un gentilhomme » de M. Korvin-Milevski. — Le projet de loi contre la colonisation étrangère en Terre d'Ouest. — II. W. Lokhtine : Le canal des Deux-Mers. — Slavus Servator : Développement de la question polonaise en Prusse (*fin*). — IV. F. Ouspensky : L'Institut archéologique russe à Constantinople. — V. Perséphone : Vers les hautes cimes (*fin*). — Mme de *** : La Cour de Berlin en 1888. — Journal d'une dame russe. — VII. C. de Résac : La crise du théâtre Michel. — VIII. Danilevsky : L'année terrible (*suite*).

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE RAPPORT SUR LE BUDGET DE LA MARINE

Suivant une tradition qui tend à s'établir, M. Bénazet, qui a rapporté cette année-ci le budget de la marine, a commencé son travail en énumérant longuement les fautes que nous avons accumulées depuis vingt ans dans la constitution de notre flotte. Selon lui, la décadence de notre marine n'est pas due à l'insuffisance des crédits consentis par le Parlement — de 1891 à 1906 nous avons dépensé 3.809 millions et l'Allemagne 2.508 millions seulement — mais bien à une doctrine militaire à la fois étroite et fausse, d'où est résulté un détestable emploi de notre argent. C'est ainsi qu'au lieu de nourrir l'idée d'une offensive navale, seule idée féconde, nous n'avons songé qu'à défendre la frontière de mer. La crainte d'un débarquement ou d'un bombardement et la pensée que pour en éviter les conséquences il suffisait de garnir nos côtes de petits engins défensifs nous ont amenés à concevoir un système de défense des côtes compliqué, d'une efficacité à peu près nulle, et à consacrer 400 millions à des torpilleurs, contre-torpilleurs et sous-marins. Quant aux grands bâtiments, nous avons passé notre temps à nous procurer *au rabais* des navires rapides, mais de tonnage insuffisant, faiblement armés, et partant sans valeur militaire.

Caractérisant la besogne faite dans les quatre dernières années, le rapporteur est encore plus sévère : « Ces quatre « années, dit-il, apparaîtront dans l'histoire comme une pé- « riode de stagnation au point de vue naval. Durant la der- « nière législature, la Chambre vécut sous l'influence du mal « dont se mourait la marine. Peu à peu, la perception de sa gra- « vité s'accrut au point de devenir une préoccupation obsédante. « Les consultations, les investigations, les enquêtes toujours « plus fréquentes se terminaient par des sursauts de colère et « par des convulsions politiques. En fait, la Chambre posa un

« diagnostic ferme. Elle fixa le gouvernement et le public sur « l'origine des désordres administratifs qui causaient notre « décadence navale, *mais ce fut tout.* »

On ne saurait mieux dire, et il est certainement lamentable qu'à l'heure actuelle le projet pourtant si sage et si modéré de l'amiral Boué de Lapeyrère ne soit pas encore voté. Mais en pareille matière il ne suffit pas de récriminer, c'est la plus vaine des occupations ; il s'agit de vaincre l'indéniable apathie du Parlement, qui ne reflète d'ailleurs que l'apathie de l'opinion publique, et pour la vaincre, d'en rechercher la cause.

Or, cette cause, il faut bien le dire, réside en grande partie dans les arguments plus que contestables que beaucoup d'écrivains, sans en excepter les rapporteurs du budget, mettent en avant pour légitimer un accroissement de notre force maritime. Leur méthode, après avoir déploré l'abandon des traditions séculaires qui faisaient de la France la seconde puissance navale du monde, consiste toujours à établir un parallèle entre les flottes française et allemande. On nous dit que l'Allemagne a aujourd'hui 26 cuirassés en service, dont les plus anciens, les 2 *Weissenburg*, sont de 1891-1892, tandis que la flotte de ligne française comprend au plus 16 bâtiments, dont 12 en escadre et 4 en réserve. On ajoute que nos seules unités sérieuses sont les 6 *Patrie* et le *Suffren*, tandis que l'Allemagne en possède 17 similaires, et que lorsque nos 6 *Danton* entreront en escadre, les 9 *Dreadnought* de la classe *Ostfriesland* feront partie de la flotte allemande. On déclare en outre que ce n'est pas contre l'Angleterre, comme on a tort de le croire, mais bien contre nous que l'Allemagne a entendu créer cette puissante marine, lorsqu'elle a vu que nous étions assez aveugles pour abandonner l'idée de lutte sur mer, et qu'elle n'a visé l'Angleterre qu'ensuite, quand nous avons été devancés, mis à l'écart. D'anciens ministres de la Marine, comme M. de Lanessan, nous entretiennent d'ailleurs dans l'idée qu'il est indispensable de nous mesurer avec l'Allemagne sur mer et préconisent la concentration dans le Nord de nos principales forces navales, parce que « nous n'avons plus rien à redouter de l'Angleterre dans « la Méditerranée, où nos amis sont du reste obligés d'entre- « tenir une escadre importante pour protéger Gibraltar, « Malte, Chypre et l'Egypte contre les flottes alliées à l'Alle- « magne, et qu'en conséquence nous devons défendre la « Manche et l'Atlantique, où nous avons à craindre les attaques « de la flotte germanique ».

S'imagine-t-on vraiment qu'une pareille argumentation puisse produire sur l'opinion publique un autre effet que le

découragement? On lui répète à satiété qu'à l'heure actuelle il existe une supériorité écrasante des forces navales allemandes sur les nôtres, supériorité qui a toutes les chances de s'accentuer encore, car si nous avons *autrefois* dépensé plus que l'Allemagne pour la marine, nous dépensons *aujourd'hui* beaucoup moins, et au surplus on ne se fait pas faute de nous dire que notre argent a infiniment moins de rendement que l'argent allemand, par suite de la multiplicité de nos arsenaux et de la déplorable organisation du travail dans ces arsenaux! En croyant galvaniser l'opinion publique par un pareil tableau, on ne fait que la démoraliser. Elle se rend très bien compte en effet, que les beaux projets de suppression de ports militaires, d'arsenaux ou de préfectures maritimes, développés chaque année dans les rapports budgétaires, sont destinés à rester lettre morte, parce qu'il y aura toujours au Parlement un député de Cherbourg, un député de Brest, un député de Lorient, un député de Rochefort et un député de Toulon, qui sauront défendre leurs électeurs. Elle n'ignore pas qu'en fait d'amélioration dans le rendement des arsenaux on ne songe en réalité, pour le moment, qu'à majorer les salaires et à multiplier les congés. Elle suppute enfin que, si nous voulons regagner l'avance acquise par les Allemands, ce n'est pas en enflant même démesurément nos budgets ordinaires de la marine que nous y parviendrons, mais que nous serons acculés à un emprunt à propos duquel le mot de milliard a déjà été prononcé. Et dès lors, en présence de l'énormité de l'effort maritime qu'on lui représente comme nécessaire *contre l'Allemagne*, elle se demande si dans une guerre franco-allemande ce n'est pas plutôt sur le plateau de Lorraine que se décidera le sort de la France. Si bien qu'en somme l'opinion publique ne se passionne pas pour la question navale; elle hésite, elle tergiverse, et le Parlement fait comme elle.

*
* *

Combien l'action des défenseurs de notre marine serait plus efficace s'ils laissaient de côté les récriminations stériles et les regrets superflus, s'ils s'attachaient à répandre une saine doctrine de politique navale, en sortant du vague, en renonçant à toutes les considérations tirées du passé, pour ne tenir compte que des nécessités de l'heure présente! Que ne tiennent-ils au pays à peu près ce langage :

Il est parfaitement vrai que, jusqu'à ces dernières années, nous aurions pu conserver à notre marine de guerre la seconde place dans le monde, et que nous l'avons perdue par notre

faute. Mais aujourd'hui, devant l'effort gigantesque fait sur mer par des puissances comme l'Allemagne et les Etats-Unis, eu égard également aux charges écrasantes qu'imposent à nos budgets nos lois sociales et notre armée de terre, actuellement très insuffisamment dotée, il nous serait impossible de conserver ce rang. Fort heureusement, les modifications profondes survenues depuis quelques années dans la politique européenne nous permettent d'attribuer à notre flotte une tâche qui n'est nullement disproportionnée à ses moyens, *à la condition bien entendu que nous consentions sans délai les sacrifices qui nous sont demandés aujourd'hui par le ministre de la Marine.* En ce qui concerne notre lutte possible avec l'Allemagne, la plus sage façon de la préparer sera d'outiller convenablement notre armée de terre, et cette armée, on ne saurait trop le répéter, étant donné les causes de faiblesse que lui valent la diminution de notre natalité et la loi de deux ans, ne peut racheter cette infériorité qu'au prix de fortes dépenses [1]. Il nous faut de l'argent, et beaucoup, pour permettre une instruction intensive qui est loin d'être encore donnée. Il nous en faut pour créer de vastes camps de manœuvres, pour changer le fusil de l'infanterie et renouveler l'équipement désuet de cette arme, pour débarrasser l'artillerie de tous les services accessoires et de toutes les corvées qui la ruinent, pour faire affluer dans la cavalerie les engagés et les rengagés qui lui sont indispensables. Nous devons donc, par principe, refuser de nous mesurer avec l'Allemagne sur mer, et assigner à notre flotte, comme but bien précis, la maîtrise absolue de la Méditerranée, où elle doit pouvoir combattre et vaincre les flottes italienne, autrichienne, turque, formant l'aile gauche de la colossale machine de guerre que l'Europe centrale a montée contre l'Europe occidentale.

Nous avons montré dans un article précédent [2] qu'à la fin de 1911 la situation en Méditerranée nous serait assez favorable, mais qu'en revanche en 1915, par suite du progrès des marines italienne et autrichienne, il nous sera absolument nécessaire d'aligner les 6 *Jean-Bart* réclamés aujourd'hui par l'amiral

---

[1] Nous ne saurions admettre sans réserve l'argumentation trop simpliste de M. Bénazet quand il dit que « la force continentale est fonction de la population, et « la force maritime fonction de la richesse », et qu'il ajoute : « Tandis que nous ne « sommes pas certains de conserver la prépondérance sur terre, nous pouvons affir- « mer qu'avec de l'esprit de suite il nous sera toujours possible d'avoir la puissance « que nous voudrons sur mer. »

Assurément la force continentale est fonction de la population, mais elle n'est pas fonction que de cet élément, et c'est précisément quand la population fléchit que la richesse doit entrer en ligne pour y remédier dans la mesure du possible.

[2] L'Équilibre naval dans la Méditerranée, *Quest. Dipl. et Col.* du 1er juillet 1909.

Boué de Lapeyrère. Encore dans l'article précité n'avons-nous pas tenu compte de la flotte turque et de la présence dans le Bosphore du *Kurfürst-Friedrich-Wilhelm* et du *Weissenburg*, qui seront peut-être suivis d'autres à brève échéance. On répète partout que ce sont là de vieux cuirassés démodés sans valeur militaire; mais ce disant, on oublie qu'ils sont à peu près les équivalents de nos *Masséna* que nous avons toujours en escadre. Assurément on n'entrevoit pas encore le moment où la Turquie aura formé des états-majors et des équipages capables de tirer bon parti de ce matériel. Mais quelle impossibilité y aurait-il à ce qu'au moment d'une guerre des détachements d'officiers et de marins allemands traversassent l'Autriche-Hongrie et la Roumanie pour s'embarquer à Constantza, et venir dans la Corne d'or prendre possession de ces unités ? La vente des deux bâtiments précités à la Turquie n'apparaît donc pas seulement comme une bonne affaire commerciale pour l'Allemagne, mais aussi comme un moyen détourné de faire sentir son action navale en Méditerranée. C'est là une hypothèse que nous ferons bien de ne pas perdre de vue.

Notre flotte devra être appuyée dans son action méditerranéenne par une escadre anglaise, dont l'importance reste à déterminer et sera fonction de nos propres ressources. Mais il est évident que moins nous demanderons à l'Angleterre en Méditerranée, et plus nous lui laisserons de forces pour dominer la flotte allemande dans la mer du Nord. En tout cas ce que nous devons souhaiter par-dessus tout, c'est que l'Angleterre construise Dreadnought sur Dreadnought, au lieu de nous attacher à la chimère d'une grande armée de terre anglaise. Les tentatives en somme infructueuses de M. Haldane ont surabondamment prouvé que l'Angleterre n'aurait une sérieuse armée de terre que quand elle se résoudrait à la conscription, et c'est là une mesure extrême à laquelle il ne faut pas s'attendre au moment même où les libéraux semblent décidément prendre l'avantage sur les unionistes. Au reste beaucoup de bons esprits ont toujours pensé que la seule considération qui pourrait faire consentir les Anglais à la conscription serait la conviction que leur marine en a besoin, et que les *Blue jackets* volontaires ne suffisent plus à leur tâche; mais on doute que l'émotion les gagne tant que *Tommy Atkins* sera seul à pâtir du système actuel. On sait l'énorme succès qu'a eu en Angleterre le récent article du *Daily Mail* dû à l'amiral Mahan, dont la conclusion est que la Grande-Bretagne doit poursuivre une énergique politique navale parce que « la marine britannique est la sau-« vegarde de la paix européenne ». Tout ce qu'il y a de con-

testable dans l'argumentation de l'amiral américain a passé inaperçu parce que sa conclusion flattait la passion des Anglais pour leur marine, et la *Westminster Gazette* a parfaitement traduit le sentiment national en écrivant : « L'article « de l'amiral Mahan vient à point pour nous rappeler les vraies « directives de la politique britannique. La Grande-Bretagne « ne doit pas éparpiller ses efforts, mais les concentrer sur la « maîtrise de la mer, sans chercher à égaler les puissances « continentales en forces terrestres. Nous qui n'avons pas la « conscription, nous ne serions jamais à cet égard qu'une puis- « sance de troisième ou quatrième ordre. Sur mer au contraire, « au prix d'un effort raisonnable, nous pouvons être le facteur « décisif. Notre amitié n'est profitable, et notre hostilité redou- « table, qu'en proportion de notre situation maritime. Voilà le « fondement de la politique britannique, et la base sur « laquelle doivent être établies nos relations extérieures. »

Ces lignes doivent être méditées quand il s'agit de déterminer la politique militaire et navale de la France et de l'Angleterre en fonction de l'entente cordiale. Elles montrent que nous avons fait fausse route en croyant que l'opinion de quelques hautes personnalités telles que lord Roberts pourrait amener les Anglais à de gros sacrifices pour leur armée de terre. Il nous faut par contre demander beaucoup à leur flotte, et notamment une assurance contre les entreprises de la flotte allemande. A *chacun son domaine distinct*. Ce qui ne veut pas dire, encore une fois, que nous n'avons pas maintenant un gros effort maritime à donner, mais que nous devons le donner en vue d'un but précis qui peut s'énoncer ainsi :

Observer vis-à-vis de l'Autriche et de l'Italie la politique du *Two powers standard*.

JACQUES DOROBANTZ.

ENQUÊTE

SUR LE RECRUTEMENT NOIR

Le récent retour de M. le lieutenant-colonel Mangin, qui avait quitté la France le 20 mai dernier à la tête d'une mission chargée d'étudier sur place les ressources de l'Afrique Occidentale au point de vue des contingents militaires, et la discussion prochaine des budgets de la Guerre et des Colonies donnent un regain d'actualité à la question du recrutement noir.

La mission Mangin, partant de Conakry, a traversé la Guinée française, la haute Côte d'Ivoire et la haute Sénégambie, jusqu'aux confins de la partie désertique de l'Afrique centrale. Elle est revenue pleinement satisfaite de ses constatations. Son chef estime que nous pouvons prélever sans inconvénient sur les populations de l'Afrique Occidentale une moyenne de 4 pour 1.000, ce qui nous donnerait, le jour où nous le voudrions, un effectif de 40.000 hommes.

Le principe du recrutement noir a été admis dans le budget de 1910 ; mais les crédits votés n'ont permis que l'installation d'un bataillon dans le Sud-Oranais, à Colomb-Béchar, et de deux autres au Sénégal. Ce n'est évidemment là qu'une simple expérience, à laquelle il s'agirait de donner aujourd'hui plus d'extension. Il est donc important de fixer les idées sur le mode d'utilisation éventuel de la force considérable que représenterait le recrutement noir en plein fonctionnement.

Cette utilisation peut être envisagée à trois points de vue différents :

1° On peut considérer les contingents noirs comme un réservoir où nous puiserions largement pour les besoins de nos campagnes coloniales futures et pour la garde de nos colonies.

2° On peut, comme certains le préconisent, vouloir les affecter à la défense de l'Afrique du Nord en cas de complication européenne, ce qui permettrait la relève partielle ou totale du 19e corps. Dans cette hypothèse, il convient d'examiner où ces troupes noires devraient être installées en temps de paix.

3° Enfin, on peut se demander si des unités noires sont aptes à prendre part à une campagne européenne, étant donné les exigences actuelles de la grande guerre.

Telles sont les importantes questions sur lesquelles nous publions aujourd'hui les avis de trois personnalités éminentes : M. Le Myre de Vilers, M. le général Bonnal et un autre officier général qui désire garder l'anonymat.

N. D. L. R.

OPINION DE M. LE MYRE DE VILERS

Considérations générales. — Si la natalité française est en décroissance par suite du développement rapide de la richesse, de l'aisance générale et de la prévoyance, la mortalité infantile diminue dans la même proportion, de sorte que la population

et les contingents militaires annuels restent stationnaires. Nous pourrons donc maintenir nos effectifs au chiffre actuel.

Hâtons-nous d'ajouter que cela ne suffit pas. En effet, l'Allemagne qui a renoncé à l'émigration, dont la population s'élève déjà à 60 millions d'habitants, en aura 80 millions dans un quart de siècle contre 40 ou 41 millions de Français.

Notre indépendance nationale se trouvera et se trouve même déjà subordonnée à des alliances forcément précaires, parfois douteuses, toujours onéreuses. C'est dire que nous tomberions à l'état de puissance de deuxième ordre si nous ne faisions pas appel aux auxiliaires que peuvent fournir nos possessions de domination; turcos et tirailleurs sénégalais ont fait leurs preuves.

1° *Les Noirs sont-ils aptes à toutes les campagnes coloniales en dehors de leur région d'habitat?*

Nous ne saurions répondre positivement à cette question, aucune expérience sérieuse n'ayant été faite dans les temps modernes sur l'endurance des Noirs hors de leur pays natal. On sait seulement que les races européennes, spécialement les Français, les Espagnols et les Italiens, résistent mieux au changement de climat que les Asiatiques et les Africains. Citons quelques exemples. Au début de la conquête de la Cochinchine, les turcos furent très éprouvés par la dysenterie et durent être rapatriés; les Hovas et les Betsiléos de Madagascar supportent moins bien que les Blancs la température humide de la côte est; au Tonkin, les habitants du delta redoutent la fièvre des bois qui sévit dans la région forestière du haut fleuve Rouge, de la rivière Claire et de la rivière Noire. En 1881, sur une petite colonne de 14 hommes dont 2 Européens et 12 indigènes, chargée d'explorer la région des Moïs, deux Annamites moururent en cours de route, deux succombèrent au retour, les huit autres furent gravement éprouvés; quant aux deux Européens ils se rétablirent promptement de leurs fatigues et de la fièvre. Ni les forçats indochinois, ni les trente Arabes du duc d'Uzès, ni les Cubains de la N'Goko-Sangha n'ont réussi dans l'Afrique Equatoriale; presque tous sont morts. Nos voisins du Congo belge ont dû renoncer à l'emploi de la main-d'œuvre chinoise.

D'autre part, en Cochinchine les Tagals du colonel Palanea ont prêté à nos troupes un utile concours lors de la conquête. Les Créoles des Antilles ont rendu de précieux services à la Vera-Cruz, pendant la guerre du Mexique. Les Malais s'acclimatent rapidement au Cambodge. Mais ce ne sont là, nous le reconnaissons, que des faits particuliers, insuffisamment dis-

cutés et contrôlés, qui ne fournissent pas une donnée scientifique ; on ne pourra se prononcer en connaissance de cause qu'après une expérience prolongée pendant plusieurs années sur quelques milliers de soldats.

2° *Les Noirs sont-ils aptes à défendre l'Algérie et la Tunisie en cas de guerre européenne et par conséquent à permettre la rentrée en France du 19e corps d'armée ?*

Nous n'hésitons pas à répondre négativement. Dans les possessions de domination, comme l'Algérie, l'Indochine et l'Inde britannique, où existent une civilisation avancée et l'unité de patriotisme et de religion, le dominateur doit toujours disposer d'une force nationale suffisante pour imposer son autorité et réprimer les tentatives de rébellion. Aussi les puissances coloniales ont-elles admis en principe que l'effectif des auxiliaires indigènes resterait inférieur à celui des Européens. Remplacer les Blancs par des Noirs constituerait une grave imprudence. Au cas d'un échec sur le continent, nos troupes soudanaises qui manquent de prestige sur les Arabes, ne résisteraient pas à la formidable poussée des musulmans, encouragés par le gouvernement ottoman allié de l'Allemagne.

Les colons qui ont assisté aux événements de 1870-1871 savent, et leurs enfants ne l'ignorent pas, que si l'insurrection avait éclaté quelques semaines plus tôt, avant la conclusion de la paix, tous les colons eussent été massacrés comme les habitants de Palestro.

3° *Les Noirs sont-ils aptes à la guerre d'Europe ?*

Les Noirs sont de bons soldats et nous ne voyons pas de motif pour qu'ils se battent moins courageusement en Europe qu'en Afrique, à la condition toutefois d'être soumis à un entraînement méthodique et continu qui leur enseignera la précision du tir et l'action individuelle, qualités qu'ils ne possèdent pas encore. Si deux années de service sont suffisantes pour former un soldat français, quatre années au moins seront nécessaires pour dresser un Soudanais qui a tout à apprendre de la guerre moderne.

Sous cette réserve, on est en droit d'espérer qu'ils feront brillamment une campagne d'été et d'automne; mais il sera prudent de les rapatrier dès les premiers froids. D'ailleurs des considérations d'ordre moral semblent rendre cette mesure indispensable; jusqu'ici les tirailleurs ne quittaient pas leur famille qui les accompagnait en expédition, et il serait à craindre qu'après une séparation trop longue, ils se laissassent entraîner à des violences sur les femmes isolées qu'ils rencontreraient.

Bien entendu les hommes originaires de tribus anthropophagiques seraient soigneusement exclus des troupes destinées à opérer en Europe.

4° *Où convient-il de les caserner?*

Dans leur pays d'origine, sur une ligne ferrée de pénétration, le plus près possible du port d'embarquement.

La distance de Dakar à La Pallice étant de 2.300 milles marins, la traversée, à 14 nœuds de vitesse, durera sept jours et, à 16 nœuds, six jours, soit un retard de quatre à cinq jours sur les troupes venant d'Algérie, retard qui sera réduit de vingt-quatre heures, par suite de la moindre distance à parcourir en chemin de fer, non encombré comme le P.-L.-M. par les transports militaires :

Marseille à Paris 862 kilomètres.

La Pallice à Paris 476 kilomètres.

5° *Faut-il prévoir des réserves?*

Les intérêts de la domination l'interdisent.

Nous n'avons pas à nous inquiéter du soldat de métier; à sa libération, déshabitué du travail de la terre et de la vie pastorale, dégagé des liens de famille et de collectivité, il ne retournera pas au village kabyle ou au douar arabe, et se fixera dans un centre européen qui convient mieux à ses habitudes, y remplissant de modestes emplois de police, de surveillance, de gardiennage, dont les émoluments, joints à la retraite, lui assureront une existence honorable et paisible.

En cas d'insurrection, il rallierait au drapeau; ses intérêts le lui commandent, n'est-il pas propriétaire de sa pension?

Au contraire, le réserviste, après deux années passées au régiment, rentre dans sa famille et se marie; les périodes d'instruction le dérangent et lui causent d'incontestables préjudices; c'est un lourd impôt personnel ajouté à d'autres charges écrasantes. Que deviendront sa femme et ses enfants? Par crainte et non par patriotisme, sentiment ignoré de nos sujets, il se rendra aux convocations, en temps de paix; qu'une insurrection se produise, il se dérobera et servira d'instructeur à ses voisins.

Ce sont là, dira-t-on, des craintes chimériques, nos colonies ne sont-elles pas pacifiées? Il y aurait beaucoup de réserves à formuler sur ce point, et nous doutons que la pacification des âmes soit accomplie. A notre avis, la plus vulgaire prudence nous défend de nous engager dans une aventure dont personne ne peut prévoir les conséquences.

Ajoutons que l'expérience tentée en Indochine ne semble pas avoir donné de bons résultats.

En Afrique Occidentale, si les engagements volontaires ne peuvent fournir l'effectif de 40.000 hommes qui est demandé, il suffira d'établir la conscription avec le service de sept ans et la faculté de remplacement. A leur libération, la moitié de ces soldats rengageront pour acquérir le droit à la pension; le contingent annuel ne dépassera pas 4.000 hommes — 7 classes à 4.000 hommes, 28.000 hommes; 2.000 rengagés par classe, 14.000 hommes; ensemble 42.000. Au Soudan où les conditions sociales, politiques et religieuses sont différentes, nous craignons qu'on ne parvienne pas à organiser de solides réserves. L'état civil n'existe pas, l'instruction est peu répandue, les idiomes varient à l'infini. Les Noirs, qui ne sont pas liés au sol par la propriété individuelle, se déplacent avec une extrême facilité depuis la suppression de l'esclavage et l'élévation des salaires.

On dit ces hommes fort belliqueux, personne ne le conteste. Faisons remarquer toutefois que les colonnes militaires de pénétration procurent aux soldats de gros bénéfices, tandis que la guerre moderne exige l'esprit de sacrifice et une entière abnégation de sa personne; elle impose de pénibles privations et les plus rudes fatigues.

Qu'on tente l'expérience, nous n'y voyons pas d'inconvénient, mais qu'on n'escompte pas le succès d'une pareille entreprise.

Conclusion. — En résumé, la défense nationale et la politique extérieure de la France exigent que nos forces de première ligne soient augmentées de 40.000 ou de 50.000 hommes; nous les possédons, inutilisés dans nos colonies d'Algérie-Tunisie et d'Afrique Occidentale-Soudan-Guinée; ils peuvent former deux groupes de deux divisions chacun, casernés dans leur pays d'origine. Cette création n'aboutira qu'à la condition d'élaguer les propositions accessoires qui ont été greffées sur le projet primitif : rapatriement du 19e corps, envois de troupes noires en Algérie, organisation des réserves, compétition entre les officiers des troupes coloniales et métropolitaines.

Cette augmentation des effectifs entraînera un accroissement considérable de dépenses, 30 à 40 millions, qui peuvent et doivent être supportées en partie par l'Algérie, la Tunisie et l'Afrique Occidentale, sous forme de contribution aux charges de souveraineté militaire, comme le fait déjà l'Indochine qui paie un contingent annuel de douze millions et demi.

Pendant ces trente dernières années, la politique coloniale intensive a coûté à la France d'énormes sacrifices en hommes et en argent; aujourd'hui que nos colonies sont devenues prospères, il est donc juste qu'elles participent à la défense natio-

nale. Le patriotisme ardent et éclairé de nos colons ne s'y refusera pas.

Le Myre de Vilers.

OPINION DE M. LE GÉNÉRAL BONNAL

1° J'estime que les troupes noires sont parfaitement susceptibles d'être employées dans toutes les expéditions coloniales en dehors de leur région d'habitat.

2° En ce qui concerne leur affectation à la défense de l'Algérie, la question se présente sous deux faces.

Par défense de l'Algérie, on peut entendre la répression d'une révolte des indigènes, ou bien la lutte contre un ennemi extérieur.

Examinons le premier cas.

Le service militaire obligatoire, plus ou moins mitigé, sera, dans un avenir prochain, appliqué à l'élément indigène de l'Algérie. Il fonctionne déjà en Tunisie à la satisfaction générale.

Mais les colons algériens craignent que, lors d'une insurrection toujours possible, les Arabes et Kabyles, une fois rentrés chez eux avec une bonne instruction militaire, ne deviennent des adversaires plus redoutables qu'autrefois, et même que les régiments composés d'indigènes en activité de service ne se tournent contre nous, comme le firent les troupes indigènes de l'Inde anglaise, en 1857.

C'est aux colons algériens qu'il convient de faire remonter l'idée d'avoir en permanence dans le Sud de l'Algérie des contingents noirs avec femmes et enfants, afin de les employer, eux fétichistes, à combattre, le cas échéant, les Arabes ou Kabyles musulmans soulevés contre la puissance française.

Sur le premier point, mon avis est que l'instruction militaire donnée à des soldats arabes ou kabyles n'augmente pas sensiblement leur valeur insurrectionnelle, car la force d'une troupe réside dans son cadre et de longtemps l'élément indigène ne pourra nous opposer de vrais officiers.

En ce qui concerne le second point, l'histoire des cinquante dernières années de notre occupation n'offre pas d'exemple qu'une troupe indigène, encadrée par des Français, soit passée à l'ennemi, autrement dit à l'insurrection.

La preuve la plus caractéristique, comme la plus admirable de la fidélité des soldats arabes ou kabyles aux officiers français, leurs chefs, a été donnée lors de l'attaque de la co-

lonne du colonel Beauprêtre, en 1864, par les forces réunies et très nombreuses des Amyans.

Les deux compagnies de tirailleurs algériens composant l'infanterie de la colonne périrent en entier, après des prodiges de valeur, et cela malgré les exhortations des Arabes dissidents, qui offraient la vie sauve aux turcos s'ils voulaient jeter leurs armes.

L'extermination fut si complète, que la nouvelle en parvint à Saïda, le poste le plus voisin, grâce à quelques spahis échappés au désastre.

De ce qui précède, je conclus à l'inutilité des troupes stationnées d'une façon permanente dans le Sud algérien et j'estime, en présence des nombreux inconvénients de cette occupation, que l'essai commencé ne durera pas.

Je passe au second cas, celui de la défense de l'Algérie contre les ennemis de l'extérieur au moyen des troupes noires. Ce cas sous-entend une guerre européenne continentale à laquelle prendrait part tout ou partie du 19e corps.

A supposer que l'on ait, normalement, des camps de troupes noires en Algérie, en vue de réprimer une insurrection musulmane, ces camps seraient trop faibles et trop peu nombreux pour que leurs occupants assurent la défense de l'Algérie contre un ennemi extérieur. Il faudrait donc, dans ce cas, faire venir de nombreuses troupes noires du Sénégal.

Mais les troupes noires encadrées par des Français seront les premières du monde, sur les champs de bataille de l'avenir, quand il s'agira d'attaquer brusquement et à fond un ennemi déjà ébranlé par le combat de préparation.

Il serait donc fâcheux de relever tout ou partie de notre 19e corps avec des troupes noires si précieuses en Europe, quand nous pouvons diriger sur l'Algérie de nombreux régiments territoriaux dont les soldats se battront comme des lions, *par nécessité*, lorsqu'ils se trouveront en face d'Arabes ou de Kabyles insurgés, chez qui la férocité égale le courage.

3° J'estime qu'une division de troupes noires, forte d'environ dix mille hommes, est susceptible de faire dans une ligne de bataille occupée par les Allemands une brèche large de trois ou quatre kilomètres et de pousser très au delà en renversant sur son passage infanterie, artillerie, cavalerie.

La condition pour la réussite d'une telle attaque est que celle-ci soit bien préparée par nos troupes nationales et que le lieu du départ de l'attaque des Noirs soit choisi avec art.

4° Enfin je ne suis pas partisan de la création de réserves noires, attendu qu'on recrute des jeunes gens tant qu'on veut

et à peu de frais. Or, aussi bien chez les Noirs que chez les Blancs, il faut être jeune pour se faire tuer le sourire sur les lèvres.

Général Bonnal.

OPINION DE M. LE GÉNÉRAL X...

1° *Les troupes noires sont-elles susceptibles de prendre part à toutes les expéditions coloniales, en dehors de leur région d'habitat?*

Le passé des troupes noires prouve suffisamment leur excellence dans toutes les expéditions africaines. On peut tout leur demander, à la condition expresse qu'elles soient bien commandées, c'est-à-dire par des officiers connaissant leur tempérament et qui n'aient pas la prétention de leur appliquer les mêmes méthodes qu'à des contingents français. J'estime qu'il n'y a pas de bonnes raisons pour que nous ne tirions pas aussi bon parti des Noirs dans toutes les régions chaudes, et notamment en Indochine. Il serait prudent toutefois d'expérimenter sur eux l'effet du climat asiatique en y envoyant dès le temps de paix des détachements.

2° *Faut-il envisager l'emploi des troupes noires pour la défense de l'Algérie?*

La relève totale du 19e corps serait, à mon avis, une grosse imprudence. Mais on pourrait prévoir l'utilisation dans l'Afrique du Nord d'une division noire qu'il y aurait intérêt d'ailleurs à recruter plutôt parmi les fétichistes que parmi les musulmans. Au reste, l'opinion publique me paraît s'égarer en se préoccupant presque uniquement, en cas de guerre européenne, de la défense de l'Algérie et de la Tunisie. Il faut bien se persuader qu'en une semblable éventualité nous aurions de grosses difficultés en Indochine et dans nos possessions de l'Afrique centrale. Alors qu'en Algérie et en Tunisie nous avons une organisation militaire puissante, le reste de notre empire colonial est tenu d'une façon absolument insuffisante. Pour l'Afrique, nous en avons en ce moment-ci une preuve par les douloureux événements du Ouadaï. A une époque où l'influence panislamique, propagée par des sectes fanatiques, se fait sentir jusque dans le centre africain, c'est une folle témérité, même en temps de paix européenne, que de prétendre garder ces régions avec des effectifs aussi dérisoires que ceux dont disposait l'héroïque lieutenant-colonel Moll. Dans l'hypothèse de complications européennes, c'est bel et bien une armée noire

qu'il nous faudrait pour y maintenir notre domination. La même observation s'applique à l'Indochine. Là, nous avons réduit les effectifs européens dans une proportion fort dangereuse, alors que les éléments indigènes ne mériteraient, dans des conjonctures graves, que la plus médiocre confiance. Là aussi des troupes noires pourraient nous rendre de précieux services.

3° *Dans le cas où l'on affecterait des contingents noirs à la défense de l'Algérie, où conviendrait-il de les installer dès le temps de paix ?*

Cette question est une des plus controversées, s'il s'agit d'effectifs importants. Il est bien évident que la solution des oasis sahariennes n'est valable que pour des bataillons détachés et à titre d'expérience. On ne pourrait songer à éparpiller une division dans des résidences comme Colomb-Béchar, où l'instruction se ferait dans des conditions détestables : une division ainsi traitée n'aurait aucune espèce de cohésion. Pour les mêmes raisons, on ne peut songer à la région des hauts plateaux, dont le climat est d'ailleurs beaucoup trop rude pour les Noirs. Reste le Tell. On y a fait des objections graves : inconvénient de caserner les nègres, avec leurs smalas de femmes et d'enfants, à proximité des villes: difficulté de trouver des terrains d'installation dans une région où les terres commencent à manquer à la colonisation; enfin difficulté probable d'acclimatement. Je crois qu'aucune de ces objections n'est péremptoire, et qu'à la condition d'y mettre le prix il n'y a pas d'obstacle insurmontable à installer une division noire dans le Tell, quoiqu'il faille s'attendre à des mécomptes au début, notamment au point de vue sanitaire. Mais ceci dit, on peut se demander si l'installation dès le temps de paix des Noirs en Algérie, qui sera toujours délicate et coûteuse, est indispensable au but qu'on se propose en temps de guerre. Si ces Noirs sont destinés à permettre la relève d'une partie du 19e corps, cette solution implique la maîtrise de la mer, sans laquelle l'embarquement des unités rappelées en France serait impossible. Il sera donc également possible de transporter une division noire du Sénégal en Algérie. Les inconvénients de ce double transport seraient compensés par la suppression des difficultés que rencontre l'établissement permanent des Noirs dans le Tell et des dépenses qu'entraîne cet établissement. Si la question de dépenses n'entre pas en ligne de compte, mieux vaudrait, semble-t-il, obtenir du Parlement l'envoi d'un certain contingent noir dans nos possessions indochinoises, dont la sécurité doit nous préoccuper dès le temps de paix.

4° *Faut-il envisager la question de réserves de troupes noires?*

La question semble prématurée. Qu'on se contente, pour le moment, de créer un solide noyau actif. On n'entrevoit pas bien la possibilité d'une mobilisation, au sens que nous donnons à ce mot en Europe, dans les vastes espaces africains. En tout cas, les contingents de réserve ne semblent pouvoir être utilisés que dans leur région d'habitat.

5° *Les troupes noires sont-elles susceptibles de prendre part à une campagne européenne, étant données les exigences actuelles de la grande guerre?*

Ce serait courir au-devant d'un échec que d'essayer de donner à des troupes noires une instruction aussi complète que celle que reçoivent aujourd'hui nos soldats d'infanterie, dans le but d'employer un régiment noir dans toutes les circonstances de guerre où peut l'être un régiment français. Cette réserve s'applique encore plus à l'artillerie et à la cavalerie qu'à l'infanterie. En revanche beaucoup d'officiers, et de ceux qui ont fait la guerre de 1870 et ont vu les turcos à l'œuvre, à Wœrth, et ailleurs, préconisent l'emploi des Noirs comme d'une incomparable troupe de choc, et M. le général Langlois a, je crois, admis l'utilité d'une réserve de troupes noires restant dans la main du chef pour être lancée au moment suprême de l'assaut. Il n'en est pas moins vrai qu'un instrument qui ne doit être employé en principe que dans une seule phase du combat risque d'être plus souvent une gêne qu'une aide. Si l'on ajoute à ces considérations que le tempérament des Noirs ne s'accommoderait pas d'une campagne d'hiver dans nos climats, et qu'en tout état de cause on ne saurait prévoir le transport en Europe de contingents noirs assez considérables pour être un facteur important, il semble que nous ferons sagement en ne nous engageant pas dans cette voie.

En résumé, je suis un partisan convaincu de l'extension du recrutement noir, qui nous procurera un accroissement notable, et aujourd'hui indispensable, de notre force militaire. Mais j'y vois surtout un réservoir dans lequel il faut puiser : 1° pour nos expéditions coloniales futures; 2° pour la garde et la défense de notre empire colonial, et tout spécialement de nos possessions lointaines.

Général X.

LA PHYSIONOMIE NOUVELLE

DE

LA QUESTION AUSTRO-HONGROISE

En quatre ans, de 1907 à 1911, la physionomie du problème austro-hongrois s'est sensiblement modifiée. Les données essentielles demeurent naturellement les mêmes et l'on retrouve les mêmes éléments permanents; mais le jeu des événements les présente aujourd'hui sous un aspect nouveau, assez différent de l'ancien.

***

On n'oserait plus aujourd'hui poser la question de la dissolution de la monarchie, même pour en montrer le peu de vraisemblance. On se contente de disserter sur l'évolution ou la transformation de l'Autriche.

C'est que, dans ces dernières années, lam onarchie habsbourgeoise a donné les signes les plus décisifs de vitalité et de cohésion. Les faits ont montré que ceux-là voyaient juste, qui pronostiquaient pour l'Autriche un surcroît de garantie dans l'établissement du suffrage universel. De plus en plus, d'autre part, on s'est rendu compte que les incidents de toute nature, tentatives d'obstruction, revendications nationalistes exaltées, n'étaient que des moyens d'intimidation destinés à assurer à chaque nationalité le plus d'avantages pratiques dans l'Etat autrichien.

Puis la crise hongroise s'est dénouée par le triomphe des partis demandant le maintien de la communauté avec l'Autriche.

Enfin l'annexion de la Bosnie et les difficultés internationales qui en ont résulté ont fait subir à la monarchie l'épreuve suprême, celle de la mobilisation et d'une mobilisation contre des Slaves du Sud, contre une nationalité sœur de plusieurs nationalités de l'Autriche-Hongrie. Si la guerre est parfois le lien le plus fort pour unir ceux qui la font sous les mêmes drapeaux, la mobilisation est la pierre de touche du loyalisme que les citoyens d'un Etat portent à cet Etat. En Autriche-Hongrie, l'épreuve a été concluante, et l'armée s'est montrée à l'essai le signe et la garantie de la force austro-hongroise. Le premier fait que nous devons donc constater est qu'en ces dernières années l'opinion générale ne doute plus de cette cohésion

de la monarchie et du rôle qu'elle est susceptible de jouer dans les grandes affaires internationales.

***

En Autriche, le fait capital a été l'introduction du suffrage universel et ses conséquences. On sait que depuis le mois de mai 1907 le suffrage universel, égal, secret et direct, sans condition de cens, sans autre condition qu'une année de résidence, a remplacé le régime du suffrage par curie, dans lequel sur 425 députés, 72 seulement étaient élus au suffrage universel et 16 au suffrage universel direct. On sait, d'autre part, que dans ce nouveau Reichsrath les Slaves jouissent d'une majorité de 2 voix [1].

Les conséquences que l'on pouvait prévoir de ce fait si important se sont réalisées. Dans ce milieu politique nouveau et élargi, les couches profondes du pays ont fait sentir leurs aspirations et ces aspirations se sont montrées à la fois sociales et nationales. Tout le monde était plus ou moins las de dissensions politiques qui n'amenaient à rien ; des besoins économiques se faisaient sentir de plus en plus vivement, comme le souci d'une mise en valeur plus complète des richesses nationales et le développement de l'outillage économique ; le désir de réformes sociales grandissait avec l'accession au Parlement des éléments pauvres de la population ; cependant, le sentiment de la nationalité dans ce qu'elle a de vraiment profond et instinctif, dans l'usage de la langue, dans le respect de ses droits à l'école, dans les administrations et la vie publique demeurait intact ; l'esprit public se détournait seulement des revendications toutes politiques ou théoriques et de ceux qui ne se servaient du nationalisme que comme d'une plateforme commode permettant de n'avoir aucune autre préoccupation.

Dès lors la vie politique de l'Autriche s'est trouvée orientée vers de nouvelles voies, où elle avait déjà commencé à s'engager devant la lassitude générale et la crainte de la Hongrie. L'accord tchéco-allemand de Moravie a eu un lendemain, et le ministère de coalition du baron de Beck, formé des chefs des Allemands, des Tchèques et des Polonais, paraît être le prélude d'une nouvelle ère gouvernementale. Il semble qu'on puisse la caractériser ainsi : les ministères autrichiens ne cherchent plus à gouverner contre une nationalité avec le concours de plusieurs autres ; ils s'efforcent de tenir l'équilibre entre les

[1] Sur 516 députés, 259 sont Slaves (108 Tchèques, 57 Slaves du Sud, 81 Polonais, 33 Ruthènes), 257 Allemands ou Romans (233 Allemands, 19 Italiens, 5 Roumains).

nationalités, d'arriver à une entente et à une collaboration dans l'exercice du pouvoir; s'ils n'y arrivent pas pleinement, du moins est-ce la tendance de leur politique. Cette politique se comprend d'autant mieux qu'il leur est très difficile de se passer aujourd'hui du Reichsrath; avec l'ancien « Parlement des privilégiés », il en était tout autrement; celui-ci n'avait pas de racines profondes dans la nation; on pouvait le renvoyer sans difficulté et gouverner dictatorialement au moyen du fameux paragraphe 14 de la loi constitutionnelle.

Personne ne s'en émouvait ou presque personne; les députés eux-mêmes savaient que leurs querelles ne mettaient pas en péril la vie de l'Etat, grâce à ce remède suprême et fréquent; plus d'un parti politique, qui n'espérait rien du parlement, cachait son désir secret d'en voir l'application fréquente, espérant plus de l'empereur et d'influences qui agissaient sur lui que du parlement central.

Avec le suffrage universel on ne peut, à sa fantaisie, congédier ses élus; le remède deviendrait dangereux; on n'ose pas en user. Gouvernement et députés le sentent, les uns ont peur d'être réduits à une telle aventure, les autres d'en être la cause; les partis populaires n'en veulent entendre parler à aucun prix; dès lors, il faut bien s'entendre, arriver au moins à une solution expédiente, à laquelle on adhère ou qu'on laisse réaliser. Et c'est ainsi que les gouvernements deviennent des gouvernements d'entente et d'équilibre et non des gouvernements de combat.

Gouvernements de combat, ils auraient pu à la rigueur le devenir, s'ils avaient trouvé une majorité cohérente pour les soutenir. Mais une majorité de deux voix n'est pas une majorité! et surtout cette majorité slave est une entité imaginaire; il n'existe pas en Autriche une nation slave, mais des slaves; au point de vue de la politique nationale, Allemands, Tchèques, Polonais, — pour parler des trois grandes nationalités de l'empire, — sont les uns à l'égard des autres dans un état d'esprit d'égoïsme sain et complet; deux d'entre elles s'unissent contre la troisième, si cette troisième veut les dominer; elles ne s'unissent jamais contre cette troisième, pour l'affaiblir profondément, parce que chacune d'elles pense avant tout à son rôle personnel dans l'empire, et les Tchèques et surtout les Polonais à l'équilibre nécessaire entre les éléments nationaux.

Par là est expliquée, croyons-nous, la première caractéristique du nouveau régime en Autriche : la politique gouvernementale poursuivant l'entente et l'équilibre entre les nations.

De ces mêmes raisons proviennent les premiers efforts faits

dans la voie des compromis nationaux. Les nations d'Autriche, prenant conscience de leur communauté d'intérêts matériels, commencent à ébaucher des ententes par province; certaines conditions sont nécessaires pour que de telles ententes soient viables; il faut avant tout que les éléments nationaux aient déjà, en fait, acquis sur tous les domaines une force suffisante pour que chacun d'eux compte avec l'autre et il faut aussi qu'aucun d'eux n'espère conquérir dans un avenir prochain de nouvelles et importantes places. En Moravie, Allemands et Tchèques se faisaient équilibre et couchaient depuis quelques années sur leurs positions; aussi est-ce là qu'est né le premier compromis national. Aujourd'hui la même question est à l'étude en Bohême; elle sera résolue dans le même sens, si les Tchèques, dont l'ascension est continue depuis de longues années et se fait aux dépens des Allemands, croient avoir atteint à peu près la limite de leur possibilité actuelle de conquête, et si les Allemands ne conservent plus l'espoir de reprendre les territoires perdus.

En ce cas la formule d'entente, déjà dégagée dans les grandes lignes, sera autonomie des nationalités et protection des minorités. Que les conférences commencées à l'automne de 1910 viennent ou non définitivement à bonne fin [1], il n'en demeure pas moins très significatif d'écouter l'écho de l'opinion publique tchèque en cette matière : l'organe jeune-tchèque, de tendance plutôt radicale, les *Narodni Lsty*, écrivaient le 23 septembre 1910 : « Après les explications réciproques pendant les négo-« ciations, il est tout à fait impossible que l'un ou l'autre parti « rejette purement et simplement les propositions annoncées, « mais les deux partis doivent rechercher sérieusement une « solution, qui parvienne à ce résultat capital de la sécurité du « développement national des deux peuples »; et le 21 septembre : « Nous déclarons depuis l'année 1908 que la Bohême « ne souffre pas seulement de causes politiques, mais de causes « économiques... Mais la question des résultats économiques « appartient à un avenir plus lointain. Maintenant il ne s'agit « que d'une vie commune calme des deux nations, à qui est « assigné ce beau pays de Bohême, inutilement déchiré. »

Les radicaux tchèques jadis si intransigeants théoriciens du

---

[1] Dans les négociations entre Tchèques et Allemands, les trois points discutés étaient : 1° Constitution dans la Landtag ou Diète de deux curies nationales ; l'accord est facile sur ce point ; 2° Droit de veto pour chaque curie, c'est-à-dire aucune loi ne peut être faite sans le consentement de la majorité des deux curies : on est à peu près tombé d'accord ; 3° Division nationale de la Bohème ; c'est là que les difficultés naissent.

droit de l'Etat bohême ou nationalistes extrêmes, acceptent d'entrer en pourparlers ; jadis les fameuses « punctations » de 1890 jetaient bas Rieger et les vieux-tchèques ; on se demande si certains partis tchèques actuels ne verraient dans de nouvelles punctations le moyen de se refaire une virginité politique. C'est que le souci des besoins économiques et des réformes sociales fait entrer la politique tchèque dans une voie plus réaliste.

***

A côté de ce premier groupe de conséquences, le suffrage universel a, en Autriche, amené d'importantes transformations dans l'équilibre des partis politiques.

Les partis libéraux, comme l'on est convenu de les appeler qui sont développés surtout chez les Allemands et les Tchèques, ont été sensiblement affaiblis ; pris entre les catholiques et chrétiens-sociaux à droite, les socialistes à gauche, ils ont vu leurs troupes décimées ; aussi ce qui en reste a senti le besoin de s'unir pour se défendre. Jadis les Allemands libéraux étaient divisés en plusieurs fractions, qui luttaient avec vigueur les unes contre les autres ; aujourd'hui toutes ces fractions, anciens pangermanistes de Woef, membres du *Deutsche Volkspartei*, progressistes, etc., se sont unies en un *Deutscher national Verband* qui suit une politique déterminée. Cette politique est libérale, très réservée dans les questions religieuses, assez hostile aux socialistes, sinon aux mesures de socialisme d'Etat ; elle est nationale, mais sans excès, et même ses éléments avancés sont bien revenus des prouesses et des obstructions d'antan. Les anciens pangermanistes ne font guère parler d'eux et les *Alldeutsch* d'aujourd'hui ne sont en Autriche que des nationalistes un peu plus haut en couleur.

Chez les Tchèques, la même évolution s'est produite ; mais elle a été modifiée par l'antagonisme des éléments urbains et des éléments agraires et par le moindre développement du parti chrétien-social. Les partis libéraux sont restés plus nombreux, mais aussi plus divisés. L' « Union tchèque » groupe toutes les fractions tchèques, sauf les socialistes ; par suite elle ne peut avoir de politique que dans les questions nationales ; dans les autres problèmes, les anciens groupes restent aux prises et l'union n'a pu encore se faire.

Si les partis « bourgeois » ont souffert de l'introduction du suffrage universel, les partis populaires en ont naturellement largement profité. Le parti chrétien-social et le parti socialiste se disputent partout la clientèle des petites gens et forment les

deux pôles de la Chambre autrichienne. Tous deux après le triomphe de 1907 subissent aujourd'hui une crise.

Les chrétiens sociaux ont perdu avec Lueger leur chef, plus que leur chef, celui qui était l'unité vivante du parti ; de ses deux autres têtes l'un, le prince Aloïs de Lichstenstein, est très affaibli par la maladie, lui resté longtemps si svelte et si jeune ; l'autre, M. Gessmann, est assez attaqué dans le sein de son parti. Deux tendances politiques s'y heurtent ; l'une est celle des petits artisans et ouvriers des villes qui ont des besoins et des aspirations tout autres que les paysans du Tyrol ou des deux Autriche ; ces derniers formaient jusqu'aux dernières élections des groupes agrariens s'appuyant sur le bas clergé en lutte ouverte contre les grands propriétaires, les évêques et les conservateurs catholiques. Tous se sont fondus en un parti depuis 1907 ; mais cela ne veut point dire que les anciennes divisions ne subsistent pas : agrariens et ouvriers ont des intérêts opposés dans les problèmes économiques, douaniers et sociaux ; puis la réconciliation des deux fractions catholiques, l'aristocratique et bourgeoise soutenue par les évêques et la paysanne et populaire, soutenue par les vicaires sera peut-être troublée par la politique actuelle de l'Eglise. Dans cette réconciliation en effet, ce sont les chrétiens sociaux, les chefs laïques et les vicaires qui ont triomphé et gardé la direction. Si l'on veut appliquer en Autriche la politique suivie en Italie, ordonnant que de tels groupements se fassent sous l'autorité des évêques, un tel mot d'ordre sera le signal d'une crise aiguë dans le parti ; il n'est pas sûr qu'il soit suivi. Le nouveau coadjuteur de Vienne, Mgr Nagl passe pour un partisan de la politique d'autorité, placé là tout exprès pour la faire triompher. Ce ne sera pas sans bien des obstacles, car les chrétiens-sociaux et leurs chefs sont aujourd'hui forts, bien en cour ; ils paraissent le soutien le plus ferme du pouvoir, de la dynastie, de la Grande-Autriche et de l'ordre établi ; ils sont au ministère ; ils passent pour être favorablement vus de l'archiduc héritier ; ils seront défendus et se défendront.

Les socialistes subissent une crise de nationalisme, symptôme caractéristique de la force des sentiments nationaux en Autriche. On sait que le socialisme en Autriche est organisé par nations groupées en une fédération ; mais cette organisation, qui a remplacé après dix ans de lutte l'ancien organisme centralisé, n'existe que par les groupes politiques. Les syndicats restent comme par le passé centralisés et c'est cette centralisation que les tchèques veulent détruire, pour la remplacer par un fédéralisme syndical, à l'instar du fédéralisme des orga-

nisations politiques. C'est le problème actuel, entré depuis le Congrès de Copenhague dans une phase aiguë.

Il ne date pas d'hier puisque les syndicats socialistes tchèques se sont fondés en 1897; mais le nombre de leurs adhérents a décuplé depuis lors. On évalue aujourd'hui à une quarantaine de mille le nombre des travailleurs tchèques adhérents aux syndicats socialistes tchèques et à une centaine de mille le nombre de ceux qui demeurent encore dans les syndicats internationaux. En 1905, les premiers ont envoyé à la conférence syndicale internationale d'Amsterdam le député Nemec pour les représenter; il n'a été admis que comme hôte à la « conférence ». En août 1910, la lutte est plus vive : au Congrès socialiste international de Copenhague, les Allemands ont fait adopter une motion condamnant le « séparatisme tchèque », et depuis lors la guerre est déclarée.

Le 25 septembre s'est tenue à Prague la réunion de 108 délégués des social-démocrates tchèques; le député Nemec présenta un rapport sur le Congrès de Copenhague et la réunion vota une résolution qui laissait entendre que le Congrès avait outrepassé ses droits et qui finissait ainsi : « De notre part le « désir de l'unité n'a assurément jamais fait défaut; mais il « n'est pas en notre pouvoir de vaincre la politique à courte vue « et l'obstination aveugle où il faudrait arriver pour trouver « l'entente, la confiance des camarades et la solidarité socia- « liste ». A cette attaque, le congrès des syndicats autrichiens tenu à Vienne en octobre 1910 répliquait par un ultimatum ; une première motion était conçue en termes, qui ouvraient peut-être la voie à un compromis; parmi les Allemands, des esprits remarquables comme les Rennez, les Otto Bauer et en général les rédacteurs de la seule revue socialiste *Der Kampf* prêchent la conciliation et l'entente; mais ce n'est pas cette tendance qui a triomphé au congrès. Divers orateurs ont été très violents et ils ont amené la commission à une résolution où on lit le passage suivant : « Le Congrès décide de maintenir les condi- « tions fondamentales de l'organisation syndicale unique et la « direction unique des luttes syndicales de toute sorte, comme « aussi l'administration unique des moyens financiers néces- « saires à ces luttes et de ne pas dévier de cette voie ». La première phrase ne se trouvait pas dans la rédaction primitive de la commission et elle semble bien fermer la porte à tout compromis. La guerre n'est pas encore ouvertement déclarée; mais la situation devient de jour en jour plus critique pour l'union des socialistes d'Autriche.

*
* *

En Hongrie, la situation est profondément modifiée depuis 1907 : la défaite du parti libéral, si longtemps au pouvoir et le triomphe de la coalition n'ont pas eu de lendemain. Nous ne voulons pas insister ici sur les difficultés fondamentales auxquelles s'est heurté le gouvernement de la coalition : le lecteur nous permettra de le renvoyer à notre ouvrage sur la *Question sociale en Hongrie*[1], où nous avons cherché à débrouiller les raisons à moitié politiques et à moitié sociales qui ont amené la chute du régime Tisza et celles de même nature qui mettaient obstacle au régime nouveau. Le cabinet Weckerlé-Kossuth-Apponyi, appuyé sur une grosse majorité dans la Chambre, est mort de l'impossibilité où il s'est trouvé de réaliser au pouvoir les promesses faites dans la lutte électorale et le programme du parti de l'indépendance. Cette impossibilité, due tant aux conditions de fait dans lesquelles se trouve la Hongrie qu'aux résolutions de la Couronne, a donné beau jeu à une opposition de mécontents ; M. de Justh et ses amis ont tué le ministère de la coalition en l'acculant à une lutte ouverte soit contre le roi, soit contre l'ancien programme des Indépendants ; poussés par des motifs divers, ils n'ont pas voulu de la méthode des réalisations successives et leur intransigeance a entraîné la chute du ministère, la division de la coalition, la faiblesse des partis qui la composaient et la posture délicate en laquelle ils se sont trouvés pour se représenter aux électeurs.

Dans les nouvelles élections, indépendants modérés de Kossuth et Apponyi et indépendants radicaux de Justh ont pâti de ces luttes, qui avaient démonétisé les uns et les autres. Grâce à cette querelle intestine, la Couronne sut très habilement reprendre la main; le moment était propice, le comte Khuen-Hedervary s'employa à manier la pâte électorale et fit sortir des urnes une majorité formée des adeptes du nouveau « parti du travail national. »

Ce parti aujourd'hui au pouvoir est très hétéroclite; il cherche sa voie; il est né de la décadence de la coalition et de la volonté du roi de saisir l'occasion pour maintenir la communauté; le comte Khuen ne savait pas très bien tout d'abord s'il suivrait la voie du général Feyervary, menant à l'alliance avec les éléments populaires contre les autres éléments sociaux; à l'observation, il semble qu'il a trouvé inutile de

---

[1] Un vol. in-8°, Alcan, 1909, avec 5 cartes hors texte, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

jouer si gros jeu; il a mesuré la force de la coalition et il a voulu essayer une contre-coalition, évoluant dans les mêmes catégories sociales, mais désireuse de rétablir la paix avec Vienne et capable de la faire. Aux anciens libéraux groupés derrière le comte Etienne Tisza, il a adjoint des constitutionnels — dont le chef, le comte Andrassy, reste sous sa tente — des catholiques avec le comte Jean Zichy et il a formé un ministère avec un seul programme : sortir de l'incertitude, établir avec l'Autriche des rapports économiques et financiers durables, permettre au commerce et à l'industrie de compter sur le lendemain. Il a eu comme appuis les intérêts matériels lésés, et a groupé les mécontents, à côté des anciens libéraux et des partisans de la communauté avec l'Autriche. Mais on sent bien que ce gouvernement n'est pas homogène et les difficultés apparaîtront le jour où il devra prendre position en face des problèmes sociaux ou politico-sociaux, comme le suffrage universel. Il donne l'apparence d'un gouvernement de liquidation et de transition, de liquidation d'une crise politique et sociale qui dure depuis 1905, de transition vers un régime plus défini et d'une note plus marquée [1].

Il ne faut pas se dissimuler que ce gouvernement va se heurter à de graves difficultés; en premier lieu, aux difficultés sociales et au problème du suffrage universel, dont nous avons assez montré ailleurs la portée exceptionnellement grave en Hongrie ; en second lieu, aux difficultés financières : le budget de 1909 de 1.500 millions vient de se régler avec 138 millions de déficit avoué par le ministre des Finances, M. de Lukacs; pour le couvrir et pour renouveler une dette flottante qui venait à expiration au 31 décembre 1910, ce ministre a obtenu dans de mauvaises conditions un emprunt fourni par le consortium des banques de Berlin, de Vienne et de Budapest, la cote n'ayant pas été accordé à la Bourse de Paris. Une telle situation financière ne laisse pas que d'être délicate.

Enfin tout n'est pas réglé, parce que la coalition est vaincue :

---

[1] Dans un entretien, paru le 21 octobre 1910 dans le *Daily Chronicle*, entre un homme d'Etat anglais et un homme d'Etat autrichien, on prête à ce dernier touchant la politique de l'archiduc héritier en Hongrie les paroles suivantes : « Il a « demandé le suffrage universel en Autriche et le réclame sans trève pour la Hon- « grie, parce que son opinion est que l'extension de la culture et des progrès écono- « miques peut seule être le fondement d'une réconciliation des différentes nationa- « lités et une arme de défense. Il était contre la coalition hongroise Kossuth- « Apponyi-Weckerlé, parce qu'elle voulait opposer en utilisant des mots d'ordre « nationaux une politique oligarchique à une démocratique, et il est également défa- « vorable à l'actuel ministre-président hongrois, comte Khuen, parce qu'il s'est dé- « tourné de l'idéal démocratique et s'emprisonne dans le réseau de la politique oli- « garchique du précédent gouvernement. »

les conflits avec l'Autriche vont recommencer à propos des revendications nationales que le gouvernement ne peut pas ne pas formuler, comme dérivatif nécessaire, ne serait-ce que pour que l'opinion publique ne s'occupe pas trop des problèmes sociaux. Du reste cette opinion est si foncièrement nationaliste que les « démocrates », qui dénonçent la manœuvre, ne conçoivent l'Autriche-Hongrie que comme une monarchie où la Hongrie doit dominer. Rien n'est plus intéressant à cet égard que la série d'articles sur les problèmes du dualisme écrit dans la Revue *la Renaissance* de Budapest par un écrivain qui signe : Diplomata. Il expose par exemple [1] que, par le compromis de 1867, la Couronne et l'aristocratie se sont entendues sans consulter les autres classes; l'entente a été faite sur la base suivante : à la Couronne, l'armée et la politique extérieure; à l'aristocratie hongroise, le maintien de sa domination historique en ce pays. Depuis lors, cette aristocratie a pris soin d'éveiller et de fortifier le sentiment national du peuple pour aiguiller vers l'Autriche et les races non magyares les mécontentements et pour détourner des réformes sociales intérieures et des problèmes de domination de classe. Or, après avoir dénoncé ainsi la politique poursuivie, comment ce « démocrate », qui reflète les idées des partis « démocrates » de Hongrie, conçoit-il les rapports de l'Autriche et de la Hongrie? [2] L'élément allemand, dit-il, décline en Autriche; les éléments slaves s'unissent; l'Autriche doit donc se transformer en une fédération d'Etat. Mais en Hongrie, il faut établir le suffrage universel et la centralisation de l'administration et de l'instruction publique; par ces moyens, dans trente ans, on aurait une Hongrie démocratique et magyare, au moins quant au sentiment, sinon quant à la langue. Cette Hongrie centralisée et forte détiendra dès lors l'hégémonie dans la monarchie dualiste de Habsbourg.

En résumé, malgré les apparences, la situation est loin d'être claire en Hongrie. Comment va se poursuivre l'évolution de ce pays? Sur quelles formations politiques et sur quels groupes sociaux va-t-on s'appuyer pour gouverner? Quelle politique compte-t-on suivre? Autant d'inconnues.

***

L'Autriche-Hongrie est vraiment un pays merveilleusement intéressant à étudier; c'est le kaléidoscope le plus varié, le plus nuancé, le plus mouvant, le plus vivant qu'on puisse imaginer.

---

[1] 25 juillet, 1910.
[2] 25 août, 1910.

Nations et peuples, oligarchies et masses populaires, Couronne et aristocratie, problèmes nationaux, sociaux, religieux, tout s'y heurte, s'y mêle, monte à la surface, puis disparaît, reparaît, meurt, renaît, se déchire en une crise, puis retombe dans le calme. Tenant à l'Occident et à l'Orient, confondant dans son sein Allemands, Hongrois, Slaves du Sud, Tchèques, Polonais, Petits-Russes, Mahométans-Bosniaques, Italiens, Juifs, cette monarchie danubienne gouvernait jadis ces masses ignorantes en faisant peser sur elles un pouvoir aristocratique et allemand. Par une évolution lente, elle s'achemine vers un régime, où ces peuples se gouverneront eux-mêmes, selon leur idéal national et démocratique propre, mitigé par les compromis que chacun d'eux devra conclure avec ceux qui demeureront sur le même territoire. La vieille maison de Habsbourg préside à cet extraordinaire rajeunissement politique et y puise une force et une autorité singulières.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Le 8 novembre dernier, des élections législatives ont eu lieu aux Etats-Unis, et le public européen les a suivies avec un intérêt plus grand que de coutume. Cette attention n'était nullement injustifiée. Il ne faut pourtant pas s'exagérer l'importance de cette consultation populaire. Nos yeux habitués aux courts horizons du vieux monde apprécient mal les valeurs dans les immenses paysages américains. Le bruit et la durée des campagnes électorales nous font aisément croire que le pays tout entier est bouleversé par elles ; en réalité, cette agitation est due surtout au goût des Américains pour la réclame, et sa durée s'explique par l'étendue des pays où les grands premiers rôles de la politique doivent porter la bonne parole au nom des partis qu'ils dirigent. Il faut aussi faire la part des exagérations purement individuelles ; ne s'est-il pas trouvé quelqu'un pour soutenir que l'échec du centralisme rooseveltien créerait un danger de sécession dans les Etats de l'Ouest?

Les dernières élections ont été cependant une affaire capitale pour les politiciens. Il ne s'agissait de rien moins que de renouveler la Chambre basse du Congrès, plusieurs législatures d'Etats, et vingt-huit gouverneurs, ainsi que l'innombrable armée des personnages officiels de tous rangs soumis tous les deux ans au choix des électeurs.

Les élections du 8 novembre n'ont pas eu seulement cette importance coutumière. Au point de vue politique, la situation trouble des partis leur prêtait par avance le caractère mystérieux et fatal d'un oracle sibyllin ; et la personnalité de M. Roosevelt, engagé à fond dans la lutte, compliquait encore la situation et donnait aux résultats la valeur d'une prédiction pour les prochaines élections sénatoriales et présidentielles. Au point de vue économique, la double question des tarifs et des trusts devait être, non pas certes résolue, mais fortement influencée par le verdict populaire.

On sait ce que fut ce verdict. Les démocrates, réduits à l'impuissance depuis leur défaite de 1896, ont pris sur le parti républicain une éclatante revanche. La majorité républicaine de 43 voix dans la Chambre précédente fera place dans la prochaine assemblée à une majorité démocrate de plus de 50. Quant aux 28 Etats dont les gouverneurs étaient soumis à la réélection, beaucoup d'entre eux, à commencer par New-

York[1], ont choisi des démocrates. Naturellement le *solid South*[2] a une représentation entièrement démocrate. Il en est de même, cette fois, des *border states*[3]. Dans les Etats traditionnellement républicains, bien des sièges ont été perdus par le parti au pouvoir et partout, sans exception, même dans les vieilles forteresses whigs de Nouvelle-Angleterre et de Pensylvanie, les majorités républicaines ont fortement diminué. *Uncle Joe*, le speaker de la Chambre des représentants, M. Cannon, a réuni dans son Illinois juste assez de voix pour reparaître dans cette Chambre que depuis tant d'années il régente tyranniquement. La déroute républicaine a donc pris les proportions d'une véritable débâcle.

***

On sait que la politique américaine est aux mains de deux grands partis : le parti républicain qui continue les traditions de l'ancien parti whig, à tendances centralisatrices en politique et protectionnistes en affaires, et le parti démocrate qui remonte à Jefferson et pour qui l'autonomie des Etats est un dogme intangible et la protection un système douanier avec lequel on peut transiger[4]. Mais on risquerait de commettre de lourdes erreurs si l'on se contentait d'examiner les principes historiques des deux grands partis. S'il n'y a pas lieu de donner aujourd'hui grande attention aux populistes socialisants[5], il faut au contraire bien distinguer dans les partis traditionnels la tendance radicale et la tendance modérée. En effet, il y a plus de différence entre la droite et la gauche d'un même parti qu'entre les deux partis eux-mêmes.

Les républicains, au pouvoir depuis 1896, ont vu peu à peu la conduite de leur parti tomber aux mains peu nettes des *bosses*, ces courtiers électoraux qui dirigent la *machine* politique américaine et qui ont discrédité dans tout le pays les

---

[1] Le candidat démocrate, M. Dix, a battu par plus de 70.000 voix de majorité le républicain, M. Stimson, patronné personnellement par M. Roosevelt pour les fonctions de gouverneur de l'État de New-York.

[2] Le *solid South* qui, à aucune époque, n'a élu de républicains, comprend : le Texas, la Louisiane, l'Arkansas, le Mississipi, l'Alabama, la Floride, la Géorgie et la Caroline du Sud. Il y faut joindre cette fois, la Caroline du Nord, le Tennessee et la Virginie.

[3] Maryland, Virginie occidentale, Kentucky et Missouri.

[4] Les tendances économiques des deux partis s'expliquent par le fait que les républicains se recrutaient dans la Nouvelle-Angleterre manufacturière et les démocrates dans les États du Sud, agricoles et exportateurs de coton.

[5] Un seul socialiste a été élu, M. Victor Berger, dans le Wisconsin, où Milwaukee a déjà une municipalité socialiste; mais comme c'est la première fois qu'un socialiste est envoyé au Congrès de Washington, le *Call* voit dans ce fait « l'aurore d'une ère nouvelle ». Il est vrai que le *Call* est un organe socialiste.

politiciens professionnels. M. Roosevelt avait combattu les bosses; mais après son départ, une importante fraction du parti, redoutant leur influence, se montra résolue à ne point rompre avec les antiques usages. Tandis que cette vieille garde continuait ainsi les anciens errements, un certain nombre de ses coreligionnaires politiques déclarèrent vouloir s'affranchir de l'appui compromettant des bosses et suivre les enseignements de M. Roosevelt; ce furent les *insurgents*. Le parti républicain devait aussi beaucoup aux trusts; M. Roosevelt, et après lui les insurgents, les attaquèrent avec violence; au contraire, la vieille garde pensa qu'en période électorale l'argent des trusts était un auxiliaire auquel il eût été peu sage de renoncer.

M. Taft, pendant la première période de sa présidence, sembla traditionnaliste : protectionniste (donc favorable aux trusts) en signant la loi Payne, et ami des bosses en plusieurs occasions; puis il changea d'attitude et intervint contre les compagnies de chemins de fer. Ce faisant, était-il un faible, un irrésolu, ou au contraire un profond politique? Il n'est pas interdit de penser que dans ces circonstances si difficiles, il espérait arriver à concilier l'inconciliable. Il oubliait que si l'on arrive à fléchir les hommes sur les questions de principe et même sur les questions d'intérêts, il est au contraire à peu près impossible de les amener à composition quand les inimitiés personnelles sont en jeu; or, les insurgents et la vieille garde sont par-dessus tout des adversaires personnels.

Même si M. Taft avait eu quelque chance de réussir dans ses projets pacifiques, le fameux « retour de l'île d'Elbe » de M. Roosevelt aurait rendu vaines toutes ses tentatives. La dissidence se changea en une scission irrémédiable à la fin de septembre, lors de la Convention républicaine de Saratoga. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails rétrospectifs sur cette Convention. Il suffit de dire que, depuis lors, les républicains se divisèrent en une vieille garde de politiciens professionnels, protectionnistes à outrance, et en insurgents, radicaux avancés, partisans d'une diminution des tarifs douaniers et d'une épuration des mœurs politiques, mais allant jusqu'à préconiser un impôt progressif sur les revenus et à souhaiter la nationalisation des chemins de fer et la lutte à mort contre les trusts.

Les démocrates ont évolué dans le même temps en sens contraire. La fraction radicale du parti qui avait déifié le démagogue M. Bryan, l'inventeur du « peuple crucifié sur une croix d'or », et qui s'était rapproché des populistes, était responsable

de tous les échecs du parti depuis quatorze ans. La chute de M. Bryan au Nebraska et la prépondérance de l'élément modéré dans le parti amenèrent un revirement. Les élections de 1908 permirent déjà d'entrevoir un esprit nouveau. Mais à cette époque, le grand public ne se laissa pas convaincre par des résolutions excellentes, mais encore bien neuves. Depuis lors, les démocrates ont élaboré un programme fort sage, comportant la réduction du tarif Payne si impopulaire, le contrôle équitable des trusts, l'assainissement de l'administration et des finances publiques, et la modération dans la politique extérieure. La justice pour tous et l'amélioration des procédés politiques et économiques, voilà ce qui caractérise maintenant le programme démocrate.

A cet égard, rien n'est plus instructif que la campagne électorale de M. Woodrow Wilson, le président de l'Université de Princeton, aujourd'hui gouverneur démocrate du New-Jersey. Pendant les semaines où il parcourut tout son Etat, il n'eut pas une parole violente, aigre ou insultante pour ses adversaires. Il s'exprima toujours en sociologue et en économiste ; et pourtant il sut toujours se faire comprendre même du plus humble de ses auditeurs : non qu'il manquât d'humour ou d'énergie ; mais il ne s'abaissa jamais aux questions personnelles. Une telle campagne est toute à l'honneur de celui qui la mène ; et quand elle est couronnée de succès elle prouve en outre l'excellence et la popularité du programme qui l'inspire. Or, M. Woodrow Wilson a été élu gouverneur à une grande majorité.

***

Le succès du président de Princeton est donc capable de synthétiser aux yeux d'un étranger l'accueil que fit le peuple au programme démocrate et la raison de cet accueil. L'électeur américain est certes pour une bonne part inspiré dans son choix par l'organisation politique à laquelle il appartient. Mais le nombre des indépendants est cependant assez élevé et ce sont eux qui constituent l'appoint susceptible de déplacer la majorité. Dans les dernières élections, deux influences se sont fait surtout sentir, en dehors d'actions personnelles dont nous nous occuperons plus tard. En premier lieu, le souci de voir des mœurs politiques plus pures a certainement amené des recrues dans les rangs démocrates. Mais la grande préoccupation a été, pour la plupart des citoyens, d'ordre économique.

On se plaint aux Etats-Unis, plus encore que dans le vieux monde, de l'augmentation du coût de la vie. Le consommateur comprend parfaitement que la cherté des vivres est le résultat

des tarifs protecteurs; c'est pourquoi il ne pardonne pas aux républicains la loi Payne; c'est pourquoi les trusts qui profitent de cette loi pour augmenter les prix ne lui sont nullement sympathiques; c'est pourquoi aussi il s'est écarté de la vieille garde républicaine et a préféré aux insurgents dont la conversion à la réforme douanière est vraiment trop récente, les démocrates, adversaires traditionnels des tarifs. Faut-il dire cependant, comme font dans leur campagne actuelle les libéraux anglais, que « malgré toute la popularité de M. Roosevelt, son parti a été battu parce que le peuple était las de payer son pain et son jambon aux prix de famine qu'avaient amenés les tarifs » ? Ce serait parler un peu à la légère. Si l'Américain, en tant que consommateur, est l'ennemi des tarifs et des trusts, en tant qu'ouvrier et que producteur, il tient aux salaires élevés que paient les trusts et aux prix artificiels que permettent les tarifs. L'ensemble du pays n'est donc ni absolument protectionniste, ni intégralement libre-échangiste; de même que la haine des trusts n'est ni systématique, ni universelle, encore que parfaitement existante. On conçoit dès lors que les républicains, représentant dans leurs deux fractions les deux extrêmes, n'aient point obtenu de succès. Au contraire, les démocrates, se tenant dans un juste milieu, ont eu l'art de présenter un programme capable de rassurer tout le monde. Comme ils veulent des droits moins élevés, le *common people* a voté pour eux, et parce qu'ils ne demandent point la mort des trusts, les grandes compagnies et la Bourse leur ont donné leur appui. C'est ce qui a fait dire au *Call*, socialiste, que si les républicains triomphent, le capital gagne, et que si les démocrates l'emportent, c'est le peuple qui perd. Mais la morale des élections au point de vue économique a été tirée par l'organe de Wall street, le *New-York World*, écrivant : « La défaite de Roosevelt aujourd'hui, c'est la paix industrielle pour le monde des affaires. »

***

Le *New-York World* considère donc que l'échec du 8 novembre est proprement l'échec de M. Roosevelt. Il n'est pas le seul à penser de la sorte. Tous les journaux américains ont parlé avec emphase du « Waterloo de Teddy ». Que ce soit un échec définitif, avec un homme comme M. Roosevelt, on ne saurait se risquer à l'affirmer; mais il n'est pas douteux, d'une part que M. Roosevelt a fait beaucoup de tort à son parti et d'autre part que l'échec de son parti sera vivement ressenti par l'ancien président.

Ces élections, il les avait faites siennes. Pour préparer le

triomphe de ses créatures, il avait parcouru les Etats-Unis dans tous les sens, multiplié les discours jusqu'à la limite des forces humaines, ainsi qu'il l'a dit lui-même.

Le programme qu'il a exposé, c'est celui des insurgents. Programme autoritaire, radical, centralisateur et étatiste; radical par ses attaques contre les trusts et même, en raison de l'impôt progressif sur les revenus, contre toutes les fortunes de quelque importance; centralisateur par ses tendances à diminuer de plus en plus les prérogatives dont est faite l'autonomie des Etats; étatiste par divers projets d'ordre économique dont certains ne tendent à rien de moins qu'à la nationalisation des chemins de fer. Cette énumération, rapprochée de celle qui constitue la plateforme démocrate, suffit à montrer que, tandis que les démocrates rassuraient tout le monde, il n'était personne que n'inquiétassent les idées de M. Roosevelt.

Le « New Nationalism » du retour de l'île d'Elbe, fâcheux en lui-même, devint déplorable en raison de la façon dont son inventeur le proposa à ses concitoyens. M. Roosevelt n'a rien d'un *debater*, mais il a beaucoup d'un Buffalo-Bill; et s'il aime se voir comparé à Napoléon, son prototype chez nous serait bien plutôt Tartarin. Les Américains mêmes trouvent sa réclame excessive et sa manière un peu trop bruyante. Depuis la tournée de l'été dernier au Wild West, où il se fit photographier parmi les cow-boys et leurs bunchos broncos, jusqu'à sa promenade le 8 novembre de la maison de Sagamore-Hill à la section de vote d'Oyster-Bay dans une voiture où se trouvaient « son fils Kermit, un garçon de ferme et un nègre », ses manifestations excentriques produisirent une impression regrettable. On douta même de sa sincérité, et l'*Evening Post* de New-York le représenta en magicien faisant sortir de sa marmite enchantée deux répliques du tarif Payne-Aldrich, l'une en ange pour les Etats de l'Est, l'autre en diable pour l'Ouest et les insurgents.

D'anciennes fautes ont été payées à ce moment. Les difficultés qu'il trouva moyen de soulever l'année dernière lors de sa visite au Vatican furent cause que les catholiques, qui soutenaient d'habitude les républicains, les abandonnèrent cette année, et très probablement sur un mot d'ordre. Les attaques contre les compagnies ne lui concilièrent point le grand public, mais privèrent son parti de l'aide financière des trusts. Enfin des attaques personnelles inconsidérées et injustes, comme celles contre le juge Baldwin, éloignèrent de M. Roosevelt et des siens beaucoup de gens raisonnables et réfléchis.

Que l'on considère maintenant l'évolution politique qui amena la victoire d'un homme tel que M. Woodrow Wilson;

et l'on découvrira aussitôt la cause profonde de l'échec de M. Roosevelt.

La question de la présidence en 1912 a certainement exercé aussi une influence défavorable sur les électeurs. On a eu la sensation que M. Roosevelt voulait montrer à ses compatriotes qu'il était l'homme indispensable au pays et que lui seul pouvait, en 1912, prendre la direction de l'Etat. Cela a causé un véritable malaise : c'était le spectre abhorré du « troisième terme »qui reparaissait. Et pour cela encore, on a tendance à exagérer peut-être la défaite du 8 novembre : ainsi M. W.-A. Rogers, dans le *New-York Herald*, dessine le corbeau de Waterloo perché dans la clarté lunaire sur le squelette d'un éléphant [1].

***

Le succès du parti démocrate aux élections du 8 novembre a été complet. Quant à son importance matérielle, il donne la majorité au parti dans la Chambre des Représentants; il assure le poste de gouverneur à ses ressortissants dans vingt-huit Etats; et bien que le vieux système du partage des dépouilles ait heureusement disparu, le ticket démocrate éloigne les républicains de nombre de fonctions. Restent à ces derniers le Sénat et la Présidence. Ce que les démocrates obtiendront aux prochaines élections demeure le secret de l'avenir. Le Sénat, renouvelable par tiers, ne peut être transformé que lentement. M. Taft ne retournera vraisemblablement pas dans deux ans à la Maison-Blanche et M. Roosevelt ne semble point devoir y rentrer. Faut-il s'attendre à voir en 1912 un président démocrate? Nous ne saurions prétendre prophétiser sur ce point, quand nul homme politique américain n'ose se prononcer.

Mais on peut dire dès maintenant que les démocrates feront eux-mêmes l'avenir. Leur programme leur a valu la victoire du 8 novembre ; c'est de leurs actes que dépendront les victoires futures. Ces actes, ils ont tout loisir de les méditer avant de les accomplir. En effet, la Chambre actuelle siégera encore pendant quatre mois et il est possible que les nouveaux élus ne prennent séance qu'en décembre 1911.

La revision des droits de douane, l'amélioration de la législation des trusts et celle des mœurs politiques occuperont sans doute les démocrates. Des réformes bien conçues peuvent être espérées. Car la majorité n'oubliera point qu'on l'a envoyée à Washington pour donner au pays le calme et l'apaisement.

Y. M. Goblet.

---

[1] L'éléphant est, comme on sait, l'animal qui symbolise le parti républicain.

LE
COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES
EN 1909

COLONIES SUCRIÈRES[1]

Nous groupons à la suite les unes des autres nos vieilles possessions, connues sous le nom de colonies sucrières, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, bien que cette dernière appartienne à l'Océan indien et les deux autres aux Antilles. C'est que toutes trois elles ont subi les mêmes épreuves du fait de la concurrence que le sucre de betterave a faite au sucre de canne, et de l'avilissement des cours qui en est résulté. Toutes trois, à peu de chose près, exploitées dans de mêmes conditions, ont eu à souffrir des mêmes maux économiques et nous ajouterons politiques. Toutes trois également trouveront les causes de leur régénération dans les mêmes moyens. Nous devons reconnaître, d'ailleurs, pour être juste, qu'économiquement elles ont, depuis ces dernières années, tenté un effort réel pour se défendre et qu'elles sont plus gênées par la faiblesse de leurs ressources que par manque de bonne volonté.

LA GUADELOUPE ET SES DÉPENDANCES

L'année 1909 a été particulièrement mauvaise pour la Guadeloupe. Il faut remonter à l'année 1848 pour en retrouver une aussi désastreuse. Un terrible cyclone, en septembre 1908, avait atteint les cultures secondaires; plusieurs mois de sécheresse qui le suivirent anéantirent les récoltes de canne. Dans ces conditions, malgré les cours élevés du sucre, l'exportation est tombée du tiers. La situation cependant n'est pas aussi terrible que les seuls résultats de 1909 pourraient le laisser croire; l'effort fait depuis plusieurs années pour développer dans la colonie les cultures secondaires, notamment le café et le cacao, n'a pas été vain; la culture de la canne souffre moins de mauvais cours du sucre, et la fabrication s'améliore. Les mauvaises circonstances de 1909 sont de celles qui ne se renouvellent pas souvent heureusement, et le malheur n'a été que passager. Depuis les premiers mois de 1910, les résultats connus sont

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 novembre et 1er décembre.

excellents, et la perte de 1909 paraît jusqu'ici devoir être facilement réparée cette année.

Ceci prouve que la richesse publique n'a pas été par trop atteinte, c'est que les importations sont en somme restées ce qu'elles étaient ces dernières années.

Le commerce de la Guadeloupe et dépendances, en 1909, a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	9.351.152	4.850.119	14.201.271
Exportations.....	11.119.233	175.827	11.295.060
Commerce total...	20.470.385	5.025.946	25.496.331

Par rapport à 1908, il y a une diminution totale de 6 millions 640.619 francs, partagée entre les importations pour 8 millions 756.236 francs et les exportations pour 5.765.383 francs.

Comparés à la moyenne quinquennale 1904-1908, les chiffres de 1909 donnent au total une moins-value de 3 millions 344.223 francs, due tout entière à l'exportation, qui prend 3.931.888 francs, alors que l'importation reste encore en légère hausse de 587.665 francs.

La part du commerce français, comparativement à 1908, a été de 82,2 % au total, contre 82,8 %, de 65,9 % aux entrées, contre 67,2 % et de 98,5 % aux exportations contre 98,3 %.

LA MARTINIQUE

La Martinique, qui n'a pas eu à souffrir des mêmes malheurs atmosphériques que la Guadeloupe, a vu en 1909 se continuer l'amélioration qui se poursuit depuis 1904. Les chiffres de cette année sont les plus forts qu'il y ait eu depuis la terrible catastrophe du mont Pelé. Tant au point de vue financier qu'au point de vue économique, la situation de la colonie commence à présenter les meilleurs symptômes, et si l'on ne peut revenir aux beaux jours de 1882 (trop d'éléments ont pour cela disparu, en capitaux et en hommes), on est en droit d'espérer que dans quelques années la ruine aura disparu du pays.

Le commerce de la Martinique en 1909 a été de :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	9.490.322	6.670 576	16.160.898
Exportations.....	21.394.962	716.757	22.111.719
Commerce total...	30.885.284	7.387.333	38.272.617

Il y a, sur 1908, un progrès total de 2.134.241 francs, dont 797.613 francs à l'importation et 1.326.628 francs à l'exportation.

Par rapport à la moyenne des années 1904-1908, la progression est encore plus forte, étant au total de 5.238.507 francs, à l'importation de 988.665 francs, et à l'exportation de 4 millions 249.842 francs.

La part proportionnelle de la France est de beaucoup prépondérante avec 77,8 % au total, 58,8 % à l'importation et 96,8 % à l'exportation. En 1908, les proportions avaient été de 74,4 %, 52,9 % et 95,9 %.

LA RÉUNION

Une plus grande activité s'est manifestée dans les opérations commerciales de la Réunion en 1909. Toutes les cultures ont pu être poursuivies dans de bonnes conditions, et si le commerce est encore bien loin d'être ce qu'il était autrefois, l'année écoulée a été la meilleure qu'il y ait eu depuis cinq ans.

La récolte du sucre a été bonne; mais un stock important restant en magasin à la fin de l'année, l'exportation de 1909 a été inférieure de 300.000 francs à celle de 1908. Le total des exportations étant en plus-value de 1.172.000 francs, le progrès des cultures secondaires s'élève donc à près d'un million et demi. La valeur de ces dernières est aujourd'hui de 5 millions de francs à l'exportation représentant presque le tiers des sorties de l'île. Il y a là, pour l'avenir, une grande sécurité et un bel acte de défense contre les dangers de la monoculture de la canne; l'œuvre commencée n'est d'ailleurs pas achevée et partout on constate l'installation de nouvelles fruiteries, de distilleries de plantes à parfum, de cultures de café, de vanille, etc.

Le commerce de 1909 a été :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	11.471.138	1.762.345	13.233.483
Exportations.....	15.906.192	445.561	16.351.753
Commerce total...	27.377.330	2.207.906	29.585.236

Ce qui donne, par rapport à 1908, une augmentation totale de 2.593.635 francs, dont 1.420.856 francs à l'importation et 1.172.679 francs à l'exportation.

Par rapport à la moyenne quinquennale, il y a augmentation de 1.691.884 francs au total et de 3.353.995 francs à l'exporta-

tion ; par contre, une diminution sensible de 1.562.111 francs vient témoigner de l'importance de la crise des années passées dont la Réunion subit encore les conséquences.

La part proportionnelle du commerce français a été de 92 % : 86,7 % aux importations et 97,3 % aux exportations. Les parts de 1908 avaient été respectivement de 93,1 %, de 87 % et de 95,2 %. C'est dire que la France fait la presque totalité du commerce de sa colonie.

GUYANE FRANÇAISE

Peu de pays au monde donnent une idée de stagnation aussi complète que la Guyane française. Aucun effort n'y est fait pour développer cette colonie au point de vue agricole et industriel. La seule richesse dont vivent ses quelques milliers d'habitants est l'or, exploité d'une manière primitive, en général. L'importance de cette exploitation est d'ailleurs fort mal connue, beaucoup de chercheurs irréguliers préférant sortir le produit de leur travail en fraude, par la Guyane hollandaise, plutôt que de payer les droits à la douane locale. Il ressort, de ce fait que l'on ne saurait attribuer aux statistiques du commerce, à la sortie de l'or tout au moins, qu'une valeur relative.

Le commerce de la Guyane française en 1909 a été de :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	8.260.325	3.963.299	12.223.624
Exportations.....	7.142.244	4.481.316	11.623.560
Commerce total...	15.402.569	8.444.615	23.847.184

Par rapport à 1908, ces chiffres présentent une diminution de 1.173.780 francs au total et de 1.227.959 francs aux sorties; il y a une légère baisse de 54.179 francs aux entrées.

Relativement aux moyennes quinquennales, c'est le phénomène inverse qui apparaît : ce sont les importations qui sont en diminution de 548.857 francs et les exportations qui ont progressé de 368.617 francs. Au total, il y a 180.240 francs en moins.

La part proportionnelle de la France et de ses colonies en 1909 a été de 63,6 % au total, 67,6 % à l'importation et 61,6 % à l'exportation. En 1908, il y avait eu respectivement 69,2 %, 64 % et 70,7 %.

NOUVELLE CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

De toutes nos possessions, la Nouvelle Calédonie est actuellement la plus malheureuse. C'est la seule dans laquelle se pré-

sente depuis de longues années une crise économique dans des conditions telles qu'on ne saurait en prévoir la solution.

Les espérances que l'on avait fondées sur l'agriculture ne se sont pas réalisées, et de ce fait les multiples petits capitaux qui y ont été engagés par les colons de l'émigration officielle sont en grande partie engloutis. Dans le domaine minier l'irrégularité des recherches, les conditions des marchés ont sensiblement ralenti le rendement en ces dernières années. Le pays appauvri peut difficilement réagir par lui-même, et l'échec des premières tentatives rend difficile l'apport de nouveaux capitaux.

L'année 1909 se présente comme une des plus mauvaises et ramène la colonie à vingt ans en arrière, alors que de nombreuses familles françaises ne s'y étaient pas transportées avec tout leur avoir. On peut donc dire qu'au point de vue commercial il ne reste absolument rien de l'effort fait depuis quinze ans sur les encouragements officiels.

Le commerce de 1909 a été le suivant :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	5.390.347	4.028 298	9.418.645
Exportations.....	2.845.181	4.869.777	7.714.958
Commerce total...	2.235.528	8.898.075	17.133.603

Par rapport à 1908, la diminution est de 2.284.673 francs au total toute entière due à l'exportation qui perd 2.395.889 francs ; les importations sont en légère hausse de 111.216 francs.

Comparés à ceux de la moyenne des cinq années précédentes, ces chiffres donnent au total une diminution de 3.320.791 francs, dont 1.048.446 francs à l'importation et 2.272.345 francs à l'exportation.

La part proportionnelle de la France a été en 1909 de 47,1 % au total, contre 44,7 % en 1908 : de 57,3 % à l'importation contre 58,5 % et de 36,9 % à l'exportation, contre 30,8 %.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

L'accroissement des transactions commerciales dans l'Océanie française en 1909, suivant celui constaté régulièrement depuis cinq ans, est la preuve d'une amélioration sensible de la situation économique des archipels. Les causes qui l'ont provoqué sont assez sérieuses, pour que l'on puisse considérer comme durables les progrès acquis.

La mise en valeur des phosphates de Makatéa n'a pas été

sans avoir une certaine influence, non à l'exportation car l'exploitation n'a commencé qu'en 1910, mais à l'importation, en raison du matériel et des approvisionnements qui ont dû être introduits.

Les progrès les plus sensibles en 1909 sont à l'exportation. Ils sont dus tant à l'amélioration des cours de la vanille, qu'à une récolte de coprah rendue plus abondante par l'extension des cultures, extension qui promet dorénavant chaque année un gain nouveau.

Le commerce des établissements français de l'Océanie en 1909 s'est présenté comme suit :

	France et ses colonies	Etranger	Totaux
Importations.....	796.581	3.816.349	4.612.930
Exportations.....	115.371	4.936.071	5.051.442
Commerce total...	911.952	8.752.420	9.664.372

Par rapport à 1908, les progrès sont de 2.651.183 francs, dont 745.067 francs à l'importation et 1.906.116 francs à l'exportation.

Comparés à la moyenne des années 1904-1908, les chiffres présentent une plus-value de 2.999.998 francs au total, de 1.374.130 francs à l'importation et de 1.625.868 francs à l'exportation.

Le commerce des établissements de l'Océanie française, en raison de leur situation, se fait principalement avec les Etats-Unis ou la Nouvelle-Zélande. La part proportionnelle de la France y est donc particulièrement réduite : elle a été en 1909 au total de 9,7 %, aux entrées de 17,2 % et aux sorties de 2,2 %. Les proportions respectives de 1908 avaient été de 10,1 %, 15,8 % et 4,4 %.

P. Chemin-Dupontès.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA MORT DU COLONEL MOLL

LE COMBAT DE DRIDJELÉ

Le 7 décembre dernier, les journaux du matin ont publié un communiqué du ministère des Colonies annonçant que le lieutenant-colonel Moll, commandant militaire du Tchad, avait été tué avec plusieurs de ses compagnons dans un combat avec les troupes du sultan du Massalit, Tadjenine, et celles de Doudmourah, ancien sultan du Ouadaï. Cette nouvelle provoqua aussitôt une très vive émotion dans le public et dans les milieux coloniaux où le colonel Moll était très connu. Pour nous, qui nous honorions de compter le colonel au nombre de nos collaborateurs et de nos amis, nous avons appris sa mort avec un grand chagrin. Avec lui, disparaît l'un des meilleurs de ce groupe admirable d'officiers coloniaux qui mettent au service de la France des qualités militaires et organisatrices de premier ordre et cela avec un dévouement que ne découragent ni les difficultés, ni les périls. Le lieutenant-colonel Moll, qui n'avait pas quarante ans, étant né le 16 mars 1871, avait passé par Saint-Cyr et l'école supérieure de guerre et il avait fait presque toute sa carrière au Soudan. Esprit très cultivé, il avait été commissaire pour la délimitation de la frontière franco-anglaise du Niger et du Tchad; puis pour la délimitation des territoires du Congo et du Cameroun. Il avait été envoyé à Berlin pour le tracé définitif de cette frontière ; le souvenir qu'il avait laissé chez nos voisins d'outre-Rhin s'est ravivé l'autre jour à la nouvelle de sa mort et s'est traduit par des éloges émus. Depuis quinze mois, le colonel Moll commandait le territoire militaire du Tchad, et dans cette fonction, le diplomate qu'il avait été s'était transformé en organisateur prévoyant ; mais dans l'un ou l'autre de ces rôles, le militaire qu'était Moll apparaissait quand il était nécessaire et c'est en soldat habile et héroïque qu'il est mort, enseveli dans sa victoire comme autrefois le commandant Lamy à Kousseri où Rabah fut vaincu.

Le combat de Dridjelé, si meurtrier qu'il fut, a bien en effet été une victoire éclatante pour nos armes. D'après les communications du commandant Maillard, qui a pris le commandement après la mort du colonel Moll, ce dernier, parti d'Abecher, capitale du Ouadaï, avec 300 hommes, était entré le 8 novembre à Dridjelé, capitale du Massalit. Le lendemain, 9 novembre, à dix heures du matin, à 5 kilomètres au Sud de cette place, la colonne supporta l'attaque de 5.000 hommes commandés par les sultans Tadjenine et Doudmourah.

Le combat fut extrêmement violent. Une heure et demie après l'attaque, les assaillants prirent la fuite laissant 600 des leurs sur le terrain et parmi eux le sultan Tadjenine. Doudmourah est, paraît-il, au nombre des blessés. Malheureusement, attaquée par un ennemi qui l'emportait considérablement par le nombre et qui est armé de fusils à tir rapide, notre petite troupe acheta cruellement sa victoire. Le colonel Moll, les lieutenant Jolly et Brulé, les adjudants Leclerc et Noël, les sergents Alessandri, Bal et Bergère et 28 tirailleurs avaient été tués, 12 tirailleurs avaient disparu, 1 officier, 3 sous-officiers et 69 tirailleurs étaient blessés. Tel est le bilan de cette rencontre.

Depuis plusieurs semaines, on était dans l'attente de nouvelles du Ouadaï. Dans les premiers jours de novembre, des bruits d'origine indigène venus par la Tripolitaine et l'Egypte avaient annoncé une défaite des troupes françaises; de bonnes raisons pouvaient permettre d'espérer que ces bruits ne seraient pas confirmés; mais on n'en attendait pas moins avec impatience des nouvelles de ces régions lointaines. Les nouvelles sont enfin arrivées et elles ont été celles que nous venons de rapporter. Ce qui est extraordinaire, c'est que ces nouvelles, tout en étant mauvaises comme celles que faisaient pressentir les bruits d'origine indigène, ne sont pas celles que visaient ces bruits, puisque le combat de Dridjelé est du 9 novembre et que les bruits auxquels nous faisons allusion sont parvenus en Europe avant cette date. C'est en effet le 7 novembre que fut publiée, dans l'*Autorité*, une lettre du chef des Senoussya prévenant de notre défaite prétendue un de ses amis de Tripolitaine. On ne peut de cette bizarrerie conclure qu'une chose, c'est que les indigènes, avertis que nos adversaires s'apprêtaient à reprendre l'offensive, ont transformé cette perspective en une réalité qui satisfaisait mieux leur secret désir, et ce ne sont pas les circonstances du combat de Dridjelé, quoique nous soyons demeurés les maîtres du terrain, qui permettront de ruiner cette légende par avance établie. C'est une raison de plus pour nous de reprendre le plus promptement possible une offensive vigoureuse.

Cette nécessité de l'offensive apparaît du reste depuis le jour où nos troupes sont entrées dans la capitale du Ouadaï. On sait que c'est le 2 juin 1909 que le lieutenant Bourreau est entré dans Abecher où fut installé le sultan Acyl; tandis que Doudmourah, le sultan détrôné, se réfugiait chez ses alliés. Dès le lendemain de cette prise de possession d'Abecher, il fut démontré que les difficultés que rencontrait notre installation au Ouadaï n'étaient point aplanies et qu'il conviendrait de renforcer notablement nos effectifs en cette région, si on devait avoir raison de Doudmourah et de ses partisans.

Les difficultés apparurent en effet considérables. Nos lecteurs savent les principaux événements qui suivirent notre entrée à Abecher. Il fallut toute la valeur, toute l'énergie de nos officiers et de leurs troupes pour nous maintenir à Abecher et même réussir à nous donner un peu d'air autour de l'ancienne capitale de Doudmourah. Le massacre de la colonne du capitaine Fiegenschuh vint aggraver encore la situation. Surpris pendant une reconnaissance

au Dar-Massalit, le capitaine Fiegenschuh fut massacré, le 4 janvier 1910, au guet-apens de Bir-Taouil avec les lieutenants Vasseur et Delacommune, le sergent Berenger et le maréchal des logis Breuillac.« Cependant — comme l'a écrit le colonel Mordrelle, commandant supérieur des troupes de l'Afrique Equatoriale Française, dans un rapport sur l'occupation militaire de ce pays — l'échec de Bir-Taouil n'a jamais mis en péril ni même compromis notre situation au Tchad ; nos vaillantes troupes ont su conserver leurs positions et nos affaires viennent d'y être brillamment rétablies par le combat

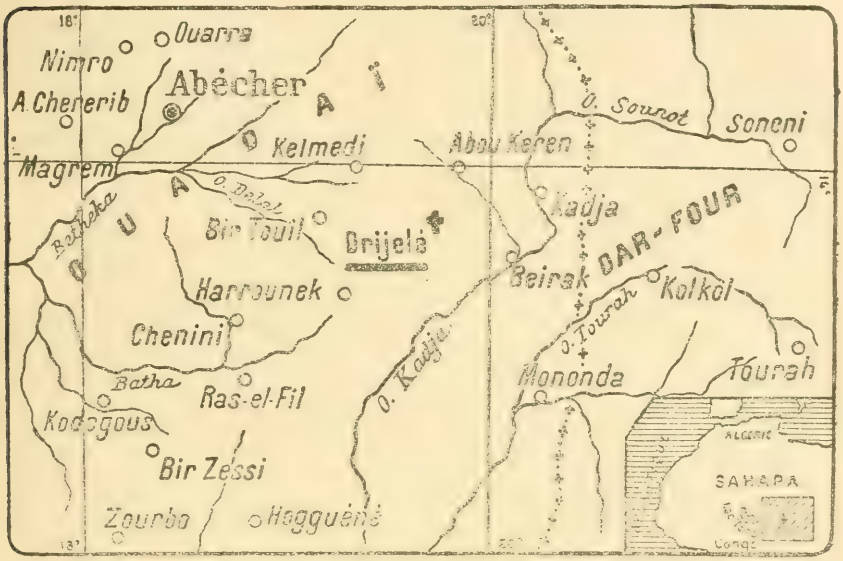

de Guéreda ». Ce combat de Guéreda fut, en effet, un succès remporté le 7 août dernier par le capitaine Chauvelot sur une bande formée de Massalits, d'Ouadaïens et de gens du Dar Four ; mais nous ne pouvions poursuivre nos adversaires de façon à leur infliger une défaite complète, faute d'effectifs suffisants. Si nous avons pu tenter de venger le capitaine Fiegenschuh et si nous avons essayé de temps en temps de nous donner de l'air autour d'Abecher, nous n'avons pas pu, depuis notre entrée dans cette ville, prendre l'offensive vigoureuse qu'auraient nécessité les menées de Doudmourah et de ses alliés. Le colonel Moll sentait bien cette impossibilité et la regrettait dans les lettres qu'il adressait à ses amis de France. M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, a publié quelques-unes de ces lettres dans *Excelsior* du 8 décembre. Voici la plus topique, adressée par le colonel à M. Terrier, le 15 septembre.

Notre politique d'expectative, notre attitude défensive sont inadmissibles. L'offensive seule convient pour parer les coups. Autrement, nous sommes toujours sur le qui-vive, en état d'alerte, partout exposés. Et cela coûte plus cher. La défensive n'a jamais donné de bons résultats.

Et, de notre part, c'est incompréhensible. Nous nous laissons, à chaque instant, sans rien pouvoir, enlever des gens qui sont emmenés en captivité. De petits rezzous insaisissables prennent ici ou là hommes, femmes et enfants. Et tout est vendu au Borkou! Il n'y a qu'un remède : agir là-bas. C'est moins cher et plus conforme à nos désirs d'humanité!

Plus nous attendrons, plus ce sera difficile... Un mouvement se dessine certainement contre nous. Nous ne pouvons l'enrayer que par l'offensive. Nous laissons, avec la défensive, le choix du moment et du point de l'attaque à l'ennemi. Et notre front est grand.

Je vais au Ouadaï. Je serais heureux si j'ai l'occasion de châtier les Massalits qui nous ennuient encore, et chez qui Doudmourah trouve toujours un appui gênant. Les renseignements annoncent toujours une action combinée des Senoussistes par le Nord et de Doudmourah et des Massalits par le Sud.

Je serais bien étonné s'il n'y avait pas du vrai dans tout cela et si bientôt nous n'avions pas à enregistrer des événements de guerre.

Ils auraient pu être évités si on était allé au Borkou, il y a deux ou trois mois.

Après le guet-apens de Bir-Taouil, on avait bien envoyé des renforts dans le Tchad. M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale, dans son discours d'octobre au conseil du gouvernement de sa colonie, annonçait qu'à la suite de ce guet-apens les effectifs avaient été portés de 1.200 à 1.600 hommes, répartis en deux bataillons de quatre compagnies chacun ; mais l'importance de nos adversaires et l'ampleur du territoire à surveiller auraient exigé davantage.

Aujourd'hui on épilogue sur les responsabilités du combat de Dridjelé. Les uns, reprenant un vieux thème, ont accusé les bureaux des Colonies d'avoir étouffé les demandes de renforts des chefs militaires et des gouverneurs. Les autres ont accusé le Parlement et plus spécialement la commission du budget, et il semble qu'il y ait plus de justesse dans cette seconde accusation que dans la première. Cette fois, les bureaux des Colonies paraissent n'avoir rien à se reprocher, tandis que, d'après les déclarations faites à la presse par les deux derniers ministres des Colonies, c'est le peu d'empressement de la commission du budget à accorder des crédits qui a fait qu'on n'a pas envoyé au Tchad tous les renforts demandés. Les ministres ont peut être eux aussi à se reprocher d'avoir trop facilement obéi à la commission du budget qui n'est pas omnipotente ; ils auraient pu en appeler de cette commission à la Chambre, puisque c'est à eux et non à une commission anonyme qu'appartenait la responsabilité.

Tout n'est pas, au reste, ici, une question de renforts ; il faut certes avoir en ces régions des effectifs capables de soutenir le choc d'imposants groupements indigènes, mais il convient de faire plus et de s'entendre avec les peuples européens de qui dépendent les territoires voisins du Ouadaï. Le lieutenant-colonel Mangin a très bien indiqué ce point dans une communication faite au *Temps*.

Pour tous ceux qui ont suivi la marche de notre pénétration en Afrique, a-t-il dit, il était évident que nous irions au Ouadaï, et il est évident que

nous irons au Borkou. Nous ne pouvons tolérer, à proximité de nos frontières, des repaires de brigands chasseurs d'esclaves, qui vivent en pillant les populations dont la France a assumé la protection. Une loi à laquelle nous n'échapperons pas veut qu'un peuple civilisé, après avoir mis le pied sur un continent barbare aille jusqu'à ce qu'il rencontre la frontière d'un autre peuple civilisé ou la mer (le désert est une mer), et les résultats décisifs que le colonel Gouraud a obtenus dans l'Adrar nous montrent que le désert même peut-être pacifié si on occupe certaines oasis.

Mais la situation se complique singulièrement aujourd'hui, parce que les frontières en Afrique centrale ne sont définies ni avec l'Angleterre au Darfour, ni avec la Turquie en Tripolitaine. Avec l'Angleterre, elle doit être tracée entre deux méridiens, en laissant à l'Angleterre tout ce qui, en 1882, dépendait du Darfour, et à la France tout ce qui, à la même époque. dépendait du Ouadaï. Comment savoir à qui est le Massalit, qui est situé dans cette zone? Il payait tribut au Ouadaï au moment de l'occupation d'Abécher. Mais de qui dépendait-il en 1882? Et s'il était indépendant à cette époque?

La question de l'Afrique centrale est avant tout d'ordre diplomatique. L'Angleterre ne peut tolérer que le Darfour qui lui est soumis soit le dernier repaire de l'esclavagisme, et déjà les sociétés antiesclavagistes se sont émues de cette situation que des explorateurs allemands ont signalée. La contrebande des fusils à tir rapide se fait de la façon la plus active par les ports de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, qui approvisionnent les Senoussistes et par ceux du Darfour. Cette situation ne peut durer.

Or, il résulte d'une note officieuse, communiquée ces jours-ci aux journaux anglais, que le gouvernement anglo-égyptien n'est pas disposé pour le moment à délimiter sa frontière du Darfour, mais que Slatin pacha, qui a été envoyé dans ce pays, insistera pour que cette région ne donne pas asile aux dissidents du Ouadaï. La même note ajoute que les deux gouvernements éprouvent le désir de coopérer, dans la mesure où les circonstances le permettent, à rétablir l'ordre dans les régions avoisinant la frontière internationale. D'autre part, on assure que sir Eldon Gorst a déclaré au consul général de France au Caire que le gouvernement anglo-égyptien assumerait la responsabilité des actes du sultan du Darfour. On peut donc penser qu'on arrivera de ce côté, avec la bonne volonté du gouvernement anglo-égyptien, à un résultat et que le Darfour ne servira plus de refuge ou d'auxiliaire à nos adversaires. C'est une condition essentielle au succès de nos efforts pour assurer la tranquillité au Ouadaï.

Telles sont les conditions dans lesquelles nous nous trouvons en ce moment au Ouadaï et celles auxquelles nous pourrons faire en ce pays une besogne utile et durable. Le combat de Dridjelé demeurera une page glorieuse pour nos troupes coloniales, et un épisode douloureux, mais efficace dans l'histoire de cette grande œuvre de l'extension de la paix française en Afrique centrale.

EDOUARD PAYEN.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères.* — Le rapport de M. Paul Deschanel sur le budget des Affaires étrangères a été distribué le 5 décembre aux membres du Parlement. Il est précédé d'un exposé très complet, établi par pays, des principaux faits de l'année en ce qui concerne la politique extérieure. Successivement, M. Deschanel examine et met au point les questions de l'accord russo-japonais, du problème crétois, des emprunts turc et hongrois, les affaires des Balkans, de Chine, du Japon et de Perse; il insiste longuement sur les relations franco-marocaines et sur les négociations qui ont abouti au règlement de la frontière tuniso-tripolitaine; il montre ensuite notre action en Egypte, en Ethiopie, au Libéria, et termine par une revue très complète des affaires américaines envisagées au point de vue des intérêts français. Cet exposé très précis, très méthodique constitue un excellent repertoire, d'une rare utilité pratique, auquel on ne pourrait reprocher qu'une chose, de rester peut-être trop objectif et de n'être pas complété par une étude critique de l'œuvre de la France à l'étranger, considérée dans son ensemble et jugée d'après ses résultats généraux.

— *L'accord franco-belge au Congo.* — Le ministre des Affaires étrangères a déposé, le 5 décembre, à la Chambre un projet de loi portant règlement de diverses questions actuellement pendantes entre la France et la Belgique, au sujet du Congo. Ce projet a été renvoyé à la commission des Affaires extérieures. Il s'agit, en l'espèce, de l'accord intervenu le 23 décembre 1908 entre la Belgique et la France, et qui était relatif : 1° au droit de préférence ou de préemption sur certaines îles; 2° à la question de frontière relativement entre les pics Bembo et Kiama; 3° à la frontière sur le Stanley-Pool; 4° aux tarifs des chemins de fer.

— *La mort du duc de Chartres.* — Le duc de Chartres est mort le 5 décembre au château de Vineuil-Saint-Firmin, près de Chantilly, à l'âge de soixante-dix ans. Petit-fils du roi Louis-Philippe et frère du comte de Paris, le duc de Chartres avait épousé en 1863 sa cousine germaine Françoise, fille du prince de Joinville. Il avait eu quatre enfants : le prince Henri, mort à Saïgon en 1901, le prince Jean, la princesse Marie qui épousa le prince Waldemar de Danemark et mourut l'an dernier, la princesse Marguerite qui a épousé Patrice de Mac Mahon, duc de Magenta.

Angleterre. — *Le message du roi au Parlement. L'acte de dissolution.* — Le Parlement britannique de 1910 a tenu sa dernière séance le 28 novembre. Lecture a été donnée du message suivant du roi Georges V.

Mylords et Messieurs,

Je m'adresse à vous pour la première fois sous la triste impression de la grande calamité causée par la mort de mon bien-aimé père. J'ai reçu de toutes les parties de mes Etats de nombreux témoignages de la profonde affliction que l'irréparable perte qui m'a frappé a fait ressentir à mes sujets. Leur sympathie m'a fortifié dans mon chagrin, et je me suis consacré aux devoirs qui m'incombent avec le sérieux désir de suivre les traces de mon père chéri.

Mes relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales. J'espère franchement que les questions relatives aux pêcheries de l'Atlantique septentrionale, qui sont pendantes entre le Canada et Terre-Neuve, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique d'autre part, et qui sont, depuis près d'un siècle, un sujet de controverse, ont été réglées d'une façon définitive par la sentence du tribunal de La Haye.

Je suis tout particulièrement satisfait de constater qu'il a été possible de résoudre par l'arbitrage des problèmes si compliqués et si difficiles que la sentence a été accueillie des deux côtés dans un esprit qui est de nature à augmenter les bonnes volontés réciproques.

J'ai confié récemment à mon oncle le duc de Connaught, la mission de procéder à l'ouverture du premier Parlement de l'Union de l'Afrique du Sud, cérémonie que je devais, d'après ce qui avait été projeté, accomplir moi-même.

J'espère fermement que, pendant la législature qu'il a inaugurée, l'Afrique du Sud verra encore augmenter son bien-être et sa prospérité.

Dans mon Empire de l'Inde, on a continué de réaliser le projet relatif à la réforme administrative autorisée par l'acte du conseil de l'Inde de 1909 en créant un conseil exécutif pour la province du Bengale.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je constate avec satisfaction la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux besoins de l'année financière, comprenant l'augmentation des crédits pour la flotte et les dépenses additionnelles pour les retraites de la vieillesse.

Je vous remercie des mesures que vous avez prises pour maintenir l'honneur et la dignité de la Couronne.

Mylords et Messieurs,

Je regrette que la conférence qui a été tenue en vue de résoudre les difficultés qui ont encore surgi entre les deux Chambres du Parlement n'ait pas abouti à un accord.

Après cette lecture le Parlement s'est prorogé au 15 décembre, prorogation de pure forme, d'ailleurs, puisque dès le même jour, l'acte de dissolution a été signé et communiqué officiellement aux deux Chambres. Voici le texte de ce document :

DE PAR LE ROI

PROCLAMATION A L'EFFET DE DISSOUDRE LE PRÉSENT PARLEMENT ET D'EN CONVOQUER UN NOUVEAU

GEORGE R. I.

Attendu que Nous avons estimé convenable, sur l'avis de notre Conseil privé, de dissoudre ce présent Parlement, qui est actuellement prorogé au

mardi 15 décembre prochain, Nous publions en conséquence cette Royale Proclamation et par ce, déclarons que ledit Parlement est dissous, et que les Lords spirituels et temporels, les chevaliers, citoyens et bourgeois et les commissaires pour les shires et bourgs de la Chambre des Communes sont relevés de leur convocation pour ledit mardi 15 décembre prochain.

Désireux, d'autre part, de pouvoir, le plus tôt possible consulter notre peuple et prendre son avis au Parlement, Nous faisons, par les présentes, savoir à tous nos sujets Notre Royale volonté et Notre Royal plaisir de convoquer un nouveau Parlement; Nous déclarons donc que, sur l'avis de notre Conseil privé, Nous avons donné ordre à Notre chancelier pour cette partie de Notre Royaume-Uni appelée Grande-Bretagne et à Notre chancelier d'Irlande d'expédier en due forme et conformément à la loi les writs convoquant un nouveau Parlement. Et en même temps par cette Royale Proclamation signée de Notre Grand Sceau de Notre Royaume-Uni requérons nos dits chanceliers d'expédier également les writs convoquant pour le mardi 31 janvier prochain les Lords spirituels et temporels et les députés aux Communes qui doivent servir dans ledit nouveau Parlement.

Donné en Notre Palais de Buckingham, ce 28 novembre 1910, dans la première année de Notre règne.

God save the King.

On a beaucoup remarqué que, ni dans le discours du trône, ni dans l'acte de dissolution, on ne pouvait relever aucune allusion du souverain relative au conflit constitutionnel, qui pût donner une indication sur les intentions personnelles de George V en cette affaire.

Les élections qui ont commencé le 3 décembre, et se poursuivent encore à l'heure actuelle, paraissent devoir se terminer par la nomination d'une Chambre des Communes de composition identique à celle de janvier: les Unionistes gagneront peut-être quelques suffrages; mais d'une façon générale les partis restent sur leurs positions. Ce résultat ne peut dans tous les cas être envisagé comme un encouragement à une politique intransigeante pour aucun des deux adversaires.

L'événement le plus important de la campagne électorale a été la déclaration de M. Balfour qui a annoncé, comme leader du parti unioniste, que les conservateurs étaient décidés à soumettre la question du *tariff reform* au referendum populaire, préalablement à tout examen parlementaire. Cette déclaration a eu pour effet de rallier à la politique Unioniste la fraction libre-échangiste du parti conservateur.

Allemagne. — *L'interpellation des socialistes au Reichstag.* — L'interpellation des socialistes allemands sur « la politique personnelle de l'empereur » est venue au Reichstag le 26 novembre. Le député socialiste, M. Ledebour, bruyamment applaudi par ses amis de l'extrême-gauche, a violemment pris à parti l'Empereur et le chancelier et a terminé en déclarant que le seul régime républicain donnerait satisfaction aux aspirations du peuple. Dans sa réponse à l'orateur socialiste, M. de Bethmann-Hollweg a aussitôt relevé ces dernières paroles :

Le *Vorwaerts* avait raison, a-t-il dit, quand il annonçait que le but de l'interpellation actuelle était de soulever la question de la Constitution elle-même. L'orateur a dit plus clairement que jamais que son parti poursuivait comme but final la réalisation de la forme républicaine.

Quant à l'interpellation elle-même, elle part de la supposition que l'empereur avait faite au Reichstag, en novembre 1908, par l'organe du prince de Bülow, des déclarations avec lesquelles il se serait mis en contradiction dans des discours récents.

Cette supposition est fausse.

Comme suite aux débats qui avaient eu lieu au Reichstag, le *Moniteur officiel de l'Empire* a fait savoir que l'empereur, en approuvant les déclarations du chancelier au Reichstag, avait exprimé au chancelier qu'il estimait, sans se laisser troubler par les exagérations injustes de l'opinion publique, que son premier devoir d'empereur était d'assurer la continuité de la politique de l'empire en sauvegardant les responsabilités constitutionnelles.

L'empereur ne s'est pas mis en contradiction avec sa conception de sa situation dans l'Etat et de ses devoirs de souverain.

L'orateur socialiste n'a nullement apporté la preuve du contraire. Lors de ses discours, l'empereur n'a pas dépassé les limites de ses fonctions de monarque constitutionnel. Le discours de Kœnigsberg, en particulier, n'est pas une manifestation d'opinion absolutiste inconciliable avec la Constitution, mais, il est vrai, une forte affirmation du principe monarchique qui est une base du droit d'Etat prussien, ainsi que l'expression de profondes convictions religieuses que l'on comprend et que l'on partage dans de nombreuses classes de la nation. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

Le chancelier de l'empire a fait ensuite ressortir que, dans son développement de plusieurs siècles, ce n'est pas le peuple prussien qui s'est donné sa royauté; c'est le travail des grands monarques de la maison des Hohenzollern qui, secondé par la ténacité et l'habileté de la population, a fait d'abord une nation prussienne, puis un Etat prussien. Et il a ajouté :

La Constitution prussienne, qui repose sur ces développements historiques, ne connaît pas la conception de la souveraineté du peuple. C'est pourquoi les rois de Prusse sont, vis-à-vis de leur peuple, rois de par leur propre droit, et si de nos jours, on est tenté du côté démocratique de considérer plus vivement qu'auparavant le roi de Prusse comme un dignitaire nommé par un peuple, il ne faut pas s'étonner que le roi affirme fortement la conscience qu'il a de n'être soumis à aucune souveraineté du peuple.

Irresponsabilité personnelle du roi, indépendance et existence originelle de son droit monarchique, ce sont là les idées fondamentales de notre vie d'Etat, qui sont restées vivantes dans la période du développement constitutionnel.

En employant la formule du droit divin, formule consacrée par la tradition, et en invoquant, en opposition aux opinions du jour, sa conscience comme règle de ses actes, l'empereur agit en pleine conscience de l'ampleur de son droit comme de ses devoirs.

Et le chancelier a conclu aux applaudissements répétés de tout le centre et de toute la droite :

Avec cette conception de la situation de l'empereur et roi, je me trouve

sur un terrain constitutionnel. Je conserverai ce terrain constitutionnel et je le défendrai, fidèle à la responsabilité qui m'incombe et que je me laisse fixer uniquement par mes fonctions et par ma conviction politique.

Après l'intervention successive du baron de Hertling, de M. de Heydebrand et de MM. Basserman, Dirksen et Liebermann qui ont unanimement approuvé les déclarations du chancelier, puis de MM. de Payer et David qui les ont au contraire combattu au nom des démocrates-progressistes et des socialistes, le Reichstag est passé, sans autre incident, à l'ordre du jour.

Hollande. — *L'exposé du ministre des Affaires étrangères.* — Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas a fait, le 6 décembre, devant la seconde Chambre d'Amsterdam, un exposé de la situation extérieure, au cours duquel il a constaté que les relations entre la Hollande et les puissances étrangères, et notamment les rapports avec la France et l'Angleterre, sont tout à fait excellents. En ce qui concerne plus spécialement la question de la défense des côtes, le ministre a déclaré que le projet établi à ce sujet n'est inspiré que par le souci de la défense nationale et que, de la part de l'Angleterre, aucune remarque officielle n'a été faite à ce sujet.

L'Angleterre, a ajouté le ministre, sait très bien que notre intention à propos de ce projet n'a nullement un caractère hostile. Aucune puissance d'ailleurs ne peut nous faire le reproche que nous fortifions les bouches de nos fleuves.

Et le ministre a terminé en affirmant que le projet pour la défense des côtes n'est dirigé contre aucune puissance en particulier; il est seulement destiné à faire face à une menace éventuelle de l'indépendance des Pays-Bas.

Roumanie. — *L'ouverture du Parlement.* — Le 28 novembre, le roi a ouvert la 4e session du Parlement par la lecture d'un message disant qu'il ne doute pas que le Parlement n'achève, par le vote des lois proposées par le gouvernement, son œuvre législative bienfaisante pour le pays. Le message énumère les lois qui ont assuré la paix sociale et l'accroissement de la richesse nationale ainsi que les mesures futures qui devront y contribuer. La situation financière de la Roumanie est plus prospère que jamais. Les manœuvres ont donné l'occasion de constater que l'armée roumaine est en mesure de répondre à tout moment à l'attente de la nation. La Roumanie, avec la décision et le calme que lui assurent ses forces toujours croissantes, affirme sans hésitation l'importance de sa situation au milieu des grands intérêts européens. « Ainsi, dit le message, nous nous « sommes assuré la confiance et l'amitié de tous les Etats qui, « comme nous, trouvent dans la paix la plus propice garantie de leur « développement. »

Cette session est la dernière de la législature actuelle et devra être close le 15 février prochain, vieux style, sans pouvoir être prolongée. Des élections générales auront lieu au printemps prochain.

Serbie. — *Un succès moral de l'industrie française.* — Le procès du colonel Rachitch, dont les débats ne durèrent pas moins de trois semaines, s'est terminé par l'acquittement du colonel, le tribunal ayant reconnu l'inexistence des actes pour lesquels il était poursuivi. Il était inculpé de complaisances coupables dans la réception de fournitures de matériel de guerre. M. Rachitch et son défenseur ont réussi à démontrer que les armes, munitions et poudres fournies au gouvernement serbe par des maisons françaises avaient été reçues en très bon état, mais qu'une campagne avait été organisée contre l'industrie française et que certains officiers serbes faisant partie de la commission de réception s'étaient faits les complices de cette campagne et avaient joué un rôle d'agents provocateurs. Il fut établi aussi que l'enquête effectuée par une commission parlementaire donna lieu à des illégalités et à des abus. Le procès a révélé enfin que le corps des officiers serbes renferme certains éléments dont l'éloignement s'impose. Ce jugement, salué par les applaudissements de l'assistance, est approuvé et accueilli avec satisfaction dans les milieux militaires et dans le public, et l'issue de l'affaire est tout à l'honneur de l'industrie des armes françaises, qui sort triomphante des suspicions et accusations que ses adversaires faisaient peser sur elle en Serbie.

Turquie. — *Le protectorat des Algériens.* — Les négociations entre la France et la Turquie au sujet du protectorat des Algériens vivant en Turquie viennent d'être terminées. M. Bompard, ambassadeur de France, est parti pour Paris, emportant le projet de convention. La convention, dit la *Gazette de Francfort*, divise les Algériens en deux catégories : ceux qui, dans un court séjour en Turquie, sont considérés comme placés sous le protectorat de la France, tandis que les Algériens établis depuis plusieurs années en Turquie sont considérés comme ayant opté pour la nationalité ottomane. Cette convention écarte ainsi un sujet de conflit qui existait depuis de longues années ; sa conclusion est actuellement d'autant plus importante que la Turquie fait connaître ainsi la grande valeur qu'elle attache à entretenir des relations amicales avec la France.

— *Déclarations du grand vizir Le programme du gouvernement.* — Le 23 décembre, le grand vizir Hakki pacha a fait à la Chambre des déclarations sur la politique générale du gouvernement ottoman, déclarations qui avaient été ajournées à diverses reprises, en raison des dissentiments qui s'étaient fait jour dans le Comité Union et Progrès et que nous avons signalés au jour le jour. Voici, d'après l'agence Havas, un résumé de ces déclarations sur la politique intérieure et extérieure de la Turquie :

Le grand vizir a constaté les excellents résultats de l'expédition d'Albanie, a démontré la nécessité du désarmement en Macédoine et a établi que le conflit gréco-bulgare a été atténué par l'application de la loi sur les

Eglises. Quant à la situation dans le Yémen, elle n'est pas inquiétante.

En ce qui concerne la Crète, le grand vizir a constaté que les décisions des Crétois chrétiens ne signifient pas l'annexion à la Grèce. Les consuls des puissances en Crète ont déclaré dernièrement aux musulmans que même si les musulmans désiraient l'annexion à la Grèce, l'annexion ne serait pas réalisée. La Crète se trouve toujours comme un dépôt aux mains des puissances protectrices, qui maintiennent les droits de souveraineté de la Turquie.

Hakki pacha a exprimé le vœu que la Grèce prenne une attitude de nature à dissiper les soupçons, que, dans la question crétoise, elle n'observe pas une attitude absolument neutre. Depuis quelque temps, on remarque une tendance dans ce sens.

Il a déclaré que l'emprunt français avait échoué parce que l'on demandait des garanties ou la nomination de fonctionnaires que le gouvernement ne pouvait pas accepter, mais cela n'a porté aucune atteinte aux relations traditionnelles entre les deux pays.

Hakki pacha expose longuement la nécessité d'entretenir des rapports d'amitié avec la France et avec l'Angleterre, dont la bienveillance est très précieuse pour la Turquie.

Il a ajouté : « Nous avons de bonnes relations avec toutes les puissances. « Nous observons la même attitude à l'égard de la Triple Entente qu'à l'égard « de la Triplice. Prétendre le contraire est commettre une inexactitude. »

Hakki pacha a examiné ensuite les relations entre les Etats des Balkans. Il a démenti l'existence d'une convention militaire avec la Roumanie.

En ce qui concerne la Perse, Hakki pacha a déclaré que la situation intérieure très troublée de la Perse est un obstacle à un règlement de frontière. La Turquie n'a aucune intention sur le territoire persan.

La Chambre a voté l'adresse répondant au discours du Trône. Les orateurs de tous les partis ont insisté sur ce point que l'acceptation de l'adresse ne constitue pas un vote en faveur de la politique du gouvernement. Cependant l'allure de la discussion d'hier a été plutôt favorable au gouvernement.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Une reconnaissance à la frontière algéro-marocaine.* — Une note officielle, datée de Oudjda, vient d'annoncer qu'une reconnaissance de la garnison de Taourirt, partie pour effectuer une tournée de police, a été attaquée le 17 novembre dans les circonstances suivantes : la colonne, commandée par le lieutenant-colonel Féraud, se dirigeait par la vallée de l'oued Za et venait de s'engager dans un ravin assez accidenté, lorsque l'avant-garde de la colonne fut assaillie à coups de fusil par un groupe de Beni-Chibel, dont la tribu a des attaches avec les Beni-bou-Zogou. Le lieutenant-colonel Féraud envoya immédiatement en avant une compagnie du 1er étranger, qui se déploya et ouvrit un feu nourri sur les agresseurs ; ceux-ci se dispersèrent aussitôt. La colonne fit ensuite demi-tour et rentra à Taourirt.

Cette affaire nous a coûté un mokhazeni et un émissaire marocain qui ont été tués ; deux autres mokhazenis sont blessés. Le lieutenant Delfigue, du 1er étranger, a été blessé légèrement à la cuisse d'un coup de feu.

Maroc. — *La collaboration franco-marocaine.* — Le commandant Mangin, chef de la mission militaire française, est parti de Fez pour Meknès, chargé par le sultan d'une mission se rattachant à son service. Avant son départ Mouley Hafid l'a remercié devant les dignitaires de la cour des éminents services qu'il rend au Makhzen et lui a conféré le titre de commandeur de l'ordre Haféien.

D'autre part on mande de Fez au *Temps* que le transfert de la cour chérifienne à Meknès n'aura pas lieu, comme on l'avait d'abord annoncé, vers la fin de ce mois.

La crainte, que son départ de Fez ne favorise le retour de l'agitation dans la région de Taza, aurait décidé au dernier moment Mouley Hafid à ajourner son voyage jusqu'au printemps.

— *Les travaux du port de Tanger.* — Le syndicat international pour la défense des intérêts économiques au Maroc s'est réuni le 26 novembre en séance extraordinaire et a émis le vœu suivant :

Considérant que la crise qui sévit au Maroc — et dont les conséquences peuvent être fâcheuses aussi bien pour les créanciers de cet Etat que pour ses négociants, sujets et colons de tout ordre — ne peut avoir de remède que dans l'exécution de grands travaux publics destinés à mettre en œuvre les ressources naturelles du pays;

Que le programme de ces travaux doit logiquement débuter par la construction d'un grand port à Tanger, tête de la pénétration économique au Maroc ;

Que la mise en chantier de cet ouvrage avait été formellement promise par S. E. El Mokri, représentant du sultan, pour la fin de l'année 1910 ;

Que cependant cette promesse faite au nom du gouvernement marocain semble avoir été oubliée;

Qu'il est urgent de la lui rappeler au moment où l'ambassadeur chérifien, ayant terminé le règlement du passé à la suite de l'accord espagnol, se trouve à Paris, sans doute pour s'entretenir avec les chancelleries européennes des moyens de préparer l'avenir économique du Maroc;

Confiant dans la sollicitude de tous les représentants des puissances à Tanger pour les intérêts de leurs ressortissants de toute catégorie;

Le syndicat international pour la défense des intérêts économiques au Maroc, réuni en séance extraordinaire, émet le vœu que les représentants des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras interviennent énergiquement auprès de l'ambassadeur du sultan, S. E. El Mokri, actuellement à Paris, pour obtenir la construction immédiate du port de Tanger.

Ce vœu a été communiqué aux légations étrangères à Tanger.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Le monopole de l'alcool en* 1909. — La *Feuille fédérale suisse* a publié le rapport annuel du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et le compte de la Régie des alcools pour l'année 1909.

Voici comment se présente aujourd'hui la situation comparative des recettes et des dépenses annuelles (chiffres rectifiés), depuis l'établissement du monopole qui a eu lieu en 1887.

RÉSULTATS FINANCIERS DU MONOPOLE

I. — *Recettes et dépenses.*

Années	Recettes	Dépenses	Excédents des recettes
—	—	—	—
	francs	francs	francs
1887-1888	10.764.114	5.790.961	4.973.153
1889	10.611.245	5.252.429	5.358.866
1890	13.773.596	6.778.270	6.995.326
1891	14.388.778	7.740.863	6.647.915
1892	14.750.240	8.370.423	6.379.817
1893	13.826.675	7.866 940	5.959.735
1894	12.344.582	6.839.013	5.505.569
1895	12.484.359	7.081.983	5.402.376
1896	16.214.526	6.834.342	6.380.184
1897	13.767.840	6.787.774	6.980.066
1898	14.156.854	6.907.072	7.249.782
1899	13.787.982	7.184.325	6.603.657
1900	13.036.295	6.680 758	6.355.537
1901	11.768.171	6.136.225	5.631.946
1902	12.001.705	6.176.017	5.825.688
1903	12.837.882	6.485.808	6.352.074
1904	13.627.920	6.929.286	6.698.634
1905	14.091.706	7.769.220	6.322.486
1906	13.594.300	7.224.561	6.369.739
1907	13.893.964	7.227 244	6.666.720
1908	13 482.770	7.487.309	5.995.461
1909	13.210.584	7.326.882	5.883.704
Totaux (1887-1909).	289.372.281	152.833.850	136.538.431

Les excédents de recettes sont attribués aux cantons ou aux communes à octroi après prélèvement des annuités affectées aux divers amortissements. On sait que le produit net du monopole, après avoir été réparti jusqu'en 1895 entre les cantons et les communes à octroi, est depuis 1896 réparti entre les cantons proportionnellement à leur population.

Les répartitions et les amortissements s'élèvent au total à 136.438.695 francs alors que les excédents de recettes sont de 136.538.431 francs, il reste donc à la fin de 1909 une somme disponible de 99.736 francs.

Pour 1909, comme pour les années précédentes, les auteurs du rapport, dans un chapitre de considérations finales, cherchent à déterminer la consommation moyenne de l'alcool, par tête d'habitant, telle qu'elle résulte des conditions actuelles du commerce des spiritueux. Le résultat obtenu est de 3.72 litres d'alcool à 50° par tête (135.472 hectolitres pour 3.645.153 habitants).

La consommation par tête ressortissait en 1908 à 4 litres ; en 1907 à 3 lit. 98 centil. ; en 1906, à 3 lit. 90 centil. ; en 1905, à 4 lit. 10 centil. ; en 1904, à 4 lit. 30 centil.

II. — ASIE.

Japon. — *Le budget de* 1910-1911. — La comparaison avec l'exercice 1909-1910 s'établit de la façon suivante :

Recettes	1910-1911	1909-1910	Augmentation ou diminution par rapport à 1909-1910
	yen	yen	yen
Recettes ordinaires.....	486.793.876	470.454.136	+ 16.339.740
Recettes extraordinaires.	47.509.985	50.034.015	— 2.524.030
Total des recettes.	534.303.861	520.488.151	+ 13.815.710
Dépenses			
Dépenses ordinaires.....	417.682.876	405.860.001	+ 11.822.875
Dépenses extraordinaires.	116.620.985	114.619.978	+ 2.001.007
Total des dépenses.	534.303.861	520.479.979	+ 13.823.882

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *La récolte des céréales en* 1910. — Le *Dominion Bureau of Census and Statistics*, à Ottawa, vient de publier les chiffres des évaluations de la récolte du blé, de l'avoine et de l'orge au Canada en 1910; nous les reproduisons ci-après :

	1910	1909
	Boisseaux (de 36 litres 368)	
Blé.....	122.785.000	166.744.000
Avoine.....	283.247.000	353.466.000
Orge.....	39.388.000	55.398.000
Total.....	445.420.000	575.608.000

Cette estimation révèle, pour l'année 1910, un déficit de 130.188.000 boisseaux par rapport à la récolte de 1909 ; le recul est dû à l'insuffisance de la production dans les provinces occidentales, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, les provinces de l'Est ayant, au contraire, donné un rendement supérieur à celui de l'année précédente.

Les élections anglaises.

Asquith : Sire, faisons en sorte que ce petit fléau irlandais ne nous joue pas quelque vilain tour. *Kikeriki* (Vienne).

John Bull : « Qu'est-ce que tu fais? » L'aviateur Lloyd George : « Je jette du

Les Aéronautes (lord Lansdowne et M. Balfour) : « Ce ne sera jamais assez

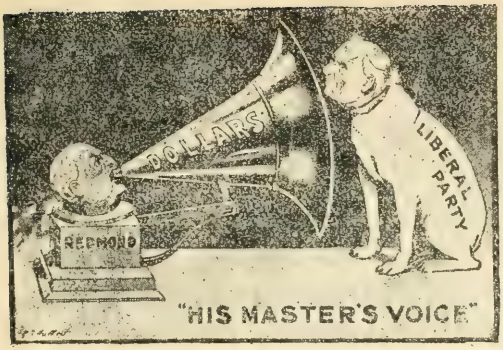

La voix du maître.
Standard (Londres).

Alphonse XIII s'entraîne.
De Amsterdammer (Amsterdam).

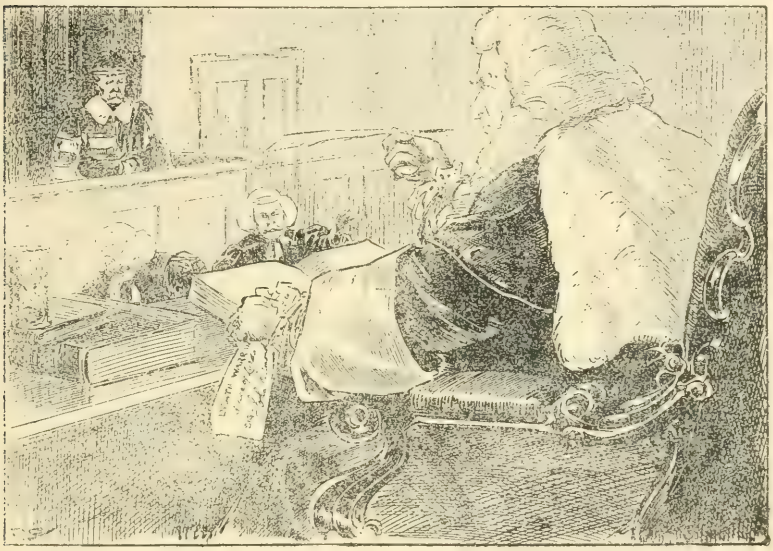

Le juge Asquith au Lord : « Accusé vous avez la parole sur l'application de la peine de mort. Mais je vous préviens que nous ne tiendrons aucun compte de ce que vous direz. »
Pall Mall Gazette (Londres).

Madame la France : « J'ai beau

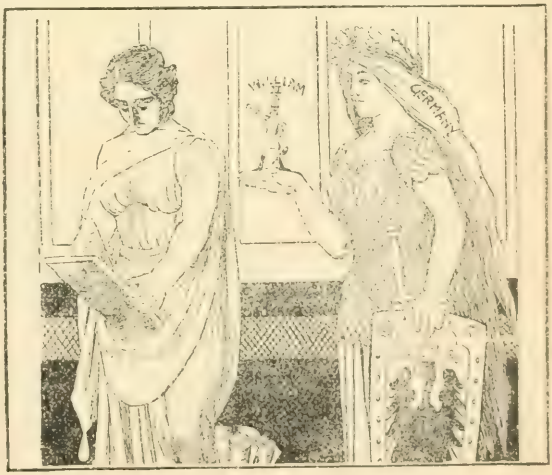

L'Allemagne : « Vois comme il est beau ! »

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Fabre, ministre ppre de 2e cl. est nommé attaché commercial en Amérique du Nord ;
M. Réau, vice-consul de 1re cl. est chargé du vice-consulat de Hankéou ;
M. Bodard est nommé au vice-consulat de Hokeou.
M. Krajewski est nommé au consulat de Scutari d'Albanie ;
M. Guérin est nommé au consulat de Séoul ;
M. Saussine est nommé au vice-consulat de Tchefou ;
M. Guibert est nommé au vice-consulat de Pakoï ;
M. Belin est chargé des fonctions de ministre résident à Assomption ;
M. Bœufvé est nommé au consulat de Liverpool ;
M. Baudin est chargé des fonctions de ministre résident à Quito ;
M. Boulot est nommé au consulat de Saint-Sébastien ;
M. Guy est nommé au vice-consulat de Caïffa ;
M. Armez est chargé du consulat de Djedda ;
M. Chariot est nommé ministre à Christiania ;
M. Déjoux est nommé au consulat général de Johannesburg et Pretoria ;
M. Francastel est nommé au consulat de la Nouvelle-Orléans ;
M. Bousquet est chargé du consulat de Buenos-Ayres ;
M. Laurent Cochelet est nommé au consulat général de Leipzig ;
M. Jore est nommé au consulat général du Cap ;
M. d'Arlot de Saint-Sand est chargé du consulat général de Saint-Domingue.

***

L'exequatur a été accordé à MM. :
Marcel Prunier, vice-consul de Colombie à Cognac ;
Nigel Adour Bellairs, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Biarritz.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Bésiat est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Annam-Tonkin. — M. Georges, *vétérin. en* 2e, est désig. pour le 4e d'artillerie coloniale au Tonkin.

OFFICIERS INTERPRÈTES

Sahara. — M. l'*officier interprète* Nehlil est désig. pour Bou-Denib ;
M. l'*officier interprète de* 2e *cl.* Chareix est désig. pour Beni-Abbès.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indochine. — M. le *lieut.-colonel* Guérin est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Bonnin et Berthelot de la Glétais ; les *capit.* Pereyre, Marion, Richarmet, Brocard et Abadie ; les *lieut.* Fouques, Cassarini, Roeckel et Laffisse sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Vinet ; les *lieut.* Abgrall, Domenger, Mangin et Rondet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Ruef ; les *capit.* Barreau et Dario sont désig. pour servir h. c. en A. O. F. ;
M. le *lieut.* Eliaszowicz de Gieysz est désig. pour le bataill. de l'A. O. F. ;
MM. le *capit.* Chrétien et le *lieut.* Gillet sont désig. pour le 1er sénégalais ;
MM. le *capit.* Lamothe et le *lieut.* Chapelynck sont affectés au 2e sénégalais ;
M. le *capit.* Cassandre est désig. pour le bataill. de Tombouctou ;

Afrique Equatoriale. — MM. les *capit.* Causeret et Vignon ; les *lieut.* de Béon, Fouchet, de Girval et Franceschi sont désig. pour le bataill. du Tchad ;

M. le *capit.* Geoffroy est désig. pour servir h. c. au Congo ;

MM. les *lieut.* Charleuf et Férelloc sont désig. pour servir h. c. au Gabon ;

M. le *lieut.* Sarrade est désig. pour le bataill. du Gabon ;

MM. les *lieut.* Vallée et Gillier sont désig. pour servir h. c. dans l'Oubanghi-Chari.

Madagascar. — MM. les *capit.* Coste et Brunet et les *lieut.* Tracol, Zipcy et Bajau sont désig. pour Madagascar.

Côte des Somalis. — M. le *capit.* Bouet est désig. pour servir h. c. à la brigade indigène de la Côte des Somalis.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Guichard-Montguers est désig. pour le Tonkin.

M. le *lieut.* Vuillaume est désig. pour l'état-major du command. supér. des troupes de l'Indochine.

Cochinchine. — M. le *capit.* Chaumont est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Bourrienne est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Caillaud est désig. pour le Tonkin.

Afrique Equatoriale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vadot et *de* 3e *cl.* Maillard-Salin et le *stagiaire* Amstuz sont désig. pour le Congo

Madagascar. — M. le *stagiaire* Picard est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *stagiaire* Vernaudon est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Martin est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Longueteau est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Legendre et Lardier sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin.* Vermot-Desroches est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-majors de* 1re *cl.* Bresson et Talbot; les *méd.-majors de* 2e *cl.* Bourges et Chapeyrou ; les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Gallier et Giauffer et le *pharm. ppal de* 2e *cl.* Payen sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-majors de* 1re *cl.* Poumayrac et *de* 2e *cl.* Pinet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Verdier est désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cazeneuve est désig. pour servir h. c. en Casamance ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Izard est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd. ppal* Delrieu est chargé des fonctions de directeur du service de santé de la colonie.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lehardy est désig. pour servir h. c. au Gabon ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Jamot est désig. pour le Tchad à Abécher.

Madagascar. — MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Clouard et le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Damian sont désig. pour Madagascar.

Réunion. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vincent est désig. pour le laboratoire de bactériologie de Saint-Denis.

Guyane. — MM. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Tariès et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Bonvelot sont désig. pour l'administ. pénitentiaire.

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Lailheugue est nommé faisant fonctions d'administrateur des Iles Marquises (Océanie).

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de vaiss. de* 1re *cl.* Barthélemy de Saizieu est désig. pour les sous-marins de Saïgon ;

M. Leboucher, *mécanic. ppal de* 1re *cl.* est nommé mécanic. de la division de l'Indochine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Salesses, directeur du chemin de fer de la Guinée française, est nommé gouverneur de 3e cl. des colonies et maintenu dans sa position actuelle.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Espagnols au Maroc en 1909, par le général DE TORCY. — Un volume grand in-8° de 291 pages avec cinq croquis, une carte, une vue panoramique et cinq photographies. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, Paris, 5-7, rue des Beaux-Arts.

Ancien commandant du 3e corps d'armée, atteint par l'inexorable limite d'âge en pleine vigueur physique, intellectuelle et morale, le général de Torcy n'a pas cru pouvoir mieux utiliser ses loisirs forcés qu'en allant suivre *de visu* les opérations entamées sur ces entrefaites par les Espagnols autour de Melilla; et c'est véritablement une bonne fortune pour le public, militaire ou non, que la relation d'une campagne faite ou, pour mieux dire, vécue par un homme de ce rang et de cette autorité.

Le livre qu'il en a rapporté sera, sans nul doute, jugé, par tous ceux qui le liront, digne de son sujet et digne de son auteur. Cette campagne de Melilla a été, on s'en souvient, fort laborieuse et même plus pénible qu'on ne s'y serait attendu, tant en Espagne qu'ailleurs; mais elle n'en a été que plus féconde en enseignements pratiques. Nul ne devait mieux s'entendre que le général de Torcy à les détacher et à les mettre en relief, en insistant, comme de juste, sur ceux dont les voisins et émules des Espagnols au Maroc peuvent tirer le plus de profit.

Ce tableau complet de la guerre soutenue par eux est donc non seulement très intéressant, mais encore très instructif, d'autant que l'impartialité, l'*objectivité* absolues de l'écrivain ne sauraient pas plus être contestées que sa compétence. On lira avec fruit cette étude, écrite avec méthode et clarté, qui contient, au début, des informations nouvelles sur les origines et les causes des incessants conflits des Espagnols avec leurs remuants voisins du Riff, et se termine par de clairvoyantes conclusions sur les rapports futurs des Espagnols et des Français dans le Nord-Ouest de l'Afrique.

La Chaouïa et sa pacification, par le lieutenant SEGONDS, du 1er zouaves. Une brochure in-8° de 144 pages avec carte et croquis. H. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges, 1910.

M. le lieutenant Segonds a publié dans la *Revue d'Infanterie* une série d'études sur l'action française dans la région de Casablanca jusqu'au 1er janvier 1909.

Ces pages viennent d'être réunies en une brochure qui porte le titre de : *La Chaouïa et sa pacification*. Si, comme l'a dit le général d'Amade, « la tâche d'un soldat n'est jamais finie », on doit en conclure que l'on ne

saurait trop méditer sur les campagnes les plus récentes, puisque chacun peut être appelé à les continuer.

L'étude de M. Segonds, faite à la fois aux points de vue géographique, diplomatique, économique et militaire, présente à tous égards le plus vif intérêt. Chacun voudra la lire et en tirera certainement la conclusion que le but atteint dans cette brillante campagne a, par l'incomparable prestige acquis à nos armes, dépassé en portée le but fixé.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Une campagne d'action française, par Léon Daudet. Un vol. in-16 de 315 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Les Grands traités politiques, par Pierre Albin. Un vol. in-8° de 570 pages de la Bibliothèque d'histoire diplomatique. Félix Alcan, Paris, 1910.

L'Œuvre indigène de la France dans ses colonies, par le capitaine Rachou, du 46e rég. d'infanterie. Une broch. in-8° de 60 pages. Imprimerie militaire du Sud-Ouest, Angoulême, 1910.

Le Val d'amour, par Charles Dornier. Un vol. in-16 de 295 pages de la collection des Pays de France. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Une famille, un village, un marché dans le Rif, par le commandant Reynaud, chef d'escadron au 9e cuirassiers. Une broch. in-8° de 32 pages. A. Rousseau, Paris, 1910.

Congrès des anciennes colonies tenu à Paris du 11 au 16 octobre 1909 ; compte rendu des travaux, publié par M. A. Milhe-Poutingon. Un fort vol. in-4° de 1.150 pages. Siège d'organisation du Congrès, Paris, 1910.

Statistiques générales du commerce des colonies françaises (1896-1905), publiées sous l'administration de M. G. Trouillot, ministre des Colonies et réunies par M. P. Chemin-Dupontès, chargé des statistiques à l'office colonial. Tome Ier : *Statistiques générales et par colonies*. Un vol. in-4° de 304 pages. Office colonial, Paris, 1910.

Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1908, publiées sous l'administration de M. G. Trouillot, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 572 pages. Office colonial, Paris, 1910.

Statistiques de l'industrie minière dans les colonies françaises pendant l'année 1908, publiées sous l'administration de M. Georges Trouillot, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 114 pages. Office colonial, Paris, 1910.

Discours prononcé par M. A. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine, le 29 octobre 1910, à la session ordinaire du Conseil supérieur. Une broch. in-4° de 90 pages, avec carte hors texte. Hanoï, imprimerie d'Extrême-Orient, 1910.

L'Assorbimento della Persia, par Luigi Cufino. Une broch. in-8° de 8 pages. Milano, La Stampa commerciale, 1910.

Frankreichs koloniale Handelspolitik, von Dr Robert Ermels, mit einer Beilage. Un vol. in-8° de 212 pages. Berlin, Trenkel, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*nov.* 1910). R. de Caix : L'affaire de l'emprunt et les relations franco-turques. — M. Kélian : La mort du roi de Siam.

Annales des Sciences politiques (15 *nov.* 1910). J. Armagnac et P. Saint-Girons : La politique douanière de l'Empire allemand.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.* 1910). Harmand : Coup d'œil sur la situation de l'Indochine.

Société de Géographie commerciale de Paris (*nov.* 1910). M. de Périgny : Costa-Rica.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*nov.* 1910). Stephen Leacock : The Union of south Africa.

Revues portugaises.

Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa (*agosto* 1910). Ang. Bastos : Monographia de Catumbella.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME TRENTIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1910

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1910

L'équilibre naval en Méditerranée, par Jacques DOROBANTZ 5
Le mouvement commercial des établissements français de l'Océanie en 1909, par Lionel CARY 13
L'Angleterre en Afrique. Les îles africaines, par E. de RENTY 29
Renseignements politiques 47
Renseignements économiques 66
La Caricature à l'Etranger 68
Nominations officielles 70
Bibliographie. — Livres et Revues 71
Cartes et gravures : *Carte de l'île Maurice* 35

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1910

La situation en Portugal, par Angel MARVAUD 73
M. de Kiderlen-Wæchter, par Jacques DOROBANTZ 88
La situation en Perse, par Marcel SAUVÉ 93
L'éducation nouvelle en Chine, par *** 103
Renseignements politiques 117
Renseignements économiques 130
La Caricature à l'Etranger 132
Nominations officielles 134
Bibliographie. — Livres et Revues 135
Cartes et gravures : *Carte de la Perse* 96

LIVRAISON DU 1er AOUT 1910

La Roumanie économique et politique, par Raymond PERRAUD 137
La politique extérieure des Pays-Bas, par Ernest LÉMONON 157
A propos d'une grande date polonaise, par Maurice MURET 170
Echos d'Abyssinie, par le baron HULOT 175
Renseignements politiques 180
Renseignements économiques 194
La Caricature à l'Etranger 196
Nominations officielles 198
Bibliographie. — Livres et Revues 200
Cartes et gravures : *Carte de la Roumanie* 141

LIVRAISON DU 16 AOUT 1910

Les utilités coloniales et le point de vue français, par Jules HARMAND 201
Les élections générales hongroises, par le comte Joseph MAILATH 218
La défense de l'empire britannique, par le commandant DAVIN 230
Renseignements politiques 244
Renseignements économiques 258
La Caricature à l'Etranger 260
Nominations officielles 262
Bibliographie. — Livres et Revues 263
Cartes et gravures : *Carte des circonscriptions électorales en Hongrie* 224

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1910

Les points noirs de l'Orient, par Jacques Dorobantz 265
L'Espagne et le Vatican, par Angel Marvaud 279
L'organisation du ministère des Colonies, par Pierre Ma 294
Renseignements politiques 310
Renseignements économiques 322
La Caricature à l'Etranger 324
Nominations officielles 326
Bibliographie. — Livres et Revues 327
Cartes et gravures : *Les Etats des Balkans* 271

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1910

Quinze mille milles dans l'Atlantique, par H. Tanif 329
L'organisation du ministère des Colonies, par Pierre Ma 351
Les colonies portugaises d'Extrême-Orient, par Angel Marvaud 358
Renseignements politiques 371
Renseignements économiques 386
La Caricature à l'Etranger 388
Nominations officielles 390
Bibliographie. — Livres et Revues 391
Cartes et gravures : *Une croisière dans l'Atlantique* 333

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1910

Les agitations turques, par Jacques Dorobantz 393
La crise hellénique, par Henri Marchand 402
L'organisation du ministère des Colonies, par Pierre Ma 413
Renseignements politiques 432
Renseignements économiques 449
La Caricature à l'Etranger 452
Nominations officielles 454
Bibliographie. — Livres et Revues 456

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1910

L'accord nécessaire de la diplomatie et de la finance, par Jacques Dorobantz 457
L'émigration italienne aux Etats-Unis, par Louis Jadot 464
Deux transafricains anglais, par E. de Renty 471
L'organisation du ministère des Colonies, par Pierre Ma 484
Renseignements politiques 501
Renseignements économiques 514
La Caricature à l'Etranger 516
Nominations officielles 518
Bibliographie. — Livres et Revues 519
Cartes et gravures : *Les transafricains anglais* 473

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1910

La révolution portugaise, par Angel Marvaud 521
Stratégie navale russe, par le commandant Davin 539
L'organisation du ministère des Colonies, par Pierre Ma 548
Renseignements politiques 568
Renseignements économiques 578
La Caricature à l'Etranger 580
Nominations officielles 582
Bibliographie. — Livres et Revues 584

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1910

La situation politique en Angleterre, par Paul Villars 585
Les prétentions turques en Afrique, par H. Marchand 598
L'union sud-africaine, par M. Sauvé 609
Le commerce des colonies françaises en 1909, par P. Chemin-Dupontès 619
Renseignements politiques 628
Renseignements économiques 642
La Caricature à l'Etranger 644
Nominations officielles 646
Bibliographie. — Livres et Revues 647
Cartes et gravures : *Carte de la Tripolitaine* 603
Carte de l'Afrique du Sud 611

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1910

L'organisation des troupes coloniales, par le lieutenant-colonel Debon 649
Le problème persan et l'intrigue turco-allemande, par H. Marchand 659
L'action indigène en Lorraine annexée, par Pierre Braun 667
Le commerce des colonies françaises en 1909, par P. Chemin-Dupontès 674
Renseignements politiques 689
Renseignements économiques 706
La Caricature à l'Etranger 708
Nominations officielles 710
Bibliographie. — Livres et Revues 711
Cartes et gravures : *Carte de la Perse (Iran et Mésopotamie)* 661

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1910

Le rapport sur le budget de la marine, par Jacques Dorobantz 713
Notre enquête : Le recrutement noir. — Opinions de MM. Le Myre de Vilers, général Bonnal, général X 719
La physionomie nouvelle de la question austro-hongroise, par Gabriel Louis-Jaray. 729
Les élections américaines, par Y.-M. Goblet 740
Le commerce des colonies françaises en 1909, par P. Chemin-Dupontès 747
La mort du colonel Moll. Le combat de Dridjelé, par Edouard Payen 753
Renseignements politiques 758
Renseignements économiques 766
La Caricature à l'Etranger 768
Nominations officielles 770
Bibliographie. — Livres et Revues 772
Table des matières du tome XXX (2e semestre) 774
Cartes et gravures : *Le combat de Dridjelé* 755

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.